

UNIVERSITY
OF TORONTO
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/nouveaularoussei03laro>

NOUVEAU
L A R O U S S E
ILLUSTRÉ

433274

12

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME TROISIÈME

6 140 Gravures. — 95 Tableaux. — 50 Cartes.



60972
29 | 9 | 03

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés

AE
25
L34
t.3

gagna le grade de lieutenant-colonel, avec lequel il fit la campagne de l'indépendance italienne (1848-1849). Après Novare, il resta dans l'armée piémontaise, commanda une brigade pendant l'expédition de Crimée, et fut nommé général de division en 1859. En 1860, il était à la tête de l'armée qui envahit les Marches, remporta la victoire de Castellidardo et alla occuper le royaume de Naples. En 1866, il commanda l'armée du bas Pô, et occupa la Vénétie après Sadova. En 1867, il formait un cabinet qui n'eut qu'une durée éphémère. De 1870 à 1873, il accompagna à Madrid, comme ambassadeur extraordinaire, le duc d'Aoste, devenu roi d'Espagne. De 1870 à 1878 et de 1880 à 1881, il a été ambassadeur à Paris.



Cialdini.

CIALES, bourg des Antilles (île de Porto-Rico), sur un fleuve côtier; 12.950 hab. Café.

CIAMPI (Legrenzio Vincenzo), compositeur dramatique italien, né près de Plaisance en 1719. Il était fort jeune lorsqu'il fit représenter ses deux premiers opéras : *L'Arcadia in Brenta*, et *Bertoldo in corte*. Celui-ci obtint un énorme succès et fut joué en 1753 à l'Opéra de Paris, par une troupe de chanteurs bouffes italiens. Parvint s'en empara et écrivit sur cette musique son livret de *Vinette à la cour*. En 1748, Ciampi fit représenter à Londres *gli Tre cinghietti ridicoli* (1748); *Adriano in Siria* (1750); *il Trionfo di Camillo* (1750); *Didone* (1754). Il donna encore en Italie : *Da un ordine nasce un disordine*; *Leonora* (avec Logroscino); *L'Amore ingegnoso*; *Beatrice*; *Flaminia*. On connaît aussi de cet artiste une messe solennelle et divers autres ouvrages.

CIAMPI Francesco, violoniste et compositeur italien, né à Massa di Sorrento en 1704, écrivit et fit représenter plusieurs opéras à Venise, dont les plus connus sont : *Onorio* (1729); *Adriano in Siria* (1748); *il Negligente* (1749); *Caione in Utica* (1756); *Giangiur* (1761); *Amore in caricatura* (1761); *Antigono* (1762). On lui doit aussi une messe et un *Miserere* à huit voix avec instruments.

CIANCIANA, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Girgenti], près du fleuve côtier Platani; 5.800 hab.

CIANO d'ENZA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio nell'Emilia], sur l'Enza, affluent du Pô; 3.800 hab. CI-APRES loc. adv. V. ci.

CIACEMER, théologien français. V. CHAUCHEMER.

CIBAIRE lat. *cibarius*; de *cibus*, aliment) adj. Qui a rapport aux aliments. Vieux. Se dit de l'appareil de mastication et de déglutition chez les insectes. (Peu usité.)

CIBALIS, ville de l'anc. basse Pannonie, entre la Save et la Drave. Patrie des empereurs Valentinien et Valens. Défaite de Licinius par Constantin, en 323. Auj. la ville de Vinkovci, dans l'Esclavonie (Autro-Hongrie).

CIBAO MONTS, massif montagneux des Antilles (île d'Haïti : son point culminant, le Pico de Yaque, atteint 2.455 mètres. De ce massif sortent les principaux fleuves d'Haïti : l'Art bonite, etc. Les flancs des monts Cibao recèlent des mines d'or.

CIBARRE n. m. Dans les tirs à longue distance, Homme chargé d'indiquer sur la cible l'endroit que vient de frapper la balle, en y appliquant une rondelle de papier appelée *pastille*, au moyen d'une petite palette clouée à l'extrémité d'un long manche. C'est un terme employé surtout en Suisse.)

CIBATION *si-on* — du lat. *cibare*, nourrir) n. f. Opération chimique qui donne à une substance plus de corps, plus de consistance.

CIBAUDIERE *bé* n. f. Filet de pêche appelé aussi *FELLES*, pour prendre les mulots.

CIBBER Colley, poète comique et acteur anglais, né à Londres en 1671, mort en 1757. Il quitta l'armée pour le théâtre, eut du succès comme comédien, puis devint directeur de Drury-Lane et poète-lauréat. Il a composé une quinzaine de pièces, qui sont une peinture originale des mœurs de son temps : *le Dernier expédient de l'Amour*; *Le mourant un homme*; *le Mari insouciant*; *le Non-jurateur*, imité du *Tartuffe*, etc. Ses œuvres ont paru à Londres, en 1777. — Son fils, THOMPSON Cibber, né en 1703, mort en 1758, a composé quelques pièces médiocres, et publia sous son nom : *Vies des poètes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (Londres, 1753, ouvrage qu'il acheta de l'Écosais Robert Sichel. — La femme de Théophile, SEZANNES-MARIE Cibber, née en 1716, morte en 1766, était sœur du compositeur Th. Arne. Elle débuta au théâtre en 1736 et devint une des premières tragédiennes de l'Angleterre. Elle a traduit en anglais *l'Oracle*, comédie de Sainte-Foix.

CIBDAREAL (Fernand-Gomez), chroniqueur espagnol, né à Valence en 1486. Il remplit auprès du roi Jean II de Castille les fonctions de médecin. Il a laissé un recueil de 175 lettres précieuses pour l'histoire de son époque, et classées au nombre des premiers modèles de l'ancienne littérature espagnole : *Conton epistolario del bachiller Fernand Gomez de C. b. d. 1495*.

CIBDELOPHANE n. f. Oxyde naturel de fer. Variété de fer.

CIBICHE ou **CIBIGE** n. f. Pop. Cigarette.

CIBLE *tré* n. f. ou *Palles* ou *scheibe*, disque n. f. Outil servant à bot pour le tir de l'arc et des armes à feu. *Tirer à la cible*. *Atteindre la cible*. Boule creuse en cuir ou en bois, pour le ball-trapp, lancée en l'air et qui retombe à terre.

Le tir à la cible se fait sur la cible d'un vain plaignant.

Le tir à la cible se fait au tirage de balles à chemise et se fait au tirage de balles à feu, il n'est pas permis de tirer, pour l'alignement du tir, les balles de fer ou de plomb, convenant au coup, pour les balles de plomb, en plomb. Ces balles de fer ou de plomb se composent sur le banc des cadres et se lancent au moyen d'un projecteur à éclats dangereux pour les spectateurs. Avec les balles plus dures et à plus

grande vitesse, l'on a dû revenir aux cadres en bois, de préférence en peuplier, assez résistant et qui se laisse traverser sans se fendre. Avec ces cadres en bois tendus de toile d'emballage recouverte de papier blanc, on confectionne les deux premiers modèles de cible que comporte le matériel de tir, en France : l'une, carrée, de 2 mètres de côté; l'autre, rectangulaire, de 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Les *cibles-silhouettes* sont entièrement en voliges de peuplier et peintes en noir sur la face qui regarde le tireur. Elles figurent : un homme debout ou à genou, dont on ne voit que le buste, et un homme couché. Dans l'ancien matériel, ces mêmes cibles étaient formées de toile recouverte de papier, tendue sur un cadre en acier, et maintenues debout par des arcs-boutants en acier. Les nouvelles cibles sont, au contraire, dressées au moyen de cordes et de piquets en bois.



Cible.

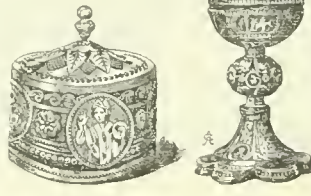
Outre ces cibles réglementaires, les corps de troupes en emploient d'autres qu'ils confectionnent eux-mêmes, soit pour des tirs de perfectionnement, soit pour figurer des objectifs de combat.

On se sert encore de cibles formées de plaques de fonte pour le tir réduit; et les commissions d'expériences en organisent de très diverses, suivant les besoins de leurs études.

Les cibles de l'artillerie sont généralement des panneaux en bois dont les dimensions correspondent à celles du front des unités que cette arme peut avoir à combattre. Mais, souvent aussi, le tir du canon et celui de l'infanterie sont dirigés contre des séries de panneaux de différentes formes et grandeurs, disposés de manière à représenter des troupes isolées, des groupements d'hommes divers, des cavaliers, des pièces en batterie, etc. V. OBJECTIF.

CIBOIRE (*bo-ar'* — du lat. *ciborium*; gr. *kibōrion*, gousse de néfatur d'Égypte, et, par suite, vase ayant cette forme) n. m. Sorte de vase à boire, en usage chez les anciens Grecs. Auj. Vase où l'on conserve les hosties pour la communion : *Le saint ciboire*.

— ENCYCL. Liturg. La forme et l'usage du ciboire ont beaucoup varié, depuis les premiers temps de l'Église. Ce fut d'abord un pavillon sous lequel était abrité le vase qui renfermait l'eucharistie; plus tard, le omm passa au vase lui-même, qui prenait tantôt la forme d'une boîte, qu'il a encore chez les Grecs, tantôt celle d'une colombe ou d'une tour. Aujourd'hui, la coupe



Ciboires.

couverte qui porte ce nom doit, d'après les règles de la liturgie, être en or ou en argent doré à l'intérieur. L'eucharistie ne peut être conservée que dans un tabernacle d'autel.

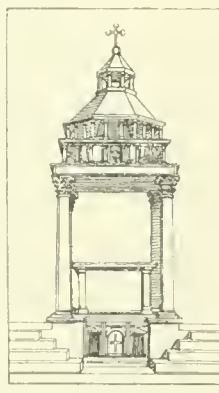
CIBOLA, contrée de l'Amérique du Nord, célèbre au xv^e siècle par sa richesse, et à la recherche de laquelle partit l'explorateur espagnol Diego Vasquez de Coronado, en 1540. On identifie actuellement les sept cités merveilleuses de Cibola avec Cibolleta et les localités voisines (Nouveau-Mexique), ou avec Zuñi et ses alentours, ou avec le territoire de Chaco.

CIBOLE n. f. Bot. Ancienne forme du mot CIBOULE.

CIBORION (gr. *kibōrion*, même sens) n. m. Fruit du nelumbo d'Égypte, dont on faisait des coupes après en avoir retiré les graines.

CIBORIUM (*om'* — mot lat.) n. m. Baldaquin soutenu par des colonnes et qui recouvrait l'autel des basiliques chrétiennes. Pl. Des CIBORIA.

— ENCYCL. Quelques auteurs ont cru trouver l'origine du ciborium dans le tabernacle ou saint des saints dont Moïse entoura l'arche dans le désert. Il convient plutôt de voir dans ces édifices un souvenir du tabeau du Christ dans l'église de Saint-Sépulcre. L'usage du ciborium, destiné à recouvrir l'autel (*tegumen altaris, tegurium, cooperitorium, umbraculum*), fut adopté par les chrétiens dès le iv^e siècle, suivant un passage du saint Jean Chrysostome, où il est question des voiles que l'on tenait dépliés autour de l'autel, pendant la consécration. Formés de tissus précieux, ils étaient attachés aux arcades et aux colonnes du ciborium. Au centre de la voûte ou du plafond de l'église, l'autel était suspendue à une chaîne ou colombe en métal dans laquelle on renfermait les saintes hosties; de là serait venu le nom même de ciborium (*de sacro cibo*), dont on cherche aussi l'étymologie dans la forme en coupe renversée de la coupole qui surmontait les ciboria byzantins. Peu à peu, on fabriqua les ciboria avec des matières du plus grand prix. Rien n'égalait la magnificence du ciborium dont l'empereur Justinien dota Sainte-Sophie. L'autel fut placé sur des marches en argent doré, les colonnes du ciborium faites du même matière et ornées de pierres précieuses; au-dessus de la coupole qu'elles portaient, s'élevait une croix en or enrichie de pierres, pesant 75 livres, et portée par un globe d'or du poids de 118 livres. Des fils d'or pesant 116 livres pendaient de ce globe. Sur la surface concave de ce dôme, on avait figuré l'image du ciel, et du centre descendait une boîte (*paris*) renfermant les



Ciborium.

espèces eucharistiques. Des voiles suspendus aux arcades fermaient les entre-colonnements. Les ciboria d'argent et d'or ont disparu. Quelques-uns, en marbre ou en pierre, ont survécu. Parmi les plus anciens, celui de Saint-Clement à Rome, qui date du 1^{er} siècle; ceux des églises de Saint-Georges-au-Vélobre et des Saints-Nérée-et-Achillée, à Rome; de Saint-Marc de Venise; des cathédrales de Terracine, de Pérouse et de Naples, qui datent du x^e et du xi^e siècle; ceux de Sainte-Marie du Transtévère et de Saint-Laurent-hors-les-murs, à Rome, dont l'un est du 1145 et l'autre de 1152; celui de Saint-Pierre de Corneto, qui date de la fin du xi^e siècle. Quelquefois, derrière le retable de l'autel, s'élevait un baldaquin ayant la forme d'un ciborium et abritant une chaise; un édifice de ce genre, contenant la chaise de saint Marcel, se voyait autrefois au maître-autel de Notre-Dame de Paris.

CIBOT (Pierre-Martial), jésuite, missionnaire, né à Limoges en 1727, mort à Pékin en 1781, partit pour la Chine en 1758, et fut mathématicien de la cour. C'est à lui et au Père Amyot qu'on doit la plus grande partie des renseignements qu'on trouve dans le recueil des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc., des Chinois* (1776-1791).

CIBOT (François-Barthélemy-Michel-Edouard), peintre français, né à Paris en 1799, mort en 1877. Il montra un goût égal pour tous les genres. Parmi ses nombreux tableaux, on peut citer : *Les Deux mères*, *le Passage d'un torrent*, *la Vie intérieure*, *Louis XV et M^{lle} d'Humières*, *une Chaîne de forçats en 1788*, *Galilée inventant le pendule*, *Raphael et le Pérugin*, *Frédégonde et Prétextat*, *Anne de Boleyn à la Tour de Londres*, *les Amours des anges*, *Diane de Poitiers posant pour Jean Goujon*; *une Annonciation aux bergers*, *une Sainte Anne et la Vierge enfant en prière*, *une Assomption de la Vierge*, *une Sainte Thérèse*, *la Charité*, *l'Idylle*, *la Vallée de Seaux*, *les Châtaigniers d'Aulnay*, *la Vallée de la Bièvre*, *une Vue prise à Rochefort*, et *le souffre pris à Morsant*. Cibot s'est fait une place distinguée par la pensée, vigoureuse ou tendre, qui se dégage de ses compositions historiques.

CIBOTION (*si-on*) n. m. Genre de fougères arborescentes, comprenant quelques espèces qui croissent aux îles Sandwich.

CIBOULOT (*lar'*) ou **CIBOULOT** (*la*) n. m. Pop. Tête : *Avoir une idée dans le ciboulot*.

CIBOULE (du provenç. *cebola*; du lat. *cepulla*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce du genre ail, employée dans les préparations culinaires.

— Prov. Marchand d'oignons se connaît en ciboules, Chacun connaît ce qui regarde sa profession.

— ENCYCL. On pense que la ciboule (*allium fistulosum*) est originaire de Sibérie. C'est une plante vivace, mais cultivée comme bisannuelle. Les feuilles sont

nombreuses, d'un vert glauque, et longues de 0^m,30 environ; de leur milieu s'élève une tige de 0^m,50, renflée dans sa partie médiane, et se terminant par une ombelle globuleuse de fleurs d'un blanc verdâtre. Telle est la *ciboule commune*. La variété dite *ciboule hâtive* diffère de la précédente par ses bulbes d'un blanc rosé et ses feuilles glauques plus foncées. Elle est moins productive, mais plus tendre et d'un goût moins fort. Quant à la *ciboule vivace* ou *ciboule de Saint-Jacques*, elle paraît être une espèce distincte. Ses bulbes sont d'un brun rougeâtre plus foncé que dans la ciboule commune, et ses feuilles sont vert bleuâtre.

La ciboule réclame de préférence une terre légère et riche, un climat tempéré. On la multiplie par la division des bulbes. On choisit, pour la propagation de ses graines, les semences parmi le plant de février ou de mars. Les bulbes, et surtout les feuilles de la ciboule, servent à condimenter certains mets et à assaisonner des salades. Pour avoir de la ciboule pendant tout l'hiver, on arrache en novembre de la ciboule commune semée en février ou en mars, on la replante dans une petite tranchée de 0^m,20 à 0^m,25 de profondeur, et on la recouvre de lièzière sèche au temps des gelées.

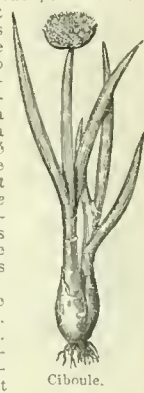
CIBOULETTE (*lèr'* — dimin. de *ciboule*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce du genre ail. On dit aussi *CIVETTE*, et quelquefois *APPETITS*, à cause de ses propriétés apéritives.

— ENCYCL. La *ciboulette*, *cive* ou *civette*, est une espèce d'ail, *allium schanoprasum*. Cette plante est vivace, et croît naturellement en France. Elle a de nombreux bulbes ovoïdes; des feuilles gazeuses, cylindriques, creuses, longues d'environ 0^m,20; une tige ou hampe nue, de même hauteur, terminée par une ombelle compacte de fleurs purpures. On multiplie cette plante en séparant les bulbes ou caïeux, que l'on repique en place, vers la fin de l'hiver, à une exposition ombragée. Elle n'exige ensuite aucun autre soin. En automne, on coupe les feuilles au niveau du sol, et l'on repand sur le reste une légère couche de terreau.

CIBOURE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 15 kilom. de Bayonne, à l'embouchure de la Nivelle, dans le golfe de Saint-Jean-de-Luz et en face de cette localité; 2.174 hab. Pêche du thon, salaison de sardines; fabriques de chocolat, d'espadrilles, de spartes. Bains de mer. Les pêcheurs de Ciboure sont appelés *cascarois* ou *cascaroates*.

CIBARRIO (Giovanni Antonio Luigi), historien et économiste italien, né et mort à Turin (1802-1870). Il fut l'un des conseillers les plus libéraux de Charles-Albert, dont ses travaux historiques sur la maison de Savoie lui avaient valu les sympathies. En 1848, il prit possession de Venise au nom de Charles-Albert. Il s'efforça, après la défaite de Novaro, de ramener le roi à Turin. Ministre des affaires étrangères (1855), sénateur, membre de l'Académie de Turin, il est l'auteur d'une histoire de l'économie politique au moyen âge (1839), qui a été traduite en français en 1859.

CIBYRA, ville grecque de l'ancienno Asie Mineure (Carie), non loin des limites de la Pisidie et de la Phrygie



Ciboule.



Ciboulette.

Le Cid rembourse la somme, puis ouvre la caisse devant les juifs stupéfaits. La seule chose qui donne à quelques parties de l'ouvrage un coloris poétique, c'est la naïveté chevaleresque du style, adouci de quelques situations heureusement peintes.

Cid (CHRONIQUE DC). La critique moderne ne croit pas cette chronique antérieure au XIV^e siècle, quoique, d'après une tradition, elle ait été trouvée dans le tombeau même du Cid, à San-Pedro de Cardona. Elle reproduit une partie de la *Cronica general de España* et semble lui être postérieure. Ce n'est qu'une grande version nationale des exploits du héros. Elle commence aux premières victoires du Cid sous Ferdinand, ne fait que quelques allusions aux événements de sa jeunesse, sur lesquels Guilhem de Castro et Corneille ont composé leurs drames, et raconte surtout, avec la plus grande minutie, ses aventures guerrières. Elle a été imprimée en 1612.

Cid Campeador (LES JEUNESSES DE L'EXCELLENT) (en espagn. *las Mocedades del Cid Campeador*), tragédie en deux parties, du poète espagnol Guilhem de Castro (1618). C'est à la première partie de cet ouvrage que Corneille a emprunté son *Cid*; l'action et les scènes principales sont à peu près les mêmes. L'œuvre de Guilhem de Castro est plutôt une longue chronique chevaleresque qu'un drame ou une tragédie; mais, si l'ouvrage est défectueux, à cause de l'éparpillement de l'action et de ses impossibilités scéniques, il étincelle de beautés véritablement sublimes, de situations frappantes, de traits de génie que notre grand Corneille a le plus souvent admirablement rendus, mais qu'il n'a pas toujours dépassés.

Cid (LE), tragédie de Pierre Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1636. Le Cid de l'histoire est un condottiere brave, mais cruel et tout à fait dénué de scrupules. La légende l'idéalise de plus en plus; mais il est encore bien rudé dans la *Chronique rimée* et même dans le *Poème du Cid*. Si Corneille ne connaissait pas ces sources, il a lu certainement le *Romancero*, où le Cid est surtout présenté comme un héros bon et pieux. Mais le véritable précurseur de Corneille, c'est Guilhem de Castro. En imitant son modèle, Corneille sut rester original. Il condense en un véritable drame ce qui était, chez Guilhem de Castro, une épopée dramatique.

Chimène, fille du comte de Gormas, et Rodrigue, le Cid, fils de don Diègue, s'aiment réciproquement. Don Diègue vient d'être nommé gouverneur du prince de Castille, honneur que le comte de Gormas croyait réservé à lui seul. Il s'en plaint amèrement à don Diègue et lui donne un soufflet. Don Diègue tire son épée pour se venger; mais le comte la lui fait aisément tomber des mains. La situation du Cid devient cruelle lorsqu'il apprend que l'offenseur de don Diègue est père de Chimène. Le sentiment de l'honneur l'emporte. Il provoque don Gormas et le tue. Chimène, fidèle à la voix du devoir, vient demander au roi don Ferdinand vengeance contre Rodrigue. Cependant, Rodrigue ose se présenter chez Chimène, dont il vient de tuer le père; alors, à lieu une scène d'une incomparable beauté. Ensuite, Rodrigue rencontre don Diègue qui cherche son fils pour lui exprimer sa satisfaction. Il lui annonce une descente imprévue des Maures vers Séville, et le presse de voler aux ennemis. Bientôt Rodrigue, qui a vaincu les Maures, reparait devant le roi et lui fait le récit du combat. Chimène se présente pour implorer de nouveau la justice du roi, qui lui accorde à regret l'épave d'un duel entre le Cid et le chevalier qu'elle choisira pour champion, mais sous la condition qu'elle épousera le vainqueur. Don Sanche s'est offert à combattre pour elle. Avant le combat, Rodrigue vient encore une fois offrir sa vie à Chimène, qui lui donne l'ordre de revenir vainqueur. Bientôt, don Sanche apporte aux pieds de Chimène l'épée du Cid. Croyant son amant tué, elle éclate en imprécations contre le meurtrier. Le roi la dérompe : Rodrigue vit encore. Et c'est lui qui a envoyé Don Sanche porter son épée. Mais il paraît lui-même : Chimène, enfin, se laisse persuader, et consent à donner sa main à Rodrigue lorsque celui-ci aura achevé de vaincre les Maures en Afrique.

L'unité de temps n'est maintenue dans le *Cid* que grâce à toutes sortes d'in vraisemblances. Quant à l'unité de lieu, Corneille ne se tire d'affaire qu'en ne précisant pas en quel endroit se passe chaque scène. Mais, on aucune partie, l'unité d'action ne fait défaut. Les rôles de second ordre sont un peu sacrifiés : don Sanche est parfois un peu ridicule; l'enfant, qui aime aussi Rodrigue, mais qui le trouve au-dessous de sa naissance, malgré ses luttes intéressantes avec elle-même, paraît bien pâle auprès de Chimène; le roi est d'un caractère bonhomme, un peu au-dessous de la royauté de tragédie, mais, en somme, sage et aimable. En revanche, les premiers rôles sont de toute beauté. Don Diègue a un hautain sentiment de l'honneur, qui l'emporte sur son amour paternel. Rodrigue a la fierté de son père, avec un courage juvénile; et, en même temps, il est rempli de tendresse. Chimène elle-même est aussi digne d'ostime dans sa passion que dans son ardeur à venger son père. Dans ce drame, où l'on trouve à peine un mauvais sentiment, les héros nous apparaissent pleins d'énergie et d'amour. Tout y cède à une affection et à une admiration réciproques qui font de Chimène et du Cid deux types immortels de jeunesse et de fidélité. Plusieurs vers de cette tragédie ont passé dans la langue littéraire :

- Ses rides sur son front ont gravé ses exploits.
- Rodrigue, as tu du cœur? — Tout autre que mon père l'éprouverait sur l'heure....
- Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées, La valeur n'attend pas le nombre des années.
- Mes pères à deux fois ne se font pas connaître, Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.
- A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Cid (la Querelle du). Si le *Cid* valut à Corneille le premier rang parmi les poètes tragiques, il lui attira aussi bien des tribulations. Richelieu, qui rimait en dépit de Minerve, était jaloux du succès du *Cid*. Prudemment, Corneille dédia sa pièce à M^{me} du Combalet, nièce du cardinal. Mais sa hantaine *Excuse à Ariste* indisposa les gens de lettres, et Mairat écrivit contre lui une satire à laquelle Corneille eut le tort de répondre. C'est alors que Scudéry publia sur le *Cid* une série d'*Observations* pueriles où il attaquait dans le *Cid* à la fois le fond et la forme. L'auteur répondit brièvement dans sa *Lettre apologétique*, d'une ironie éloquent, et ses partisans publièrent plusieurs pamphlets pour sa défense. Scudéry prit le parti de s'adresser à l'Académie française, espérant que, tenant le jour de

Richelieu, elle n'oserait pas tromper les désirs de son fondateur; mais l'Académie s'honora en cette circonstance par la manière dont elle s'acquitta de la tâche périlleuse qu'on lui imposait, tout en paraissant se conformer aux ordres du cardinal. Elle voulut d'abord étonner de l'auteur son consentement à la critique qu'on allait faire de sa pièce. Corneille le donna fièrement à Boisrobert. Sur les instances répétées du cardinal, trois commissaires furent nommés pour examiner le *Cid*, ainsi que les *Observations* de Scudéry : Bourzeys, Chapelain et Desmarêts. Chapelain réunissait divers mémoires en un seul corps, qui fut présenté manuscrit au cardinal, puis publié plus tard après des retouches sous le titre de : *Sentiments de l'Académie française sur la tragédie du Cid*. Dans cet ouvrage, que Chapelain avait rédigé bien à contre-cœur, le ton est fort modéré : l'Académie s'efforce d'être impartiale entre Corneille et Scudéry : elle désapprouve le sujet, mais reconnaît que la pièce offre de grandes beautés. Quant aux critiques faites en détail sur le texte, elles sont souvent pueriles et dénuées d'intérêt. En somme, dans les *Sentiments de l'Académie*, il faut louer l'honnêteté du ton plutôt que la justesse des idées. Cependant, la lutte à coups de libelles avait continué encore quelque temps; Mairat était revenu à la charge, dans l'*Épître familière au sieur Corneille*. Deux pamphlets anonymes : *Lettre du désintéressé au sieur Mairat* et *Avertissement au Besunois Mairat* (1637) l'attaquèrent violemment. Mais tout le monde était las de la querelle, et, en 1638, quand parurent les *Sentiments de l'Académie*, tout fut fini; et, si Corneille conserva de ces débats un souvenir amer, le *Cid* n'en demeura pas moins triomphant.

Cid (LE) ou *Respect d'un père*, tragédie espagnole de J.-B. Diamante. — C'est une traduction médiocre du *Cid* de Corneille; Voltaire, par une étrange erreur, crut que l'imitateur était Corneille. Or Diamante n'avait que dix ans en 1636, date de la représentation du *Cid*.

Cid (LE), opéra en quatre actes et dix tableaux, poème de d'Ennery, Louis Gallet et Edouard Blau, musique de J. Massenet, représenté à l'Opéra le 30 novembre 1883. Les auteurs ne se sont pas seulement inspirés du chef-d'œuvre de Corneille (dont ils ont reproduit parfois des passages entiers), mais aussi de Guilhem de Castro.

Empreinte d'un sentiment vraiment chevaleresque, l'œuvre est forte et mâle. Après l'ouverture, qui nous présente le dessin d'orchestre que nous entendrons de nouveau dans la scène du duel, nous trouvons au premier tableau le duo élégant de Chimène et de l'enfant; au second, un chœur superbe, la belle scène où Rodrigue est armé chevalier, son invocation à son épée : *O noble lame étincelante*, d'un caractère héroïque, et le duo pathétique de don Diègue et de son fils. Le second acte nous offre les stances délicieuses de Rodrigue, tout empreintes de mélancolie, puis la scène rapide du duel, et celle où Chimène vient exhaler son désespoir d'abord et sa fureur ensuite. Au suivant, il faut remarquer l'*Alléluia* de l'enfant, qui est une page mélodique adérable, de jolis airs de ballet, et toute la scène puissante où Chimène vient demander justice et où don Diègue prend la défense de son fils. Le troisième acte est plein de tendresse et de mélancolie. Le prélude instrumental, la cantilène de Chimène : *De cet affreux combat je sors l'âme brisée*, d'une expression si douloureuse; son entrevue avec Rodrigue, d'un sentiment si passionné. A partir de ce moment, le drame se précipite, mais il faut signaler la scène de la vision, pleine de couleur, et le cri de désespoir poussé par Chimène lorsqu'elle croit Rodrigue mort : *Eclate mon amour!*

Cid (LA FILLE DU), drame historique en trois actes, par Casimir Delavigne (1840). — Le Cid a eu de Chimène, qui n'existe plus, une fille nommée Elvire. Il lui destine Ferdinand, fils de son ami Fanès de Minaya, guerrier intrépide. Rodrigue, frère de Ferdinand, aime aussi Elvire et se retire dans un cloître pour échapper à cet amour. Elvire, qui de son côté l'aime en silence, essaye en vain de lui donner le goût des combats. Mais Ferdinand est tué dans une rencontre avec les Maures, et Rodrigue se jette dans la mêlée pour le venger. Il se révèle comme un héros et pourra désormais épouser Elvire. Cette pièce, qui se termine par la mort du Cid, blessé à mort dans un combat contre les Maures, n'est pas une des meilleures de Casimir Delavigne.

CIDADE (mot portug. qui signifie ville, cité) n. f. Pour les noms composés commençant par ce mot, v. la seconde partie du nom. Ainsi, pour *Cidade de Goyaz*, v. GOYAZ, etc.

CIDARIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrides, famille des phytométrides, comprenant des phalènes crépusculaires à ailes larges anguleuses, marbrées, etc. (Les chenilles des cidaria sont nues et se métamorphosent sous terre; les nombreuses espèces sont répandues dans l'hémisphère boréal : *fidaria juniperaria*, chenille sur le genévrier; *cidaria chenopodiaria*, sur les chénopodes, etc.)



Cidaria (red. d'un tiers)

CIDARIDES (rad. *cidaris*) n. m. pl. Sous-ordre d'oursins réguliers, comprenant ceux qui ont leur test presque globuleux, dont les pièces sont soudées, avec les aires ambulacraires très étroites. — Un cidaride.

— ENCYCL. Les cidarides sont caractérisés par leurs grandes épines et leurs ornements variés; répandus dans presque toutes les mers du globe, ils apparaissent dans le trias. On les subdivise en deux familles principales : *salménidés*, et *cidaridés*.

CIDARIDÉS (rad. *cidaris*) n. m. pl. Famille d'oursins cidarides, comprenant des formes arrondies ou sphériques, à péristome non entaillé. — Un cidaridé.

— ENCYCL. Les cidaridés sont remarquables par les sculptures de leur test et la dimension de leurs épines renflées en baguettes rugueuses. Genres principaux : *cidaris*, *phyllacanthus*, etc.

CIDARIFORME (de *cidaris*, et forme) adj. Qui a la forme d'un bonnet.

CIDARIS (riss — gr. *kidaris*, même sens) n. f. Turban élevé entouré d'un diadème bien à points blancs, qui était l'emblème de la royauté chez les Perses, les Parthes et les Arméniens. « Tiaro que portait le grand prêtre des juifs. » Nom d'une danse arabe.

CIDARIS (riss) n. m. Genre d'oursins, type de la famille des *cidaridés*, comprenant des formes de taille moyenne, arrondies, aplaties, à piquants en grosses baguettes. [On connaît plus de deux cents espèces de cidaris, répandues en diverses mers, ou fossiles depuis les formations triasiques : *cidaris hystrax* (mers d'Europe); *cidaris mclubaria* (mers des Antilles); *cidaris coronata* (jurassique); etc.]



Cidaris.

CIDARITES (HUNS). V. HUNS.

CI-DESSOUS, CI-DESSUS, CI-DEVANT, V. CI.

CIDRA (LA), bourg des Antilles (île de Porto-Rico), sur un affluent du rio de Toa; 6.000 hab.

CIDRE (du lat. *cisera* [forme populaire] ou *sicera* [forme classique], dérivé du grec *sikera*) n. m. Boisson ayant pour base le jus de pommes fermenté. Il se dit par ext. de boissons préparées avec le jus fermenté d'autres fruits : *Cidre de cormes, de poires, etc.* Il *Cidre à deux trains*, Cidre fait avec des pommes d'espèces différentes.

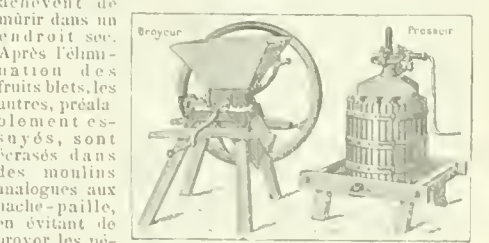
— ENCYCL. Dr. Le cidre est assujéti aux droits de circulation, d'entrée, de détail et d'octroi et, suivant les cas, à la taxe unique ou de remplacement. La taxe d'entrée porte sur les quantités introduites ou fabriquées à l'intérieur des limites de l'octroi. Les fruits à cidre sont imposés à l'entrée à raison de 5 hectolitres pour 2 hectolitres de cidre (loi du 23 juil. 1816), sauf à Paris, où les fabricants n'acquittent le droit que sur les quantités de cidre réellement produites et constatées par l'exercice. La loi du 29 décembre 1897 a fixé le tarif d'octroi du cidre pour les villes qui continuent à imposer les boissons hygiéniques. Les récoltants sont affranchis des droits en ce qui concerne leur consommation personnelle (loi du 11 déc. 1895).

— Hist. Originaire de basse Normandie, où on le signale depuis le XII^e siècle, l'usage du cidre s'étendit au delà de la Seine, puis en Angleterre. C'est vers la fin du XV^e siècle que les plants de pommiers se multiplièrent dans le pays de Bray et dans le pays de Caux. On sait de source authentique que la cervoise, à Rouen, n'a été supplantée par le cidre que vers le XV^e siècle; à Evreux, au contraire, le cidre avait déjà la suprématie cent ans plus tôt. La Normandie et la Bretagne sont les pays de production les plus importants, surtout dans les départements d'Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Seine-Inférieure. Quoique plus de cinquante départements français fabriquent du cidre, son aire est limitée à peu près par une ligne qui irait de Nantes à Mézières, et de là à Boulogne-sur-Mer. En dehors de la France, il n'y a guère à citer que les Etats-Unis et l'Angleterre comme pays de production importante.

— Techn. Le cidre est une boisson résultant de la fermentation alcoolique du jus de pommes. De couleur ambrée, légèrement sucré et acide, souvent riche en acide carbonique et mousseux, c'est un breuvage sain et rafraîchissant qui, cependant, est mal digéré par certains estomacs. La qualité est très variable et dépend des sortes de pommes mélangées, de la composition du sol, du mode de fabrication et de conservation de la boisson.

En ce qui concerne les pommes à cidre, on distingue trois catégories : 1^o les pommes acides ou de première maturité, lesquelles donnent un jus peu coloré, marquant 5^e Baumé et un cidre à 6 p. 100 d'alcool se conservant mal; 2^o les pommes douces ou de seconde récolte. Leur jus est plus dense et donne 10 p. 100 d'alcool, mais ce cidre, agréable au goût, devient bientôt amer; 3^o les pommes amères, de maturité tardive, dont le jus peut marquer 9^e Baumé et fournir 12 p. 100 d'alcool. Elles sont indispensables dans les mélanges pour assurer la conservation du cidre, qui, d'ailleurs, ne dépasse pas trois ou quatre ans. Ce sont les sols argilo-sablonneux qui donnent les meilleurs cidres. Les terrains trop siliceux donnent beaucoup d'acidité, et les sols calcaires ou ferrugineux communiquent un goût de terroir.

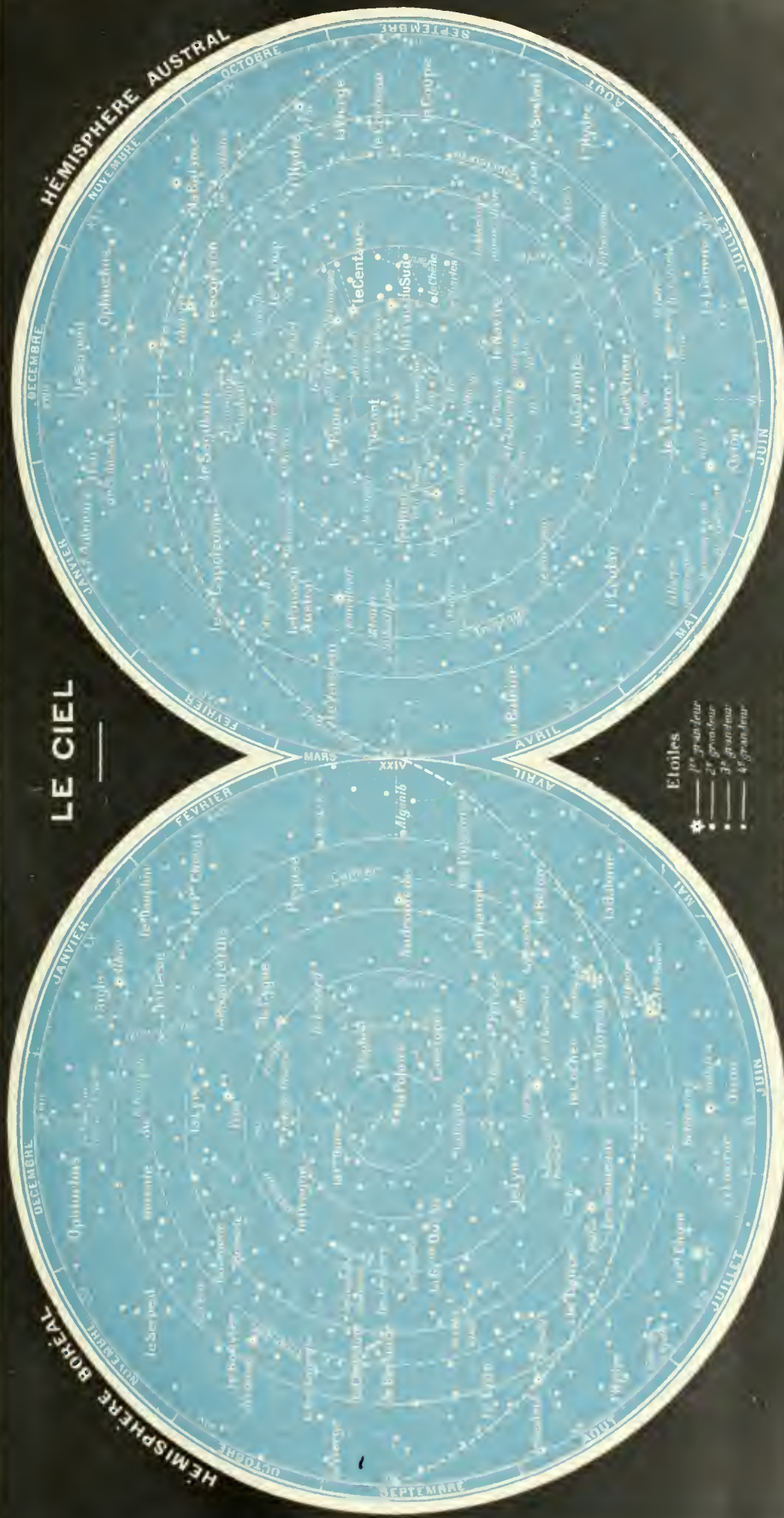
— Fabrication. Les vergers doivent comprendre des variétés diverses de pommiers, de façon à obtenir des mélanges de fruits favorables à la qualité ultérieure du cidre fabriqué. Récoltes de septembre à novembre, les fruits



Fabrication du cidre.

achèvent de mûrir dans un endroit sec. Après l'élimination des fruits blets, les autres, préalablement essuyés, sont écrasés dans des moulins analogues aux bache-paille, en évitant de broyer les pépins, qui renferment une huile à odeur désagréable. La pulpe, pelletée plusieurs fois, ne tarde pas à brumer. Le lendemain, elle passe au pressoir où elle est étendue en couches superposées et séparées par de la paille ou par des toiles. La première pression donne, par hectolitre de fruits, 10 à 16 litres de jus ou *gross cidre*. Le marc non épuisé étant mis à macérer avec deux tiers de son poids d'eau de pluie ou de source, on obtient par une nouvelle pression du *cidre ordinaire*. Un troisième coup de presse peut encore donner un *petit cidre* d'altération rapide. Le cidre du commerce est ordinairement un mélange des sortes précédentes en proportions diverses. Le premier jus seul donne les bonnes qualités. Il est mis en tonneaux dans des caves à 14^e environ et subit rapidement la fermentation alcoolique tumultueuse. Un mois après, le cidre est fait. Soutire et laissé au repos, ce *cidre dur* contient encore du sucre. Mis en bouteilles, il donne un cidre mousseux par suite de la fermentation de ce sucre résiduel; mis en fût, ce n'est qu'après trois mois de repos que le cidre est *pare*, c'est-à-dire à fermentation achevée. Il est alors limpide naturellement, ou après collage au cas échéant (60 gr. par hectol.), et titre 5 à 7 p. 100 d'alcool.

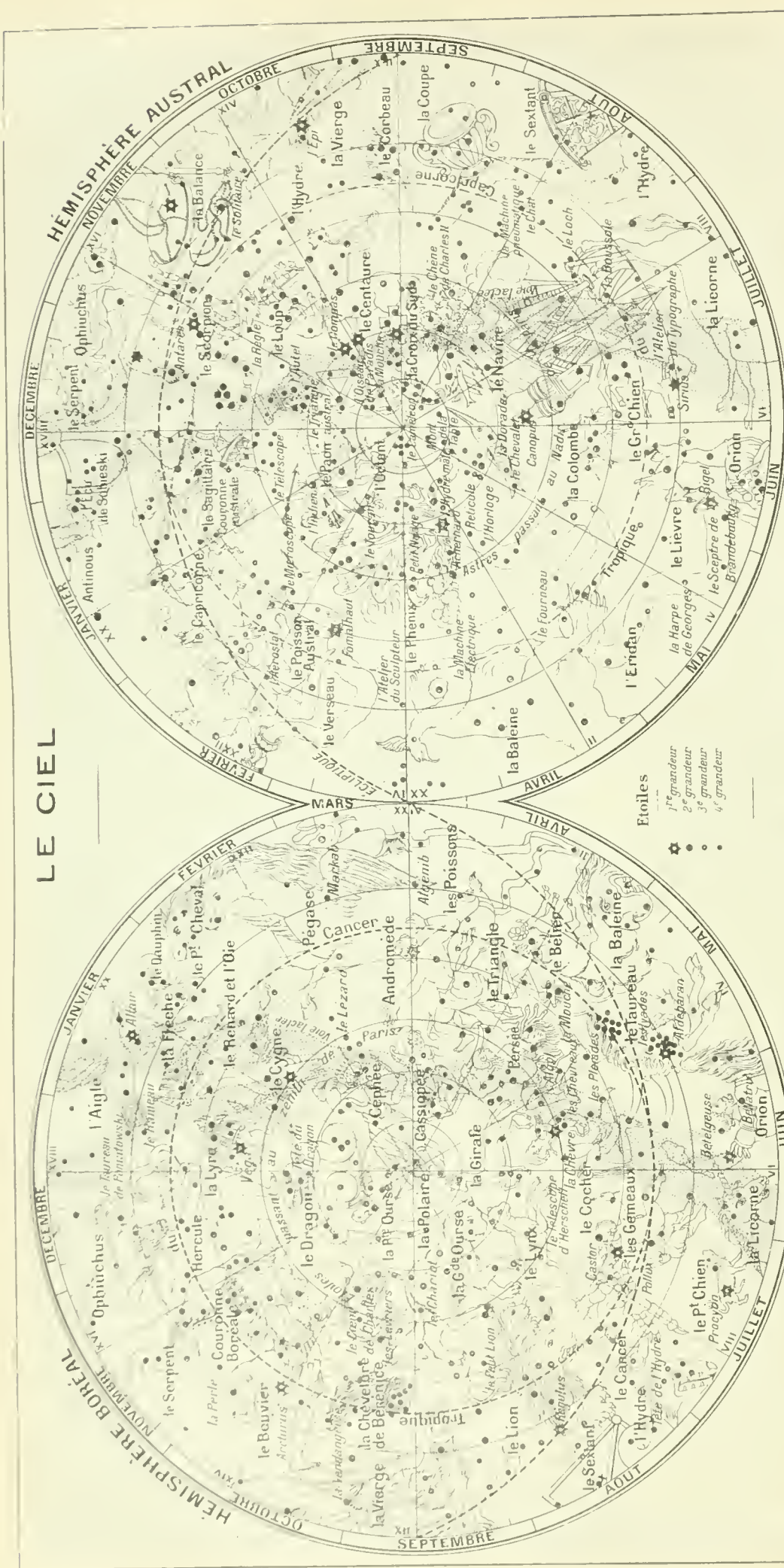
LE CIEL



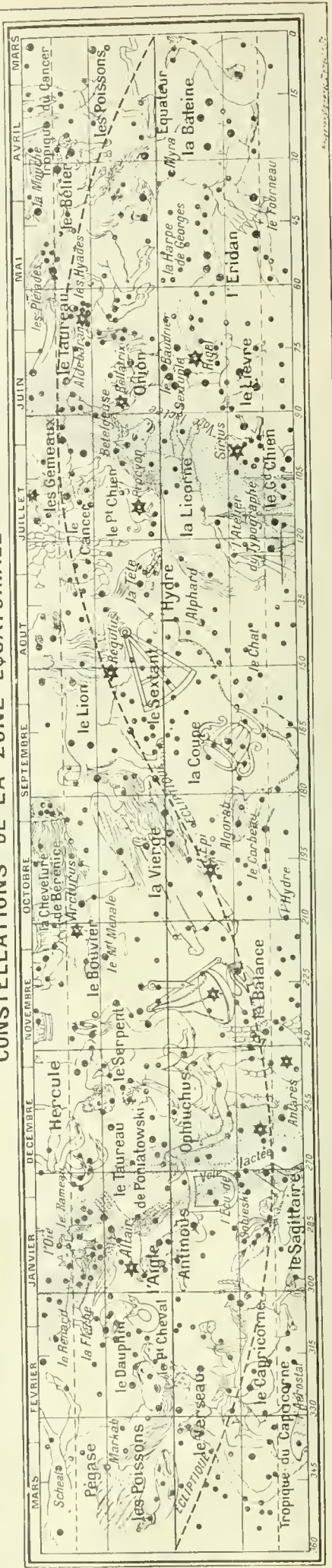
ZONE ÉQUATORIALE



LE CIEL



CONSTELLATIONS DE LA ZONE ÉQUATORIALE



simple ou ramifié, portant des bouquets d'aiguillons, et dont les fleurs, grandes et belles, s'ouvrent généralement pendant la nuit. On en connaît plus de deux cents espèces, propres aux régions tropicales de l'Amérique. Certaines espèces sont de grande taille; ainsi, le *cierge du Pérou* peut atteindre 20 mètres de haut. Quelques-uns sont utilisés comme plantes d'appartement. Nous citerons encore : le *cierge géant* (*Cereus giganteus*), originaire des plateaux du sud de la Californie, où il atteint une hauteur de 15 à 16 mètres. Les fruits sont alimentaires, comme ceux de quelques autres espèces. Le *cierge magnifique* (*Cereus speciosissimus*), du Mexique, a des fleurs admirables, larges de 0^m,12 et plus, d'un rouge écarlate pourpre, avec des reflets irisés à l'intérieur. Cette espèce est grimpante et très ramifiée; on a vu un seul individu couvrir le mur d'une serre de plus de 40 mètres de longueur, et produire chaque année des milliers de fleurs. Le *cierge à grandes fleurs* (*Cereus grandiflorus*) croît dans l'Amérique du Sud, et exige en France la serre chaude; ses fleurs, très grandes, sont jaunes en dehors et blanches en dedans; elles s'ouvrent le soir, exhalent dans la nuit une odeur de vanille, et se ferment le matin. Le *cierge fouet* (*Cereus flagelliformis*) offre des tiges très longues, de la grosseur du doigt, grimpantes ou traînantes, se pliant très facilement sur des supports. On en fait des girandoles, des girandoles propres à garnir les jardinières des salons. Ses fleurs sont très nombreuses, d'un beau rouge carminé, ainsi que les petits fruits qui leur succèdent.

— Liturg. L'usage d'allumer des flambeaux pendant les cérémonies du culte chrétien, parfois commandé par la nécessité, reçut de bonne heure une signification symbolique. Le concile de Trente le considère comme étant d'origine apostolique. (Sess. XXII, c. v.) Les cierges liturgiques doivent être faits de cire d'abeille; la bougie stéarique est prohibée, sauf pour les cierges accessoires. Deux cierges au moins doivent brûler sur l'autel pendant toute la durée de la messe. Le clergé porte des cierges allumés aux convois solennels, aux processions de la Chandelier et du Saint-Sacrement. Il est d'usage aussi de mettre des cierges allumés à la main des enfants qui entrent dans l'église le jour de leur première communion et d'en entourer les catafalques aux convois et aux services de bout de l'an. On en brûle encore autour des chasses et des images des saints.

— *Cierge pascal*. Le samedi saint, au commencement de l'office du matin, le diacre bénit le feu nouveau en allumant un cierge à trois branches au chant trois fois répété de ces mots : « *Lumen Christi*. » (Voici la lumière du Christ.) Il s'approche ensuite du cierge pascal, cierge de grande dimension, et y insère cinq grains d'encens, l'allume avec le feu nouveau et en plonge l'extrémité inférieure dans l'eau bénite. Dressé sur un chandelier monumental dans le chœur, du côté de l'Évangile, le cierge pascal y demeure jusqu'après la fête de la Pentecôte.

— L'Église grecque orthodoxe n'allume pas de cierges pendant la célébration de la messe, mais elle en emploie fréquemment dans les autres cérémonies liturgiques. Parmi les protestants, les luthériens allument des cierges pendant l'office, dans une intention symbolique; les calvinistes et les anglicans ont entièrement rejeté cette pratique.

— Techn. Autrefois, le cierge était fabriqué exclusivement avec de la cire vierge. Aujourd'hui, le stéarine et la paraffine entrent dans la composition des cierges. Jadis, après avoir fait fondre la cire au bain-marie et l'avoir purifiée en la filtrant sous pression au travers d'une toile, l'ouvrier *cierger* la passait au moyen d'une cuiller de fer et en arrosait tout une série de mèches suspendues autour d'un cercle horizontal. Cette opération se continuait jusqu'au moment où le cierge avait acquis la grosseur voulue. Le cierge était alors roulé sur une table très unie et le cierge obtenait la forme légèrement conique du cierge à l'aide d'un instrument spécial appelé *polissoir*. Il faisait ensuite la tête en employant un couteau en bois. Ainsi fabriqués, les cierges étaient plongés dans des bacs remplis d'eau dégraissée, puis séchés au soleil et en plein air pour décolorer la cire et la rendre blanche.

CIERGER (si-èr-jé). — Prend un e après le g devant a et o : *Je ciergeai*. Vous *ciergez* v. a. Techn. Enduire de cire les bords d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler : *Ciergera du drap*. On dit aussi *notigier*.

— Mar. *Cierger un mâle*. Le planter bien verticalement.

CIERGIER (èr-ji-è) n. m. Fabricant, marchand de cierges.

CIESZOWSKI (Gaspard-Casimir), prélat polonais, né en 1745, mort en 1831. Ordonné à l'âge de dix-neuf ans, par le pape Clément XIII, il se montra l'un des plus chauds partisans de l'insurrection de 1791 et, après le dernier partage de la Pologne, étant archevêque de Kiovie, il refusa de prêter serment à la Russie. Mais on parvint à corrompre l'abbé Skierniewski, secrétaire général de l'archevêché, qui, profitant de la cécité du prélat, lui attribua un mandement d'anathème et d'excommunication contre les insurgés lithuano-ruthéniens. Cette imposture fut la cause de la mort de Cieszowski. Le jour même où il expira, Skierniewski se fit justice en se suicidant.

CIESZANOW, bourg d'Autro-Hongrie (Galicie [provinc. de Zolkow]), sur la frontière de Pologne; 2.880 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 74.132 hab.

CIESZKOWSKI (Auguste, comte), philosophe et économiste polonais, né à Suelca en 1811. Élu en 1847 député du grand-duché de Posen au Reichstag de Berlin. Il a écrit en allemand, en polonais et en français. Citons, parmi ses ouvrages : *Prabégones à la science historique* (1838), *Dieu et*

la palmygénésie (1842). En français, on lui doit : *Du crédit et de la circulation* (1839); *De la patrie et de l'aristocratie moderne* (1844). Il soutint que les Slaves sont appelés à régénérer l'Occident, dans un ouvrage anonyme écrit en polonais et intitulé *Ojczyzna-Nasz* [Notre Pères] (1848). C'est grâce à son influence comme député que fut fondée l'université de Posen.

CIEUTAT, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 9 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, dans la plaine; 1.131 hab. Chapelle romane. Encerinte retranchée rectangulaire. Ce village semble occuper l'emplacement de l'ancienne capitale du Bigorre (Tarbes).

CIEUX (si-èù) n. m. pl. V. CIEL.

CIEUX, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kil. de Bellac, près d'un étang; 1.965 hab. Mine d'étain. Menhir.

CIEZ, comm. de la Nièvre, arrond. et à 20 kilom. de Cosne; 1.093 hab. Église du XVI^e siècle.

CIEZA, ville d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie]), près du fleuve côtier Segura; 10.915 hab. Moulins; fabrique de papier de chiffon, scieries de bois, toiles de fil, boissons gazeuses. Aux environs, ruines romaines. — Pop. du district de Cieza : 34.412 hab.

CIEZKOWICE, bourg d'Autro-Hongrie (Galicie [provinc. de Nowo-Sandec]), sur la Biala, affluent de la Vistule; 2.000 hab.

CIF, expression abrégée, très employée dans le commerce, pour remplacer les trois mots anglais *cost, insurance, freight* (coût, assurance, fret). V. CAF.

CIFRA (Antonio), compositeur italien, né vers 1575, mort vers 1635, élève de Palestrina et de Bernardino Nanino. Successivement maître de chapelle du collège allemand de Rome, de l'église de Lorette et de Saint-Jean de Latran, il passa, en 1622, au service de l'archiduc Charles d'Autriche, et, en 1629, retourna à Lorette. Ses remarquables compositions comprennent plusieurs messes, des psaumes, plusieurs recueils de motets, six recueils de madrigaux, des *ricercari* et deux livres de chansons françaises.

CIFUENTES, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara]), sur un affluent du Tage; 1.660 hab. Eaux sulfureuses. Fabrication de papier, tissage de toile. — Pop. du district de Cifuentes : 18.200 hab.

CIGALA (Lanfranc), troubadour italien, né à Gènes, mort en 1278. Il fut ambassadeur de la république de Gènes auprès du comte de Provence Raymond (1241), et acquit une grande renommée en composant des poésies et des chansons dont quelques-unes sont conservées manuscrites à la Bibliothèque nationale. Il mourut assassiné.

CIGALE (du provenç. *cigala*, lat. *ciçada*) n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *ciçadidés*, comprenant des formes lourdes et de grande taille, munies d'un appareil stridulant.

Fig. Poète. Il se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner un écrivain qui ne produit que des phrases sonores et vides d'idées.

— Argot. Pièce d'or, à cause du bruit qu'elle produit. « On dit aussi *ciçote* et *ciçoté*, sans doute par corruption.

— Crust. *Cigale de mer*. Nom d'une espèce de scyllaire.

— Mar. Organeau d'une ancre ou d'un grappin.

— Encycl. Entom. Le genre *cigale* (*ciçada*) est caractérisé par la grosseur de la tête, a grands yeux saillants et écartés, l'abdomen arrondi ou conique, l'ampleur des ailes supérieures. L'abdomen des mâles porte, à sa base, une sorte de double tambour dont la peau sèche vibre sous l'effort de muscles spéciaux. Les larves ont de fortes pattes fouguesuses et vivent enfouies dans le sol, où elles sucent les racines. Les insectes adultes se tiennent sur les arbustes, dans les lieux chauds et secs, en plein soleil, et ne cessent de striduler pendant le jour. Les nombreuses espèces du genre *cigale* sont répandues surtout dans les régions tropicales; dans le midi de la France, certaines sont très communes (*ciçada fraxini* ou *plebeja*) : c'est celle qui remonte le plus au nord, avec le *tibicenina lativittata*. La *cigale* panachée des frênes (*settipia omi*), du pourtour méditerranéen, produit par ses piqûres la *manne* des frênes; etc.

— Littér. et archéol. Les *cigales* sont souvent confondues par les auteurs avec les *sauterelles*; ainsi dans La Fontaine, dont la *cigale* est la grande sauterelle verte (*locusta viridissima*). Très communes dans les régions méridionales, les vraies cigales ont été chantées par les poètes de ces régions, tandis que, dans le nord, où elles manquent, on a chanté les sauterelles stridulantes, en leur lieu et place. Les poètes grecs se sont plu à représenter la *cigale* comme un animal à la voix mélodieuse. Dans le troisième chant de l'*Odyssée*, Homère compare à des cigales les vieillards éloquentes qui s'entretenaient avec Priam sur les murs de Troie. Hésiode, Théocrite, d'autres encore donnent au chant de la *cigale* l'épithète de *sonore* et d'*harmonieux*. Anacréon a consacré une ode à l'éloge de la *cigale*. Platon raconte dans son *Phédon* que certains hommes, enchantés de la voix des Muses, s'étaient laissés mourir de faim, et que ces déesses les avaient métamorphosés en cigales. Enfin, au dire de Thucydide, les vieillards de l'Attique, peu de temps avant les guerres médiques, relevaient encore leurs cheveux en chignon à l'aide d'épingles d'or en forme de cigales.

Cigale (La), Société littéraire et artistique, créée à Paris, en 1870, sur l'initiative de Maurice Faure. Composée de lettrés, d'artistes et de savants originaires du Midi, sans acception d'école ou de genre, elle a pour objet de servir de trait d'union entre Paris et leur pays de naissance. Ses membres, les *cigaliers*, dont le nombre ne doit pas dépasser deux cents, se réunissent dans un

banquet mensuel, et organisent des fêtes littéraires dans le Midi. Ce sont eux qui ont élevé, en 1887, à Meudon, un buste à Rabelais. Les cigaliers ont pour organe un recueil, intitulé « la Cigale ».

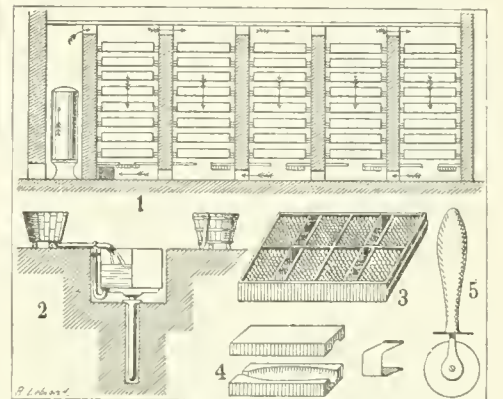
CIGALE (Jean-Michel), dit **Mahomet-bey**, aventurier du XVII^e siècle. Il se prétendait fils du fameux vicomte Scipion Cigale, capturé par les Turcs en 1561, et de la fille du sultan Achmet, et il disait que son cousin Mahomet IV l'avait nommé vice-roi de Trébizonde et généralissime de la mer Noire. Il en imposa ainsi à la reine de Pologne, Marie de Gonzague, qui le fit baptiser en grande pompe à Varsovie, puis au pape Alexandre VII, et enfin à Louis XIV, qui le reçut magnifiquement en 1670. Mais il fut ensuite démasqué en Angleterre, et disparut.

CIGALIER (li-è) n. m. Membre de la société la « Cigale ».

CIGALON ou **CIGALOU** n. m. Nom vulgaire donné à un insecte que l'on appelle *cigale* de l'orme.

CIGARE (de l'espagn. *cigarro*) n. m. Rouleau de tabac en feuilles, que l'on fume en aspirant la fumée par l'un des bouts. « Nom commercial du tabac à fumer de Cuba. — Encycl. Le *cigare* est sans doute la première forme sous laquelle le tabac a été fumé. Mais c'est seulement au XIX^e siècle que la mode l'adopta et que le *cigare* devint, suivant l'expression de George Sand, « le complément indispensable de toute vie oisive et élégante ».

Les meilleurs cigares sont ceux de La Havane. La région française on achète directement sur les lieux de production une assez grande quantité; le prix va jusqu'à 5 francs



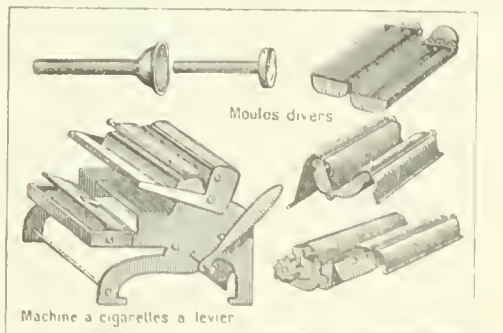
1. Séchoir à air chaud; 2. Cuve de lavage méthodique; 3. Claire du séchoir; 4. Moule à cigare; 5. Couteau à tabac.

la pièce. La manufacture de Reuilly fabrique, avec les feuilles les plus aromatiques de l'île de Cuba (tabacs de la Vuelta-Abajo), des cigares de différents modules, qui, pour des raisons non encore élucidées, climatériques et microbiennes, n'ont pas tout à fait la qualité des cigares fabriqués à La Havane avec les mêmes feuilles. Les cigares de Manillo, recherches d'un certain nombre de fumeurs, ne valent pas les havanes. Les manufactures françaises emploient les tabacs du Brésil et de Sumatra dans la composition des cigares à 15 et à 10 centimes; les feuilles indigènes, mélangées de kentucky, servent à faire les cigares à 7 cent. 1/2 et à 5 centimes. Le nombre total des cigares vendus en France est d'environ 800 millions par an, pour une valeur de 58 millions de francs.

Le cigare est composé de trois parties distinctes : 1^o l'*intérieur* ou *tripe*, formé de morceaux de feuilles allongées suivant l'axe du cigare; 2^o la *sous-cape* ou *première enveloppe*, demi-feuille qui entoure la tripe; 3^o la *cape* ou *robe*, dernière feuille de tabac fine et élastique enroulée en spirale autour de la *pointe* constituée par les deux premières parties. La confection des cigares se fait, soit uniquement à la main, comme à La Havane, soit à l'aide de moules en bois, qui donnent des produits d'aspect plus régulier. Pour cette fabrication, qui semble particulièrement rebelle aux applications mécaniques, on a imaginé de nombreuses machines; les unes ne font que les *pointes*, les autres enroulent seulement la *robe*; aucune n'a encore fourni d'aussi bons résultats que le travail des doigts agiles des cigariers.

CIGARETTE (vol) = rad *cigare* n. f. Sorte de petit cigare fait de tabac coupé en menus brins et que l'on roule ordinairement dans une petite feuille de papier mince : *Il y a des CIGARETTES tout en tabac comme celles que la région française vend sous le nom de niñas et de scoriñas*.

— Encycl. On fabrique annuellement, en France, un milliard et demi de *cigarettes*, auxquelles il faut ajouter celles que les fumeurs roulent eux-mêmes; la vente de ce pro-

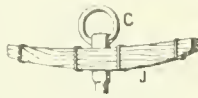


duit augmente constamment. A part les cigarettes de l'ivoire, en tabac d'Orient, qui sont faites entièrement à la main, les cigarettes en papier sont fabriquées avec des machines, dont la plus ingénieuse est la machine Decouly. Cette dernière produit des tubes en papier sans colle, terminés par agrafage des deux bords de la feuille. Le boudin

Cierge du Mexique.



Cierge orné (XIX^e s.).



C, cigale ou organeau; J, jas de l'ancre.



Cigale (cigale), au tiers : a, nymphé plébéienne; b, organe de stridulation cygnale.

de tabac est préparé et introduit mécaniquement par un ouvrage dans le tube de papier préalablement formé.

La régie livre à la consommation des cigarettes dites à la main, qui devraient être plus justement appelées cigarettes roulées : elles sont faites non plus par bourrage, ce qui donne des produits quelquefois trop durs et incombustibles, mais par roulage, comme celles que fait à la main le fumeur lui-même. Ce procédé de fabrication a été rendu mécanique par Belot, ingénieur à la manufacture du Gros-Cailhou.

CIGARETTEUSE (ré-teu-z') n. f. Ouvrière qui, dans les manufactures de tabac, conduit les machines fabriquant les cigarettes.

CIGAREUSE n. f. et adj. Se dit de l'ouvrière employée, dans les manufactures de tabac, à la confection des cigares. On dit plutôt **CIGARIÈRE**.

— Adjectiv. : **Ouvrière CIGAREUSE**.

CIGARIÈRE n. f. Atelier où se font les cigares. — Syn. de **CIGAREUSE**. — Adjectiv. : **Ouvrière CIGARIÈRE**.

CIGARILLE (il mill.) n. m. Espèce de cigarette faite à l'aide d'un moule spécial appelé aussi **cigarotype**, avec un papier imprégné de jus de tabac, et collé de manière à former un tube de couleur feuille de tabac.

CIGARITO n. m. Cigarette dont l'enveloppe est constituée par une feuille de tabac, au lieu de papier.

CIGAROTYPE n. m. Instrument servant à faire des cigarettes, composé d'un tube dans lequel on place un papier collé formant cylindre, et qui reçoit le tabac que l'on enfonce au fur et à mesure à l'aide d'une sorte de mandrin. On lit souvent **MOTILE** à **CIGARETTES**.

CIGLIANO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 7.000 hab. Foires.

CIGNA Jean-François, anatomiste italien, né à Moa-dovi en 1734, mort à Turin en 1791, devint professeur d'anatomie à l'université de Turin en 1770, et fonda une société littéraire et savante d'où est sortie l'Académie actuelle des sciences de Turin. On a de ce savant distingué de nombreuses et intéressantes dissertations, publiées, pour la plupart, dans le recueil de l'Académie des sciences de Turin.

CIGNANI (Carlo), peintre de la décadence italienne, né à Bologne en 1628, mort à Forlì en 1719. Elève de l'Albane et imitateur du Corrège, il fut bientôt regardé comme un des premiers maîtres de l'école bolonaise. Après avoir travaillé à Parme, Ravenne et surtout à Bologne, il passa dix-huit ans à peindre l'Assomption de la Vierge, en fresque, sur la coupole d'une chapelle de la cathédrale. En 1718, il fut nommé prince de l'Académie Clémentine à Bologne. On cite de lui : *La Puissance de l'amour* (Parme); *François I^{er} guérissant les écoulements*; *l'Entrée de Paul III à Bologne*; *la Fuite en Egypte*; etc.

CIGNAROLI Giovanni Bettino), peintre de l'école vénitienne, né à Véronne en 1706, mort en 1770. Il fut très célèbre en son temps. Il peignit des tableaux mythologiques, et surtout des tableaux à sujets religieux d'une invention habile, mais d'un coloris faible. Il a fondé, en 1764, l'Académie de peinture de Véronne. On a conservé de lui *la Transfiguration*, *la Mort de Rachel*, des *Virgines*, *le Martyre de saint Laurent*, etc.

CIGNÉ, comm. de la Mayenne, arr. et à 15 kilom. de Mayenne, près de la Mayenne; 1.151 hab. Moulins.

CIGOGNE gn mill. — du lat. *ciconia* n. f. Zool. Genre d'oiseaux échassiers, type de la tribu des *ciconiides*, comprenant cinq espèces dont deux habitent l'Europe et les autres l'Afrique, l'Asie et l'Amérique méridionale.

— Antiq. Geste de pantomime qui servait à exprimer la raillerie ou le mépris, et qui consistait à étendre l'index vers la personne que l'on voulait railler, et à le courber et le relever rapidement comme un cou de cigogne. Instrument particulier dont se servaient les fermiers pour mesurer la largeur et la profondeur des sillons, et contrôler ainsi le travail des laboureurs; *Columelle est l'inventeur d'une cigogne dite composée*. Machine à bascule dont les anciens Espagnols se servaient pour tirer de l'eau des puits.

— Archéol. Machine de guerre du moyen âge, qui est la *tolle* romaine, primitivement destinée à puiser de l'eau.

— Argot. Palais de justice, préfecture de police : *La Cigogne finit toujours par nous gouverner*. (Balz.) *Dab de la Cigogne*, Procureur général.

— Fam. Merc, par allusion à la tendresse maternelle que l'on attribue aux cigognes. Femme grande, maigre, efflanquée. *Cou de cigogne*, Cou long et maigre. *Contes de cigogne*, à la *cigogne*, Contes faits à plaisir, balivernes.

V. **GIGOGNE**.

— Mar. Manivelle de la meule à agiter les outres, à bord des bâtiments.

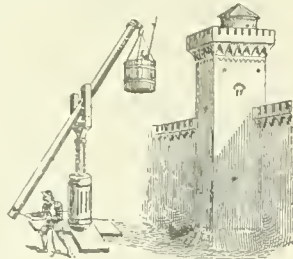
— Tech. n. Lévier coudé.

— ENCYCL. Zool. La *cigogne commune* *ciconia alba*, *cigogne blanche* ou *démantique*, grand oiseau de 1^m.15 de long et de 2^m.5 d'envergure, blanc

avec une partie des ailes noires et le bec et les pattes rouges, est commune, et a tant les reptiles, les rongeurs. Elle se trouve dans toute l'Europe tempérée, vivant dans le voisinage de l'homme et se nourrissant des immondices dans les villes, la *cigogne* est devenue plus rare, depuis que la civilisation a développé les règlements de salubrité. Elle a ainsi disparu de la Grèce après la retraite des Turcs. Encore commune en Allemagne, en Hollande, elle y est protégée comme elle le fut jadis par les Égyptiens, les Grecs qui l'avaient consacrée à Junon, les Romains, qui la

prénaient comme symbole de la piété filiale. Pendant la belle saison, la *cigogne* niche volontiers sur le toit des maisons ou, en Allemagne, sur les roues montées horizontalement, sur des perches; elle émigre en hiver pour gagner le nord de l'Afrique. On a exagéré les qualités légendaires de cet oiseau batailleur et féroce, mais il est d'une grande utilité en détruisant les vipères, les rats, etc. La *cigogne noire* (*melanopelargus nigra*) est plus méridionale; on la trouve du sud de l'Europe jusque dans l'Inde. La *cigogne d'Éthiopie* (*ciconia Abdinni*) est le type du sous-genre *sphenorhynchus*.

— Archéol. La *cigogne*, comme la grue, était une machine élévatrice qui prit son nom de la longueur de son levier, rappelant le cou d'un oiseau échassier. Cet appareil élévatrice, formé d'un axe vertical sur lequel oscille une poutre à bascule, est mentionné au xiv^e siècle comme pouvant servir à faire passer les assaillants sur les murailles ennemies. Valturio, au xv^e siècle, en a donné une figure. Il est probable que, pour être d'une utilité quelconque, ces cigognes devaient être montées sur roues.



Cigogne (1472).

Cigognes (Les) [en gr. *Pélargoi*], comédie perdue d'Aristophane, dont il ne reste aujourd'hui que des fragments très mutilés.

CIGOGNEAU (gn — gn mill.) n. m. Jeune cigogne; petit de la cigogne : *Des CIGOGNEAUX*. On dit aussi **CIGOGNAT**, **CIGONNET**, et **CIGONNEAU**.

CIGOLI ou **CIVOLI** (le chevalier Lonis CARDI, dit), artiste et littérateur italien. V. **CARDI**.

CIGOGNEAU n. m. V. **CIGOGNEAU**.

CIGUË (du lat. *cicut*) n. f. Nom de plusieurs plantes vénéneuses, de la famille des ombellifères. *Ciguë aquatique*, La phelladrie aquatique. *Ciguë vireuse*, Syn. *CICUTAIRE* (*cicuta virosa*). *Petite ciguë*, Syn. de **ETHUSE**.

— Par ext. Poison extrait de la grande ciguë, dont quelques peuples anciens se servaient pour donner la mort à certains condamnés : *Socrate fut condamné à boire la ciguë*. Peine de mort infligée à l'aide du même poison : *Phocion fut condamné à la ciguë*.

— ENCYCL. Les principales espèces sont la *ciguë vireuse*, la *petite* et la *grande ciguë*.

La *ciguë vireuse*, ou *cicutaire*, est une plante aquatique, qui recherche le bord des eaux stagnantes et les fonds



1. Ciguë vireuse; a, fleur; 2. Petite ciguë; 3. Grande ciguë.

vaseux. Elle se distingue de la grande ciguë par sa racine charnue, par son aspect et par sa taille beaucoup plus petite. Son odeur est repoussante, et son suc est un poison très violent. Elle peut servir aux mêmes usages médicaux que la grande ciguë.

La *petite ciguë* (*althusa cynapium*), qu'on appelle encore *ciguë des jardins*, *faux persil*, *ache des chiens*, est haute d'environ 0^m.50, à tige rameuse, quelque peu étalée, à feuilles découpées comme celles du persil. Elle est extrêmement vénéneuse, et fort commune dans les lieux cultivés. La *grande ciguë* (*conium maculatum*) ou véritable ciguë des anciens, est bisannuelle et atteint en hauteur 1 mètre et plus. Sa tige, robuste, fistuleuse, ramifiée au sommet, est parsemée, surtout dans sa partie inférieure, de taches d'un pourpre violacé; elle porte des feuilles d'un vert sombre, d'une odeur vireuse, qui devient très sensible surtout quand on les froisse. Les fleurs sont blanches. Le fruit est arrondi. Cette plante est commune en Europe; elle croît dans les lieux incultes un peu humides, le long des haies, un voisinage des habitations, surtout dans les cours des fermes et dans les ruelles peu fréquentées des villages. Les propriétés de la grande ciguë varient suivant le climat. Dans le nord de l'Europe, elle est si peu énergique que les gens de la campagne, au dire d'auteurs dignes de foi, les mangent sans inconvénient. Liéon assure qu'en Suède tous les bestiaux s'en nourrissent, et que les vaches en sont même très friandes. Mais ces propriétés deviennent de plus en plus énergiques à mesure qu'on s'avance vers des régions plus chaudes, au point qu'en Espagne, en Italie, en Grèce, la ciguë constitue un poison violent. Cette action est due surtout à un alcaloïde appelé *cicutine* ou *conium*. Ce qui rend cette plante éminemment dangereuse, c'est une certaine ressemblance avec le persil, très éloignée à la vérité, et qui ne peut induire en erreur que les personnes irréfléchies; la couleur sombre et l'odeur vireuse des feuilles de la ciguë suffiraient seules à la faire distinguer, pour peu qu'on veuille y faire attention.

— Archéol. A Athènes, la *ciguë* était employée à empoisonner légalement les condamnés à mort. C'est ainsi que mourut Socrate et beaucoup de citoyens illustres. Cet usage de la ciguë n'était pas strabon à Athènes; on le retrouvait en Espagne, d'après Strabon; à Marseille, d'après Valère-Maxime, et dans quelques îles de l'archipel grec.

Ce dernier auteur avance que, dans certaines de ces régions, l'homme lassé de l'existence, après avoir donné des raisons suffisantes devant les autorités compétentes, pouvait obtenir d'elles la dose de ciguë nécessaire à sa mort.

— Thérap. Toutes les parties de la ciguë sont narcotiques, antispasmodiques et anodines. Les poisons qu'elle contient (cicutine ou conicine, méthylcicutine et conhydrine) affaiblissent la puissance d'excitation motrice de la moelle; ils ne produisent pas de congestion des vaisseaux ni d'hypémie cérébrale, contrairement à l'opium. La ciguë est depuis l'antiquité utilisée en médecine. On emploie surtout les feuilles, que l'on cueille pour les sécher après la floraison; quelquefois les racines, les fruits. Les préparations usitées à l'intérieur sont la poudre de feuilles (10 à 40 centigr.), la teinture, l'extrait; on les prescrit contre les engorgements du foie, le rhumatisme, la goutte, les névralgies, les affections des bronches et des poumons; à l'extérieur, les cataplasmes de feuilles contre les douleurs cancéreuses. Les alcalis caustiques, les acides végétaux, les substances astringentes, ne doivent pas être administrés en même temps que la ciguë. Les symptômes de l'empoisonnement par la ciguë sont : l'engourdissement, les vertiges, l'obscurcissement de la vue, et, si la dose est très forte, le délire, les convulsions; faire vomir, administrer des acides végétaux étendus tels que le vinaigre, le suc de citron, etc., et favoriser l'excitation par des frictions énergiques, le café ou la caféine.

CIGUË (LA), comédie en deux actes et en vers d'Emile Augier (Odeon, 1844). — Athènes est le théâtre de l'action. Clinias, jeune libertin blasé, est las de vivre; il annonce à ses deux amis, Paris et Cléon, qui sont plutôt des parasites que, le soir même, il boira la ciguë. Mais, avant de mourir, il fait acheter une charmante esclave et déclare qu'il institue son héritier celui qui, avant la fin du jour, aura su conquérir les bonnes grâces de la jeune fille. Aussitôt, les deux parasites font, vis-à-vis de la belle Hippolyte, assaut de gentilleses et de compliments. Clinias, alors, atraçait la jeune Cypriste, puis annonce à ses amis qu'il modifie son testament : Hippolyte appartiendra au préféré, et sa fortune sera le dédommagement de l'amoureux évincé. Aussitôt, Paris et Cléon de changer leur tactique; c'est à qui se peindra à la belle sous les couleurs les plus aimées, afin de lui faire choisir l'autre. Le résultat de ce double tournoi, c'est que Clinias s'éprend d'Hippolyte, la garde pour lui-même, renonce à la ciguë et chasse les deux parasites. Cette petite pièce, ciselée avec art, pleine d'observations délicates et de détails piquants, eut un très grand succès et fonda du premier coup la renommée de l'auteur.

CIHAC (Jacob), médecin et naturaliste roumain, né en 1800, mort à Jassy en 1881. Il fonda plusieurs musées, la première société des médecins et naturalistes roumains (1835) et le *Bulletin des musées*, en français. — Son fils, **ALEXANDRE Cihac**, philologue roumain, né et mort à Jassy (1825-1887), introduisit le premier l'objectivisme dans la philologie roumaine. D'après lui, la langue roumaine contiendrait 1/5 d'éléments latins, 2/5 d'éléments slaves, 2/5 d'éléments turcs, grecs et albanais. Bien que cette conception de la langue roumaine soit erronée, l'œuvre dans laquelle l'auteur a développé sa thèse fut couronnée par l'Institut de France. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Dictionnaire d'étymologie daco-roumaine* (1870); *Éléments slaves, magyars, turcs, grec-moderne et albanais* (1879).

CI-INCLUS, USE. V. **CI**.

CI-JOINT, TE adj. V. **CI**.

CIL (sil', en faisant sentir l'L, mais sans le mouiller — du lat. *cilium*) n. m. Nom des poils qui bordent les paupières : *Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des CILS aux deux paupières*. (Buff.)

— Bot. Nom que l'on donne à des poils raides insérés sur les bords des feuilles et autres organes, et aux divisions filiformes ou poils du péristome des mousses.

— Hist. nat. *Cils vibratiles*, Filaments très ténués que l'on remarque sur quelques animaux invertébrés, sur quelques embryons d'animaux vertébrés, même sur quelques algues, et qui sont agités d'un mouvement vibratoire très rapide et continu.

— ENCYCL. Anat. *Cils palpébraux*. Ce sont des poils (v. **POIL**) durs et raides, occupant, sur trois ou quatre rangs, le pourtour libre des paupières. Leur nombre varie de cent vingt à deux cent cinquante; ils sont plus nombreux en haut qu'en bas; ils ont pour fonction de mettre l'œil à l'abri de la lumière trop vive, des courants d'air, et surtout de le préserver des poussières qui flottent dans l'atmosphère. La longueur et la multiplicité des *cils* contribuent à la beauté du visage. Les *cils* tombent souvent à la suite de la blépharite ciliaire. Le *trichiasis* est une affection caractérisée par le retournement des *cils* du côté du globe de l'œil, et le *distichiasis*, une autre affection caractérisée par une rangée supplémentaire de *cils* implantés sur le bord postérieur du cartilage tarse, et dirigés en dedans.

— Bot. Chez les végétaux, les corps protoplasmiques ne peuvent être pourvus de *cils vibratiles*. Sans parler de ceux qui portent les cellules végétales de certaines bactéries, on en observe sur les éléments reproducteurs de nombreux cryptogames (zoospores, gamètes égaux ou anthérozoïdes); quand le thallo qui provient d'une zoospore reste unicellulaire, il peut conserver les *cils vibratiles* et la motilité de la zoospore; c'est ce qu'on observe chez un grand nombre de cénobies (pandorides, volvox, etc.), dont les thalles, unicellulaires et pourvus de *cils vibratiles*, s'associent en une colonie susceptible de mouvements d'ensemble. Le nombre des *cils* peut se réduire à un (zoospores et anthérozoïdes des monobiphariées), ou deux (zoospores de beaucoup d'algues, anthérozoïdes des characées, des mousses et des lycopodes); mais ils peuvent aussi être très nombreux et former une couronne entourant un rostre (zoospores et anthérozoïdes des *ædogrammes*) ou un pinceau terminal (anthérozoïdes des fongères, des *prèles*, des sélaginelles).

CIL (sil') pran. démonstr. m. Ancienne forme du mot *celui*, usitée quelquefois encore dans le style marotique.

CILAVEGNA, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 4.200 hab. Culture du mûrier; rizières.

CILIAIRE (du lat. *cilium*, *cili*) adj. Anat. Qui appartient, qui se rapporte aux *cils*: *Glands ciliaires*. Qui a une disposition analogue à celle des *cils*: *Corps ciliaire*, l'artère antérieure et externe de la choroidé qui présente des prolongements, au nombre de soixante

CINARA, courtisane romaine qu'Horace avait aimée dans sa jeunesse...

CINAROÏDÉES n. f. pl. Tribu de composées, élevée au rang d'ordre par de Jussieu...

CINCA (autrefois Cinga), affluent aragonais du Sègre, qui sort des Pyrénées centrales...

CINCENELLE (sin, nêl) — peut-être du lat. cinnamum, boucle de cheveux...

CINCHAMIDINE (sin-ka) n. f. Alcaloïde C12H17Az2O, extrait de certains quinquinas.

CINCÈNE (sin-kèn) n. m. Base dérivée de la cinchonine. — ENCYCL. La cinchonine, traitée par le perchlorure de phosphore...

CINCHOCÉROTATE (sin-ko) n. m. Sel dérivant de l'acide cinchocérotique.

CINCHOCÉROTINE (sin-ko) n. f. Principe immédiat (C19H21O7) qu'on obtient en épuisant le quinquina par l'alcool chaud...

— ENCYCL. La cinchocérotine se présente en houppes blanches fusibles à 130°; elle est soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme.

CINCHOCÉROTIQUE (acide). V. CINCHOCÉROTINE.

CINCHOL (sin-kol) n. m. Composé C19H21O, que l'on a extrait des cires provenant de l'écorce de cinchona...

CINCHOLÉPIDINE n. f. Chim. V. LÉPIDINE.

CINCHOLINE (sin-ko) n. f. Alcaloïde extrait des eaux mères du sulfate de quinine.

CINCHOLOÏPONE (sin-ko) n. f. Composé C19H21AzO, qui se forme dans l'oxydation de la cinchonine par la dichromate de potassium et l'acide sulfurique.

CINCHOLOÏPONATE (sin-ko) n. m. Sel dérivant de l'acide cincholoïponique.

CINCHOLOÏPONIQUE (sin-ko) adj. Se dit d'un acide C19H21AzO, qu'on obtient dans l'oxydation de la cinchonine par la dichromate de potassium.

CINCHOMÉRONAMATE (sin-ko) n. m. Sel dérivant de l'acide cinchoméronamique.

CINCHOMÉRONAMIQUE (sin-ko) adj. Se dit d'un acide dont on obtient le sel d'ammonium en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution benzénique d'acide cinchoméronique.

CINCHOMÉRONATE (sin-ko) n. m. Sel dérivant de l'acide cinchoméronique.

CINCHOMÉRONIQUE (sin-ko) adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en même temps que l'acide cinchométrique en oxydant la cinchonine, la quinine ou leurs isomères par l'acide azotique, l'acide chromique, le permanganate de potassium. Il a pour formule C19H21Az(CO2H).

CINCHON (la comtesse de), dame espagnole, femme d'un vice-roi du Pérou, se guérit d'une fièvre opiniâtre avec l'écorce de quinquina...

CINCHONA (sin-ko) — de Cinchon, n. pr. espagn. n. m. Nom scientifique du genre quinquina.

CINCHONACÉ, ÉE (sin-ko) adj. Qui ressemble au quinquina.

CINCHONAMINE (sin-ko) n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'une espèce de quinquina.

— ENCYCL. La cinchonamine a été découverte dans le quinquina du remija purdieana, qui en contient 2 p. 100 environ. La cinchonamine, à laquelle on attribue la formule C19H21AzO, est en aiguilles fondant vers 185°.

CINCHONATE (sin-ko) n. m. Sel dérivant de l'acide cinchométrique.

CINCHONÉES (sin-ko) n. f. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type le genre quinquina. — Une CINCHONÉE.

CINCHONIBINE (sin-ko) n. f. Base isomérique avec la cinchonine, qui se présente en aiguilles prismatiques dextrogyres, solubles dans l'éther.

CINCHONINE (sin-ko) n. f. Base isomérique avec la cinchonine.

CINCHONINE (sin-ko) n. f. Base isomérique avec la cinchonine.

CINCHONIFÈRE (sin-ko) adj. Qui contient du quinquina.

CINCHONINE (sin-ko) n. f. Alcaloïde isomérique avec la cinchonine, cristallisant en beaux prismes lévogyres, solubles dans l'éther.

CINCHONIGINE (sin-ko) n. f. Alcaloïde isomérique avec la cinchonine.

CINCHONILINE (sin-ko) n. f. Alcaloïde isomérique avec la cinchonine, cristallisant en gros cristaux dextrogyres, solubles dans l'éther.

CINCHONINATE (sin-ko) n. m. Sel dérivé de l'acide cinchométrique.

CINCHONINE (sin-ko) n. f. Alcaloïde dérivé du quinquina et découvert en même temps que la quinine par Pelletier et Caventou (1820).

— ENCYCL. La cinchonine ou cinchoratine C19H21Az2O se préparait autrefois en épuisant, au moyen d'acide sulfurique dilué dans 8 à 10 parties d'eau, l'écorce concassée de quinquina gris.

Combinée à divers acides organiques, la cinchonine existe à l'état naturel, comme la quinine et autres alcaloïdes, dans l'écorce de certains arbres (cinchona) qui croissent dans les Cordillères, le Venezuela, la Bolivie...

CINCHONIQUE (sin-ko) adj. Se dit d'un acide dérivé de la cinchonine.

— ENCYCL. Ce corps se prépare ordinairement en oxydant la cinchonine par l'acide azotique dilué. On obtient en même temps de l'acide cinchométrique. L'acide cinchométrique fond à 256° et cristallise sous trois formes...

CINCHOTÉNICINE (sin-ko) n. f. Base obtenue en chauffant le sulfate de cinchonine à 150°.

CINCHOTÉNINE (sin-ko) n. f. Base obtenue en oxydant la cinchonine par le permanganate de potassium.

CINCHOTINE (sin-ko) n. f. Nom donné par Caventou à un hydrure de cinchonine, qu'on obtient en même temps que cette base dans les écorces de quinquina.

CINCHOVATINE n. f. Chim. Syn. de CINCHONINE.

Cincia (LEX). La loi Cincia de donis et numeribus, plébiscite rendu en l'an de Rome 549 ou 550, sur la proposition du tribun Cincius Alimentus...

CINCINNATI, ville des Etats-Unis (Ohio), au confluent du Licking et de l'Ohio. Environ 300.000 hab., et, avec les localités suburbaines, encore distinctes, elle forme une agglomération de plus de 400.000 hab.

CINCLODE (sin, dl) n. f. Genre de mousses, de la tribu des hryées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les marais et les tourbières du nord de l'Europe.

CINCLIDOTE (sin) n. f. Genre de mousses graminacées, comprenant deux espèces qui croissent en Europe, sur les pierres ou le bois, dans les lieux marécageux.

CINCLINÉS (sin) n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des hématopodidés, renfermant les genres tourne-pierre (cinclus ou streptilas), aphriza et pluvianellus. — Un CINCLINE.

CINCLORCHTHIA (sin, ser-si-a) n. m. Genre d'oiseaux passeriformes dentirostres, famille des turridés, tribu des turridés, renfermant des grives particulières aux Antilles et comprenant quatre espèces qui paraissent spéciales à quelques îles.

CINCLORAMPHE (sin) n. m. Genre d'oiseaux passeriformes dentirostres, famille des turridés, tribu des turridés, renfermant des fauvettes australiennes, voisines des malurus et sphenura. On connaît deux espèces de cincloramphes.

biothèque, etc. Il y eut un établissement à cet endroit dès 1788; en 1814, il fut érigé en city, et l'essor commercial de Cincinnati commença vers 1830.

CINCINNATI (SOCIÉTÉ DES) ou Ordre de Cincinnatus, fondée aux Etats-Unis en mai 1783, par les officiers de l'armée de Washington...

CINCINNATUS (Lucius Quintus), riche sénateur romain, se ruina pour payer une amende qu'avait encourue son fils. Retiré à la campagne, il cultivait son petit champ.

CINCINNATUS PENNUS (Titus Quinctius), petit-fils du dictateur, devint consul en 431 et 428, et tribu consulaire en 426.

CINCINNATUS (T. Quinctius Capitolinus), tribu consulaire en 383, dictateur en 384. Il vainquit les Prénestins.

CINCIUS ALIMENTUS (Lucius), historien romain, qui vivait dans le IIIe siècle av. J.-C. Il prit part à la seconde guerre punique et fut prisonnier d'Annibal...

CINCLE (sinkl) n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des turridés, tribu des hydrobatés, renfermant les merles d'eau dont le nom scientifique est HYDROBATÉS.



Cincle.

— ENCYCL. Les cincles, dont on connaît une quinzaine d'espèces réparties sur le globe, sont des oiseaux de taille moyenne, bruns ou cendrés, vivant au bord des eaux douces, où ils plongent et nagent admirablement en chassant les insectes jusqu'au fond.

CINCLIDIE (sin, dl) n. f. Genre de mousses, de la tribu des hryées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les marais et les tourbières du nord de l'Europe.

CINCLIDOTE (sin) n. f. Genre de mousses graminacées, comprenant deux espèces qui croissent en Europe, sur les pierres ou le bois, dans les lieux marécageux.

CINCLINÉS (sin) n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des hématopodidés, renfermant les genres tourne-pierre (cinclus ou streptilas), aphriza et pluvianellus. — Un CINCLINE.

CINCLORCHTHIA (sin, ser-si-a) n. m. Genre d'oiseaux passeriformes dentirostres, famille des turridés, tribu des turridés, renfermant des grives particulières aux Antilles et comprenant quatre espèces qui paraissent spéciales à quelques îles.



Cinclororchthia à grand bec.

CINCLORAMPHE (sin) n. m. Genre d'oiseaux passeriformes dentirostres, famille des turridés, tribu des turridés, renfermant des fauvettes australiennes, voisines des malurus et sphenura. On connaît deux espèces de cincloramphes.



Cinclode.

CINCLODE (sin) n. m. Genre d'oiseaux passeriformes dentirostres, famille des turridés, tribu des turridés, renfermant des fauvettes australiennes, voisines des malurus et sphenura. On connaît deux espèces de cincloramphes.



Cincloramphes.

CINCLOSOME (*sin*) n. m. Genre d'oiseaux passercaux dentirostres, famille des turridés, tribu des cratérôpodinés, renfermant quatre espèces d'Australie, dont une des plus typiques est le cinclosome ponctué (*Cinclosoma punctatum*).



Cinclosome

CINCTORIUM (*sin, ri-om'* — mot lat. formé de *cinc-*, ceint) n. m. Ceinturon auquel les soldats romains attachaient l'épée.

CINCTORRES, comm. d'Espagne (Valence prov. de Castellon de la Plana), près du rio Caldes, sous-affluent de l'Ebre; 2.000 hab. Fabrication de draps et de toiles.

CINCUS (*sin-kuss* — mot lat. formé de *cingere*, s'appondre) n. m. Antiq. rom. Sorte de japon court que portaient les soldats et certains ouvriers que la tunique aurait embarrassés. Ceinture que l'on portait sur la tunique.

CINDRE (*sindr'*) n. m. Instrument de charpentier et de charron, servant à forer des trous.

CINDRÉ, comm. de l'Allier, arrond. et 13 kilom. de Lalpasse, entre la Bèbre et l'Allier; 946 hab. Château rebâti sous Louis XIV.

CINÉAS, Thessalien, ministre de Pyrrhus, mort vers 277 av. J.-C. Il passait pour le plus habile diplomate et le plus grand orateur de son temps; Pyrrhus disait de lui que l'éloquence de Cinéas lui avait gagné plus de villes que ses armées. Envoyé à Rome après la bataille d'Héraclée, il proposa au sénat la paix, si l'on accordait la liberté aux Grecs d'Italie. Il échoua dans sa mission, mais resta populaire à Rome. Il avait été vivement frappé de la majesté imposante du sénat, qu'il comparait à une assemblée de rois. Lorsque Pyrrhus voulut passer en Sicile, Cinéas renoua de nouvelles négociations, mais n'obtint qu'un échange de prisonniers. Le sage ministre n'approuvait pas toujours les projets ambitieux du roi conquérant, et la conversation qu'il eut avec ce prince, pour le détourner de son expédition d'Italie, est devenue proverbiale.

Plutarque la conte ainsi : « Pyrrhus méditait de faire la guerre aux Romains. Une fois l'Italie prise, lui dit Cinéas, que ferons-nous ? — La Sicile est tout près et nous tend les bras. — Bernerez-vous vos expéditions à la prise de la Sicile ? — ... Cinéas, qui nous empêcha alors de passer en Afrique ? Et l'Afrique soumise... — Il vous sera facile, seigneur, de reconquérir la Macédoine, et vous régneriez sur toute la Grèce. Mais, enfin, après tant de conquêtes, que ferons-nous ? — Alors, mon cher Cinéas, dit Pyrrhus en souriant, nous vivrons dans un grand repos, nous passerons tous nos jours dans les banquets, dans les fêtes et les charmes de la conversation. — Eh ! seigneur, lui dit Cinéas en l'arrêtant, qui nous empêchera dès ce moment de vivre en repos, de faire bonne chère et de nous réjouir ? N'avons-nous pas, en notre pouvoir et sans nous donner aucune peine, ce que nous voulons acheter au prix de tant de sang, de travaux et de périls, en faisant souffrir aux autres et en souffrant nous-mêmes les plus grands maux ? » (Vie de Pyrrhus, XVI). Boileau a paraphrasé ce récit, dans sa première *Épître* au roi.

CINÉBÈNE n. m. Hydrocarbure C₁₂H₂₂, isomère de l'essence de térébenthine, qui s'obtient en distillant avec l'eau les semences de seneçon.

CINÈDE n. m. et **CINÉDOLOGIQUE** adj. V. CINÈDE, et CINÉDOLOGIE.

CINÉFACTION (*ksi-on* — rad. *cinéfer*) n. f. Réduction en cendres, incinération.

CINÉFIER (du lat. *cinis*, cendre, et *facere*, faire) v. a. Réduire en cendres, incinérer.

CINELLE (*nèl'* — contract. de *coccinelle*) n. f. Galle du chêne coccifère.

CINÉMATIQUE (du gr. *kinématikos*, même sens; de *kinéma*, atos, mouvement) adj. Relatif au mouvement.

CINÉMATIQUE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Partie de la mécanique qui s'occupe des mouvements, indépendamment des forces qui les produisent. — Encycl. Ampère est le premier qui ait défini cette science d'une manière précise, et lui ait donné son nom : « La cinématique, dit-il, doit renfermer tout ce qu'il y a à dire des différentes sortes de mouvement, indépendamment des forces qui peuvent les produire. Elle doit s'occuper de toutes les considérations relatives aux espaces parcourus dans les divers mouvements, aux temps employés à les parcourir, à la détermination des vitesses d'après les diverses relations qui peuvent exister entre ces espaces et ces temps. Elle doit ensuite étudier les différents instruments à l'aide desquels on peut changer un mouvement en un autre. » De cette définition résulte la subdivision en *cinématique pure* et *théorie des mécanismes*.

Le mouvement peut être considéré comme absolu ou comme relatif, c'est-à-dire rapporté à des repères fixes ou mobiles; aussi la cinématique repose-t-elle sur le théorème de la composition des vitesses et sur l'expression de la vitesse d'entraînement d'un point d'un corps solide en mouvement. La vitesse absolue d'un point participant au mouvement de plusieurs systèmes mobiles est le résultat tant géométrique des vitesses particulières qu'il aurait si on le supposait successivement soumis à chacun des mouvements considérés seul; de cette propriété résulte le célèbre théorème de Coriolis sur la composition des accélérations. Après de nombreux essais, les propriétés du mouvement d'un corps solide ont été fixées par Chasles et Poncelet. Les vitesses des points d'un plan mobile sur un plan fixe sont, pendant un temps très court, les mêmes que si ce plan tournait autour d'un point fixe appelé *centre instantané de rotation*, le déplacement du plan mobile pendant un temps très court se ramène au roulement sans glissement d'une courbe dite *roulette* sur une courbe fixe dite *base*, ces courbes étant les lieux des centres instantanés dans l'un et l'autre plan. Le mouvement d'un solide ayant un point fixe se ramène au roulement sans glissement d'un cône sur un cône fixe; la génératrice de contact est dite *axe instantané de rotation*; et enfin les vitesses d'un solide libre en mouvement sont à chaque instant les mêmes que si celui-ci était animé d'un mouvement hélicoïdal autour d'un axe instantané

glissant; pendant un temps fini ce mouvement est le même que celui défini par deux surfaces réglées tangentes, qui rouleraient et glisseraient suivant une génératrice de contact, ces surfaces étant les lieux des axes instantanés dans le solide et dans l'espace fixe.

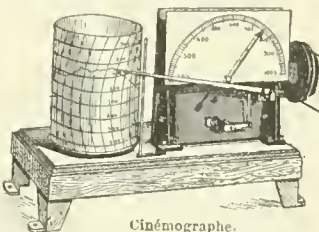
Diverses classifications des mécanismes ont été proposées au particulier par Monge et Robert Willis (1811). Ces classifications, basées sur la nature des mouvements à transformer, paraissent un peu absolues, et rapprochent des organes fort dissimilaires. Haton de La Goupillière (Paris), et plus tard Reuleaux (Berlin) et Koenigs (Paris) ont au contraire conseillé d'étudier les mécanismes en les groupant suivant leurs analogies géométriques.

CINÉMATIQUEMENT adv. Au point de vue de la cinématique.

CINÉMATOGAPHE (du gr. *kinéma*, atos, mouvement, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil destiné à projeter sur un écran des vues animées.

— Encycl. L'impression lumineuse reçue par la rétine subsiste pendant une certaine fraction de seconde à la disparition de l'objet qui en était la cause. Plateau utilisa cette particularité du phénomène de la vision à la construction d'un instrument devenu aujourd'hui un jouet, le *zootrope*. Plus récemment, vers 1855, Raynaud combina, sous le nom de *praxinoscope*, un appareil de principe analogue destiné à la projection. Marey et son collaborateur Démeny, au cours de leurs recherches de chronophotographie, furent conduits à substituer dans le zootrope et le praxinoscope les images photographiques aux images dessinées à la main. Démeny utilisa en particulier de cette façon des bandes chronophotographiques. En 1895, Edison réalisa un appareil à bande pelliculaire, susceptible de reproduire un mouvement d'une certaine durée, tel qu'une lutte ou un assaut d'escrime; mais, par suite d'imperfections diverses, et dans le désir de multiplier considérablement le nombre des images pendant une seconde, Edison ne put exécuter de projections avec cet appareil, qu'un nombre très limité de spectateurs pouvaient examiner simultanément. Peu après, le *cinématographe* de Lumière venait fournir la solution complète du problème.

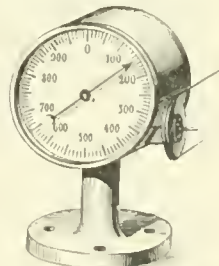
Le cinématographe, qui n'est en somme qu'un appareil chronophotographique réversible, inscrit d'abord sur une première bande pelliculaire la série des attitudes à raison de quinze par seconde; cette bande, ne présentant que des images négatives, est utilisée, dans l'appareil même, à l'obtention d'une nouvelle bande qui portera, cette fois, des images positives. En substituant à la chambre noire qui, dans la première opération, était adjointe au cinématographe, une lanterne à projections, et faisant déroiler à nouveau la bande à la même vitesse, on projette sur l'écran l'image animée qui reconstitue la scène primitive. Nous ne pouvons décrire en détail le mécanisme d'entraînement de la bande pelliculaire. Un disque obturateur démasque l'appareil, et l'image se projette sur l'écran; pendant le mouvement, l'appareil se reforme. Cette période d'obscurité, n'étant que de 1/75^e de seconde, n'est pas perçue; l'observateur a la sensation parfaite d'un mouvement continu.



Cinématographe.

CINÉMOGRAPHE (du gr. *kinéma*, mouvement, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument qui détermine et enregistre les vitesses. Le cinématographe est un cinémomètre enregistreur.

CINÉMETRE (du gr. *kinéma*, mouvement, et *metron*, mesure) n. m. Indicateur de vitesse.



Cinémomètre indiquant le nombre de tours que fait par minute l'arbre d'une machine.

CINÈNE n. m. Chim. V. TERFÈNE.

CINÉOL n. m. Isomère des canphols trouvé dans l'essence de seneçon.

CINÉRAIRE (*rèr'* — lat. *cinerarius*; de *cinis*, eris, cendre) adj. Qui contient les cendres d'un mort; *Urne cinéraire*. Par ext. Funèbre, qui a rapport aux morts. (Hous.)

CINÉRAIRE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Vaso dans lequel les ancêtres renfermaient les cendres des morts.

Par suite, Niche pratiquée dans un tombeau pour recevoir une urne ou un sarcophage. Esclave qui faisait chauffer les fers à friser. Coffeur.



Cinéraire.

— Encycl. Les cinéraires étaient faits d'argile, de marbre, d'albâtre, de porphyre, de bronze ou même d'or. Les Étrusques ont laissé des cinéraires en forme de maisons, de sarcophages, de canopes ou de statues assises. Les cinéraires romains sont des urnes ou des boîtes quadrangulaires, plus ou moins richement ornées.

CINÉRAIRE (*rèr'* — du lat. *cinis*, eris, cendre, à cause de la couleur cendrée du dessous des feuilles) n. f. Genre de composées, tribu des sénecioïdées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux de l'Afrique australe. La *cinéraire maritime* a les feuilles velues, très blanches. (Bosc.) — Nom vulgaire d'un seneçon (*senecio palmensis*). — Encycl. Le nom *cinéraire* s'applique, en horticulture surtout, non seulement aux cinéraires proprement dites (*Cineraria* des botanistes), mais encore à certaines espèces

du genre seneçon. La plante la plus connue sous cette dénomination est la *cinéraire hybride* des jardinières (*Cineraria cruenta*), à fleurs groupées en capitules, très élégantes et ayant une légère odeur. On en a obtenu un nombre considérable de variétés, très ornementales.

Les cinéraires sont des plantes d'orangerie ou de serre tempérée; elles sont précieuses pour la décoration des jardins d'hiver et des appartements. Par la culture forcée et des semis successifs, on peut en avoir en fleurs depuis la fin de décembre jusqu'en juillet. Leur culture demande beaucoup de soin; elles craignent surtout le froid et l'humidité. On les propage de graines semées dans un mélange de terre franche, de terre de bruyère et de terreau; les jeunes sujets doivent être repiqués et empotés plusieurs fois. Après les fortes gelées, on peut en faire des massifs dans les jardins d'agrément; si l'on a soin de couper les tiges fanées, on prolonge la floraison. On possède des variétés naines, dont les corymbes, bien fournis et très réguliers, imitent un bouquet tout fait.



Cinéraire.

La *cinéraire maritime* (*Cineraria maritima*, *senecio maritimus*) est un sous-arbrisseau du midi de la France. Toutes ses parties sont couvertes d'un duvet laineux blanc d'argent. Son feuillage est argenté; ses fleurs sont jaunes et groupées en capitules, dont la réunion constitue un corymbe arrondi.

CINÉRATION (*si-on* — du lat. *cinis*, eris, cendre) n. f. Réduction en cendres par le feu. On dit plus ordinairement *INCINÉRATION*.

— En T. d'agric., Syn. de ÉCOUAGE. V. ce mot.

CINÉRIFORME (du lat. *cinis*, eris, cendre, et de *forme*) adj. Qui a l'aspect et la consistance de la cendre.

CINÉRISER (du lat. *cinis*, eris, cendre) v. a. Réduire en cendres. (Hous.) On dit mieux *INCINÉRER*.

CINÉRITE n. f. On donne, en géologie, le nom de *cinérite* à un tuf à grain fin et de structure parfois schisteuse. (Les cendres volcaniques qui ont fourni les matériaux de cette formation ont dû s'accumuler au fond de lacs, car elles renferment des empreintes végétales quelquefois abondantes.)

CINÉSIAS, poète grec, né à Athènes. Il vivait à la fin du 5^e siècle av. J.-C. Il composa des dithyrambes et fut souvent raillé par les poètes comiques du temps, surtout par Aristophane. Il proposa, dit-on, pour se venger d'eux, le décret qui supprima la choragie comique, vers 390.

CINÉSIOLOGIE (*ji* — du gr. *kinésis*, mouvement, et *logos*, discours) n. f. Science du mouvement, dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapeutique.

CINÉSITHÉRAPIE (*pt* — du gr. *kinésis*, mouvement, et *therapeia*, guérison) n. f. Guérison des aberrations du mouvement naturel par des mouvements artificiels : *Il y a des hôpitaux de CINÉSITHÉRAPIE à Stockholm et à Copenhague.*

CINÉTHON, poète cyclopo grec, qui vivait à Lacédémone au 5^e siècle av. J.-C. Il était l'auteur d'un poème intitulé *Édipodie*, qui résumait les légendes thébaines sur Édipe, et dont s'inspirèrent souvent les auteurs dramatiques comme les artistes.

CINÉTHOS de Chios, poète grec, un des homérides. D'après ce qu'on rapporte de son triomphe à Syracuse, il vivait vers la LXIX^e olympiade. On lui a souvent attribué l'hymne à Apollon Délien.

CINÉTIQUE (du gr. *kinéin*, mouvoir) adj. Qui se rapporte au mouvement; qui a pour base, pour principe le mouvement : *La théorie cinétique des gaz a été imaginée par Daniel Bernoulli, perfectionnée surtout par Clausius et Maxwell.*

CINÉTIQUE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Phys. Théorie d'un ensemble de phénomènes fondés uniquement sur le mouvement de la matière.

— Encycl. Les diverses interprétations qui ont été proposées relativement aux phénomènes dynamiques en général ont reçu un nom commun, celui de *cinétique*. La théorie des gaz, dans laquelle tous les phénomènes présentés par les gaz : force élastique, dilatation, etc., sont interprétés à l'aide du mouvement des particules distinctes et relativement éloignées les unes des autres, dont on les suppose formés, est une théorie cinétique, une cinétique des gaz. La théorie de la propagation de la lumière et de la chaleur par les ondulations, la théorie mécanique de la chaleur, etc., sont des théories cinétiques.

Les cinéistes admettent à la base de leurs théories le mouvement ou, plus généralement, l'énergie inséparable de la matière, considérant les forces comme des conséquences ou des modes de mouvement, et leur refusant toute existence en dehors du mouvement; les partisans du dynamisme mettent, au contraire, les forces à la base de leur système; pour eux, les forces ont une existence propre; ce sont des substances distinctes de la matière, capables d'agir sur elle, et le mouvement n'est que le mode, la manifestation de la force.

Il importe de faire une distinction entre les *cinétiques particulières* ou théories cinétiques embrassant un groupe déterminé de phénomènes, telles que la *théorie des gaz* ou les autres théories particulières, et la *cinétique absolue*, la *cinétique pure*, comme l'appelle Hirn, qui serait une théorie de l'univers embrassant tous les phénomènes possibles, physiques, physiologiques et psychologiques. Cette dernière sort entièrement du domaine actuel de la physique, et rentre essentiellement dans celui de la métaphysique, et ce n'est pas sans raison que Hirn a dit : « La cinétique pure n'est autre chose que la doctrine matérialiste. »

CINÉTIQUEMENT rad. *cinétique* adv. Par le moyen du seul mouvement de la matière : *Le terme de vibration ne peut s'appliquer à un gaz constitué CINÉTIQUEMENT.* (Hirn.)

CINÉTISTE (*tist'*) n. m. Partisan des théories cinétiques.

CINÉTOCHILE n. m. Genre d'infusoires helotriches, type de la famille des *cinétochilidés*.

CINÉTOCHILIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires helotriches, comprenant les formes dont la bouche s'ouvre sur la

CINQUAIN (*sin-kin*) n. m. Littér. Pièce, couplet de cinq vers, nommé plus souvent **QUINTIL**.

— Art milit. Ordre de bataille au XVI^e et au XVII^e siècle, dans lequel l'armée était divisée en cinq corps.

— Vitic. Variété de raisin blanc du Bordelais.

CINQUANTAIN, AINE (*sin-kan-tin, èn'*) adj. Qui vient en cinquante jours : *Mais CINQUANTAIN*.

CINQUANTAINE (*sin-kan-tèn'*) n. f. Nombre de cinquante ou d'environ cinquante : *Une CINQUANTAINE de personnes, de francs, d'années*. || Ago de cinquante ans : *Atteindre la CINQUANTAINE*. || Fête, anniversaire qu'on célèbre au bout de cinquante années de mariage ou d'exercice dans une fonction.

— Anc. art milit. Compagnie urbaine de cinquante hommes, commandée par un cinquantenier.

Cinquantaine (LA), tableau de Knaus (Salon de 1859). — Ce tableau représente un bon vieux et une bonne vieille célébrant le cinquantième anniversaire de leurs noces. Revêtus de leurs habits de fête, entourés de leur nombreux lignée et des notables du village, ils ouvrent la danse dans une prairie, à l'ombre de grands ormeaux séculaires. Cette composition est charmante de pittoresque, de couleur et d'esprit.

CINQUANTE (*sin-kan'* — du lat. *quingenta*) adj. numér. cardin. Cinq fois dix : *CINQUANTE est la moitié de CENT*.

— adj. num. ord. Cinquantième : *Page CINQUANTE*.

— n. m. Nombre de cinquante unités : *Cinq fois dix font CINQUANTE*. || Numéro cinquante ; chiffres figurant le nombre cinquante : *Le CINQUANTE est sorti*. || Maison qui porte le numéro cinquante : *Habiter le CINQUANTE*.

— Gram. Le nombre qui se forme en ajoutant un à cinquante s'exprime par *cinquante et un*, et non par *cinquante-un*. On dit : *cinquante-deux, cinquante-trois*, etc.

CINQUANTENAIRE (*sin-kan, nèr'*) n. m. Anniversaire au bout de cinquante ans.

— n. et adj. Personne âgée de cinquante ans. || Qui a rempli une fonction pendant cinquante ans.

CINQUANTENIER (*sin-kan, ni-é*) n. m. Chef d'une compagnie urbaine qui se composait primitivement de cinquante hommes : *Il y avait deux CINQUANTENIERS sous chaque quartierier*. (Chéruel.) || Ancien juge de village.

CINQUANTIÈME (*sin-kan-ti-èm'*) adj. numér. ord. Qui occupe un rang marqué par le nombre *cinquante*, qui a quarante-neuf personnes ou objets avant lui : *Le CINQUANTIÈME jour*. || Qui est contenu cinquante fois dans un tout : *La CINQUANTIÈME partie de mille est vingt*.

— Substantif. Personne qui occupe la cinquantième place, le cinquantième rang : *Etre le ou la CINQUANTIÈME sur une liste*.

— n. m. Cinquantième partie d'un tout : *Le CINQUANTIÈME de cent est deux*. *Toucher deux CINQUANTIÈMES*.

CINQUENELLE n. f. Mar. flux. Syn. de **CINCENELLE**.

CINQUENTISTE n. m. V. **CINCENTISTE**.

CINQUÈNER (*sin-ke-nè* v. n. Durer pendant cinq années consécutives, en parlant des semences et graines : *Les semences ne font communément, même dans les bonnes terres, que CINQUÈNER ou s'isener*. (Vieux.)

CINQUIÈME (*sin-ki-èm'* — rad. *cing*) adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre *cing*, qui vient après le quatrième : *Le CINQUIÈME jour*. || Qui est contenu cinq fois dans le tout : *La CINQUIÈME partie des habitants*.

— Substantif. Personne qui occupe la cinquième place, le cinquième rang : *Etre le, la CINQUIÈME sur une liste*.

— n. f. Dans les écoles secondaires, La cinquième classe, en comptant de la rhétorique pour descendre aux classes élémentaires : *Faire sa CINQUIÈME*.

— n. m. Elève de la classe de cinquième : *En moins d'un an, je devins fort CINQUIÈME*. (Chateaub.) || Cinquième étage : *Loger au CINQUIÈME*. || Cinquième partie d'un tout : *Avoir deux CINQUIÈMES dans les bénéfices*. — Pop. Cinquième partie d'un litre de vin : *Boire un CINQUIÈME*. || Hist. Impôt de la cinquième partie du revenu des biens-fonds, dont la levée a été plusieurs fois ordonnée par les rois de France.

CINQUIÈMENT (*sin-ki-è*) adv. En cinquième lieu.

CINSAUT (*sin-so*) n. m. Un des noms vulgaires d'un cépage précoce spécial au midi de la France, et appelé aussi *plant d'Arles, bondulès, espagnen*, etc. (Le cinsaut donne des vins qui ont peu de corps, mais un bouquet très fin ; il fournit également des raisins de table.)

CINTEGABELLE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 27 kilom. de Muret, sur l'Arrière ; 2.346 hab. Ch. de f. Midi. Briqueterie, minoterie, moulins. Belle église ogivale du XI^e siècle, remaniée à diverses époques. Ruines d'un ancien château fort et de l'abbaye de Boulbonac. On rencontre les restes de la seconde abbaye de ce nom à 5 kil. au S.-O. de la ville. — Le canton a 7 comm. et 6.424 hab.

CINTHIE, Biogr. V. **CYNTHIE**.

CINTI autrefois *Camargo*, ville de Bolivie (départ. de Tarija), sur le rio de Cinti, sous-affluent du Pilcomayo par le Pilaya ; 2.190 hab. — Ch.-l. de la province de Cinti.

CINTO MONTI, sommet culminant de la Corse, dans un chaînon qui se détache au N.-O. du massif de Paglia Orba ou Vaglierba. Son altitude est de 2.707 mètres.

CINTO Euganeo, bourg d'Italie (Vénétie) (prov. de Padoue) ; 2.000 hab.

CINTRA, ville de Portugal (prov. d'Estrémadure), à 20 kilom. de Lisbonne, sur le versant occidental des hauteurs de Cintra ; 4.930 hab. Marbres, vignobles. Commerce de marbre bleu, de vins, de fruits. Son climat salubre, ses beaux ombrages, ses rochers pittoresques l'ont fait surnommer un « nouvel Eden ». (Byron.) Château royal, de style gothique. Au sommet d'un pic, château de la Penha. Le 30 août 1808, Junot y signa avec les Anglo-Portugais la convention qui déterminait l'évacuation du Portugal par les troupes françaises. Non loin, à Penha Verde, l'on conserve le cœur de João do Castro. Ch.-lieu d'un concelho peuplé de 22.810 hab. — Les hauteurs de Cintra, rarification des monts Junto, s'étendent du N.-E. au S.-O., sur une longueur de 61 kilomètres, jusqu'au cap da Roca.

CINTRA (Gonçalo DE), navigateur portugais du XV^e siècle, massacré par les noirs près d'Arguin, en 1482. Il se

signala dans les guerres contre les Maures, particulièrement lors de l'expédition au cours de laquelle Jean I^{er} s'empara de Ceuta (1482), et fit différents voyages le long de la côte d'Afrique.

CINTRA (Pierre DE), navigateur portugais du XV^e siècle, fit, à deux reprises, en 1482 et en 1482, des voyages d'exploration sur les côtes de la Guinée. Son secrétaire, Ca da-Mosto, qui l'avait accompagné dans la première de ces expéditions, en a rédigé une relation. V. CA DA-MOSTRO.



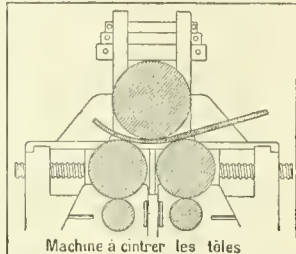
La Cinquantaine, d'après Knaus.

CINTRAGE (*sin-traj'*) n. m. Mar. Syn. de **CEINTRAGE**.

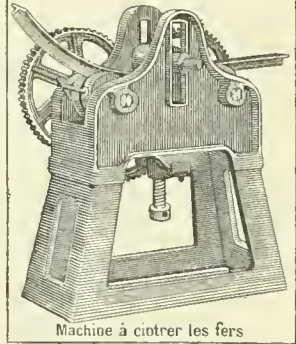
— Techn. Action de cintrer, de courber une plaque de métal, une barre de fer, une pièce de bois, etc.

— ENCYCL. Le cintrage a pour but de convertir les

feuilles planes de métal en surfaces développables, ou de recourber une barre de fer. Il se fait à froid pour les tôles minces, et à chaud pour celles d'une certaine épaisseur, et aussi pour les barres épaisses comme les jantes de roues. Les machines à cintrer se composent, en général, de trois rouleaux parallèles, dont deux, inférieurs, tournent dans des coussinets fixes, tandis que le troisième est mobile de bas en haut. Quand on veut cintrer un feuillet ou une barre, on l'engage entre ces cylindres ; les premiers la supportent et la guident, et le second, en la pressant fortement, lui donne la forme qu'elle doit avoir.



Machine à cintrer les tôles



Machine à cintrer les fers

CINTRE (*sin-tr'* — du lat. *cinctura*, ceinture ; du gr. *ken-tron*, pointe) n. m. Surface concave : *Des cintres d'anneaux*. (A. Chénier.)

— Archit. Courbure continue d'une voûte ou d'un arc. (Ce mot désigne surtout l'échafaudage en arc sur lequel on construit les voûtes.)

— Théât. Partie supérieure de la scène, comprenant

la portion qui va du point où le décor disparaît aux yeux du spectateur jusqu'aux combles de l'édifice.

— Techn. Armature en fer plat qui sert, dans un poteau portatif, à soutenir la garniture. (On dit aussi **CAGE**.) || Nom vulgaire des portemanteaux en bois, cintres.

— ENCYCL. Trav. publ. Les échafaudages curvilignes destinés à la construction des voûtes de toutes dimensions portent le nom de *cintres*, leur forme varie. On distingue le *plein cintre* ; le *cintre surhaussé*, le *cintre surbaissé*, le *cintre en anse de panier*, etc. Dans le premier, la courbe génératrice est une demi-circumference ; dans le second, c'est une demi-ellipse ayant pour base son petit axe ; la troisième, qui est aussi une ellipse, s'appuie sur son grand axe.

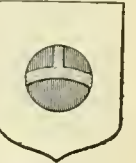
Lorsque la voûte à construire est de faible dimension, le cintre comprend un *entrail* qui repose sur des pieds-droits adossés intérieurement aux deux faces verticales de la maçonnerie que l'on veut surmonter d'une voûte ; un poinçon et quelques contre-fiches partant du centre et se dirigeant vers la périphérie maintiennent les différentes pièces taillées extérieurement suivant la courbure à donner ; les cintres sont dits *fixes*.

Quand il s'agit de la construction de voûtes d'un développement considérable, les cintres sont, alors, de véritables fermes en charpente. On les construit également en fonte et en fer. Ces grands cintres, dont la construction exige une très grande précision, sont généralement *roulants* ; on les fait mouvoir à l'aide de galets roulant le plus souvent sur une voie ferrée disposée *ad hoc* intérieurement aux travaux.

CINTREMENT (*sin, man*) n. m. Action de placer les cintres d'une voûte, pour la soutenir pendant sa construction.

CINTRER (*sin*) v. a. Construire en forme de cintre, courber en cintre : *CINTRER une pièce de bois*.

— Mar. Syn. de **CEINTRER**. *Cintré*, ée part. pass. du v. *Cintrer*. Blas. Se dit d'un globe ou d'une sphère, quand ces pièces sont entourées d'un cercle et d'un demi-cercle d'émail particulier. Il Fermé, en parlant d'une couronne royale.



D'argent à un globe de gueules, cintré d'or.

CINTRUENIGO, ville d'Espagne (Navarre) (prov. de Pampelune), sur l'Alhama, affl. de l'Ebre ; 2.500 hab. Minoteries, distilleries. Ville très ancienne, autrefois place forte, enlevée aux Maures, en 1117, par Alphonse le Batailleur.

CINU, ville de la république de Colombie (départ. de Bolivar), au milieu de vastes savanes ; 8.000 hab. L'ancienne *Sinu* des Indiens, où le conquistador Heredia découvrit un cimetière indien des plus riches.

CINXIA, nom sous lequel, à Rome, Junon présidait aux mariages.

CINYRA n. m. Antiq. hébr. Syn. de **CINNON**.

CINYRADES, descendants de Cinyras, famille sacerdotale de Chypre, vouée au culte d'Aphrodite à Paphos et Amathonte. — Un, une **CINYRADE**.

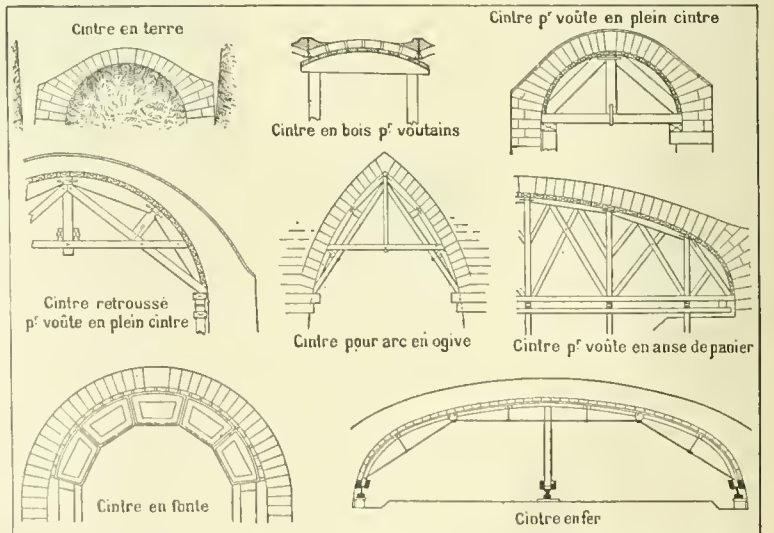
CINYRAS ou **CINYRE**, roi légendaire de Chypre, aède et prêtre d'Aphrodite à Paphos. Il était originaire de Cilicie, d'où venait aussi le culte de l'Astarté phénicienne. Il passait pour être un fils d'Apollon. Il épousa Metharné, fille de Pygmalion, roi de Chypre ; il eut de nombreux enfants, parmi lesquels Myrrha et Adonis. On raconte qu'il avait provoqué Apollon sur la lyre, et que, vaincu, il s'était donné la mort. D'après une autre tradition, il aurait, au contraire, vécu plus d'un siècle et demi, comblé de dons par Aphrodite. On le considérait à Chypre comme l'un des plus anciens rois du pays, comme l'inventeur des arts, de divers outils et de la flûte, comme le fondateur ou le restaurateur du culte d'Aphrodite. Ses descendants, les Cinyrades, étaient voués à ce culte.

CIOCOQUE n. m. Bot. Syn. de **CMOCOQUE**.

CIOLEK (Erasmus), latinisé en **Vitellio**, physicien et mathématicien polonais, né vers 1210, mort vers 1285. *Vitellio* est la traduction latine des armoiries de Ciolek, un jeune taureau. Le travail de ce physicien ne parut que longtemps après sa mort, sous le titre : *Vitellionis perspective libri decem* (1533). Ciolek compare avec un soin admirable les axiomes, les théorèmes et les hypothèses d'Euclide, de Ptolémée, d'Apollonius, de Théodore, de Mégalus, de Théon, de Pappus, de Probus, d'Al Hazem, auteur arabe. Ciolek écrit aussi sur la philosophie, sur l'ordre des êtres, sur les conclusions élémentaires, sur la science des mouvements célestes.

CIOMPI n. m. pl. Nom qu'on donnait, à Florence, aux manoeuvres qui n'étaient compris dans aucun des arts ni majeurs, ni mineurs, et qu'on traitait comme des esclaves, les fouettait à l'occasion. — Un **CIOMPI**.

— ENCYCL. Ce mot de *ciampi* est évidemment une corruption du mot français « compères ». Ce furent les ciampi qui tentèrent, à Florence, la révolution sociale de 1378. Exploités par l'aristocratie capitaliste, ils n'attendaient qu'une occasion de tout bouleverser, lorsque les chefs de l'aristocratie provoquèrent le peuple en se mettant en conflit avec l'homme populaire de l'époque, le gonfalonier Sylvestre de Médicis. Ce fut le signal d'une effervescence populaire, qui dégénéra bien vite en révolution. On créa d'abord la commission des *Dix de liberté*



contre l'aristocratie ; puis, le 20 juillet 1378, la seigneurie fut dispersée, le bas peuple mis en possession du pouvoir et le cardeur Michel Landò élu gonfalonier ; enfin, le 28 août 1378, une insurrection suprême éclata et tenta d'établir la démagogie pure et simple. Michel Landò écarta le mouvement (31 août), chassa les exaltés et

tulle, de Lucrèce, de Virgile même, ainsi que la trace d'interpolations du III^e siècle, peut-être du moyen âge.

CIRNI (Antoine-François), historien italien, né vers 1510 près de Bastia, mort après 1583. Il servit le roi de France, mais surtout le roi d'Espagne contre les Turcs. Il a écrit le récit de ses campagnes.

CIRO, ville d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), près de la mer Ionienne; 6.000 hab. Filatures de soie; préparation d'anchois. Patrie de l'astronome Gigli, reformateur du calendrier ecclésiastique sous Grégoire XIII.

CIROËNE n. m. Pharm. anc. Syn. de cÉROËNE.

CIRON (de l'anc. haut allem. *siuro*) n. m. Nom vulgaire de tous les animaux qui vivent dans les matières alimentaires, les détritus, comme les acariens, tyroglyphes du fromage et autres mites.

— Par ext. Pustule de la gale.

— Paranal. Homme faible, impuissant. Fam. N'être pas plus gros qu'un ciron, Être extrêmement petit.



Lanterne des morts, à Ciron.

CIRON, comm. de l'Indre, arr. et à 13 kil. du Blanc, près de la Creuse; 1.081 hab. Ch. de f. Orléans. Château de Romfort; lanterne des morts.

CIRON, rivière de France, affluent gauche de la Garonne, qui arrose les départements des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Long. du cours : 85 kilom.

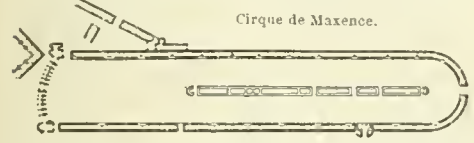
CIROYER (ro-a-î) n. m. Bot. Nom français des rheedias.

CIRQUE (du lat. *circus*, cercle) n. m. Chez les anciens Romains. Vaste piste sablée destinée aux jeux publics, surtout aux courses de chevaux et de chars : Il ne faut pas confondre le mot cirque avec les termes d'amphithéâtre, de stade, de palestine, etc. *Factions du cirque*, Partis qui s'étaient formés à Rome, puis à Constantinople, parmi les conducteurs de chars dans les cirques, et qui se distinguaient par la couleur des vêtements.

— Auj. Sorte de théâtre comportant une arène et des gradins, et dans lequel ont lieu des exercices d'équitation, des exhibitions de gymnastes, d'équilibristes, de clowns, etc. : Les pantomimes du cirque.

— Géol. Erosion de forme arquée, que l'on rencontre quelquefois dans les pays montagneux (cirque de Gavarnie). On donne généralement le nom de cirques aux bassins de réception vastes, laissant le nom d'entonnoirs à ceux de moindres proportions.

— ENCYCL. Antiq. C'est au roi Tarquin l'Ancien qu'est due la fondation du Grand Cirque, entre le Palatin et l'Avantin, sous une forme très primitive, Tarquin le Superbe y ajouta des gradins en bois. En 425, on établit des



Cirque de Maxence.

remises pour les chars. Ce cirque brûla du temps de Jules César, qui le rebâtit, Néron et Trajan l'agrandirent considérablement. Le Grand Cirque était de forme allongée et terminé aux petites extrémités, d'un côté par un demi-cercle, de l'autre par une ligne légèrement courbée. L'extérieur présentait trois étages d'arcades. A l'intérieur, les voûtes s'adossant à ces murs soutenaient trois rangs de gradins séparés par des murs (*præcinctions*), et divisés par de nombreux escaliers conduisant, à chaque étage, à une galerie intérieure où communiquaient les escaliers de sortie. A l'étage supérieur régnait une galerie (*ambulatorium*). Les gradins s'arrêtaient à quatre mètres du sol. La région au-dessus de la balustrade (*podium*). Une loge spéciale était réservée à l'empereur au-dessus du podium, une autre au président des jeux. Sur le podium, des sièges mobiles étaient réservés aux personnages de distinction. Le milieu de l'arène était occupé en partie par une longue construction en maçonnerie (*spina*), qui portait des statues de divinités, des autels, ainsi que les enfes et les dauphins, que l'on enlevait au fur et à mesure pour marquer le nombre de tours du piste accomplis par les concurrents. Aux deux extrémités de la spina étaient les bornes (*metae*), près desquelles les chars devaient tourner. Du côté légèrement courbé de l'arène étaient de grands bâtiments (*oppidum*), d'où s'élevaient les remises (*carceres*). Cette disposition rachetait, pour les chars remis à l'extrémité, le désavantage qu'ils avaient eu à parcourir un espace un peu plus considérable que ceux qui partaient des remises rapprochées du centre. Les deux portes principales étaient situées : l'une (*porta pompa*) du côté des *carceres*, l'autre (*porta triumphalis*) au face de la première. Les autres grands cirques de Rome, analogues au précédent, étaient le *Circus Flaminius*, construit sur le Champ de Mars en 220 av. J.-C.; — le *Circus Vaticanus*, sur l'emplacement duquel s'éleva la sacristie de Saint-Pierre (Néron le fit agrandir et y donna des jeux); — le *Circus Romuli*, construit en 311 apr. J.-C., à gauche de la voie Appienne, par Maxence, en l'honneur de son fils Romulus.

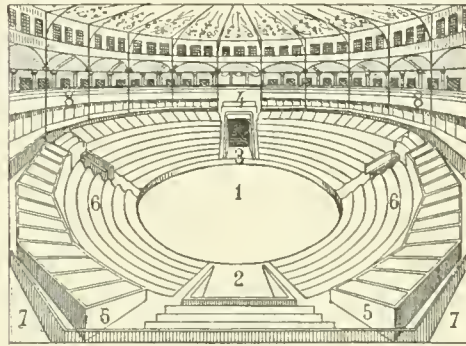
Les jeux étaient toujours précédés de la *pompa circensis*, procession brillante à l'imitation du triomphe, et qui rappelait l'origine sacrée des jeux. La *pompa* fut supprimée par Constantin, comme ayant un caractère trop païen. Les cochers étaient divisés en factions, et distingués par la couleur de leur casaque bleu, vert, rouge ou jaune. Le peuple prenait parti pour l'une ou l'autre, et l'on en venait

parfois aux mains à leur sujet. Outre les courses de chevaux et de chars, on donnait aussi au cirque des chasses, des *naumachies*, des combats d'animaux féroces, etc. Les femmes étaient admises aux représentations du cirque. Il y avait, dans les provinces, un grand nombre de cirques.

— *Cirque de Constantinople*. Le cirque de Constantinople, construit par Septime-Sévère et agrandi par Constantin, était voisin du palais impérial et de Sainte Sophie; il était décoré des plus beaux monuments de l'art grec ancien. L'empereur assistait aux jeux dans sa loge; l'impératrice les voyait de l'église Saint-Etienne, qui donnait sur le cirque. Tout le peuple de Byzance se partageait entre les deux grandes factions des cochers de l'hippodrome : les bleus et les verts, alternativement en faveur ou en disgrâce auprès des empereurs. (V. BLEUS ET LES VERTS (les)). Le cirque servit de théâtre à l'élevation ou au supplice de plus d'un empereur. En 1934, il fut pillé par les croisés; les Turcs achevèrent de le détruire. En 1826, c'est dans le cirque que furent massacrés une grande partie des janissaires.

— Temps mod. *Cirque chez les modernes*. Après la chute de l'empire romain, le goût des cirques se répandit en Espagne, et produisit les combats de taureaux. En France, Childebert fit célébrer des jeux dans l'amphithéâtre d'Arles, et Chilpéric I^{er} construisit deux cirques : l'un à Paris, l'autre à Soissons. Le peuple se montra peu empressé à y courir; ils furent abandonnés, puis démolis.

Quant aux cirques, tels que nous les connaissons aujourd'hui, leur origine est relativement récente. En effet, lorsque, en 1767, parut à Paris un écuyer anglais nommé Beates, qui donna des représentations dans un local désigné sous le nom de « cirque », les exercices qu'il exécutait rappelaient encore les jeux romains. Tenté, ils comprenaient une partie hippique moderne que développeront ses successeurs et qui prit définitivement de l'extension en 1788. Le cirque moderne était né. Un de ces établissements, fondé en 1774 par l'Anglais Astley, fut acheté en 1807 par le fameux écuyer italien Franconi, et prit alors le nom de *Cirque olympique*. Son directeur eut l'idée d'adjoindre aux exercices équestres, déjà développés par lui, des pantomimes et des scènes militaires à grand spectacle, innovation que perpétuèrent ses descendants. Le *Cirque olympique* ne disparut qu'en 1862. Aujourd'hui, beaucoup de grandes villes de province et de l'étranger possèdent des cirques permanents. A Paris, il



Cirque des Champs-Élysées, à Paris (Cirque d'Été) : 1. Piste; 2. Entrée; 3. Ecumens; 4. Orchestre; 5. Loges; 6. Premières; 7. Promenoir; 8. Secondes.

faut citer le *Cirque d'Hiver*, le *Cirque d'Été*, le *Cirque Fernando*, devenu *Cirque Medrano*, le *Nouveau-Cirque*, dont la piste peut se convertir en arène nautique. L'*Hippodrome*, qui a été démolie en 1892, se distinguait des autres établissements par ses proportions plus vastes et la forme elliptique de son arène. (V. HIPPODROME.) Enfin, sous le nom de *Cirque Molier*, fonctionnant d'une façon intermittente une fondation créée par et pour des gens du monde. A côté des cirques permanents figurent avec honneur certains grands cirques ambulants, qui voyagent à travers le monde (nous citerons entre autres le cirque *Singer*). Ils offrent cette particularité curieuse de présenter tous, dans certaines parties, les mêmes proportions, pour que leur personnel changeant et cosmopolite ne se trouve jamais dépayré. C'est ainsi que l'arène a toujours 13 mètres de diamètre. Les programmes d'autrefois se corsent maintenant par les exercices d'artistes divers : clowns, gymnastes, équilibristes, dresseurs d'animaux savants, etc.

Cirque du Palais-Royal, vaste établissement de plaisir construit à Paris, en 1787, dans le jardin du Palais-Royal, par Ross de Saint-Pierre. Il y édificait un théâtre qui prit le nom de Théâtre du Cirque-du-Palais-Royal et, peu après, celui de Cirque-National, puis de Lycée-des-Arts; on y jouait l'opéra-comique et la pantomime. Appelé, en 1798, Voilées-de-Thalie, il donna des traductions d'opéras italiens, prit enfin le titre de Bouffons-Français, et devait jouer des traductions d'ouvrages allemands et italiens, avec un orchestre solide et des chœurs exercés. Dès les premières représentations, le succès fut éclatant. Mais, le 16 novembre 1798, le feu se déclara dans les bâtiments du cirque, et les détruisit entièrement.

• **CIRRAL, ALE, AUX** ou **CIRRHAL, ALE, AUX** adj. Bot. Qui appartient aux cirres ou vrilles : Appendices CIRRAUX. — *Acide cirral*, Goulet d'une feuille acide, formé par une vrille foliaire.

CIRRATULE (rad. *cirre*) n. m. Genre d'annelés, type de la famille des *cirratulidés*, comprenant des vers marins, dépourvus de tentacules ou n'en possédant que sur les segments antérieurs. (Les cirratules habitent les mers du nord. Quelques espèces se trouvent dans la Méditerranée.)

CIRRATULIDÉS n. m. pl. Famille d'annelés tubicoles, renfermant des formes à corps cylindrique, à tête en cone allongé, n'ayant que deux tentacules ou en étant complètement dépourvus. — *Un cirratulidé*.

— ENCYCL. Les cirratulidés, qui doivent leur nom aux nombreux filaments ou cirres qui couvrent leurs anneaux dorsaux, comprennent les genres : *cirratule*, *hétérocirre*, *acrocirre*, répandus surtout dans les mers froides et tempérées.

CIRRE (du lat. *cirrus*, frange) — Plusieurs écrivent CIRRIE n. m. Zool. Cil ou filamento fin dont la réunion forme des franges, comme au manteau des mollusques, sur les anneaux de certains vers, etc. Il se dit aussi des poils raides situés sur

les narines des oiseaux. (En général, on emploie le mot *cirre* de préférence au mot *cirrhe*. Chez les annélés, on entend par *cirres* des filaments tentaculiformes simples ou formés de plusieurs articles; on distingue les *cirres ventraux*, *dorsaux* et *anaux*. Quand les cirres s'aplatissent en larges lames, on les désigne alors sous le nom de *élytres*.)

— Bot. Appendice grêle, nu, simple ou ramoux, le plus souvent enroulé en spirale : C'est au moyen de CIRRES que certaines plantes faibles s'attachent à d'autres corps pour s'élever et se soutenir. On dit aussi VILLE ou MAIN. (Quelques auteurs font ce mot féminin.)

CIRREE ou **CIRRHÉE** (rad. *cirre* ou *cirrhe*) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des vanillées, comprenant des herbes épiphytes qui croissent au Brésil.

CIRREUX (reû), **EUSE** [rad. *cirre* — Plusieurs écrivent CIRREUX, EUSE] adj. Hist. nat. Qui est muai de cirres.

— Bot. Syn. de CIRRIÈRE.

— Ichtyol. Qui a des cirres ou barbillons à la mâchoire inférieure.

CIRRA, nymphé qui donna son nom à la ville de Cirrha, en Phocide, près de Delphes.

CIRRAHA, ville de la Phocide, sur le golfe de Corinthe. Cette ville, qui était le port de Delphes, était consacrée à Apollon, et possédait un temple de Diane et de Latone. Quelques ruines en attestent l'ancienne importance.

CIRRHIBARBE ou **CIRRHIBARBEIS** (biss) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiidés, comprenant des formes voisines des myxodes, à nageoire dorsale continue avec nombreux rayons épineux, à tentacules garnissant le dessus du museau et le menton.

— ENCYCL. Les cirrhibarbes sont des poissons de taille moyenne, dont le corps rosâtre argenté est recouvert de petites écailles, et qui possèdent un tubercule cylindrique en avant de la nageoire anale. Ils habitent le voisinage du cap de Bonne-Espérance.



Cirrhibarbe du Cap.

CIRRHINE n. f. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant des cyprins n'ayant que deux barbillons, les labiaux faisant défaut comme les rayons de la nageoire dorsale.

— ENCYCL. Les cirrhines sont très voisines des barbeaux. Répandues dans les eaux douces de l'Asie, elles fournissent une chair peu estimée. La *cirrhina rubripinnis* est commune dans les étangs du Bengale; la *cirrhina cirrhosa* ou *Wacouéi* est une belle espèce violacée de la côte occidentale de Malabar.

CIRRHIPÈDES n. m. pl. Syn. de CIRRIÈRES.

CIRRHITE ou **CIRRHITES** (ri-lèss) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, voisins des serrans et des mésopriens, et comprenant des formes jaunes ou gris, marquées de bandes plus foncées, à nageoire dorsale unique, à six rayons branchiaux. (On en connaît cinq ou six espèces, propres à l'océan Indien; celle qui remonte le plus au N. est le *cirrhite maculatus* de la mer Rouge.)

CIRRHITIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les genres *cirrhite*, *chilodactyle*, *nématodactyle*, *latris*, etc., tous présentant comme caractères communs la forme comprimée du corps, qui est revêtu d'écailles cycloïdes; les dents ou velours mêlés à des dents crochues, trois rayons épineux à la nageoire anale. (Les cirrhitidés habitent surtout les mers chaudes; ils sont de taille moyenne.) — *Un cirrhitidé*.



Cirrhite.

CIRRHOLITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, de chaux et de manganèse. On écrit aussi CIRRIOLITE.

CIRRHOLUS (huss) n. m. Genre de champignons myxomycètes du Brésil. Les cirrholus, voisins des physarium, ont la columelle en spirale faisant saillie au dehors du périidium qui se rompt irrégulièrement. On écrit aussi CIRRIOLUS.

CIRRHONOSE (du gr. *kirrhos*, roux, et *nosos*, maladie) n. f. Coloration roussâtre de la plèvre, du péritoine, etc.

CIRRHOPÉTALE n. m. Genre d'orchidacées, tribu des dendrobieés, comprenant des herbes épiphytes de l'Inde.

CIRRHOSE (du gr. *kirrhos*, roussâtre) n. f. Primitif. Maladie du foie caractérisée par des granulations rousses; ces granulations elles-mêmes. Auj., Maladie du foie caractérisée par l'inflammation et la prolifération de tout le tissu conjonctivo-vasculaire de l'organe.

— ENCYCL. Le mot *cirrhose* a été créé par Laënnec pour désigner des granulations roussâtres et dures qui se rencontrent dans certains foies malades. Il désigna plus tard presque toutes les maladies inflammatoires du foie avec sclérose. On convient, maintenant, de ne ranger parmi les cirrhoses que les affections qui portent sur le tissu conjonctivo-vasculaire de l'organe tout entier, avec prolifération de ce tissu. La cirrhose est hypertrophique quand le volume de l'organe est augmenté, atrophique quand il est diminué par suite de l'atrophie des éléments glandulaires. Dans les deux cas, la gêne de la circulation a pour conséquence l'ascite. L'ictère est rare, ou du moins ne survient que tardivement. Trois types de cirrhoses sont bien étudiés et généralement admis : la cirrhose *sphygmatique*, la cirrhose *pallidique*, et la cirrhose des baveurs ou cirrhose *alcoolique*. La cirrhose *sphygmatique* porte prin-

tivement sur le système artériel, la cirrhose paludique sur le système lymphatique, et la cirrhose du bœuf sur le système veineux et sushépatique. La cirrhose paludique s'accompagne d'une hypertrophie de la rate.

La cirrhose du bœuf, que la plupart des auteurs attribuent à l'action de l'alcool, ne serait, d'après Lancereaux, imputable qu'à l'abus de certains vins.

Le traitement varie suivant l'espèce de cirrhose : il s'adresse à la cause et aux symptômes. Il est plus efficace quand le foie est gros que quand il est atrophie, parce que, dans ce dernier cas, les éléments glandulaires du foie sont déjà détruits. Le régime lacté mitigé, l'usage des alcalins, les purgatifs salins, les lavages de l'intestin, sont ordinairement conseillés. On devra s'abstenir soigneusement des médicaments toxiques.

CIRRHOTIQUE n. et adj. Qui se rapporte à la cirrhose; qui est atteint de cette maladie.

CIRRIFÈRE (de cirre, et du lat. ferre, porter) adj. Se dit des végétaux qui portent des cirres ou vrilles, comme la vigne, la bryenne, les peis, les gesses, etc. || On dit aussi CIRRIÈRE.

CIRRIFLORE ou **CIRRIFLORE** (de cirre ou cirrhe, et du lat. flos, floris, fleur) adj. Dont les pédoncules sont munis de vrilles, ou font fonction de vrilles : *Passiflore* CIRRIFFLORE.

CIRRIFORME (de cirre, et forme) adj. Qui a la forme d'un cirre : *Prolongement* CIRRIFORME. *Filament* CIRRIFORME.

CIRRIPEDES n. m. pl. Ordre de crustacés, comprenant des animaux dégradés, comme les anatifes et les balanes, et qui vivent, en règle générale, fixés sur toutes sortes de corps, dans la mer. (On écrit aussi CIRRIPEDES.) — Un CIRRIPEDE ou CIRRIPEDE.

— ENCYCL. Les cirripèdes sont ordinairement renfermés dans une carapace. Libres à l'état jeune, ils ne tardent pas à se fixer par leur région céphalique, qui parfois s'allonge en un pédoncule. Les cirripèdes subissent des métamorphoses. Au sortir de l'œuf, les larves, ovales ou pyriformes, nagent jusqu'à ce qu'ayant subi plusieurs mues, elles se changent en une nymphe qui se fixe à un corps quelconque, au moyen de ses antennes à ventouses; une glande de la tête sécrète alors une substance qui lie, pour toujours, le crustacé à son support. Celui-ci est tantôt une pièce de bois, tantôt la peau d'un poisson ou d'un cétacé, voire le corps d'un mollusque. Les cirripèdes sont répandus dans toutes les mers. On divise cet ordre en quatre sous-ordres : thoraciques, abdominaux, apodes, et rhizocephales (ou suceurs).

CIRROBRANCHES n. m. pl. Ancienne division des mollusques gastéropodes, renfermant les dentales, qui forment la classe actuelle des scaphopodes. (V. ce mot.) [Blainville, qui avait fondé ce groupe, l'avait appelé *cirrohobranchia*; et il avait confondu, avec Deshayes, les filaments tactiles des dentales avec les branchies des autres mollusques.] — Un CIRROBRANCHE.

CIRRO-CUMULUS n. m. Météor. V. CIRRUS.

CIRROPTÉRON n. m. Forme larvaire de certains mollusques gastéropodes.

— ENCYCL. Le cirroptéron est la larve qui vient de quitter l'œuf, et qui nage avec son voile cilié; sa coquille rudimentaire n'est pas remplacée par une seconde, comme chez l'*Echinospira*, mais elle demeure l'élément d'où sortira la coquille définitive du mollusque.

CIRRO-STRATUS n. m. Météor. V. CIRRUS.

CIRROTEUTHIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiens, sous-ordre des octopodes, comprenant le seul genre *Cirroteuthis*. — Un CIRROTEUTHIDÉ.

CIRROTEUTHIS (*tiss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *Cirroteuthidés*, comprenant des formes ovales, lisses, à nageoires étroites, obtuses, à tête petite, à bras égaux, réunis par une membrane qui atteint presque leur extrémité. [La seule espèce du genre, *Cirroteuthis Mulleri*, habite les mers du nord.]

CIRRUS (*russ*) n. m. Nuage élevé, qui présente l'aspect de filaments parallèles ou retournés en forme de boucles de cheveux.

— ENCYCL. Le cirrus et le cirro-stratus appartiennent à la catégorie des nuages élevés, dont la hauteur moyenne est de 9.000 mètres. Ils forment de longues bandes fibreuses,



Cirrus.

tourmentées et ondulantes, ténues à cause du manque de vapeur d'eau à de pareilles hauteurs et, constituées par des aiguilles de glace, donnent lieu au phénomène des *parhélies* et des *halos*. Ils ont été surnommés par les marins anglais *mare's tails* (queues de jument), *sra-tress* (chevelures de mer).

L'îlot des calmés, dans une région, s'installe par le bas, tandis que le courant équatorial débute toujours par les hauteurs de l'atmosphère; il nous est signalé par l'apparition de cirrus confus dont on saisit mal les détails, qui précèdent la baisse barométrique, pendant que les couches supérieures du courant équatorial vont se déverser dans l'îlot des calmés pour s'y fondre. Ainsi : lorsque les cirrus apparaissent par un beau temps, ce beau temps est toujours compromis. Si cette situation s'affirme d'une manière durable, le ciel se couvre et donne des averses, en été; en hiver, il y a neige, abondante peut être, mais à peu persis-

tante, car, si le courant équatorial s'installe, la neige fond et le temps se met à la pluie. Cependant, si la baisse barométrique a lieu du côté où coule le courant de retour, flac Est de l'îlot des calmés, il n'y a pas de pluie, mais maintient de temps sec, plutôt froid, avec apparition de vents N. et N.-E. Enfin, généralement, les cirrus se déplacent perpendiculairement aux isobares.

Roulés par le vent, les cirrus deviennent plus opaques, et le danger de pluie augmente; c'est le ciel *moutonné*, *pommelé*, fermé de *cirro-cumulus* à l'altitude de 3.000 à 7.000 mètres.

CIRSAKA ou **SIRSAKA**, **CIRSAKAS** ou **SIRSAKAS** (*ka*) n. m. Ancienne étoffe à rayures, soie et or ou soie et argent, provenant des Indes.

CIRSE ou **CIRSIUM** n. m. Bot. Syn. de CNICUS.

CIRSOCE (du gr. *kirso*, varice, et *kêlé*, tumeur) n. m. ou f. Tumeur variqueuse des veines du scrotum.

CIRSOÏDE (du gr. *kirso*, varice, et *eidos*, aspect) adj. Variéux : *Anévrisme* CIRSOÏDE.

CIRSOPHALME (du gr. *kirso*, varice, et *ophthalmo*, œil) n. m. Dilatation variqueuse des veines du nombril.

CIRSOPHTALMIE (du gr. *kirso*, varice, et *ophthalmo*, œil) n. f. Ophthalmie dans laquelle les veines de la conjonctive sont comme variqueuses.

CIRISOTOMIE (du gr. *kirso*, varice, et *tomé*, section) n. f. Excision des varices.

CIRISOTOMIQUE adj. Qui a rapport à la cirisotomie.

CIRTA, ville de l'Afrique ancienne (Numidie), sur l'Amphagagas, dont la fondation est évidemment due à un peuple sémitique. Ce fut, au temps de Syphax, une des principales villes de la Numidie. Massinissa, vainqueur de ce prince, n'osa pas en faire le siège, et Jugurtha ne put s'en emparer qu'après un blocus prolongé. Cirta n'avait rien perdu de son importance sous le règne de Juba I^{er}; mais, après la défaite de ce prince et des Pompéiens en Afrique, César ayant donné une partie du territoire de Cirta à Sittius, celui-ci le distribuait à ses légionnaires victorieux; de là, cette colonie qui reçut le droit de cité romaine, appelée *Sittinorum Colonia*. En 311, le Panonien Alexandre s'étant fait proclamer empereur en Afrique, fut attaqué par un général de Maxence, et se réfugia dans Cirta, qui fut ruinée dans cette guerre. Constantin la releva, l'embellit et lui donna le nom de *Constantine*, qu'elle porte aujourd'hui.

Deux conciles furent tenus à Cirta. Le premier fut assemblé en 305, pendant la persécution de Dioclétien. Les évêques *traditeurs* de la province, qui avaient faibli par crainte de la mort et avaient livré leurs livres saints et leurs vases sacrés, s'y firent réciproquement l'aveu de leurs fautes, se donnèrent l'absolution et nommèrent évêque de Cirta un *traditeur*, le sous-diacre Sylvain. Plus tard, les évêques catholiques se servirent des actes de ce concile contre les donatistes, dont le schisme fut produit par ces mêmes évêques *traditeurs*.

Un second concile (412) tenu à Cirta (ou à Zerte), on ne possède que la lettre synodale écrite par saint Augustin aux donatistes pour réfuter les calomnies que leurs évêques répandaient contre les catholiques, au sujet de la conférence de Carthage.

CIRURE n. f. Enduit que l'on fabrique avec diverses matières dont la cire est le composant principal.

CIRY-LE-NOBLE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Chazelles, sur la Bourbince; 1.804 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fours à chaux; briques et poteries.

CIS (*sis* — du lat. *cis*, en deçà) adv. Particule employée dans les noms géographiques, pour indiquer qu'une contrée est en deçà d'un fleuve ou d'une montagne.

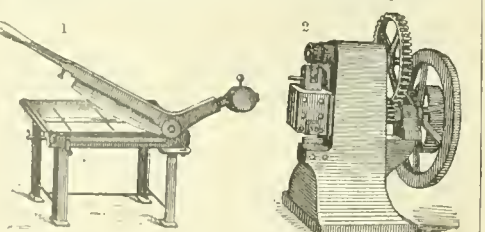
CIS (*sis*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *Cisidés*, caractérisé par ses antennes de dix articles dont le premier est grand, et les trois derniers très gros.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *cis* sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal; une quarantaine habitent l'Europe. De très petite taille, de couleur brune ou noire, elles vivent dans les champignons *bolets*, *dedalea* et *polyporus*. Le *cis boleti* est un des plus communs.

CISAILLE (*zay* [U. m.]) — rad. *ciseau* n. f. Techn. Rognures de métal : *CISAILLE* d'argent. || Outil en forme de ciseaux, employé couramment pour couper les métaux, tailler les arbres, etc. (Il en existe un grand nombre de types suivant les besoins. [Dans ce sens, on dit plutôt CISAILLES.] || *Fauconnerie*. Sorte de gros ciseaux pour couper l'ergot de l'oiseau.

— Mon. Machine employée dans la fabrication des monnaies pour couper les lames d'or ou d'argent et les pièces de monnaie défectueuses. (On l'appelle aussi *ciselet*.)

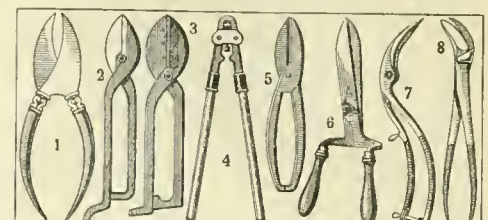
— ENCYCL. Techn. On distingue les *cisailles de ferblantier* (zingueur, chaudronnier, tôlier, etc.), qui consistent en une paire de grands ciseaux, dont l'un des bras est fixe et l'autre mobile; c'est sur ce dernier que l'ouvrier appuie pour cou-



1. Cisaille de ferblantier; 2. Cisaille pour fer en lame.

per le fer-blanc; les *cisailles à main* sont constituées par une lame mobile autour d'un axe et qu'actionne un levier, tandis que la contre-lame, solidement boulonnée sur un bâti, reçoit la tôle à couper et que l'on tranche en agissant sur

le levier de la lame. Les *cisailles à guillotine*, véritables machines-outils, possèdent un couteau doté d'un mouvement alternatif de va-et-vient vertical qui l'éloigne ou le rapproche de la contre-lame fixée au bâti. Un volant muni d'une manivelle permet de mettre la machine en action.



Cisailles : 1. De fauconnerie; 2. D'établi; 3. D'établi à lames rapprochées; 4. Coupe-boulons; 5. A main; 6. A haies et à gazou; 7. Pour couper les bandages plâtrés (chir.); 8. Coudees (chir.).

Les *cisailles à vapeur*, dont la construction rappelle celle des précédentes, sont mues mécaniquement. Les *cisailles hydrauliques* fonctionnent comme les précédentes; mais la vapeur se trouve remplacée par la force hydraulique.

Les *cisailles circulaires* ont leurs lames tranchantes remplacées par des disques circulaires montés verticalement presque dans la même plan et à une faible distance l'un de l'autre. Ces disques agissent sur la pièce à couper, comme le feraient des scies circulaires.

CISAILLER (*sa-yé* [U. m.]) v. a. Techn. Couper avec des cisailles : *CISAILLER* une tôle. || Tuyauter : *CISAILLER* des tuyaux.

— Mon. Action de couper avec des cisailles, soit les lames qui, après les premiers passages au laminoir, sont devenues trop longues pour être travaillées, soit les pièces de monnaie défectueuses.

CISAILLEUR (*sa-yeur*) n. m. Celui qui, avec les cisailles, coupe les lames ou les pièces de monnaie défectueuses dans les ateliers de la Monnaie. || Adjectif : *Ouvrier* CISAILLEUR.

CISALPIN, **INE** (du lat. *cis*, en deçà, et *alpinus*, alpin) adj. Situé en deçà des Alpes par rapport aux Romains.

— ANTON. Transalpin.

CISALPINE (**GAULE**), nom donné par les Romains à la partie septentrionale de l'Italie, connue aujourd'hui sous les noms de Piémont et de Lombardie. || Substantif, on écrit : LA CISALPINE. V. GAULE.

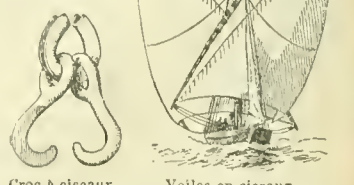
CISALPINE (**RÉPUBLIQUE**), république italienne organisée par Bonaparte en 1797, inaugurée le 9 juillet et reconnue par l'Autriche dans le traité de Campo-Formio (17 oct.). Elle était formée de la Lombardie, avec Milan pour capitale, et limitée, à l'E. par le Pô, le bas Adige et le lac de Garde; au N. par les Alpes; à l'O. par le Tessin, le Pô et l'Enza; au S. par la Méditerranée. La république Cispadane se réunait à elle. Son gouvernement comprenait un Directeur exécutif de cinq membres, un grand conseil de 160 membres, un conseil des Anciens de 80 membres. En 1800, elle s'agrandit encore du Novarais. En janvier 1802, elle prit le nom de « République Italienne », mais avec Bonaparte pour président investi de pouvoirs illimités. Quand, en 1804, la République française fut transformée en empire, la République Italienne ne tarda pas à devenir le royaume d'Italie, avec Napoléon pour roi et Eugène de Beauharnais pour vice-roi. La Vénétie, les Légations et le Tyrol italien lui furent adjoints successivement. En 1810, ce royaume comptait 21 départements. En 1814, le royaume d'Italie cessa d'exister.

CISEAU (*zo* — du bas lat. *cissellum*, dérivé de *cisum*, pour *cisum*; prorem. Action de couper et, par ext., instrument servant à couper) n. m. Instrument plat, de fer ou d'acier, tranchant par un bout, et dont on se sert pour tailler les corps durs : *CISEAU* de menuisier, de sculpteur.

— Par ext. Manière dont on se sert de cet instrument : *Œuvre fouillée d'un CISEAU* délicat, hardi. || Art du sculpteur : Le *pinceau* et le *CISEAU* rivalisent entre eux. || Ouvrage de ciseau, Ouvrage de sculpture.

— *Ciseau à froid*, Ciseau mousse, employé par les serruriers pour couper le fer à froid, par les menuisiers, les marbriers, les maçons, etc. || Ciseau qui ne tranche pas, et qu'on emploie comme un levier pour ouvrir des caisses ou arracher des planches clouées.

— Mar. *Ciseau de calfat*, Outil ou fers à calfat. || *Croc à ciseau*, Croc double dont les deux bords se rabattent les uns sur les autres comme les lames des ciseaux. || Mettre les voiles en ciseau. Dans les embar-



Croc à ciseaux. Voiles en ciseau.

CISSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Lesparre; 1.215 hab. Vignobles estimés du Médoc, parmi lesquels on distingue les crus suivants: Château-du-Breuil, Château-la-Rivault, Château-d'Hautellaun, etc.

CISSAMPÉLIDÉES (an-pé) n. f. pl. Bot. Série de ménépermacées, comprenant les genres *ciissampéloides*, *cyclée*, *stephanie*. — Une CISSAMPÉLIDÉE.

CISSAMPÉLINE (an-pé) n. f. Alcaloïde extrait par Wiggers des racines du *ciissampéloides pareira*.

CISSAMPÉLOPSIDE n. m. Bot. Syn. de SÉNÉÇON.

CISSAMPÉLOS (an-pé-loss) — du gr. *kissampelos*, sorte de liseron; de *kissos*, lierre, et *ampélos*, vigne) n. m. Genre de ménépermacées, renfermant des arbustes dressés et grimpants, qui croissent dans les régions tropicales du globe.

— ENCYCL. Le *ciissampéloides pareira*, vulgairement nommé *vigne bâtarde*, *liane à cœur*, *herbe Notre-Dame*, *liane à glaver l'eau*, etc., est un arbrisseau grimpant, à tiges grêles et fort longues, s'enroulant autour des arbres voisins. Il croît aux Indes orientales, aux Antilles et au Brésil; on le trouve surtout dans les lieux montagneux. Il est tellement abondant en mucilage, qu'il coagule l'eau dans laquelle on le fait macérer à froid. Il a été autrefois d'un emploi fréquent en médecine.

CISSANTHÈME n. m. Ancien nom du cyclamen.

CISSAROBRYON n. m. Bot. Syn. de VIVIANIE.

CIS-SATLEDJ (ETATS DU) (en angl. Cis-Sutlej States, nom collectif des principautés situées dans l'Himalaya occidentale, sur la rive gauche du Sindh. Elles sont peuplées de 837.700 h. sur 28.332 kilom. carr.

CISSÉ ou CISSA n. m. Genre d'oiseaux passe-reux dentirostres, famille des corvidés, tribu des garulins, comprenant des formes voisines des geais. (Les ciissés, dont on connaît une dizaine d'espèces, sont propres à l'Asie orientale, aux îles de la Sonde et au Japon. Le sous-genre *urociissa* comprend une espèce chinoise [*urociissa Si-nensis*].)

CISSÉ, affluent droit de la Loire, arrosant le département de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Longueur : 81 kilom.

CISSÉ, ville de l'Afrique ancienne (Mauritanie Césaréenne), sur la Méditerranée; actuellement *Koba*.

CISSÉ, comm. de la Vienne, arr. et à 7 kil. de Poitiers, non loin de l'Auzance; 927 hab.

CISSÉS (sê-iss — nom mythol. gr.) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprostidés, voisins des carabes, et comprenant dix-sept espèces répandues de la Nouvelle-Guinée à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Citons les *ciissés cupricollis*, d'Australie.

CISSÉY (Ernest-Louis-Octave COURTOY DE), général et homme politique français, né et mort à Paris (1810-1882). Général de brigade en 1854, général de division en 1863, il prit part avec ce grade à la guerre franco-allemande et à la répression de la Commune. Il fut élu, en 1871, membre de l'Assemblée nationale, et nommé, la même année, ministre de la guerre. Il occupa ce poste trois fois (1871-1873, 1874-1875, 1875-1876). Commandant du 11^e corps, il fut relevé de son commandement en 1880.

CISSIDAS, général syracusain, dont parle Xénophon dans les *Helléniques*. Il fut chargé par Denys d'amener des secours aux Spartiates. Il remporta avec Archidamos, sur les Argiens et les Arcadiens, une victoire complète, connue sous le nom de *bataille sans larmes*.

CISSIENS, KISSIENS ou COSSIENS, nom de l'une des tribus élamites cantonnées dans la Susiane.

CISSITE n. m. Genre d'insectes coléoptères-hétéromères, famille des méloïdés ou vésicants, renfermant des formes rouges ou jaunes, à mandibules très développées dans les mâles, et qui sont parasites de divers hyménoptères, tels que les xylophones. (Les quelques espèces connues sont de taille moyenne et habitent les régions tropicales de l'ancien monde. Le *ciissite testaceus*, d'un beau rouge luisant, est répandu de l'Inde aux Célèbes.)

CISSOIDAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la cissoïde : Courbe CISSOÏDALE.

CISSOÏDE (du gr. *kissos*, lierre, et *eidos*, aspect, à cause de quelque analogie de forme entre cette courbe et le contour d'une feuille de lierre) n. f. Géom. Nom donné à une courbe particulière du troisième degré.

— ENCYCL. La *ciissoïde* a été imaginée par Dioclès, pour servir à la solution du fameux problème de la duplication du cube. Cette courbe dérive du cercle de la manière suivante : si l'on imagine que d'un point A de la circonférence d'un cercle O on mène une infinité de sécantes terminées à la tangente menée au point B diamétralement opposé à A, et que, sur chaque sécante, telle que ACD, on prenne, à partir du point A, une longueur AM égale à la portion CD de la sécante, comprise entre le cercle et sa tangente, le lieu des positions successives du point M sera la *ciissoïde*.

On obtient immédiatement l'équation de cette courbe rapportée au diamètre Ax et à la tangente au point A, en observant que l'abscisse AP du point M étant égale à la distance CR ou QB du point de rencontre C de la sécante AD avec la circonférence, à la tangente AT,

Ainsi, l'équation de la *ciissoïde*, rapportée aux axes choisis, est $y = \sqrt{2Rx - x^2}$. Le point A est un point de rebroussement, l'axe des x un axe de symétrie, la tangente AT une asymptote.



Cisse.

CISSOPIS (piss) n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des tauragridés, renfermant des formes propres à l'Amérique du Sud, dont on connaît quatre espèces.



Cissopis.

CISSOS, compagnon de Dionysos. Ayant été tué par accident en jouant avec des satyres, il fut métamorphosé en lierre, et, depuis, cette plante lui fut consacrée.

CISSOTOMIES (du gr. *kissos*, lierre, et *tomé*, action de couper) n. f. pl. Fête qui était célébrée à Philonte, et où l'on coupait le lier pour les sacrifices.

CISSUS (siss) ou CISSU n. m. Genre d'ampélidées, rattaché au genre *ritis*, et renfermant des arbres grimpants, sarmenteux. On les appelle, dans les pays chauds, *lianes aux voyageurs*, parce qu'ils laissent écouler beaucoup de liquide potable lorsqu'on en coupe les sarments.

CISSYBIEN (gr. *kissubion*) n. m. Vase à boire, de grande dimension, qui est mentionné déjà dans les poèmes homériques. Il était orné de feuilles de lierre sculptées.

CISTACÉES ou CISTINÉES (siss) n. f. pl. Famille comprenant les genres *ciste*, *hélianthème*, *hudsonie* et *léché*. — Une CISTACÉE ou CISTINÉE.

CISTANCHE (siss) n. m. Genre d'erobranchoïdes, renfermant des plantes à fleurs jaunes, rouges ou violettes, et qui habitent les régions chaudes de l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

CISTE (sist) — du gr. *kisté*; lat. *cista*, corbeille) n. f. Dans l'antiquité, panier, corbeille. (Se dit surtout d'une sorte de corbeille que l'on portait dans plusieurs cérémonies religieuses : La *ciste mystique*. || Sorte de coffre en bronze. || Panier pour mettre des livres. || Corbeille dans laquelle on recueillait les votes. || Se dit quelquefois de constructions sépulcrales de l'âge mégalithique, en forme de coffres.

— ENCYCL. Primitivement, les *cistes* étaient simplement des paniers ou corbeilles, de forme cylindrique ou carrée, qui servaient à porter des fruits ou des légumes. On donna le même nom à diverses corbeilles, boîtes ou cassettes, qu'on employait pour différents usages domestiques ou religieux. On y conservait l'argent, les manuscrits, les vêtements, les jouets d'enfant, les ustensiles de toilette, les menus objets de culte. On appelait *ciste mystique* une corbeille que l'on portait dans les cérémonies des mystères, surtout aux fêtes de Dionysos, de Cybèle et de Dénéter, et qui contenait des objets conus seulement des initiés. Il n'existe plus de *cistes* grecques; elles étaient en osier ou en bois, comme on en peut juger par les représentations des vases peints. En revanche, on en a trouvé beaucoup en Italie; ce sont quelquefois des boîtes recouvertes de plaques d'argent et de bronze, et, le plus souvent, avec un couvercle rapporté. Les *cistes* les plus belles proviennent de la nécropole de Préneste, elles datent du II^e siècle avant notre ère; le pourtour et le couvercle sont ornés de dessins gravés au trait, qui représentent des sujets mythologiques. La *ciste* la plus célèbre est la *ciste Ficoroni*, conservée à Rome au musée Kircher. Les principales scènes sont l'arrivée des Argonautes chez les Bébryces, et la lutte de Pollux contre le roi Amycos.



Ciste Ficoroni.

CISTE (sist) n. m. Genre de *cistacées*, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent pour la plupart dans le bassin méditerranéen : L'Espagne est la contrée de l'Europe où les *cistes* sont le plus communs. (B. de St-Vincent.)

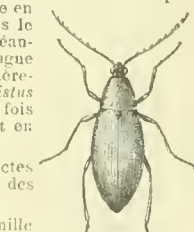
— ENCYCL. Ce genre renferme des arbustes, des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et des plantes herbacées. Leurs fleurs ont une corolle rosacée, tombant de bonne heure. Le fruit est une capsule s'ouvrant en cinq ou dix valves. Le genre *ciste* comprend une vingtaine d'espèces, abondamment répandues dans le bassin méditerranéen, et surtout en Espagne. La plus intéressante est la *ciste* de Crète (*cistus creticus*), arbuste de 1 mètre de hauteur environ, à feuilles velues, à fleurs grandes et purpurines. C'est cette espèce qui fournit la substance appelée en médecine et en parfumerie sous le nom de *ladanum*. Un récolte, néanmoins, une substance très analogue sur d'autres espèces, particulièrement sur la *ciste ladanifère* (*cistus ladaniferus*). Cet arbrisseau, deux fois plus haut que le précédent, croît en Espagne et en Portugal.



Ciste.

CISTÈLE (stèl) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cistélidés*.

CISTÉLIDÉS (stèl) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, que l'on appelle plus communément *alléculidés*, le nom de *cistélidés* étant donné par les auteurs modernes aux byrrhidés. — Un CISTÉLIDÉ. — ENCYCL. Les *cistélidés* ou *alléculidés* sont des insectes de taille moyenne, grêles, ressemblant extérieurement à des longicornes; ils en ont les mœurs. Les larves vivent dans le vieux bois et s'y métamorphosent sans filer de coque. Genres principaux répandus surtout dans l'hémisphère



Cistèle (gr. de moitié).

boréal : *allecula*, *hymenorus*, *eryx*, *hymenalia*, *cistèle*, *mycc-tocharis*, *podonta*, *omoplus*, *cteniopus*, etc.

CIstellaria ou la Cissette, comédie de Plante. — Une jeune fille, Silénie, a été exposée, tout enfant, et recueillie par une courtisane qui l'éleva pour lui faire embrasser son métier. Mais une répugnance invincible a fait jusqu'à présent résister Silénie aux conseils des courtisanes. Elle n'a accordé des faveurs qu'à un jeune homme auquel elle entend rester fidèle. Reconnue enfin par ses parents, elle épouse celui qu'elle aime. Bien que le texte de la *CIstellaria* soit en fort mauvais état et incomplet, il en reste assez pour permettre de reconnaître en cette pièce une des plus charmantes productions de Plante. Le contraste entre la pure et tendre Silénie et les courtisanes, est aussi original que poétique.

CIstellatrice (siss-tèl — lat. *cistellatrix*; de *cistella*, petite corbeille, coffre) n. f. Esclave romaine qui soignait les vêtements et les bijoux de sa maîtresse.

CIstELLE n. f. Syn. de GÉODORE

CIstERCIEEN, ENNE (siss, si-in, en' — de *Cistercium*, nom lat. de la ville de Cîteaux) adj. Qui appartient à l'ordre de Cîteaux : Les religieux CISTERCIENS.

— n. m. Religieux de l'ordre de Cîteaux. V. CITEAUX

CIstERNA, bourg d'Italie (prov. de Rome), sur la voie Appienne; 3.095 hab. Palais baronal. Ville bâtie sur l'emplacement d'une ancienne cité des Volscs.

CIstERNA d'ASTI, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 2.400 hab.

CIstERNES-LA-FORÊT, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 40 kilom. de Riom, au-dessus de la *CIsternes*, affluent du Sioulet; 1.200 hab. Houillère.

CIstERNINO, bourg d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Bari delle Puglie]); 6.050 hab. Belle église collégiale.

CIstICAPNOS (si-sti, pnos) n. m. Bot. Ancien nom des corydalis. || On écrit aussi Cysticapnos.

CIstICOLE (siss) n. m. Sous-genre d'oiseaux passe-reux du genre *drymoica*, famille des lusciniidés, tribu des malarins, renfermant des petites fauvettes de roseaux tachetées, à queue courte, dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'ancien monde. Une seule habite l'Europe, c'est le *cisticole* des roseaux (*cisticola schœnicola*).



Cisticole.

CIstIERNA, comm. d'Espagne (Léon [prov. de Léon]), sur le versant méridional des Pyrénées asturiano-léonaises, dans un pays montagneux; 2.100 hab. Mines diverses; tissage de toiles; élevage du bétail. Patrie du P. Isla, le premier en date des journalistes d'Espagne.

CIstINÉES n. f. pl. Bot. V. CISTACÉES.

CIstOCARPE n. m. Bot. Syn. de LÉDOCARPE.

CIstOMORPHE n. m. Bot. Sya. de HIBBERTIE.

CIstOPHILE (siss) adj. Qui vit ou croît sur les *cistes*.

CIstOPHORE (siss — du gr. *kisté*, corbeille, et *phérein*, porter) n. f. Antiq. Jeune fille qui portait une corbeille dans les fêtes de Bacchus.

— Numism. Série de monnaies grecques frappées en Asie Mineure à partir du II^e siècle av. J.-C., et dont la fabrication se prolongea jusque sous Adrien. Elles portent primitivement, à droite, une couronne de lierre entourant une *ciste mystique* d'où s'échappe un serpent et, au revers, un arc dans son étui entre deux serpents dressés. Les monnaies *cistophores* jouissaient d'une grande vogue dans le monde grec. La domination romaine les respecta, mais substitua à l'une des faces l'effigie d'un personnage romain et, plus tard, celle de l'empereur.



Cistophore

CIstOPTÉRIE n. f. Bot. V. CYSTOPTÉRIE.

CIstRE (sistr) — mot dérivé de l'ital. *citarru*, mais altéré par suite d'une confusion avec le mot *sistre*) n. m. Instrument de musique à cordes pincées fort en usage aux XVI^e et XVII^e siècles, et qu'il ne faut pas confondre avec le *sistre*, instrument de percussion. || Instrument de musique, en usage au Japon et dont la forme se rapproche plus ou moins de la guitare.

— ENCYCL. Le *ciastre* se jouait à l'aide d'un plectre. On l'appelait aussi *guitare allemande* ou *guitare anglaise*, car il se rapprochait dans sa forme, généralement ovale, de la guitare; la caisse était à dos plat, à l'encontre du luth, dont le dos était bombé. Le milieu de la table était percé d'une rosace et, dans le bas, se trouvait un chevalet. Le manche portait généralement douze divisions. Les cordes étaient métalliques et doubles, et leur nombre variait depuis 4, 5 et 6 jusqu'à 7, 9, 11 et 12. Il y avait des *ciastres* basse, ténor, alto et soprano. Il y avait aussi des *archicistres* à double jeu de cordes et, par conséquent, à double chevalet. Le *ciastre* disparut dès le commencement du XVII^e siècle



Cistre : 1. Français; 2. Japonais.

et le plan du *Discours sur l'histoire universelle. La Cité de Dieu* a été souvent traduite en français, notamment par Em. Saisset (1855).

— **BIBLIOGR.** : Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au 1^{er} siècle* (Paris, 1857).

Cité du soleil (la) [*Civitas solis*], par Thomas Campanella (1623). — C'est le plan d'une république imaginaire, dans le genre de *l'Utopie* de Thomas Morus. La république du célèbre dominicain est naturellement théocratique. Un pontife qui représente Dieu la gouverne; il a pour ministres trois délégués: Puissance, Sagesse et Amour, dont le premier a dans ses attributions les affaires étrangères et la guerre; le second, l'instruction publique, les travaux publics et les beaux-arts; le troisième est le ministre de la population: il préside à tout ce qui se rapporte à la propagation, à la conservation et à l'amélioration physique de l'espèce. L'égalité de tous les citoyens, la communauté des biens et des femmes, quoique le rapprochement sexuel ne puisse s'opérer qu'après autorisation, complètent cette organisation d'un Etat imaginaire, dont on retrouve les traits fondamentaux dans la théorie saint-simonienne.

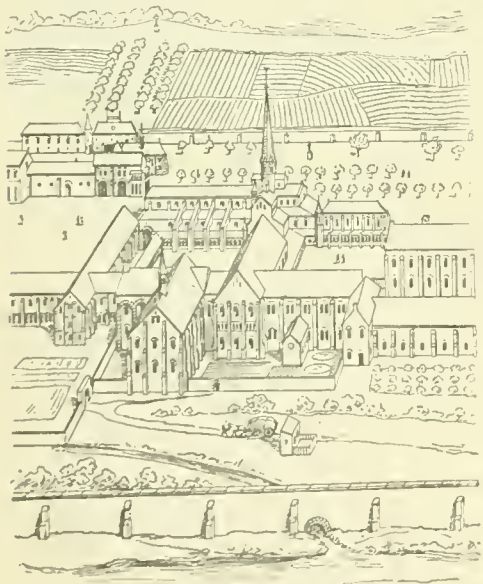
Cité antique (LA), *Etude sur le culte, les institutions de la Grèce et de Rome*, par Fustel de Coulanges (Paris, 1864). — Le système de l'auteur consiste à expliquer toutes les institutions antiques par l'influence de croyances religieuses qui auraient été communes aux divers peuples primitifs. Cette religion primitive, ayant pour point de départ les croyances sur l'âme, aurait influé sur le caractère de la famille antique, qui n'est que le prototype de la cité. La religion domestique, après avoir étendu et élargi la famille, a formé une association plus grande, la cité, et a régné en elle comme dans la famille. Toutes les institutions de la cité furent calquées sur celles de la famille. Un culte rattache l'individu à son foyer; d'autres cultes le rattachent à la tribu, à la ville. Les seuls citoyens furent à l'origine ceux qui descendaient des premières familles, les patriciens. A côté d'eux, on vit se constituer d'autres familles, esclaves affranchis et plébéiens, qui hienôt causèrent, par leur nombre, de graves embarras à la société. De là des révolutions successives, dont la dernière fit entrer les plébéiens dans la cité. Fustel de Coulanges s'est laissé entraîner un peu loin par son système. Tous les peuples de l'antiquité ne sont pas passés par des phases absolument identiques; aussi, tout en approuvant l'idée générale de l'ouvrage, doit-on recueillir dans l'histoire de chaque peuple les détails que donne l'auteur.

Cité (THÉÂTRE DE LA). Ce théâtre, l'un des plus importants qu'ait vus autre époque de la Révolution, fut construit, en 1791, par l'architecte Lenoir-Saint-Elme, sur l'emplacement où se trouve actuellement le tribunal de commerce. On devait y jouer tout à la fois l'opéra-comique, la comédie, le vaudeville et le ballet.

C'est sous le nom de théâtre du Palais-Variétés qu'il fit son ouverture. Ce n'est qu'en 1793 que le théâtre prit le titre de « théâtre de la Cité ». Les événements politiques ne tardèrent pas à l'éprouver, comme tant d'autres. Il abandonna alors le genre lyrique, et s'adonna surtout à la farce populaire et à la pantomime. Dans ce dernier genre, il obtint d'éclatants succès. Puis il aborda aussi le mélodrame.

A partir de 1798, une commission administrative géra un moment le théâtre et lui donna le nom de « Théâtre de la pantomime nationale ». Enfin, le célèbre comique Beau lieu rouvrit le théâtre de la Cité. Sifflé, il se brûla la cervelle de désespoir. La troupe des Variétés-Montansier, obligée de quitter le Palais-Royal, vint ensuite donner là ses représentations, pendant qu'on lui construisait la salle du boulevard Montmartre. Le décret de 1807 condamna à mort le théâtre de la Cité, qui, longtemps après, transformé en salle de bal, devint célèbre sous le nom de « bal du Prado », et fit place, sous le second Empire, au tribunal de commerce.

CITEAUX, hameau du départ. de la Côte-d'Or, comm. de Saint-Nicolas-les-Citeaux, arrond. de Beaune, sur la Voûge; 259 hab. (*Cisterciens, ennes*). Ce hameau est célèbre par l'abbaye de son nom.



Abbaye de Citeaux.

Citeaux (ORDRE ET ABBAYE DE). En 1098, Robert, abbé de Molesme, désireux de rétablir la règle de Saint-Benoît dans son asphix primitive, se retira au désert de Citeaux, près de Dijon. Le monastère qu'il y fonda avec l'assistance d'Etienne, duc de Bourgogne, fut des commencements difficiles; mais, quand saint Bernard y fut entré l'habit monastique sous la direction de l'abbé Etienne Harding (1113), les novices affluèrent. Bientôt (1113-1115), quatre nou-

velles maisons furent fondées, qu'on appela les quatre filles de Citeaux: Clairvaux, dont saint Bernard fut le premier abbé; La Ferté, Pontigny et Morimond. En 1119, l'abbé Etienne écrivit sa règle, fameuse sous le nom de *Charte de charité*: elle imposait aux moines cisterciens la pauvreté la plus complète, même dans le culte divin, leur défendait les études profanes et leur recommandait la soumission aux évêques. Des 1151, il y avait déjà cinq cents abbayes cisterciennes, toutes affiliées à Citeaux. Au 12^{ème} siècle, l'ordre comptait plus de dix-huit cents monastères; il avait fourni quatre papes à l'Eglise: Eugène III, Grégoire VIII, Célestin IV, Benoît XII. Les réformes, que la prospérité toujours croissante des cisterciens rendit nécessaires, donnèrent naissance aux *feuilants* et aux *trappistes*. Les moines de Citeaux s'adonnaient spécialement à la culture de la vigne: ils créèrent les vignobles de clis Vougeot et de Romanée. Fermée par la Révolution, l'abbaye de Citeaux fut démolie en grande partie: une colonie pénitentiaire, établie en 1846 par l'abbé Rey dans les restes des bâtiments claustraux, a été supprimée en 1858.

CITER (du lat. *citire*) v. a. Ajourner, assigner à comparaître devant un juge: CITER un débiteur, des témoins.

— Alléguer, rapporter: CITER une loi. || Rappeler les paroles de: CITER Homère, Virgile. || Alléguer l'exemple, l'autorité de: CITER, pour s'excuser, un plus coupable que soi. || Nommer, faire connaître, désigner par son nom: Blâmer les vices sans CITER personne. || Signaler, indiquer comme digne d'être approuvé ou remarqué: CITER quelqu'un comme un modèle de vertu. CITER un trait de courage.

— Loc. fam. Citer son auteur, Nommer la personne de qui l'on tient un renseignement.

— Hist. relig. Citer les chevaliers, Dans l'ordre de Malte, signifiait les convoquer à Malte pour quelque nécessité.

Se citer, v. pr. Être cité: Passage qui ne peut se CITER. || Se nommer soi-même: Rien n'est plus désagréable qu'un homme qui se CITE lui-même à tout propos. (La Rochef.)

Citer les paroles, les écrits l'un de l'autre: Des écrivains qui se CITENT mutuellement. || Citer l'un à l'autre: Deux pendants qui se CITENT du grec et du latin.

— SYN. Citer, alléguer. V. ALLÉGER.

CITÉRIEUR, EURE (lat. *citerior*; de *cis*, en deçà) adj. Géogr. Qui est en deçà, de notre côté, plus près de nous.

— ANTON. **Utiérier**.

CITERIUS (Sidonius), grammairien et poète, né à Syracuse, vivait au 4^{ème} siècle de notre ère et enseignait le grec à Bordeaux. Il fut l'ami d'Ausone, qui a fait de lui un grand éloge.

CITERNE (du lat. *cisterna*) n. f. Réservoir maçonné et cimenté intérieurement, destiné à recueillir et conserver l'eau de pluie: En Orient, chaque maison a sa CITERNE.

— Fig. Ce qui amasse, conserve: L'esprit de l'homme n'est pas une fontaine, mais une CITERNE. (Ste-Bouve.)

— Anat. *Citerne lombaire*, Dilatation du canal thoracique dans la région lombaire, à l'endroit où aboutissent les vaisseaux chylières. || On l'appelle aussi **RÉSÉROIR DE PECQUET**.

— Mar. Petit navire ou chaland destiné à transporter à bord des navires l'eau douce nécessaire pour leur provision. (Ils portent le plus souvent une pompe aspirante et foulante pour permettre de remplir les caisses à eau du bord en pompant de la citerne.)

— ENCYCL. Hist. et archéol. L'usage des citernes a été pratiqué par les divers peuples de l'Orient, Egyptiens, Assyriens, Hébreux, Arabes, Grecs, etc. On cite aussi les citernes de Carthage qui, aujourd'hui réparées, sont encore en usage; à Rome, celles de sept salles, près des bains de Titus et la *Piscine admirable* de Pouzozoles. Les abbayes et les châteaux du moyen âge, situés souvent sur des collines élevées et manquant de sources naturelles, étaient pourvus de citernes creusées dans le roc ou maçonnées, dans lesquelles des conduites amenaient les eaux pluviales tombant sur les combles des bâtiments et sur l'aire des cours.

— Constr. La forme donnée le plus souvent aux citernes est celle d'un parallépipède rectangle recouvert par une voûte cylindrique. Le fond doit toujours être concave pour faciliter les nettoyage. Le sommet de la voûte est percé d'un orifice pour la pompe et d'un autre beaucoup plus grand par lequel on descend dans la citerne pour la nettoyer ou la réparer. Généralement, on munit les citernes de canaux de déversement ou de trop-plein, de façon que le niveau ne dépasse jamais une certaine hauteur. On fait souvent subir à l'eau, avant son entrée dans la citerne, une sorte de décantation. On emploie dans ce but une construction accessoire qui porte le nom de *citerneau*. V. ce mot.

— *Citerne-filtre*. On nomme ainsi une excavation maçonnée, composée généralement de deux compartiments superposés; le premier, qui reçoit l'eau, est muni d'un fond percé de trous, et contient du gravier, des débris de charbon de bois, etc., qui constituent le *filtre* au travers duquel l'eau doit passer pour arriver dans le second, qui est la *citerne* proprement dite. Pour les grands débits, on construit de vastes citernes souterraines, ordinairement circulaires, voûtées, et dont la partie centrale est occupée par un puits dans lequel arrive l'eau qui s'est filtrée en traversant les matières de la chambre entourant le puits.

— **CITERNÉ, ÉE** adj. Qui est en forme de citerne: Des fosses CITERNÉES.

CITERNEAU (no) n. m. Petite chambre qui précède la citerne et où les eaux pluviales arrivent directement des toits pour s'épurer et se filtrer avant de passer dans la citerne par un orifice placé à la partie supérieure.

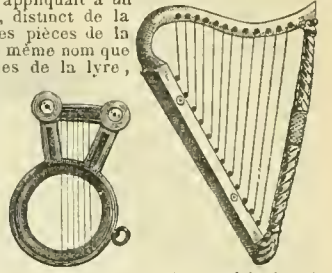
CITEUR n. m. Linguist. V. CITATEUR.

CITHARE (lat. *cithara*, gr. *kithara*) n. f. Sorte d'instrument à corde en usage chez les anciens et au moyen âge. || Se dit aujourd'hui, en Allemagne, au Japon, etc., d'une sorte

de tympanon dont on pince les cordes avec les doigts.

— ENCYCL. Antiq. (V. CITHARÈDE). Tantôt, le mot *cithare* était employé pour désigner tous les instruments à cordes; tantôt, il s'appliquait à un instrument spécial, distinct de la lyre. Les différentes pièces de la cithare portaient le même nom que les pièces analogues de la lyre, mais les cordes se trouvaient disposées parallèlement, et non pas éventail, comme dans la lyre; en outre, elles étaient plus longues, ce qui suppose des sons plus graves.

La caisse sonore avait un plus grand développement et les montants étaient droits, au lieu d'être courbes. La traverse qui joignait ces montants était placée obliquement dans la cithare égyptienne, horizontalement dans la cithare



Cithare (19^{ème} s.).

Cithare anglaise (9^{ème} s.).



Cithare japonaise

grecque; cette dernière était, vraisemblablement, heptacorde: elle se jouait seule ou servait à accompagner un chant. La cithare étrusque différait peu de la cithare grecque.

— Moy. âge. C'était un instrument de musique à cordes grattées, dont la forme et la disposition ont varié suivant les époques, et qui, au moyen âge, semble avoir été confondu sans cesse avec la petite harpe et le psalτήριο. La cithare anglaise des 11^{ème} et 12^{ème} siècles était une harpe. Celle du 11^{ème} siècle avait sa caisse circulaire surmontée de deux manchettes réunis par une travée supérieure formant clavier.

CITHARE n. m. Nom ancien d'un poisson pleuronecte, citharus ou létan à grandes écailles (*pleuronectes citharus*); c'est le *pampali* de Nice, le *prétré* de Cette, etc. V. **PLEURONECTE**.

CITHARÈDE (lat. *citharædus*; du gr. *kitharódos*) n. Personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

— ENCYCL. On désignait sous le nom de *citharèdes* tous les poètes ou artistes qui chantaient en s'accompagnant de la cithare: aèdes, rapsodes, ou musiciens de profession. Il existait pour eux des concours spéciaux en beaucoup de villes (Athènes, Olympie, Delphes, Délos), dont plusieurs ouvraient des écoles, où les jeunes gens allaient apprendre à chanter avec accompagnement de cithare. Mais il y avait aussi, en Grèce, des *citharèdes* d'ordre inférieur, chanteurs ambulants, qui exerçaient leur industrie dans les rues ou les banquets. Cette mode s'introduisit à Rome dans le dernier siècle de la république et fut très répandue sous l'empire. Les *citharèdes* exécutaient, dans les fêtes, des poésies lyriques, grecques ou latines. Néron institua, en l'année 60, un concours de cithare; Domitien fit de même, quand il fonda, en 86, l'*Agôn capitolinus*, et il bâtit même un odéon pour les fêtes musicales. Plusieurs *citharèdes*, comme cet Anaxénon de Magnésie, eurent une grande réputation et une belle fortune.

En Grèce, comme à Rome, les *citharèdes* portaient pour les concours un très riche costume, une chlamyde, une robe de pourpre brodée d'or et une couronne d'or. Ils sont très souvent représentés sur les monnaies de l'antiquité. Apollon lui-même a souvent le costume d'un *citharède*.

CITHARÉDIQUE adj. Qui a rapport aux citharèdes.

CITHARÉLOME n. m. Genre de crucifères, renfermant des herbes annuelles, rameuses, du pays des Kirghiz.

CITHAREXYLON (*ré-ksi*) n. m. Genre de berbénacées, comprenant des arbustes de l'Amérique tropicale.

CITHARINE ou **CITHARINUS** (*nuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes hautes, comprimées, losangiques, à houeche s'ouvrant horizontalement au bout du museau et garnies de dents petites sur un seul rang.

— ENCYCL. Les quelques espèces de *citharines* habitent la région nord-est de l'Afrique et l'Amérique du Sud; elles vivent dans le limon des fleuves. Le *citharinus Geoffroyi* du Nil (le *gamor* et *Lellek* des Arabes) est un poisson argenté, atteignant 0^m,50.

CITHARISER (gr. *kitharizein*) v. n. Jouer de la cithare. (Vieux.)

CITHARISTA, ville de l'ancienne Gaule Narbonnaise, sur la Méditerranée, près d'un petit promontoire du même nom; aujourd'hui, probablement, *La Clotat*.

CITHARISTE (*rissit*) — du gr. *kitharistês*) n. m. Joueur de cithare.

— ENCYCL. Le *cithariste* jouait de la cithare, mais ne s'accompagnait pas avec la voix comme le *citharède*. Parfois, il cumulait les deux fonctions; mais, le plus souvent, il était simplement instrumentiste: il accompagnait la danse et le chant, ou il exécutait seul des morceaux de musique. Souvent, aussi, il ouvrait une école, où l'enseignait aux enfants à jouer de la cithare. Les *citharistes* d'un rang inférieur, et parmi eux beaucoup de femmes, figuraient dans les sacrifices et les banquets. A Rome, depuis le dernier siècle de la république, les *citharistes* eurent des écoles, intervinrent dans les cérémonies religieuses de rit grec, dans les représentations dramatiques, dans les banquets et les fêtes.



Citharède portant la cithare grecque.



Citharine.

d'une étendue de deux kilomètres, renfermait dix-sept ateliers, parce que, d'après la règle, tout ce qui était à l'usage des religieux devait être fabriqué dans la maison. Sa bibliothèque, riche en manuscrits précieux, fut dispersée avec les moines, au moment de la Révolution.

Les bâtiments de l'abbaye, qui avaient été rebâti au xiii^e et au xviii^e siècle, furent convertis, sous la Restauration, en maison centrale. Ils contiennent actuellement à peu près quatorze cents prisonniers et renferment les détenus de droit commun condamnés à une peine de un à cinq ans d'emprisonnement, ainsi que les militaires ayant à subir la détention. Une section y est réservée aux condamnés politiques.

— BINLERG. : H. d'Arbois de Jubainville, *Etude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux* (Troyes, 1858).

CLAIRVAUX, comm. de l'Aveyron, arr. et à 15 kil. de Rodez, sur l'Addy, afl. du Dourdou; 1.788 h. Outres à vin.

CLAIRVAUX, ch.-l. de canton du Jura, arrond. et à 19 kilom. de Lons-le-Saunier, sur un plateau près du confluent du Drouvenant et du ru du Lac, d'aversoir des lacs de Clairvaux; 976 hab. Pierre de taille. Tanneries. scieries. — Le canton a 25 comm. et 5.811 hab.

CLAIRVILLE (Louis-François NICOLAÏE, dit), auteur dramatique, né à Lyon en 1811, mort à Paris en 1879. Fils d'un comédien, il débuta, dès 1821, comme acteur au théâtre du Luxembourg, dont son père était directeur, et il écrivit pour ce théâtre une quarantaine de petites pièces. En 1836, il passa à l'Anbigu, où il fut acteur et régisseur; mais, après son premier grand succès : *1836 dans la lune*, il fut exclusivement auteur dramatique. Doué d'une extraordinaire fécondité, plein de verve, de gaieté bouffonne, d'ingéniosité, il écrivit soit seul, soit avec de nombreux collaborateurs, plus de six cents pièces, dont quatre cent cinquante ont été imprimées. Parmi ses vaudevilles, ses comédies, ses fées, ses opérettes, ses revues, genre dans lequel il excellait, etc., nous nous bornerons à citer : *le Page et la Danseuse* (1838); *les Petites Misères de la vie humaine* (1843); *les Sept châteaux du diable* (1844); *Satan ou le Diable à Paris* (1844); *les Pommes de terre malades* (1846); *Gentil-Bernard* (1846); *Roger Bontemps* (1848); *La propriété, c'est le vol* (1848); *les Représentants en vacances* (1849); *la Corde sensible* (1851); *les Enfants terribles* (1856); *les Chants de Branger* (1857); *Peau d'âne* (1863); *Cendrillon* (1866); *les Parisiens à Londres* (1867); *le Diable boiteux* (1867); *la Queue du chat* (1871); *la Fille de M^{me} Angot* (1873); *les Cloches de Cornerville* (1877); *Jeanne, Jeannette et Jeanneton* (1877); *Babiole* (1878); etc. Clairville, qui fut membre au président du Caveau, a laissé un volume de *Chansons et poésies* (1853). — Son neveu, Charles NICOLAÏE, dit **CLAIRVILLE**, né à Paris en 1855, a fait jouer un grand nombre de revues, de comédies et d'opérettes.



Clairville.

CLAIRVILLÉE n. f. Bot. Syn. de CACOSMIE.

CLAIRVOISÉ, ÉE (klér) adj. Se dit des peaux et des parties de peaux, notamment de celles des moutons, miâces et transparentes après l'opération du remailage.

CLAIRVOYANCE (klér-voa-ians) n. f. Pénétration, sagacité de l'esprit, aptitudes à juger les choses.

— En T. de magnét. , Faculté attribuée aux personnes soumises à l'influence magnétique de voir à distance et à travers les corps opaques, de pénétrer la pensée, etc.

— ANTON. Aveuglement.

CLAIRVOYANT (klér-voa-ian), ANTE adj. Qui a bonne vue, qui jouit de la vue : *Aveugle devenu CLAIRVOYANT.* (Pen us.)

— Fig. Perspicace, doué d'un esprit pénétrant : *On est aveugle sur ses défauts, CLAIRVOYANT sur ceux des autres.*

— Substantiv. : *Les CLAIRVOYANTS ont le sens du toucher moins développé que les aveugles.*

— ANTON. Aveugle.

CLAIROISÉ, ÉE (klér) adj. Se dit des peaux et des parties de peaux, notamment de celles des moutons, miâces et transparentes après l'opération du remailage.

CLAIRVOYANCE (klér-voa-ians) n. f. Pénétration, sagacité de l'esprit, aptitudes à juger les choses.

CLAISSE, affluent droit de la Creuse, né à Luant (12 kilom. S.-O. de Châteaunoux), et arrosant les départements d'Indre et d'Indre-et-Loire, une fois grossie de l'Aigronne (ou Egronne), elle se perd dans la Creuse, près de la Haye-Descartes, après 86 kilom. de cours. Emissaire de la région marécageuse et impénétrable appelée Brenne, elle a de fortes crues et un débit surabondant pour sa longueur.

CLAM, comm. de l'Isère, arrond. et à 8 kilom. de Grenoble, près du Drac, au pied des monts de Lans; 1.250 h. Vignobles. Papeteries, carrières. Pont sur le Drac, construit par Lesdiguières.

CLAJUS (Johann) V. CLAY.

CLAM (klam) — du lat. *clamare*, crier n. m. Dr. anc. Action en justice. (V. CLAIN.) Dans le Dauphiné, Citation par cri public d'un absent ou d'un contumace.

— Métrol. Petite division de poids, autrefois en usage au Siam pour les monnaies et les matières précieuses. Son équivalent, dans notre système, est de 2^e, 251.

CLAMABLE (rad. clamer) adj. Dr. cout. Se disait, dans la coutume de Normandie, d'un bien sujet à l'exercice d'un retrait seigneurial, lignager ou conventionnel.

CLAMAGERAN (Jean-Jules), homme politique français, né en 1827 à la Louisiane et naturalisé Français en 1846. Docteur en droit en 1851 et avocat à Paris, il fonda, en 1861,



Abbaye de Clairvaux.

l'Union protestante libérale. Il fit partie du groupe politique qui organisa l'opposition légale au gouvernement de Napoléon III, et fut impliqué dans le procès des Treize. Adjoint à la mairie centrale de Paris après le 4-Septembre, démissionnaire en février 1871, il entra dans la vie publique, en 1876, comme membre du conseil municipal de Paris. Conseiller d'Etat en 1879, sénateur inamovible en décembre 1882, chargé du portefeuille des finances dans le premier cabinet Brisson (6 avr. 1885), il se retira, dix jours après, pour raisons de santé, et fut remplacé par Sadi Carnot. Il a publié, entre autres ouvrages : *Du louage d'industrie, du mandat et de la commission* (1856); *Histoire de l'impôt en France* (1867-1876); *le Matérialisme contemporain* (1869); *Souvenirs du siège de Paris* (1872); *la Réaction économique et la Démocratie* (1890).

CLAMANT (man — rad. clamer) n. m. Dans le droit cout. Demandeur, quelquefois saisissant. Retrayant, dans la coutume de Normandie.

CLAMART, nom d'un ancien cimetière de Paris, situé dans le faubourg Saint-Marcel. Il devait sa dénomination à un hôtel dit « de Clamart », possédé par une famille qui avait des biens dans le village appelé « Clamart ».

— *Histoire*. On n'est pas fixé sur l'époque à laquelle une partie de l'enclos fut achetée par l'Hôtel-Dieu de Paris et transformée en cimetière pour y enterrer ses morts; mais ce ne fut pas avant la deuxième moitié du xvii^e siècle. Après 1789, on y enterra des suppliciés. Le corps de Mirabeau y fut inhumé, lorsqu'on l'enleva du Panthéon pour faire place à celui de Marat. En 1814, le cimetière fut désaffecté et, en 1833, l'administration de l'Assistance publique fit construire sur son emplacement une annexe de l'Ecole pratique de médecine destinée aux dissections.

CLAMART, comm. du dép. de la Seine, arrond. et à 4 kilom. de Sceaux; 6.283 hab. (*Clamartois, oises ou Clamartiots, otes*). Ch. de f. Ouest. Carrières de pierres, blanchisseries, toiles; pépinières, culture maraîchère. Eglise ogivale du xvi^e siècle. — *Le bois de Clamart*, partie de la forêt de Meudon, est la promenade favorite de la population ouvrière de Paris.

CLAMBE ou CLAMBUS (klan-buss) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des *clambedés*, comprenant de très petites formes globuleuses, à grande tête, pouvant se replier en boule.

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces de *clambes*; toutes sont rousses ou brunes et vivent dans les débris végétaux, les champignons; elles habitent l'Europe. Le *clambus armadillo* n'atteint pas 1 millimètre de long; il est commun dans les fagots, les vieilles souches, avec le *clambus minutus*, un peu plus grand.

CLAMBIDÉS (klan) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, dont le genre *clambus* est le type, et que l'on subdivise en deux tribus : *clambinés* (genres *cybrotomerus*, *clambus*, *loricaster*), et *cybrotéphalins* (genre *cybrotcephalus*). — Un *CLAMBIDE*.

CLAMEAUX (mô) n. m. pl. Sortes de crampons à deux pointes coudées, dont on se sert pour l'établissement des charpentes. (Quand les deux pointes coudées se trouvent dans le même plan, on dit que les *clameaux sont plats*; quand, au contraire, les pointes se trouvent dans des plans perpendiculaires, on dit qu'ils sont à *face* ou à *deux faces*.) Il le singulier **CLAMEAU** est peu usité.

CLAMECY, ch.-l. d'arrond. de la Nièvre, à 73 kilom. de Nevers, au confluent de l'Yonne et du Beuvron, sur le canal du Nivernais; 5.501 hab. (*Clamecyois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, collège communal, bibliothèque. Manufacture de drap, faïencerie, tannerie, cordonnerie, chaudronnerie, papeterie. Ville accidentée, rues rapides et tortueuses. Eglise Saint-Martin (xiii^e-xv^e s.); église de Bethléem dans un faubourg de même nom, qui fut, à dater du xiii^e siècle jusqu'à la Révolution, le refuge de l'évêque in partibus de Bethléem, chassé de la Terre sainte par les musulmans.

Au port de Clamecy se forment des trains de bois de chauffage qui, par l'Yonne et la Seine, descendent jusqu'à Paris. Jean Roavet, qui inventa, au xvi^e siècle, le flottage à bûches perdues, a sa statue sur le pont de l'Yonne.

— L'arrondissement a 6 cant., 93 comm., 63.429 hab.; le canton, 11 comm., 11.988 hab.

CLAMENGES, théologien français. V. CLÉMAUGER.

CLAMER (lat. *clamare*) v. a. Appeler. Demander, réclamer. Nommer. (Vieux mot.)

— Dr. anc. Crier en justice. Publier, proclamer.

— v. n. Faire des exclamations, crier.

CLAMESI n. m. Acier du Limousin, qui était réputé un des meilleurs avant l'invention des fours Martin.

CLAMEUR (lat. *clamor*) n. f. Cris violets et tumultueux. Plaintes, réclamations, improbations passionnées ou bruyantes : *On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs CLAMEURS.* (Volt.) *Clameur publique*, Expression tumultueuse du mécontentement public.

— Poétiq. Bruits, fracas quelconques : *Les CLAMEURS du vent, de la tempête, des cloches.*

— Dr. anc. Citation en justice. (V. CLAIN.) Saisie exécutoire. *Clameur féodale*, Retrait féodal. *Clameur lignagère*, Retrait lignager. *Clameur révoicatoire*, Demande de rescision d'un acte, pour cause de lésion, dans la coutume de Normandie. *Clameur de haro*, V. la partie encycl. *Clameur au ciel*, Sorte d'appel à la justice de Dieu; cérémonies par lesquelles on protestait contre les injustices commises par des hommes puissants contre lesquels l'emploi de la justice était impossible ou sans effet.

— ENCYCL. *Clameur de haro*. On appelait haro une formule juridique prononcée, dans des cas d'urgence, pour arrêter une atteinte portée à la personne ou aux biens. Celui qui voyait commettre un crime devait, d'après la coutume de Normandie, crier le haro, et toutes les personnes qui l'avaient entendu devaient prêter main-forte pour arrêter le coupable. L'accusé arrêté à la suite d'une clameur de haro était traduit presque sans délai devant la justice. La clameur faisait considérer celui qui avait crié comme investi d'une fonction publique; il pouvait arrêter lui-même le coupable. Mais, pour que ce droit ne devint pas une source d'abus, celui qui avait crié à tort encourait une forte amende. On permit d'arrêter de la même façon les entreprises contre les biens; mais la clameur, autorisée pour un trouble de fait apporté à la possession, ne l'était plus pour une dépossession complète. En 1274, un édit du parlement de Paris avait aussi obligé les habitants, chaque fois qu'ils assistaient à un acte de violence, à pousser un cri, une clameur, pour obliger ceux qui l'entendraient à poursuivre et à arrêter le criminel. La clameur de haro a été usitée aussi en Angleterre, en Allemagne et dans les pays scandinaves.

— SYN. *Clameur*, *clabandier*, *cri*, etc. V. CLARAUDERIE.

CLAMEUX (meù), **EUSE** (du lat. *clamosus*) adj. Criard, qui pousse des cris. (Vieux.)

— *Chasse clameuse*, Chasse que l'on fait à grand bruit pour effrayer le gibier.

CLAMEUX (meù) n. m. Nom vulgaire du bruant.

CLAM-GALLAS (Edouard, comte DE), général autrichien, né en 1805 à Prague, mort en 1891 à Vienne. Entré dans l'armée en 1823, il devint général-major en 1846, se distingua en 1848 en Italie et gagna, dans la campagne de 1849 contre la Hongrie, le grade de feld-marschal lieutenant. Il commandait, à Magenta et à Solferino, le 1^{er} corps d'armée, qu'il conduisit en 1866 contre l'armée de Frédéric-Charles. Battu à plusieurs reprises (à Münchengrätz, Podol, Hühnerwasser et Gitschin), il entra dans la vie privée après la campagne.

CLAM - MARTINIZ (Charles-Joseph-Néponcécène-Gabriel, comte DE), général autrichien, né à Prague en 1792, mort en 1840. Il fut aide de camp du prince de Schwarzenberg, assista au congrès de Vienne, remplit plusieurs missions diplomatiques, devint, en 1835, aide de camp de l'empereur, et fut toute sa vie l'un des coopérateurs les plus dévoués de la politique de Metternich.

CLAM - MARTINIZ (Henri-Jaroslav, comte DE), fils aîné du précédent, homme politique autrichien (Tchéque), né à Saint-Georges (Hongrie) en 1826, mort à Prague en 1887. Il entra dans la carrière administrative et devint, en 1856, président de la Galicie orientale. Au lendemain de la guerre d'Italie, François-Joseph II crut devoir modifier sa politique intérieure. Clam-Martinitz donna sa démission. Appelé, en 1860, à faire partie du conseil de l'empire, il demanda la réorganisation de la monarchie autrichienne sur des bases plus libérales; le gouvernement ayant renoncé à donner satisfaction aux vœux des nationalités non allemandes, Clam-Martinitz s'unifia à l'opposition et devint un des chefs des fédéralistes. Au Reichsrath de Vienne, il s'unifia à Palacky et à Rieger pour demander, au nom des Tchèques, le couronnement de l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie comme roi de Bohême, et l'autonomie de ce pays.

CLAMP (klan) n. m. Mar. Pièce de bois appliquée contre un mât ou une vergue, pour le soutenir et l'empêcher d'éclater.

— Chir. Grande pince à forcipresse. V. ce mot.

CLAMPE n. f. Sorte de crampon ou de clou à deux branches, à l'usage des charpentiers. Syn. de CLAMEAUX.

CLAMPIN, INE (klan — origine inconnue) adj. Pop. Paresseux, musard, flâneur. A signifié Boîteux : *Le duc du Maine, tout CLAMPIN qu'il est...* (Lettres galantes.) — Substantiv. : Un **CLAMPIN**. Une **CLAMPINE**.

CLAMPINER (klan) v. n. Pop. Faire le paresseux, le clampin.

CLAMPONNIER (klan-po-ni-ê) n. m. et adj. Se dit d'un cheval long-jointé, ou qui a les paturons longs, effilés et trop plantés.

CLAMYDE n. f. Cost. anc. V. CHLAMYDE.

CLAN (de l'écos. *claan*, enfant) n. m. En Ecosse, Réunion en tribu d'un certain nombre de familles, sous un chef héréditaire : *Le CLAN de Campbell, de Douglas.*

— Par ext. Réunion, groupe d'individus de même classe, de même caste, de même profession : *Le CLAN des mécontents, des nobles, des poètes.*

— ENCYCL. Le *clan* est une organisation primitive de la famille qui existait chez les Celtes des îles Britanniques, en particulier chez les Irlandais et les highlanders d'Ecosse. La société se trouvait comprendre un certain nombre de clans dont les membres, unis par la parenté, se considéraient comme descendant du même ancêtre que leur chef. On désignait chaque clan par le nom du chef ou plutôt de l'ancêtre réel ou présumé de ce chef. L'idée de descendance commune se trouvait exprimée en Irlandais par les mots *O* ou *Mac*, en Ecosse par le mot *Mac*, précédant le nom de famille. Mac-Donald, par exemple, signifiant le fils de Donald, était devenu le nom adopté par la tribu entière. La propriété était collective dans le clan. Le système des clans a été aboli en Ecosse en 1747, après la grande insurrection de 1745.



Armes de Clamecy.

lord Warwick, chef de cette maison, jeta les yeux sur Clarence et lui fit épouser sa fille...

CLARENCEUX (señ) ou CLARENCEUX (si-éñ) n. m. Titre porté par le second des rois d'armes...

CLARENDON, village d'Angleterre (comté de Wilts): 195 hab. Ruines d'un ancien château royal...

Clarendon (STATUTS ET CONCILS DE). Henri II, roi d'Angleterre, avait réuni, en 1164, une assemblée d'évêques et de barons...

CLARENDON (Edward Hyde, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Dinton en 1608, mort à Rouen en 1674.



Clarendon.

Clarendon, mécontenta tout le monde par ses idées ultra-conservatrices. Le peuple lui attribua les résultats négatifs de la guerre de Hollande...

CLARENDON (George William Frederick Villiers, baron Hyde, comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1800, mort à Londres en 1870.

CLARENS, hameau de Suisse (canton de Vaud) [district de Vevey], dépendance de la commune de Montreux...

environs, sur une éminence plantée de vignes, s'élève le château de Châtelard (reconstruit en 1441)...

CLARENZA, CLARENCE ou CHIARENZA, bourgade du royaume de Grèce (Morée) [nome d'Achaïe-et-Elide]...

CLAREQUET (kl') n. m. Conserves de fruits formant une gelée transparente, d'où son nom.

CLARET (rê — rad. clair) n. m. Vin rouge, peu foncé de couleur. (On dit plus ordinairement CLAIRET.)

CLARET, ch.-l. de canton de l'Hérault, arrond. et à 28 kilom. de Montpellier, près du Brostalou...

CLARET (Charles-Pierre), comte DE FLEURIEU, maréchal français. V. FLEURIEU.

CLARETTE (ti — Arsène-Arnaud, dit Jules), écrivain et journaliste français, né à Limoges en 1846.



Claretie.

Claretie (ti — Arsène-Arnaud, dit Jules), écrivain et journaliste français, né à Limoges en 1846. Il fit ses études à Paris...

CLARETTA (Gaudenzio), écrivain italien, né à Turin en 1833. Membre de la commission d'archéologie...

CLARETTE (rêl') n. f. Autre nom du vin appelé généralement CLAIRETTE.

CLARI l'abbé Jean-Charles-Mario), compositeur italien, né à Pise en 1669, mort vers 1746. Il fut élève, à Bologne, de Jean-Paul Colonna...

CLARI, opéra semi-sérieux en trois actes, paroles de ... musique d'Halévy, représenté à Paris, au Théâtre-Italien, le 9 décembre 1828.

CLARIA n. m. Nom ancien donné par Belon à la lotte commune (lota vulgaris). V. LOTTE.



Clarias.

CLARIAS (l'ass) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, comprenant des silures sans bout cher cervical...

CLARICORDE (de clair, et corde) n. m. Ancien instrument à corde, appelé aussi MANICORDE.

CLARIE (TERRE), terre antarctique découverte et ainsi appelée par Dumont d'Urville, en janvier 1840.

CLARIÈRE (autre forme du mot CLARIÈRE) n. f. Passage, séparation entre les banquises et les gros amas de glace...

CLARIFICATEUR n. m. Substance chimique ou autre, possédant la propriété de clarifier un liquide trouble sucré ou acide...

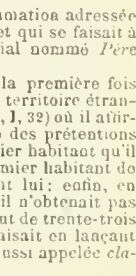
CLARIFICATEUR, TRICE adj. Qui sert à clarifier, à filtrer : Filtré CLARIFICATEUR.

CLARIFICATION (si-on — rad. clarifier) n. f. Opération qui consiste à épuiser les liquides pour les rendre transparents, limpides...

CLARIFIER (lat. clarificare; de clarus, clair, et facere, rendre) v. a. Rendre clair, épurer : CLARIFIER un sirop. — Fig. Rendre plus lucide : La gaieté CLARIFIE l'esprit.

CLARIGATIO (si-o — mot lat.) a. f. Sonnetion adressée par le peuple romain à un autre peuple, et qui se faisait à haute voix (de claritate vocis)...

CLARIN ou CLARAIN n. m. Sonnette pour le bétail, clochette ou tyanpane. CLARINDA, ville des Etats-Unis (Etat d'Iowa)...



D'argent à une vache d'azur clarinée d'or.

CLARINÉ,ÉE adj. Agric. Qui porte au cou une clarine. — Blas. Soit des animaux qui ont des clarines ou clochettes suspendues au cou...

CLARINETTE (nêl' — rad. clarine) n. f. Instrument à vent, à bec et à anche. Par ext. Musicien qui joue de la clarinette.

CLARINETTE n. f. Instrument à vent, à bec et à anche. Par ext. Musicien qui joue de la clarinette. — EXCYCL. La clarinette est un instrument à vent qui, dans le quatuor des instruments de bois...

CLARINÉ,ÉE adj. Agric. Qui porte au cou une clarine. — Blas. Soit des animaux qui ont des clarines ou clochettes suspendues au cou...

CLARINETTE (nêl' — rad. clarine) n. f. Instrument à vent, à bec et à anche. Par ext. Musicien qui joue de la clarinette.

CLARINETTE n. f. Instrument à vent, à bec et à anche. Par ext. Musicien qui joue de la clarinette. — EXCYCL. La clarinette est un instrument à vent qui, dans le quatuor des instruments de bois...



CLARINETTE n. f. Instrument à vent, à bec et à anche. Par ext. Musicien qui joue de la clarinette. — EXCYCL. La clarinette est un instrument à vent qui, dans le quatuor des instruments de bois...

CLARINETTE n. f. Instrument à vent, à bec et à anche. Par ext. Musicien qui joue de la clarinette. — EXCYCL. La clarinette est un instrument à vent qui, dans le quatuor des instruments de bois...

CLOSTERCAMP (en allem. Klosterkamp ou Kamp), village de Prusse (Westphalie), aux environs de Düsseldorf, où se livra la bataille ci-après.

Clostercamp (BATAILLE DE), livrée dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760 par les corps français du maréchal de Castries au prince de Brunswick, commandant les Hanovriens. Ce dernier réussit, à la faveur de la nuit, à tourner une des ailes de l'armée française, qu'il faillit mettre en déroute sans d'Assas (V. ASSAS, et DEBOIS) qui, dit-on, donna l'éveil. Après une lutte très vive, elle repoussa l'ennemi à la baïonnette, et assura ainsi au maréchal de Broglie la possession de la Hesse.

CLOSTRÉDIE (sté, di) ou CLOSTRIDIE (tri-di) n. f. Division des bacilles, créée par Trécul pour des formes à tigelle en fuseau, se rapportant au bacillus amylobacter.

CLOSTÉRIE (sté-ri) n. f. Genre d'algues microscopiques, de la famille des desmidiacées, qui présentent en général l'aspect d'un fuseau courbé en croissant. — Encycl. Les clostériées vivent dans les eaux douces, claires et tranquilles, se réunissent en grand nombre, formant à la surface des corps inondés des masses gélatineuses d'un beau vert, d'où s'élevaient de petits cônes ou pinces hérissés de corpuscules reproducteurs.

CLOSTÉRIÈRES (sté) n. f. pl. Groupe d'algues microscopiques, composé du seul genre clostérie. — Une clostérierie. || On les appelle aussi clostérianes.

CLOSTERSEVEN, bourg d'Allemagne (Hanovre); 1.379 h. En 1757, le maréchal de Richelieu y contraignit à capituler l'armée anglo-hanovrienne du duc de Cumberland.

CLOSTRÉ (klosstr) n. m. Archit. V. CLAUSTRE. — Bot. Nom donné aux cellules en fuseau ou fibres ligneuses. N. FIBRE.

CLOSTROSPERME (stro-spèrm) n. m. Syn. de BARKHAUSE, composée dont les fruits sont en forme de fuseau.

CLOS-VOUGEOT ou CLOS DE VOUGEOT, vignoble bourguignon du département de la Côte-d'Or, dépendant de la commune de Vougeot, qui lui a donné son nom, et compris dans la côte de Nuits. D'une superficie de 50 hectares environ, il est entièrement clos de murs. Dès le XII^e siècle, il en est fait mention comme appartenant aux religieux de Cîteaux qui, vers le milieu du XV^e siècle, y édifièrent une maison existant encore, et en furent les seuls propriétaires jusqu'à la Révolution. A cette époque, le Clos-Vougeot fut consigné, déclaré propriété nationale, et vendu, en 1791, à un acquéreur qui, lui-même, le céda par parcelles à différents propriétaires. De très ancienne renommée, les vins produits par le Clos-Vougeot sont classés parmi les meilleurs des grands vins bourguignons. Le plant qui les produit est le pinen nu noirien, et le sol de culture, bien exposé, est argilo-calcaire.

— n. m. Par métonymie, on dit du clos-voUGEOT : Le clos-voUGEOT contient, suivant les récoltes, de 12 à 14 p. 100 d'alcool.

CLOTAIRE I^{er}, roi franc, le plus jeune des fils de Clovis et de Clotilde, né en 497, mort à Compiègne en 561. Il eut en partage le pays compris entre la Seine, l'Oise et le Rhin, avec Soissons pour capitale (511). Il suivit ses frères dans leurs expéditions en Thuringe. Ce fut alors que son frère Thierry essaya de le faire assassiner. Il le massacra, avec Chilbert, les enfants de leur frère Clodomir. (V. CLOUD [saint]). Resté, après la mort de Chilbert, le seul survivant des fils de Clovis, Clotaire réunit de nouveau toutes les parties de la monarchie franque dans une seule main. Son règne fut marqué par la révolte de son fils Charname, sans doute appuyé par les Gallo-Romains d'Aquitaine, qu'il comprima, et par une première expédition des Francs contre les Bretons (560). — Ses fils CARIBERT, GONTRAN, CHILPÉRIC et SIGEBERT se partagèrent ses Etats.



Tombeau de Clotaire I^{er}.

CLOTAIRE II, roi franc, fils de Chilpéric I^{er} et de Frédégonde, né en 584, mort en 628. Il était âgé de quatre mois lorsqu'il hérita de la Neustrie (585). Sa mère le plaça sous la protection de Gontran, roi de Bourgogne, dont la mort, en 593, devint comme le signal de la reprise des luttes acharnées entre l'Austrasie et la Neustrie, entre Frédégonde et Brunehaut. Battu à Dormelles, Clotaire II perdit la plus grande partie de son royaume (600). La mort de Thierry III (613) releva son autorité. Brunehaut tomba entre ses mains, et Clotaire devint maître de tous les royaumes francs. La fin de son règne fut tranquille et marquée par des ordonnances et des œuvres qui lui font honneur.



Monnaie de Clotaire II.

CLOTAIRE III, fils aîné de Clovis II, né vers 652, mort vers 670. Monté sur le trône étant à peine âgé de cinq ans, il eut en partage la Neustrie et la Bourgogne. Le maire du palais, Ebroïn, régna sous son nom.

CLOTAIRE IV. Son origine est incertaine; mort en 720. Charles-Martel le créa roi d'Austrasie en 717, en le présentant comme un Mérovingien, afin d'abriter sous son nom la souveraineté de fait qu'il exerçait.

CLOT-BEY (Antoine CLOT, dit), médecin français, né à Grenoble en 1793, mort en 1868. Son père, sous-officier retiré de l'armée d'Italie, mourut le laissant enfant et sans ressources. Encouragé et instruit des premiers éléments de la médecine par Sappay, à Grenoble, il se rendit à Marseille et s'engagea comme garçon chez un barbier, pour pouvoir continuer ses études. D'abord interne, puis médecin adjoint à l'hôpital de la Charité de Marseille (1822), il fut, à la suite d'une épidémie de choléra, promu à un poste. Il exerça avec succès la médecine à Marseille, quand il fut engagé comme médecin du pacha d'Égypte en 1825. Son premier soin fut d'organiser le conseil de santé

et un service sanitaire pour les armées de terre et de mer. C'est lui qui fit construire le magnifique hôpital d'Abou-Zabel, à 16 kilomètres du Caire, et il y installa une école médicale qui lui transféra au Caire en 1833. Il se distingua dans les épidémies de peste et de choléra et conquit une immense réputation.

Il a eu, en outre, une grande part dans l'organisation de l'instruction publique en Égypte. Ses travaux et ses services éminents lui valurent le titre de « bey » et celui de membre correspondant de l'Académie de médecine (1832).

A la mort de Méhémet-Ali, Clot-Bey revint se fixer à Marseille, apportant avec lui une précieuse collection d'antiquités égyptiennes, qu'il a cédée à l'Etat, en 1852. On a de lui : *Compte rendu des travaux de l'école de médecine d'Abou-Zabel; Exposé de la conduite et des travaux de l'auteur en Égypte* (Marseille, 1830-1832); *Mémoires sur le dragonneau, sur l'éléphantiasis du scrotum; Aperçu général sur l'Égypte* (1840); *De la peste observée en Égypte* (1840); *Compte rendu de l'enseignement médical et du service de santé en Égypte* (1849); *Coup d'œil sur la peste et les quarantaines* (1851).

CLOTET (tè) n. m. Sorte de clôture portative qui, jadis dans les appartements de grande dimension, servait aux mêmes usages que les paravents actuels.



Clotet.

CLOTHO n. f. Genre de mollusques lamellibranches pélecypodes, de position systématique incertaine, établi sur des formes fossiles dans le terrain calcaire de la Drôme et qui se trouvent renfermés dans les valves de cypricardia. (L'espèce type du genre est la clotho Faujasi.)

CLOTHO n. f. Planète télescopique, n° 97, découverte en 1868, par Tempel.

CLOTHO (du gr. klóthēin, filer), la plus jeune des trois Parques. (C'est elle qui filait les jours des hommes.)

CLOTILDE (sainte), reine des Francs, femme de Clovis, née vers 475, morte à Tours en 545. Elle était fille de Chilpéric, roi des Burgondes, qui fut assassiné par Gondobaud, son frère. Clotilde, enfermée dans un monastère de Genève, avec Chrona, sa sœur, fut demandée en mariage et épousée par Clovis, roi des Francs. Elle s'efforça de convertir son époux au christianisme.

Après la mort de Clovis, Clotilde se retira dans un monastère, à Tours, et passa le reste de sa vie dans la prière et la pratique des bonnes œuvres. Son corps, rapporté à Paris, fut enseveli à côté de celui de Clovis, dans la basilique des Saints-Apôtres, construit au lieu où s'élève aujourd'hui le Panthéon. Elle fut canonisée par le pape Pélage. — Fête le 3 juin. V. CLOVIS.

— BIBLIOGR. : Grégoire de Tours, *Historia Francorum* (liv. II, III et IV).

Clotilde (Sainte-), église de Paris, dans le faubourg Saint-Germain, place Bellechasse. C'est un édifice de style néo-gothique; le plan en est dû à Gau, qui eut pour successeur Théodore Ballu. L'église de Sainte-Clotilde fut commencée en 1840, et livrée au culte en 1857.

On y remarque à l'intérieur, comme sculptures, un *Chemise de croix*, de Duret et Pradier; des bas-reliefs placés dans le chœur et dus à Eugène Guillaume; des peintures murales de Lehman et de Lenepveu.

CLOTILDE, reine des Visigoths, née vers 497, morte en 531. Cette fille de Clovis et de Clotilde, élevée dans la foi catholique, avait épousé Amalaric, roi arien des Visigoths. Son mari, ayant vainement essayé de la convertir à sa religion, eut recours envers elle-même aux outrages et aux mauvais traitements. Chilbert, appelé par Clotilde, ravagea les Etats d'Amalaric et emmena sa sœur avec lui; mais cette princesse mourut pendant le voyage.

CLOTILDE (Clotilde-Augustine MAFLEURAI, dite), danseuse française, née et morte à Paris (1776-1826). Elève de Vestris père, elle débuta à l'Opéra en 1793. Sa beauté, son talent de danseuse et les qualités de sa pantomime lui valurent, dès son apparition, un succès qui l'accompagna jusqu'à la fin de sa carrière. Elle fit de nombreuses créations dans la *Dansomanie*, le *Retour de Zéphire*, les *Amours d'Antoine* et *Cléopâtre*, *Vénus et Adonis*, le *Retour d'Ulysse*, la *Fête de Mars*, *Proserpine*, etc. Malgré ses mœurs galantes, Boilelle l'épousa. Elle fut cause de l'exil volontaire auquel il se condamna pendant près de dix années.

CLOTILDE DE SAVOIE (Marie-Thérèse-Louise), connue sous le nom de princesse Clotilde, née en 1843 à Turin. Fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel et de Marie-Adélaïde, elle épousa, en 1859, le prince Napoléon (Jérôme). Très pieuse, la princesse Clotilde vécut volontairement éloignée de la cour brillante des Tuileries. En 1872, elle suivit le prince Napoléon en exil; mais, lorsqu'il entra en France, elle demeura au château de Moncalieri, où elle continua de résider après son veuvage.



La princesse Clotilde.

CLOTOIR n. m. Syn. de CLOSOIR, en vannerie.

CLOTURE (du lat. pop. clausura n. f. Encinte qui ferme un espace de terrain : Mur de clôture. CLÔTURE de haies. || Encinte de bois, de maçonnerie ou de serrurerie, qui sépare le choeur d'une église du reste de l'édifice. || Ensemble des barrières qui tiennent enfermées les religieuses cloitrées, et qu'il leur est défendu de franchir : Autrefois, le roi de France avait le droit de franchir la CLÔTURE de tous les couvents du royaume.

— Action de clore, d'arrêter, de terminer une chose : CLÔTURE d'un compte, d'un exercice, d'une session. CLÔTURE

d'un théâtre, d'un café, d'un bal. || Se dit particulièrement, dans les assemblées délibérantes, de la fin d'une discussion qui est suivie du vote : Demander la CLÔTURE. Prononcer la CLÔTURE. || Se disait autrefois de la fermeture des bureaux de la loterie, la veille du tirage : CLÔTURE de la loterie de Paris, de Lyon.

— Obligation de garder le cloître : Vœu de CLÔTURE. (V. COUVENT.) || Etat d'une personne qui est tenue ou qui reste enfermée : La CLÔTURE des femmes, en Orient, suit naturellement la polygamie. (Montesq.) [Peu usité.]

— Dr. CLÔTURE de comptes, Jugement qui intervient sur une instance de compte. || CLÔTURE d'inventaire, Acte qui, autrefois, terminait l'inventaire fait par le conjoint survivant, pour empêcher la continuation de la communauté.

— Dr. féod. Droit de clôture ou de closage, Droit qu'avait le seigneur de faire clore ses vignes et entretenir leur clôture par ses vassaux.

— Joaill. Facettes en forme de petits triangles qui, dans une pierre précieuse taillée, constituent le dernier rang et se relient aux losanges ou plats. (Les doubles clôtures sont les mêmes facettes partagées en deux.)

— Encycl. Dr. L'article 647 du Code civil, reproduisant une disposition du décret des 28 septembre-6 octobre 1791, déclare que tout propriétaire peut à son gré clore ou non son héritage. Cette faculté est du reste imprescriptible. La renonciation à ce droit ne peut s'induire que d'une stipulation formelle ou d'une servitude inconciliable avec la faculté de se clore.

L'existence d'une clôture comporte des conséquences diverses : d'abord celle-ci que le propriétaire d'un mur ne peut se refuser à en céder la mitoyenneté, et cette autre que, quand la clôture remplit certaines conditions, elle soustrait l'héritage à l'exercice de la vaine pâture, du ban de vendanges, etc.

La clôture confère encore, à de certaines conditions, le droit de chasse en tout temps et sans permis sur les terrains enclos. Les gardes champêtres et les gardes forestiers ne peuvent pénétrer sur un terrain clos sans l'assistance du commissaire de police, du juge de paix, ou du maire ou de son adjoint.

Le principe de la liberté de se clore comporte des restrictions, notamment du chef des servitudes légales : servitude de halage, servitudes militaires, servitudes résultant d'un plan général d'alignement. Les servitudes de passage ou pour l'établissement des eaux restreignent aussi la portée de ce droit.

L'article 663 du Code civil oblige les propriétaires de deux fonds contigus, situés dans une ville ou un faubourg, à contribuer aux dépenses d'entretien ou de construction d'une clôture commune. L'article 663 ne vise, du reste, que les clôtures séparatives entre maisons, cours et jardins. Les dépenses entre propriétaires voisins se répartissent en principe par moitié. En général, on décide qu'on peut se soustraire aux obligations de l'article 663 en abandonnant son droit de mitoyenneté. Le droit conféré par cet article est imprescriptible, mais la jurisprudence décide qu'on peut y renoncer.

Il y a d'autres cas de clôture forcée. Ils résultent de textes législatifs ou d'ordonnances de police; exemple : l'ordonnance de police pour la ville de Paris du 10 juillet 1871, du 6 septembre 1880 pour la ville de Bordeaux, etc.

Au point de vue pénal, le fait de destruction de clôture est prévu et puni par l'article 456. Le bris ou la violation de clôture devient aussi une circonstance aggravante du vol. La loi pénale entend le mot « clôture » dans le sens le plus large et même quand il n'y aurait pas de portes fermant à clef ou quand la porte serait à claire-voie et ouverte habituellement.

— Dr. parlém. On distingue : 1° la clôture d'une discussion, prononcée d'office par le président de l'Assemblée lorsque personne ne réclame la parole, ou par l'Assemblée elle-même, lorsqu'il reste des orateurs inscrits qui ne renoncent pas à la parole. (La clôture ne peut être mise aux voix quand un ministre ou un commissaire du gouvernement demande la parole, et le droit qui on a de toujours répondre à un ministre fait obstacle à ce que l'Assemblée soit consultée sur la clôture si un membre a manifesté le désir d'en user); 2° la clôture des scrutins, prononcée par le président, qui prend les convenances de l'Assemblée; 3° la clôture des séances, dont le prononcé appartient au président seul. (A partir de ce moment, nul ne peut prendre la parole et les comptes rendus cessent d'enregistrer les explications échangées); 4° la clôture des sessions, ordinaires ou extraordinaires, prononcée par le président après la lecture, par lui-même ou par un ministre, du décret qui l'ordonne.

CLÔTURER v. a. Fermer, entourer de clôtures : CLÔTURER un chantier, un jardin.

— Fig. Terminer, mettre fin à, faire, célébrer la clôture de : CLÔTURER les débats, la session.

CLÔTURIER (tri-è) n. m. Vannier qui ne fait que de la vannerie battue.

CLOU (du lat. clavis, même sens) n. m. Morceau de métal qui a une pointe et une tête, et qui sert à fixer ou à suspendre quelque chose : Clou de fer, d'acier, de cuivre. Clou à crochet. Mettre, Fixer, Enfoncer, Rabattre, River un clou. || Tête de clou servant d'ornement : Les portes mauresques sont ornées de gros clous de métal.

— Agric. Ergot des céréales. (Peu us.)

— Art vétér. Tumeur dure, grosse comme une noix, qui paraît sur les téguments des bêtes à laine. || Clou de rue ou simplement Clou, Maladie du pied des chevaux, produite par l'introduction d'un clou ou d'un autre corps étranger dans le sabot.

Blas. Clou de la Passion, Figure représentant un des clous qui ont servi au crucifiement du Christ.

— Bot. Nom vulgaire de diverses espèces de champignons, à cause de leur forme.

— Econ. dom. Clou de girofle, Bouton à fleur du girolier, employé dans un grand nombre de préparations culinaires. || Pop. Dent longue, noire, déchaussée, qui ressemble à un clou de girofle.


— Hist. rom. Clou anal, Clou que le premier magistrat de Rome plantait chaque année dans le temple de Jupiter, pour former ainsi une sorte de calendrier.

— Joaill. Taille particulière du diamant, que l'on appelle aussi TABLE PROFONDE.



D'argent à trois clous de la Passion d'azur deux et un.

d'un hard », et des clous à ardoise. Les cloutiers ne faisaient pas toutes les besognes où s'employaient les clous, car, au moyen âge, on appelait *clouteurs* ou *clouteurs* les ouvriers qui garnissaient de clous les courroies, ceintures, baudriers, etc.

CLOUTIERE (ti-èr) n. f. Boîte à compartiments dans laquelle on distribue les clous par catégories de grosseurs.  Pièce de fer percée de trous comme une filière, dont on se sert pour faire, à la main, les têtes des clous et des vis. (Dans ce dernier sens, on dit aussi CLOUTÈRE, CLOUIÈRE, CLOUTÈRE et CLOUIÈRE.)

CLOURE n. f. Emploi de clous. Endroit où un clou est enfoncé. **Opération** consistant à réunir deux feuilles de tôle de fer ou de cuivre, au moyen de rivets. Machine employée, en chaudronnerie, pour opérer la clouure on rivure.

CLOUVE n. m. Variété de cormoran que l'on peut dresser pour la pêche du poisson de mer.

CLOUVIERE n. f. Techn. V. CLOUVIÈRE.

CLOUZEUX (LES), comm. de la Vendée, arrond. et à 7 kil. de La Roche-sur-Yon, sur le Tinois, sous-affluent de l'Yeu ; 1.237 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de grains.

CLOVIO ou **KLOVIO** (don Giulio), miniaturiste italien, né à Grisonae (Croatie) en 1498, mort à Rome en 1578. Attiré vers les délicatesses de la miniature, il devint de bonne heure un excellent artiste. Très jeune encore, il fut appelé à la cour de France et ne revint à Rome qu'après la mort de Louis XII, qui l'avait comblé de biens et d'honneurs. Entré plus tard dans les ordres, il fut attaché, en qualité de chanoine, à la maison d'Alexandre Farnèse. La Bibliothèque nationale possède de ce maître les miniatures d'une psalmodie romaine. On connaît aussi, à Florence, une *Déposition de la Croix*, miniature exquise de couleur. On signale encore plusieurs portraits de grands personnages, répandus dans les principales galeries de l'Europe. A la grâce, à la finesse du pinceau, Clovio joignait la fierté du dessin et le coloris. Parmi ses meilleurs ouvrages, nous citerons encore un manuscrit de l'Office de la Vierge, qu'il orna de peintures pour le duc de Florence : la *Procession du corps de Notre-Seigneur à Rome*, et la *Fête du mont Testaccio*.

CLOVIS I^{er}, roi des Francs, né vers 466, mort sans doute à Paris, à la fin de l'année 511. Il était fils du roi des Francs Childéric. Il n'était que l'un des chefs sa liens ; Grégoire de Tours nomme, outre Clovis, Ragnacaire, qui commandait à Cambrai ; deux frères de celui-ci, Richard et Rigouin ; Chararic, qui régnait à Thérouanne. Il y avait d'autres chefs encore, dont les noms ne nous sont pas connus. Clovis entama une lutte contre Syagrius qui, sans titre officiel, groupait en Gaule les éléments romains. Il le vainquit à Soissons ; Syagrius se réfugia à Toulouse ; mais Clovis se le fit livrer par le roi des Wisigoths, Alaric, et le fit mettre à mort. Il y eut alors substitution de Clovis à Syagrius dans la domination du nord de la Gaule romaine, plutôt qu'occupation du pays par les Francs. Le mariage de Clovis avec Clotilde se place en 493. Clotilde était fille de Chilpéric et nièce catholique d'un roi arien, Gondébaud. C'est sous son influence qu'ama Clovis au christianisme. Grégoire de Tours rapporte que Clovis se décida sur le champ de bataille de Tolbiac, où il vainquit les Alamans (496). (V. *TOLBIAC*.) Après sa victoire, le roi franc se fit baptiser avec trois mille de ses soldats. Cette conversion amena l'union entre la France et les Gallo-Romains, et donna aussitôt à Clovis, puis à ses descendants, une grande supériorité sur les autres chefs francs. Elle eut une incontestable influence sur l'extension de sa domination en Gaule.

En 500, Clovis vainquit Gondébaud, roi des Burgondes, sur les bords de l'Ouche, près de Dijon, et réduisit les Burgondes à une sorte de vassalité ; puis il attaqua les Wisigoths, qui furent vaincus à Vouillé, non loin de Poitiers (507). Alaric II y trouva la mort. Les derniers épisodes du règne font moins d'honneur au chef barbare ; il recourut à une série d'assassinats pour se débarrasser de tous les petits chefs francs, de manière à demeurer le maître unique. Il fut enterré à Paris, dans la basilique des Saints-Apôtres, qu'il avait fait construire.

Il laissa quatre fils : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire (les trois derniers, fils de Clotilde), qui se partagèrent le royaume. La source pour l'étude de son règne est la *Chronique* de Grégoire de Tours.

— **BIBLIOGR.** : Godefroid Karth, *Clovis* (Tours, 1896) ; l'abbé Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (Paris, 1877) et supplément (Paris, 1888).

— **Iconogr.** Il n'existe point d'effigie authentique de Clovis, pas plus que de Clotilde. Mais on trouve des statues portant le nom de Clovis à Chartres, à Corbeil, etc. *Le Clovis* de Chartres est des plus remarquables : front plat, arcades sourcilières relevées, yeux à fleurs de tête, longues jupes, nez largement accusé à la base et un peu tombant, droit sur son profil ; une bouche large, ferme, un bas visage carré, de longs cheveux ondes, semblent reproduire le vrai type de vieux Gaulois. Une autre statue, qui se voit dans l'église de Saint-Denis, provient de Notre-Dame de Corbeil. Alexandre Le-noir l'avait fait transporter au musée des monuments français, ainsi que celle de Clotilde, qui a la même origine et qui est aujourd'hui dans le même lieu. Les portraits modernes de Clovis, sculptés, peints ou gravés, sont des images de pure fantaisie. En général, Clovis y est représenté avec la longue et épaisse chevelure mérovingienne, une barbe abondante et souple, des traits énergiques et une physiologie martiale. Signalons, notamment, la *Victoire de Clovis à Tolbiac*, par Ary Scheffer, à Versailles ; un autre *Clovis à Tolbiac*, par Joseph Blanc, au Panthéon.

Plusieurs faits de l'histoire de Clovis, sa victoire à Tol-

biac, sa conversion, son baptême, etc., sont représentés dans les belles tapisseries du xv^e siècle que possède la cathédrale de Reims et où est retracée la vie de saint Remi ; les costumes sont ceux de l'époque où les tapisseries ont été exécutées.

CLOVIS II, second fils de Dagobert, né en 632, mort en 656. Il eut en partage la Neustrie et la Bourgogne (638). Cependant, il ne régna que de nom ; car ses deux royaumes furent gouvernés par sa mère Nantéchilda et par les maires du palais Ega, Archanbaud (Erchinoald) et Flaochat. Dans un moment de disette, il donna aux pauvres l'argent qu'il avait dans ses coffres ; les chroniqueurs ne nous l'en dépeignent pas moins comme adonné au vin et à la débauche. Il eut de son épouse sainte Bathilde trois fils : Clotaire, Childéric et Thierry.



Monnaie de Clovis II.



Monnaie de Clovis III.

CLOVIS III, roi de France, fils de Thierry III, né en 682, roi en 691, mort en 695. Il fut roi de Neustrie et de Bourgogne, roi nominal, sous la main puissante du maire du palais Pépin d'Héristal.

CLOVISSE (du provenç. *clouisso*) n. f. Nom, en Provençe, de la *venus virginale* et de la *venus decussata*, coquillages estimés et très abondants.

CLOWN (pron. angl. *kla-oun* ; pron. franç. *kloun* — mot angl.) n. m. Paysan, rustaud ; gros farceur. (Peu us.) **Personnage grotesque** du théâtre anglais ; acteur qui joue ce personnage : *Les clowns de Shakespeare ont des domesticités hautesaines* (Vacquerie.) **Daas les cirques**, Artiste d'une grande agilité, d'une grande souplesse. (Se dit surtout des paillasses qui divertissent le public par leur fétide maladresse, leur bêtise apparente, leurs lazzi.)



Clovissé.

— **ENCYCL.** Ce type grotesque nous a été donné par l'Angleterre, qui l'avait emprunté au *gracioso* du théâtre espagnol. Afin d'amuser la foule, il y eut toujours dans les pièces espagnoles un *gracioso* ou paysan-bouffon, ordinairement domestique du héros. Ce personnage avait le droit d'assailir de ses plaisanteries, non seulement les acteurs, mais même l'auditoire. Cet usage irrégulier passa de la scène espagnole sur le théâtre anglais, et



Clowns.

Hamlet, dans ses instructions aux acteurs, signale cette licence. Depuis environ un siècle, le clown n'est plus un personnage de pièces parlées. C'est un pitre excentrique, proche parent des *jesters* et des *minstrels*, auxquels il a emprunté la jocrisserie ; un personnage de grande adresse qui excite le rire par des dislocations et des tours d'équilibre bizarres, par des fantaisies abracadabrantes et des mots d'esprit parfois spirituels. Pas un cirque, un manège même forain, qui n'ait à son service au moins un ou deux clowns, chargés de varier le spectacle par les intermèdes entre les exercices équestres.

La France a fourni quelques clowns célèbres, mais le clown est resté une spécialité anglaise, parce qu'il personnifie ce penchant extraordinaire pour l'excentricité, qui est un des symptômes de la mélancolie anglo-saxonne. Les clowns les plus renommés furent : Auriol, Mazurier et Joa Grimaldi. Après eux, Kemp, Boswell, Candler, Larillion, Tony Grier, les frères Hanlon-Lee, Billy Hayden et enfin Foutot et Chocolat.

CLOWNERIE (*kloun'-ri* ou *klôn'-ri*) n. f. Art, profession, plaisanterie, tour de clown.

CLOYÈRE (*klo-èr* ou *klo-èr'*) — de *cloie*, anc. forme de *cloue*, panier d'osier) n. f. Panier à huîtres, et qui en contient vingt-cinq douzaines. **Contenu** d'un de ces paniers : *Manger une cloyère*. **Panier** dans lequel on met un assortiment de poissons pour l'usage d'une famille.

CLOYES, ch.-l. de cant. de l' Eure-et-Loir, arr. et à 12 kil. de Châteauneuf, au confluent du Loir et du Droué ; 2.341 h. (*Cloyssien, cives*). Ch. de f. Orléans. Fabriques de chaux, de tan ; tanneries, tuileries. — Le canton a 15 comm. et 12.107 h.

CLOYNE, ville d'Irlande (Munster [comté de Cork]) ; 3.290 hab. Evêché catholique fondé au vi^e siècle par saint Colman, aujourd'hui évêché de Cloyne-et-Ross ; évêché anglican de Cloyne-Cloyne-et-Ross. Belle cathédrale gothique ; ancienne tour ronde de 30 mètres d'élevation. Aux environs, exploitation de marbres.

CLUACINA. Myth. rom. V. CLONACINA.

CLUB mot angl. — La vraie prononciation serait *kleub*, et on le dit quelquefois en français, comme dans *Jockey-*

kleub, *Touring-kleub*, par exemple ; mais, le plus souvent, on prononce, à la française, (*klub*) n. m. Réunion où l'on s'occupe de politique, et, spécialement, Réunion révolutionnaire, démagogique : *Club des Jacobins*. **Cercle** de premier ordre où les gentlemen se réunissent pour jouer, lire les journaux, potiner : *Le Jockey-Club*. **Société sportive** : *Club alpin*. *Touring-club*. **Clubs des mères** (*Mothers' Clubs*), Institution florissante aux Etats-Unis. Dans ces clubs d'un genre tout particulier, les mamans se réunissent pour discuter les questions qui concernent l'éducation de leurs enfants.

— **ENCYCL.** Ce qu'on entend, en Angleterre, par *club*, correspond, à peu près et d'une manière générale, à ce que, en français, on appelle un cercle. Au début, les clubs anglais étaient simplement des réunions d'amis, de bons vivants, qui se réunissaient, pour boire et manger, à des époques déterminées, dans une taverne quelconque, mais sans avoir de local qui leur appartint en propre. Avec le temps, cette institution se polica, devint « respectable » dans le sens anglais du mot, se transforma en véritable salon, d'où, cependant, les dames étaient exclues. Les membres du club eurent un hôtel leur appartenant en propre, avec salle à manger, bibliothèque, fumoir, chambres à coucher même ; en sorte que chaque membre pouvait s'y considérer comme chez lui. De bonne heure, on songea à mettre cette institution au service de la politique. On vit alors se former deux grandes catégories de clubs : les clubs politiques, dont tous les membres appartenaient au même parti et étaient censés se réunir pour servir la cause de leur parti ; puis les clubs mondains (*Society clubs*), d'où la politique était exclue, et dont le but était de rapprocher soit des amis, soit des hommes ayant, en dehors des questions politiques, les mêmes tendances d'esprit. Parmi les clubs londoniens politiques les plus célèbres, on cite : le *Carlton club*, le *Junior Carlton club*, le *Conservative club*, le *Constitutional club*, représentant tous les quatre la politique conservatrice ; puis le *Reform club*, le *National Liberal club*, du parti libéral. Parmi les clubs non politiques, on cite : l'*Athenæum* et l'*Orford and Cambridge University club*, qui sont surtout littéraires ; puis un certain nombre de clubs militaires : *Army and Navy club*, *United Service club*, etc ; enfin, des clubs ouverts à des gens du monde, à quelque profession qu'ils appartiennent : l'*Union club*, le *Precadilly club*, etc. Quelques-uns de ces clubs, tant politiques que mondains, présentent tout le confort imaginable, et sont de véritables palais. Le club anglais est une institution trop pratique pour qu'on n'ait pas songé, à l'étranger, à l'imiter. Mais, on n'y a qu'imparfaitement réussi.

— En France, au temps de la Révolution, les clubs politiques (Fenillants, Cordeliers, Girondins, Jacobins, etc.) n'avaient rien de commun avec les clubs politiques anglais. Ils ressemblaient plutôt à ce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de comités politiques. Ce n'est pas que leur rôle n'ait été important ; ce sont eux, au contraire, qui dirigèrent la politique de la France et lui imprimèrent même le caractère violent qu'elle eut souvent.

Si le cercle politique, en France, n'est encore que dans son enfance, par contre, le cercle mondain, imitation du *Society club* anglais, y a atteint un degré de prospérité assez considérable, mais qui n'atteint pas encore celui de l'Angleterre. Cependant, des cercles comme le *Jockey-club*, le *Cercle de la rue Royale*, le *Cercle de l'Union artistique*, le *Cercle agricole*, le *Cercle militaire*, etc., font assez bonne figure auprès des grands clubs anglais.

En Autriche, on appelle « clubs » les groupes politiques du Parlement.

— **BIBLIOGR.** : Hatton, *Clubland, London and provincial* (Londres, 1890, Virtue) ; Alcide Ehray, *les Clubs politiques anglais*, dans la « Revue politique et parlementaire » de janvier 1898.

— **CLUBS ALPINS**. *Club alpin français*.

Le Club alpin français (C. A. F.) a été fondé le 2 avril 1874 par Billy, Cézanne et Adolphe Joanne. Il a été déclaré d'utilité publique le 31 mars 1882. Il a pour but de faciliter et de propager la connaissance exacte des montagnes de France et des pays limitrophes. Il emploie les moyens suivants : excursions, caravanes scolaires, publications, construction et amélioration des refuges et sentiers, encouragements divers, réunions et conférences, création de bibliothèques, etc. Le siège du Club est à Paris ; il est représenté dans les départements par des sections, qui ont une existence locale indépendante. Ses publications principales consistent dans un bulletin mensuel et un annuaire illustré. Les sections se manifestent aussi par des publications spéciales, notamment la « Revue alpine », organe de la section lyonnaise.

Clubs alpins étrangers. Parmi les Clubs alpins d'Europe, citons, par ordre d'importance : le Club alpin allemand- autrichien (*Deutscher und Oesterreichischer Alpenverein*), qui résulte de la fusion de l'ancien Club alpin autrichien (*Oesterreichischer Alpenverein*), fondé en 1862, et du Club alpin allemand (*Deutscher Alpenverein*), fondé en 1869 [cette fusion a été accomplie en 1874] ; le Club alpin suédois (*Svenska Turis foreningen*), fondé en 1885 ; le Club alpin suisse (S. A. C.) [1893] ; le Club alpin italien (*Club alpino italiano*) [1893] ; le Club alpin norvégien (*Den Norske Turistforening*) [1868] ; le Club nouveau alpin autrichien (*Oesterreichischer Alpen-Club*) [1878] ; le Club alpin anglais (*Alpine Club*) [1857] ; le Club alpin de Crimée (*Krimskoye Gornaya Kluba*) [1890] ; le Club alpin belge, fondé en 1883 ; etc.

— *Touring-Club*. V. TOURING.

CLUBIONE ou **CLUBIONA** n. f. Genre d'arachnides dipneumonés tritellés, famille des drassides, comprenant de petites araignées fauves ou roussâtres, toujours claires, vivant dans des coques de soie blanche, sous les écorces, les pierres, etc. (On connaît une certaine espèce de clubionides, dont une dizaine habitent l'Europe ; la clubionide soyeuse est commune dans les jardins.)



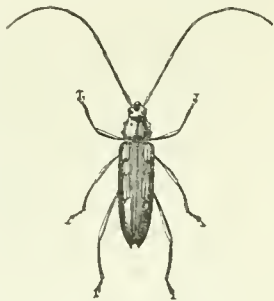
Logos du Club alpin français.



Clubione (red. de moitié).

COCCOCYSTIDE n. m. Bot. Syn. de PHLYCTÈNE.

COCCODERUS (déruss) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, comprenant cinq ou six espèces d'un fauve rougeâtre, avec des taches couleur d'ivoire sur les élytres. (Les coccoderus sont de beaux et rares capricornes de l'Amérique du Sud.)



Coccoderus (gr. nat.).

COCCOGNIDIQUE adj. Se dit d'un acide admis comme le principe actif du coccoignidion ou fruit du daphné bois-gentil.

COCCOGNINE n. f. Corps cristallisé, incolore, soluble dans l'alcool, extrait par l'alcool des semences du mézérion (daphne mezereum), préalablement débarrassées des matières grasses par expression et par un traitement à l'éther. Les semences en contiennent 4 millièmes de leur poids.

COCCOLARYNX (rinkss) n. m. Genre d'oiseaux passe-reaux lévirostrés, famille des méropidés, comprenant des guépiers à bec grêle, à queue moyenne tronquée carrément. (On connaît quatre espèces de coccolarynx; toutes sont propres à l'Afrique.)



Coccolarynx.

COCCOLITE ou COCCOLITHÉ n. f.

Géol. Silicate naturel de chaux, appartenant au genre pyroxène et se présentant en masses granulaires de couleur vert olive. Variété de malacolite.

— Biol. Corpuscule calcaire arrondi, imprégné de matière organique et se trouvant au fond des mers, dans ces gelées de nature problématique telles que le bathybius.

COCCOLOBE n. f. Genre de polygonacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale et subtropicale. [Nous citerons le coccolobe pubescent des Antilles, qui atteint 20 à 30 mètres de haut, dont le bois très dur, rouge, presque imputrescible, a reçu le nom de bois de fer. Du bois du coccoloba unifera (raisinier des bords de la mer) on retire un extrait rouge brun, astringent, connu sous le nom de kino d'Amérique ou extrait de faux ratanhia.]

COCCOLOBÈES n. f. pl. Sous-tribu de polygonacées-apocarpées, contenant les genres coccolobe, nuektenbergie et campétrie. — Une coccolobée.

COCCONATO, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), 2,900 hab. Carrières de gypse; fromages estimés dits rubiole.

COCCONÉIDÉES n. f. pl. Famille d'algues diatomacées ou diatomées, caractérisée par les frustules solitaires, ovales ou allongées, convexes ou aplaties. (Le seul genre de cette famille est la cocconéide, dont les diverses espèces vivent sur des algues. On peut citer les coccoaeis crux et diaphana.) — Une cocconéide.

COCCONÉIS n. f. Bot. V. COCCONÉIDÉES.

COCCONÈME n. m. Genre d'algues diatomées, habitant les eaux douces ou saumâtres et différenciant des cymbelles par les pédicelles siliceux de leurs frustules.

COCCONÉRIEN n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des jatrophées, voisin des codium; Les cocconérisons sont des arbres ou arbrustes à fleurs dioïques dont le port et le feuillage sont d'une grande élégance; mais leurs feuilles paraissent dépourvues d'éclat. (Tison.) Les deux espèces connues habitent la Nouvelle-Calédonie.

COCCOPHORE n. f. Genre d'algues, de la famille des fucoacées, formé aux dépens des cystosires, et comprenant une seule espèce, qui croît sur les côtes du Japon.

COCCOPHYSE n. f. Syn. de PROTOCOQUE, genre d'algues.

COCCOSTÉE (sté) ou COCCOSTEUS (sté-uss) n. m. Genre de poissons ganoides, ordre des placodermes, famille des pterichthyidés, comprenant des formes fossiles dans le dévonien d'Ecosse et de Russie, et remarquables par leur tête et la région antérieure de leur corps solidement cuirassées, et la région postérieure nue. (Ces poissons à dents vigoureuses, à queue longue et pointue, ne semblent pas dépasser 0,35 de long.)

COCCOTHAUSTES (tré-stéss) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre gros-bec. V. ce mot.

— ENCYCL. Le genre coccothraustes est le type, dans l'ordre des corinostres, d'une tribu de fringillidés, dite des coccothraustines, qui comprend les genres gros-bec, glosopizic, camarhynque, enclornis, certhidée, etc.

COCCOTHAUSTINÉS (tré-sti) n. m. pl. Tribu de passereaux corinostres. — Un coccothraustiné. V. COCCOTHAUSTES.

COCCOTYLE n. m. Genre d'algues gigantiées, très voisin des phyllophores, auxquelles on le réunit souvent. (Les coccotyles sont des algues à fronde rameuse, foliacée supérieurement; l'espèce type est le coccotylus Brodavi.)

COCCULINE n. f. Alcaloïde de la coque du Levant, que l'on obtient après avoir recueilli la picratine. (La cocculine se présente en fines aiguilles blanches, insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.)

COCCULUS (luss) n. m. Genre de ménispermacées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique.

— ENCYCL. Les cocculus sont des arbrisseaux qui habitent les régions tropicales des divers continents. Ils sont usités en médecine; ce sont des toniques amers employés contre l'atonie du tube digestif, les engorgements glandulaires, les fièvres intermittentes, la jaunisse, etc. Les tiges broyées

de certaines espèces fournissent une couleur solide, dont la teinture fait usage. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, quelques-unes méritent une mention particulière. Le cocculus palmé (cocculus palmarum) est plus connu sous le nom de colombo ou columbo. Le cocculus roussâtre (cocculus rufescens) habite les forêts des Antilles. Sa tige renferme un suc bruniâtre très astringent. Les créoles l'emploient, sous forme de tisane, comme diurétique; on s'en sert aussi contre les obstructions du foie, les blennorrhagies, etc. Le brou qui recouvre le fruit est amer, acerbé, styptique, riche en tannin. L'amande est féculente et renferme une huile jaune et siccatrice. Plusieurs auteurs réunissent à ce genre l'anamirte, arbuste qui croît aux Indes orientales, et qui est bien plus connu, ainsi que son fruit, sous le nom de coque du Levant.

COCCUS (kuss) n. m. Nom scientifique des insectes hémiptères du genre cochenille proprement dit. V. COCHENILLE.

COCCYCEPHALE (de coccyx, et du gr. képhalé, tête) adj. Se dit d'un monstre presque acéphale, qui a la tête en forme de coccyx.

COCCYGIEN ou KOKKYGIEN, montagne d'Argolide, où Zeus se métamorphosa en coccyx.

COCCYGIEN, ENNE (ji-in, èa) adj. Qui appartient, qui a rapport au coccyx : Vertèbre COCCYGIENNE.

COCCYODYNIE (ni — du gr. kokkux, ugos, coccyx, et oduné, douleur) n. f. Douleur au coccyx.

COCCY-PUBIEN (ksi, bi-in) n. et adj. Se dit du muscle releveur de l'anus, qui s'étend du coccyx au pubis.

COCCYSTE (kssist) ou COCCYSTES (kssistéss) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, comprenant des coucons à bec médiocre, de la longueur de la tête, à pieds forts.

— ENCYCL. Les coccystes, dont on connaît huit espèces, habitent l'Afrique et l'Inde; une seule se trouve dans l'Europe méridionale : c'est le coccyx glandarius, qui dépose son œuf dans le nid de la corneille cendrée et de la pie.

COCCYX (kssis) — gr. kokkux, même sens) n. m. Petit os ou réunion de petits os situés à la partie inférieure du sacrum : La queue des animaux n'est qu'un COCCYX prolongé. (Acad.)

— ANAT. Anat. Le mot coccyx a pour équivalents les expressions : région coccygienne, vertèbres coccygiennes. Le coccyx est constitué ordinairement, chez l'homme, par quatre os légèrement aplatis, placés en file, et souvent soudés entre eux. La face postérieure du coccyx est rugueuse et donne insertion aux apophyses des deux muscles grands-fessiers. Elle présente deux apophyses appelées « cornes du coccyx », et deux échancreures transformées, par des ligaments, en ouvertures qui livrent passage aux nerfs de la cinquième paire sacrée. Quant à la face antérieure, elle présente la même disposition anatomique que la face antérieure du sacrum et répond à la base du rectum. Sur les bords s'insèrent les ligaments sacro-sciatiques.

L'articulation sacro-coccygienne et les articulations coccygiennes sont des amphiarthroses analogues à celles des vertèbres qui, avec l'âge, deviennent des synarthroses, en commençant par l'extrémité inférieure.

— ANAT. comp. Le coccyx de l'homme est l'équivalent anatomique de la queue des animaux. Chez ces derniers, on lui donne de préférence le nom de vertèbres coccygiennes. Les vertèbres sont alors articulées comme des vertèbres ordinaires, et sont en nombre très variable.

COCCYX (kssis) n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, comprenant des tordeuses d'assez grande taille, dont les chenilles vivent dans les bourgeons de divers conifères et se rendent souvent très nuisibles. (On connaît de nombreuses espèces de coccyx habitant la France.)

COCCYZINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, comprenant les coulicous répartis dans les deux genres coccyzus, et neomorphus. — Un coccyziné.

COCCYZUS (zuss) n. m. Nom scientifique des coulicous.

COCENTAINA, comm. d'Espagne. V. COCENTAINA.

COCÉTHYLINÉ n. f. Chim. Base dérivée de l'aconitine et homologue de la cocaïne.

COCHABAMBA, deuxième ville de la Bolivie, ch.-l. du départ. et de la prov. du même nom, sur le rio Mizque, affluent du Rio-Grande; 29,530 hab. Filatures de laine et de coton, tanneries, savonneries, fabriques d'amidon et de hongies, poteries, etc. Université. Elle est dominée au N., à l'E. et à l'O., par de hautes montagnes qui en rendent l'accès difficile. Elle est au milieu d'une plaine fertile (anc. bassin lacustre), qui jouit d'un climat très doux. Aussi le département de Cochabamba exporte-t-il surtout les produits de l'agriculture : céréales, feuilles de coca, bétail. Importation de cotonnades. Son commerce a été évalué au quart de celui de toute la Bolivie. Superf. : 69,341 kil. carr. Pop. : 360,220 hab.

COCHE (de l'anc. haut allem. cocho) n. jadis f. et auj. m. A signifié autrefois, bateau en général, mais désignait plus particulièrement une sorte de chaland dans lequel montaient des voyageurs et qu'un ou deux chevaux remorquaient sur le chemin de halage. || On disait aussi COCHE D'EAU.

COCHE (de l'alle. Autsche, qui vient du nom de lieu Kossé, Hongrie) n. m. Grande voiture qui faisait le service

des voyageurs et que remplacèrent les diligences. || Voyageurs qui allaient ensemble dans le coche : Tout le cocue dormait.

— Loc. FAM. : Manquer le coche, Perdre une occasion



Coche (époque de Louis XIII).

avantageuse. || Etre débarqué par le coche, Etre nouveau venu et sans ressource.

— ALLUS. LITTÉR. : La mouche du coche, Allusion à une fable de La Fontaine. V. MOUCHE.

COCHE n. f. Truie, femelle du cochon.

— Pop. et grossier. Femme lourde, grosse, massive.

COCHE (du celt. coch, entaille) n. f. Autrefois. Busc en bois que les femmes mettaient dans leurs corsages.

— Entaille, cran : Faire une cocche à un bâton. || Se dit particulièrement des entailles faites sur un morceau de bois, pour servir à tenir compte du pain, du vin, de la viande, etc., que l'on prend à crédit.

— Loc. fam. Etre ferme en cocche, Rester ferme, solide, immuable, inébranlable. || Choir en cocche, Se laisser prendre au piège. || Retourner en cocche, Revenir à ses anciennes habitudes, rechuter. (Toutes ces locutions ont vieilli.)

— Armur. Cocche de flèche, Entaille faite à la partie extrême et inférieure du bois de la flèche, pour qu'elle reste



A, cocche de flèche (1875).

ferme sur la corde de l'arc, lorsqu'il est bandé. || Cocche d'arbalète, Entaille analogue reliée à la détente et qui reçoit et retient la corde de l'arbalète, lorsqu'elle est bandée.

— Mar. Nom que donnent les charpentiers mâteurs aux entailles qu'ils font pour marquer la longueur des broches qui déterminent le diamètre d'un mât en chantier. || En cocche. Se dit de la position d'une vergue lorsque les poulies d'itague se couchent ou se croisent, de façon qu'il n'est plus possible de la hisser plus haut.

— Techn. Entaille que les tonneliers font sur le bois des cerceaux, pour retenir l'osier qui les lie, et qu'ils pratiquent à l'aide de la cochoire, sorte de serpette à lame droite. || Morceau de bois dont le chapelier se sert pour faire agir la corde de l'arçon. || Sorte de cour qui, dans les abattoirs, sert de réceptacle aux issues, estomacs et intestins, des animaux que l'on vient de tuer et où on nettoie ces issues.

COCHE ou COCHERELLE (rèl) n. m. Noms vulgaires de l'aguricus procerus.

COCHÉ, ÈE (rad. coche) adj. B.-arts. Qui figure un creux trop profond, ou qui figure un creux là où il n'en faudrait pas : Des traits cochés. Des ombres, des draperies cochées.

— Peint. Nom donné à une peinture sur laquelle les ombres portées sont disproportionnées avec les dimensions des personnages ou des objets représentés sur le tableau.

COCHELET (lé — dim. de cochet) n. m. Très petit coq.

COCHELET (Anastase), théologien et carme français, né à Mézières en 1551, mort à Reims en 1624. Prieur du couvent de Saint-Jacques à Paris, il devint, à l'époque de la Ligue, prédicateur des Seize, se signala par ses violentes déclamations contre Henri IV, dut s'expatrier et revint en France en 1617. On a de lui plusieurs ouvrages de controverse, entre autres : Calvini infernus (1608); etc.

COCHELIVIER (vi-é) n. m. Nom vulgaire de l'alouette des bois.

COCHÈNE n. m. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

COCHENILLAGE (ni-lla) (ll mil.) n. m. Bain de cochenille pour teindre en écarlate ou en carmoisi.

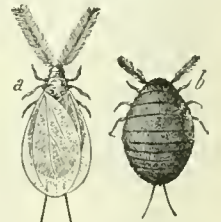
COCHENILLE (nill) (ll mil.) — de l'espagn. cochinita, du mot celt. coch, rouge) n. f. Zool. Insecte hémiptère, de la famille des coccidés. [Pris d'une façon générale, le mot cochenille signifie tout insecte de ce groupe; pris plus particulièrement, il s'entend pour la cartérie de la laque (carteria lacca), espèce asiatique qui produit la gomme laque. La cochenille des teinturiers est le kermes baphica; la cochenille des orangiers, un dactylopius. (V. ces mots et coccidés.)]

— Techn. Matière tinctoriale rouge fournie par cet insecte que l'on fait dessécher, et que l'on broie ensuite. — Adjectif. : Couleur COCHENILLE.

— ENCYCL. Zool. Les coccus habitent les régions chaudes du globe. L'espèce principale est le coccus cacti ou cochenille du nopal, originaire du Mexique, où elle vit sur le nopal (opuntia coccinifera) et d'où on l'a acclimatée aux Indes, aux Canaries, en Algérie et en Espagne. Elle fournit une teinture rouge maguinique, qui est le carmin, et on l'élève en grand dans toutes les régions précitées; c'est ce qui explique comment le nopal est aujourd'hui répandu dans toutes les régions chaudes du globe. La cochenille de la manne (coccus [ou gossyparia] manniparus) d'Asie Mineure, notamment du Sinai, produit par sa piqûre la manne des tamariscs. La cochenille du nopal n'a que 5 ou 6 millimètres de long; elle est d'un rouge brun. La cochenille de Pologne est un porphyrophore. V. ce mot.

— Comm. et teint. On distingue dans le commerce deux espèces principales de cochenille, que l'on désigne sous les noms de cochenille morte ou fine, vivant sur le nopal cultivé, et cochenille sylvestre ou sauvage. Cette dernière espèce, que l'on recueille sur le nopal sauvage, est de qualité inférieure et peu employée.

Bien que la découverte des couleurs dérivées de la houille ait sensiblement diminué l'importation, sur le marché européen, de la cochenille, la matière tinctoriale provenant de



Cochénille : a, mâle; b, femelle.

Siam. Sa superficie est de 56.900 kilom. carr., et sa population de 2.252.034 hab. V. INDO-CHINE (compte).

Aspect général. La Cochinchine se compose de deux parties bien distinctes, au point de vue de la constitution du sol. La partie méridionale, de formation géologique récente, comprend, à l'Est, les bassins du Douai, de la rivière de Saigon, et des deux Vaïco; à l'Ouest, le Mékong et son delta. Toute cette partie est constituée par des plaines basses, souvent inondées, qui doivent leur naissance aux alluvions du fleuve. La Cochinchine est donc, comme l'Egypte, un présent du fleuve. Les dunes de sable favorisent derrière elles la formation de plaines basses nommées giangs, qui sont utilisées pour les cultures maraîchères. Tout le delta est couvert de rizières, sauf dans certaines parties recouvertes d'eau stagnante. La seconde partie de la colonie comprend les hautes terres, qui s'étendent dans les provinces de Bien-Hoa et de Baria, auxquelles ont donné naissance les rameaux secondaires de la grande chaîne indo-chinoise. Leur altitude est faible: leur point culminant est le Ba-Dinh (354 m. d'alt.). Le squelette de ces collines est granitique; le bassin a été rempli par une argile ferrugineuse plus ou moins poreuse, formant ce conglomérat désigné par les Annamites sous le nom de « pierre d'abeilles », et que l'on a appelé « pierre de Bien-Hoa ». Les cultures ne se rencontrent que dans le voisinage des rivières, où le sol est d'une remarquable fertilité. Les collines sont très boisées.

Agriculture, commerce et industrie. Le commerce de la colonie est très important, par suite du nombre considérable de voies fluviales.

L'agriculture prend tous les jours une nouvelle importance. On cultive surtout le riz en Cochinchine; viennent ensuite: maïs, haricots, navets, patates, arachides, sésame, ramie, cannes à sucre, tabac, palmiers d'eau, indigotiers, cocotiers et cultures arborescentes, parmi lesquelles il faut signaler le développement des aréquiers, des poivriers, des caféiers, vanilliers, bananiers et ananas.

Les buffles et les zébus sont employés pour les cultures; l'élevage des porcs et des volailles est très prospère.

L'industrie est peu importante, si l'on en excepte les usines à décortiquer le riz et quelques scieries mécaniques. En revanche, l'exploitation des salines est très prospère. Parmi les marchandises importées, il faut signaler les farineux alimentaires, les denrées coloniales de consommation, les boissons, les fils, les tissus, presque tous d'importation étrangère, le pétrole, les métaux, les ouvrages en métaux, les objets manufacturés, etc.

Les exportations consistent surtout en riz, en poissons secs, en poivres, en cotons, fruits, graines, denrées diverses, produits chimiques, dépouilles d'animaux, etc.

Gouvernement et administration. Le gouverneur a cessé, depuis 1879, d'être un officier général; sauf dans des circonstances spéciales: il a été remplacé par un haut fonctionnaire civil. Le décret du 29 octobre 1887 a supprimé le poste de gouverneur de la Cochinchine: celui-ci a été remplacé par un lieutenant-gouverneur, placé sous les ordres du gouverneur général de l'Indo-Chine. Le lieutenant-gouverneur est assisté d'un conseil privé dont font partie: le général commandant la brigade, le commandant de la marine, le chef du service judiciaire, le chef du service administratif, et cinq membres notables de la colonie, nommés par le gouverneur. Il existe, de plus, un conseil du contentieux administratif et un conseil colonial, ce dernier nommé à l'élection. Le territoire de la Cochinchine est divisé en 4 circonscriptions, subdivisées en arrondissements. Ce sont: 1° circonscription de Saigon (arrond. de Gia-Dinh, Tay-Ninh, Thu-Dau-Mot, Bien-Hoa, Baria); 2° circonscription de Mytho (arrond. de Mytho, Go-Cong, Tanan, Cholôn); 3° circonscription de Vinh-Long (arrond. de Vinh-Long, Bentré, Tro-Vinh, Sadeç); 4° circonscription de Bassac (arrond. de Chaudoc, Ha-Tien, Long-Xuyen, Rac-Gia, Caotho ou Trao, Soktrang, Bac-Lieu).

Île de Poulo-Condor formée un arrondissement à part. Les îlots des Deux-Frères, dans la mer de Chine, et les îles du golfe de Siam (Poulo-Obi, Hou-Rag-Caoh, Hou-Tran, Poulo-Dama, et Phou-Quoc) appartiennent également à la Cochinchine. Chaque arrondissement a à sa tête un administrateur, assisté d'un conseil d'arrondissement composé de notables indigènes.

Finances. Un décret du 31 juillet 1898 a réalisé l'union financière indo-chinoise. Le budget local de la Cochinchine est établi en piastres, dont le taux oscille entre 2 fr. 70 c. et 2 fr. 30 c. Les recettes principales proviennent: de l'impôt foncier sur les terrains des centres, qui sont divisés en plusieurs zones selon leur importance; de l'impôt sur les terrains des villages, qui repose sur leur division en cultures et en rizières; l'impôt sur les salines et l'impôt sur les barques. L'impôt personnel sur les Annamites est fixé à 0\$60 par homme valide. — Les bouzes, les maires de villages, les vieillards au-dessus de soixante ans en sont exempts; les Asiatiques étrangers payent des droits d'immatriculation. Ils sont à cet égard divisés, depuis le 13 janvier 1897, en cinq catégories, selon le taux de leur patente ou de leur impôt foncier, et payent de 10\$ à 120\$ par an. Il existe une banque de l'Indo-Chine, privilégiée par les décrets des 21 janvier 1875 et 20 février 1888, et dont le siège est à Paris, la succursale à Saigon et les agences à Hong-Kong, Puum-Penh et Bangkok, et trois banques anglo-chinoises, ainsi qu'une succursale du Crédit Lyonnais.

Instruction publique. Il existe deux collèges, entretenus par la colonie, à Saigon et à Mytho, dont le programme se rapproche beaucoup de celui de l'enseignement secondaire spécial. L'enseignement professionnel, établi en 1891, a donné de bons résultats. Des écoles primaires sont réparties dans les principales villes: écoles d'arrondissement, écoles communales, école de Cholôn, établissements libres laïques et établissements congréganistes.

Justice. Par décret du 8 août 1898, la cour d'appel de l'Indo-Chine a son siège à Saigon; deux chambres criminelles siègent à Saigon, la troisième à Hanoi.

Dans chaque arrondissement il existe un tribunal de 1^{re} instance, et, à défaut, un juge de paix à compétence étendue. Les administrateurs remplissent les fonctions d'officiers de police judiciaire, lorsqu'il n'y a pas de magistrats.

Voies de communication. Il existe plus de 3.000 kilomètres de routes, entretenues par la colonie ou les arrondissements. Les meilleures voies de communication sont, cependant, les cours d'eau et canaux qui sillonnent le pays. Les messageries fluviales ont établi un service régulier qui dessert les principales villes. Les points terminus en sont: Puum-Penh, Battambang, l'île de Khoong (sud). Il

existe, enfin, deux voies ferrées: un tramway à vapeur de Saigon à Cholôn, un chemin de fer de Saigon à Mytho. — Histoire. L'histoire de la Cochinchine est intimement mêlée à celle de l'empire d'Annam. (V. ce mot.) Le peuple le plus ancien de l'Indo-Chine fut le peuple khmer, qui semble originaire de l'Inde. Arrivé à l'apogée de sa puissance, il commença à décliner, et les Annamites, descendant du delta du Tonkin, occupèrent le littoral de l'Indo-Chine, du fleuve Rouge aux bouches du Mékong.

La Cochinchine fut partie de l'empire d'Annam, et le traité du 28 mai 1787, signé par Gia-Long, donna à la France accès dans ce pays. Des résultats très favorables à l'influence française furent obtenus par Mgr Pigneau de Béthancourt et la mission militaire du colonel Olivier. Gia-Long mourut en 1820, et ses successeurs, loin de suivre sa ligne de conduite, se montrèrent hostiles aux Européens.

La France dut intervenir plusieurs fois de 1820 à 1858, mais se borna à bombarder des ports de la côte d'Annam. Ces démonstrations ayant paru peu efficaces, l'amiral Rigault de Genouilly partit de Tourane et vint enlever Saigon, le 17 février 1858. Pendant près de deux ans, les troupes françaises résistèrent à toutes les attaques d'un ennemi brave et entreprenant. La fin de l'expédition de Chine (oct. 1860) donna aux troupes une plus grande liberté d'action. L'amiral Charner arriva à Saigon à la tête d'un corps de troupes placé sous les ordres du général de Vassoigne. Il marcha, le 17 février 1861, contre les lignes de Ki-Hoa, que défendaient les vingt mille hommes de l'armée annamite, commandée par Nguyen-Tri-Phong. Ce dernier fut complètement défait, après un sanglant combat qui dura deux jours, et dans lequel le lieutenant-colonel Testard fut tué à la tête du régiment d'infanterie de marine qui le commandait. L'effet moral produit fut considérable, et l'amiral Pate enlevait Mytho, le 12 avril 1861.

L'amiral Charner remit son commandement aux mains de l'amiral Bonnaud, nommé gouverneur de la Cochinchine. Celui-ci continua les opérations, enlevant Bien-Hoa le 15 décembre 1861, et Vinh-Long le 25 mai 1862. La cour d'Annam dut signer le traité du 5 juin 1862, qui reconnaissait à la France la possession des provinces de Saigon, Mytho et Bien-Hoa. Bon administrateur, l'amiral La Grandière, successeur de Bonnaud, se montra également diplomate avisé et soldat énergique. Il intervint au Cambodge, signant avec le roi Norodom le traité secret du 11 août 1863, qui fut complété par le traité franco-siamois du 15 juillet 1867. Pour mettre fin aux menées ténébreuses de la cour d'Annam, l'amiral La Grandière et le colonel Reboul s'emparèrent, en juin 1867, des provinces de Vinh-Long, Chao-Duc et Ha-Tien, donnant ainsi à la Cochinchine ses frontières définitives.

Depuis lors, la France n'a eu à reprendre les armes qu'en 1885, pour apaiser l'insurrection du Cambodge, tâche dont s'acquitta le général Begin, qui fut nommé gouverneur de la Cochinchine.

Les explorateurs français commencèrent alors la reconnaissance du Laos, et Mouhot laissa une bonne relation de son voyage, accompli de 1858 à 1861. La mission Doudart de Lagrée-François Garnier (1866-1868) eut, à cet égard, une importance considérable. Après elle, Rheinart, d'Arfeuille, Aymonier, Gauthier, Septans étudièrent le Bas-Laos, se faisant ainsi les précurseurs de la mission Pavie.

COCHINCHINOIS, OISE (no-a, az'), personne née en Cochinchine, ou qui habite ce pays. — Les COCHINCHINOIS. — Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: Possession COCHINCHINOISE de la France.

— n. m. Langue parlée en Cochinchine; c'est l'annamite. V. ANNAM.

COCHLEAIRE (klé, dr' — du lat. cochlea, limaçon) adj. Contourné comme la coquille d'un limaçon: Agaric COCHLEAIRE.

— Ouverture cochleaire ou cochléenne. Anat. Ouverture qui fait communiquer la caisse du tympan avec la rampe interne du limaçon. On l'appelle plus généralement FENÊTRE RONDE. V. FENÊTRE.

COCHLEAIRE (klé-ér' — de cochlear) adj. Qui est en forme de cuiller: La préformation est COCHLEAIRE dans les fleurs d'arçôn.

COCHLÉAR (klé — mot lat. qui signifie cuiller) n. m. Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides, valant le quart du cyathe. Petite cuiller à manche pointu, dont on se servait pour manger les œufs et les coquillages. — Anc. liturg. Cuiller qui servait à donner aux fidèles la communion sous l'espèce du vin.



Cochléar.

COCHLÉARIA (klé) n. m. Genre de crucifères, tribu des lunariées, comprenant des herbes généralement vivaces, glabres, qui croissent dans les régions tempérées et les régions froides de l'hémisphère nord.

— Encycl. Parmi les espèces que renferme ce genre, il en est deux qui méritent une mention spéciale. *Cochlearia officinalis* (cochlearia officinalis), vulgairement nommé *herbe aux cuillères*, à cause de la forme de ses feuilles, est une plante annuelle ou bisannuelle, à fleurs blanches, qui croît dans les lieux humides et ombragés des montagnes de l'Europe méridionale. On la cultive dans les jardins. Dès que les jeunes pieds sont assez forts, on commence à récolter les feuilles, qu'on n'emploie que fraîches, et qui constituent le principal produit du cochlearia. Cette plante a une odeur piquante, un saveur chaude et un peu âcre. On la regarde comme un des meilleurs antiscorbutiques; on en fait un sirop et un alcoolat. Elle est encore stimulante, incisive, détersive et durétique. En économie domestique, on mange ces feuilles en guise de cresson. Le cochlearia de Bretagne (cochlearia Armorica), plus connu sous les noms de *crau*, *cranson rustique*, *montarde des capucins*, etc., croît sur les côtes de la mer, notamment dans la Bretagne; c'est le raifort sauvage. On emploie sa racine fraîche, dont la saveur rappelle celle de la montarde. Elle



Cochlearia: a, fleur; b, fruit.

est, comme l'espèce précédente, un des plus puissants antiscorbutiques connus; on s'en sert, après l'avoir râpée, pour assaisonner les viandes et le poisson.

COCHLÉARIFORME (klé — du lat. cochlear, aris, cuiller, et de forme) adj. Qui a la forme d'une cuiller.

COCHLÉARINE (klé) n. f. Substance cristalline, qui se dépose quelquefois de l'esprit de cochlearia.

COCHLÉARIUM (klé, om' — mot lat. formé de cochlea, limaçon) n. m. Antiq. rom. Lieu où l'on nourrit les limaçons destinés à la table.

COCHLÉE (klé — du lat. cochlea, limaçon) n. f. Antiq. rom. Ce nom s'applique à toutes sortes d'objets en forme d'hélice: escaliers tournants, comme dans la colonne Trajane; vis de presseoir, de machines à monter l'eau, établies sur le principe de la vis d'Archimède, etc.

— Anat. Organe de l'oreille interne, formé d'un tube enroulé comme la coquille d'un mollusque gastéropode, et divisé par la *lame spirale* en deux grandes rampes. Syn. de LIMAÇON.

COCHLÉÉ (klé — du lat. cochlear, cuiller) n. m. Terme d'orfèvrerie s'appliquant à un travail en repoussé, présentant des bossages en forme de cuiller, bossages dits en *bouillons* ou *bouillons à queue*.



Travail cochléé (XV^e s.).

COCHLÉE (Jean), en lat. Cochlaeus, théologien allemand, né à Wendelstein, près de Nuremberg, en 1479, mort à Breslau en 1552. Chanoine à Worms, à Mayence et à Breslau, il se montra un des plus ardents adversaires de la Réforme et de Luther. Parmi ses ouvrages de controverse, nous citerons: *Historia Hussitarum libri XII* (1549), et *Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri* (1549).

COCHLÉENNE (klé-èn) adj. f. Ouverture cochléenne. V. COCHLÉAIRE.

COCHLÉIFORME (klé — du lat. cochlea, limaçon, et de forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un colimaçon.

COCHLIANTHE (kli) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, série des phaséolées, renfermant une plante herbacée, volubile, du Népal.

COCHLIARION (kli) n. m. Antiq. Mesure pour les liquides, qui valait un quart de cyathos, ou 0^l, 011.

COCHLICELLE ou COCHLICELLA (kli-sèl) n. f. Section des hélicelles, qui sont un sous-genre d'hélices.

COCHLIDIE (kli-di) n. f. Bot. Syn. de HELVELLOPSIS, et de MONOGRAMME.

COCHLIE (kli) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des dendrobies, comprenant une seule espèce, qui croît dans les montagnes de Java.

COCHLIOCARPE (kli — du gr. kokhlios, limaçon, et karpos, fruit) adj. Se dit des fruits contournés en spirale, comme ceux des luzornes, de certains mimosas, etc.

COCHLIOPA (kli) n. f. Sous-genre ou section du genre *fluminicola* (mollusques gastéropodes), comprenant les formes à coquille en cône surbaissé, à base concave et carénée. V. FLUMINICOLA.

COCHLIOPODIUM (kli, di-om') n. m. Genre de protozoaires amébiens, renfermant des animalcules microscopiques, qui vivent comme les infusoires, et dont l'espèce type, *cochliopodium pellucidum*, vit dans une carapace en forme de large cloche, par l'ouverture de laquelle le protozoaire étend ses pseudopodes simples ou ramifiés.

COCHLOSPERME (klo-spèrm') n. m. Genre de bixacées, comprenant des arbres ou arbrisseaux et quelques plantes vivaces qui croissent dans les régions tropicales.

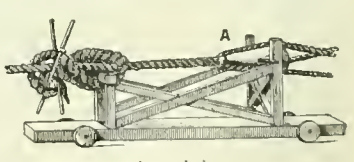
COCHLOSTYLE (klo-stil') ou COCHLOSTYLUS (klo-stil-luss) n. m. Sous-genre d'hélices mollusques gastéropodes, renfermant les formes à coquille aplatie, conique ou ovale, à bouche oblique, à revêtement épidermique coloré. (Les cochlostyles sont des hélices des Philippines; l'espèce type est le *cochlostylus mirabilis*.)



Cochlo.

COCHOA (ko-a — nom indien) n. m. Genre d'oiseaux passe-reux deutrostrés, famille des muscipapides, renfermant de jolis gobe-mouches rouges, bleus et verts, propres à l'Asie orientale et aux îles de la Sonde. (On connaît deux ou trois espèces de cochoa.)

COCHOIR (cho-ar' — rad. coche) n. m. Sorte de hache à lame recourbée, dont se sert le tonnelier pour faire des coches ou entailles sur les cercles, et aux extrémités des douves et des nouvelles. Outil de bois, en forme de trou de cône, garni de cannelures longitudinales, que les cordiers emploient pour recevoir les torsions du filin, au moment du commettage.



A. cochoir.

COCHOIS (cho-a) n. m. Outil en bois, qui sert à l'ouvrier cirier pour procéder à l'équarrissage des bougies.



Cochois de cirier.

COCHON (origine inconnue) n. m. Genre ou famille de pachydermes à corps trapu, dont une espèce est domestique, et qu'on engraisse communément pour l'alimentation. (Se dit particulièrement du mâle): Un cochon et une truie. Chair du même animal considérée comme aliment: Manger du cochon. || Fromage de cochon. So dit pour Fromage d'Italie.

COCYLE n. m. Radical hypothétique de l'acide cocinique. On l'appelle aussi **COCOSTEARYLE**.

COCYTE n. m. Linguist. Marais ou autre lieu sombre et bourbeux.
— Pathol. Douleur causée par un animalcule venimeux qui s'est introduit sous la peau.

COCYTE, rivière de l'ancienne Epire (auj. Youvo), affluent de l'Achéron. — Fleuve des enfers, décrit tantôt comme un affluent de l'Achéron, tantôt comme un bras du Styx. (Chez Virgile, c'est le fleuve principal des enfers qu'il entoure de ses replis. Ce mot *Cocytus* signifie « le gémissant » [grec κόκυτος, lamentations].)

COCYTE, Myth. gr. Médecin célèbre des temps héroïques; disciple de Chiron. (Il guérit Adonis de la blessure que lui avait faite un sanglier sur le mont Liban.)

COCYTIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères sphingines, famille des syntomides, comprenant de beaux papillons à ailes enardées de noir foncé. [L'espèce type du genre, qui semble la seule, est la *cocytia* de *Urville* (*cocytia Urvillei*), propre au nord de la Nouvelle-Guinée.]



Cocytie (réd. 2 fois).

COD (CAP), cap des Etats-Unis d'Amérique. V. CAP-COD (presqu'île de).

CODA (met ital. signif. *queue*) n. f. Queue d'un morceau de musique. (C'est une sorte de supplément, de période finale qui termine ce morceau avec plus de brillant, de mouvement et de vivacité.)

— ENCYCL. La *coda* est usitée surtout dans la musique de danse. Il est très rare qu'on emploie la *coda* dans la musique sérieuse; il en faut pourtant signaler un exemple dans la belle sonate en mi mineur de Steibelt, dont l'allégre et le rondeau se terminent chacun par une *coda*.

CODAGA-PALA n. m. Ecorce d'une apocynée (*wrightia antidysenterica*), originaire des Indes, et qui possède de précieuses qualités curatives contre la dysenterie. (Les Hindous désignent cette écorce sous des noms divers : *conesse*, *bark*, *corte de Pala*, etc.)

CODAIRE n. f. Bot. Syd. de LERCHÉE.

CODAMINE n. f. Alcaloïde isomérique avec la laudanine et extrait de l'opium.

CODARIOCALYX d. m. Bot. Syn. de DESMODIUM.

CODARION d. m. Bot. Section du genre *dialium*.

CODDREUS ou **VAN DER CODDE** (Guillaume), orientaliste hollandais, né à Leyde en 1575, mort vers 1630, professa l'hébreu à Leyde et publia quelques ouvrages. — Ses frères, JEAN, ADRIEN et GIBBERT **VAN DER CODDE**, fondèrent près de Leyde, et à Rhinsbourg, une secte dont les membres, appelés rhinsbourgeois ou collégiens, rejetaient le ministère des pasteurs, et se réunissaient pour prier et pour commenter la Bible en commun.

CODDA-PANA n. m. Syn. de КОДЪПА, genre de palmiers.

CODDE (Pietor), peintre hollandais, né en 1599 ou 1600, mort à Amsterdam en 1678. Il appartenait à l'école de Frans Hals, et ses tableaux de genre (corps de garde, épisodes galants, bals, etc.) ont la même animation et la même fraîcheur de coloris que ceux du maître. On en trouve dans les musées de Berlin, Dresde, Amsterdam, Copenhague, Stockholm, et dans les collections particulières.

CODDINGTONIE (né — du *Coddington*, savant angl.) n. f. Plante parasite, qui croît dans l'île de Madère, et dont la classification n'est pas encore bien déterminée.

CODE (du lat. *codex*, même sens) n. m. Ensemble de lois et de constitutions qui régissent un pays : *Connaître le code*. Ensemble des lois qui régissent une matière spéciale : *Code forestier*. *Code rural*. Volume qui contient ces lois : *Archer un code*. (On donne souvent à ces recueils de lois le nom du législateur qui les a réunies, rédigées ou fait rédiger : *Code Théodosien*. *Code Napoléon*.)

— Loc. fam. *Se tenir dans les marges du code*. Commettre des actes répréhensibles, mais de manière à ne pas tomber sous le coup de la loi. *Avoir toujours le code en main*. User rigoureusement de tous les droits que donne la loi.

— Par ext. Recueil d'ordonnance, ou même, quelquefois, Simple ordonnance : *Code Gillet*. *Code Michaut*.

— Par anal. Ensemble de règles sur une matière quelconque : *Code grammatical*. *Le code des droits de l'homme*.

— Hist. littér. Nom donné à divers recueils de poésies allemandes : *Le code manessique*. *Le code de Colmar*.

— Mar. *Code de signaux* ou *Code international*. Catalogue de signaux faits au moyen de pavillons spéciaux et destinés à permettre aux navires de communiquer entre eux et avec les sémaphores.

— Pharm. *Code pharmaceutique*. Le *codex*.

— ENCYCL. Législ. Le *code* est l'ensemble des lois qui régissent le droit public et le droit privé d'un pays. Ces lois forment un corps de droit qui régit les relations de citoyen à citoyen, et de citoyen à gouvernement.

Certaines lois n'ont pas dans la composition des codes proprement dits, mais des juristes ont en ont codifié, c'est-à-dire réuni sous la rubrique de « codes », un certain nombre, concernant une profession, une industrie, etc. Nous diviserons notre étude en trois parties : *Droit romain*, *Droit français*, *Droit étranger*.

— I. **DROIT ROMAIN**. En droit romain, le mot *codex* (code) s'appliquait d'abord à des recueils de lois, sans caractère officiel, qui prenaient leur nom particulier de leurs auteurs. Tels sont le *codex Gregorius* (code Grégorien) et le *codex Hermogenianus* (code Hermogénien), qui datent l'un de la fin du III^e siècle, l'autre d'un peu plus tard, et dont on n'a que des fragments dans d'autres recueils. Le mot *codex* devint ensuite le nom technique des constitutions impériales. C'est ainsi que Théodose I^{er} (379 à 395) promulgua le *codex Theodosianus* (code Théodosien), dont Justinien fit faire en 529 une révision qui prit le nom de *codex Justinianus* (code Justinien). Mais ce code n'ayant pas répondu à ce qu'on attendait, Dorothee, professeur à Bérée, en fit une nouvelle révision qui, sous le nom de *Codex repetita*

prælectionis, fut promulguée en 534. C'est le seul code de Justinien qui nous soit parvenu.

— II. **DROIT FRANÇAIS**. En droit français, les codes sont la réunion, dans un ordre logique, d'un certain nombre de lois réglant un ensemble de matières analogues. Avant la Révolution, la législation française ne comptait pas moins de cinquante coutumes générales et deux cent vingt-cinq coutumes locales, sans compter les provinces soumises au droit écrit. Ce n'est pas qu'à plusieurs reprises l'essai n'eût été tenté d'une sorte d'unification du droit. Sous le règne de Henri III, Barnabé Brisson réunit, sous le titre de *code Henri III*, les ordonnances royales alors en vigueur; mais ce code n'eut jamais d'autorité légale. On peut encore citer le *code Marillac*, nommé par dérision *code Michau*, qui n'est qu'une ordonnance rendue, en 1629, sur les matières les plus diverses, y compris le droit civil. Telle était la situation de la France quand éclata la Révolution de 1789. Les esprits élevés comprirent, alors, que l'unité de gouvernement est inséparable de l'unité de législation. Ce n'était pas seulement les lois civiles, c'était aussi les lois de procédure, les lois commerciales, les lois criminelles, le régime forestier, le droit administratif qu'il fallait créer de nouveau. Nous allons passer en revue le *Code civil*, le *Code de procédure civile*, le *Code de commerce*, le *Code d'instruction criminelle*, le *Code pénal*, le *Code forestier*, le *Code rural*, le *Code de justice militaire*.

1^o *Code civil*. L'Assemblée constituante s'occupait d'abord du droit civil, afin de donner satisfaction aux besoins les plus urgents. La constitution des 3-14 septembre 1791 ordonna la confection d'un code de lois civiles commun à tout le royaume. Mais l'Assemblée législative n'eut ni le temps, ni surtout le désir de mettre ces lois en harmonie avec une constitution qu'elle cherchait à détruire. Vint la Convention. Le 9 août 1793, Cambacérès présentait un projet de code civil, qui, tout empreint des idées de l'ancien régime, n'obtint pas l'approbation de la Convention. Le 23 fructidor an II, Cambacérès présentait un nouveau projet de *Code civil*, qui n'eut pas plus de succès que le premier.

Sous le Directoire, Cambacérès fut, une fois encore, chargé par le conseil des Cinq-Cents de lui soumettre un projet de code civil; ce projet fut encore ajourné. Le 18-Brumaire vint changer une fois encore le gouvernement, et la loi du 18 brumaire an VIII nomma une commission chargée de présenter un quatrième projet de *Code civil*; ce projet, connu sous le nom de *projet Jacquemin*, ne fut jamais discuté.

Nommé premier consul le 22 frimaire, Bonaparte nomma, le 24 thermidor de la même année, les quatre magistrats à qui fut confiée la rédaction du *Code civil* : Tronchet, Bigot-Préameneu, Malleville et Portalis. Dans les premiers jours de l'an XII, toutes les lois purement civiles étaient promulguées, et la loi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804) réunit sous le titre de *Code civil des Français* toutes les lois sur les matières civiles que le Corps législatif voulait de voter.

Les rédacteurs du code le divisèrent en trois livres, dont le premier fut consacré aux personnes, c'est-à-dire à tout ce qui concerne l'état et la situation des citoyens; le second aux biens, à leur distinction en biens meubles et immeubles, à la propriété, à ses modifications, à ses démembrements et aux servitudes; le troisième, enfin, aux diverses manières d'acquiescer et, par conséquent, d'aliéner la propriété. Ces trois livres se divisent en trente-six titres.

Le gouvernement impérial, ayant succédé à la République, soumettait au Corps législatif, le 24 août 1807, une nouvelle édition. Le code perdit son titre de *Code civil des Français*, pour prendre celui de *Code Napoléon*. La Restauration maintint sa force obligatoire, mais lui restitua son ancien titre.

Les juristes et philosophes qui préparèrent le code prirent pour base les principes mêmes de la Révolution de 1789.

Malgré les critiques qu'on a dirigées contre lui, le *Code civil*, tel qu'il est, restera comme le plus grand monument du principe d'égalité civile proclamé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il a marqué le triomphe des idées françaises, et partout où pénètre la vraie civilisation, il a pénétré avec elle. La part prise par Napoléon dans l'édification de cette œuvre fut considérable.

Depuis sa mise en vigueur, le *Code civil* a été l'objet de quelques modifications. La plus importante est celle relative au divorce, aboli par la loi du 18 mai 1816 et rétabli par la loi des 27-29 juillet 1831. Des lois assez nombreuses ont renoué certaines matières du *Code civil*; ce sont les lois du 9 mars 1891, modifiant les droits de l'époux sur la succession de son conjoint précédé; du 17 juin 1893, sur les créances privilégiées; du 16 mars 1893, relative à la publicité à donner à la décision qui pourvoit un individu d'un conseil judiciaire, et enfin la loi du 25 mars 1896, qui fixe les droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère, et qui peut être considérée, divorce à part, comme la plus sérieuse retouche qu'on ait encore faite au *Code civil*.

2^o *Code de procédure civile*. Avant la Révolution de 1789, on ne compte que la célèbre ordonnance de 1667, due à Louis XIV, et connue sous le nom de *Code Louis*, qui ait réglé d'une manière générale la procédure civile. Quand les événements de 1789 et de 1790 donnèrent à la Constituante le pouvoir législatif, la juridiction civile comptait plusieurs degrés : tribunal de 1^{re} instance, tribunal d'appel, et tribunal de cassation. A côté de ces tribunaux, il en fut créé d'une nature particulière et qui reçurent le nom de « tribunaux d'exception »; tels furent les tribunaux de commerce et tribunaux de paix ou justices de paix.

Ces diverses juridictions fonctionnaient déjà que la Constituante, la Législative et la Convention n'avaient pas encore réglé la procédure appropriée à chacune d'elles. Il devenait urgent de donner enfin le *Code de procédure civile*, si souvent réclamé. Ce fut encore à l'initiative du Premier Consul que l'on dut l'achèvement de l'œuvre entreprise.

Le *Code de procédure civile* (1806) se divise en deux parties. La première (procédure devant les tribunaux) comprend cinq livres. Le livre I^{er} contient tout ce qui concerne les justices de paix; le livre II règle la procédure devant les tribunaux inférieurs; le livre III s'occupe des cours d'appel; le livre IV donne les voies extraordinaires pour attaquer les jugements; le livre V règle les diverses formes de l'exécution des jugements.

La deuxième partie ne contient que trois livres et règle un certain nombre de procédures diverses (offres et consignations, surenchère, interdiction de biens, partages, etc.).

Le *Code de procédure* a été modifié dans quelques-unes de ses parties par de nombreux lois subséquentes. Ce code règle les moyens d'engager l'action devant les tribunaux, indique la juridiction compétente, les formalités de l'instance, du jugement et de l'exécution. Par décret du 10 juillet 1883, il a été institué près du ministère de la justice une commission extraparlamentaire, chargée d'étudier un projet de révision du *Code de procédure civile*.

3^o *Code de commerce*. En 1789, la législation commerciale se composait de quelques ordonnances dues à l'énergique et intelligente initiative de Colbert, et qui reçurent dans l'usage le nom de *Code marchand*. Après quelques essais de réorganisation, le *Code de commerce*, voté pendant l'année 1807, ne reçut force obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1808, aux termes de la loi du 15 septembre 1807.

Le *Code de commerce* se divise en 618 articles et se compose de quatre livres. Le livre I^{er} traite du commerce en général (commerçant, livres de commerce, sociétés, bourses de commerce et agents de change, commissionnaires, lettre de change et billet à ordre, etc.); le livre II s'occupe exclusivement du commerce maritime; le livre III règle l'importante matière des faillites, des banqueroutes et de la réhabilitation; enfin, le livre IV donne l'organisation et la compétence des tribunaux de commerce.

Les rédacteurs du *Code de commerce* se sont inspirés des ordonnances de 1673 et 1681, et des lois et décrets rendus depuis 1790.

Quelques lois vinrent, au fur et à mesure des exigences, combler certains lacunes. Nous citerons celles du 19 mars 1817 sur les lettres de change; du 31 mars 1833 sur la publication des actes de société; du 21 mai 1838 sur les faillites et les banqueroutes; du 3 mars 1840 sur les tribunaux de commerce; du 2 juin 1841 sur les ventes judiciaires; du 4 mars 1889 sur la liquidation judiciaire; du 1^{er} août 1893 portant modification de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions.

4^o *Code d'instruction criminelle*. Voté en 1809, le *Code d'instruction criminelle* ne devint exécutoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1811. Diverses lois ont modifié ses prescriptions; parmi elles, il faut citer principalement la loi du 13 mai 1863 sur la correctionnalisation de certains crimes; celles de 1865 et de 1892 sur la détention préventive, et celle du 8 octobre 1897, supprimant le secret de l'information judiciaire et garantissant les droits de la défense.

Le *Code d'instruction criminelle* est divisé en deux livres et contient 643 articles. Les sept premiers articles de dispositions préliminaires établissent dans quels cas, par qui et contre qui l'action publique est mise en mouvement. Le livre I^{er} contient les règles de la police judiciaire et l'énumération des magistrats qui en sont chargés; le livre II se divise en sept titres, s'occupant : des tribunaux de police; des cours d'assises; des moyens de se pourvoir contre les arrêts ou jugements; des crimes commis par des fonctionnaires de l'ordre judiciaire en dehors de leurs fonctions; des réglemens de juges et des renvois d'un tribunal à un autre; des cours spéciales (abrogées par la charte de 1830); enfin, de l'organisation, de la discipline et de la surveillance des maisons d'arrêt, ainsi que de divers autres objets d'intérêt public et de sûreté générale.

5^o *Code pénal*. La législation pénale de l'ancien régime était une des sources les plus importantes des haïnes et des rancunes qui ensanglantèrent la Révolution française. Ici, plus qu'en toute autre matière, le travail de reconstitution s'imposait. La loi des 16-24 août 1790 organisa un nouveau système pénal.

Un premier *Code pénal* fut promulgué le 25 septembre-6 octobre 1791. Enfin, le 3 brumaire an IV, parut le *Code des délits et des peines*, résumant les travaux accomplis depuis 1789. La loi du 25 frimaire an VIII fut réunie au code, qu'elle venait compléter, et, en l'an XII, le gouvernement nomma une commission chargée de réorganiser toute la législation criminelle, qui devait se diviser en deux codes : *Code pénal*, *Code d'instruction criminelle*.

Le travail de classification des lois pénales fut assez rapidement exécuté. Le *Code pénal* fut présenté au Corps législatif pendant la session de 1810 et voté la même année. Il ne devint exécutoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1811.

Le *Code pénal* de 1810 a été modifié par plusieurs lois importantes, qui ont été fondées dans la nouvelle édition promulguée par ordonnance du 28 avril 1832. Depuis cette époque, de nouveaux changements ont été introduits; il faut citer principalement les lois du 13 mai 1863, qui a correctionnalisées diverses infractions jusque-là rangées parmi les crimes; du 31 mai 1854 sur le mode d'exécution des travaux forcés; du 27 mai 1885 sur la relégation; du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle, et enfin, du 26 mars 1891 sur le sursis à l'exécution de la peine.

Le *Code pénal* se divise en quatre livres et compte 481 articles. Les cinq premiers articles contiennent, sous le titre de *Dispositions préliminaires*, une définition des diverses infractions et de leurs noms.

Le livre I^{er} contient la liste des peines applicables en matière de crimes et de délits, et de leurs effets (v. PEINE); le livre II s'occupe des personnes punissables et des personnes non punissables; le livre III comprend la nomenclature et la classification des crimes et délits punis par les peines édictées au livre I^{er}; le livre IV traite des peines applicables aux contraventions.

6^o *Code forestier*. Ce code n'appartient pas, comme les autres codes, à la période consulaire ou impériale. Une loi fut soumise aux Chambres et définitivement votée le 21 mai 1827.

Le *Code forestier* est divisé en quinze titres. Il règle les droits de l'Etat, des départements, des communes et des particuliers sur les forêts. Il organise les droits d'affouage, de pâturage, pacage, etc.; la poursuite et l'instruction des délits en matière forestière, etc. Le décret des 15-29 septembre 1791 et l'édit de 1669 sont les deux sources principales du code de 1827. Parmi les lois, ordonnances ou décrets qui l'ont modifié, il convient de citer surtout la loi du 18 juin 1859 et le décret complémentaire du 22 novembre de la même année, qui ont introduit d'importantes modifications dans tout le régime forestier.

7^o *Code rural*. Depuis la Constituante jusqu'à la troisième République, toutes les assemblées législatives travaillèrent à édifier le *Code rural*. C'est l'ensemble des lois votées seulement depuis l'année 1831 qui constitue le nouveau

sternum, dans l'intervalle qui sépare les deux poulmons, et il repose sur le diaphragme.

La surface extérieure du cœur est parcourue par des sillons qui dessinent à peu près les cavités intérieures. On trouve : à sa base, les orifices de la veine cave supérieure, des veines pulmonaires ; à sa face antérieure, les embouchures de l'aorte et de l'artère pulmonaire, entourées en grande partie par les prolongements des oreillettes, les *auricules*, dont la forme rappelle les oreilles d'un chien.

Les cavités intérieures du cœur sont semblables deux à deux. Les deux ventricules à parois épaisses ont la forme de cônes à pointes inférieures, et dont les bases sont percées de deux ouvertures. La plus grande de ces ouvertures, ou orifice *auriculo-ventriculaire*, fait communiquer le ventricule avec l'oreillette. Sur tout le pourtour de cet orifice, s'insère une valvule en forme d'entonnoir dont le sommet, libre dans le ventricule, est percé d'un trou à contour dentelé, qui s'oblitére pendant la contraction du ventricule. La valvule du ventricule droit, subdivisée en trois lobes, est dénommée *valvule tricuspide* ou *triglochine*; celle du côté gauche, ayant la forme d'une nœtte renversée, est dite *mitrale* ou *bicuspidale*. L'autre ouverture de la base ventriculaire est un orifice artériel, possédant une valvule, formée de trois replis membraneux (valvules sigmoïdes) en forme de nid de pigeon et dont la face concave regarde l'artère : artère aorte pour le ventricule gauche, artère pulmonaire pour le ventricule droit.

La surface intérieure des ventricules est formée par des saillies de substance musculaire dénommées *colonnes charnues du cœur*; celles qui sont détachées de la paroi à leur extrémité supérieure et s'insèrent sur les valvules auriculo-ventriculaires s'appellent *pilliers du cœur*.

Les deux oreillettes à parois minces ont une forme cubique; à leur face inférieure se trouvent les orifices auriculo-ventriculaires et, sur les autres faces, les orifices des veines, mais sans aucune valvule. Pendant l'état embryonnaire, les deux oreillettes communiquent entre elles par le *trou de Botal*.

Le cœur, au point de vue anatomique pur, comprend des portions fibreuses, des portions musculaires, des vaisseaux et des nerfs. Les portions fibreuses entourent les quatre orifices ventriculaires. Les portions musculaires, constituées par des fibres musculaires striées, sans sarcolemme, s'insèrent après un trajet sinuoux par leurs deux extrémités sur la partie fibreuse. Ces fibres musculaires constituent : 1° deux sacs contenant chacun un ventricule; 2° un troisième sac renfermant les deux autres.

La structure des oreillettes est semblable à celle des ventricules. Les artères du cœur proviennent des coronaires; les veines se jettent dans la grande veine coronaire, et les nerfs sont issus du plexus cardiaque.

Le cœur possède deux sérosités : l'une extérieure, le *péricarde*, l'autre intérieure, l'*endocarde*.

— Anat. comp. Chez les animaux supérieurs, comme chez l'homme, le cœur sert tout à la fois de moteur et de régulateur. Il est divisé en cavités, plus nombreuses et plus riches en valvules à mesure que le type est plus parfait. Chez les animaux inférieurs, le cœur n'est souvent qu'une dilatation pulsatile d'un vaisseau qui peut posséder plusieurs renforcements. De pareils cœurs existent déjà chez les échinodermes, mais tout défaut chez les molluscoïdes bryozoaires. Chez les vers, le cœur est représenté par un ou deux vaisseaux longitudinaux. Chez quelques crustacés, comme l'écrevisse, il y a un vaisseau dorsal faisant fonction de cœur, bien que le système circulatoire ne soit jamais complètement clos. Tous les mollusques possèdent un cœur formé d'un ventricule, qui chasse le sang dans les organes, et d'une oreillette (parfois de deux). Celui des céphalopodes touche déjà à la perfection et rappelle celui des vertébrés, avec ses ventricules veineux, son ventricule en rapport avec une aorte. Les tuniciers possèdent tous un cœur enveloppé dans un péricarde, mais sans vaisseaux.

Le cœur, chez l'amphioxus, se ramène à des troncs vasculaires animés de mouvements rythmiques; mais, chez tous les autres vertébrés, le cœur se différencie nettement. C'est un organe musculaire conique, enveloppé d'un *péricarde*, tunique séreuse, muni d'oreillettes et comportant une ou deux séparations ou ventricules. Chez les poissons, le cœur, à deux cavités (une oreillette et un ventricule), est placé très près de la tête, presque sous les mâchoires, au-dessous de l'appareil branchial. Chez les ganoides et les dipnoïques

seuls, il existe une troisième loge munie de valvules. Le cœur des reptiles, encore qu'il n'ait, chez la plupart, que trois cavités, appartient à un type déjà supérieur; certains reptiles ont un cœur à quatre cavités. La cloison ventriculaire est ordinairement percée de cette ouverture (*foramen Panizza*), dont on observe des traces chez l'embryon humain (*trou de Botal*); chez les crocodiles, ce trou est complètement bouché. Le cœur des amphibiens ressemble à celui des poissons pendant la période larvaire, et à celui des reptiles à l'état adulte. Chez les vertébrés à sang chaud, le cœur est toujours à quatre cavités. Chez les oiseaux, son activité est toujours plus grande, mais il est, chez les uns comme chez les autres, divisé en deux parties : celle de droite, veineuse; celle de gauche, artérielle (il est placé verticalement au milieu du thorax). Chez l'homme et les singes, cette position devient oblique, et c'est une des rares différences que le cœur de l'homme présente, du reste, avec celui des autres mammifères.

— Physiol. Le cœur subit une série de contractions (*systole*) et de relâchements (*diastole*) qui se succèdent suivant un certain rythme, en commençant par l'oreillette, et mettent le sang en mouvement. (V. CIRCULATION.) Les deux oreillettes se contractent, ou se relâchent ensemble; il en est de même des ventricules. L'ensemble d'une systole et d'une diastole constitue une « révolution cardiaque ».

L'appareil très simple de Fraenk et Marey permet de se rendre compte des mouvements du cœur; il se compose d'un simple levier très léger, soulevé près de son axe par un petit cylindre de moelle de sureau, qui repose sur le cœur. L'extrémité du levier, par ses mouvements, indique les contractions cardiaques. V. CARNOGRAPHIE, MYOGRAPHIE.

En associant deux de ces appareils, l'un reposant sur les oreillettes, l'autre sur le ventricule unique d'un cœur de tortue, on observe les phénomènes suivants : 1° systole auriculaire. (Le levier correspondant se lève; le sang est lancé dans les ventricules); 2° systole ventriculaire, annoncée par le levier qui y correspond. (Le sang est lancé dans les artères; en même temps, abaissement du premier levier et, par suite, diastole auriculaire); 3° abaissement du second levier ou diastole complète du cœur. (Le sang afflue dans les oreillettes. Le premier temps dure environ le cinquième de la durée totale d'une révolution cardiaque; le deuxième et le troisième temps, chacun deux cinquièmes.)

La fréquence des révolutions cardiaques est fort variable; elle augmente dans les maladies fébriles, après les repas, la marche, les émotions, etc. Chez le nouveau-né, il y a 120-115 révolutions par minute; chez l'homme, 70 à 80 environ.

Le rythme du cœur provient des propriétés de ses fibres musculaires en dehors de toute influence nerveuse. Pendant l'intervalle des contractions, la fibre cardiaque est inexcitable (loi de Marey). Le système nerveux intervient pour coordonner et régulariser les pulsations par les fibres d'arrêt du pneumogastrique, les fibres accélératrices du grand sympathique et par des ganglions nerveux.

Si l'on applique l'oreille sur la paroi thoracique d'un homme sain, au niveau du cœur, on perçoit une espèce de tic-tac constitué par un premier bruit, sourd, profond, prolongé, et un second bruit plus clair, séparés chacun par un intervalle. De cette succession résulte un rythme à trois temps : 1° un bruit long; 2° un intervalle très court (*petit silence*); et un deuxième bruit clair; 3° un intervalle (*grand silence*). La cause de ces bruits a été très diversement interprétée. Chauveau et Marey ont pu, par leur cardiographe, montrer que le premier bruit, qui coïncide avec le début de la contraction ventriculaire, est produit par le claquement des valvules auriculo-ventriculaires. Le deuxième bruit qui succède à la systole, les ventricules se relâchant, est produit par les sigmoïdes qui se tendent brusquement.

— Méd. Les maladies du cœur, fort nombreuses et fort graves, peuvent se diviser en :

1° Altérations de la séreuse externe. V. PÉRICARDITE;
2° Altérations du muscle, dues à une inflammation ou à une dégénérescence de ses fibres, et, par suite, myocardite pure ou hypertrophie, atrophie, dilatation, etc. V. MYOCARDITE;

3° Maladies de la séreuse interne. V. ENDOCARDITE;
4° Lésions des orifices valvulaires. [Ces lésions sont des altérations anatomiques, siégeant au niveau des orifices du cœur. Souvent conséquence d'une endocardite, elles peuvent être déterminées par le rhumatisme articulaire aigu, la chorée, la blennorrhagie, l'alcoolisme, les pyrexies, etc. Primitives dans le jeune âge, les lésions valvulaires sont, plus tard, presque toujours secondaires.]

Quelles que soient la cause efficiente et la nature des lésions, deux modalités sont seules à envisager : 1° il y a *rétrécissement* de l'orifice; 2° les valvules ne ferment plus complètement l'orifice; il y a *insuffisance*. On constate l'existence de ces altérations par la présence de bruits anormaux (bruits de souffle) dans l'auscultation du cœur.

Les maladies valvulaires aboutissent à un affaiblissement de l'énergie cardiaque, qui donne lieu à des hydrysopies multiples, des suffusions sanguines, etc. V. ASYSTOLIE;

5° Des malformations congénitales, dont la principale est la persistance du trou de Botal. V. CYANOSE;

6° Des névroses du cœur. V. PALPITATION, GOUTTE EXOPHTHALMIQUE.

— Art vétér. *Maladies du cœur chez les animaux.* Les maladies du cœur sont assez fréquentes chez le chien et chez le cheval; elles sont tout à fait exceptionnelles chez les autres animaux domestiques. Elles sont généralement la conséquence d'exercices violents ou de fortes émotions; elles peuvent accompagner aussi les constitutions affaiblies. Ce sont les *anévrysmes*, les *hypertrophies*, les *insuffisances valvulaires*, etc.

— Archéol. Dès le moyen âge, le cœur était pris comme emblème de l'amour et de la dédité; comme symbole religieux ou profane, il apparaît dans les broderies, les émaux, l'orfèvrerie. Les inventaires font mention de cœurs en or ou en pierreries dans les fermails, les colliers, les chaînes, etc. A l'entrée des rois, on leur présentait des cœurs comme signe de loyauté.

La forme essentielle varie suivant les époques; les différences sont surtout dans les reliefs; ainsi, au xv^e siècle, les cœurs sont plats, convexes même, en pétales de trèfle, ne ressemblent en rien à ceux du xvii^e siècle, qui se bombent de plus en plus au xviii^e siècle. De 1100 à 1520 environ, les pommeaux d'épée sont souvent façonnés en forme de cœur. Les cœurs ont une importance spéciale, comme objets votifs, reliquaires, etc.

— Hist. *Cœurs conservés comme reliques.* L'usage d'embaumer les cœurs des personnages éminents ou célèbres est fort ancien. Cette coutume se rattache au culte des morts. Le cœur étant considéré comme l'organe noble par excellence, on dut naturellement le conserver beaucoup plus fréquemment comme relique. On peut citer le cœur de Richard Cœur de Lion, conservé à Rouen; le cœur de saint Louis, à la sainte chapelle de Paris; le cœur du grand Arnaud, qui se trouve dans l'église de Palaiseau; etc.

— Mécan. La courbe en cœur ou excentrique à mouvement uniforme a pour but de transformer un mouvement circulaire continu en mouvement rectiligne alternatif. Sa continuité permet qu'avec des angles égaux décrits par l'arbre tournant, la pièce avance ou recule de quantités égales.

CŒUR (SACRÉ) ou Sacré cœur de Jésus, Cœur de Jésus, à qui l'Eglise catholique rend un culte de latrie.

Le culte du sacré cœur, tel que l'entend l'Eglise catholique, a pour but d'honorer : 1° le cœur même de Jésus-Christ, l'un des organes de son humanité, qui, par son union intime avec la Divinité, a droit à l'adoration; 2° l'amour du Sauveur pour les hommes, dont son cœur est le symbole.

Le principal promoteur de la dévotion au sacré cœur fut un jésuite, le Père de La Colombière, qui était le directeur de Marguerite-Marie (v. ALACOQUE), religieuse du couvent de la Visitation à Paray-le-Monial. La fête du Sacré-Cœur fut célébrée pour la première fois à Paray-le-Monial, en 1655. Le pape Clément XIII en permit la célébration dans toute l'Eglise, en 1765. Elle est actuellement fixée au vendredi après l'octave de la fête du Saint-Sacrement, avec laquelle cette dévotion a des rapports évidents. En France, elle se célèbre le dimanche suivant.

A la suite des désastres de 1870-1871, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, ouvrit une souscription ayant pour but l'érection d'un sanctuaire en l'honneur du sacré cœur. La butte de Montmartre fut le lieu choisi par le prélat lui-même. Pie IX approuva ce dessein et donna à la future église le titre de « basilique du Vœu national ». L'Assemblée nationale déclara ce projet d'utilité publique le 23 juillet 1873, et la première pierre de l'édifice fut solennellement posée le 16 juillet 1875, par l'archevêque de Paris, assisté d'un grand nombre d'évêques. V. SACRÉ-CŒUR (monument et congrégation).

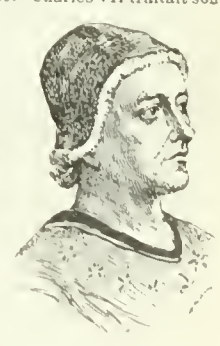
CŒUR et la main (LE), opérette en trois actes, paroles de Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecocq, représentée au théâtre des Nouveautés, le 19 octobre 1882. Le livret n'offre guère que des situations connues; mais il est empreint de gaieté et écrit avec grâce. Quant à la partition, assurément l'une des meilleures de son auteur, elle est, d'un bout à l'autre, écrite avec une souplesse de main, une élégance et une distinction rares. Il faut citer le gentil choeur des paysannes cueillant des fleurs d'orange, une chanson à boire d'une extrême franchise, les jolis couplets de l'alcôve, une valse exquise, et surtout le grand duo qui termine le second acte et qui ne dépasserait pas le meilleur opéra-comique.

CŒUR (Jacques), financier et marchand, né à Bourges à une date incertaine, mais qui ne peut être éloignée de 1395, mort à Chio en 1456. Il ne reçut aucune éducation littéraire, mais il y suppléa par son intelligence.

Ayant épousé Marce de Léodépart ou Liodepart, fille du prévôt de Bourges, lui-même gendre du maître des monnaies de cette ville, il fut ainsi amené à s'occuper de la fabrication des monnaies; bientôt, il organisa sur une grande échelle le commerce avec le Levant et déploya un véritable génie. Il voyagea lui-même en 1433. En 1436, Jacques Cœur fut « commis au fait de l'argenterie » du roi, et, en 1440, devint argentier en titre. Anobli en 1441, il fut chargé par le roi, successivement, de plusieurs missions importantes : commissaire royal auprès des états de Languedoc, commissaire royal pour réprimer les excès des sergents-commissaires dans la même province, délégué auprès des états d'Auvergne, commissaire royal pour l'installation du parlement de Toulouse. Il utilisa ses rares facultés, non seulement dans des entreprises commerciales, mais dans des entreprises industrielles, et donna une vive impulsion à l'exploitation des mines du Beaujolais et du Lyonnais. Il acquit ainsi une fortune colossale, déploya un luxe royal, fit construire des maisons dans la plupart des grandes villes de France. Les armoiries de Jacques Cœur sont sculptées du côté, avec la devise : « A vaillans cœurs riens impossible. » Charles VII traitait son argentier à l'égal des princes, et le grand citoyen était digne de ces honneurs, non seulement par son intelligence, mais par son dévouement aux intérêts de la patrie. Lors de la campagne du Normandie : « Sire, dit-il au roi, ce que j'ai est votre, » et il mit tous ses trésors à la disposition de la couronne pour hâter la conquête de la province sur les Anglais. Mais Jacques Cœur avait des envieux; des accusations odieuses furent lancées contre lui. Elles trouvèrent ouvertes les oreilles de Charles VII. Le procès qui s'ouvrit et qui s'instruisit d'une manière révoltante est l'infamie du règne, avec l'abandon du Charles VII laissa Jeanne d'Arc. Jacques Cœur fut condamné, le roi s'empara de ses biens et alla jusqu'à prendre ses lits aux belles étoffes pour les distribuer à ses maîtresses. Le grand citoyen parvint à s'évader de Poitiers; il se réfugia à la cour de Rome, où il fut reçu à bras ouverts. Calixte III lui donna même le commandement d'une flotte contre les Turcs. Louis XI fit faire la révision du procès et rendit aux enfants une partie des biens dont leur père avait été dépouillé.

— Bibliogr. : P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII* (Paris, 1865); G. du Fresnoy de Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881-1890).

CŒUR (Pierre-Louis), prédicateur et prélat français, né à Tarare (Rhône) en 1805, mort en 1860. Il obtint des succès éclatants dans la chaire évangélique, d'abord en province, puis à Paris. Ses admirateurs le surnommèrent le Saint-Cyprien du XIX^e siècle. On trouvait dans son



Jacques Cœur.

chez elle; dérivé de l'arche antique, il sert de siège et d'armoire. Suivant les époques, ses dimensions varient, mais surtout ses ornements sculptés. De forme quadrangulaire barlongue, monté sur des pieds, il a ses anses renforcées de peintures, d'encadrements, de pattes faites ordinairement de fer. Son couvercle, toujours plat, à charnières, se ferme avec une serrure ou un cadenas. Souvent, habillé complètement de cuir, couvert de rosaces en cuivre repoussé ou en étain fondu, ou de clous sans nombre disposés en dessus réguliers, il devient, dès le XII^e siècle, un véritable objet d'art. On divisait les coffres en deux grandes catégories: ceux d'ameublement, qui servaient même d'autels, et ceux dits de *bahut*, destinés à bahuter ou transporter les objets, et qui avaient leur couvercle bombé. (V. *Bahut*.) L'importance des coffres diminue vers le milieu du XVI^e siècle par l'usage plus fréquent des cabinets et armoires et des buffets, puis, au XVII^e, des commodes, etc.

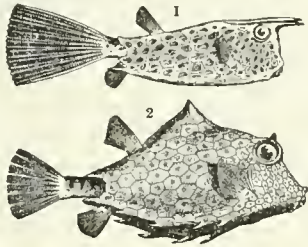


Coffre dit de « Sainte-Colombe » (époque mérovingienne).



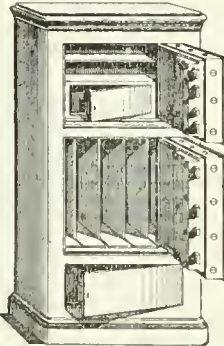
Coffre de voyage (XVIII^e s.).

— Zool. Les *coffres* sont de taille petite ou moyenne, atteignant rarement 50 centimètres de long. Leur corps polygonal, à arêtes vives, suivant la forme de la cuirasse inflexible et formée de plaques polyédriques de nature osseuse, ne laisse que les nageoires et la queue mobiles. Les trente-cinq espèces connues, de couleurs peu variées et peu brillantes, habitent les mers tropicales. Une des plus connues est le coffre à quatre cornes (*Ostracion quadricornis*), de l'océan Indien. Deux espèces apparaissent, mais très rarement, dans la Méditerranée: *Ostracion nasus*, aussi dans l'Atlantique sud, et *Ostracion trigonus*.



Coffre : 1. Cornu ; 2. Fortifié.

— Par ext. Biens, fortune, richesses: LE COFFRE-FORT est tout-puissant en civilisation. (Fourier.) — Fam. Gentilhomme du coffre-fort ou même simplement Coffre-fort, Homme extrêmement riche et pris de ses richesses. Il *Sou couvr* est un coffre-fort. Se dit d'une personne cupide, et qui n'a d'autre sentiment que l'amour des richesses.



Coffre-fort.

COFFRE-FORT (*for*) n. m. Sorte d'armoire solide et solidement fermée, le plus souvent métallique, dans laquelle on enferme l'argent, les bijoux et divers objets de prix. || Pl. Des COFFRES-FORTS.

— Par ext. Biens, fortune, richesses: LE COFFRE-FORT est tout-puissant en civilisation. (Fourier.)

— Fam. Gentilhomme du coffre-fort ou même simplement Coffre-fort, Homme extrêmement riche et pris de ses richesses. Il *Sou couvr* est un coffre-fort. Se dit d'une personne cupide, et qui n'a d'autre sentiment que l'amour des richesses.

— ENCYCL. Les coffres-forts modernes sont construits avec enveloppe extérieure en fer ou acier séparée d'une seconde enveloppe intérieure par un espace rempli de substances ignifuges. De plus, des serrures spéciales à combinaisons, serrures dites de *sûreté* et de *secret*, s'opposent à ce que l'on ouvre le meuble si l'on ne connaît pas la combinaison employée. La porte est construite d'après le même principe, c'est-à-dire à double enveloppe.

COFFRE (*ko-fré* — rad. *coffre*) v. a. Fam. Emprisonner: COFFRE un ivrogne. Coffre, ée part. pass. Mar. Navire bien coffré, Navire qui a la muraille des gaillards élevée et bien fermée.

COFFRET (*ko-fré* — dimin. de *coffre*). — Le t ne se lie pas; au plur., l's se lie; dites: des *ko-fré-zornés*) n. m. Petit coffre, petit meuble fermé à clef, et, le plus souvent, destiné à serrer des bijoux ou d'autres objets précieux: COFFRET d'or, d'ivoire, d'acier, de bois de rose.

— ENCYCL. Archéol. L'antiquité ne connaît pas moins que nous la recherche dans cette sorte de meubles; elle avait la *pyxis*, boîte ronde ou carrée en bois précieux, en ivoire, en bronze, en or ou argent, destinée à serrer les parures et bijoux. Au moyen âge, ces meubles, à cause des déplacements fréquents des seigneurs, prirent une grande importance. Les églises en avaient, où elles renfermaient les vases sacrés et les reliques. Ces destinations diverses étaient le prétexte à une ornementation variée; on y gravait des scènes profanes ou des scènes religieuses; on émaillait les serrures, on frappait artistiquement le cuir. Les artistes de la Renaissance ont laissé des coffrets qui sont des merveilles de ciselerie. On cite le coffre du musée de Naples, dont les plaques de cristal sont chargées de dessins gravés d'après Polydore de Caravage. Cette tradition d'élégance se retrouve encore au XVIII^e siècle, comme le prouve le coffre offert par Mazarin à Anne d'Autriche (auj. au musée du Louvre). Il est couvert de délicats rinceaux d'or. Dans les derniers siècles, on ne fabrique plus guère que des coffrets à bijoux, qui sont des pièces d'orfèvrerie. De nos jours, les coffrets ne sont plus,

en général, que des produits de tablotterie et, tout à fait exceptionnellement, d'orfèvrerie.

— **Coffrets funéraires.** On trouve près des sarcophages égyptiens de la région thébaine des coffrets ou forme de pylones, auxquels les archéologues ont donné le nom de *coffrets funéraires*, et qui contenaient des figurines qui, probablement, sont la représentation d'esclaves qu'on enterrait autrefois avec le maître et qui devaient le servir dans le monde infernal.



Coffre funéraire égyptien.

— Art milit. Coffre d'affût. L'ancien matériel de campagne Gribeauval comportait un petit coffre porté entre les flasques de l'affût et contenant quelques cartouches à boulet; de 9 à 18, suivant les calibres. On a également placé des coffres d'affût sur l'essieu des canons de 4, modèle 1858; disposés de chaque côté des flasques, ils contenaient chacun deux coups à mitraille. Les canons prussiens avaient des coffrets semblables qui, de plus, étaient disposés de manière à pouvoir porter chacun un serwaot. On a imité ce dispositif dans les canons français de 5 et de 7. Ces mêmes pièces de 5 et 7 portaient un coffre dit de *flèche*, parce qu'il était ménagé dans la flèche même de l'affût métallique. Les affûts de 80 mm et de 90 mm en ont également un, qui sert à transporter divers accessoires.

— Coffre de giberne. V. GIBERNE.

COFFRETERIE (*ri*) n. f. Métier, commerce du coffretier: *Faire fortune dans la COFFRETERIE.*

COFFRETIER (*ti-é*). — L'r ne se lie pas; au plur. l's se lie n. m. Autrefois, fabricant ou marchand de coffrets, tabletier. || Coffretier-emballeur, Ouvrier qui faisait des caisses et qui emballait pour le commerce. (On dit aujourd'hui *LAVETIER*.) || Coffretier-malletier, Titre que portaient autrefois les fabricants de coffres, malles et armoires. (On les appelait aussi *BAUTTIERS*.)



Armes de la corporation des coffretiers.

— ENCYCL. Les ouvriers de la corporation des coffretiers faisaient les coffres et bahuts de bois, et aussi toutes les malles, valises, en vannerie. Ils fabriquaient aussi les étuis pour armes à feu, et autres articles de voyage, pourvu qu'ils fussent faits de bois et d'osier; et ils tenaient aussi les courroies complétant ces objets.

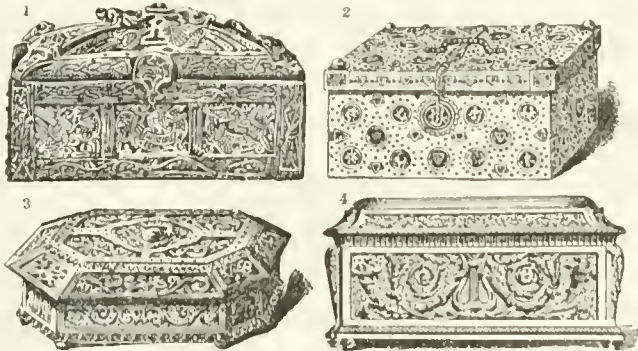
COFFICHE n. f. Nom vulgaire, sur le littoral, de l'oreille de mer ou ahlioude. || On écrit aussi *COFFICHE*.

COFFIDÉJUSSEUR (du préf. *co*, et de *fidéjusseur*) n. m. Dr. rom. Nom donné à chacun de ceux qui ont cautionné un même débiteur pour une même dette, dans la forme de la fidejussio.

— ENCYCL. Au cas de pluralité de fidejusseurs, chacun était obligé pour le tout envers le créancier. Celui-ci pouvait faire choix de l'un d'eux et le poursuivre pour le tout, sans les tempéraments résultant de la loi *Cicœria* et de la création du bénéfice de division. Le *cofidéjusseur* qui avait payé pouvait reconrir non seulement contre le débiteur principal, mais aussi contre les *cofidéjusseurs*, s'il prouvait qu'il y avait entre eux un lien de société. Le *cofidéjusseur* pouvait aussi exiger du créancier la cession d'actions pour recourir contre les autres *cofidéjusseurs* dans la mesure de ce que chacun devait définitivement supporter. V. CAUTIONNEMENT, FIDÉJUSSIO.

COFONDATEUR, TRICE (du préf. *co*, et de *fondateur*) n. Celui, celle qui fonde avec d'autres personnes.

COGALNICEANO (Michel), historien, professeur et homme d'Etat roumain, né à Jassy en 1817, mort à Paris en 1891. En 1843, il fonda le journal le *Progrès*. En 1848, il était à la tête du soulèvement contre Michel Stourdza. En 1856, il fonda l'*Etoile du Danube*. Elu député au divan *ad hoc* en 1857, il fut un des propagateurs les plus zélés de l'union des Principautés roumaines. L'union accomplie, il fut chargé par Couza de la formation du ministère (1859). En 1860, il créa l'université de Jassy. A l'arrivée du prince Charles de Hohenzollern au trône des Principautés, Cogalniceano fut ministre de l'intérieur



COFFRETS : 1. Mérovingien ; 2. De saint Louis (1260 (Louvre)) ; 3. A bijoux (Renaissance) ; 4. A bijoux (Louis XVI).

de 1868 à 1870, puis ministre des affaires étrangères (1876-1878). En 1880, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Paris. Cogalniceano émancipa les Roumains, les paysans, les Arméniens, promulgua des lois communales, civiles et criminelles, et modifia l'enseignement de fond en comble. On a de lui: *Histoire de la Valachie et de la Moldavie* (Berlin, 1837); *Les principautés Moldaves et la Valachie* « Chroniques de la Moldavie et de la Valachie » (1872); *Documents historiques*; une *Esquisse sur les Tziganes*, etc.

COGENT (jan), ENTE (du lat. *coagere*, forcer) adj. En T. de philos., Qui contraait: *Nécessité* *COGENTE*.

COGER (l'abbé François-Marie), recteur de l'université de Paris, où il était né en 1723, mort en 1780. Il a publié

des poésies latines et des oraisons funèbres; mais il doit sa célébrité aux sarcasmes dont l'accabla Voltaire, à propos d'un *Examen de « Bélisaire »* de Marmontel (1767), où il attaqua les philosophes.

COGÉRANCE (*rans* — rad. *cogerant*) n. f. Gérance exercée en commun avec une ou plusieurs personnes.

COGÉRANT (ron), ANTE (du préf. *co*, et de *gerant*) n. Personne chargée d'une cogérance.

COGGE (*kog-j*) n. f. Navire de forme haute, courte et ronde, qui était en usage au moyen âge.

COGGESHALL, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Blackwater; 2.700 hab. Fabrication de lainages et de soieries. Restes d'une ville d'origine romaine. Abbaye de cisterciens, fondée par le roi Etienne.

COGGIOLA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur un torrent tributaire de la Sesia; 3.200 hab.

COGHETTI (Francesco), peintre italien, né à Bergame en 1804, mort en 1875. Il initia spécialement Raphaël au site de lui la *Présentation* et l'*Assomption*, à Bergame; les fresques du palais Torlonia, de Castel Gandolfo et de la cathédrale de Savone.

COGITABILITÉ (*ji* — du lat. *cogitare*, supin *cogitatum*, penser) adj. En T. de philos., Qui a rapport à la pensée, à la faculté de penser.

COGITATION (*ji, si-on* — rad. *cogitativ*) n. f. Pensée, action de réfléchir.

COGITER v. n. Penser, réfléchir. (Vieux.)

Cogito, ergo sum (*Je pense, donc je suis*), axiome philosophique de Descartes. Lorsque ce philosophe, rompant avec les doctrines du passé, eut, dans son esprit, fait table rase de tous les principes qu'on lui avait enseignés, afin de reconstruire la doctrine sur l'évidence et la raison, il reconnut, comme première vérité, la réalité de son existence, à ce signe, qu'il pensait; penser, c'est être: *Cogito, ergo sum*, et ce fut le point de départ de son système philosophique. Cet axiome est généralement cité sous sa forme française, quelquefois par plaisanterie. En ce dernier cas, on remplace « Je pense » par le verbe qu'il implique les circonstances.

COGLÈS (le) [*pagus Coglesius*], ancien petit pays de Bretagne, compris aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine, arrond. de Fougères, et dont on retrouve encore le nom dans quelques communes de cet arrondissement.

COGLÈS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kilom. de Fougères; 1.058 hab. Villeries de grahit; commerce de beurre et d'œufs, fromageries.

COGMORIA n. f. Sorte de mousseline très fine, originaire de l'Inde.

COGNAC, ch.-l. d'arrond. de la Charente, à 37 kilom. d'Angoulême, sur la Charente; 20.228 hab. (*Cognaçais, aises*). Ch. de f. Etat. Bibliothèque communale, musée, tribunaux civils et de commerce. Parc pittoresque. Grand commerce d'eaux-de-vie, de plâtre; tonnellerie. L'église principale est du XII^e siècle. De ses fortifications il ne reste qu'une porte, flanquée de deux tours. Patrie de François I^{er}. — L'arrondissement a 4 cant., 62 comm. et 66.038 hab.; le canton, 16 comm. et 32.287 hab.



Armes de Cognac.

— *Histoire*. Au X^e siècle, Cognac (lat. *Cogniacum*) était déjà important. Richard Cœur de Lion se rendit maître de l'Angoumois, mais Cognac revint à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui avait épousé la veuve de Jean Sans-Terre. Cognac eut, en 1352, une charte communale confirmée par le roi Jean. Après avoir souffert pendant la guerre de Cent ans, elle fut prospère sous Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, et sous François I^{er}, qui y séjourna avec une cour où brillèrent les poètes Octavien et Mathieu de Saint-Gelais. C'est à Cognac que François I^{er} convoqua, en 1526, une assemblée de notables pour prendre leur avis sur la suite qu'il importait de donner au traité de Madrid, et qu'il signa un traité d'alliance avec le pape Clément VII, François Sforza, duc de Milan, et les Vénitiens. Pendant les guerres de religion, elle fut occupée par Condé et les protestants, et devint, après le traité de Saint-Germain-en-Laye, une des quatre places de sûreté. En 1651, elle soutint un siège mémorable contre le grand Condé, devenu chef de la Fronde. A la révocation de l'édit de Nantes, le commerce de Cognac, tout entier aux mains des protestants, s'arrêta; et la lutte religieuse continua jusqu'à l'édit de 1787, qui rétablissait les protestants dans leurs droits. Des conciles provinciaux se réunirent à Cognac, en 1238, 1260 et 1262, pour réformer la discipline ecclésiastique.

COGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kilom. de Rochechouart, près de la Vienne; 1.897 hab.

COGNAC (*gnak'* [gn mill.]) n. m. Eau-de-vie très estimée, que l'on fabrique à Cognac (Charente) ou dans les environs. || Nom donné, par abus, à des eaux-de-vie fabriquées soit avec des vins autres que les vins des Charentes, soit avec des alcools d'industrie.

— ENCYCL. Les meilleurs *cognacs* proviennent de la distillation des vins de la *Grande Champagne*, qui s'étend sur la rive gauche de la Charente, près de Cognac. La *Petite Champagne*, c'est-à-dire les territoires de Châteauneuf, de Barbezieux, de Jonzac, d'Arche ne donnent des produits un peu inférieurs, mais encore excellents. Sur la rive droite se trouvent, au N.-O. de Cognac, dans un rayon très restreint, les *finès bordures*; puis, tout alentour, on recueille ce qu'on appelle des *finès bois*, parce que les vignes ont été plantées sur des défrichements. Autour de cette zone, à Angoulême, à Sautes, on a des vins qui produisent des *dernières bois* ou *bons bois*, eaux-de-vie un peu inférieures. Plus loin, vers l'O., se trouvent les *borages*.

Vers la fin de septembre, les raisins sont foulés et pressés; le jus est recueilli dans des tonneaux, et, lorsque la fermentation est jugée suffisante, on commence la distillation, qui est *intermittente* ou de *premier jet*. Voici com-

ment on opère dans le premier cas. Le vin est vidé dans un bassin en pierre appelé *timbre*, refoulé dans une urne nommée *chauffe-vin*. Par un tuyau placé à la base de cette urne, le vin descend dans la *chaudière*, sous laquelle on allume le feu. Les vapeurs passent dans un serpentín où elles se refroidissent : ce liquide est le *brouillis*. On cesse cette première chauffe quand le liquide ne donne plus que 6° à l'alcomètre. Le vin qui restait dans la chaudière est rejeté au dehors ; ce n'est plus que de la *vinasse*. Une



Carte viticole du pays de Cognac.

seconde fois, la chaudière est remplie, et l'on fait la deuxième chauffe, comme on a fait la première. Après trois chauffes, on a recueilli assez de brouillis pour en remplir la chaudière. Alors commence la *bonne chauffe*, qui exige beaucoup de soins. La première eau-de-vie recueillie, appelée *eau-de-vie de tête*, est mise à part ; elle contient des aldéhydes capables de causer une ivresse foudroyante. Ensuite passe l'eau-de-vie de *cœur*, que l'on recueille dans des fûts neufs en bois de chêne, remplis au préalable d'eau alcoolisée. Quand l'alcomètre marque 50°, l'eau-de-vie de *queue*, comme on dit, est recueillie avec l'eau-de-vie de tête, et ce mélange, appelé *repasse*, est de nouveau distillé avec du vin. Cette méthode de procéder est meilleure, disent les distillateurs, que celle qui permet d'obtenir, avec des alambics perfectionnés, des eaux-de-vie du premier jet, et d'économiser ainsi et le temps et le combustible.

Les fûts remplis sont marqués d'un signe indiquant l'année et la provenance, et laissés dans des chais où, avec le temps, l'eau-de-vie prend le goût du bois, acquiert un parfum et l'arôme qui font sa renommée. Les cognacs sont expédiés dans des tonneaux de 12 à 600 litres, dans des foudres ronds ou ovales de 100 à 3 000 litres, ou dans des caisses le plus souvent de 12 bouteilles, de 70 centilitres chacune.

Le commerce du cognac véritable suscita la contre-façon, et l'on distilla, un peu partout, des vins de médiocre qualité dont l'alcool, aromatisé avec des cognacs d'origine, fut qualifié de *cognac*, comme s'il provenait des Charentes.

Les vignobles des Charentes ont eu à souffrir du phylloxera, mais ils ont été entièrement reconstruits.

COGNASSE (gn ml.) n. f. Coing sauvage, provenant du cognassier non greffé. || On écrit aussi COIGNASSE.

COGNASSIER (gna-si-é [gn ml.]) — rad. *coing* n. m. Genre de rosacées, série des pyrées, qui produit le coing : Le cognassier donne des fruits à saveur âpre et astringente. (Gouss.) || On écrit aussi COGNASSIER. — ENCYCL. Ce genre, dont le nom scientifique est *cydonia*, renferme un petit nombre d'espèces qui sont des arbrisseaux des régions moyennes de l'Europe orientale et centrale, de l'Asie, et dont l'espèce la plus connue est le cognassier commun (*cydonia vulgaris*) du sud de l'Europe, cultivé dans les jardins à cause de ses fruits. Les fleurs sont tantôt grandes et solitaires, tantôt petites et groupées en corymbe ; le fruit est une mélanide (pomme) à cinq loges, renfermant chacune un assez grand nombre de graines recouvertes d'une pulpe mucilagineuse employée, en médecine, comme adoucissant et, dans l'industrie, comme agglutinant.

Le cognassier commun, arbrisseau tortueux, haut de 4 à 5 mètres, à grandes et belles fleurs d'un blanc rosé, croît spontanément en Asie Mineure, d'où il s'est répandu et naturalisé en Europe. Plusieurs auteurs le regardent comme originaire de l'île de Crète, notamment des environs de la ville de Cydon, d'où viendraient le nom scientifique du genre *cydonia*, et, par corruption, les mots coing, cognassier, cognier, etc.

On distingue deux variétés principales : l'une, le *cognassier mâle*, à fruit rond (*coing-pomme*) ; l'autre, le *cognassier femelle* à fruit allongé (*coing-poire*). Le cognassier peut croître dans presque toute l'Europe, sauf dans les



Cognassier.



Cognassier du Japon.

régions trop froides. Il préfère un terrain léger et frais et une exposition chaude. On le propage de graines, de rejets, de boutures et de marcottes.

Le cognassier de Portugal se distingue à première vue du précédent par ses feuilles et ses fleurs, beaucoup plus grandes ; ses fruits, beaucoup plus gros, bien moins cotonneux, plus parfumés, plus tendres, moins graveloux, ne tombent jamais naturellement (il faut casser leur pédoncule pour les cueillir). Cette variété est encore plus facile à multiplier que le cognassier commun ; elle a donc sur celui-ci toutes sortes d'avantages, et c'est, par conséquent, la seule que l'on devrait cultiver.

Le bois du cognassier est jaunâtre et assez dur ; mais il est rare d'en trouver des échantillons assez volumineux et assez réguliers pour pouvoir les employer avantageusement aux usages industriels. La principale utilité de cet arbre réside dans son fruit. V. COING.

Le cognassier de la Chine (*cydonia Sinensis*), et celui du Japon (*cydonia Japonica*), dont on a fait le genre *chenomales*, sont deux charmants arbrisseaux à fleurs rouges, cultivés dans les jardins d'agrément.

COGNAT (kogh-na — lat. *cognatus* ; du préf. *co*, et du lat. *natus*, né) n. m. Dr. rom. Celui qui est uni à d'autres par des liens de parenté naturelle, et, particulièrement, celui qui est parent par les femmes : Les AGNATS et les COGNATS.

— ANTON. AGNAT.
— ENCYCL. V. AGNAT.

COGNATION (kogh, si-on — rad. *cognat*) n. f. Dr. rom. Lien de parenté entre tous les descendants d'une même souche ; parenté des cognats.

— ENCYCL. La *cognition* était la parenté naturelle, par opposition à l'*agnation*, parenté purement civile. Les cognats étaient les parents par le sang, sans distinction de ligne ni considération de puissance ; on comprenait parmi eux non seulement tous les agnats, mais aussi tous les parents par le sang qui n'étaient pas agnats, c'est-à-dire les descendants par les mâles ayant fait l'objet d'une *capitis diminutio*, et les descendants par les femmes. Les seuls effets civils de la *cognition* étaient, à l'origine, des empêchements au mariage. Le droit prétorien commença à faire produire des effets importants à la *cognition*, en matière de succession, en donnant la *bonorum possessio unde liberi* aux enfants émancipés ou donnés en adoption, et aux mêmes personnes la *bonorum possessio contra tabulas*, si elles n'avaient pas été instituées ou exhéritées ; puis il déféra aux cognats, par la *bonorum possessio unde cognati*, la succession des personnes décédées sans laisser d'agnats. C'est aussi le lien de *cognition* qui a été pris en considération par les deux sénatus-consultes Tertulien et Orphicé, établissant un droit de succession réciproque entre la mère et l'enfant. Sous Justinien, l'*agnation* disparut, et le système nouveau de succession, créé par les Nouvelles, fut basé sur la *cognition*.

COGNATIQUE (kogh — rad. *cognat*) adj. || Dr. Succession cognatique, Succession dévolue aux cognats.

— ANTON. AGNATIQUE.

COGNE (gn ml. — rad. *cogner*) n. m. Arg. Gendarme, policier. || On dit aussi COGNARD.

COGNÉE (gné [gn ml.]) — du lat. pop. *cuniata*, hache en forme de coin, de *cuneus*, coin) n. f. Sorte de hache à fer étroit, à long manche, qui sert à abattre les arbres : COGNÉE de bûcheron.

— Loc. PROV. : Jeter le manche après la cognée, Se rebuter, abandonner totalement une entreprise, par dégoût ou par découragement. || Aller au bois sans cognée, Entreprendre quelque chose sans avoir ce qui est nécessaire au succès. || Mettre la cognée à l'arbre, à la racine de l'arbre, Entreprendre vigoureusement une affaire, et, particulièrement, la destruction de quelque chose.

COGNE-FÊTU (gn ml.) n. m. Fam. Homme qui se donne beaucoup de peine pour ne rien faire, comme celui qui se fatiguerait à frapper de grands coups pour rompre des fêtus. (Peu usité.) || Pl. BE COGNE-FÊTU ou COGNE-FÊTUS. — A signifié autrefois Cardeur de laine.

COGNER (gn ml. — du lat. *cuneare*, fendre en frappant sur un coin) v. a. Enfoncer en frappant dessus : COGNER un clou, une cheville. || Fig. et fam. : COGNER une idée dans la tête de quelqu'un.

— Loc. FAM. *Cogner un fêtu*, Mettre ses soins à des choses inutiles. (Peu usité.)

— Pop. BATTRE : COGNER ses enfants.

— Heurter par accident : COGNER un passant.

— v. n. Frapper, heurter : COGNER à une porte. || Pop. Donner des coups, battre : Bns les pattes, ou je cogne !

SE COGNER, v. pr. Se heurter : SE COGNER contre un arbre. || Heurter contre un obstacle quelque partie de son corps : SE COGNER la tête contre le mur, Entreprendre une chose impossible, se heurter à des difficultés insurmontables.

« On dit aussi dans le sens de Etre au désespoir, En être réduit à se tuer de désespoir : S'EN COGNER LA TÊTE CONTRE LES MURS. »

— Mar. anc. *Se cogner en mer*, Prendre le large.

— Pop. *Se battre : Ils se sont rudement COGNÉS.*

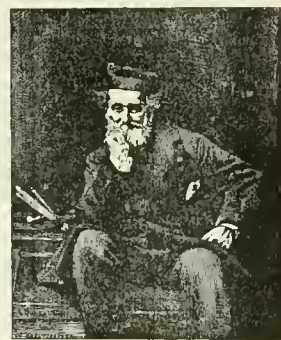
COGNET (gné [gn ml.]) n. m. Rôle de tabac disposé en cône.

COGNEUX ou **COIGNEUX** (gné [gn ml.]) n. m. Sorte de batte, en bois ou en métal, munie d'une tête, avec laquelle le fondeur frappe, cogne le sable à moule, principalement dans les aogles.

COGNIARD (Charles-Théodore et Jean-Hippolyte), auteurs dramatiques, nés et morts à Paris (1806-1872, pour le premier ; 1807-1882, pour le second). Les deux frères débutèrent en 1831 par une pièce qui eut un vif succès : *la Cocarde tricolore*, et, depuis lors, ils écrivirent ensemble, et parfois avec la collaboration de Desnoyers, Paul de Kock, Dumanoir, Clairville, etc., près de deux cents pièces, drames, comédies, vaudevilles, farces, opérettes. En 1840, ils prirent ensemble la direction de la Porte-Saint-Martin, que Théodore conserva seul quelque temps après (1845), pendant qu'Hippolyte devint directeur du Vaudeville, puis des Variétés (1854-1869). Parmi leurs pièces, nous nous bornerons à citer : *le Pays latin* (1832) ; *le*

Royaume des femmes (1833) ; *les Chauffeurs* (1835) ; *Bobèche et Glimafré* (1837) ; *Bruno le fleur* (1837) ; *la Fille de l'air* (1837) ; *Rothomago* (1840) ; *la Biche au bois* (1845) ; *la Chatte blanche* (1852) ; *les Bibelots du diable* (1858) ; *le Pied de mouton* (1860) ; etc.

COGNIET (Léon), peintre français, membre de l'Institut, né et mort à Paris (1794-1880). Elève de Guérin, il obtint le prix de Rome en 1817. La première œuvre de Cogniet qui ait été remarquée est : *Marius sur les ruines de Carthage*. Il obtint un égal succès avec *le Massacre des innocents*. Il peignit ensuite *saint Etienne portant des secours à une pauvre famille*, pour l'église Saint-Nicolas-des-Champs, pendant qu'il exécutait pour le musée de Versailles la *Garde nationale partant pour l'armée en 1792*. *Le Tintoret peignant sa fille morte*, l'œuvre la plus populaire de Cogniet, date de 1845. Un des plafonds du Louvre, *Bonaparte dirigeant les travaux des savants en Egypte*, est d'une venue moins heureuse, et ne se défend pas assez de la froideur officielle. Professeur de dessin au collège Louis-le-Grand, Léon Cogniet entra plus tard, au même titre, à l'Ecole polytechnique, où il est resté fort longtemps. Son érudition peu commune, sa longue expérience lui firent remplir avec éclat ces fonctions de professeur. Ses conseils étaient non moins goûtés à l'Ecole des beaux-arts. On a de Cogniet d'excellents portraits : ceux de *Louis Philippe dans sa jeunesse* ; *le Maréchal Maison* ; *Monsieur de Crillon* ; etc. Léon Bonnaat, son élève, a fait de lui un vigoureux portrait qui est au musée du Luxembourg, et Chapu a sculpté le médaillon de Cogniet sur son tombeau au Père-Lachaise.



Cogniet, d'après Bonnaat.

COGNIN, comm. de la Savoie, arrod. et à 2 kilom. de Chambéry, sur l'Hière, affluent de la Leysse, au pied du mont de l'Épine ; 1 209 hab. Minoteries, ateliers de constructions mécaniques, fonderies de cuivre, fabriques de ciment.

COGNITIF, IVE (kogh — du lat. *cognitus*, connu) adj. En T. de philos., Qui est relatif à la connaissance. || Qui est capable de connaître : *Faculté COGNITIVE*.

COGNITIO (kogh, si-o) n. f. Dr. rom. Mot latin désignant tout examen de faits auquel se livrait un magistrat dans les affaires qui lui étaient soumises. (On disait alors que le magistrat statuait *cognita causa*.)

— ENCYCL. Dans cet ordre d'idées, une *restitutio in integrum* n'était jamais prononcée qu'après une *cognitio causa*. Spécialement, on a donné le nom de *cognitio extra ordinem* ou *extraordinaria* au troisième système de procédure qui a été usité chez les Romains. Il était arrivé parfois, sous le système formulaire, que le magistrat statuât lui-même, au lieu de désigner un juge ; il en était ainsi, par exemple, dans des cas où le droit civil et le droit prétorien étaient muets, comme en matière de fidéicommiss. D'autre part, quand un procès était porté devant l'empereur, il n'y avait pas lieu à nomination d'un juge, et le fonctionnaire délégué jugeait définitivement. Ce qui était l'exception devint la règle, et le système de la *cognitio extraordinaria* fut consacré par une constitution de Dioclétien (an 294).

COGNITION (kogh, si-on — lat. *cognitio* ; de *cognoscere*, supin *cognitum*, connaître) n. f. En T. de philos., Acte intellectuel par lequel on acquiert une connaissance. || Connaissance.

COGNITOR (kogh) n. m. Dr. rom. Mot latin désignant une personne que le *dominus litis* se substituait pour soutenir un procès.

— ENCYCL. Sous le système des actions de la loi, on ne pouvait pas plaider par l'intermédiaire d'un représentant. On l'admit sous le système formulaire, dans quelques cas d'abord, puis d'une façon générale. Le mandataire *ad litem* était tantôt un *cognitor*, tantôt un *procurator*. La constitution d'un *cognitor* exigeait l'emploi de formules solennelles et la présence en *jure* du plaideur qui se faisait représenter, ainsi que de son adversaire. Pour être *cognitor*, il fallait être capable de plaider pour son propre compte. Le *cognitor* s'identifiait complètement avec le *dominus litis* ; à tel point que la chose jugée vis-à-vis du *cognitor* l'était vis-à-vis de celui qu'il représentait.

COGNOIR (gno-ar' [gn ml.]) n. m. En T. de typogr., Morceau de bois dur taillé en biseau ou siffet, dont on se sert pour serrer et desserrer les formes. || On dit plus ordinairement *écognoir*. (Cet outil se fait aussi en fer.)

COGNOMEN (kogh, mèn' — mot lat. ; de *cum*, avec, et *nomen*, nom) n. m. Surnom qui distinguait soit un individu à la suite de quelque action d'éclat ou en conséquence de quelque particularité, comme *Africanus*, *Numidicus*, *Corvinus*, etc. ; soit les différentes branches d'une *gens*, comme *Cicero*, *Scipio*, tandis que le *nomen* désignait la *gens* entière, et le *prænomen* l'individu. Les surnoms se multiplièrent sous l'Empire, au point que le nom complet de tel consul du II^e siècle ne comprenait pas moins de trente-huit mots.

COGNOMISME (kogh, missm' — du lat. *cognomen*, surnom) n. m. Habitude, action ou manière de donner des surnoms.

COGNOSCIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est cognoscible.

COGNOSCIBLE (kogh-nos-sibl' — du lat. *cognoscere*, connaître) adj. En T. de philos., Qui est accessible à l'intelligence humaine.

COGNOSCO (kogh-no-sko) n. m. Sorte de mastic dont on se sert pour remplir les gelivures des arbres, afin d'empêcher l'humidité de pénétrer au cœur et de le pourrir || On écrit encore COGNOSCO.

so tenaient les petites justices ; 2° Halle, marché public. **COI** Réunion confuse et tumultueuse d'un grand nombre de personnes : *Evitez la COI*.
— Par ext. Réunion confuse d'objets quelconques : *COUS de voitures*.

COI (ko-a) interj. Chass. *Tout coi, chien!* Cri que pousse le chasseur pour faire taire les chiens criant hors de propos.

COI (ko-a), **COITE** [du lat. *quietus*, même sens] adj. Qui est calme, tranquille, ou bien où règne le calme et la tranquillité : *Sous les ombrages toujours cois de Sully...* (Volt.)
N'est plus guère usité que dans les locutions : *Rester, Demourer coi*; *Se tenir coi*. (On disait, autrefois, *De pied coi* pour *De pied ferme*.)
Le **COI** s'employait aussi substantif, et signifiait Moment de calme : *Le coi de la nuit*. (Vieux.)
— *Chien roi*. Chass. Chien qui, tout en suivant la voie, ne crie pas, reste muet.

COI n. m. Conduit en bois, qui sert à vider et à nettoyer un marais salant.

COIBENT (han) n. m. Mot qu'a imaginé et employé Faraday dans le sens et comme synonyme de DIÉLECTRIQUE.

COICÉES (ko-a) n. f. pl. Division de graminées panicées, comprenant le genre **COI**. — Une **COICÉE**.

COICTIER (Jacques), médecin français. V. **COICTER**.

COIFFE (du bas lat. *cofeu*, d'origine german., de l'allom. *Kopf*, tête) n. f. Ajustement de tête en toile ou en tissu léger, que portaient autrefois toutes les femmes. [Ce mot designait non seulement le bonnet, mais le voile et toutes les autres pièces de la coiffure; on l'employait souvent au pluriel : *Otez-moi mes coiffes* (Mol.)]

Partie de la coiffure qui, au moyen d'un long temps après, était faite de lingerie et se mettait directement sur les cheveux, qu'elle cachait en tout ou partie. Souvent, par-dessus la **coiffe**, on mettait un chapeau, comme cela se voit si souvent à partir du xv^e siècle et pendant tout le xvii^e.

S'est dit de la doublure d'un couvre-chef quelconque, lorsqu'elle était de forme arrondie et qu'elle s'appliquait sur la tête par toutes ses parties : *La coiffe d'un casque*.

Loc. div. *Coiffe de bonnet, de chapeau*. Sorte de doublure qui garnit l'intérieur, le fond d'un bonnet, d'un chapeau. *Coiffe de nuit*, coiffe que l'on se met la nuit, seule ou sous un bonnet de nuit. *Bridier sa coiffe*, Se cacher avec les brides de sa coiffe. *Fam. Rire sous sa coiffe*, S'est dit dans le même sens que Rire sous cape.

Anat. Portion de membrane fœtale, que quelques enfants ont sur la tête en venant au monde : enveloppe fœtale en général.

Archit. Voûte d'une abside, au xv^e et au xvii^e siècle.
Art culin. Epiloon, crépine de pot, réseau graisseux provenant de cet animal, et que l'on emploie à divers usages, notamment à envelopper le foie de veau que l'on fait cuire à la bourgeoise ou au jus.

Art milit. *Coiffe de culasse*. V. **COUVERCLE-CLASSE**. *Coiffe extérieure*, Enveloppe en toile cirée ou caoutchoutée destinée à recouvrir certaines coiffures militaires. (Elle n'était plus guère appliquée qu'aux shakos quand elle a été supprimée, en 1873, dans l'infanterie et l'artillerie, puis, plus tard, dans la garde républicaine qui l'avait d'abord conservée.) *Coiffe intérieure*, Garniture intérieure, en basané ou en étoffe, de la plupart des coiffures militaires. *Coiffe de manoeuvres*, Appelée aussi *manchon*, en toile blanche, pour recouvrir les coiffures des troupes qui représentaient l'ennemi. *Coiffe d'une fusée*, Sa tête conique, jadis en papier collé et gommé pour recouvrir et garantir la *meche* qui devait mettre le feu à la composition fusante des fusées en bois. (D'où l'expression *Décoiffer la fusée* au moment du tir, ou tirant un ruban de fil qui s'y trouvait fixé.) Les fusées métalliques d'aujourd'hui sont munies d'une coiffe, ou *coufrage*, en étain, qu'on enlève de même avant de charger.

Bot. Organe qui recouvre les fleurs femelles et les fruits, dans les mousses et les hépatiques.
Mar. Enveloppe en toile goudronnée ou en cuir, protégeant certains objets des chocs ou de l'humidité. *Mettez une coiffe sur le ton d'un mât*, Recouvrir le haut du ton d'un mât d'un enveloppe imperméable. *Coiffe d'habitacle*, Capot de compas. *Coiffe de roue*, *Coiffe de la rouelle*, *Coiffe du marteau*, Enveloppes en cuir souple destinées à préserver ces diverses parties du canon. (L'écouvillon a aussi une coiffe en toile goudronnée.)

Mécan. *Coiffe d'une chèvre*, Partie supérieure de cette machine.
Moll. *Coiffe de Cumbrat*, Nom vulgaire de l'argente argo.
Ornith. *Coiffe jaune*, Nom vulgaire d'une espèce de

carouge. **Coiffe noire**, Nom vulgaire d'une espèce de tanguara, dont quelques-uns ont fait le genre *némosis*.
Pêch. Filet à grandes mailles, fort évasé, qui se place à l'entrée d'un filet à manche.
Techn. *Coiffe à perruque*, Tissu auquel adhèrent les cheveux d'une perruque.
Loc. prov. *Etre triste comme un bonnet de nuit sans coiffe*, Etre fort mélancolique, comme un homme (représenté par le bonnet de nuit) sans femme (par allusion à la coiffe que les femmes portaient ou portent encore la nuit). Tronquant cette ancienne locution, on dit aujourd'hui : *Triste comme un bonnet de nuit*, ce qui n'a plus de sens.



COIFFES: 1. Allemande (xv^e s.); 2. Française (xv^e s.); 3. Française (xv^e s.); 4. Française (xv^e s.); 5. Française (xv^e s.); 6. Allemande (xv^e s.); 7. Allemande (xv^e s.); 8. Bretonne; 9. Bourguignonne (xviii^e s.); 10. Néerlandaise; 11. Ariésienne; 12. Auvergoate; 13. Charentaise; 14. Boulonnaise; 15. Gasconne xviii^e s.).

— **ENCYCL. COST.** D'une façon générale, il faut laisser le nom de **coiffe** à tous les bonnets couvrant complètement la tête, qu'ils soient accompagnés, ou non, d'ailes, de cornettes, etc. Les coiffes furent, dès l'origine, la coiffure monastique par excellence, qui se complétait par le bog tin, et ce fut aussi la coiffure des veuves. Les coiffes portées par les paysannes de France ont toutes des origines historiques, certaines datent d'avant la Révolution; la plupart de celles des Bretonnes datent du temps d'Anne de Bretagne, fin du xvi^e siècle; celles des Bordelaises datent, en général, du xv^e siècle, etc.

Art milit. Dans le costume masculin, la **coiffe** des hommes de guerre est, pour le moyen âge, la partie du casque de mailles ou de l'aumusse de peau piquée ou gambaïsée, qui habille le crâne sous le casque. Mais, aux xii^e et xiii^e siècles, on portait parfois des coiffes de mailles, séparées du reste du haubert. Ces coiffes à armer furent remplacées bientôt par les calottes d'acier, cervelières et secrètes portées sous les casques ou les bonnets. Mais, longtemps, on porta, surtout au xv^e siècle, des coiffes piquées très épaisses, adhérentes ou non au timbre des bourguignots, des cabasets, des morions et des armets. Ces bonnets rembourrés s'appelaient des **mortiers**. (On a écrit aussi **COIFFET**, et **COIFFETTE**.)



Coiffe à armer.

COIFFER (ko-a-fé) v. a. Mettre une coiffe ou un couvre-chef quelconque sur la tête de : **COIFFER un enfant d'une casquette**. **Etre placé** comme coiffure sur la tête de : **Bonnet qui COIFFE bien**. Prendre ou porter pour coiffure : **COIFFER un chapeau**. — **Coiffer la tiare**, Devenir pape.

Par ext. Démêler et arranger les cheveux : **Femme de chambre qui sait COIFFER**.

Par anal. Placer au-dessus de : **COIFFER une bougie d'un drapeau**. **Etre placé au-dessus de** : **Bois qui COIFFE une colline**. **Coiffer une bouteille**, Mettre une enveloppe par-dessus le bouchon. **Coiffer quelqu'un de quelque chose**, Lui jeter quelque chose sur la tête : **D'une fenêtre on me COIFFA d'une CASOLETTE qui ne chatouillait point l'odorat**. (Le Sage.)

Fam. Se dit des femmes infidèles : **COIFFER son mari**.

Pop. Enivrer : **Le petit vin blanc de Bourgoigne COIFFE proprement**.

Fig. Plaire, inspirer une passion à : **Elle était au lit, belle et coiffée à COIFFER tout le monde**. (M^{me} de Sév.)
Inspirer un entraînement aveugle pour quelque chose : **COIFFER quelqu'un d'une opinion**.

Mar. Se dit en parlant d'une voile dont la toile est capelée sur un mât, une vergue, ou vient battre dessus : **Un navire a voiles COIFFES dans un grain** Quand il est masqué par la brise qui change brusquement.

Mécan. **Coiffer la chèvre**, Fixer sur la coiffe d'une chèvre le câble qui doit servir à soulever les fardeaux.

Pyrotechn. **Coiffer une fusée**, En couvrir la tête avec une enveloppe de toile ou de parchemin.

Techn. **Coiffer un livre**, Chez les relieurs, En arranger le cuir à chaque extrémité du dos.
Vener. Se dit des chiens quand ils saisissent un animal par les oreilles et le portent à terre : **COIFFER est plus usité pour le sanglier que pour le cerf**. (E. Chapus.)

— Loc. prov. **Coiffer sainte Catherine**. V. **CATHERINE D'ALEXANDRAE**.

Coiffé, ée part. pass. du v. **Coiffer**.

Pop. **Chien coiffé**, Homme d'une figure tout à fait désagréable. **Femme quelconque** : **S'amouracher du premier CHIEN COIFFÉ qui passe**. **Chèvre coiffée**, Femme extrêmement mal faite. **Chat coiffé**, Personne d'une extrême laideur.

Art vétér. **Crottins coiffés**, Ceux qui sont couverts de mucosités provenant des intestins.

Comm. **Drap bien ou mal coiffé**, Celui dont la lisière est bien ou mal faite.

Jeux. **Pion coiffé**, Pion du jeu d'échecs, désigné d'avance, marqué d'un signe, et qui doit faire l'échec et le mat.

Manèg. **Cheval bien coiffé**, Cheval qui a les oreilles petites et bien placées.

Vener. **Chien bien coiffé**, Chien qui a les oreilles longues et pendantes.

Loc. prov. **Etre né coiffé**, Avoir un bonheur insolent, une chance persévérante. (Se dit par allusion à la crépine ou membrane graisseuse qui couvre la tête de certains nouveau-nés, et que le vulgaire considère comme un présage de bonheur.)

Se coiffer, v. pr. Se couvrir la tête : **SE COIFFER d'un bonnet**. **COIFFER sa chevelure** : **Une petite fille devra prendre de bonne heure l'habitude de SE COIFFER seule**. (M^{me} Monmarron.)

Pop. S'enivrer. On dit aussi **SE COIFFER LE CERVEAU**. — **Se coiffer de quelqu'un, de quelque chose**, S'en engouer, s'en enticher.

Les **voiles se coiffent**, Elles se plaquent contre les mâts, au lieu de s'enfler dans la direction opposée.

ANTON. **Décoiffer**.

COIFFETTE (ko-a-fé) n. f. Petite coiffe.

COIFFEUR (ko-a-feur), **EUSE** n. Personne qui coiffe, qui fait métier de coiffer, d'arranger les cheveux.

Adjectif : **Un garçon COIFFEUR**.

ENCYCL. Ce ne fut guère que dans les premières années du xvii^e siècle qu'on donna, en France, le nom de **coiffeur** à celui qui exerce l'art de disposer les cheveux en harmonie avec la physionomie des individus. Jusqu'au règne de Louis XIV, la corporation des barbiers réunissait toutes les opérations auxquelles pouvaient donner lieu les cheveux et la barbe. Mais, en 1674, Louis XIV ayant institué une corporation de **barbiers-perruquiers** et n'ayant pas réservé à ceux-ci le privilège de coiffer, la corporation des **barbiers-coiffeurs** réclama pour eux ce droit exclusif devant le Parlement, qui le leur reconnut. Des lors, il y eut deux corporations bien tranchées : l'une des barbiers-perruquiers, qui travaillaient les cheveux pour la classe riche, la laine et même les étoupes pour la bourgeoisie, et en faisaient des perruques; l'autre, des barbiers-coiffeurs, qui avaient le privilège de coiffer les dames. En 1777, la complication des coiffures féminines devint telle que les membres de cette corporation ne suffisaient plus à contenter leur clientèle et qu'on dut lui agréger six cents nouveaux coiffeurs de dames. Ce que le roi fit par lettres patentes en date du 17 août.

COIFFURE (co-a-fur) — rad. **coiffer**) n. f. Partie du vêtement qui couvre ou orne la tête; ajustement qui sert à l'orne : **COIFFURE militaire**. **COIFFURE de dentelles et de fleurs**. Arrangement des cheveux, chez les hommes ou les femmes : **COIFFURE à la Capoul**. Art ou action de se coiffer : **La mode gouverne l'art de la COIFFURE**.

ENCYCL. La chevelure ayant toujours été considéré comme un ornement, c'est de tout temps qu'on apporta des soins à la coiffure.

Les statues rapportées par de Sarzec montrent que certaines classes, chez les Chaldéens, se rasaient entièrement le crâne; les guerriers et les nobles conservaient leur chevelure. Il en était de même chez les Assyriens et les Babyloniens; les bas-reliefs qu'ils nous ont laissés attestent, par leurs sculptures précises, que les cheveux soigneusement bouclés et étagés n'étaient pas étrangers aux soins du petit fer à friser. Chez les Egyptiens antiques, les esclaves et les gens du peuple portaient le crâne rasé, mais les hautes classes se couvraient la tête de véritables perruques, dont quelques échantillons sont encore conservés dans les collections archéologiques. Les femmes usaient assez souvent du même artifice. Les Hébreux portaient les cheveux longs; la loi défendait de les couper autour des tempes. Les femmes juives mêlaient aux tresses de leurs cheveux des colliers de perles, de corail, des plaques d'or et d'argent.

Les Grecs donnaient à leur chevelure des soins particuliers; l'épithète « à la belle chevelure » leur est constamment appliquée par Homère. Les sculptures archaïques montrent que la coiffure était la même chez les deux sexes; des nattes et des boucles s'étendaient sur leur dos et leur poitrine, mais avec une rigidité telle qu'on est tenté de croire qu'ils y mêlaient, primitivement ou moins, des spirales en fils métalliques comme on en a trouvé dans certains tombeaux. Après les guerres médiques, les Grecs suivirent leur sens artistique naturel : les jeunes hommes portèrent les cheveux courts, comme il convient à des qui pratiquent l'exercice du gymnase; les femmes les relevèrent sur le front et les laissèrent gracieusement couler sur leur cou. Les statuettes de Tanagra et d'ailleurs montrent à quelle complication en arriva la coiffure des Grecques pendant la décadence.

On retrouve chez les Etrusques et les Romains la même évolution que chez les Grecs. Sous l'Empire, ce fut une véritable orgie de postiches. Après la conquête des Gaules, les dames romaines s'enthousiasmaient pour les cheveux roux des Gaulois et se les teignaient de cette couleur; elles achetaient à grands frais les cheveux blonds de la Gaule. Cette mode dura jusqu'en 672; un concile de cette date défendit les faux cheveux comme une offense au Créateur. Pendant tout le moyen âge, la Renaissance, et jusqu'au milieu du xvii^e siècle, la coupe des cheveux varia, mais il ne fut pas question de postiches. Il faut, pour les retrouver, arriver à Louis XIV; en 1656, ce roi créa une corporation de deux cents perruquiers. Comme luxe, on imagina d'inonder les perruques de poudre de farine parfumée. Après Louis XIV, la mode des postiches disparut, mais ne cessa pas brusquement. Vers 1750, on laissa pousser ses cheveux fort longs par derrière, de manière à pouvoir en faire une queue qui fut enfermée dans une bourse, puis dans un *catogan*, etc. La Révolution simplifia tout cela. A peine, dans les temps contemporains, faut-il signaler le *topet* du règne de Louis-Philippe.



Voile coiffant le mât.



(Il n'est question ici que de l'arrangement des cheveux.) V. BÉRET, BONNET, CASQUE, CASQUETTE, CHAPRAU, COIFFER, TUQUE, etc.

La coiffure des femmes, depuis la période romaine, a subi des variations aussi nombreuses. Les femmes mariées, suivant un usage qui persista pendant presque tout le moyen âge, cachèrent leurs cheveux dans des étnis ou des coiffes qui n'en laissaient rien paraître. Les jeunes filles, au contraire, les portaient épanchés sur leurs épaules. Au XVI^e siècle, les coiffures montées, frisées, crépées, étagées sur des arceaux, où les cheveux ondulés ou relevés en racines droites foisonnaient autour des bonnets, des escoffions et des atours ou atifets, prévalurent. Quand arriva le XVII^e siècle, on se coupa carrément les mèches de la face sur le front et on fit retomber les autres en boudins frisés sur les côtés, le reste étant relevé et massé au fer, perdu dans un épais semis de poudre rousse. Au XVIII^e siècle, les femmes se poutraient toutes, à la cour, au moins, et comme, alors, les cheveux noirs étaient les moins estimés, elles se teignaient en roux suivant des procédés divers. Les coiffures de Louis XIV, d'abord écrasées et plates, se montèrent vers les formes pyramidales qui caractérisent la régence. Sous Louis XV, les dispositions varient. On voit paraître ces édifices insensés qui continuèrent sous Louis XVI et s'agrémentèrent de plumes, de petites architectures, voire de navires; le tout compris avec la poudre blanche qui marque les deux seconds tiers du XVIII^e siècle. La Révolution ramena les coiffures à l'antique, à la Titus; mais, à partir de cette époque, les belles coiffures à caractère ont disparu.

— *Coiffure militaire moderne.* Après avoir varié à l'infini depuis l'antiquité jusqu'au commencement de ce siècle, la coiffure militaire parut se simplifier lorsque, à dater de la Révolution, les soldats de toutes armes, à l'exception des hussards, durent porter courts les cheveux que, précédemment, ils fixaient et nouaient en queue des façons les plus diverses. Un moment, il s'y eut plus comme coiffures, dans l'armée, que le chapeau dit *tricorné*, à grand panache de cuir rouge, le *bonnet à poil* des grenadiers, le *casque* de divers modèles pour les cavaliers. Mais, au même temps que le chapeau faisait place au *shako* dans l'infanterie, on vit naître successivement le *colback*, puis le *talpack* des hussards et des chasseurs à cheval, le *czapska* des lanciers et, plus tard, la *chèche* des zouaves et chasseurs d'Afrique, complétée, pour les premiers, par un *turban*. Enfin, comme coiffure de petite tenue, on adopta le *bonnet de police*, remplacé par le *képi*, rigide ou non, d'abord appelé *phécy*, qui, depuis 1843, a fini par constituer la coiffure de petite tenue de toutes les troupes, à l'exception de quelques corps spéciaux.

On adopta, sous Louis-Philippe, un modèle en cuir bouilli, qui fut bientôt abandonné comme aussi disgracieux qu'incommode, et il en a été de même de tous ceux essayés depuis lors. Le seul casque vraiment utile et pratique pour les troupes à pied paraît être le *casque colonial* comme coiffure dans les pays tropicaux.

Dans les armées étrangères, on retrouve, aux différentes époques, sous une forme plus ou moins analogue, à peu près toutes les coiffures usitées en France. Il faut y ajouter, cependant, certains types spéciaux à divers pays, comme le *casque à pointe* allemand, adopté aussi dans l'armée anglaise; le bonnet de fourrure *czapska*, qui, à peu d'exceptions près, coiffe tous les corps de l'armée russe, où, cependant, on rencontre encore, en tenue de parade, dans un régiment d'infanterie, la singulière coiffure dite *bonnet de grenadier*, conservée également par tradition dans un ou deux régiments prussiens; enfin, la casquette plate appelée *fouatchka* en Russie, *mütze* en Allemagne, qui, sans visière pour la troupe et avec visière pour les officiers, constitue dans tous les corps la coiffure de petite tenue et, dans quelques-uns, la seule coiffure. V. *chaucun de ces pays*.

COIGNAGE (*gnaj'* [gn mill.]) n. m. Portion de la maçonnerie du fourneau des grosses forges.

COIGNARD (Pierre), dit le comte Pontis de Sainte-Hélène, aventurier et voleur célèbre, né à Langeais (Indre-et-Loire) vers 1779, mort au bagne de Brest en 1831. Fils d'un paysan, il entra dans l'armée, fut condamné pour vol à quatorze ans de galères, parvint à s'échapper du bagne de Toulon et passa en Espagne. Là, sous le nom de Pontis, et grâce à de faux états de service, il entra comme chef de bataillon dans l'armée française d'occupation. Ayant connu la maîtresse d'un comte de Sainte-Hélène, il la présenta comme sa femme, et ajouta à son nom de Pontis celui de « Sainte-Hélène ». De retour en France sous la Restauration, il se fit établir un faux acte de naissance, fut nommé lieutenant-colonel par Louis XVIII. et se mit à la tête d'une bande d'adroits voleurs. Reconnu pendant une revue par un de ses anciens compagnons de bagne, il fut arrêté et condamné, en 1819, aux travaux forcés à perpétuité.

COIGNARD (Louis), peintre paysagiste français, né à Mayenne en 1812, mort en 1883. Élève de Picot, il s'était essayé dans la grande peinture, sans grand succès. Des 1842, il inclinait au paysage, où il s'est fait une très honorable réputation. Artiste fécond, il a produit beaucoup de pages qui le mettent à un rang honorable dans ce qu'on pourrait appeler l'école de Troyon. Signalons, entre autres : *l'Abreuvoir* (1848); *la Mare aux vaches* (1857); *le Lac* (1870). Le musée de Leipzig a de lui des *Vaches dans la forêt de Fontainebleau*.

COIGNASSE DU CARRIER (Joseph), théologien français, né à Linoges vers le milieu du XVII^e siècle, mort en 729. Il quitta l'ordre des jésuites, dont il devint alors l'adversaire, et se distingua comme prédicateur et écrivain moraliste. On a de lui des sermons, des oraisons funèbres et *Morales sur la Genèse* (1701), ouvrage estimé.

COIGNASSIER n. m. Bot. V. COGNASSIER.

COIGNE (*ko-agn'*) n. f. Variété de cépage rouge, dont les grappes ont de gros grains séparés et clairsemés.

COIGNER ou **COIGNIER** n. m. Bot. V. COGNASSIER.

COIGNET (*gné* [gn mill.]) — rad. *coin*) n. m. Chacun des cinq arcs-boutants posés de chaque bord pour renforcer les escasses ou carliogues de la galère, aux XVI^e et XVII^e siècles. (Les coignets servaient, avec les escasses, à compléter l'appajutage du pied du mât ou arbre qui repose dans son emplanture dite le *michon*.)

COIGNET (Matthieu), sieur de LA THULLERIE, diplomate français, né en 1514, mort en 1586. Avocat au parlement de Paris, procureur général au parlement de Savoie, ambassadeur de France en Suisse sous Henri II,



COIFFURES MILITAIRES : 1. Tricorne; 2. Bicorne; 3. Képi; 4. Shako (premier Empire); 5. Shako (1880); 6. Bonnet à poil; 7. Shako, dit *mirliton* (1796); 8. Casque; 9. Colback; 10. Talpack; 11. Chèche; 12. Turban; 13. Bonnet de police; 14. Czapska (premier Empire).

François II et Charles IX, et, à son retour, membre des conseillers du roi. On a de lui : *Instruction aux princes pour garder la foi promise, contenant un sommaire de la philosophie chrétienne et morale et devoir du bien* (Paris, 1584).

COIGNET (Gaspard), sieur de LA THULLERIE, comte de COURSON, diplomate français, né en 1594, mort en 1653, petit-fils du précédent. Successivement conseiller au parlement de Paris (1618), maître des requêtes, conseiller d'Etat, intendant du Poitou, de l'Anais et de la Saintonge. Coignet devint, en 1632, ambassadeur à Venise, puis dans les Pays-Bas (1640). En 1644, il parvint à mettre fin à la guerre que se faisaient la Suède et le Danemark et à faire signer aux deux puissances belligérantes le traité de paix de Brömsebro (25 sept. 1645).

COIGNET (Gilles), peintre flamand, né à Aovers en 1530, mort à Hanbourg en 1599. Il visita les principales villes d'Italie avec Stella, et, de retour dans sa ville natale, il fut reçu membre de l'Académie (1561). Coignet composa des tableaux remarquables, surtout par les effets de lumière, tableaux qui eurent une telle vogue que, pour suffire aux commandes, il se vit obligé de prendre pour aide Corneille Moiteauer, dit le *Louche*, auquel on doit les paysages et l'architecture d'un assez grand nombre de toiles de Coignet.

COIGNET (Jean-Roch), officier français, né à Drnyelles-Belles-Fontaines (Yonne) en 1776, mort à Auxerre vers 1860. Après avoir été successivement soldat de la 96^e demi-brigade, soldat et sous-officier au 1^{er} régiment de grenadiers de la garde, vintrepreneur du petit et du grand quartier impérial, etc., il prit sa retraite comme capitaine d'état-major et « premier chevalier de la Légion d'honneur ». En 1851, il avait publié ses « Souvenirs » sous le titre de : *Aux vieux de la vieille!* Loréan Larchey a réédité d'après le manuscrit original les *Cahiers du capitaine Coignet* (1883).

COIGNET (Jules-Louis-Philippe), paysagiste français, né à Paris en 1798, mort en 1860; élève de Bertin. Il a laissé de nombreuses vues de France, de Suisse et d'Italie, et a publié un *Cours complet de paysage*.

COIGNEUX n. m. Techn. V. COGNEUX.

COIGNY (*gn mill.*) u. m. Variété de poire à cidre.

COIGNY (FRANQUETOT de), famille normande. La terre qui a donné son nom à cette famille, primitivement appelée Guillothe, a été érigée en comté, en 1650, et plus tard en duché. Le fondateur de cette famille, ROBERT-JEAN-ANTOINE, né en 1630, mort en 1704, était directeur général de la cavalerie en 1694 et chef de l'armée de Flandre en 1701. Il s'était signalé pendant la guerre d'Allemagne et en Catalogne, et devint gouverneur de Barcelone. — Son fils, FRANÇOIS DE FRANQUETOT, né en 1670, mort en 1759, servit en Flandre, sur le Rhin, se signala à la prise de Landau, succéda à Villars en Italie, remporta les victoires de Parme et de Guastalla, et se maintint sur le Rhin contre le prince Eugène. — Le fils de François, JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS (1702-1748), devint lieutenant général, mais fut tué en duel. Il eut pour fils : MARIE-FRANÇOIS-HENRI, d'abord marquis, puis duc de Coigny, maréchal de France (1737-1821), qui se distingua dans la conquête du Hanovre sous Richelieu, fut gouverneur de Caen et de Cambrai, premier écuyer de Louis XVI (1774), lieutenant général en 1780, député aux états généraux en 1789; il émigra, combattit dans l'armée de Condé, puis dans celle du Portugal, et revint en France en 1814. Il obtint, en 1816, le bâton de maréchal et le gouvernement des Invalides. — Son frère, AUGUSTE-GABRIEL (1740-1817), embrassa également la carrière des armes; il devint maréchal de camp en 1780 et lieutenant général sous la Restauration. — Sa fille, ANNE-FRANÇOISE-AMÉLIE, née et morte à Paris (1769-1820), est surtout connue pour avoir inspiré à André Chénier l'épigramme de *la Jeune Captive*. Elle épousa, à quinze ans, le duc de Fleury, petit-neveu du cardinal, et divorça bientôt. Arrêtée en 1794, elle connut en prison André Chénier et de Montrond, qu'elle épousa quand elle fut remise en liberté après le 9-Thermidor. Elle divorça du nouveau et devint la maîtresse d'un frère de Garat. Elle était séduisante, légère et spirituelle. Elle publia un roman anonyme : *Alvar*, écrit des *Lettres et des Mémoires* restés inédits. — FRANÇOIS-MARIE-CASIMIR, fils du maréchal Marie-François (1756-1816), fit la guerre

d'Amérique (1780-1782), et devint lieutenant général. Sa femme, Louise-Marthe de Conflans d'Armentières, était célèbre par son esprit. — Son fils, AUGUSTIN-LOUIS-JOSEPH-CASIMIR-GUSTAVE, général français, né et mort à Paris (1780-1865), s'engagea dans les dragons en 1805, fut attaché, en 1807, à l'ambassade de Constantinople, fit dans l'armée turque la campagne contre la Russie, et défendit victorieusement Giurgiova. Aide de camp de Sébastiani, il participa aux campagnes de 1808-1811 en Espagne, de 1812 en Russie, et reçut, à Smolensk, une blessure grave qui nécessita l'amputation du bras droit. Colonel de cavalerie en 1814, il fut nommé aide de camp du duc de Berry, puis du duc de Bordeaux. Il succéda à son grand-père à la Chambre des pairs (1821), et reconut le gouvernement de Juillet, qui le nomma chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans (1837) et maréchal de camp (1843).

COÏLAM ou **QUILON**, ville de l'Inde anglaise. V. QUILON.

COÏLANAGLYPHE (*ko-a* — du gr. *koilainein*, creuser, et *glyphé*, sculpture) n. m. Ouvrage de sculpture, dans lequel les figures sont saillantes dans les rehauts de la pierre.

COÏLIA (*ko-a*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupeidés, comprenant des formes voisines des anchois, avec les plaques pharyngiennes antérieures hérissées de petites dents, les nageoires pectorales accompagnées de deux groupes de filets.



Coilia.

— ENCYCL. Les *coilia* sont de taille moyenne; leur corps, comprimé, large au milieu, va en s'affinant vers la queue pointue; leur coloration est verdâtre ou jaune; ils habitent l'océan Indien ou les eaux saumâtres des fleuves de l'Inde. Citoos le *coilia Hamiltoni*, long de 20 centimètres, bleu verdâtre au dessus, jaune en dessous (c'est le *tehtah* des Bengalis, commune dans le Gange); le *coilia Dussumieri*, même taille, jaunâtre (Bombay et Pondichéry), chair estimée. On compte encore cinq ou six autres espèces.

COÏLE (*ko-ill* [ll mill.]) n. f. Tabac en poudre très fine. (Vx.)

COÏLOSPERME n. m. Bot. Syn. de NERANGIE.

COÏLOSTIGMA (*ko-a, stig'*) n. m. Genre d'éricacées-salixiées, renfermant des arbrisseaux ériciformes du cap de Bonne-Espérance.

COÏMBATOR ou **COÏMBETOUR**, ou **KOYAMBATOUR**, ville de l'Indoustan (présid. de Madras), dans le Dekkan; 46.300 hab., dont 2.000 chrétiens. Reliée à la voie ferrée Madras-Calicut, cette ville fait un commerce assez important de tacha, coton, laine, sucre. Située à l'entrée de la passe de Palghât, elle joua un grand rôle dans les guerres de la conquête; elle fut prise trois fois par les Anglais (en 1768, 1783, 1790), et leur fut cédée définitivement en 1799. — Le *district de Coïmbetour* a une superficie de 20.300 kilom. carr., et une population de 2 millions d'habitants. Montagneux dans le Nord, son sol forme dans le Sud une vallée, où est le chef-lieu, et dont les eaux se rendent à la Cavéri. Mines de fer; vastes forêts de teck, de bois de rose, de sandal; pâturages. La principale culture est le millet; la principale industrie, le tissage.

COÏMBRA, montagne du Brésil, sur le haut Paraguay, dominée par un fort de même nom, où Almeida Serra se défendit énergiquement contre les Espagnols en 1801, et où une garnison de 120 soldats brésiliens, commandés par le colonel Porto Carreira, résista pendant trois jours à une colonne de Paraguayens forte de 3.000 hommes, et ne se rendit que faute de munitions.

COÏMBRE (portug. *Coimbra*, lat. *Comibrica*), ville de Portugal (prov. de Beira), sur le Mondego, à l'embouchure de la Coira; 16.980 hab. Faïence, toiles, ouvrages en corne, cuirs, vanerie, confitures. Commerce de fruits, d'oranges. — Ch.-l. d'un concelho peuplé de 46.642 hab. et d'une province peuplée de 316.624 hab.

— ENCYCL. Bâtie en amphithéâtre sur une colline d'où elle descend jusqu'en plaine, Coïmbre a encore de vieilles murailles, d'anciennes et curieuses maisons. Cathédrale d'architecture byzantine, aux colonnes revêtues de belles faïences. Église de Santa-Cruz, avec les mausolées des deux premiers rois de Portugal, Alfonso et Sancho. Couvent de Santa-Clara (tombeau de la reine Elisabeth). Le jardin botanique est l'un des plus beaux du monde. Cité romaine, elle subit la domination des Goths, puis des Maures. Ville portugaise, elle servit de capitale jusqu'en 1433. L'université de Lisbonne y fut transférée en 1308, y demeura jusqu'en 1338 et fut établie définitivement en 1537. Cette université illustre compte encore aujourd'hui mille étudiants, qui conservent le costume de jadis. Victoire des Anglais (17 sept. 1810). Dom Miguel s'y établit en 1834. Non loin, « Quinta das Lagrimas », où Inês de Castro fut assassinée par ordre d'Alphonse VI (1530). Patrie du poète Camoëns.

COÏMBRE (dom Pedro, duc de), régent de Portugal, né en 1392, mort en 1419, fils du roi Jean 1^{er} d'Aviz. A la mort de dom Édouard, son frère aîné, en 1438, il fut nommé par les Cortès « défenseur du royaume » et chargé de la régence pendant la minorité d'Alphonse V, âgé de six ans. Il gouverna avec habileté. Mais Alphonse se laissa circonvenir par les ennemis de son oncle, et l'éloigna de la cour. Bientôt, même, il l'accusa de conspiration et envoya des troupes contre lui. Forcé de se défendre, le duc de Coïmbre fut tué à la bataille d'Alfarrobeira.

COÏN (*koïn* en une seule syllabe — du lat. *cuneus*, même sens) n. m. Instrument de fer ou de bois taillé en prisme, avec deux faces très allongées, destiné à être introduit du force entre deux corps que l'on veut écarter : *Fendre du bois avec des coïns*.

— Par anal. Angle, point de rencontre de deux lignes ou de deux surfaces : *Les coïns d'un livre, d'un mouchoir, d'une chambre*. || Angle formé par une rue qui en coupe une autre : *Le boulevard, l'épicerie du coïn*. || Endroit quelconque, en général : *Il y a dans tous les coïns des gens de talent qui ne peuvent percer*.

— Portion peu étendue et généralement éloignée, ou

coursier d'une usine et destiné à rapprocher le plus possible la vaine de la roue motrice.

— Mar. *Col de cygne*, Tige en fer terminée, près du point de fixation, par une sorte de demi-anneau destiné à forcer sur les mailles de la chaîne à l'avant du chemin de fer et à l'arrêter quand on mouille. Appelé vulgairement *CASSE-BRAS*.

— Mia. *Travailler à col ou à col tordu*. V. cou.
— Navig. *Tirer à col d'homme*. Se dit, dans l'industrie du halage, quand des hommes tirent un train de bois ou un bateau à l'aide d'une corde manie de bretelles qu'ils se passent en écharpe.

— Ornith. *Col dor*, Espèce de sylvie. *Col nu*, Nom vulgaire du gymnodère. *Col roux, col vert*, Noms de deux espèces de canaris.

— Serrur. *Tringle courbée en arc*.
— Tochn. *Col de cygne*, Tayaou ou tube recourbé servant à conduire de la fumée, des gaz ou des liquides.

— Syn. *Col, défilé, détroit, gorge, pas, port*. Col désigne certains passages étroits, situés dans les parties élevées des montagnes. Port s'emploie dans le même sens, mais ne s'applique guère qu'aux passages entre les anneaux de la grande chaîne des Pyrénées : *Le port d'Oo. Le port de Viella*. — Pas reçoit des applications pour un plus grand nombre de montagnes. *Défilé* est le terme général pour désigner les passages étroits au point de vue des opérations militaires ; c'est proprement un lieu où les hommes ne peuvent passer qu'à la file, un à un. *Gorge* se prend quelquefois dans un sens analogue, mais il représente plutôt la forme que prennent les montagnes, et il peint moins vivement la difficulté du passage. Enfin, *détroit* s'applique plus souvent à la mer qu'à la terre ; mais, lorsqu'il reçoit cette dernière application, il embrasse une plus grande étendue que le défilé et il en désigne aussi les approches.

— Encycl. Cost. Sous Henri II, il devint de bon goût de montrer qu'on portait du linge blanc. Le col de la chemise fut donc rabattu sur le haut du pourpoint ; il était parfois chargé de broderies et même de perles. Vers 1557, on en revint aux *collerettes fraisées*, déjà portées antérieurement. Henri III les abandonna pour en revenir aux cols plats ; mais, vers 1578, la cour reprit la *fraise godronnée*, qui devint d'une ampleur démesurée. Pendant la jeunesse de Louis XIII, on adopta la *rotonde* ou col monté sur carton, et la *fraise à confusion*, à plusieurs rangs de fronces inégales. De 1620 à 1643, régnèrent de larges cols rabattus jusqu'aux épaules, ornés de broderies et de dentelles ; ils disparurent sous la cravate, qui prit tout son développement sous Louis XIV. Depuis la Révolution, le col reparut, mais toujours très simple, malgré une certaine variété de forme. Il donna naissance au *faux col*, qui fut inventé en 1840.

COLA n. m. Métrol. Poids usité à Alep et Alexandrette de Syrie, et valant un peu plus de 79 kilogrammes.

COLA n. m. Nom scientifique d'un genre de malvacées, série des *sterculiées*, originaire de l'Afrique tropicale. Il en existe plusieurs espèces, dont la plus connue (*cola acuminata*, ou *sterculia acuminata*) fournit une graine employée en thérapeutique sous le nom de *noix de kola*. V. KOLA.

COLABRISME n. m. Hist. anc. V. CALABRISME.

COLAC, ville d'Australie (Victoria), non loin du lac de Colac et du grand lac salant Corangamite ; 2.800 hab. Jardin botanique sur le lac. Mineur de fer et calcaire au environs. Ch.-l. d'un district peuplé de 8.150 hab.

COLACHON n. m. Instrument à cordes de la famille des luths, en usage au XVII^e siècle en Italie. (Avec son clavier disposé sur un manche très long et ses trois ou quatre cordes, la fenêtre circulaire de sa table et son cordier monté sur celle-ci, le colachon portait son octave à vide de l'octave à la quinte.)

COLACRÈTE n. m. Magistrat athénien, qui prélevait les frais de justice et les appliquait au culte public.

— Encycl. Les *colacrètes*, qui dataient de l'époque royale, conservèrent longtemps des fonctions importantes. Cléisthène les dépouilla de presque toutes leurs attributions financières, au profit des *apodesctes*. Au V^e siècle, les *colacrètes* n'avaient plus guère que des fonctions honorifiques : surveillance de certains sacrifices, organisation des banquets du Prytanée, solde aux hiélastes, etc.

COLADE (rad. *col*) n. f. Syn. ancien de ACCOLADE.

COLAGE (*lay*) — du lat. *colere*, cultiver) n. m. Dr. féod. Droit levé par le seigneur, d'après la coutume de Châteauneuf en Berry, sur ceux de ses habitants ayant des biens avec lesquels ils labouraient la terre.

COLAÏR ou **KOLAR**, ou **KOLLEROU**, grand lac de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras, non loin de la côte du golfe de Bengale. Son étendue est très variable ; lors de la mousson d'hiver, les pluies, les inondations des fleuves voisins, la Krichna, la Godavéri, en font une immense nappe d'eau. Dans la saison sèche, le lac est réduit au quart de sa superficie et n'est, dans sa plus grande partie, qu'un marécage boueux.

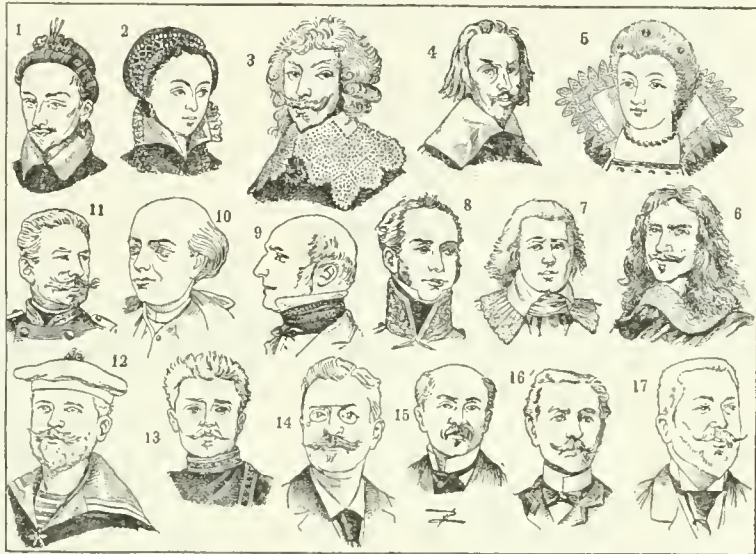
COLAMINEUR (du préf. *co*, et de *lamineur*) n. m. Machine à laminer.

COLANI (Timothée), théologien et publiciste protestant français, né à Lemé (Aisne) en 1824, mort à Grindelwald (Suisse) en 1888. Colani débuta comme écrivain en collaborant à un journal de Genève : la « Réformation du XIX^e siècle ». Il publia dans cette ville : un *Essai sur l'histoire de la théologie allemande*, un travail sur *Leibnitz et le catholicisme* (1847) ; un *Essai sur l'idée de l'absolu* (1847). En juillet 1850, il fonda la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, avec Ed. Scherer. Cette revue, qui prit en 1858 le nom de « Nouvelle revue de théologie », et en 1863 celui de « Revue de théologie », souleva en France de bruyantes discussions et contribua au réveil des études religieuses. Colani fut nommé, en 1864, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg. En 1876, il fonda à Paris le *Courrier littéraire*. En 1877, il fut nommé sous-bibliothécaire à la Sorbonne, et devint un des principaux rédacteurs politiques de « la République française ». Outre les ouvrages cités plus haut, il a écrit : *l'Individualisme chrétien* (1856) ; *le Sacerdoce universel* (1856) ; *Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps* (1864) ; *Examen de la Vie de Jésus de M. Renan* (1864) ; etc.

COLAO n. m. Ministre d'Etat en Chine.

COLAPHANITE n. f. Miner. Syn. de COLOPHENITE.

COLAPHE ou **COLAPHUS** (*fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des chrysomélidés, comprenant quelques espèces de taille moyenne, propres à l'Europe orientale et à l'Asie : *colaphus*



Cols : 1. Henri III ; 2. De femme (1560) ; 3. Louis XIII ; 4. Eclésiastique (XVII^e s.) ; 5. Médecin (1610) ; 6. Louis XIV ; 7. Directeur ; 8. Militaire Empire ; 9. 1830. Cols modernes ; 10. Eclésiastique ; 11. Militaire ; 12. Marin ; 13. Russe ; 14. Rabattu ; 15. Droit ouvert ; 16. Droit croisé ; 17. Cassé.

Sophia (sud de l'Europe) ; *colaphus Hoffi* (Crimée), etc. On confond souvent, à tort, ce genre avec les *colaspides*.

COLAPHISER (*fl-zé* — du lat. *colaphus*, soufflet) v. a. Souffleter. (N'est usité qu'à propos de la cérémonie dans laquelle le comte de Toulouse *colaphisait* un juif, c'est-à-dire le souffletait dans la cathédrale, le jour de Pâques, en représailles du soufflet que Jésus avait reçu durant sa Passion) : *Adhémar de Chabannais raconte que, l'an 1002, Aimery, vicomte de Rochechouart, COLAPHISA le juif avec une telle violence qu'il lui fit sauter la cervelle et les yeux et l'étendit mort.*

COLAPOUR, ville de l'Inde anglaise. V. KOLAPOUR.

COLAPTE ou **COLAPTES** (*la-ptés*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *colaptes*.

— Encycl. Les *colaptes* ou pics dorés, pics cuivrés, sont de grande taille et de couleurs brillantes. Les six espèces

connues habitent l'Amérique septentrionale et centrale. Citons le colapto doré (*colaptes auratus*), bariolé de jaune, de rouge, de gris, etc., qui atteint 0m,36 de long (Etats-Unis) ; le *colaptes mexicanus*, plus méridional. Les sous-genres, *pituipeus* (*pituipeus Chilensis* (Chili)) et *hypoxanthus* (*hypoxanthus Rivolii* [Nouvelle-Grenade]) sont de l'Amérique du Sud. Les mœurs du *colaptes mexicanus* sont très singulières : il recueille des glands et les accumule dans des tiges creuses d'argave en les faisant passer par des trous qu'il y perce avec son bec ; si la cavité centrale n'existe pas, il se contente d'enchaîner les glands dans les trous, où il les retrouve pendant les longs mois d'hiver durant lesquels il ne peut se procurer d'autre nourriture.

COLAPTINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, comprenant les genres *colapte*, *géocolapte* et *meiglyptes*. — Un COLAPTINE.

COLARDEAU ou **COLLARDEAU** (Julien), magistrat et poète français, né à Fontenay-le-Comte (Poitou) en 1590, mort en 1669. Procureur du roi au présidial de sa ville natale, il se signala parmi les plus chauds panégyristes du cardinal de Richelieu. On lui doit une satire en latin contre les bals et les mascarades : *Larvina, satyricon in chorocarum lascivias et personata tripudina* (1619) ; *Description du château de Richelieu, à la mémoire du cardinal-duc*, poème ; *Tableaux des victoires de Louis XIII* (1650).

COLARDEAU (Charles-Pierre), poète français, né à Janville (Eure-et-Loir) ou 1732, mort à Paris en 1776. Il montra un goût précoce pour la poésie. Sa première œuvre marquante fut une imitation en vers de la *Lettre d'Héloïse à Abailard*, de Pope (Paris, 1758) ; elle eut un succès prodigieux et mit en relief l'auteur, dont on vanta à l'envi la sensibilité et l'élégance. Dans ce même genre, aujourd'hui sidémoté de l'héroïde, Colardeau publia la *Lettre d'Armide à Renaud* (1758) ; puis, après divers essais de tragédies (*Astarbè, Castile*), le *Temple de Guide*, poème imité de Montesquieu (1770) ; *l'Épître à M. Duhamel* ; les *Hommes de Prométhée* (1775). Il mit en vers les *Deux premières nuits*, de Young. L'année suivante, il fut élu à l'Académie, mais mourut avant d'y entrer. Colardeau, dont les *Œuvres choisies* ont été souvent rééditées à celles de Malfilâtre, ne fut qu'un poète aimable, élégant, sans grande originalité.

COLARIN (de l'ital. *collarin*, dimin. de *collaro*, collier) n. m. Nom que porte la frise du chapiteau des colonnes dorique et toscane.

COLAS (*li* — abrégé de NICOLAS) n. m. Linguist. Homme niais, stupide : *Quel grand COLAS !*

— Ornith. Nom vulgaire du corbeau et du geai.

Colas (VACHE À), locution proverbiale et antihuguenote. L'origine la plus probable de cette locution est celle que l'on trouve dans le « Journal » de L'Estoile et dans un ouvrage de D. Lottin père, intitulé : *Recherches historiques sur la ville d'Orléans, depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789*. — Une vache appartenant à un paysan nommé Colas, et vaguant en liberté, serait entrée dans un temple protestant, au moment du prêche. Les huguenots, croyant à quelque insulte des catholiques, auraient tué l'animal. Après quoi, ils auraient été condamnés par la justice à indemniser le propriétaire. Les catholiques firent là-dessus une chanson qui jout immédiatement, par toute la France, d'une vogue immense. On n'avait la tête rompue que de cette chanson, dit L'Estoile, « laquelle grands et petits chantaient à l'envi, d'où résultaient tous les jours de grandes querelles, scandales et inconvenients, jusques à des meurtres ». A Paris, il fallut faire trompeter défense de la chanter par les rues. Elle finit par s'oublier ; mais l'expression « *il est de la vache à Colas* » pour dire « il est huguenot » subsista.

COLAS (Jacques), avocat et capitaine, né à Montellimar au milieu du XVI^e siècle, mort à Ostende au commencement du XVII^e siècle. Il fit d'abord partie du barreau de sa ville natale, et fut, en 1577, député aux états généraux convoqués à Blois sous l'influence des Guises, qui comptèrent en lui un ardent partisan de plus. Quittant brusquement les professions pacifiques, il leva un corps d'arquebusiers, à la tête duquel il fit rude guerre aux protestants du Dauphiné. La charge de grand prévôt de France et des lettres de noblesse furent sa récompense. Elles lui étaient conférées de façon au moins irrégulière, car elles émanaient du duc de Mayenne, s'intitulait lieutenant général du royaume. En 1591, il reçut le commandement de la place de La Fère, qu'il ne put empêcher de tomber, quatre ans plus tard, au pouvoir de Henri IV. Il passa de là au service de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, fut blessé et pris à la bataille de Nieuport, et mourut en captivité.

COLASPIDÈME (*spi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant de petites formes ovales, ramassées, à corselet court, à élytres obtus. (On connaît trois ou quatre espèces de colaspides, habitant la région circum-méditerranéenne et l'Espagne. L'une d'elles (*colaspide atrum*), colaspide ou colaspide de la luzerne, est souvent très nuisible aux plantes fourragères dans le Midi, où on la nomme *négril*.)



Colaspide (gr. 2 fois).

COLASPOSOME (*spo*) ou **COLASPIDOSOME** (*spi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des eumolpiés, comprenant des formes de taille petite ou moyenne, à grosse tête arrondie, à antennes filiformes. (On connaît une cinquantaine d'espèces de colasposomes, habitant les régions chaudes de l'ancien monde.)

COLASSE (augment. de *colas*) n. Personne tout à fait stupide.

COLASSE ou **COLLASSE** (Pascal), compositeur français, né à Reims en 1649, mort en 1709. Secrétaire du Lulli, lorsque ce dernier était directeur de l'Académie royale de musique, il écrivit parfois les parties de chœurs et d'orchestre des opéras de ce maître, puis, en 1677, il remplaça Lalouette comme chef d'orchestre. En 1683, il obtint l'une des quatre places de maître de la musique de la chapelle du roi, et, plus tard, celle de maître de la musique de sa chambre. Après la mort de Lulli, Colasse fit représenter à l'Opéra, sans grand succès, quelques ouvrages : *Achille et Polyxène*, dont Lulli avait écrit quelques morceaux (1687) ; *Thétis et Pélée* (1689) ; *Enée et Laïs* (1690) ; *Astrée* (1692) ; les *Saisons* (1695) ; *Jason ou la Toison d'or* (1696) ; *La Naisance de Vénus* (1696). Vers cette époque, Colasse fonda un opéra à Lille, mais fut ruiné par un incendie et revint à Paris, où le roi lui donna 10.000 livres pour le consoler de ses pertes et lui rendit sa place de maître de musique de la chambre. Colasse recommença alors à composer, et donna encore à l'Opéra *Caranta* en 1700, et *Polyxène* et *Pyrrhus* en 1700. Outre ses opéras, Colasse écrivit pour le service de la chapelle et de la chambre de Louis XIV un grand nombre de motets et de cantates.

COLASTE (*last*) ou **COLASTUS** (*la-stus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavés, famille des mridulidés, tribu des carppophilines, comprenant de petites formes à élytres très courts, rousses ou brunes avec bandes fauves.

On connaît une cinquantaine d'espèces de colastes, toutes américaines et répandues surtout dans le Sud ; elles vivent dans les détritus, les champignons, sous les écorces.)

COLATEUR (du lat. *colare*, couler) n. m. Canal servant à recevoir et à faire écouler les eaux d'irrigation.

COLATITUDE (du préf. *co*, et de *latitude*) n. f. Complément de la latitude du lieu, c'est-à-dire excès de la sur cette latitude : *La COLATITUDE d'un lieu est la distance du zénith du lieu au pôle de même hémisphère.*

richesses minérales, et l'on y trouve quelques mines de houille et de cuivre.

COLCHESTER, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le fleuve Côtter Colne; 34.560 hab. Médiocre industrie (draps communs), mais marché agricole et contre maritime actifs (ostréiculture, pêche, cabotage, chantiers de navires). Vieille forteresse et remparts attribués aux rois saxons. Ruines criennes de l'abbaye de Saint-Jean. Patrie présumée de sainte Héloïse.

COLCHESTER, comté du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse), peuplé de 27.160 hab. Ch.-l. Londonderry. — Village des Etats-Unis (Illinois [comté de Mac-Donough]), dans la vallée du Crooked-Creek, affluent du l'Illinois; 2.500 hab. Mines de charbon. — Ville des Etats-Unis (Vermont [comté de Chittendon]), sur le lac Champlain; 5.150 h. Bois de construction.

COLCHICACÉES n. f. pl. Plantes monocotylédones, de la tribu des colchicées. — Une colchicacée.

COLCHICÉES n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre colchique. — Une colchicée.

COLCHICINE n. f. Alcaloïde résultant de l'action des acides étendus sur la colchicine. V. COLCHICINE.

COLCHICINE n. f. Alcaloïde trouvé dans les semences du colchique, qui en est le principe actif.

— Encycl. Chim. La colchicine possède la propriété de former avec le chloroforme une combinaison cristallisée; c'est sur cette propriété qu'est basée la meilleure méthode d'extraction. On épuise les semences par l'alcool bouillant, on évapore et on reprend par l'eau; on agite cette dissolution avec du chloroforme et on évapore. La combinaison cristallisée obtenue perd son chloroforme au contact de l'eau. La colchicine obtenue se présente sous forme gommeuse jaune; sa formule est C²¹H³³AzO⁶. Traitée par les acides chlorhydrique et sulfurique étendus, elle se transforme en colchicine et apocolchicine.

La colchicine sert à falsifier la bière, pour la fabrication de laquelle on la substitue frauduleusement au houblon. Il est assez difficile de déceler cette fraude, parce que le houblon renferme une substance dont les réactions sont, à très peu près, celles de la colchicine. On peut séparer la colchicine des principes du houblon en précipitant ceux-ci par l'acétate de plomb.

— Therap. Le principe actif du colchique paraît agir sur les nerfs gris de l'encéphale, et surtout sur les centres réflexes de la moelle; de là son action diurétique puissante, qui le fait employer contre le rhumatisme et la goutte. La colchicine purge violemment, provoque des vomissements et détermine à la gorge un sentiment de constriction avec tremblement des membres; elle n'a pas, cependant, contrairement à ce qu'on croyait, une influence notable sur la moquette basale. A l'intérieur, on l'emploie à la dose de 3 à 5 milligrammes, sous forme de potion alcoolique surtout, car elle est peu soluble dans l'eau. Actuellement, on se sert, de préférence, de colchicine chloroformée. (Bardet.) La colchicine ne paraît pas toxique aux mêmes doses et semble dépourvue de toute propriété thérapeutique notable.

COLCHICIQUE adj. Se dit d'un vinaigre obtenu en faisant macérer des bulbes desséchés de colchique dans du vinaigre.

COLCHIDE, ancien royaume d'Asie, en partie légendaire, de la région caucasienne, dans les domaines du Tchokh (Bathys), du Rion (Phasis) et de l'Ingour (Acampsis). Les anciens la vantaient comme un pays d'une merveilleuse richesse, et le mythe de la Toison d'or n'est sans doute que l'expression fabuleuse de cette tradition. D'ailleurs, les faits justifiaient la réputation de la Colchide, car, outre son blé, son vin, sa cire et son miel, ses chevaux, ses bœufs, ses pêcheries de thon et d'esturgeon, ses mines d'or, la vallée du Rion et son principal port Phasis (auj. Poti), étaient le débouché d'un commerce de caravanes très considérable entre le Pont-Euxin et l'Iraa, l'Inde, voire la Chine. D'abord royaume indépendant, puis province de l'empire de Mithridate, ensuite province romaine, de destinée assez précaire au moyen âge, la Colchide correspond à la Mingrétie russo d'aujourd'hui.



Monnaies de Colchide.

COLCHIDIEN, ENNE (di-in, en'), personne née en Colchide, ou qui habitait ce pays. — Les Colchidiens.

— Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: Légende colchidienne. || On dit aussi colchique.

COLCHIQUE adj. Qui appartient à la Colchide ou à ses habitants. || Dragon colchique, Dragon qui voltait sur la Toison d'or, et qui fut tué par Jason.

COLCHIQUE (du lat. colchicum, proprement « plante de la Colchide ») n. m. Genre type de la famille des liliacées.

— adj. Qui est préparé avec le bulbe du colchique: Vinaigre colchique. Ornyel colchique.

— Encycl. Bot. Le genre colchique est connu surtout par une espèce très répandue dans les prairies, le colchique d'automne (colchicum autumnale), vulgairement appelé safran des prés, à cause de la forme de sa fleur; tue-chien, en raison des propriétés vénéneuses de son bulbe; veillotte, veilleuse, etc. C'est une plante bulbeuse, dont les longues fleurs rose violacé sortent immédiatement du terre et s'épanouissent à l'automne, tandis que ses feuilles et ses fruits ne paraissent qu'au printemps suivant. Son bulbe, qui contient un suc acre et amer, est un poison violent pour l'homme et pour les animaux.



Colchique d'automne: a, coupe de la fleur; b, fruit.

— Therap. Le colchique tire ses propriétés du principe actif qu'il renferme, la colchicine. Il a donc les mêmes applications thérapeutiques que ce dernier et, en raison de son pouvoir drastique et diurétique, il s'emploie surtout contre la goutte, le rhumatisme, certains troubles des fonctions hépatiques, l'hydropsie, etc. On utilise les bulbes, les semences et les fleurs du colchique d'automne, en alcoolature (2 à 6 gr.), extrait (0,01 à 0,10), teinture (1 à 5 gr.) et poudre (0,05 à 0,30). Ses incompatibilités sont: la teinture d'iode, le galea, les astringents. En cas d'empoisonnement par le colchique ou la colchicine, il faut employer les vomitifs osuels (sulfate de zinc ou ipéca), l'acide tanique ou gallique à doses fréquentes de 2 grammes, le blanc d'œuf et les boissons féculentes, l'eau-de-vie, l'éther chlorhydrique, enfin les injections hypodermiques de morphine à la dose de 0,30.

COLCHYTE n. m. Nom que les Grecs donnaient à ceux qui étaient chargés d'embaumer les morts, chez les Egyptiens.

COLCOTAR (arab. qolqotar, même sens) n. m. Nom commercial du peroxyde de fer, obtenu par la calcination du sulfate de fer. || Oxyde naturel de fer, de couleur rouge.

COLD-CREAM (kôld-krem' — mots angl. signif. crème froide) n. m. Pommade adoucissante, à base de cire vierge, d'huile d'amandes douces et d'eau de roses, employée pour la toilette du visage, ou comme médicament pour prévenir les gerçures et faire sécher les plaies légères.

COLDEN (Cadwallader), botaniste écossais, né en 1688, mort à Long-Island (New-York) en 1776. Il se rendit en Amérique, où il devint lieutenant-gouverneur de New-York, en 1761. Colden se signala en fondant plusieurs établissements de bienfaisance. Il était l'ami de Franklin. Ses principaux ouvrages sont: *Traité des maladies particulières à l'Amérique; Histoire des cinq nations indiennes du Canada* (1745); etc.

COLDÉNIE (ni — de Colden, n. pr.) n. f. Genre de boraginées, comprenant des herbes très ramennées, qui croissent l'une dans les régions chaudes de l'ancien monde, les autres dans les régions occidentales des deux Amériques.

COL-DES-OLIVIERS, comm. d'Algérie, départ. et à 30 kilom. de Constantine, arr. de Philippeville; 2.999 hab.

COLDINGHAM, bourg d'Ecosse (comté de Berwick), sur l'Eye, près du cap Saint-Abb; 490 hab. Ch.-l. d'une ancienne juridiction dite Coldinghamshire, au centre d'une jolie vallée. Aux environs, ruines d'un ancien prieuré fondé par saint Abb, au vi^e siècle. Prés de Coldingham, cap de Fast-Castle, ancienne forteresse baronniale, qui est le Wolf's-Crag de la *Fiancée de Lammermoor*.

COLDITZ ou KOLDITZ, ville d'Allemagne (Saxe [cerce de Leipzig]), sur la Mulde, affluent de l'Elbe; 4.700 hab. Papeteries, tanneries. Houillères et gisement d'argile aux environs.

COLORÉ ou CODORÉ (Olivier), gravure en pierres fines du xvi^e siècle, ne doit pas être confondu, comme on l'a fait trop souvent, avec Julien de Fontenay, autre graveur contemporain de Henri IV. Coloré a gravé, en 1571, *l'Entrée de la reine à Paris*. Il quitta la France vers 1600, cédant aux instances de la reine Elisabeth, et il mourut en Angleterre.

COLDSTREAM, ville d'Ecosse (comté de Berwick), sur la Tweed, près de la frontière d'Angleterre; 2.600 hab. Pêcherie de saumons; commerce de grains et bestiaux. Le général Monk y fixa son quartier général avant de marcher en Angleterre pour rétablir Charles II; un régiment anglais des gardes porte le nom de cette ville, où il fut originairement levé par Monk.

COLD-WATER, ville des Etats-Unis (Etat de Michigan), sur le Cold-Water, affluent du Saint-Joseph; 6.700 hab. Fonderies et minoteries. Ch.-l. du comté de Branch.

KOLÉA n. m. Genre du bigoniacées, tribu des jacarandées, comprenant des arbres qui croissent aux îles Mascariques.

COLÉA ou KOLÉA, ville d'Algérie. V. KOLÉA.

COLÉANTHE n. m. Genre de graminées, tribu des agrostidées, renfermant une seule espèce, qui croît dans les marais de la Bahéme.

COLÉANTHÈRE n. f. Genre d'épacridées-styphéliées, renfermant des arbrisseaux dressés, à feuilles petites, sessiles, originaires d'Australie.

COLEBROOKE (Henri-Thomas), orientaliste anglais, né et mort à Londres (1765-1837). Envoyé dans l'Inde comme secrétaire de la Compagnie des Indes orientales, il étudia la langue, la littérature, la législation et la philosophie des Indous, fut nommé chef de la justice à Calcutta (1805), revint en Europe après trente ans d'absence, fonda la Société asiatique de Londres, et légua à la Compagnie des Indes sa riche collection de manuscrits orientaux. Colebrooke a fait faire de très grands progrès à l'étude du sanscrit. On trouve un grand nombre de mémoires, ou a de lui: *Digeste des lois indiennes* (1797); une *Grammaire et un Dictionnaire sanscrit*, d'après les auteurs indiens; une édition de la *Grammaire sanscrite* de Panini. Ses principaux mémoires ont été réunis sous le titre de *Miscellaneous essays* (1827). Panthier en a extrait et traduit: *Essai sur la philosophie des Indous* (1833-1837).

COLEBROOKE (brok — de Colebrooke, n. pr.) n. f. Genre de labiées, tribu des saturniées, renfermant deux espèces, du Népal. || Syn. de COLEBA, genre d'amomées.

COLÉE li — rad. col n. f. Coup que l'on donnait du plat de la main sur la nuque, à celui qui l'on faisait chevalier. — Encycl. A la colle manuelle on substituait, plus tard, trois coups de plat d'épée sur les épaules ou sur le col. Après la colée, on embrassait le chevalier, d'où le nom d'accolade, qu'on donnait aussi à cette cérémonie.

COLÉGATAIRE (lir' — du préf. co, et de légataire) a. m. Qui est légatnaire avec un ou plusieurs autres, conjointement pour une même chose.

— Encycl. Dr. franc. Il y a lieu à accroissement entre colégataires, lorsque, la même chose ayant été léguée à plusieurs, les uns viennent recueillir le bénéfice du legs, tandis que les autres font défaut. La nullité, la révocation ou la caducité du legs fait à l'un des colégataires profite donc aux autres, au lieu de profiter, d'après le droit com-

mun, au débet du legs. L'accroissement entre colégataires a pour base la volonté du testateur. Mais comment connaître cette volonté? Il n'y a pas de difficulté si le testateur la manifeste en termes exprès. S'il n'a rien dit, on interprète cette volonté d'après la formule du legs. Il résulte des articles 1044 et 1045 du Code civil que le legs sera réputé fait conjointement si la chose a été donnée à plusieurs par une seule et même disposition (*re et verbis*), ou si, donnée par le même acte à plusieurs personnes, même séparément (*re tantum*), elle n'est pas susceptible d'être divisée sans détérioration. On peut critiquer le Code de n'avoir pas admis toujours l'accroissement au cas de *conjointio re tantum*, l'intention du testateur paraissant la bors de doute.

COLÉINE n. f. Matière colorante rouge retirée des tiges et des feuilles du *coleus Verschaffelti*.

COLÉMANITE n. f. Borate hydraté naturel de chaux.

COLENSO (John William), évêque anglican de Natal, né à Saint-Anstelt (comté de Cornouailles) en 1814, mort à Natal en juin 1883. Il devint recteur dans le Norfolk. En 1853, il publia ses *Sermons de village*, et fut sacré évêque de Natal. Il publia ses premiers impressions sous ce titre: *Dix semaines à Natal* (Londres, 1855). Il étudia à Paris la langue des indigènes, publia une grammaire et un dictionnaire de la langue zoulou, et entreprit une traduction de la Bible. Les missionnaires refusaient le baptême aux Cafres polygames. L'évêque Colenso crut devoir les autoriser à garder les femmes qu'ils avaient, sous la réserve qu'ils n'en prendraient plus d'autres. Il motiva cette décision dans une *Lettre ouverte à l'archevêque de Cantorbéry*, qui fut grand bruit à Londres en 1860. Cet écrit fut bientôt suivi de deux autres, qui eurent un égal retentissement. L'un, *Saint Paul's epistle to Romans, newly translated* (Londres, 1861), soutenant que les païens ne pouvaient être condamnés à des peines éternelles; l'autre, *the Pentateuch and Book of Joshua examined* (Londres, 1862), mettaient en doute l'authenticité des livres de l'Ancien Testament. Colenso dut revenir en Angleterre pour se défendre contre les attaques dont il était l'objet. Déposé de son siège par l'évêque de Capetown, il appela de cette sentence à la commission judiciaire, qui, en 1865, déclara que l'évêque avait outrepassé ses droits. La polémique que ces événements provoquèrent amena une scission dans l'Eglise anglicane sud-africaine.

COLENSO (de Colenso, n. pr.) n. f. Genre de campanulacées-lobelées. La seule espèce connue est une herbe de la Nouvelle-Zélande.

COLÉOCÈLE (dn gr. kolos, vagin, et kèle, hernie) n. f. Hernie vaginale.

COLÉOCOME n. f. Genre de composées-inuloidées, renfermant de petites herbes rigides, à corolles jaunes, de l'Australie tropicale.

COLÉODERME (dn gr. kolos, étui, et derma, peau) adj. Zool. Convert d'une enveloppe en forme de sac.

COLÉONEME a. m. Genre de rutacées-diosmées, formé aux dépens du genre diosma, et comprenant quatre espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

COLEONI ou COLLEONI (Bartolomeo), condottiere italien, né en 1400 près de Bergame, mort à Malpaga en 1475. Il jouissait héréditairement d'une quasi-souveraineté sur Bergame. Il fut le type du condottiere, passant constamment d'un camp à l'autre, et plus redoutable encore par ses complots que par ses talents. Il apprit la guerre dans le royaume de Naples, sous les fameux condottieri Sforza et Braccio; après quoi, il entra au service de la république du Venise, en guerre avec le chef du parti gibelin, le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti. Mais, bientôt, il entra au service de ce même prince, qui, justement défiant, le faisait jeter presque aussitôt en prison. En 1447, il commanda l'armée de la république de Milan reconstruite, et combat le prétendant français, Charles d'Orléans; l'année suivante, il passe aux Vénitiens et combat François Sforza, le condottiere; puis il s'entend avec Sforza et lui fait la conquête du Milanais. Le conseil des Dix chercha, en 1451, à faire assassiner Coleoni, sans succès; mais, en 1454, il lui confia pour vingt-cinq ans le titre de généralissime de la république, qui le garda jusqu'à sa mort. En 1468, le pape Paul II voulut lui donner le commandement d'une croisade qui n'eut pas lieu. Il mourut dans son château de Malpaga, entouré d'artistes et d'hommes de guerre, en légat à la république de Venise une partie de ses biens immenses et le conseil de ne plus confier à personne les pouvoirs trop étendus dont il avait joui. La Seigneurie lui fit élever par le Verocchio une statue équestre, sur la place Saint-Jean-et-Saint-Paul.



Statue de Coloni.

COLÉOPHORE ou COLEOPHORA (li-o) n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des ténéidés, type d'une petite tribu dite des *coléophorinae*, comprenant de petites teignes dont les chenilles vivent dans des fourreaux *teques* à *falbalas* de Réaumur.

— n. m. Bot. Genre rapporté, avec doute, à la famille des légnacées, et renfermant de grands arbres dont la seule espèce connue est originaire du Brésil. — Encycl. Entom. Les coléophores sont de petite taille; leurs ailes, allongées, sont garnies de grandes franges. Elles volent au plein jour. Leurs nombreuses espèces, répandues surtout dans



Coléophore (gr. 2 fois)

Se *colléter*, v. pr. Se prendre au collet mutuellement, chercher à se terrasser. — Fig. S'attaquer de paroles, disputer. | Se débattre, se démenner : SE COLLETÉTER avec la misère.

COLLÈTÈRE (du gr. *kollētēs*, colleur) n. m. Poil glandulifère, produisant la matière poisseuse ou résineuse dont sont souvent enduits les bourgeons.

COLLETET (Guillaume), poète, né à Paris en 1598, mort en 1659. Il gagna la faveur de Richelieu, qui lui fit vérifier les poésies de ses essais dramatiques, et il fut un des premiers membres de l'Académie française. Colletet a écrit des pièces de théâtre médiocres, des pièces de vers où l'on trouve parfois de la verve et de l'originalité au milieu de son enflure habituelle. Ses principales œuvres sont : *Divertissements* (1631-1633); *le Banquet des poètes* (1646); *Épigrammes* (1653); *Poésies diverses* (1656); *Traité de la poésie morale et sentencieuse* (1657); *le Sonnet* (1658); *le Poème bucolique et l'Épique* (1658). Ces trois dernières pièces ont été réunies sous le titre d'*Art poétique* (1658). Il a laissé en manuscrit une *Histoire des poètes français*. Colletet avait épousé successivement trois de ses servantes. La dernière, Claudine, acquit une grande réputation en récitant des vers qu'elle disait composés par elle, mais qui étaient de Colletet. — Son fils, François Colletet, né à Paris en 1628, mort vers 1680, fut un poète des plus médiocres, et s'attira les sarcasmes de Boileau. Nous citerons de lui : *Voëts nouveaux* (1660), et *le Tracas de Paris*, avec une *Description de Paris*, en vers burlesques (1665), etc.

COLLETÉUR n. m. Celui qui tend des collets pour prendre le gibier.

— Fam. Homme qui aime à se colléter, à lutter, à se battre.

COLLÉTIE (st) n. f. Genre de rhannacées, type de la tribu des *collétées*, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent au Chili et au Pérou, et dont la plupart jouissent de propriétés purgatives. || Syn. MAYACA.

COLLÉTIEES (sî-e) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des rhannacées, ayant pour type le genre *collétie*. — Une COLLÉTIEE.

COLLETIER (ti-é — rad. *collet*) n. m. Ouvrier qui, aux xvi^e et xvii^e siècles, fabriquait les collets de buffle en toutes peaux chamossées. || Fabriquant ou marchand de collets de toute nature.

COLLÉTINE (ti-in') n. f. Principe particulier existant dans la collétie.

COLLETIN n. m. Pièce de l'armure de plates qui défend les épaules et le cou.

— ENCYCL. Le *colletin* apparaît au xiv^e siècle et remplace bientôt le clavain et la collerette de mailles ou camail; avec le temps, il devient de plus en plus vaste. Essentiellement composé de deux grandes pièces battues, dont l'une pour la gorge, l'autre pour la région du trapeze, il porte en haut de petites plates plus ou moins nombreuses, imbriquées, permettant la flexion du cou. C'est sur lui que se bouclent les brassards par leurs épaulières, et que s'attachent souvent le plastron et la dossière de la cuirasse. Au xviii^e siècle, il s'allonge en écusson, pouvant descendre jusqu'à la pointe du sternum, et forme le grand hausse-col bouclé sur le collet de buffle.



Colletin.

COLLÉTIQUE (tik') — du gr. *kollētikos*, même sens) adj. et n. m. Se dit des médicaments agglutinatifs servant à rejoindre les parties séparées d'une plaie ou d'un ulcère.

COLLET MEYGRET Pierre-Marie-Hector), administrateur français, né à La Burbanche (Ain) en 1816, mort à Paris en 1876. Il fut secrétaire général de la préfecture de police, directeur général de la sûreté publique, préfet du Nord et receveur général. — Son frère, ANTOINE-HONORÉ-HECTOR-TANCRODE Collet Meyret, général français, né à La Burbanche (Ain) en 1834, sortit de l'École polytechnique, servit dans l'artillerie et fit les campagnes d'Italie, du Mexique et celle de 1870, où il se distingua à Beaumont. Il a créé et organisé à Versailles, en 1881, l'École militaire de l'artillerie et du génie. Promu divisionnaire en 1895, il fut nommé au commandement de la division d'Alger.

COLLETORTO, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]). 3.805 hab. Assez belle église; ancien couvent.

COLLÉOTRIQUE n. m. Bot. Syn. de VERMICULAIRE.

COLLETTA (Pietro), né à Naples en 1775, mort à Florence en 1831. Il fit, sous Mack, la campagne de 1798 contre les Français. Après la révolution de 1798, il se rallia à la république Parthénopéenne; mais la restauration de 1799 le jeta en prison. Il échappa au supplice, et, jusqu'en 1806, il s'occupa, comme ingénieur civil, du dessèchement des marais de l'Ofanto. Lorsque les Français réoccupèrent Naples, il servit dans l'armée de Joseph Bonaparte, et prit part à la lutte contre les partisans des Bourbons. Sous le règne de Murat, il fut l'un des principaux personnages militaires du royaume. En 1815, le roi Ferdinand lui donna le commandement de la division militaire de Salerne. La révolution de 1820 le nomma lieutenant du roi en Sicile, puis ministre de la guerre; mais, à la restauration de 1821, il fut emprisonné à Saint-Elme, puis déporté à Brinn, et enfin exilé à Florence. C'est là qu'il écrivit sa belle *Storia del Reame di Napoli*, dont 1734 et 1825.



Collette.

COLLETTE (ko-lét) n. f. Petit seau de forme cylindro-conique, employé en brasserie et contenant ce qui sert à coller la bière. || Colle employée pour le collage de la bière.

COLLE-UMBERTO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]). 2.500 hab.

COLLEUR n. m. Celui qui colle le papier de tenture. || Celui qui colle des affiches sur les murs, afficheur. || Ouvrier qui colle le papier, qui l'enduit de colle.

— Pop. Celui qui conte des *colles*, des bouffes. || Homme importun, dont il n'est pas facile de se débarrasser. — Dans l'argot des écoles, Examineur habitué à adresser aux élèves des questions embarrassantes. || Répétiteur qui prépare aux véritables épreuves, en faisant passer des examens fictifs.

COLLEUSE n. f. Plaque métallique chauffée à la vapeur, sur laquelle on place, en les superposant, les chefs de deux

pièces d'étoffes enduites d'une colle spéciale que la chaleur fait durcir presque instantanément.

COLLEY (ko-lé — en angl. *collie*) n. m. Chien écossais à long poil. V. la planche CHIEN.

COLLIANO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]). 3.700 hab.

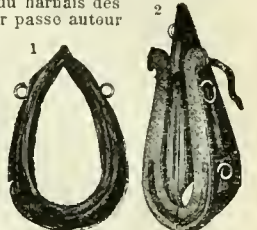
COLLIBERT (hèr' — pour l'étym., v. la partie encycl.) n. m. Nom donné, dans le moyen âge, à une catégorie de personnes de condition inférieure : Les COLLIBERTS peuvent se placer indifféremment ou au dernier rang des hommes libres, ou à la tête des hommes engagés dans les liens de la servitude. (Guérard.)

— ENCYCL. On a beaucoup discuté sur le sens du mot *collibert*, parce que les textes du moyen âge donnent sur cette catégorie de personnes des notions contradictoires. D'après l'étymologie (*cum, libertus*), il s'agit d'affranchis; ce seraient des serfs affranchis collectivement avec d'autres ou vivant avec d'autres affranchis. D'après certains textes, les colliberts auraient été des serfs, et d'après d'autres, des hommes libres. En réalité, ils paraissent avoir eu une condition intermédiaire entre le serf et l'homme libre. Au xiii^e siècle, il n'y a plus de colliberts, mais seulement des serfs et des colons. (Le mot *collibertus* a donné, dans le français du moyen âge : *colbert* ou *colvert*, mot que l'on devrait employer de préférence à *collibert*.)

COLLICIES (si — lat. *colligere*, de *colligere*, recueillir) n. f. pl. Antiq. rom. Gouttière en tuiles concaves, posée au bord d'un toit, pour recueillir les eaux pluviales, et les conduire à l'*impluvium*. || Dans la campagne, Conduit dé-

Le COLLIER d'une voche. || Chaîne que portent les chevaliers de certains ordres : COLLIER de l'ordre du Saint-Esprit. || Pièce principale du harnais des animaux de trait, qu'on leur passe autour du cou, et qui est composée des *coussins* et des *attelles*.

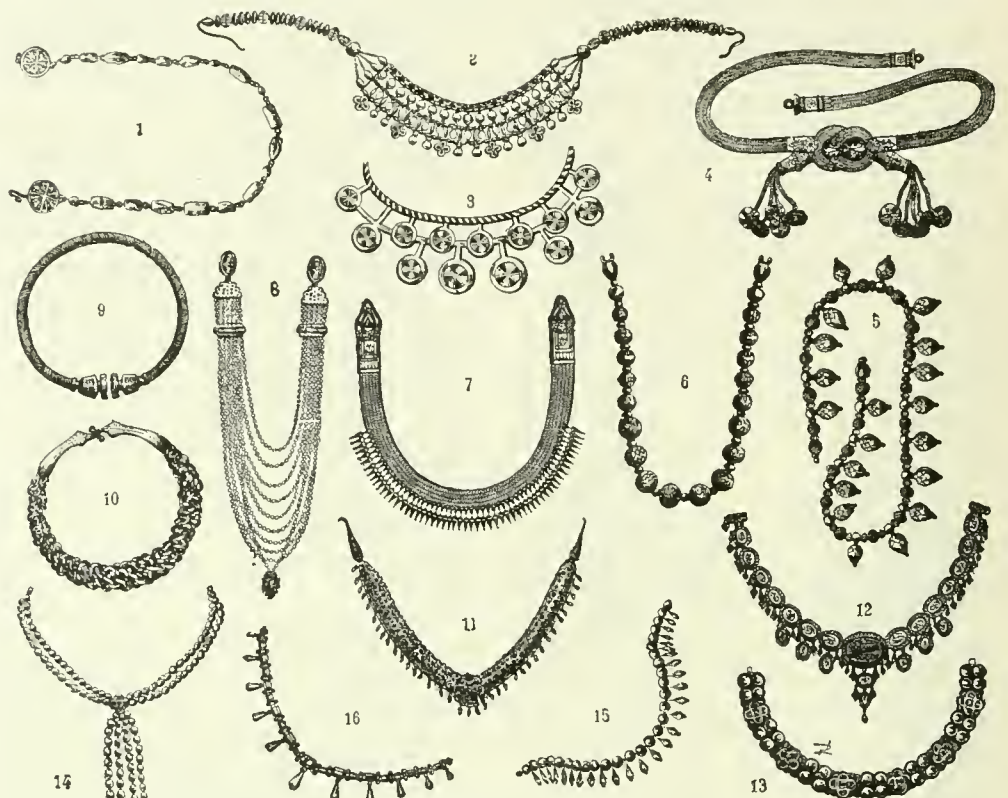
Le COLLIER d'un cheval, d'un mulet. || Symbole du travail obligatoire. — Reprendre le collier, le collier de misère, Se remettre à des occupations obligatoires, que l'on avait momentanément abandonnées. || Cheval de collier ou simplement Collier, Cheval de trait. || Franc de collier, du collier, Se dit d'une bête de trait qui tire énergiquement sur le collier : Cheval FRANC DU COLLIER. — Fig. Se dit de quelqu'un sur lequel on peut compter, quant à la loyauté, à la vigueur et à l'énergie. || Coup de collier, Action d'une bête de trait qui tire vivement sur le collier, pour dégager ou faire avancer le véhicule auquel elle est attachée. — Fig. Vigoureux effort d'une personne, action énergique et décisive. || A plein collier, En tirant vivement sur le collier : Cheval qui tire à PLEIN COLLIER. — Fig. Sans réserve, sans retenue, tête baissée.



Colliers de cheval : 1. Voiture légère; 2. Voiture de charge.

— Collier de barbe. V. BARBE.

— Collier de table, Cercle de métal qui se mettait an-



COLLIERS : 1. Troyen; 2. Egyptien; 3. Assyrien; 4-5. Grecs; 6. Etrusque; 7. Romain; 8. Slave (xv^e s.); 9. Gallo-romain. (Ce collier à la forme d'un torque); 10. Scandinave (x^e s.); 11. Indien; 12. Arabe; 13. Renaissance; 14. De 1600; 15. De 1650; 16. Empire.

convert destiné à recueillir les eaux pluviales et à les déverser dans les fossés.

COLLIDES n. m. pl. Zool. Sous-ordre de radiolaires. Syn. de THALASSICOLES. (V. ce mot.) — Un COLLIDE.

COLLIDINE n. f. La *collidine*, C¹²H¹⁴Az, est une base liquide, jaune, volatile, trouvée dans l'huile de Dippel.

— ENCYCL. Chim. On peut préparer la *collidine* en distillant la cinchonine avec la potasse. Elle appartient à la série pyridique. C'est la triméthylpyridine; théoriquement, elle est susceptible d'avoir vingt-deux isomères, qu'on désigne sous le nom général de *collidines*. Un petit nombre seulement sont connus : l'*aldéhyde*, obtenue en chauffant l'aldéhyde-ammoniaque avec l'urée, en vase clos, entre 120° et 130°; la *congrine*, etc. Wurtz a signalé la *collidine* dans les produits de distillation de l'aldol-ammoniaque. On l'a également observée dans les produits de décomposition de divers alcaloïdes par distillation sèche ou sous l'action de la potasse, par exemple de la quinoline, de la cinchonine, de la nicotine.

On a obtenu comme produit accessoire de la préparation de la *collidine* une base d'odeur aromatique, distillant vers 230°, qui paraît être un polymère de la *collidine* et appelée *paracollidine*.

— Physiol. La *collidine* agit principalement sur les centres moteurs cérébraux, qu'elle paralyse, puis sur les centres médullaires et les vaso-constricteurs, déterminant de la salivation et de la polyurie, avec diminution de la pression artérielle et abaissement de la température. A dose faible (5 centigr.), elle abolit les mouvements volontaires, mais laisse subsister les réflexes.

COLLIER (li-é — du lat. *collarium*, même sens) n. m. Ornement de cou fermé de petits objets enfilés ou de chaînons accrochés l'un à l'autre : COLLIER d'or, de perles, de corail.

— Cercle de cuir ou de métal, courroie, qu'on met au cou de quelques animaux, pour les attacher, les aider à travailler, etc. : COLLIER de chien.



Collier de chien.

ciennement sous les assiettes creuses, devant les convives, afin qu'elles fussent mieux d'aplomb et qu'on pût plus facilement les enlever en faisant le service. (Cette disposition avait aussi pour but d'empêcher les assiettes brûlantes de roussir les nappes, etc.)

— Archéol. *Collier de More*, Ancien ustensile de table sur lequel on posait un plat ou une assiette volante.

— Archit. Astragale d'une colonne d'ordre dorique ou ionique, que cet astragale soit décoré ou non.

— Art vétér. *Collier de séton*, Sorte de chapelet formé de baguettes de bois percées de trous, pour le passage de sangles ou de cordes. (On met ce collier au cheval auquel on a fait un séton, pour l'empêcher de le lécher.)

— Bot. Cordon d'étamines qui se trouve dans quelques anémones doubles. Syn. de ANNEAU.

— Boucher. Partie du cou du bœuf la plus rapprochée de la tête. || Maniement pair ou double du bœuf, qui correspond aux trois quarts supérieurs de la longueur du bord antérieur de l'épaule.

— Chass. *Collier de force*, Collier garni de pointes en dedans, dont on se sert



Collier d'étai : B, B', branches du collier embrassant le mât; E, étai (mar.).



Collier de force.

pour dresser certains chiens d'arrêt peu obéissants. || Chien de grand collier, Chien qui conduit les autres quand il est couplé avec eux.

— Dr. V. la partie encycl.

— Entom. Partie du corselet des lépidoptères qui précède la tête. || Grand collier ou Collier argenté, Nom vulgaire de l'*argynnis euphrosyne*. || Petit collier argenté, Nom vulgaire de l'*argynnis selene*.

— Mar. et nav. *Collier d'étai*, Branches à œil fixant l'étai

président du Conseil exécutif (1825). Cependant, le gouvernement, inquiété par ses turbulences, dut dépêcher des troupes contre lui et l'enfermer au monastère d'Ydra (fév. 1825). On dut bientôt l'en retirer pour l'opposer à Ibrahim-pacha, qui ravageait la Morée. Colocotronis fut peu heureux dans ses opérations contre le général turc. Il imposa Capo d'Istria à la présidence (1827). Il fut ensuite nommé membre du Conseil de gouvernement institué après l'assassinat de Capo d'Istria (1831). Il combattit avec passion l'influence russe, se montra un destructeur amer du nouvel ordre des choses, et songea à prendre les armes pour le changer. Condamné à mort le 26 mai 1834, sous le chef de haute trahison, il vit sa peine commuée en celle de dix années de réclusion. Othon I^{er}, en montant sur le trône (1^{er} juin 1835), le gracia, le nomma général et conseiller d'Etat. Depuis lors, Colocotronis se tint tranquille et consacra ses loisirs à la composition d'une *Histoire de la Grèce contemporaine*.



Colocotronis.

— **BIBLIOGR.** : Constantin Colocotronis, *Vie de Colocotronis* (Athènes, 1851).

COLOCYNTHEINE n. f. Produit de décomposition de la colocynthine, qu'on a chauffé avec de l'eau et de l'acide sulfurique.

COLOCYNTHEINE n. f. Principe résinoïde amer, que l'on a extrait de la colocynthine.

COLOCYNTHIS (tiss) n. f. Bot. Nom scientifique de la colocynthine.

COLENA. Myth. gr. Surnom d'Artémis, qui avait un temple sur les bords du lac Coloe, en Asie Mineure.

COLENIS. Myth. gr. Surnom d'Artémis en Attique; tiré du nom de Colenos, fils d'Hermès et roi légendaire de l'Attique, qui construisit un temple d'Artémis à Myrrhionote.

COLOGANIE (né) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées-phaséolées, renfermant des herbes volubiles à feuilles pennées, originaires de l'Amérique tropicale et centrale.

COLOGARITHME n. m. Alg. V. LOGARITHME.

COLOGNA Veneta, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Véronne]), sur l'Agno; 7.800 hab. Elève de vers à soie. Ville renommée pour ses excellentes pâtes d'amandées.

COLOGNE, en allem. **KÖLN** ou **CÖLN**, ville d'Allemagne (Prusse), ancienne capitale de la Prusse-Rhénane, sur le Rhin; 313.500 hab.

— **ENCYCL. HIST. et géogr.** Ancienne colonie romaine de vétérans (*Colonia Claudia Augusta Agrippinensium*), cette ville est une des plus importantes de l'Allemagne, par sa population et son commerce. Elle est, en même temps, une cité pittoresque par ses monuments et les souvenirs qu'ils éveillent; c'est un port fluvial et un centre d'échanges, une place forte de premier ordre.



Armes de Cologne.

La cathédrale de Cologne domine toute la ville de sa masse harmonieuse et élégante. Les cinq nefs et l'absidio, qui datent de 1322, sont couronnées par une flèche de 110 mètres de haut et qui a été terminée seulement en 1880. Non loin de cette basilique, célèbre dans le monde entier, s'élèvent l'église romane de Saint-Martin, la svelte église de Sainte-Marie au Capitole, une des plus vieilles du monde (1049); l'hôtel de ville du XII^e siècle, et un monument aujourd'hui désaffecté, mais qui est un bijou de l'architecture du XV^e siècle, le Gürzenich.

Au moyen âge, alors que les habitants étaient assez riches pour construire de tels monuments et pour rivaliser de luxe avec les bourgeois de Gand ou ceux de Florence (riche comme un drapeur de Cologne était un dicton courant), Cologne était le centre commercial le plus important de l'Allemagne. La guilde de Cologne était renommée de Hambourg à Anvers et de Brême à Marseille. Après une décadence de plusieurs siècles due aux guerres religieuses, à la découverte de l'Amérique, qui détournait de Venise et de l'Orient les marchandises du nord, Cologne a reconquis, dans les dernières années, une partie de sa suprématie. Ses produits industriels (faïenceries, filatures, ateliers de machines, canoës de Cologne) s'exportent vers le nord par le Rhin navigable; de nombreux bateaux accèdent chaque année au port de Cologne. D'autre part, deux lignes de fer se croisent au gare de Cologne et passent toutes deux sur un pont fixe accessible à la fois aux voies ferrées, aux voitures et aux piétons, pendant que le pont de bateaux qui unit, parallèlement à celui-ci, les deux rives du Rhin, n'a plus qu'un intérêt historique.

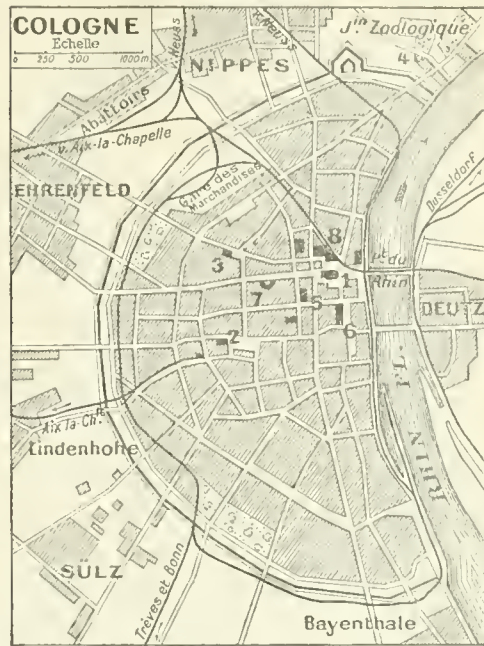


Cathédrale de Cologne.

Enfin, Cologne est, avec Mayence et Coblenz, une tête de défense de l'Allemagne vers l'ouest. Elle est protégée par des remparts qui s'étendent à 5 kilomètres de la ville

et qui s'appuient sur douze forts. Dans ce périmètre est comprise la petite ville industrielle de Deutz, qui se trouve en face de Cologne. — Le cercle de Cologne a 3.977 kilom. carr., et 827.074 hab.

— **B.-arts.** A la ville de Cologne se rattache un des



1. Cathédrale; 2. Eglise des Apôtres; 3. Eglise Saint-Gérôme; 4. Théâtre Flora; 5. Museum; 6. Hôtel de ville; 7. Théâtre municipal; 8. Gare centrale.

plus anciennes écoles de peinture de l'Allemagne, caractérisée par ses tendances mystiques. Les artistes de Cologne se rendirent célèbres dans l'orfèvrerie et la miniature, dès l'époque de Charlemagne. Au XIV^e siècle, apparaissent de charmantes peintures sur ivoire ou : le premier grand nom est celui de Wilhem von Herle, mort en 1378. Au XV^e siècle, Stephan Lochener (mort en 1452) écrivit l'histoire de cette école, dont l'originalité est dès lors effacée par l'imitation des peintres flamands. L'école de Cologne a laissé peu de noms, mais un certain nombre d'œuvres où les sujets religieux sont traités avec un idéalisme naïf, un milieu de paysages ou d'architectures d'un style primitif.

Cologne (CONCILES DE). La ville de Cologne fut le siège de différents congrès, conférences et conciles. Il faut citer surtout le concile de 1536, qui, pour répondre aux accusations des luthériens, édicta un grand nombre de canons, destinés à réformer la discipline.

Cologne (EAU DE). Eau spiritueuse célèbre, connue aussi sous le nom de « alcoolat de citron composé », très employée comme arôme de parfum. — Son invention, ou, du moins, sa vogue, qui remonte au XVIII^e siècle est due à une famille de distillateurs d'origine italienne, les Farina, dont l'histoire n'est pas très bien connue. L'eau de Cologne, du nom de la ville allemande où fut fondée cette maison de commerce devenue célèbre, a officiellement fait son apparition en France, lors de l'Exposition de 1855, importée par un Farina. (Commercialement, il existe depuis cette époque de très nombreuses imitations de l'eau de Cologne véritable.)

Voici une formule de l'eau de Cologne : essence de cédrat, 18 grammes; de bergamote, 12; de citron, 12; de neroli, 4; de Portugal, 8; de verveine, 4; de menthe, 5; de romarin, 4; de thym, 4; alcool à 36 degrés, 500 grammes; alcoolat de mélisse, 500; teinture de musc, 12. (On agit vivement le mélange, et, après douze heures, on filtre jusqu'à ce que le liquide soit tout à fait limpide.)

Cologne (TERRE DE). Comm. V. OCRE.

COLOGNE, ch.-l. de cant. de Gers, arr. et à 37 kil. de Lombez, près du Sarraillon, affl. de la Gimone; 620 hab. Ce fut d'abord une bastide fondée en 1286 par Odon de Ferrido et Philippe le Bel. — Le canton a 13 comm. et 4.577 h.

COLOGNE al Serio, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), sur le Serio; 3.100 hab. Riz, céréales, soie.

COLOGNOLA al Collè, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Véronne]), sur le Prognò, affluent de l'Adige; 4.200 hab.

COLOGNY, village de Suisse, canton et sur le lac de Genève; 620 hab. Belle vue sur le Jura, les Alpes et le mont Blanc. L'historien Jean Muller habita ce village, et lord Byron y écrivit, en 1816, trois chants du *Childe Harold* et sa tragédie de *Manfred*.

COLOMA n. m. Variété de pomme d'hiver.

COLOMA (don Carlos), général et historien espagnol, né à Alicante en 1573, mort en 1637. Il se distingua dans les campagnes contre les Provinces-Unies, et fut comblé de dignités par Philippe III et Philippe IV. Il a laissé un récit estimé de la *Guerre des Pays-Bas* (1625).

COLOMB (LAGUNE DE) ou **BAIE DE L'ALMIRANTE**, baie formée par la mer des Antilles, sur la côte orientale de la république de Costa-Rica (Amérique centrale).

COLOMB, COLUMB ou **COLOMBE** (Michel), statuaire français, né en 1131 à Tours, mort en 1512. Le nom de cet artiste était tombé dans l'oubli quand, en 1297, le superbe tombeau de François II, dernier duc de Bretagne, ayant été ouvert, Mellier, magistrat nantais, qui présidait à la cérémonie, découvrit cette inscription : *Par l'art et l'industrie de Michel Colomb, premier sculpteur de son temps originaire de l'évêché de Léon*. On a discuté la valeur de ce texte, et il est acquis aujourd'hui que Colomb est né à Tours, où il a vécu et travaillé pendant quarante ans. En 1467, Colomb était qualifié, dans une pièce officielle récemment découverte, « prince des sculpteurs français ».

Le Louvre possède le *Saint Georges* de Colomb (autrefois au château de Gaillon), et son nom a été donné à une salle du musée de sculptures de la Renaissance. Son chef-d'œuvre est le tombeau de François II, dans la cathédrale de Nantes, où il a été apporté, après avoir été élevé de l'église des Carmes. Colomb a produit un grand nombre d'ouvrages.

COLOMB (Christophe), navigateur italien, autour de la découverte du nouveau monde, né vers 1436 ou 1441, ou plus vraisemblablement vers 1446, dans l'Etat de Gênes (à Gênes ou à Savone, à Finale, à Oneglia; en tout cas, pas à Calvi de Corse), mort à Valladolid en 1506. Son père, issu, dit-on, d'une famille ancienne de Plaisance, était cordonnier de laque ou tissierad. Colomb se fit marin à l'âge de quatorze ans, acquit les connaissances nécessaires pour la pratique de la navigation, et apprit d'abord pendant vingt-trois ans. Vers 1480, il épousa la fille du navigateur portugais Perestrello, qui laissa à son gendre pour héritage ses papiers, ses cartes, ses instruments et ses observations. Depuis quelques années déjà, Christophe Colomb était en relation avec l'astronome florentin Paolo Toscanelli. Il exécuta alors un voyage dans les mers du nord et en Islande; plus tard, il fit un voyage en Gaïnée, et c'est au retour de cette expédition, vers 1483, que les notions prises par lui à des sources multiples formèrent un ensemble duquel résulta le projet de voyage d'est en ouest, à travers l'Océan Atlantique.



Christophe Colomb.

Colomb voulait arriver par cette route maritime nouvelle aux rivages orientaux de l'Asie, pays des épices, de l'or et des éléphants, c'est-à-dire l'Inde et la Chine. Il soumit son projet au roi de Portugal, Jean II, qui essaya de lui ravir la gloire du succès en envoyant secrètement, sur la route indiquée, un navire bientôt rameolé à la côte par la tempête et l'effroi des matelots. Il s'adressa enfin à l'Espagne, dont les souverains lui accordèrent, seulement après la paix de Grenade, les caravelles nécessaires pour accomplir son voyage (17 avr. 1492, à Santa-Fé).

Quelques mois plus tard, le 3 août 1492, Colomb partait de Palos avec la *Santa-Maria*, la *Niña* et la *Pinta*, touchait aux Canaries, puis se dirigeait vers l'ouest et le sud-ouest en dissimulant soigneusement à ses compagnons la réelle étendue du chemin parcouru chaque jour, et en luttant avec énergie contre le découragement des matelots. Après avoir traversé la mer des Sargasses et découvert, grâce à l'observation attentive des boussoles, la variation magnétique, il arriva, dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, devant une petite île de l'archipel des Bahama, Guanahani, qu'il appela *San-Salvador*.

Colomb, qui se croyait arrivé sur les côtes orientales de l'Asie, reconnut ensuite plusieurs autres îles du même archipel; puis il côtoya successivement une partie des côtes de Cuba (qu'il pensa être le littoral de la Chine) et de Haïti, l'île espagnole (Hispaniola). Il ne se borna pas à prendre possession de ces terres, mais érigea sur le rivage d'Haïti une forteresse, que durent garder jusqu'à son retour quelques Espagnols; puis, après avoir longé le littoral d'Hispaniola jusqu'au cap Samana, le 16 janvier 1493, Colomb prit la direction du retour et rentra dans le port de Palos, sept mois et demi après l'avoir quitté, le 15 mars 1493. Accueilli avec enthousiasme par la nation espagnole tout entière, comme par les souverains Ferdinand et Isabelle, qui lui confirmèrent ses titres d'amiral et de vice-roi et tous les privilèges stipulés avant le départ, Colomb s'occupa immédiatement de préparer une seconde expédition pour les pays qu'il appelait les *Indes occidentales*, ne pensant pas qu'un continent existât au milieu de l'Océan, entre les rivages occidentaux de l'Europe et orientaux de l'Asie. Cette seconde expédition partit dès le 23 septembre 1493; elle comptait dix-sept vaisseaux et une foule de personnages dont Colomb ne parvint pas toujours à dompter les passions cupides. La Dominique, la Guadeloupe, Porto-Rico, la Jamaïque et la côte sud-occidentale de Cuba furent explorées au cours de ce voyage, qui dura près de trois ans (jusqu'en juin 1496); les Espagnols et les Indiens luttèrent plus d'une fois à main armée. Déjà, d'ailleurs, malgré les efforts de Colomb, qui s'efforçait de violentes initiatives, les Européens commençaient à maltraiter les indigènes; ils le firent bien plus encore, au cours du troisième voyage dirigé par l'amiral sur les côtes du nouveau monde (1498). C'est pendant cette expédition que Colomb longea le continent américain au delta de l'Orénoque et découvrit les îles de la Trinité, de Tabago et de Grenade; l'arrivée de François de Boya-Hilla, qui destitua l'amiral, le mit aux fers à Saint-Domingue même, puis le renvoya en Espagne en 1500, mit fin à ce troisième voyage; et, si Ferdinand et Isabelle désapprouvèrent cet indigne traitement envers un homme qui leur avait donné un monde, ils ne lui rendirent point son commandement, et Colomb perdit tout crédit auprès d'eux.

A force de sollicitations, il obtint cependant, en 1502, le commandement d'une nouvelle expédition, au cours de laquelle fut complétée la reconnaissance des Antilles et exploré le littoral de l'Amérique centrale, du Honduras au golfe de Darien. Quand il revint, en 1504, de ce voyage, qui ne fut, à bien des points de vue, qu'un long désastre, Colomb se trouva sans protection, par suite de la mort de la reine Isabelle. Personne à la cour ne s'intéressant plus à lui, il s'éleva en vaines sollicitations auprès du roi Ferdinand, et mourut pauvre et délaissé, le 20 mai 1506. Il laissa deux fils : Diego et Ferdinand. Ses restes, transportés en 1536 à Saint-Domingue, auraient été, après l'expulsion des Indes (1795), transférés à La Havane, d'où ils furent rapportés en Espagne en 1899 et déposés dans la cathédrale de Séville.

— *L'habilitation de Christophe Colomb*. Une instance en habilitation de Christophe Colomb a été introduite devant le sénat de Rome en 1874, par les soins de l'archevêque de Bordeaux, M^r Donnet, mais les preuves apportées par la validité d'un second mariage de Colomb (duquel serait né

COLOMBE (sainte), martyre, née à Cordone, martyrisée par les Maures en 853. Son corps, jeté dans le Guadalquivir, fut retrouvé par les chrétiens. — Fête le 17 septembre.

COLOMBE (Michel), sculpteur français. V. COLOMB.

COLOMBEAU (lon-ba — dimin. de colombe) n. m. Ornith. Petit pigeon. (Vieux.)

— Voyez les passereaux Qui déniaient l'amour, voyez les colombeaux. RONSARD.

— Vitic. V. COLOMAUD.

COLOMBEL, ELLE (lon-bèl) adj. Qui a rapport à la colombe, qui tient de la colombe : Simplicité colombelle. (Vieux.)

COLOMBELLAIRE ou COLUMBELLARIA (lon-bèl) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des colombellines.

COLOMBELLE (lon-bèl) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des colombellidés, comprenant des animaux marins à grand pied arqué ou tronqué en avant, pointu en arrière, à tête triangulaire; à coquille ovale, couverte d'un épiderme, à houche étroite et longue. On connaît trois cents espèces de colombelles (colombella), répandues surtout dans les régions tropicales. Citons la *colombella mercatoria* (Autilles), bariolée de brun et de jaune rosâtre.

COLOMBELLE (lon-bèl) n. f. Petite colombe, au propre et au figuré.

COLOMBELLIDÉS ou COLUMBELLIDÉS n. m. pl. V. COLOMBELLINES.

COLOMBELLINE ou COLUMBELLINA (lon-bèl) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des colombellidés, comprenant des coquilles ovales, épaisses, strombiformes, fossiles dans les terrains crétacés. (Dans le genre voisin, colombellaire, la coquille est ovale oblongue, et la bouche n'est pas flexueuse.)



Colombelline.

COLOMBELLINIDÉS (lon-bèl) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cténo-branches, comprenant des coquilles solides, rugueuses, ordinairement treillisées, réparties dans les genres colombellaire, colombellaire, zittelle, pétersie. — Un COLOMBELLINIDE.

COLOMBES, comm. du département de la Seine, cant. de Courbevoie, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Denis, près de la rive gauche de la Seine; 16.798 hab. Ch. de f. Ouest. Raffineries d'huiles et d'essences minérales; imprimeries; fabriques de métiers. Viciaigreries. Eglise, en partie du XII^e siècle. Champ de courses.

COLOMBETTE (lon-bèt) n. f. Variété d'agaric. (Son nom scientifique est *agaricus columbetta*.)



Colombette.

COLOMBEY-LES-BELLES, ch.-l. de cant. de Mourtho-et-Moselle, arrond. et à 17 kilom. de Toul, sur un massif entre Meuse et Moselle; 800 hab. Ch. de f. Est. Culture du pavot. Broderies, boutons de nacre. Ce bourg, qui existait au temps de Charles le Chauve, était, avant 1871, un chef-lieu de canton de la Mourtho, arrond. de Toul. — Le canton a 32 comm. et 11.072 hab.

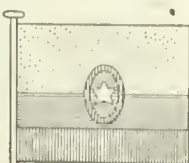
COLOMBI (du lat. *columba*, pigeon), préfixe qui servait anciennement à caractériser divers genres d'oiseaux présentant des rapports avec les pigeons et appartenant à la famille des colombidés. Les colomnicolins sont des péristères américaines (*chamapelia* et *oreopelia*). Les colomniquilles sont des *verruia*. Les colomnicoccos sont les *gouras*. Les colommoineaux sont les *pyritanas*. Les colomperdrix sont les *starnenas*. Les colomurtures sont les *ectopistes*, etc.

COLOMBIA, nom de plusieurs comtés américains. V. COLUMBIA.

COLOMBIDÉS ou COLUMBIDÉS (lon) n. m. pl. Une des trois familles formant l'ordre des colombirds. — Un COLOMBIDE, ou COLUMBIDE.

— *Enxvcl.* Les colombirds se caractérisent par leur bec à bords lisses, leurs tarses courts, à talons le plus souvent garnis de plumes, leur queue composée le plus souvent de douze rectrices. Ils se subdivisent en trois tribus : *treroninés*, *colombinés*, *gourinés*.

COLOMBIE ou NOUVELLE-GRENADE, république occupant la partie nord-ouest de l'Amérique du Sud et une portion de l'Amérique centrale (isthme de Panama). Elle a un développement de 2.250 kilomètres de côtes sur la mer des Antilles, et de 2.300 sur l'océan Pacifique. Du côté du continent, ses limites avec le Venezuela, le Brésil et l'Équateur, sont encore mal définies. Sa superficie est d'environ 1.024.000 kilomètres carrés, et sa population de 4 millions d'habitants.



Drapeau de Colombie.

— I. *Géographie physique.* Sur le territoire colombien, les Andes, véritable épine dorsale de l'Amérique du Sud, forment une triple chaîne : la chaîne occidentale, peu élevée, qui s'étend entre le Pacifique qu'elle borde et la vallée du rio Cauca; la chaîne centrale, comprise entre le Cauca et la Magdalena, laquelle renferme les plus hauts sommets des Andes nord-américaines (le volcan de Tolima y atteint 5.581 m.; mais l'altitude va en diminuant rapidement vers le nord, et la chaîne finit par disparaître dans la plaine; sur son prolongement se dresse, tout au bord de la mer des Antilles, un massif isolé de 3.500 m. de hauteur, la sierra Nevada de Santa-Marta; la chaîne orientale, parallèle d'abord aux deux précédentes, qui ne tarde pas à s'infléchir vers le N.-E. et entre sur le territoire vénézuélien. (Elle donne naissance aux

grands affluents de gauche de l'Orénoque et à quelques-uns de ceux de l'Amazone.)

Le climat, chaud, humide et malsain dans les basses terres du littoral et de l'isthme, passe par toutes les gradations, à mesure qu'on s'élève dans les vallées et sur les plateaux. Ici, comme au Mexique, on peut distinguer trois zones climatiques : la *tierra caliente*, jusqu'à l'altitude de 600 à 800 mètres, où la température moyenne atteint de 25 à 30°; la *tierra templada*, jusqu'à 2.500 mètres, et, plus haut, la *tierra fria*.

La grande abondance des pluies donne aux fleuves de cette région une importance exceptionnelle; les principaux sont l'Atrato et la Magdalena, grosse du Cauca. Le premier, qui n'a que 700 kilomètres de cours, apporte au golfe du Darien, dans la saison des pluies, plus d'eau que n'en verse le Nil, dont le domaine hydrographique est cent fois plus étendu. La Magdalena, moins importante en proportion, compte, cependant, parmi les plus grands fleuves de la terre; elle a 1.800 kilomètres de cours, et les grands navires peuvent la remonter sur un longueur de 1.000 kilomètres; son embouchure est malheureusement encombrée d'une barre que les bateaux ne se hasardent guère à franchir. Les solitudes qui s'étendent à l'E. des Andes et



Armoiries de la Colombie.

pluie), et dans les régions élevées les céréales d'Europe neussissent très bien. Quant à la région des llanos, c'est un magnifique pays d'élevage. Le sol n'est point partout mis en valeur, mais les forêts, qui couvrent encore d'immenses espaces, sont une source importante de richesse.

Les montagnes recèlent des mines d'or, d'argent, de platine, de fer, de cuivre, de plomb, de houille, d'émeraude (aux environs d'Antioquia, dans la vallée du Cauca); mais ces richesses sont encore, en majeure partie, inexploitées, faute de bras et surtout de moyens de transport.

Ce n'est, en effet, que par l'établissement de voies de communication que la Colombie prendra réellement de la valeur; malheureusement, la construction des routes et des chemins de fer rencontre de grands obstacles par le fait du relief et des pontes énormes qu'il faut franchir. Il n'y a actuellement, dans le pays, que 300 kilomètres de voies ferrées, dont 76 pour la ligne qui traverse l'isthme de Panama.

Avec des moyens de transport aussi précaires, le commerce extérieur n'a pu prendre encore un grand développement; il se fait surtout par les ports de Buenaventura sur le Pacifique, de Carthagène et de Sabaniilla sur la mer des Antilles.

— *Histoire.* A l'époque de la domination espagnole, la Colombie formait la viceroyauté de Santa-Fé. Après l'insurrection de 1821, elle fut, pendant quelques années, sous la présidence de Bolivar, unie au Venezuela et à l'Équateur. Mais, après la mort du grand libérateur, elle se sépara des deux pays voisins, et ont dès lors une existence à part. Elle forma une république fédérative (États-Unis de Colombie) jusqu'en 1856, époque à laquelle elle devint,



Carte de la Colombie.

portent le nom de llanos sont parcourues par les affluents de l'Orénoque (rivers Meta et Guaviare), et de l'Amazone (Yapura ou Caqueta).

II. *Géographie politique.* La Colombie, république unitaire depuis 1856, est gouvernée par un président, élu pour deux ans et assisté de ministres. Le pouvoir législatif est entre les mains d'un Congrès, qui comprend un Sénat et une Chambre des députés. — Le territoire est divisé en neuf départements, qui correspondent aux anciens États, et qui sont : 1° Panama (capit. Panama); 2° Cauca (capit. Popayan); 3° Antioquia (capit. Medellín); 4° Bolivar (capit. Carthagène); 5° Magdalena (capit. Santa-Marta); 6° Santander (capit. Socorro); 7° Boyaca (capit. Tunja); 8° Cundinamarca (capit. Bogota, autrefois Tunja); 9° Tolima (capit. Ibaguè, autrefois Neiva). La capitale et le siège du gouvernement est Bogota, qui a remplacé les villes aujourd'hui délaissées de Carthagène et de Santa-Marta, situées sur le littoral, dans un climat trop chaud et trop malsain.

— *Religion.* Le catholicisme est la religion d'État. Au point de vue de l'organisation ecclésiastique, le pays est divisé en 11 évêchés, relevant d'un seul archevêché.

III. *Géographie économique.* La Colombie possède les productions végétales les plus variées, et son sol est apte à toutes les cultures. Dans les régions basses et chaudes (*tierra caliente*), on récolte le tabac, le coton, le cacao, le café, la canne à sucre, l'indigo, la vanille; sur les collines, on recueille l'écorce précieuse du quinquina (*tierra tem-*

grâce à l'initiative du président Raphaël Nuñez, une république unitaire.

— *Découverte.* Les côtes de la Colombie ont été explorées pour la première fois, sur l'Atlantique, par Rodrigo Bastida et Juan de La Cosa vers 1499, sur le Pacifique par Andagoya en 1522. Dès 1513, Nuñez de Balboa franchit l'isthme de Panama, mais c'est après 1530 seulement que l'exploration de l'intérieur commença vraiment avec les expéditions d'Alfonsse de Balboa, de Quesada et de Federmann. Al. de Humboldt, Boussingault, Roulin, surtout Ag. Codazzi ont particulièrement contribué, dans la première moitié du XIX^e siècle, à faire progresser la géographie de la Colombie, dont les voyageurs Rouss et Stübel, E. Roehls, Crovaux, Candelier et M. Vergara y Velasco ont, depuis, fructueusement étudié ces points particuliers.

— *Bibliogr.* de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*; de Jules Crovaux, *Voyages dans l'Amérique du Sud* (Paris, 1852); Le Moyno, *Voyages et séjours dans l'Amérique du Sud* (Paris, 1880); E. Roehls, *Voyage à la sierra Nevada de Santa Marta* (Paris, 1881).

COLOMBIE ANGLAISE ou BRITANNIQUE, une des plus grandes provinces du Dominion of Canada, limitée au N. par les États-Unis, à l'E. par les montagnes Rocheuses, puis par le 122^e degré de longitude O.; au N. par le 60^e degré de latitude N.; à l'O. par l'océan Pacifique et, depuis le 55^e parallèle, par l'Alaska. L'archipel de la Reine Char-

à plomb, pour soutenir le falçato d'un bâtiment. **Colonne montante.** Conduite principale sur laquelle viennent se raccorder les tuyaux ou câbles amenant l'eau, le gaz ou l'électricité dans les diverses parties d'une habitation, et qui est elle-même branchée sur la conduite de la compagnie. **Impress.** sur étoffes. **Vaporisation à la colonne.** V. VAPORISATION. — Dans les filatures, ou appelle *colonne* l'organe des cardes servant de support aux arbres des appareils dits *travailleurs* et *nettoyeurs*. — Dans les apprêts, on appelle *colonne* un gros tube percé d'un grand nombre de petits trous; tuyau autour duquel s'enroule l'étoffe que l'on veut apprêter par vaporisation. **Colonne à plateau.** Appareil de distillerie, à l'aide duquel on rectifie les alcools marchands. **Machine à colonne d'eau.** Sorte de machine hydraulique, dans laquelle on se sert de la puissance d'une chute d'eau tombant d'une hauteur considérable, pour communiquer un mouvement de va-et-vient au piston d'un cylindre. — Zool. Pièce axiale de la charpente essoupe, chez les vertébrés.

ALLUS. HIST. : Colonne conduisant les Hébreux dans le désert, Colonne de feu ou de fumée qui dirigeait les Hébreux dans le désert de Sin. (V. MOÏSE.) — Dans l'application, cette colonne figure le flambeau intérieur qui éclaire l'homme à travers les obscurités de la vie, pour le faire arriver à un but difficile à atteindre. On y fait aussi allusion en parlant des peuples qui, d'étape en étape, s'avancent graduellement vers la terre promise de la liberté.

— ENCYCL. Anat., physiol. et pathol. V. VERTÉBRALE (colonne).

— Archit. L'idée première de la *colonne* semble dériver de l'arbre, ou de la poutre. Cette idée du support arrondi est si simple, si naturelle, qu'on la retrouve dans l'architecture de tous les peuples. Le tabernacle des Juifs avait ses colonnes; le temple de Dagon avait les siennes, que Samson renversa de sa puissante main, pour écraser les Philistins. Les Egyptiens, les Assyriens, les Perses consacraient cet appareil architectural, qui avait pénétré jusqu'au delà de l'Atlantique, chez les Aztèques. On sait quel usage en fit l'antiquité grecque et romaine.

Au moyen âge, les premiers constructeurs romans utilisèrent les colonnes antiques, en les dressant dans leurs constructions, sans tenir compte de leur grosseur et de leur proportion. Il résulta de cette réunion de colonnes ou de fragments de toute dimension et proportion, dans un même édifice souvent, un eubli complet des méthodes jadis suivies par les Romains dans la composition des ordres de l'architecture, ce qui permit aux constructeurs d'imaginer et d'inventer à leur guise. Alors, naquit l'architecture gothique, avec ses conceptions imposantes et originales, complètement étrangères aux proportions classiques et païennes. La colonne gothique devint un faisceau de colonnettes groupées autour des piliers des cathédrales, et combina ainsi la hardiesse et la légèreté avec une solidité relative. La Renaissance ramena le goût et l'étude de l'antiquité. Depuis lors, on est beaucoup revenu aux ordres.

La manière de fabriquer les colonnes n'a pas moins différé que leur forme. En Egypte, la plupart des colonnes étaient monolithes; on les taillait, on les sculptait même dans les carrières. Dans les constructions grecques et romaines, les fûts des colonnes étaient presque toujours formés de plusieurs tambours; de petits goujons en bois et en bronze re liaient les tambours successifs. Au temple du Parthénon à Athènes, ces goujons sont en bois, et divisés en deux parties, en forme de crapaudine, ce qui permettait de faire tourner la pierre après l'avoir posée, et, on frottait les deux lits en contact l'un sur l'autre, de les faire coincider très exactement dans tout leur étendue, et par là s'emboîter si bien, que souvent on cherche vainement leur joint. Sous l'empire romain, le luxe des constructions avait pris un tel développement, que la plupart des fûts de colonnes s'exécutaient en marbre, en granit ou en porphyre, et étaient d'une seule pièce. Au moyen âge, on fit un grand nombre de colonnes monolithes tournées; on en trouve plusieurs dans les anciennes cathédrales.

Dans les constructions modernes, les colonnes sont formées de tambours superposés, et, de plus, se composent souvent d'assises multipliées, à la manière des murs, avec joints multipliés et peu dissimulés. Cela tient, en France, à la nature de la pierre des carrières des environs de Paris, qu'on ne peut avoir que par petits tronçons; mais l'effet en est déplorable, aussi bien au point de vue de l'art qu'à celui de la durée. Dans les constructions économiques, les colonnes en fer remplacent, depuis quelques années les colonnes de pierre et de marbre.

L'architecture moderne reconnaît cinq ordres de colonnes, d'après les cinq ordres d'architecture; les anciens n'en admettaient que trois : le dorique, l'ionique et le corinthien. (V. ces mots, et v. ORDRE.) Suivant Vitruve, les architectes ayant remarqué que le pied de l'homme était la sixième partie de la hauteur du corps, transportèrent cette proportion dans leurs colonnes : « Quelle que fût la grosseur d'une colonne à son pied, ils lui donnèrent une hauteur sextuple, y compris le chapiteau. C'est ainsi que

la colonne dorique prit l'empreinte des proportions, de la force et de la beauté du corps de l'homme. Plus tard, voulant élever un temple à Diane, ils chérchèrent un nouvel ordre : ils lui donnèrent quelque chose de la grâce de la femme, et ils portèrent la hauteur des colonnes à huit diamètres, afin qu'elles parussent plus sveltes. Ils y ajoutèrent des bases avec des enroulements, à l'imitation des chaussures, et ils placèrent des volutes au chapiteau, pour représenter les grandes boucles de la chevelure, rejetées à gauche et à droite du visage. Des cimaises et des guirlandes furent, comme des ornements, arrangées sur le front des colonnes; enfin, des canelures crouées le long du fût imitèrent les plis d'une robe. Ces colonnes constituent l'ordre ionique, ainsi appelé du peuple qui l'avait inventé. Le troisième ordre, que nous appelons « corinthien », imite la grâce d'une jeune fille; il en a les proportions délicates. » A ces trois ordres de colonnes on en ajouta successivement deux, qui sont le composite et le toscan. Voici, en quelques mots, le caractère distinctif de chacune de ces colonnes. La colonne dorique a depuis quatre jusqu'à huit diamètres; chez les anciens, elle était sans base; son chapiteau se compose de moulures, filets et quarts de rond. Parmi les plus célèbres, il faut citer celles du temple de Neptune à Paestum, et celles du Parthénon à Athènes. La colonne ionique va jusqu'à neuf diamètres, et se reconnaît à la forme et aux volutes de son chapiteau. Diverses colonnes du temple de Minerve Poliade à Athènes, de la Fortune Virile et du temple de Marcellus à Rome, en offrent de beaux modèles. La colonne corinthienne est, de toutes, la plus riche et la plus svelte; elle a ordinairement dix diamètres, et autour de son chapiteau s'enroulent des acanthes et des volutes. Le temple de Vesta à Tivoli et celui de Minerve à Assise sont ornés de colonnes corinthiennes. La colonne toscane a sept diamètres de hauteur, y compris la base et le fût. Ce n'est que par les historiens que nous en connaissons l'existence; aucun spécimen ne nous en est resté. La colonne composite a dix diamètres, les feuilles du chapiteau corinthien et les volutes de l'ionique; elle est de création romaine.

Outre cette division des colonnes en cinq groupes distincts, selon l'ordre d'architecture auquel elles appartiennent, il y a une foule de subdivisions, qui indiquent soit la matière de la colonne, soit sa forme, soit sa destination.

Sur certains monuments de l'époque chrétienne, la représentation d'une ou plusieurs colonnes figure comme un symbole de l'Eglise.

— Art milit. La *colonne* est une formation tactique, dont le but est de présenter un front relativement étroit pour une profondeur relativement grande. C'est, à ce point de vue, l'opposé de la formation dite « en bataille ». On passe de l'une à l'autre par le *déploiement*. C'est surtout une formation de marche sur les routes, ou de manœuvre sur le champ de bataille. Les effets des armes modernes ont imposé l'adoption de l'ordre dispersé et rendu l'emploi de la colonne à peu près impossible, dès qu'on est dans la zone de feu efficace de l'ennemi. En marche, l'infanterie emploie la *colonne par le flanc*, où les hommes sont placés par quatre de front. Quelquefois, aussi, en marche par six ou par huit, afin d'éviter une trop grande longueur.

L'artillerie emploie la *colonne par pièce* : une seule voiture de front, ou *par section* : deux voitures. Les batteries formées en colonne par section peuvent être également groupées, comme les escadrons de cavalerie, en *masse* ou en *ligne de colonnes*.

Le mot « colonne » a encore quelques acceptions spéciales. Dans une troupe, on appelle *colonne de combat* l'ensemble des éléments indispensables pour combattre, et qu'à un moment donné il peut être utile de faire porter seuls en avant, par opposition à ceux qu'on peut, sans inconvénient, laisser un peu en arrière, comme les parcs et convois administratifs.

Les Allemands appellent *colonnes de munitions* les groupements de caissons que l'on appelle, en France, *sections de munitions*, et qui sont destinés à ravitailler en munitions l'artillerie et l'infanterie. En Allemagne, également, on donne le nom de *demi-colonne* (*halbkolonne*) à une formation de la cavalerie dans laquelle les pelotons d'une escadron sont placés obliquement l'un derrière l'autre.

— Blas. En armoiries, la *colonne* est un meuble assez fréquent. Sa proportion sur l'écu est de sept diamètres de hauteur; elle est posée sur un socle ou soubassement haut de un diamètre, ce qui lui donne en tout huit diamètres de haut. En blasonnant, l'on se nomme le chapiteau, la base et le socle que lorsqu'ils sont d'un émail différent de celui du fût. Lorsque, sur l'écu, il se trouve un chef, ou quelque autre meuble, la colonne n'a que sept diamètres, y compris le socle. Quand il y a dans l'écu deux, trois ou quatre colonnes sur le même rang, elles conservent leur hauteur ordinaire; lorsqu'il y a trois colonnes qui ne sont point rangées, elles n'ont chacune que cinq diamètres de haut.



D'argent à une colonne de gueules.

— Hist. *Colonnes triomphales.* Plusieurs colonnes commémoratives furent élevées à Rome, pendant la république : colonnes de C. Marius, de P. Minucius, de C. Duilius, de J. César. Mais elles ne sont pas à comparer à celles qui furent construites sous l'empire, et dont nous citerons les plus connues :

La *colonne Trajane* fut élevée en 112, sur le forum de Trajan, en souvenir des victoires de cet empereur sur les Daces. Elle a 29 mètres de hauteur, 2,50 de diamètre et est formée de 23 tambours de marbre blanc. Le socle, quadrangulaire, est orné d'une inscription et de trophées guerriers. Un bas-relief en spirale, de 24 tours, se déroule autour du fût, représentant les épisodes de la guerre de Dacie. A l'intérieur, une escalier à vis de 190 marches conduit au chapiteau dorique, jadis surmonté d'une statue de Trajan, qui fut remplacée, en 1588, par celle de saint Pierre. Ce monument, attribué à l'architecte Apollodore de Damas, est le plus beau modèle et le mieux conservé des colonnes triomphales. Les bas-reliefs sont une mine de renseignements pour l'archéologie militaire.



Colonne Trajane.

La *colonne Antonine* proprement dite fut élevée sur le champ de Mars à Antonio le Pieux, par ses fils Marc-Aurèle et L. Verus. Dorique et formée d'un seul bloc de granit rose, elle soutenait à son sommet la statue d'Antonin, et mesurait 23 mètres avec son piédestal quadrangulaire, qui portait sur une de ses faces l'inscription dédicatoire et, sur les trois autres, des bas-reliefs en marbre blanc. Elle fut retrouvée en 1705, dans le Monte-Citorio. — On appelle aussi d'ordinaire et improprement « colonne Antonino » la *colonne de Marc-Aurèle*, qui se trouve actuellement sur la piazza Colonna. Elevée en 180 par le sénat sur le forum d'Antonin en souvenir des victoires de Marc-Aurèle sur les peuples du Danube, elle est imitée de la colonne Trajane. Dorique, en marbre blanc, elle se compose de 28 blocs ajustés, et mesure 30 mètres environ. Le fût est entouré d'un bas-relief en spirale qui représente la guerre contre les Marcomans, et creusé à l'intérieur d'un escalier à vis. En 1589, la statue de Marc-Aurèle, disparue depuis longtemps, a été remplacée par celle de saint Paul.

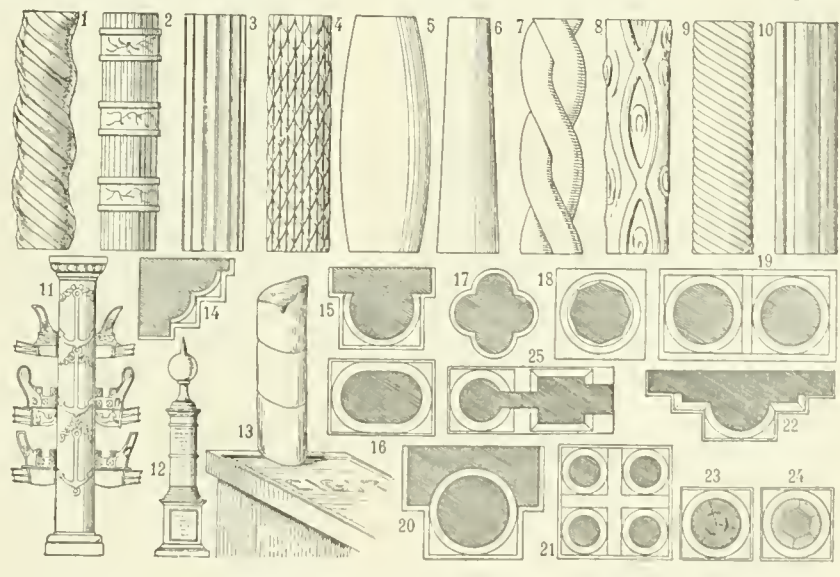
La colonne dite « de Pompé » a reçu à tort ce nom parce qu'on a cru longtemps qu'elle avait été élevée par Cléopâtre à la mémoire de Pompé. Elle est probable qu'elle a été élevée par les habitants d'Alexandrie d'Egypte, en l'honneur de Dioclétien. Elle est située, non loin de la mer, dans les limites de l'ancienne eccesite de la ville. Faite d'un seul bloc de granit rose qui repose sur un piédestal et porte un chapiteau corinthien, elle mesure au total 28 mètres. C'est dans son voisinage qu'en 1798 les troupes françaises célébrèrent l'anniversaire de la République.

La *colonne Théodosienne* ou d'Arcadius, élevée à Constantinople en 421 par Théodose II, en l'honneur de son père Arcadius, fut renversée, en 1719, par un tremblement de terre, et il n'en reste que la base et un fragment de fût. Elle était faite sans doute à l'imitation de la colonne Trajane. Le Louvre possède un dessin, longtemps attribué à Gentile Bellini, qui la représente en entier.

— On pourrait citer encore, dans l'antiquité, la colonne, dite de *Constantin*, à Constantinople, dont il ne reste que des débris; la colonne de *Phocas*, sur le forum romain, etc.

Dans les temps modernes, l'usage et la forme des colonnes monumentales ont été empruntés à l'antiquité. Nous mentionnerons les principales :

La *colonne Vendôme*, appelée aussi *colonne d'Austerlitz* ou de la *Grande Armée*, a été élevée en vertu d'un décret du 8 vendémiaire an XII (17 oct. 1803), et inaugurée en 1810, au centre de la place Vendôme. Elle se compose de 98 assises de pierre entourées d'un revêtement de bronze, en vue duquel ont été fondus 1.200 canons pris à l'ennemi pendant la campagne de 1805. Sa hauteur totale est de 44 mètres, et son diamètre de 3,60. Construite sur le modèle de la colonne Trajane, elle est entourée d'une spirale de bas-reliefs de 22 tours, d'une longueur de 260 mètres, représentant les principaux faits d'armes de la campagne; ils ont été exécutés par trente-deux artistes. Le piédestal est orné de trophées sur ses quatre faces, et, à ses quatre angles supérieurs, d'aigles qui supportent des girlandes de chêne. Une porte de bronze

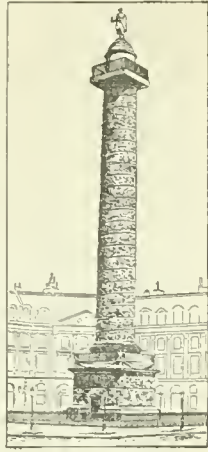


COLONNES : 1. Torsée; 2. Annelée ou bandée; 3. Cannelée; 4. Feuillée; 5. Fuselée; 6. Diminuée; 7. Torsée rudentée; 8. Pastorale; 9. Corollitique; 10. Cantoisée; 11. Rostrale; 12. Milliaire; 13. Sépulcrale; 14. Doublee; 15. Adossée ou engagée; 16. Ovale; 17. En faisceau; 18. A pans; 19. Accouplées; 20. Nichée; 21. Groupées; 22. Flanquée; 23. Géminée; 24. Incurvée; 25. Liée à un pilastre.

La *colonne de compagnie*, empruntée depuis 1870 aux Prussiens, consiste à placer les quatre sections de la compagnie l'une derrière l'autre, à six pas de distance; la deuxième section étant en tête et ayant derrière elle la première, la troisième et la quatrième, ce qui facilite beaucoup le déploiement éventuel de la compagnie. La *colonne de bataillon* se forme en disposant l'une derrière l'autre les quatre colonnes de compagnie, séparées par une distance égale à un front de section, plus six pas; ou bien on forme la *colonne double ouverte*, en accolant l'une à l'autre les deux moitiés de cette colonne de bataillon. On emploie encore, comme formation de rassemblement, la *colonne double à intervalle de six pas*, ou la *colonne de bataillons en masse*, suivant les dimensions du terrain dont on dispose.

Dans la cavalerie, on emploie la *colonne de route*, par deux ou par quatre cavaliers; la *colonne de pelotons*, qui peut être simple ou double; la *colonne d'escadrons*, qui peut être serrée, à demi-distance ou à distance entière; la *masse* et la *ligne de colonnes*, qui consistent à placer les quatre escadrons d'un régiment en colonne, par pelotons, l'un à côté de l'autre; soit tout à fait rapprochés, c'est la *masse*; soit séparés par un intervalle de déploiement, c'est la *ligne de colonnes*.

donne entrée sur un escalier intérieur de 180 marches. La statue du sommet a été plusieurs fois changée. La première, œuvre de Chaudet, représentait Napoléon en empereur romain, tenant à la main une Victoire ailée. Elle fut élevée en 1814, et le bronze servit à fondre la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. En 1833, Louis-Philippe fit placer sur la colonne Vendôme une statue de Scourge figurant Napoléon avec la redingote et le petit chapeau. Sous le second Empire, cette statue fut transportée aux Invalides, et remplacée, en 1863, par une nouvelle statue de Napoléon en César romain, œuvre de Dumont. En 1871, la Commune fit renverser la colonne Vendôme, qui fut rétablie en 1875. Une inscription latine, au-dessus de la porte, et une inscription française, au pied de la statue, portent la date et la dédicace du Monument.



Colonne Vendôme.

La colonne de Juillet, qui se dresse au centre de la place de la Bastille, et au-dessus du canal Saint-Martin, à Paris, fut élevée en commémoration de la révolution de juillet 1830. Commencée en 1833 par Alavoine, continuée après 1834 et modifiée par Duc, elle fut terminée en 1840. Elle est en bronze, cannelée, corinthienne, avec un chapiteau composite. Sur le fût sont gravés les noms des 504 combattants tués en Juillet. Le piedestal est orné à ses quatre angles de coqs gaulois et, sur une de ses faces, d'un lion, bas-relief de Barry. Au sommet, une statue ailée, en bronze doré, due au sculpteur Dumont, représente le génie de la Liberté. Le monument a une hauteur totale de 50 mètres. Un escalier intérieur conduit au sommet, et la base renferme les caveaux où reposent les corps des victimes de Juillet.



Colonne de Juillet.

Il faut rappeler encore la colonne du camp de Boulogne ou de la Grande Armée, haute de 48 mètres (v. BOULOGNE); la colonne du Palmier ou du Châtelet (v. ce mot), et, à l'étranger, la colonne dite le Monument, à Londres, élevée en 1671, en souvenir du grand incendie de 1667 (61 m. de hauteur), et œuvre de Christophe Wren; la colonne de Blenheim-Park (Angleterre), élevée par l'architecte Vanbrugh, à la mémoire de Marlborough; la colonne d'Alexandre, à Saint-Petersbourg, consacrée au souvenir d'Alexandre I^{er}, surmontée d'une statue d'ange, due au sculpteur Orlovski.

On doit ranger à part la colonne de Catherine de Médicis, adossée aujourd'hui à la Bourse de commerce de Paris. Elle fut construite sur les dessins de Bullant et devait servir à la reïne pour ses observations astronomiques. Un escalier à vis conduit sur le chapiteau (30 m. de hauteur). — Météor. Colonne solaire. On donne ce nom à une colonne lumineuse qui peut être parfois haute et large; elle apparaît au coucher du soleil et peut subsister pendant une heure après, avec une assez grande intensité lumi-

neuse tirant sur le rouge. La première observation descriptive est due à Cassini en 1672, et l'une des plus belles apparitions eut lieu à Paris le 12 juillet 1876. C'est une apparence lumineuse, due à la réfraction ou réflexion de la lumière solaire sur les prismes qui constituent les cirrus, capable de subsister assez longtemps après le coucher du soleil, vu la grande altitude de ces nuages. Bravais en a donné la théorie (« Journal de l'École polytechnique », 1847).

— Zool. Dans les formes inférieures, comme les lepto-cardiens (*amphioxus*) et les poissons cartilagineux, la colonne vertébrale demeure à l'état de corde dorsale, comme dans l'embryon des vertébrés supérieurs. La colonne ou rachis est composée de segments placés bout à bout, qui sont les vertèbres, dont la forme et l'importance varient suivant les régions du corps; soudées entre elles à la région sacrée, elles redeviennent libres à la région caudale chez les reptiles et les mammifères, ou se nassent en un coccyx. A la colonne vertébrale s'attachent les côtes et les os du bassin; son extrémité supérieure s'épanouit pour former la capsule crânienne, « dont la portion postérieure montre la nature des vertèbres ». (Claus.) Suivant les groupes, la colonne vertébrale est plus ou moins rigide; dans beaucoup de poissons et de reptiles, elle produit, par ses flexions, les grands mouvements ondulatoires servant à la locomotion ou à la natation (anguilles, serpents et autres animaux dépourvus de membres). Outre sa région crânienne, la colonne vertébrale est divisée en régions : cervicale ou du cou; thoracique ou dorsale; lombaire; sacrée ou pelvienne; coccygienne ou caudale. Les nombres des vertèbres, leur forme, varient suivant les divers types.

COLONNE ou **COLUMNA** (*lom'*) n. f. Sous-géométrie d'achatiens (mollusques gastéropodes), comprenant les formes à coquille longue et fine, munie d'un épiderme, à bouche oblongue. (Les colonnes vivent dans les forêts humides de l'Afrique occidentale.)

Colonnes d'Hercule (les), nom donné par les anciens au terme prétendu des travaux d'Hercule, c'est-à-dire aux deux points d'Europe et d'Afrique qui marquent à l'E., de l'un et de l'autre côté, l'entrée du détroit de Gibraltar. Là, en effet, dans la baie de Gibraltar, la tradition orientale fait jeter par Hercule, chef présumé d'une première expédition de Phéniciens, loin de la mère patrie, les fondements d'une ville et lui fait poser les bornes du monde. Les deux colonnes d'Hercule sont, à l'entrée orientale du détroit de Gibraltar: en Europe, le mont Calpé (*columna Herculis Europæa*); en Afrique, en face de Calpé, le rocher Abyla ou Abylix (*columna Herculis Africana*). Ce nom de « colonnes d'Hercule » ne s'applique pas d'une manière exclusive à Calpé et à Abyla. « Sous le nom de colonnes, dit Strabon, les uns entendent les caps du détroit, les autres l'île de Gadès, et quelques-uns des lieux plus éloignés que celle-ci ».

Le nom de colonnes d'Hercule tient à l'usage qu'avaient les Phéniciens de marquer par des colonnes les lieux où ils s'établissaient. Arrivés à l'extrémité orientale du détroit de Gibraltar, ils purent croire que les caps formant ce détroit étaient les termes de la terre habitable, aussi bien que de l'expédition d'Hercule, et que c'était, par conséquent, ce que l'oracle appelait les Colonnes.

A ces deux prétendues colonnes se rattachent des légendes fameuses dans l'antiquité, et dont le sens est que la Méditerranée était jadis un lac sans communication avec l'Océan; une grande commotion aurait englouti l'isthme qui unissait l'Afrique à l'Espagne. L'existence de cet isthme est une vérité géologique incontestable.

Les colonnes d'Hercule sont devenues proverbiales et ont passé dans le style figuré pour désigner une limite extrême au delà de laquelle on ne conçoit plus rien dans l'ordre d'idées où l'on s'est placé.

COLONNE (cap) [le cap *Suntium* des anciens], promontoire formé dans l'Archipel par la pointe méridionale de l'Attique et qui portait un temple de Minerve.

COLONNE (Jules-Edouard-Juda, dit), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1838. Il obtint, au Conservatoire, le premier prix d'harmonie en 1855 et le premier prix de violon en 1861. Admis à l'orchestre de l'Opéra, il le quitta pour fonder, en 1871, le Concert national, dont les séances se donnaient à l'Odéon, et qui, avec l'Association artistique, se transporta dans la salle du Châtelet. C'est là que Colonne commença à populariser les œuvres de Berlioz : *l'Enfance du Christ*, la *Damnation de Faust* (dont la centième audition a eu lieu en 1898), *Roméo et Juliette*, les *Trois ans*, et à forcer le public à rendre justice au génie de ce maître alors tant discuté; c'est là qu'il fit entendre le premier oratorio de Massenet, *Marie-Magdeleine*, et nombre d'œuvres de jeunes compositeurs français; c'est là, enfin, qu'il fit connaître des œuvres ou fragments d'œuvres de musiciens étrangers célèbres : Richard Wagner, Tchaïkovski, César Cui, etc.

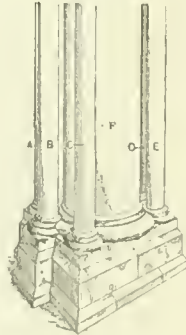
COLONNÉE n. f. Bot. Syn. de GAILLARDIE.

COLONNELLA, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]), près du fleuve côtier Tronto; 4.800 hab.

COLONNETTE (*lo-nét'*) n. f. Archit. Petite colonne qui, d'ordinaire, n'a fait plus allongé que les colonnes des ordres classiques; *Un faisceau de colonnettes*.

— Par anal. Objet vertical, cylindrique, peu épais; *Arbres levants sur l'horizon leurs colonnettes grêles*.

— ENCYCL. Archit. Le nom de colonnettes s'applique surtout aux minces colonnes qui cantonnent les piliers de l'architecture gothique et de l'architecture romane de transition. Ces colonnettes ont été surtout employées par les architectes du moyen âge, qui les couvraient d'ornements et de sculptures de tout genre, quelquefois même les revêtaient de riche couleur, comme le faisaient les Égyptiens. La colonnette s'emploie, encore aujourd'hui, dans la construction comme dans le meuble. A, B, C, D, E, colonnettes; F, colonne.



COLONNES. Myth. gr. Père d'Ochné. — Héros éponyme du dème de Koloas, près d'Athènes.

COLONTAS. Myth. gr. Argien qui reçut Déméter lorsque cette déesse, errant sur la terre à la recherche de sa fille, arriva en Argolide. Clithoné, fille de Colontas,

mécontente des honneurs que son père rendait à la déesse, lui en fit de vifs reproches et attira ainsi sur sa famille le courroux de Déméter. Colontas et sa maison furent consumés par le feu. Quant à Clithoné, elle fut emmenée par la déesse à Hermione, où elle fonda un temple et des jeux en l'honneur de Déméter.

COLOPHANE (du gr. *kolophnia*, sous-entendu « résine », pour dire résine de la ville de Colophon, en Asie Mineure) n. f. Chim. Matière résineuse, sèche, jaune ou brune, dont on se sert particulièrement pour faire mourir les crins de l'archet sur les cordes des instruments. « On disait autrefois *colophone*, ce qui était plus régulier.

— Bot. *Colophane bâtarde*, Nom vulgaire d'une espèce de bursère.

— ENCYCL. Chim. La colophane reste comme résidu lorsqu'on distille la térébenthine avec de l'eau, pour en extraire toute l'essence. La colophane a d'abord été préparée en Ionie; on la fit venir ensuite de Suède, et ce n'est guère qu'au milieu du xviii^e siècle qu'on en fabriqua en France. La colophane est plus ou moins jaune, suivant la température à laquelle on l'a exposée pendant la préparation. Si on la distille dans un courant de vapeur d'eau à une pression de 10 atmosphères, on l'obtient incolore; à froid, elle est cassante et présente une cassure conchoïdale. Sa densité est environ 1,08. Insoluble dans l'eau, elle se dissout avec facilité dans l'alcool et l'éther. L'acide azotique dissout la colophane et la décompose en même temps. Soumise à la distillation sèche à la température ordinaire, elle donne, au-dessus de 360°, des huiles épaisses, puis des produits bleus par réflexion; au-dessus de 400°, les produits qui passent ont été appelés *huiles de résine*. Ces huiles sont formées d'hydrocarbures gazeux et liquides. La colophane forme, avec les bases alcalines, des savons solubles dans l'eau.

On se sert beaucoup de la colophane pour la fabrication des vernis, pour le calfatage des vaisseaux, pour la préparation des onguents et des emplâtres, et comme agent réducteur dans la soudure des métaux. Dans ce dernier cas, on projette d'abord de la colophane en poudre sur les surfaces que l'on se propose de réunir. De très grandes quantités de colophane sont consommées dans les manufactures de savon. On s'en sert encore pour la préparation des allume-feux. La prompte résinification des huiles de résine à l'air a empêché leur emploi pour l'éclairage, à cause de l'encrassement des lampes. Les musiciens l'utilisent pour frotter le crin des archets des instruments à cordes, afin de leur donner le mordant nécessaire. La colophane est coulée, pour cet usage, en petits blocs ronds ou carrés, et on place ces petits blocs dans des boîtes de carton. La colophane de contrebasse est beaucoup moins fine et moins sèche que celle destinée au violon et au violoncelle; celle-ci n'aurait aucune action sur les cordes énormes de la contrebasse, et elle volerait en éclats sous les crins durs de l'archet.

COLOPHANTRÈNE n. m. Nom donné à deux carbures extraits de la colophane.

COLOPHÈNE n. m. Carbone, C²H², qui s'obtient dans la distillation de la colophane ou d'un mélange d'essence de térébenthine et d'acide sulfurique concentré. (Ce serait un térébène mélangé d'autres carbures qu'on ne peut séparer.)

COLOPHILÈNE n. m. Liquide non dichroïque, obtenu en distillant le chlorhydrate de colophène avec la baryte.

COLOPHON (du gr. *kolophón*, achèvement) n. m. Note finale d'un livre, reproduisant ou complétant les énonciations du titre. « On dit aussi *souscription finale*.

COLOPHON n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanides, comprenant des formes arrondies, bombées, ramassées, à élytres très courts, de telle sorte que l'aspect est celui d'un coprophage. (Le *Colophon Thunbergi*, espèce type de ce curieux genre, brun, est propre à la Cafrie.)

COLOPHON, ville grecque de l'ancienne Asie Mineure, l'une des plus célèbres de l'Ionie. Elle commença à tomber en décadence à la suite de la prospérité croissante d'Ephèse. Patrie de Xénophane et de Mimnerme; elle prétendait aussi avoir donné le jour à Homère.

COLOPHONE n. f. Chim. Syn. de **COLOPHANE**.

COLOPHONIA. Myth. gr. Fille d'Erechtée, roi d'Athènes. (Designée par le sort, elle fut sacrifiée par son père pour le salut de l'Etat.)

COLOPHONINE n. f. Corps qui se produit par oxydation spontanée de la fraction de l'huile de colophane distillant vers 135°.

COLOPHONITE n. m. Substance appartenant au genre grenat et constituant une variété de mélanite ou d'idocrase, selon les cas. (Le *colophonite* est d'un brun noirâtre; il accompagne le fer oxydulé à Arendal.) « On écrit aussi *COLAPHANITE*.

COLOPHONONE n. f. Portion du produit de la distillation sèche de la colophane, que l'on obtient quand celle-ci bout à 97°.

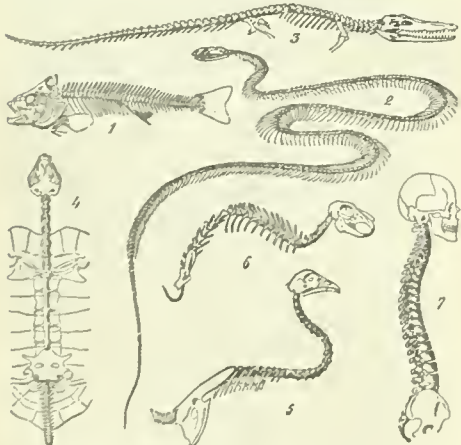
COLOPHTALINE n. f. Hydrocarbure solide, C¹²H¹⁸, qu'on obtient en distillant l'essence vive (huile de colophane distillant à 135°) avec la moitié de son poids de soufre.

COLOQUINELLE (*ki-nèl'*) n. f. Nom vulgaire de la *coloquinte fausse*, courge qui est dépourvue d'amertume.

COLOQUINTE (*kint'*) — du lat. *colocynthis*, gr. *kolo-kynthos*) n. f. Nom d'une espèce de concombre, à chair très amère. « Nom vulgaire et impropre de quelques petites espèces ou variétés de courges. « *Coloquinte laite*, Variété de courge. « *Coloquinte fausse*. V. **COLOQUINELLE**.

— Pop. Tête humaine; cervelle, esprit, volonté. « *taper sur la coloquinte*, Frapper sur la tête : *Le soleil tape sur la coloquinte*. — Être capiteux, griser.

— ENCYCL. Bot. et comm. La *coloquinte* appartient au genre concombre; c'est le *citrullus* ou *cucumis colocynthis*. Originnaire du Levant, elle était connue des anciens, et entrainé dans leur matière médicale. C'est une plante annuelle, à tiges grêles et couchées, et à fleurs jaunâtres; ses fruits sont globuleux, jaunes à la maturité; sous une écorce mince et dure, ils renferment une pulpe blanche, spongieuse, très amère. Cette pulpe, desséchée, constitue la coloquinte du commerce; c'est un purgatif



Colonne vertébrale : 1. Poisson (perche); 2. Serpent; 3. Crocodile; 4. Tortue; 5. Poule; 6. Lapin; 7. Homme.

neuse tirant sur le rouge. La première observation descriptive est due à Cassini en 1672, et l'une des plus belles apparitions eut lieu à Paris le 12 juillet 1876. C'est une apparence lumineuse, due à la réfraction ou réflexion de la lumière solaire sur les prismes qui constituent les

COMBOURG, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 41 kilom. de Saint-Malo, sur un étang d'où sort le Linou, affluent de la Rance; 5.541 hab. (Combourgeois, oises.) Ch. de f. Ouest. Fabriques très importantes de toiles; tanneries, briqueteries, moulins. Château féodal du XII^e siècle, où Chateaubriand passa une partie de son enfance. — Le canton a 10 comm. et 16.558 hab.



Château de Combourg.

COMBOURGOIS (kon, jo-a), OISE (du lat. cum, avec, et de bourgois) n. Celui, celle qui est de la même ville qu'une autre personne; qui a le droit de bourgeoisie dans la même ville. (S'est dit particulièrement en Suisse.)

COMBOURGOISIE (kon, jo-a-i) n. f. Anciennement, Qualité de combourgeois. (On appelle traité de combourgeoisie le traité par lequel les villes et cantons suisses se conféraient le droit réciproque de bourgeoisie.)



Armes de Combourg.

COMBRAILLES, pays de l'ancienne province d'Auvergne, sur un territoire de petits monts, plateaux, landes et bois épars, dont presque toutes les eaux vont au Cher; il avait environ 107.000 hectares, et 168.000 en lui adjoignant le Franc-Allou, son annexe, aux sources du Cher et de la Tardes. Chambon en fut d'abord la capitale, puis ce fut Evaux. Son nom paraît venir, comme celui de Chambon, des *Galli Combivicienses*. (Ne pas confondre avec la Combrailles de Bourgogne, région de 25 à 30 kilomètres seulement de longueur, qui s'étend à peu près du Creusot [N.-E.] à Guégnon-sur-Arroux [S.-O.]; c'est un pays de collines pennines, faiblement peuplées.)

COMBRAND, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 19 kilom. de Bressuire, près de l'Argent, branche de l'Argenton; 1.324 hab.

COMBRAY (M^{me} Hélie DE), née à Combray (Calvados), fut une des victimes de la fin de la révolte vendéenne. En 1807, un ancien chouan, Armand-Victor Le Chevalier, qui voulait enlever les fonds envoyés à Caen par les recettes d'Alençon et d'Argentan, se cacha avec ses complices au château de Donnay, chez M^{me} Aquet de Férrolles, fille de M^{me} Hélie de Combray, et attaqua la charrette attendue. Le Chevalier, arrêté et enfermé au Temple, à Paris, s'en évada, fut repris quelques semaines plus tard et exécuté en 1808. M^{me} Aquet, malgré son habileté, finit aussi par être arrêtée, en même temps que sa mère, M^{me} de Combray, qui paraît cependant avoir ignoré le complot. M^{me} Aquet, condamnée à mort, se déclara enceinte, et il fut sursis à son exécution. Après une vaine démarche faite par ses deux petites filles auprès de Napoléon, qui était alors à Schönbrunn, elle fut guillotinée en 1809. Sa mère avait été condamnée à vingt-deux ans de recluse; elle fut graciée par Louis XVIII en 1814. Balzac a fait de cette triste aventure le fond de son roman intitulé : *L'Envers d'une histoire contemporaine* (1846).

COMBRE (konbr) n. m. Nom ancien d'un poisson des côtes françaises, le serrat cabrilla. V. SERRAN.

COMBRÉE, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 14 kilom. de Segré, près de la Verzé et de la lisière de la forêt d'Ombrie; 2.147 hab. Ch. de f. Ouest. Ardoisières.

COMBRESSOL, comm. de la Corrèze, arr. et à 17 kilom. d'Ussel, près de la Luzège; 1.200 hab. Gisement de houille.

COMBRET, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Affrique, près de la Rance; 943 hab.

COMBRET (kon-bré) n. m. Genre de la famille des *combrétacées*, comprenant environ quatre-vingts espèces, qui croissent dans les régions tropicales : COMBRET écarlate.

COMBRÉTACÉES (kon) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *combrét*, comprenant trois tribus : les *alangiées* et les *combrétées*, qui vivent dans les régions tropicales, et les *nyssiées*, qu'on rencontre dans les pays tempérés ou sur les montagnes des pays chauds. — Une COMBRÉTACÉE.

— ENCYCL. Les *combrétacées* sont répandues dans les régions équatoriales du globe. Leur écorce, qui renferme une matière résineuse et astringente, est employée en médecine et dans la tannerie. Les graines contiennent, dans la plupart des espèces, une huile grasse et douce.

COMBRÉTÉES (kon) n. f. pl. Tribu de la famille des *combrétacées*, qui a pour type le genre *combrét*. — Une COMBRÉTÉE. (On dit aussi COMBRETUM [bré-tom].)

COMBRETOCARPUS (kon-bré, puss) n. m. Genre de rhizophoracées, voisin des anisophyllées, dont le fruit ressemble à celui des combrétés. (Les *combretocarpus* sont des arbustes à port d'aune, habitant la Malaisie.)

COMBRIÈRE (kon) n. f. Filet d'une très grande solidité, formant nappe, et que l'on emploie pour prendre le thon et d'autres gros poissons.

COMBRIT, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kilom. de Quimper, non loin de l'Odé, près de l'océan Atlantique; 2.553 hab. Ch. de f. Orléans. Minoteries. — Aux environs est le cap dit *pointe de Conbrit*.

COMBRONDE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. à 10 kilom. de Riom, sur la Saigues, affluent de la Morges; 2.048 hab. Chaux hydraulique. Restes de fortifications; ancien château de la famille de Caponi, servant aujourd'hui d'hôtel de ville. Aux environs, roche branlante en granit, dite Roche-Romaine ou Cœur-Branlant. — Le canton a 12 comm. et 8.764 hab.

COMBROUSE (Guillaume), numismate, né à Paris en 1808, mort en 1873. On lui doit : *Description des monnaies*

de la seconde race (1837), avec Fougères; *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France. Essai* (1839-1841); *920 Monétaires mérovingiens* (1843); *Décameron numismatique* (1844); *Monuments de la maison de France. Collection de médailles, estampes et portraits* (1856).

COMBS-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kilom. de Melun, non loin de l'Yères; 1.067 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise en partie du XIII^e siècle.

COMBUGER (kon, jé) v. a. Imbiber d'eau des futailes dont on veut faire gonfler et serrer les douves pour les empêcher de fuir. Les marins disent aussi CAMBUSER.

COMBURABLE (kon — du lat. *comburere*, brûler) adj. Se dit quelquefois pour COMBUSTIBLE, dans le sens chimique de ce mot. (Les minéraux comburables sont des minéraux combustibles, ne contenant ni oxygène ni corps halogènes; ils sont plus ou moins susceptibles de se combiner avec ces corps, ou d'être brûlés par eux.)

COMBURANT (ran), ANTE [lat. *comburens*; de *comburere*, brûler] adj. Se dit des corps qui, en se combinant avec d'autres, en déterminent la combustion.

— n. m. : *L'oxygène est un puissant COMBURANT.*

COMBURER (kon — lat. *comburere*, brûler) n. m. V. BRÛLER. (Inus.)

COMBURÉ, ée part. pass. Se dit des minéraux combinés avec l'oxygène et les corps halogènes. (Les minéraux comburés sont des minéraux combustibles, contenant de l'oxygène ou des corps halogènes.)

COMBUSTIBILITÉ (kon, sti) n. f. Caractère de ce qui est combustible; aptitude à brûler : *La combustibilité du charbon de bois varie avec sa densité.* (Pelouze.)

— Propriété qu'ont certains tabacs de brûler, après que le fumeur a cessé d'en activer la combustion.

— ANTON. Incombustibilité.

COMBUSTIBLE (kon, stibl' — du lat. *combustus*, brûlé) adj. Qui a la propriété de brûler : *Corps COMBUSTIBLES.*

— Fig. Ardent, facilement inflammable : *Cœur, Tempérament COMBUSTIBLE.*

— Art. milit. *Cartouche combustible.* On appelle ainsi, par opposition aux cartouches à douille métallique, celles dont toutes les parties se brûlent entièrement lors du tir, de façon à ne pas nécessiter l'emploi d'un extracteur pour retirer ce qui reste dans le canon de l'arme après le tir. (Ainsi, la cartouche du chasspot était « combustible ».)

— Chim. V. la partie encycl.

— n. m. Techn. Matière destinée à être brûlée ou propre à être brûlée : *Les COMBUSTIBLES végétalux, minéralux. Le carbone est notre grand COMBUSTIBLE.* (F. Pilon.)

— Fig. Aliment : *L'appareil nerveux sert d'intermédiaire au corps pour fournir le COMBUSTIBLE de la pensée.* (Balz.)

— Géol. Nom générique des roches formées de débris de végétaux.

— Minér. *Combustibles minéralux.* Série de substances naturelles à base de carbone. Citons : *anthracite, houille, lignite, jais ou jayet, dysodite, tourbe, dopplérite*; les cires minérales : *schœererite, ozocérite, hatchettine* ou *sulf minéral, fichtélite, hartite, kohlite, idrialite*; les huiles minérales et bitumes : *naphte ou pétrole, malthe, élalérite, asphalte*; les résines fossiles : *ambre ou succin, copaline, éosmiste, tasmantine, hartine, ambrite, pyropissite, rétinaspalthe.*

— ENCYCL. On appelle combustible une matière susceptible de brûler d'une façon plus ou moins complète au contact de l'air, tout en produisant en même temps une quantité de chaleur que l'on peut utiliser pour les besoins économiques. La majeure partie des combustibles naturels sont d'origine végétale et sont constitués par l'hydrogène, l'oxygène et le carbone combinés dans des proportions déterminées et connues. Presque tous contiennent, en outre, des corps simples isolés ou mélangés, tels que le soufre, le phosphore, ou des bases comme l'alumine et la silice; souvent, aussi, des matières alcalines terreuses, formant la partie organique des combustibles.

Les combustibles minéraux ou fossiles, *houille et anthracite*, sont depuis longtemps enfouis dans le sein de la terre et ont subi lentement des modifications transformant complètement leur nature première. La houille fournit, par distillation, le *coke*, employé dans l'industrie et dans l'économie domestique. Elle donne encore, par l'agglomération, les *briquettes et charbons agglomérés.*

Les combustibles liquides sont principalement représentés par le *pétrole* et quelques autres huiles minérales. Les combustibles gazeux sont ceux constitués par les gaz s'échappant des hauts fourneaux et des fours à coke. Ils prennent, dans ce cas, le nom de *combustibles de quillard*, et, en second lieu, par le gaz provenant de la distillation de la houille ou par l'oxyde de carbone, fabriqué de toutes pièces dans des fours spéciaux. Ces combustibles s'appellent alors *combustibles de générateurs.*

— ANTON. Incombustible.

COMBUSTION (kon, sti-on — lat. *combustio*; de *comburere*, supin *combustum*, brûler) n. f. Action de brûler, de livrer au feu : *La combustion des morts était en usage chez les anciens.* Action d'un corps qui se consume par le feu : *Quelques tourbes ne laissent qu'un faible résidu après la combustion.*

— Par ext. Incendie : *La combustion d'une ville.*

— Fig. Conflagration; effervescence : *Frédégonde mit toute la France en combustion.* (Boss.)

— Astron. anc. *Planète en combustion.* Se disait d'une planète en conjonction avec le soleil.

— Chim. V. la partie encycl.

— Pathol. V. la partie encycl.

— Physiol. *Combustion respiratoire, Combustion pulmonaire, Combustion interstitielle.* V. CALORIFICATION, et CHALEUR.

— ENCYCL. Chim. Le mot *combustion* s'applique à l'ensemble des phénomènes qui se manifestent quand un corps s'unit à l'oxygène. Si la combinaison s'effectue sans dégagement de chaleur ni de lumière, il y a *combustion lente*; dans le cas contraire, il y a *combustion plus ou moins vive*, suivant les quantités de chaleur et de lumière dégagées.

Depuis Lavoisier seulement on sait que la combustion est corrélatrice de l'oxydation. Le feu et la lumière n'avaient pas été pourtant sans attirer l'attention des alchimistes : en 1680, Jean Rey avait constaté que le plomb et l'étain augmentent de poids quand on les calcine en vase ouvert; en 1674, un chimiste anglais, Mayow, avança que l'air renferme une matière propre à entretenir les combustions,

et une autre impropre à produire les mêmes effets. A cette hypothèse qui, cent ans plus tard, devait être reprise et établie définitivement par Lavoisier, on opposa, pendant tout le cours du XVIII^e siècle, la théorie du *phlogistique*, due à Stahl, professeur à l'université de Halle : on considérait tous les corps combustibles comme renfermant un feu fixe ou combiné, principe impénétrable auquel on donnait le nom de « phlogistique ». La combustion consistait alors simplement en la sortie du phlogistique contenu dans ces corps. Lavoisier combattit et ruina cette théorie dans un mémoire sur la *combustion en général*, inséré dans le « Recueil de l'Académie » pour l'année 1777 : il fit voir que les phénomènes de la combustion sont dus à l'absorption de l'oxygène de l'air. « C'est là, a dit Wurtz, l'origine d'une théorie nouvelle sur la constitution des corps. Tandis que Stahl avait représenté tous les corps combustibles comme des composés, qui perdaient en de leurs éléments en brûlant, Lavoisier reconnut qu'il y avait des corps indécomposables, et par conséquent simples, et qu'au lieu de se dédoubler en brûlant, ils se combinaient, au contraire, avec l'oxygène pour former une série nouvelle, qu'il appela corps composés binaires, par opposition aux corps simples. »

Le nom de « combustion » est appliqué quelquefois à des combinaisons accompagnées de chaleur et de lumière, mais auxquelles l'oxygène reste étranger; par exemple, l'antimoine et l'arsenic, mis en présence du chlore, s'unissent à ce gaz en devenant incandescents. On dit que ces deux éléments brûlent dans le chlore.

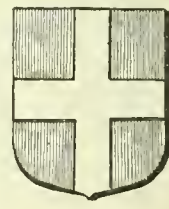
— Pathol. *Combustion spontanée.* Le corps humain peut-il prendre feu spontanément et se consumer entièrement par suite de cette ignition? On cite quelques cas, fort rares d'ailleurs, de semblables combustions se rapportant à des individus obèses et alcooliques. Une critique sévère ne permet pas de les considérer comme probants. Tout au plus peut-on admettre qu'au contact des vêtements embrasés, le corps de quelques alcooliques gras se soit consumé en quelques heures, le feu étant entretenu par la combustion de la graisse fondue. Telle était l'opinion de Dupuytren, et aucun fait postérieur n'est venu l'affirmer.

— Techn. Dans les foyers industriels, la combustion, pour donner de bons résultats et rester économique, doit être aussi complète que possible. La dépense du combustible joue un grand rôle; aussi la combustion parfaite tient intimement à deux choses : la venue de l'air sous la grille, qui doit s'effectuer dans des conditions bien déterminées, son volume devant toujours rester proportionnel à la nature du combustible, à sa qualité et à la température que l'on désire atteindre; en second lieu, il importe grandement de savoir distribuer convenablement le combustible sur cette grille, de manière à maintenir une épaisseur égale partout.

COME (du lat. *comes*, compagnon) n. m. Admin. Nom que portaient autrefois, dans les bagnes, les adjudants et sous-adjudants de surveillance : *Avant la suppression des galères, l'emploi du COME répondait à celui de maître d'équipage; il y avait alors des COMES et des SOUS-COMES.* Syn. COMITE.

— Arg. Abréviation pour Commerce : *Etre dans le COME.*

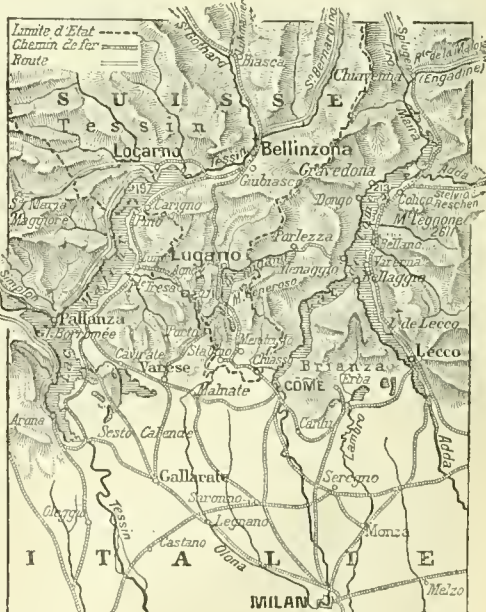
CÔME, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Côme], au bord du lac de Côme (branche du Côme); 32.310 hab. Evêché suffragant de Milan. Fabriques de soieries, miroirs, gravures. Commerce important de riz, soieries, etc. Parmi ses édifices, on remarque la cathédrale, en marbre blanc. La façade est ornée de nombreuses sculptures, parmi lesquelles se trouvent les statues des deux Pléiades. Ville ancienne, république au moyen âge, détruite par Milan, reconstruite par Frédéric Barbe-rousse, réunie au duché de Milan, avec lequel elle passa à la république Cisalpine, puis au royaume d'Italie. Patrie des deux Pléiades.



Armes de Côme.

— Ch.-l. d'un circondario peuplé de 261.146 hab. et d'une province peuplée de 567.875 hab., sur 2.826 kilom. carr.

CÔME (LAC DE) [*Larius lacus* des Romains], situé au S. de la région montagneuse des Grisons, dépression allongée, comme le lac Majeur, qui se bifurque au S. en



deux branches : la branche de Côme à l'O., celle de Lecco à l'E., et présente dans l'ensemble la forme d'un Y (superf. : 152 kilom. carr.). Son altitude est de 199 mètres,

cette époque, la comédie anglaise perd une grande partie de son originalité, quoique *l'Avare*, de Fielding, et *le Bonhomme*, de Goldsmith, soient d'intéressantes compositions dramatiques. Cumberland, et surtout Sheridan (*l'École de la médecine*), méritent encore d'être cités. De nos jours, les auteurs comiques anglais se contentent, pour la plupart, d'adapter, c'est-à-dire de démarquer, les meilleures pièces du théâtre français.

— **Allemagne.** Hans Sachs, le cordonnier de Nuremberg, est le premier auteur comique dont le nom perce en Allemagne, au sortir du moyen âge; il improvisa un grand nombre de comédies, proches parentes des moralités et des soties, mais dans lesquelles on remarque un certain art du dialogue et aussi l'art d'esquisser un caractère. Au XVIII^e siècle, Andreas Gryphius cultive avec succès la comédie satirique, et, après lui, J.-E. Schlegel, Gellert, essayent de rivaliser avec Molière. Le goût français domine alors en maître sur la scène comique allemande. Lessing fut le restaurateur du théâtre national avec sa *Mina de Barnheim*, et ouvrit la route à Gœthe et à Schiller. Après ces grands noms, on ne peut guère citer que Kotzebue, Holtei, Gubitz, Voss, Tieck et Platen; encore quelques-uns d'entre eux ne sont-ils que des vaudevillistes. De nos jours, les Allemands n'ont guère fait, comme les Anglais, qu'imiter les pièces en vogue de Dumas fils, d'Augier, de Sardou, de Meilhac, et à peine si leurs meilleurs auteurs, E. Wichert, Ad. Wilbrandt, Paul Lindau ont produit quelques comédies originales.

— **Iconogr.** Thalie, Muse de la comédie, était représentée par les artistes de l'antiquité sous les traits d'une jeune fille souriante, couronnée de lierre, chaussée de brodequins, et tenant un masque scénique à la main. (V. THALIE.) On voit au musée Pie-Cloémentin un hermès colossal, provenant de la villa Adriana (Tivoli), que le catalogue désigne comme une figure symbolique de la Comédie. Les artistes modernes ne se sont guère écartés des données de l'art antique. Le peintre Nicolas Vouglens a représenté la Comédie sous la figure d'une femme assise, tenant d'une main un masque, et s'appuyant de l'autre sur les ouvrages de Ménandre et d'Aristophane.

Un bas-relief en pierre, d'Edme Dumont, dans la cour du Louvre, nous la montre couronnée de lierre, et ayant pour attributs le masque satirique, un bâton pastoral et un tambourin. Dans une autre sculpture du Louvre, exécutée par Matte, elle tient un miroir, emblème de sa fidélité à reproduire les mœurs. On connaît la *Comédie sérieuse* et la *Comédie enjouée*, figures de marbre dont Pradier a décoré les angles de la fontaine Molière, à Paris. Parmi les œuvres d'une date récente, rappelons une statue en marbre exécutée par Duret pour le Théâtre-Français, exposée au Salon de 1857; un bas-relief de l'escalier d'honneur du même théâtre, par Lehariel-Durocher; une statue en marbre par Thomas; une autre par Duret, également au Théâtre-Français; une statue en plâtre de Schoenewerk (1864); un bas-relief exécuté par Jules Girard au nouvel Opéra (1867); une statue (*la Muse comique*) sculptée en pierre par Charrouse pour le théâtre du Châtelet. Des peintures de Baudry, de Jobbé-Duval, de Maillot, dans divers théâtres de Paris, représentent la Comédie.

— **Mus.** *Comédie-ballet.* La comédie-ballet était, comme son nom l'indique, une comédie entremêlée d'intermèdes et de divertissements de danse. Molière, on le sait, en a écrit un grand nombre : les *Fâcheux*, *Monsieur de Pourceaugnac*, les *Amants magnifiques*, *l'Amour médecin*, le *Bourgeois gentilhomme*, la *Princesse d'Élide*, le *Sicilien*, *Psyché*, le *Malade imaginaire*. Deux ouvrages de l'ancien répertoire de l'Opéra : le *Carnaval et la Folie*, de Destouches; *l'Opéra de société*, de Girard; la *Vénitienne*, de Dauvergne, prenaient cette qualification, qui indiquait que ces ouvrages procédaient du genre comique et que la danse y occupait une place importante.

Comédie à ariettes. On appelait « comédies à ariettes », dans leur origine, tous les ouvrages entremêlés de dialogue parlé et de musique nouvelle auxquels on donne aujourd'hui le nom d'« opéras-comiques ». On ne qualifiait alors d'opéras-comiques que les parodies d'opéras ou simplement les vaudevilles. Tous les ouvrages dont Duval, Larucette, Philidor, Monsigny, Grétry et les compositeurs, leurs contemporains, ont écrit la musique, parurent devant le public sous la qualification de « comédies à ariettes ».

Comédie lyrique. Au XVIII^e siècle, on a donné parfois la qualification de « comédie lyrique » à certaines pièces « à ariettes » du genre de celles désignées aujourd'hui sous le nom d'« opéras-comiques ». Ce titre de « comédie lyrique », dont la précision ne laisse rien à désirer, était d'ailleurs beaucoup plus naturel, plus caractéristique, plus rationnel, enfin, que ce dernier, et l'on peut regretter qu'il n'ait pas prévalu. Il arriva aussi qu'à l'Opéra même, pour distinguer certains ouvrages qui s'écartaient du genre dramatique habituel à ce théâtre, on leur donnait cette qualification de comédie lyrique. On peut citer, sous ce rapport, les *Amours de Nigande*, de Moutet; *Colinette à la cour*, *Panurge dans l'île des Lanternes* et *l'Embarras des richesses*, de Grétry; les *Pommières et le moulin*, et les *Prétendus*, de Lemoyne; le *Portrait ou la Divinité du sauvage*, de Champigny; *l'Heureux Stratagème*, de Jadin; etc.

Comédie-Française. Nom officiel du Théâtre-Français, qu'on appelle souvent aussi le *Français*. La Comédie-Française, située actuellement dans une dépendance du Palais-Royal, date de 1680, époque à laquelle, par ordre du roi Louis XIV, la troupe de l'hôtel de Bourgogne se réunît à celle du théâtre Guénégaud, rue Mazarine; par suite de cette fusion et de la suppression du théâtre du Marais, il n'exista plus à Paris que ce seul théâtre, recevant une subvention royale de 12.000 livres. Les acteurs et actrices étaient au nombre de vingt-sept, parmi lesquels brillaient la Champmeslé, Baron, Haute-voche et Poisson. De la rue Guénégaud, la Comédie-Française se transporta, en 1687, dans une salle de jeu de paume, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (actuellement rue de l'Ancienne-Comédie), où elle resta jus-

qu'en 1770. C'est là, en face du café Procope, que furent représentées presque toutes les tragédies de Voltaire, que brillèrent Lekain, M^{lle} Clairon, Adrienne Lecouvreur. En 1771, la Comédie-Française se transporta au Tuileries, dans la salle de théâtre qui devint plus tard la salle tragique de la Convention; en 1782, elle s'installait dans la salle, construite pour elle, sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, qui, rebâti, est devenue l'Odéon. Là fut joué le *Mariage de Figaro*; elle y resta durant toute la



Théâtre de la Comédie-Française.

Révolution et c'est là que débuta Talma, qui jouèrent Dazincourt, Fleury, Saint-Phal, M^{mes} Raucourt, Contat, Suin, Thénard, etc. Une scission ayant eu lieu en 1792, le personnel de la Comédie-Française se dispersa; elle ne fut reconstituée qu'en 1802, dans le local qu'elle occupe actuellement au Palais-Royal, et avec une subvention de 100.000 francs. Cette scène, devenue la première du monde, a été illustrée par Talma, Ligier, Provost, Beauvallet, Regnier, Got, Brindeau, Bressant, Monnet-Sully, Coquelin, etc.; par M^{les} Mars, Georges et Duchesnoy; par Rachel, la reine de la tragédie, par Agar, Augustine Brohan, Sarah Bernhardt, Bartet, etc. Depuis la Révolution, les administrateurs de la Comédie-Française ont été Mahé-rault, Bernard, Papillon de La Ferté, Chéron, le baron Taylor, Buloz, Lockroy, Edmond Séveste, Arsène Houssaye, Empis, Edouard Thierry, Emile Perrin, Jules Claretie.

Le 8 mars 1900, un incendie détruisit une partie de la Comédie-Française; mais les œuvres d'art et les archives furent sauvées.

Comédie-Italienne. Diverses troupes de comédiens italiens avaient été appelées en France par Henri III, Henri IV, Mazarin, et y avaient fait d'assez longs séjours, sans se fixer définitivement à Paris, lorsque l'une d'elles obtint, vers 1659, de jouer à l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, alternativement avec les comédiens français; sur le théâtre du Petit-Bourbon, avec la troupe de Molière, et ensuite sur le théâtre du Palais-Royal. Lors de la réunion de tous les comédiens français à la salle Guénégaud, en 1680, les Italiens se trouvèrent seuls possesseurs du théâtre de Bourgogne, où ils continuèrent de représenter avec beaucoup de succès jusqu'en 1697 des farces dont les principaux personnages étaient Arlequin, Pantaloon, Scapin, Beltrame, le Capitain, Scaramouche, Mezzetin, Polichinelle, Pierrot, le Docteur, etc.

Une pièce satirique dirigée contre M^{me} de Maintenon fit fermer leur théâtre pendant dix-neuf ans. De 1716 à la Révolution, la Comédie-Italienne fournit encore une longue carrière, jusqu'au jour où les arlequinades étant démodées elle fusionna avec l'Opéra-Comique (1762). Les acteurs et les actrices qui brillèrent durant ces diverses périodes furent : Isabelle Andréini, Francesco, son mari, Lelio, leur fils, le fameux Dominique, qui présida tant Louis XIV, Fiorelli, célèbre dans le rôle de Scaramouche, Spezzafer, Constantini, dit Mezzetin, Riccoboni, Carlini, etc.

Comédie enfantine (LA), par Louis Ratisbonne (1861). Charmant recueil de poésies et de fables, où l'auteur, avec le cœur d'un père et le talent d'un homme d'esprit, fait quelquefois parler, suivant l'usage, les bêtes et les choses, mais nous montre surtout, pris sur le vif, des enfants, tantôt dans le comique, tantôt dans l'ingénuité charmeresse de leur âge. Récits et dialogues sont courts, d'une simplicité élégante, d'une morale très claire.

Comédie humaine (LA), par Honoré de Balzac. Tel est le titre sous lequel Balzac prétendit grouper la plus grande partie de ses romans. Ce titre parut pour la première fois dans l'édition de 1842; mais, dès 1833, l'auteur en avait conçu la première idée et en avait arrêté les principales divisions. *La Comédie humaine*, écrite de 1829 à 1859, comprend : *Scènes de la vie privée* (le Colonel Chabert, le Contrat de mariage); *Scènes de la vie de province* (le Curé de Tours, Eugénie Grandet, Illusions perdues, le Lys de la vallée, Ursule Mirouet); *Scènes de la vie parisienne* (César Birotteau); *Scènes de la vie militaire*; *Scènes de la vie de campagne* (le Curé de village, les Paysans); *Scènes de la vie politique*, *Etudes philosophiques* (la Recherche de l'absolu); *Etudes analytiques*.

Balzac mourut sans avoir pu composer un certain nombre d'œuvres dont il avait marqué la place dans ce plan. *La Comédie humaine* est l'œuvre principale et le véritable titre de gloire de Balzac; œuvre immense qui atteste l'impénétrable fécondité de son génie. Son but, en écrivant ces nombreux volumes qui se succédèrent avec une régularité étonnante, fut de peindre l'homme tel qu'il s'offre à ses regards sous la monarchie de Juillet. Doué d'une immense puissance d'observation, Balzac décrit avec un frappant vérité ses contemporains. Aussi n'est-ce pas sans raison que l'on a rapproché ses romans de ceux de Walter Scott. Il a su, en effet, faire revivre dans son œuvre l'histoire de la génération à laquelle il appartient. Cependant, ceux qui lui met presque exclusivement en scène, ce sont les petits bourgeois, qui forment la classe moyenne de la société. Il nous les montre aux prises avec les difficultés de la vie moderne, dont il avait fait lui-même une dure expérience. Leurs passions, leurs ambitions, leurs vices sont reproduits avec une fidélité étonnante et sous mille aspects divers. « Ses marchands, ses gens de justice, ses étudiants, ses rentiers, ses petits propriétaires, dit E. Faguet, ses journalistes, ses petits artistes (les grands sont moins bien vus), ses comédiens et comédiennes, ses gens de province, bourgeois, demi-bourgeois, hobereaux sont excellents, dignes d'être étu-

diés par la postérité et forment le tableau le plus vif d'une société qui ait paru depuis La Bruyère. »

C'est qu'en effet Balzac ne se contente pas de peindre les individus; il les replace dans le milieu où ils ont vécu; il se complait dans la description des maisons, des intérieurs, des meubles; il s'y attarde quelquefois, au risque de nous lasser, puis il nous décrit les hommes avec lesquels ses héros sont en relation, il les classe par catégories, par espèces, et, grâce à la puissance de son génie, les anime tous d'un souffle si puissant qu'on croit en quelque sorte les voir vivre sous nos yeux.

Aussi se plaît-on, de nos jours, à saluer en Balzac le créateur du roman réaliste, tel que l'écriront ses deux illustres successeurs, Flaubert et Maupassant. Sans doute, le réalisme de Balzac n'est pas absolu: son imagination l'entraîne quelquefois au delà de la vérité et de la vraisemblance; d'autres fois, son manque de goût le fait descendre jusqu'à la brutalité; mais il eut, du moins, le mérite de rouvrir la voie au vrai et au naturel dont les romantiques s'étaient trop écartés. Ajoutons que nul mieux que lui n'a su animer un caractère; cependant, il ne considère le plus souvent qu'une des faces de l'âme humaine, au lieu d'en montrer la complexité. Ainsi, Rubempré représente la vanité, le baron Hulot la luxure, le père Grandet l'avare, et Rastignac l'ambition. Il en résulte une puissance et un relief étonnants, que l'extrême irrégularité du style fait encore ressortir. Et c'est là, selon nous, le véritable mérite de ce style, si vivement attaqué. Admettons, si l'on veut, que Balzac abuse des descriptions, des généalogies, des inventaires, qu'il écrit mal toutes les fois qu'il se pique d'écrire. Mais remarquons aussi que ce souci l'a rarement préoccupé et que, entraîné par son sujet, il a rendu avec une vérité saisissante la physionomie, la succession et le mouvement même de la vie de ses contemporains.

— Pour la bibliographie, v. l'article BALZAC.

Comédie (LA DIVINE). V. DIVINE COMÉDIE (la).

Comédies et Proverbes, par Alfred de Musset. Ces pièces (dont les principales se retrouveront à leur titre) ont paru à différentes dates dans la « Revue des Deux Mondes », et n'ont pas été écrites pour être jouées. Elles ont pourtant été représentées à Saint-Petersbourg d'abord, puis à Paris, dès 1847. — Les *Comédies et Proverbes* offrent un mélange unique d'esprit et de fantaisie, qui fait songer à la fois à Marivaux et à Shakespeare. Une atmosphère de poésie y est répandue, pleine d'une rêverie mélancolique et légère. Et en même temps s'y joue avec aisance une plaisanterie élégante, impertinente, qui se plaît parfois à de fines caricatures. L'inspiration en est éminemment lyrique et personnelle. Dans tous les héros, c'est toujours Musset qui on reconnaît, analysant ses sentiments et glorifiant l'amour.

COMÉDIEN, ENNE (di-in, èn') n. Personne dont la profession est de jouer des comédies ou d'autres pièces sur un théâtre public : *La condition des COMÉDIENS était infâme chez les Romains et honorable chez les Grecs.* (Trév.) || *Comédiens français, Comédiens du roi.* Ancienne troupe du premier Théâtre-Français. || *Comédiens italiens, Acteurs du Théâtre-Italien,* qui s'appelaient aussi les *comédiens du roi.* || *Comédiens praticiens,* Marionnettes en bois établies à la foire Saint-Germain vers 1749. (Elles étaient appelées de ce nom parce que leur directeur Levasseur, qui faisait mouvoir et parler Polichinelle, avait dans la bouche une pratique en fer-blanc.)

— Fig. Personne qui sait prendre tous les masques, jouer tous les rôles; hypocrite : *Que de COMÉDIENS sur la scène du monde!*

— adj. Affecté, qui a ou se donne de fausses apparences : *Les trois quarts des femmes sont COMÉDIENNES. Avoir des manières COMÉDIENNES.*

— PROV. : *Tous les comédiens ne sont pas au théâtre.* On rencontre partout des gens qui cherchent à tromper par les dehors qu'ils affectent.

— SYN. COMÉDIEN, ACTEUR. V. ACTEUR.

— ENCYCL. V. ACTEUR.

Comédien (PARADOXE SUR LE), dialogue en prose de Diderot (1770). — L'art dramatique était un des sujets sur lesquels Diderot aimait le mieux à s'étendre; il voulait régénérer le théâtre, et c'est le motif qui le poussa à écrire ce petit ouvrage, dans lequel il a tracé au courant de la plume d'ingénieux aperçus sur l'art du comédien. Le principal paradoxe qu'il y expose, c'est que l'acteur est un être à part, qu'il se dédouble et n'éprouve en lui-même aucune des émotions qu'il fait éprouver au public.

COMÉDISTE (diss't) n. m. Auteur de comédies.

COMÉDON (du lat. *comedere*, manger) n. m. Petit cylindre vermiforme, sébacé, à sommet noirâtre, qu'on fait sortir par pression de la peau du nez, des joues et du front, chez quelques personnes, et qu'on prenait autrefois pour des vers qui rongeaient la peau.

— ENCYCL. Les *comedons*, qui ont donné lieu à l'expression *tirer les vers du nez*, sont des follicules pileux malades, enflammés, où se sont accumulés des cellules épithéliales et des granulations grasses. Au centre, on trouve un ou plusieurs poils. On y rencontre diverses espèces d'acares des follicules.

COMERAS (Victor DELPECH de), écrivain français, abbé de Sylvanès, né à Saint-Hippolyte (Gard) en 1733, mort à Paris en 1805, a publié, entre autres ouvrages : les tomes XXII à XXXI de *l'Abbrégé de l'histoire générale des voyages* (Paris, 1799); *Histoire politique et raisonnée du consulat romain* (1801); *Abbrégé de l'histoire générale des voyages* (1803-1805); etc.

COMELICO-INFERIORE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Bellune]), sur le Padola, aff. de la Piave; 2.500 hab.

COMELICO-SUPERIORE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Bellune]), sur le Padola, aff. de la Piave; 4.500 hab.

COMELLE (LA), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. d'Autun, au penchant de la colline de la Garde; 1.003 hab. Mine de schiste.

COMÉNAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide coménamique.

COMÉNAMIQUE adj. Se dit d'un acide C⁶H⁴AzO⁴, qui se présente en tables incolores, efflorescentes dans l'air sec, et qu'on obtient en chauffant pendant deux jours un mélange d'ammoniaque et d'acide coménique.

COMÉNATE n. m. Sel dérivant de l'acide coménique.

COMÉNIQUE (anagramme de *méconique*) adj. Se dit d'un acide C¹¹H¹⁷O⁷, que l'on obtient en faisant bouillir l'acide méconique avec de l'acide chlorhydrique. On dit aussi MÉLANCOMIQUE, et PARAMÉLIQUE.

COMENIUS (Jean-Amos KOMENSKY, connu sous son nom latinisé de), pédagogue slave, né en 1592, à Niwmitz (Moravie), mort à Amsterdam en 1671. Il appartenait à la communauté des Frères moraves, et se destinait à être pasteur de cette secte dissidente. Pour s'y préparer, il alla étudier aux universités de Herborn (Nassau) et de Heidelberg, et voyagea en Hollande, peut-être en Angleterre. Rentré en Bohême en 1614, il composa son premier ouvrage : *Grammatica facilioris praecepta* (Prague, 1616). Au milieu des tribulations que la guerre de Trente ans apporta aux Frères moraves, il écrivit la *Didactica magna*, qui resta manuscrite jusqu'en 1841. Comenius écrivit, en tchèque et en allemand, le *Guide des écoles maternelles* (« *Informatorium der Mutter-Schule* »), puis, sous le titre de *Schola materni gremii* (« l'École sur les genoux de la mère »), il mit ses doctrines en action. En 1631, parut le premier de ses grands ouvrages : *Janua linguarum reserata* (« Porte ouverte des langues »), puis, en 1633, *Janua linguarum vestibulum* (« Vestibule de la porte des langues »), qui servait d'introduction au premier ouvrage.

La réputation de Comenius le fit appeler, en 1641, par le parlement anglais à l'effet de réformer les écoles. En 1642, il accepta les offres de Louis de Geer, gentilhomme suédois, pour travailler aussi à la réforme de l'enseignement dans son pays. Puis il s'occupa de son diocèse de Lissa, car il était évêque morave de cette ville, et, en 1650, plus pédagogue que pasteur, il alla fonder à Sarospatak un gymnase modèle, sous les auspices de Sigismund Rakocz, prince de Transylvanie, et écrivit l'*Orbis pietus*, encyclopédie en images, qui fut imprimée à Nuremberg en 1658. En 1656, les catholiques polonais ayant saccagé Lissa, il dut reprendre le chemin de l'exil, et se rendit à Amsterdam, où il publia une édition complète de ses œuvres didactiques. Comme pédagogue, Comenius devança de beaucoup son temps. Plusieurs de ses principes se retrouvent dans la pédagogie moderne.

COMÉPHORE n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiidés, comprenant une seule espèce du lac Baïkal, à corps aplati, à grosse tête comprimée, à nageoire dorsale munie de longs filaments.



Coméphore.

— ENCYCL.

Le *coméphorus Baikalensis* est un curieux poisson découvert en 1770, échoué au bord du Baïkal, où on ne le pêche jamais vivant, mais dont les rivages en sont quelquefois couverts par places après les tempêtes. Cet habitant des grands fonds est tellement huileux, qu'on ne peut le manger; les indigènes le font bouillir et en tirent une huile qui se débite en Chine.

COMERCOLLY, ville de l'Inde anglaise (Bengale [prov. de Calcutta]), non loin du Gange, sur son sous-affluent la Garaf; 6.040 hab. Ancienne factorerie de la Compagnie des Indes-Orientales.

COMERRE (Léon-François), peintre français, né à Trélon (Nord) en 1850, élève de Cabanel. Il remporta, en 1875, le prix de Rome; le sujet du concours était : *L'Ange annonçant aux bergers la naissance du Christ*. Samson et Dolida, peinture exposée en 1881, lui valut une médaille de 2^e classe, et fut achetée par sa ville natale; *Albine morte et une Étoile* (1882) [cette dernière toile eut un grand succès]; *Silène et les Bacchantes*; *Portrait de M^{lle} Achille Fould*, en japonaise rose et or sur fond rose (1883); *Madeleine*; *Pierrot*, effet de blanc sur blanc qui fut très remarqué (1884); deux *Portraits de femme* (1885); *L'Été et l'Automne*, panneaux décoratifs pour la mairie du IV^e arrondissement de Paris (1886); etc.

COMES (Natalis), littérateur italien. V. CONTI (Noël).

COMESPERME (*spér'm*) n. m. Genre de polygalacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent au Brésil ou en Australie. On dit aussi COMESPERME.

COMESSATION (*mé-sa-si-on* — lat. *comessatio*; de *cum*, avec, et *edere*, supin *esum*, manger) n. f. Grand festin, débauche de table. (Vieux.)

COMESTEUR (*mé-steur* — rad. *comestio*) n. m. Gourmand; grand mangeur. (Haus.)

COMESTIBILITÉ (*mé-sti*) n. f. Caractère de ce qui est comestible.

COMESTIBLE (*mé-stibl*) — du lat. *comestum*, supin de *comedere*, manger) adj. Qui peut se manger, qui est propre à l'alimentation. (Ne se dit que des aliments de l'homme); *Dentées COMESTIBLES*. *Champignons COMESTIBLES*.

— n. m. : *Magasin de COMESTIBLES*. Collectif. Ensemble des substances consacrées à l'alimentation; *L'inspection du COMESTIBLE*.

— ANTON. Immangeable, vénéneux.

COMESTION (*mé-sti-on* — lat. *comestio*; de *comedere*, supin *comestum*, manger) n. m. Action de manger. (Peu usité.)

COMESTOR (Pierre), ou le Mangeur, ainsi nommé de sa prodigieuse avidité de lecture; théologien français, né à Troyes, mort à Paris en 1198. Il devint directeur de l'école de théologie de Paris et écrivit un abrégé de l'histoire sainte avec commentaires, *Scholastica historia*, dont le succès fut prodigieux. Imprimé pour la première fois à Utrecht (1473) et souvent réédité, il a été traduit en français, en 1494, par Guyard des Meulins, sous le titre de *la Bible historiée*.

COMÉTAIRE (*tér*) adj. Qui concerne les comètes, qui appartient aux comètes : *Ellipse COMÉTAIRE*. *Système COMÉTAIRE*. *Clairaut ouvrit une ère nouvelle pour l'astronomie COMÉTAIRE*. (Arago.)

COMÈTE (lat. *cometa*; gr. *komētēs*, de *komē*, chevelure) n. m. fém., autrefois masc. Astron. Astre errant, décrivant autour du soleil une ellipse très allongée, et qui est, le plus souvent, accompagné d'un appendice lumineux appelé queue.

— Fam. Branard couvert, sur lequel on porte au cimetière les corps des petits enfants.

— Arg. Vagabond (à cause de ses habitudes errantes). « Individu qui est considéré par les joueurs comme portant la déveine. » *Tirer des plans sur la comète*, s'ingénier à trouver un moyen de réussir à quelque chose.

— Blas. Figure héraldique en forme d'étoile à huit rais, dont un, toujours inférieur, beaucoup plus long (ordinairement trois fois la longueur des autres rais), est ondulé, forme une queue. (Elle peut être en bande, en barre, en pal (sa position la plus fréquente), versée, contournée, etc.)



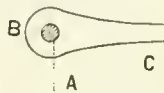
D'argent à une comète de pourpre.

— Com. Ruban étroit et satiné, qui a beaucoup d'appât. « Vin de la comète », Vin de la récolte de 1811, année remarquable par l'excellence des vins, aussi bien que par l'apparition d'une célèbre comète.

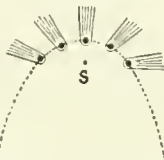
— Jeux. Le jeu de la comète est un jeu de cartes très compliqué : il exige à la fois beaucoup d'intelligence et une grande mémoire. (Il a été inventé sous Louis XV et a joui longtemps d'une grande vogue. Ce jeu a été complètement abandonné. On l'a remplacé par le *main jaune*.)

— Pyrotechn. Sorte de fusée volante, laissant derrière elle une traînée lumineuse.

— ENCYCL. Les comètes (*astres chevelus*) sont généralement télescopiques; à peine si un dixième d'entre elles sont visibles à l'œil nu. En tout cas, elles se composent d'une tête et d'une queue : dans la tête, le noyau A, d'aspect stellaire, où paraît condensée la masse de la comète et la chevelure B, dont l'éclat va en diminuant vers la périphérie. La queue C est nébuleuse, parfois très longue : celle de la comète de 1843 atteignait deux fois la distance de la Terre au Soleil; elle semble formée de matière très subtile, laissant transparentes les étoiles les plus faibles sans faire dévier les rayons lumineux. Enfin, le spectre lumineux de toutes les comètes présente un caractère commun; continuellement avec trois bandes brillantes principales, il indique dans l'astre la présence d'hydrocarbures gazeux, rendus lumineux par la chaleur ou l'électricité; et parfois la présence de raies de Fraunhofer prouve que l'éclat est dû, en partie, à la lumière solaire réfléchie.



La queue de la comète est constamment opposée au Soleil S, comme si un souffle, émanant de celui-ci, rejetait à l'opposé les particules les plus ténues de la comète. Depuis Newton, la première hypothèse d'une force répulsive issue du Soleil pour former la queue a été faite par Braudé, magistralement développée par Bessel et perfectionnée encore par Pape, Viennecke, Brückia. Sans se préoccuper de quelques faibles queues anormales tournées vers le Soleil, on peut, avec Bessel, donner une origine électrique aux forces qui président aux phénomènes cométaires; cependant, pour expliquer la formation des appendices et les mouvements pendulaires constatés dans quelques comètes, on peut, avec Norton, Gall, Marcuse, etc., les assimiler à ceux de l'aiguille aimantée et faire intervenir simultanément l'électricité et le magnétisme.



Newton, en cherchant, à l'inverse de Képler, la détermination de la courbe décrite par un astre soumis à l'attraction du Soleil, constata que ce pouvait être une ellipse quelconque, très allongée, même une parabole. D'ailleurs, il imagina de calculer une orbite parabolique plus simple, assimilable à l'ellipse allongée, lorsque la comète vient près du Soleil, au sommet de sa trajectoire, dit *périhélie*; ses vues furent confirmées à l'apparition de la comète de 1680, observée sur un premier arc, perdue dans les rayons du Soleil, et retrouvée sur un autre arc de la même parabole. Newton recommanda de calculer alors les éléments des comètes observées; si l'on peut alors constater qu'une nouvelle comète suit la même route qu'une ancienne, elles seront toutes deux identiques et l'intervalle des deux apparitions donnera la durée de la révolution sidérale. C'est ce que fit Halley, qui put identifier ainsi la comète apparue en 1682, et déterminer son période de soixante-seize ans; son mouvement est *retrograde*, elle peut s'approcher du Soleil plus que Vénus et s'en écarter plus que Neptune.

Jusqu'à là, on ne savait guère utiliser les nombreuses observations sans faire un choix arbitraire; c'est à Messier, l'infatigable chercheur de comètes, que l'on doit la première comète à courte période (1770, Lexell) et, sur les beaux calculs de Lexell, Laplace fonda son immortel théorème de la capture des comètes, traité seulement dans toute sa généralité par Tisserand et Callandrea. Cette comète a été perdue depuis, malgré les recherches de Leverrier, Chandler, Radau, etc. Enfin, avec Olbers et Gauss, on peut calculer rapidement les orbites : en 1815, la comète d'Olbers, reconnue tout de suite comme elliptique, familiarisa avec l'idée de courtes périodes de révolution dans les comètes à mouvement direct.

La comète d'Encke, à courte période, n'arrive jamais assez près de Jupiter pour expliquer la singularité de son orbite; Encke admit l'intervention d'autres forces que celles de la gravitation, et cet astre a déterminé les belles recherches de de Astou et Backlund. La comète Brorsen a également donné lieu aux plus intéressants travaux.

Si elles ne peuvent plus être considérées comme de mauvais augure, les comètes, dans le système solaire, ne présentent pas l'harmonie des planètes; la fig. 1, montrant les trajectoires de quelques-unes, à faibles inclinaisons, montre l'enchevêtrement des orbites et la variété de sens de rotation. Les planètes subissent de faibles déformations sous l'influence du Soleil,

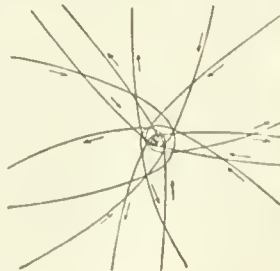


Fig. 1.

car leurs excentricités sont faibles, c'est-à-dire leur distance au Soleil, presque constante, et leur grande masse, avec forte densité, leur fait occuper un petit espace. C'est tout le contraire pour les comètes : ainsi, celle de 1843 est venue raser la surface solaire à une distance inférieure à



Différents aspects de la comète Pons, au voisinage de son passage au périhélie.

1/6 du rayon du Soleil. On s'explique, alors, les variations, parfois très rapides d'aspect et de coloration; les déformations les plus importantes ont lieu près du périhélie : elles peuvent avoir plusieurs queues et même, comme les comètes Biela (1882), Brooks (1889), se séparer en plusieurs noyaux, parfois en une infinité de petites parties fermant un essaim de matériaux cométaires, origine possible d'une pluie d'étoiles filantes (Biela).

La comète se disperse en fusant pour ainsi dire par les deux bouts; parfois encore, comme dans la comète de Donati, le noyau peut intercepter le passage des molécules chassées par le Soleil et laisse derrière soi une traînée obscure.



Traînée obscure derrière le noyau.

Par l'explication du beau *critérium* de Tisserand, on constata de plus en plus, parmi les comètes à courte période, l'existence de groupes qui paraissent provenir de la désagrégation des comètes dans le voisinage de Jupiter; après Roche, Chandler, Luc Picart, Callandrea a pu apprécier, d'une manière générale, l'influence de la trajectoire décrite par le noyau, et mesurer, en quelque sorte, l'étendue de la sphère de stabilité de la comète aux différents points de son orbite.

Si les idées de Kant sur les excentricités n'ont pas été vérifiées par les découvertes d'Uranus et de Neptune, il admettait bien, au point de vue cosmogonique, que les comètes, appartenant au système solaire, se sont formées, comme les planètes, à une grande distance et dans un milieu raréfié, permettant la grande inclinaison d'un mou-



Comète de 1881.

vement très excentrique; la volatilité même de cette matière détermino la chevelure et la queue. De même, les vapeurs torrestres légères, chassées de l'équateur par la chaleur, iront se rassembler aux pôles en aurores boréales et, plus nombreuses, donneront à la Terre l'aspect d'un astre chevelu.

La nébuleuse de Laplace, elliptoïdale et limitée quand la force centrifuge détruit l'attraction centrale, ne pouvant

récit des guerres du règne de Henri II, depuis la campagne qui eut pour théâtre le duché de Parme (1551), jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis (1559). Deux grades qualités font valoir le récit : d'une part, le pittoresque et la vivacité des descriptions ; d'autre part, l'impartialité. Il parle avec éloge de Charles-Quint, ainsi que des grands chefs protestants, Montmorency et Coligny. Les dix livres des *Commentaires* de Rabinut ne parurent pas en une seule fois ; en 1555 parurent les livres traitant des années 1551-1554 ; la fin fut imprimée en 1559. Une nouvelle édition complète parut en 1574 (Paris).

Commentaires de Blaise de Montluc, maréchal de France. L'auteur raconte les guerres extérieures et les guerres civiles auxquelles il prit une part si brillante, depuis les campagnes d'Italie de François I^{er} jusqu'aux guerres de religion qui désolèrent la France sous Charles IX et Henri III. Le désir de raconter les campagnes auxquelles il fut mêlé fut inspiré à Montluc par la lecture des *Commentaires* de César. Les *Commentaires* de Montluc sont, d'ailleurs, une véritable autobiographie, où l'auteur met ingénument ses exploits sous les yeux des lecteurs. « J'ai toute ma vie haï les écrivains, dit-il lui-même, aimant mieux passer toute une nuit au cuirassé sur le dos que non pas écrire ». Pourquoi donc a-t-il écrit ? « C'est, dit-il, afin que mes fortunes servent d'exemple à ceux qui viendront après moi, afin que les petits Montlucs, que mes enfants m'ont laissés, puissent se mirer en la vie de leur aïeul. » Henri IV disait des *Commentaires* de Montluc qu'ils devaient être la *Bible du soldat*. La première édition en a été donnée en 1592 ; la meilleure est celle de de Ruble, dans la collection de la « Société de l'histoire de France » (Paris, 1854-1872).

Commentaires sur la langue grecque, par G. Budé (1529). — C'est un des monuments de la science philologique du XVI^e siècle ; il a servi de texte aux lexico-graphes postérieurs, qui y puisèrent à pleines mains. Le défaut de l'ouvrage est le manque d'ordre. Les observations de l'auteur sur la langue grecque sont jetées pêle-mêle comme dans un cahier de notes, et l'index alphabétique qu'on trouve à la fin ne remédie qu'imparfaitement à ce désordre. Budé donne de tous les mots qu'il passe en revue des explications généralement justes, et toujours rendues avec élégance. Elles dénotent une connaissance profonde des littératures grecque et latine, ce qui rend ces *Commentaires* également utiles pour l'étude des deux langues. Leur mérite particulier consiste dans l'interprétation des termes grecs du droit et du barreau, au moyen de leur rapprochement avec les termes correspondants de la jurisprudence romaine. Estienne a transporté dans son *Thesaurus* une grande partie des observations critiques de Budé.

Commentaires sur la langue latine, Ouvrage considérable d'érudition classique, par Etienne Dolet (Lyon, 1536 et 1538). — Le but de l'auteur était de déterminer, par des exemples tirés des meilleurs auteurs, et surtout de Cicéron, son écrivain favori, les diverses acceptions des mots de la langue latine. Obligé d'entrer dans des développements souvent très étendus, pour établir la signification des mots, il lui arrive parfois de faire le récit d'événements contemporains, ce qui contribue à rendre intéressant pour nous un ouvrage aujourd'hui dépassé au point de vue de l'érudition.

Commentaires de Napoléon I^{er}. V. NAPOLÉON.

COMMENTATEUR, TRICE (man) n. Auteur qui écrit des commentaires : *Les commentateurs sont d'ordinaire chargés d'une vaine et fastueuse érudition.* (La Bruy.)

— Par ext. Personne qui se livre à des interprétations de la conduite d'autrui.

— Hist. Surnom donné à Averroès, qui avait commenté Aristote. « Nom que l'on a donné aux juristes du moyen âge qui ont commenté le droit romain.

COMMENTER (man) v. a. Expliquer par un commentaire : *Commenter la Bible, le Code.* — Faire le commentaire des œuvres de : *Commenter Homère, Dante.*

— Par ext. Interpréter : *Dessinateur qui commente intelligemment l'écrivain.*

— Fam. Se livrer à des interprétations malignes : *Commenter sur tout.*

COMMENTER, v. pr. Etre commenté : *La loi précise ne peut se commenter.* — Commenter ses propres œuvres.

COMMENTRY, ch.-l. de canton de l'Allier, arrond. et à 15 kilom. de Montluçon, au confluent de l'Elle et de la Banne, sur une colline dominant les deux rivières ; 12.632 hab. Ch. de f. Orléans ; ch. de f. départemental de Commeny à Marcillat ; ligne industrielle de Commeny à Montluçon. Bassin houillier important : les couches de houille atteignent 25 mètres d'épaisseur. Industrie métallurgique, hauts fourneaux, fonderies, forges, aciéries système Bessemer.

Commeny est mentionné dans des vieux documents ; mais elle ne prit de l'importance qu'à partir de 1812. Château moderne des Forges ; ruines d'une tour du XI^e siècle. Le bassin minier de Commeny est exploité par la Société anonyme de Commeny et Fourchambault. Depuis le milieu du XIX^e siècle, la population de Commeny s'est augmentée dans des proportions considérables, par suite du développement de l'industrie. — Le canton a 4 comm. et 15.355 hab.



Armes de Commeny

COMMEQUIERS, comm. de la Vendée, arr. et à 36 kilom. des Sables-d'Olonne, non loin de la Vie ; 1.993 hab. Ch. de f. Etat. Tourbe, lignite. Dolmea de Pierre-Polle, menhir, motte élevée.

COMMER (ko-mé — rad. comme, adv. de compar.) v. n. Etablir une comparaison : *Si je ne comme bien, qu'un autre comme mieux que moi.* (Montaigne.) [Vieux.]

COMMER, comm. de la Mayenne, arr. et à 8 kilom. de Mayenne, non loin de la Mayenne ; 1.274 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de grains.

COMMER (Français), musicien allemand, né à Cologno en 1813, mort à Berlin en 1887. Il a publié un grand nombre de recueils de chants à un, deux, trois et quatre voix, des psaumes, motets et messes pour quatre voix d'hommes.

On lui doit un oratorio (*L'anneau magique*), seize messes à quatre voix avec orgue ou orchestre, un *Te Deum*, une cantate de la Passion, une musique pour les *Girouettes* d'Aristophane, pour *l'Electre* de Sophocle, pour la tragédie de *Clotilde de Montaubi* et beaucoup d'autres compositions. Enfin, cet artiste a publié, en quatre volumes, toute une collection fort importante d'œuvres de musique religieuse de compositeurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

COMMÉRAGE (ko-mé-raj) n. m. Discours de commère ; propos animés sur des détails futiles ; médisances : *L'avoine et le commérage empestent la vie de province.* (Balz.)

COMMERCABLE (ko-mèr-sabl) adj. Qui peut être mis dans le commerce, qu'on peut négocier : *Un effet COMMERCABLE.*

COMMERCANT (ko-mèr-san), ANTE adj. Qui fait le commerce : *Peuples COMMERCANTS.* — Ou l'on fait du commerce : *Quartier COMMERCANT. Ville COMMERCANTE.*

— Substantif. Personne qui fait le commerce : *Les gens généreux sont de mauvais COMMERCANTS.* (Balz.)

— Jeux. Dans le jeu du commerce, Chacun des joueurs autres que le donneur ou banquier.

— ENCYCL. Dr. D'après le Code de commerce, « sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle ». (V. COMMERCE.) De cette définition il résulte qu'il ne suffit pas, pour être commerçant, de se livrer à quelques actes commerciaux ; il faut faire de ces actes un exercice assez suivi pour constituer une existence commerciale. L'expression « commerçant » comprend les négociants, les marchands en gros et en détail, les fabricants, les banquiers, mais non les simples artisans. La qualité de commerçant s'établit par toute espèce de preuves ; la patente n'est pas, par elle-même, une preuve de cette qualité.

L'intérêt de distinguer les commerçants des non-commerçants se présente à divers points de vue. Les commerçants sont obligés de tenir des livres, de rendre public leur régime matrimonial ; les actes faits par eux sont présumés commerciaux et sont, dès lors, de la compétence des tribunaux de commerce (C. comm., art. 638). Ils peuvent, en cas de cessation de paiements, être soumis au régime de la liquidation judiciaire ou de la faillite ; ils jouissent aussi du droit d'élire les membres des tribunaux de commerce dont ils peuvent faire partie.

Tous ceux qui ont la capacité nécessaire pour contracter peuvent, en général, devenir commerçants. Les mineurs et les femmes mariées sont même aptes à faire le commerce, sous certaines conditions.

Le mineur peut être commerçant s'il réunit les conditions suivantes. Il doit être : 1^o émancipé ; 2^o âgé de dix-huit ans accomplis ; 3^o autorisé par son père ou, à défaut de celui-ci, par sa mère, ou, à défaut du père et de la mère, par une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal civil. D'autre part, l'acte d'autorisation doit être enregistré et affiché au tribunal de commerce. Lorsque ces conditions sont remplies, le mineur est « réputé majeur pour les faits relatifs à son commerce ». Le mineur commerçant peut, pour les besoins de son commerce, aliéner son mobilier, mais il ne peut aliéner ses immeubles qu'en remplissant les formalités indiquées par les articles 457 et suivants du Code civil.

La seule condition imposée à la femme mariée pour être commerçante, c'est d'être autorisée par son mari. Les femmes mariées commerçantes ont la capacité d'aliéner leurs immeubles, autres que ceux stipulés dotaux, pour les nécessités de leur négoce. Lorsque les époux sont mariés sous le régime de la communauté, les actes de la femme commerçante l'obligent, non seulement elle-même, mais encore la communauté et le mari.

L'exercice de toute espèce de commerce est incompatible avec plusieurs professions, telles que celles d'avoué, notaire, et avec la plupart des fonctions publiques. Cette incompatibilité a uniquement pour effet de rendre ceux qui ne s'y conforment point passibles de peines applicables, selon les différents cas, par leurs supérieurs ou par les tribunaux ; elles laissent, en général, subsister les engagements contractés par eux.

COMMERCE (ko-mèrçs — lat. commercium ; de cum, avec, et merx, eis, marchandise) n. m. Trafic, échange de marchandises, de denrées ou d'espèces : *Le gros. Le petit COMMERCE. Le commerce maritime.* — Science spéciale des échanges : *L'étude du commerce.* — Etre dans le commerce : 1^o Faire le commerce, un commerce ; 2^o Pouvoir être commercé, négocié : *Les biens dotaux ne sont pas dans le commerce.*

— Corps des commerçants en général, ou de commerçants d'une catégorie déterminée : *Le commerce boude parfois le gouvernement.*

— Par anal. Communication naturelle, échange de pensées, de sentiments, etc. : *Faire commerce d'amitié. Commerce de lettres. C'est par le commerce des idées que les idées s'étendent et se rectifient.* (J. Simon.) — Relations, rapports de société : *L'étude commerciale un homme, et le commerce du monde l'achève.* (St-Evreml.) — Manière de se comporter, dans ses rapports avec les autres hommes : *Etre d'un commerce agréable.* — Se dit particulièrement des rapports de la nature la plus intime entre un homme et une femme : *Commerce illicite, adultère, incestueux.*

— Occupation habituelle : *Le commerce des lettres.*

— Entreprise suspecte ou d'une nature peu délicate ; trafic peu honorable : *Faire un vilain commerce.*

— Fig. Contact, manipulation : *La prose française, en sortant des mains de Descartes et de Pascal, était assez forte pour résister au commerce des génies les plus différents.* (V. Cousin.) — Participation : *Un prince qui fait entrer l'Eglise en commerce de ses vicieuses, et en partage avec elle le fruit...* (Mass.) Peu usité.

— Public. Commerce des Musées, Travaux publics, habitudo de faire des vers.

— Adm. et dr. Code de commerce, Code spécial qui régit les matières relatives au commerce. — *Garde du commerce*, Agents qui étaient chargés, à Paris et dans la banlieue, de l'exécution des jugements emportant contrainte par corps. — *Tribunaux de commerce*, Tribunaux spéciaux composés de commerçants élus et appelés à juger les contestations relatives à l'exercice du commerce. — *Chambre de commerce*, Assemblée consultative formée de commerçants notables, qui donnent leur avis aux autorités locales sur les questions qui intéressent le commerce : *Marseille est la première ville de France qui ait eu une chambre de commerce.* — *Ministère du commerce et de l'industrie*, Branche

de l'administration supérieure qui dirige, au point de vue de l'intérêt général, tout ce qui a rapport aux affaires commerciales et industrielles. — *Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie*, Conseil consultatif institué auprès du ministre, pour les questions relatives aux matières que son nom désigne suffisamment.

— Econ. polit. *Liberté du commerce*, Absence d'entraves fiscales ou autres dans l'exercice du commerce. — *Commerce général*, Ensemble des importations et exportations, sans restriction d'aucune espèce. — *Commerce spécial*, Ensemble des importations à consommer dans le pays et des exportations de produits nationaux ou nationalisés. — *Traité de commerce*, Convention entre deux ou plusieurs Etats, qui règle les conditions auxquelles les marchandises seront importées de l'un dans l'autre.

— Jeux. Jeu de hasard où l'on emploie trente-deux ou cinquante-deux cartes, suivant le nombre des joueurs (*ad libitum*), et qui se joue de plusieurs façons. Voici la plus simple : Chacun ayant fait sa mise, le donneur distribue aux joueurs trois cartes, une par une. Lui-même n'en prend que deux. On laisse les cartes la figure sur le tapis, sans les regarder. Avant de prendre sa troisième carte, le donneur propose de la vendre. On peut accepter, refuser, surenchérir ; c'est le commerce. En cas de refus, le donneur garde la carte pour lui et la retourne ; elle indique l'afout. Dans le cas contraire, il la retourne aussi, mais elle compte pour le joueur qui l'a payée. Quand on a successivement retourné les trois cartes, celui qui a le plus gros atout ramasse les enjeux. La plus forte carte est l'as ; puis viennent le roi, la dame, etc.

— Mar. *Capitaine du commerce*, Employé souvent au lieu de capitaine au long cours ou au cabotage. — *Navire de commerce*, Bâtiment se livrant exclusivement au commerce et appartenant à des particuliers. — *Marin du commerce*, Engagé au compte d'une compagnie privée. — *Port de commerce*, Endroit réservé aux navires ayant à faire des opérations commerciales.

— SYN. Commerce, négoce, trafic. Commerce a un sens très large et peut se dire figurément de toutes les choses où se retrouve l'idée d'échange ou de communication réciproque ; c'est le terme général qui convient au langage courant comme à la langue du droit, etc. Négoce se rapporte aux démarches, aux calculs, aux combinaisons nécessaires pour faire le commerce d'une manière avantageuse ; pris au figuré, ce mot ne se dit guère que des démarches dont le but a quelque chose de peu honorable. Le trafic est simplement l'action de celui qui achète une marchandise pour la revendre ; trafic ne se dit guère que des petits commerces.

— ENCYCL. Hist. Le commerce est né avec les sociétés humaines. On en trouve des traces dès les temps préhistoriques. En Egypte, en Chaldée, dans l'Assyrie et la Babylonie, le commerce était en honneur. Mais les plus grands commerçants de l'antiquité furent, sans contredit, les Phéniciens, qui fondèrent sur les côtes de la Méditerranée, sillonnée en tous sens par leurs vaisseaux, de riches et puissantes colonies, telle Carthage. Après les conquêtes d'Alexandre, les Grecs prirent possession des marchés de l'Asie et de l'Egypte. La direction du commerce du monde passa dans leurs mains, et Alexandrie devint l'entrepôt du monde.

Rome apparaît ; elle ruine Carthage et prend Alexandrie. Aussi commerçants que guerriers, les Romains font un trafic immense avec l'Orient, le nord de l'Afrique, la Gaule, jusqu'aux îles Britanniques. Le règne d'Auguste marque l'apogée de leur commerce, qui décline en même temps que la puissance de l'empire romain. Il émigre à Byzance, devenue Constantinople, et s'y développe malgré les invasions. Pendant les convulsions de l'empire grec, Venise, Gênes, Pise et d'autres villes d'Italie s'emparèrent peu à peu du marché d'Orient.

Tandis que la France était encore sous le régime de la féodalité, les Flandres, plus libres, fabriquaient et commerçaient, et leurs souverains, dès le XIII^e siècle, assuraient la prospérité de leurs sujets par de véritables traités de commerce. De ce milieu d'initiative naît cette fédération des villes commerciales, la hanse, qui couvre l'Allemagne, les Flandres, et gagne l'Angleterre.

En découvrant le nouveau monde et en ouvrant à l'ancien une route nouvelle, Christophe Colomb et Vasco de Gama rompent l'équilibre commercial et préparent la prépondérance des nations maritimes. Dès lors, on voit entrer en lutte sur le terrain commercial, Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais, Français. Les Portugais atteignent leur apogée au XVI^e siècle ; ils accaparent le négoce de l'Amérique du Sud et de la mer des Indes. En s'affranchissant du joug de l'Espagne, les Provinces-Unies prennent leur essor et s'implantent dans la Malaisie, au Cap et dans mille autres lieux. En attaquant la République, Louis XIV porte un premier coup à sa prospérité commerciale, et Guillaume d'Orange, en devenant roi d'Angleterre, sacrifie son ancienne patrie à la nouvelle. Depuis le Cap jusqu'à Bombay, les Anglais enlèvent à leurs voisins presque toutes leurs possessions et prennent leur place dans le commerce. Les Espagnols, s'étant attachés à la seule exploitation des métaux précieux, perdirent successivement toutes leurs colonies, sans avoir tiré profit de leurs ressources commerciales. Pendant ce temps, la France se rinaut en conquêtes. Ce fut Louis XIV qui songea à développer les forces productives du royaume.

Colbert y implanta des industries exotiques. Les colonies prirent un développement subit ; on s'empara des Petites-Antilles, on colonisa le Canada, on fonda la Nouvelle-Orléans, on domina dans l'Inde jusqu'au Siam. Prospérité éphémère, que la révocation de l'édit de Nantes détruisit ; l'industrie émigra et le commerce avec elle. Sous Louis XV, la guerre de Sept ans et le traité de Paris 1763 achevèrent leur ruine.

L'Angleterre commerciale ne date que du règne d'Elisabeth. Sous les Stuarts, elle baisse ; sous Cromwell, elle se relève, et depuis, elle grandit et s'étend sur le monde entier. En face d'elle se leva un rival dangereux : une de ses colonies, les États-Unis. La France, depuis la Restauration, devint aussi pour elle une concurrente à considérer. L'Allemagne a pris tout à coup une place importante dans la lutte.

Les efforts de la Russie, pour mettre à nu les immenses ressources de son immense territoire, lui assurent dans l'avenir une part de suprématie commerciale et industrielle. N'oublions pas non plus la part que revendiquent le Japon et les ressources dont dispose la Chine.

— Econ. polit. Le commerce est l'échange des utilités

répondant à nos besoins : produits de la nature, produits de l'industrie, services quelconques, que les individus font en vue d'en tirer un avantage appelé communément bénéfice ou profit.

Au point de vue économique, on distingue le commerce de gros, de demi-gros et de détail. Le commerce de gros consiste à acheter au producteur de grandes quantités de marchandises, pour les revendre soit en gros, soit à des commerçants de demi-gros, quelquefois, mais plus rarement à des commerçants en détail. Le commerce de demi-gros consiste à acheter de grosses quantités de marchandises pour les revendre au commerce de détail et même directement aux consommateurs. Le commerce de détail a pour objet d'approvisionner les consommateurs. Il se divise en commerce de grand détail, fait par les grands magasins et bazars, et commerce de petit détail, fait par les petits boutiquiers.

Au point de vue légal et réglementaire, on distingue : 1° le commerce monopolisé, comme celui des tabacs, des allumettes, des poudres, des postes et télégraphes, que l'Etat s'est réservé; 2° le commerce réglementé, comme celui des métaux précieux, des ouvrages d'or et d'argent, de la pharmacie, des cartes à jouer, des armes de guerre.

Au point de vue de la statistique officielle, on distingue le commerce général, qui comprend l'importation, l'exportation et le transit; et le commerce spécial, qui comprend seulement l'importation et l'exportation.

Le commerce comprend l'échange et le transport des produits. Il est utile à tous, parce qu'il permet la spécialisation des productions, conformément aux aptitudes naturelles de chaque région et aux capacités spéciales des individus, en même temps qu'il assure la meilleure répartition entre les consommateurs, qu'il permet à chacun de s'approvisionner de tous les objets nécessaires pour son usage ou son agrément.

Le commerce se divise en commerce intérieur, qui se limite aux échanges dans un même pays, et qui ne peut s'apprécier qu'approximativement par l'intensité du trafic des chemins de fer, des canaux et des routes; et en commerce extérieur ou international, qui embrasse les échanges entre des nations différentes, importation et exportation, et qui se mesure assez exactement par le contrôle des douanes, au moment du passage des marchandises aux frontières terrestres ou maritimes. Ce dernier est le plus souvent contrarié dans son expansion naturelle, par le jeu combiné des droits de douane, qui frappent plus ou moins lourdement certaines marchandises à l'importation. Ces droits sont destinés, soit à protéger les productions similaires du pays importateur, soit à procurer simplement des ressources au Trésor public. A ce régime, dit protecteur, on oppose celui du libre-échange, qui consiste à laisser le commerce absolument libre.

Dr. Est acte de commerce tout acte de spéculation, lorsque la pensée de spéculation (c'est-à-dire de réalisation d'un bénéfice) forme le but principal de la personne qui accomplit l'acte. Le Code de commerce énumère, dans ses articles 632 (modifié par la loi du 7 juin 1894) et 633, les différents actes qui doivent être réputés actes de commerce. V. COMMERCANT.

Le principal effet des actes de commerce est de soumettre celui qui s'y est livré à la juridiction des tribunaux de commerce.

Les lois et coutumes internationales ont établi qu'il n'est loisible à chacun de se livrer à la navigation qu'à la condition de se placer sous la garantie de la nation dont relève le navire. Pour reconnaître à des navires armés et équipés par des particuliers le caractère national, les Etats exigent un certain nombre de conditions, portant sur : 1° la construction et l'origine du navire; 2° les propriétaires à qui il appartient; 3° le capitaine et les officiers qui le commandent; 4° l'équipage qui le monte. D'ailleurs, à la nationalité du navire sont attachés des avantages, dont les navires jouissent, soit dans le pays même dont ils relèvent, soit au dehors : en effet, aux conditions imposées dans chaque Etat pour l'existence de la nationalité des navires, se joignent, comme moyen de protection de la marine locale, certains monopoles et réserves, certaines exemptions ou diminutions des droits de douane.

Les charges et les avantages résultant de la nationalité se trouvent établis, en quelques pays, par une loi générale et constitutive, dite acte de navigation. En France, cet acte est du 21 septembre 1793; il a été, depuis, modifié ou complété.

En France, le droit, pour un navire, de porter le pavillon français, est constaté par un document spécial appelé acte de francisation. Autrefois, la francisation n'était, en général, accordée qu'à un navire construit en France. Depuis la loi du 19 mai 1866, sur la marine marchande, les navires étrangers sont admis à la francisation, sous trois conditions générales : 1° moyennant un droit par tonneau de jauge; 2° s'ils appartiennent au moins pour moitié à des Français; 3° s'ils sont montés par des marins français.

Fonds de commerce. On désigne sous la qualification de « fonds de commerce » l'ensemble des choses dont se compose un établissement commercial. Un fonds de commerce comprend ordinairement trois éléments distincts : 1° l'achalandage ou clientèle qui en dépend; 2° le droit au bail des lieux occupés; 3° les marchandises existant en magasin. Mais ce qui constitue plus spécialement le fonds de commerce, c'est l'achalandage ou clientèle.

Tribunaux de commerce. Les tribunaux de commerce, dits aussi tribunaux consulaires, sont chargés de statuer sur les contestations commerciales. Ils font l'objet des trois premiers titres du livre IV du Code de comm. (art. 615 à 644).

Les tribunaux de commerce sont créés, par décret rendu en conseil d'Etat, dans les villes où le développement du commerce et de l'industrie l'exige. Dans les arrondissements où il n'y a pas de tribunaux de commerce, les tribunaux civils en tiennent lieu. L'arrondissement de chaque tribunal de commerce est, en principe, le même que celui du tribunal civil, dans le ressort duquel il est placé. Chaque tribunal de commerce se compose d'un président, de deux à quatorze juges titulaires et de plusieurs juges suppléants. Les fonctions des membres des tribunaux de commerce, ou juges consulaires, se distinguent par trois caractères essentiels : elles sont électives, temporaires, gratuites. Le ministère des avoués est interdit devant les tribunaux de commerce; mais les parties peuvent se faire représenter par un mandataire, muni d'un pouvoir spécial; elles ne peuvent cependant se faire représenter par un huissier. Il n'y a pas de ministère public près les tribunaux

de commerce; mais il y a des greffiers et des huissiers, nommés par le président de la République, et, en outre, généralement, des agréés. Les tribunaux de commerce ne peuvent juger valablement qu'un nombre de trois juges au moins.

La compétence des tribunaux de commerce est exceptionnelle, c'est-à-dire limitée à certaines affaires, par exemple, les affaires commerciales, entre toutes personnes, et certains actes non commerciaux, faits par des commerçants, en vue de leur commerce. Les tribunaux de commerce jugent en premier et dernier ressort les affaires n'excédant pas 1.500 francs; au-dessus de ce chiffre, ils ne jugent qu'en premier ressort. L'appel est porté devant la Cour d'appel. A leur tour, les tribunaux de commerce connaissent des appels des conseils de prud'hommes.

Au point de vue de la procédure, des formes particulières, beaucoup plus simples que celles adoptées devant les tribunaux civils, sont établies pour l'instruction des affaires qui se plaident devant les tribunaux de commerce.

— Ministère du commerce. Créé le 4 janvier 1828, le ministère du commerce fut rattaché tour à tour à ceux des travaux publics, de l'intérieur et de l'agriculture. Le décret du 14 novembre 1851 l'éleva en département spécial, et celui du 24 mars 1894 lui donna le titre de ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes. L'administration centrale, réorganisée par le décret du 28 décembre 1895, forme trois directions, subdivisées chacune en quatre bureaux, savoir : 1° direction (personnel et enseignement technique) : 1° bureau, secrétariat; 2° bureau, comptabilité; 3° bureau, enseignement industriel; 4° bureau, enseignement commercial. — 2° direction (commerce) : 1° bureau, législation et tarifs de douane en France; 2° bureau, législation et tarifs de douane à l'étranger; 3° bureau, mouvement général du commerce, expositions; 4° bureau, commerce intérieur, chambres de commerce. — 3° direction (travail et industrie), 1° bureau, industrie, travail dans les manufactures; 2° bureau, propriété industrielle; 3° bureau, caisses d'épargne, assurances, retraites, coopération; 4° bureau, syndicats professionnels. Les rédacteurs et expéditionnaires sont tous recrutés par voie de concours ou d'examen et soumis à un stage d'un an. Les candidats rédacteurs doivent être munis du diplôme de bachelier ou de celui d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat. La loi du 20 juillet 1891 a créé au ministère du commerce un office du travail. Un office du commerce extérieur y a également été institué en 1898.

— Office national du « commerce extérieur ». Créé par une loi du 4 mars 1898, qui l'a rattaché au ministère du commerce et de l'industrie, et le déclarant d'utilité publique, il a pour mission de fournir aux industriels et négociants français tous les renseignements commerciaux relatifs au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Un décret du 25 avril 1898 a réglé son fonctionnement. Le conseil d'administration, siégeant sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, et le comité de direction, présidé par le président de la Chambre de commerce de Paris, ont été constitués par un décret du 21 mai 1898. Un autre décret de même date a institué des correspondants de l'office, portant le titre de « conseillers du commerce extérieur de la France »; ces correspondants, dont les fonctions sont gratuites, sont nommés par décret et choisis parmi les industriels et négociants français jouissant d'une grande notoriété dans les affaires d'importation et ayant personnellement contribué au développement du commerce extérieur.

— Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Il a été établi par l'ordonnance du 29 avril 1831 et le décret du 2 février 1853, et réorganisé par les décrets des 13 octobre 1882 et 11 décembre 1894. Il est divisé en deux sections (commerce et industrie), composées chacune de trente membres, dont quinze choisis parmi les présidents des chambres de commerce, et les autres parmi les membres du Parlement et les hommes notoirement les plus versés dans les matières commerciales et financières. Le conseil se réunit sur la convocation du ministre du commerce pour émettre des avis sur les projets de loi relatifs au tarif des douanes, sur l'application de ce tarif, sur les projets de traités de commerce et de navigation, sur le système des encouragements à la marine marchande et aux grandes pêches maritimes, et, en général, sur toutes les affaires commerciales. Un décret du 3 juillet 1894 a institué une commission consultative permanente du conseil supérieur du commerce et de l'industrie, choisie parmi les membres du conseil et appelée à donner son avis au ministre, toutes les fois que celui-ci ne juge pas nécessaire de consulter le conseil lui-même. Le nombre des membres de cette commission a été fixé à vingt-cinq par le décret du 11 décembre 1894.

COMMERCER (ko-mèr'-sé. — Prend une cédille sous le second c devant a et o : Je commercerai. Nous commercerons) v. n. Faire le commerce : Certaines maisons COMMERCENT de tout.

— Etre en relation : On amène les sourds et muets à COMMERCER avec les autres hommes. (Buffet.)

— En T. de jeux, Echanger une carte contre une autre.

— COMMERCER pour carte, Echanger une carte en payant un jeton. — COMMERCER troc pour troc, Echanger une carte sans rien payer.

COMMERCIAL, ALE, AUX (ko-mèr'-si) adj. Relatif au commerce ou aux commerçants : Entreprise COMMERCIALE.

— ANTON. Civil, criminel et militaire (en parlant des tribunaux).

COMMERCIALEMENT (ko-mèr'-si-a) adv. Au point de vue du commerce : Plus une marchandise abonde, plus elle se déprécie COMMERCIALEMENT. — A la manière des commerçants : Ecrire COMMERCIALEMENT.

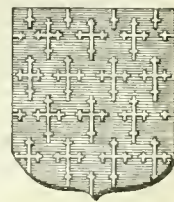
COMMERCIALISER (ko-mèr'-si) v. a. Rendre commercial.

COMMERCIALITÉ (ko-mèr'-si) n. f. Qualité de ce qui est négociable, de ce qui peut être commercé : LA COMMERCIALITÉ d'un effet. — Situation de commerçant.

COMMERCIMUM (ko-mèr'-si-om') n. m. Terme qui, chez les Romains, désignait l'aptitude d'une personne à faire tous les actes juridiques intéressant son patrimoine, d'après les procédés mis par la loi civile à la disposition des citoyens.

— ENCYCL. Le commercium conférait notamment le droit de faire une mancipation, une in jure cessio; de s'engager par le nexum; de figurer dans un testament comme disposant, bénéficiaire ou témoin; d'ester en justice selon la procédure romaine. Le commercium ou jus commercii était l'un des privilèges attachés à la cité romaine, sans distinction entre les patriciens et les plébiens. Il a appartenu aussi aux Latins; les pérégrins n'en ont joui qu'en vertu de concessions expresses. Au point de vue des choses, les res in commercia étaient celles susceptibles d'appropriation privée, par opposition aux res extra commercium.

COMMERCY, ch.-l. d'arrondissement de la Meuse, à 32 kilom. de Bar-le-Duc, sur la Meuse; 8.108 hab. (Commerciens, emes.) Ch. de f. Est. Collège, école normale d'instituteurs, hôpital, hôtel de ville en face d'une belle place. Forges, lainoiers, fabriques de quincaillerie, broderie, pâtisseries très renommées (madeleines). Commerce de vins, grains, bestiaux. Les principales curiosités de Commercy sont : le château reconstruit en partie par Henri de Vaudeumont, transformé aujourd'hui en caserne de cavalerie; l'église et la place ornée de la statue de dom Calmet, historien lorrain. Commercy paraît dater du ix^e siècle. Elle fut érigée en commune en 1324, propriété du roi Stanislas, et rattachée à la France au xviii^e siècle. — L'arrondissement a 7 cant., 176 comm. et 79.370 hab.; le caanton, 29 comm. et 20.411 hab.



Armes de Commercy.

COMMÈRE (ko-mèr' — du lat. cum, avec, et mater, mère) n. f. Se dit d'une femme par rapport à celui dont elle a tenu l'enfant ou avec qui elle a tenu un enfant sur les fonts baptismaux : C'est ma COMMÈRE; elle o tenu mon enfant. C'est ma COMMÈRE; j'ai tenu un enfant avec elle.

— Femme hardie, rusée, curieuse, bavarde, médisante : Méfiez-vous des COMMÈRES.

— Nom d'amitié que les femmes du peuple se donnaient parfois entre elles. — Par extension, les fablistes appliquent ce mot aux animaux : MA COMMÈRE LA carpe.

— Fam. Par comère et par commère, Par protection, par camaraderie : Tout se fait PAR COMMÈRE ET PAR COMMÈRE. — Ma commère dolente, Personne inquiète et qui se plaint sans cesse. (Pou usité.)

Commères de Windsor (LES JOYEUSES), comédie de Shakspeare. V. JOYEUSES COMMÈRES DE WINDSOR (les).

COMMÈRE (ko-mèr'-é. — Change l'é fermé en é ouvert devant une syllabe muette : Je commère; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : Je commèrerai. Tu commèreras) v. n. Faire des commèrages. — Fréquenter les commères, les femmes bavardes. (Pou usité.)

COMMERSON (Philibert), naturaliste français, né à Châtillon-les-Dombes en 1727, mort à l'île de France en 1773. Reçu docteur à Montpellier en 1755, il s'occupa surtout d'histoire naturelle, et, sur la demande de Liné, il lui envoya un travail extrêmement remarquable sur les poissons de la Méditerranée. Choisi, en 1766, pour faire partie de l'expédition de Bougainville, il fit une riche moisson d'observations, de dessins et de collections, quo la mort ne lui laissa pas le temps de mettre en ordre. Une partie de ses notes et de ses travaux a malheureusement été égarée. Son éloge a été écrit par Lalande.

COMMERSON (Jean-Louis-Auguste), littérateur français, de la famille du précédent, né et mort à Paris (1802-1879). Doué d'un esprit très particulier, il fonda le Tam-Tam, et, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de JOSEPH CYROULLARD, il publia de petits articles, des pensées, des aphorismes incohérents et bouffons, joignant aux calembours des oppositions de mots d'un drolatique imprévu. En 1872, il vendit son journal à Léon Bienvenu, et ressuscita « le Tam-Tam », qu'il céda en 1877. Il publia en volumes : ses Pensées d'un emballer (1851-1852); les Binettes contemporaines (1854-1858); Petite encyclopédie bouffonne (1853), etc., et fit jouer, le plus souvent en collaboration, un certain nombre de vaudevilles; entre autres, la Clarmette mystérieuse (1859), et les Vacances de Cadiche (1867).

COMMERSONNIEN, ENNE (ko-mèr', ni-in, èn) adj. Hist. nat. Qui appartient, qui a rapport à Commerçon; qui a été découvert par le naturaliste Commerçon.

COMMERSONIE (ko-mèr', ni — de Commerçon, bot. franç.) n. f. Genre de malvacées, tribu des buctonériées, comprenant environ huit espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie.

COMMETTAGE (ko-mé-taj) n. m. Opération qui consiste, pour le cordier, à réunir les fils de caret et à les torde pour en former les torons, puis à réunir ceux-ci et à les torde dans le sens opposé pour en former les différentes sortes de filin, les aussières, câbles, grelin, etc.

COMMETTANT (ko-mé-tan) n. m. Celui qui, commerçant ou non, charge un tiers du soin de ses intérêts. — Particulièrement. Négociant qui donne une commission à l'un de ses correspondants : Répondre à son COMMETTANT.

— Celui qui a donné à une église un tableau sur lequel il a fait peindre son propre portrait.

— ANTON. Agent, commis, commissaire, commissionnaire, député et délégué, mandataire, porteur ou fondé de pouvoirs, représentant.

— ENCYCL. En commerce, le commettant est le client du commissionnaire, qu'il charge d'acheter ou de vendre des marchandises pour son compte, à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant commission, intérêts et droiture, si le commissionnaire fait des avances pour le commettant, c'est-à-dire s'il sort du rôle de simple mandataire pour devenir commissionnaire et acheter ou vendre en son nom pour le compte de son commettant.

COMMETTEUR (ko-mé-teur), EUSE n. Ouvrier cordier procédant au commettage des fils de caret, des torons ou des aussières.

COMMETTRE (ko-mètr' — du lat. committere. Se conjugue comme mettre) v. a. Faire, accomplir, exécuter, en parlant d'une action coupable : COMMETTRE une imprudence, une erreur, un crime. — Ironiq. : COMMETTRE une tragédie, un mauvais tableau.

— Préposer, mettre à la tête : Jean COMMIT au gouverne-

travaux publics dans les gares des chemins de fer pour veiller à l'exécution des lois et règlements régissant les compagnies, sous la direction des ingénieurs du contrôle, dans une circonscription déterminée du réseau. (Nommés à la suite d'un concours, divisés en quatre classes avec traitements variant de 1.500 à 3.000 francs, ils doivent, en cas d'accident, prévenir leurs supérieurs et les préfets, faire une enquête, sans pouvoir donner aucun ordre direct aux agents des compagnies. Ils reçoivent et instruisent les plaintes des voyageurs. Ils ont, pour la constatation des crimes, délits et contraventions commis dans l'enceinte des chemins de fer, les pouvoirs d'officiers de police judiciaire. Ils relèvent, sous ce rapport, du procureur de la République dans le ressort, auquel ils transmettent directement leurs procès-verbaux.)

(Les commissaires spéciaux installés dans certaines gares frontalières et à Paris n'ont rien de commun avec les commissaires de surveillance. Ce sont des agents du ministère de l'intérieur, chargés de la surveillance répressive sur la ligne à laquelle ils sont attachés. Ils veillent plus particulièrement à ce qui intéresse la sûreté de l'Etat.)

— Dr. crim. *Commissaires aux délégations judiciaires.* Ce sont des commissaires de police ayant reçu, par commission rogatoire, délégation de substituer le juge d'instruction et le procureur de la République dans l'œuvre de l'instruction. Spécialement à Paris, il a été créé par le règlement du 30 avril 1887 trois postes de commissaires de police, chargés exclusivement de délégations judiciaires ou spéciales. Ils sont attachés au parquet de la Seine.

— Mar. *Les commissaires de la marine*, maintenus dans leurs attributions d'officiers d'administration, forment un corps des plus utiles. Ils vérifient, ordonnent, enregistrent toutes les pièces intéressant la comptabilité de la marine, et veillent à l'exécution stricte des règlements. Dans les ports de commerce, ils sont chargés de l'inscription maritime et de ses multiples rouages ; dans les grands ports, un commissaire général ou un commissaire prend le titre de « chef de service ». Les commissaires proviennent de l'école de Brest où ne sont reçus, après concours, que les licenciés en droit ; quelques places sont réservées aux commis du commissariat. Les grades sont : élève commissaire, sous-commissaire, commissaire adjoint, commissaire, commissaire général. Une organisation semblable existe dans les colonies avec similitude de fonctions et d'attributions.

COMMISSAIRE (Sébastien), homme politique français, né à Dôle (Jura) en 1822, mort à Lyon en 1900. D'abord ouvrier en soierie à Lyon, puis sous-officier de chasseurs en 1849, il fut élu représentant du peuple, à la fois dans le Bas-Rhin et le Rhône. Il siège à la Montagne, prend part à la manifestation du 13 juin 1849, est traduit devant la haute cour de Versailles, condamné à la déportation, enfermé à Belle-Isle. En 1857, il est transporté au bagne de Corte, puis gracié sous condition, en 1859. Il retourne à Lyon et se livre au commerce. En 1868, il est élu conseiller d'arrondissement ; il participe, en 1869, à l'élection de Bancel. Au 4 septembre 1870, il est nommé gouverneur de Saint-Cloud, Meudon et la Malmaison, et fait évacuer sur Paris les richesses artistiques de ces palais. Prisonnier des Allemands et conduit à Versailles, il parvint à s'échapper et fut nommé secrétaire général du département de l'Oise. En 1878, il devint entrepreneur des tabacs à Lyon. Il a publié des *Mémoires et souvenirs* (1888).

COMMISSARIAT (ko-mi-sa-ri-a) n. m. Fonctions, qualité de commissaire : *Obtenir un commissariat.*

— Art milit. Nom donné au corps des commissaires des guerres. (On le retrouve encore dans quelques armées étrangères : notamment, en Allemagne et en Italie. C'est aussi le nom donné, dans la marine française, au personnel qui remplit des fonctions analogues à celles de l'intendance dans l'armée de terre.)

— Mar. Corps administratif de la marine : *Officiers et employés du commissariat.* Bureau d'un commissaire de police ou de l'administration de la marine : *Aller au commissariat.*

— ENCYCL. Mar. *Commissariat maritime.* Les officiers du commissariat de la marine ont dirigé pendant longtemps les services administratifs de la marine aux colonies comme en France, et, malgré certaines différences entre le cadre colonial et le cadre métropolitain, on estimait qu'il n'y avait toujours qu'un même corps momentanément divisé en deux sections. Une scission complète a été opérée par le décret du 5 octobre 1889, qui a fait du commissariat colonial un corps autonome, complètement distinct. Il comprend des commissaires généraux, des commissaires, des commissaires adjoints, des sous-commissaires et des aides-commissaires. Ceux-ci se recrutent au concours, un certain nombre de places étant réservé aux élèves de l'École coloniale munis du diplôme de licencié en droit.

Le service des bureaux placés sous les ordres des officiers du commissariat est assuré par un personnel civil d'agents et de commis.

Dans le but de décharger complètement le commissariat de la marine du service colonial, un décret du 13 juin 1889 a établi dans les ports de Marseille, de Bordeaux, de Nantes et du Havre un service spécial dirigé par les officiers du commissariat colonial. Ce service assure l'ordonnement de toutes les dépenses imputables sur le budget colonial, la régularisation de la situation des officiers ou des fonctionnaires qui vont aux colonies ou qui rentrent en France, et les approvisionnements destinés aux colonies.

COMMISSION (ko-mi-si-on — lat. *commissio*; de *committere*, supin *commissum*, confier) n. f. Action de confier. « Charge donnée à quelqu'un de faire quelque chose : Donner une commission à son domestique. Prendre au départ les commissions de ses amis.

— Réunion de personnes chargées d'une étude ou de fonctions spéciales : Commission d'enquête. Commission d'examen pour des candidats.

— Adm. Attribution d'une fonction, d'une charge, par l'autorité ou une administration ; délégation de pouvoirs conférée par cette administration à son agent, et, par extension, titre constatant cette attribution, cette délégation. « Charge ainsi conférée. » *Commission des tailles, Ordre de percevoir les impôts.*

— Comm. Pouvoir conféré à quelqu'un d'agir au nom de celui qui le délègue. « Achats faits pour le compte d'autrui : Maison qui fait la vente et la commission. » Droit retenu par le commerçant commissionnaire : *Toucher dix pour cent de commission.* « Droit retenu par un banquier,

en dehors du taux légal : La commission est ordinairement un et demi. » On appelle aussi commission le tant pour cent qu'on accorde à un courtier, à un commis voyageur sur les affaires qu'ils traitent.

— Cout. anc. *Commission dans les domaines congéables.* Prix que le colon ou preneur donnait au propriétaire foncier, pour l'obtention d'une baillée d'assurance ou de congément.

— Dr. Fonctions temporaires et provisoires, dans l'ordre judiciaire. « Tribunal d'exception : *Etre jugé par une commission militaire.* « Pouvoir d'assigner et d'exécuter, conféré par des lettres de chancellerie. « Provision de quelques officiers amovibles, ou dont les charges n'étaient point en titre d'office. » *Commission rogatoire.* Invitation faite à un juge ou à un tribunal de procéder à quelque acte de justice, pour le compte d'un autre juge ou d'un autre tribunal.

— Féod. *Commission par lettres en commandement.* Injonction faite à un juge par un autre juge de procéder à un acte.

— Hist. Conseil administratif que le Comité de salut public avait substitué à chacun des ministères : *Commission de l'agriculture. Commission de l'instruction publique.* « *Commissions municipales.* Commissions nommées pour tenir lieu des conseils municipaux électifs supprimés.

— Instr. publ. V. la partie encycl.

— Mar. Lettres de marque. (V. LETTRE de marque.) « *Vaisseau en commission.* Vaisseau en armement dont la destination est déterminée, et dont on s'occupe de compléter l'équipage.

— Théol. Acte coupable consistant, non dans une omission, mais dans une action positive : *Manquer la messe est une omission, manger gras une commission.*

— ENCYCL. Adm. L'agent qui bénéficie d'une commission de l'autorité n'est admis à prêter serment que sur la production de sa commission. Il peut être requis de l'exhiber, lorsqu'il instrumente, comme le font les agents des contributions indirectes qui veulent pénétrer chez un débitant. Enfin, s'il est appelé à relever des contraventions il doit, à peine de nullité de ses procès-verbaux, mentionner en ceux-ci la date de sa commission et le nom du fonctionnaire qui l'a délivrée.

— *Commission départementale.* C'est une délégation de quatre membres au moins, et de sept au plus, du conseil général. (Elle est recrutée dans son sein par voie d'élection et chargée de surveiller, en l'absence de ce conseil, l'action du préfet et l'exécution des décisions du conseil général. Elle peut, dans certains cas, prendre des délibérations exécutoires.) Ces commissions datent de la loi du 10 août 1871.

La commission départementale est élue chaque année, à la fin de la session d'août. En cas de dissolution du conseil général, si la commission est également dissoute, la nouvelle est nommée par le pouvoir exécutif. Tout conseiller général est éligible, sauf s'il est maire du chef-lieu de département, député ou sénateur. Le mandat est indéfiniment renouvelable et entièrement gratuit. La présence aux séances est obligatoire ; elles ont lieu au moins une fois par mois à la préfecture ; le préfet a le droit d'y assister avec voix consultative.

La commission départementale est présidée par son doyen. Elle élit son secrétaire, et nomme elle-même les employés dont elle peut avoir besoin. Elle communique directement avec certains chefs de service qui ont été désignés par un décret du 23 juin 1874, mais elle ne peut communiquer avec les autres agents et le public que par l'intermédiaire du préfet.

La commission départementale a d'abord les attributions que lui délègue le conseil général. Cette délégation doit être expresse, spéciale et temporaire. Certaines attributions ne peuvent être déléguées. Ex. : les attributions budgétaires du conseil général, l'appareil des comptes des établissements d'aliénés, etc.

Elle a, en outre, des attributions légales qui lui appartiennent en propre, à l'exclusion du conseil général, en ce qui concerne la répartition des subventions inscrites au budget départemental, les travaux départementaux, les emprunts départementaux, les chemins vicinaux, le conseil de révision, l'approbation du tarif des évaluations cadastrales, la nomination de syndics en cas d'entreprises subventionnées, la comptabilité communale, les contrats à passer au nom du département, etc.

Les décisions de cette commission peuvent être l'objet de trois sortes de recours : 1° recours administratif en annulation pour violation de la loi ; 2° recours au conseil général ; 3° recours au conseil d'Etat pour excès de pouvoir ou incompétence.

— *Commission coloniale.* Les commissions coloniales correspondent aux commissions départementales de la métropole, sur le modèle desquelles elles ont été organisées. Créée aux Antilles et à la Réunion par un décret du 12 juin 1879, cette institution a été successivement étendue à la Guyane (décr. du 28 avril 1882), et aux autres colonies dotées d'un conseil général en 1885. Bien que les commissions coloniales n'aient que des attributions un peu plus restreintes que celles des commissions départementales, leur création n'en a pas moins constitué une mesure remarquable de décentralisation.

— Adm. milit. Le nom de *commission* était donné autrefois au titre ou brevet qui conférait un grade ou emploi militaire. Il ne s'applique plus guère, aujourd'hui, qu'à la *commission de cantinière* et à celle de *vuiguesme*, délivrées l'une et l'autre par le conseil d'administration d'un corps de troupes ; puis à la *commission spéciale*, en vertu de laquelle certains militaires sont maintenus ou réadmis sous les drapeaux au titre de *commissionnés*.

Dans l'armée anglaise, le mot de *commission* désigne si exclusivement le brevet d'officier, que les sous-officiers y sont toujours désignés par le titre d'officiers non commissionnés (*non-commissioned officer*), et quelquefois par abréviation : *non-com.*

(En dehors des commissions constituées accidentellement pour différents objets, il existe un grand nombre de commissions d'ordre militaire ayant un caractère de permanence, et dont les plus importantes sont les suivantes : *Commission administrative des hôpitaux mixtes ; Commission d'aérostation militaire ; Commission de casernement ; Commission centrale des travaux géographiques ; Commission de classement et réquisition des chevaux et voitures ; Commission de classement des sous-officiers proposés pour des emplois civils ; Commission de classement pour l'avancement, la Légion d'honneur et la médaille militaire ; Com-*

mission consultative des subsistances, Commission consultative de télégraphie militaire, Commission de défense.)

— Comm. La *commission* est la rétribution demandée par le commissionnaire à son commettant, ou par le banquier à son client, et, d'une manière générale, par tous les intermédiaires à titre onéreux. Les rétributions commerciales, en dehors du bénéfice net, ou écart entre le prix de revient net et le prix de vente net, sont, outre la *commission* : le *courtage*, l'*agio*, le *ducroire*, la *prime*, l'*escompte*, l'*intérêt* et le *change*.

— Instr. publ. Une *commission municipale scolaire* est instituée par la loi du 28 mars 1882, dans chaque commune de France, pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle dresse, de concert avec le maire, la liste des enfants qui doivent suivre obligatoirement l'école primaire ; elle applique les pénalités édictées par la loi contre les absences sans motifs légitimes. La composition de ces commissions a été réglée par la loi du 30 octobre 1886 et le décret du 18 janvier 1887.

— *Commissions scolaires.* On appelle ainsi des commissions qui ont été instituées par la loi du 28 mars 1882 et le décret du 23 décembre suivant. (Elles ont pour mission de faire subir aux élèves des écoles primaires l'examen qui permet de leur délivrer le *certificat d'études primaires* ou le *certificat d'études primaires supérieures*. Dans le premier cas, la commission est composée de membres de la commission cantonale et de directeurs d'école, sous la présidence d'un inspecteur primaire ; dans le second, de membres désignés par le ministre.)

— *Commissions d'examen.* On appelle ainsi les commissions devant lesquelles ont lieu les diverses épreuves pour l'obtention du *brevet primaire élémentaire*, du *brevet primaire supérieur* et des différents certificats spéciaux énumérés par les lois et décrets pour l'enseignement dans les écoles primaires. La composition des commissions pour ces épreuves est réglée par le décret du 18 janvier 1887 et des arrêtés de la même date.

Commission exécutive, nommée, par l'Assemblée constituante de 1848, pour exercer le pouvoir exécutif en attendant l'achèvement de la Constitution. Elle gouvernait par des ministres responsables et révocables. Cette commission fut prise dans le gouvernement provisoire. Elle se composa d'Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin. Louis Blanc en fut écarté, malgré l'opposition de Lamartine. Installée au Luxembourg, la commission exécutive, combattue à la fois par les réactionnaires et l'extrême gauche, dut faire face à une situation difficile. Les premiers obtinrent d'elle un projet de loi contre les atroupements ; elle dut même promettre de préparer des lois contre la presse. Dès le début de l'insurrection de juin, elle fut renversée par un vote de l'Assemblée, qui la remplaça par le général Cavaignac.

Commission du Luxembourg ou **Commission des travailleurs**, créée par le gouvernement provisoire de février 1848, pour étudier toutes les questions relatives au travail et à l'amélioration du sort des ouvriers, et composée d'environ quatre cents délégués de corporations ouvrières, dont plusieurs femmes. Louis Blanc en fut le président ; l'ouvrier Albert, le vice-président. Cette assemblée s'installa au Luxembourg. La première réunion eut lieu le 1^{er} mars. Le président traça le programme des travaux : convocation de tous les délégués pour résoudre les questions générales, et des délégués d'une profession seulement quand il s'agirait des intérêts de cette profession. Les chefs d'industrie furent invités à la seconde réunion. C'est de l'accord entre patrons et ouvriers que sortirent l'abolition du marchandage et la diminution d'une heure sur la journée de travail. Le 8 mars, conformément aux vœux de la commission, le gouvernement décréta l'ouverture de bureaux de placement gratuits pour les ouvriers. Le 15 mars, la commission et son président enrayèrent la grève des boulangers. Mais deux obstacles entravèrent les efforts de l'Assemblée du Luxembourg : elle n'avait aucun budget, et puis elle était l'objet, de la part des journaux d'opposition, d'attaques passionnées. Louis Blanc et ses amis étaient représentés comme des conspirateurs qui voulaient s'emparer de la dictature et détruire la propriété individuelle. Lorsque l'Assemblée nationale constituante succéda au gouvernement provisoire, la commission cessa de siéger. L'Assemblée, refusant de créer un ministère du travail et du progrès, comme le demandait son président, se contenta de nommer une commission chargée de faire une enquête sur la situation ouvrière.

Commissions mixtes, instituées par la circulaire du 3 février 1852, signée Abbattucci, Saint-Arnaud et Persigny, elles étaient composées du préfet, du général commandant la division ou le département, et du procureur général ou du procureur de la République.

Ces commissions devaient centraliser à la préfecture les dossiers de tous les individus signalés comme dangereux pour la sûreté du nouveau régime, par les différentes administrations. Elles pouvaient ordonner des suppléments d'enquête, mais le gouvernement leur avait recommandé de traîner leurs travaux au plus tard à la fin de février. Les peines prononcées étaient, d'une façon générale, la transportation à Cayenne ou en Algérie, le bannissement à temps ou perpétuel, le renvoi devant le tribunal correctionnel ou le conseil de guerre, la mise sous la surveillance du ministère de la police générale. La circulaire ne prévoyait pas l'interrogatoire des accusés ni leur comparution, et, en fait, ces formalités furent presque toujours éludées ; ensuite, la transportation ne pouvait être prononcée que contre les individus accusés de meurtre ou de tentative de meurtre, et contre les repris de justice ; mais on considérait comme repris de justice tous ceux qui avaient subi une condamnation quelconque, même pour délits de presse. D'après les chiffres officiels de de Mauvais, le nombre des condamnations prononcées s'est élevé à plus de 14.000 ; il est certainement beaucoup au-dessous de la vérité. — Le 5 mars de la même année, un décret présidentiel homologua les sentences de ces commissions, et, le 26 mars, il fut institué une commission extraordinaire de trois membres, pour reviser leurs décisions. Cette commission ne paraît guère avoir fonctionné.

En 1871, un décret de Crémieux destina quinze magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes. L'Assemblée nationale annula ce décret ; l'article 11 de la loi du 30 avril 1883 décida que : « Ne seront pas maintenus, à quelque juridiction qu'ils appartiennent, les magistrats qui, après le 2 décembre 1851, ont fait partie des commissions mixtes. »

COMMISSIONNAIRE (ko-mi-si-o-nèr) n. Personne qui so charge des commissions d'autrui, moyennant salaire. || So dit particulièrement des individus patentés, portant comme insigne de leur profession une médaille délivrée par l'administration, et qui, dans les grandes villes, attendent aux coins des rues les commissions des passants : *Le COMMISSIONNAIRE du quartier.*

— Par ext. Personne qui, par obligation, se charge de faire une commission pour autrui.

— Comm. Négociant qui fait des opérations pour le compte d'autrui. || *Commissionnaire de roulage.* Entreprenneur de transport de marchandises. || *Commissionnaire chargé.* Entreprenneur de transport par bateaux. || *Commissionnaire de voiture.* Celui qui procure aux négociants les voitures dont ils ont besoin ; et aussi, Personne mise, à l'arrivée, au service du voiturier. || *Commissionnaire au mont-de-piété.* Intermédiaire autorisé entre les déposants de gages et les monts-de-piété. || *Commissionnaire d'entrepôt.* Entreprenneur de roulage surveillant les voituriers à son service, qu'il charge de transporter et de remettre au destinataire les marchandises qu'un commerçant ou industriel lui expédie par ses soins.

— ENCYCL. *Le commissionnaire* est un intermédiaire du commerce qui agit, en son propre nom ou sous un nom social, pour le compte d'un commettant. Quand il agit pour le compte et au nom de son commettant, le commissionnaire est simple mandataire. Quand il agit pour le compte de son commettant, mais en son nom propre, et qu'il s'engage ainsi vis-à-vis des tiers, sa situation se sépare de celle du mandataire ordinaire. Le contrat de commission, qui permet alors au commettant de garder l'anonymat, lui assure la précieuse garantie du secret. En plus de la commission, le commettant paye alors une rétribution appelée *ducroire*. (V. COMMETTANT.) — A signaler encore les représentants de commerce, sorte de commissionnaires qui acceptent de vendre des marchandises moyennant rétribution convenue.

COMMISSIONNÉ (ko-mi-si-o-né) n. m. Adm. milit. Militaire maintenu ou réadmis au service en vertu d'une commission.

— Ch. de f. V. la partie encycl.
— ENCYCL. Adm. milit. Dans le premier cas (maintien au service), peuvent se trouver : les sous-officiers ayant quinze ans de service effectif et ne pouvant plus, dès lors, contracter de rengagement, ou ceux qui, ayant dix ans de service au moins, font, à l'expiration de leur engagement, la demande de servir en qualité de commissionnés ; enfin, les gendarmes, sapeurs-pompier de Paris, militaires employés dans les écoles ou affectés dans les corps de troupes à divers emplois déterminés par la note ministérielle du 18 novembre 1889. Peuvent être réadmis dans l'armée, à titre de commissionnés, les militaires de ces mêmes catégories ayant quitté le service depuis moins de trois ans, ainsi que les sous-officiers, sortis de l'armée après dix ans de service et même déjà admis à une pension de retraite, qui ont été titulaires de certains emplois déterminés par les lois des 13 mars et 25 décembre 1875.

Les commissionnés ont droit à la haute paye de leur grade, à une pension proportionnelle après quinze ans, et à une retraite après vingt-cinq ans de service. Ils sont soumis aux lois et règlements militaires, mais peuvent quitter leur emploi et sortir de l'armée en donnant leur démission, sauf en cas de guerre.

C'est surtout en ce point que leur situation diffère de celle des *renégés*, et aussi par le temps pendant lequel ils peuvent être maintenus au service, temps qui n'est limité que par l'âge : quarante-sept ans pour les sous-officiers, cinquante ans pour les militaires titulaires de certains emplois. Les gendarmes et employés de la justice militaire peuvent même être maintenus au delà de cet âge.

— Ch. de f. Les agents et employés des chemins de fer sont ou *auxiliaires*, ou *commissionnés*. Les *auxiliaires* peuvent être licenciés quand cessent les exigences du service. Les *commissionnés* font partie du personnel fixe des compagnies. Ils ne peuvent être congédiés que par mesure disciplinaire, pour manquements au service. Ils ont droit, moyennant retenues mensuelles, à une pension de retraite.

COMMISSIONNER (ko-mi-si-o-né) v. a. Comm. Donner à un intermédiaire commission de vendre ou d'acheter des marchandises quelconques.

— Ch. de f. Déléguer un pouvoir ; attribuer une fonction, en donner l'investiture par la remise du titre ou commission. || *Commissionner un agent ou un employé.* Lui notifier par écrit sa nomination dans les cadres du personnel de la compagnie.

COMMISSOIRE (so-ar' — du lat. *commissus*, commis) adj. Se dit de la clause par laquelle les parties stipulent que le contrat sera résolu, si l'une d'elles ne tient pas l'engagement pris : *Pacte COMMISSOIRE. L'acquiescement intégral du prix est une clause COMMISSOIRE de la vente.* V. PACTE.

COMMISSURAL, ALE, AUX (ko-mi-su) adj. Qui a rapport à la commissuro : *Soudure COMMISSURALE.*

COMMISSURANT (ko-mi-su-ran), ANTE adj. Qui procure l'union par commissure : *Fibres COMMISSURANTES du cerveau.*

COMMISSURE (ko-mi-sur' — du lat. *commissura*, jointure) n. f. Anat. Point de jonction des bords d'une ouverture ou forme de fente : *COMMISSURE des lèvres.* *COMMISSURE des paupières.* *COMMISSURE des doigts.* || Cordon ou masse de substance nerveuse faisant communiquer directement deux parties symétriques des centres nerveux encéphaliques : *COMMISSURE cérébrale.* *COMMISSURE cérébelleuse.* *COMMISSURE médullaire.*

— Archit. Joint entre les pierres du taille dans un mur.

— Bot. Ligne de jonction des deux carpelles des ombellifères.

— Mus. anc. Dissonance entre deux consonances. || *Commissure directe.* Celle qui avait lieu sur le temps fort.

— *Commissure cadente.* Celle qui avait lieu sur le temps faible.

— ENCYCL. Anat. Outre le corps calleux et la couronne rayonnante, il existe trois commissures cérébrales, toutes trois dans le troisième ventricule : la commissure blanche

antérieure qui joint les corps striés ; la commissure grise ou moyenne, véritable adhérence partielle très fragile des couches optiques, et la commissure blanche postérieure qui joint ces mêmes couches à la partie postérieure. La commissure cérébelleuse est constituée par les pédoncules cérébelleux moyens. Le faisceau appelé commissure blanche ou antérieure de la moelle, situé en avant du canal médullaire, n'est, en réalité, qu'un entre-croisement de cordons, une déscussation. La commissure postérieure de la moelle dite « grise » contient aussi des filets de substance blanche.

COMMITTUMUS (muss — mot lat. qui signif. « nous commettons ») n. m. Dr. anc. Privilège accordé par le roi et conférant le droit de porter les procès devant des juges spéciaux : *Lettres de COMMITTUMUS. Droit de commitimus.* Droit en vertu duquel les seigneurs pouvaient traduire leurs sujets hors de leur juridiction.

— ENCYCL. *Privilège de commitimus.* Certains officiers royaux, ainsi que des dignitaires, des prélats et des commanditaires religieuses, obtenaient de faire évoquer leurs procès devant des juges spéciaux, tels que les maîtres des requêtes, le grand conseil, etc. Le nom du privilège venait de ce que les lettres royaux qu'il fallait obtenir commençaient par le mot *commitimus*. Le *commitimus du grand sceau* permettait d'attirer à Paris, devant les maîtres des requêtes de l'hôtel ou les maîtres des requêtes du palais, toutes les causes personnelles, à l'exclusion des matières réelles, possessoires ou mixtes. Le *commitimus du petit sceau* autorisait seulement à porter les causes devant la chambre des requêtes du parlement du ressort, sans passer par les juges inférieurs. Les lettres de commitimus étaient valables pour un an, mais pouvaient être renouvelées.

COMMITTITUR (tu' — mot lat. qui signif. « il est commis ») n. m. Dr. anc. Ordonnance apposée par le président d'un tribunal au bas d'une requête pour commettre un rapporteur.

COMMIUS, chef gaulois, d'abord attaché aux Romains, qui l'imposèrent comme roi aux Atrébates (54 av. J.-C.), mais ramené dans le parti de l'indépendance nationale par la tyrannie de Labienus. Le général romain, pour prévenir une défection prévue, tenta de le faire assassiner ; grièvement blessé, Commius jura une haine éternelle aux Romains. Il combattit sous les murs d'Alesia, fit partie de toutes les ligués contre la domination étrangère, gagna deux fois la Germanie en fugitif, et fit longtemps une guerre de partisans. Il fut l'un des derniers à déposer les armes, lors de l'entière soumission de la Gaule.



Médaille de Commius.

COMMIXTE (mi-kst') adj. Mus. anc. Se disait des sons du plain-chant dans lesquels il existait des phrases appartenant à d'autres tons que leurs tons authentiques ou plagaux.

COMMIXTION (mi-ksti-on — du préf. *com*, et de *mixtion*) n. f. Mélange de choses diverses.

— En T. de philos., Action des essences diverses qui se confondent et agissent de concert : *La COMMIXTION du bien et du mal.*

COMMODANT (dan) n. m. Dr. rom. Prêteur par commodat.

COMMODAT (da — du supin *commodatum* ; do *commodare*, prêter) n. m. Dr. rom. Contrat à titre gratuit, par lequel on remettait une chose, avec droit de s'en servir, mais à la charge de la rendre à une époque convenue.

— ENCYCL. *Le commodat ou prêt à usage* ne devait pas être confondu avec le *mutuum*, ou prêt de consommation. C'était un contrat réel ; l'obligation de restituer naissait du fait de la tradition, qui n'avait pas à être translativo de propriété. Un possesseur, même de mauvaise foi, pouvait faire cette remise et donner en commodat la chose d'autrui. Il suffisait, pour faire ce contrat, d'être capable de s'engager. Les meubles seuls pouvaient faire l'objet d'un commodat, excepté ceux qui se consumaient par l'usage.

Le commodataire devait employer la chose à l'usage que les parties avaient en vue ; il répondait de son dol et des fautes que n'aurait pas commises le père de famille le plus diligent (*culpa levis in abstracto*). Le prêteur, ou commodant, avait une action de bonne foi, l'action *commodati directa*, pour réclamer la chose à terme fixé ou obtenir une indemnité, s'il y avait lieu. Le commodataire avait, de son côté, l'action *commodati contraria*, pour obtenir le remboursement des dépenses nécessaires qu'il avait faites et la réparation du dol commis par le commodant. Cette action ne naissait pas toujours ; le contrat était synallagmatique imparfait. Il ne faut pas confondre le contrat de commodat avec la convention de prêter.

COMMODATAIRE (tèr) adj. Dr. rom. Qui a rapport au commodat : *Contrat COMMODATAIRE.*

— n. m. Personne à qui l'on prête par commodat.

COMMODO (ko-mod' — du lat. *commodus*) adj. Convenable, favorable, offrant des facilités mêlées d'agrément : *Chambre COMMODO. Habit COMMODO. Occasion COMMODO.* || *Vie commode.* Vie agréable, tranquille, aisée, etc. || *Roché :* *Morale COMMODO.* || D'une complaisance coupable : *Mari COMMODO. Mère COMMODO.*

— Facile, aisé, en parlant des personnes : *Les gens qui savent lire et qui lisent sont peu COMMODOs à gouverner.* (Guérault.) || D'une humeur facile, indulgente, agréable : *Être COMMODO à vivre. Personne d'une humeur COMMODO.*

— Substantif. : *Faire le COMMODO.*

— Ironiq. Offrant plus d'agrément que de justice ou de convenance : *Il est COMMODO de s'enrichir du bien d'autrui.*

— Prov. : *C'est COMMODO comme une chambre basse.* C'est excessivement commode, c'est tout à fait à portée.

Le commode, n. m. Ce qui est commode : *La sensualité recherche le COMMODO.* (Bourdai.)

— ANTON. Embarrassant, gênant, incommode, peu maniable, jaloux.

COMMODOE (ko-mod') n. f. Mobil. Meuble bas, à grands tiroirs, pour serrer du linge et des habits : *COMMODOE à*

dessus de marbre. || *Toilette-commode*, Commode dont la partie supérieure est disposée en lavabo.

— Arg. Cheminée.

— Mar. Sorte de pigoalière à fond plat, de 10 mètres de longueur environ, sur une largeur de 5 mètres, et d'une forte construction, qui est particulièrement en usage à Rochefort.

— Modes. Sorte d'ancienne coiffure de femme.

— ENCYCL. Mobil. La commode commença vers la fin du xvii^e siècle à remplacer dans l'ameublement français le coffre, sur lequel elle réalisait un progrès énorme. Dès l'origine, les commodes furent confectionnées avec beaucoup de recherche et avec une profusion d'ornements : cuivres ciselés, incrustations de nacre et d'écaillé ; la marqueterie y était couramment employée. Les plus curieuses que l'on possède sont dues au célèbre Boulle. Les formes un peu lourdes des commodes du siècle de Louis XIV firent place, sous la Régence, à des meubles d'une élégance plus délicate et plus discrète. C'est alors qu'on les orna de panneaux laqués et vernis représentant des scènes chinoises, et encadrés de cuivres à coquilles et à enroulements. Charles Cressent en donna les plus beaux modèles ; on cite les dessinateurs Messonier et Stodtz, Caffiéri, parmi les artistes auxquels les meubles de cette époque durent leur inimitable cachet.

Riesener et Benemao sont les principaux créateurs du genre Louis XVI, où se déploie une grande magnificence et où l'ornementation se compose surtout d'attributs champêtres, de bouquets de fleurs et de fruits. On poussa la recherche jusqu'à remplacer les panneaux de bois par des plaques de porcelaine de Sèvres. Sous le Directoire et l'Empire, les commodes, à cause de leur forme et de leur origine modernes, ne furent pas admises dans le mobilier imité de l'antique ; elles n'y tiennent plus aujourd'hui qu'une place secondaire, et elles ont perdu toute la grâce et la richesse d'ornementation qu'on leur donnait autrefois.

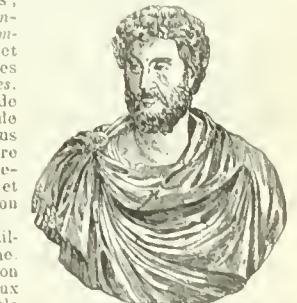
COMMODOE (Lucius Marcus Aelius Antonius Aurelius Commodus), empereur romain, fils de Marc-Aurèle et de Faustine, né à Lauvium en 161, mort à Rome en 192 apr. J.-C. Il reçut, mais inutilement, l'éducation la plus soignée. Il accompagnait son père en Pannonie, quand celui-ci mourut. Commode se hâta de conclure avec les Barbares un traité, du reste assez avantageux, et d'accourir à Rome pour jouir du souverain pouvoir. Il célébra le triomphe ; mais, au lieu de l'image de Marc-Aurèle, le véritable vainqueur, il avait placé près de lui sur le char triomphal un belesclave, son mignon, symbole du régime commençant. En effet, il remplait aussitôt ses palais des instruments de ses folies et de ses débauches. Puis il se consacra à l'amphithéâtre. Habile archer, bon gladiateur, il descendit plus de sept cents fois dans l'arène pour combattre des bêtes féroces ou des gladiateurs. Un jour, il fit dégriser en monstres tous les estropiés de Rome et les massacra à coups de masse, pensant imiter ainsi les exploits d'Hercule, sous les traits de qui il se faisait adorer. Une autre fois, il recontra un homme d'une corpulence extraordinaire ; il lui ouvrit le ventre pour voir se répandre ses entrailles. Aussi cupide que cruel, il fit périr une foule de citoyens pour confisquer leurs biens, et aussi lâche que cupido, il sacrifia successivement à la fureur populaire ses favoris Paternus, Porenis, Cleander. Dans sa vanité, Commode avait remplacé les noms des mois par ses propres noms et surnoms ; le sénat s'appelait *Commodianus*, les soldats *commodiani* ; enfin, Rome et Jérusalem étaient des colonies *commodiennes*. Ayant décidé la mort de sa concubine Marcia, de son chambellan Eiectus et du préfet du prétoire Lactus, ceux-ci, prévenus, l'empoisonnèrent et le firent achever dans son bain par un athlète.

Aucun événement saillant ne marqua ce régime. Il y eut une expédition en Bretagne ; les vieux généraux de Marc-Aurèle continuèrent à défendre la frontière ; d'assez importants travaux furent exécutés à Alexandrie. Les chrétiens ne furent pas persécutés.

— BRUGNOT. : *Abécé de Dion*, par Niphilini ; Hérodiens, 1^{er} livre ; Lampride ; Daroy, *Histoire des Romains*.

COMMODOËMENT (ko-mo) adv. D'une façon commode : *Il faut faire COMMODOËMENT ce qu'on veut faire tous les jours* (M^{me} Geoffrin.) || Avec opportunité : *On parlera plus COMMODOËMENT en un autre endroit des magnificences de Salomon.*

COMMUDIEN de Gaza, le plus ancien poète chrétien (iii^e s.). Vivant dans une contrée pleine de Juifs et au temps des persécutions de Diocèse, il fait face avec une égale violence à ses deux adversaires, dans un *Carmen apologeticum adversus Judæos et gentes*, et dans des *Instructiones adversus gentium deus*. Violent, imputoyable à toutes les faiblesses humaines, même légitimes, satirique plein d'une verve barbare, il est le Tertullien de la poésie. Ses hexamètres sont volontairement incorrects, son latin



Buste de Commode

— BRUGNOT. : *Abécé de Dion*, par Niphilini ; Hérodiens, 1^{er} livre ; Lampride ; Daroy, *Histoire des Romains*.

COMMODOËMENT (ko-mo) adv. D'une façon commode : *Il faut faire COMMODOËMENT ce qu'on veut faire tous les jours* (M^{me} Geoffrin.) || Avec opportunité : *On parlera plus COMMODOËMENT en un autre endroit des magnificences de Salomon.*

COMMUDIEN de Gaza, le plus ancien poète chrétien (iii^e s.). Vivant dans une contrée pleine de Juifs et au temps des persécutions de Diocèse, il fait face avec une égale violence à ses deux adversaires, dans un *Carmen apologeticum adversus Judæos et gentes*, et dans des *Instructiones adversus gentium deus*. Violent, imputoyable à toutes les faiblesses humaines, même légitimes, satirique plein d'une verve barbare, il est le Tertullien de la poésie. Ses hexamètres sont volontairement incorrects, son latin

dit son article 12, est tenu d'insérer gratuitement, en tête du plus prochain numéro du journal ou écrit périodique, toutes les rectifications qui lui seront adressées par un dépositaire de l'autorité publique, au sujet des actes de sa fonction qui auront été inexactement rapportés...», sous peine d'une amende de 100 à 1.000 francs. C'est le droit de réponse, sur l'étendue duquel la jurisprudence n'est pas encore fixée.

COMMUNIQUER (ko-mu, ké — lat. *communicare*; de *communis*, commun) v. a. Rendre commun, faire partager, transmettre : *L'aimant COMMUNIQUER au fer la vertu magnétique.* COMMUNIQUER une maladie. || Donner, faire part de : COMMUNIQUER ses idées, ses habitudes à quelqu'un. || Faire connaître par une communication : COMMUNIQUER des pièces.

— v. n. Etre en communication : *Chambres qui COMMUNIQUENT.* || Etre relié par des moyens de communication : *Pays qui COMMUNIQUENT.* || Etre en relation, en rapport : *COMMUNIQUER par le téléphone.*

— Délibérer : *Prendre un parti après en avoir COMMUNIQUÉ avec un conseil.*

— Mar. Correspondre par signaux ou opérer un va-et-vient avec la terre : *Les navires en quarantaine ne peuvent COMMUNIQUER.*

— Mécan. Transmettre à un organe important d'une machine le mouvement que possède déjà un autre organe de cette même machine : *Le piston à vapeur COMMUNIQUER son mouvement à la bielle reliée à l'extrémité de sa tige.*

Se communiquer, v. pr. Etre communiqué, se transmettre : *On appelle contagieuses les maladies qui se COMMUNIQUENT.* || Communiquer l'un à l'autre : *Ambassadeurs qui se sont COMMUNIQUÉ leurs pouvoirs.* || Se mettre en rapport avec les autres, se rendre accessible; s'ouvrir, s'épancher : *Que le roi fuie le tumulte et se COMMUNIQUE peu.* (Montesq.) || Etre en communication : *Chambres qui se COMMUNIQUENT par un corridor.* || Etre en relation, en rapport : *Plus les peuples se COMMUNIQUENT, plus ils changent aisément de manières.* (Montesq.) [Peu usité.]

COMMUNIQUÉUR (ko-mu, keur) a. m. Celui qui rédige, qui envoie des communiqués : *COMMUNIQUÉUR ministériel.*

COMMUNISME (ko-mu-nissim' — du lat. *communis*, commun) a. m. Théorie sociale qui se proposait d'assurer le bonheur du genre humain par l'égalité répartition des biens et des maux : *Plus la vie est précaire, dépendante, plus elle incline à l'uniformité, au COMMUNISME.* (E. Pelletan.)

— Encycl. Tandis que l'idéal du collectivisme (v. ce mot) se borne à poursuivre la mise en commun des moyens de production (mines, domaines agricoles, usines, etc.) en donnant à l'intérêt de chacun un sens d'intérêt général, le communisme voudrait étendre ce principe aux objets même de consommation (vêtements, meubles, aliments, etc.). Ainsi, du premier pas, apparaît son caractère utopique. Aussi bien ne compte-t-il plus que de rares adhérents, et il ne saurait avoir désormais qu'un intérêt historique purement rétrospectif.

Quant à sa doctrine, la République de Platon dans l'antiquité, l'Utopie de Thomas Morus à l'aurore des temps modernes, la résumant tout entière. Mais la première menace par proclamer la nécessité de l'esclavage, admis déjà et maintenu par Lycurgue comme base de sa république aristocratique, et l'autre y conduit fatalement. En conséquence, toujours, dans ses applications comme dans sa théorie, le communisme se heurte à des contradictions irréductibles, inhérentes tant à la nature des choses qu'à celle de l'humanité. D'ailleurs, c'est seulement en Orient, dès avant Lycurgue et Platon, et sous sa forme théocratique, le cénobitisme, qui semble avoir donné quelques résultats. Mais le cénobitisme était fondé sur le célibat, lequel ne saurait être, évidemment, d'un usage général dans une société qui veut vivre.

Si, ensuite, sans parler des premières communautés chrétiennes, dont le caractère communiste a été contesté, nous passons à la Réforme, nous constatons que les essais tentés par elle furent loin d'être heureux : les anabaptistes se virent traqués comme des bêtes fauves, et les Frères moraves, qui avaient inauguré en Bohême une petite république de cultivateurs communistes, ne résistèrent pas aux dissensions qui s'élevèrent parmi eux.

Cependant, Campanella dans la *Cité du soleil*, Harrington dans l'*Océana*, Jean Bodin dans sa *République*, procédèrent encore de l'idée platonicienne. Après eux, même, Meslier, dom Deschamps, Morelly, Mably, Brissot de Warville, qui les résume tous, sont également communistes. Babeuf l'est encore. Mais un idéal nouveau commença à prévaloir : « A chacun suivant ses besoins », disait-on au XVIII^e siècle; et ce sera la devise de Fourier et de ses disciples, qu'à son tour adopta Louis Blanc. Avec Saint-Simon, la conception opposée va trouver sa formule : « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. » A partir de ce moment, c'en est fait du communisme.

COMMUNISTE (ko-mu-nissit') adj. Polit. Relatif au communisme ou aux communistes : *Sectes COMMUNISTES.*

— a. Partisan du communisme.
— Dr. Copropriétaire, copossesseur d'un bien indivis : *Chaque COMMUNISTE peut aliéner sa part sans le consentement des autres.*

COMMUNITÉ (ko-mu) n. f. Etat de ce qui est commun à plusieurs : *Le nombre des propriétés qui sont communes aux animaux et aux végétaux est si grand, que l'on conclurait de cette COMMUNITÉ qu'ils sont formés sur un plan analogue.* (Lacaze.)

COMMUTABLE adj. Syn. de COMMUABLE. [Peu usité.]
— ANTON. Incommutable.

COMMUTATEUR (du lat. *commutare*, supin *commutatum*, échanger) n. m. Physiq. Pièce qui sert à renverser la direction des courants, dans l'appareil à induction de Ruhmkorff.

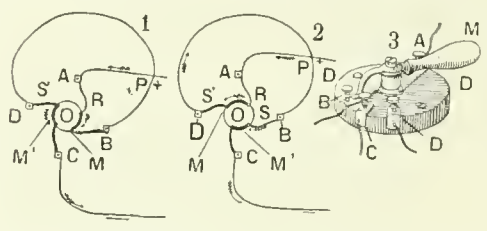
— Télégr. et téléph. Appareil spécial, servant à établir ou à supprimer la communication entre deux points d'un circuit électrique. || *Commuteur conjoncteur*, Appareil destiné à fermer un circuit électrique entre deux points. || *Commuteur disjoncteur*, Appareil servant à rompre un circuit. || *Commuteur permuteur*, Appareil remplissant les rôles du conjoncteur et du disjoncteur, dans différentes directions. || *Commuteur inverseur*, Appareil renversant le sens des communications. || *Commuteur à bascule*, Appareil dans lequel les contacts sont produits par un jeu de bascule. || *Commuteur à chevilles*, Appareil dans lequel des chevilles courbes établissent les communications.

(Ces chevilles s'enfoncent dans des trous forés dans deux plaques de cuivre séparées entre elles par un isolant et superposées l'une à l'autre. La cheville les réunit.) || *Commuteur rhéotrope*, Inverseur spécial de courant électrique. || *Commuteur gyrotrope*, Nom donné au commutateur inverseur d'ampère, composé d'une bascule que l'on peut plonger alternativement dans quatre petits godets reliés entre eux et aussi avec la pile. || *Commuteur pachythrope*, Appareil dû à Stehrer, permettant d'inverser les communications d'une pile et de les disposer suivant toutes les combinaisons que l'on peut imaginer. || *Commuteur à ressort*, Appareil dans lequel les contacts sont maintenus dans les deux positions extrêmes au moyen d'un ressort.

|| *Commuteur à manette*, Appareil constitué par une manette pivotant autour d'un axe vertical et pouvant se placer alternativement sur chacun des plots qui établissent le contact en complétant le circuit. || *Commuteur à plaques*, Appareil dans lequel des plaques établissent les contacts.

|| *Commuteur à glissement*, Appareil dans lequel un mouvement de glissement établit les contacts. || *Commuteur à pédale*, Appareil dans lequel des pédales que l'on fait manœuvrer avec les pieds établissent les contacts. || *Commuteur à cylindre*, Appareil dans lequel les contacts s'obtiennent par la révolution d'un cylindre autour de son axe. (Ce cylindre est divisé, dans le sens de l'axe autour duquel il tourne, en bandes alternativement conductrices et isolantes.) || *Commuteur des pôles d'une pile*, Appareil au moyen duquel il est possible d'inverser le courant.

— Encycl. Télégr. et téléph. Dans les expériences d'électro-dynamique, le physicien a souvent besoin de changer le sens d'un courant d'électricité, et, dans les bureaux télégraphiques, l'employé chargé de la correspon-



dance doit quelquefois détourner le courant de sa direction, pour lui faire traverser telle ou telle pièce du bureau ou d'un bureau voisin, ou même pour le lancer sur une autre ligne. On emploie pour cet objet des appareils appelés *commutateurs*, dont l'invention est due à Ampère. Décroquis doux de ces appareils. O (fig. 1) est un cylindre en bois, substance peu conductrice, garni de deux lames métalliques qui ne se touchent pas. Autour du cylindre O s'élevaient quatre bornes A, B, C, D, de chacune desquelles part une bague, telle que K et S', faisant ressort et qui vient presser le cylindre. Ce cylindre et les quatre bornes qui l'entourent étant fixés sur un plateau de bois, on les place dans le courant, de manière que le circuit conducteur passe par les quatre bornes et par les lames M et M'. Ainsi, le courant arrivant en A passe sur le ressort R, d'où il suit une route que l'on voit indiquée par des décharges. Pour changer le sens du courant, faisons tourner (fig. 2) le cylindre O, de manière que les deux ressorts R et S' communiquent entre eux à l'aide de la lame M, tandis que les autres ressorts toucheraient la lame M'. On voit ce qui arrivera : le courant passera sur la lame M avant de passer sur la lame M', et jusqu'à la lame S il ira au rebours de sa première direction. Si l'on fait tourner le cylindre O de manière que le ressort R tombe entre les deux lames métalliques, le courant sera interrompu.

Dans les postes télégraphiques, on emploie généralement le commutateur représenté par la figure 3. DD est un disque de bois sur lequel sont incrustées un certain nombre de lames métalliques A, B, C, etc. A la première lame A est fixé le fil de ligne; à chacune des autres est fixé un fil qui se rend dans une région déterminée du bureau, ou qui sert de tête à une ligne nouvelle, et il s'agit de transmettre le courant du fil A à l'un quelconque des autres. Pour cela, à l'extrémité de la lame A, au centre du disque, se dresse un axe de métal, autour duquel on peut, à l'aide d'un manche isolant M, faire tourner un ressort métallique. Quand le ressort appuie sur la lame B, le courant de la ligne passe tout entier dans le fil qui est soudé à cette lame. Si le ressort ne touche aucune lame, il y a interruption du courant.

COMMUTATIF, IVE (du lat. *commutare*, supin *commutatum*, échanger) adj. Dr. Contrat *commutatif*, Convention à titre onéreux, par laquelle chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle (C. civ., art. 1104). [Le contrat *commutatif* est l'opposé du contrat *aléatoire*.]

— Justice *commutative*, Justice qui règle l'équité de l'échange : *C'est un effet de JUSTICE COMMUTATIVE que tout travail honnête soit récompensé ou de louange ou de satisfaction.* (Pasc.)

— ANTON. Distributif (en parlant de la justice).

COMMUTATION (si-on — rad. *commutatif*) n. f. Remplacement, substitution d'une chose à une autre.

— Astron. *Angle de commutation*, Angle formé au centre du soleil par deux droites issues, l'une du centre de la terre, et l'autre du centre d'une autre planète.

— Dr. *Commution de peine*, Substitution d'une peine à une peine plus grave, à laquelle on accusé avait été condamné.

— Gramm. Changement d'une ou plusieurs lettres, d'une syllabe, pour d'autres lettres ou une autre syllabe. Ex. : *Illic pour Illic, Olli pour Illi, Créance pour Croynance, Avecque pour Avec, etc.*

— Rhétor. Figure par laquelle on oppose deux propositions auxquelles un changement dans l'ordre des mots donne un sens différent. Ex. : *Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger.* (On l'appelle aussi *RÉVERSION*, et *ANTIMÉTATHÈSE*.)

— ANTON. Maintien, et aggravation.

COMMUTER v. a. Syn. de COMMUER. [Peu usité.]

COMMÈNE, grande famille de l'aristocratie byzantine. Originaire de la province de Paphlagonie, elle apparaît

dans l'histoire vers la fin du X^e siècle, sous le règne de Basile II, et jone dès lors un rôle dans tous les grands événements de Byzance. ISAAC COMMÈNE est proclamé empereur en 1057 par les généraux mécontents de Michel VI; au bout de deux ans de règne il abdique, mais il a ouvert le chemin de l'empire à sa famille : son frère JEAN est investi des hautes charges de courpalate et de grand domestique, et les fils de celui-ci, poussés par l'active ambition de leur mère, Anne Dalassène, parviennent à de plus hautes destinées encore. L'un d'eux, ALEXIS, après avoir, par son courage et ses talents militaires, soutenu l'empire ébranlé, parvient en 1081 au trône. Pendant cent ans, les COMMÈNES détiennent le pouvoir, et, avec ALEXIS I^{er} (1081-1118), JEAN (1118-1143) et Manuel (1143-1180) assurent à Byzance un siècle de gloire et de prospérité. Le meurtre du jeune ALEXIS II (1180-1183), les crimes de son cousin et meurtrier ANDRONIC (1183-1185) amenèrent la chute de la dynastie. Mais elle avait fourni à l'empire un grand nombre de personnages éminents, entre autres : ANNE COMMÈNE, la savaote fille d'Alexis I^{er}, (v. ANNE COMMÈNE.) En 1204, Alexis, petit-fils d'Andronic, fonda l'empire grec de Trébizonde, qui subsista jusqu'en 1462. Après la catastrophe de 1453, une branche des COMMÈNES s'établit en Savoie; une autre, réfugiée dans le Magne, puis en Corse, comptait au commencement du XIX^e siècle des descendants en France.

COMMÈNE (Démétrius Stéphaneos), général et historien français, né à Ajaccio (Corse) en 1749, mort à Paris en 1821. Il était de la famille des COMMÈNES, réfugiée en Corse au XVIII^e siècle. A l'époque de la conquête française, il devint capitaine aux dragons de la légion corse. Pendant la Révolution, il suivit les Bourbons dans l'exil. Son caractère difficile lui suscita de graves démêlés. Il entra en France en 1802; la Restauration lui donna le grade de maréchal de camp. Commène s'occupa uniquement de l'histoire de sa famille. Il a publié un *Précis historique de la maison impériale des COMMÈNES* (1784), et une *Néologie sur la maison COMMÈNE*, sur ses vicissitudes, etc.

COMO, fleuve côtier du Congo français, qui prend naissance dans les montagnes de Cristal et se jette dans l'estuaire du Gabon. Il est navigable jusqu'à Ningué-Ningué, autrefois centre de traite très important. Son principal affluent est le Bokô. (Quelques factoreries, exploitant particulièrement le caoutchouc, ont fondé des agences sur les bords du fleuve.)

COMOCLADIE (dê) n. f. Genre de térébinthacées, tribu des anacardiées, comprenant des arbres à latex noir, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

COMOMYRSINE n. m. Genre de *mymrsinées*, tribu des *eumyrsinées*, comprenant des arbrisseaux à larges feuilles ovales, à fleurs petites, en grappes ramifiées; les six espèces connues sont originaires des Antilles et de la Nouvelle-Grenade.

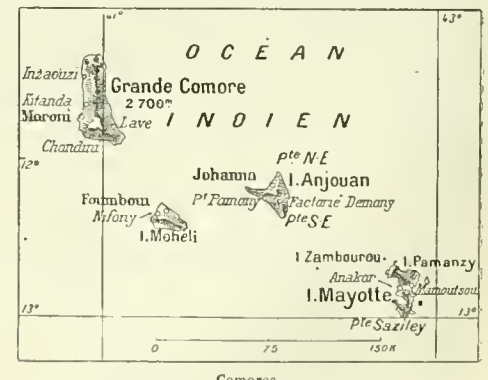
COMON n. m. Genre indéterminé de palmier, qu'on rencontre à la Guyane. (On l'appelle aussi CAUMOUN, ou COMAN.)

COMONFORT (Ignace), général et homme d'Etat mexicain, né à Puebla en 1812, mort en 1863. D'abord capitaine de cavalerie, puis préfet et gouverneur militaire du district de Tlaxcala, il fut élu, en 1842, membre du congrès national. Comonfort fut ensuite préfet du Mexique occidental et sacrifia ces fonctions pour servir dans la guerre contre les Etats-Unis. Il fut plus tard sénateur, représentant au congrès le nouvel Etat de Guerrero. Lorsque Santa-Anna revint au pouvoir, il se joignit à Alvarez, selevé contre le dictateur, força Santa-Anna, qui voulait s'emparer d'Ayutla, à battre en retraite, et coopéra à ce mouvement jusqu'à ce que, Alvarez lui déléguant son autorité, il devint président substitué du Mexique (1855).

Comonfort, qui représentait le parti libéral, recontra une opposition très vive de la part du clergé et de l'armée, et, en 1857, il se vit contraint de demander au congrès des pouvoirs extraordinaires. Il fut alors proclamé président constitutionnel; mais, en 1858, il fut déclaré déchu, remplacé par Juárez et obligé de se réfugier aux Etats-Unis. Quand la Franco déclara la guerre à la république Mexicaine, il mit son épée au service de sa patrie. Mis à la tête d'un corps d'armée de 10.000 hommes, Comonfort fut défait près de Choluta par le général Bazaïre (1863) et tué, peu après, par une bande de Mexicains impérialistes.

COMOPHORE (du gr. *komê*, chevelure, et *phoros*, qui porte) adj. Qui porte des cheveux, qui a une chevelure.

COMORES, groupe d'îles africaines, situé dans l'océan Indien, à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, et compris entre 11°20' et 13°5' lat. S., 40°50' et 43°10' de long. E. — Les îles principales sont la Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli; elles font partie d'une chaîne volcanique qui peut mesurer 250 kilomètres; la superficie totale est de 2.000 kilomètres carrés, la population s'élève à environ 47.000 habitants. Le sol est fertile



et permet surtout la culture des plantes tropicales, particulièrement de la vanille, du caféier et du cacaoyer; malheureusement, le pays est peu salubre, et l'on y souffre surtout des fièvres paludéennes. La population se compose de Cafres, de Malgaches et

ou les manœuvres. Aucun d'eux ne peut avoir d'argent, et leurs centimes de poche sont versés à la Caisse d'épargne.

A leur libération du service, ils ne peuvent obtenir de *certificat de bonne conduite* : ils reçoivent, s'ils s'en rendent dignes, une *attestation de repentir* du commandant de compagnie.

Dans les régiments étrangers et dans ceux de tirailleurs algériens, il existe une *section de discipline*, destinée à recevoir les hommes dont la conduite est d'un trop mauvais exemple, et ceux renvoyés au corps après avoir subi une condamnation ; tandis que, dans ce dernier cas, les hommes de tous les autres corps sont envoyés aux bataillons d'*infanterie légère d'Afrique*, dont la destination et l'organisation sont très différentes.

— *Compagnies d'ordonnance*. Ce nom fut donné aux premières compagnies régulières constituées par l'ordonnance de Charles VII. Les états généraux, convoqués à Orléans en 1439, ayant demandé que l'armée fût composée de compagnies comptant chacune 100 lances garnies à raison de 6 hommes par lance, Charles VII créa 15 compagnies d'ordonnance et fit établir, pour les entretenir, un impôt dit « *taille perpétuelle* ».

En 1473, Louis XI rendit un édit régularisant cette organisation et fixant à 6 chevaux la composition de chaque « *lance* ». D'autre part, ce roi multiplia le nombre des com-



Homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance, sous François 1^{er}.

pagines et créa ainsi des compagnies réduites de 30 et 25 lances. François 1^{er}, puis Henri II relevèrent à 8 hommes l'effectif de chaque « *lance* fournie ». Charles IX ramena les compagnies à 50 lances au moins. Mais, déjà, l'on touchait à la disparition de la lance et de la « *gendarmérie* » du moyen âge devant les armes à feu. Les compagnies d'ordonnance se transformèrent en corps de cavalerie qui constituèrent surtout la *garde personnelle* et la *maison militaire* du souverain.

— *Compagnies franches*. S'appellent ainsi des détachements spéciaux constitués au cours d'une campagne, au moyen d'hommes choisis, groupés momentanément sous les ordres d'un capitaine, en vue de quelque petite expédition demandant surtout de la vigueur et de l'énergie. (On dit aussi *groupes francs*, l'effectif et la composition de ces détachements étant essentiellement variables.)

— *Compagnies disciplinaires des colonies*. Ces compagnies, créées en 1860 et différentes des *compagnies de discipline*, forment un corps disciplinaire rattaché à l'infanterie de marine, mais reçoivent aussi des hommes que le ministre de la guerre y envoie comme ayant encouru une peine d'emprisonnement de six mois ou plusieurs peines correctionnelles pour des délits de droit commun, ou bien en raison de leur mauvaise conduite pendant une détention pour délits purement militaires. Il faut, dans tous les cas, qu'ils aient encore au moins un an de service à accomplir.

Il existe trois de ces compagnies : l'une est au Sénégal ; l'autre est répartie entre Diégo-Suarez (Madagascar), la Martinique et les îles Saint-Pierre et Miquelon ; la troisième, avec l'état-major du bataillon et un dépôt, est dans l'île d'Oléron.

— *Compagnie colonelle*. On appelait ainsi, autrefois, dans chaque régiment, une compagnie dont le colonel général de l'infanterie avait la propriété et était considéré comme le capitaine. Cette compagnie n'était effectivement commandée que par un lieutenant qui s'appelait le lieutenant du colonel qu'il représentait ; d'où, par abréviation, lieutenant-colonel. La colonelle avait, entre autres privilèges, à l'époque où chaque compagnie avait son drapeau, celui de porter un drapeau blanc, qui se trouva devenir ainsi celui du roi quand Louis XIV, ayant supprimé la charge de colonel général de l'infanterie, en prit pour lui les attributions et les couleurs.

— *Etranger*. La compagnie présente, dans les armées de toutes les grandes puissances européennes, à peu près la même organisation, imitée de celle de la compagnie allemande. L'Angleterre seule a conservé le bataillon à 3 compagnies, et ces unités y ont encore le caractère qu'elles avaient précédemment en France.

— *Hist. Compagnies de colonisation*. L'histoire des compagnies de colonisation présente deux périodes distinctes. Toutes les nations colonisatrices et notamment la France, la Hollande et l'Angleterre, ont possédé autrefois des compagnies privilégiées de colonisation, qui se sont, en général, formées et développées au xvii^e siècle, ont décliné au xviii^e par suite des abus qui se sont développés dans leur sein, ont sombré à la fin du xviii^e siècle ou au commencement du xix^e sous le poids de leurs fautes et sous les critiques des économistes. Ce procédé de colonisation paraissait définitivement condamné, quand, dans le dernier quart du xix^e siècle, on a vu reparaître de nouvelles compagnies privilégiées en Angleterre, en Allemagne, au Portugal.

I. LES COMPAGNIES D'AUTREFOIS. 1^o France. Des anciennes puissances coloniales, la France est celle où les compagnies de colonisation ont été, sinon les plus prospères, du moins les plus nombreuses, et où elles ont reçu des pouvoirs publics l'appui le plus énergique et les privilèges les plus étendus. Créer des compagnies à charte a été la politique presque constante des rois, depuis Henri IV jusqu'à la Révolution, et jamais aucun gouvernement n'a fait en leur faveur des sacrifices aussi considérables que celui de Louis XIV. Ces compagnies étaient constituées en vertu de chartes octroyées par le royauté et qui déterminaient à la fois leurs privilèges et leurs

obligations. La royauté concédait d'ordinaire à la compagnie la souveraineté et la propriété des territoires à coloniser et le monopole du commerce entre la métropole et la colonie. A ces avantages essentiels s'ajoutaient parfois l'exemption de tous droits d'entrée et de sortie, des primes aux marchandises importées ou exportées, des avances de fonds faites sans intérêt par le trésor royal. Par contre, la compagnie s'engageait à assurer la sécurité intérieure et extérieure de la colonie et, à cet effet, ou lui déléguait certains attributs de la souveraineté : entretien de soldats, construction de forts, pouvoir judiciaire. Certaines clauses relatives au peuplement de la colonie (obligation d'introduire chaque année dans la colonie un nombre déterminé de Français) et à la conversion des indigènes à la foi catholique figuraient aussi dans ces chartes de concession.

Richelieu, Colbert et Jean Law donnèrent une impulsion particulièrement active à ce procédé de colonisation. Malgré l'échec des premières tentatives faites par Henri IV, Richelieu créa successivement : la *compagnie de Saint-Christophe* (1626), dite plus tard des *îles de l'Amérique*, qui, après avoir obtenu deux fois le renouvellement de son privilège (1635, 1642), finit par vendre ses possessions à prix d'argent (1649-1651) ; la *compagnie des Cent associés* (1628), pour le commerce du Canada, qui végéta jusqu'en 1663 ; plusieurs compagnies de la *France équinoxiale* et du *Sénégal*, qui échouèrent, et enfin une *compagnie des Indes orientales* (1642). Colbert, estimant que l'insuccès de ces sociétés provenait de leur multiplicité, les remplaça par deux grandes compagnies : la *compagnie des Indes occidentales* (charte du 28 mai 1664) et la *compagnie des Indes orientales* (lettres patentes d'août 1664). La première liquida en 1674, cédant la place à nombre de petites compagnies particulières ; la seconde végéta quand Jean Law fonda, en 1719, sur les débris de toutes ces sociétés, sa grande compagnie des Indes, qui devait centraliser tout le commerce de la France avec les pays d'outre-mer. Cette compagnie survécut à la ruine du système, et dura jusqu'en 1769, époque à laquelle son privilège, vivement attaqué dans un mémoire de Morcellet, et vainement défendu par Necker, fut suspendu par un arrêté du mois d'août. D'autres compagnies se fondèrent sous Louis XVI ; la Révolution les supprima (décret des 26-29 germinal an II).

2^o Hollande. Les compagnies néerlandaises de colonisation ont été moins nombreuses, mais plus prospères et plus durables. La compagnie hollandaise des Indes orientales, la plus remarquable de toutes les sociétés de ce genre, naquit en 1602 de la réunion de plusieurs petites sociétés similaires dont chacune, sous le nom de *chambre*, conserva longtemps son autonomie au sein de l'association. Les directeurs, nommés par les états généraux de Hollande, gèrent uniquement les affaires communes. Ce caractère fédératif s'effaça d'ailleurs peu à peu. La compagnie, qui avait le monopole du commerce avec les pays situés au delà du Cap et la souveraineté des territoires occupés par elle, visa surtout à accaparer le commerce de l'extrême Orient, où elle supplantait les Portugais. Elle établit à Batavia (fondée en 1619) sa base d'opération ; là les grands navires hollandais débarquaient les marchandises d'Europe, que de petits bâtiments transportaient ensuite dans les différentes parties des Indes ; là, ils chargeaient les produits de l'extrême Orient amenés par ces mêmes bâtiments, qui faisaient le trafic d'Inde en Inde. Habilement conduite, la compagnie des Indes fit, au cours du xvii^e siècle, de très beaux bénéfices, distribua à ses actionnaires des dividendes élevés, et put, à diverses reprises, payer très cher à l'Etat le renouvellement de son privilège. Mais son avidité et son egoïsme la perdirent. Pour restreindre le commerce des épices afin de les vendre plus cher, elle prit une foule de mesures vexatoires et odieuses qui amenèrent des révoltes continuelles parmi les indigènes. Ses employés, mal payés, se dédoublèrent en faisant, malgré toutes les défenses, le commerce pour leur propre compte. Les places de directeurs de la compagnie, primitivement confiées à des négociants expérimentés, devinrent héréditaires dans quelques familles puissantes. La routine, la corruption et le favoritisme s'introduisirent dans toutes les parties de l'administration. La situation financière de la compagnie finit par devenir mauvaise et, pendant la plus grande partie du xviii^e siècle, elle ne subsista que grâce aux subsides votés par les états généraux. Elle disparut, laissant un passif énorme, en 1795, lorsque la Hollande fut envahie par les troupes françaises.

Une autre compagnie hollandaise, celle des Indes occidentales, fut fondée en 1621. Elle s'établit à Caracas, d'où elle fit un commerce actif de contrebande avec les colonies espagnoles, et essaya vainement à plusieurs reprises de s'emparer du Brésil. Son plus beau titre de gloire est la colonisation de Surinam. Les pertes que lui firent subir les Anglais pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis amenèrent sa ruine. Elle liquida en 1791.

3^o Angleterre. A la fin du moyen âge, le commerce étranger était dans ce pays entre les mains de compagnies ouvertes (*regulated companies*) ou fermées (*joint stock companies*). Il en fut de même du commerce colonial. La plus célèbre des sociétés fondées en Angleterre pour l'exploitation des pays lointains est la compagnie des Indes orientales qui, après avoir commercé dans l'Inde avec des fortunes diverses pendant le cours du xvii^e siècle, fusionna avec une société rivale en 1702, sous le titre de *United company and merchants trading to the East Indies*. Cette société avait poursuivi d'abord un but uniquement commercial ; mais, au xviii^e siècle, par suite de la lutte avec la France, une tendance nouvelle se manifesta dans sa direction. La préoccupation d'une domination politique à associer dans l'Inde l'empire sur le sol des opérations commerciales. La grande importance que prit la compagnie à la suite de la conquête de l'Inde et les abus qui lui étaient reprochés amenèrent sa réorganisation sur des bases plus sévères (act de 1773) et mit aux mains de quelques privilégiés de la fortune le gouvernement d'un immense empire. Cette situation entraîna d'abord une surveillance plus étroite du gouvernement anglais (création d'un bureau de contrôle en 1781), puis l'abandon des opérations commerciales. En 1834, la compagnie céda son actif au Trésor, moyennant une annuité payable aux actionnaires, et son rôle se borna désormais à administrer l'Inde pour le compte de l'Etat. Elle disparut à la suite de la révolte des *chipayas* (acte du 2 août 1858).

II. LES COMPAGNIES D'AUJOURD'HUI. Les compagnies de

colonisation sont considérées, surtout aujourd'hui, comme un *outil d'invasion* permettant d'occuper rapidement et sans bruit de nouveaux territoires, comme un *écran* destiné à masquer une prise de possession qui, ouverte et avouée, aurait pu soulever des difficultés diplomatiques. La compagnie gagne audacieusement du terrain en avant ; le gouvernement qui se cache derrière elle la désavoue si elle va trop loin. Aussi tous ces écrans disparaîtront-ils sans doute, à mesure que la reconnaissance du fait accompli par les puissances étrangères les aura rendus inutiles.

Ces compagnies, comme celles d'autrefois, possèdent certains attributs de la souveraineté : elles administrent le pays, entretiennent des forces de police, lèvent des impôts, traitent avec les indigènes, et parfois même rendent la justice. Mais le progrès des idées a amené de plus l'insertion, dans les chartes qui leur sont concédées, de précautions libérales et humanitaires dont ces sociétés ne tiennent pas toujours grand compte en pratique. Ces nouvelles compagnies souveraines, créées en 1881, sont : en Angleterre, la *British North Borneo Company* (charte de 1881), la *Royal Niger Company* (charte du 10 juill. 1886), la *British East Africa Company* (charte du 3 sept. 1888) et la *British South Africa Company* (charte du 29 oct. 1889) ; — en Allemagne, les *compagnies de la Nouvelle-Guinée* (1885), de l'Afrique orientale et la *société coloniale du Sud-Ouest africain* ; — en Portugal, la *compagnie de Mozambique* (charte de 1891, modifiée par celle du 17 mai 1897). En France, la création de ces compagnies privilégiées a été proposée fréquemment depuis dix ans, mais les scrupules des juristes ont opposé jusqu'ici une résistance invincible à tout ce qui pourrait paraître un démembrement de la souveraineté.

— BIBLIOGR. : P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes* (Paris, 1873) ; P. Bonnassieux, *Les Grandes Compagnies de commerce*.

— Arithm. Règle de compagnie ou de société. Deux cas peuvent se présenter, selon que les fonds mis en commun ont été employés pendant le même temps, ou pendant des temps inégaux. Dans le premier cas, la règle de compagnie est dite *simple* ; dans le second, elle est dite *composée*.

1^o Règle de compagnie simple. C'est un simple partage en parties proportionnelles. On montre aisément que : chaque part est égale au bénéfice total multiplié par la mise correspondante et divisé par la somme des mises.

2^o Règle de compagnie composée. Lorsqu'on fait intervenir la durée des placements confiés à une entreprise, on admet que, pour des placements de même durée, les bénéfices sont proportionnels aux mises, et que, pour des mises égales, ils sont proportionnels aux durées des placements. Cette double supposition permet de ramener la règle de compagnie composée à une règle simple. Supposons, en effet, pour plus de généralité, que deux associés ont placé dans une spéculation, le premier une somme M pendant le temps t, et le second une somme M' pendant le temps t'. Imaginons de plus qu'un troisième associé a placé la même mise M que le premier pendant le même temps t' que le second. D'après les principes posés plus haut, en appelant x, y, z les trois parts, on aura entre le premier et le troisième associés,

$$\frac{x}{z} = \frac{t}{t'}$$

et, entre le troisième et le second,

$$\frac{z}{y} = \frac{M}{M'}$$

d'où, en multipliant ces deux proportions terme à terme,

$$\frac{x}{y} = \frac{Mt}{M't'}$$

ce qui veut dire que : les parts (bénéfices ou pertes) des associés sont entre elles comme les produits des mises par les temps correspondants. Grâce à ce théorème, la considération du temps est écartée, et le problème se réduit encore à un partage en parties proportionnelles.

— SYN. Compagnie, société. Dans le sens d'association, ces deux mots ne présentent pas de différence saisissable ; cependant, on dit plutôt *compagnie* que *société* quand il s'agit des membres assemblés : *Lire son mémoire devant la COMPAGNIE*.

— Bonne compagnie, bonne société. La seconde de ces locutions désigne les personnes qui occupent un haut rang dans le monde, dans une ville, etc. Bonne compagnie ajoute à cette idée celle d'élégance, de délicatesse, etc., que n'évoque pas forcément la première expression : *Les gens de la BONNE SOCIÉTÉ ne sont pas toujours de BONNE COMPAGNIE*.

Compagnies (GRANDES). On désigne sous ce nom les bandes de mercenaires composées d'aventuriers de toutes sortes qui combattaient à la solde des princes en temps de guerre, et, en temps de paix, vivaient de vol et de pillage. L'absence d'organisation militaire permanente et régulière faisait que les troupes réunies pour une campagne, après que la guerre était terminée, n'avaient plus de moyens d'existence, et, souvent, sous la conduite de leurs chefs, se transformaient en véritables bandes de brigands. La désorganisation sociale qui accompagnait la guerre de Cent ans accrut encore le nombre de ces pillards, qui trouvaient dans la violence leur seul moyen d'existence. On voit apparaître ces bandes d'aventuriers dès le milieu du xi^e siècle. Les paysans du centre de la France s'organisaient, pour leur résister, sous la conduite d'un simple paysan nommé Duraat. Dans une seule bataille, à Dun-le-Roi, ils en massacrèrent 12.000. Les nombreuses campagnes de Flandre, entreprises par Philippe le Bel, remplirent le nord de la France de ces bandes de malfaiteurs. Mais ils se dispersèrent par bandes de 50, 60, 100 individus ; on leur donna la chasse, et ils furent pendus de toute part.

Les grandes Compagnies étaient composées, pour la majeure partie, de soudards étrangers, Aragonais et Navarrais, Bretons et Rhénans. Ces bandes prirent des noms divers ; les principaux se nommèrent, en Bourgogne, les « *écorceurs* » et, dans le Lyonnais, les « *tard-venus* ». Leurs excès ont été décrits par les chroniqueurs du temps, particulièrement par Froissart. En 1366 et 1368, Du Guesclin entraîna de nombreuses bandes de ces routiers combattre en Espagne, où elles furent en partie exterminées ; Bernard d'Armagnac en dirigea sur l'Italie. Les grandes Compagnies disparurent devant l'administration de Charles VII. Les ordonnances contre le brigandage, énergiquement appliquées, jointes à la prospérité et à l'ordre renaissants, débarrassèrent la France de ces redoutables défenseurs,

part d'ornements : Et sont lesdits ronds à compas figurés de plusieurs mystères (1564). S'entend aussi pour l'ouverture d'angle de deux arbalétriers opposés l'un à l'autre.

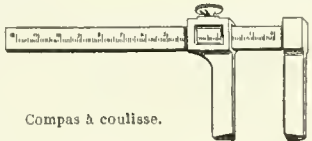


D'argent au compas ouvert d'azur, les pointes dirigées vers le chef.

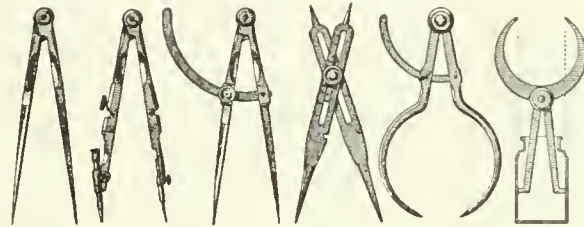
— Blas. Meuble d'armoiries très rare, qui représente un compas.
— Maugé. Ecartement des bipèdes de devant avec ceux de derrière du cheval.
— Mar. V. la partie onych.
— Techn. Nom de divers instruments, employés pour procéder à des mesurages, par plusieurs catégories d'ouvriers. **Compas à verge**, Instrument servant à tracer de grands cintres. **Grand compas**, Instrument servant à tracer les plus grands compartiments d'un panneau. **Compas d'épaisseur**, Compas à branches recourbées de manière à présenter leur concavité, par rapport à l'axe vertical, passant par le point d'articulation et, dans d'autres cas, leur convexité, afin de mesurer le diamètre extérieur d'un corps ou le diamètre intérieur d'un tube, d'un cylindre. (On appelle encore cet instrument **compas de calibre** ou **compas sphérique**.) **Compas à excentrique**, Sorte de compas au moyen duquel, dans le dessin d'une carte géographique, on trace les petits cercles qui indiquent l'emplacement des villes. **Compas à ressort**, Instrument formé de deux branches qu'une lame de ressort réunit. (L'écartement entre ces deux branches est maintenu fixe par une vis de rappel.) **Compas fixe**, Outil dont on se sert pour mesurer les bois en grume et autres, et qui est formé de deux branches à pointes fixes. (Ce compas porte des divisions tracées au dos des branches.) **Compas quart de cercle**, Instrument auquel on maintient un écartement fixe à l'aide d'une vis de pression qui serre l'arc de cercle dans une mortaise traversant d'outre en outre la seconde branche. **Instrument de joaillier** pour mesurer les pierres fines mises de taille. **Compas de cordonnier**, Règle divisée portant un index mobile, et servant à mesurer la longueur du pied. **Compas à coulisse**, Instrument analogue au précédent, mais plus perfectionné, employé pour mesurer les cylindres, les sphères, etc. **Compas dit maître à danser**. Sert à prendre les mesures intérieures entre les parois de certains ouvrages. **Compas d'appareilleur**, Formé par deux règles, articulées à l'une de leurs extrémités, et terminées aux autres bouts par des pointes en fer. (Les appareilleurs en font usage pour tracer des perpendiculaires, pour tracer des épures, etc.) **Compas de charpentier** ou **Compas de poche**, Compas constitué par deux tiges plates en fer articulées à l'une des extrémités. (Le charpentier l'emploie pour tracer les coupes, etc.) **Compas de menuisier**, Instrument analogue au précédent. (Les menuisiers lui donnent à tort le nom de *fausse équerre*.) **Compas de chapelier**, Sorte de coulisse graduée avec laquelle les chapeliers prennent la mesure d'un chapeau. **Compas brisé**, Compas formé de deux lames fixées par leur milieu et servant au doreur sur tranches. **Compas de fondeur de cloche**, Règle de bois portant un talon de crochet, dans lequel on introduit le bord de la cloche. **Compas de tonnelier**, Compas en bois avec pointes en fer, à l'aide duquel les tonneliers tracent les fonds des tonneaux. **Charnière à tête de compas**, Charnière qui est ainsi nommée parce que ses acoés s'engrènent l'un dans l'autre, à plat, comme les branches d'un compas. **Compas de relevement**, Sorte de boussole cylindrique employée pour les levés topographiques.



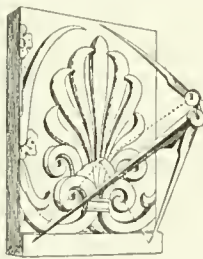
Compas à verge.



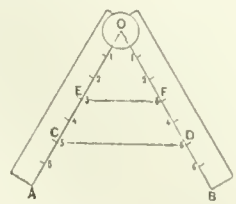
Compas à coulisse.



à pointes sèches. porte-crayon. à quart de cercle. de réduction. d'épaisseur. maître à danser.



Compas à trois branches.



Compas de proportion.

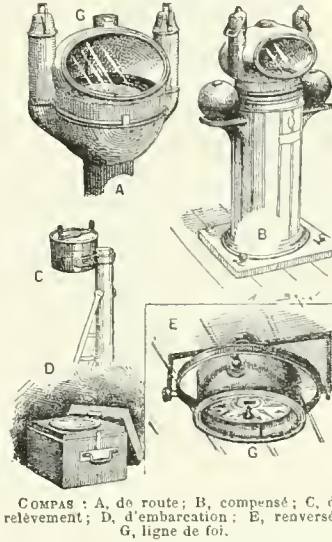
appelé encore cet instrument **compas de calibre** ou **compas sphérique**. **Compas à excentrique**, Sorte de compas au moyen duquel, dans le dessin d'une carte géographique, on trace les petits cercles qui indiquent l'emplacement des villes. **Compas à ressort**, Instrument formé de deux branches qu'une lame de ressort réunit. (L'écartement entre ces deux branches est maintenu fixe par une vis de rappel.) **Compas fixe**, Outil dont on se sert pour mesurer les bois en grume et autres, et qui est formé de deux branches à pointes fixes. (Ce compas porte des divisions tracées au dos des branches.) **Compas quart de cercle**, Instrument auquel on maintient un écartement fixe à l'aide d'une vis de pression qui serre l'arc de cercle dans une mortaise traversant d'outre en outre la seconde branche. **Instrument de joaillier** pour mesurer les pierres fines mises de taille. **Compas de cordonnier**, Règle divisée portant un index mobile, et servant à mesurer la longueur du pied. **Compas à coulisse**, Instrument analogue au précédent, mais plus perfectionné, employé pour mesurer les cylindres, les sphères, etc. **Compas dit maître à danser**. Sert à prendre les mesures intérieures entre les parois de certains ouvrages. **Compas d'appareilleur**, Formé par deux règles, articulées à l'une de leurs extrémités, et terminées aux autres bouts par des pointes en fer. (Les appareilleurs en font usage pour tracer des perpendiculaires, pour tracer des épures, etc.) **Compas de charpentier** ou **Compas de poche**, Compas constitué par deux tiges plates en fer articulées à l'une des extrémités. (Le charpentier l'emploie pour tracer les coupes, etc.) **Compas de menuisier**, Instrument analogue au précédent. (Les menuisiers lui donnent à tort le nom de *fausse équerre*.) **Compas de chapelier**, Sorte de coulisse graduée avec laquelle les chapeliers prennent la mesure d'un chapeau. **Compas brisé**, Compas formé de deux lames fixées par leur milieu et servant au doreur sur tranches. **Compas de fondeur de cloche**, Règle de bois portant un talon de crochet, dans lequel on introduit le bord de la cloche. **Compas de tonnelier**, Compas en bois avec pointes en fer, à l'aide duquel les tonneliers tracent les fonds des tonneaux. **Charnière à tête de compas**, Charnière qui est ainsi nommée parce que ses acoés s'engrènent l'un dans l'autre, à plat, comme les branches d'un compas. **Compas de relevement**, Sorte de boussole cylindrique employée pour les levés topographiques.

— Model. **Compas à trois branches**, Instrument possédant trois branches articulées et qu'emploient les modelleurs et les sculpteurs pour la mise au point d'un bas-relief. (On emploie encore le compas à trois branches lorsqu'on veut reproduire fidèlement le modèle d'une sculpture délicate.)
— ENCYCL. Géom. L'invention du compas était attribuée par les anciens à Talais, neveu de Dédale; aujourd'hui, cet instrument, très commun, affecte des formes très variées, suivant l'usage auquel on le destine : à deux pointes, droites ou courbes, avec pointes de remise et tire-ligne; à trois pointes, pour lever les sommets d'un triangle, etc.
— **Compas de proportion**. Ce compas semble avoir été introduit simultanément par Galilée et son disciple Balthasar Capra : il se compose de deux règles, OA et OB, divisées en parties égales, mobiles autour de la charnière O. Pour obtenir, par exemple, les $\frac{3}{5}$ d'une longueur donnée, il suffit d'écarteur des branches de sorte que la distance CD des deux divisions marquées 5 soit égale à cette longueur; la longueur cherchée est figurée par la distance EF des deux divisions 3, et ceci résulte immédiatement de la similitude des triangles de sommet O.
On ne possédait pas, alors, d'instruments spéciaux à chaque problème, et, pour les cordes et la mesure des an-

gles, l'inscription des polygones réguliers, les sinus, tangentes, etc., on faisait autaut d'échelles différentes sur les côtés OA et OB. V. OZANAM (*Usages du compas de proportion*).

— Mar. L'origine de la boussole marine, ou compas, paraît incontestablement devoir remonter aux Chinois. Cet instrument parvint chez les Francs par l'intermédiaire des Arabes qui, selon Ballak, l'utilisaient déjà au XII^e siècle. Quant aux variations de l'aiguille, elles paraissent avoir été ignorées des Européens jusqu'au 13 septembre 1492, jour où Christophe Colomb, à deux cents lieues de l'île de Fer, s'aperçut que l'aiguille déviait de la polaire de 6° vers l'O.

Mais les Européens, surtout en France, ont été des précurseurs pour la suspension de l'aiguille sur pivot et toutes les autres améliorations; l'aiguille, recouverte de sa rose graduée, est renfermée dans une boîte cylindrique en cuivre, dite *cuvette*, fermée des deux côtés par des glaces circulaires planes. Au centre de la glace inférieure, une colonne de cuivre porte à son extrémité un point d'acier trempé, sur laquelle vient reposer le cône d'agate serti au centre de l'aiguille. Le tout est suspendu dans l'habitacle à l'aide d'une suspension de Cardan.



COMPAS : A, de route; B, compensé; C, de relevement; D, d'embarcation; E, renversé; G, ligne de foi.

En 1874, Duchemin imagina d'augmenter la force directrice par l'addition de deux aimants, recourbés en demi-cercle, dont les pôles viennent se superposer à ceux de l'aiguille, dispositif qui a fallu abandonner à cause de son poids. Enfin, sur les petits bâtiments et les embarcations, la stabilité de l'aiguille est insuffisante; pour enrayer les oscillations anormales, on a imaginé d'immerger l'ensemble dans un mélange d'eau et d'alcool; l'aiguille pèse alors

beaucoup moins sur son pivot et éprouve un frottement amortisseur; c'est la *boussole* ou *compas liquide*.

— **Compensation des compas**. La rose d'un compas doit être sensible et stable, ce qui exige, vu la légèreté des aiguilles : 1° une période très courte autour des axes horizontaux; 2° une période aussi longue que possible autour de l'axe vertical. Sir William Thomson (lord Kelvin) est parvenu, d'une façon parfaite, à surmonter les difficultés qui proviennent des causes perturbatrices dans les indications de la boussole : pour la rose de 0^m.25, il emploie huit aiguilles parallèles, comme des aiguilles à tricoter, formant les cordes symétriques et équidistantes dans une circonférence de 0^m.09 de diamètre. Pour avoir un grand moment d'inertie, il emploie une mince corièrre en aluminium, que vingt-quatre rayons, cordonnets ou soie, rejoignent à un anneau central qui reçoit le cône de suspension en safran, reposant sur une fine pointe en osmium d'iridium. L'ensemble pèse 11^g.5 environ. Les oscillations anormales sont amorties par une cuvette inférieure, qui renferme une huile visqueuse.

Mais les navires modernes renferment des aciers, des fers durs ou des fers doux; les aciers, pendant la construction, acquièrent une aimantation permanente, et la partie qui était dirigée vers le S, sur les chantiers attiré le pôle nord de la boussole; quant aux fers doux, et selon l'orientation, ils s'aimantent par induction d'une façon variable, sous l'influence du magnétisme terrestre. Flinders avait proposé de détruire cette influence par une colonne verticale de fer doux, d'où le nom de *barre de Flinders*, que l'on retrouve dans le compas Thomson. Les plus grands progrès théoriques allaient être réalisés par les travaux de Poisson et aussi de Airy et Smith.

Pour effectuer la compensation du compas on annule les effets perturbateurs, Thomson établit, à la base de l'habitacle, un massif percé de trous, dans le sens de la quille et dans le sens normal, où l'on peut introduire de petits barreaux aimantés; autour, sur un cercle, deux équerres, l'une à tribord, l'autre à bâbord, peuvent chacune recevoir une sphère creuse de fer doux, et une glissière permet de régler leur distance à la rose. Enfin, un tube vertical peut recevoir des cylindres de fer doux (barre de Flinders); on peut ainsi compenser l'effet des fers verticaux qui sont à bord, le reste de l'appareil compensant celui des fers horizontaux; le *défecteur* permet même de régler le compas sans le recours aux points de repère extérieurs, et le compas reste pour longtemps un instrument de précision que l'on peut régler dans les longues traversées où les variations de l'inclinaison magnétique sont sensibles.

COMPAS, constellation méridionale formée par Lacaille, et située entre le Centaure et le Triangle. La plus belle étoile de cette constellation n'est que de quatrième grandeur.

COMPASCITÉ (kon-pa-sku — du lat. *cum*, avec, et *passum*, pâturage) n. f. Anc. dr. cont. Droit de pacage commun à plusieurs communautés, à plusieurs villages.

— ENCYCL. La *compascité*, dans les pays de droit écrit, correspondait à la *vaine pâture* des pays coutumiers. La loi des 28 septembre-6 octobre 1791 prescrivit ce droit quand il n'existait que comme pure faculté, et ne l'admit qu'autant qu'il était fondé sur une loi, un titre ou un usage immémorial.

COMPASSAGE (kon-pa-saj) n. m. Division ou mesurage au compas. **Classement** des cartes à jouer par séries de points ou valeurs, etc. **Action** de compasser un canon d'arme à feu.

COMPASSEMENT (kon, man) n. m. Action de compasser, résultat de cette action : **Le COMPASSEMENT d'une carte, des fourneaux d'une mine**. **Sorte** de grande règle graduée, servant à espacer d'une manière régulière les deux fourneaux d'une mine.

— Fig. Régularité trop étudiée : **Le COMPASSEMENT d'un discours**.

COMPASSER (kon-pa-sé — du lat. pop. *compassare*; de *cum*, avec, et *passus*, pas) v. a. Tracer avec exactitude, avec justesse, avec symétrie : **COMPASSER les allées d'un jardin**. **Mesurer** ou **diviser** au compas : **COMPASSER un dessin, une carte**.

— Fig. Calculer, combiner : **On a beau COMPASSER dans son esprit tous ses discours...** (Boss.) **Mesurer, régler** avec un certain apprêt, une certaine raideur : **COMPASSER sa démarche, ses paroles. COMPASSER ses phrases, son style**.

— Armur. et artill. **Compasser le canon d'une arme à feu**, En vérifier l'épaisseur au moyen d'un compas d'épaisseur à grande branche.

— Arqueb. anc. A l'époque où les arquebuses et les mousquets à mèche étaient en usage, **Compasser la mèche d'une arquebuse**, signifiait ajuster la mèche allumée dans le serpent à la longueur convenable pour atteindre l'amorce.

— Mar. **Compasser la carte**, Y pointer la position actuelle du navire, faire le point.

— Min. **Compasser les feux**, Disposer les saucissons dans le but d'allumer tous les fourneaux à la fois.

— Techn. **Compasser un livre**, Le mesurer au compas, avant d'en rogner la tranche.

Se compasser, v. pr. Devenir compassé.

— SYN. **Compasser**, affecter, composer, étudier, etc. V. AFFECTÉ.

COMPASSEUR (kon-pa-seur) n. m. Celui qui compasse; qui parle ou agit d'une manière compassée.

COMPASSIER (kon-pa-si-è) n. m. Fabricant de compas et autres instruments de mathématiques.

COMPASSION (kon-pa-si — lat. *compassio*; de *cum*, avec, et *pati*, supin *passum*, souffrir) n. f. Sentiment pénible que nous fait éprouver le malheur d'autrui : **La COMPASSION sert d'aiguillon à la clémence**. (Montaigne.) **Faire compassion**, Inspirer la compassion; ne mériter que du mépris. **Etat de compassion**, Etat de celui qui est à plaindre. (Vieux.)

— **Compassion de la sainte Vierge**, Fête célébrée en l'honneur des souffrances de Marie, le vendredi avant le dimanche des Rameaux. (Elle fut instituée par le concile de Cologne, et approuvée par Benoît XIII, en 1725.)

— SYN. **Compassion**, commisération, miséricorde, etc. V. COMMISÉRATION.

— ANTON. **Durété, insensibilité, indifférence, sécheresse de cœur**.

COMPASSIONNER [kon-pa-si-o-né] (SE), v. pr. Se prendre de compassion : **Je ME COMPASSIONNE fort aisément des afflictions d'autrui**. (Montaigne.) (Vieux.)

COMPATERNITÉ (kon, tēr-ni — du préf. *com*, et de *paternité*) n. f. Alliance spirituelle contractée au baptême.

— ENCYCL. La *compaternité* est la parenté spirituelle que le parrain et la marraine contractent avec l'enfant qui ils ont tenu sur les fonts baptismaux et avec son père et sa mère. La compaternité constitue, au point de vue ecclésiastique, un empêchement prohibitif du mariage entre ceux qu'elle unit. Pour qu'elle existe, il faut que le parrain et la marraine aient réellement tenu l'enfant au moment de son baptême.

COMPATIBILITÉ (kon) n. f. Qualité par laquelle deux ou plusieurs choses peuvent subsister ensemble : **COMPATIBILITÉ d'humeur. COMPATIBILITÉ de deux fonctions**. **Lettres de compatibilité**, Lettres royaux qui autorisaient le cumul de deux charges reconnues incompatibles.

— ANTON. **Incompatibilité, disconvenance**.

COMPATIBLE (kon) adj. Pouvant subsister ensemble : **Humeurs, Charges qui ne sont pas COMPATIBLES**.

— ANTON. **Incompatible, disconvenant**.

COMPATIR (kon — du lat. *cum*, avec, et *pati*, souffrir) v. n. S'apitoyer sur, prendre une part douloureuse à : **Lorsqu'on a souffert des mêmes épreuves, on COMPATIT mieux aux douleurs d'autrui**. (A. de la Forge.)

— Supporter patiemment, être indulgent pour : **COMPATIR aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs fautes, se contia les devoirs de chacun de nous**. (De Ségur.)

— Être compatible : **L'ambition et le repos ne peuvent COMPATIR ensemble**. (Montaigne.) **S'accorder, être en harmonie** : **Ceux qui font sonner plus haut les défauts de leurs frères sont ceux mêmes avec qui personne ne peut COMPATIR**. (Mass.) (Vx dans ces deux sens.)

COMPATISSANCE (kon-pa-ti-sans) n. f. Disposition à compatir. **Action** de compatir, compassion.

COMPATISSANT (kon-pa-ti-san), ANTE adj. Qui compatit, qui est porté à la compassion : **Une heureuse digestion rend COMPATISSANT**. (H. Taine.) Inspiré par la compassion; exprimant la compassion : **SOUS COMPATISSANTS. Larmes COMPATISSANTES**.

— ANTON. **Dur, indifférent, insensible, sec**.

COMPATRIOTE kon — lat. *compatriota*; de *cum*, avec, et *patria*, patrie) n. f. Personne née dans le même pays, qui a la même patrie : **Les Français se plaisent à visiter les étrangers sur des lieux de leurs COMPATRIOTES**. (A. de Vigny.) **Habitant de la même contrée, de la même ville ou du même village** : **Nos COMPATRIOTES de la Provence**.

COMPOSITION. Art de composer; résultat du travail de la composition, manière dont les parties sont assemblées: Il y a, dans tout ouvrage de poésie, deux sortes d'intérêt: celui du sujet et celui de la composition. (Bellin.)

— Nature des parties et manière dont elles composent le tout: La composition d'une armée, d'un tribunal, d'une assemblée, d'un anquet. Par ext. Objet, ouvrage composé; ensemble des parties qui le composent: La tragédie fut d'abord une composition religieuse. (B. Const.)

— Disposition à composer, à capituler: Un homme de bonne, de facile composition. Revenir à composition. Accorder une capitulation à. Entrer en composition. Faire des concessions, se prêter à un accommodement. Fig. Benignité: Maladie de bonne composition. (M^{me} de Sév.)

— Arith. Composition des rapports. Addition ou soustraction des termes de rapports égaux, qui détruit l'ancien rapport, sans détruire l'égalité des deux rapports. Si, par exemple, on a $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$, on pourra écrire $\frac{a+b}{b} = \frac{c+d}{d}$.

— B.-arts. Art ou action de grouper les différentes parties du sujet: Tableau qui brille par l'éclat des couleurs plus que par la composition.

— Chim. Combinaison isotome, molécule à molécule, de deux ou plusieurs corps formant ensemble un corps composé. (Se disait autrefois pour Mélange): La poudre à canon est une des plus simples compositions de la chimie. (Cuv.)

— Proportion des éléments qui entrent dans un corps composé: La composition de l'eau.

— Ésoigo. Devoir donné à des écoliers comme matière de concours pour les places ou pour les prix: Les compositions de fin d'année.

— Fonder. de caractères. Opération qui consiste à arranger les lettres dans de grands composeurs, afin de pouvoir en travailler un certain nombre à la fois: La composition se fait par sortes.

— Gram. Manière dont un mot est composé, dont les mots simples sont unis pour former des mots composés.

— Hist. Compensation pécuniaire, pour un outrage personnel, donnée à la personne outragée ou à sa famille: La composition était, chez les Germains, fixée d'après le wergeld ou valeur des individus tarifiée par la loi.

— Logiq. Art de disposer les idées dans l'ordre que leur assigne leur nature propre ou la raison qui les fait assembler. Sophisme de composition. Sophisme qui consiste à affirmer dans un sens général ce qui est vrai que dans un sens particulier, et spécialement à attribuer un sens rigoureux à des propositions inexactes dans leur généralité, mais auxquelles l'usage vulgaire attribue un sens vrai et restreint; ainsi le célèbre arguait: Tous les Crétois sont menteurs. Or vous êtes Crétois. Donc vous mentez, etc., est fondé sur deux sophismes de composition; le premier: Tous les Crétois sont menteurs, ce qui, dans la pratique vulgaire, désigne la généralité et non la totalité des Crétois; le second: Donc vous mentez, qui admet comme sous-entendu quelquefois, et non actuellement, comme on le fait dans l'argument.

— Mar. Rançon payée pour un navire capturé.

— Mécan. Composition des forces, des mouvements, des vitesses, etc. Opération on calcul servait à déterminer la résultante des forces, des mouvements, des vitesses, etc.

— Mus. Art d'assembler les sons d'après les règles de l'harmonie et du goût: Le piano facilite la composition.

— Philos. Synthèse: Dans toutes les sciences, comme en arithmétique, la vérité ne se découvre que par des compositions et des décompositions. (Condill.)

— Techo. Alliage de métaux imitant l'argent: Des couvertes en composition. Mélange des matières premières qui servent à faire le verre: La composition varie suivant les objets que l'on veut fabriquer, mais il faut toujours y introduire plusieurs bases.

— Télégr. élect. Composition de Chatterton, Mélange isolant composé de gutta-percha, de goudron de Stockholm, de résine, que l'on emploie, à cause de l'adhérence que produit cette composition, entre le conducteur des câbles et les diverses parties de l'enveloppe.

Composition Wray, Composition isolante pour les câbles, dans laquelle il entre de la gomme laque, du caoutchouc saponné de silice ou d'alumine, et un neuvième environ de gutta-percha.

— Typogr. Action de rassembler les lettres dans le composeur; résultat de cette action. Atelier où se fait ce travail: Porter un ouvrage à la composition.

— Zool. Unité de composition. V. UNITÉ.

— ENCYCL. Art milit. Compositions éclairantes, fusantes, incendiaires, Compositions employées dans les artifices de l'artillerie et obtenues en mélangeant intérieurement différentes substances finement triturées, suivant les résultats qu'on veut obtenir. Les compositions éclairantes, destinées à charger les flambeaux et les balles à feu, sont surtout composées de chlorate de potasse et de nitrate de baryte ou de nitrate de strontiane, suivant qu'on veut obtenir une lumière verte ou rouge. Les compositions fusantes servent pour charger les fusées des obus et autres projectiles creux, dont on veut déterminer l'éclatement après un temps de parcours donné. Elles consistent en charbon, poudre et salpêtre. C'est par la régularité du tassement qu'on leur donne la vitesse et l'uniformité de combustion voulues. En se servant pour renforcer la composition, de tubes en plomb qu'on passe à la filière une fois remplis, afin de les amener au diamètre de 4 millimètres, on obtient une vitesse de combustion de 11 millimètres par seconde.

Les compositions incendiaires sont un mélange de nitrate de baryte, de soufre, de pulvérin et de résine.

— Typogr. Le composeur, placé devant sa casse, tient de la main gauche le composeur, et de la droite saisit les lettres pour les placer dans cet instrument. Après avoir lu et retenu quelques mots du manuscrit, il prend successivement chaque lettre et la place dans le composeur, le cran en bas et en dedans; et il tient avec le pouce gauche les lettres assemblées.

Quand le nombre des mots est suffisant pour former une ligne, l'ouvrier examine si le mot commencé peut entrer tout entier dans la ligne; s'il est trop long, il en reporte une partie à la ligne suivante, en ayant soin de ne diviser les mots que d'après la règle typographique. Mais, les lignes devant être rigoureusement de la même longueur, il augmente ou diminue les blancs qui séparent les mots. C'est la justification.

Dès que la ligne est justifiée, on compose la suivante en la séparant de la première par une interligne, ou par un filot ou porte-ligne. Quand le composeur est plein, on

enlève la composition et on la place sur une galbe. On continue jusqu'à ce que l'on ait sur sa galbe le nombre de lignes convenu pour faire une page ou un paquet, que l'on serre avec une ficelle et que l'on place sur un morceau de papier double appelé porte-page; puis chacun de ces paquets est disposé sur une tablette ad hoc installée sous chaque casse. Quand il y a assez de composition pour un feuille, le metteur en pages réunit les paquets pour faire la mise en pages, puis place chaque page sur le marbre, sorte de table en fonte; il les range dans l'ordre qu'elles doivent occuper à l'impression; c'est l'imposition. Les pages sont alors entourées d'un châssis formé de quatre barres de fer, qu'une barre transversale partage dans le milieu. Ensuite, il place les garnitures séparant les pages les unes des autres. On serre définitivement le tout au moyen de coins que l'on enfonce avec un marteau. Chaque feuille est partagée en deux parties, qu'on appelle formes; l'une d'elles, appelée côté de première, constitue le recto; l'autre, dite côté de seconde ou côté de deux, est le verso.

Ces opérations terminées, le metteur en pages enlève les formes et les passe à l'imprimeur, afin qu'il en tire une épreuve ou première typographique. Remis au correcteur, qui indique les fautes, cette épreuve est renvoyée aux typographes, qui corrigent, en se servant soit de petites pinces en fer, soit, plutôt, d'une poignée emmanchée, afin de soulever la partie de la ligne à corriger. Enfin, les formes sont resserrées et reportées à l'imprimeur; on tire alors une seconde épreuve, que l'on envoie à l'auteur.

— Composition mécanique. Ou, à maintes reprises, cherché à substituer à la composition manuelle la composition mécanique. Young et Delambre ont été les premiers à imaginer une machine, dénommée par eux piano-type, qui n'a pas donné de résultats pratiques. Des inventeurs allemands et anglais, parmi lesquels Kastebein, Hattersley, Mackie, etc., ont construit des machines à composer, mais aucune d'elles n'a jusqu'à présent donné des résultats bien pratiques, y compris celle de l'Américain Brackelsberg.

COMPOSITUM (kon, tom' — du lat. *compositus*, composé) n. m. Ensemble des moyens d'un chanteur: Cet artiste a un superbe COMPOSITUM.

COMPOSSIBLE (du lat. *cum*, avec, et *possibile* adj. Philos. Dont l'existence n'est pas exclue par l'existence d'autre chose: Le maximum de bonheur COMPOSSIBLE avec l'existence d'un monde fini. Substantiv.: Des COMPOSSIBLES.

COMPOST (kon-possit' — du lat. *compositum*, composé) n. m. Vieux mot qui signifiait Calcul, calendrier, composition, recueil, et se prepaît dans le même sens que *COMPUT*.

— Agric. Mélange entassé de terre, de résidus organiques et de chaux ou de matière calcaire, qu'on prépare en vue de la fertilisation du sol, et qu'on maintient à cet effet dans un état constant d'humidité, tout en lui assurant une aération et une homogénéité suffisantes par des façons à la bêche ou tous autres moyens. De cette manière, le mélange se transforme peu à peu en terreau, sous l'effet de certaines réactions chimiques et fermentations.

— Mar. anc. Ensemble des calculs relatifs à la navigation: Savoir le *compost*. (Ce mot n'est plus employé.)

— ENCYCL. Agric. De préférence, on doit jeter au *compost* les débris organiques hors d'usage, dont la décomposition est difficile (enir, chiffons de laine, plumes, rognures de corne, etc.), ainsi que ceux pouvant renforcer des germes vivants, qu'il faut éviter d'incorporer tels quels au sol (mauvaises herbes en graines, criblures, pailles et débris divers, auxquels peuvent être mélangés des œufs d'insecte ou des spores de champignons parasites).

La chaux mélangée réagit tout d'abord sur la matière organique, qu'elle transforme partiellement en humus ou acide humique; puis elle se trouve neutralisée, soit en se combinant à l'acide humique, soit en passant à l'état de carbonate de chaux ou calcaire. Dès lors, toutes les conditions favorables étant réalisées à cet effet, il se produit dans le *compost* une abondante nitrification de l'azote organique: en d'autres termes, la matière organique achève de se transformer profondément, et les principes utiles qu'elle renferme deviennent essentiellement assimilables par les plantes. V. NITRIFICATION.

COMPOSTELA, ancienne ville du Mexique (Etat de Jalisco), non loin de l'Océan Pacifique; 6.685 hab. Mines d'argent dans les environs. Fondée en 1531, elle devint le siège d'un évêché, transféré plus tard à Guadalajara. Ch.-l. d'un district peuplé de 12.146 hab. — Bourg de la Malaisie (Philippines [île Célèbe]: 3.100 hab.

COMPOSTELA (SANTIAGO DE) ou SAINT-JACQUES-DE-POSTELLE, ville d'Espagne. V. SANTIAGO.

COMPOSTER (kon-posté) v. a. Amender les terres avec du *compost*: Composter une terre.

COMPOSEUR (kon-po-steur' — du lat. *componere*, supin *compositum*, composer) n. m. Typogr. Sorte de règle ou lame coulée, à angle droit dans toute sa longueur, formée à l'une de ses extrémités par un plan, sur laquelle le composeur assemble ses caractères, de façon à former des lignes égales, au moyen d'une pièce mobile, qu'il n fixe à la longueur voulue. (On faisait usage, autrefois, du *composeur à la française* ne contenant qu'une ligne. Depuis longtemps, on se sert du *composeur à la flamande*, dans lequel le composeur peut former plusieurs lignes.)

— Fonder. en caractères. Règle de bois munie d'un rebord, sur laquelle on range les lettres d'un même caractère, afin de s'assurer qu'elles sont d'égale épaisseur, et pour les soumettre à l'opération de la coupe.

— Techo. Bague employée dans le tissage des étoffes de soie, pour conserver la régularité de l'ouverture et de l'entourage.

COMPOSITE (kon-po-sto) n. m. Enduit composé d'un mélange de menus fragments de marbre, de porphyre ou

d'autre pierre, que l'on amalgame avec des mortiers de ciment ou de pouzzolano, pour former une aire et tenir lieu de pavage.

COMPÔT (kon-pô) n. m. Art sténographique qu'on enseignait autrefois dans les écoles ecclésiastiques.

COMPOTATEUR (kon — lat. *computator*; de *cum*, avec, et *potare*, supin *potatum*, boire) n. m. Compagnon de bouteille, bavard de compagnie. (Vieux.)

COMPOTATION (kon, si-on — rad. *computateur*) n. f. Action de boire ensemble. (Vieux.)

COMPOTE (kon-pot' — du lat. *compositus*, composé) n. f. Plat de fruits cuits à l'eau et au sucre: COMPOTE d'abricots, de pommes, de pêches. Façon d'accueillir les pigeons: COMPOTE de pigeons. Pigeons en COMPOTE.

— Par anal. Mets en compote, Mets trop cuit.

— Fam. En compote et autrefois à la compote. Tout neurturi, tout mal accommodé, emarmeladé: Avoir les yeux EN COMPOTE.

COMPOTIER (kon, ti-è) n. m. Sorte de coupe à pied, en porcelaine, cristal, etc., dans laquelle on place des fruits, des crèmes ou des compotes, pour les servir sur la table. Contenu de ce plat: Manger un COMPOTIER de fraises.

COMPOUND (kon — mot angl. signif. composé, adj. invar. Se dit de certains organes ou appareils associés.

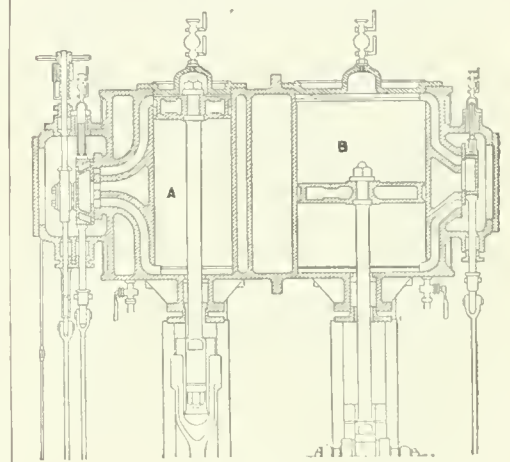
— Art milit. et Mar. Plaque compound, Type de blindage primitivement construit à Sheffield. (Il se compose de plaques de fer et d'acier soudées entre elles.)

— Electr. Fil compound, Conducteur télégraphique composé d'une âme d'acier et d'une enveloppe de cuivre. Enroulement compound, Mode d'enroulement des inducteurs dans les machines dynamo-électriques, assurant toujours une différence de potentiel. Dynamo compound, Machine dynamo-électrique à enroulement compound.

— Mécan. Machine compound, Machine à vapeur dont il existe de très nombreux types, et qui dérive du type Woolf. (Ce sont des machines ayant deux cylindres de dimensions inégales. La vapeur pénètre d'abord dans le



Compotier.



Machine compound.

le petit [A], et, après avoir exercé son travail utile sur le piston, vient se détendre sur le piston du grand cylindre [B]. Ces machines sont dites « à triple » ou « à quadruple expansion », lorsqu'elles possèdent trois ou quatre cylindres, dans chacun desquels agit successivement la vapeur.)

COMPRÉHENSEUR (kon-pré-an — du lat. *comprehendere*, supin *comprehensum*, comprendre) n. m. Théol. Créature jouissant de la vue parfaite de Dieu.

COMPRÉHENSIBILITÉ (kon-pré-an) n. f. Etat de ce qui est compréhensible; aptitude à être compris.

COMPRÉHENSIBLE (kon-pré-an — lat. *comprehensibilis*; de *comprehendere*, supin *comprehensum*, comprendre) adj. Qui peut être compris: Proposition COMPRÉHENSIBLE.

— ANTON. Incompréhensible.

COMPRÉHENSIF, IVE (kon-pré-an — lat. *comprehensivus*; de *comprehendere*, supin *comprehensum*, comprendre) adj. Qui embrasse, qui contient: Le mot tiers état est évidemment plus étendu, plus compréhensif que celui de communio. (Guizot.) Intelligent, qui comprend: L'esprit critique est, de sa nature, facile, insinuant, mobile et compréhensif. (Sto-Beuve.)

COMPRÉHENSION (kon-pré-an — rad. *comprehensivus*) n. f. Faculté ou action de comprendre: L'homme ne vit au complet que par le développement de ses facultés d'extension et de *compréhension*. (G. Sand) Se dit particulièrement d'une vue intellectuelle et adéquate: La *compréhension* des mystères est réservée à l'autre vie. (Acad.)

— Log. *Compréhension* des des termes, Totalité des caractères renfermés dans une idée générale.

Rhétor. Se dit quelquefois pour *metonymie* et *synecdoque*.

— Théol. Syn. de vision béatifique.

— ENCYCL. Log. *Compréhension* des termes. La *compréhension* d'une idée générale désigne l'ensemble des caractères que comprend cette idée. Or, plus on est près de l'individu, plus il y a de caractères réunis. Le mot « dromadaire » a plus de *compréhension* que celui de « animal », parce que, pour être dromadaire, il faut être animal, vertébré, mammifère, etc. En revanche, il y a plus d'animal que de vertébrés, plus de vertébrés que de mammifères, plus de mammifères que de dromadaires. Une idée s'étend à l'an tant plus d'être qu'elle réunit moins de caractères. C'est ce qu'on exprime en disant que la *compréhension* et l'extension d'une idée générale sont en raison inverse l'une de l'autre.

COMPRÉHENSIVITÉ (kon-pré-an) n. f. Philos. Etendue de la faculté de comprendre, de concevoir.

COMPREIGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 29 kil. de Bellac, près du Vinco, affluent de la Gartempe; 2.167 hab. Commerce de vins; filature de laine.

COMPRENABLE (kon) adj. Compréhensible. (Peu usité.)

COMPRENDE (kon-prand'r) — lat. comprehendere; de cum, avec, et prehendere, prendre) v. a. Contenir, renfermer en soi: Programme qui comprend les lettres et les sciences. Faire entrer quelque chose dans un ensemble comme en faisant partie: Comprendre des meubles dans un inventaire, une armée dans une capitulation.

Fig. Pénétrer, saisir par l'intelligence: Comprendre la pensée d'un auteur.

Un oracle jamais ne se laisse comprendre. CORNELLE. Comprendre une langue étrangère. En saisir le sens, quand on l'entend ou qu'on la lit. S'expliquer la nature ou la raison d'être de quelque chose, s'en rendre compte: Comprendre son devoir. Comprendre la conduite de quelqu'un. Comprendre quelqu'un: 1° Savoir interpréter ce qu'il dit; 2° Approuver sa conduite.

Faire comprendre, Faire que les autres comprennent; montrer, prouver.

Fam. et absol. Il la comprend, Il n'est jamais embarrasé; il ne se tourmente de rien.

Le comprendre, n. m. L'action de comprendre: Le comprendre est la mesure du croire. (Bayle.)

ANTON. Exclure.

Compris (kon-pri), ise part. pass. du v. Comprendre.

Fam. Compris! Expression elliptique qui signifie J'ai compris, C'est compris.

Y compris, Non compris, En y comprenant, Sans y comprendre.

Gramm. Non compris et Y compris sont invariables quand ils précèdent le substantif et qu'ils signifient l'exclusion de, En y comprenant: Trois cents personnes, y compris ou non compris une dizaine de petites filles. (Si le substantif était placé avant, compris s'accorderait avec lui: Les femmes non comprises.)

ANTON. Incompris.

Se comprendre, v. pr. Être contenu, renfermé dans. Être saisi par l'esprit: chose qui ne se comprend pas. Comprendre soi-même ce qu'on dit, ce qu'on fait ou ce qu'on est: Je me comprends. Comprendre, saisir, apprécier les paroles ou les actes l'un de l'autre: Les hommes ne se comprennent pas les uns les autres. (Vauven.) S'entendre, s'accorder l'un avec l'autre: Deux cœurs faits pour se comprendre.

Syn. Comprendre, concevoir, entendre. Comprendre, c'est saisir une chose dans toutes ses parties et dans son ensemble. Concevoir, c'est se faire une idée nette d'une chose; créer dans son esprit la pensée qui en est l'exacte représentation. Entendre ne suppose que l'intelligence des termes; une phrase correcte est facile à entendre, mais, si elle exprime une haute pensée philosophique, il peut arriver qu'on l'entende sans la comprendre.

COMPRENETTE (kon, nèt) n. f. Fam. Intelligence. Ne pas avoir la comprenette facile, Comprendre difficilement.

COMPRESSE (kon-préss — du lat. comprimere, supin compressum, comprimer) n. f. Pièce de linge de petite dimension servant aux pansements.

ENCYCL. La compresse, sèche ou humide, est une pièce essentielle dans les pansements. Elle est faite de linge usé, de gaze, d'étoffe souple; elle sert tantôt à absorber les liquides qui s'écoulent d'une plaie, tantôt à exercer une légère compression sur le point malade, tantôt enfin à porter le topique appliqué. Elle est ordinairement recouverte par d'autres pièces de pansement, notamment par du taffetas gommé, quand elle est humide et maintenue par une bande.

COMPRESSEUR (kon-pré-seur' — du lat. comprimere, supin compressum, comprimer) n. m. Qui comprime. Instrument servant à comprimer: Les compresseurs des chirurgiens.

Mécan. Appareil destiné à comprimer un gaz, l'air notamment, à une pression voulue.

adj. m. Qui sert à comprimer: Appareil compresseur. Fig. Qui exerce une contrainte: Réglement compresseur.

ENCYCL. Chir. On a donné le nom de compresseurs à des appareils mécaniques de formes très variées, employés à exercer une compression plus ou moins considérable sur un ou plusieurs points des tissus du corps humain. Leur emploi est très fréquent en chirurgie, et répond à des indications si variées qu'on peut les rapporter à plusieurs catégories comprenant: 1° des appareils orthopédiques; 2° des appareils mécaniques à fractures; 3° les appareils contenteurs des hernies (V. HAYER); 4° les compresseurs proprement dits, appareils mécaniques de compression médiate, spécialement construits pour opérer une compression permanente ou intermittente sur le trajet des artères, lorsqu'on veut y interrompre le cours du sang, tels que le garrot, le tourniquet de J.-L. Petit, le compresseur de l'aorte de Nélaton (fig. 1), le compresseur à pression continue de Charrière (fig. 2), enfin la bande d'Esmarch.

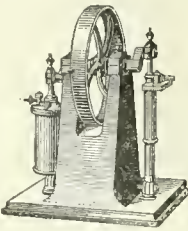
Mécan. Les compresseurs sont actuellement très employés pour fournir l'air comprimé, dont les applications sont aussi importantes que variées. Ils se composent de deux parties distinctes: le compresseur proprement dit, qu'actionne un moteur à vapeur quelconque, et, en second lieu, des appareils permettant d'utiliser l'air comprimé pour la production d'un travail déterminé.

Il existe un très grand nombre de compresseurs à air, mais les divers systèmes se rapportent tous, en principe, au compresseur théorique proprement dit, se composant d'un cylindre, dans lequel le piston, tout en comprimant dans un récipient l'air qui se trouve à sa partie supérieure, aspire en même temps l'air atmosphérique extérieur. Des tuyaux de distribution conduisent l'air comprimé au réservoir dans les différents appareils qui doivent l'utiliser.

Les principales applications des compresseurs à air sont: la perforation des roches dures pour la construc-

tion des tunnels, l'exploitation des tramways à air comprimé, le fonctionnement des horloges pneumatiques, etc.

Un compresseur hydraulique. Ce compresseur est formé d'un cylindre horizontal, qu'une bûche à eau entoure complètement. (A chaque extrémité de la bûche sont ménagées des chapelles munies de soupapes: l'une d'aspiration, de forme rectangulaire; l'autre de refoulement, qui est conique. Dans ce système de compresseur, la tige du piston hydraulique se trouve directement reliée à la tige du piston à vapeur. Les béliers hydrauliques ont beaucoup de similitude avec les compresseurs.)



Compresseur d'air.

POATS et ch. V. ROULEAU.

COMPRESSIBILITÉ (kon-pré-si) n. f. Caractère de ce qui est compréhensible.

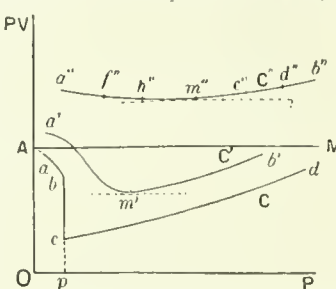
ENCYCL. Phys. La compressibilité est la propriété que possèdent tous les corps de céder à la pression en diminuant de volume.

Corps solides. Un solide, uniformément pressé sur toute sa surface, reste semblable à lui-même et subit une diminution de volume proportionnelle à la pression, et qui disparaît avec la pression, si celle-ci n'a pas dépassé une certaine limite: le coefficient de compressibilité k est la diminution de l'unité de volume pour un accroissement de pression 1. On a entre k , la pression P par unité de surface, le volume V initial et le volume V' final, la relation $V' = V(1 - kP)$. k peut être calculé au moyen des coefficients d'élasticité.

Un parallélépipède, pressé sur une de ses faces, se raccourcit et finit par se briser, si la pression dépasse une certaine limite. On conçoit l'intérêt qu'il y a à connaître cette limite pour les matériaux de construction. La compressibilité des solides est très faible: 1^{er} du fer perd à peine 0.001 quand la pression augmente de 1 atmosphère.

Liquides. La démonstration nette et la première mesure de la compressibilité d'un liquide sont dues à John Canton (1761). Le volume reprend toujours sa valeur initiale quand la pression cesse d'agir, quelle qu'aît été sa valeur. On définit comme pour les solides le coefficient de compressibilité. Ce coefficient: 1^o est d'autant plus petit que la pression initiale est plus forte; 2^o rapporté à une même pression, il croît avec la température pour tous les liquides, l'eau exceptée: pour l'eau, il décroît d'abord, passe par un minimum, et croît ensuite (Amagat). Cette anomalous, liée à l'existence du maximum de densité, s'atténue aux pressions élevées; au-dessus de 3.000 atmosphères, l'eau rentre dans la loi commune. Les liquides sont plus compressibles que les solides: 1^{er} d'éther à 0° perd 170000 quand la pression passe de 1 à 2 atmosphères; la compressibilité de l'eau est 3 fois plus faible; celle du mercure, 60 fois plus faible en outre, se rapproche beaucoup de celle des métaux.

Gaz. Les gaz sont très compressibles; la loi de compressibilité, donnée d'abord par Boyle (1661) et Mariotte (1776), peut s'écrire ainsi: A température constante, le produit du volume V d'une masse gazeuse par sa pression P est constant. Regnault, le premier, a montré (1841) que la loi, à peu près exacte au voisinage de la pression ordinaire pour les gaz peu liquéfiables, ce qui permet de l'utiliser dans les applications, n'est en réalité qu'une loi limitée, définissant un état idéal, l'état gazeux parfait, dont les gaz connus se rapprochent d'autant plus qu'ils sont plus éloignés du point critique. (V. LIQÉFACTION.) D'après Regnault, tous les gaz, sauf l'hydrogène, se compriment plus que ne le exige la loi, entre 1 et 27 atmosphères. On peut représenter la loi de compressibilité à température constante par une courbe, dont les abscisses sont les pressions, et les ordonnées les valeurs du produit PV . La loi de Mariotte serait représentée par une horizontale AM ; une branche descendante accuse une compressibilité plus forte et croissante; une branche montante, une compressibilité plus faible et décroissante. On connaît aujourd'hui les isothermes d'un grand nombre de gaz entre 0° et 200°, jusqu'à 3.000 atmosphères. Elles présentent les trois types ci-dessus. C se rapporte à un gaz au-dessous du point critique: la partie ac correspond à l'état gazeux; bc à la liquéfaction sous la pression Op ; cd à l'état liquide. C' se rapporte à un gaz voisin du point critique, et C'' à un gaz éloigné du point critique. Ces dernières courbes montrent l'existence d'un maximum de compressibilité plus accusé sur C' que sur C'' . On remarquera qu'au voisinage de ce maximum, la courbe étant presque confondue avec sa tangente horizontale, le gaz suit la loi de Mariotte. Les expériences de Regnault ne lui avaient fourni que des portions telles que $c''d''$ pour l'hydrogène, $f''h''$ pour les autres gaz; à la température ordinaire, en effet, l'hydrogène a dépassé son maximum de compressibilité; les autres gaz étudiés par Regnault ne l'ont pas atteint sous 27 atmosphères.



Il faut ajouter que les gaz fortement comprimés acquièrent des propriétés voisines de celles des liquides. Ainsi, sous 3.000 atmosphères, la compressibilité de l'oxygène est à peu près égale à celle de l'alcool, et sa densité légèrement supérieure à celle de l'eau.

ANTON. Incompressibilité, dilatabilité, élasticité, expansibilité.

COMPRESSIBLE (kon-pré-sibl' — du lat. comprimere, supin compressum, comprimer) adj. Qui peut être comprimé, dont on peut réduire le volume par compression: Les gaz sont très compressibles.

Fig. Élastique, susceptible de recouvrer plus ou moins d'étendue: Le langage diplomatique est compressible comme l'air. (Marmontel.)

ANTON. Incompressible. — Dilatable, élastique, expansible, extensible.

COMPRESSICAUDE (kon-pré-si-kod' — du lat. compressus, comprimé, et cauda, queue) adj. Zoel. Qui a la queue comprimée.

COMPRESSICAULE (kon-pré-si-kol' — du lat. compressus, comprimé, et caulis, tige) adj. Bot. Qui a la tige comprimée.

COMPRESSIF (kon-pré-sif), IVE [rad. compression] adj. Qui sert à comprimer: Bandage, Appareil compressif.

Fig. Qui comprime, qui exerce une contrainte: Une autorité compressive. Des mesures compressives.

ANTON. Extensif, ive.

COMPRESSIMÈTRE (kon-pré-si-mètr' — de compression, et du gr. mètron, mesure) n. m. En T. de chir., Ruban de fil ou cordon qu'on applique immédiatement sur le corps au-dessus d'un bandage, pour s'assurer du degré de compression exercée par l'appareil.

COMPRESSIÒN (kon-pré-si — lat. compressio; de comprimere, supin compressum, comprimer) n. f. Phys. Action mécanique qui réduit un corps à un moindre volume, en rapprochant les unes des autres les molécules qui le composent. État qui résulte de cette action: Toute explosion produit une compression de l'air ambiant. (Raspail.) Machine de compression, Machine propre à comprimer l'air. Pompe de compression, Pompe à l'aide de laquelle on peut comprimer les gaz. Fontaine de compression, Appareil par lequel on produit un jet d'eau par la force d'expansion de l'air comprimé.

Fig. Contrainte, action qui empêche une expansion: Plus la compression a été violente, plus la réaction se montre terrible. (B. Const.)

Art milit. Globe de compression, Nom donné, dans la guerre de mines, à certains fourneaux fortement chargés, destinés à produire un puissant effet, non pas à la surface du sol, mais dans la terre même, pour atteindre et détruire les contre-mines de la défense.

ENCYCL. Archit. Les effets que produit la compression sur les corps solides dépendent essentiellement de leur constitution et de leurs proportions; ils s'appellent écrasement simple lorsque la hauteur est dans un rapport convenable, écrasement avec flexion quand la longueur est très grande comparativement à cette section.

Chir. La compression est un moyen chirurgical d'un emploi très commun, notamment pour combattre l'œdème, les varices, les tumeurs érectiles, les kystes, les engorgements inflammatoires, les épanchements, les extravasations; pour maintenir les organes herniés, déplacés ou hypertrophiés, les fragments des os fracturés, les surfaces articulaires, pour arrêter le cours du sang dans une artère, pour calmer certaines douleurs névralgiques, pour faciliter la réunion des tissus en cas de plaie accidentelle ou opératoire. On distingue trois procédés principaux de compression: 1^o la compression par les bandages simples, 2^o la compression par les appareils mécaniques (V. COMPRESSEUR), et 3^o la compression digitale, c'est-à-dire celle qui se fait à l'aide des doigts.

Min. Nom donné à un fourneau de mine surchargé.

Physiq. Pour les effets de la compression, v. COMPRESSIBILITÉ, FUSIÒN.

Pompe de compression. On appelle ainsi un appareil destiné à comprimer l'air dans un récipient. On a construit pendant longtemps des machines à deux pistons comme la machine pneumatique ordinaire; on ne se sert plus, aujourd'hui, que de machines à un seul cylindre. La plus simple de ces machines est la pompe à maia; elle se compose d'un corps de pompe dans lequel peut se mouvoir un piston plein.

Ce corps de pompe possède à sa base deux tubulures horizontales; chacune de ces tubulures est munie d'une soupape, et les deux soupapes sont disposées de façon à agir en sens contraire: l'une servant à aspirer le gaz dans un réservoir, la seconde à refouler ce gaz dans un récipient.

Il est facile d'établir la relation qui existe entre le volume C du corps de pompe, le volume R du récipient, la pression initiale H_0 dans le récipient, la pression H_1 dans le réservoir et la pression finale H_n après n coups de piston. Le piston étant au haut de sa course, si on l'abaisse, la loi du mélange des gaz donne:

$$H_1 R = H_0 R + HC$$

H_1 , étant la pression dans le réservoir après un coup de piston; par suite: $H_1 = H_0 + \frac{H C}{R}$; on aura de même:

$$H_2 = H_1 + \frac{H C}{R} = H_0 + 2\frac{H C}{R}$$

par suite: $H_n = H_0 + n\frac{H C}{R}$.

Espace nuisible. Dans les machines les mieux construites, il existe toujours un petit espace sur le contour de la partie inférieure du piston, où se loge une certaine quantité de gaz quand le piston est au bas de sa course: c'est l'espace nuisible. Si c est cet espace nuisible, à la pression limite, on voit que la soupape de refoulement ne s'ouvrira plus quand on aura $nc = CH$; la pression limite est donc $\frac{CH}{c}$; en réalité, elle n'est jamais atteinte.

ANTON. Dilatation, expansion, extension.

COMPRETRE (kon-prètr' — du préf. com, et de prêtre) n. m. Collège des sacrodoce. (Titre que les évêques donnaient autrefois à leurs prêtres.)

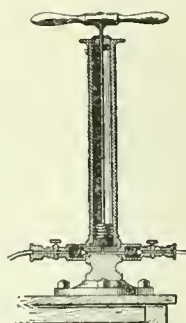
COMPRESSIMABLE adj. Syn. peu usité de COMPRESSIBLE.

COMPRESSIF (kon, man), ANTE adj. Qui comprime: Force compressive.

COMPRESSIÒN (kon — lat. comprimere, même sens) v. a. Réduire par la pression le volume de: Comprimer un gaz.

Resserer, presser: Comprimer une artère.

Fig. Opprimer, opprimer: La peur nous comprime pendant tout le cours de notre existence. (Alibert.) Empô-



Machine de compression (pompe à maia).

cher d'agir, d'éclater, de se manifester : **COMPRIEUR** ses larmes, sa colère. **COMPRIEUR** l'opinion, les factions.

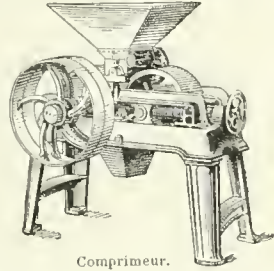
Comprimé, ée part. pass. du v. Comprimer.
— Art milit. **Poudre comprimée**. Nom donné à l'ancienne poudre à canon dont, au moyen d'une presse hydraulique, les grains étaient agglomérés de façon que la charge d'un bocho à feu ne formât plus qu'un seul bloc de forme prismatique et percé d'une ouverture en son centre. (La poudre ainsi comprimée avait certaines propriétés de combustion avantageuses, mais perdait une partie de sa force, ce qui obligeait à augmenter le poids de la charge.)

— Hist. nat. S'emploie, par opposition à **déprimé**, pour indiquer l'aplatissement latéral. Ainsi, un merlan est **comprimé**, tandis qu'un beaufort est **déprimé**.
— n. m. Pharm. Sorte de petites pastilles dans la composition desquelles entrent des sels extraits de sources minérales : **Un comprimé de chlorate de potasse**.

Se comprimer, v. pr. Etre comprimé, resserré. || Etre compressible : **Certains gaz se compriment indéfiniment sans passer à l'état liquide**. || Fig. Etre retenu, refoulé, réprimé : **Les passions se compriment difficilement**.

— ANTON. Dilater, étendre.
COMPRIEUR (kon) n. m. Appareil dont on se sert, dans certains moulins, pour aplatir le grain par compression, avant de le soumettre à l'action des meules.

— ENCYCL. Le **comprieur** a, en outre, pour but d'écraser et de transformer en poussière les matières étrangères, les pierres, par exemple, qui peuvent se trouver mélangées au grain. C'est une sorte de laminoir qui est composé de deux cylindres lisses, dont les axes se trouvent placés dans un même plan horizontal. Une trémie à registre distribue le grain sur toute la longueur des deux cylindres et dans l'intervalle qui les sépare, intervalle que l'on fait varier à volonté.



Comprieur.

COMPROMETTANT (kon, mé-tan), ANTE adj. Propre à compromettre : **Des paroles compromettantes**.

COMPROMETTRE (kon, mé-tr) — lat. *compromittere*; de *cum*, avec, et *promittere*, promettre. Se conjugue comme *promettre* v. a. Exposer, mettre en péril : **Compromettre sa santé, sa fortune**. || Diminuer le crédit, l'honneur, la réputation de : **L'hospitalité violée sur le Bellérophon compromettre à jamais la foi anglaise**. (Napol.) || Spéciallem. : **Compromettre une femme**, Donner lieu de mal penser d'elle.

— v. a. Faire un compromis : **Compromettre sur tous les chefs du procès**.
— Dr. Stipuler qu'on soumettra une contestation donnée à des arbitres : **Les mineurs n'ont pas accepté pour compromettre**.

Compromis (mi), ise part. pass. du v. Compromettre.
— Adjectiv. : **Un homme compromis**.
Se compromettre, v. pr. S'exposer, se mettre en péril : **Les sots ne méritent pas que les sages se compromettent pour les éclairer**. (Chaulieu.) || Exposer son crédit, sa réputation, son honneur, sa dignité : **Quand un amant discret ne compromet pas une femme, c'est souvent elle-même qui se compromet**. (Goddet.) || **Se compromettre avec**, S'avilir en s'abaissant jusqu'à : **Se compromettre avec la canaille**.

COMPROMIS (kon, mi — rad. *compromittere*) n. m. Dr. Contrat par lequel deux personnes qui sont en désaccord décident de soumettre leur différend à des arbitres, au lieu de s'en rapporter à la justice. (La juridiction ainsi volontairement conférée par les parties à des particuliers est dite *arbitrage*) : **Accepter un compromis**. V. **ARBITRAGE**.
— Dans le langage ordinaire, Accommodement, arrangement fondé sur des concessions mutuelles : **La vie n'est presque faite que de compromis**.

— En **compromis**, En arbitrage : **Affaire mise en compromis entre les mains de...** || En litige : **Droits en compromis depuis longtemps**. || En dissentiment : **Père en compromis avec ses enfants**. || En saisie : **Mettre un bien en compromis**. En péril : **Vie en compromis**. (Ces termes ont vieilli.)
— Hist. **Compromis de Brèda** ou **Ligue du compromis**, Confédération formée entre les nobles des Pays-Bas, en 1566, pour empêcher l'établissement de l'inquisition et protéger la liberté de conscience.

— ENCYCL. Le **compromis** est une variété de contrat judiciaire ; il est aussi, dans une certaine mesure, une sorte de transaction, puisqu'il est destiné à mettre fin à un procès ; mais, à la différence de la transaction qui le termine de suite par des concessions réciproques, il ne fait qu'organiser un moyen de le terminer, en désignant un juge autre que celui du droit commun, sans que les parties aient rien abandonné de leurs prétentions. Ce n'est pas au Code civil, à côté des autres contrats, que le législateur a donné les règles du compromis, mais dans le Code de procédure (art. 1003 et suiv.) au titre des *Arbitrages*. Il ne faut pas confondre le **compromis** avec la *clause compromissoire*. V. **COMPROMISSOIRE** (clausé).

COMPROMISSAIRE (kon, mi-sèr) n. m. Arbitre choisi à la suite d'un compromis.

COMPROMISSION (kon, mi-si-on) n. f. Action de compromettre quelqu'un ou de se compromettre soi-même ; état qui en résulte : **La politique entraîne toujours des compromissions**.

COMPROMISSIONNAIRE (kon, mi-si-on-nèr) adj. Qui a rapport à un compromis : **Acte compromissionnaire**.

COMPROMISSOIRE (kon, mi-so-ar) — rad. *compromis*) adj. || *Clause compromissoire*. Dr. Clause par laquelle des contractants stipulent que les difficultés qui pourront surgir sur l'exécution de leur contrat seront tranchées par des arbitres qu'ils se réservent de nommer.

— ENCYCL. Une jurisprudence constante se prononce aujourd'hui pour la nullité de cette clause, contraire à l'article 1006 du Code de procédure, qui exige, à peine de nullité, dans le compromis, la désignation des noms des arbitres et des objets du litige. Toutefois, en matière d'assurances maritimes, la doctrine tend à considérer comme licite la clause compromissoire.

— **Peine compromissoire**, Peine prononcée par arbitre.

COMPROMETTEUR (kon, té-kteur) adj. Se disait des cardinaux à qui était confié le patronage de certains ordres religieux.

RELIGIEUX, ALE, AUX (kon) adj. Qui est de la même province ecclésiastique.
— Substantiv. Evêque de la même province.

COMPS, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 20 kilom. de Draguignan, près de l'Artuby ; 613 hab. Ruines d'un château des templiers. Grottes au bord de l'Artuby. — Le canton a 10 comm. et 2.337 hab.

COMPANSANTHE n. m. Bot. Syn. de TRICRYTIDE. (On dit aussi *compsoa*.)

COMPS-LA-GRAND-VILLE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 13 kilom. de Rodez, près du Viazur ; 981 hab. Minoterie.

COMPSOCÈRE ou **COMPSOCERUS** (kon-pso-sè-russ) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, comprenant des capricornes de taille moyenne, d'un jaune vif, avec les élytres bleus ou violets, et les antennes ornées d'une houpe de poils noirs. (On connaît une douzaine d'espèces de **compsocères** ; toutes sont de taille moyenne et habitent l'Amérique du Sud.)



Compsocère (gr. d'un tiers).

COMPSOGNATHE ou **COMPSOGNATHUS** (kon-pso, tuss gn mill.) n. m. Genre de reptiles fossiles dans les schistes thyoniques de Kelheim, et dont on ne connaît qu'une seule espèce, représentée par un exemplaire encore unique. Ce curieux animal était assurément le dinosaure qui se rapprochait le plus des oiseaux.

COMPSOGNATHIDÉS (kon-pso [gn mill.] n. m. pl. Famille de reptiles théropodes, comprenant les *compsognathes*. — Un **compsognathidé**.

COMPSUS (kon-pssus) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant de beaux charaçons, de taille moyenne, blanc de craie ou vert doré, répandus dans toutes les régions chaudes de l'Amérique. On en connaît une cinquantaine d'espèces.

COMPTABILIAIRE (kon-ta, èr) adj. Ayant rapport à la comptabilité : **Erreur comptabiliaire**.

COMPTABILIAIREMENT (kon-ta, èr) adv. Relativement à la comptabilité : **Comptabilièrement parlant**.

COMPTABILISER (kon-ta) v. a. Opération consistant à appliquer les règles de la comptabilité et les calculs de l'arithmétique, soit en organisant, soit en tenant les comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital, c'est-à-dire les comptes des opérations de production, d'échange, de consommation ou d'administration, que poursuivent les commerçants et les non-commerçants.

COMPTABILITÉ (kon-ta — rad. *comptable*) n. f. Ensemble des comptes d'une administration publique ou particulière : **Comptabilité en règle**. || Dans une administration, Service spécialement chargé des dépenses : **Chef de comptabilité au chemin de fer du Nord**. || **Comptabilité-matières** ou **Comptabilité en matières**. Celle qui se rapporte aux marchandises, aux objets matériels ou magasins. || **Comptabilité-deniers** ou **Comptabilité en deniers**. Celle qui concerne spécialement le mouvement des fonds.

— ENCYCL. **Compt.**, ind. et fin. La **comptabilité** est la science qui a pour objet la conception et la coordination rationnelles des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital. Il existe deux manières de tenir les comptes : 1° en partie simple ; 2° en partie double. Toute opération de vente suppose deux personnes : une qui *livre*, l'autre qui *reçoit*. Par la **comptabilité en partie simple**, le commerçant n'établit le compte que de la personne à qui il vend ou de qui il reçoit c'est-à-dire que sa comptabilité ne se compose que des comptes de ses acheteurs à terme et de ses fournisseurs. Au contraire, la **comptabilité en partie double** ou *diagraphie* fait, dans toute opération, le compte du commerçant qui livre ou qui reçoit, et celui de la personne qui reçoit ou qui livre inversement, c'est-à-dire que le commerçant est représenté par des comptes : CAISSE, EFFETS, MAGASIN, etc., auxquels on inscrit ce qu'il reçoit ou ce qu'il livre, en même temps que l'on inscrit un compte du vendeur ce qu'il livre, de l'acheteur ce qu'il reçoit ; d'où le qualificatif de *partie double*, par opposition à *partie simple*.
Il découle de ce qui précède que la **comptabilité en partie double** est le seul mode complet de tenir les comptes. La **comptabilité à partie simple** ou *unigraphie* est en contradiction avec la loi qui veut que le *journal* du commerçant contienne, sans exception, les comptes de ses opérations. Au contraire, la *diagraphie* permet d'obtenir, par des comptes bien coordonnés, la situation permanente des entreprises, même les plus complexes, ainsi que les prix de revient exacts des industries de production et de fabrication.

— **Comptabilité publ.** La **comptabilité publique** est l'ensemble des règles applicables à la gestion des deniers publics ou, plus spécialement, la branche de l'administration préposée à cette gestion.
— **Principes généraux**. (V. ordonnance du 14 sept. 1822, instruction générale du 20 juin 1859, décret du 31 mai 1862, etc.) Aucune recette, aucune dépense ne peut être faite que dans les limites déterminées par le budget ou des décisions postérieures légalement prises. L'accomplissement des services d'un budget s'effectue dans une période dite *exercice*, qui part, en principe, du 1^{er} janvier

d'une année et peut se prolonger au delà du 31 décembre pour la liquidation, l'ordonnement et le paiement des dépenses engagées. Deux sortes d'agents concourent aux opérations budgétaires : l'*ordonnateur* et le *comptable*. Le premier, administrateur (ministre, préfet, maire, etc.), délivre des ordres de recette, engage, liquide, ordonnance les dépenses ; ordonnances directes ou de délégation, mandat, sous sa responsabilité morale. Le second, chargé de l'acte matériel de recette ou de paiement, est responsable de ses biens personnels (cautionnement, hypothèque) des recouvrements à faire et de la validité des paiements. Conséquemment, il doit refuser de payer une dépense qui n'est pas appuyée des pièces justificatives réglementaires, ou qui dépasse les crédits. Toutefois, l'ordonnateur peut briser la résistance du comptable par un ordre formel (droit de réquisition), qui dégage la responsabilité de ce dernier. En revanche, il est interdit à l'ordonnateur de s'ingérer dans le maniement des deniers, sous peine d'être déclaré *comptable occulte*. (V. plus bas.) L'ordonnateur et le comptable tiennent des écritures qui se contrôlent réciproquement. Les comptes des ordonnateurs, essentiellement budgétaires, embrassent la période de l'exercice avec sa prolongation au delà du 31 décembre. Les comptes des comptables — outre les opérations budgétaires qu'ils présentent par exercice pour en faciliter le rapprochement avec les comptes des ordonnateurs — contiennent des opérations de trésorerie et s'arrêtent au 31 décembre ; leur résultat doit correspondre à la situation de caisse à cette dernière date. Les comptes de l'ordonnateur sont vérifiés administrativement et ont pour sanction l'approbation de l'autorité administrative ou le vote des Chambres s'il s'agit du budget de l'Etat (*loi de règlement*). La gestion du comptable est soumise au contrôle permanent de ses supérieurs et de l'inspecteur des finances. Ses comptes, appuyés des pièces au vu desquelles il a effectué les recettes ou les paiements, sont jugés par le conseil de préfecture ou la Cour des comptes et aboutissent à un quitus ou à un reversement d'espèces. En ce qui concerne les finances de l'Etat, les opérations des ordonnateurs sont centralisées dans les divers ministères, où elles servent à former les comptes ministériels (comptes d'exercice). D'autre part, toutes les opérations des comptables du Trésor (trésoriers payeurs généraux, caissier payeur central, comptables spéciaux et des régies financières, payeurs d'armées, etc.) sont relevées au ministère des finances par la *direction de la comptabilité publique*, qui surveille la gestion des deniers publics et prescrit dans ses circulaires les règles de comptabilité, et par la *direction générale du mouvement des fonds*, qui répartit les sommes nécessaires sur tous les points du territoire. Ces opérations sont résumées dans le *compte général de l'administration des finances* (compte de gestion). La Cour des comptes, qui a vérifié sur pièce les comptes des comptables du Trésor, en affirme la conformité avec le compte général des finances et les comptes des ministères.

— **Comptabilité occulte** ou *de fait*. Toute personne autre que le comptable qui, sans autorisation légale, s'ingère dans le maniement des deniers publics, est, de ce seul fait, constituée comptable (décr. du 31 mai 1862, art. 25). Ainsi l'ordonnateur qui, se substituant au comptable, opère une recette au nom de l'Etat, d'un département, d'une commune, d'un établissement de bienfaisance, etc., qu'il en conserve le montant ou en fasse emploi, est de ce seul fait constitué *comptable occulte*. Il en est de même de toute personne qui, au moyen de mandats fictifs, se rend maîtresse d'une somme supérieure à celle qui est réellement due. Pour qu'il y ait comptabilité occulte, il faut un maniement réel de deniers publics. Le comptable occulte est tenu aux mêmes obligations que le comptable régulier ; il est appelé à rendre compte devant la juridiction financière qui juge les comptes du comptable régulier (Cour des comptes, conseil de préfecture) ; hypothèque légale peut être prise sur ses biens. Son compte est soumis à l'approbation de l'assemblée qui vote le budget et à celle de l'autorité administrative ; l'une ou l'autre peuvent rejeter la dépense. Il est finalement déclaré quitte ou en débet par le juge du compte.

— **Comptabilité-matières**. V. MATIÈRE.
COMPTABLE (kon-tabl) adj. Qui a des comptes à rendre ou à tenir : **Agent, Officier comptable**. **COMPTABLE des deniers publics**. || Qui appartient, qui a rapport aux agents comptables : **Place, Emploi comptable**.
— Par ext. Responsable : **Le garçon de café est comptable de tout ce qu'il casse**. (G. Sand.)
— **Comat, quittance comptable**, Quittance en forme et pouvant être portée en compte.
— n. m. Personne qui sait tenir des comptes : **Tous les économistes ne sont pas bons comptables**.
— ENCYCL. Dans l'acceptation générale du mot, un **comptable** est toute personne instruite dans la science des comptes et dans l'art de les organiser et de les tenir.
On distingue plusieurs sortes de comptables, savoir : 1° le **comptable d'origine**, c'est-à-dire tout individu tenant lui-même sa comptabilité ou la faisant tenir par un professionnel, mais qui en est responsable personnellement vis-à-vis des tiers. Ainsi, un banquier est responsable des comptes que dressent ses employés ; 2° le **comptable de profession**, qui est la personne choisie par le comptable d'origine pour le suppléer, moyennant rémunération, dans le soin de tenir ses comptes ; 3° le **comptable gardien de valeurs** : caissier, magasinier, trésorier, officier payeur, etc., commis à la garde de valeurs : argent, titres, marchandises, effets, à charge par lui d'en rendre compte.

COMPTAGE (kon-taj) n. m. Action de compter des objets quelconques ou des personnes.

— En T. d'eau et for., Action de compter et d'estimer les arbres d'une future coupe.

COMPTANT (kon-tan) adj. En espèces livrées sur-le-champ : **De l'argent comptant**. **Payer à beaux deniers comptants**.
— Fig. **Argent comptant**, Chose assurée, d'une valeur certaine : **Une promesse de lui, c'est de l'argent comptant**. || **Pour argent comptant**, Nativement, simplement, avec la plus entière bonne foi : **Débiter à un naïf des fables qu'il prend pour argent comptant**. || **Avoir de l'esprit argent comptant**, Avoir l'esprit prompt, la réplique vive.

— n. m. **Argent comptant** : **La voilà seule, sans ressources, sur le pavé de Paris, avec un comptant des plus minces**. (Sto-Beuve.)

— **Acquits et Ordonnances de comptant**, Ordonnances pour des dépenses dont le motif n'était pas connu à la



Compsognathid.



Compsus (gr. d'un tiers).

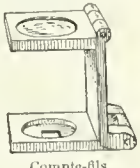
tons que cette dernière méthode est la plus généralement employée.

— Polit. Le compte rendu des débats parlementaires, établi sous le contrôle des Chambres, fut sommaire de 1789 à 1814; plus complet, analytique, jusqu'en 1848; sténographique et in extenso, à partir de cette date. Liberté complète fut d'abord laissée aux journaux de la faire suivant leurs convenances. L'Empire rendit obligatoire la reproduction du compte rendu officiel. Depuis sa chute, on est revenu au régime de la liberté.

Le Congrès et les Chambres font établir trois comptes rendus : 1° un compte rendu télégraphique, sommaire, affiché dans la salle des Pas perdus de chaque Chambre, transmis à leurs présidents individuellement, aux ministres, au président de la République et au syndicat de la presse de Paris; 2° un compte rendu analytique, imprimé et mis le soir à la disposition des journaux de Paris et de province (ces deux catégories établies par les secrétaires-rédacteurs des Chambres); 3° un compte rendu sténographique in extenso, publié au « Journal officiel », avec les scrutins, les exposés de motifs et les rapports sur les projets et propositions de loi, dont la réunion forme les Annales parlementaires.

Comptes du monde aventureux (LES), recueil de cinquante-quatre contes parus en 1555, sous la signature A. D. S. D., initiales d'Antoine de Saint-Denis, l'un des secrétaires de la reine Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}. Ces récits, qui se rapprochent de l'Heptaméron et des Hécérations et joyeux devis, de Despériers, sont pour la plupart enjolonnés, spirituels, avec une tendance marquée à la satire dirigée contre les moines et les ecclésiastiques. Ils ont été réédités par Félix Franck (1878).

COMPTE-CALIX (François-Claudius), peintre français, né à Lyon en 1813, mort en 1880. Il suivit les cours de l'École des beaux-arts de sa ville natale, puis il débuta à Paris, au Salon de 1840, par deux tableaux de genre : la Sœur cadette, et la Ressemblance. Depuis lors, il a exécuté un nombre considérable de tableaux de genre, des toiles historiques, des paysages, des portraits, etc. Cet artiste possède un talent agréable et fin, élégant et spirituel. Rappelons, parmi les œuvres qu'il a exposées : Sainte Elisabeth de Hongrie, l'Amour au château, l'Amour à la chaudière, Pauvre mère, les Biches effarées, le Départ des hirondelles, le Jour des morts.



Compte-calix.

COMPTE-FILS (kont'-fil') n. m. Espèce de loupe qui sert à compter les fils de la chaîne ou de la trame, sur un petit échantillon du tissu. Plaque circulaire en métal, dont les bords sont découpés en crans de diverses grandeurs. (Pl. Des COMPTE-FILS.)

COMPTE-GOUTTES (kont'-got') n. m. Pharm. Instrument servant à mesurer les petites doses de liquide par le dénombrement des gouttes.

— Pl. Des COMPTE-GOUTTES. — ENCYCL. Les compte-gouttes servent surtout aux médecins, aux pharmaciens, aux chimistes, aux parfumeurs. Les plus simples se composent d'une pipette de verre, pourvue ordinairement d'un aspirateur en caoutchouc. On introduit la pointe de la pipette dans le liquide, l'aspirateur étant comprimé entre le pouce et l'index, puis on cesse de presser pour laisser monter le liquide; enfin, on retire l'instrument et on le fait écouler le liquide goutte à goutte, par une pression graduée.

Le poids des gouttes d'un même liquide ne dépend que dans une très faible mesure des dimensions de l'orifice; il dépend surtout de la nature du liquide, de sa température, de son état électrique. Dans la pratique, la température et l'état électrique ne subsistant que de faibles variations, on le considère comme constant pour un liquide déterminé.



Compte-gouttes.

COMPTE-PAS (kont'-pa) n. m. Instrument en forme de montre, qui sert à compter les pas de celui qui le porte, et à évaluer le chemin qu'il a parcouru. (Le cadran est divisé en cent parties, qui équivalent chacune à un double pas. Un mouvement d'horlogerie, qui règle le mouvement métré du marcheur, actionne une aiguille qui marque les unités et les centaines.) On l'appelle aussi PODOMÈTRE, ou encore ODOMÈTRE. V. PODOMÈTRE. (Pl. Des COMPTE-PAS.)

COMPTEUR (kon-té — du lat. computare, même sens, qui avait d'abord donné conter) v. a. Dénombrer, faire le compte, chercher le nombre de : COMPTEUR d'argent, ses amis. Mettre en compte : Ne pas COMPTEUR les centimes. Comprendre dans un calcul : L'Égypte nourrissait autrefois vingt millions d'habitants, sans COMPTEUR les Romains. (Thiers.) Tenir compte de : Serez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous COMPTEUR un soupir et un verre d'eau donné en son nom. (Boss.)

— Par ext. Payer, donner (en parlant d'une somme d'argent) : COMPTEUR cent mille francs à quelqu'un. Donner, accorder au général : Nous ignorons ce que l'avenir nous COMPTEUR. Donner avec parcimonie : COMPTEUR les morceaux à quelqu'un.

— Avoir atteint : COMPTEUR vingt printemps. COMPTEUR dix, vingt années de service, Avoir servi l'État pendant dix, vingt années. Contienir, posséder : Ville qui COMPTEUR deux millions d'habitants.

— Évaluer, réputer, regarder comme : Un homme est maître de la vie des hommes, quand il COMPTEUR pour rien la sienne. (Féa.)

— Arg. des théâtres. Compter des pauses, Dormir. Arg. des marins. Compter ses chemises, Vomir, par suite du mal de mer.

— Comm. Compter par bref, Compter sommairement et sur de simples bordereaux ou mémoires.

— Jeux. Compter à la muette. A divers jeux de cartes, Ne pas marquer les points de ses levées.

— Mus. Passer des mesures sans chanter ni jouer.

— v. n. Calculer, savoir le calcul : COMPTEUR comme Barrère. Calculer son intérêt : Les hommes savent compter, très peu savent apprécier. (Targot.) Savoir compter. Être attentif à ses intérêts. Sans compter. A pleins mains. Ne pas compter après quelqu'un, Accepter de confiance ce qu'il dit ou croit.

— So proposer de : Que COMPTEUR-VOUS faire ? Avoir

pour sûr, regarder comme certain : Je COMPTEUR bien que vous viendrez.

— Être compté, faire nombre : La dernière syllabe d'un vers français ne COMPTEUR pas lorsqu'elle est muette. Être de compte, valoir la peine d'être compté : Les événements ne COMPTEUR que pour ceux qui en pâtissent ou qui en profitent. (Chateaub.)

— Passer pour, tenir lieu de : A table, un gros mangeur COMPTEUR pour deux.

— Compter de, Dater de, commencer à, compter en commençant à : L'accession au trône est de seconde naissance : on ne COMPTEUR que de ce moment. (J. de Maistre.) A compter de, A dater de, à partir de.

— Compter sur, Faire fond sur, mettre sa confiance ou son espoir en : Qui peut compter sur le lendemain ? (Mass.) Avant tout, COMPTEUR SUR TOI.

— Compter par, Égaler au nombre de : COMPTEUR ses prospérités PAR les jours de son règne. (Mass.) Compter pour ou au nombre de, ou au rang de, ou parmi, Mettre au nombre de. Compter sans, Ne pas tenir compte de. Sans compter, Généreusement, largement. Ne compter à rien quelque chose, N'en pas faire cas. Compter avec, Tenir compte de, donner de l'importance à : L'électeur est une puissance avec laquelle il faut COMPTEUR. Être méticuleux avec, ne rien passer à : Je COMPTEURAI avec vous, puisque vous COMPTEURAI avec moi. Compter avec soi, Compter en soi-même, faire une sorte d'examen de sa conduite : COMPTEURAI avec nous-mêmes, avant que Dieu compte avec nous. (Mass.) Veiller sur sa propre conduite, réfléchir mûrement avant d'agir : Jeune, on COMPTEUR sur soi; vieux, on COMPTEUR avec soi. Compter ses pas, Marcher avec une lenteur, une gravité affectée. Compter tous les pas de quelqu'un, Exercer sur sa conduite une surveillance excessive. Compter le temps, les jours, les heures, les moments, Les voir s'écouler avec impatience.

— Prov. Qui compte sans son hôte (ou sans l'hôte) compte deux fois. Quand on fait des calculs sans consulter les intérêts, on s'expose à des mécomptes. On compte les défauts de l'homme qu'on attend. Celui qui se fait attendre indispose les gens et leur fournit l'occasion de mal parler de lui. Il ne faut pas compter sur les souliers d'un mort pour se mettre en route, Il ne faut pas fonder ses espérances, baser ses projets sur un héritage. Brebis comptées, le loup les mange. Les précautions qu'on prend sont souvent inutiles.

Compté, é part. pass. du v. Compter. — A pas comptés, Lentement, solennellement. Fig. Avec une lente régularité; d'un pas lent et sûr : La vertu ne marche qu'à PAS COMPTÉS. (Boss.) Tout bien compté et rabattu, Tout examiné.

Se compter, v. pr. Être compté : La danse peut se compter parmi les arts. (Volt.) Compter combien de personnes se trouvent réunies. Se mettre au nombre de : Permettez-moi de ME COMPTEUR comme votre ami. S'évaluer, s'estimer, s'apprécier : SE COMPTEUR pour rien. Absol. Faire cas de soi : La plupart des hommes ont le défaut de SE trop COMPTEUR. (Chateaub.)

— SYN. Compter, calculer, supputer. V. CALCULER.

COMPTEUREAU (kon-te-ré) n. m. Fam. Petit compte.

COMPTEUR (kon-teur), EUSE n. Celui, celle qui compte.

COMPTEUR (kon-teur) n. m. Méc. Nom donné à divers appareils destinés à mesurer, à compter et à enregistrer certains effets mécaniques. (Les principaux appareils qui reposent sur ce principe fondamental comprennent les compteurs à gaz, les compteurs à eau, les compteurs de tours, les compteurs de voitures, les compteurs de vapeur, les compteurs d'électricité, les compteurs pour entrées, etc.)

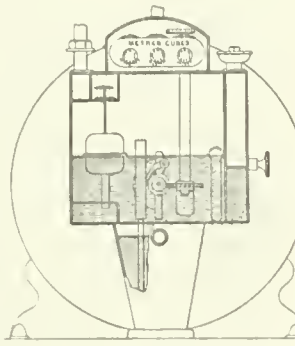
— Arithm. Compteur universel, Machine à calculer. — Mar. Montre à secondes très exacte, dont on fait usage pour remplacer le chronomètre, lorsqu'on ne veut pas déplacer celui-ci, de crainte d'en contrarier la marche.

— Mas. Partie d'un orgue.

— ENCYCL. Méc. Compteur à gaz. On nomme ainsi un appareil qui est destiné à mesurer ou à enregistrer les quantités de gaz consommé ou fabriqué, en se reportant au litre, décalitre, hectolitre et mètre cube. Il existe deux sortes de compteurs à gaz : le compteur d'abonnés, servant à mesurer, chez le particulier qui consomme le gaz, la quantité journalièrement employée, et le compteur de fabrication ou d'usine, qui enregistre les quantités de gaz que produit cette usine.

Il existe un grand nombre de compteurs d'abonnés et, parmi les principaux types, nous citerons : le compteur normal, le plus fréquemment employé; le compteur à niveau constant; le compteur compensateur Scholefeld; le compteur compensateur Clegg; le compteur à bûche d'évaporation Rouget; le compteur à bûche de saturation J. Brunt; le compteur à mesure variable Stry et Lizars; le compteur sec J. Malou, perfectionné successivement par Bagardus, puis par Dérives et enfin par Croll; le compteur aspirateur, etc. Nous nous bornerons à examiner parmi tous ces types le compteur normal.

L'organe le plus important du compteur normal, comme, du reste, des divers autres compteurs, est le tambour, appelé aussi rotatif; il constitue l'appareil mesureur. Il se met dans une petite caisse cylindrique contenant une quantité d'eau qui atteint un niveau déterminé. En tournant, le tambour communique son mouvement à un mécanisme actionnant les aiguilles de plusieurs cadrans, qui enregistrent la quantité de gaz traversant le compteur. Naturellement, le fonctionnement du tambour ne se produit qu'autant qu'il y a consommation de gaz; si les robinets des brûleurs sont fermés, le gaz cesse de faire mouvoir ce tambour. Un compteur comprend, en outre, un certain nombre d'organes secondaires, que nous nous bornerons à



Compteur à gaz.

énumérer. Tels sont : le tube d'introduction d'eau, le siphon, la souppe d'introduction du gaz et le flotteur, la garnie hydraulique, le mécanisme enregistreur et le cliquet d'arrêt.

Le principe de la construction d'un compteur de fabrication est, à très peu de chose près, celui du compteur normal pour abonnés; ses dimensions diffèrent : elles sont beaucoup plus considérables.

Compteur à paiement préalable. On appelle ainsi un compteur auquel est adapté un mécanisme distribuant automatiquement le gaz payé d'avance, par l'introduction d'une pièce de monnaie dans l'appareil.

Compteur à eau. Les compteurs à eau, d'un très grand nombre de systèmes, peuvent se diviser en trois groupes principaux, renfermant les différents types créés : compteurs à compartiments extensibles, compteurs à piston mobile, compteurs à mouvement rotatif.

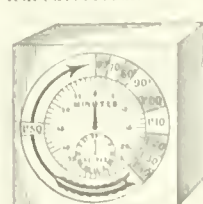
a) Les premiers sont constitués par des diaphragmes, avec membranes en caoutchouc ou en cuir, présentant une souplesse suffisante pour se gonfler quand le compartiment se remplit d'eau et se dégonfler quand l'eau s'en échappe. Un encliquetage transmet au mécanisme actionnant l'aiguille du cadran enregistrer les mouvements alternatifs qui se produisent. Parmi les compteurs de cette catégorie, on doit citer le plus connu et le plus employé, celui imaginé par Oury.

b) Les seconds possèdent un piston doaté, à l'intérieur d'un cylindre, d'un mouvement alternatif de va-et-vient. Comme dans une machine à vapeur, des tiroirs amènent l'eau successivement sur chacune des faces du piston, et ouvrent ou ferment les orifices d'introduction de la sorte. Les compteurs à piston mobile dans un cylindre les plus remarquables sont, par ordre chronologique : le compteur Robertson-Brisson, le compteur Kennedy, le compteur Coquart, le compteur Larnaraud, le compteur à quatre cylindres Samain, le compteur Roux; enfin, le compteur Frager qui, de tous les appareils similaires connus, est celui qui présente le plus de régularité dans son fonctionnement.

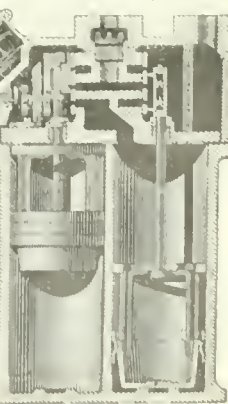
c) Les compteurs à mouvement rotatif se composent, en général, d'une sorte de turbine aux dimensions réduites, qui tourne, autour d'un axe vertical, dans une enveloppe cylindrique. L'eau amenée au-dessus de la couronne de la turbine, lui imprime un mouvement de rotation plus ou moins rapide, suivant sa pression. Le fonctionnement de ce genre de compteur laisse à désirer, sous le rapport de l'exactitude du volume d'eau enregistré. Le type des compteurs à mouvement rotatif est le compteur Siemens.

Compteurs de tours. Les compteurs de tours sont des appareils employés pour enregistrer le nombre de tours que fait l'arbre moteur d'une machine à vapeur, pendant un laps de temps fixé. Tous, ou presque tous, comprennent un nombre plus ou moins considérable de cadrans, qui représentent les unités, les dizaines, les centaines, les mille, et ainsi de suite. Le plus ancien est le compteur de tours de Garnier; celui de Martin; le révélocimètre Deschens; ceux de Madamet et d'Ashler; le gyrographe de Joulin, etc. On les appelle aussi ennéométrés.

Compteurs de voitures. Les compteurs ayant pour but de contrôler, en l'enregistrant, le nombre des voyageurs qui successivement pénètrent dans une voiture publique, tramway ou omnibus, sont assez nombreux. Le plus usité de tous est celui que l'on voit installé à portée de la main du conducteur.

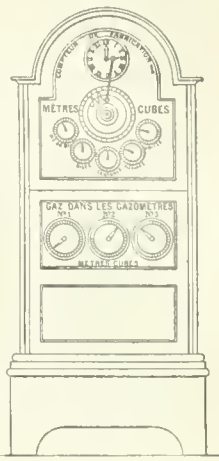


Compteur de voiture.

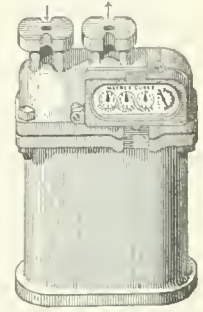


Compteur de vapeur.

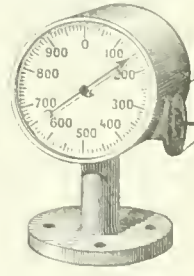
En appuyant sur un levier de manœuvre terminé par un bouton, on met en mouvement le mécanisme du compteur qui, tout en faisant résonner un timbre de son rôle, fait également apparaître, dans une plaque découpée, des chiffres dont la somme augmente à chaque venue d'un



Compteur à gaz d'usine.



Compteur à eau.



Compteur de tours.

manifestations émises à la fois et d'un commun accord : Un concert d'éloges, de cris.

— Fig. Accord, entente : Le concert européen.

— Concert spirituel. Autrefois, concert public donné pendant la semaine sainte, et qui se composait en grande partie de morceaux religieux. « Aujourd'hui, concert exclusivement composé de morceaux religieux.

— Café-concert. V. CAFÉ.

— Loc. adv. : De concert, Ensemble et avec entente : Travailler de concert. « Sans concert, Saus s'être entendus, concertés. (Peu us.)

— ENCYCL. Mus. Les concerts publics ne remontent guère au delà du XVIII^e siècle. Jusqu'alors, les concerts étaient un luxe que se permettaient seuls les souverains, qui entretenaient à grands frais des compagnies de musiciens. (V. CHAMBRE [musique de la,])

Aujourd'hui, outre les concerts qui sont donnés par des artistes désireux de se faire connaître individuellement comme virtuoses ou compositeurs, il existe, dans les grandes villes, des sociétés d'artistes qui, chaque hiver, dans des séries de concerts, font entendre de grandes œuvres classiques ou modernes.

À l'étranger, on peut signaler les fameux concerts du Gewandhaus de Leipzig, ceux du Gürzenich de Cologne, les concerts du Conservatoire et les concerts populaires de Bruxelles, les Monday popular concerts de Londres et les Saturday concerts, la Société orchestrale de la Scala de Milan, la Société des concerts de Madrid, etc.

— Concert spirituel. Au XVIII^e siècle, les théâtres étaient tenus de chômer à chacune des grandes fêtes religieuses, et, de plus, faisaient une clôture de trois semaines, qu'on appelait « clôture de Pâques », depuis le dimanche de la Passion jusqu'au lundi de la Quasimodo. La haute société se trouvait, pendant ce temps, entièrement soustraite à des distractions artistiques, et c'est pour remédier à cette situation que François Philidor demanda et obtint le privilège d'un établissement, auquel il donna le nom de « Concert spirituel », dont les séances, qui auraient lieu pendant les relâches et la fermeture des théâtres, seraient consacrées à la musique religieuse et instrumentale. Le concert spirituel, dont le personnel était pris, en très grande partie, dans celui de l'Opéra et de la musique du roi, fit son inauguration le 18 mars 1725, dans la salle du château des Tuileries. Il y subsista jusqu'en 1791. Le concert spirituel fut célèbre par toute l'Europe, et les artistes étrangers les plus fameux tenaient à honneur de s'y faire entendre.

— Concert des amateurs. Fondé vers 1775 par un fermier général, nommé de La Haye, et par le baron d'Ogni fils, surintendant des postes, il était organisé par souscription entre des amateurs riches, et l'on n'y payait point à la porte. Il avait pour directeur Gosse, et pour premier violon le chevalier de Saint-Georges. C'est au concert des amateurs qu'on entendit, pour la première fois à Paris, des symphonies avec instruments à vent. Les séances du concert des amateurs se donnaient dans l'hôtel de Souhise, situé rue de Paradis, au Marais.

— Concert de la loge olympique. C'est en 1779 ou 1780 que ce concert prit naissance. L'orchestre, qui avait pour chef Navoigille, présentait une réunion de talents de premier ordre. Les organisateurs de ce concert avaient fait un traité avec Haydn, pour qu'il écrivit expressément à leur intention six symphonies nouvelles, qui furent exécutées avec une rare supériorité, et dont le succès fut éclatant. Le concert de la loge olympique disparut en 1789.

— Concerts du Conservatoire. La Société des Concerts du Conservatoire, dont le personnel est exclusivement composé d'anciens élèves de cet établissement, a été fondé en 1828, à l'instigation de Cherubini et d'Habeneck. Depuis lors, elle n'a cessé de fonctionner. Le personnel de la Société des concerts comprend 85 instrumentistes et 70 chanteurs pour les chœurs.

— Concerts populaires. Les concerts populaires de musique classique furent fondés en 1851 par Passetou, qui voulait offrir au peuple, pour un prix modique, l'exécution des chefs-d'œuvre de la musique symphonique. Il choisit la salle du Cirque d'hiver, qui pouvait abriter plus de 4.000 personnes, et commença ses concerts en 1851 avec le plus grand succès. Aux chefs-d'œuvre des maîtres Passetou joignit bientôt des œuvres de jeunes compositeurs français.

— Concerts Colonne. Colonne fonda, en 1871, une nouvelle entreprise de concerts symphoniques, dite Concert national, dont les séances avaient lieu à l'Odéon, et qui, quelques années plus tard, prit le titre d'Association artistique et se transporta dans la salle du théâtre du Châtelet. Les concerts Colonne, qui se donnent le dimanche, dans la journée, se sont fait, à côté du grand répertoire classique, une sorte de spécialité de la musique de Berlioz.

— Concerts Lamoureux. Lamoureux fonda la Société des Nouveaux-Concerts, dont les séances eurent lieu d'abord dans la salle du théâtre du Château-d'Eau, puis dans le cirque des Champs-Élysées. Lamoureux s'est surtout donné pour tâche de populariser les œuvres de Richard Wagner.

— Iconogr. Les artistes ont souvent représenté des concerts. Parmi les nombreuses compositions que l'art antique nous a léguées sur de pareils sujets, il nous suffit de signaler une peinture et une mosaïque qui ont été découvertes à Pompéi, et qui sont toutes deux au musée de Naples.

L'art chrétien a représenté fréquemment des concerts d'anges : on en voit dans la plupart des Couronnements de la Vierge ; par exemple, dans les peintures de R. del Garbo et Fra Angelico, qui sont au Louvre, et dans le beau bas-relief de la Renaissance, qui se voit dans la cathédrale de Bayonne. Après les concerts religieux, il faut citer les concerts profanes : un tableau de Poussin, au Louvre, nous offre un Concert d'Amours. Une composition du Tintoret, que possède le musée de Dresde, représente un Concert de femmes nues. Le Giorgione a peint souvent des concerts. L'un est au Louvre, et représente aussi des femmes dévêtues. Dans ce dernier tableau, les quatre personnages principaux ressortent vigoureusement sur le fond du paysage. La netteté des types, la chaleur des carnations, la gaieté du paysage font de cette peinture une œuvre de premier ordre. Dans le même musée, on peut voir le Concert sur l'eau, d'Annibal Carrache, et le Concert dans un parc, du Primaticcio. Des concerts en chambre ont été peints par le Caravage, Valentin, Jacques Bassan (Offices), le Pordenone (Munich), Leonello Spada (Louvre), Benedetto Castiglione (Madrid), Jordans, Jean Stern, Honthorst, Th. Rombouts (Munich), Daniel Seghers (collection M. Inraza, à Madrid), Terburg, Brauwer, Mieris,

Adriaen van Ostade (Madrid), Isaac van Ostade (Madrid), Teniers (Berlin), etc.

Citons encore : le Concert champêtre, gravé, d'après Watteau, par B. Audra le jeune, et par P. Aveline, délicieux de



Concert champêtre, d'après le Giorgione (Louvre).

grâce poétique et de charme; le Concert amoureux, gravé, d'après Pater, par P. Filieul, etc.

— SYN. Concert, accord.

— ANTON. Charivari, désaccord, discorde.

CONCERTANT (sèr-tan), ANTE n. Personne qui chante ou joue dans un concert.

— n. f. Morceau de musique concertante : Ecrire une concertante.

— Adjectif. Qui chante, qui exécute un chant, qui n'est pas de simple accompagnement : Les grands effets dépendent de l'homogénéité des parties concertantes. (Scudo.)

— Musique, Symphonie concertante. Celle dont les parties chantent ou jouent alternativement : Tous les quatuors de Haydn, de Mozart, de Beethoven sont concertants.

— ENCYCL. Concertant se disait autrefois du chanteur ou de l'instrumentiste qui se faisait entendre dans un concert. Plus tard, on substitua à ce mot celui de concertiste. Aujourd'hui, on n'emploie plus guère ni l'un ni l'autre. « Concertant » se dit particulièrement d'un morceau dans lequel deux ou plusieurs parties brillent à tour de rôle. Les duos de violons de Viotti sont concertants, les deux parties étant alternativement prédominantes. Les trios, les quatuors et les quintettes de Haydn, Boccherini, Mozart, Beethoven, sont essentiellement concertants. Plusieurs compositeurs ont écrit des symphonies concertantes pour deux ou plusieurs instruments principaux, généralement accompagnés par l'orchestre. Il faut citer les symphonies concertantes de Maurer, Rodolphe Kreutzer, Baillet, Alard, Charles Dancla, Devienne, Ozi, Gebauer, Bernard Romberg, des frères Romberg, etc.

Les Italiens appellent pezzi concertati (morceaux concertés ou concertants) ce qu'on appelle « morceaux d'ensemble » dans les opéras français, c'est-à-dire les morceaux (trios, quatuors, finales), parfois avec chœurs, où les voix concertent entre elles dans un ensemble, soit puissant, soit harmonieux, dont le développement forme comme un véritable concert.

CONCERTER (sèr-tè) v. a. Préparer de concert, combiner ensemble : Concerter une expédition.

— Fig. Régler, composer : Concerter son maintien.

— v. n. Prendre part à l'exécution d'un concert.

— Fam. Parler à l'envi. « S'entendre, se concerter. » Agir de concert. (Ius. dans ces derniers sens.)

Concerté, ée part. pass. du v. Concerter.

— Mus. Morceau concerté, Morceau d'ensemble, dans la musique italienne. « Style concerté, Style de musique d'église plus brillant que le style religieux ordinaire.

V. CONCERTANT.

Se concerter, v. pr. Délibérer sur un projet qu'on veut exécuter de concert.

CONCERTINA (sèr') n. m. Instrument imaginé, un peu après 1830, par le facteur Debain, et qui tenait à la fois de l'accordéon et de l'harmonium. (On ne s'en sert plus guère aujourd'hui.)

CONCERTINO (sèr') n. m. Diminutif de Concerto. « Pl. Des concertinos. (Quelques-uns emploient le pluriel italien concertini.)

— ENCYCL. C'est un solo d'instrument, beaucoup moins développé que le concerto, d'une forme un peu indéterminée, accompagné généralement par le piano, et plus rarement par l'orchestre. Le concertino est surtout en usage pour les instruments à vent : flûte, clarinette, hautbois, etc.

CONCERTISTE (sèr-tist') n. m. Musicien qui prend part à l'exécution d'un concert.

CONCERTO (sèr' — mot ital.) n. m. Symphonie écrite en vue de faire valoir un des instruments qui l'exécutent : Un concerto de flûte, de violon, de piano, etc. « Concerto grosso, Nom que l'on donnait, au XVIII^e siècle, à des symphonies dans lesquelles il y avait un violon principal, accompagné de tout un orchestre. « Concerto doppio, Celui qui admettait deux instruments principaux, jouant ensemble ou alternativement. « Concerto da camera, Nom que l'on donnait au concerto qui n'était accompagné que par une basse. « Pl. Des concertos. (Quelques-uns emploient le pluriel italien concertini.)

— ENCYCL. Le mot concerto vient d'Italie, où il signifie concert, et où il a été généralement remplacé, dans cette acception, par le mot *academia*. Il a pris la signification qu'on lui attribue aujourd'hui, dans toute l'Europe musicale, des premières compositions de Torelli (*concerti da camera*) et de Corelli (*concerti grossi*), qui étaient des concertos pour trois instruments prépondérants avec accompagnement d'autres instruments. On fit ensuite des concertos ou concertas pour un instrument solo avec accompagnement d'orchestre, et le mot est resté dans cette acception.

Le concerto ne diffère pas beaucoup de la sonate, mais il prend une ampleur particulière par le fait de l'emploi de l'orchestre, qui vient se joindre à l'instrument solo.

À l'origine, cet orchestre, à part les tutti, était presque toujours accompagné; avec Beethoven, l'orchestre a pris une véritable importance symphonique. L'*Allegro de concerto*, c'est-à-dire le premier morceau, n'est pas divisé en deux reprises, comme celui de la sonate. Il débute par un grand tutti d'introduction qui prépare deux, parfois trois solos, reliés entre eux par des tutti beaucoup plus courts. Le second morceau, *andante ou adagio*, ne diffère point de celui de la sonate. Quant au finale, c'est généralement un *rondo*, entrecoupé d'entrées ou de réponses d'orchestre, et la strette le termine avec un vigoureux ensemble, où celui-ci se mêle à l'instrument solo.

C'est au violoniste italien Torelli qu'on attribue l'origine des concertos. Jean-Sébastien Bach, Hændel et Philippe-Emmanuel Bach, Mozart, le violoniste Viotti ont écrit de belles œuvres dans ce genre. Après eux, il faut citer Viennemps, Dussek, Hummel, Charles Czerny, Ferdinand Ries, Chopin, Schumann, Moscheles, Thalberg, Ferdinand Hiller, Henri Herz, qui se sont distingués dans ce genre de composition.

Les cinq concertos de Beethoven sont autant de chefs-d'œuvre (qui se rapprochent beaucoup de la symphonie), et le célèbre *concert-stuck* de Weber est une merveille. Saint-Saëns a écrit quatre fort beaux concertos de piano.

CONCESSEUR (sè-seur' — du lat. concessus, concédé) adj. et n. m. Qui concède : Le gouvernement s'est fait concesseur de mines, de canaux, de chemins de fer.

CONCESSIBLE (sè-sibl') adj. Qui peut être concédé : Des terrains concessibles.

CONCESSION (sè-si-on — lat. concessio; de concedere, supin concessum, accorder) n. f. Action d'accorder par privilège, de donner, d'octroyer un fonds ou une exploitation : Concessions de terrains, de mines. — Par ext. Objet qui fait la matière de la concession : Les concessions se vendent plus ou moins cher, selon la nature du terrain. « Dans les colonies, Portion de terrain que le gouvernement abandonne à des particuliers pour la mettre en valeur.

— Fig. Action de céder de son droit ou de son opinion : L'amitié réclame des concessions mutuelles. (Théry.)

— Admin. Acte passé de gré à gré entre une administration et des particuliers ou des compagnies, pour l'exécution de certains travaux que l'on ne donne point par les voies ordinaires de l'adjudication au rabais : Concession de chemins de fer, de ponts, de canaux. « Terrain vendu ou loué, temporairement ou définitivement, pour servir de sépulture dans un cimetière : Concession à perpétuité.

— Blas. Armes de concession, Armes octroyées par un prince, pour être ajoutées à celles de la famille, et contenant des pièces empruntées aux armes mêmes du prince.

— Dr. Alienation d'un immeuble ou d'un droit réel.

— Rbtor. Figure qui consiste à accorder à son adversaire quelque chose qu'on pourrait lui contester, pour montrer que, malgré cela, on a encore raison contre lui.

— SYN. Concession, cession. V. CESSION.

— ENCYCL. Admin. Dans la langue du droit administratif, le mot *concession* a plusieurs acceptations. On distingue : 1^o la *concession domaniale*, ou l'abandon fait par l'Etat à un particulier, une commune, un département ou un établissement public, pour en jouir temporairement ou pour en disposer à titre de propriétaire incommutable, de choses dépendant du domaine public; 2^o la *concession administrative*, ou autorisation donnée par l'Etat, les départements ou les communes, d'exploiter certaines industries (eaux minérales, mines, gaz, électricité, etc.) ou services publics (voitures publiques, eaux potables, marchés d'approvisionnement, etc.); 3^o la *concession de travaux publics*, celle par laquelle l'Etat confie à des particuliers, ou à des sociétés, le soin d'exécuter à sa place certains travaux d'utilité publique, comme les ponts, les canaux et les chemins de fer; 4^o la *concession coloniale* autorisant l'exploitation, par des particuliers ou des sociétés, de territoires inoccupés, dans les colonies françaises.

La concession est un mode d'appropriation des terres fréquent dans les pays neufs. L'Etat ou la colonie, propriétaire des terres vacantes, peut en disposer, soit en les vendant, soit en les concédant gratuitement, à des conditions déterminées.

CONCESSIONNAIRE (sè-si-on-ner') n. Individu qui a obtenu une concession.

— Adjectiv. : Une société concessionnaire.

CONCETTO (tchè-to — mot ital.) n. m. Pensée qui a du brillant, de l'inattendu surtout, et qui est entachée d'affectation : Le concetto est le clinquant de l'esprit. (Le singulier est employé moins fréquemment que le pluriel *concetti*.)

— ENCYCL. L'Espagne et l'Italie sont les pays d'origine du *concetto*. Mais, en Italie, le mot n'a pas toujours un sens défavorable; il équivaut seulement à *préciosité*. Or la préciosité peut avoir son charme, son mérite. C'est ainsi que l'on trouve chez Dante, Pétrarque, le Tasse, etc., des *concetti* qui plaisent. En France, l'idée de préciosité attachée à ce mot s'aggrave de ridicule. Au xv^e siècle, les *concetti* fleurirent sous la plume de Tabaldeo, de Serafino dell' Aquila, et tutti quanti. Ils eurent leur épanouissement complet au siècle suivant, avec le cavalier Marino, qui les importa en France. Ils eurent tant de succès, qu'on les retrouve parfois dans les vers des plus grands classiques, surtout dans Corneille, qui, des longtempes, avait des accointances espagnoles. Pour Molière, chez qui la verve comique autorise des libertés spéciales, la chose n'a rien de surprenant; mais l'impeccable Racine lui-même fait dire à Pyrrhus, dans *Andromaque* :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,
vers dans lequel le mot *feux* est pris une première fois dans le sens métaphorique de passion amoureuse, une seconde dans son acception propre, sans que rien ait préparé à cette virevolte. A côté de ces maîtres, Voiture, Bernis, Catin, Saint-Amant sèment à pleines mains les *concetti*. Théophile de Vinu lance, en parlant d'un poignard souillé du sang de son maître, l'apostrophe célèbre :

Il en rougit, le traître !...
Au XVIII^e siècle, les Dorat, les Marivaux, les Dumoustier continèrent à cultiver le *concetto*. Après eux, il déclina. Mais l'école romantique le remit en faveur, et, de nos jours, on peut dire que les préciosités voulues — *alias concetti* — s'épanouissent presque à toutes les pages de certains poètes ou prosateurs en vogue.

CONCEVABLE adj. Qu'on peut concevoir, imaginer : Tout ce qui est nettement concevable est exécutable.

sition du failli par les remises qui lui sont consenties. Il peut être annulé pour cause de dol, ou après condamnation pour banqueroute frauduleuse, ou résolu pour inexécution des conditions. Le concordat par abandon d'actif (loi du 17 juill. 1856) libère le failli, moyennant l'abandon de tout ou partie de son actif.

CONCORDATAIRE (*tr*) n. m. Ecclésiastique qui avait obtenu le concordat de 1801. (On dit aussi **CONCORDATISTE**.) — Adjectif : *Evêque concordataire*. || Qui a rapport au concordat de 1801 : *Il y a un corps de doctrine qui s'appelle les lois concordataires*. || *Failli concordataire*, Failli qui a obtenu un concordat.

CONCORDE (lat. *concordia*; de *cum*, avec, et *cor*, cordis, cœur) n. f. Union des esprits qui produit la paix : *La concorde est un besoin du cœur humain*. (Lamart.)

— Écrit, sainte. *Concorde évangélique*, Ouvrage dans lequel on fonde en un seul récit les textes des quatre évangélistes, ou s'efforçant de les concilier.

— Hist. relig. *Formulaire de concorde*, Écrit dirigé contre les zwingliens, et ajouté par les luthériens à la confession d'Augsbourg.

— ANTON. *Désaccord, discorde, dissension, dissentiment, dissidence, division, méstelligence, scission, zizanie*.

CONCORDE (FÊTES DE LA). Trois solennités de l'histoire nationale, en France, ont porté ce nom. La première eut lieu au Champ-de-Mars, pendant la Révolution : elle consista dans un cortège parti de la Bastille et composé de chars et statues allégoriques de la Liberté, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Armée et de la Marine. La seconde, le 20 avril 1848, fut célébrée sur la place de l'Étoile : les chefs du gouvernement, groupés sous l'Arc de triomphe, distribuèrent les drapeaux aux troupes et assistèrent à leur défilé, qui ne dura pas moins de douze heures. Enfin, le 21 mai suivant, une autre fête de la Concorde eut lieu encore au Champ-de-Mars, en l'honneur des gardes nationales de province.

Concorde (PONT DE LA), à Paris, entre la place de la Concorde et le palais de la Chambre des députés. Sa construction, ordonnée par édit du 7 septembre 1786, fut entreprise au commencement de 1787, sur les plans de Personnet. La pose de la première pierre eut lieu en grande cérémonie dans le cours de 1788, les travaux de fondation dans le lit du fleuve ayant occupé entièrement l'année 1787. On le désignait alors pont Louis XVI. L'œuvre ne fut entièrement achevée qu'en 1793. La décoration du pont, appelé depuis 1795 pont de la Concorde, comportait douze statues d'hommes célèbres qui, jugées trop massives, furent transportées dans la grande cour du château de Versailles.

Concorde (PLACE DE LA), à Paris, la plus belle, peut-être, des places du monde entier, date de 1748. Louis XV venait d'être gravement malade, et les Parisiens décidèrent de lui élever une statue équestre, pour célébrer son rétablissement. Le roi donna à la ville (par lettres patentes expédiées en 1757), pour édifier cette statue, l'emplacement situé à l'extrémité du jardin des Tuileries. La statue, œuvre de Bouchardon, achevée par Pigalle, fut inaugurée solennellement le 20 juin 1763; elle excita peu l'admiration. Aux angles du piédestal se dressaient la Paix, la Prudence, la Force et la Justice, ce qui inspira le malicieux distique que voici :

Oh! la belle statue! Oh! le beau piédestal!
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval!

Le meilleur architecte de l'époque, Gabriel, compléta la décoration de la place en construisant les deux belles façades monumentales que sépare la rue Royale. Celle de gauche, destinée d'abord à être hôtel des Monnaies, est devenue successivement hôtel de Coislin, hôtel Clisson, hôtel de Plessis-Bellèvue, le garde-meuble de la couronne; l'Automobile-Club l'occupe depuis le mois d'octobre 1898. Le palais de droite est le siège du ministère de la marine.

La place portait alors le nom de Louis XV. Le 12 août 1792, la statue du roi fut abattue et remplacée par une image de la Liberté. En même temps, la place reçut le nom de « place de la Révolution ». L'échafaud s'y dressa en permanence pendant la Terreur. Parmi les plus illustres têtes qui y tombèrent, il faut citer celles de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de M^{me} Roland, de Louis-Philippe-Egalité, de M^{me} de Barry, des brissotins, etc. Une loi du 26 octobre 1795 lui donna le nom de place de la Concorde.

Sa décoration date du règne de Louis-Philippe. C'est en 1836 qu'y furent installés l'obélisque de Louxor, les deux fontaines monumentales, les huit statues de villes : Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Strasbourg, Brest. Celles de Strasbourg et de Lille sont l'œuvre de Pradier. A l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées, se dressent les *Chevaux dits de Marly*, sculptés par Guillaume Coustou. Ils font vis-à-vis à la *Renommée* et au *Mercure* de Coysevox, souvent désignés sous le nom de *Chevaux ailés*, à l'entrée des Tuileries.

Concorde (THÉÂTRE DE LA), l'un des innombrables théâtres qui virent le jour à l'époque de la Révolution. Fondé par un acteur nommé Bouillot au milieu d'un quartier assez mal choisi, dans la rue Renard, il n'attira que médiocrement les amateurs. La salle était petite, mais assez jolie. Ce petit théâtre parut et disparut en 1791.

Concorde (ORDRE DE LA). En Espagne, cet ordre fut fondé en 1261, par Ferdinand, roi de Castille et de Léon, en mémoire de ses victoires sur les Maures. Il disparut après la mort du roi. Un autre ordre de la Concorde fut fondé en 1660, par Chrétien-Ernest, marquis de Brandebourg, en mémoire de la paix des Pyrénées et du traité d'Oliva, qui venait d'être conclu. Au xviii^e siècle, il fut remplacé par l'ordre de l'Aigle-Rouge.

CONCORDE (la). Mythol. Déesse romaine, qui correspond à l'Homéonée des Grecs. Elle était fille de Jupiter et de Thémis. Son temple le plus célèbre, dont il reste des ruines, était situé sur le Forum, au pied du Capitole.

— Iconogr. Les anciens représentaient la Concorde sous la figure d'une femme assise, portant dans ses mains une branche d'olivier et un caducée, plus ordinairement une

prone du navire et un sceptre ou une corne d'abondance. C'était là la personnification de la Concorde civile. La Concorde militaire était représentée vêtue d'une longue tunique, debout entre deux étendards. Un petit bas-relief du Louvre nous offre la première de ces figures allégoriques : la sculpture en est simple et d'un assez bon caractère. Une statue de marbre, plus petite que nature, qui faisait autrefois partie de la collection du chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, et qui a été publiée par Visconti dans le « Museo Pio Clementino », par Clarac dans le « Musée de sculpture », présente beaucoup d'analogie avec la figure du bas-relief du Louvre.

CONCORDE (saint). Il était prêtre à Spolète lorsqu'il subit le martyre, sous le règne d'Antoine, vers 175. — Fête le 1^{er} janvier.

CONCORDER v. n. Vivre d'accord, s'entendre : *Epoux qui ne peuvent pas concorder*. || S'accorder, ne pas être contradictoire : *Témoignages qui concourent parfaitement*. || Avoir ensemble des rapports d'égalité, de similitude ou de convenance réciproque : *La modération concorde avec la justice*. (De Gérando.)

— En T. de comm., Entrer en concordat. (Se dit d'un commerçant qui obtient son concordat de l'unanimité des créanciers.)

— ANTON. Discorder.

CONCORDIA, planète télescopique, n° 58, découverte par Luther, en 1860.

CONCORDIA, village des Etats-Unis (Etat de Kansas), sur le Republican River, branche du Kansas; 3.200 hab. Ecole normale de l'Etat du Kansas. Ch.-l. du comté de Cloud. — Ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), près de l'Uruguay; 11.500 hab. [C'est la troisième ville commerciale (maté, cuirs, viandes) de la république.] Ch.-l. d'un département peuplé de 24.500 hab.

CONCORDIA ou **TAPADO**, bourg du Mexique (Etat de San Luis Potosi); 4.255 hab.

CONCORDIA ou **SAN-SEBASTIAN**, ville du Mexique (Etat de Sinaloa), près du fleuve côtier de Mazatlan; 7.350 hab. Ville fondée par les Espagnols vers 1531. Ch.-l. d'un district peuplé de 12.275 hab.

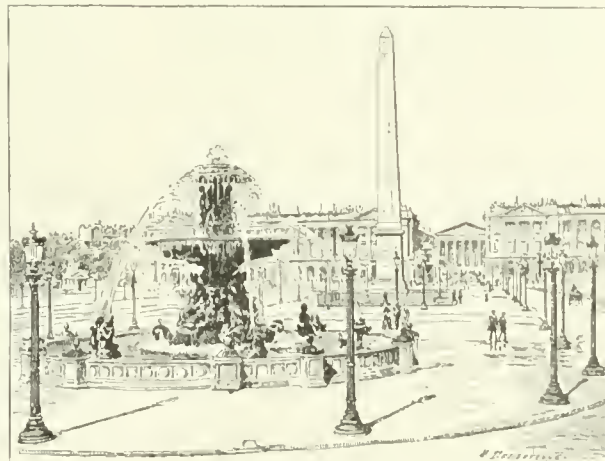
CONCORDIA-SAGITTARIA, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]); 3.000 hab. Ville très ancienne et importante sous les Romains, et qui fut autrefois le siège d'un évêché transféré depuis à Portogruaro.

CONCORDIA-SULLA-SECCHIA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); sur la *Secchia*; 10.000 hab.

Concordia Formula (*Formule de Concorde*), septième et dernier livre symbolique de l'Eglise luthérienne. L'électeur Auguste de Saxe, partisan de Luther, convoqua les théologiens de cette opinion dans un convent de Torgau (1576). C'était la sixième tentative faite pour réunir dans une confession commune les luthériens, les philippistes et les calvinistes. Le résultat des délibérations de ce congrès, connu sous le nom de *Livre de Torgau*, fut soumis aux diverses Eglises luthériennes, qui renvoyèrent leurs critiques. L'électeur convoqua alors (11 mars 1577), dans le cloître de Bergen, près de Magdebourg, les



Concorde (Statue antique. Musée Pio Clementino.)



Place de la Concorde.

trois éminents théologiens Chemnitz, Andreae et Selnecker, pour procéder à la révision du *Livre de Torgau*. Dans leur première session, ils préparèrent l'*Epitome* et la *Solida Declaratio*, qu'ils complétèrent en mai, dans une session à laquelle furent admis Musculus, Cornorus et Chytraeus. Ces deux professions de foi, dont la dernière est la plus complète, constituent la *Formule de Concorde*. Cette *Formule* fut tout d'abord acceptée par trois électeurs (dont deux la répudièrent bientôt), vingt ducs et margraves, vingt-quatre comtes et trente-cinq villes libres. Elle fut rejetée, pour des motifs dogmatiques ou politiques, par une minorité notable d'Etats. De nos jours, elle a perdu, dans presque toutes les Eglises luthériennes, son caractère obligatoire, et elle ne figure presque jamais dans les engagements dogmatiques imposés aux pasteurs.

CONCORES, comm. du Lot, arr. et à 13 kilom. de Gourdon, près du Cézou; 1.018 hab.

CONCORET, comm. du Morbihan, arr. et à 25 kilom. de Ploërmel, sur le Dupré, sous-affluent de l'Oust par l'Ivel, 1.140 hab. Aux environs, château de Compor.

CONCOREZZO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur un sous-affluent du Po, par le Lambro; 3.000 hab.

CONCOURANT (*ran*), ANTE adj. Qui concourt : *Lignes concourantes*.

— Mécan. *Forces concourantes*, Colles dont les directions convergent vers un même point.

— Géom. *Lignes concourantes*, Lignes qui tendent à se rencontrer.

CONCOURINE n. f. Drogue employée pour la teinture en jaune.

CONCOURIR du lat. *concurrere*; de *cum*, avec, et *currere*, courir. — Se conjugue comme *courir* v. n. Tendre vers le même but, travailler ensemble au même objet, contribuer pour sa part : *Toutes les sciences concourent à civiliser la terre*. (J. Droz.) || Coincider, exister simultanément : *Evénements qui concourent*. (Mérim.) || Rivaliser d'efforts pour obtenir un même objet : *Concourir pour le grand prix de Rome*. *Concourir pour une chaire de droit, de médecine*.

— Se dit aussi des ouvrages envoyés au concours : *Tableau qui a concouru pour le grand prix*. || Travailler à un ouvrage de concours : *Les écoliers concourent à la fin de l'année scolaire*. || Avoir des droits rivaux ou des titres égaux : *Tous les officiers de la même arme concourent pour l'avancement*.

— Dr. Se dit, en parlant des créanciers, quand leur hypothèque est de même date.

— Dr. ecclésiast. Se dit de deux provisions de la Cour de Rome pour un bénéfice, lorsqu'elles sont datées du même jour, auquel cas elles sont nulles toutes deux.

— Géom. Se diriger sur un même point, de manière à se rencontrer : *On appelle parallèles les lignes situées dans un même plan et qui ne concourent point*. (On désigne quelquefois le point d'intersection de deux lignes sous le nom de point de concours de ces deux lignes; mais c'est surtout lorsque plusieurs lignes passent en un même point qu'on dit qu'elles concourent en ce point. Ex. : *Les hauteurs d'un triangle concourent en un même point*.)

CONCOURME n. f. Drogue dont on se sert pour teindre en jaune. || On dit aussi CONCOURINE, mais par suite d'une faute typographique. (Cette orthographe défectueuse menace de devenir générale.)

CONCOURS (*cour*) — lat. *concursum*; de *cum*, avec, et *cursum*, course) n. m. Affluence de gens qui se portent en grand nombre sur un même point : *Un grand concours de peuple*. || Rencontre, coïncidence : *Un concours de sons désagréables, de circonstances malheureuses*. || Coopération, aide; action simultanée de plusieurs personnes ou de plusieurs choses qui tendent au même résultat : *Prêter son concours*. || Demander le concours de l'Etat. || Lutte entre personnes qui se disputent un même prix : *Obtenir la première place au concours*. || Chaire mise au concours. || Exhibition solennelle des travaux accomplis par des concurrents, discussion de leur mérite relatif, distribution de prix aux plus méritants : *Concours régional*.

— Fig. Suite d'efforts rivaux tendant à un même but : *La vie n'est plus une fête dont on jouit, mais un concours où l'on rivalise*. (Ste-Beuve.)

— *Concours général* ou simplement *Concours*, Composition qui a lieu chaque année entre les premiers élèves des diverses classes des lycées et collèges de Paris ou des départements.

— *Concours de beauté*. V. la partie encycl.

— Admin. Intervention financière dans des travaux publics, etc. : *Concours de l'Etat, des communes*.

— Admin. ecclésiast. Dispute ou examen qui se fait à Rome, pour obtenir certains bénéfices vacants.

— Agric. *Concours agricole*, Expositions périodiques organisées par des sociétés d'agriculteurs, dans le but de récompenser ceux qui font figurer dans ces concours des produits rares et vraiment remarquables. (Ces réunions sont de diverses natures; c'est ainsi que l'on compte les concours d'animaux reproducteurs et d'animaux gras, de machines et d'instruments agricoles.)

— Dr. Compétition, prétention au même droit : *Concours entre créanciers*. *Concours de privilèges*.

— Philos. *Concours divin*, Participation de l'Être suprême au mouvement de la matière.

— SYN. *Concours, affluence, foule, multitude, presse*. V. AFFLUENCE.

— ENCYCL. Philos. Aux yeux de la scolastique, la matière, étant sans vie, étant, par conséquent, sans mouvement propre : elle ne pouvait se mouvoir que par l'intervention de l'Être suprême. Mais cet Être infini, créateur et moteur de toutes choses, agissait-il sur elle *immédiatement*, ou *immédiatement*? So contentait-il de donner une fois pour toutes à la matière la capacité de se mouvoir, ou bien exerçait-il une influence directe sur tous ses mouvements? Telle est la question qui, sous le nom de *concours divin*, a été tant agitée au moyen âge. Saint Thomas d'Aquin et la plupart des scolastiques se prononcent pour la deuxième solution.

— Agric. *Concours agricoles*. Actuellement, il existe en France, organisés par l'Administration de l'Agriculture : un concours général à Paris, des concours en province qualifiés de « régionaux », des concours hippiques, des concours de primo d'honneur et de prix cultureux, etc.

Concours général agricole. Il a lieu annuellement à Paris, et const. une vaste exposition agricole et horticole, comportant l'exhibition d'animaux de boucherie, d'animaux reproducteurs mâles et femelles, d'animaux vivants de basse cour, de volailles mortes, de plantes de grande culture et maraîchères, plantes d'ornement, fleurs, fruits frais et secs, semences, engrais, produits des laiteries et fromageries, vins, huiles, miels, cires, matériel pour l'enseignement agricole, instruments et machines culturales, etc. Ceux de 1897 et de 1898 ont eu lieu dans la Galerie des machines.

Les récompenses décernées aux exposants d'animaux sont, outre un certain nombre de prix d'honneur, des primes en argent de valeur variable et de simples mentions.

Les exposants des produits agricoles divers peuvent recevoir des médailles d'or, d'argent ou de bronze. On décerne pour les vins des diplômes de médailles. Les exposants d'instruments et machines ne sont pas récompensés : on considère qu'il s'agit, en ce qui les concerne, non d'un concours, mais d'une exposition, qui est en même temps un moyen de réclame et de vente. Au concours de 1899, l'Administration de l'Agriculture a, cependant, voulu récompenser par des médailles les constructeurs des

la Rue et de la Santoire ; 2.596 hab. Aux environs, sources minérales ; scieries dans les sapinières voisines. Ruines de l'abbaye de Péniers (ordre de Cîteaux), fondée dans le XI^e siècle. Une pyramide basaltique, appelée la *Roche-Pointue*, s'élève dans le lit de la Santoire, près de Condat. Belle grotte.

CONDAT (J.), littérateur français. V. CHAPELOT.

CONDATE n. m. Anc. géogr. Mot celtique, signifiant « confluent », dont on a fait le nom d'un certain nombre de villes de l'ancienne Gaule. (De là est venu le mot CONDÉ, qui désignait aussi, et qui désigne, encore aujourd'hui, plusieurs villes de France.)

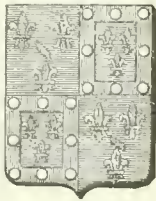
CONDAT-LA-MONTAGNE, nom de la ville de Saint-Claude, pendant la Révolution.

CONDÉ (José-Antonio), orientaliste et historien espagnol, né dans la province de Cuenca vers 1765, mort en 1820. Il fut archiviste au ministère de l'intérieur et bibliothécaire à l'Escorial sous le roi Joseph. Il s'est occupé exclusivement de recherches sur les Arabes d'Espagne. Il a publié plusieurs ouvrages tirés de manuscrits arabes : *Abu Abd-Allah Muhammad ben Muhammad al sharif al Edrisi. Description de l'Espagne* (1799) ; *Historia de la dominación de los Arabes en España, sacada de varios manuscritos y memorias arabigas* (1820-1821).

CONDÉ (peut-être une apocope de *conceder*) a. m. Arg. Permission, faveur, accordée généralement par le maire, pour les jeux, les exhibitions, etc., dans les foires et sur la voie publique. « Grand condé, Préfet. » « Petit condé, Maire. » « Demi-condé, Adjoint au maire. » « Condé franc ou affranchi, Fonctionnaire facile à corrompre.

CONDÉ (Jean de), écrivain du XIII^e siècle. On ne connaît de lui que ses œuvres, d'ailleurs très remarquables, lesquelles consistent en quelques pièces en prose, quelques vers et deux Mystères. Citons une pièce satirique : *Charoinesses et Bernardines*.

CONDÉ. La seigneurie de Condé, d'abord domaine de la maison des sires d'Avènes, passa ensuite dans la maison de Luxembourg. Marie de Luxembourg, veuve de Jacques de Savoie, fille et principale héritière de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, la porta dans la maison de Bourbon, en épousant en secondes noces, en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, père de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, père lui-même de Louis de Bourbon, auteur du rameau de Bourbon-Condé, dont les deux derniers représentants furent Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, plus connu sous le nom de *duc de Bourbon*, trouvé pendu dans sa chambre en 1830, et le fils de ce dernier, le *duc d'Enghien*, fusillé à Vincennes en 1804.



Armes de la famille de Condé

Les membres de cette famille sont célèbres par le rôle actif qu'ils ont joué dans les troubles religieux et politiques, et dans notre histoire militaire.

— **BIBLIOGR.** : duc d'Anjou, *Histoire des princes de Condé* (Paris, 1869 et suiv.).

CONDÉ (Louis I^{er} de Bourbon, prince de), tige de la maison de Condé, né à Vendôme en 1530, mort en 1569. Il était le cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et l'oncle paternel de Henri IV. Le prince de Condé commença la fortune de sa maison pendant les guerres du règne de Henri II. A l'avènement de François II, il se jeta dans le calvinisme, dont l'esprit austère contrastait avec la licence de ses mœurs, dans l'espoir d'attacher sa fortune aux chances du triomphe de ce parti. Il y était entraîné aussi par esprit de rivalité contre les Guises, dont l'influence toujours croissante lui semblait injurieuse pour les princes du sang et dangereuse pour le pays. Bien qu'il eût solennellement nié toute participation à la conjuration d'Amboise, il fut aux états généraux d'Orléans, livré à une commission qui le condamna à mort (1569). La mort du roi sauva le prince. Après le massacre de Vassy (1562), Condé se mit à la tête des protestants commença la guerre civile par la prise d'Orléans et livra Le Havre aux Anglais, pour obtenir des secours d'Elisabeth. A la bataille de Dreux, il fut blessé et fait prisonnier, puis rendu à la liberté par le traité d'Amboise (1563), reprit les armes en 1567, tenta de s'emparer de la reine mère et le roi à Meaux, livra au comte de Montmorency la bataille de Saint-Denis (1567), restée indécise, fit de nouveau la paix avec la cour lors du traité de 1568, et fut rejeté dans la guerre civile par une tentative avortée d'arrestation. Blessé à la bataille de Jarnac et fait prisonnier, il fut assassiné par Montespaignon, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Ce prince était aussi spirituel que brave, mais d'un caractère violent. Il était d'ailleurs de chétive apparence et bossu.



Louis Ier de Condé.

CONDÉ (Henri I^{er} de Bourbon, duc d'Enghien, prince de), fils du précédent, né à la Ferté-sous-Jouarre en 1552, mort en 1588. Au lendemain de Jarnac, il vint à l'armée réformée avec son cousin Henri de Navarre (depuis Henri IV), sous la direction de l'amiral Coligny. Lors du massacre de la Saint-Barthélemy, mis en demeure par Charles IX de choisir entre la messe ou la mort, il protesta d'adhérer. Vers la fin du règne de Charles IX, il s'enfuit en Allemagne, leva quelques troupes, et entra en France pour recommencer les guerres religieuses. Il combattit bravement à Coutras (1577), et mourut l'année suivante à Saint-Jean-d'Angély ; on dit qu'il fut empoisonné.

CONDÉ (Henri II de Bourbon, duc d'Enghien, prince de), fils posthume du précédent, né à Saint-Jean-d'Angély en 1588, mort à Paris en 1646. Henri IV, son parrain, le fit élever dans le catholicisme, et lui fit épouser, en 1609,

Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont il était lui-même épousé. Pour soustraire sa jeune femme aux poursuites du roi, Condé s'enfuit à l'étranger, et ne revint en France qu'après la mort de ce prince. Son ambition, ses intrigues et ses révoltes troublèrent les premières années du règne de Louis XIII. Malgré d'énormes sacrifices, la régente ne put le satisfaire et finit par le jeter à Vincennes, où il resta trois ans. Il combattit ensuite les protestants dans le Midi avec plus de bravoure et de zèle que de talent véritable. Discipliné par Richelieu, il se montra dès lors le plus soumis des courtisans et entra au conseil de régence après la mort du roi. Avide d'argent et de faveurs, il avait accepté pour son fils, le duc d'Enghien (plus tard le grand Condé), la main d'une nièce du cardinal. Il avait été chargé de quelques opérations dans la guerre de Catalogne.

CONDÉ (princesse Marie de). V. CLÈVES.

CONDÉ (Louis II de Bourbon, prince de), surnommé le Grand Condé, l'un des plus grands capitaines du XVII^e siècle et le plus illustre des Condés, né à Paris en 1621, mort à Fontainebleau en 1686. Il porta, du vivant de son père, le titre de *duc d'Enghien*, et fut marié en 1641 à une nièce de Richelieu. Il fit ses premières armes à dix-neuf ans ; il en avait à peine vingt-deux lorsqu'il reçut le commandement des troupes chargées de repousser les Espagnols des frontières françaises du Nord et remporta la victoire de Rocroi (1643), couronnant son succès par la prise de Thionville et de quelques autres places. L'année suivante, il alla joindre Turenne à l'armée d'Allemagne, tenue en échec par un grand homme de guerre, Mercy, qu'il battit dans les jourées sanglantes de Fribourg (1644). L'occupation d'une partie du Palatinat, la prise de Mayence, de Landau et de plusieurs autres places, la victoire de Nordlingen (1645), suivirent et complétèrent les grands combats de Fribourg. L'année suivante, le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, après une suite d'opérations dans les Pays-Bas, recevait la capitulation de Dunkerque et restituait cette place importante à la France. Il fut ensuite envoyé en Catalogne (1647), mais échoua au siège de Lérida. En 1648, il repéra ses revers d'Espagne par des victoires en Flandre, écrasa à Lens les restes de cette redoutable infanterie espagnole, dont il avait brisé le prestige à Rocroi, et lâcha par ses succès la conclusion du traité de Westphalie. Jeté au milieu des intrigues de la Fronde, il prit d'abord parti pour la cour, assiégea et prit Paris, mais mit ses services à un si haut prix que la reine et son ministre, poussés à bout, et connaissant d'ailleurs ses intrigues secrètes, le firent arrêter et enfermer à Vincennes (1650). Il sortit de prison au bout d'un an, et respira que la vengeance, et se mit à la tête d'une nouvelle Fronde. Il s'établit à Bordeaux, dans son gouvernement, eut une des négociations avec l'Espagne, met le Midi en feu, et, malgré quelques échecs, marcha sur Paris et livra à Turenne le sanglant combat du faubourg Saint-Antoine, où le canon de la Bastille, tiré sur les troupes royales par ordre de Mademoiselle, fille de Gaston, le sauva d'une défaite imminente et lui permit d'entrer dans la capitale. Cependant, au moment où il semblait triompher, sa cause était perdue. Abandonné d'un grand nombre de ses partisans, serré de près par Turenne, lassé peut-être d'une guerre sans issue, il s'enfuit dans les Pays-Bas et se jeta dans les bras des Espagnols, qui lui donnèrent un commandement dans leur armée (1653). On vit alors le vainqueur de Rocroi, mercenaire à la solde de Philippe IV, tourner ses armes contre sa patrie et dévaster les provinces françaises du Nord. Dans cette triste guerre, où il eut Turenne pour adversaire, il ne fut d'ailleurs que rarement heureux, essaya inutilement de reprendre Arras et ne put empêcher don Juan de perdre la bataille des Dunes (1658). A la paix des Pyrénées, Condé fut rétabli dans ses honneurs et dignités. Il fut, avec l'assentiment du roi, candidat au trône de Pologne, mais les négociations, poursuivies pendant huit ans (1660-1668), ne purent lui assurer la succession de Jean-Casimir. Chargé de l'invasion de la Franche-Comté en 1668, il fit, en trois semaines, la conquête de cette province, commanda l'un des quatre corps destinés à agir en Hollande (1672), fit capituler Wesel et plusieurs autres places, écrasa le prince d'Orange à Senef (1674), et lui fit lever le siège d'Oudenarde. Après un nouvel échec au trône de Pologne, il fut envoyé en Alsace après la mort de Turcane, pour défendre cette province contre Montecuculi (1675). Ce fut sa dernière campagne. Vieux et perclus de goutte, traité d'ailleurs assez froidement par Louis XIV, il passa ses dernières années dans sa somptueuse retraite de Chantilly, entouré de poètes et de littérateurs, et livré à la fin de sa vie aux inspirations religieuses de Bossuet, qui devait faire entendre sa grande voix sur son cercueil, et consacrer sa gloire par la postérité.



Louis II de Condé.

Condé est un des plus grands noms de l'histoire militaire de la France. Quand il cessa de commander aux armées, surtout vers la fin de sa vie, il donna à ses contemporains, l'impression d'une âme noble et élevée. Il le fallait pour faire oublier les violences de sa jeunesse et les erreurs de sa maturité. Il est certain que la magnifique oraison funèbre de Bossuet a singulièrement idéalisé les traits du caractère de ce grand capitaine.

CONDÉ (Henri-Jules de Bourbon, prince de), fils du précédent, né et mort à Paris (1643-1709). Tout enfant, sa mère lui fit jouer un rôle dans la Fronde. Plus tard, il combattit avec son père dans les rangs des Espagnols, entra en grâce en même temps que lui, le suivit dans les campagnes de Franche-Comté, de Hollande et du Rhin, et lui sauva la vie à Senef. Il avait épousé, en 1663, au moment où l'on songait à lui, à défaut de son père, pour le trône de Varsovie, Anne de Bavière, princesse palatine, nièce de la reine de Pologne, Marie de Gonzague.

CONDÉ (Louis III de Bourbon). V. BOURBON-CONDÉ.

CONDÉ (Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de). V. BOURBON.

CONDÉ (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), général en chef de l'émigration, né à Paris en 1736, mort en 1818. Après avoir hérité de la plupart des charges de son père Louis-Henri de Bourbon, et reçu le gouvernement de la Bourgogne, il fit avec distinction la guerre de Sept ans. Pendant la longue paix qui suivit, il partagea son temps entre son gouvernement de Bourgogne, l'embellissement de Chantilly et la construction du Palais-Bourbon. Lié avec les littérateurs du siècle, il passait pour un prince libéral. Ou le vit prendre part à l'opposition du parlement contre Maupeou, mais il s'éleva avec énergie contre les réformes militaires de Saint-Germain et, lors de l'Assemblée des notables (1788), il fut un des princes du sang qui signèrent le fameux *Mémoire* contre le redoublement du tiers aux états généraux. Aussitôt après la prise de la Bastille, il sortit de France pour commencer contre la Révolution une longue, mais impuissante croisade. Mis à la tête de l'armée de gentilshommes formée à Coblenz, il fut tenu à l'écart pendant la campagne de 1792, combattit sous les ordres de Wurmsér, dans celle de 1793, resta cantonné le long du Rhin pendant les années 1794-1795, parvint à séduire Pichegru par de brillantes promesses, passa tour à tour à la solde de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, et dut, en 1801, présider lui-même à la dissolution de son corps d'armée. Il se rendit en Angleterre, où il vécut obscur, avec la princesse donataire de Monaco, qu'il épousa en secondes noces. Revenu en France en 1814, il reprit sa charge de grand maître de la maison du roi, à laquelle Louis XVIII joignit le titre de « colonel général de l'infanterie française ».

CONDÉ (Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de), le dernier des Condés, né en 1756, mort en 1830, fils du précédent. Il assista au siège de Gibraltar, mais n'y joua qu'un rôle d'apparat. Lors de la convocation de l'Assemblée des notables, il signa avec son père la fameuse protestation des princes contre les idées nouvelles et le suivit dans l'émigration. Il servit sous ses ordres dans l'armée de Condé, et se retira en Angleterre après le licenciement de cette armée. En 1814, il rentra en France avec Louis XVIII, fit de vaines tentatives, lors du retour de l'île d'Elbe, pour soulever les départements de l'Ouest, et se vit contraint d'accéder à une capitulation et de s'embarquer pour l'Espagne. Pendant la Restauration, il vécut écarté des affaires. Confiné dans sa petite cour de Saint-Leu ou de Chantilly, il faisait de la chasse son unique occupation. Lors de la révolution de 1830, il reconnut sans difficulté son neveu comme roi des Français.

Le faible vieillard était alors entièrement dominé par une Anglaise, Sophie Dawes, née Clarke, dont le passé était assez équivoque, et qu'il avait mariée à un gentilhomme de sa maison, le baron de Feuchères, loyal soldat, dont la bonne foi trompée servit à couvrir pendant quelque temps le scandale d'amours adultères. Sans son influence, le prince se décida à rédiger un testament par lequel il instituait le duc d'Anjou son légataire universel et assurait à la baronne, soit en terre, soit en argent, un legs d'environ 10 millions (30 août 1829). Le 26 août 1830, le prince se coucha, comme à l'ordinaire, au château de Saint-Leu, où il était momentanément ; on le trouva pendu, ou plutôt accroché à l'espagnolette de la fenêtre, par deux mouchoirs passés l'un dans l'autre, les genoux ployés, les pieds traînant sur les tapis. Cette circonstance semblait écarter l'hypothèse du suicide et frappa tous les assistants. Les princes de Rohan, héritiers collatéraux, intentèrent à M^{me} de Feuchères un procès en captation, que d'ailleurs ils perdirent. Jamais le redoutable problème ne fut éclairci.

CONDÉ (Louis-Antoine-Henri de Bourbon), fils du précédent, connu surtout sous le nom de *duc d'Enghien*. V. ENGHEN.

CONDÉ (Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, princesse de), plus connue sous le nom de *duchesse de Bourbon*, née à Saint-Cloud en 1750, morte à Paris en 1822. Elle était fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du régent, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Sa beauté fit, en 1770, une vive impression sur le duc Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, qui l'épousa, le 23 avril 1770. De ce mariage naquit, en 1772, à Chantilly, un fils, qui fut le duc d'Enghien. Bientôt, l'inconduite du duc amena une séparation entre les deux époux.

La duchesse de Bourbon prit goût aux doctrines de quelques mystiques de la fin du siècle. Elle connut dom Gerle, Catherine Théot, Suzanne Labrousse.

Au mois de mai 1793, la duchesse de Bourbon fut reléguée, avec le reste de sa famille, au fort Saint-Jean, à Marseille, et, lors de la déportation de fructidor an V, la loi du 19 de ce mois (5 sept. 1795) prononça son exclusion du territoire de la République, en lui accordant une pension annuelle de 50.000 francs. La duchesse de Bourbon se rendit alors en Espagne avec la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur (mère du futur roi Louis-Philippe). Elle fixa sa résidence en Catalogne, à Sorria, près de Barcelone, et s'y livra aux bonnes œuvres.

Revenue en France à l'époque de la Restauration, la duchesse de Bourbon continua de vivre séparée de son mari. Elle avait établi dans son hôtel, rue de Varennes, un hospice, dit *hospice d'Enghien*, pour recevoir des pauvres malades, et elle l'avait confié à des sœurs de charité. Elle vécut ainsi loin de la cour dans la pratique de ses théories charitables. La duchesse de Bourbon avait beaucoup écrit. Outre deux volumes cités par l'abbé Lambert et des *Mémoires* dont on n'a pas de traces, elle a laissé : *Correspondance entre madame de Bourbon et M. Ruffin sur leurs opinions religieuses ; Suite de la correspondance entre madame de Bourbon et M. Ruffin et divers petits contes moraux de madame de Bourbon*. Ces deux ouvrages, imprimés probablement à Barcelone, sont devenus aujourd'hui fort rares.

CONDÉ (Louise-Adélaïde de Bourbon, M^{lle} de), sœur de Louis-Henri-Joseph, née à Chantilly en 1757, morte en 1824. Elle était destinée au comte d'Artois, puis fut nommée, en 1786, abbesse de Remiremont. Ayant émigré avec sa famille, elle passa l'époque de la Révolution dans divers couvents en Suisse, en Autriche, en Russie et en Pologne, où elle fit profession religieuse en 1802 ; se rendit en Angleterre après la mort du duc d'Enghien, revint à Paris en 1815, et reçut de Louis XVIII la maison du Temple, où elle établit l'institution de l'Adoration perpétuelle. Sa correspondance chaste et amoureuse avec de La Gervaisais

(1786-1787) a été publiée par Ballancho et, en dernier lieu, par Paul Viollet (Paris, 1878).

Condé (HISTOIRE DES PRINCES DE), pendant les XVI^e et XVII^e siècles, par le duc d'Anjou (1869-1892). L'*Histoire des princes de Condé* est une des plus remarquables productions de l'école historique contemporaine, et on ne peut que regretter qu'elle s'arrête à la mort du grand Condé. Encore que la phrase soit un peu hachée, le récit est presque toujours vif et entraînant, plein de vie. Des morceaux brillants s'y détachent. L'auteur excelle dans le portrait et dans le tableau militaire, où ses connaissances techniques le servent à merveille. L'ouvrage ne vaut pas seulement par la forme; le fond est, en général, solide et puisé aux bonnes sources, notamment aux précieuses archives de Chantilly. Bien que l'on sente parfois que d'autres ont été employés à la recherche des documents sur lesquels a travaillé l'auteur, on sent aussi que celui-ci a su se rendre, par une connaissance profonde de son sujet, le contemporain des hommes et des choses dont il parle.

Condé (MUSÉE). En 1898, fut ouvert au public, à Chantilly, le musée Condé, formé des collections que le duc d'Anjou avait léguées à l'Institut, en même temps que son château: chaque objet se trouvait disposé aux places que le duc lui-même avait indiquées par ses dernières volontés. Ces collections ne forment pas moins de cinq cent cinquante tableaux, trente émaux, deux cent quatre-vingt miniatures, deux cents bijoux et pierres précieuses, cinquante statues, deux mille six cents dessins, trois mille estampes, trois mille six cent quatre-vingt médailles, quatorze cent cinquante manuscrits, vingt-quatre mille volumes, cinq cents objets mobiliers (meubles, bronzes, porcelaines, armes, etc.); et, en outre, de vastes recueils de chartes-archives et correspondances autographes. Parmi ces inestimables œuvres d'art se distinguent, au premier rang, les *Trois Grâces* et la *Vierge de la maison d'Orléans*, par Raphaël, *Esther et Assuérus*, par Filippo Lippi, des bas-reliefs de Jean Goujon dans la chapelle, quarante miniatures de Fouquet, le Livre d'heures du duc de Berry. — Ponsin, Ingres, Delacroix, Prud'hon, sont largement représentés dans ces collections. Les appartements du duc et de la duchesse d'Anjou ont été annexés au musée, sans que rien ait été changé à leur distribution.

CONDÉ, contre-amiral français, né à Auray en 1752, mort à Pontivy en 1822. D'abord lieutenant sur un navire de la Compagnie des Indes, il devint lieutenant de frégate (1778) et commandant du *Saumon* (1780). Il fit la campagne de Sierra-Leone, quitta ensuite la marine militaire et n'y rentra qu'en 1792. Capitaine du *Caïra*, il résista deux jours à neuf vaisseaux anglais et fut acclamé par l'équipage quand il se rendit prisonnier. Nommé chef de division (1796), il commanda le *Brave*, de 1803 à 1806. Attaqué dans les Antilles par sept vaisseaux anglais, il ne se rendit qu'après une résistance énergique. Il revint en France en 1814, fut nommé contre-amiral, et décapité pendant les Cent-Jours.

CONDÉE n. f. Bot. Syn. de *HYRTIDE*.

CONDÉE-EN-BRIE, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 15 kilom. de Château-Thierry, au confluent de la Dhuyt et du Sarmelin; 708 hab. Ch. de f. Est. Bourg très ancien, qui possédait avant la Révolution un couvent de Picpus. Ruines d'un château célèbre. — Le canton a 27 comm. et 9.087 hab.

CONDÉ-FOLIE, comm. de la Somme, arrond. et à 24 kilom. d'Amiens, non loin de la Somme; 1.154 hab. Tourbières; fabrique de toiles.

CONDEGA, bourg de l'Amérique centrale (Nicaragua [départ. de Esteli]); 4.000 hab.

CONDEIXA A NOVA, comm. du Portugal (Beira [district de Coimbra]); 1.620 hab. Eaux minérales. Fontaine abondante d'Alcalibique. Ch.-l. d'un concelho peuplé de 11.617 hab. — A la localité de Condeixa a Nova s'oppose celle, toute voisine, de *Condeixa a Velha*; 1.800 hab.

CONDEMADE (*dém-nad*) n. f. Ancien jeu de cartes se jouant avec un jeu de trente-deux cartes et entre trois personnes. (La marche de la condemade était analogue à celle de l'écarté actuel, sauf qu'il n'y avait pas de demande, chacun des partenaires jouant avec ses cartes ou passant en mettant un jeton au paier. Les gagnants se partageaient l'enjeu, au prorata des levées qu'ils faisaient.)

CONDENSABILITÉ (*dnn*) n. f. Propriété de ce qui est condensable: La CONDENSABILITÉ des gaz.

CONDENSABLE (*dnn*) adj. Réductible à un moindre volume: Gaz CONDENSABLES.

CONDENSANT (*dnn-ant*), ANTE adj. Qui condense. « Force condensante, Rapport entre la quantité d'électricité que possède, dans un condensateur, le collecteur mis en communication avec une source, quand le plateau condensateur en est voisin, et la quantité d'électricité qu'il produirait s'il était seul.

CONDÉON, comm. de la Charente, arrond. et à 8 kilom. de Barbezieux, près de la source du Condéon, sous-affluent du Né; 929 hab. Source ferrugineuse. Scieries; moulins. Église du XII^e siècle.

CONDENSATEUR (*dnn*) n. m. Physiq. Appareil dans lequel on opère la condensation des gaz, soit par une pression mécanique, soit par un simple refroidissement. « Appareil propre à accumuler et à rendre sensibles de très petites quantités d'électricité: La bouteille de Leyde et l'électrophore sont les CONDENSATEURS les plus connus. « Système optique, employé principalement dans les lanternes magiques ou les lanternes à projection, pour concentrer sur une surface déterminée les rayons émis par une source lumineuse. « Condensateur de forces, Appareil destiné à accumuler les puissances du moteur et à en régler ensuite la dépense. (Les montres et les horloges sont nécessairement munies d'un appareil de ce genre.)

— *Teche*. Appareil au moyen duquel on opère l'élimination du goudron des huiles lourdes provenant de la distillation de la houille. « Appareil en forme de récipient à surfaces multiples, employé pour refroidir les vapeurs de différents liquides et les liquéfier. « Appareil spécial, destiné à distiller l'eau de mer afin de la transformer en eau douce.

— Adjectif. Se dit des appareils propres à produire une condensation: *Electroscope CONDENSATEUR*.

— *ENCYCL. Electr.* L'expérience montre que la capacité d'un conducteur électrique augmente quand on le place auprès d'un autre conducteur chargé d'électricité de non contraire. Un tel ensemble porte le nom de condensateur. Il est caractérisé par deux conducteurs que sépare un isolant ou diélectrique.

La bouteille de Leyde, l'électrophore, sont des condensateurs; il en est de même d'un câble sous-marin. Les condensateurs les plus fréquemment employés dans l'industrie, soit dans la confection des bobines d'induction, soit pour constituer les étalons de capacité, se composent de feuilles d'étain séparées par des feuilles isolantes (papier, mica, etc.) ou de lames minces de mica ou de verre recouvertes d'un dépôt électrolytique d'argent formant conducteur. On a également construit, pour l'usage de certaines distributions à courants alternatifs, des condensateurs à isolant liquide (pétrole, huiles végétales, etc.).

La capacité d'un condensateur dépend: 1° de la forme et des dimensions des plaques métalliques ou armatures; 2° de la ténuité de la couche du diélectrique qui les sépare; 3° de la capacité inductive spécifique de ce diélectrique.

La capacité d'un condensateur plan est donnée en unités électrostatiques C. G. S. par la formule suivante:

$$C = k \frac{S}{2\pi e},$$

S étant la surface d'une des armatures en centimètres carrés, e l'épaisseur de la lame d'air isolante, k la capacité inductive spécifique du diélectrique (pour l'air k = 1). Cette formule suppose que la distribution électrique est uniforme; or, cela n'aurait lieu que si les plans étaient illimités; en réalité, la densité électrique est toujours plus grande sur les bords. Certaines formes de condensateurs permettent d'annuler cette cause d'erreur; tel est le modèle de lord Kelvin, qu'on appelle condensateur à anneau de garde.

L'anneau de garde consiste en une couronne plane qui encadre exactement, sans le toucher, le disque métallique constituant l'une des armatures du condensateur. Cette disposition revient donc à détacher la portion nuisible de l'armature, sans altérer la distribution sur la partie utile. Les condensateurs étalons qui servent dans les mesures industrielles ont généralement une capacité de 1 microfarad souvent divisé en quatre sections: 0,1; 0,2; 0,2; 0,5 de microfarad.

La capacité d'un condensateur sphérique est représentée par:

$$C = kR \frac{e}{r},$$

où R et r sont les rayons des deux sphères concentriques, e l'épaisseur (R - r) de la lame isolante. Le pouvoir condensant est donc $\frac{e}{r}$, puisque la capacité de la sphère extérieure seule serait R.

La capacité d'un condensateur cylindrique est représentée par:

$$C = k \frac{S}{4\pi e},$$

S étant la surface du cylindre intérieur, et e l'épaisseur de la lame isolante.

— *Condensateur chantant*. On désigne ainsi un condensateur à feuilles d'étain dont les armatures ne sont ni collées ni comprimées. Lorsqu'on met les deux armatures de ce condensateur en relation avec le circuit induit d'une bobine d'induction dont le fil inducteur est intercalé, ainsi qu'un microphone interrupteur, dans le circuit d'une pile, il suffit de chanter ou de jouer un air de musique devant le microphone pour que le condensateur répète ce chant ou cet air de musique; mais il ne peut pas reproduire la parole.

— *Condensateur parlant*. Si l'on charge d'électricité le condensateur chantant en intercalant dans le circuit induit de la bobine quelques éléments de pile, on le transforme en condensateur parlant, qui peut être employé comme récepteur téléphonique. La charge du condensateur peut se faire aussi à l'aide de la pile, qui actionne le microphone en prenant sur elle une dérivation.

CONDENSATIF, IVE (*dnn*) adj. Propre à produire la condensation.

CONDENSATION (*dnn, si-on*) n. f. Physiq. Action de condenser; résultat de cette action: La CONDENSATION des gaz. La CONDENSATION de l'air s'opère par la pression. (Acad.) « Condensation électrique, Croissement de charge électrique qui s'obtient à l'aide du condensateur.

— Fig. Énergique concision: CONDENSATION de la pensée.

— Art milit. Condensation de colonne, Mouvement qui réduit autant que possible l'espace occupé par la colonne.

— Embryog. Fusion des deux éléments mâle et femelle, d'où résulte pour l'œuf une activité particulière nécessaire à son développement.

— ANTON. Dilatation, raréfaction.

— *ENCYCL. Phys.* On emploie principalement en physique le mot condensation pour désigner le retour d'une vapeur à l'état liquide. C'est par la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air que se produisent les phénomènes de la rosée, du givre, du seron. C'est la condensation de la vapeur d'eau contenue dans la couche d'air qui environne la surface d'une bouteille qu'on vient de monter de la cave, qui produit, en été, le ternissement momentané du verre. La condensation d'une vapeur s'obtient par pression ou par refroidissement.

On nomme point de condensation d'une vapeur, pour chaque température, la tension maximum qu'elle peut supporter à cette température. V. VAPLEUR. « Hygromètre de condensation. V. HYGROMÈTRE.

— Mécan. Condensation de la vapeur. La vapeur mise en contact avec un corps froid a la propriété de se condenser, de se liquéfier très rapidement. La condensation peut avoir lieu: par abaissement de température, par injection, par contact, par compression.

La condensation par injection s'obtient en faisant arriver un jet d'eau froide dans le vase qui renferme la vapeur.

La condensation par contact a lieu lorsqu'on refroidit l'extérieur du vase ou des tuyaux où circule la vapeur.

CONDÉ — CONDÉ-SMENDOU

La condensation par compression s'obtient par une compression graduelle et continue exercée sur la vapeur, à l'aide d'une puissance mécanique:

1° *Machines à condensation*. Dans ce genre de machines, la vapeur, après avoir agi sur le piston, est évacuée dans le condensateur pour y être liquéfiée. Les appareils qui sont nécessaires pour opérer la condensation sont: le condensateur, la pompe à air et l'injecteur.

2° *Machines sans condensation*. Dans ce système, la vapeur, en sortant du cylindre, s'échappe à l'air libre.

CONDENSEUR (*dnn* — lat. *condensare*; de *cum*, avec, et *densus*, serré) v. a. Réduire à un moindre volume: Le froid CONDENSE l'air.

— Fig. Exprimer d'une manière concise: Tacite CONDENSE sa pensée.

— Art milit. Condenser une colonne, En serrer les rangs et les files, de façon à lui faire occuper moins d'espace.

— Electr. Condenser l'électricité, Rassembler, au moyen de deux conducteurs séparés par un diélectrique, une charge électrique bien supérieure à celle qu'ils auraient reçue isolément.

Condensé, ée part. pass. du verbe CONDENSER.

— Bot. Se dit quelquefois des végétaux qui ont leurs fleurs ou leurs rameaux très serrés: *Sphaigne CONDENSÉE*. Athamante CONDENSÉE.

Se condenser, v. pr. Augmenter de densité, diminuer de volume.

— Fig. Se concentrer. « Circonscrite et accroître son action, par allusion à la force d'expansion des gaz, qu'on augmente en les comprimant.

— ANTON. Dilater, disséminer, éclaircir, éparpiller, raréfier.

CONDENSEUR (*dnn-seur*) n. m. Récipient dans lequel on reçoit et on liquéfie la vapeur, après qu'elle a agi sur le piston d'une machine à vapeur. « Appareil que traverse le gaz d'éclairage, et dans lequel il se condense et abandonne le goudron et l'eau ammoniacale qu'il contenait.

— *ENCYCL.* Le condensateur peut avoir une forme quelconque; on lui donne, le plus généralement, une capacité égale à celle de la pompe à air.

Les formes et dispositions des appareils de condensation varient suivant les machines auxquelles on les applique. Il en existe de différents types. Le plus ancien est le condensateur de Watt, appareil dans lequel s'opère un mélange de vapeur ayant agi sur le piston et d'eau froide. Les condensateurs par surface sont des sortes de réfrigérants, composés de nombreux tubes horizontaux, enfermés dans un récipient en fonte. L'eau froide circule à l'intérieur des tubes et la vapeur se condense au contact de leurs parois extérieures.

Les condensateurs par surface, avec circulation d'air sont des appareils dans lesquels, l'eau froide circulant dans les tubes est remplacée par un courant d'air.

Les condensateurs par surface à air humide sont composés de tubes de fer superposés que de l'eau froide arrose intérieurement de manière à liquéfier la vapeur contenue dans les tubes; cette condensation est activée par un courant d'air froid.

Sur les navires, actuellement, pour obtenir de l'eau parfaitement pure, on recueille les produits de la condensation dans un réservoir séparé de l'eau refroidissante. C'est le condensateur par surface. L'eau de mer circule sans interruption dans des tubes autour desquels arrive la vapeur. Un condensateur par surface ne doit avoir aucune fuite, sans quoi le volume d'eau est trop grand dans la chaudière et l'eau est salée. Si le condensateur est avarié, il faut évacuer à l'air libre, condition déplorable de fonctionnement.

CONDENSEUSE (*dnn-seuz*) n. f. Nom sous lequel on désigne quelquefois un appareil destiné à opérer la condensation de la vapeur, du gaz d'éclairage, etc.

CONDÉSCENDANCE (*dss-san-dans*) n. f. Acte ou attitude de complaisance, qui nous fait accorder à autrui ce que nous avons le droit de lui refuser: La CONDÉSCENDANCE est fille de la charité. S. François de Sales.

— *SYS.* Complaisance, déférence. V. COMPLAISANCE.

— ANTON. Désobéissance, malveillance, hauteur, fierté, rigueur.

CONDÉSCENDANT (*dss-san-dan*), ANTE adj. Porté à la condéscendance: La bonté suppose un esprit CONDÉSCENDANT.

CONDÉSCENDRE (*dss-sand*) — lat. *condescendere*: 1° *cum*, avec, et *descendere*, descendre. Se esquisse un homme descendre V. n. Faire acte de condéscendance, consentir, accéder: Les verains qui CONDÉSCENDENT à former le corps du pouvoir sont généralement médiocres et scholastiques. B. Const. « Supporter, accueillir avec bonté: CONDÉSCENDRE aux fautes des autres.

— *Dr. anc.* Condéscendre sur quelqu'un, Se décharger sur lui de la tutelle dont on avait été chargé soi-même.

CONDÉSCENDRE (*dss-sant*) n. f. *Dr. anc.* Acte de condéscendre, c'est-à-dire acte de celui qui, appelé à la tutelle par les parents du mineur, se déchargeait de cette tutelle sur un parent plus proche ou intéressé à la fortune du mineur.

CONDÉ-SMENDOU, comm. d'Algérie, arrond. de Constantine; 12.100 hab. Minoteries, centre v. etc.

CONDÉ-SUR-HUÎNE — CONDITION

CONDÉ-SUR-HUÎNE, comm. de l'Orac, arrond. et à 30 kilom. de Mortagne, sur la Corbiennne, près de son confluent avec l'Uaine; 1.225 hab. Ch. de f. Ouest. Briques, tuiles; minoterie.

CONDÉ-SUR-ITON, comm. de l'Eure, arr. et à 26 kilom. d'Evreux, sur l'Iton; 776 hab. Ch. de f. Ouest. Ce bourg était autrefois le centre d'une grande fabrication de fer. Au XII^e siècle, Condé-sur-Iton était la propriété de l'évêque d'Evreux. On y remarquait un fort beau château, qui fut restauré au XVIII^e siècle par Ambroise le Veneur, évêque de cette ville.



Armes de Condé-sur-l'Escaut.

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Valenciennes au confluent de la Hayoc et de l'Escaut; 4.481 hab., entourée de fortifications. Ch. de f. Nord. Collège communal. Industries diverses: chantiers de construction de bateaux, clouteries, corroiries, tanneries. Mouvement de batellerie considérable, surtout pour le transport des charbons. Cette ville possède un ancien château, bâti en 1411 par Jean de La Hamaide, un hôtel de ville du XVIII^e siècle, un arsenal, une église bâtie en 1751 avec clocher à carillon.



Armes de Condé-sur-Noireau.

Prise par Philippe d'Alsace en 1124, elle tomba au pouvoir de Louis XI en 1478, fut enlevée aux Français par Maximilien, et prise tour à tour par le comte d'Harcourt, Turenne, Condé et Louis XIV. — Le canton a 10 comm. et 28.462 hab.

CONDÉ-SUR-NOIREAU, ch.-l. de cant. du Calvados, arr. et à 25 kilom. de Vire, au confluent de la Bruance et du Noireau; 6.663 hab. (Condens, emes.) Ch. de f. Ouest. Nombreuses filatures de coton, tissage; foires fréquentées; commerce de bestiaux et de draps. On y remarque l'église Saint-Martin, avec une porte du XIII^e siècle, les restes du donjon de l'ancien château et la statue de Dumont d'Urville. Cette ville fut le siège d'une grande châtellenie; prise par les Anglais en 1417, elle resta entre leurs mains jusqu'à 1449. — Le canton a 11 comm. et 11.587 hab.

CONDÉ-SUR-SARTHE, comm. de l'Orne, arr. et à 4 kilom. d'Alençon, près de la Sarthe; 831 hab. Granit, kaolin.

CONDÉ-SUR-VIRE, comm. de la Manche, à 7 kilom. de Saut-Lô, près de la Vire; 1.566 hab.

CONDETTE, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kilom. de Boulogne, non loin de la Manche, près de la forêt d'Hardenot; 1.119 hab. Fabrique de toiles à voiles. Château de Florinchtun.

CONDIACRE (du préf. con, et de diacre) n. m. Titre donné autrefois aux diacres par les évêques.

CONDICTION (dik-si-on — lat. conditio; de cum, avec, et dicere, supio dictum, dire) n. f. Dr. rom. Action personnelle par laquelle un demandeur soutenait qu'on devait faire ou lui donner quelque chose.

— ENCYCL. La conditio a été d'abord une des formes des actions de la loi, introduite par les lois Silia et Calpurnia pour les obligations ayant pour objet de donner une somme d'argent déterminée ou une autre chose certaine. Sous la procédure formulaire, on a donné le nom de conditio à l'action qui sanctionnait de nombreuses obligations contractuelles ou quasi contractuelles, ayant le caractère de droit strict; mais toutes les actions de droit strict n'étaient pas des condictiones. La conditio naissait du contrat de stipulation ayant pour objet un certum (conditio certa pecunia et triticaria), du mutuum et du contrat litervis. Comme sanction d'obligations quasi ex contractu, on trouvait les condictiones données sur le fondement d'un enrichissement sans cause: in debiti, sine causa, ob rem dati, ob turpem causam, furtiva. A cette liste s'ajoutèrent les condictiones de création récente, sanction des pactes légitimes.

CONDIGNE (gn mll. — lat. condignus; de cum, avec, et dignus, digne) adj. En théologie. Digne de la faute, proportionnée à la faute: Peine condigne. Satisfaction condigne. Equivalent, exactement proportionné à la récompense: Mérite condigne. « Condigne à, Digne de. (Cette locution est aujourd'hui inusitée.)

CONDIGNEMENT (gn mll.) adv. D'une façon condigne: Mériter, Satisfaire CONDIGNEMENT.

CONDIGNITÉ (gn mll. — rad. condigne) n. f. Egalité, exacte proportionnalité du mérite à la récompense ou de la satisfaction à la faute.

CONDILLAC, comm. de la Brème, arrond. et à 15 kilom. de Montélimar, sur un rocher escarpé; 148 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales, connues dès l'époque romaine, puis oubliées et découvertes de nouveau en 1845. Ancien château.

CONDILLAC (Etienne BONNOR de), abbé de Mureaux, philosophe français, né à Grenoble en 1715, mort à l'abbaye de Flux en 1780. Il s'adonna de bonne heure à la philosophie spéculative. Emmené à Paris par son frère, l'abbé de Mably, il s'y lia avec Diderot, J.-J. Rousseau, Duclos, sans que ses relations n'aient jamais amené à tirer de ses propres doctrines les conséquences morales et religieuses, que ses disciples leur ont prêtées. En 1746, il publia l'Essai sur l'origine des connaissances humaines; sa pensée n'est pas encore fixée sur tous les points: il reproduit encore la doctrine de Locke et admet, avec lui, deux sources de la connaissance: la



Condillac.

sensation et la réflexion. En 1749, il donna le Traité des systèmes, essai de réfutation de Descartes, Spinoza et Leibniz. Le Traité des sensations parut en 1754, suivi, en 1755, du Traité des animaux. Condillac admet plus qu'une seule source de la connaissance: la sensation, qui, en se transformant, explique tout. L'attention n'est qu'une sensation dominante; la réflexion n'est que la sensation se sentant elle-même; le jugement et le raisonnement sont des combinaisons de sensations; le « moi » n'est que la somme des sensations présentes et de celles que la mémoire rappelle. Condillac fut vite une grande réputation de philosophe et d'écrivain: il fut choisi comme précepteur du prince de Parme, pour l'éducation duquel il composa son cours d'études de 1769 à 1773. Ce cours renferme: la Grammaire, l'Art d'écrire, l'Art de raisonner, l'Art de penser, l'Histoire générale. Les quatre premiers volumes contiennent la Logique de Condillac. Toutes nos sensations sont les signes des choses, et nous les représentons elles-mêmes par des représentations plus subtiles, les mots, qui deviennent les signes de ces signes: une science est une langue bien faite, et les lois du langage en sont autre chose que les lois mêmes de la logique, exprimées sous une forme concrète. Condillac fut élu à l'Académie française, en 1768. On a encore de lui: le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre (1776); la Logique (1777). En 1798, parut, par les soins de Laromiguière, une édition complète de ses œuvres en trente-deux volumes; elle contient une œuvre posthume intitulée: la Langue des calculs, et qui est une des plus remarquables de l'auteur.

CONDILLACIEN, ENNE (di-la-si-si-à, èn' [U mll.] adj. Relatif aux idées, aux opinions philosophiques de Condillac. — n. Partisan des idées de Condillac. On trouve aussi CONDILLACISTE.

CONDILLACISME (di-la-siss'm' [U mll.] n. m. Système philosophique de Condillac.

CONDIMENT (mon — lat. condimentum; de condire, assaisonner) n. m. Ingrédient ajouté aux aliments pour en relever la saveur: Le CONDIMENT le plus universellement répandu, c'est le sel.

— Fig. Ce qui donne un attrait piquant: Les romanciers anglais emploient souvent le CONDIMENT du mystère.

— ENCYCL. Hyg. V. ASSAISONNEMENT.

CONDIMENTAIRE (man-têr') adj. Qui a rapport aux condiments: L'emploi CONDIMENTAIRE de cette substance.

CONDIMENTEUX (man-tê-ù), EUSE adj. Qui est de la nature des condiments; qui est propre aux condiments: Les sucs CONDIMENTEUX. L'influence CONDIMENTEUSE du sucre.

CONDISCIPLE (di-sipl' — lat. condiscipulus; de cum, avec, et discipulus, disciple) n. m. Elève des mêmes maîtres ou du même établissement: Le CONDISCIPLE, c'est la société qui commence, la vie sociale, ses devoirs et ses droits. (Dupanloup.)

CONDIT (di — du lat. condire, supin conditum, assaisonner) n. m. Substance végétale, comme orange, cédrat, angélique, etc., pénétrée et glacée de sucre cristallisé, ou couverte au miel. Substance pharmaceutique préparée de la même façon. Composé de vin, de miel, de poivre et de quelques autres aromates.

CONDITION (si-on — lat. conditio; de condere, supin conditum, établir) n. f. Position sociale de l'homme, relativement au hasard de la naissance, ou des circonstances dont il se trouve entouré, des professions qu'il exerce, des ressources dont il dispose, des maux qu'il souffre, etc.: La CONDITION de noble, de roturier, de riche, de pauvre, d'ouvrier, de paysan. « Se disait autrefois ellipt. pour Condition de noble, noblesse: La CONDITION ne donne pas des vertus. (Le Sage.)

— Place de domestique: Entrer en CONDITION. — Par ext. Situation, manière d'être, en parlant des choses: La CONDITION des choses humaines. « Circonstance: Les conditions de chaleur, d'humidité, d'aération varieront suivant les différents climats. (Martins.)

— Base fondamentale; qualité requise ou nécessaire: La date est une des conditions du testament.

— Clause restrictive: Mettre des conditions à son consentement. « Arrangement, stipulation: Les conditions d'un traité, d'un contrat. V. la rubr. Dr.

— Loc. div. Faire ses conditions, Faire connaître à l'avance ses prétentions, ce qu'on veut obtenir. « Dicter des conditions, Les imposer. « Etre de pire condition, Ne pas mériter ou obtenir les mêmes égards.

— A condition ou A la condition de ou que, Avec nécessité de, étant convenu, stipulé que: Attendre est sage, A condition n'attendre quelque chose. (De Broglie.) « Absol.: A condition, Sous certaines réserves: Accepter, mais A condition. — Dans le commerce, A condition ou Sous condition, signifie: A charge pour le vendeur de reprendre l'objet vendu, s'il ne satisfait pas l'acheteur. « Sans conditions, Sans mettre à son acte aucune restriction, sans faire aucune réserve: Ennemi qui se rend sans conditions. « Sous condition, Eu réservant une condition dont l'inaccomplissement délieait de l'obligation contractée. — En théologie, et en parlant des sacrements, Sous condition signifie, Avec une restriction dans la pensée de celui qui administre le sacrement, de sorte que le sacrement ne soit pas conféré si la condition posée n'est pas accomplie: Baptiser, Absoudre sous condition. — Fam. Baptiser sous condition, Affreusement laid ou sot, comme un être douteux entre l'animal et l'homme, et qu'on ne pourrait baptiser que sous la condition: « Si tu es un homme.

— Dr. Ensemble et étendue des droits: La CONDITION des époux. La condition du créancier et du débiteur. « Evénement futur et incertain, de l'existence ou de la non-existence duquel on fait dépendre soit l'accomplissement, soit la résolution d'une disposition ou d'une obligation. « Soit dit aussi de la Clause elle-même qui fait de l'événement une cause de suspension ou de résolution. « Se dit encore, mais improprement, des Charges accessoires et personnelles qui ne constituent qu'un mode des dispositions ou des obligations. « Condition casuelle, Celle qui dépend du hasard et qui n'est nullement au pouvoir du créancier ou du débiteur. « Condition potestative, Celle qui dépend de la volonté de l'une ou de l'autre des parties contractantes. « Condition mixte, Celle qui dépend à la fois de la volonté d'une des parties et de celle d'un tiers, comme serait le cas, stipulé comme condition, d'un legs

du mariage du légataire avec une personne désignée au testament. « Condition expresse, Celle qui est exprimée dans la loi ou dans l'acte. « Condition tacite, Celle qui n'est pas exprimée, mais qui résulte de la nature du contrat. « Condition de droit, Condition fixée par la loi elle-même et qui n'est inutile de stipuler dans un contrat. « Condition de fait, Celle qui est stipulée dans l'acte et qui résulte de la volonté des parties contractantes. « Condition de présente, Celle qui se rapporte au temps présent. « Condition de futuro, Celle qui se rapporte à l'avenir. « Condition suspensive, Celle qui suspend l'exécution d'une disposition ou d'une obligation jusqu'à la réalisation du fait prévu. « Condition résolutoire, Celle qui opère, lorsqu'elle s'accomplit, la révocation de l'obligation ou de la disposition. « Condition positive, Celle qui dépend de l'accomplissement d'un fait. « Condition négative, Celle qui dépend du non-accomplissement d'un fait. « Condition sine qua non, Stipulation ou circonstance indispensable, et dont l'inaccomplissement ou l'absence résout l'obligation ou rend la chose impossible: Le libre consentement des parties est une condition sine qua non des contrats.

— Féod. Condition des terres, Qualité de nobles et de roturiers autrefois donnée aux terres.

— Philos. Principes des conditions d'existence, Principe philosophique d'après lequel, rejetant l'étude des causes finales, on s'attache à celle de la nature ou de la manière d'être des choses.

— Techn. Condition des soies, Etablissement de dessiccation et de vérification pour les soies. « Mettre des soies à la condition, Les mettre à l'air pour les faire sécher.

— Turf. En bonne condition. Se dit du cheval qui est parfaitement préparé pour la course, c'est-à-dire qui a les muscles fermes et bien développés, et qui est débarrassé de la graisse et des fluides blancs inutiles. « Par ext., cette locution s'applique à un lutteur, à un cycliste, etc.

— SYN. Condition, état. La condition se considère par rapport à d'autres; elle se rattache à l'idée de plus ou de moins, à celle de rang. L'état, c'est la manière d'être en elle-même, ou bien c'est la situation fixe qui résulte du genre de vie habituel. On dit: L'inégalité des conditions; les devoirs de chaque état.

— SYN. De condition, de qualité. Un homme de condition est celui qui occupe un rang élevé, soit par la nature de ses occupations, soit par sa fortune. Un homme de qualité appartient de naissance à la noblesse, mais il peut être pauvre ou occuper un emploi subalterne.

— ENCYCL. Dr. La condition est une modalité des obligations; elle consiste dans un événement futur et incertain, à l'arrivée duquel les parties ont subordonné soit la naissance, soit l'extinction d'un droit. La condition est suspensive lorsque c'est la naissance d'un droit qui dépend de l'arrivée de l'événement; résolutoire lorsque l'événement, s'il arrive, amène la perte ou la résolution d'un droit. La théorie de la condition est presque la même, dans le droit romain et le droit français. On rencontre cette modalité dans les contrats (C. civ., art. 1168-1184) et dans les legs (art. 1040-1041), dans les institutions d'héritier. Le droit romain, qui admettait aussi dans les institutions d'héritier, la prohibait dans les actus legitimi (mariage, adoption, acceptation, addition d'hérédité). De même, aujourd'hui, la reconnaissance d'enfants naturels, l'acceptation d'une succession, ne peuvent recevoir aucune condition. Un effet toujours attaché à la condition est la rétroactivité. Si la condition est suspensive et se réalise, c'est du jour du contrat que les parties sont liées; si elle vient à défaillir, elles n'auront jamais été tenues. Si la condition résolutoire se réalise, les choses seront remises au même état que si l'obligation n'avait jamais existé; si elle vient à défaillir, l'obligation aura produit son plein effet. Au cas de condition suspensive, pendente conditione, l'obligation n'existe pas encore; cependant, le contrat produit déjà quelques effets: le droit qui est l'objet du contrat est inaliénable et transmissible, mais sous condition. Les aliénations et constitutions de droits réels, consenties par un acquéreur sous condition suspensive, sont validées ou anéanties rétroactivement, selon que la condition arrive ou vient à défaillir. Des effets analogues, mais inverses, se produisent au cas de condition résolutoire.

— Biol. Conditions de vie. Les plastides ou cellules, c'est-à-dire les corps doués de vie élémentaire (v. ce mot), manifestent leur activité chimique de différentes manières, dans des milieux différents. On peut ramener à trois types nettement définis les modes d'existence des plastides, et tous les phénomènes biologiques, sans exception, se réduisent à une association, à une succession de ces trois types ou modes d'existence:

1^o Condition d'assimilation ou Vie élémentaire manifestée. Cette condition est la seule caractéristique des plastides. Dans tout milieu qui la réalise, les substances plastiques des plastides sont l'objet d'une augmentation quantitative, par suite de leur réaction avec le milieu. Cette augmentation quantitative ou assimilatoire sépare nettement les plastides des corps bruts, lesquels se détruisent toujours en tant que composés définis, chaque fois qu'ils réagissent. Il peut y avoir, pour chaque espèce plastidique, plusieurs milieux réalisant cette condition; l'assimilation s'y produit rigoureusement; seules varient avec le milieu la rapidité de l'assimilation et les substances accessoires qui en résultent.

2^o Condition de destruction ou de variolisation. Cette condition est réalisée dans tous les milieux autres que ceux de la condition précédente, dans lesquels les plastides sont à l'état d'activité chimique. Les substances plastiques s'y détruisent en tant que composés définis, comme les corps bruts ordinaires; si donc cette condition se prolonge suffisamment, il y a destruction totale du plastide ou mort élémentaire. Si elle est, avant la destruction complète, remplacée par la condition d'assimilation, il y a variolisation quantitative. Quelquefois, la mort élémentaire d'un plastide donne naissance à un plastide d'une autre espèce (variation qualitative).

3^o Condition de repos chimique ou Vie latente. Le repos chimique absolu est rarement réalisé, sauf peut-être pour certaines spores. Le plus souvent, on donne le nom de « vie latente » à un état de destruction chimique extrêmement lente.

Les trois conditions précédentes sont relatives aux plastides considérés isolément; bien plus complexes sont les conditions de vie pour les êtres polyplastidaires. Elles peuvent toujours se ramener, en dernière analyse, à une association des trois conditions précédentes pour les divers plastides constitutifs des êtres considérés, mais cette

analyse est toujours difficile, souvent impossible dans l'état actuel de la science. Les travaux de Lamarck, de Darwin et de toute l'école transformiste, sans distinction d'opinion, ont montré l'importance considérable du rôle des conditions de vie dans la formation des espèces.

— **MATHÉM.** Une condition se traduit, en mathématiques, par une relation ou équation entre les données et les inconnues de la question qu'on se propose de résoudre.

Les conditions d'un problème équivalent aux équations qui expriment que les vérifications auxquelles il faudrait soumettre les valeurs des inconnues, pour s'assurer qu'elles sont bonnes, réussiraient toutes ensemble ; ces équations sont la traduction, en langue algébrique, des conditions indiquées dans l'énoncé, et ce sont ces équations qu'il faut résoudre pour parvenir aux solutions que comporte le problème.

Le mot « condition », en géométrie, est souvent employé dans le sens d'élément. Un certain nombre d'éléments ou de conditions sont nécessaires pour déterminer une figure géométrique. Ainsi, par exemple, un triangle est déterminé par ses trois côtés, ou un côté et deux angles, ou ses trois hauteurs, etc. ; c'est pourquoi on dit qu'un triangle est déterminé par trois conditions. Il faut deux points, ou deux conditions, pour déterminer une droite dans un plan ; il en faut trois pour déterminer un cercle, quatre pour une parabole, cinq pour une ellipse ou une hyperbole, etc. De même, il faut trois points ou conditions pour déterminer un plan, quatre pour une sphère, neuf pour une surface quelconque du second ordre.

Le nombre de points ou de conditions nécessaires pour déterminer une courbe plane d'une espèce donnée ou une surface d'une espèce donnée est le nombre de constantes indépendantes qui entrent dans son équation la plus générale, puisque chaque condition fournit une relation entre ces constantes.

Une relation de position peut entraîner deux, trois, etc., relations algébriques, c'est-à-dire deux, trois, etc., conditions bien distinctes. Ainsi, donner le centre, ou l'un des sommets, ou l'un des foyers, ou un axe, d'une courbe du second ordre, équivaut à donner deux points non particuliers de la courbe ; c'est pourquoi on dit que le centre, ou l'un des sommets, etc., comptent pour deux conditions.

Donner le centre d'une courbe du troisième degré serait donner quatre conditions, parce qu'il faut déjà qu'une courbe du troisième degré soit particularisée par deux conditions pour qu'elle puisse avoir un centre.

— **PHILOS.** Selon Cuvier et Florens, le principe des conditions d'existence n'est autre chose que le principe des causes finales : « Comme rien ne peut exister, dit le premier, s'il ne réunit les conditions qui rendent son existence possible, les différentes parties de chaque être doivent être coordonnées de manière à rendre possible l'être total, non seulement en lui-même, mais dans ses rapports avec ceux qui l'entourent... Les espèces sont mutuellement nécessaires, les unes comme proie, les autres comme destructeur et modérateur de propagation. On ne peut pas se représenter raisonnablement un état de choses où il y aurait des mouches sans hirondelles, et réciproquement. » L'école positiviste, avec Littré et Robin, s'est élevée contre ce principe : elle conserve l'idée des conditions d'existence dont elle fait un résultat de l'observation, et rejette l'idée de finalité, comme subjective et illusoire. D'autres penseurs, assez nombreux, font remarquer que la notion de finalité ne consiste pas nécessairement à considérer les milieux cosmiques comme appropriés aux organismes vivants, mais aussi à regarder les organismes comme appropriés aux milieux. Dans ce second sens, l'idée de Cuvier et de Florens échappe à bien des objections.

CONDITIONNALISME (*si-o-na-lissm'* — rad. *conditionnel*) n. m. Doctrine philosophique ou théologique, d'après laquelle l'immortalité de la personne humaine serait conditionnelle, c'est-à-dire acquise et méritée par le bon usage de la vie présente, et non inhérente à la nature de l'âme.

— **ENCYCL.** Philos. et théol. Philosophiquement, le conditionnalisme s'oppose à la fois à la négation de toute vie future et à la théorie qui déclare l'immortalité essentielle à l'âme. En théologie, il s'oppose à la doctrine des peines éternelles et à celle du salut final universel. Il voit dans la vie une conséquence de la moralité, et dans la mort l'abaissement du mal ou du péché. Cette théorie philosophique, qui est celle de Lambert et de Ronovier, a pénétré chez beaucoup de théologiens protestants, qui voient dans la communion avec le Christ le principe de vie indestructible. Le conditionnalisme a conquis récemment l'adhésion de nombreux protestants, surtout aux États-Unis. Dans les pays de langue française, il a eu pour principal défenseur Pétavel-Olliv, qui lui a consacré plusieurs livres.

CONDITIONNALISTE (*si-o-na-liss'*) adj. Qui se rapporte au conditionnalisme : Doctrine conditionnaliste. Théologien conditionnaliste.

— n. Partisan du conditionnalisme ou de l'immortalité conditionnelle.

CONDITIONNALITÉ (*si-o-na*) n. f. Etat de ce qui est conditionnel : *Qui dit de la détermination dit rapport, conditionnalité, expérience.* (Proudh.)

CONDITIONNEL, ELLE (*si-o-nel'*) adj. Dépendant d'une condition : Legs conditionnel.

— **DR.** Se dit d'une disposition ou d'une obligation dont l'accomplissement ou la résolution dépend d'un événement futur et incertain : Clause conditionnelle. V. **CONDITION.**

— **GRAMM.** Mode conditionnel. Mode dans lequel l'affirmation est soumise à une condition : *Je viendrais chez vous si... Je serais parti si... Proposition conditionnelle.* Proposition subordonnée qui exprime une condition, comme celles que nous soulignons dans les exemples suivants : *Si vous voulez, je veux aussi. Je parlerai, pourvu qu'il se taise.*

— **LOG.** Syllogisme conditionnel. Celui dont la majeure est une proposition conditionnelle, comme le suivant : *Si Dieu existe, il est éternel. Or Dieu existe. Donc, Dieu est éternel.*

— **ENGAGÉS** conditionnels. V. **ENGAGÉ.**

— **N. M.** Mode conditionnel : Le conditionnel présent.

— **THÉOL.** Événement contingent, qui serait résultat de certaines conditions qui n'ont pas été posées : *Dieu seul a la science complète des conditionnels.*

— **ANTON.** Absolu, formel, inconditionnel.

— **ENCYCL.** Gramm. *Hist.* Etymologiquement, le conditionnel est un imparfait du futur : *j'aimerais* correspond à *amare habebam*, qui signifiait à peu près, dans la basse latinité, *je devais aimer*. Le conditionnel, à l'origine, avait donc surtout une valeur *temporelle*, et équivalait à un futur dans le passé. C'est où sans qu'il a encore dans les propositions subordonnées ; par ex. : *Il se demandait ce qu'il ferait, c'est-à-dire ce qu'il devait faire.* Le conditionnel passé a aussi conservé la valeur d'un temps dans les propositions subordonnées : il est comme un futur antérieur transporté dans le passé ; par ex. la phrase : *Il dit qu'il aura fini quand on viendra*, transportée dans le passé, devient : *Il disait qu'il aurait fini quand on viendrait.* Mais, en outre, le conditionnel a pris la valeur d'un mode, pour exprimer une idée que le latin rendait par le subjonctif. Il indique alors, que l'action est possible et, de plus, qu'elle est généralement soumise à une condition.

Emploi. Ce mode a plusieurs temps : un présent et deux passés. Le conditionnel présent exprime une chose qui arrivera dans un temps présent ou futur : *Je ferais actuellement votre affaire, si vous n'en aviez parlé jusque tôt.* *Je ferais votre affaire avant qu'il fût peu, si elle dépendait uniquement de moi.* Les conditionnels passés expriment également un événement futur, mais que l'on considère comme devant être passé à l'époque où la condition lui permettra de s'accomplir. Le fait que le plus-que-parfait du subjonctif, *j'eusse aimé*, sert de conditionnel passé aussi bien que la forme *j'aurais aimé*, est un souvenir de l'ancienne parenté du conditionnel et du subjonctif. Outre ces deux formes passées du conditionnel, il y en a deux autres qui expriment un passé antérieur, et qui marquent que la chose aurait dû se faire dans un temps passé, et qu'elle aurait été passée à l'égard de ce temps passé : *J'aurais eu diné ou j'eusse eu diné avant midi, si l'on ne fût venu me déranger.*

Le conditionnel appelant toujours une condition, cette condition est ordinairement exprimée par *si* : *Je terminerais cette affaire, si je le pouvais.* Après *si*, on emploie l'imparfait de l'indicatif, au lieu du conditionnel ; l'usage ne permet pas, comme autrefois et comme cela a encore lieu dans quelques provinces de l'Ouest, de dire : *Si je le pourrais ; si je le saurais.* La condition qui doit se trouver dans toutes les phrases où existe un conditionnel est quelquefois sous-entendue : *Vos lettres me plairaient d'un inconnu* (M^{me} de Sév.), c'est-à-dire : *Vos lettres me plairaient, même si elles venaient d'un inconnu.* Le conditionnel ne marque parfois rien de plus que la possibilité, et se trouve employé pour exprimer un doute, une exclamation, une question, un étonnement poli, etc. : *Quoi ! il en serait ainsi !*

CONDITIONNELLEMENT (*si-o-nel'*) adv. Sous une condition : *Accepter conditionnellement.*

— **ANTON.** Absolutement, formellement.

CONDITIONNEMENT (*si-o-ne-man*) n. m. Action de conditionner : *Le bon conditionnement des textiles.* || Etablissement où l'on exécute cette opération.

— **ENCYCL.** Le conditionnement est une opération que l'on fait subir au coton, à la laine et à la soie, dans des établissements appelés *conditionneries* ou *conditionnements*, pour les amener à un état de dessiccation complète, dans le but de déterminer les quantités d'eau qu'on a ajoutées artificiellement, ou que ces matières textiles ont absorbé au contact de l'air humide. La soie est tellement hygrométrique qu'il est de toute nécessité de tenir exactement compte de l'eau qu'elle peut contenir et qui augmente son poids. On emploie, pour obtenir la dessiccation voulue de la soie et l'amener à ne plus contenir que la quantité normale de 8 p. 100 d'eau, des appareils spéciaux connus sous le nom de *dessiccateurs*. On obtient le résultat voulu en rapprochant du poids primitif d'un échantillon, avant son traitement, celui de ce même échantillon, nettoyé et desséché au degré voulu.

CONDITIONNER (*si-o-né*) v. a. Comm. Faire, fabriquer dans de bonnes conditions : *Conditionner des marchandises.*

— **COUL.** anc. *Conditionner un héritage.* Stipuler qu'il ne sera point soumis aux règles établies par la loi municipale sur les successions, et accorder la faculté d'en disposer.

— **DR.** Charger de clauses, de conditions, en parlant d'un acte. (Se disait autrefois pour les effets de commerce.)

— **TECHN.** Soumettre à la dessiccation en parlant de la soie, de la laine, du lin ou du coton, pour en déterminer la valeur réelle.

Conditionné, ée part. pass. du v. Conditionner.

— **Fig.** Bien complet, bien caractérisé, d'une nature bien déterminée : *Une âme bien conditionnée.* || Fam. En parlant des personnes. Plein de bonnes qualités.

— **POP. REP.** : *Nous nous levâmes de table tous assez bien conditionnés.* (Le Sage.) [Se dit particul. de quelqu'un qui est complètement ivre.]

— **Féod.** *Homme conditionné* ou substantif. *Conditionné,* Mainmortable, homme de condition servile.

— **PHILOS.** *Fait conditionné.* Dans le système de Kant, fait résultant de certains autres qui sont pour lui des conditions essentielles : *Tout fait est conditionné, hors un seul, qui est le principe de tous les autres.*

— **N. M.** *Fait conditionné :* La relation de la condition au conditionné est plus générale que celle de la cause à l'effet.

— **ENCYCL.** Philos. Le mot *conditionné* a été introduit dans la langue philosophique par Kant et par ses traducteurs français. Il n'y a pas de mot, en effet, qui puisse le remplacer exactement, pas même celui de *conditionnel*, et l'idée qu'il exprime est une des notions fondamentales de la philosophie de Kant. La relation de condition à conditionné s'est substituée, dans cette doctrine, au rapport de cause à effet. La condition de Kant est plus générale et plus vague que la causalité proprement dite ; elle désigne tout antécédent nécessaire pour qu'un fait ultérieur s'accomplisse ; une chose peut donc être conditionnée par une autre, sans en être l'effet.

Se *conditionner*, v. pr. Être fabriqué ; être soumis à la dessiccation, en parlant des soies et autres textiles.

CONDITOR, dien champêtre des Romains, qui veillait à la conservation des grains après la moisson.

CONDITORIUM (*ri-om'* — mot lat. ; de *conditus*, enclê) n. m. Antiq. rom. Caveau dans lequel on enfermait des morts sans les brûler. || Cercueil dans lequel on les plaçait. || Magasin où l'on gardait les machines de guerre. || Au moyen âge, Armoir.

CONDJEVERAM, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras (dist. de Pondichépat), sur la Vogavati, affluent de la Palâr ; 42.550 hab. Une des villes sacrées du sud de l'Inde. Ce fut la capitale du Dravida, puis un grand centre bouddhiste, avec de nombreux pagodes. Clivo l'enleva aux Français, en 1751.

CONDOLFURI, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio di Calabria]), non loin de la mer Ionienne ; 2.550 hab. Vers à soie.

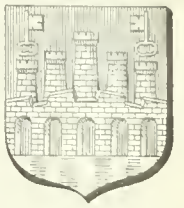
CONDOLÉANCE (*lè-anss* — du lat. *condolere*, se condoler) n. f. Témoinnage de regrets, de participation à la douleur d'autrui : *Lettres, Sentiments de condoléance.* || On dit aussi *Offrir, Présenter ses condoléances.*

CONDOLÉANT (*lè-an*), **ANTE** adj. Qui fait des condoléances : *Je fermai la porte à quelqu'un m'avait trahi, je refusai la foule condoléante.* (Chateaubriand.)

CONDOM (*dam'* — du nom de l'inventeur) n. m. Sac en baudruche ou en caoutchouc, employé comme préservatif dans les rapports sexuels.

— **ENCYCL.** Les condoms primitifs, dont on attribue l'invention à un hygiéniste anglais du XVIII^e siècle, étaient invariablement faits de baudruche spéciale (cæcum de mouton). Ajouté d'hoi, on les fait aussi en caoutchouc laminé. La fragilité de ces engins les rend souvent inefficaces.

CONDOM, ch.-lieu d'arrond. du Gers, à 36 kilom. d'Auch, sur la Baise ; 7.045 hab. (Condomois, oises.) Collège communal, bibliothèque publique de 5.000 volumes. Grand commerce de blés et farines, de vins, d'eaux-de-vie d'Armagnac. Batellerie, sur la Baise, qui y devient navigable. Eglise Saint-Pierre, jadis cathédrale d'un évêché dont Bossuet fut quelque temps titulaire : c'est un assez bel édifice, qui date du premier quart du XVI^e siècle. Fondé au VII^e siècle, la ville de Condom fut ruinée en 840 par les Normands, occupée par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, et saccagée, en 1569, par les protestants à la tête desquels était Montgomery. Patrie du ministre de Louis-Philippe, de Salvandy. — L'arrondissement a 6 cant., 88 comm., 60.853 hab. ; le caotou, 12 comm. et 11.827 hab.



Armes de Condom.

CONDOM, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kilom. d'Espalion, sur un plateau au-dessus des gorges de la Borde Flaugajués, affluent du Lot ; 948 hab.

CONDOMA n. m. Nom ancien des antilopes du genre strepsiceros, vulgairement appelées *condous*. V. **STREPSICEROS** et **COUDOU**.

CONDOMINIUM (*ni-om'*) n. m. Droit de souveraineté, exercé en commun par deux ou plusieurs puissances sur un pays.

— **ENCYCL.** On peut citer comme type de *condominium* : en Europe, la possession simultanée des duchés danois par la Prusse et l'Autriche, après la guerre contre le Danemark (1864) ; hors d'Europe, l'état de choses établi aux Nouvelles-Hébrides par la convention de 1887, qui a donné à la France et à l'Angleterre des droits égaux sur ces îles. Le condominium est d'un caractère essentiellement provisoire et aboutit, le plus souvent, à la possession complète et exclusive par un seul pays.

CONDOMOIS (*lo*), petit pays de l'ancienne France, dans la province de Gascogne, autour de Condom et de Nérac, chez les antiques *Nitobriges*, et aujourd'hui dans le département du Gers pour environ 45.000 hectares, et dans celui du Lot-et-Garonne pour 53.000. Cette région produit des vins et des eaux-de-vie. (Hab. : *Condomois, oises.*)

CONDOR (mot espagn., du péruvien *cuntur*) n. m. Grande espèce de vautour, appartenant au genre *sarcoramphus gryllus*, qui habite l'Amérique méridionale, notamment dans les Andes.

— **ENCYCL.** Ornith. Le condor mesure 1 mètre de long et 3 mètres au moins d'envergure ; son plumage, noir, est varié de gris et d'isabelle sur les ailes. Il se nourrit de cadavres, surtout de mules et de chevreaux ; mais on lui a fait une telle chasse qu'il est maintenant rare partout et ne fréquente guère que le sommet des plus hautes montagnes. C'est l'oiseau qui vole le plus haut ; il s'élève à des hauteurs immenses. On l'a accusé d'attaquer les hommes ; il est à peine prouvé qu'il fasse des dégâts dans le petit bétail. Son histoire a été longtemps entourée de fables, et, bien que sa taille et sa force soient extraordinaires, on les a fort exagérées. Comme les belles plumes raides du condor ont été demandées en plumes d'aigle, on a fait de grands massacres de ces vautours, qui disparaîtront prochainement, si l'on en croit les voyageurs bien renseignés. — V. **SARCORAMPHE**, pour les caractères et les mœurs.



Condor.

CONDOR n. m. Monnaie chilienne, dont la valeur est d'environ 48 francs. (Dans la Nouvelle-Grenade, le condor vaut un peu plus de 50 francs.)

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas CARITAT, marquis DE), philosophe, mathématicien et homme politique français, né en 1743 à Ribemont (Aisne), mort à Bourg-la-Reine en 1794. Appartenant à une grande famille du Dauphiné, Condorcet fit de brillantes études chez les jésuites du collège de Navarre. A seize ans, il soutint avec succès une thèse de mathématiques, en présence de d'Alembert, Clairaut et le géomètre Fontaine, qui l'engagea à faire des sciences sa carrière. A dix-sept ans, il donna à Turgot un opuscule intitulé : *une Profession de foi*, qui inaugura ses relations avec le grand ministre. La pro-

et en arrière des coxyles de cet os. Les antérieurs qui sont les plus importants donnent passage aux nerfs de la deuxième paire craniale (grand hypoglosse).

CONDYLOCARPE n. m. Genre d'apocynacées, tribu des pluméliées, comprenant des lianes volubiles et souvent très élevées de l'Amérique tropicale. Syn. de *SECOIA*, et de *TAXODIUM*.

CONDYLOCARPE n. f. Bot. Syn. de *RAPISTRIS*.

CONDYLODÈRE ou **CONDYLODÈRE** (dè) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant une forme à corps allongé, à corselet atténué en avant, noueux.

— ENCYCL. Par leur aspect général, leur taille, leur coloration bleue, leurs antennes grêles, leurs pattes longues et fines, les *condyloères*, que leurs affinités zoologiques rapprochent des éphippigères, imitent absolument les insectes coléoptères du genre tricondyle (cicindélidés) et aussi les collyris. La seule espèce connue, *condyloera tricondylodes*, bleue, avec le thorax et la tête variés de pourpre, est aptère, ou plutôt n'a que des élytres et des ailes rudimentaires. Longue de 20 millimètres, elle habite Java.

CONDYLOÏDE, du gr. *kondulos*, condyle, et *eidos*, aspect) adj. Anat. Qui a la forme d'un condyle : *Eminence condyloïde*.

CONDYLOÏDIEN, **ENNE** (*di-in, en'*) adj. Anat. Qui avoisine le condyle.

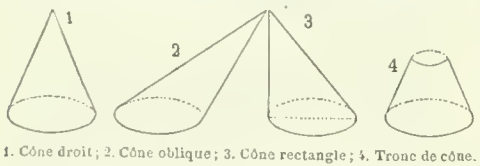
CONDYLOME (du gr. *konduloma*, renflement) n. m. Excroissance charnue douloureuse, d'origine vénérienne, qui siège le plus souvent à l'anus ou au voisinage des parties génitales.

— ENCYCL. L'aspect du *condylome* varie et donne lieu à des dénominations populaires variées : *crête-de-coq*, *chou-fleur*. Le traitement consiste dans l'excision, au moyen des ciseaux ou du thermocautère.

CONDYLOSTOME ou **CONDYLOSTOMA** (sto) n. m. Genre d'infusoires hétérotrophes, famille des spirostomidés, comprenant des formes allongées, dont la bouche est bordée par une membrane ondulatoire et une série de cils. (Le *condylostoma patens* est le type de ces animaux qui vivent dans l'eau.)

CONDYLURE n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des talpidés, comprenant des taupes muées d'une queue longue et à museau terminé par une couronne de tentacules en étoile. (On ne connaît qu'une espèce de *condylure* (*condylurus cristatus*), de la taille d'une taupe, à pelage d'un brun roussâtre, répandue dans l'Amérique du Nord. C'est la taupe étoilée des vieux auteurs.)

CÔNE (du gr. *kónos*, lat. *conus*, mot qui signifie *pin*, *résine*, *pomme de pin*) n. m. Géom. Solide engendré par une droite variable, passant constamment par un point fixe et s'appuyant sur une courbe directrice quelconque dans l'espace. *Cône de révolution*. V. la



1. Cône droit; 2. Cône oblique; 3. Cône rectangle; 4. Tronc de cône.

partie encycl. *Cône circulaire*. Celui dont la directrice est une circonférence. *Cône droit*, Cône dont l'axe, c'est-à-dire la ligne qui joint le sommet au centre de la base, est perpendiculaire à la base. *Cône oblique*, Celui dont l'axe est oblique sur la base. *Cône rectangle*, Cône circulaire droit, dont l'axe est égal au rayon de la base, auquel cas deux génératrices menées par les extrémités d'un diamètre de la base forment au sommet un angle droit. *Cône acutangle*, Celui où l'axe est plus grand que le rayon, l'angle indiqué ci-dessus est plus petit qu'un droit. *Cône obtusangle*, Celui où l'axe est moindre que le rayon, et l'angle ci-dessus indiqué plus grand qu'un droit. *Tronc de cône*, Solide que l'on obtient en retranchant d'un cône la partie comprise entre le sommet et une section plane de la figure.

— Par anal. Objet d'une forme qui rappelle celle d'un cône géométrique : *La queue de la comète est un cône creux*. (Arago.)

— Arboric. Forme d'arbres fruitiers en plein vent, consistant en une tige verticale, garnie de branches latérales dont la longueur diminue progressivement depuis la base jusqu'au sommet de l'arbre : *Les arbres en cône ont un aspect très arborescent*. (A. Dubreuil.)

— Astron. *Cône d'ombre*. Ombre en forme de cône projetée par une planète, dans la direction opposée à celle du soleil : *Il y a éclipse totale de soleil pour tout point de la terre qui se trouve dans le cône d'ombre de la lune*.

— Bot. Fruit des conifères, tels que le pin, le sapin, etc. : *La forme des cônes est toujours plus ou moins ovale*. (Bosc.) *Syn. de STROBILE*. V. *CONIFÈRES*. Partie du houblon employée dans les infusions et dans la fabrication de la bière. *Cône*



Cône : a, de pin; b, de cyprès; c, de houblon.

d'or. Nom vulgaire d'une espèce d'agaric de couleur jaune, que l'on trouve dans les environs de Paris.

— Brass. On appelle *cône* la fleur du houblon qui entre dans la fabrication de la bière.

— Mar. Signal de forme conique hissé aux sémaphores, pointé en haut ou pointé en bas, pour signaler le mauvais temps.

— Optiq. *Cône de lumière*, faisceau de rayons divergents formé en arrière d'un point qui leur est commun : *Il se forme, en arrière d'une lentille convergente, deux cônes de lumière opposés par leur sommet*.

— Teche. Moule de fonte ou de fer, ayant la forme d'un cône creux et qui est destiné à recevoir soit des métaux en fusion, soit du sucre liquide.

— ENCYCL. Géom. On nomme généralement *cône* une surface engendrée par une droite assujettie à passer par un point fixe, et dont le mouvement doit, d'ailleurs, être réglé par une condition spéciale. Cette condition que doit remplir la droite mobile peut être de rencontrer toujours une courbe donnée, qui prend alors le nom de *directrice du cône*, ou de rester tangente à une surface donnée, auquel cas le cône est dit *inscrit* à la surface donnée.

On nomme plus particulièrement « cône » la surface engendrée par une droite mobile tournant autour d'un axe fixe qui elle rencontre toujours au même point, en faisant avec lui un angle constant. C'est le *cône de révolution*.

Plus particulièrement encore, on désigne sous le nom de « cône » la surface précédente limitée à une section faite perpendiculairement à son axe, ou même le volume compris entre la surface ainsi limitée et le plan de base. On a ainsi le cône étudié en géométrie élémentaire.

La surface latérale de ce cône, qu'on peut assimiler à celle d'une pyramide régulière, a pour mesure la moitié du produit des mesures de la circonférence de la base et du côté, arête ou apothème, πRl .

La mesure de son volume, déduite de celle du volume de la pyramide, est : $\frac{1}{3} \pi R^2 h$.

La surface latérale du tronc de cône compris entre deux plans perpendiculaires à son axe est $\pi (R+r) l$; le volume de ce tronc est : $\frac{1}{3} \pi h (R^2 + r^2 + Rr)$.

— Géom. anal. L'équation en coordonnées rectilignes d'un cône rapporté à son sommet pris pour origine est nécessairement homogène par rapport aux trois variables x, y, z , parce que les trois coordonnées d'un point de la surface doivent pouvoir subir une transformation proportionnelle, dans un rapport arbitraire, sans que le point représenté par les valeurs ainsi modifiées de x, y, z , et de z cesse de représenter un point de la surface du cône.

Réciproquement, toute équation homogène entre trois coordonnées rectilignes, x, y, z , représente une surface conique, parce que, les trois variables liées entre elles par une pareille équation pouvant subir une mutation proportionnelle arbitraire, tous les points de la droite qui joindrait l'origine des coordonnées à un point de la surface appartiennent à cette même surface.

Les sections faites par les plans parallèles dans un cône sont toutes semblables, d'après la définition même de la similitude; les tangentes menées à ces sections, aux points situés sur une même génératrice, sont donc parallèles, et, par suite, contenues dans un même plan; ce plan est le plan tangent au cône, le long de la génératrice considérée. Un plan tangent à un cône le touche donc en tous les points de la génératrice qui passe par le point de contact. — Les sections du cône de révolution, ou plus généralement du cône du second degré, par des plans, portent le nom de *coniques*. V. *CONIQUE*.

— Géol. *Cône de déjection*. On désigne ainsi l'ensemble des matériaux apportés par un torrent de montagne, au point où il débouche dans une vallée. En ce point, les blocs, pierres et graviers, rencontrant une pente plus douce et un espace plus vaste, se déposent en un large éventail. Généralement, les éléments les plus gros se rencontrent à la partie supérieure du cône, les galets et pierres vont un peu plus loin; les graviers, plus légers, sont entraînés à la suite, et les boues, facilement transportables, en forment la base. Mais cette structure des cônes de déjection est assez fréquemment bouleversée par les crues des torrents.

Cône d'éboulement. On appelle ainsi un amas de matériaux qui se présentent en forme de cônes, à la base des montagnes, et qui résultent de la dégradation continue des sommets, par l'action répétée du gel et du dégel. Les cônes d'éboulement contribuent au comblement des lacs.

Cône volcanique. Quelques cônes volcaniques sont entièrement formés de laves; c'est le cas du Mauna Loa et du Mauna Kea; mais il s'agit, le plus souvent, de cônes de débris formés autour de l'orifice du cratère par l'accumulation de scories, de lapilli, de cendres, rejetées pendant les éruptions. Le cône de débris le plus remarquable est celui du Cotopaxi, qui a une hauteur de 2.000 mètres et une régularité géométrique. En France, les anciens volcans d'Auvergne présentent de jolis petits cônes, parmi lesquels il faut citer celui du Pariou.

— Mécan. La forme conique est employée avec avantage comme organe de mouvement; les principaux sont : le *cône de friction*, les *cônes-poulies*, les *tambours coniques*, les *roues coniques à contact* et à *frottement de roulement*, les *cuyrages coniques*, les *pendules coniques*, etc.

1° *Cône de friction*. Le cône de friction est un appareil d'embrayage, composé de deux cônes métalliques pouvant se pénétrer l'un l'autre, et que l'on emploie pour communiquer le mouvement de rotation d'une pièce à une autre.

2° *Cônes-poulies* et *Tambours coniques*. Pour changer

instantanément la vitesse du mouvement, on emploie divers appareils auxquels on donne les noms de *cônes-poulies* et de *tambours coniques*. Ces organes consistent dans deux systèmes de poulies et de cônes alternés, réunis par une courroie de transmission et fixés sur deux axes parallèles. Pendant la marche, on peut faire passer la courroie d'une poulie sur une autre, afin d'avoir une variation dans la vitesse.

3° *Roues coniques à contact* et à *frottement de roulement*. Dans certaines machines à grande vitesse, on emploie des roues coniques à friction pour transmettre le mouvement à des axes non parallèles. Le cône qui conduit se fait en fonte, et celui qui est mené se compose de rondelles de cuir serrées fortement entre deux plaques de fonte; ces deux pièces sont tournées sur leur contour.

— *Cône de résistance*. Le nom de « cône de résistance » ou « de réaction » a été donné par Moseley au cône formé par l'ensemble des directions que peut prendre une force quelconque appliquée sur un plan quelconque, comprises entre les angles limites du frottement, qu'il appelle *angles limites de résistance* ou de *réaction*, avec la condition que cet effort se transmette en un autre point qui réagisse.

CÔNE n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *coninés*, et dont le nom scientifique est *conus*.

— ENCYCL. Les cônes sont des animaux marins, à pied étroit, troqué en avant, obtus en arrière; à tentacules oculifères grêles, à siphon saillant. Leur coquille, conique, allongée, souvent recouverte d'un épiderme feu-tré, est, sous ce revêtement, ordinairement marquée de dessins bruns sur un fond de couleurs vives. On connaît plus de 500 espèces de cônes, réparties dans les mers chaudes (une seule habite la Méditerranée), ou fossiles (150 dans les terrains tertiaires). La taille des cônes est moyenne, dépassant rarement 15 centimètres de long.

CÔNE, ÉE adj. En forme de cône (en parlant des coquilles, coquilles, etc.).

CÔNE-ANCRE n. m. Sac conique traînant et s'emplantant d'eau, et servant d'ancre aux aérostats, dans les ascensions au-dessus de la mer. (Cet engin a été imaginé par Sivel; il se vide en le retourant.) *Pl. Des CÔNES-ANCRÉS*.

CONECTE (Thomas), carme, né à Rennes dans le xiv^e siècle, brûlé à Rome en 1434. Il eut un prodigieux succès comme prédicateur, reforma les couvents de son ordre, puis alla en Italie. Ses éloquents déclamations contre la dissolution du clergé et de la cour de Rome lui attirèrent des ennemis; il fut accusé d'hérésie, et périt dans les flammes.

CONEGUH, rivière des Etats-Unis, qui arrose l'Etat d'Alabama, s'unit au fleuve côtier Escambia, dont elle est le principal affluent. Elle donne son nom à un comté de l'Etat d'Alabama.

CONEGLIANO, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur le Monticano, affluent de la Livenza; 8.940 hab. Ecole de viticulture et d'œnologie. Fabrication de soieries et draps. Vieille enceinte de murailles, ancien château fort. Eglise Saint-Léonard, avec tableaux du peintre Giovanni-Battista Cima, dit le *Conegliano*. Le titre de « duc de Conegliano » fut donné par Napoléon I^{er} au général Moncey, en 1806. — Pop. du district de Conegliano : 51.950 hab.

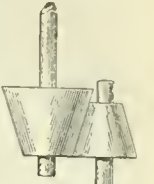
CONEGLIANO (Giovanni-Battista CIMA, dit *le*), peintre italien, né à Conegliano vers 1460, vivait encore en 1517. Il adopta la manière de Giovanni Bellini, ce qui a fait croire qu'il avait reçu des leçons de ce maître. Ses œuvres, exactes et gracieuses comme celles de Bellini, ont, il est vrai, moins de délicatesse; mais, d'un autre côté, elles l'emportent par l'éclat du coloris et le mouvement des figures. Dans la plupart de ses compositions, Conegliano a reproduit la colline couronnée d'un vieux château au pied de laquelle se trouve sa ville natale. Parmi les tableaux de cet artiste, rappelons : *la Madone entre saint Jacques et saint Jérôme*, à Vicence; *saint Jean-Baptiste*; *Constantin et sainte Hélène soutenant la croix*; *Tobie*; *saint Jacques et saint Nicolas*, dans diverses églises de Venise. Il existe des œuvres de ce maître à Milan, à Munich, à Dresde. Le Louvre possède de lui : *la Vierge et l'enfant Jésus adorés par la Madeleine et saint Jean*.

CONEGLIANO (duc de), général français et maréchal de l'Empire. V. *MONCEY*.

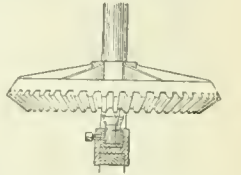
CONÈNE n. f. Chim. V. *CONICINE*.

CONEJERA, petite île déserte du groupe des Baléares, contenant une prodigieuse quantité de lapins, ce qui lui a valu son nom (de *conejo*, lapin).

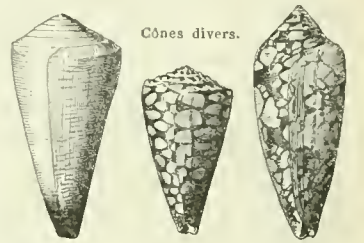
CONEMAUGH, ancienne ville des Etats-Unis (Etat de Pensylvanie), sur le *Conemaugh*, affluent de l'Alleghany. Elle est actuellement annexée à la ville voisine de Johnstown. — Un lac du même nom existe dans le haut bassin du *Conemaugh*.



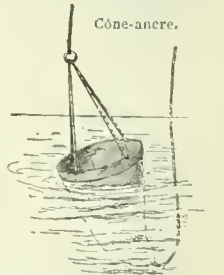
Cône de friction.



Roue conique.



Cônes divers.



Cône-ancre.



Cône-poulie.

Puis le Congo se rétrécit. Large encore de 8 kilom. près de Bolobo, il n'a plus que 1.500 mètres vers l'embouchure du Kassaï, mais sa profondeur atteint jusqu'à 75 mètres, et son courant est très rapide. Des collines de plus en plus élevées apparaissent sur ses bords, premiers contreforts des monts de Cristal. Après une dernière expansion, le Stanley-Pool, le Congo se précipite avec violence dans une gorge profonde se resserrant parfois jusqu'à 400 mètres, et descend vers la mer par un gigantesque escalier de rapides et de chutes, que Stanley nomma chutes de Livingstone.

A Matadi, le Congo redevient navigable, et bientôt commence son estuaire, large à l'extrémité de 13 kilom. Il apporte à l'océan Atlantique près de 80.000 mètres cubes d'eau par seconde, et telle est la force de cette masse que le fleuve continue sa route vers le N.-O au milieu de la mer même, creusant un profond estuaire sous-marin. L'eau reste douce à 20 kilom. de la côte.

Coulant dans la région équatoriale, le Congo reçoit des affluents des deux hémisphères. Il a, par suite, deux crues; l'une à la saison des pluies de l'hémisphère Nord, l'autre pendant la saison humide de l'hémisphère Sud.

divers noms (Kaomba, Mitumba, Kibala, etc.), jusqu'au lac Tanganyika; il se continue le long de ce lac où se trouvent quelques hauts sommets, le long du lac Kivu et du lac Albert-Edouard, qui sépare une chaîne volcanique (3.000 à 4.000 m.), et le long du lac Albert, au delà duquel la ligne de partage du Congo et du Nil diminue considérablement d'altitude (700 à 800 m.); 2°, à l'O., les chaînes dites « des monts de Cristal », qui, courant parallèlement à la côte, entravent le cours du fleuve par une longue suite de chutes et de rapides.

— **Hydrographie.** Le territoire de l'Etat est situé dans trois bassins fluviaux: celui du Congo, en très grande partie; celui du Nil, par le lac Albert-Edouard et la rivière Semliki, et celui du Tchiloango, petit fleuve côtier de la région du bas Congo. Malgré les chutes qui, en certains points, en entravent le cours, ces rivières présentent une immense étendue de voies navigables.

— **Climat.** La moyenne annuelle de la température dans les régions de faible altitude est d'environ 26° C. à la côte et 28° vers le centre; elle est moindre à des altitudes plus élevées. Ainsi, dans la région montagneuse du Sud-Est, à 1.000 mètres d'altitude, elle n'est plus que de 23°. Cette

thère, l'hyène et le chacal; de nombreuses espèces de singes et d'antilopes, une grande variété d'oiseaux, d'insectes et de poissons; des crocodiles dans toutes les rivières, des lézards, des serpents du genre boa ou python; parmi les animaux domestiques: la poule, la chèvre et le mouton, qui sont très répandus; le bœuf, le mulet, l'âne et le cheval.

— **Population.** On trouve, encore aujourd'hui, une race d'hommes de petite taille (1^m.40), de couleur foncée, disséminés par petits groupes dans la forêt (sur le Roubi, l'Arouhouimi, le Lomami, le Sankourou, etc.). A une époque très ancienne, un mélange de Négritiques et de Chamites forma le peuple bantou, qui occupe aujourd'hui la plus grande partie de l'Afrique centrale, et est divisé en un très grand nombre de peuplades. Enfin, on distingue au N. un troisième élément, les Nouna, dont font partie les habitants du bassin de l'Ouellé. D'après les constatations faites dans beaucoup de parties du territoire de l'Etat, on en évalue la population totale à 25 ou 30 millions d'individus. Les blancs établis dans les postes de l'Etat et dans les factoreries sont, pour la plupart, de nationalité belge.

— **Création de l'Etat du Congo.** Une conférence géographique internationale fut réunie à Bruxelles, du 12 au 14 septembre 1876, par l'initiative et sous la présidence du roi des Belges, Léopold II. Le but de cette association était d'organiser, sur un plan international commun, l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, par l'établissement de stations scientifiques et hospitalières entre le littoral et l'intérieur du continent, et par l'extinction progressive de la traite et de l'esclavage. Ses rôles fondamentaux étaient: 1° une commission internationale, composée des présidents des Sociétés de géographie et de deux délégués pour chaque pays représenté à la conférence ou adhérant à son programme; 2° un comité exécutif, organisme permanent, gouvernement de l'Association, chargé de diriger les entreprises et les travaux et de gérer les fonds; 3° des comités nationaux, ayant la tâche de vulgariser, de populariser dans tous les pays le programme de l'œuvre et de recueillir des souscriptions.

Quatre expéditions organisées par l'Association (juin 1877 à juill. 1880), furent dirigées dans la zone équatoriale comprise entre la côte orientale d'Afrique et le lac Tanganyika, sur les rives duquel furent érigées les stations de Karemka et de Mpala.

Mais Stanley, de retour de sa traversée de l'Afrique (août 1877), ayant vanté au roi des Belges les immenses richesses naturelles du bassin du Congo, avait orienté dans cette direction les vues de Léopold II. Celui-ci réunit à Bruxelles, le 25 novembre 1878, des notabilités belges et étrangères, qui créèrent le Comité d'études du haut Congo, ayant en vue la pénétration en Afrique par l'ouest, dans un but non seulement scientifique et humanitaire, mais aussi commercial.

Stanley dirigea la première expédition, et, de 1879 à 1883, un grand nombre de stations furent établies dans le bassin du Congo.

L'Association internationale africaine et le Comité d'études du haut Congo disparurent alors, absorbés par l'Association internationale du Congo, qui adopta leur programme, mais en y joignant une idée politique: celle de faire reconnaître et accepter, par les Puissances, sa souveraineté dans le bassin du Congo.

A la suite des négociations diplomatiques entamées dans ce but, la France et l'Allemagne se mirent d'accord pour provoquer la réunion de la mémorable conférence africaine qui s'ouvrit à Berlin, le 15 novembre 1884, et dont l'acte général, signé le 26 février 1885, mit fin à l'Association internationale, en constituant l'Etat indépendant du Congo sous la souveraineté du roi des Belges.

— **Bibliogr.**: Emile Banning, *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Bruxelles, 1877); Albert Chapeau, *Le Congo historique, diplomatique, physique, politique, économique, humanitaire et colonial* (Bruxelles, 1894).

— **Gouvernement.** Le roi souverain exerce le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il est aidé d'un gouvernement central à Bruxelles et d'un gouvernement local à Boma. Le gouvernement central est placé sous la direction d'un secrétaire d'Etat; il est divisé en trois départements: affaires étrangères et justice, finances, intérieur, gérés chacun par un secrétaire général. Le gouvernement local, établi à Boma, est placé sous la haute direction d'un gouverneur général, de qui relèvent tous les services administratifs et militaires. Il est assisté d'un vice-gouverneur général, de plusieurs inspecteurs d'Etat, d'un secrétaire général et de plusieurs directeurs, dont les services sont: justice, transports et travaux publics, intendance, agriculture et industrie, travaux de défense, force publique, finances. Le territoire est divisé en quatorze districts, dont deux (Ouellé et Stanley-Falls) sont subdivisés en zones; ils sont placés sous l'autorité de commissaires de districts. De nombreux postes militaires et des stations sont répartis dans toutes les parties de l'Etat.

— **Commerce.** Les principaux produits exportés sont: le caoutchouc, l'ivoire, la noix palmiste, l'huile de palme, les bois, le copal. Les principaux articles importés sont: tissus, denrées alimentaires, métaux, rails, machines, etc. Le commerce est, en grande partie, entre les mains de puissantes sociétés belges.

— **Voies de communication.** Les communications avec l'Europe sont assurées par des lignes de navigation régulières belges, allemandes, anglaises, françaises et portugaises. L'estuaire du Congo présente trois ports en eau profonde: Banana, Boma et Matadi, bien abrités et toujours accessibles aux navires de mer. Une ligne de chemin de fer de 388 kilomètres, inaugurée en 1898, relie le port de Matadi au Stanley-Pool; à partir de ce point, le Congo est navigable et présente avec ses affluents un incomparable



Carte du Congo.

CONGO (ETAT INDEPENDANT DU), vaste région s'étendant au centre de l'Afrique, entre les territoires du Congo et de l'Oubangui français, du Bahr-el-Ghazal, de l'Afrique orientale anglaise, de l'Afrique orientale allemande, de l'Afrique centrale anglaise et les territoires portugais d'Angola et Cabinda. La superficie est d'environ 2.450.000 kilomètres carrés.

— **Géologie.** Le bassin du Congo présente une grande dépression, entourée d'une zone montagneuse et de roches primitives, plissées et redressées. Dans la dépression se sont déposés horizontalement des conglomérats, des grès et des schistes rouges. Ensuite, ces sédiments furent recouverts par les grès blancs friables qui tapissent tout le centre du Congo; enfin, ce sous-basement rocheux fut transformé, ou fut couvert de dépôts superficiels par l'altération des roches du sous-sol sous l'action des agents météoriques, par le ruissellement ou par les alluvions des cours d'eau; ces formations sont argileuses ou sableuses, suivant la nature du sous-sol, et prennent, en général, un aspect particulier, une couleur rouge due à l'oxydation des matières ferrugineuses, ou rouge brun, par le mélange de l'humus noir.

— **Géographie.** Le territoire de l'Etat, comprenant en grande partie le bassin du fleuve Congo, descend de tous côtés des montagnes qui en forment la périphérie, mais il a une pente générale vers l'O., c'est-à-dire vers la ligne de plus grande dépression, marquée par le cours inférieur du Congo et de son affluent l'Oubangui. Il présente deux systèmes montagneux: 1°, au S.-E. et à l'E., un important massif (altit. 1.500 à 1.800 m.) qui, partant de la ligne de séparation des eaux du Congo et du Zambèze, s'étend sous

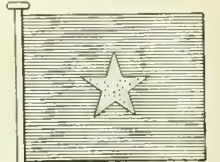
moyenne varie peu suivant les saisons. Le plus souvent, le mois de février est le plus chaud, et le mois de juillet le moins chaud. C'est la quantité de pluie, plutôt que la température, qui différencie les saisons. En général, il y a une grande saison de pluie (qui est aussi celle de la plus grande chaleur) et une grande saison sèche, séparées par un intervalle de petite saison de sécheresse et de pluie. Leur différence est faible à l'équateur; elle est influencée aussi par l'altitude du sol et par la densité de la forêt. Il tombe le plus d'eau en novembre et décembre et en mars et avril.

— Les vents prédominants sont ceux du S.-O. et d'O., dans le bas Congo, et assez loin dans le haut; ceux d'E., au centre et à l'est. Les orages sont très fréquents, principalement d'avril à novembre.

— **Productions minérales.** On a constaté que le cuivre se trouve en abondance dans le Sud-Est; l'étain est signalé sur l'Oubangui et l'Ouellé; le fer se rencontre à peu près partout. Il y a de nombreuses variétés d'argiles.

— **Forêt.** La végétation se présente sous deux formes générales: la forêt et la savane. La forêt vierge, qui renferme d'innombrables essences, occupe tout le centre du territoire; elle est limitée au N. et au S. par les savanes, qui sont généralement couvertes de hautes graminées. Parmi les principaux végétaux se trouvent diverses espèces de palmiers et de cotonniers: l'élaïs, l'arachide, les plantes à caoutchouc, très abondantes; le cocotier, le bananier, le dattier, le mangouier et des produits de culture: maïs, riz, sorgho, manioc, caféier, canne à sucre, tabac, etc.

— **Faune.** Les principales espèces animales sont: l'éléphant, le rhinocéros et l'hippopotame, le léopard, la pan-



Drapeau de l'Etat du Congo.



Armoiries de l'Etat du Congo.

CONIOPTÉRIX (pté-riks) n. m. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des conioptérygides...



Conioptérix (gr. 3 fois).

CONIOSELEIN n. m. Bot. Syn. de LIGUSTIQUE.

CONIOSPORE (du gr. konios, poudreux, et spora, spore) n. m. Terme par lequel on désigne les fructifications coniques...

CONIOSPORÉ, EE (spo — rad. coniospore) adj. Se dit des champignons qui ont des fructifications coniques.

CONIOTHALAME (du gr. konis, poussière, et thalamos, lit) adj. Se dit des lichens dont les apothécies ouvertes se résolvent en sporidies nues.

CONIOTHÈQUE (du gr. konis, poussière, et thekè, loge) n. f. Bot. Nom donné aux loges de l'anthère qui renferment le pollen ou poussière fécondante.

CONIOTHYRIUM (ri-om) n. m. Genre de champignons sphéronèmes.

ENCYCL. Le coniothyrium diplodiella est un parasite microscopique de la vigne. Il fructifie dans la peau des grains qu'il détruit en formant, comme le black-rot...

Une autre particularité du coniothyrium diplodiella est de se développer abondamment sur le pédoncule et la rafle de la grappe, avant de se propager sur les grains.

Les vignes atteintes de rot blanc peuvent être traitées au sulfate de cuivre (bouillie bordelaise, eau céleste, etc.).

CONIQUE (du gr. kônikos; de kónos, cône) adj. Ayant la forme d'un cône: Une éminence CONIQUE. Un fruit CONIQUE.

ENCYCL. Géom. On nomme coniques les sections planes d'un cône du second degré. L'équation générale des coniques eu coordonnées rectilignes est:

Ax² + 2Bxy + Cy² + 2Dx + 2Ey + F = 0. Pour discuter la nature de la courbe, on résout l'équation générale par rapport à y.

Supposons d'abord C ≠ 0: y = (-Bx + E + sqrt((B²-A)Cx² + 2(BE-CD)x + (E²-CF))) / C

ce qu'on peut écrire: y = (-Bx + E + sqrt(Mx² + 2Nx + P)) / C

Si C = 0, y = (-Ax² + 2Dx + F) / (2Bx + E) = αx + β + γ / (2(Bx + E))

En effectuant la division, on trouve: γ = -A E² - F B² + 2 B D E / B²

L'équation se met alors sous la forme: 2(y - αx - β)(Bx + E) = γ

Le tableau ci-dessous résume la discussion:

Table with 2 columns: M < 0 genre ellipse and M > 0 genre hyperbole. It lists conditions for real/imaginary axes, hyperbolas, parabolas, and coincident lines based on discriminant values.

La nature de la courbe dépend donc du signe de B²-A.C. La quantité N²-M.P peut s'écrire: C [A E² - 2 B D E + C D² + F (B² - A C)]

que l'on pose égale à C. Δ. Il est facile de vérifier sur le tableau que Δ = 0 exprime la condition nécessaire et suffisante pour que la

conique se réduise à un système de deux droites. L'équation générale d'une conique contient cinq paramètres variables, les rapports de cinq des coefficients au sixième.

Si l'on rapporte une conique à des axes convenablement choisis, on obtient des équations sous formes réduites, qui permettent d'étudier avec plus de facilité les propriétés des coniques.

Lithol. Cassure conique. On appelle ainsi la cassure d'une roche, quand les fragments détachés par le choc mettent à nu la surface d'un cône ou d'un conoïde d'une certaine épaisseur.

CONIROSTRE (rosstr) ou CONIROSTRUM (strom) n. m. Genre de passereaux ténuirostrés, tribu des cerbérins, comprenant des aiseux à bec droit en cône allongé, à tarses grêles et longs.

ENCYCL. Les conirostres sont propres à l'Amérique du Sud; on en connaît sept espèces, de petite taille et de coloration assez terne.



Conirostre.

CONIROSTRES (rosstr) n. m. pl. Sous-ordre de passereaux, comprenant ceux qui, comme les moineaux et les alouettes, ont un bec court, conique, robuste, et une tête assez forte sur un cou court;

ENCYCL. Les conirostres sont des oiseaux chanteurs, de petite taille, mais de formes robustes; leur plumage est souvent de nuances brillantes et tranchées chez les mâles.

CONISALOS. Myth. gr. Divinité athénienne, d'un caractère obscène, comme Priape chez les Romains.

CONISBROUGH ou CONISBOROUGH, baug d'Angleterre (comté d'York), près de la rivière Don, affluent de l'Ouse; 2.700 hab. Ancienne résidence des rois saxons.

CONISTÉRION (sté — gr. konistérion; de konis, poussière) n. m. Antiq. Lieu du gymnase où les athlètes se frottaient de poussière.

CONISTONITE (sto — de Coniston, n. de lieu) n. f. Oxalate naturel de chaux. Syn. de WHEWELLITE.

CONITE n. f. Bot. Syn. de BUCKLANDIE. — Minér. Carbonate naturel de magnésie. Variété calcifère de giobertite.

CONIUM (om) n. m. Nom scientifique de la ciguë. — ENCYCL. Le conium est un genre d'ombellifères-amminées, renfermant des herbes bisannuelles, glabres, élevées, dont la grande ciguë (conium maculatum) est le type.

CONIVALVE (de cône, et valve) adj. Qui a une coquille conique.

CONIZE n. f. Bot. Syn. de CONYZE.

CONJECTATEUR (jèk' — du lat. conjicere, supin conjectum, jeter ensemble) n. m. Individu qui se livre à des conjectures. (Inus.)

CONJECTURAL (jèk'). ALE, AUX adj. Fondé sur des conjectures: La phrénologie est une science CONJECTURALE. Porté à faire des conjectures: Génie CONJECTURAL.

CONJECTURALEMENT (jèk') adv. Par conjecture.

CONJECTURATIF (jèk'), IVE adj. Qui fait conjecturer. (Vieux.)

CONJECTURATION (jèk', si-on) n. f. Action de conjecturer. (Peu usité.)

CONJECTURE (jèk' — lat. conjectura; de cum, avec, et jacere, jeter) n. f. Supposition fondée sur des données incertaines: Faire des CONJECTURES. Se livrer à des CONJECTURES.

ENCYCL. Conjecture, présomption. La conjecture n'est qu'une inclination à croire d'après les apparences; la présomption est une croyance incomplète qui s'impose à nous par la force des choses.

CONJECTURER (jèk' — du lat. conjecturare, même sens) v. a. Présumer, juger sur des conjectures. Faire des conjectures: Le médecin en est souvent réduit à conjecturer. (Bourd.)

Se conjecturer, v. pr. Etre conjecturé.

CONJECTUREUR (jèk') n. m. Individu qui aime à se livrer à des conjectures.

CONJO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]); 7.000 hab.

CONJOINDRE (jou-in-dr' — du lat. conjungere. Se conjugue comme joindre) v. a. Joindre, unir. (Peu us.) Unir par le mariage.

Conjoint (jou-in), ointe part. pass. du v. Conjoindre. — Arithm. Règle conjointe, opération qui a pour but de déterminer les rapports de deux grands dont les rapports avec d'autres grands sont connus.

Legs conjoint, Legs fait à plusieurs héritiers. Un par le mariage. (En ce sens, il signifie chacun des époux considéré par rapport à l'autre, et s'emploie substantivement): Les apports des conjoints. Le conjoint survivant.

Géom. Lignes conjointes. Se dit, dans les coniques à centre, des diamètres tels que, si l'on prend ces lignes comme axes de coordonnées, les coefficients des termes en x² et y² dans la nouvelle équation de la courbe soient égaux: Dans l'ellipse, les diamètres conjugués égaux sont des lignes conjoints.

Hist. nat. Syn. de AGRÉGÉ. — Minér. Adhèrent dans le sens de la longueur: Aragonite conjointe.

Mus. Anciennement, Se disait, à propos du tétracorde, lorsque la corde la plus grave était à l'unisson de la corde la plus aiguë venant immédiatement au-dessous de ce tétracorde, ou, réciproquement, quand la corde la plus aiguë du second tétracorde était à l'unisson de la corde la plus grave du premier.

Paléogr. Lettres conjointes, Lettres unies et formant ensemble un seul caractère dans lequel les formes des lettres se trouvent plus ou moins altérées.

Pathol. Maladies conjointes, Celles qui se rencontrent ensemble chez le même malade. Signes conjoints, Signes nécessaires d'une maladie, ceux qui l'accompagnent invariablement.

Se conjoindre, v. pr. Etre conjoint. — ENCYCL. Droits du conjoint survivant.

Aux termes de l'article 467 du Code civil, modifié par la loi du 9 mars 1891, lorsque le défunt ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, les biens de sa succession appartiennent en pleine propriété au conjoint non divorcé qui lui survit.

Lorsqu'il est dans les conditions ci-dessus, l'époux survivant qui ne succède pas à la pleine propriété a, sur la succession du prédécédé, un droit d'usufruit fixé comme suit: à un quart, si le défunt laisse un ou plusieurs enfants issus du mariage; à une part d'enfant légitime le moins prenant, sans qu'elle puisse excéder le quart, si le défunt a des enfants nés d'un précédent mariage; de moitié, dans tous les autres cas, quels que soient le nombre et la qualité des héritiers.

Mais l'époux survivant ne pourra exercer son droit que sur les biens dont le prédécédé n'aura disposé ni par donation ni par testament, et sans préjudicier aux droits de réserve ni aux droits de retour. Il cessera de l'exercer au cas où il aurait reçu du défunt des libéralités; si ces libéralités sont inférieures à la part qui lui est attribuée par les dispositions ci-dessus, il ne pourra réclamer que le complément de son usufruit.

En cas de nouveau mariage, l'usufruit du conjoint cesse, mais seulement s'il existe des descendants du défunt. Les formalités à remplir par l'époux survivant sont formulées dans les articles 769 et suivants du Code civil.

CONJOINTE (jou-in) n. f. La conjointe est une règle de trois, qui a pour but de déterminer la valeur d'une quantité en fonction d'une autre, laquelle dépend elle-même d'une troisième, et ainsi de suite, jusqu'au rapport entre la dernière quantité et la première.

Exemple: Combien de rente de 3 p. 100 peut-on acheter avec un capital de 9.324 francs quand le cours est à 102,25? On pose ainsi cette conjointe: Combien aura-t-on de rente pour 9.324 francs, sachant que pour 102,25 on obtient 3 francs de rente?

CONJOINTEMENT (jou-in) adv. Ensemble, de concert, en même temps. — Legs fait conjointement, Legs commun à plusieurs légataires.

CONJONCTEUR-DISJONCTEUR n. m. Electr. Syn. de COUPLEUR.

CONJONCTIF, IVE (lat. conjunctivus; de conjungere, supin conjunctura, joindre) adj. Qui sert à unir. — Bot. Insertion conjonctive des étamines, Mode d'insertion dans lequel les étamines sont fixées sans décurrence à la face externe ou latérale du disque sur lequel les pétales eux-mêmes sont soudés.

GRAMM. Qui sert à lier des mots ou des propositions: Et, ni, ou sont des particules conjonctives. Locution conjonctive, Réunion de plusieurs mots ayant la valeur d'une conjonction, comme bien que, c'est pourquoi.

GRAMM. Conjonctif, Prounom ou Adjectif qui jouent le rôle d'une conjonction, comme qui, que, dont, lequel. Temps conjonctif ou substantif. Conjonctif, Se dit quelquefois pour subjonctif: L'imparfait du conjonctif. (Pour ce qui regarde les pronoms conjonctifs ou relatifs, v. PRONOM.)

HISTOL. Se dit d'un tissu dont la fonction est de réunir ou de soutenir les autres tissus organiques des cellules ou plastides et des fibrilles qui constituent ce tissu: Tissu conjonctif; cellule conjonctive; fibrille conjonctive.

LOG. Syllogisme conjonctif, Celui dont la majeure contient toute la conclusion: Si l'âme est simple, elle est immortelle. Or elle est simple. Donc elle est immortelle.

ANTON. Disjonctif, ive. — ENCYCL. Le tissu conjonctif est primitivement formé de cellules auxquelles se déposent peu à peu autour d'elles une



Lettres conjointes (de).

CONSEIL

Conseil du roi. Ce nom fut donné au conseil politique on de gouvernement qui a tiré son origine, au XIV^e siècle, de la *curia regis* en cour du roi. Il apparaît dans les documents officiels, au moins à partir de 1303, sous les noms de *grand conseil*, *conseil étroit*, *conseil secret*. Il ne fut régi d'abord par aucune règle fixe, et ne fut guère organisé régulièrement que sous Philippe le Long. En 1318, Philippe V décida que le grand conseil se réunirait une fois par mois (d'où son nom de *consilium mensis*). Sous Charles V et Charles VI, son organisation avait fait de grands progrès. Il comprenait des conseillers en titre, nommés par le roi, et des membres de droit; les uns représentant la haute noblesse, comme les princes du sang; les autres à raison de leurs fonctions, c'est-à-dire les grands officiers de la couronne. Il y avait en outre un personnel auxiliaire, qui comprenait des maîtres des requêtes et des greffiers. Le grand conseil n'avait pas de siège fixe et se tenait là où se trouvait le roi. Ce corps était à la fois conseil de gouvernement, tribunal administratif suprême, cour de cassation et même tribunal ordinaire. Charles VIII, en 1497, constitua une cour de justice proprement dite, distincte de son conseil de gouvernement, sous le nom de grand conseil; la section politique du conseil du roi garda les noms de *conseil étroit* et de *conseil secret*, et prit celui de *conseil privé*, de 1530 à 1578.

Au XVI^e siècle, le *conseil privé* se subdivisa en *conseil des affaires*, section politique permanente; *conseil des parties*, nouvelle section judiciaire qui se développa rapidement sous Charles IX, et *conseil des finances*; l'ensemble de ces sections forma le *conseil d'Etat*, et le nom de *conseil privé* devint synonyme de *conseil des parties*. Plus tard, le *conseil des finances* fut appelé *conseil d'Etat et des finances*.

Richelieu diminua et réforma le personnel du *conseil d'Etat*, et répartit plus régulièrement le travail entre les sections. La création du *conseil des affaires et dépêches* sépara définitivement dans le conseil l'élément politique de l'élément administratif. Sous Louis XIV, on distingua dans le *conseil du roi* quatre commissions: 1^o le *conseil d'Etat d'en haut*, qui recueillait les attributions politiques de l'ancien *conseil des affaires*; 2^o le *conseil des dépêches*, pour l'administration intérieure, qui fut une transformation du *conseil des affaires et dépêches*; 3^o le *conseil des finances*; 4^o le *conseil privé* ou *des parties*, qui était toujours la section judiciaire. Cette organisation subsista jusqu'à la Révolution. La loi du 27 avril-25 mai 1791, organisant les ministères, supprima par là le *conseil du roi*. Le *conseil d'Etat* devint un conseil des ministres, et les fonctions des autres sections de l'ancien conseil furent réparties entre les divers ministères et les fonctionnaires en dépendant.

Conseil souverain. On appelait ainsi les compagnies judiciaires qui furent établies, aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans des provinces récemment annexées, pour tenir lieu de parlements et administrer la justice en dernier ressort. Quelques-uns de ces conseils furent érigés en parlements, mais ceux d'Alsace, d'Artois, de Roussillon et de Corse subsistèrent sous ce nom jusqu'en 1790.

Conseil supérieur. On a appelé *conseils supérieurs* des juridictions que Louis XV, à l'instigation du chancelier Maupeou, avait établies, en 1771, à Arras, Laon, Châlons, Blois, Poitiers et Clermont-Ferrand, pour remplacer le parlement de Paris. Ils furent supprimés en 1774, lors du rappel du parlement.

Conseil des troubles ou *Tribunal du sang*. C'était une juridiction spéciale établie en 1568 par le duc d'Albe, dans les Flandres, pour connaître des méfaits commis contre le roi et la religion. Les comtes d'Égmont et de Hornes furent condamnés par ce tribunal et décapités à Bruxelles. En trois mois, il n'y eut pas moins de dix-huit cents personnes mises à mort.

— **Gouv. Conseil des ministres.** C'est de 1815 qu'on fait dater le fonctionnement régulier du conseil des ministres en tant que comité de gouvernement. La constitution de 1832 ayant rétabli en fait un pouvoir sans contrôle, le conseil des ministres cessa d'exister et tant que conseil de gouvernement. Le sénatus-consulte des 8-10 septembre 1869 rétablit le régime parlementaire, et les ministres délibèrent de nouveau en conseil. La loi organique des 31 août-3 septembre 1871, celles des 16 septembre-2 octobre 1871, 13-19 mars 1873 et la constitution des 25-28 février 1875 ont consacré l'existence légale du conseil des ministres. Cette dernière a, en outre, proclamé sa responsabilité politique. Le conseil des ministres tient ses réunions sous la présidence du président du conseil et en présence du président de la République. Les délibérations sont secrètes, et il n'est pas fait de procès-verbal. Le conseil des ministres délibère sur toutes les questions importantes de politique intérieure ou extérieure. Le ministre compétent exécute ses décisions. Certains décrets doivent, par exception, porter « décret délibéré en conseil des ministres ». En cas de vacance de la présidence de la République, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif. En dehors des *conseils des ministres*, tenus sous la présidence du chef de l'Etat, les ministres tiennent, hors de sa présence, des *conseils de cabinet*, sortes de conférences préparatoires, sans caractère officiel.

Conseil d'Etat. Placé à côté du chef de l'Etat, des ministres et, dans une certaine mesure, des Chambres elles-mêmes pour préparer ou éclairer les décisions; destiné d'autre part à être la clef de voûte du contentieux administratif dans sa plus large acception, le conseil d'Etat occupe, dans l'organisation et la marche des pouvoirs publics, une place prépondérante.

Son rôle, sous l'ancienne monarchie, était déjà considérable. Sous des noms divers, il se rattachait au *consistorium* ou conseil d'Etat de l'empire romain. Au XIII^e siècle, il était toute l'administration et toute la juridiction, puisque de son sein sont sortis la Cour des comptes comme le parlement de Paris. Supprimé par la Constituante, il revint le jour avec la constitution de l'an VIII, sous la

forme moderne, qu'il a conservée dans ses grandes lignes sous tous les régimes.

Sans doute, le conseil d'Etat a ressenti le contre-coup des révolutions, les unes accroissant son action, les autres la réduisant; mais il a survécu à toutes ces secousses, ayant acquis la fixité et l'autorité qui font la force des institutions. Son rôle est double, car il est à la fois le grand conseil du gouvernement et le tribunal suprême de la juridiction administrative.

Comme conseil de gouvernement, le conseil d'Etat n'a pas de pouvoir propre, pas plus qu'il n'a d'initiative. Il n'est saisi que par le chef de l'Etat ou par les ministres, et cette consultation est nécessaire pour lui permettre de donner son avis. Il ne peut se saisir lui-même. Soit que sa consultation soit obligatoire en vertu des lois ou règlements, soit au contraire que le gouvernement use de la faculté de le consulter sur des matières où il peut se passer de son intervention, les délibérations ont le caractère d'*avis*, en ce sens qu'elles ne sauraient lier les pouvoirs publics qui les ont sollicités. Mais, dans la pratique administrative, et en ce qui concerne un certain nombre de matières délicates, où le gouvernement tient à s'éclairer comme à convier sa responsabilité, il est admis que les avis du conseil d'Etat doivent être suivis, et ils le sont généralement.

Comme tribunal suprême de la juridiction administrative, le conseil d'Etat jouit pleinement d'un pouvoir propre. Il n'agit plus comme conseil, mais comme juge, et il est à la fois juge en premier et dernier ressort, juge d'appel, et juge de cassation. En ces diverses qualités, le rôle du conseil d'Etat est considérable. Il est impossible d'énumérer ses attributions multiples. Il suffit d'indiquer quelques espèces, à titre d'exemple: comme juge en premier et dernier ressort, il statue sur les élections aux conseils généraux, ainsi que sur les recours pour excès de pouvoir; comme juge d'appel, il statue sur les décisions des conseils de préfecture et des conseils du contentieux des colonies; comme juge de cassation, il statue sur toutes les décisions des tribunaux administratifs, qui ne relèvent pas de lui par l'appel, et qui peuvent être attaquées par le recours en cassation.

Le conseil d'Etat est présidé par le garde des sceaux, ministre de la justice, et, en fait, par un vice-président. Il est divisé en cinq sections: une section du contentieux et quatre sections dites administratives, où les affaires sont réparties par ministères, plus une section « temporaire » du contentieux. Le conseil d'Etat ne se réunit en assemblée générale, c'est-à-dire toutes sections réunies, que pour les affaires exigeant cette formalité. Le personnel du conseil d'Etat comprend, en outre du vice-président, des présidents de section, du secrétaire général et du secrétaire du contentieux, 25 conseillers d'Etat en service ordinaire, 19 conseillers d'Etat en service extraordinaire, qui ne sont autres que les directeurs généraux et directeurs des divers ministères, 32 maîtres des requêtes, 18 auditeurs de 1^{re} classe et 22 de 2^e classe.

— **Bibliogr.** : Léon Aucoc, *Le Conseil d'Etat avant et depuis 1789* (Paris, 1876); Delarue, *Le Conseil d'Etat sous la Constitution de 1875* (Paris, 1876).

— **Admin. Conseil de préfecture.** Institué par la loi du 28 pluviôse an VIII, pour jouer plus particulièrement auprès du préfet, dans chaque département, le rôle de tribunal administratif, le conseil de préfecture joint à ses attributions contentieuses, spécialement déterminées par les lois, des attributions consultatives et de tutelle administrative. Il est, de plus, chargé de la répression de certains délits, et ses membres sont revêtus d'attributions individuelles. — **Organisation.** Il se compose de 9 membres dans le département de la Seine, de 4 dans vingt-neuf départements, de 3 dans les autres; de 5 à Alger, de 4 à Constantine et à Orléans. Les conseillers sont nommés par décret; ils doivent avoir vingt-cinq ans au moins, être licenciés ou avoir droit ou réunir certaines conditions d'aptitude (loi du 21 juin 1865, art. 2). Le conseil est présidé en principe par le préfet, généralement remplacé par un conseiller; à Paris, par un vice-président en titre. En cas d'insuffisance du nombre des membres pour délibérer (3 au minimum), il est complété par des membres du conseil général. Le secrétaire de préfecture joue le rôle de ministre public. — **Attributions contentieuses et répressives.** Le conseil est juge du contentieux en matière de contributions directes et taxes assimilées, et, dans de rares exceptions, de contributions indirectes (contestations entre la régie et les débitants de boissons [loi du 28 avr. 1816, etc.]); en matière de travaux publics et en certaines matières assimilées (dessèchement des marais, associations syndicales autorisées, mines, pompes funèbres, etc.); en matière de grande et petite voirie. En ce qui touche la grande voirie, ses attributions sont en outre répressives (amende pour contraventions); il en est de même relativement à la police des chemins de fer, des ports de commerce, du roulage, etc. Le conseil statue sur les contestations entre l'Etat et les acquéreurs de biens domaniaux; sur le contentieux des opérations électorales des conseils municipaux et d'arrondissement; sur certains recours relatifs à la création d'établissements incommodes ou insalubres, etc. Il juge en premier ressort la comptabilité des communes, établissements de bienfaisance, fabriques d'églises, dont les revenus ordinaires n'excèdent pas 30.000 francs. — **Attributions de tutelle administrative.** Il donne l'autorisation d'ester en justice aux communes, établissements de bienfaisance, fabriques, etc. — **Attri-**

butions consultatives. Le préfet peut demander l'avis du conseil; il le doit dans certains cas (arrêtés pris en conseil de préfecture). — **Attributions individuelles.** Les conseillers peuvent, s'il y a lieu, remplacer le préfet, le sous-préfet, le secrétaire général de préfecture, être membres du conseil de revision. — **Procédure.** Les séances du conseil sont publiques et les débats oraux (décr. du 30 déc. 1862), excepté en ce qui concerne la juridiction financière. La procédure est réglementée par la loi du 22 juin 1889. Les voies de recours sont l'opposition, la tierce opposition, l'appel devant le conseil d'Etat et, en matière financière, devant la Cour des comptes.

Conseil général. On appelle ainsi le conseil administratif du département (loi du 29 pluviôse an VIII et loi du 10 août 1871), composé d'autant de membres élus au suffrage universel qu'il y a de cantons dans le département; chaque canton élit un membre. — **Éligibilité.** Il faut avoir vingt-cinq ans au moins, être domicilié dans le département ou inscrit au rôle des quatre contributions directes; pour les cas d'inéligibilité, voir la loi de 1871 et celle du 23 juillet 1891. Les conseillers, nommés pour six ans, sont rééligibles tous les trois ans par moitié. Le conseil délibère sur des affaires d'intérêt général, départemental et communal (répartition des impôts directs entre arrondissements, vote des centimes additionnels départementaux, fixation des centimes extraordinaires communaux, gestion des biens départementaux, questions relatives aux chemins vicinaux, revision des sections électorales, etc.). Il peut émettre des vœux non politiques. — **Attributions politiques exceptionnelles.** Si les Chambres sont illégalement dissoutes ou empêchées de se réunir, les conseils généraux s'assemblent de plein droit pour élire des délégués qui, unis aux membres du pouvoir exécutif, pouvaient d'urgence à l'ordre public et à l'administration générale du pays (loi du 15 févr. 1872). Les conseils généraux peuvent, sous certaines garanties légales, être dissous par décret (loi de 1871, art. 35 et 36).

Le progrès des idées libérales et décentralisatrices a amené la création successive de conseils généraux dans la plupart des anciennes colonies françaises, où ces assemblées jouent un rôle particulièrement important.

Les conseils généraux créés, aux Antilles et à la Réunion, par le sénatus-consulte du 3 mai 1854, n'avaient à l'origine que peu d'indépendance. Le sénatus-consulte du 4 juillet 1866 a augmenté considérablement leurs attributions, en leur donnant notamment le pouvoir considérable de voter les tarifs de douane et d'octroi de mer. En 1870, on a décidé que les membres de ces conseils seraient élus désormais au suffrage universel, et, depuis lors, on a étendu à ces assemblées la plupart des dispositions libérales de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux de la métropole. (V. COMMISSION COLONIALE [décr. du 12 juin 1879].) La Guyane (décr. du 23 déc. 1878), le Sénégal (décr. du 4 févr. 1879), l'Inde française (décr. du 25 janv. 1879), Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie (décr. du 2 avr. 1885), les établissements de l'Océanie (décr. du 28 déc. 1885) ont été successivement dotés d'un conseil général. Mais, depuis, une tendance différente paraît prévaloir. La loi du 11 janvier 1892 a considérablement réduit les attributions de ces assemblées en matière douanière, et un décret du 25 juin 1897 a supprimé le conseil général de Saint-Pierre et Miquelon.

Conseil d'arrondissement. — **Organisation** (lois des 22 juin 1833, 7 juillet 1852, 23 juillet 1870). Il se compose, dans chaque arrondissement de sous-préfecture, d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement et, en tout cas, de 9 au minimum. Sont éligibles, au suffrage universel, les électeurs âgés de vingt-cinq ans au moins, domiciliés dans le département ou qui y payent une contribution directe (décr. du 3 juill. 1848). Les cas d'incapacité ou d'incompatibilité sont énumérés dans la loi de 1833, le décret de 1848, la loi du 23 juillet 1891 (préfet, employés de préfecture, conseillers généraux, officiers en activité, etc.). Les conseillers élus pour six ans sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil est réuni chaque année, par décret, en session ordinaire divisée en deux parties. Dans la première, qui précède la session du conseil général, il délibère sur les réclamations relatives à la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Dans la seconde qui suit la session du conseil général, il répartit les contributions directes entre les communes, selon les décisions du conseil général, sur les réclamations soulevées. Il donne son avis souvent obligatoire (loi du 10 mai 1838, art. 4) et émet des vœux sur les affaires concernant l'arrondissement. Ses membres peuvent remplacer le sous-préfet et faire partie du conseil de revision. Ils sont électeurs sénatoriaux. Les décisions des conseils peuvent être suspendues par le préfet ou annulées par décret.

Conseil municipal. Il se compose d'un nombre de conseillers variant entre un minimum de 10 membres et un maximum de 36, suivant la population des communes. Dans les villes divisées en plusieurs communes, ce nombre est augmenté de 3 par mairie (loi du 5 avr. 1884, art. 10). Les conseillers exercent gratuitement leurs fonctions (à Paris, ils s'allouent une indemnité annuelle de 6.000 fr.) Ils sont élus au suffrage universel, au scrutin de liste (individuel à Paris; 1 par quartier). Pour être éligible, il faut être inscrit sur la liste électorale, être âgé de vingt-cinq ans au moins, sauf les cas d'incapacité ou d'inéligibilité (loi de 1834, art. 31 à 35). Les conseils sont élus pour quatre ans et renouvelés intégralement, le 1^{er} dimanche de mai, dans toute la France. Le conseil peut être dissous par décret, ou suspendu (un mois au maximum) par arrêté préfectoral. En cas de dissolution ou démission, il peut être remplacé par une délégation nommée par décret. Ses sessions sont ordinaires ou extraordinaires. Les premières ont lieu quatre fois par an, à époque fixe. Le conseil nomme le maire, président, et ses adjoints. Ses séances sont publiques en principe. Il régle les affaires de la commune. Ses délibérations sont exécutoires par elles-mêmes ou soumises à l'approbation de l'autorité supérieure (loi de 1884, art. 68). Il est appelé, parfois obligatoirement, à donner son avis, ou il émet des vœux sur des questions d'intérêt local. Il nomme les délégués du collège électoral des sénateurs. — **Paris et Lyon.** A Paris, l'organisation du conseil est réglée par la loi du 14 avril 1871. Il y a quatre conseillers par arrondissement. Le maire et les adjoints de chaque arrondissement sont choisis par le président de la République. Le conseil élit son président. Les préfets de police et de la Seine assistent aux séances et sont entendus. Les attributions du conseil sont définies par la loi du



Insigne de conseiller d'Etat.



Conseiller de préfecture.



Médaille de conseiller d'Etat.

17 juillet 1837, le décret du 25 mars 1852, la loi du 21 juillet 1867. — A Lyon, il y a un maire unique (loi du 21 avr. 1831), 17 adjoints, 51 conseillers élus suivant la règle ordinaire.

Conseil de fabrique. V. FABRIQUE.

Conseil presbytéral. V. CONSISTOIRE.

— *Admin. col. Conseil supérieur des colonies.* Le conseil supérieur des colonies est une assemblée purement consultative, placée auprès du gouvernement, et qui a pour mission de donner son avis sur les projets de loi ou de décrets, et, d'une manière générale, sur toutes les questions que le ministre des colonies juge bon de lui soumettre. Créé en 1833, le conseil supérieur a été réorganisé par un décret du 29 mai 1890. Il comprend : 1° les sénateurs et les députés des colonies ; 2° 12 délégués élus pour trois ans par les citoyens français habitant dans les colonies ou les pays de protectorat, qui ne sont pas représentés au sein des Chambres ; 3° des membres de droit désignés à raison de leurs fonctions ; 4° des membres en nombre illimité désignés par le ministre, à raison de leur connaissance spéciale des questions coloniales ; 5° des délégués nommés par des chambres de commerce et des sociétés savantes. Il se divise en quatre sections : 1° colonies d'Amérique et Réunion ; 2° continent africain ; 3° Indo-Chine ; 4° autres colonies. Une commission permanente, plus facile à réunir fréquemment qu'une assemblée nombreuse, a été créée au sein du conseil supérieur en 1896.

Conseil colonial. Le nom de conseil colonial a été donné, à plusieurs reprises, aux assemblées locales élues dans les colonies françaises. Une loi du 24 avril 1833, dans le but de doter ces colonies de leur autonomie administrative, créa à la Réunion, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane, considérées alors comme les quatre grandes colonies, des conseils coloniaux, qui y remplacèrent les conseils généraux. Ces assemblées, dont les membres étaient élus pour cinq ans par un collège électoral censitaire, et dont les fonctions étaient gratuites, possédaient des attributions fort étendues. Le conseil colonial était un véritable petit parlement local. Il votait le budget de la colonie et rendait des décrets coloniaux, qui étaient la source ordinaire de la législation particulière à chacune de ces colonies. Ces conseils coloniaux, auxquels on reprochait des abus de pouvoir et des gaspillages continus, furent supprimés en 1848, époque à laquelle on se proposait d'orienter la politique coloniale dans le sens de l'assimilation.

Un conseil colonial a été créé, en Cochinchine, par un décret du 8 février 1880. C'est le seul qui existe aujourd'hui dans les colonies françaises. Ses attributions sont les mêmes que celles des conseils généraux des colonies. Il n'en diffère que par son nom et par sa composition. A côté de 6 conseillers français élus au suffrage universel, on y trouve 6 Asiatiques, désignés par les notables indigènes, 2 membres du conseil privé, nommés par décret, et 2 délégués de la chambre de commerce de Saïgon.

Conseil privé. Les conseils privés jouent, dans les colonies françaises, un rôle analogue à celui des conseils de préfecture dans les départements de la métropole. Le conseil privé est un conseil administratif, dont le gouverneur doit prendre l'avis dans un certain nombre de cas, sans être, cependant, jamais tenu de s'y conformer. Sa composition, qui varie légèrement avec les colonies, est en principe la suivante : 1° le gouverneur, président ; 2° les principaux chefs d'administration ou de service ; 3° deux habitants notables désignés par le gouvernement. Certains chefs de service moins importants ont entrée au conseil privé seulement lorsqu'il y est traité des matières rentrant dans leurs attributions, et avec voix simplement consultative.

Complété par l'adjonction de deux magistrats désignés par le gouverneur, le conseil privé se transforme en tribunal administratif, et prend le nom de conseil du contentieux administratif. En cette qualité, il est juge de droit commun en matière administrative et statue sur tout le contentieux administratif (décr. du 5 août 1881).

Les fonctions du conseil privé étaient à l'origine beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui : c'était en quelque sorte le petit conseil d'Etat de la colonie ; mais le rôle de cette assemblée a été progressivement amoindri au cours du XIX^e siècle.

Le conseil privé n'existe que dans les colonies les plus anciennes ou les plus importantes ; dans celles qui n'ont encore qu'une organisation administrative rudimentaire, il est remplacé par un simple conseil d'administration, dont les attributions sont en général moins étendues.

— *Instr. publ. Conseil supérieur de l'instruction publique.* La composition de ce conseil est la suivante : nommés par décret : 9 membres, formant la section permanente (auxquels le ministre ajoute 6 membres choisis parmi les élus) et 4 représentants de l'enseignement privé ; élus pour quatre ans par leurs collègues : 39 membres de l'enseignement supérieur et secondaire et 6 membres de l'enseignement primaire. Le conseil tient deux assemblées ordinaires par an. Il donne son avis sur les projets de règlement touchant à l'enseignement, à l'administration et à la discipline, et il statue en appel, et en dernier ressort, sur les jugements rendus par les conseils académiques en matière contentieuse et disciplinaire et sur ceux des conseils départementaux de l'enseignement primaire portant interdiction d'enseigner.

Conseil académique. Après du recteur, dans chaque académie, se trouve un conseil composé de : 1° membres de droit : le recteur, les inspecteurs d'académie ; 2° membres choisis par le ministre : 1 professeur de lycée, 1 principal de collège, 2 conseillers généraux et 2 conseillers municipaux, 2 membres de l'enseignement libre pour les affaires contentieuses et disciplinaires concernant cet enseignement ; 3° membres élus pour quatre ans : 4 professeurs agrégés dans les lycées et 2 professeurs ordinaires annuels. Ses attributions s'étendent sur tout ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire : avis sur les règlements, les budgets, l'administration, la discipline ; rapport annuel sur chacun d'eux ; jugements sur le contentieux et les peines disciplinaires, sauf recours au conseil supérieur.

Conseil départemental de l'enseignement primaire. Il y a, dans chaque département, un conseil départemental composé de : 1° le préfet, président ; l'inspecteur d'académie, vice-président ; le directeur et la directrice des écoles normales ; 2 inspecteurs primaires désignés par le ministre ; 2 à 4 membres du conseil général, 2 instituteurs et 2 institutrices et 2 membres de l'enseignement privé pour les affaires contentieuses et disciplinaires (à

Paris, 4 inspecteurs primaires, 8 conseillers généraux, 7 instituteurs et 7 institutrices). Les réunions sont trimestrielles. — *Attributions :* 1° *pédagogiques :* règlement intérieur des écoles publiques, surveillance des programmes et des méthodes, avis sur les réformes à faire dans l'enseignement, nomination des délégués cantonaux, etc. ; 2° *administratives :* écoles à établir dans chaque commune et nombre des maîtres, titularisation des stagiaires, promotions du personnel, récompenses honorifiques, etc. ; 3° *contentieuses et disciplinaires :* application des peines disciplinaires les plus graves, avis préalable sur celles qui prononce le préfet et l'inspecteur d'académie, sauf la censure.

Conseil des universités. Chaque université est régie, tant au point de vue administratif qu'au point de vue financier et disciplinaire, par un conseil de l'université. V. UNIVERSITÉ.

— *Admin. milit. Conseil supérieur de la guerre.* Un décret de 1899 règle, comme suit, la composition et le fonctionnement de ce conseil : *membres de droit :* le ministre de la guerre, président ; le chef d'état-major général de l'armée, rapporteur permanent ; *membres titulaires,* nommés par décret, les généraux désignés pour commander des armées en temps de guerre. Quand le conseil délibère sur la création ou la suppression d'une place forte ou sur la défense des côtes, il doit s'adjoindre le commandant du corps d'armée de la région, les présidents des comités techniques de l'artillerie et du génie et les inspecteurs généraux de ces deux armes, le chef d'état-major général de la marine, l'inspecteur général de l'artillerie de la marine et le préfet maritime de l'arrondissement. Les membres titulaires sont pourvus, en temps de paix, d'un commandement de corps d'armée ou de gouvernement militaire, et affectés, en principe, à l'un des corps à eux destinés en temps de guerre. Le membre titulaire auquel est attribuée la vice-présidence du conseil supérieur est maintenu à Paris à la disposition du ministre. Les membres titulaires, désignés pour commander des armées en temps de guerre, reçoivent, comme délégués du ministre, dès le temps de paix, des lettres de service, leur faisant connaître les corps d'armée qu'ils doivent commander. Ils sont chargés, sur des ordres spéciaux du ministre, de procéder aux enquêtes, inspections ; d'assister aux grandes manœuvres et aux voyages d'études des corps d'armée commandés par des généraux membres du conseil supérieur, et d'en prendre la direction. Ils ont alors le pas sur toutes les autorités militaires de la région. En ce qui concerne les propositions d'avancement dans le grade et dans la Légion d'honneur, ils exercent les attributions conférées aux inspecteurs d'armée.

Conseil d'administration. Il est institué dans tout corps de troupes (régiment ou bataillon ou escadron formant corps) un conseil composé de cinq membres : le chef de corps, président ; le major, rapporteur ; le trésorier, secrétaire ; l'officier d'habillement et un commandant d'unité administrative, c'est-à-dire de compagnie, escadron ou batterie, désigné par rang d'ancienneté et qui change le 1^{er} janvier de chaque année.

Les conseils dirigent l'administration du corps et surveillent les commandants d'unités administratives. Ils poursuivent le remboursement des dépenses, vérifient les recettes du trésorier, lui remettent les fonds nécessaires pour la marche du service, font procéder à la réception du matériel, arrêtent les registres de comptabilité.

Les conseils d'administration sont pénalement responsables des paiements qu'ils autoriseraient à tort, des fonds dont ils reconnaissent l'existence par l'arrêté des registres des comptes, des erreurs qu'ils n'auraient pas redressées en temps utile, etc.

Conseil de défense. Le conseil de défense est constitué dans toute place forte, fort ou poste en état de siège, et composé : du gouverneur de la place, de son adjoint s'il en a un, des deux officiers commandant l'un l'artillerie, l'autre le génie ; des deux plus anciens colonels de la garnison ou, à défaut, des deux plus anciens officiers du grade le plus élevé pris dans deux corps différents. Assistent aux séances, avec voix consultative, les chefs des services de l'intendance et de santé. Le conseil se réunit quand l'ordre en est donné par le gouverneur, à qui les règlements n'imposent aucune obligation particulière à ce sujet. D'ailleurs, la responsabilité du gouverneur demeure toujours entière, quels que soient les votes du conseil, car il n'est nullement tenu de s'y conformer.

Conseil de discipline. So nommé ainsi le conseil chargé de prononcer sur le passage d'un soldat aux compagnies de discipline. Il est convoqué par le chef de corps quand l'envoi d'un militaire à ces compagnies est demandé par son commandant de compagnie (escadron ou batterie), lequel adresse à cet effet un rapport que transmettent, avec leur avis, le chef de bataillon et le lieutenant-colonel. Le conseil est composé d'un chef de bataillon (ou d'escadron), président ; des deux plus anciens capitaines et des deux plus anciens lieutenants (les chefs directs ou hiérarchiques de l'inculpé ne pouvant toutefois en faire partie).

Quand le conseil s'est réuni, il prend connaissance du dossier ; puis il entend le commandant du bataillon ou groupe, et le capitaine de la compagnie (batterie, etc.) de l'inculpé. Après quoi, celui-ci est également entendu en personne, pour présenter sa défense. Le conseil délibère et formule un avis qui doit résumer clairement les explications ainsi fournies par l'inculpé. Si cet avis est favorable, compte en est simplement rendu par le colonel au général de brigade. S'il est défavorable, transmission hiérarchique en est faite, avec avis des autorités immédiates, jusqu'au commandant de corps d'armée, qui prononce.

C'est encore devant le conseil de discipline qu'on fait comparaître les caporaux ou simples soldats commissionnés dont la révocation est demandée, de même que les soldats proposés pour être maintenus au corps lors de la libération de la classe, comme ayant encouru plus de soixante jours de prison ou de cellule pendant la durée de leur service actif. Pour ces hommes, le conseil fixe lui-même la durée de leur maintien éventuel. Dans les autres cas, il n'émet qu'un avis, d'après lequel le commandant de corps d'armée statue.

Conseils d'enquête. Ce sont les conseils chargés d'examiner les faits pouvant entraîner la mise en réforme ou la révocation des officiers, sous-officiers ou assimilés qui leur sont déférés. Leur composition varie suivant le grade des coupables.

Conseil de santé des armées. On nomme ainsi le conseil composé de médecins et pharmaciens des armées, qui examine toutes les questions relatives à l'hygiène des troupes.

Conseil de guerre. On appelle ainsi, dans une armée en campagne, une réunion des principaux lieutenants du commandant en chef, appelés par celui-ci à donner leur avis sur la situation et les mesures à prendre.

Dans le fonctionnement de la justice militaire, un conseil de guerre est un tribunal institué pour juger les militaires.

La composition des conseils de guerre varie suivant le grade du militaire qu'ils ont à juger. Les conseils dits permanents, établis, à raison de 1 par corps d'armée, au chef-lieu de la région, sont constitués en vue de juger les hommes de troupes, et leurs sept membres se composent d'un colonel ou lieutenant-colonel, président, avec six juges : un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, deux lieutenants ou sous-lieutenants, et un sous-officier, tous en activité et pris dans la région du corps d'armée. Nommés par le commandant de corps d'armée, ils peuvent être remplacés, en principe, tous les six mois, et sont désignés à tour de rôle, d'après un tableau d'inscription établi ad hoc. A chaque conseil de guerre sont attachés : un commissaire du gouvernement, faisant fonction de ministre public, et de même grade au moins que l'accusé, et un rapporteur, chargé de l'instruction des affaires, pris parmi les officiers supérieurs, capitaines ou assimilés, en activité ou en retraite. Ils sont nommés par le ministre et doublés l'un et l'autre d'un ou plusieurs substitués, désignés parmi les officiers en activité par le commandant de corps d'armée. Enfin le personnel du conseil est complété par un greffier, pris parmi les officiers d'administration de la justice militaire, un adjudant commis-greffier et un sergent buissier-appareteur.

La composition du conseil est modifiée, selon qu'il y a à juger un assimilé, un membre du corps de contrôle, etc.

En campagne, des conseils de guerre sont institués aux armées ; ils sont, en principe, établis au quartier général de chaque division et, s'il y a lieu, de chaque corps d'armée. Ils ne se composent que de cinq juges dont les grades sont déterminés suivant celui de l'accusé, dans les conditions indiquées plus haut. Mais ces conseils ne peuvent juger des accusés d'un grade supérieur à celui de lieutenant-colonel. Pour les grades plus élevés, les conseils doivent avoir la même composition qu'en temps de paix.

Conseil de revision (justice militaire). On désigne ainsi le conseil chargé d'examiner les pourvois formés contre les jugements rendus par les conseils de guerre. Il y en avait à l'origine un par division militaire. Mais, dès la réorganisation de la justice militaire, en 1857, époque où il fut même question de supprimer ces conseils pour charger la Cour de cassation de la revision des jugements militaires, leur nombre fut réduit à 8, et, aujourd'hui, à n'y en a plus que 2, l'un à Paris, l'autre à Alger.

Un conseil de revision se compose d'un président, général de brigade, et de quatre juges : deux colonels ou lieutenants-colonels et deux commandants. Cette composition ne change pas avec le grade de l'accusé. Cependant, si le conseil de guerre dont le jugement est attaqué avait été présidé par un officier d'un grade supérieur à celui de général de brigade, un président du même grade est désigné pour le conseil de revision, où le général de brigade passe alors au rang de juge, tandis que le moins ancien des deux commandants se retire.

Les commissaires du gouvernement près des conseils de revision sont des officiers supérieurs, nommés par le ministre de la guerre ; ils peuvent avoir des substitués nommés par le général commandant la région et pris parmi les officiers en activité.

Dans une armée en campagne, un conseil de revision est établi au quartier général du commandant en chef ; il peut même en être institué d'autres, si c'est nécessaire.

Conseil de revision (recrutement). C'est le conseil chargé d'examiner, dans chaque département, les opérations du recrutement, de prononcer sur les cas d'exemption et de dispense, ainsi que sur l'aptitude des jeunes gens au service militaire, etc. Présidé par le préfet ou par le secrétaire général de la préfecture, il se compose d'un conseiller général, d'un conseiller d'arrondissement et d'un officier général ou supérieur désigné par l'autorité militaire. Le conseiller général et le conseiller d'arrondissement changent au cours de la tournée du conseil, celui-ci ne devant jamais comprendre des représentants élus du canton où il opère. Le conseil est assisté d'un sous-intendant, du commandant de recrutement et d'un médecin désigné par l'autorité militaire, d'un officier de gendarmerie et d'un certain nombre de gendarmes. Le sous-préfet de chaque arrondissement, ainsi que les maires des communes auxquelles appartient les jeunes gens examinés, assistent aux séances et peuvent présenter des observations.

Le conseil siège successivement au chef-lieu de chaque canton ; plusieurs de ceux-ci peuvent, toutefois, être groupés, par ordre du préfet, pour les opérations du conseil.

Les jeunes gens de la classe examinée, ainsi que les ayants droit des classes précédentes, doivent se présenter au conseil. Sinon, ils sont pris d'office, à moins qu'ils n'aient régulièrement obtenu un délai. Chacun peut indiquer l'arme dans laquelle il désire servir. Chacun aussi doit faire valoir, en produisant les pièces nécessaires, les divers titres qu'il peut avoir aux dispenses prévues par la loi. Faute de le faire, les droits de l'intéressé pourraient se trouver périmés. Une fois les listes de recrutement arrêtées dans les divers cantons, le conseil se réunit au chef-lieu du département, et tient une séance publique où il est prononcé définitivement sur les dispenses demandées à titre de soutien de famille.

— *Dr. civ. I. Conseil judiciaire.* Les personnes auxquelles il peut être nommé un conseil judiciaire sont les faibles d'esprit et les prodigues. Les faibles d'esprit sont ceux dont les facultés mentales sont troublées, mais pas assez gravement pour faire prononcer leur interdiction. Les prodigues sont ceux qui consomment en dépenses improductives, non seulement leurs revenus, mais une portion de leur capital. Les personnes pourvues d'un conseil judiciaire ne peuvent, sans son assistance, plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ou en donner décharge, aliéner leurs biens ni les grever d'hypothèques. (C. civ., art. 499 et 512). Les personnes qui peuvent demander la nomination d'un conseil judiciaire sont les mêmes que celles qui peuvent demander l'interdiction ; la demande est instruite et jugée de la même manière.

II. *Conseil de famille.* Le conseil de famille est une assemblée de parents, chargée de veiller aux intérêts des membres de la famille qui sont dans un état d'incapacité. A côté de la gestion active du tuteur, ce conseil représente la fonction délibérante, simplement consultative.

logiquement que d'un **ANTÉCÉDENT FAUX**. || Conclusion d'un syllogisme considérée comme proposition absolue, et indépendamment de son rapport avec les prémisses : **Le conséquent peut être vrai et la conséquence fautive**. || Dans la *Logique* d'Aristote, Terme qui peut être employé comme attribut d'un autre : *Les sujets individuels, Socrate, Cléon, Callios, ne peuvent jamais être qu'antécédents ; les attributs les plus généraux ne peuvent être que conséquents*. (Brisebarre.)
 — Gramm. Adjectif ou pronom relatif qui se rapporte à un nom, à un adjectif ou à un adverbe, comme dans *L'homme sage, l'homme qui...*, etc.
 — Mathém. Second terme d'un rapport : *Dans les rapports $\frac{3}{5} = \frac{3}{5}$ et a sont les antécédents, 5 et b les conséquents*.
 Dans une proportion, le produit du premier antécédent par le second conséquent est égal au produit des deux autres termes.
 — Rhétor. anc. Lieu oratoire consistant dans les faits qui ont suivi le fait principal.
 — Par conséquent, loc. adv. En conséquence de, par suite, par une déduction logique.

CONSÉQUENTIEL, ELLE (kon-si-èl') adj. Qui est la conséquence.

CONSERANS. Géogr. V. **COUSERANS**.

CONSERVATAIRE (sèr-va-tèr) adj. Dr. Se dit en parlant de personnes qui gardent un droit de possession.

CONSERVATEUR, TRICE (sèr) s. Celui, celle qui conserve, qui a la mission ou la propriété de conserver : *Le peuple est le véritable conservateur de la liberté*. (Lamenn.)
 — Dr. et admin. *Conservateur des hypothèques*, Fonctionnaire chargé de l'exécution des formalités prescrites pour la conservation des hypothèques et la consolidation des mutations de propriétés immobilières, ainsi que de la perception des droits établis au profit du Trésor public pour chacune de ces formalités. (V. **NOTAIRE**.) || *Conservateur des forêts*, Fonctionnaire placé à la tête d'une circonscription, appelé conservation des forêts, et chargé de veiller à tout ce qui concerne les forêts. (On appelle aussi conservateurs des fonctionnaires spéciaux, chargés de la garde de certains dépôts ou de la défense de certains droits : *Conservateur d'un musée, d'une bibliothèque*.)
 — Hist. *Conservateur d'un traité*, Tiers accepté par les parties contractantes, pour veiller à l'exécution d'un traité, et le faire observer au besoin par la force des armes. || *Grand conservateur de Malte*, Grand fonctionnaire de l'ordre, chargé de l'administration des fonds généraux. || *Conservateurs de la légitimité*, Association royaliste fondée sous la Restauration et dirigée contre le régime constitutionnel adopté par Louis XVIII et ses successeurs.
 — Politiq. Proprem. Partisan d'un système dans lequel on cherche à assurer la continuation de l'état politique présent, en rejetant les révolutions qui le modifieraient (Dans le langage courant, se dit particulièrement pour Partisan d'un régime monarchique ou impérial) : *Lutte entre les révolutionnaires et les conservateurs*. [En Anaglotterre, on le appelle aussi **TORIES**. V. **TORY**.]

Donne tout à ceux-ci, rien à ceux-là : les uns seront conservateurs, et les autres tribuns.

— adj. Qui conserve, qui cherche ou tend à conserver : *L'hygiène est la fois préservatrice et conservatrice*.
 — *Chirurgie conservatrice*, Celle qui s'efforce à conserver la plus grande partie possible des organes de l'opéré, et réduit les opérations et ablations au minimum : *Chirurgie conservatrice*.
 — *Sinat conservateur*, Nom donné, en France, sous le premier et sous le second Empire, au Sénat, premier grand corps de l'Etat, chargé de veiller au maintien de la constitution.

Conservateur (LE), journal du parti royaliste intrasigeant sous Louis XVIII. Il fut fondé en octobre 1818 et dirigé par Chateaubriand et Lamennais, qui traitait plus spécialement les questions religieuses. Il avait pour principaux rédacteurs le cardinal de La Luzerne, de Bonald et de Castolbajac, un des membres les plus influents de la « Congrégation ». De Genoude, Berryer, Lamartine, y firent leurs premières armes. Le regret de la monarchie absolue, l'opposition ardente à tout projet de réforme dans le sens libéral, telle fut la « ligne » politique invariablement suivie par l'organe des ultras. Son zèle royaliste fut, d'ailleurs, bien mal récompensé : au moment du rétablissement de la censure, en 1820, « le Conservateur » dut cesser sa publication.

CONSERVATIF, IVE (sèr) adj. Qui a pour objet de conserver : *Tous les règlements des anciennes maîtrises sont conservatifs*. (Sismondi.)
 — n. m. pl. Nom que les Anglais donnent quelquefois aux torx ou conservateurs.

CONSERVATION (sèr-va-si) n. f. Action de conserver, de maintenir dans son état propre : *La despolisme est de conservation périlleuse*. || Se dit particulièrement et absolument de l'action qui prolonge la vie, qui la maintient, qui la conserve : *L'institut de la conservation est inné dans tous les animaux*. (Alibert.)

— Etat d'un objet qui a peu ou point souffert, qui s'est peu ou point altéré : *La conservation d'une dentrice alimentaire, d'un tableau, d'un objet d'art*.
 — Dr. et admin. Fonctions d'un conservateur ; administration régie par un conservateur ; local où est établi le service du conservateur : *La conservation des eaux et forêts*. || *Conservation des hypothèques*. || *Conservation forestière*, Division du territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts. || *Conservation de Lyon*, Ancien tribunal de commerce de Lyon.
 — Politiq. Action de ceux qui s'opposent aux changements, et s'efforcent de maintenir l'ordre de choses existant : *L'esprit de conservation l'emporte souvent sur l'esprit de progrès*.
 — ENCYCL. Géom. *Conservation du genre*. V. **GENRE**.
 — Mécan. *Conservation des forces vives*. V. **ENERGIE, FORCE (VIVE)**.

Conservation du mouvement du centre de gravité. Quand un corps se meut, le centre de gravité du corps décrit une trajectoire qui ne dépend absolument que des forces extérieures ; les forces intérieures peuvent changer brusquement, le centre de gravité ne modifie en aucune façon son mouvement. Quand une bombe vient à éclater, le

centre de gravité des différents éclats continue à décrire sa trajectoire, car les forces extérieures, qui sont les poids des différents éclats, n'ont pas été modifiées ; lorsqu'un éclat vient à toucher le sol, la résistance du sol intervient et la trajectoire du centre de gravité se modifie.
 — Techn. *Conservation des bois*. On appelle ainsi une opération qui consiste à soumettre les bois à certaines préparations empêchant l'altération ou la destruction par l'humidité ou les insectes. Il existe différents procédés : en premier lieu, l'application superficielle d'agents jouant le rôle d'antiseptiques, comme la peinture, l'immersion, la carbonisation, puis la pression en vase clos, spécialement employées avec les bois secs, et la pression à l'air libre, que l'on applique aux bois en grumo.
 Les procédés par infiltration naturelle ou par déplacement s'appliquent tout spécialement aux bois encore sur pied, ou que l'on vient d'abattre.
 Conservation des pierres. La majeure partie des procédés en usage pour la conservation des bois sont également applicables à la conservation des pierres. On emploie principalement le procédé par peinture et celui par pénétration d'un liquide par pression en vase clos. On a trouvé une méthode de conservation qui prime toutes les autres et que l'on nomme silicatation. V. ce mot.

CONSERVATISME (sèr-va-tiss'm) n. m. Opinion des personnes qui appartiennent au parti conservateur.

CONSERVATISTE (sèr-va-tiss't) n. et adj. Se dit des partisans du conservatisme.

CONSERVATOIRE (sèr-va-to-àr) adj. Qui conserve, qui a pour but de conserver (usité dans le langage du droit) : *Saisie conservatoire*. V. **ACTE**.

CONSERVATOIRE (sèr-va-to-àr) n. f. Dr. anc. Tribunal ou siège d'un conservateur : *Le conservatoire de l'Université*. Les juges à la conservatoire.

CONSERVATOIRE (sèr-va-to-àr) n. m. Etablissement fondé en vue de propager une science, un art, de former des sujets dans certaines spécialités, telles que la musique, le chant, les sciences applicables à l'art et à l'industrie : *Le conservatoire de musique*. Le conservatoire des arts et métiers. || Se dit absolument du conservatoire de musique de Paris : *Un élève du conservatoire*.

— Pop. Mont-de-piété. || *Élève du conservatoire de la Vilette*, Mauvais chanteur.
 — ENCYCL. Mus. En France, outre le Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris, il y a huit conservatoires qui, administrativement, ont le titre de succursales de cet établissement, puis un assez grand nombre d'« écoles nationales de musique ». Les huit conservatoires sont ceux de Lille, de Toulouse, de Dijon, de Nantes, de Lyon, de Nancy, de Rennes et de Perpignan. Cinq inspecteurs, nommés par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sont chargés de visiter périodiquement ces écoles.

— *Conservatoire de Paris*. Avant la création du Conservatoire, l'enseignement du chant se donnait surtout dans les maîtrises des églises, qui devinrent ainsi les pourvoyeuses des théâtres de Paris et des provinces. Cependant, sur l'initiative du baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, on vit ouvrir, le 1^{er} avril 1781, une *École royale de chant et de déclamation*, qui dépendait de l'Opéra, et qui était surtout destinée à former des sujets pour ce théâtre. La direction en était confiée au compositeur Gossec. Cette école subsista jusque vers 1791, mais elle était alors bien déchu.

En 1789, un capitaine d'état-major, Bernard Sarrette, réunit quarante-cinq musiciens des gardes françaises, qui venaient d'être licenciés (1789), et il en forma le noyau de la musique de la garde nationale, le soldat de ses derniers, les habilant et les fournissant d'instruments. Ce n'est qu'en mai 1790 que la municipalité de Paris prit ce corps à sa charge.

Sur les instances de Sarrette, la Commune de Paris prit, à la date du 9 juin 1792, un arrêté portant établissement de l'*École gratuite de musique de la garde nationale parisienne*, école où furent employés les soixante-dix artistes du corps de musique, et où devaient être admis cent vingt élèves âgés de dix à vingt ans, fils de gardes nationaux, qui devaient être présentés par les soixante bataillons de la garde nationale. Ces élèves devaient concourir au service de la garde nationale et des fêtes publiques. Le 18 brumaire an II (8 nov. 1793), la Convention nationale rendit un décret portant formation, dans la commune de Paris, d'un *Institut national de musique* composé de cent quinze artistes, pour l'exécution et l'enseignement de la musique. Il devait coopérer à la célébration des fêtes nationales ; il était chargé de former, dans toutes les parties de l'art musical, six cents élèves, qui recevraient gratuitement leur instruction. L'école était rue Saint-Joseph.

Sarrette s'était assuré l'appui de Mario-Joseph Chénier, qui présenta à la Convention un rapport tendant à la création d'un conservatoire national de musique.
 La Convention adopta le rapport de Chénier, et, dans sa séance du 16 thermidor an III (3 août 1795), elle rendit un décret portant établissement d'un *Conservatoire de musique de Paris* ; par ce même décret était supprimé l'Institut national de musique, ainsi que l'École royale de chant et de déclamation, qui n'existaient plus de fait.

Sarrette fut chargé, comme directeur, de l'organisation du Conservatoire. On nomma cinq inspecteurs de l'enseignement, qui n'étaient autres que Méhul, Grétry, Gossec, Lesueur et Chérubini. Cet enseignement comprenait cent quinze professeurs.

Le Conservatoire, définitivement fixé dans les bâtiments des anciens Menus-Plaisirs du roi, rue du Faubourg-Poissonnière, fut inauguré solennellement le 1^{er} brumaire an V (22 oct. 1796) ; les classes ouvrirent un samedi après, et aussitôt, trois cent cinquante et un élèves, accourus de quarante-six départements, vinrent prendre leur part de l'enseignement.

Sous la Restauration, on enleva au Conservatoire son titre, qui fut transformé en celui d'*École royale de musique* ; on supprima son directeur, l'administration étant confiée à Perne, le bibliothécaire ; enfin, on réduisit considérablement son budget. Toutefois, on dut revenir sur ces mesures. Un arrêté ministériel du 1^{er} avril 1822, rendant à l'École royale de musique sa dénomination première, nommant Chérubini directeur du « Conservatoire royal de musique et de déclamation ». Chérubini, dont la direction ferma sut replacer l'école au rang qu'elle était digne d'occuper, ayant donné sa démission peu de temps avant sa

mort, fut remplacé par Auber, en 1842. Auber succéda Ambroise Thomas (1871), qui lui-même eut pour successeur Theodore Dubois.

Il y a, au Conservatoire, un comité d'études musicales et un comité d'études dramatiques. Chaque année, à la rentrée des vacances, il est procédé à un examen d'admission, pour remplir les vides produits dans les classes à la suite des concours de fin d'année.

C'est du Conservatoire que sortent la plupart des artistes qui peuplent, en France, les scènes lyriques et littéraires : Opéra, Opéra-Comique, Comédie-Française, Odéon, etc. ; les orchestres des grands théâtres et ceux des grands concerts symphoniques ; c'est dans ses classes que se forment, avec la plupart des organistes et des maîtres de chapelle, les nombreux professeurs qui vont partout répandant ses principes.

Conservatoire national des arts et métiers. V. **ARTS ET MÉTIERS**.

CONSERVATOIREMENT (sèr-va-to-à) adv. Dr. D'une façon conservatoire, pour conserver : *Opérer conservatoirement une saignée*.

CONSERVE (sèr) n. f. Substance alimentaire, préparée et conservée à l'aide de différents procédés : *Conserves de petits pois, de poisson, de gibier*. || Sorte de confiture sèche, faite de substances végétales et de sucre : *Conserves de violettes, de fleurs d'orange, de roses de Provinces*.
 — Art milit. Pièce de fortification appelée aussi **CONTRE-GARDE**.

— Comm. *Conserves alimentaires*, Nom donné commercialement à un grand nombre de substances alimentaires : viande, lait, œufs, légumes, fruits, etc., quo l'on prépare de manière à les conserver pendant un laps de temps assez considérable, sans qu'il se produise de corruption dans leur masse.

— Hydraul. anc. Réservoir d'eau destiné à alimenter des aqüeducs.
 — Mar. Navire avec lequel on fait route : *Bâtiment qui a perdu sa conserve*.

— Pharm. Préparation de consistance molle, cédant facilement à la pression.
 — De conserve, loc. adv. Se dit de navires qui naviguent ensemble. || Par ext. et fam. De compagnie, ensemble : *Aller de conserve au théâtre*.

— n. f. pl. Bésicles à verres plans ou presque plans, souvent colorés, destinés à protéger la vue en adoucissant l'éclat de la lumière : *Porter des conserves*.

— Archéol. On désignait sous ce nom, au xvii^e siècle, les petits écrans ovales ou ronds que l'on mettait devant les chaudières et les bougies pour en adoucir la lumière. (Ils étaient assez semblables aux écrans dont on se sert encore aujourd'hui pour les tables de jeu, les pianos, etc.)

— Fam. Les pièces du répertoire à la Comédie-Française et à l'Opéra-Comique.

— ENCYCL. Comm. Les conserves de viande sont obtenues par différents procédés : dessiccation, fumage, salage, congélation, élimination de l'air, etc. Ce dernier procédé consiste à placer dans des bouteilles, bocaux ou boîtes de fer-blanc, les substances à conserver, et à fermer le récipient pour le soumettre à l'action de l'eau bouillante d'un bain-marie. L'air s'échappe par une petite ouverture laissée ad hoc et qui, ensuite, est fermée définitivement. Quelques antiseptiques sont employés : sel commun, bicarbonate de soude, charbon, acide sulfurique, etc. On conserve surtout le poisson par salage. Quant au lait, on le concentre, après y avoir ajouté du sucre dans la proportion de 1 à 16. Ce mélange est ensuite évaporé au bain-marie et, enfin, soumis à un refroidissement énergique, dans des boîtes que l'on clôt hermétiquement ensuite.

Les moyens les plus employés pour la conservation des fruits sont la dessiccation et la cuisson avec du sucre. Les légumes se conservent surtout par élimination de l'air. Il existe un très grand nombre de procédés pour conserver les œufs ; chaque commerçant possède sa méthode particulière, plus ou moins efficace.

— Art milit. Les conserves jouent un rôle très important dans les approvisionnements militaires. Il est indispensable d'y recourir pour faire vivre les armées au cours d'une campagne et au moment de la mobilisation.

Le service des substances militaires emploie des conserves de viande, des salaisons, des conserves de légumes et des potages condensés.

Les conserves de bouillon concentré et de soupes à l'oignon ont pour objet de permettre de préparer promptement un potage quand, faute de viande fraîche, on est obligé de consommer des conserves de viande. Ces conserves de potage sont préparées en tablettes de 40 grammes, dont chacune forme deux rations. Elles figurent dans les petits vivres du sac.

On emploie enfin des conserves de saucisses salées, formées de viande de bœuf et de porc hachée, entourée de saindoux, qui permettent de préparer du bouillon ou du ragoût, on qui peuvent être consommées à froid. Elles sont renfermées dans des boîtes en fer-blanc, dont chacune renferme dix rations de 25 grammes.

Les conserves ne pouvant être gardées indéfiniment en temps de paix, il faut les faire consommer de temps à autre par les troupes, pour renouveler les approvisionnements. On admet que les conserves ne doivent pas être gardées plus de quatre ou cinq ans au maximum.

CONSERVER sèr-và - lat. *conservare* ; de *con*, avec, et *servare*, garder, v. a. Maintenir dans son état naturel ; empêcher de finir ou de s'altérer : *Conserver des viandes*. *Conserver sa santé, son talent, sa fortune*. || En parlant des choses, Aider à garder en bon état : *Les tablettes qui conservent la vue*. || Faire vivre, continuer à avoir vivant : *La sobriété nous conserve*. || Ne pas perdre, continuer à posséder, à jouir de ; ne pas se défaire de, ne pas renoncer à : *Conserver son emploi, son rang, ses amis, ses habitudes*. || Ce n'est pas tout d'acquiescer, il faut savoir conserver. || *Conserver sa tête*. || Ne pas perdre son sang-froid, sa présence d'esprit, *Conserver toute sa tête*, Garder intactes ses facultés dans un âge avancé, etc.

— Mar. *Conserver l'avantage du vent*, Garder le de sur



CONSTANCE II, empereur romain, né à Sirmium en 317, mort en Cilicie en 361. A la mort de son père, Constantin, il partagea l'empire avec ses frères, au mépris du testament de l'empereur, qui donnait une partie de l'empire à ses neveux Balinace et Anibalien. Ceux-ci furent massacrés par les soldats, avec beaucoup d'autres parents et amis de Constantin. Constance eut en partage une grande partie de l'Orient et l'Égypte. Son règne fut rempli par des querelles théologiques, et il se montra tantôt arien, tantôt catholique. Il combattit les Perses sans résultats importants. Ayant hérité de ses deux frères, il battit l'usurpateur Magnence en 351, fit mettre à mort le jeune César Gallus, nomma Julien, frère de Gallus, César pour les Gaules, mais sans lui laisser aucune liberté. L'ayant poussé à la révolte par ses injustices, il alla le combattre, quand il mourut. Ce fut lui qui fit transporter à Rome l'obélisque d'Héliopolis, qui orna la place Saint-Pierre.



Constante II tenant une Victoire, d'après une miniature.

CONSTANCE III (Flavins Constantius), empereur romain, mort en 421. Originaire d'Illyrie, Flavins Constantius devint général d'Honorius, et reçut les titres de comte, puis de patrice. Il battit, à Arles, l'usurpateur Constantio, et parvint à débarrasser l'Italie d'Ataulf et de ses Goths, en les envoyant en Aquitaine. En 416, il épousa Galla Placidia, sœur d'Honorius et veuve d'Ataulf. En 421, il fut associé à l'Empire avec le titre d'Auguste, mais il mourut sept mois plus tard. Il fut père de Valentinien III et d'Honorio, qui offrit sa main à Attila.

CONSTANCE, impératrice d'Allemagne et reine de Sicile, morte en 1198. Elle hérita de ce royaume à la mort de son père, Roger II (1189). Mariée, en 1186, à Henri VI, fils de Barberousse, c'est par elle que les Hohenstaufen entrèrent en possession de la Sicile, mais après la mort de Tancredé seulement. A la mort de Henri VI, elle se mit sous la protection d'Innocent III, qu'elle nomma tuteur de son fils Frédéric II.

CONSTANCE, reine d'Aragon et de Sicile, morte en 1302, fille de Manfred, roi de Sicile, et de Béatrice de Savoie. Elle épousa, en 1262, Pierre, roi d'Aragon, auquel elle apporta ses droits sur la Sicile, et qui s'en empara en 1283. A la mort de son mari, elle fit couronner son fils Jacques à Palerme (1285), malgré le pape, et se réconcilia avec Charles d'Anjou.

CONSTANCE D'AQUITAINE, qui aurait été la femme du roi de France Louis V, puis de Robert le Pieux, n'a jamais existé, ainsi que Charles Pfister l'a démontré dans ses *Études sur le règne de Robert le Pieux* (Paris, 1885). La cause et l'origine de la légende sont intéressantes : Robert le Pieux épousa Constance d'Arles, fille de Blanche, femme abandonnée du roi carolingien Louis V ; les chrouqueurs firent de cette Constance la femme même de Louis V, qui, dans son testament, aurait appelé Robert au trône en unissant sa destinée à celle de la veuve qu'il allait laisser. « A une époque où la hiérarchie féodale était fortement établie, on ne pouvait comprendre autrement que l'arrière-petit-fils d'un soldat de fortune fut assez audacieux pour élever le trône aux descendants de Charlemagne. »

CONSTANCE D'ARLES, reine de France, troisième femme de Robert le Pieux, morte au château de Melun en 1032. Son histoire est demeurée obscure, malgré les efforts des érudits. On sait que son père s'appelait Guillaume ; mais de quel Guillaume s'agissait-il ? Selon toute vraisemblance, de Guillaume, comte d'Arles. Constance emmena du Midi une suite nombreuse et brillante, et apporta à la cour du Nord les mœurs plus délicates et efféminées de sa patrie. Robert le Pieux, pour l'épouser, répudia Berthe, fille du roi de Bourgogne. Conrad le Pacifique, et son mariage avec Constance eut lieu dans les premières années du XI^e siècle. (La date exacte n'est pas fixée.) La nouvelle reine était de caractère acariâtre, et son union avec Robert ne fut pas heureuse. Le roi chercha même à faire rompre son mariage. A partir de 1027, la reine s'éloigna de la cour, et c'est, semble-t-il, à son instigation que Henri et Robert prirent, en 1031, les armes contre leur père.



Médaille de Constance de Castille.

CONSTANCE DE CASTILLE (Elisabeth), reine de France, morte à Paris en 1160, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. Elle épousa, en 1154, Louis VII, qui avait répudié, deux ans auparavant, Léonore de Guyenne. Louis VII conçut des doutes sur la légitimité de la naissance de sa femme, et se rendit jusqu'en Espagne pour les éclaircir. Il en revint tranquillisé. Constance mourut en donnant le jour à sa fille Marguerite. Une statue conservée à Saint-Denis passe pour être celle de Constance de Castille.



Constant.

CONSTANCE FAULKON, aventurier grec. V. CONSTANTIN.

CONSTANS (Jean-Antoine-Ernest), homme politique français, né à Béziers en 1833. Fils d'un conservateur des hypothèques, il débuta comme avocat à Toulouse, fut successivement professeur agrégé aux facultés de droit de Douai, de Dijon et, en 1872, de Toulouse, où il devint adjoint au maire. Ses opinions républicaines le firent révoquer par le gouverne-

ment de l'« ordre moral ». Elu, en 1876, député de la Haute-Garonne, il prit place dans le groupe opportuniste. Réélu en 1877, il fut nommé, le 28 décembre 1879, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (cabinet de Freycinet), puis, le 17 mai 1880, remplaça Lepère à la tête de ce département. La fermeté de son administration lui valut de conserver son portefeuille dans le cabinet Jules Ferry (23 sept. 1880-14 nov. 1881), où il exerça dans l'exécution des décrets du 29 mars contre les congrégations. En 1881 et en 1885, Constans fut réélu député. Envoyé, en mai 1886, comme ministre plénipotentiaire à Pékin, pour la conclusion du traité franco-chinois, il fut nommé, le 3 novembre suivant, gouverneur général de l'Indo-Chine. Démissionnaire le 14 septembre 1888, il fut chargé du ministère de l'intérieur dans le cabinet Tirard (25 févr. 1889-17 mars 1890). Il combattit avec une extrême énergie le boulangisme, prononça la dissolution de la Ligue des patriotes, et présida aux élections de 1889, qui furent une véritable défaite pour les amis du général Boulanger. La fuite de celui-ci, qu'il sut habilement provoquer, acheva de décapiter le parti. Elu sénateur de la Haute-Garonne, le 29 décembre 1889, Constans garda son portefeuille dans le cabinet de Freycinet, qui succéda au cabinet Tirard (17 mars 1890-27 févr. 1892). En décembre 1898, il fut nommé ambassadeur à Constantinople.

CONSTANT (*stan*). ANTE [lat. *constans*; du *constare*, supin *constatum*, durer, persévérer] adj. Qui a de la fermeté, de la résolution, de la résignation dans les peines et la douleur : *Être constant dans l'adversité*. || Persévérant, qui ne change, qui ne varie pas dans ses idées ou ses sentiments, particulièrement dans son amour pour la même personne : *Être constant dans sa foi, dans ses convictions*. || Continuél, durable, se reproduisant toujours : *L'abnégation* *CONSTANTE* *est de chrétisme en détail*. (M^{me} C. Bach.) — Dont on ne peut douter, avéré, certain : *Un fait* *CONSTANT*.

— Géom. *Quantité constante* ou *substantiv. Constante*. V. *CONSTANTE* n. f.

— Mar. *Vents constants*, Ceux dont la direction est invariable : *Les vents alizés sont des vents* *CONSTANTS*.

— SYN. *Constaat*, ferme, inébranlable, inflexible. *Constant* a plus de rapport aux sentiments ou à la passivité ; on est *constant* dans ses goûts ; on souffre avec *constance* les maux qui ne peuvent être évités. *Fermeté* se rapporte au caractère, à l'action, au commandement ; quand on a donné un ordre, il faut le maintenir avec *fermeté*. *Inébranlable* exprime la force avec laquelle on résiste à tous les chocs, à tout ce qui pourrait faire changer, affaiblir sa croyance ou modifier sa conduite. *Inflexible* se rapporte surtout aux résolutions, à la volonté, et il présente cette volonté comme restant toujours aussi absolue, aussi entière, malgré tous les efforts possibles pour la faire plier.

— *Constant*, durable, permanent, stable. Ce qui est *constant* ne se dément pas, ne s'altère pas, n'est pas tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Ce qui est *durable* existe longtemps, est longtemps sans périr ou sans disparaître ; la *foie durable* peut avoir des intermittences, mais les moments lucides qui peuvent survenir ne la font pas disparaître pour toujours, elle existe encore et on la verra bientôt revenir. Ce qui est *permanent* dure très longtemps, quelquefois même éternellement, et sans intermittences. Enfin, une chose est *stable* quand elle est bien assise, quand il y a dans sa manière d'être accrue des garanties sérieuses de durée.

— *Constant*, assuré, authentique, certain, évident, lormel, incontestable, indubitable, positif, sûr. V. ASSURÉ.

— ANTON. *Inconstant*, inconstant, infidèle, léger, variable, volage, versatile.

CONSTANT (*stan*) prép. Pendant. (Vieux.)

— Dr. anc. *Constant le mariage*, Pendant la durée du mariage.

CONSTANT (saint). V. *CONSTANCE*.

CONSTANT I^{er} (Flavins Julius), empereur romain, le plus jeune des fils de Constance le Grand. Il reçut en partage l'Illyrie, l'Italie et l'Atrique, et y joignit la Macédoine et la Grèce, après le meurtre de son cousin Balinace, puis les Gaules, à la mort de son frère Constantin (340). Il continua au rétablissement de saint Athanasie, chassé par les ariens ; mais il se déshonora par ses débauches et ses violences. Au premier bruit de la révolte de Magnence, il s'enfuit vers l'Espagne ; il fut atteint et massacré, dans les Pyrénées, par les cavaliers de l'usurpateur (350).



Monnaie d'or de Constant I^{er}.

CONSTANT II (Flavins Heraclius), empereur d'Orient (641-668). Sous son règne, la conquête arabe s'étendit sur l'Égypte, la Syrie, Chypre, Rhodes, la Cilicie, l'Asurie, la Cyrénaïque et sur toute l'Afrique jusqu'à la Mauritanie, tandis que les Lombards se répandaient en Italie. Pendant ce démembrement de l'empire, Constant s'occupait de faire triompher le monothéisme, qu'il protégea contre la foi orthodoxe. Il finit par quitter Constantinople, avec l'intention de fixer son séjour à Rome ; mais la crainte des Lombards lui fit quitter, au bout de quelques jours, la Ville éternelle, après qu'il en eut pillé toutes les églises. Il s'établit à Syracuse et se plongea dans la débauche, ne se souvenant de ses Etats que pour les épuiser par ses exactions. Il fut tué dans son bain par un de ses officiers. L'aîné de ses fils, Constantin IV Pogonat, lui succéda.

CONSTANT Constant WAIRY, dit, valet de chambre de Napoléon I^{er}, né à Peruwels (Belgique) en 1778, mort à Breteuil (Eure) en 1845. Fils d'un aubergiste, il fut d'abord domestique du comte de Lore. Celui-ci ayant émigré en 1792, Constant entra comme commis chez un négociant de sa ville natale. En 1799, il fut attaché au service du prince Eugène de Beauharnais, puis devint, l'année suivante, valet de chambre du Premier Consul, qu'il ne quitta plus jusqu'en 1814. Il survécut dans toutes ses campagnes. Une brouille survenue avec l'empereur, à propos d'un règlement de comptes, quelques jours après l'abdication, empêcha Constant d'accompagner son maître à l'île d'Elbe. Il se refra à Breteuil (Eure), et perdit dans de mauvaises affaires presque tout ce qu'il possédait. A la fin de la Restauration, il consentit à raconter ses souve-

nirs à Villemarest, qui les publia sous forme de *Mémoires* et sous le nom de *Constant*.

CONSTANT (Alphonse-Louis), écrivain français, né et mort à Paris (1816-1875). Il entra dans les ordres, se signala par une imagination exaltée et bizarre, publia la *Bible de la liberté* et la *Mere de Dieu*, qui lui attirèrent une condamnation, puis devint partisan de l'évidisme de Ganneau. En 1848, il épousa M^{lle} Cadiot, connue plus tard sous le nom de CLAUDE VIGNON, et fit paraître, en 1851, un *Dictionnaire de littérature chrétienne*. Son mariage fut annulé sous l'Empire, sur la demande de sa femme. Il se tourna alors vers la magie et la kabbale, et, sous le pseudonyme d'ELIYAS LEVI, il publia plusieurs ouvrages, qui firent un certain bruit ; entre autres : *Dogme et rituel de la haute magie* (1854-1856) ; *Histoire de la magie* (1859) ; *la Clef des grands mystères* ; *Philosophie occulte* (1860). Dans les derniers temps de sa vie, il fit, pour vivre, le métier de fruitier et, au moment de sa mort, il témoigna du repentir pour sa conduite, et revint au catholicisme.

CONSTANT DE REBEQUE (David), pasteur protestant et professeur de théologie, né à Lausanne en 1638, mort en 1733. Il appartenait à une famille d'origine française, qui s'était expatriée à la révocation de l'édit de Nantes. Il reçut l'ordination en 1662 et fut nommé pasteur à Coppet, près de Lausanne, où il devint l'ami de Bayle. Il fut appelé en 1674 à Lausanne, comme professeur d'éloquence latine. En 1702, il obtint la chaire de théologie, qu'il ne quitta qu'à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. On a de lui : *L'Âme du monde* ou *Traité de la Providence* (Leyde, 1679) ; *Erasmii colloquia familiaria, nunc emendatoria, quibus accedunt Dav. Constantii notæ* (Genève, 1680) ; *Abrégé de politique* (Cologne, 1686), livre dont Bayle parle avec éloge. Il faut ajouter à ces écrits plusieurs discours ou sermons. Constant laissa trois fils. L'aîné, MARC-ROULPHE, entra au service de la Hollande et s'attira la protection particulière du roi Guillaume, qui le choisit pour son secrétaire du cabinet. Le plus jeune, SAMUEL, né vers 1676, et connu sous le nom de *baron de Constant*, devint adjudant général de lord Albemarle. Il laissa quatre fils, qui portèrent avec distinction le monde cette famille, que Benjamin Constant devait illustrer.

CONSTANT DE REBEQUE (Samuel), littérateur suisse, né à Lausanne en 1729, mort en 1800, petit-fils du précédent. Il suivit d'abord la carrière des armes, puis se tourna vers les lettres. Il connut intimement Voltaire. Nous citerons, parmi ses écrits : *Camille* (1785) ; *Laure de Germsan ou Lettres de quelques personnes de Suisse* (Paris, 1787) ; *tableau fidèle des mœurs et de la société de ce pays* ; *Recueil de pièces dialoguées* (1787) ; etc.

CONSTANT DE REBEQUE (Benjamin), publiciste et orateur, né à Lausanne en 1767, mort à Paris en 1830. Il appartenait à la famille des précédents. Il fit ses études à Oxford, puis à Erlangen, vint à Edimbourg. Ayant fait à Lausanne, en 1794, la connaissance de M^{me} de Staël, il la suivit à Paris, et il entra dans la politique active. Il était au cercle constitutionnel de l'hôtel de Salm, dirigé par M^{me} de Staël, Talleyrand, Sieyès et autres politiques, qui essayaient de réaliser, au profit de la République, une politique de juste milieu. Constant publia différentes brochures dans l'esprit de cette coterie. Elles ont été réunies, en 1829, sous le titre de *Mélanges littéraires et politiques*.

Il s'était fait naturaliser citoyen français, et entra au Corps législatif après le coup d'Etat du 18 brumaire. Appelé au tribunal par le premier consul, il fit presque aussitôt de l'opposition, et fut éliminé (1802). Bientôt, Bonaparte dispersa le salon de M^{me} de Staël, qui fut bannie avec Constant. Celui-ci se fixa à Weimar, où il traduisit *Wallenstein*, de Schiller. Il faisait de fréquents voyages à Coppet, où était établie M^{me} de Staël. Cette maison, qui n'avait pas toujours été exempte d'orages, se termina par une rupture. Vers le même temps, il avait composé plusieurs œuvres littéraires, son ouvrage : *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, et son célèbre roman *Adolphe*. Rentré en France en 1814, il écrivit dans le *Journal des Débats*, où il soutint la cause des Bourbons. Toutefois, Napoléon, qui cherchait, à sa rentrée en France, un point d'appui sur le parti libéral, chargea B. Constant de rédiger l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire*, et le nomma conseiller d'Etat.

A la seconde Restauration, B. Constant se réfugia en Angleterre, revint en France l'année suivante, et reprit avec éclat sa place dans l'opposition constitutionnelle.

Nommé député de la Sarthe en 1819, il léguya ses son entrée à la Chambre, une éloquence brillante, incisive, pénétrante, d'une grande force de dialectique. Cependant, sa santé s'épuisait par l'abus des plaisirs encore plus que par le travail, et surtout par sa vie désordonnée de joueur. Il avait été un des 221 députés qui donnèrent la couronne à Louis-Philippe. Ce prince lui fit un don de 300.000 francs, qu'il accepta, tout en faisant des réserves pour son indépendance politique. La mort l'emporta à la fin de la même année.

Outre les ouvrages cités dans le cours de cette notice, on a encore de Benjamin Constant : *Cours de politique constitutionnelle* ; *Mémoires sur les Cent-Jours* ; plusieurs recueils de discours ; enfin, *Du polythéisme romain*, morceau qui fut détaché de son ouvrage sur la religion.

Donné d'un esprit ingénieux et vif, d'une riche imagination, il était léger, sceptique, mobile, et, dans un mélange singulier d'égoïsme et de sensibilité, le mépris des hommes et l'humanité, ce tendresse et l'ironie, de mélancolie précoce et d'amour du plaisir. Il revancha, en politique, et de même en religion, il avait des idées nettes et même intransigeantes ; son libéralisme troublé se repoussait tout à coup de souveraineté ; sa doctrine est le triomphe de l'individualisme.

Le *Journal intime* de Benjamin Constant a été publié en 1887 par Adrien Constant, descendant du ce ébre orateur. Il est surtout relatif à sa liaison avec M^{me} de Staël. On a également publié les *Lettres de Benjamin Constant à M^{me} de Staël* (1881). A ce recueil il faut joindre les *Lettres*



Benjamin Constant.

à M^{me} de Charrieres (1894), et les *Lettres de Benjamin Constant* à sa famille (1888).

CONSTANT (Benjamin, dit Benjamin-Constant), peintre français (de la même famille que l'orateur BENJAMIN CONSTANT), né à Paris en 1845. Il obtint, en 1866, un prix municipal, qui lui permit d'entrer à l'École des beaux-arts de Paris (1867). Il eut pour maître Cabanel. Cinq ans après, en 1872, il entreprenait avec Tissot, ministre de France, un voyage au Maroc, d'où il rapporta ses premières toiles d'Orient, qui décelèrent tout de suite un maître coloriste (*Vue de Tanger*, etc.). Les *Prisonniers marocains* (musée de Bordeaux) lui valaient sa première récompense (1875). En 1876, la superbe page *Entrée de Mahomet II à Constantinople*, où palpite la chaleur de Delacroix, lui faisait décerner une 2^e médaille. Puis ce fut la *Soif* (1878), les *Derniers Rebelles* (musée du Luxembourg), scènes sinistres de sujet, éclatantes de couleur, d'un éloquent contraste de forme et d'idée. Il donnait ensuite, à partir de 1889, le *Passé temps d'un khalife à Séville*, les *Chérifas* (à Carcassonne), la *Justice du chérif*. Un *Beethoven* (*Sonate au clair de lune*), et un *Orphée* pré-ludaient bientôt après à un changement de manière, qui se manifesta dans un plafond pour l'Hôtel de Ville (*Paris conquérant le monde*), exécuté d'abord à la peinture légère, et que l'artiste refit depuis à la peinture forte, et transforma complètement. Pour la Nouvelle-Sorbonne, l'artiste donna deux *Prométhées* (enchaîné et délivré) d'une belle envergure, les figures des *Belles-Lettres*, des *Sciences*, et le groupe des *Docteurs*. Benjamin Constant, depuis lors, n'a cessé de songer aux grandes décorations : l'une a pris sa place au plafond du nouvel Opéra-Comique; l'autre au capitole de Toulouse, il a donné une série de grands portraits d'une magnifique maîtrise, sans compter celui de *Mon fils André*, qui valut à l'artiste la médaille d'honneur (1896), et dont l'Etat fit l'acquisition. — Benjamin Constant entra à l'Institut en 1893. Il s'est fait connaître aussi comme écrivain par quelques bonnes études sur des peintres contemporains.



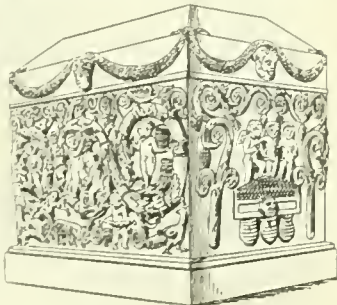
Benjamin Constant.

CONSTANTE (stant) n. f. Mathém. Quantité qui conserve toujours la même valeur. || Nombre indépendant des variables dans une équation. || Quantité que l'on ajoute à une fonction, après intégration, pour généraliser la solution, et se déterminant quand on définit les conditions du problème. — Arg. Dans l'argot des élèves de l'École polytechnique, élève externe, parce qu'il figure à la suite d'une promotion, comme la constante après une intégrale. — Electr. *Constante de diélectricité*. Rapport de la quantité d'électricité sur la plaque collectrice d'un condensateur à air à la quantité de cette électricité sur une plaque d'un condensateur ayant un diélectrique donné. — Phys. Donnée numérique expérimentale se rapportant à une propriété d'un corps ou à un appareil. || *Constante d'un galvanomètre*. Déviation que produit le courant d'un élément Daniell, pris comme étalon, dans un circuit dont la résistance est égale à un mégohm. || *Constantes voltaïques*. Force électro-motrice et résistance d'une pile regardées comme constantes. — ENCYCL. Mathém. Une fonction analytique contient toujours des constantes et des variables. Lorsque l'on différencie une fonction renfermant des constantes isolées, ces constantes disparaissent, et alors, la différentielle obtenue se trouve être la même que si la fonction n'eût pas renfermé ces constantes isolées. Par conséquent, lorsqu'on veut remonter de la différentielle à la fonction ou, en d'autres termes, lorsqu'on veut intégrer, il faut à l'intégrale ajouter une constante arbitraire, qu'on peut déterminer lorsque les données du problème indiquent la valeur particulière que doit prendre l'intégrale pour certaines valeurs données aux variables. La constante se représente ordinairement par la lettre C. — Phys. Le poids spécifique, le point de fusion, le point d'ébullition, la chaleur spécifique, les coefficients de solubilité, de dilatation, d'absorption pour les diverses radiations, etc., sont des données numériques des propriétés d'un corps. Les constantes d'une pile (la force électromotrice et la résistance intérieure d'un élément), la constante d'un galvanomètre caractérisent un appareil déterminé. Pour justifier le nom de constantes, ces valeurs numériques devraient être tout à fait invariables; en réalité, elles dépendent des conditions dans lesquelles les phénomènes sont observés, et l'indication précise de ces conditions est, dans la plupart des cas, indispensable pour que la valeur numérique donnée ait un sens.

CONSTANTIA, comm. d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), près du fleuve côtier Francoli; 2.400 hab. Minoteries; fabriques de liqueurs, de voitures, tonnelleries.

CONSTANTIA (Flavia Valeria), fille de Constance

Chlore et sœur de Constantin le Grand, morte avant 337. Elle épousa, en 313, Valerius Licinius, empereur d'Orient. Elle devint célèbre par sa beauté, son esprit, ses vertus, et par la vive affection qui ne cessa de l'unir à son frère, même après que celui-ci eut fait mettre à mort son époux. Dévouée à l'arianisme, elle employa son crédit, vers la fin de sa vie, à faire rappeler Arius, exilé à la suite du concile de Nicée.



Sarcophage de Constantia, à Rome.

CONSTANTIA ou **CONSTANTINA** (Flavia Julia), fille de

Constantin le Grand et de Fausta, successivement épouse d'Anibaien, roi de Pont, et du César d'Antioche, Constance Gallus. Elle se fit l'instigatrice et la complice des crimes de son mari. Attirée à Rome par Constance, avec Gallus, elle mourut en Galatie pendant le voyage (354).



Monnaie de Constantia.

CONSTANTIA (Flavia Maxima), fille posthume de Constance II et de Faustine, née en 362, morte en 383. Elle épousa, en 375, l'empereur Gratien, qui lui montra le plus grand attachement. Ses vertus lui valurent d'être canonisée par l'Eglise.

PAPES

CONSTANTIN, pape de 708 à 715. Il était originaire de la Syrie. Il se rendit en Grèce sur une invitation de Justinien II, laquelle avait l'air d'un ordre redoutable. Mais l'entrevue tourna au profit de l'Eglise. Justinien ayant été tué dans une révolution et remplacé par Philippe Bar-dane, Constantin refusa de reconnaître celui-ci et combattit ardemment les monothéistes, que Philippe soutenait durant les deux courtes années de son règne.

CONSTANTIN (Tibère), antipape, fut intronisé à main armée par son frère Toton, duc de Nepi (767). Il contraindit l'évêque Georges à l'ordonner et à le sacrer (il était laïque). Après l'élection d'Etienne III, Constantin fut tiré de la retraite où il s'était réfugié et enfermé dans un monastère (768).

EMPEREURS

CONSTANTIN le Grand (Caius Flavius Aurelius Claudius), empereur romain, né à Naïssus en 274, mort à Nicomédie en 337. Il était fils de Constance Chlore et d'Hélène, première femme de celui-ci. Quand son père entra, sous Dioclétien, dans la tétarchie, Constantin fut laissé comme une sorte d'otage à la cour de Nicomédie, et fit contre les Perses ses preuves comme général. Après l'abdication de Dioclétien, Constance devint Auguste, et, bon gré, mal gré, Galère dut finir par laisser le jeune homme aller le rejoindre. Constantin accompagna son père en Bretagne; mais, à peine débarqué, Constance mourut et les soldats proclamaient son fils à sa place. Galère n'accepta qu'à demi cette acclamation, et Constantin n'obtint, avec le titre de César, que le quatrième rang. Il eut pour collègues les deux Augustes Sévère et Galère, et le César Maximin Daïa, puis, pour rivaux, Maximien Hercule, qui était revenu sur son abdication, et Maxence, le fils de Maximien.



Statue de Constantin (Rome).

La première partie du règne de Constantin (306-323), outre quelques grandes et glorieuses expéditions contre les Francs et les Goths, malheureusement seules par d'inutiles cruautés, est pleine de guerres civiles. Sévère pris et tué par Maximien, Constantin s'allia au vainqueur, qui lui donna le titre d'Auguste, avec la main de sa fille Fausta (307). De son côté, Galère donnait pour successeur à Sévère Licinius, tandis que le César Maximin Daïa, pour ne pas demeurer en reste, se déclarait à lui-même l'augustal. De ces six Augustes, Maximien, assiégé dans Marseille, pris et mis à mort par son propre gendre Constantin, disparut le premier (310). Puis Galère mourut de maladie (311). Alors, Constantin franchit les Alpes à la tête de 40.000 hommes, traversa l'Italie en vainqueur et vint battre aux *Roches rouges* (*Saxa rubra*), près de Rome, Maxence, qui l'attendait avec des forces supérieures.



Constantin victorieux de Maxence, d'après Raphaël.

Maxence, mis en fuite, se noya dans le Tibre, au pont Milvius (312). C'est pendant cette campagne que l'empereur aurait eu la fameuse vision d'une croix lumineuse entourée de ces mots : « Par ce signe tu vaincras » (*In hoc signo vinces*), et que le Christ lui aurait ordonné de se faire fabriquer un étendard à cette image, le *labarum*. Quoiqu'il en soit de cette symbolique et populaire légende, relatée seulement par Eusèbe, Constantin entra dans Rome comme maître unique de l'Occident, et dès lors apparut comme l'espérance du christianisme, qu'il n'avait cessé de favoriser en Gaule. L'année suivante, Maximin Daïa, vaincu, s'empoisonna et laissa Licinius, son vainqueur, maître de l'Orient, comme Constantin l'était de l'Occident. L'entente scellée entre les deux Augustes par le mariage de la sœur de Constantin avec Licinius ne fut pas de longue durée. Licinius dut une première fois, en 314,

céder une partie de ses provinces, puis, quelques années plus tard, se mettre à la merci du vainqueur. Constantin parut d'abord en user généreusement avec son beau-frère; mais, se ravissant, il le fit étrangler. Désormais, il régna seul (323).

À peine maître de Rome, Constantin promulgua, d'accord avec Licinius, l'*édit de Milan* (313), qui établissait la liberté religieuse et faisait rendre aux chrétiens leurs biens confisqués. Cet acte politique autant que religieux, au sortir des persécutions de Dioclétien, fut accueilli par les chrétiens avec un enthousiasme sans bornes. La conversion de Constantin dut avoir lieu vers 323. Tout en évitant de froisser et de persécuter les païens, il affirma la victoire du christianisme par des actes plus significatifs : en 321, il rendait obligatoire le repos du dimanche; en 323, il convoqua le grand concile de Nicée (en Bithynie). Rome, d'ailleurs trop éloignée des frontières, restait le foyer du paganisme; de plus, le gouvernement de Constantin se faisait de jour en jour plus monarchique. Pour tous ces motifs, Constantin décida de donner à l'empire une capitale nouvelle. Sous le nom de *Constantinople*, l'ancienne Byzance, merveilleusement située sur le Bosphore, s'enrichit des dépouilles de la Grèce et de l'Asie, et devint le siège d'un gouvernement absolu. Une noblesse nouvelle est organisée; une savante hiérarchie de fonctionnaires, dont l'empereur est le chef direct, dirige toutes les affaires; une étiquette minutieuse règne à la cour; les prétorieux sont remplacés par une garde sévèrement disciplinée; le sénat n'a plus que la valeur d'une haute cour de justice; le consulat est un honneur exempt de charges.



Monnaie d'or de Constantin I^{er}.

Bien que son code pénal soit parfois d'une sévérité extrême, Constantin fait revivre beaucoup de lois d'un caractère humain. Pour diminuer l'influence du paganisme, il interdit de consulter les oracles, il défend les sacrifices à domicile, et tente de supprimer les combats de gladiateurs. Mais sa gloire est ternie par des cruautés qui ont inspiré des doutes sur la sincérité ou la profondeur de son adhésion au christianisme. Malgré ces taches, Constantin mérite cependant le nom de *Grand* qui lui a donné l'histoire, parce qu'il a compris son temps et à sa se mesure, avec une grande largeur d'esprit, à la tête du mouvement qui emportait le monde vers des destinées nouvelles. Il ne reçut le baptême qu'à l'article de la mort, à Nicomédie, des mains de l'évêque arien Eusèbe. Tandis que son corps était déposé à Constantinople dans l'église des Apôtres, Rome lui décernait l'apothéose comme aux empereurs païens.

Durant la deuxième partie de son règne, il n'avait eu à livrer que quelques combats contre les Goths et les Sarmates. Avant de mourir, il avait partagé l'empire entre ses trois fils : Constance, Constant et Constantin II, et ses deux neveux, Dalmace et Annibaien, mais ces deux derniers furent massacrés avec cinq autres neveux de l'empereur.

— BIBLIOR. : Aurelius Victor, les *Césars*; Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*; de Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain au IV^e siècle* (Paris, 1856); Duruy, *Histoire des Romains* (t. VII, Paris, 1885); de Rossi, *Roma sotterranea*; Boissier, *la Fin du paganisme* (Paris, 1891).

— Iconogr. Rien ne fait mieux connaître l'état pitoyable des arts sous Constantin que les quelques statues de ce prince qui sont parvenues jusqu'à nous. La plus importante est celle qui a été trouvée dans les thermes de cet empereur, et qui a été placée sous le péristyle de l'église de Saint-Jean de Latran, à Rome; le style en est des plus médiocres. Deux autres statues de Constantin le Grand se voient au musée du Capitole. La galerie des Offices, à Florence, possède un buste d'une exécution médiocre, mais qui ne laisse pas d'être remarquable pour l'époque : on observe dans les traits de l'empereur une

sorte de délicatesse, que Julien lui a reprochée comme une marque de mollesse et de vanité.

Parmi les représentations modernes de Constantin le Grand, une des plus connues est une statue équestre due au ciseau du Bernin, et qui décore le vestibule de Saint-Pierre de Rome. Mais rien n'égale la célébrité des peintures exécutées dans les Chambres du Vatican, d'après les cartons de Raphaël : la *Bataille de Constantin* ou *Constantin victorieux de Maxence*, composition magnifique, peinte par Jules Romain; *Constantin apercevant la croix lumineuse*, peinture du même; *Baptême de Constantin*, par Francesco Penni, dit « le Fattore »; *Constantin faisant donation de Rome au pape saint Sylvestre*. Pietro Santi Bartoli a gravé une suite de douze pièces, en forme de frises, représentant l'*Histoire de l'empereur Constantin*, d'après Jules Romain. Gérard Audran a gravé, d'après Le Bru,

tres. Epuisé, il voulut congédier plusieurs corps de mercenaires. Mais ceux-ci se révoltèrent, et le prince dut recourir à Racotzi le Jeune, prince de Transylvanie, qui défit les mercenaires à Simplea. Constantin, reconnaissant, aida Racotzi dans son expédition contre Casimir, roi de Pologne. Mais Racotzi fut battu et entraîna dans sa chute le prince de Valachie, qui fut remplacé par Mihnea III.

CONSTANTIN (Pawlovitch), grand-duc de Russie, deuxième fils du tsar Paul I^{er}, né en 1779, mort en 1831. Son précepteur, le colonel Laharpe, lui inspira un goût très vif pour la carrière militaire. Il fit ses premières armes en Italie sous les ordres de Souvarov, et prit part aux campagnes d'Austerlitz (1805), de Russie (1812) et de France (1814), mais n'y joua qu'un rôle secondaire. En 1815, il fut nommé lieutenant général du royaume de Pologne. Marié d'abord à une princesse de Cobourg, il obtint, en 1820, de son frère le tsar Alexandre, l'autorisation de divorcer pour épouser la comtesse Jeanne Grudzinska, Polonaise d'une grande beauté. Toutefois, il dut renoncer à ses droits au trône au profit de son frère Nicolas. Chassé de Varsovie par l'insurrection de 1831, il partit pour Saint-Petersbourg, mais en route, à Witebsk, il mourut du choléra.

CONSTANTIN (Marc), chansonnier et publiciste français, né à Bordeaux en 1810, mort à Paris en 1888. Il composa les paroles et la musique d'environ deux mille romances ou chansons, dont plusieurs, comme *Jeanne, Jeanette et Jeanneton*, sont devenues populaires. Il a écrit aussi les paroles de valse et de polkas célèbres, la *Valse des roses* entre autres. Il collabora au « Petit Journal » et publia : *Physiologie de l'amant de cœur* (1842); *Histoire des cafés de Paris* (1857); *Manuel du savoir-vivre* (1857); *le Nouveau Dictionnaire des jolies femmes* (1859); *les Bijoux de Jeanette*, opéra-comique en un acte, musique de Gadard (1878).

CONSTANTIN (Nicolaiévitch), grand-duc de Russie, né en 1827, mort à Tzarskoïé-Sélo en 1892. Versé dans les questions maritimes, il fut mis, pendant la guerre d'Orient, à la tête de la flotte de la Baltique et, à l'avènement de son frère Alexandre II, reçut le titre de grand-amiral et fut chargé de la direction supérieure de la marine. Il y introduisit de nombreuses améliorations. Nommé, en 1862, lieutenant général du tsar en Pologne, il provoqua, par la rigueur de ses mesures, la terrible insurrection qui devait aboutir à l'écrasement définitif de cette héroïque nation. En 1865, il devint président du Conseil de l'empire. Lorsque son neveu Alexandre II monta sur le trône, en 1881, le grand-duc Constantin tomba en disgrâce et resta éloigné de la Russie pendant deux ans. La réconciliation n'eut lieu qu'en avril 1883. De son mariage, en 1848, avec la princesse Alexandra de Saxe-Altenbourg sont nés quatre fils : Nicolas (1850), Constantin (1858), Dimitri (1860), Wjatchesslaw (1862, mort en 1879), et deux filles : Olga (1851), mariée au roi de Grèce, et Wéra (1854), duchesse Eugène de Wurtemberg.

CONSTANTINA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), sur le versant méridional de la sierra Morena; 12.000 hab. Carrières de pierres; mines d'argent; moulins à farine et à huile; distilleries d'eau-de-vie.

CONSTANTINE, ch.-l. du départ. du même nom, à 439 kilom. d'Alger, au-dessus du Rummel; 47.771 hab. (Constantinois, oisés), dont 18.387 Français.

Constantine s'élève en amphithéâtre (654 m. d'altit. à la Casba) sur une presque île entourée de tous côtés par le Rummel, qui, après avoir reçu le Bou-Merzoug en amont de la ville, s'engage dans un ravin profond, véritable gouffre où on l'aperçoit à peine et où il forme des cascades. Deux ponts jetés sur ce ravin relient Constantine aux hauteurs de Mansoura et de Sidi-Mecid, à l'E.; à l'O., du côté de l'isthme, entre la butte de Coudiat-Ati.

Constantine est divisée en deux quartiers : le quartier européen et le quartier arabe. Elle a peu de monuments remarquables (mosquées, palais d'Abmed-bey), et ne doit son intérêt qu'à sa situation pittoresque, qui l'a fait appeler la « cité aérienne », et à sa couleur locale assez bien conservée.

Constantine, la *Cirta* des Romains, fut attaquée sans succès par le maréchal Clausel en 1836, et prise, l'année suivante, par le général Valée, après un assaut pénible et héroïque.

Les principales industries indigènes de Constantine sont le travail des peaux (tannerie, sellerie, cordannerie) et la fabrication des tissus de laine. Le commerce des grains, des laines, des dattes et des huiles est assez actif. — L'arrondissement de Constantine a 30 comm. (22 comm. de plein exercice et 8 comm. mixtes) et 457.748 hab.

CONSTANTINE PROVINCE DE, l'une des trois grandes divisions administratives de l'Algérie, entre la province d'Alger à l'O. et la Tunisie à l'E., comprenant la partie orientale de la Grande-Kabylie, avec Bougie et la vallée de l'oued Sahel; la Petite-Kabylie, avec les deux grandes chaînes des Babor (Dj.-Babor, 1.900 m.) et des Biban; les massifs de Djidjelli, de Collo et de l'Edough, bordés au S. par la chaîne numidique et par la dépression qui s'étend entre cette chaîne et Constantine; la basse plaine de Bône; les monts de Constantine et de Souk-Ahras. Puis viennent les hautes plaines, entrecoupées de chaînes démantelées, de Bordj et de Sétif, qui se continuent par les steppes des Haractas et d'Ain-Beïda, parsemées de lacs salés. Cette zone intermédiaire qui n'est plus la montagne et n'est pas encore le plateau s'est bornée au S. par la chaîne des Maadid et des Dirlia. À laquelle succède la dépression du Hodna (400 m.). La chaîne saharienne comprend les monts du Zab, le grand massif de l'Aurès (2.312 m. au Chelia, la plus haute cime de l'Algérie), le Djebel-Cherchar et les chaînes de Tebessa.

Au S. de cette chaîne commence le bas Sahara algérien, bassin de l'oued Righ et des grands chotts (31 m. au-dessus du niveau de la mer au chott Melghir); au delà s'étendent les dunes de l'Erg oriental, et enfin les hamadas rocheuses, qui conduisent jusqu'aux abords du plateau central des Touareg.

Les principales rivières de la province de Constantine sont l'oued Sahel, grossi de l'oued Bou-Sellam, l'oued El-Kébir, qui reçoit l'oued Eundja et le Kummel ou Koummel; le Safsaf de Philippeville; la Seybouse de Bône, qui reçoit l'oued Cherf, enfin, la province de Constantine com-

prend les cours supérieurs de la Medjerda et de son grand affluent l'oued Mellegue, qui vont finir en Tunisie.

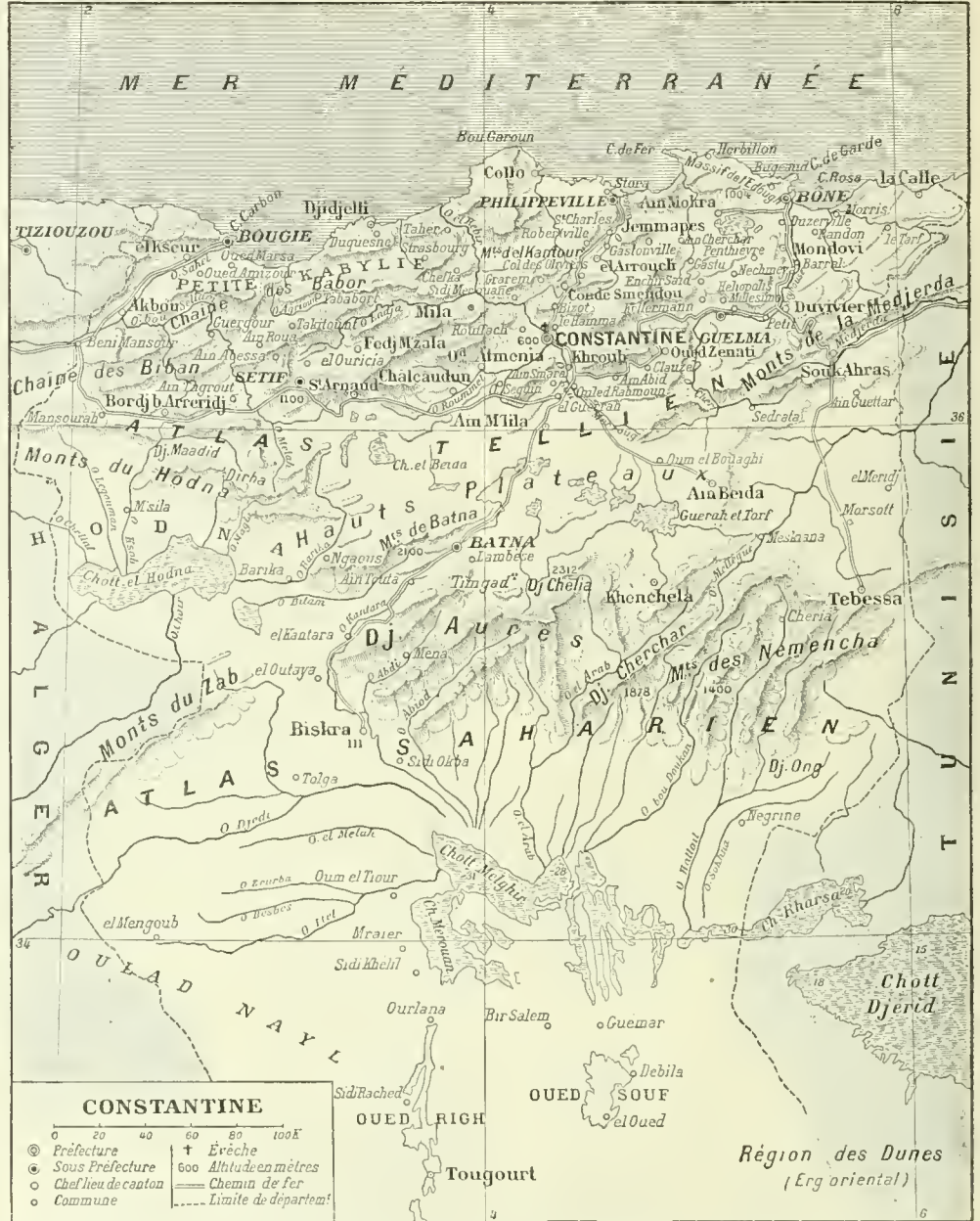
Les côtes (environ 380 kilom.) comprennent les trois grands golfes de Bougie, de Philippeville et de Bône. Les principaux ports sont Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville et Bône.

La province de Constantine compte 1.874.506 habitants. C'est celle des trois provinces où la population indigène est la plus dense (1.724.000). Les Français sont au nombre de 82.000. Les israélites sont nombreux. Les étrangers sont surtout des Italiens et des Maltais.

La colonisation rencontre d'excellentes conditions dans la province de Constantine, dans son ensemble mieux arrosée que les deux autres. La zone cultivable y est beaucoup plus large et correspond à l'ancienne Numidie, occupée par les Romains. Cependant, la colonisation n'y a progressé qu'avec lenteur; elle est surtout groupée dans la plaine de Bougie, les environs de Philippeville et de Con-

Kader pour la province d'Oran. Malheureusement, il n'emmena avec lui que 7.000 hommes, divisés en deux brigades, sous les ordres des généraux Trézé et de Rigny. Partie de Bône le 10 novembre 1836, cette petite colonne n'arriva devant la place qu'après onze jours de marche, sous une pluie torrentielle et glaciale. Toutes les attaques furent repoussées : le commandant Richepanse fut tué, Trézé blessé, et le 23 novembre, épuisés de faim et de froid, les soldats français durent battre en retraite sur Bône. Clausel fut rappelé.

Son successeur, Damrémont, prépara une seconde expédition, forte de 10.000 hommes, comprenant les quatre brigades des généraux Trézé et Rulhières, du duc de Nemours et du colonel Combes. Valée était à la tête de l'artillerie. Damrémont commandait en chef. Le 6 octobre 1837, les troupes étaient en vue de Constantine; malgré le feu intense de la place, elles s'emparèrent du plateau de Coudiat-Ati, sur lequel fut installée une batterie de



stantine. Enfin, dans la plaine de Bône, ce sont les régions de culture de la vigne. Les hautes plaines de Sétif et celles qui leur confinent sont destinées à la culture des céréales. La culture des dattiers est très développée dans la région de l'oued Righ, grâce aux forages artésiens dus à des compagnies françaises.

La province de Constantine est de beaucoup la plus riche des trois provinces, au double point de vue forestier et minier : elle possède de magnifiques forêts de chênes-lièges, des mines de fer (Mokta-el-Hadid), de zinc, de plomb, de mercure, d'antimoine; les phosphates de chaux de la région de Tebessa sont estimés.

La province de Constantine a plusieurs voies ferrées qui se rattachent à la grande ligne Alger-Constantine-Tunis, et vont rejoindre, vers le littoral, Bougie, Philippeville et Bône; vers le S., Biskra par Batna, Ain-Beïda et Tebessa.

Le département de Constantine compte 7 arrondissements : Constantine, Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville et Sétif. Il comprend un territoire civil : 72 comm. de plein exercice et 34 comm. mixtes. Le territoire militaire compte 5 communes indigènes, peuplées de 202.611 hab.

Constantine (SIÈGES ET PRISE DE). Après la prise d'Alger, le bey de Constantine, Hadj-Ahmed, autrefois vassal du dey d'Alger, s'était rendu indépendant. Retraqué dans Constantine il bravait l'autorité française. Le maréchal Clausel résolut d'en finir avec cet ennemi non moins dangereux pour l'Algérie occidentale qu'Abd-el-

siège. Le bombardement dura quatre jours. Tué en examinant la brèche, Damrémont fut remplacé par Valée. L'assaut fut donné, le vendredi 13 octobre, par trois colonnes d'attaque sous les ordres du lieutenant-colonel Lamoricière, des colonels Combes et Corbin. À sept heures du matin, Lamoricière s'élança le premier sur la brèche, à la tête de ses zouaves; à peine a-t-il pénétré dans la ville qu'une explosion formidable retentit : c'est la poudrière des assiégés qui saute, ensevelissant des centaines de soldats sous ses décombres. L'ardeur des colonnes suivantes n'en est que plus excitée; mais les assiégés se défendent avec furie; le colonel Combes est blessé à mort. Les soldats ne peuvent plus avancer que maison par maison. Enfin, après une lutte de plusieurs heures, Constantine capitule.

Constantine (LE SIÈGE DE), tableau d'Ivorace Vernot, au musée de Versailles. Le célèbre artiste a consacré à la peinture de ce siège mémorable trois compositions mesurant chacune 5 m.,12 de hauteur; deux de ces toiles ont 5 m.,18 de largeur; la troisième est large de 10 m.,39.

Le premier tableau nous montre les Kabyles repoussés des hauteurs de Coudiat-Ati (oct. 1837). Au sommet du mamelon, le duc de Nemours, entouré de ses officiers d'ordonnance, s'élança à la poursuite de l'ennemi. Derrière ce groupe, accourt la légion étrangère. À droite, au bas du mamelon, le lieutenant général Damrémont, commandant en chef, suit l'action des yeux.

Le deuxième tableau, qui est le plus grand des trois, représente les Colonnes d'assaut se mettant en mouvement

(13 oct. 1837). L'artillerie, établie sur un terrain défoncé par les pluies, a ouvert une large brèche dans les murailles de la ville. A gauche, la première colonne d'assaut, s'élançant, conduite par le lieutenant-colonel Lamoricière, qui d'une main tient son épée, et de l'autre indique la brèche. La batterie de la brèche, composée de quatre pièces de canon, occupe toute la partie à droite du spectateur. En tête de la batterie, le duc de Nemours, donne le signal de l'attaque. Dans l'intérieur de la batterie, la deuxième colonne d'assaut est formée.

Le troisième tableau représente la *Prise de Constantine*. La deuxième colonne d'attaque escalade la brèche. Au centre, l'héroïque colonel Combes se retourne vers ceux qui le suivent, et il élève en l'air son képi, en criant : « Tambours et clairons, la charge ! Vive le roi ! » En haut de la brèche, le lieutenant-colonel Lamoricière, armé d'une hache, étend le bras droit, auquel est suspendu son épée, et semble donner des ordres.

Nous n'avons nommé que les personnages principaux de ces trois compositions ; mais tous les braves qui se signalèrent alors dans le rang, simples soldats, caporaux, furriers, grenadiers, indigènes, furent étudiés sur nature par l'artiste, et placés par lui sur les panneaux de Versailles. Ces trois vastes compositions obtinrent un grand succès au Salon de 1839, où elles furent exposées. Ce n'est pas que la couleur soit très satisfaisante, ni le style très relevé. Il ne faut pas comparer, certes, ces peintures d'Horace Vernet aux *Batailles de Gros*. Mais tous, artistes et public, furent ravis de retrouver dans ces épisodes clairs et piquants la traduction exacte du rapport du général en chef ; enfin, de reconnaître là des figures connues et célèbres.



Attaque de la porte de Constantine, d'après H. Vernet (Versailles).

Une autre toile d'Horace Vernet, représentant l'*Attaque de Constantine par la porte intérieure du Marché*, a été également exposée au Salon de 1839. Les zouaves et les soldats de la ligne s'élançaient pêle-mêle vers la porte, où les accablait le feu des Arabes. Debout sous l'étroite arcade, Lamoricière encourage de la voix et du geste ses compagnons d'armes.

CONSTANTINE, village d'Angleterre (comté de Cornwall), sur le fleuve côtier Gou ; 2.000 hab. Carrières de granit ; mines de cuivre et d'étain.

CONSTANTINEA (*stan-ti-né*) n. f. Genre d'algues gigartiniées, caractérisées par leur fronde caulescente, leurs rameaux à surface plane.

CONSTANTINESCOU (Barbou), littérateur roumain, né à Ploesci en 1839, mort à Bucarest en 1891. Ayant achevé, à Leipzig, ses études commencées à Bucarest, il occupa alternativement, en Roumanie, les chaires de philosophie, d'histoire et de théologie, dirigea l'École normale d'instituteurs, et fut, en 1885, doyen de la faculté de théologie. Il a publié des œuvres d'histoire, de théologie et de pédagogie, entre autres : *Istoria universală a evului mediu* (Histoire universelle du moyen âge) ; *Confesiunea ortodoxă a metropolitului Petri Movila*, etc. Mais ses travaux les plus originaux portent sur la littérature et la langue tziganes.

CONSTANTINHAFEN (ou **PORT-CONSTANTIN**), colonie allemande, fondée en 1886 sur la côte de la Terre de l'Empereur-Guillaume (Océanie), dans la baie de l'Astrolabe.

CONSTANTINI (Angelo), acteur italien, né à Vérone vers 1655, mort en 1730. Engagé, en 1681, à la Comédie-Italienne de Paris, il y remplit les rôles grotesques de *Mezzetin*, c'est-à-dire d'intrigant et d'aventurier, remplaça, en 1681, l'acteur Dominique, se rendit à Brunswick en 1697, puis entra au service d'Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, qui l'avoila et le nomma trésorier de ses moins plaisirs. Tombé en disgrâce, il resta vingt ans en prison, revint à Paris en 1728 et retourna, en 1729, en Italie. Il nous reste de Constantini une fucétie intitulée : *la Vie, les Amours et les Actions de Searnaouche* (1695).

CONSTANTINIEN, ENNE (*stan-ni-en*) adj. Qui appartient à Constantin le Grand.

Constantinien de Saint-Georges (ord. S. G.). Quelques historiens attribuent à Constantin, après sa victoire sur Maxence et l'apparition qui annonçait cette victoire, la fondation d'un ordre de chevalerie, sous le nom de *Milice constantinienne de Saint-Georges*. Quoiqu'il en soit, c'est en 1190 seulement que l'histoire de cet ordre prend corps, avec les statuts que lui donne l'empereur Isaac-Angelo Comnène. Des Comnènes, la maîtrise de l'ordre passa au duc de Parme en 1669, puis, par l'accession de don Carlos, fils de Philippe V d'Espagne, duc de Parme,

au trône de Naples en 1734, aux rois de Naples. Après 1815, Marie-Louise, duchesse de Parme, revendiqua la grande maîtrise, et l'on décida que l'ordre pourrait être conféré par les ducs de Parme et par les rois de Naples. Depuis l'unification de l'Italie, l'ordre disparaît par voie d'extinction. La croix de l'ordre est rouge, bordée d'or, terminée en fleurs de lis aux quatre branches qui portent les lettres : I. H. S. V. (*In hoc signo vinces*). Le monogramme constantinien surhaie la croix. Au-dessous de la croix est un saint Georges à cheval terrassant le dragon. Le ruban est rouge. Dans les grandes cérémonies, les membres de l'ordre portent un costume particulier.

Constantinienne (basilique). On désigne sous ce titre la première basilique de Rome, bâtie et ornée par Constantin, et qui a été reconstruite sous le nom de Saint-Jean de Latran. Le *Liber pontificalis* donne des renseignements très complets sur le luxe et la magnificence que l'empereur avait prodigués dans cette première basilique chrétienne, et auprès desquels les splendeurs de Saint-Pierre paraissent effacées.

CONSTANTINO (don Bragance), fils de don Jaime de Bragance, fut envoyé comme vice-roi à Goa en 1558, et revint en Europe en 1561, après s'être emparé de Damão et de la capitale du Jaffnapataam. Constantino était l'ami de Camoëns.

CONSTANTINOGRAD, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava), sur la Berestovaïa, petit affluent de l'Orël ; 8.400 hab. C'était autrefois, sous le nom de *Billevskaïa*, une des cinq places formant la ligne militaire de l'Ukraine, destinée à protéger les frontières contre les invasions des Tartares. — Pop. du district de Constantinograd : 190.265 hab.

CONSTANTINOPE, grande ville à la fois d'Europe et d'Asie, capitale de l'empire ottoman, et spécialement de la province européenne de Roumélie, sur les deux rives du Bosphore, à l'embouchure de ce détroit fameux dans la mer de Marmara, à 3.045 kilomètres de Paris par la ligne de l'Orient-Express.

La ville possède 900.000 habitants, probablement, dans une centaine de milliers de maisons, et surtout de baraques, on y comprenant tous les faubourgs d'Europe et d'Asie. Si l'on ne tient pas compte, comme il est d'usage, de l'asiatique Scutari et de ses annexes, il ne reste guère que 750.000 Constantinopolitains, dont 400.000 pour la ville proprement dite, la Stamboul des Turcs, et 350.000 pour Galata-Péra, la cité « franque », laquelle est bien plus européenne, surtout grecque, que la purement ottomane Stamboul. En considérant les trois quartiers de cette métropole, Scutari est absolument turc, Stamboul est presque entièrement avec Grecs et Juifs ; Galata-Péra mêle aux Osmanlis une foule d'Hellènes et 25.000 Européens, des Italiens principalement. — Abstraction faite de Scutari, Constantinople est bordée, à l'E., par le Bosphore ; au S., par la mer de Marmara ; à l'O., elle confronte à la campagne roumélienne.

En face même de Scutari, un golfe du Bosphore pénètre dans le terre-plein de la Roumélie. La célèbre Corne-d'Or, que deux ponts franchissent, a 450 mèt. d'ampleur moyenne, des profondeurs qui vont jusqu'à 45 mèt., 11 kil. de longueur, et se termine en cul-de-sac à la vallée des Eau-Douces d'Europe, d'où lui arrivent deux rivières : l'Ali-Bey-Sou, jadis *Cydaris*, et le Kiahat-Hané-Sou, jadis *Barbyzès*. Elle coupe nettement la Constantinople européenne en ses deux maîtres quartiers de Stamboul et de Galata-Péra. Stamboul est compris entre la Corne-d'Or au N., le Bosphore à l'E., la mer de Marmara au S. et la ligne des vieux murs de guerre à l'O., muraille « historique et guerrière », qui n'a pas tout à fait 7 kilom. de longueur de la porte d'Eyoub, sur la Corne-d'Or, jusqu'au château des Sept-Tours, sur la mer « marmarienne ». Cette

défense terrestre fut très ébranlée et ça et là disloquée, renversée par le tremblement de terre de 1894.

Stamboul, le quartier archaïque de Constantinople, n'a guère changé d'aspect en notre âge ; on n'y clarig, on n'y redresse des rues (et encore pas toujours) qu'après les terribles incendies qui, de temps en temps, dévorent des aines de ruelles combustibles. Bâtie, comme Rome, sur sept collines « à peine perceptibles », elle renferme comme principaux monuments : le Sérail ou Sérail, le palais tragique des sultans, à la pointe entre la Corne-d'Or, le Bosphore et la Marmara, « dans un des plus beaux sites du monde », là où fut exactement l'antique Byzance ; *Sainte-Sophie*, qui date de l'empereur Justinien, et qui, d'église byzantine, est devenue une très vaste mosquée ; la *Sublime-Porte*, palais du grand vizir, du ministre de l'intérieur et de celui des affaires étrangères ; le *Sévakiriat* ou ministère de la guerre, « avec son énorme tour et son immense mosquée de Suliman » ; le *Phanar* ou *Fanar*, quartier grec ; le *Balata*, ou quartier juif ; etc.

Galata-Péra, bien plus assaini, rectifié, européanisé que Stamboul, occupe des coteaux, plateaux et plaines

entre la Corne-d'Or et le Bosphore. Là résident ; ambassadeurs, grands commerçants, gros banquiers ; là sont les longues et belles rues, les hôtels somptueux ; là se lève, au lieu culminant de Constantinople, à 110 mètres d'altitude, la *tour de Galata*, haute de 40 mètres, et d'où la vue est incomparable.

Constantinople n'est aucunement ville industrielle, au vrai sens du mot ; mais c'est une cité de puissant commerce.

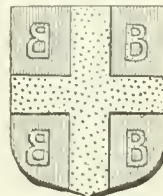
Comme instruction publique : lycée impérial de Galata-Sérai ; école de médecine civile de Gül-Hané ; école des beaux-arts ; école militaire supérieure de Pancaldi, réservée aux élèves musulmans ; école de médecine militaire du Sérail ; école navale ; école des arts et métiers ; école nationale grecque du Phanar ; ombreuses écoles primaires turques, grecques, catholiques, juives, arméniennes. Partout, « le français est la base de l'enseignement ».

Comme presse : journaux en une foule de langues ; en turc, en turc et en français, en grec, en arménien, en anglais et en français ; et plusieurs en français seulement.

Le germe de la « seigneuriale » Constantinople fut l'humble *Byzance*, fondée vers l'an 658 av. J.-C., par des habitants de Mégare ou d'Argos, en une situation admirablement apte à favoriser la propagation au loin de la langue et des idées hellènes. Byzance ne fut digne de sa destinée qu'à partir de l'an 330, quand Constantin, qui lui donna son nom, en fit la capitale de l'empire d'Orient. Prise, reprise et très souvent assiégée, elle devint, en 1204, la capitale d'un empire latin, qui ne dura que cinquante-sept années, et céda la place à un empire grec, pour moins de deux siècles, jusqu'en 1453. Dès lors, elle suivit le sort de ses nouveaux maîtres les Turcs, et surtout elle fut la pomme de discorde entre les « grandes puissances » européennes.

Les sièges que cette capitale eut à subir ont été nombreux et meurtriers. Le premier, un chef bulgare Zaberzan, osa l'assiéger ; malgré l'absence presque complète de soldats, la population, ayant à sa tête Bélisaire, repoussa les Barbares et les mit en fuite (559). Moins d'un siècle après, en 626, Chosroès, roi de Perse, assiégea la ville, mais Héraclius put encore le repousser. L'an 675, Moawya, premier calife omeyyade, envoya son fils Yazid attaquer la ville. Constantin IV put résister à ses incursions, qui ne durèrent pas moins de six ans. Plus tard, Constantinople eut à souffrir des croisés. En 1195, Alexis détrôna son frère Isaac l'Angé, et l'enferma, après lui avoir fait crever les yeux ; le fils du malheureux empereur, nommé Alexis comme son oncle, parvint à s'échapper, à intéresser à sa cause les chefs de la quatrième croisade, alors à Venise, et à leur faire promettre de délivrer son père. En 1203, les 20.000 hommes de l'armée latine, aidés de la flotte vénitienne, défirent 70.000 Grecs, et entrèrent dans Constantinople, qu'ils pillèrent outrageusement, puis se cantonnèrent à Péra et à Galata. Mais Mur-suphle, ayant fait assassiner Isaac et son fils, tenta de saisir le pouvoir. Les croisés firent de nouveau le siège de Constantinople, s'en rendirent maîtres et portèrent partout la ruine et l'incendie (1204). Ils mirent sur le trône l'un des leurs, Baudouin. Mais ce royaume latin dura peu. En 1261, les Grecs se soulevèrent et chassèrent les Français, et ils mirent sur le trône Michel Paléologue, dont la postérité régna jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

En 1422 Amurat, sultan des Turcs, investit Constantinople ; mais, bien qu'il possédât une artillerie véritable, due peut-être aux Génois, il dut battre en retraite à cause d'une révolte qui éclata dans son empire. L'honneur de prendre Constantinople était réservé à Mahomet II. La ville, qui depuis longtemps constituait tout l'empire, ne pouvait opposer que 6 à 7.000 hommes aux 150.000 hommes que le sultan amena, en 1453, sous les murs de la malheureuse cité. Malgré cette disproportion de forces, l'empereur Constantin XI Paléologue (Dragasès) fit une défense héroïque, mais il n'eut d'autre ressource que de se faire tuer dans les rangs ennemis. Avec lui finit l'empire d'Orient : les Turcs étaient maîtres de Constantinople, d'où ils devaient inquier l'Europe jusqu'à nos jours.



Armes de Constantinople.



Plan de Constantinople : 1. Vieux sérail ; 2. Sublime-Porte ; 3. Palais de l'Hebdomon ; 4. Tour de Bédalaïr ; 5. Tour de Galata ; 6. Grand Bazar ; 7. Sainte-Sophie ; 8. Mosquée de Mahomet ; 9. Mosquée de Suliman et résidence du Cheikh-ul-Islam ; 10. Mosquée de Sélim ; 11. Mosquée d'Ahmed ; 12. At-Meddau.

CONSTANTINOPE (EMPIRE LATIN DE). On verra à l'article CROISADES comment les Occidentaux s'emparèrent de Constantinople, le 12 avril 1204, pendant la quatrième croisade. L'empire grec fut dépecé entre les Vénitiens, principaux auteurs de ce coup de main, et d'autre part les Flamands les Français, les Allemands et les Lombards. Les Vénitiens s'attribuèrent une grande partie de

CONSUBSTANTIEL, ELLE (*stan-si-el'* — lat. *consubstantialis*; de *cum*, avec, et *substantia*, substance) adj. Théol. Qui n'a qu'une seule et même substance : *Les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles.*

— Par ext. Qui ne fait qu'un, qui est inséparable d'un objet principal, qui en est partie intégrante : *Les biens et les maux sont consubstantiels à notre vie.* (Montaigne.)

CONSUBSTANTIELLEMENT (*stan-si-el'*) adv. Théol. D'une façon consubstantielle : *Le Père est consubstantiellement un avec le Père.* (Acad.)

CONSUEGRA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), sur l'Aranguillo, sous-affluent du Guadiana; 7,600 h. Fours à chaux, minoteries; tuileries, briqueteries.

Consuelo, roman, par George Sand (1842). — Petite Espagnole élevée par des bohémien qui l'ont prise ou ne sait où et abandonnée en Italie, Consuelo se fait remarquer, par sa belle voix, du vieux maestro Porpora, qui lui donne des leçons et la présente au comte Zustiniani, noble protecteur des arts. Celui-ci la fait débiter sur le théâtre, où elle obtient un grand succès, et en devient amoureux. Mais Consuelo, fidèle à son attachement pour Anzoletto, compagnon de sa première jeunesse, repousse les avances du comte. Lorsque Anzoletto l'oublie pour une rivale, elle se prend d'un profond dégoût de la gloire. Et peut-être va-t-elle succomber aux tentations qui l'entourent, lorsque Porpora l'envoie en Bohême, dans une famille allemande, les Rudolstadt, qui habitent le vieux château des Géants. La dernière partie du livre nous peint les divers membres de cette famille, en particulier la jeune Amélie, pour laquelle Consuelo doit être une aimable compagne en même temps que sa maîtresse de musique. Ainsi l'auteur prépare une dramatique histoire, qu'il raconte dans un autre ouvrage. Ce dernier, intitulé *la Comtesse de Rudolstadt*, fait suite à *Consuelo*, mais lui est inférieur.

CONSUEUDINAIRE (*nér'* — du lat. *consuetudo*, inis, habitude) n. Théol. Celui qui est dans l'habitude de faire une chose, et particulièrement de commettre certain péché. || On dit aussi **HABITUDINAIRE**.

CONSUL (emprunté au lat.; de *consulere*, veiller) n. m. Hist. rom. Chacun des deux magistrats suprêmes de l'ancienne république romaine : *Rome, ayant chassé les rois, établit des consuls annuels.* (Montesq.) || *Consul perpétuel*, Titre que portèrent quelque temps les empereurs d'Orient.

— Dr. anc. Nom que l'on donna, au moyen âge, dans certaines villes, aux magistrats municipaux. || *Juges choisis parmi les marchands et négociants pour connaître sommairement de certaines affaires commerciales* : *Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges-consuls.* || Au plur., Juridiction, tribunal des mêmes juges : *Assigner quelqu'un aux consuls.*

— Hist. du moyen âge. Titre des rois maures d'Espagne. || Titre qui a été synonyme de comte. || Titre de certains seigneurs ligués, au ix^e siècle, pour s'opposer aux invasions des Normands. || Nom donné aux magistrats municipaux des villes de la Gaule, sous les Romains et les rois francs : *Consuls de Toulouse, de Nîmes, de Vienne.*

— Hist. mod. Magistrats suprêmes, créés en France en 1799 : *Le premier consul prit le titre d'empereur en 1804.*

— Dr. intern. Fonctionnaire en résidence à l'étranger et revêtu d'attributions qui lui permettent de protéger ses nationaux, de sauvegarder leurs intérêts, de régler leurs différends : *Un consul général. Un vice-consul.*

— Encycl. Hist. et polit. Les consuls furent deux magistrats, élus pour un an, établis à Rome à la chute de la royauté, l'an de Rome 244 (508). Les premiers furent L. Janius Brutus et Tarquin Collatin. Ils furent investis de toutes les anciennes attributions de la monarchie (*imperium* et *potestas*). Tout acte d'un consul pouvait être annulé par l'opposition (*intercessio*) de son collègue. A l'origine, les patriciens seuls pouvaient être consuls. Ces magistrats étaient les chefs de l'armée, centralisaient l'administration de la justice et des devoirs publics, convoquaient le sénat et assemblaient le peuple, nommaient aux offices, et, enfin, on publiait les lois en leur nom; à plus d'un mille de Rome, ils avaient droit de vie et de mort; mais, à leur sortie de charge, ils pouvaient être mis en accusation. Les consuls sortaient précédés de douze licteurs portant des faisceaux; en outre, ils avaient la robe prétexte, un bâton d'ivoire et la chaise curule. Mais leur puissance excita les jalousies des plébéiens, et la loi sacrée, en éliminant des tribuns, diminua le pouvoir des consuls. Plus tard, on put être des consuls plébéiens.

Auguste se fit donner la puissance proconsulaire, et affaiblit le pouvoir des consuls. On multiplia le nombre des consuls suppléants; sous Commode, on vit à Rome, dans une année, vingt-cinq consuls.

Les consuls ordinaires étaient ceux qui entraient en exercice au mois de janvier et donnaient leurs noms à l'année; ceux qui entraient en fonction dans l'année, par suite d'une vacance, étaient les consuls subrogés (*consul suffectus*); ceux qui étaient simplement nommés pour l'année suivante étaient les consuls désignés.

Il existait, à Rome, des fastes sur lesquels étaient inscrits les noms des consuls ordinaires et ceux des consuls subrogés. Après la division de l'empire, il eut bientôt un, tantôt deux consuls dans chaque capitale.

Dans le midi de la France, on donna, à partir du moyen âge, le nom de « consuls » aux magistrats municipaux; leurs fonctions étaient les mêmes que celles des évêques dans le Nord. Par extension, on donna ce nom de consul aux syndics et officiers des communautés d'arts et métiers. Le corps des consuls fut remplacé, en 1789, par des conseillers municipaux.

Les consuls des marchands, appelés plus tard *juges-consuls*, étaient des officiers de justice, choisis parmi les marchands et négociants d'une ville, et chargés de connaître des contestations entre commerçants. Cette juridiction, appelée *jurisdiction consulaire*, fut conservée en 1789, et ce nom est donné, encore de nos jours, à la compétence des tribunaux de commerce, qui ont remplacé les juges-consuls.



Consul romain.

La constitution du 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII) confia le gouvernement de la France à trois consuls, dont le premier promulguait les lois, nommait les membres du conseil d'Etat, les ministres, les ambassadeurs, etc.; les autres consuls n'avaient que voix consultative. Par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (1 août 1802), ils furent nommés à vie, et par celui du 28 floréal an XII (18 mai 1804), le Consulat fit place à l'Empire.

— Admin. milit. En matière de recrutement, les consuls ont à donner leur avis sur les demandes de dispense formulées par les jeunes gens qui se réclament de l'article 50 de la loi du 15 juillet 1889, comme étant régulièrement établis à l'étranger, hors d'Europe, avant l'âge de 19 ans. — Lorsque, avant l'âge de 30 ans, ces mêmes jeunes gens veulent résider momentanément en France, ils doivent aviser de leur déplacement le consul, toujours chargé de contrôler leur situation.

De même, tout homme soumis encore aux obligations militaires, et qui va se fixer en pays étranger, ou qui change de résidence à l'étranger, doit aviser, au départ et à l'arrivée, le consul ou agent consulaire, qui rend compte au ministre. (Décrets des 21 fév., 10 juill. et 18 sept. 1880; 31 mars 1882; 27 avr. 1883.)

— Dr. intern. Les premiers consuls paraissent avoir été établis dans le Levant par les villes d'Italie au xiv^e siècle. Saint Louis fut le premier roi français qui institua des consuls à l'étranger. On finit peu à peu par en établir chez toutes les nations avec lesquelles on se trouvait en rapports de commerce.

En France, le corps consulaire se compose de consuls généraux, de consuls de première et de seconde classe, de consuls suppléants (autresfois élèves-consuls), de vice-consuls de première et de deuxième classe. Au corps consulaire se rattachent aussi trois classes de chanceliers et trois classes de drogmanns et d'interprètes. En outre, la France, ainsi que les autres gouvernements, choisit, dans certains pays, pour la représenter, des négociants ou notables indigènes. L'admission dans les deux carrières diplomatique et consulaire est subordonnée à un même concours.

Les attributions des consuls ne sont pas les mêmes dans tous les pays. L'autorité en vertu de laquelle ils les exercent s'appelle *provision*. Cette autorité doit être autorisée par un *exequatur*, acte émanant de la souveraineté territoriale. Les consuls sont chargés de la protection générale du commerce français et de la navigation nationale. Ils ont de nombreuses attributions relatives à la navigation.

Ils ont diverses fonctions administratives et remplissent celles attribuées en France aux officiers de l'état civil. Ils reçoivent des testaments authentiques.

Ils peuvent avoir, selon les cas, une juridiction plus ou moins étendue. Ils sont spécialement chargés de donner au gouvernement toutes les informations politiques ou commerciales de nature à intéresser leur pays. Les consuls jouissent, comme les agents diplomatiques, d'un certain nombre de privilèges et d'immunités. V. IMMUNITÉ.

CONSUL n. m. Espèce de pétrel du Spitzberg.

CONSUL (Guillaume), juriconsulte français, du xvii^e s., fut avocat à Riom. Il est auteur d'une *Paraphrase de Busnaison sur la coutume d'Auvergne* (1667).

CONSULAIRE (*lér'* — du lat. *consularis*, même sens) adj. Hist. rom. Qui a rapport aux consuls romains ou à leurs fonctions : *Les faisceaux consulaires.* || *Homme consulaire* ou *substantif*. *Consulaire*, Celui qui avait rempli les fonctions de consul. || *A été employé dans le sens d'homme honoré, respecté* : *M. de Chateaubriand était devenu l'homme consulaire de tous les partis royalistes.* (Lamart.) || *Famille consulaire*, Celle qui avait eu un consul parmi ses membres. || *Province consulaire*, Celle qui ne pouvait avoir pour gouverneur qu'un consul ou un personnage consulaire. || *Age consulaire*, Celui où l'on pouvait se porter candidat à la dignité de consul. || *Année consulaire*, Temps qui s'écoulait depuis l'entrée en fonctions de deux consuls, jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

— Antiq. rom. *Fastes consulaires*, Tables de marbre trouvées à Rome, et qui contiennent les noms des rois, des consuls, des tribuns militaires ayant pouvoir de consuls, des dictateurs, des censeurs et des maîtres de la cavalerie, jusqu'à l'an de Rome 754.

— Blas. *Hache consulaire*, Hache entourée d'un faisceau de verges, comme celles que l'on portait devant les consuls romains.

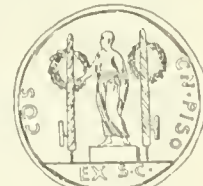
— Dr. Qui concerne les anciens juges-consuls : *Décision consulaire. Tribunal consulaire.* || *Fam. Avoir la goutte consulaire*. Se disait autrefois, en plaisantant, d'un débiteur qui n'osait mettre le pied dehors, de peur d'être arrêté sur un ordre des juges-consuls.

— Hist. mod. Qui a rapport aux consuls de la République française : *La garde consulaire était formée de quatre bataillons d'infanterie.* (Thiers.)

— Numism. *Monnaies consulaires* ou n. f. *Consulaires*. V. la partie encycl.

— n. f. Hist. Pièce de canon à la bouche de laquelle le drapeau d'Alger fit attacher le consul de France, et qui est aujourd'hui dressée comme une colonne monumentale sur la place d'armes de Brest.

— Encycl. Numism. On appelle *monnaies consulaires* celles qui ont été frappées à Rome sous la république, parce qu'elles portent les insignes des *triumvirs monétaires* appartenant à des familles consulaires. C'est pourquoi on les appelle aussi *monnaies des familles romaines*. Aucune ne portait l'image d'un personnage vivant. César est le premier qui ait représenté son effigie sur une pièce de monnaie. Mais, outre les figures les plus ordinaires de Rome, de *Paluis* ou de *Mars*, avec les *Dioscures*, un attelage de chevaux, ou une carène de navire au revers, les triumvirs avaient le droit de choisir telle effigie qui leur plaisait. Ils en usaient pour honorer la mémoire soit d'un de leurs



Monnaie consulaire (lat. rom.)

ancêtres, soit de quelque autre personnage. C'est ainsi que Brutus figure sur les monnaies de la *gens Junia*, Scipion l'Africain sur celles de la *gens Cornelia*. Ces monnaies fournissent un assez grand nombre de renseignements historiques et archéologiques, mais, aucun signe ne permettant de les dater, on les classe suivant l'ordre alphabétique des noms des familles. Elles n'ont en général pas une grande valeur artistique, sinon quelques types de la deuxième moitié du 1^{er} siècle avant J.-C.

CONSULAIREMENT (*lér'*) adv. Suivant l'usage, à la manière des juges-consuls : *Demande jugée CONSULAIREMENT.* || Avec la qualité, le rang de consul.

CONSULARITÉ n. f. Dignité de consulaire ou de consul honoraire, que les empereurs romains donnaient quelquefois à des personnes qui n'exerçaient pas et n'avaient jamais exercé les fonctions de consul.

CONSULAT (*la* — du lat. *consulatus*, même sens) n. m. Hist. rom. Titre, dignité de consul, gouvernement consulaire : *A Rome, le CONSULAT était la première des dignités.* || Exercice des fonctions de consul : *Le CONSULAT de Cicéron fut assez trouble.*

— Dr. Dignité, fonctions de juge-consul. || Dans certaines villes, Ensemble des magistrats municipaux : *Le CONSULAT d'Arles.* || *Consulat de la mer*, Recueil de droit maritime. V. CONSULAT DE LA MER.

— Hist. mod. Titre de consul de la République française. || Fonction de consul dans un port étranger. || Résidence de consul : *CONSULAT bâti presque au bord de la mer.*

CONSULAT (le), gouvernement consulaire établi par la constitution de l'an VIII, et qui s'étendit du 9 novembre 1799 au 18 mai 1804 : *Histoire du CONSULAT. Le CONSULAT fut une restauration.* (M^o de Staël.)

— Encycl. Bonaparte, alors dans toute la force de son génie, avait profité de la lassitude générale pour renverser le Directoire (18 brumaire). Trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos furent chargés de faire une constitution. Inspirée par Sieyès, mais modifiée par Bonaparte, la nouvelle constitution donnait le pouvoir exécutif à trois consuls (Bonaparte, Cambacérès et Lebrun), le pouvoir législatif au Corps législatif et au Tribunat. Le conseil d'Etat préparait les lois. Un Sénat conservateur veillait au maintien de la constitution.

Devenu premier consul, Bonaparte concentra tous les pouvoirs dans sa main, n'ommit pas les fonctionnaires publics, au lieu de les choisir dans les listes de notabilités qui avaient remplacé les anciennes assemblées électORALES, prit l'initiative des lois, etc. Pour assurer son autorité, il rétablit l'ordre et la paix. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, n'ayant pas désarmé, il prépara une nouvelle campagne. Les succès de Moreau en Allemagne (Hochstet, Hohenlinden), ceux de Bonaparte en Italie (Montebello, Marengo), furent suivis des traités de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802). Le Premier Consul profita de ses victoires et des nombreuses conspirations dirigées contre lui pour se faire nommer consul à vie. Supprimant peu à peu les obstacles qui gênaient son action personnelle, il gagna le Sénat à ses intérêts, épura le Tribunat et surveilla la presse. Secondé par Carnot, Portalis, Fouché, etc., il réorganisa l'administration; dans chaque département, un préfet, un sous-préfet, un maire, remplacèrent les municipalités libres. L'organisation judiciaire, modifiée, devint ce qu'elle est encore aujourd'hui. L'impôt, rétabli, fut régulièrement perçu. En 1800, Mollien créa la Banque de France. On achève le Code civil. Pour se concilier les nobles, le Premier Consul se montra tolérant. Un concordat (1801) avait rétabli le culte; les royalistes, cependant, ayant complété, il leur répondit par le meurtre du duc d'Enghien (1804). Les « jacobins » furent surveillés de près. Entouré d'une cour d'officiers et de magistrats, pour lesquels il avait créé l'ordre de la Légion d'honneur, Bonaparte, plus puissant qu'un roi de l'ancien régime, reçut, en 1804, le titre d'empereur héréditaire (sénatus-consulte de l'an XII).



Les trois consuls.

Consulat et de l'Empire (Histoire de), par Thiers, publication commencée en 1845, terminée en 1862. C'est l'épopée impériale, racontée par un esprit clair, nuancé, et qui croit être impartial. Partant de ce principe contestable que le Consulat était un gouvernement idéal, Thiers accepte le 18-Brumaire; mais, au moment où les revers commencent, il montre « qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importe les circonstances »; d'où une contradiction fort lamentable. Critique, Thiers accablait les légendes, ne contrôlait pas assez ses sources; il a le souci de l'exatitudo materielle, mais ne cherche pas toujours à sortir de près la vérité morale. Historien, il n'essaya pas de dégager la signification des événements, d'examiner leurs résultats au point de vue de l'histoire générale de l'esprit humain. L'étude de l'état intellectuel et moral de la France à cette époque, l'opposition caractéristique de M^o de Staël et de Chateaubriand lui semblent moins dignes d'attention que l'histoire-bataille, Morabite, il reste neutre, sauf quand les nécessités de l'apologie font devier sa conscience historique. Pour justifier le dictateur, il est contraint d'approuver tous les actes du despotisme impérial; pour glorifier le conquérant, il lui faut excuser ses violations du droit des gens et de la liberté individuelle. En somme, cette



Costume de consul (1801 [Bonaparte]).

CONTRE-MISSION (mi-si-on) n. f. Mission religieuse ou politique qui agit en sens opposé d'une autre mission.

CONTRE-MONT (mon) ou CONTRE-MONT (A) loc. adv. Vers le haut. (Se dit spécialement d'un bateau qui remonte le courant d'un fleuve, d'une rivière.)

CONTRE-MORALE n. f. Principes immoraux dont on a fait une sorte de doctrine.

CONTRE-MOT (mo) n. m. Mot par lequel on doit répondre au mot d'ordre. Second mot d'ordre dont on convient pour prévoir le cas où le premier viendrait à être connu de l'ennemi.

CONTRE-MOTIF n. m. Motif opposé à un autre motif : Des contre-motifs déterminants.

CONTRE-MOULAGE (la) d. m. Contrefaçon, opérée par le moulage, d'un ouvrage de sculpture : Des contre-moulages peu soignés.

CONTRE-MOULE n. m. Techn. Moulu qui enveloppe le moule direct par une superposition, afin de lui donner de la solidité : Des contre-moules solides.

CONTRE-MOULER v. a. Faire le contre-moulage de : Contre-mouler des sculptures.

CONTRE-MOUSSON (mou-son) (A) loc. adv. Contre la mousson qui règne : Aller, Naviguer à contre-mousson.

CONTRE-MOYEN (mon-y-in) n. m. Moyen qu'on emploie pour empêcher l'effet d'autres moyens.

CONTRE-MUR n. m. Petit mur adossé contre un autre pour le soutenir, le consolider, ou en avant d'un autre pour lui servir de défense : Contre-murs d'une terrasse.

CONTRE-MURER v. a. Etayer, garantir par des contre-murs. Entourer d'un second mur : Contre-murer une place forte.

Se contre-murer, v. pr. Etre contre-muré, muni d'un contre-mur.

CONTRE-NOTE n. f. Note diplomatique rédigée dans un sens opposé à une note précédente.

CONTRE-ŒILLADE (œu-yad) o. f. Œillade en retour d'une œillade. Pl. Des contre-œillades.

CONTRE-ONGLE n. m. Vener. Le rebours au pied du cerf, c'est-à-dire le talon pris pour la pince quand on relève l'empreinte.

CONTRE-OPÉRATION (si-on) n. f. Opération faite dans le sens contraire d'une autre opération.

CONTRE-OPPOSITION (si-on) n. f. Fraction de l'opposition qui parfois s'en détache et vote contre elle : Les contre-oppositions sont précieuses pour le gouvernement.

CONTRE-ORDRE n. m. Ordre qui révoque un ordre précédemment donné. Pl. Des contre-ordres.

CONTRE-OUVERTURE d. f. Chir. Ouverture, incision pratiquée à l'opposé d'une ouverture naturelle ou d'une plaie : Pratiquer des contre-ouvertures.

CONTRE-PAL n. m. Blas. Pal divisé en deux parties qui, régulièrement, doivent être l'une de métal, l'autre d'émail. (Dans la pratique, il y a des contre-pals de deux métaux ou de deux émaux différents.)



Contre-palé d'azur et d'argent.

CONTRE-PALÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de l'écu palé et divisé en deux parties. (Les deux émaux du champ sont alternés et figurent de l'une à l'autre.)

CONTRE-PAN n. m. Dr. anc. Nouveau hypothèque sur un fonds de terre, assignée en garantie d'une rente ou d'un cens dû sur un autre fonds.

CONTRE-PANER (né) v. a. Dr. anc. Assurer par un contre-pan : Contre-paner une rente.

CONTRE-PANNETON n. m. En T. de techn. Platino évidé, qui reçoit les pannetons d'une espagolette.

CONTRE-PAROI (ro-n) n. f. En T. de métall. Face externe des parois d'un fourneau : Les contre-parois d'un fourneau.

CONTRE-PARTIE d. f. Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte.

CONTRE-PANER (né) v. a. Dr. anc. Assurer par un contre-pan : Contre-paner une rente.

CONTRE-PANNETON n. m. En T. de techn. Platino évidé, qui reçoit les pannetons d'une espagolette.

CONTRE-PAROI (ro-n) n. f. En T. de métall. Face externe des parois d'un fourneau : Les contre-parois d'un fourneau.

CONTRE-PARTIE d. f. Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte.

CONTRE-PANER (né) v. a. Dr. anc. Assurer par un contre-pan : Contre-paner une rente.

CONTRE-PANNETON n. m. En T. de techn. Platino évidé, qui reçoit les pannetons d'une espagolette.

CONTRE-PAROI (ro-n) n. f. En T. de métall. Face externe des parois d'un fourneau : Les contre-parois d'un fourneau.

CONTRE-PARTIE d. f. Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte.

CONTRE-PANER (né) v. a. Dr. anc. Assurer par un contre-pan : Contre-paner une rente.

CONTRE-PANNETON n. m. En T. de techn. Platino évidé, qui reçoit les pannetons d'une espagolette.

CONTRE-PAROI (ro-n) n. f. En T. de métall. Face externe des parois d'un fourneau : Les contre-parois d'un fourneau.

CONTRE-PARTIE d. f. Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte.

CONTRE-PANER (né) v. a. Dr. anc. Assurer par un contre-pan : Contre-paner une rente.

CONTRE-PANNETON n. m. En T. de techn. Platino évidé, qui reçoit les pannetons d'une espagolette.



D'argent à deux lions de gueules contre-passants.

CONTRE-PASSEMENT (pa-se-man) n. m. Rectification faite, au journal et au grand-livre, d'une écriture qu'il y a lieu d'annuler ou de modifier.

CONTRE-PASSER (pa-sé) v. a. Faire un contrepassement. Se contre-passer, v. pr. Se croiser, passer l'un devant l'autre.

CONTRE-PÉDAGUE (dagh) n. f. Marchepied de banc d'avant, dans la galère des XVI^e et XVII^e siècles. (Les marchepieds des bancs où étaient assis les rameurs se nommaient pédagogues, mais on appelait contre-pédague ceux qui étaient posés à trois centimètres à peine au-dessous du banc d'avant.)

CONTRE-PENSER (pan-sé) v. n. Revenir sur sa pensée; avoir une pensée contraire à celle qu'on avait; changer d'opinion; avoir une pensée contraire à une autre pensée.

CONTRE-PENTE (pant) n. f. Techn. Pente opposée à une autre pente. Inégalité de terrain qui empêche l'écoulement des eaux ou les porte là où elles ne doivent pas aller. Inclinaison d'un chemin dans le sens de la montée. (Syn. de RAMPE en ce sens.)

CONTRE-PERCE (sé) v. a. Percer dans un sens contraire : Contre-percer une poutre.

CONTRE-PÊSE (si-on) n. f. Pétition qui a pour but d'empêcher le résultat d'une autre : Faire des contre-pétitions.

CONTRE-PÉTITIONNAIRE (si-o-nér) n. Personne qui fait, qui signe une contre-pétition. Pl. Des contre-pétitionnaires.

CONTRE-PÉTITIONNER (si-o-ne-man) n. m. Action de contre-pétitionner. Pl. Des contre-pétitionnements.

CONTRE-PÉTITIONNER (si-o-né) v. n. Faire des contre-pétitions.

CONTRE-PETTERIE ou CONTREPÉTERIE (pé-te-ri) — de contre, et pétter; proprement : opposer son son ridicule à un autre n. f. Sorte de lapsus par lequel, en intervenant l'ordre des syllabes ou des lettres, on produit des mots dont le sens est burlesque, ou qui n'ont pas de sens du tout.

CONTRE-PIED (pi-é) n. m. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pieds.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTRE-PIERRE (pi-ér) n. f. En T. de véné. Voie par laquelle la bête est venue et que l'on prend, par orreux, au lieu de la voie que la bête continue. Pl. Des contre-pierres.

CONTREPLÈGE ou CONTREPLEIGE (plé-jé) — Prend un e après le q devant A et o : Je contreplégeois. Nous contreplégeons v. a. Certifier, en parlant d'une caution.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

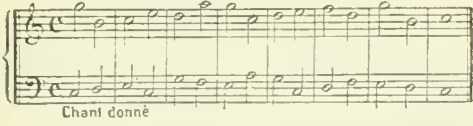
CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

CONTREPOIDS (po-a) n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Les contrepooids d'une horloge, d'un tournebroche.

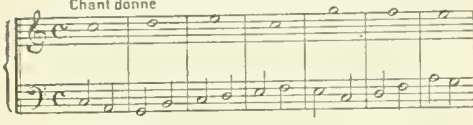
extrêmes, par conséquent avec les mêmes notes, que la partie grave passe à l'aigu ou réciproquement, on obtient le contrepoint double à l'octave, le plus usité de tous et le plus agréable à l'oreille. Puis on a le contrepoint double à la quinte ou « douzième », à la tierce ou « dixième », et enfin ceux, beaucoup moins employés, à la seconde, à la quarte, à la sixte, à la septième. Quand on emploie simplement le terme de « contrepoint double », c'est toujours le contrepoint à l'octave qui est sous-entendu.

Nous ne ferons que mentionner ici certaines extrémités dont le contrepoint fut jadis l'objet; nous citerons : le contrepoint rétrograde ou allant à reculons, le contrepoint par mouvement contraire, dans lequel les voix se mouvaient

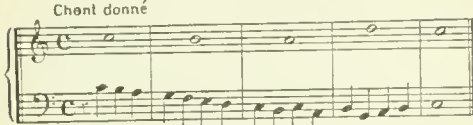
Ex. de contrepoint simple de première espèce :



Ex. de contrepoint simple de seconde espèce :



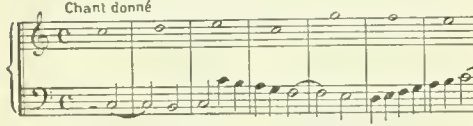
Ex. de contrepoint simple de troisième espèce :



Ex. de contrepoint simple de quatrième espèce :



Ex. de contrepoint simple de cinquième espèce :



dans des directions opposées; le contrepoint rétrograde contraire, qu'on pouvait lire également tel qu'il était écrit ou en retournant le livre; le contrepoint inverse contraire, le contrepoint sauté, le contrepoint lié, le contrepoint obstiné, etc.

Il existe beaucoup de traités de contrepoint, dus à des musiciens célèbres. Nous citerons, parmi les plus fameux : le Musicien pratique ou Leçons qui conduisent les élèves dans l'art du contrepoint, par Francesco Azzopardi; Arte practica di contrappunto, par Zarlino; Saggio fondamentale pratico di contrappunto sopra il canto fermo, par Giambattista Martini; Studi di contrappunto, par Fecaroli; Arte practica di contrappunto dimostrata con esempi di vari autori, e con osservazioni, par Giuseppe Paolucci; Cours de contrepoint et de fugue, par Cherubini; traité de la fugue et du contrepoint, par F.-J. Fétis; et divers autres ouvrages de Fux, Bononcini, Cerreto, Tevo, Penna, Mattheson, Spies, etc.

CONTRE-POINTE (pou-int') n. f. Partie tranchante de l'extrémité du dos de la lame d'un sabre : Des CONTRE-POINTS affilés. « Escrime au sabre dans laquelle on fait usage à la fois de la pointe et du tranchant, par opposition à l'escrime à l'épée ou au fleuret, qui n'admet que l'emploi de la pointe.

— Archéol. Se disait, au moyen âge, pour une couverture de lit pointée. (Syn. COINTE-POINT, qui a fait par corruption COINT POINT.) « Botte à armer, sorte de jaque rembourrée, de la nature des gambes, en usage au XIII^e siècle, et capable de résister à la dague.

— Mar. Laine qui forme chacun des côtés d'une voile.

CONTRE-POINTER (pou-in) v. a. Techn. Piquer de points qui traversent l'étoffe : CONTRE-POINTER une couverture, une jupe.

— Fig. Contrecarrer, contredire : Prendre plaisir à CONTRE-POINTER quelqu'un. (Peu usité.)

— Artill. Pointer contre un autre qui est pointé : CONTRE-POINTER un canon, un mortier, une batterie.

Se contre-pointer, v. pr. Être contre-pointé.

CONTRE-POINTER (pou-in-ti-é), **ERE** n. Ouvrier, ouvrier qui fait des courtes-pointes ou autres ouvrages contre-pointés. (Inusité.) Pl. Des CONTRE-POINTERES, LIÈRES.

CONTREPOINTISTE n. m. Mus. Syn. de CONTRAPONTESTE, et CONTRAPONTESTE.

CONTREPOISON (po-a-zon) n. m. Remède que l'on avale pour détruire l'effet du poison : Les CONTREPOISONS doivent pouvoir être pris à grande dose sans danger. (Orfila.)

— Fig. Remède, correctif : Le travail est le CONTRE-POISON du vice. (Bouhio.)

— ENCYCL. V. ANTIDOTE, EMPOISONNEMENT, POISON. — SYN. ANTIDOTE.

CONTRE-POLICE n. f. Police secrète qui surveille une police officielle et en contrôle les rapports. Pl. Des CONTRE-POLICES.

CONTRE-PORTE n. f. Constr. Porte légère, placée devant une porte ordinaire pour abriter plus sûrement contre le froid et le vent : Des CONTRE-PORTES.

— Fortif. Double porte d'une place.

CONTRE-POSER v. a. Mal poser, poser à rebours : CONTRE-POSER des pierres. Pl. Porter inexactement sur un livre : CONTR-POSER des articles.

Contre-poser, ée part. pass. du v. Contre-poser. — Blas. Se dit des pièces posées l'une sur l'autre dans un sens différent, comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut et l'autre en bas.

CONTRE-POSEUR (zeur') n. m. Ouvrier qui aide au poseur de pierres ou de briques, en lui passant ces matériaux dès qu'ils sont hissés sur l'échafaudage.

CONTRE-POSITION (si-on) n. f. Comptab. Action de contre-poser : Des CONTRE-POSITIONS d'articles sur les livres de commerce.

— Blas. Situation des pièces contre-posées.

CONTRE-POTENCE (tanss) n. f. En T. d'horlog. Pièce qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre : Des CONTRE-POTENCES de montres, de pendules.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE (tan) adj. Blas. Se dit d'une pièce potencée quand la disposition des potences est alternée.

CONTRE-POUCE n. f. Eo T. de bonnet, Pièce faisant partie du métier mécanique employé pour la fabrication des bas. Pl. Des CONTRE-POUCES.

CONTRE-POUSSER (se) v. pr. En T. de constr., on dit que les matériaux, pierres ou briques, entraînés dans la constitution d'une voûte, se contre-poussent lorsque, sous l'action de forces simultanées contraires, elles conservent sans fléchir la position qui leur a été assignée, lors de leur mise en place.

CONTRE-PRESSION (prè-si-on) n. f. Pression qui a lieu en sens opposé d'une autre pression. Pl. Des CONTRE-PRESSIONS.

— ENCYCL. On dit qu'il y a contre-pression dans une machine à vapeur, lorsque, dans le cylindre, il se produit sur le piston un effort contre-balçant en partie celui qu'exerce la vapeur venant du tiroir sur la face opposée de ce piston.

CONTRE-PROFIL n. m. En T. de techn. Moulure qui est en creux la reproduction d'une autre moulure, comme est un moule par rapport à l'objet moulé. Pl. Des CONTRE-PROFILS.

CONTRE-PROFILER v. a. Entailler une pièce en sens contraire d'une autre pièce, de façon à pouvoir encaïsser la première dans la seconde.

CONTRE-PROGRAMME n. m. Programme opposé à un autre programme. Pl. Des CONTRE-PROGRAMMES.

CONTRE-PROJET (jè) n. m. Projet que l'on oppose à un autre; projet formé pour en faire échouer un autre. Pl. Des CONTRE-PROJETS.

CONTRE-PROMESSE (mèss) n. f. En T. dr., Acte par lequel celui à qui une promesse est faite déclare qu'elle est simulée, et qu'il n'en usera pas. Pl. Des CONTRE-PROMESSES.

CONTRE-PROPOS (pô) n. m. Propos que l'on tient pour répondre à d'autres propos. Pl. Des CONTRE-PROPOS piquants.

CONTRE-PROPOSITION (si-on) n. f. Proposition opposée à une autre. Pl. Des CONTRE-PROPOSITIONS.

CONTRE-PROTESTATION (si-on) n. f. Protestation opposée à une autre : Faire des CONTRE-PROTESTATIONS.

CONTRE-PUITS (pu-i) n. m. En T. d'art milit. Nom donné à des fourneaux de mine établis au-dessus de galeries souterraines d'une place, et de telle sorte que leur explosion n' puisse endommager ces galeries, tout en bouleversant le terrain supérieur. Pl. Des CONTRE-PUITS.

CONTRE-QUEUE (keù) ou **CONTRE-QUEUE D'ARONDE** n. f. En T. de fortif. Galerie de défense, appelée aussi ravelin, en tonnelle simple, moins large vers la campagne que vers l'intérieur. (On employait autrefois ces ouvrages auxquels on a reboncé aujourd'hui.) Pl. Des CONTRE-QUEUES.

CONTRE-QUILLE (kil [ll mill.]) n. f. Sorte de quille chevillée sur la face supérieure de la quille proprement dite, dans toute sa longueur, et qui sert, à la fois, à assurer la liaison des parties qui composent celle-ci, en croisant ses écarts, et à recevoir les entailles dans lesquelles entrent les talons des varangles. Pl. Des CONTRE-QUILLES.

CONTRER v. n. En T. de jeu, Abonner qu'on tient contre celui qui a le premier déclaré qu'il jouait : Je CONTRE.

CONTRE-RAIL (rà-y) n. m. Second rail qu'on place à côté d'un premier rail et à l'intérieur d'une voie ferrée, notamment aux passages à niveau, aux aiguillages et croisements de voies, etc. (En ces points, le contre-rail, dont la longueur est égale à celle de la partie que l'on veut protéger, s'incléche en plan à ses extrémités, qui prennent le nom de *patte de lièvre*, de manière à faciliter aux boudins des roues l'entrée de l'ornièrè formée avec le rail.) Pl. Des CONTRE-RAILS.

CONTRE-RAISON (rà-zon) n. f. Raison opposée à une autre raison. Pl. Des CONTRE-RAISONS.

CONTRE-RAMPANT (ran-pan), **ANTE** adj. Blas. Se dit quelquefois de deux lions rampants, quand ils sont adossés un à frontés.

CONTRERAS (dom Juan Senen), général espagnol, né et mort à Madrid (1760-1826). Il prit part, en 1788, sous le prince de Cobourg, à la campagne austro-russe contre la Turquie, et se signala durant la guerre de l'indépendance, à Talavera (1809) et à Tarragone (1811), où il fut fait prisonnier; il s'évada de France, et ne put rentrer en Espagne qu'en 1814.



D'argent à une jumelle en face, contre-potencée intérieurement de gueules.



Contre-rondelle de lance.

CONTRE-RÉFORMISTE (miss') adj. Qui est opposé à la réforme. Substantif. : Les CONTRE-RÉFORMISTES.

CONTRE-REGARDER v. a. Regarder celui qui regarde; regarder du côté opposé.

CONTRE-REGLMENT (man) n. m. Règlement qu'on oppose à un autre règlement, et qui a pour but d'annuler ce dernier. Pl. Des CONTRE-REGLMENTS.

CONTRE-REMONTRANT n. m. Hist. rel. V. REMONTRANT.

CONTRE-RETABLE n. m. Pari formant le fond de l'autel, et contre laquelle sont adossés le tabernacle, les gradins et souvent un tableau ou une statuette religieuse. Pl. Des CONTRE-RETABLES. (On dit aussi CONTRE-TABLE.)

CONTRE-REVERS (vèr') n. m. P. et chauss. Côté du ruisseau opposé au côté le plus large, dans une chaussée creuse. Pl. Des CONTRE-REVERS.

CONTRE-RÉVOLUTION (si-on) n. f. Révolution politique qui tend à détruire les résultats d'une révolution précédente. Pl. Des CONTRE-RÉVOLUTIONS.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE (si-on-nèr') adj. Qui est favorable à la contre-révolution, qui tend à la contre-révolution : Principes CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. Substantif. Partisan de la contre-révolution.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIREMENT (si-on-nè) adv. D'une manière contre-révolutionnaire; par contre-révolution.

CONTRE-RÉVOLUTIONNER (si-on-nè) v. a. Opérer une contre-révolution dans : CONTRE-RÉVOLUTIONNER un pays.

CONTRE-RIPOSTE (poss') n. f. En T. d'escr., Mouvement d'épée opposé à une riposte : Devises CONTRE-RIPOSTES.

CONTRE-RIVURE n. f. Plaque de fer, que l'on met entre le bois et la tête d'un rivet, afin de donner à celui-ci une plus grande assiette sur le bois. Pl. Des CONTRE-RIVURES.

CONTRE-RONDE n. f. En T. d'art milit., Ronde extraordinaire, commandée dans le but de s'assurer que les rondes ordinaires ont marché régulièrement, et de stimuler la vigilance des sentinelles. Pl. Des CONTRE-RONDES.

CONTRE-RONDELLE (dèr') n. f. Archéol. Garniture de cuir habitant, aux xv^e et xvii^e siècles, l'intérieur du garde-main ou rondelle de la lance, pour amortir le choc contre le gantelet. (Ce terme s'appliquait, dans la lance de joute, au prolongement de cette rondelle qui habille la lance, sur une plus ou moins grande longueur.) Pl. Des CONTRE-RONDELLES.

CONTRE-ROSTIER n. m. Archéol. V. CONTRE-HASTIER.

CONTRE-RUSE n. f. Ruse qu'on oppose à une autre. Pl. Des CONTRE-RUSES.

CONTRES, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 20 kilom. de Blois, sur la Bièvre, affluent du Beuvron, en Sologne; 2.586 hab. Pépinières, vanneries. Commerce de grains et de volailles. Au presbytère, reste de l'ancien château. Aux environs, ruines de l'abbaye de Corailly. Traité conclu avec les envoyés de l'archiduc Philippe d'Autriche, en 1505. — Le cañon a 17 comm. et 14.964 hab.

CONTRE-SABORD (bor') n. m. Autrefois, Fenêtre qui fermait le sabord : Fermer les CONTRE-SABORDS.

CONTRE-SAISON (sè-zon) n. f. Végétation hors de la saison normale; pousses, fleurs ou fruits produits hors de cette saison : Toutes les primeurs sont des CONTRE-SAISONS. (Bosc.)

— A contre-saison, loc. adv. Hors de la saison : Plantes qui fleurissent à CONTRE-SAISON.

CONTRE-SALUT (lu) n. m. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. Pl. Des CONTRE-SALUTS.

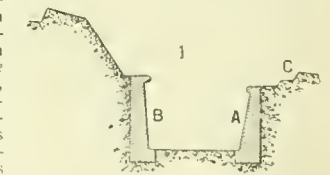
CONTRE-SANGLE n. f. et plus souvent **CONTRE-SANGLON** n. m. Courroie clouée sur l'arçon de la selle, et qui sert à arrêter la boucle de la sangle. Partie d'une sangle formant oreille, et située à l'opposé du sanglon ou boucléteu. Courroie qui passe dans la boucle d'une sangle et reçoit l'ardillon. (Pl. Des CONTRE-SANGLES ou CONTRE-SANGLONS.)

CONTRESCARPE (trè-skarp') n. f. Dans un ouvrage de fortification entouré d'un fossé, Talus qui se trouve du côté de l'extérieur ou, comme on dit parfois, de la campagne. (Le talus opposé est l'escarpe.)

— ENCYCL. La *contrescarpe* peut être soit à terre couvrante, soit revêtuë en maçonnerie. Dans ce dernier cas, elle rend plus difficile l'accès de l'ouvrage en ne permettant pas aux assaillants de descendre aussi aisément dans le fossé pour atteindre l'escarpe. Souvent, même, au lieu de revêtir la *contrescarpe* au moyen d'une simple muraille pleine, on établit une galerie de *contrescarpe*, percée de meurtrières, ce qui permet aux défenseurs de fusiller à revers les assaillants descendus dans le fossé.

La hauteur de la *contrescarpe* doit être calculée de façon à couvrir autant que possible entièrement le revêtement en maçonnerie de l'escarpe, pour empêcher d'y faire brèche de loin par des coups directs. Mais elle ne doit pas être trop haute, afin de ne pas masquer les mes de cette escarpe sur la campagne, ni gêner le tir des pièces dont elle est armée. C'est pour cette raison que le sommet de l'escarpe se raccorde avec le terrain extérieur par un talus à pente douce, dit *glacis*, quelquefois précédé d'un *chemin couvert*.

La hauteur moyenne des *contrescarpes*, dans le traité de la fortification française, est d'environ 7 mètres.



Contrescarpe : 1. Fortification permanente (A, contrescarpe; B, escarpe; C, chemin couvert). — 2. Fortification de campagne (A, contrescarpe; B, escarpe).

— Archéol. Ecran tenu à la main pour se garantir le visage du feu. (On voit couramment, dans les manuscrits du moyen âge, des cuisiniers tournant une broche de la main droite et ayant un contrevent dans la gauche.)

— Arch. Pièce de bois qui sert à soutenir et maintenir en place la charpente d'un beffroi.

— Constr. Pièce de bois qui, placée obliquement entre deux fermes d'une charpente et reliée au faitage et au poinçon, les empêche de se déformer dans le sens transversal sous l'action du vent.

— Métall. Dans un haut fourneau. Paroi du creuset opposée à la tuyère. || Plaque de fonte qui forme ou recouvre cette paroi.

CONTREVENEMENT (*van-te-man*) n. m. Assemblage qui, dans la construction des charpentes en bois ou en fer, est agencé pour s'opposer à la déformation ou au reversionnement d'un comble, d'une ferme, d'un bâtiment.

CONTREVENTER (*van*) v. a. Constr. S'opposer par l'installation d'une combinaison de charpente, au reversionnement possible d'une ferme. || **CONTREVENTER un comble.**
— Arch. Placer des contrevents.

CONTRE-VERGE (*vérif*) n. f. Baguette de bois ou de fer qui, dans le tissage, sert à ouvrir la chaîne, en la séparant par moitié, afin de faciliter le remondage. || Pl. Des **CONTRE-VERGES**.

CONTRE-VÉRITÉ n. f. Chose que l'on dit pour être entendue dans un sens contraire à celui des paroles dont on se sert : *Il y a des gens qui ne louent ou qui ne blâment que par des CONTRE-VÉRITÉS.* (Acad.)

— Littér. Saitre où l'on use surtout de l'ironie : *Chapelle et Bachaumont ont fait d'agréables CONTRE-VÉRITÉS.*

CONTRE-VISITE n. f. Seconde visite ayant pour but d'en contrôler une première : *Des CONTRE-VISITES de conscriptions opérées à leur entrée au corps.*

CONTRE-VOILE (*vo-ai*) n. f. || *Contre-voile d'étai*, Voile quadrangulaire grée entre la voile d'étai de hune et la voile de perroquet : *Les CONTRE-VOILES d'étai s'appellent aussi « fausses voiles d'étai ».*

CONTRE-VOLTE n. f. Manœuvre à l'aide de laquelle un cavalier, après avoir fait exécuter une volte à son cheval, le rétablit face en tête. || Pl. Des **CONTRE-VOLTES**.

CONTRE-VOLTER v. a. Faire exécuter une contre-volte au cheval que l'on monte.

CONTRE-VUE n. f. Point de vue opposé : *Prendre des CONTRE-VUES, au lieu de regarder du même point.*

CONTREXÉVILLE. Géogr. Comm. des Vosges, arrond. et à 23 kilom. de Mirecourt, sur le Vair naissant; 854 hab. Ch. de f. Est. Pierre à bâtir. Eaux minérales.

— Thérap. Les eaux de Contrexéville appartiennent aux bicarbonatées sulfatées, et sont caractérisées par la présence des sulfates, qui leur confèrent des propriétés laxatives plus ou moins accusées. Il y a trois sources, dont la plus usitée est la source du Pavillon. En voici les éléments : Altitude, 350 mètres; température, + 11° 5; minéralisation totale, 2 v. 384; acide carbonique en volume, 40 CC.; principe dominant (sulfate de chaux), 1 v. 165.

Elle renferme, en outre, des bicarbonates (chaux, magnésie, fer, lithine), des chlorures, des traces d'arsenic et de fluor. Ces eaux sont puissamment diurétiques; elles délavent le tube digestif et ses annexes; foie, reins, vessie, solubilisent l'acide urique et éliminent les graviers et les mucosités. La source de la Souveraine est plus franchement laxative. Les eaux de Contrexéville conviennent spécialement au traitement de la gravelle urique sans goutte, de la goutte dans la forme chronique, de l'arthritisme au début chez les graveleux, de la lithiase biliaire et du diabète chez les dyspeptiques.

CONTRIBUTABLE n. Personne obligée de contribuer aux charges publiques par le paiement de l'impôt : *Les CONTRIBUABLES travaillent pour satisfaire les besoins des fonctionnaires.* (F. Bastiat.)

— adj. Qui est sujet à contribution : **Pays CONTRIBUABLE.**

CONTRIBUTANT (*bu-an*), **ANTE** adj. Qui contribue, qui concourt. || Substantif. Personne qui contribue aux charges publiques : *Les CONTRIBUTANTS.* (Vieux.)

CONTRIBUER (lat. *contribuere*; de *cum*, avec, et *tribuere*, donner : *Je contribue, nous contribuons. Je contribuais, nous contribuions, vous contribuiez. Je contribuai, nous contribuâmes. Je contribuerais, nous contribuerions. Je contribuerais, vous contribueriez. Que je contribue, que nous contribuions, que vous contribuiez. Que je contribuasse, que nous contribuassions.* Contribuant. Contribué) v. n. Aider en payant : **CONTRIBUER pour un tiers, pour un quart, à une dépense.**
— Par ext. Concourir, coopérer, participer : **CONTRIBUER au gain d'une bataille.**

— Absol. Payer l'impôt ou une contribution de guerre : *Le seul secret de faire CONTRIBUER sans murmure est de garantir le bon usage qu'on fait des contributions.* (J.-J. Rousseau.) || Être contraint à payer, être rançonné d'une façon vexatoire : *Les seigneurs du moyen âge faisaient impunément CONTRIBUER les voyageurs.*

— Activ. Payer, fournir, en parlant d'une contribution : **CONTRIBUER ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la patrie.** (Fén.) || Donner, ajouter pour sa part : *L'interjection ne contribue rien à la liaison, à la forme du discours.* (Régnier-Desmarais.)

CONTRIBUTAIRE (*ter*) adj. Qui paye sa part d'une contribution : *Citoyens CONTRIBUTAIRES.* Qui a rapport à une contribution : *Part CONTRIBUTAIRE.*
— Substantif. *Les CONTRIBUTAIRES.*

CONTRIBUTE (du lat. *cum*, avec, et *tribus*, tribu) n. et adj. Se dit de ceux qui appartiennent à une même tribu.

CONTRIBUTEUR, TRICE n. et adj. || *Se dit de celui, de celle qui contribue.*

CONTRIBUTIF, IVE adj. Qui a rapport aux contributions.

CONTRIBUTION (si-on) n. f. Action de contribuer, pécutivement ou autrement : **CONTRIBUTION aux charges d'une succession.**
— *Mettre quelqu'un à contribution*, Avoir recours à lui, lui faire des emprunts d'un genre quelconque. || *Mettre une chose à contribution*, La faire servir à ses vues, en tirer parti : **METTRE À CONTRIBUTION la curiosité publique.**

— Dr. milit. Ce que l'ennemi exige des habitants, quand il occupe une région, une ville, etc. : *Mettre le pays contribué à contribution.* V. la part. encycl.

— Fin. Part qui prend chaque citoyen des charges communes : *Payer ses CONTRIBUTIONS.* V. la partie encycl.

— Hist., littér., sc., etc. Etude, dissertation sur, thèse : **CONTRIBUTION à l'étude des champignons.** **CONTRIBUTION à l'histoire du droit.**

— Procéd. civ. Procédure ayant pour but de répartir les deniers saisis-arrêtés ou le prix des biens d'un débiteur entre ses créanciers au marc le franc de leurs créances, à moins qu'il n'y ait, pour quelques-uns d'entre eux, des causes de préférence : *Ouvrir une CONTRIBUTION.* Produire ses titres de créance à une CONTRIBUTION. (On dit plus exactement, mais moins ordinairement, DISTRIBU-TION PAR CONTRIBUTION. [V. DISTRIBUTION.]) *Contribution amiable*, Celle qui a lieu entre les créanciers sans l'accomplissement des formalités légales, et par un accord entre eux. || *Contribution judiciaire*, Celle qui s'opère en justice sous la direction d'un juge-commissaire et dans les formes réglées par la loi.

— Syn. Contribution, imposition, impôt, taxe. *Imposition* fait penser à l'action de l'autorité qui impose une charge; l'impôt, c'est la charge, l'obligation de payer. La contribution est la part que chacun est tenu de payer. La taxe est un impôt particulier établi sur certaines denrées.

— ENCYCL. Fin. Contributions publiques. L'Etat prélève une quote-part variable sur les ressources de chaque citoyen pour assurer le fonctionnement des services publics. Cette part contributive de chacun dans la dépense commune a pris le terme générique de contributions.

Quand les contributions frappent directement la personne du contribuable par voie de rôle nominatif de cotisation, elles sont dites contributions directes. Les contributions indirectes, au lieu d'être assises directement et nominativement sur les personnes, reposent sur l'exécution de tels ou tels actes de la vie, à l'occasion desquels l'Etat impose un prélèvement à son profit.

La plupart des contributions directes des impôts de répartition, en ce sens que la loi fixe annuellement le chiffre total du produit à percevoir, lequel est réparti entre les contribuables, après une série de répartitions entre le département, l'arrondissement et la commune, au prorata du revenu imposable de chacun. Au contraire, les contributions indirectes sont toutes, sans exception, des impôts de quotité, c'est-à-dire dont l'assiette et la taxe sont fixées uniformément pour tout le territoire. Directes ou indirectes, les contributions ne peuvent être perçues qu'en vertu d'un vote législatif annuel; mais, tandis que les premières ne donnent lieu qu'à une seule perception annuelle, à raison de leur caractère nominatif personnel, les secondes sont sujettes à perception aussi souvent que se réalise le fait, l'opération susceptible d'être taxé.

Quello que soit leur origine, les recettes produites par les contributions publiques, tant directes qu'indirectes, passent des mains des comptables spéciaux, par le canal des receveurs particuliers et des trésoriers payeurs généraux, dans les caisses du Trésor, qui les affecte directement aux dépenses de l'Etat, au milieu de l'infinie variété des sources de recettes, se multipliant au fur et à mesure de l'augmentation des causes de dépenses.

Contributions directes. Au premier rang, dans le système fiscal français, figurent les contributions directes, perçues directement sur le contribuable en personne. Elles ont divers caractères communs : d'abord, celui d'être divisées en principal et en centimes, le principal étant la taxe initiale, et le centime étant un supplément perçu en sus et équivalant à un centime de ce principal. Le second caractère est celui de l'annualité, toute contribution étant une dette annuelle, due pour l'année entière et à raison d'un état de fait existant ou constaté au 1^{er} janvier, quelles que soient les modifications survenues au cours de l'année. On remarque, en outre, que les contributions directes ne sont exigibles qu'après publication du rôle, ou titre exécutoire, rendu tel par le préfet, ainsi qu'après l'envoi d'avis de répartition ou notification individuelle du rôle envoyée à chaque contribuable; double formalité essentielle qui, à défaut de paiement fractionné suivant le nombre de mois restant à courir à compter de la publication du rôle, donne ouverture aux poursuites, d'abord administratives (*sommations sans frais et avec frais*), puis judiciaires (commandement, saisie et vente des meubles et récoltes) exécutées par des huissiers spéciaux, dits porteurs de contrainte. Enfin, une dernière règle générale s'applique à toutes les contributions directes : à savoir que tout contribuable, qui se croit imposé à tort ou surtaxé, peut former une demande en décharge ou réduction, dont il lui est loisible de saisir le conseil de préfecture, avec appel devant le conseil d'Etat, soit immédiatement, soit après avoir au préalable, par une déclaration à la mairie, tenté avec l'administration un accord que le conseil de préfecture n'aurait qu'à sanctionner.

Il ne faut pas confondre ces demandes en décharge ou réduction, qui sont l'exercice d'un droit et qui ressortissent au contentieux administratif, avec les demandes en remise ou modération, lesquelles tendent à solliciter du préfet, par la voie purement gracieuse, la remise totale ou partielle de l'impôt. La suite donnée à ces demandes constitue un acte d'administration qui, par son caractère gracieux, échappe à tout recours contentieux. Tel est le cas pour les demandes en remises formées en vertu de la loi du 21 juillet 1897, art. 1^{er}, qui a opéré un dégrèvement partiel évalué à 25 millions de francs en faveur des petits propriétaires fonciers. Dans notre système actuel d'impôts, les contributions directes comprennent deux ou trois sortes de contributions : la contribution foncière sur les propriétés non bâties; la contribution personnelle, mobilière; la contribution des portes

et fenêtres (ces trois contributions étant des impôts de répartition); la contribution foncière sur la propriété bâtie et la contribution des patentes (ces deux dernières étant des impôts de quotité). La répartition se fait à quatre degrés : entre les départements par la loi annuelle de finance (v. BUDGET), qui fixe avec le produit total de l'impôt le contingent départemental, entre les arrondissements par le conseil général, entre les communes par le conseil d'arrondissement, dont c'est pour ainsi dire l'unique fonction, entre les contribuables de chaque commune par une commission de répartiteurs composée de cinq contribuables de la commune choisis par le sous-préfet, dont deux non domiciliés, s'il s'en trouve de tels, plus le maire et un adjoint qui, dans les communes de plus de 5.000 habitants, peuvent être remplacés par deux conseillers municipaux. (Cette commission ne peut délibérer qu'avec cinq membres présents. A Paris, c'est une commission spéciale nommée par le préfet de la Seine qui fait la répartition.)

Le soin de déterminer exactement et de taxer la matière imposable appartient à une administration distincte, la direction générale des contributions directes, qui centralise à Paris et assure, dans les départements, le service de l'assiette de l'impôt, établissant les matrices générales ou registre permanent tenu par la commune avec indication nominative de chaque contribuable, au moyen de tournées générales ou spéciales, et dressant ensuite, pour être rendus exécutoires par le préfet, les rôles qui sont la copie des matrices et qui sont dits, suivant le cas, primitifs, supplémentaires ou spéciaux. Là s'arrête la mission des agents de l'administration des contributions directes, et le recouvrement, effectué par les percepteurs leur échappe entièrement.

Contribution foncière sur les propriétés non bâties. C'est l'impôt foncier proprement dit, impôt direct de répartition au premier chef, bien que une loi du 21 juillet 1894 ait posé le principe (art. 4) de sa transformation en impôt de quotité. Cette contribution est assise sur le revenu net imposable du sol. Fixé annuellement pour toute la France, le contingent total n'a cessé de diminuer depuis un siècle; il était de 200 millions de francs en 1790, ressortissant au taux de 16 p. 100 de revenu imposable; à la suite de divers dégrèvements, il a été ramené à 103 millions environ. Les répartitions par départements, arrondissements et communes, ont été faites, pendant longtemps, d'après des évaluations du revenu imposable de ces différentes circonscriptions, telles qu'elles avaient été établies lors de la répartition de 1821. Un tel système consacrait entre les départements des inégalités choquantes, auxquelles on demandait à remédier par la perception de l'impôt foncier. Cette réforme n'a été que partiellement réalisée par la loi du 8 août 1890, les départements payant plus de 4.60 p. 100 de leur revenu imposable ayant été ramenés à ce taux par un dégrèvement, qui a abouti au chiffre de 15 millions de francs à partir de l'exercice 1892.

Quant à la répartition entre les contribuables de chaque commune, elle a pour base le revenu net imposable des parcelles de chaque citoyen, calculé, déduction faite des frais de culture, d'après la moyenne de quinze années, non comprises les deux plus mauvaises et les meilleures. D'ailleurs, tous les éléments de la répartition sont fournis par le cadastre, dont les évaluations sont considérées comme permanentes, malgré les variations que subit nécessairement le revenu imposable de chaque parcelle. C'est ce qui explique que la révision du cadastre s'impose, avant toute transformation de la contribution foncière.

Toutes les portions du sol, à condition d'être productrices de revenu, sont assujetties à la contribution foncière, notamment les dépendances du domaine public (chemins de fer, canaux, etc.). L'impôt est dû par le propriétaire ou l'usufruitier et, pour en assurer la rentrée, le Trésor a un privilège sur les récoltes, fruits, loyers provenant des biens soumis à la taxe. Des exemptions sont prévues, soit permanentes (ex. : forêts de l'Etat), soit temporaires, et quand elles ont pour but d'encourager les améliorations agricoles (ex. : reconstitution des vignes phylloxérées).

Contribution foncière sur la propriété bâtie. Des lois nouvelles ont transformé cette contribution en impôt de quotité, basé sur un tant pour cent de la valeur locative imposable déterminée administrativement, sans intervention du cadastre. La valeur locative imposable est la valeur locative réelle, déduction faite d'un quart pour les maisons et d'un tiers pour les usines, à raison du déperissement et des frais d'entretien et réparations. Cette évaluation est faite par l'administration, qui procède par évaluations générales pour toute la France. Ce premier travail d'ensemble, imposé par la loi du 8 août 1885, a révélé l'existence de plus de 9 millions de propriétés bâties, évaluées en valeur locative à 2 milliards de francs et en valeur vénale à 49 milliards.

La révision de cette évaluation générale doit avoir lieu tous les dix ans. Dans l'intervalle des révisions, et en présence d'une dépréciation portant sur l'ensemble ou une fraction notable des propriétés bâties d'une commune, une nouvelle évaluation peut y être faite, aux frais de cette commune. La fixité décennale de l'évaluation ne fait pas obstacle à la taxation des constructions nouvelles, reconstructions ou additions, qui sont imposées par comparaison avec les propriétés bâties de la commune.

Les voies de recours contentieux sont ouvertes au propriétaire, en cas de destruction totale ou partielle, de conversion en bâtiment rural, ou de dépréciation exceptionnelle; quant à l'inhabitation totale ou partielle, elle peut comporter par voie gracieuse la remise ou la modération de la taxe.

Fixé annuellement par la loi de finance, le taux de la contribution foncière sur les propriétés bâties est maintenu jusqu'ici au chiffre de 3 fr. 20 c. pour 100. Sont frappés tous les édifices productifs de revenu, même les bâtiments dépendant du domaine public, quand ils remplissent cette condition (ex. : théâtres, marchés, abattoirs). Il y a des exemptions qui sont : ou permanentes (ex. : bâtiments agricoles abritant récoltes ou bétail), ou temporaires (constructions nouvelles ou reconstructions) pendant les deux premières années, sur déclaration à la mairie dans les quatre mois de l'ouverture des travaux.

Contribution personnelle mobilière. C'est là un impôt de répartition, destiné à arctendre l'ensemble du revenu du contribuable à l'aide de deux taxes distinctes : la cote dite personnelle et la cote dite mobilière. La cote personnelle est une capitation due par tout habitant, sans distinction

d'ambulance s'appliquera aux hôpitaux de campagne et autres établissements temporaires qui suivent les troupes.

Convention de Saint-Petersbourg. Cette convention a été signée, le 11 décembre 1868, par toutes les puissances européennes, à la suite d'une conférence provoquée par le tsar Alexandre II, dans le but d'éviter l'emploi, à la guerre, d'engins destinés à augmenter les calamités et les souffrances des nations, sans profit pour le succès final des opérations... Par cette convention, les contractants s'interdisent « l'emploi, par leurs troupes de terre ou de mer, de tout projectile d'un poids inférieur à 400 grammes, qui serait ou explosible ou chargé de matières fulminantes ou inflammables ».

Cot engagement n'était obligatoire que pour les parties contractantes, qui devaient inviter les autres Etats à y accéder, mais n'étaient pas elles-mêmes tenues de l'observer au cours d'une guerre à laquelle prendraient part des non-contractants.

Convention militaire du 3 juillet 1815. C'est l'acte qui régla le sort de Paris et de l'armée française concentrée sous les murs de la capitale, après la bataille de Waterloo. Elle fut arrêtée au palais de Saint-Cloud, entre Bignon, ministre provisoire des affaires étrangères, de Bonald, préfet de la Seine, et le comte Guilleminot, chef d'état-major de l'armée d'une part; le général Blücher et le duc de Wellington, commandants en chef des armées prussienne et anglaise, de l'autre.

Conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer.

CONVENTION (van-si-on — même étymol. qu'à l'art. précédent). n. f. Polit. Assemblée de représentants du peuple, formée exceptionnellement pour établir ou modifier une constitution; La constitution des Etats-Unis a été rédigée par une CONVENTION.

— En Angleterre, Assemblée extraordinaire du parlement en 1688; Pendant la révolution de 1688, le parlement d'Angleterre s'était constitué en CONVENTION.

— Dr. anc. Conventions royales de Nîmes, Juridiction royale établie à Nîmes, pour connaître des exécutions faites en vertu des obligations passées dans son ressort.

— Géogr. anc. Nom donné aux divisions de chacune des régions de l'Espagne ancienne.

— ENCYCL. Polit. Aux Etats-Unis, le pouvoir législatif et le pouvoir constituant sont nettement séparés.

La constitution fédérative des Etats-Unis est l'œuvre d'une convention. Les députés de plusieurs Etats, assemblés en 1786, à Annapolis, pour préparer une législation commerciale, émirent le vœu qu'une convention fut réunie pour resserrer les liens qui unissaient entre eux les Etats.

Cette convention, assemblée en mai 1787 à Philadelphie, eut ses travaux en septembre. La constitution élaborée par elle fut alors adressée par le Congrès au gouvernement de chaque Etat, avec invitation de la soumettre à l'examen de conventions populaires élues à cet effet.

— Il y a aussi des conventions tenues par les divers partis politiques pour préparer l'élection du président des Etats-Unis, d'autres pour examiner des questions d'intérêt général, qui sont ensuite soumises aux législatures ou au Congrès, pour être transformées en lois.

CONVENTION ou mieux CONVENTION NATIONALE. Assemblée politique française, qui siégea du 20 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

— ENCYCL. Elue après le 10 août, la Convention déclara l'abolition de la royauté le 21 septembre 1792, puis la République. On y remarquait plusieurs groupes. Les girondins (Condorcet, Vergniaud), en majorité, s'opposaient aux hébertistes comme Collot d'Herbois, aux montagnards comme Marat, Danton, Robespierre.

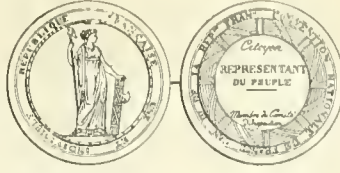
La Plaine oscillait entre les deux partis. Après l'exécution de Louis XVI (21 janv. 1793), au moment où la situation se compliquait à l'extérieur, et où la guerre civile éclatait en Vendée et en Bretagne, les girondins virent décroître leur popularité.



Carte des membres de la Convention (1792)

La Convention, sous l'influence de Danton, décréta alors l'établissement du Tribunal révolutionnaire (10 mars 1793), et, après la trahison de Dumouriez, du Comité de Salut public. Les girondins, vaincus dans leur lutte contre Marat, réussirent à faire emprisonner Hébert, mais, sous la pression du peuple, leurs principaux chefs furent arrêtés le 2 juin. La Convention acceptait la tyrannie du gouvernement révolutionnaire. En même temps, elle avait à lutter contre un triple péril : l'insurrection, l'invasion et l'anarchie. Bientôt, les Vendéens furent vaincus au Mans et à Savenay (déc. 1793), et les victoires d'Hondschott et de Wattignies, les succès de Pichegru à la frontière, de Jourdan à Fleurus (18 juin 1794), de Moncey et Dumouriez aux Pyrénées, affirmèrent à l'extérieur la valeur des armées françaises; mais, à l'intérieur, le Terrorer commença avec la dictature collective du comité de Salut

public, « centre unique du gouvernement ». Dès le 24 juin, pour mettre fin à l'agitation girondine dans les départements, la Convention avait décrété la suppression de la Constitution de 1793, qui ne fut pas appliquée.



Cartes des membres de la Convention (1793).

Après l'assassinat de Marat par Charlotte Corday (13 juill. 1793), on prit des mesures extrêmes. Le procès de Marie-Antoinette, la loi des suspects, l'arrestation des 74 députés protestataires contre le 2-Juin, l'exécution des 21 chefs girondins (21 oct. 1793) furent les principaux faits de cette sanglante période.

Robespierre, après s'être défait de Hébert et de Danton, après avoir organisé la fête de l'Être suprême, put se croire le seul maître. Sa loi du 22 prairial, qui donnait pleins pouvoirs au tribunal révolutionnaire, même sur les conventionnels, le perdit. Il fut renversé le 9 thermidor (27 juill. 1794). La loi du 22 prairial fut rapportée, les lois de circonstance révisées, les pouvoirs des comités révolutionnaires limités, et les collaborateurs de Robespierre arrêtés. Mais l'œuvre de réaction fut entravée par le peuple, qui eut dix fois (12 germinal, 1^{er} prairial) [1^{er} avr. 1795, 20 mai 1795] la Convention, en réclamant du pain, la constitution de 1793 et la liberté des détenus. L'émeute ne fut qu'un moment victorieuse; douze jours après l'exécution des derniers montagnards, le tribunal révolutionnaire était supprimé.

— BIBLIOGR. : de Barante, Histoire de la Convention nationale (Paris, 1851-1853); F.-A. Aulard, les Orateurs de la Législation et de la Convention (Paris, 1885); les Histoires de la Révolution par Thiers, Mignet, Michelet, Taine, etc.; H. Wallon, les Représentants du peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements (Paris, 1888-1890); Aulard, Recueil des actes du Comité de Salut public (Paris, 1889-1890).

CONVENTIONNEL, ELLE (van-si-o-nèl) adj. Qui résulte d'une convention. (Est opposé, en terme de droit, à légal ou judiciaire) : Bail CONVENTIONNEL. Précept CONVENTIONNEL.

— Qui n'existe qu'en vertu d'une convention, qui n'est pas fondé sur la réalité, la nature, la nécessité des choses : Monnaie qui n'a qu'une valeur CONVENTIONNELLE.

— Hist. Qui appartient à la Convention nationale ou à sa politique : La tradition CONVENTIONNELLE. (Peu us.)

— a. m. Membre de la Convention nationale : Les CONVENTIONNELS se piquaient d'être les plus bœns des hommes. (Chateaub.)

CONVENTIONNELLEMENT (van-si-o-nè-le) adv. Par convention, par suite de convention.

CONVENTUALISER (van — rad. conventuel) v. n. Fonder, établir des couvents.

CONVENTUALITÉ (van) n. f. Etat des religieux ou religieuses qui vivent ensemble sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE (van-tu-èl) — rad. convent, anc. forme du mot couvent) adj. Qui appartient, qui a rapport aux couvents, à un couvent : Règle CONVENTUELLE.

— Maison conventuelle. Lois des religieux ou religieuses, couvent. Messe conventuelle. Revenu du couvent. Messe conventuelle. Messo qui se dit dans le couvent et à laquelle assiste toute la communauté. Assemblée conventuelle. Assemblée générale de tous les membres de la communauté. Prière conventuelle. Prière où il y a des religieux. Religieux conventuel ou substantif. Conventuel. Religieux qui habite dans un couvent. (On donne particulièrement ce nom aux religieux de Saint-François, qui n'ont pas adopté la réforme des observants, et qui possèdent des revenus.)

— Conventuelle rédemption. Géogr. Autrefois, Chacun des districts du Paraguay gouvernés par les jésuites.

CONVENTUELLEMENT (van-tu-è-le) adv. En communauté, selon les règles des couvents; dans la forme conventuelle : Vivre CONVENTUELLEMENT. Des religieux CONVENTUELLEMENT assemblés.

CONVENTUS (van-tuss) n. m. Dr. rom. Assises judiciaires tenues périodiquement par le gouverneur ou par son délégué, dans les principales villes de la province.

— ENCYCL. Ce système, permettant aux plaigneurs de faire juger plus facilement leurs causes, était analogue à celui consistant, en Italie, dans l'envoi par le préteur de *praefecti iure dicundo* dans certaines villes. La pratique des *conventus*, qui était usée sous la république et au commencement de l'empire, ne parait pas avoir survécu aux réformes de Dioclétien. Les *conventus* étaient destinés à l'exécution des procès civils. Le gouverneur, ayant la juridiction dans la province tenait en principe ces assises, mais il pouvait se faire remplacer. Sous la république, le délégué sans questeurs, ses légats, ou même un *praefectus fabrum*; sous l'empire, des légats. La session comportait deux opérations distinctes : la *dicarum scriptio* et la *dicarum sortitio*, dont l'objet est très controversé.

CONVERGENCE (vèr-janz) n. f. Direction commune vers un même point : La CONVERGENCE de deux lignes. La CONVERGENCE des rayons réfléchis par un miroir concave.

— Fig. Concentration d'action : Le journal est le plus puissant moyen de convergence que notre siècle convergent ait trouvé. (C. Dollfus.)

— Biol. Ressemblances survenant entre des êtres différents, sous l'influence de conditions de vie identiques.

— Math. En mathématiques, le mot convergence est employé pour exprimer l'idée de tendance à un but, vers une limite, avec cette circonstance accessoire que le concours n'aura jamais lieu, l'intervalle laissé pouvant seulement diminuer indéfiniment.

— ANTON. Divergence. — ENCYCL. Math. L'établissement des conditions ou des caractères de convergence des formules où se trouvent indiquées des opérations en nombre infini constitue l'une des plus importantes questions de l'analyse transcendantale.

CONVERGENCE des séries. V. SÉRIE. CONVERGENCE des produits en nombre infini. V. PRODUIT. CONVERGENCE d'une fraction continue. V. FRACTION.

— Phys. La convergence d'un miroir, d'une lentille, ou d'un système dioptrique centré est mesurée par l'inverse de la distance focale exprimée en mètres; elle est négative, si le système est divergent, positive, si le système est convergent.

L'unité de convergence, que l'on appelle dioptrie, est la convergence d'un système qui a pour distance focale 1 mètre. Il en résulte qu'une lentille convergente, par exemple, dont la distance focale est 2 mètres, a pour convergence 1/2 dioptrie; une lentille de 0,20 de distance focale a pour convergence 1/0.2 = 5 dioptries, etc.

Si l'on accole plusieurs lentilles infiniment minces, on obtient un système dont la convergence est égale à la somme algébrique des convergences des différents verres pris isolément; ainsi, en superposant trois lentilles de + 1, - 8, + 9 dioptries, on obtient un système de + 1 - 8 + 9 = 2 dioptries. Si, au particulier, on superpose deux lentilles, l'une convergente, l'autre divergente, d'un même nombre de dioptries, le système se comporte comme une lame à faces parallèles (0 dioptrie); d'où le procédé employé par les opticiens pour trouver le nombre de dioptries correspondant à un verre donné; il suffit de chercher le verre qui, associé à la lentille en question, produit un système ne déviant pas la lumière.

C'est presque toujours en dioptries que les opticiens numérotent aujourd'hui les verres de binocles. On se servait autrefois, et l'on se sert encore quelquefois, d'un système tout différent : les verres de binocle étant limités par des faces de même courbure, on leur donnait comme numéro la valeur commune des rayons de courbure, exprimée en pouces; la règle permettant de passer de ce mode de notation au nouveau est la suivante : le produit du numéro en pouces par le nombre de dioptries est égal à 37.

— Art milit. Le mot convergence s'applique surtout aux feux et plus particulièrement à ceux de l'artillerie, que l'on peut, de très loin, faire agir sur les buts les plus divers, ce qui permet de faire converger sur un même objectif le tir de batteries souvent fort éloignées les unes des autres. On y arrive par des procédés spéciaux.

On appelle aussi convergence, ou mouvement convergent, l'opération par laquelle on fait arriver à un moment donné, sur un même point du champ de bataille, des troupes de diverses armes appelées de différents côtés.

— Biol. On peut comparer les phénomènes de convergence, en biologie, à la ressemblance morphologique factice que l'on donnerait à des substances fusibles différentes en les coulant dans un même moule. Deux êtres qui ont leurs propriétés chimiques classées dans deux embranchements différents du règne animal peuvent, dans des conditions mécaniques analogues, devenir difficiles à distinguer l'un de l'autre. Cela arrive, par exemple, assez souvent, dans la dégradation par parasitisme.

Les phénomènes de convergence sont une cause d'erreur en classification, puisque la classification doit établir la parenté réelle des êtres, et non leurs ressemblances factices. Le plus souvent, les premiers phénomènes du développement embryogénique permettent d'éviter cette cause d'erreur; par exemple, certains cirripèdes qui, à l'état adulte, ont l'apparence d'un sac informe, ont néanmoins pu, grâce à leurs formes larvaires, être classés parmi les crustacés, avec lesquels ils semblent, au premier abord, n'avoir aucune analogie.

Il ne faut pas confondre les phénomènes de convergence avec les phénomènes du mimétisme. V. ce mot.

CONVERGER (vèr-jan), ENTE adj. Qui converge : Lignes CONVERGENTES. Rayons CONVERGENTS.

— Fig. Qui se rapproche, qui se touche, qui a un but, un résultat commun : Opinions CONVERGENTES. Qui concentre l'action : Groupements CONVERGENTS.

— Algèbr. Approximation convergente, Approximation obtenue par des corrections successives, en commençant par les plus importantes, devant lesquelles les autres deviennent bientôt négligeables. Formule convergente, Formule contenant l'indication d'opérations en nombre infini, dans laquelle, au moins à partir d'un certain rang, la superposition des opérations indiquées fournit, pour la grandeur représentée, des valeurs qui ne peuvent jamais croître indéfiniment, mais qui, de plus, convergent vers une limite unique : Une formule dont la valeur tendrait périodiquement tantôt vers une limite, tantôt vers une autre, ne saurait pas converger, bien que toutes ses valeurs restent inf.

— Arith. Deux convergents, Tric convergent. V. TH.

— Hist. natur. Se dit des parties qui tendent à se rapprocher depuis leur base.

— Phys. Rayons convergents, Rayons qui se dirigent sur un même point : Les rayons parallèles réfléchis par des miroirs sphériques concaves ne sont pas convergents.

— Opt. Rayons convergents, Rayons qui ont la propriété de faire converger : Lentille convergente. Miroir convergent.

— ANTON. Divergent.

CONVERGER 'jè — lat. convergere; de cum, avec, et verger, se tourner, s'incliner. Prend un e après le g devant a et o : Je convergais. Nous convergeons) v. n. Tendre vers un même point, avoir un même direction : Presque tous les savants de la France convergent sur Paris.

— S' y conouter, marcher vers un même lieu : Les savants convergent sur un point. — S'y réunir en un même lieu : Les savants convergent sur Paris.

— Fig. Avoir un même but, une même tendance : Les

ndos soit bien défini, il faut qu'à une valeur donnée pour u et une valeur donnée pour v corresponde une position unique du point et réciproquement.

S'il s'agit de déterminer la position d'un point dans l'espace, on peut astroindre ce point à se trouver sur trois surfaces. Soit A' A''... une première série de surfaces correspondant à différentes valeurs u' u''... d'une variable u; soit B' B''... une deuxième série de surfaces correspondant à différentes valeurs v' v''... d'une variable v; et soit C' C''... une troisième série de surfaces correspondant à différentes valeurs w' w''... d'une variable w. Un point quelconque de l'espace est déterminé par les trois surfaces qui passent par ce point, et les valeurs particulières qu'il faut donner aux variables u v w pour avoir ces trois surfaces s'appellent les coordonnées du point. Pour qu'un système de coordonnées soit bien défini, il faut qu'à une valeur donnée pour u, une valeur donnée pour v, une valeur donnée pour w, corresponde une position unique du point et réciproquement.

Il en résulte que le nombre de systèmes de coordonnées est infini et qu'il faut deux coordonnées pour déterminer la position d'un point sur une surface, et trois coordonnées pour déterminer la position d'un point dans l'espace.

Coordonnées rectilignes planes. Soient deux droites X'X et Y'Y concourantes tracées dans le plan: la position d'un point quelconque M du plan est déterminée par l'intersection de deux droites parallèles aux axes X'X et Y'Y. Les positions de ces deux parallèles sont définies par les segments OP, OQ qu'elles interceptent sur les axes; OP en positif s'il est porté sur OX, négatif s'il est porté sur OX'; OQ en positif s'il est porté sur OY, négatif s'il est porté sur OY'.

Ces deux longueurs OP et OQ, affectés du signe convenable, sont les coordonnées rectilignes du point M; OP s'appelle l'x ou l'abscisse du point, O q l'y ou l'ordonnée du point.

Ce système de coordonnées est dû à Descartes, d'où le nom de coordonnées cartésiennes. Ces coordonnées sont dites rectangulaires ou obliques, suivant que les axes X'X et Y'Y sont rectangulaires ou obliques.

Coordonnées polaires planes. Soit O un point fixe nommé pôle, et soit OX un axe fixe. La position d'un point M du plan est déterminée par l'intersection d'un cercle de rayon p ayant pour centre le pôle, et d'une demi-droite O A partant du pôle et faisant avec OX l'angle ω, en convenant du sens dans lequel on compte l'angle ω à partir de OX. p et ω sont les coordonnées polaires du point M.

Coordonnées bipolaires. V. NIPOLAIRE. Changement de coordonnées dans un plan. Le problème consiste à trouver les coordonnées d'un point M dans un système (X'X, Y'Y) connaissant les coordonnées du point M dans un premier système (X'X, Y'Y) et la position des nouveaux axes par rapport aux premiers.

Pour définir cette position, nous nous donnons les coordonnées ab de la nouvelle origine O, dans le premier système, et les angles α et β que font O₁X₁ et O₁Y₁ avec OX; θ désignant l'angle XOY, x et y les coordonnées de M dans le premier système, x₁ et y₁ les coordonnées de M dans le second système, on trouve en appliquant le théorème des projections:

$$x = a + \frac{x_1 \sin(\theta - \alpha) + y_1 \sin(\theta - \beta)}{\sin \theta}$$
$$y = b + \frac{x_1 \sin \alpha + y_1 \sin \beta}{\sin \theta}$$

Si le premier système d'axes est rectangulaire, les formules de transformation deviennent:

$$x = a + x_1 \cos \alpha + y_1 \cos \beta$$

$$y = b + x_1 \sin \alpha + y_1 \sin \beta$$

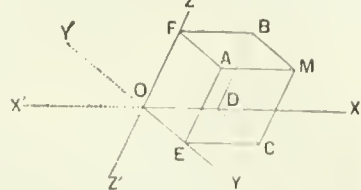
Si le second système d'axes est aussi rectangulaire, β = α + 90°, et les formules de transformation sont:

$$x = a + x_1 \cos \alpha - y_1 \sin \alpha$$

$$y = b + x_1 \sin \alpha + y_1 \cos \alpha$$

Pour passer d'un système d'axes rectangulaires à un système de coordonnées polaires, en prenant comme pôle le point O et comme axe polaire l'axe OX, les formules sont: x = ρ cos ω y = ρ sin ω.

Coordonnées rectilignes dans l'espace. Soient trois plans fixes: XOY, ZOY, ZOX, qui se coupent deux à deux suivant les droites X'X, Y'Y, Z'Z. Trois plans mobiles parallèles à ces plans fixes déterminent par leur intersection un point M de l'espace. La position de chaque plan mobile est donnée par le segment qu'il intercepte sur



l'une des droites X'X, Y'Y, Z'Z. Ces trois segments, OD, OE, OF, comptés positivement dans les directions OX, OY, OZ, et négativement dans les directions opposées OX', OY', OZ', sont les trois coordonnées rectilignes ou cartésiennes du point M. On les désigne en général par x, y, z. Ces coordonnées sont dites rectangulaires, si le trièdre OXYZ est trirectangle, obliques dans le cas contraire.

Coordonnées polaires dans l'espace. Soit un trièdre trirectangle OXYZ, la position d'un point M de l'espace est déterminée par la longueur ρ du rayon vecteur OM, l'angle θ que fait ce rayon vecteur avec l'axe OZ et l'angle φ du plan ZOM sur le plan fixe ZOY. Si ON est la projection de OM sur le plan XOY, l'angle XON mesure l'angle dièdre ψ. L'angle φ est compté de 0° à 360° dans le sens de la flèche (1), l'angle θ est compté de 0° à 360° dans le sens de la flèche (2). φ, θ, ρ sont les coordonnées polaires du point M. Ces trois coordonnées définissent les positions de trois surfaces: ψ le demi-plan ZOY, θ un cône de révolution ayant OZ pour axe, ρ une sphère de centre O et de rayon ρ. L'intersection de ces trois surfaces donne le point M.

Changement de coordonnées dans l'espace. — Déplacement de l'origine. Si l'on passe d'un système OXYZ à un second système O'X'Y'Z' dont les axes sont respectivement parallèles aux premiers et dirigés dans le même sens; si α, β, γ sont les coordonnées de la nouvelle origine dans l'ancien système, x, y, z les coordonnées d'un point M par rapport aux anciens axes; x', y', z' les coordonnées du même point par rapport aux nouveaux axes:

$$x = \alpha + x' \quad y = \beta + y' \quad z = \gamma + z'$$

Changement de directions des axes. Supposons que l'on change les directions des axes, l'origine demeurant la même. Soient α, β, γ les cosinus des angles que fait OX' avec les trois axes primitifs OX, OY, OZ, et α', β', γ' les quantités analogues pour OY', OZ', et enfin soient λ, μ, ν les angles YOZ, ZOY, XOY. En appliquant le théorème des projections, on a, entre les coordonnées x, y, z d'un point M dans le premier système, et les coordonnées x', y', z' du même point dans le second système, les relations:

$$x \cos \alpha + y \cos \beta + z \cos \gamma = \alpha x' + \beta y' + \gamma z'$$
$$x \cos \alpha + y \cos \mu + z \cos \lambda = \alpha' x' + \beta' y' + \gamma' z'$$
$$x \cos \alpha + y \cos \lambda + z \cos \mu = \alpha'' x' + \beta'' y' + \gamma'' z'$$

a, b, c ne sont pas arbitraires: il existe entre eux une relation. Il en est de même entre α' β' γ' et entre α'' β'' γ''. Quand les axes primitifs sont rectangulaires, les formules de transformation deviennent:

$$x = \alpha x' + \beta' y' + \gamma' z'$$
$$y = \beta x' + \alpha' y' + \gamma' z'$$
$$z = \gamma x' + \beta' y' + \alpha' z'$$

et les relations entre les cosinus:

$$\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2 = 1$$
$$\alpha'^2 + \beta'^2 + \gamma'^2 = 1$$
$$\alpha''^2 + \beta''^2 + \gamma''^2 = 1$$

Si les nouveaux axes sont rectangulaires, on a, en outre, les relations:

$$\alpha' \alpha'' + \beta' \beta'' + \gamma' \gamma'' = 0$$
$$\alpha' \alpha' + \beta' \beta' + \gamma' \gamma' = 0$$
$$\alpha' \alpha'' + \beta' \beta' + \gamma' \gamma' = 0$$

Et, dans ce cas, on obtient facilement les valeurs des nouvelles coordonnées en fonction des anciennes:

$$x' = \alpha x + \beta y + \gamma z$$
$$y' = \alpha' x + \beta' y + \gamma' z$$
$$z' = \alpha'' x + \beta'' y + \gamma'' z$$

et les relations entre les cosinus:

$$\alpha^2 + \alpha'^2 + \alpha''^2 = 1 \quad \beta \beta' + \beta' \beta' + \beta'' \beta'' = 0$$
$$\beta^2 + \beta'^2 + \beta''^2 = 1 \quad \gamma \gamma' + \gamma' \gamma' + \gamma'' \gamma'' = 0$$
$$\gamma^2 + \gamma'^2 + \gamma''^2 = 1 \quad \alpha \alpha' + \alpha' \alpha' + \alpha'' \alpha'' = 0$$

Formules d'Euler. Les formules précédentes pour passer d'un système rectangulaire à un autre système rectangulaire sont symétriques par rapport aux angles; mais, bien que ces angles soient au nombre de neuf, il n'y en a que trois qui soient arbitraires, car ils sont liés entre eux par six relations. On peut déterminer la position des nouveaux axes par rapport aux anciens; en se donnant l'angle φ que fait OX avec la trace OA du plan X'OY' sur le plan XOY, l'angle θ que fait le plan X'OY' avec le plan XOY et qui est égal à ZOY', enfin l'angle ψ de l'axe OX' avec la trace OA. Par trois rotations successives on peut amener le système OXYZ à coïncider avec le système OX'Y'Z', et l'on établit entre les coordonnées xyz d'un point M dans l'ancien système et les coordonnées x'y'z' du même point dans le nouveau système, les relations:

$$x = x' (\cos \psi \cos \phi - \sin \psi \sin \phi \cos \theta) + y' (-\sin \psi \cos \phi - \cos \psi \sin \phi \cos \theta) + z' \sin \psi \sin \theta$$
$$y = x' (\cos \psi \sin \phi + \sin \psi \cos \phi \cos \theta) + y' (\sin \psi \sin \phi + \cos \psi \cos \phi \cos \theta) + z' \cos \psi \sin \theta$$
$$z = x' \sin \psi \sin \theta + y' \cos \psi \sin \theta + z' \cos \theta$$

Coordonnées tétraédriques. V. TETRAÉDRIQUE.

Coordonnées tangentielles. V. TANGENTE.

Coordonnées homogènes. V. HOMOGENE.

Coordonnées trilineaires. V. TRILINEAIRE.

COORDONNER (de-né — du préf. co, et de ordonner) v. n. Disposer selon certains rapports, combiner dans l'ordre assigné par la forme ou la nature des éléments: COORDONNER des matériaux, des dates.

COORDONNÉ, ée part. pass. du v. COORDONNER.

— Gram. Propositions coordonnées. Celles qui ne dépendent pas l'une de l'autre, mais jouent le même rôle dans la phrase. (Elles peuvent être indépendantes ou toutes également dépendantes relativement à une propo-

sition principale. Elles sont souvent jointes par des conjonctions dites de coordination (et, ni, ou, etc.)

— Géom. V. COORDONNÉES.

Se coordonner, v. pr. Être coordonné.

COORDONNOGRAPHE (do-no) n. m. Instrument qui sert à dessiner mécaniquement la perspective.

COORG, petit Etat du Dekkan, tributaire de l'empire anglais des Indes. Il est entouré presque entièrement par les Ghates occidentales, qui le séparent de la présidence de Madras et du Mysore; 173.000 hab. Grâce à l'élevation du sol, le climat y est relativement salubre. Capit. Merikava (7.000 hab.). Cet Etat est régi par le même commissaire en chef que le Mysore, en résidence à Bangalore.

COORNHERT (Direk). Biogr. V. CORNHERT.

COORONGITE (jil' — de Coorong, nom d'une lagune de l'Australie) n. f. Matière minérale élastique, exclusivement composée d'hydrocarbures, trouvée dans les dépresseions sablonneuses de certaines régions australiennes.

COOTE (sir Charles), comte de MOUNTRATH, général et homme politique anglais, mort en 1661. Député au parlement irlandais, il fut nommé, en 1641, maréchal prévôt du Connaught, où il réprima des insurrections. En 1645, il était président du Connaught. Détesté par les Irlandais, il fut assiégé dans Londonderry en 1649. Délivré par son frère, il prit sa revanche à Carrickfergus, où il battit les Ecossais et les Irlandais, puis à Skirfield, où il battit de nouveau les Irlandais, prit Galway et Sligo et accula le marquis de Clanricarde à une capitulation. Le parlement le récompensa de ses services en lui donnant de hauts emplois. A la Restauration, Coote devint royaliste décidé et gagna plusieurs villes d'Irlande à la cause de Charles II. Le roi le créa comte de Mountrath (1661), et le combla d'honneurs.

COOTE (sir Eyre), général anglais, né à Ash Hill (comté de Limerick) en 1726, mort à Madras en 1783. An service de l'armée des Indes, dès 1754, il fut un des meilleurs lieutenants de Clive, et eut une part prépondérante à la victoire de Plassey. En 1760, il battait Lally-Tollondal à Wandewash; en 1761, il s'empara de Pondichéry. Nommé colonel (1765), il entra en Angleterre et fut élu membre de la Chambre des communes de Leicester (1768). En 1779, il était parvenu au commandement en chef de l'Inde. Chargé de réprimer la révolte de Hyder Ali, il le battit à Porto-Novo (1781) et en cinq autres rencontres. Gravement malade, il fut obligé de regagner le Bengale, où il mourut.

COOTEHILL, ville d'Irlande (Ulster (comté de Cavan)), sur la petite rivière de son nom: 1.800 hab. Grand commerce de grains; marchés de toiles.

COOTWYK ou COOTWICH (Jean), voyageur et jurisculte hollandais, né à Utrecht, mort dans la même ville en 1629. Poussé par le goût des voyages, il visita l'Europe de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est, puis (à partir de 1598) les principales îles de la Méditerranée, la Palestine, la Syrie et l'Égypte. De retour en Hollande, il publia un curieux Itinerarium Hierosolymitanum et Syriacum (Anvers, 1619), aujourd'hui fort rare.

COP (Guillaume), médecin suisse, né à Bâle, mort en 1532, fut premier médecin de Louis XII et de François I^{er}, et l'un des restaurateurs de l'art médical en France. Il n'a pas laissé d'ouvrages originaux, mais des traductions des œuvres de plusieurs médecins grecs. On a de lui: Pauli Aeginetae præcepta salubria (1510); Hippocrati præsagiorum libri tres (1511); Galeni de affectu locorum notitia libri sex (1528), et il a coopéré à la traduction d'Hippocrate (1526). — Son fils NICOLAS COP, d'abord professeur au collège Sainte-Barbe, devint recteur de l'université de Paris en 1533. Ayant défendu, dans un discours, Marguerite de Navarre, qui avait adopté les idées de la Réforme, il fut dénoncé au parlement et s'enfuit à Bâle. Il finit ses jours dans l'obscurité.

COPA n. f. Antiq. rom. Fille qui fréquentait les tavernes, où elle dansait et chantait pour gagner sa vie.

Copa, petit poème en vers élégiaques, attribué à Virgile. — Une petite servante syrienne, couffée d'une mitre grecque, chante et danse dans la taverne fumante en s'accompagnant des crotales. Elle invite les voyageurs à entrer jouir de la fraîcheur, des fleurs, des fruits, des boissons fraîches que l'auberge offre à ses visiteurs..... avec le reste. Ce poème, qui ne compte qu'une quarantaine de vers, est d'un tour vif et enjoué. Il est possible que Virgile en soit en effet l'auteur.

COPACABANA, ville de Bolivie (prov. de La Paz), sur la rive bolivienne du lac Titicaca. Cette localité fut un lieu sacré avant la conquête du pays, et possédait encore aujourd'hui un sanctuaire catholique renommé.

COPAGINAIRE (ji-nér' — du préf. co, et du lat. paganus, habitant d'un village) n. m. D'Écol. Cotennancier d'un même domaine.

COPAHIER n. m. Bot. V. COPAYER.

COPAHINE n. f. Principe extrait du copahu.

COPAHU (mot guarani) n. m. Nom d'une oléorésine, formée par plusieurs arbres du genre copaler.

— Encycl. Le copahu se retire, par incision, de divers arbres du genre copaler qui croissent au Brésil, au Mexique et dans les Antilles; le copahera officinalis est l'espèce la plus répandue, et il peut donner annuellement, par deux ou trois incisions faites à son écorce, de 15 à 18 kilogrammes de produit.

On distingue, dans le commerce, trois variétés principales de copahu: 1° le copahu ordinaire du Brésil, très liquide, transparent, d'une couleur claire, d'une saveur amère et désagréable, d'une odeur repoussante; 2° le copahu de Cayenne, très rare, plus épais que le précédent, d'une couleur foncée, possédant une odeur agréable et une saveur supportable; 3° le copahu de Colombie ou de Maracibo, se distinguant des variétés précédentes en ce qu'il laisse déposer dans les vases qui le contiennent une assez grande quantité d'une résine acide et cristallisable.

Le copahu est formé par une huile volatile, qui tient en dissolution deux substances résineuses. De ces deux résines, l'une, désignée sous le nom d'acide copahurique, cristallisable dans le système orthorhombique, a même composition que la copahone C₂₁H₃₄O₂; l'autre est visqueuse et incristallisable. Quant à l'huile volatile, elle est blanche, transparente, d'une densité égale à 0,978, elle possède l'odeur du copahu, et bout à 260°.

Le copahu est très usité comme médicament contre la

blennorrhée et la blennorrhagie; on l'emploie aussi comme téniafuge. On le met sous forme de pilules, d'opiates, de potions, de lavements, etc.; on l'associe souvent au cubébe. On l'emploie encore, sous forme de capsules, dans une enveloppe de gélatine ou de gluten, ou bien on le solidifie en consistance pilulaire, en le mélangeant avec 1 seizième de son poids de magnésie calcinée. On en donne de 1 à 15 grammes en vingt-quatre heures; son usage prolongé peut occasionner une éruption particulière qui, d'ailleurs, n'entraîne jamais de conséquences fâcheuses.

COPAHURIQUE adj. Chim. V. COPAHU.

COPAHUVATE n. m. Sel dérivant de l'acide copahuviq.

COPAHUVÈNE n. m. Hydrocarbure qui forme la majeure partie du baume de copahu.

COPAHUVIQUE adj. Se dit d'un acide extrait du baume de copahu.

COPAÏER, COPAHIER ou **COPAYER** (*pa-yé* — du guarani *copayba*, arbre à copahu) n. m. Genre de légumineuses-césalpiniées, tribu des *copaïfères*, et dont le nom scientifique est *copaïfera*; il comprend une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique et dans l'Afrique tropicales. Il ou écrit aussi COPAÏBA ou COPAÏVA.

— ENCYCL. Le genre *copaïer* renferme des arbres à suc résineux, balsamique, à feuilles ordinairement paripennées; les fleurs sont disposées en grappes rameuses. Le fruit est une gousse comprimée, bivalve, contenant une ou deux graines.

Le plus remarquable est le *copaïer* officinal (*copaïfera officinalis*), grand arbre touffu à fleurs blanches, dont la tige atteint 25 mètres de hauteur, et qui croît dans l'Amérique du Sud. Son bois, de couleur rougeâtre, est employé dans les constructions civiles. On en extrait par incision ou perforation un suc résineux appelé « copahu » ou « baume de copahu ». Ces incisions sont pratiquées à l'arbre avec une bache, et les perforations à l'aide d'une vrille. Elles doivent pénétrer jusqu'à un canal médullaire, d'où s'échappe la matière résineuse à certains époques de l'année.

COPAIN (*pin*) et moins bien **COPIN** (du préf. *co*, et de *pin* (lat. *pop. companio*, qui a donné *compagnon*; vx franç. *compain*, *compain*), préform. « celui avec lequel on partage le pain ») n. m. Fam. Camarade, compagnon préféré. « Camarade de collège avec lequel on met tout en commun. » (On emploie aussi, dans le même sens, le féminin *COMPINE*.)

COPAÏS (LAC), appelé aujourd'hui **Livadiah** ou **Topolias**. Il occupe, en Béotie, le fond d'un de ces bassins fermés si fréquents dans le système du Pénée. Dans cette dépression abouissent plusieurs rivières, dont la principale est le Céphise. A la saison des pluies (janvier et février), ces rivières forment un lac de 230 kilomètres, qui déborde quand ses émissaires souterrains (katavotres) sont obstrués. Mais, en été, les eaux se perdent en grande quantité par évaporation ou infiltration dans les calcaires, et le lac se trouve réduit à un marais de 150 kilomètres, où l'on ne voit, au milieu d'une splendide végétation, que quelques flaques d'eau peuplées d'anguilles et d'oiseaux; dans la moitié restante, se pratiquent alors quelques cultures de blé et de maïs, par une maigre population de 3.500 habitants que décime la fièvre. En 1882, on a commencé à dessécher le lac, par un système de canaux destinés à conduire les eaux dans les lacs voisins Likéri et Paralimni.

COPAÏVA n. f. Bot. Syn. de COPAÏER.

COPAL (mot espagn., d'origine mexic.) n. m. ou **COPALE** n. f. Variété de résine, obtenue en incisant l'écorce de certains arbres originaires des contrées tropicales. « *Copal dur*, Sorte de résine d'origine madécasse. » *Fausse gomme copal*, Résine provenant d'Amérique.

— Minér. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Comm. On distingue plusieurs sortes de *copal*:
1° Le *copal dur* du commerce français, ou *animé d'ore orientale*, qui est fourni par l'arbre appelé *tanrouk-rouchi* (*hymenæa verrucosa* Lam.), de la famille des légumineuses. Cet arbre, qui croît spontanément à Madagascar et sur la côte de Zanzibar, est connu et cultivé à la Réunion, où on le nomme *copaïer*.

Ce copal se caractérise par sa dureté, sa couleur jaune foncé et par l'absence de l'acide succinique dans les produits de la distillation sèche.

L'emploi le plus important du copal est la fabrication du vernis. La dureté de cette résine est la qualité qui la fait rechercher pour cet usage.

2° L'*animé orientale tendre* ou *copal tendre oriental*. On le trouve toujours mélangé au copal dur. Il est plus soluble que celui-ci, et fournit des vernis moins colorés, mais aussi moins solides. Le commerce parisien le désigne généralement sous le nom de *copal demi-dur*, réservant le nom de *copal tendre* au *dammar tendre* que l'on applique aux mêmes usages.

3° L'*animé occidentale tendre*, *animé tendre d'Amérique*, *copal tendre d'Amérique*. Cette résine est celle que fournit l'*hymenæa courbaril* Lam., arbre très élevé qui croît dans les contrées chaudes de l'Amérique, et dont le bois est recherché pour l'ébénisterie commune. On en distingue dans le commerce un grand nombre de variétés: *ambre blanc de Cayenne*, *ambre blanc du Brésil* ou *animé tendre du Brésil* en sorte, *animé tendre de Hollande*, *copal tendre du Brésil*, *résine animé de Carthage*.

On a encore donné le nom de « copal » à des matières très différentes des précédentes. Le *copal tendre de Nubie* n'est autre chose que le *dammar friable* ou *dammar selon*. Le *copal de Santo de Guatemala* est une résine fournie par le *rhus copalimum* Lam., vulgairement appelé *sumac ailé*, arbre de la famille des térébinthacées; elle nous vient des Etats-Unis et du Mexique.

— Minéral. Le *copal fossile* ou *résine de Highgate* est une résine jaune et brunâtre, très fragile, fondant facilement en donnant un liquide transparent et dégagant par l'action

de la chaleur une odeur très aromatique; elle se distingue facilement du succin en ce qu'elle ne donne pas d'acide succinique quand on la distille. On la trouve en grande quantité disséminée dans les argiles bleues de la colline de Highgate, près de Londres; on en a rencontré d'analogues en divers endroits, mais ces résines ne sont pas employées pour la fabrication des vernis.

COPALA, bourg du Mexique (Etat de Sinaloa), dans la sierra de Navarri, sur un affluent du fleuve côtier Chamatla; 3.540 hab.

COPALCHI n. m. Ecorce amère d'une espèce de croton faux china, employée comme fébrifuge.

COPALCHINE n. f. Principe amer de l'écorce de croton pseudo-china.

COPALINE n. f. Chim. Principe immédiat du copal, substance dure, incolore, soluble dans l'éther.

— Pharm. Syn. de COPALME, LIQUIDAMBAR. V. DAUME (liquidambar.)

COPALINE n. f. Résine fossile, nommée aussi *copal fossile*. V. COPAL.

COPALLIN, INE adj. Qui a rapport au copal.

— Bot. Qui produit du copal.

— n. m. Bot. Nom spécifique du liquidambar, qui produit le copalme.

COPALME n. m. Pharm. Syn. de COPALINE

— Adjectiv. : *Baume COPALME*.

COPAN, localité ruinée de l'Amérique centrale (Honduras), qui donne son nom à un département du Honduras, dont le chef-lieu est Santa-Rosa.

COPANATOCAC, village du Mexique (Etat de Guerrero); 7.000 hab.

COPANG (*pangh*) n. m. Monnaie d'or du Japon qui valait anciennement 52 fr., et 30 fr. au moment de la réforme du système monétaire japonais. Il ou écrit aussi COPANZ.

COPARTAGE (*taj*) n. m. En T. de dr., Partage, distribution d'un bien entre plusieurs personnes.

COPARTAGEANT (*jan*), ANTE n. et adj. Se dit des personnes qui prennent leur part dans un partage : Les COPARTAGEANTS. Les héritiers COPARTAGEANTS.

COPARTAGER (*je*). — Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *a*: Il *copartagea*. Nous *copartageons* v. a. Partager avec une ou plusieurs personnes : COPARTAGER une succession.

Copartagé, ée part. pass. du v. Copartager.

— Substantif. Personne qui a une part dans un partage : Les COPARTAGÉS.

COPARTICIPANT (*pan*), ANTE n. et adj. Se dit des membres d'une société en participation.

COPARTICIPATION (*si-on*) n. f. Participation commune à plusieurs : La COPARTICIPATION des travailleurs dans les bénéfices.

COPATERNITÉ n. f. Syn. de COMPATERNITÉ.

COPAYER n. m. Bot. V. COPAÏER.

COPE (Charles-West), peintre d'histoire de l'école anglaise, né à Leeds en 1811. Il exposa ses premières œuvres à l'Académie royale, en 1833. Les *Derniers jours du cardinal Wolsey*, exposés en 1848, fondèrent la réputation de l'artiste, qui entra la même année à l'Académie royale. Le goût, la distinction, des qualités d'observateur caractérisent l'œuvre de ce maître. On lui doit de belles pages au palais du Parlement : *Edouard III accorde à son fils, le Prince Noir, l'ordre de la Jarretière*; *Le prince Henri reconnaît l'autorité du juge Gascoigne*; *les Funérailles de Charles I^{er}*; *Lord William Russel quitte son épouse pour monter à l'échafaud*; *La milice bourgeoise fait une sortie pour débloquent Gloucester assiégé par le prince Robert*. Cope a aussi exécuté des tableaux de genre délicatement composés.

COPE (Edward Drinker), paléontologiste et naturaliste américain (1840-1897). En dehors de ses remarquables travaux de paléontologie proprement dite, Cope s'est surtout illustré par ses théories de biologie générale; il a été le chef de l'école néo-lamarckienne de l'Amérique du Nord.

Dans l'étude du développement du squelette des mammifères, Cope s'est efforcé de montrer le rôle de la cinétogénèse dans la formation des espèces. Mais il ne suffit pas que les caractères soient acquis par les individus, il faut encore qu'ils se transmettent à leurs descendants; d'où la nécessité de l'hérédité des caractères acquis que le célèbre paléontologiste a tenté d'expliquer par la théorie, aujourd'hui abandonnée, de la *diplogénèse*.

Il a fait intervenir dans toutes ses explications biologiques une énergie spéciale aux êtres vivants, qu'il a appelée *bathmie* ou localisation de la force de croissance.

Les considérations de Cope sur la cinétogénèse l'ont, malheureusement, amené à une théorie invraisemblable de l'influence créatrice de la conscience ou *archetétisme*, qu'il résume dans cette phrase : « La vie a précédé l'organisation. » L'œuvre de Cope est considérable; elle est résumée dans un livre qu'il a publié à Chicago en 1896 : *The Primary Factors of organic evolution*. V. CATAGÈNESE.

COPEAU (*po* — pour COUPEAU, de *couper*) n. m. Morceau de bois léger, que l'on détache avec le rabot ou un autre instrument tranchant : Les COPEAUX sont très commodes pour allumer le feu.

— Loc. fam. *S'enlever un copeau*. Se déchirer cruellement, s'enlever un morceau de chair sur quelque partie du corps. « Il fait plus de copeaux que d'ouvrage. » Se dit d'une personne qui se donne beaucoup de peine sans faire beaucoup de besogne.

— Techn. Lamelle de bois débitée à la scie, à une épaisseur voulue, pour fabriquer un peigne. « Dans les carrières d'ardoises, Roche schisteuse débitée pour la fabrication des ardoises. » Chez les treillageurs, lamelle de bois très mince dont on fait des ornements. « Dans les savonneries, Etat sous lequel les pains de savon sont utilisés pour fabriquer les savons fins dits « savons de toilette ».

COPECK, COPEK, KOPECK ou **KOPEK** (*pék*) n. m. Monnaie de cuivre en usage en Russie, et qui équivaut à la centième partie du rouble argent, dont la valeur est d'environ 4 francs de notre monnaie. (Le copeck équivaut donc à 4 centimes; il se subdivise en 2 denushkas ou poluskos, de 0 fr. 02 c.)

COPÉLATE ou **COPÉLATUS** (*pé, tuss*) n. m. Genre d'insectes coleoptères carnaux, famille des dytiscidés, comprenant des formes aplaties, petites, très striées, brunes ou fauves, vivant dans les eaux douces des régions chaudes du globe. (On connaît une quarantaine d'espèces du genre.)

COPÉLATES n. m. pl. Ordre des tuniciers ascidiés, comprenant les appendiculaires, petites ascidies ressemblant à des larves et présentant aussi des rapports avec les amphioxus. (Une seule famille compose cet ordre : celle des appendicularidés, avec ses genres principaux : *oikopleure* ou *appendiculaire*, *frittillaire* et *konaleskyia*.) — Un COPÉLATE.

COPENHAGUE (*pé-nagh*) en danois **Kjøbenhavn**, capitale du Danemark et du diocèse de Seeland, située par 55° 43' de latitude N. et 10° 14' de longitude E.; 380.500 hab.

Située sur la côte méridionale de l'île de Seeland et non loin de l'extrémité sud du détroit du Sund, la ville qui, autrefois, était contenue tout entière dans l'île de Seeland, a débordé au XIX^e siècle sur l'île d'Amager. On distingue deux, à Copenhague, l'ancienne ville et la nouvelle, séparées entre elles par la grande rue de Gothersgade, et, autour de ces deux centres, un certain nombre de faubourgs, dont le plus important est celui de Christianshavn, que le canal de Kallebostrand met en relations avec la ville proprement dite. Des remblais assez épais défendent la capitale contre l'invasion des vases et des sables; car, nulle part, la côte n'a été plus profondément et plus fréquemment remaniée que dans ce détroit. Grâce aux canaux qui la sillonnent dans tous les sens, Copenhague évoque l'idée d'une Venise septentrionale ou d'une ville hollandaise.

Parmi les monuments qui ornent les places, il faut citer le palais de Charlottenborg, ancien palais royal, qui donne aujourd'hui asile à l'Académie des beaux-arts; le théâtre, de construction plus moderne, et la statue équestre du roi Christian V. Le château royal, résidence actuelle de la cour, est situé sur le détroit de Kallebostrand; enfin, auprès du port, s'étend la place octogonale d'Amalienborg, au milieu de laquelle se dresse la statue de Frédéric V.

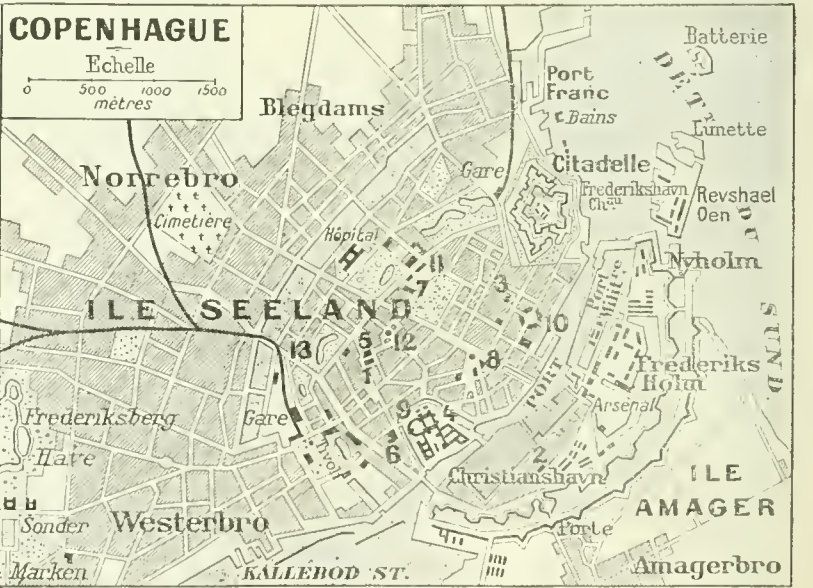
Le musée Thorwaldsen, un des plus curieux qui existent, rappelle le souvenir et contient les œuvres princi-



Copélate (gr. 4 fois).



Armes de Copenhague.



1. Notre-Dame. — 2. Eglise du Sauveur. — 3. Eglise Frédéric. — 4. Bibliothèque royale. — 5. Université. — 6. Palais du Prince et Musée national. — 7. Château de Rosenborg. — 8. Château de Charlottenborg. — 9. Château de Christiansborg. — 10. Château d'Amalienborg. — 11. Musée des beaux-arts. — 12. Tour ronde. — 13. Ordes Park.

pales de celui qui fut la gloire de la sculpture danoise. Autrefois, ville de guerre, comme l'attestent ses anciens remparts et sa citadelle, qui défendent les fameux passages du Sund. Copenhague est devenue essentiellement une ville de luxe et aussi une ville industrielle qui attire peu à peu toute l'activité et toutes les forces vives du royaume. Son port est, d'ailleurs, commode et vaste.

phyllum sont des plantes suffrutescentes, à feuilles à long pétiole, à nervures rares.)

COPTOPHYMA n. m. Genre d'oursins réguliers, famille des diadématidés, comprenant des petites formes à appareil apical très développé, fossiles dans la nomenclature d'Algérie. (La seule espèce du genre est le *coptophyma problematicum*.)

COPTOPLACENTA (sin — mot lat. formé de *copta*, copte, et *placenta*, gâteau) n. m. Antiq. lat. V. COPE.

COPTOPS (*topss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des lamiiés, comprenant des formes trapues, de taille moyenne, à livrée bariolée. (Les *coptops*, dont on connaît une trentaine d'espèces, sont propres aux régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Citons le *coptops fuscus* [Sénégal], le *coptops edificator* [Java], le *coptops liturata* [Madagascar].)

COPTORHINE ou **COPTORHINA** n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des copridés, comprenant des bousiers convexes et ramassés, de taille petite ou moyenne, noir brillant, et à prothorax très déclive chez les mâles. (Les *coptorhines*, dont on ne connaît guère que quatre ou cinq espèces, sont propres à l'Afrique tropicale.)

COPTORHYNQUE (*rink*) ou **COPTORHYNCHUS** (*rin-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyacophores, famille des curculionidés, comprenant des charançons verts ou dorés, revêtus d'écaillures grisâtres, ou ornés de bandes dures. (Les *coptorhynques* sont de taille petite ou moyenne; ils appartiennent au groupe des otiorhynchinés. On en connaît une douzaine d'espèces propres aux Moluques, à l'Australie, à l'Océanie.)

COPTOS, ville d'Egypte, non loin de la rive droite du Nil, au point de départ des deux grandes routes qui menaient aux côtes de la mer Rouge; l'autre plus au S., au port de Shashirit (Bérénice). Le commerce de l'Egypte méridionale avec le golfe Arabique, surtout le commerce des parfums, du bois précieux et de l'encens, passait presque entièrement par ces routes, aux temps pharaoniques; à partir de l'époque grecque, sous les Ptolémées et sous les Césars romains et byzantins, le commerce empruntait les mêmes routes pour les échanges avec la côte de Zanzibar, l'Arabie méridionale, l'Inde et l'extrême Orient. Coptos fut, dès le début, le chef-lieu du nome des Deux Eperriers (Harouï), et elle put jouer un rôle politique au début de l'histoire: à partir du moment où Thèbes prit le dessus, à la 12^e dynastie, elle fut éclipsée par sa voisine puissante, dont elle devint un des entrepôts. Son dieu principal était Manouïtphallique, le dieu de la terre et du désert, assisté d'une Isis et d'un Horus enfant, dont la notoriété était considérable: les restes de leurs temples ont été déblayés par Flinders Petrie en 1894. La prospérité de Coptos, arrivé à son apogée sous les Antopins, fut interrompue brusquement vers la fin du 11^e siècle: elle fut prise et détruite par Dioclète en 292, après un long siège. Elle se releva bientôt après, et, sous les califes d'abord, puis sous les sultans d'Egypte, elle devint une des villes les plus importantes du Saïd. Ruinée par la conquête turque au 15^e siècle, elle n'est plus aujourd'hui qu'un gros bourg d'environ 2.500 habitants, dépendant de la moudirié de Kénéh.

COPTOSAPelta (*phél*) n. m. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, habitant la Malaisie. (Les *coptosapelta* sont des arbustes grimpants, à feuilles opposées, à fleurs en panicules terminales, à graines pelées, à aile membraneuse.)

COPTOTOME ou **COPTOTOMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des dytiscidés, comprenant de petites formes ovales ou oblongues, voisines des *copelatus*, et dont on connaît cinq ou six espèces propres à l'Amérique du Nord.

COPTRIPEUR adj. ARRH. anc. V. COPTITEUR.

COPTURE ou **COPTURUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyacophores, famille des curculionidés, comprenant de petits charançons du groupe des *zygops*, de forme rhomboïdale, avec les élytres variés de dessins gris, roux ou jaunes, etc. (On connaît plus de cinquante espèces de *coptures* des régions chaudes du globe, la plupart habitant l'Amérique centrale et le Brésil.)

COPLATEUR, **TRICE** adj. Qui sert, qui est propre à la copulation: Les *vésicules coplatéris des insectes*. « Poche coplatrice, Réservoir que le liquide fécondant traverse chez les lépidoptères mâles. »

COPULATIF, **IVE** (du lat. *copulativus*, même sens. adj. Gram. Qui sert à lier, à unir: Particule copulative. Conjonction copulative. Proposition copulative. Celle qui renferme plusieurs attributs unis par une conjonction, comme les suivantes: La faiblesse et la tyrannie sont également à craindre chez un prince. La violence n'est ni honnête, ni utile. Log. Syllogisme copulatif, Syllogisme dans lequel la majeure est une proposition copulative, dont une partie est affirmée dans la mineure et l'autre niée dans la conclusion, comme dans l'exemple suivant: Un méchant acte ne saurait être injuste et nécessaire. Or la tyrannie est toujours injuste. Donc la tyrannie n'est jamais nécessaire.

— Bot. Cloisons copulatives. Cloisons du péricarpe qui se séparent bien de l'axe ni des parois.

— n. f. Conjonction copulative: La copulative.

— ANTON. Disjonctif, ive.

COPULATION (*si-on* — du lat. *copulatio*, action de se réunir ensemble) n. f. Accouplement du mâle et de la femelle, particulièrement de l'homme et de la femme. « On dit quelquefois copulation charnelle. »

— Bot. V. la partie cœcyl.

— Chim. V. AZOTE.

— ENCYCL. Zool. Copulation des infusoires ciliés. Au bout d'un certain nombre de bipartitions successives, les infusoires ciliés deviennent sénescents et, ainsi que l'a constaté

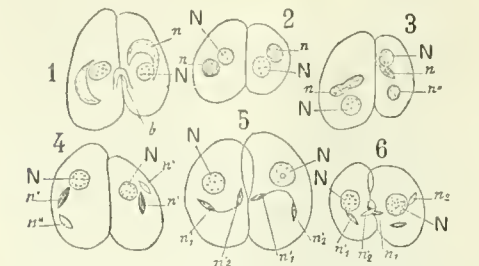


Fig. 1. Copulation de deux infusoires sénescents.

Maupas, incapables de continuer à se multiplier, à moins que n'intervienne la copulation. Deux infusoires sénescents d'origine différente se rapprochent et s'accrochent bouche à bouche (fig. 1, 1). Leurs pronucléus *n*, d'abord en forme de croissant (1), deviennent sphériques (2), puis se divisent (3, 4, 5).

Au bout de quelque temps (fig. 1, 5), il n'y a plus, dans les deux individus accolés, que les deux pronucléus mâles *n*₂ et les deux pronucléus femelles *n*₁. Il y a échange des deux premiers (fig. 1, 6) et chacun d'eux se fusionne avec un pronucléus femelle de l'autre individu. Puis les deux individus se séparent et chacun d'eux, rajuni par la copulation, recommence à se diviser par bipartitions successives.

On donne quelquefois à ce phénomène le nom de *conjugaison*; mais cette expression est impropre, puisqu'il n'y a pas fusion complète des deux individus accolés. Chez les vorticelles, cependant (fig. II), où les individus qui copulent sont de taille différente (microgamètes *K* fécondant un macrogamète), il y a absorption du petit individu dans le plus grand, mais seulement après qu'a eu lieu l'échange des pronucléus.

La nécessité de la copulation s'explique de la même manière que celle de la fécondation chez les êtres supérieurs. V. CARVAGAME.

— BULLIËR: Maupas, plusieurs Mémoires dans les « Archives de zoologie expérimentale et générale ».

— Bot. Il n'y a nulle part, dans le règne végétal, de copulation au sens propre d'« accouplement » qu'on doit attribuer à ce terme. Quelques auteurs l'appliquent cependant, d'une manière générale, à la formation de l'œuf, pour laquelle coexistent mieux les mots de *conjugaison* ou de *fécondation*. D'autres l'ont employé plus spécialement pour désigner certains modes de formation de l'œuf. C'est ainsi que Pringsheim (1869) a décrit sous ce nom, chez une volvocinée (*pandorina morum*), la conjugaison de deux zoospores ordinairement inégales, bien qu'il soit impossible de distinguer parmi elles un élément mâle et un élément femelle, phénomène qui a été observé depuis chez beaucoup d'autres algues (*ulothrix*, *cladophora*, *zannardinia*, etc.). Les frères Tulasne ont aussi désigné du nom de « copulation » le phénomène de fécondation qui, d'après de Bary et eux-mêmes, précéderait, chez les ascomycètes, la formation du périthèce et dont la signification serait tout autre pour Van Tieghem.

COPULATIVEMENT adv. D'une manière copulative: Des mots copulativement unis.

COPULE (lat. *copula*, lien) n. f. Logiq. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut: Le verbe être, qu'il soit exprimé ou sous-entendu, est la copule de toutes les propositions.

— Dr. canon. Union charnelle de l'homme et de la femme: Lorsqu'une fille n'a consenti à la copule que sous promesse de mariage, celui qui l'a faite est obligé, en conscience, de l'épouser.

— Gram. Conjonction copulative: Les *Sémites ne savent que faire succéder les propositions les unes aux autres, en employant pour tout artifice la simple COPULE* et (Reban.)

— Mus. anc. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— ENCYCL. Logiq. La *copule* est un élément essentiel de la proposition. Celle-ci sert à exprimer le jugement; et, par jugement, on entend l'opération psychologique qui consiste à établir un rapport entre deux termes. Toute proposition comme celle-ci: « L'or est jaune » renferme trois termes: le sujet et l'attribut ou prédicat, qui sont les termes déjà connus; le troisième affirme une relation entre ces deux termes donnés; il montre que le premier se rattache au second, que l'or rentre dans la classe des choses qui sont jaunes; ce troisième terme est le verbe ou copule. C'est le verbe être qui est la copule par excellence. Il est impliqué dans tous les autres verbes et peut s'en dégager par l'analyse. Ainsi je vais signifie je suis allant; je cherche signifie je suis cherchant. Le verbe « être » employé comme copule n'a pas le même sens que ce verbe employé pour exprimer l'existence. Dans ce jugement: Pégase est rétif, le mot est n'a pas le même sens que quand nous disons: Pégase est. Dans un cas, je le définis, même si son existence est tout imaginaire; dans le second cas, j'affirme qu'il existe réellement. La copule exprime donc non pas l'existence, mais l'attribution du prédicat au sujet.

COPULÉ n. m. Chim. V. CONJUGÉ.

COPULER v. a. Unir par copule.

COPURCHIC n. m. et adj. Fam. Se dit d'une personne ou d'une chose d'une élégance raffinée: Les *copurchics* sont implacables à l'endroit des femmes et de leurs toilettes.

— ENCYCL. Le terme *copurchie* a été mis à la mode en 1886. Il vient d'un roman d'Edgar Monteil, intitulé: *la Bande des copuriches*, et voici l'étymologie qu'il en donne dans ce volume: « Copurchie, nom qui venait de pur, grand chapeau de feutre inventé par Rubens et fort cher aux étudiants, et de chie, le tout relié ensemble, ainsi qu'il ressortait du préfixe en sens copulatif *co*; de cum, avec. »

COPYRIGHT (*pi-raït* — mot angl.) n. m. Droits d'auteur, de propriété littéraire; droit exclusif qu'a un auteur ou son cessionnaire d'imprimer, publier et vendre un ouvrage littéraire ou artistique, pendant un certain laps de temps. (Ce droit existe sur les cartes, les gravures, les compositions musicales, aussi bien que sur les livres.)

COQ (onomatopée — *kok*, excepté dans *coq d'Inde*, qui se prononce *ko-dind'*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux de basse-cour, de l'ordre des gallinacés et de la famille des faisans ou, selon d'autres, Famille des gallinacés, qui comprend, entre autres genres, le faisau et le coq domestique: Le genre *coq* est, de tous les oiseaux domestiques, celui qui est le plus utile à l'homme. Dans le langage vulgaire, ce nom ne s'applique qu'au mâle du genre, la femelle prend le nom de poule: Coq de Cochinchine. Coq huppé, prisé. Par ext. Nom vulgaire des mâles de plusieurs gallinacés: Coq suisse. Coq héron. Coq d'Amérique. Coq indien, Nom vulgaire du hocco. Coq de bois. Nom vulgaire du rupicole et de la huppe. Coq de montagne, Nom vulgaire d'une espèce du genre tétras. Coq de bruyère, Nom vulgaire des tétras. V. TÉTRAS. Coq de Limoges, Nom des faisans au moyen âge. Coq de Caracaa, Nom vulgaire d'une espèce de hocco. Coq d'été, Coq puant, Coq merdeux, Coq héron, Nom vulgaire de la huppe. Coq d'Inde, Dindon. Nom donné jadis aux faisans et aux pintades, qu'on appelait aussi poules de Turquie. Coq de marais, Nom vulgaire du tétras bonasia ou gelinotte. Coq maron, Petit oiseau de l'île Maurice, appelé aussi colin dans ce pays. Coq de mer, Nom vulgaire du canard pilet. Coq de montagne, Nom vulgaire de l'aerhaha. Coq noir, Petit tétras à queue plume. Coq de Pharaon, Espèce de petit faisau. Coq de roche, Nom vulgaire du rupicole. (V. RUPICOLE.) Coq sauvage, Tétràs à queue fourchue. Coq de prairie, Nom vulgaire du cupidon des prairies. Coq héron, Ancien nom des hérons et des bihoreaux, etc.

— Figure de coq que l'on place fréquemment sur la pointe des clochers d'église: Revier le coq de son clocher.

— Fam. Homme ardent et vigoureux en amour.

— Archéol. On appelait, au moyen âge, un coq d'orfèvrerie une aiguërie ayant la forme de cet oiseau, et on disait souvent un coquelicot. Les faisans étaient alors désignés sous le nom de *coq-Limoges*. Les coqs des girouettes et des clochers se nommaient fréquemment *cochets*: ils figuraient là comme emblèmes de la vigilance. Coq de montre. S'est dit, aux 17^e et 18^e siècles, de la rosace finement ajourée dans un disque de cuivre ou d'or, et qui, fixée à la platine inférieure d'une montre, protégeait le balancier.

— Art culin. Coq vierge, Nom que l'on donne quelquefois au chapon.

— Blas. Figure de coq représentée sur un écu. (Le coq héraldique est figuré debout, ou de profil, la tête levée et la queue décrivant une courbe régulière.) Le mot *coq* est souvent suivi des mots armé, anglé, éperonné, becqué, crêté, barbé, membré, etc., pour exprimer que les serres, les ongles, l'éperon, le bec, la crête, la barbe, les membres, etc., sont d'un autre émail que le corps. Coq chantant, Celui qui a la tête levée et le bec ouvert, comme s'il chantait. Coq hardi, Celui qui a la patte dextre levée.

— Bot. Coq-des-jardins, Menthe de coq ou herbe au coq, Nom vulgaire de la balsamite et de la tanaisie.

— Chir. Excroissance de chair. V. CRÊTE.

— Crust. Coq de mer, Nom vulgaire du calappe, appelé aussi crabe non-treux et migrank.

— Hist. Coq gaulois ou simplem. Coq. Un des emblèmes nationaux de la France: Le coq gaulois a décoré les drapeaux français pendant la première Révolution. En 1830, le coq gaulois remplaça la fleur de lis comme emblème national et fut supprimé du nouveau par Napoléon III.

— Ordre du coq, Ordre institué en 1214, par un dauphin du Viennois, à l'occasion d'un grand danger qu'il courut en combattant contre les Anglais. (Les chevaliers de l'ordre portaient un écu d'argent à un coq de sable. Les détails manquent sur cette institution.) Ordre du Coq, Ancien ordre de chevalerie, plutôt légendaire, et qui aurait



Coptops (gr. d'un tiers).



Coptorhina (gr. nat.).



Coptorhynque (gr. 3 f.).



Coq de bruyère.



Coq de roche.



Coq de clocher.



L'argent au coq huppé à crête d'or.



COQS SAUVAGES : 1. Gallus Sonnerati. — 2. Gallus Bankiva. — 3. Gallus varius. — COQS DOMESTIQUES : 4. De ferme ou galois et sa poule. — 5. Coucou de Rennes. — 6. Du Mans. — 7. De La Flèche. — 8. De Houdan et sa poule. — 9. De Crèvecoeur. — 10. De Mantes. — 11. Brèda. — 12. De combat du Nord. — 13. De combat, anglais. — 14. De combat, nan anglais et sa poule. — 15. Dorking. — 16. Leghorn. — 17. Red-Cap. — 18. Espagnol. — 19. De l'Adoue. — 20. Poule du chat frisée. — 21. B. ahmapoutre et sa poule. — 22. Cochinchinois et sa poule. — 23. Nègre soie et sa poule. — 24. Nankasaki.

été fondé par un Montmorency et soudé avec celui du Chien, qui datait du XI^e siècle.

— Jeux. *Combat de coqs*, Jeu sanguinaire qui consiste à faire battre, jusqu'à ce qu'un des combattants soit tué ou réduit à l'impuissance par suite de ses blessures, deux coqs dont on a remplacé les ergots par des éperons ou acier.

— Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles du genre térébratule.

— Pêch. Nom vulgaire du zèe coq. « *Coq de mer*, Nom vulgaire de la dorée, du cotta-scorpion et de certains crabes. « *Coq doré*, Nom vulgaire du zèe vomer.

— Techn. Sorte de crampon. « Chez les serruriers, Arrêt de charnière. « En horlog., Sorte de platine plus ou moins enjolivée, dans laquelle est insérée la lentille du balancier. « Sorte d'œuf métallique, supporté par un tige qui repose sur un pied de bois et dont les blanchisseuses se servent pour repasser les bonnettes, les entre-deux, etc.

— Vitic. (Eil qu'on réserve sur un cep, dans quelques vignobles, pour fournir, l'année suivante, un bourgeon destiné à remplacer l'arçon que l'on coupera à la taille de la seconde année.

— Loc. fam. *Coq du village*, Homme le plus huppé, le plus considéré d'une petite localité. « *Coq d'Inde*, Homme prétentieux et niais, par allusion à l'habitude qu'ont les hindous de se renfermer en étalant leur queue à la manière du paon. « *Fier comme un coq*, Très fier. « *Rouge comme un coq*, Soit d'une personne à qui une vive émotion, et principalement la colère, fait monter le sang au visage. « *Jambes de coq*, Jambes extrêmement grêles. « *Au chant du coq*, Au point du jour : *Se lever au chant du coq*. « *À nous le coq*, À nous la supériorité.



Coq de blanchisseuse.

Prov. et loc. prov. : *Être comme un coq en pâte*. Avoir toutes ses ailes, être entouré de soins et de bien-être. « On a dit autrefois *Coq en paquer*, dans le même sens. « *La poule ne doit pas chanter avant (ou devant) le coq*. L'autorité, dans un ménage, doit appartenir au mari. « *Chétive est la maison où le coq se tait et la poule chante*. Un ménage ne peut être prospère si la femme commande et si le mari obéit.

— ALLUS. ISTR. 1^o *Ronier na premier chant du coq*, Allusion à ceux qui, à l'exemple de saint Pierre, remettent un maître, une doctrine, à la première apparence du danger.

— 2^o *Sacrifier un coq à Esculape*, Socrate, tout près de mourir, disait à son ami Criton : « N'oubliez pas que nous devons sacrifier un coq à Esculape. » Ces paroles du grand philosophe se rappellent parfois lorsque l'on conseille de faire quelque sacrifice, quelque concession à un protégé, à une manière de voir que l'on n'adopte pas, mais dont on veut tenir compte.

— ENCYCL. Zool. On appelle *coq* un genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianides, comprenant des formes robustes, à plumage orné de tantes métalliques brillantes, à tête ornée de crête et de caroncules charnues, à queue recourbée ou panache et dont les rectrices ont l'aspect de faucilles. Les coqs sont originaires des contrées tropicales de l'Asie, d'où sont venues les races domestiques qui abondent aujourd'hui sur tous les points de la terre ; à l'époque quaternaire, une espèce aujourd'hui éteinte habitait l'Europe (*gallus Bravardi* des tufs volcaniques d'Issore), et ses restes sont abondants dans les cavernes. Mais les races actuelles descendent sans doute du *gallus Bankiva*, belle espèce à orné de plumes dorées et ferrugineuses, avec le dos brun pourpre, le plastron noir et la queue vert bronzé. Le coq Bankiva est répandu depuis l'Indo-Chine jusqu'en Nouvelle-Calédonie, où il a été, sans doute, introduit par les Malais. On l'appelle *coq rouge*, *coq de jungle*, dans les Indes, où il fréquente, dans les fourrés, les bois épais, par

troupes. Quelques autres espèces des mêmes régions : coq de Stanley ou de La Fayette (*gallus Stanleyi*) (montagnes de Ceylan) ; coq de Sonnerat (*gallus Sonnerati*) (montagnes de l'Inde, espèce très particulière à camail marqueté) ; coq bronze ou de Temminck (*gallus xanais*) c'est un hybride du Bankiva et du *gallus varius* de Malaisie ; à crête variée de rouge, de verdâtre et de jaune ; leurs descendants domestiques sont très estimés, comme ceux du Bankiva (*gallus domesticus*, *gallus nigricans*, *gallus Tahitivanus*, etc. De toutes ces races locales sont dérivés les coqs domestiques dont la taille, le plumage, varient extraordinairement, depuis les grands coqs de combat hauts sur pattes, à cuisses nues, jusqu'aux races dites « cochinchinoises », à pattes complètement emplumées jusqu'aux doigts.

— B.-arts. Les artistes ont représenté fréquemment des combats de coqs. Ce sujet est figuré dans une mosaïque du musée de Naples, découverte à Pompéi. Il se trouve également sur les médailles des Dardaniens, et sur un assez grand nombre de pierres gravées. Mais c'est surtout sur des vases peints que ces jeux sont retracés.

Parmi les peintres modernes, le Flamand Frans Snydera est peut-être celui qui a représenté le plus souvent des combats de coqs : le musée royal de Madrid a deux tableaux de lui sur ce sujet ; il y en a un troisième au musée de Berlin, un quatrième dans la galerie Balbi, à Gènes. Le musée de Madrid possède encore un *Combat de coqs*, de Jean Fyt. Le Louvre en a un, d'Oudry, qui est daté de 1710 ; le musée de Turin et celui de l'Académie des beaux-arts de Venise en montrent chacun un de Handkoecker. Ce peintre a retracé aussi le *Combat d'un coq et d'un dindon* (Munich). Les sculpteurs ont représenté également des combats de coqs : il nous suffira de citer le groupe exposé par l'aun. au Salon de 1801, et celui de Louis Cana, au Salon de 1818. Le *Combat de*

grands-croix de la Légion d'honneur ont pour signe distinctif le cordon rouge, qui se porte au sautoir.

— Art milit. Un *cordón* de troupes est un dispositif stratégique d'une série de corps destinés à garder une frontière ou une ligne déterminée. Cet échelonnement, s'il élargit le champ occupé par les troupes, a l'inconvénient de ne laisser nulle part des forces suffisantes.

Le *cordón* n'est admissible que comme dispositif de surveillance, formé seulement d'une faible partie des forces dont on dispose, le reste demeurant massé, au contraire, et à bonne distance, pour pouvoir se porter sur le point où la présence de l'ennemi est signalée par les troupes du cordon.

On a donné également le nom de « cordon » à la série des places ou forts établis le long d'une frontière, quand ils constituent une sorte de ligne continue et de résistance à peu près égale en tous ses points.

— Rel. hind. *Cordon sacré*. Le cordon sacré, en sanscrit *Fajnopavita*, « corde de sacrifice », emblème et signe extérieur des trois hautes castes de l'Inde, se porte sur l'épaule gauche et passe en sautoir sous le bras droit. Il est de coton pour le brahmane, de chaivre pour le kchatriya, et de laine pour le vaïçya. L'investiture (*opannayama*) du cordon et de la ceinture sacrés constitue une partie importante de l'initiation de l'hindou ; elle se célèbre généralement à huit ans pour les brahmanes, à onze ans pour les kchatriyas et à douze ans pour les vaïçyas.

Cordon jaune (ORÈRE DU), institué en France, vers la fin du xiv^e siècle, par Charles Gonzague, duc de Nevers.

Il disparut après la mort des ducs de Gonzague-Guastalla (1606). En 1850, un aventurier, se prétendant prince de Gonzague-Castiglione, tenta de relever l'ordre. Une condamnation ayant fait justice, en 1853, des prétentions du faux prince de Gonzague, l'ordre disparut de nouveau.

CORDONNAGE (*do-naj'*) n. m. Opération qui a pour but de relever les bords des fils des monnaies, afin de faire apparaître le cordon au moment de la frappe.

CORDONNER (*do-né*) v. a. Tortiller, tresser, rouler en forme de cordon : **CORDONNER** du fil, de la soie, des cheveux.

— Mon. Relever les bords du flan, à l'aide d'une machine spéciale dite *machine à cordonner*.

Cordonné, ée part. pass. du v. **Cordonner**.

— Archit. Entouré d'une saillie ornementale, arrondie en forme de cordon.

— Moll. Se dit des coquilles marquées de saillies en forme de cordons : *Coquilles cordonnées*.

Se *cordonner*, v. pr. Devenir cordonné.

CORDONNERIE (*do-ne-ri*) n. f. Métier, commerce de cordonner. || Ouvrage de cordonnerie. || Atelier de cordonnerie ; magasin où l'on vend des chaussures. || Lieu où l'on confectionne, où l'on dépose les chaussures : *La cordonnerie d'un arsenal*.

— ENCYCL. La *cordonnerie* comprend la fabrication effectuée à la main ou mécaniquement, ainsi que le commerce des chaussures de toutes sortes.

On distingue trois modes de fabrication : à la main, *mixte* et *mécanique*.

1^o Dans la première, on a recours à différents outils, tels que le *tranchet*, l'*arène*, le *marleau*, la *forme*, les *fers à lisser*, le *filpoisé*, etc.

2^o Dans la *fabrication mixte*, on fait d'abord usage de machines spéciales, puis le travail s'achève à la main.

3^o Dans la *fabrication mécanique*, la main de l'ouvrier n'intervient que pour surveiller et régler le fonctionnement de la machine. Quel que soit le mode employé pour établir la chaussure, ce travail nécessite un certain nombre d'opérations successives : le *découpage*, le *cambrage*, la *piquée*, le *montage*, etc. Outre les chaussures cousues, il existe encore celles dites « clouées », « rivées » et « vissées », presque toutes fabriquées à la machine.

CORDONNET (*do-né*) n. m. Tocha. Petit cordon, petite tresse, petit ruban pour attacher, pour enfiler ou pour être employé en guise de broderie. || Gros fil tors de soie, fait de bourre de soie. || Ganso de fil ou de soie ferree par un bout. || Nom donné à un genre de broderie qui consiste à prendre avec l'aiguille quelques fils d'étoffe du contour du dessin, de manière que le coton ou la soie à broder forme presque un petit cercle en relief et que chaque point se touche. || Petite corde de chanvre entourée d'une gaine de soie ou de coton, que l'on emploie pour faire manœuvrer une sonnette, un grand rideau, un store, etc.

Monn. Marque ou empreinte que l'on fait sur la tranche des pièces d'or ou d'argent. || On dit aussi LISREL.

CORDONNIER (*do-ni-èr*), **ERE** [de l'anc. franç. *cordonnier*, ouvrier en cordons], c'est-à-dire un cuir de Cordoue ; n. m. Tocha. Personne qui fait ou qui vend des chaussures. **CORDONNIÈRE** pour homme, pour femme.

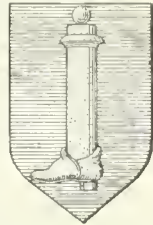
Zool. Nom vulgaire du genre notonecte. || Un des noms vulgaires de l'épinoche. || Nom vulgaire de divers poissons ; notamment des *blepharins* ; ainsi le *blepharis sutor* est nommé « cordonnier des Antilles », et le *blepharis naipon*, « grand cordonnier ». || Nom vulgaire de divers insectes, comme les capricornes, les lamies, appelés aussi *SAVETIERS*, etc. || Nom vulgaire d'une variété de goéland, au plumage brun noir.

— Prov. Les *cordonniers* sont les plus mal chaussés, On néglige souvent les avantages qu'on est, par sa position, par son état, le plus à portée de se procurer.

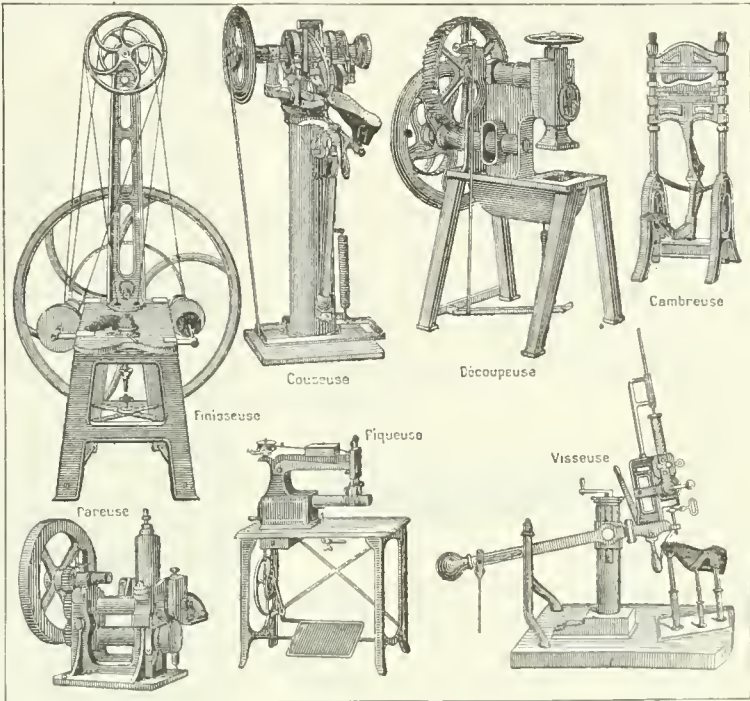
— ALLUS. LITTÉR. : **Cordonnier**, pas plus haut que la chaussure. V. CHAUSSURE.

— ENCYCL. Ethol. Les corporations des cordonniers ou *cordonniers* avaient pour patrons saint Crépin et saint Crépian. Elles sont mentionnées, dès le xiii^e siècle, dans les registres de la prévôté des marchands, à Paris ; il en existait dans toutes les autres villes ; toutes obéissaient à des règlements sévères. Les cordonniers de Paris élaiaient chaque année leur doyen et leurs jurés le lendemain de la Saint-Louis, dans la Halle aux curis. Le roi en appointait huit, ses fournisseurs ordinaires, qui touchaient 60 livres de gages, au xvii^e siècle. Les cordonniers marchaient sous une bannière figurant leurs patrons ; les coreoyers se qualifiaient de « disciples de saint Thibaut ».

CORDONNIER (Alphonse-Amédée), sculpteur français, né à La Madeleine (Nord) en 1818. Elève de Dumont et Thomas, il obtint le prix de Rome en 1877. Rappelons, parmi ses principales œuvres : *Jehanne d'Arc sur le bûcher*, qui est au musée du Luxembourg ; *L'Amour et la Folie* ; *le Printemps* ; *Hérauld d'armes*,



Armes de la corporation des cordonniers.

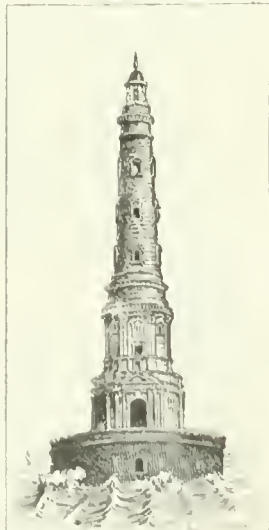


Cordonnerie mécanique.

à l'hôtel de ville de Paris. On lui doit encore : *l'Histoire*, statue en pierre pour la nouvelle Sorbonne (1886) ; *l'Archéologie*, statuette d'argent ; *les Quatre Saisons*, bas-reliefs en pierre, pour le palais Rameau à Lille ; *Danseuse et Joueur*, hauts-reliefs pour l'Hippodrome de Roubaix ; etc.

CORDOUAN [rad. *Cordone*] n. m. Peau de mouton ou de chèvre tannée, avec sa fleur, et qui fut en usage pendant des siècles pour confectionner les chaussures. || Aug. Sorte de cuir de chèvre préparé comme on faisait à Cordoue.

— ENCYCL. Le *cordouan* ne servait pas seulement à la fabrication des chaussures ; on l'employait aussi en selle-



Tour de Cordouan.

CORDOUAN, écueil du golfe de Gascogne, ve fige d'un littoral submergé, où fut la gallo-romaine *Noviomagus*, à 11 kilom. de Royan, à 8 ou 9 au large de l'embouchure de la Gironde.

Cordouan (MARÉME). Ce phare, établi à l'entrée de la Gironde, tire son nom de la ville de Cordoue. Il a été commencé, en 1581, par Louis de Foix, l'architecte qui construisit l'Escorial. Il ne fut achevé qu'en 1610, par le fils de Louis de Foix. Elevé sur un

CORDONNAGE — CORDOUE

rocher isolé qui faisait partie d'une île disparue aujourd'hui, ce phare possède encore les principales parties de ses constructions primitives. Bien qu'il ait été l'objet de nombreuses restaurations. La tour, notamment, a été surélevée et on a augmenté la portée du feu du phare, dont le foyer s'élève, aujourd'hui, à 63 mètres de hauteur ; son feu rouge ou blanc est visible de 23 à 29 milles. Ce phare constitue dans son ensemble un monument remarquable.

CORDOUAN, ANE, perseano née à Cordoue, ou qui habite cette ville. — Les **CORDOUANS**.

— Adjectif. Qui appartient à Cordoue ou à ses habitants : *L'industrie cordouane*.

CORDOUANIER ou **CORDOUANNIER** (*a ni-è*) n. m. V. **CORDONNIER**. || Aug. Ouvrier qui prépare le cuir appelé *cordouan*.

CORDOUANERIE (*a-ne-ri*) n. f. Forme ancienne du **CORDONNERIE**.

CORDOUE, en espagn. **CORDOBA** (lat. *Corduba*), ville d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la province de ce nom, au pied de la *sierra de Cordoba*, sur le Guadalquivir ; 55,000 hab. Jadis fameuse pour la fabrication des cuirs maroquinés, appelés *cordouans* ou *cuirs de Cordoue*, elle n'a plus, aujourd'hui, ni industrie ni commerce, en dépit de sa heureuse situation au point de jonction de nombreuses voies ferrées, qui la mettent en relations avec le reste de la Péninsule.

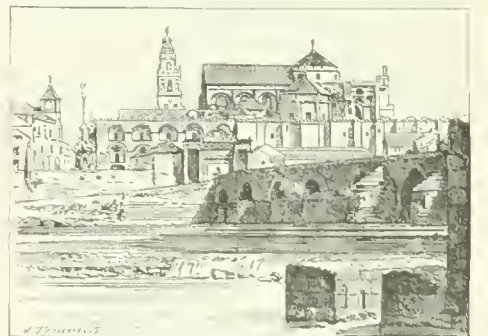
Cordoue est une ville déchue, mais une des plus pittoresques et des plus curieuses de l'Espagne. On y rencontre à chaque pas des vestiges de son antique splendeur. La merveille de Cordoue est la cathédrale, jadis la *Grande Mosquée d'Occident*, bâtie en 787 sur les ruines d'un ancien temple de Janus, par Abd-er-Rahman, puis agrandie successivement par Al-Hakem en 976, et par Almanzor en 1012. A l'extrémité d'un des dix-neuf nefes, on aperçoit le *Mihrab* ou sacristie, où était déposé un exemplaire du Coran, écrit tout entier de la main d'Othman. Les chrétiens, lors de leur victoire, consacrèrent la mosquée à la Vierge et la laissèrent intacte. Mais, en 1523, le chapitre éleva au centre de l'édifice une grande église gothique, qui subsiste encore, et qui fit disparaître soixante-trois colonnes.



Armes de Cordoue.

Parmi les autres édifices de Cordoue, on peut citer la Casa de Jeronimo Paez, la Torre de la Malmuerta, un pont arabe sur le Guadalquivir, la forteresse de Calahorra, l'Alcazar, etc.

— *Histoire*. Cordoue, fondée par les Phéniciens, et déjà riche au temps des guerres puniques, fut conquise en 152 av. J.-C. par Marcellus, et devint la capitale de l'Espagne ultérieure. Ayant pris parti pour Pompée dans la guerre civile, elle fut prise et saccagée par les Césariens en 45, mais elle se releva et devint, sous l'empire, la capitale de la Bétique, et même, au temps de Strabon, la ville la plus riche du pays. Lors des invasions des Goths, elle fut prise par Léovigilde, et devint la résidence des nouveaux souverains. Les Arabes s'en emparèrent après la bataille de Xérés et en firent, à partir de 716, leur capi-



Cathédrale de Cordoue.

talé ; vingt émirs s'y succédèrent jusqu'en 756, année où l'Ommeide Abd-er-Rahman, secouant la tutelle des califes de Damas, se déclara indépendant. Alors commença pour Cordoue une ère de grande prospérité. Au x^e siècle, elle compte 1 million d'habitants, et, par ses innombrables mosquées, ses palais, ses universités, ses bibliothèques, ses savants et ses guerriers, devient la rivale de Bagdad. En 1091, elle passa sous la domination des Almoravides et, en 1148, sous celles des Almohades. En 1236, sous le régime de Ferdinand de Castille, elle fut définitivement arrachée aux musulmans. Les Français la prirent en 1808.

Cordoue a donné le jour aux deux Sénéque, à Lucan, Averroès, Juan de Mená, Luis de Gongora, Pablo de Cespedes, Juan Valdes Leal, Gonzalve de Cordoue le Grand Capitaine, et, à son tour, à 50 kilomètres de Cordoue.

— Le *district de la rive droite* du Guadalquivir a 31,330 hab. ; le *district de la rive gauche*, 26,519 hab.

CORDOUE province espagnole, division administrative de l'Espagne (Andalousie), traversée de E. à O. par le Guadalquivir. Superf. 13,727 kilom. carr. ; 420,714 hab. Au N. du fleuve, on trouve une portion de la sierra Morena, relativement peu haute, pittoresque, aux passages faciles, riche en eau, mais en général peu fertile ; elle est boisée, présente des pâturages, produit des fruits et des céréales. L'air y est sain, la chaleur modérée. Au S. du Guadalquivir, c'est la Campuna, plaine monotone, peu accidentée, pauvre en eau, brûlée par le soleil, elle produit un abondance du blé, l'avoine, le lin, le chanvre, les fruits, les légumes, la vigne, l'olivier, le mûrier, on y élève des chevaux et des bestiaux. Capit. *Cordoue*.

CORDOUE maison noble espagnole, dont l'origine remonte au xiii^e siècle, et qui tire son nom de la ville de Cordoue, enlevée aux Maures, en 1236, par Dominique Mulon, seigneur de Dos Hermanas, lequel prit et transmit à ses descendants le nom de la place conquise

CORFINIUM, ville de l'Italie ancienne (Sammium), qui fut, pendant la guerre Sociale, la capitale des peuples latins ligurés contre Rome. Au]. *Strabo*.

CORFIOTE, personne née à Corfou ou qui habite cette île. — *Les CORFIOTES*.

— Adjectif. Qui appartient à Corfou ou à ses habitants : *Les mœurs CORFIOTES*.

CORFOU (autref. *Corcyre*), la plus septentrionale des îles Ioniennes. Réunie au royaume de Grèce en 1864, elle forme, avec Paxos et Lencade, une nomarchie. Elle a 560 kil. carr. et 87.000 hab. Elle est presque entièrement occupée par une chaîne de montagnes faisant partie du système de l'Albanie et de l'Épire, et composée de roches crétacées : le sommet principal est le Pantocrator (911 m.), qui domine, au N., le golfe de Corfou. La perméabilité du sol, le climat doux, mais sec, ne favorisent guère la végétation, représentée surtout par des cultures de blé, d'orangers et citronniers, d'oliviers, et par la vigne. C'est une région d'agriculture à population clairsemée : la principale et la seule vraie ville, *Corfou*, a 16.500 hab., et sa prospérité relative est due à son excellente rade, où relâchent les paquebots anglais, français et grecs. — L'île, d'abord colonie de Corinthe (708 av. J.-C.), a successivement appartenu aux tyrans de Syracuse, au roi d'Épire, aux Illyriens, aux Romains (229 av. J.-C.), à l'empire d'Orient et à l'empire grec, aux rois français de Naples (1264), à Venise (1336). Les Turcs essayèrent en vain de la prendre, au XVII^e et au XVIII^e siècle.



Monnaie de Corcyre (Corfou).

CORGE (*korj*) n. f. Paquet de vingt pièces de toile de coton des Indes, contenant chacune huit nouchoirs ou deux jupes.

CORGÉE n. f. Syn. anc. de ESCUTORGÉE.

CORGÈES (*jé*) n. f. pl. Archéol. Fouet à plusieurs brins, martinet de la nature de ceux dont se servaient les flagellants dans les processions, au moyen âge et au XVI^e siècle. (Les corgées sont composées d'un manche court et de trois lanières nouées ou plombées.)



Corgées.

CORNOULE (*gn mill*) n. f. Espèce de galle qui se produit sur le prunier.

CORGO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur le Miño et son affluent la Neira; 7.000 hab. Mouliars.

CORGOLOIN, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 10 kil. de Beaune, au pied de la côte d'Or; 831 hab. Ch. de P. L.-M. Carrières de pierre blanche à bâtir. Vignobles produisant des vins ordinaires estimés. (Les principaux crus sont : En la Botte, Aux Langres, Grand Clos de Langres, Es Chailots, etc.) Église du XIII^e siècle.

CORI (autref. *Cora*), ville d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]); 6.300 hab. Ancienne ville des Volques; restes de murs cyclopiques et ruines importantes de temples.

CORIA, épithète de Miuerve, chez les Arcadiens. Fille de Jupiter et de l'océanide Coryphé, elle avait un temple en Arcadie et passait pour avoir inventé les quadrages.

CORIA, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacerès], sur l'Alagon; 3.120 hab. Siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Santiago. Fabrique de porcelaine, tissus de laine. Ville d'origine romaine. — Pop. du district de *Coria* : 22.900 hab.

CORICAC (du lat. *coriaceus*; de *corium*, cuir) adj. Dur comme du cuir; qui est difficile à déchirer et à diviser : *La viande de vache est dure, coriac et indigeste*. (Raspail.)

— Fig. Teoace, entêté; dur, avare : *Rien n'est plus coriac qu'un vieux procureur*. (Grimod.)

— *Cyprin coriace*. Ichtyol. Espèce de cyprin à peau nue, épaisse et dure.

— *ANTON*. Flasque, moelleux, fongueux, mou, tendre.

CORICACES n. m. pl. Entom. Tribu de diptères, de la famille des pupipares, chez lesquels toutes les parties du corps sont extrêmement résistantes : *Les coricaces vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux*. || Sing. Un *CORICACE*.

— Zooph. Famille de zoanthaires, dont le corps prend, par la dessiccation, une consistance coriac.

CORICACÉ, ÉE (rad. *coriace*) adj. Qui a la résistance du cuir. (Peu us.)

CORICACITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est coriac.

CORIA DEL RIO, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville], sur le Guadalquivir; 5.300 hab. Minoteries, briqueteries, tuileries.

CORIAIRE (*ri-èr*) n. f. Agric. Nom vulgaire de la corroyère, appelée scientifiquement *coriaria myrtifolia*.

— Techn. Nom donné, dans les tanneries, à diverses matières d'origine végétale, employées pour le tannage des cuirs.

CORIAMBE n. m. Prosod. anc. V. CUORIAMBE.

CORIARYRTINE n. f. Matière neutre, découverte dans le coriaria ou redoul à feuilles de myrte.

— *ENCYCL.* Pour la préparer, on traite par du sous-acétate de plomb le suc extrait par la presse des bourgeons du redoul, on débarrasse le liquide du plomb en excès par l'hydrogène sulfuré, et on l'agit avec de l'éther qui s'empara de la *coriaryrtine*. Cristallisé en prismes rhomboïdaux obliques, elle fond vers 220°. C'est un poison des plus violents.

CORIANDRE n. f. Genre d'ombellifères et type de la tribu des carvis, renfermant une dizaine d'espèces qui vivent sur les bords du bassin méditerranéen, de l'Orient et de l'Amérique du Nord : *La coriandre levée demande des sarclages assez nombreux*. || Nom de la graine ou fruit de cette plante : *La bonne coriandre est de couleur rose*.

— *Essence de coriandre*. Huile essentielle qu'on extrait par distillation des semences de coriandre avec de l'eau à 150°. Elle est jaune pâle, aromatique; son odeur rappelle celle de la fleur d'orange.

— *ENCYCL.* La *coriandre* (*coriandrum sativum*) est une plante annuelle, à fleurs blanc rosé, groupées en ombelles terminales. Elle croît dans l'Europe centrale et méridionale, et on la cultive dans plusieurs localités. Ses fruits

verts ont une odeur caractéristique de punaise. Secs, ils répandent au contraire un parfum aromatique et agréable. Ils sont fréquemment employés, dans les contrées méridionales, comme condiment. En médecine, ils sont réputés carminatifs et stomachiques, et entrent dans la préparation de l'eau de mélisse composée. On s'en sert aussi pour masquer la saveur désagréable de certains médicaments. Enfin, les confiseurs préparent avec la coriandre de petites dragées semblables à l'anis sucré.

CORIANDRÉES n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *coriandre*. — Une *CORIANDRÉE*.

CORIANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]), su. lr. Conca; 6.000 hab.

CORIARIA n. m. Bot. Nom scientifique du genre redoul.

CORIAIRÉES n. f. pl. Série de plantes dicotylédones, composée du seul genre *coriaria* ou redoul. — Une *CORIAIRÉE*.

CORIAIRINE n. f. Alcaloïde trouvé dans la coriaire.

CORINDE n. f. Homologue de la pyridine trouvée dans les produits de distillation des goudrons de houille.

CORIE (*ri*) n. f. Partie coriacée de l'hémélytre des insectes hémiptères hétéroptères : *Dans les espèces qui portent un écusson très grand, comme les scutellères, la corie est limitée au bord antérieur des hémélytres demeuré libre*.

— *ENCYCL.* On remarque souvent sur la corie des nerfs longitudinaux, ainsi qu'un diverticulum émanant de la base interne et séparé du reste de l'hémélytre par un sillon oblique partant de l'angle huméral et se dirigeant vers le point basilaire interne de la membrane. Chez les pentatomides, la corie présente quelques nervures saillantes moins nombreuses que celles du reste de l'élytre.

CORIGLIANO Calabro (lat. *Coriolanum*), ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosezza]), sur le fleuve côtier *Corigliano*; 12.460 hab. Beau château féodal, cinq églises et six couvents. Vin estimé. Près de cette ville se trouvait l'ancienne Sybaris, dont il ne reste plus de vestiges.

CORIGLIANO d'Otranto, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]); 3.100 hab.

CORINE n. f. Corps azoté C¹²H¹⁶Az²O⁴, que l'on obtient en traitant la peau fraîche par l'eau de chaux ou le chlorure de sodium en solution aqueuse.

CORINALDO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancone]), sur le fleuve côtier Cesano; 5.800 hab.

CORINDE n. f. Bot. Nom français des cardiospermes.

— *Tech. Collier de corinde*. Bijou confectionné avec les graines d'une plante de la famille des sapiidées.

CORINDON (du tamoul *kurundam*, même sens) n. m. Minér. Pierre fine très dure, la plus estimée de toutes après le diamant, et dans laquelle les minéralogistes ont reconnu de l'alumine pure.

— *Bot.* Graine, fruit du cardiosperme des Indes, connu dans le commerce sous le nom de *bois de merveille*. || On écrit aussi *CORINDUM*.

— *ENCYCL.* Minér. Le caractère le plus distinctif du *corindon*, c'est son extrême dureté : c'est, après le diamant, le plus dur des minéraux. Le corindon, dont la formule est APO³, le poids spécifique de 3,93 à 4,08, et la dureté 9, est généralement transparent ou translucide, avec un éclat vitreux. Ses formes cristallines appartiennent toutes au système rhomboédrique. Il y en avait de différentes variétés de corindon le nom générique de « té-lésie », et les minéralogistes allemands leur ont conservé la dénomination de « saphir ». On les connaît dans la joaillerie sous le nom de *gemmes orientales*. Parmi les variétés de couleurs sous lesquelles se présente le corindon hyalin, les plus remarquables sont : le corindon rose ou rubis oriental; jaune, ou topaze orientale; bleu, ou saphir oriental; violet, ou améthyste orientale; vert, ou émeraude orientale; enfin limpide, incolore ou saphir blanc. Les variétés de couleurs du corindon adamantin sont moins nombreuses que celles du corindon hyalin. Il y en a de verdâtres, de rouges, de roses, etc. Enfin, on appelle corindon ferrifère ou émeraude corindon à structure finement grenue, négligé d'une proportion assez considérable de sesquioxyde de fer, et dont les couleurs varient entre le brun, le rouge et le bleuâtre. Le corindon se rencontre dans le granit, les chloritoses, les basaltes, les dolomies, les sables diamantifères, etc.; il existe à l'état de dissémination au milieu des couches, où il est solidement encaissé; on profite, pour l'extraire, de la désagrégation que les agents atmosphériques font naturellement éprouver à la gangue, et on recueille les précieux cristaux au milieu des sables d'alluvion. A Carnatic et au Malabar, on trouve du corindon adamantin; à Ceylan et au Pégu, se trouvent des corindons hyalins; on en trouve enfin, en France, à Espaly (Haute-Loire). Le corindon existe à Mazzo, en Piémont, à Minsk, dans les monts Oural, à Gellevero, dans la Laponie suédoise, au Saint-Gothard, à Brannen dans le haut Valais, et sur quelques points des États-Unis. Le corindon présente cette particularité de renfermer de nombreuses inclusions gazeuses et liquides. Certaines variétés ont permis d'observer la présence de l'acide carbonique liquide.



Coriandre : a, fleur; b, fruit.



Corinne au cap Misène, d'après Gérard.

mier. — Gérard a exécuté plusieurs répétitions de son tableau avec quelques variantes.

CORINNUS, poète mythique, contemporain de la guerre de Troie, et qui, suivant quelques vagues traditions rapportées par Suidas, aurait composé une *Iliade*, dont le poème d'Homère n'aurait été que la copie. Son existence même est révoquée en doute.

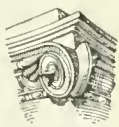
CORINTH, petite ville des États-Unis (Etat de Mississippi); 3.800 hab. En 1862, les confédérés et les fédéraux se disputèrent vivement la possession de cette ville.

CORINTHE, ville de Grèce, sur l'isthme du même nom, au fond de la baie de *Corinthe*, près du golfe de Lépante; 4.125 hab. Exportation de raisins secs, d'huile, de céréales, de soie. Ch.-l. de l'arrond. de Corinthe, de la province d'Argolide-et-Corinthie. Siège d'un archevêché orthodoxe.

Ses deux anciens ports de Lechaon (sur le golfe de Corinthe) et de Cinkri (sur le golfe Saronique) sont envasés. Le passé de Corinthe contraste avec cette tristesse du présent, sans avoir, du reste, absolument réalisé le rôle auquel la ville paraissait vouée par sa situation entre la mer Ionienne et la mer Egée. A ses débuts, affranchie d'Argos par l'invasion dorienne (vers 1100 av. J.-C.), elle devint le centre de la domination héraklidae sur le Péloponnèse. Alors, elle soutint des guerres heureuses contre ses voisins, y compris Athènes. Un peu plus tard, sous la tyrannie des Bacchiades, du milieu du VIII^e siècle au milieu du VII^e siècle av. J.-C., elle affirma encore sa vitalité par de nombreuses fondations de colonies (Corcyre, Syracuse, Potidée). Mais, vers 657, une révolution enveloppée de légendes substitua au régime existant un gouvernement fondé sur l'élection populaire. Dès lors, Corinthe n'intervint plus dans la vie grecque que par les jeux Isthmiques et par le droit de transit qu'elle percevait sur les marchandises passant au pied de sa citadelle. Dans les guerres médiques, son nom apparut à peine. Après avoir, par son despotisme vis-à-vis de Potidée, déclenché la guerre du Péloponnèse, elle en céda la direction à Sparte, qu'elle abandonna, plus tard, à l'instigation de Thèbes.

corinthiens. **Corne de bélier**, Volute ornementée du chapiteau ionique composé. **Corne de vache**, Nom donné aux évidements ou tronçonnets que l'on pratique quelquefois sur les arcs des voûtes. **Edifice cornu en coin**, Celui qui est mal orienté.

— Art milit. **Corne d'amorce**, Instrument dont le nom indique la forme, et qui, avant l'invention de l'étopille, servait à verser sur les bouches à feu la poudre nécessaire à l'amorçage. **Ouvrage à cornes**, Ouvrage de fortification composé de deux demi-bastions (B, C), disposés à droite et à gauche d'une courtine (A). [Généralement employé comme ouvrage avancé, pour occuper certains points du terrain, il devait être flanqué par le corps de place en arrière.] **Corne à double flanc**, Cornes dont les ailes, au lieu d'être parallèles, sont à retour à partir du demi-bastion.



Corne de bélier par le corps de place en arrière. **Corne à double flanc**, Cornes dont les ailes, au lieu d'être parallèles, sont à retour à partir du demi-bastion.

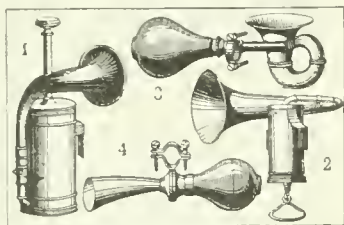
— Art milit. anc. Chacune des deux branches de l'arc courbé en forme de cornes, et qui étaient primitivement de véritables cornes assemblées sur un morceau de bois d'if.



Ouvrage à cornes : A, courtine ; B, demi-bastion ; C, ailes.

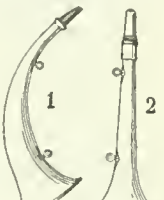
— Art vétér. **Corne de chamois** ou simplement **Corne**, Instrument en corne, qui sert à saigner les chevaux au palais. **Catarrhe des cornes**, Maladie de la membrane muqueuse des sinus frontaux du bœuf.

— Bot. Appendice qui naît sur le capuchon de quelques orchidées, et sur la fructification de certains cryptogames. **Nom vulgaire du fruit du cornouiller**. **Nom vulgaire du fruit de la mâcre**. **Epeuro** de certaines fleurs. **Corne d'abondance**, Nom vulgaire des genres fêde, de la famille des composées; coroucopie, de celle des graminées, et d'un champignon du genre ménéle. **Corne-de-cerf**, Nom vulgaire du genre cornope, de la famille des crucifères, d'une espèce de platanin et de plusieurs champignons du genre clavaire.



Corne d'appel : 1, 2. De tramway ; 3. D'automobile ; 4. De bicyclette.

— Ch. de f., vélocip., etc. **Corne d'appel** ou **Trompe**, Instrument en métal ou en corne, avec une embouchure à anche, à l'usage des gardes-lignes, qui l'emploient comme supplément de signaux, pour annoncer l'arrivée d'un train. **Cornet** métallique que les cyclistes, les chauffeurs d'automobiles font agir en pressant une pomme de caoutchouc, pour avertir de leur approche. (On dit aussi **CORNET**.) **Instrument analogue au précédent**, qui se manœuvre comme une petite pompe, et dont sont munis les tramways, les voitures de pompes à incendie, etc. **Instrument à anche**, en forme de corne de bœuf, dans lequel les veucers soufflent pour appeler les chiens, ou pour s'appeler entre eux sous bois.



Corne d'appel : 1. Cintree ; 2. Droite.

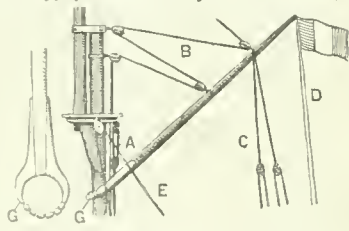
— Géogr. Sommet anguleux d'une montagne. (On l'appelle aussi **DENT**, ou **AGUILLE**.)

— Hortic. Variété de pomme de terre.

— Jeux. S'emploie quelquefois pour **Cornet**. **Tenir la corne**, Avoir les dés et jouer pour son compte.

— Mar. Vergue s'appuyant sur le mât par une mâchoire, et dont l'autre extrémité est soulevée en l'air à poste fixe par la drisse de pic.

(La corne se hisse à son poste au moyen de la drisse de mât et se manœuvre au moyen de deux palans de garde.)



Corne : A, drisse de mât ; B, drisse de pic ; C, palans de garde ; D, drisse de pavillon ; E, bâncine de l'âne ; G, mâchoire.

— Minér. **Pierre de corne**, Nom vulgaire de plusieurs substances, à cause de la ressemblance plus ou moins grande que présente leur aspect avec celui de la corne.

Pierre de corne fusible, Orthose compacte ou pétrosilex. **Pierre de corne infusible**, Silice cornée. **Variété cornée de pétrosilex**. (On trouve dans le Lyonnais et dans le Beaujolais des cornes rouges et des cornes vertes.)

— Pathol. **Cornes cutanées**, Productions dures qui se forment accidentellement à la peau, dans les parties habituellement décolorées, surtout chez les vieillards.

— Techn. Coin du chef d'une pièce de toile qu'on fait sortir dans le plage, et sur lequel on inscrit la marque et le numéro. **Eminence qui dépasse le bord d'un réchaud**. **Nom de plusieurs outils de tonnelier et de charroi**.

Raie blanche qui se trouve sur la tranche du cuir quand il a été mal tanné. **Se dit quelquefois pour tourillon**.

Nom vulgaire d'un chausse-pied en corne.

— Vénér. **Tête de chevreuil**.

— Vitic. Nom donné, dans quelques vignobles, aux branches mères des ceps, à celles qui portent les restes des sarments précédemment taillés.

— Zool. **Bêtes à cornes**. V. **BÊTE**. **Syn. de CARNAUD**.

Corne d'Ammon ou **de bélier**, Nom donné par quelques naturalistes aux ammonites. **Corne d'or** ou **d'abondance**, Nom vulgaire d'une grande huitre et de plusieurs grands tritons.

— Loc. div. **Coup de corne**, Attaque vive, méchanceté. **Montrer les cornes**, Se montrer prêt à l'attaque ou à la défense; faire le méchant. **Montrer les cornes, Faire les cornes à quelqu'un**, Vouloir lui faire honte, lui reprocher quelque action en avançant vers lui l'index et le médus ouvert et écartés, les autres doigts étant fermés. **Prendre, Attaquer le taureau par les cornes**, Entreprendre une chose par son côté le plus difficile; attaquer de front la difficulté. **Le diable et ses cornes**, Chose difficile ou très considérable.

— Loc. prov. : **Les cornes lui en sont venues à la tête**. Se dit pour marquer l'étonnement profond d'une personne.

On prend les hommes par les paroles et les bêtes par les cornes, On prend les hommes par la persuasion et non par la force, comme on fait pour les animaux.

— EXERC. Zool. Les cornes existent ordinairement par paires chez nombre de mammifères, particulièrement chez les ruminants. Comme les sabots, les ongles et les griffes, ce sont des formations épidermiques, consistant en longues fibres solides et élastiques parallèlement accolées. La ramure des cerfs est une formation du derme, différente de la corne du bœuf, gaine qui ne quitte jamais l'axe osseux autour duquel elle s'est développée.

Chez la girafe, les cornes persistent et sont recouvertes en tout temps d'un tissu vasculaire analogue au velours des cerfs; le même tissu se trouve aussi chez l'antilope d'Amérique ou dicranocère, qui, sur des axes osseux, possède des étuis corneés se détachant à des époques périodiques. Les cornes des rhinocéros appartiennent à la série des formations épidermiques; elles sont montées sur de légères protubérances des os nasaux, mais elles sont pleines. Les mammifères ruminants cavicornes ont des cornes de toute espèce de formes; la plus grande diversité s'observe chez les antilopes. Les antilopes indiennes du genre *te-tracrus* possèdent quatre petites cornes, par une exception absolument remarquable, car tous les autres ruminants n'en ont qu'une paire. On a décrit, sous le nom de *bois tricornes*, un bœuf du Sénégal à trois cornes; mais la troisième corne du nez est un produit artificiel dû à une greffe animale que pratiquent les bergers de ce pays.

— Antiq. L'antiquité a appliqué la corne des animaux à une foule d'usages, soit en nature, soit après l'avoir travaillée. On en fit des vases à boire, qui furent l'origine de ces *rhynots* si originaux, dont le liquide s'échappait en filet par une des extrémités. On en fit des trompes, qui conservèrent le nom et la forme d'une corne, même lorsqu'elles étaient fabriquées en métal. Les lanternes étaient garnies de lames de corne; ces lames, convenablement disposées, constituaient des arcs d'une remarquable élasticité. Les bras de la lyre, les *umbilici*, petits rouleaux autour desquels s'enroulaient les papyrus et les peaux qui formaient les *volanes* (*volamina*) étaient souvent en corne. Les cornes avaient pris une grande place dans la symbolique des peuples, surtout en Orient. Elles étaient un attribut de la force et de la puissance, à cause de la force, du courage et de la vigueur fécondante du taureau, animal sacré dans les cultes primitifs. Beaucoup de dieux et de génies de la Chaldée, de l'Assyrie et de la Babylonie portent des cornes sur les bas-reliefs qui nous sont parvenus. Cet attribut divin passa en Occident avec les migrations; les divers peuples gaulois avaient des dieux cornus. Par une association d'idées toute naturelle, les guerriers ordèrent leur casque de cornes, non seulement chez les barbares, comme les Gaulois, mais même chez les Grecs et les Romains.

Chez ces derniers, le mot *corniculum* (petite corne) désignait encore des ornements de métal fixés au casque de chaque côté de l'airagrette et qui avaient la forme et la position d'une paire de cornes. Les chrétiens, qui regardaient les dieux du paganisme comme autant de démons, et qui ne doutaient pas à ce titre de leur puissance, firent des cornes un des attributs de Satan et de ses satellites.

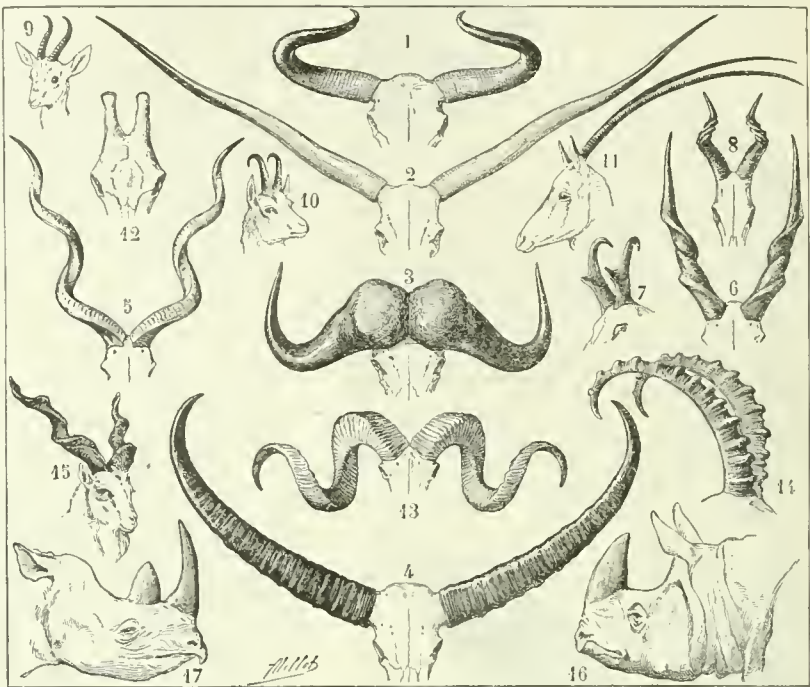
— Archéol. Les cornes d'appel rentrent dans la catégorie des cors et des olifants; appelées, suivant leurs dimensions, cors, cornets, cornichets, elles sont d'un usage constant pour les veilleurs, les messagers, etc. Leur mode de monture est le même que celui des cors. Mais, de même qu'on donne au cor du chevalier plutôt le nom de « olifant »,

on donne le nom de « cornet » à la corne des messagers; on disait aussi une « troupe ».

L'usage des cornes à boire remonte aux époques les plus barbares, ou Gaulois et Francs buvaient dans les cornes des bœufs sauvages, trophées de chasse, qui circulaient pleines de vin ou d'hydromel dans les festins, où il fallait les tenir jusqu'à ce qu'elles fussent vides, car on ne pouvait pas les poser. Une pareille coutume existe encore dans les fêtes guerrières des Abyssins. Au moyen âge, on garda l'usage des cornes à boire, mais on les manit d'un ou plusieurs pieds, puis on en fit des imitations en orfèvrerie. Dès lors, elles rentrent dans la catégorie des haups; on voit, dans les tableaux de maîtres flamands du XVII^e siècle, des exemples magnifiques de cornes ainsi montées, destinées à servir de prix aux tireurs d'arc. On a même fait des reliquaires avec des cornes munies d'un pied ou d'anneaux de suspension; il en existe un, ainsi fait, à Cologne; il date du



Corne reliquaire.



Cornes : 1. De yak. — 2. De bœuf hongrois. — 3. De buffle du Cap. — 4. De buffle arni. — 5. De coudou. — 6. D'élan du Cap. — 7. De dicranocère. — 8. De bubale. — 9. De gazelle. — 10. De chamois. — 11. D'oryx. — 12. De girafe. — 13. De mouflon Polli. — 14. De bouquetin. — 15. De chèvre markhor. — 16. De rhinocéros unicolore. — 17. De rhinocéros bicorne.

XIV^e s., et est précieusement rehaussé d'or et de pierreries.

— Myth. et poés. **Corne d'abondance**. V. **ABONDANCE**.

— Techn. On comprend dans l'industrie, sous le nom de **corne**, les bois de cerfs, de daims ou de chevreuils, les cornes proprement dites, les ongles ou sabots des animaux. La corne du cerf, plus généralement nommée bois, est fréquemment employée comme absorbant et astringent dans la pharmacie. Dans l'industrie, ces cornes sont travaillées et transformées en manches de couteaux, etc.

La corne de bœuf, de vache et de buffle est employée pour la tabletterie.

La corne travaillée à froid est résistante, d'un grain très fin, ténu, homogène, ce qui permet de lui donner un poli très brillant. Elle est livrée à l'industrie à l'état brut par les abattoirs. Avant d'être mise en usage par les tabletteries, elle subit plusieurs opérations. On la fait macérer dans l'eau afin d'en séparer, par la fermentation qui s'opère, le noyau osseux. Elle est alors ramollie dans l'eau bouillante, puis sciée longitudinalement et enfin aplatie et étendue. Elle subit la dessiccation en étant toujours maintenue sous une presse. Ainsi préparée, on la divise en feuilles plus ou moins épaisses, suivant les usages auxquels elle est destinée.

La corne peut non seulement se ramollir et s'étendre, mais encore se fondre à une chaleur humide, douce et continue, ce qui permet de la mouler en utilisant les déchets.

En feuilles minces, elle est très transparente; elle sert pour faire des vitres de lanternes. Elle se teint facilement, profondément et rapidement.

Les déchets de cornes inutilisables par l'industrie sont expédiés aux fabricants de bleu de Prusse, de prussiate de potasse et de sels ammoniacaux, ou encore sont réduits en cendre et constituent un engrais très puissant.

CORNE D'OR (la), baie dont le Bosphore indente sa rive d'Europe, divisant Constantinople en Stamboul au S. (Galata-Péra au N.); elle forme les deux ports de commerce et le port de guerre de la grande ville. Deux ponts de bateaux la traversent.

CORNE (Hyacinthe-Marie-Augustin), magistrat et homme politique français, né à Arras en 1802, mort en 1887. Magistrat de 1826 à 1837, il fut député de 1837 à 1846. Nommé procureur général à Douai, il fut élu à l'Assemblée constituante de 1848, où il vota avec les démocrates modérés. Il protesta contre le 2^e Décembre et rentra dans la vie privée jusqu'en 1871. En par le département du Nord à l'Assemblée nationale, il vota avec les républicains conservateurs. Corne fut élu ensuite sénateur inamovible. On lui doit : *Essai sur la littérature dans ses rapports avec la constitution politique des différents peuples* (1826); *Du courage civil et de l'éducation propre*



Corne à boire (XVII^e s.).

rare exceptions, l'amour n'est que faiblesse; parfois (*Nicomède*), il lui prête une grandeur anstère qui ne laisse pas d'être froide; le plus souvent, il le peint comme une galanterie lactée. Ce qui le préteud émouvoir, c'est notre admiration. Aussi se plaît-il aux héros surhumains et les engage-t-il en des situations extraordinaires qui leur permettent de déployer leur héroïsme. Ses femmes elles-mêmes ont, pour la plupart, une énergie toute virile (Cornélie, Viriathé, Cléopâtre); les seules vraiment *femmes* qu'il ait mises sur la scène sont Chimène et Pauline. Inaccessibles aux faiblesses, ses personnages ont, en général, quelque raideur; ils manquent de complexité; ils se résument en un seul trait, comme le jeune Horace ou Emilie; deux au plus, comme le Cid, Chimène, Curiaque, le vieil Horace, Auguste et tant d'autres. Exceptons-en quelques figures subalternes et accessoires, touchant presque au comique, surtout celle de Félix, qui dénote un moraliste très délicat. On a dit que son théâtre est une école de grandeur d'âme, parce qu'il exalte les plus beaux sentiments du cœur humain. Cornélie est-il le plus moral que Racine, comme le déclare La Bruyère? Il l'est autrement. Sa morale, c'est celle du stoïcisme latin.

Ainsi comprise, la tragédie avait pour cadre naturel l'histoire, ne fût-ce que pour l'obligation de donner aux invraisemblances un caractère d'authenticité. Presque toutes les pièces de Cornélie sont historiques. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'une exactitude scrupuleuse dans le détail des faits. Mais au-dessus de la vérité pour ainsi dire matérielle, il y a la vérité morale, qui est l'objet propre du poète tragique, et cette vérité-là, Cornélie excelle à la rendre.

Son style est en intime accord avec sa conception de la tragédie. C'est un style tout d'une pièce, comme les héros du poète; un style rude parfois, souvent négligé ou mal dégrossi, mais d'une vigueur singulière. Il a la chaleur au défaut de l'éclat, le relief au lieu du pittoresque, une grandeur simple et naïve, des beautés hardies, brusques, fières, que l'on ne retrouve plus chez Racine.

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. 1^{er} (Paris, 1844); *Nouveaux Lundis*, t. VII (Paris, 1868); *Port-Royal*, t. 1^{er} (Paris, 1840); Desjardins, *le Grand Cornélie historien* (Paris, 1861); E. Picot, *Bibliographie cornélienne* (1875); J. Lemaitre, *Cornélie et la Poétique d'Aristote* (Paris, 1888); *Impressions de théâtre*, t. 1^{er}, III, V (Paris, 1888-1890); F. Bouquet, *Points obscurs et nouveaux de la vie de Cornélie* (Paris, 1888); Brunetier, *les Époques du théâtre français* (Paris, 1892); Faguet, *Drame ancien, Drame moderne* (1898); Lanson, *Cornélie* (1898).

Cornélie (STATUES DE PIERRE). En 1834 a été érigée, à Rouen, une statue de P. Cornélie, en bronze, œuvre de David d'Angers; elle le représente debout. — On voit à la Comédie-Française une statue de Cornélie par Falguière; le poète est figuré assis dans un fauteuil, un manuscrit à la main.

CORNEILLE (Thomas), poète tragique et comique, né à Rouen en 1625, mort en 1709. Il était le frère du grand Cornélie, avec lequel il resta toujours uni d'une amitié qu'aucune émulation pour la gloire ne put altérer. (Racine.) Pendant sa longue et laborieuse carrière d'homme de lettres, il composa quarante-trois pièces de théâtre: des comédies héroïques ou burlesques, imitées de l'espagnol, comme *Don Bertrand de Cigalar* (1650), le *Geôlier de soi-même* (1655), le *Baron d'Albikrac* (1668); des comédies de mœurs comme *les Dames vengées*, en collaboration avec de Visé (1695); une curieuse comédie en prose, mêlée de spectacle, la *Devineresse*, qui eut un grand succès d'illusion (1679); une heureuse adaptation en vers du *Festin de Pierre*, de Molière (1677); des tragédies romaines, comme *Timocrate* (1656), qui obtint quatre-vingt représentations de suite; des tragédies cornéliennes, comme la *Mort d'Annibal* (1669); des tragédies raciniennes, comme *Ariane* (1672) et le *Comte d'Essex* (1678); des opéras comme *Bellerophon* (1679). Il collabora au *Mercure galant* à partir de 1677. Il fut élu à l'Académie française en remplacement de son frère, en 1685; il appartient aussi à l'Académie des inscriptions. Il publia, en 1691, un *Dictionnaire des termes d'arts et de sciences*, et, en 1708, un *Dictionnaire géographique et historique*. En 1701, il rédigea les *Observations de l'Académie française sur les Remarques de Vaugelas*. Grème médiocre, mais écrivain estimable, Thomas Cornélie est un des auteurs les plus féconds et les plus variés du XVII^e siècle, mais sa réputation s'est éclipisée dans le rayonnement de la gloire de son aîné.

CORNEILLE Antoine, frère des deux Cornélie, chanoine au prieuré du Mont-aux-Malades, puis curé de Fréville, né en 1611. Il se fit connaître par des pièces de poésie, qui ont été insérées dans le *Recueil des Palinods* de Ballin.

CORNEILLE Michel, dit l'Aîné, peintre et graveur, né et mort à Paris (1612-1708). Il fut élève de son père Cornélie le Père, et remporta le prix de Rome en 1664. Mais, après quelques mois de séjour à Rome, les traditions de l'école lui semblerent une chaîne trop lourde, et il quitta l'Académie pour travailler avec plus d'indépendance. Admirateur passionné des Carrache, il se mit à copier leurs compositions les plus hardies, et s'assimila leurs partis pris, ainsi que leur

manière de peindre. De retour en France, il fut admis à l'Académie de peinture, en 1671. Son morceau de réception fut l'esquisse du tableau commandé pour Notre-Dame, et qu'il exécutait en ce moment. Cette vaste composition, qui représente la *Vocation de saint Pierre et de saint Paul*, a des qualités remarquables et qui firent sensation. Cornélie exécuta encore d'importants tableaux pour les Invalides. On lui doit un certain nombre d'eaux-fortes; les unes d'après les anciens, les autres d'après ses propres tableaux. Elles sont toutes d'un jet franc et hardi, bien dessinées, pleines de lumière et d'effet.

CORNEILLE (Jean-Baptiste), peintre, né et mort à Paris (1649-1695), frère du précédent. Il obtint le prix de Rome en 1668, et fut reçu à l'Académie en 1676. On lui doit: *Éléments de peinture pratique* (1684).

CORNEILLON (né-yan), **CORNEILLARD** (né-yar), **CORNILLAS** (ni-lla [Il mil.]), n. m. Noms vulgaires sous lesquels on désigne indistinctement les petits des cornailles, des freux et des choucas.

CORNEINE n. f. Substance analogue à la corne, qu'on extrait de la partie organique du squelette de certains mollusques, comme les gorgonides et les antipathides. On lui attribue la formule C²H²AzO⁴.

CORNEÏTE (rad. *corné*) n. f. Méd. Inflammation de la cornée. V. KERATITE.

CORNEJO (Pierre), historien espagnol du XVI^e siècle, mort en 1618. Il est également connu sous le nom de *Cedro Cornejo de Pedrossa*. Il fit partie de l'ordre des carmes, habita les Pays-Bas, puis la France, au temps de la Ligue, dont il fut un zélé partisan, et écrivit des ouvrages sur les événements auxquels il avait assisté. On a de lui: *Sumario de las guerras civiles y causas de la rebelion de Flandes* (Lyon, 1577), traduit en français par Gabriel Chapius (Lyon, 1579); *Compendio y breve relacion de la Liga*, etc. (Bruxelles, 1591).

Cornelia (LEX). Dr. rom. Plusieurs lois romaines ont porté la dénomination de *lex Cornelia*:

1^o *Lex Cornelia de nupromissibus*. Cette loi, qui est probablement du dictateur L. Cornélius Sylla, défendait qu'un homme ne s'engageât pour une autre envers le même créancier pour plus de 20.000 sesterces. Elle s'appliquait à toutes les cautions verbales.

2^o *Lex Cornelia de captivis*. Cette loi, de date incertaine, quoique quelques-uns identifient avec la *lex Cornelia de falsis*, avait établi cette fiction que le captif est censé mort au jour même où il a été fait prisonnier. La conséquence est qu'il a pu laisser un testament valable.

3^o *Lex Cornelia de edictis perpetuis*, de l'an 687, qui défendit aux magistrats de manquer aux engagements pris par eux envers les justiciables dans leurs édits.

4^o *Lex Cornelia de injuriis*, loi du dictateur L. Cornélius Sylla, qui sépara des autres injures les libelles diffamatoires, les coups et la violation de domicile pour en faire des délits publics.

CORNELIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome, dont les quatre branches principales étaient celles des *Lentulus*, des *Maluginensis*, des *Rufinus* et des *Scipio*. Il y avait d'autres branches, mais qui, peut-être, appartenaient à la famille plébéienne ou même nom. Aucune famille romaine n'a fourni plus de grands hommes que la gens *Cornelia*.

CORNELIA (famille), maison plébéienne de l'ancienne Rome, dont la branche la plus connue est celle des *Cinna*. Le poète *Gallus*, l'historien *Tacite*, le médecin *Celsus*, le biographe *Cornelius Nepos* se rattachaient à cette famille. On trouve des *Cornelius Dolabella*, *Balbus*, *Merula*, *Mammula*, *Blasio*, etc.

CORNÉLIANE (de l'angl. *cornelian*, *cornaline*) n. f. Cornaline d'un rouge clair passant au gris rougeâtre.

CORNÉLIANO ALBA, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Cône]); 2.400 hab. Élevé du vers à soie.

CORNÉLIE (l.) n. f. Petite plante aquatique, de la famille des lythranacées, tribu des ammaiées. (Se rencontre dans les régions chaudes.)

CORNÉLIE, dame romaine du IV^e siècle av. J.-C., qui, pendant une peste, fut accusée d'empoisonnement avec un grand nombre d'autres matrones. On eut condamné jusqu'à cent soixante-dix. Une si grande multitude de coupables, dans un temps où les empoisonnements étaient fort rares à Rome, donna à penser que Tite-Live, qui raconte le fait, n'a pas compris que les malheureuses périrent très probablement victimes de terribles et absurdes soupçons qui traversent si souvent l'esprit du peuple en temps d'épidémie.

CORNÉLIE, fille de Scipion l'Africain, mère des Gracques. Patricienne par naissance et par éducation, elle adopta les idées démocratiques de son mari, le censeur Sempronius Gracchus. Quand, après une union heureuse et douze fois féconde, Cornélie devint veuve, un Ptolémée lui offrit la couronne d'Égypte, mais elle ne voulut pas se remarier. Le reste de sa vie fut consacré à ses fils, dont elle dirigea l'éducation. Comme une riche Campanienne lui faisait voir ses bijoux, elle lui montra ses enfants, Tibérius et Caius: « Voilà mes joyaux, à moi » lui dit-elle. Elle les éleva en vue de la vie publique, voulant en faire avant tout des citoyens. Hommes, elle ne cessa de les encourager dans leurs rôles de chefs de la plèbe et, il faut le dire, d'agitateurs. Quand, après la mort de Tibérius, Caius entra dans la voie qui avait perdu son frère, elle l'y poussa, pour assurer la vengeance de son fils aîné. Après l'assassinat de Caius, elle se retira près du cap Misène, ne vivant plus que dans les souvenirs de son père, de son mari et de ses fils, dont les plus illustres visiteurs venaient l'entretenir. « Ils sont morts, disait-elle, en parlant de ces derniers, pour une cause sublime: le bonheur du peuple romain. » Une statue lui fut élevée de son vivant au portique de Métellus, depuis portique d'Octavie, avec cette inscription: *A Cornélie mère des Gracques*.



Cornélie (pierre gravée).

Cornélie et ses fils, groupe en marbre, de Cavalier.

Cornélie, assise sur un siège de forme antique, présentée avec une noble fierté les deux beaux enfants qu'elle ap-

pelle ses « joyaux ». Elle appuie une main sur l'épaule de Tibérius, l'aîné, déjà vêtu de la robe pretexite et portant la bulle, et de l'autre, elle retient le petit Caius debout et nu entre ses genoux. Le modèle de ce groupe a figuré à l'Exposition universelle de 1855, et le marbre a été exposé au Salon de 1861; il a figuré au musée du Luxembourg. L'œuvre de Cavalier est une page de sculpture classique fort remarquable.



Cornélie et ses fils, d'après Cavalier.

Un groupe en marbre de Clésinger, représentant *Cornélie et ses deux fils*, parut en même temps que le groupe de Cavalier au Salon de 1861.

CORNÉLIE, fille de Cinna et première femme de César. Le père de Cornélie avait été quatre fois consul. Sylla, inquiet de l'influence que ce mariage pouvait donner au jeune homme, en qui il voyait déjà plusieurs *Marius*, lui enjoignit de divorcer. César refusa fièrement et ne dut son salut qu'aux supplications des vestales et de l'aristocratie. Cornélie ne vit pas la grandeur de son mari; elle mourut lorsqu'il n'était encore que tribun des soldats. César prononça son oraison funèbre, contre l'usage, en même temps que celle de sa tante Julie, ce qui lui valut l'approbation attendrie de la plèbe. De son mariage était née Julie, plus tard femme du grand Pompée.

CORNÉLIE, fille de Metellus Scipion, mariée à Publius Crassus, et, après la mort de celui-ci, au grand Pompée, qui venait de perdre Julie, fille de César. C'était une femme d'une grande beauté, instruite et vertueuse. Après la défaite de Pharsale, elle accompagna son mari en Égypte et le vit assassiner. De retour à Rome, elle reçut de César les cendres de Pompée, qu'elle déposa dans un grand tombeau, dont on voit encore les restes près d'Albano.

CORNÉLIE, grande vestale qui, sous Domitien, fut enterrée vive, suivant l'antique et barbare coutume romaine, pour avoir manqué à ses vœux. Elle mourut avec la plus grande dignité, protestant jusqu'au bout de son innocence. Son complice supposé, le chevalier Celer, hattu de verges, protesta de même. Pluie accusée de cette exécution la cruauté de Domitien. Suétone reconnaît que le désordre s'était introduit dans la maison des vestales et que les prédécesseurs de Domitien avaient trop fermé les yeux sur ces scandales.

CORNÉLIEN, ENNE (*li-in, en'*) adj. Qui appartient à P. Cornélie; qui tient du style ou du génie de ce poète: *L'œuvre CORNÉLIENNE. L'ampleur CORNÉLIENNE*.

— Par ext. Qui a la façon d'agir, de parler des héros de Cornélie: *Une force d'âme toute CORNÉLIENNE*.

CORNÉLISZ (Cornelle). V. CORNELLE DE HADLEM.

CORNÉLIUS (Gallus), poète et général romain, né à Fréjus en 69 av. J.-C. Partisan d'Octave, il fut plus tard le premier Romain nommé à la préfecture d'Égypte. Tombé en disgrâce, il se tua à l'âge de quarante-quatre ans. Gallus avait composé quatre livres d'Amours. Les six élégies qu'on lui attribue sont d'un certain Maximianus, qui vivait au VI^e siècle. (Virgile a dédié à Cornélius sa VI^e églogue.)

CORNÉLIUS NEPOS, historien latin, né dans la Gaule cisalpine, peut-être à Ticinum (Pavie), vers l'an 99 av. J.-C., mort dans un âge avancé, à une date inconnue. Venu jeune à Rome, il fit partie de ce cercle aristocratique et lettré où brillèrent Atticus, Hortensius, Cicéron, Catulle et Varro, et, par la pureté de sa vie, mérita l'intime amitié et la haute estime de ces hommes illustres. C'est à lui qu'est dédié le recueil des poésies de Catulle. Comme Atticus, il se tint prudemment en dehors des luttes politiques. Homme d'une intelligence moyenne, ayant du goût pour la philosophie morale et l'histoire, il écrivit beaucoup et sur des sujets variés. Il débuta par quelques *poésies légères*, puis composa des ouvrages d'*histoire*, d'*antiquité romaine*, de *géographie*. Voici la liste de ses livres: une *Chronique* en trois livres, résumé de l'histoire universelle; cinq livres au moins d'*Exemples*, où il opposait les mœurs antiques à celles de son temps; une *Vie de Caton* et une *Vie de Cicéron*; un ouvrage de *géographie*, souvent cité par les anciens géographes, mais que Plinius accuse de manquer de critique; enfin, le *De viris illustribus*, en seize livres au moins, dont il ne nous reste que le *De excellentibus duobus exterarum gentium*, et les *Biographies de Caton et d'Atticus*, plus quelques fragments. L'œuvre de Nepos n'a pas une grande valeur historique, et les erreurs y sont nombreuses. L'auteur a voulu mettre sous les yeux de ses contemporains de grands et de bons exemples, intention louable en des temps si troublés. Bien qu'il passe pour un écrivain classique, son style est loin d'être pur. Il a du moins, à défaut de qualités brillantes, une agréable simplicité. La critique s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les *Vies* sont bien l'œuvre de Nepos et non, comme on l'a cru longtemps, un abrégé fait par *Emilius Probus*.

CORNÉLIUS SEVERUS, poète latin du temps d'Auguste. Il avait composé une épopée, dont Sénèque nous a conservé un fragment, sur la *Mort de Cicéron*. Il n'est pas certain qu'il soit l'auteur du petit poème intitulé *Etna*, attribué aussi tantôt à Virgile, tantôt à Lucilius. Ovide a adressé quelques vers à Cornélius Severus. Quintilien parle de lui avec éloges.

CORNÉLIUS (Pierre ne), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1783, mort à Berlin en 1867. Il débuta dans les arts par l'illustration de nombreux calendriers. Il s'habitua à reproduire de mémoire les œuvres des maîtres et

cette ville, les reconnoît suivants : *Chansons françaises à cinq, six et huit parties* (1581); *Madrigali a 5, 6, 7 e 8 voci* (1581); *Cantiones musicæ a 5, 6, 7 e 8 voci* (1581); *Motetti a 5, 6, 7 e 8 voci* (1582).

CORNET (Nicolas), théologien catholique français, né à Amiens en 1592, mort en 1663, à Paris, où il devint syndic de la faculté de théologie. Il s'est fait surtout connaître en dénonçant, en 1639, à la faculté de théologie des propositions de Jansénius, dont quelques-unes furent condamnées depuis. Son ancien élève, Bossuet, fit son oraison funèbre.

CORNET (Mathieu-Augustin, comte DE), homme politique français, né à Nantes en 1750, mort à Paris en 1832. Il fut élu, en 1798, député du Loiret au conseil des Anciens, qu'il présida peu après. Nommé, en 1800, membre du Sénat conservateur, il fut créé comte de l'Empire en 1808, et siégea à la Chambre des pairs de 1814 à sa mort. Il a laissé une *Notice historique sur le 18-Brunaire*.

CORNETER v. a. Art vétér. Appliquer des ventouses à : CORNETER un cheval.

CORNETÉ, ée part. pass. du v. Corneter : Cheval CORNETÉ, Jument CORNETÉE, Cheval, Jument poussifs.

CORNETIER (ti-è) n. m. Ouvrier qui prépare la corne, qui lui donne la première façon.

CORNETO (Adrien), cardinal et écrivain italien du XV^e siècle. V. CASTELLESI.

CORNETO-TARQUINIA (lat. *Cornetum*), ville d'Italie (prov. de Rome [Agro Romano]), près de la Marta, à 5 kil. de la mer Tyrrhéniennne; 5.600 hab. Evêché. De grandes salines, qui ont remplacé celles d'Ostie, trop malsaines, alimentent un commerce assez important. Corneto est construite sur les ruines de l'antique Tarquinies. Le cimetièr (hypogée), exploré depuis 1823, a livré aux archéologues une quantité considérable de documents sur les antiquités étrusques.

CORNETTE (nèl) — rad. *cornet* n. f. Sorte de coiffure négligée, que portent les femmes pour la nuit ou le matin : Une femme en CORNETTE.

— Coiffure de certaines religieuses, en particulier celle des filles de la Charité. **Prendre la cornette**, Pour ces religieuses qui ne portent pas de voile, même signification que **Prendre le voile** pour les autres.

— Par ext. Femme : Aimer les CORNETTES.

— Pop. Femme dont le mari est infidèle : Une CORNETTE est moins ridicule qu'un *cornard*. **Adjectif**. : Une femme CORNETTE.

— Large et longue bande de taffetas que les conseillers au parlement, les docteurs en droit, puis les professeurs au Collège de France portaient autour du cou. **Chaperon** que quelques magistrats portaient d'abord sur la tête, puis sur l'épaule. (V. CHAPERON.) **Bonnet** pointu des doges.

— Agric. Nom vulgaire de la mélampyre des champs, que l'on appelle également *blé des vaches, rougeote, queue-de-renard, plumelle*, etc.

— Art milit. anc. Etendard d'une compagnie de cavalerie : La CORNETTE était aux *couteurs* du capitaine. **Compagnie** elle-même. **Réunion** d'un certain nombre de régiments de cavalerie. **Emploi** spécial d'officier dans la maison du roi : Acheter une CORNETTE dans les *mousquetaires*. **Cornette blanche**, Etendard royal; premier régiment de cavalerie de France, que commandait le colonel général de la cavalerie.

— Loc. fam. Porter cornette (en parlant d'un homme), Avoir des habitudes féminines, se mêler des menus détails de son ménage, et ainsi se laisser dominer par sa femme. **Laver la cornette à une femme**, Lui faire des reproches. (Remplacé auj. par *Laver la tête*, pour les deux sexes.)

— n. m. Officier qui portait l'étendard, dans une compagnie de cavalerie : Un jeune CORNETTE de dragons.

— Comm. Sorte de fer en barres.

— Constr. Ferrement protégé un coin de mur.

— Fauconn. Houppes sur le chaperon de l'oiseau de proie.

— ENCYCL. Archéol. A partir du XVI^e siècle, on employait couramment le mot *cornette* pour désigner un drapeau, dans les régiments de chevau-légers, arcbusniers à cheval, stradiots et argoulets, tandis qu'on disait *étendards* et *guidons* dans la gendarmerie. Mais, dans cette dernière arme, on appelait *cornette, cornette blanche, grande cornette* ou *cornette de France* l'étendard ou grande enseigne blanche du commandant, vicair du roi à l'armée. Les *cornettes* étaient des pièces de soie carrées, de diverses couleurs, montées sur une hampe formant petite lance, et elles étaient portées, une par compagnie, par le troisième officier, qui prenait le nom de *cornette*, et exerçait à peu près les fonctions de sous-lieutenant. Par extension, le nom de *cornette* s'appliqua à l'unité de formation elle-même réunie

sous ce drapeau; on disait une *cornette de mousquetaires* ou de dragons, pour une compagnie, etc. Dans la marine, la *cornette* était le drapeau du chef d'escadre; quand celui-ci marchait avec toute la flotte, il battait pavillon au mât d'artimon; quand il était seul commandant, il battait pavillon au grand mât. Les *cornettes* de marine étaient plus larges que hautes, et fendues aux deux tiers de la hauteur. Au XVII^e siècle, c'était le signe distinctif des chefs d'escadre; aujourd'hui, c'est la marque de commandement d'un capitaine de vaisseau chef de division ou du capitaine de vaisseau commandant la rade quand il n'y a pas d'amiral.

Comme coiffure, la *cornette* ancienne était, au moyen âge, la partie du chaperon qui formait protubérance conue simple ou double, et qui, plus tard, devint le pan d'étoffe qui retombait derrière la tête. C'est ce dernier sens qu'avait le mot *cornette* au XVI^e siècle, qu'il s'agit de la coiffure des femmes ou de celle des docteurs et des médecins. Mais, comme on appelait, déjà bien avant, *cornettes*, les voiles des heaumes de joute, ce mot s'appliqua à toutes les coiffes à ailes, comme aux voiles des atours, des truffaux et des hennins.

On entendait, au moyen âge, par *godet à cornettes*, un vase à boire, dont les bords se cambraient de place en place en saillies demi-circulaires, séparées par des intervalles réguliers. La disposition des coupes à cornettes rondes avait pour avantage de permettre à plusieurs personnes de boire sans dégoût dans le même vase.

CORNETTISTE (nè-tissè) n. Personne qui joue du cornet à pistons.

CORNÉULE (dimin. de *cornée*) n. f. Chacune des facettes ou lentilles des yeux composés, chez les insectes. (Les yeux à facettes ont leur cornée divisée en un grand nombre de lentilles, qui sont les cornéules, et auxquelles correspondent autant de filaments nerveux indépendants, de telle sorte qu'il se forme une image particulière derrière chacune de ces cornéules.)

CORNEUR, EUSE (rad. *corne*) adj. Art vétér. Se dit des chevau poussifs. (On dit aussi CORNARD, et SIFFLEUR.)

— n. m. Chass. Se dit du chasseur qui donne du cor pour rappeler ses chiens ou les exciter à poursuivre la bête.

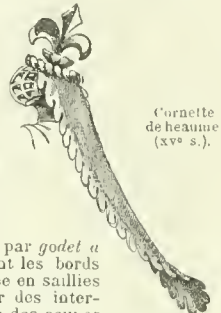
— Pop. Brillard, pleurnicheur, celui qui corne quelque chose aux oreilles. **Impertun** qui se répète.

CORNEUX (nèl), EUSE adj. Se dit du cuir qui, par suite d'un tannage mal soigné, présente des parties sèches aussi dures que de la corne : Le cuir CORNEUX est impropre à la confection des chaussures. (Maigne.)

CORNEVILLE-SUR-RISLE, comm. de l'Eure, arrond. et à 7 kilom. de Pont-Audemer, sur la Risle; 921 hab. Ch. de f. Ouest. Filature de coton, moulins. Abbaye célèbre du



Cornette (XVI^e s.).



Cornette de heaume (XV^e s.).



Godet à cornettes (XV^e s.).



Cornette des Filles de la Charité.



Cornette (1690).



Cornette (1655).



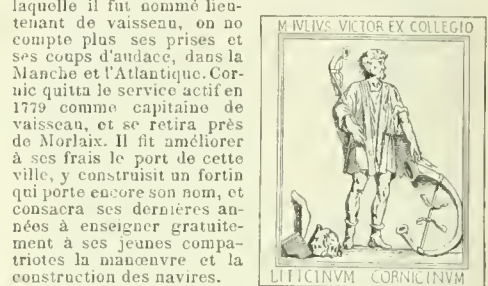
Cornette de marine.

les questions religieuses le pousse vers l'étude; il apprend le latin à l'âge de trente ans, traduit en hollandais Cicéron, et acquiert dans la fréquentation des anciens une largeur d'idées étrangère à la plupart des théologiens de son temps. Mal lui en prit. En dépit des services rendus à la cause de l'indépendance nationale, soit comme secrétaire ou pensionnaire de la ville de Harlem (1564), soit comme secrétaire des Etats de Hollande (1572), on ne lui pardonna pas la tolérance qui avait inspiré son *Traité contre la peine de mort appliquée aux hérétiques*, et, après avoir été emprisonné et exilé par les Espagnols, il fut chassé de Delft comme hérétique par le magistrat, et dut se réfugier à Gonda, où il mourut. On le regarde comme un précurseur, pour le style et pour la pensée, et comme un des fondateurs de la littérature hollandaise.

CORNI, comm. de Roumanie (district de Botosani); 2.700 hab.

CORNIANI (Jean-Baptiste, comte DE), littérateur italien, né à Orzi-Nuovi (prov. de Brescia) en 1742, mort à Brescia en 1813. Il étudia le droit, puis, après quelques essais au théâtre, prit part aux travaux de l'Académie de Brescia, et publia, de 1782 à 1790 : *De la législation relative à l'agriculture; Principes de philosophie agraire; Idées sur la végétation*. En 1797, il vint membre du tribunal de cassation de la république Cisalpine. Son principal ouvrage est une histoire littéraire de l'Italie : *i Secoli della letteratura italiana* (1804-1809).

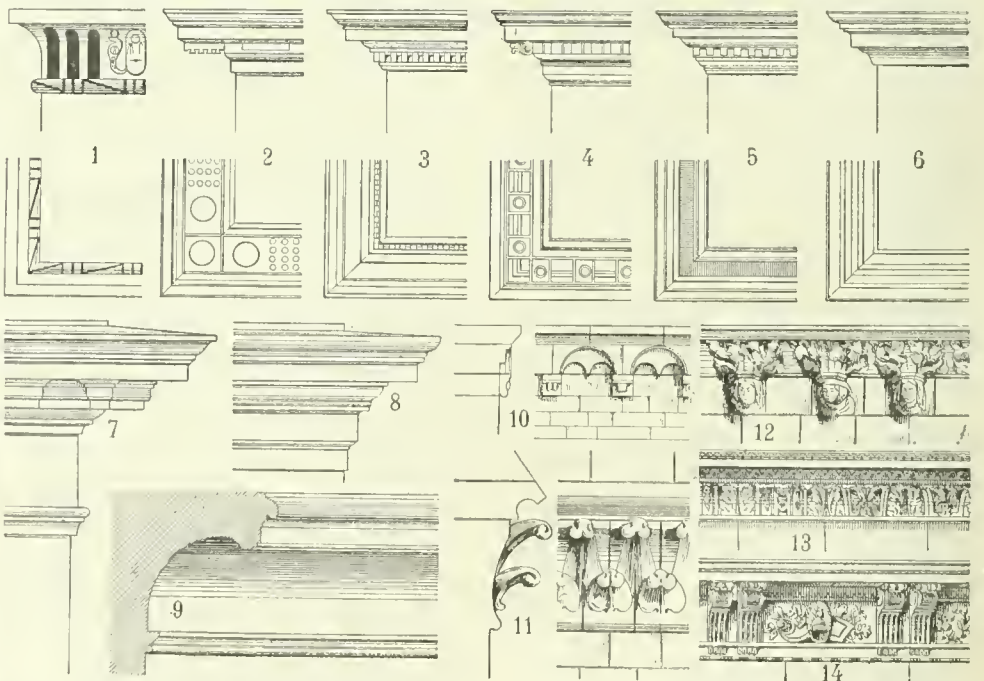
CORNIC-DUCHÊNE (Charles), corsaire français, né à Morlaix en 1731, mort en 1809. Il peut être considéré comme le type de ces *officiers bleus*, roturiers de naissance, qui formaient, dans la marine de son temps, une classe à part, en opposition avec le *grand corps*, composé de gentilshommes sortis de l'École des gardes-marinés. Embarqué comme mousse, à huit ans, sur l'un des bâtiments de son père, il était lieutenant à quinze ans, deuxième capitaine à dix-sept, et passait déjà pour un des plus rudes corsaires de la Bretagne. En 1751, il entra dans la marine royale, il obtint, en 1757, le brevet d'enseigne de vaisseau avec le commandement d'un navire. Dès lors, il ne cessa de se signaler par ses exploits : c'est ainsi qu'en 1758, avec un seul navire, il coula, près d'Ouessant, trois vaisseaux de guerre anglais, et que, l'année suivante, il réussit à amener au Havre un chargement de canons, malgré la flotte anglaise qui bloquait ce port. De 1761 à 1777, époque à laquelle il fut nommé lieutenant de vaisseau, on ne compte plus ses prises et ses coups d'audace, dans la Manche et l'Atlantique. Cornic quitta le service actif en 1779 comme capitaine de vaisseau, et se retira près de Morlaix. Il fit améliorer à ses frais le port de cette ville, y construisit un fortin qui porte encore son nom, et consacra ses dernières années à enseigner gratuitement à ses jeunes compatriotes la manoeuvre et la construction des navires.



Relief funéraire d'un cornicien. M. IVLIVS VICTOR EX COLLEGIO LITICINVM CORNICINVM

CORNICEN (sèn) n. m. Relief funéraire d'un cornicien. Joueur de cor, dans les légions romaines. Ils étaient rangés dans la quatrième classe des citoyens, et, en temps de paix, convoquaient aux conciles, au tribunal, etc. A la guerre, ils étaient surtout employés pour traduire les ordres par le son du cor.

CORNICHE (de l'ital. *cornice*, même sens) n. f. Archit. Partie composée de moulures en saillie l'une au-dessus de



Corniche : 1. Egyptienne; 2. Dorique; 3. Ionique; 4. Corinthienne; 5. Composite; 6. Toscanne; 7. Complète avec modillons, frise et architrave; 8. Architravée; 9. Intérieur à gorge; 10. 11. 12. Romaines; 13, 14. Renaissance.

l'autre, et servant de couronnement à l'entablement d'un édifice : La corniche est le couronnement de l'ordre entier.

— Par anal. Saillie imitant une corniche d'édifice, et servant de couronnement à un ouvrage quelconque : La corniche d'une armoire, d'un plafond. **Saillie** naturel, imitant une corniche d'édifice : Corniche de rochers.

— Mar. Pièce de bois sculptée, que l'on applique en dehors de la lisse de bord.

— Par anal. Saillie imitant une corniche d'édifice, et servant de couronnement à un ouvrage quelconque : La corniche d'une armoire, d'un plafond. **Saillie** naturel, imitant une corniche d'édifice : Corniche de rochers.

— Mar. Pièce de bois sculptée, que l'on applique en dehors de la lisse de bord.

ments anatomiques et les substances du milieu modifié fatalement le milieu, soit par les produits qu'elle lui emprunte, soit par ceux qu'elle lui ajoute, et induit, par conséquent, sur les conditions d'existence de tous les autres éléments. Or la vie élémentaire manifestée des tissus est un ensemble de réactions chimiques; la sélection naturelle appliquée à la lutte intestine des tissus entre eux conduit à la loi de l'assimilation fonctionnelle, d'où se déduit le principe de Lamarck, qui est ainsi une conséquence de la corrélation. Une autre conséquence de cette loi fatale est le balancement organique de Geoffroy Saint-Hilaire et la nécessité d'un état adulte.

En dehors de ces conséquences générales, dont l'utilité est évidente le plus souvent, la corrélation en a d'autres d'une utilité moins évidente, ou même d'une inutilité manifeste, et en même temps d'une explication difficile. Darwin les avait réunies sous la dénomination de *corrélation de croissance*. Par exemple, les chats mâles entièrement blancs sont ordinairement sourds quand ils ont les yeux bleus; les chiens dépourvus de poils ont la dentition imparfaite, les pigeons à bec long ont les pieds grands. Somme toute, c'est la corrélation des formes qui nécessite l'étude de l'anatomie comparée et qui, en même temps, fait que cette science existe; elle est aussi la base de la paléontologie.

On confond souvent avec les phénomènes proprement dits de la corrélation certaines particularités nécessaires au maintien de la vie des êtres supérieurs. La corrélation est indépendante de la vie et se manifeste aussi fatalement dans un milieu limité mort que dans un milieu limité vivant; ce qui est nécessaire au maintien de la vie dans le mécanisme général d'un être est du ressort de la *coordination*, et non de la corrélation. C'est ainsi, par exemple, qu'une girafe ne pourrait vivre facilement si l'allongement de ses jambes ne correspondait à celui du cou; mais, dans certaines conditions, la simple corrélation peut donner naissance à des monstres incapables de vivre. V. TÉRA-TOGÉNÈSE.

La corrélation est fatale à chaque instant de la vie des êtres supérieurs, tant après l'état adulte que pendant le développement; mais c'est surtout durant cette première partie de l'existence qu'elle a des conséquences morphologiques considérables. Elle domine toute l'embryologie.

CORRÉLATIVEMENT adv. D'une manière corrélatrice.

CORRENTI (Cesare), homme politique et publiciste italien, né à Milan en 1815, mort à Rome en 1888. Il se distingua d'abord par des travaux d'économie politique, et prit, à partir de 1848, une part importante au mouvement national. Secrétaire du gouvernement provisoire lombard (1848), réfugié en Piémont et député de Stradella, il fut nommé conseiller d'Etat en 1860, devint à deux reprises ministre de l'Instruction publique (1867-1869) et termina sa carrière politique au Sénat. En 1878, il garda six mois le portefeuille des affaires étrangères.

CORRÉOÏDE (ko-rè) n. m. Bot. Section du genre phéloban, comprenant les espèces qui, extérieurement, ressemblent beaucoup aux corrées.

CORREPTION (ré-psi-on — lat. *corruptio*; de *corripere*, supin *corruptum*, entraîner) n. f. Métrique. anc. Changement d'une voyelle longue en une voyelle brève; action de compter comme brève une voyelle naturellement longue.

CORRESPONDANCE (ko-ré-spon-dans) n. f. Relations, conformité, convenance mutuelle des objets qui se correspondent; corrélation: *Le corps est un par la proportion et la correspondance de ses parties.* (Boss.) *Horloges qui vont dans une correspondance parfaite.* (Vol.) Action de correspondre aux sentiments de quelqu'un, d'y conformer les siens: *La sympathie est une correspondance.* (De Gérando.) — Par ext. Communications établies entre des personnes éloignées l'une de l'autre: *Etre en correspondance.* La correspondance par le télégraphe est rapide. Moyens de communication: *Villes entre lesquelles la correspondance a lieu par mer.* Echange de lettres: *Avoir avec quelqu'un une correspondance active.* Lettres quelconques envoyées ou reçues: *Dépouiller sa correspondance.* Art d'écrire des lettres: *Un manuel de correspondance.* Rapports adressés d'un pays éloigné à un journal: *Journal qui a d'excellentes correspondances.* Relations d'affaires entre négociants de villes, de pays différents: *Maison qui a des correspondances partout.*

Partie du travail d'une maison de banque ou de commerce, consistant dans le dépouillement des lettres reçues et dans la rédaction des lettres à écrire: *Faire la correspondance.*

— Particulièrement. Voiture publique, prenant des dépêches ou des voyageurs sur le parcours d'une ligne principale, pour les transporter dans les localités situées en dehors de cette ligne: *Prendre la correspondance.* Omnibus qui reçoit des voyageurs descendus d'un autre omnibus, lorsque leur destination n'est pas sur le parcours du premier. Billet qui donne droit à monter dans une voiture de correspondance, ou dans un second omnibus sans payer de nouveau: *Remettre sa correspondance au contrôleur.*

— B.-arts. Relation ou rapport qui naturellement existe entre toutes les parties dont l'ensemble constitue un tableau, une statue, un bas-relief.

— Trav. publ. Ensemble des moyens mis en œuvre pour faciliter les relations entre deux endroits par les chemins de fer, les voitures publiques, ou la navigation fluviale.

— SYN. Correspondance, analogie, convenance, rapport. V. ANALOGIE.

— ENCYCL. Comm. La correspondance est, aux termes de l'article 109 du Code de commerce, l'un des modes par lesquels se constatent et se prouvent les négociations. Aussi la loi a-t-elle pris des dispositions particulières dans le but d'assurer la conservation et l'intégrité de la correspondance commerciale. En vertu de l'article 8 du Code de commerce, tout commerçant est tenu de mettre et de conserver en liasse les lettres missives qu'il reçoit et, d'autre part, de transcrire textuellement, sur un registre spécial, dit « livre de copies de lettres », les lettres qu'il adresse lui-même à ses divers correspondants. En outre, le livre de copies de lettres est soumis par les articles 10 et 11 du Code de commerce à un ensemble de formalités strictes.

— Chancellerie. *Correspondance des souverains.* Les communications écrites entre souverains varient de forme, suivant le rang qu'ils s'accordent et l'objet qu'ils traitent. Dans la rédaction des lettres de conseil ou de chancellerie, le cérémoniel est rigoureux. Ces lettres, dont le préambule énonce tous les titres de celui qui les écrit, sont ordinairement contresignées par le ministre des affaires étrangères. Les lettres de cabinet sont plus familières. Les lettres autographes excluent tout cérémonial quant aux titres et aux formules.

— Ch. de f. *Correspondance électrique* (appareils de). On appelle ainsi des appareils utilisés par les compagnies de chemins de fer pour transmettre au loin un certain nombre d'indications acoustiques et optiques afin d'assurer la circulation des trains.

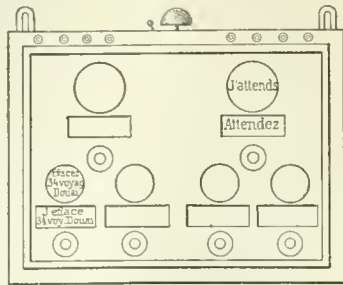
Ces appareils diffèrent suivant les compagnies qui en font usage. On les divise généralement en trois types: *appareil à guichets Sartiaux*, *appareil Guggemos*, et *avisiviseur Jousselin*. Les appareils à guichets s'emploient principalement sur le réseau du Nord pour la transmission d'ordres dont l'indication se reproduit en même temps au point transmetteur et au point récepteur par l'appariation simultanée sur ce guichet de l'ordre donné et de son exécution. Dans l'appareil Guggemos, employé sur le réseau de l'Est, les ordres transmis et reçus apparaissent également sur un guichet circulaire placé comme le précédent bien en vue et à portée des agents du mouvement. Le troisième système, enfin, est appliqué sur le réseau Paris-Lyon-Méditerranée.

Diplom. *Correspondance diplomatique.* Ce sont des communications échangées entre gouvernements par leurs représentants à l'étranger, ou entre un gouvernement et son représentant accrédité. Ces communications se font soit par télégrammes, soit par lettres le plus souvent confiées à des *courriers de cabinet* qui transportent la *valise diplomatique*. Le secret de la correspondance diplomatique découle d'un principe supérieur, applicable à la correspondance ordinaire entre citoyens. Il est protégé par le droit d'exterritorialité, accordé aux chefs d'Etat étrangers et à leurs représentants accrédités auprès des autres pays.

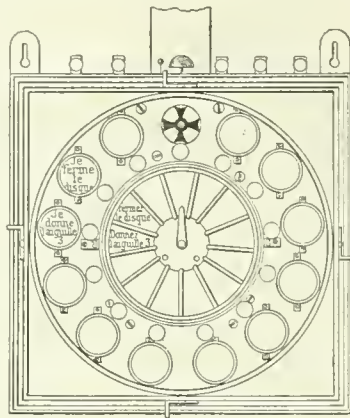
— Littér. La correspondance est, de tous les genres littéraires, celui qui se prête à la plus grande variété, car tous les tons peuvent s'y rencontrer, depuis le sublime jusqu'au plaisant. Nous ne parlons pas des correspondances destinées à l'impression dans la pensée même de l'auteur; là, tout est mesuré, calculé comme dans un livre. Le premier défaut d'un recueil de ce genre est de manquer de laisser-aller, qui constitue précisément la première qualité d'une véritable correspondance.

La correspondance digne d'intérêt est celle qui s'adresse spécialement à une personne amie, celle où le cœur, l'âme et l'esprit s'ouvrent tout à la fois, sans souci de la logique et de la critique. Si certaines correspondances se lisent avec le même plaisir qu'un roman, c'est que l'écrivain, dégagé de toute contrainte, se révèle sous son véritable jour, avec ses goûts, ses inclinations, ses habitudes, ses qualités et ses défauts, ses haines et ses amitiés, ses colères et ses effusions de tendresse. Ce n'est que dans la correspondance que l'on apprend véritablement à connaître un auteur. Et même, combien de réputations ne seraient jamais écloses, si une correspondance, dont l'auteur lui-même ignorait souvent le mérite, et qu'il n'adressait qu'à un confident, à un ami, ne les avait fait connaître au public. Que saurait-on de ces charmants et gracieux esprits qui s'appelaient M^{lle} de Lauvay, M^{lle} Aissé et M^{me} Charrière, sans leurs lettres qui nous font pénétrer dans la vie de leur âme?

Correspondance littéraire (la) du baron Grimm et de Diderot, adressée à un souverain d'Allemagne, de 1753 à 1790. — Cette correspondance, manuscrite et secrète, était adressée en principe à la duchesse de Saxe-Gotha, qui voulait connaître les productions de la littérature française, mais quelques-uns des articles les plus piquants étaient envoyés à d'autres princes: l'impératrice de Russie, la reine de Suède, le roi de Pologne, le duc de Deux-Ponts, la princesse héritière de Hesse-Darmstadt, la princesse de Nassau-Saarbruck, Frédéric II, roi de Prusse. La *Correspondance littéraire* avec les cours du Nord, qui dura trente-sept ans, de 1753 à 1790, commença d'abord par de simples informations sur les livres nouveaux; c'était un Bulletin, dirigé par Raynal. Mais, dès 1754, cette *Correspondance* fut plus active, car Grimm en devint le principal rédacteur. La collection de ces feuilles a été augmentée par différentes mains, par Diderot surtout, qui a fait les *Salons*; mais c'est bien, partout ailleurs, la pensée de Grimm qui l'inspire. La *Correspondance* ne put agir sur le grand public, puisqu'elle ne fut publiée que bien plus tard; mais elle fut l'organe du parti encyclopédique auprès des souverains étrangers, auxquels elle rendit familières et attrayantes les idées des « philosophes ». Elle renferma



Correspondance (appareil Sartiaux).



Correspondance électrique (appareil Guggemos).

une foule d'aperçus fins, judicieux, plaisants sur la littérature, la musique, le théâtre, les arts; sur les auteurs, les acteurs et les personnes les plus célèbres de la cour et de la société. La critique de Grimm est susceptible, passionnée, tranchante; mais son tact vif, impressionnable, relève les défauts essentiels. Par ces qualités, Grimm a créé la critique littéraire courante. Son style n'est pas toujours pur; on y trouve quelques germanismes; mais il est toujours vif, animé, pittoresque, spirituel.

La *Correspondance*, publiée pour la première fois en 1812, avec des coupures exigées par la censure impériale, se trouve intégralement dans l'édition Tourneux, la meilleure (1877-1882).

CORRESPONDANCIER (ko-ré-spon, si-è) n. m. Employé chargé de la correspondance avec la clientèle.

CORRESPONDANT (ko-ré-spon-dan), ANTE adj. Qui correspond à une autre chose ou à d'autres choses, qui est en corrélation avec elles: *Les causes et les effets CORRESPONDANTS.*

— Qui a des rapports par correspondance écrite. Particul. Membre d'une société qui, ne résidant pas au siège de cette société, a avec elle un commerce de lettres: *Membre CORRESPONDANT de l'Académie des sciences.*

— Géom. Se dit des angles qui, déterminés par une sécante commune à deux parallèles, sont situés du même côté de la sécante, et sont, l'un interne, l'autre externe, par rapport à ces parallèles: *Les angles CORRESPONDANTS sont égaux.*

— ANTON. ALTERNE.

— n. m. Ethol. Personne avec qui l'on correspond par lettres ou par un autre moyen de communiquer à distance. Personne chargée d'envoyer des informations à un journal: *Les CORRESPONDANTS des journaux étrangers à Paris.* Tout commerçant avec lequel on correspond pour affaires. Correspondant, en ce sens, est synonyme de CLIENT, de FOURNISSEUR, de COMMISSIONNAIRE, d'ENTREPOSITAIRE, de REPRESENTANT, etc. Personne chargée de veiller sur un enfant éloigné de sa famille, de pourvoir à ses besoins: *Passer un jour dans la famille de son CORRESPONDANT.*

— Télégr. Bureau avec lequel on est en relation ou communication directe. Employé de ce bureau.

Correspondant (LII), recueil bimensuel, fondé en 1843. Cette revue littéraire, historique et philosophique, a compté parmi ses rédacteurs, pour ne parler que des morts: Montalembert, Ozanam, Lacordaire, Leconte de Lisle, Aug. Cochin, de Champagny, C. Cantù, de Laprade, de Pontmartin, Foisset, M^{re} d'Hulst, etc., lesquels professaient tous des idées à la fois catholiques et libérales.

CORRESPONDRE (ko-ré-spondrè). — Se conjugue comme RÉPONDRE v. n. Entretenir un commerce épistolaire avec quelqu'un: *CORRESPONDRE avec ses amis.* Etre en communication, en parlant de deux lieux distants l'un de l'autre: *Pavillons qui CORRESPONDENT par une galerie voûtée.*

— Etre placé symétriquement ou identiquement au même lieu: *La place de la Bastille, à Paris, CORRESPOND à l'emplacement de l'ancienne Bastille.* Etre en rapport de proportion, de ressemblance, de conformité, de convenance, de simultanéité: *Le 1^{er} vendémiaire de l'ère républicaine CORRESPOND au 22 septembre du calendrier grégorien.*

— Fig. Répondre, conformer sa conduite: *Les enfants ne CORRESPONDENT pas toujours aux desseins de leurs pères.* Se correspondre, v. pr. Communiquer ensemble. Avoir ensemble un rapport de symétrie, de convenance, de proportion, de simultanéité.

— SYN. Correspondre, répondre. *Correspondre* ajoute à l'idée de rapport celle de réciprocité, ou au moins celle d'un accord intime. *Répondre* marque seulement le rapport d'une chose avec celle qui en est la cause ou l'occasion.

CORRET n. m. Pècb. V. CORRE.

CORRETTE (Michel), musicien français, né dans la première moitié du XVIII^e siècle, était, en 1758, organiste de la maison professe des jésuites, et eut, en 1780, le titre d'organiste du duc d'Angoulême. Il a écrit la musique d'assez nombreux ballets et divertissements pour la Comédie-Italienne: *les Ages, le Jugement de Midas, Nina, Arlequin, Persée, Armide*, etc. Il a publié, outre un recueil de cantates (*les Soirées de la ville*), des *Méthodes de harpe, de flûte traversière, de quarte ou alto, de violoncelle, de vielle; l'Art de se perfectionner sur le violon, et le Parfait Maître à chanter.*

CORREUS, chef gaulois du I^{er} siècle avant notre ère. Il était à la tête des Bellovaques (*Bellovaaci*, habit. de Beauvais), lorsque César fit la conquête des Gaules. Pour soutenir l'indépendance de sa patrie, il se liguait, l'an 51 av. J.-C., avec les Atrébates, les Vellocasses, les Calètes, et reçut le commandement de leurs forces réunies. César marcha contre lui, parvint à lui faire abandonner une position formidable, et mit son armée en déroute. Correus, qui ne voulut ni fuir ni se rendre, combattit jusqu'à ce qu'il fut blessé à mort.

CORRÈZE (lat. *Curretia*), rivière de France, dans le département du même nom, sur le revers méridional du plateau de Millevaches (arr. d'Ussel). Elle baigne Corrèze, Bar, Tulle, où elle se grossit de la Solane, et, après 88 kilomètres d'un cours rapide et torrentueux, à travers une chise jurassique encaissée et sinuée, rejoint la Vézère, en aval de Brive, dans une ancienne dépression lacustre, transformée en plaine fertile. Elle n'est flottable qu'à bûches perdues, à partir de Bar. Sa vallée sauvage attire de nombreux touristes.

CORRÈZE (DÉPARTEMENT DE LA), formé surtout du bas Limousin et tirant son nom de la rivière qui l'arrose; il est compris entre les départements suivants: Creuse, Puy-de-Dôme, Cantal, Lot, Dordogne et Haute-Vienne. Superf.: 5.866 kilom. carr.

Il comprend 3 arrond. (Tulle, chef-lieu, Brive, Ussel), 29 cant., 287 comm. et une population de 322.393 hab. Il fait partie du 12^e corps d'armée, de la 9^e inspection des ponts et chaussées, de la 28^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers; ressortit à l'archevêché de Limoges et à l'académie de Clermont, à l'archevêché de Bourges. La Corrèze forme deux parties très distinctes: l'une, au N. et à l'E., comprend près des trois quarts de sa surface et est coupée de montagnes généralement élevées, aux gorges profondes; c'est le haut

Limousin. Les points culminants sont : le mont Besson (978 m.), le mont Andouze (954 m.), et le Puy de Monédière (920 m.). L'autre partie, du Sud-Ouest, est encore montueuse et ondulée ; mais ce sont des collines aux pentes adoucies, sans caractère sauvage. Les montagnes élevées du Nord-Est, couvertes de neige l'hiver, rendent la température moyenne assez froide, surtout vers Ussel et Tulle. Mais l'air y est salubre. L'arrondissement de Brive, abrité des vents du N. et de l'E., jouit d'un climat beaucoup plus doux. La route de Paris à Toulouse traverse beaucoup de terres incultes ; mais, si l'on s'en écarte quelque peu, et qu'on pénètre dans les vallées de la Vézère, de la Dordogne ou de leurs affluents, on est surpris de la richesse de cette terre, où le paysan ne perd pas un pouce de sol.

Les roches granitiques occupent près des trois quarts du département et y forment les sommets. Le kaolin, peu exploité, se rencontre dans plusieurs communes. Les mica-schistes, les schistes ardoisiers, sont très communs au sud (près Donzenac, au Saillant). On trouve aussi (arr. de

CORRIDOR (*ko-ri* — ital. *corridore*; de *correre*, courir) n. m. Constr. Passage, généralement étroit et long, qui sert de dégagement à plusieurs pièces d'un même étage entre lesquelles il s'étend, ou qui donne accès à une maison : *Les corridors d'un hôtel, d'un théâtre.*
 — Pop. Gosier, bouche. || *Se rincer le corridor*, Boire.
 — Fortif. Passage établi derrière les murailles d'un ville pour permettre à ses défenseurs de circuler sans être vu le long des ouvrages et de en surveiller les abords.
 — Mar. Galerie de l'entrepôt.

CORRIENTES, prov. de la république Argentine, limitée par le Parana au N. et à l'O., par l'Entre-Rios au S. et par le Paraguay à l'E., et formée d'une vaste plaine au climat chaud et humide, parcourue par de nombreuses rivières. Elle produit du coton, du tabac, du sucre et du maté. Sa population est de 130.000 hab.

CORRIENTES, ville de la république Argentine et ch.-l. de la province du même nom sur le Parana, on avait

à Corriger en seconde, en bon à tirer, Corriger la seconde éprouve ou le bon à tirer.

CORRIGÉ, ée part. pass. du v. Corriger.
 — a. m. Devoir supposé exempt de fautes, quo l'on donne comme modèle aux écoliers, après qu'ils ont travaillé eux-mêmes sur le même sujet : *Un corrigé de thème. Cahier de corrigés.*

Se corriger, v. pr. Etre corrigé. || Etre adouci, tempéré, pallié. || Se débarrasser d'un ou de plusieurs défauts ; rendre meilleurs ses sentiments, sa conduite. || Se rectifier, s'amender l'un par l'autre.

— SYN. Corriger, punir, châtier, limer, etc. V. ENÂTIER. — ANTON. Gâter.

CORRIGEUR (*ko-ri-jeur*), EUSE a. m. Typographe travaillant en conscience, qui exécute les corrections indiquées sur les épreuves typographiques par l'auteur ou le correcteur.

CORRIGIBILITÉ (*ko-ri-ji*) n. f. Caractère de ce qui est corrigible ; état de celui qui est susceptible d'amendement : *La corrigibilité d'une faute. Douter de la corrigibilité d'un enfant.*

CORRIGIBLE adj. Qui peut se corriger ou être corrigé : *Les défauts les moins corrigibles sont ceux que l'on aime.*
 — ANTON. Incorrigible.

CORRIGIOLE (*ji*) n. f. Genre de paronychiées, renfermant environ six espèces, qui croissent en Europe, en Amérique et dans l'Afrique australe.

CORRIGIOLÉ, ÉE (*ji*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte aux corrigioles. || On dit aussi CORRIGIOLACÉ, ÉE.
 — a. f. pl. Section de la tribu des illecibrées, dans la famille des paronychiées, ayant pour type le genre corrigiole. (On dit aussi CORRIGIOLACÉES.) — Une CORRIGIOLÉE ou CORRIGIOLACÉE.

CORRIPIANT (*pi-an*), ANTE (du lat. *cum*, avec, et *rapere*, saisir) adj. En T. de pathol., Qui saisit tout à coup : *Douleurs corripiantes.*

CORRIVAL (*ko-ri* — du lat. *correalis*, même sens) n. m. Rival. (Vieux.)

CORROBORANT (*ran*), ANTE adj. Qui donne de la force, qui corrobore : *Preuve corroborente.*

— Méd. Qui fortifie : *Aliments, Remèdes corroborents.*
 — n. m. Remède, moyen corroborent : *Le grand air, le séjour à la campagne sont des corroborents.*

CORROBORATIF, IVE adj. Qui a la vertu de fortifier : *Moyen corroborentif.*

— Gramm. Qui ajoute une force nouvelle à une expression : *La forme du comparatif, en latin, est souvent simplement corroborentive.*
 — a. m. Remède corroborentif ; terme corroborentif.

CORROBORATION (*si-on*) n. f. Action de corroborent ; résultat de cette action : *La corroborent d'un convalescent, d'une preuve.*

CORROBORER (lat. *corroborare*; de *cum*, avec, et *robur*, oris, force) v. a. En T. de méd., Duane de la force à : *Corroborer l'estomac. Corroborer une santé délicate.*

— Fig. Confirmer, appuyer, donner plus de force, plus d'évidence à : *Corroborer une assertion par des faits.*
 Se *corroborer*, v. pr. Etre corroborent.

— ANTON. Affaiblir, atténuer, infirmer, invalider.
CORROBORIE (*ri*) n. f. Nom donné, en Australie, à des lieux de réunion où l'on chanta et l'on danse.

CORRODANT (*dan*), ANTE adj. Qui corrode, qui est capable de corroder : *L'action corrode d'acides.*
 — n. m. : *L'acide nitrique est un corrode puissant.*

CORRODANTS (*dan*) n. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères pseudo-dévoptères, comprenant les psocidés, ombidés et termitidés, familles qui ont pour caractères communs : ailes ayant peu de nervures, mandibules robustes dentées, mâchoires à pointe bidentée. (Comme leur nom l'indique, les corrodeants sont des insectes rongeurs : ils s'attaquent aux bois secs, aux pelletteries, etc.) — Un *corrodeant*.

CORRODER (lat. *corrodere*; de *cum*, avec, et *rodere*, ronger) v. a. Ronger, ontamer progressivement : *Les acides corrode le métal. Les rivières corrode les rivages.*

— Fig. Ronger, user, détruire progressivement ; tourmenter, dénaturer : *L'égoïsme corrode toute association. Se corroder*, v. pr. Etre rongé. || Etre détérioré, tourmenté, dénaturé : *L'âme se corrode par les passions.*

CORROI (*ro-a* — du bas lat. *corredium*, même sens) n. m. Techn. Façon que le corroyeur donne au cuir. || Etre dit sur lequel l'appréteur déploie et étend les étoffes. || Lat de terre glaise ou béton dont on revêt le fond et les parois des fontaines, des réservoirs, des canaux, etc., pour les rendre étanches. (Le corroi sert, en outre, à luter les tuyaux de conduite ou les canes à distillation du gaz d'éclairage, pour empêcher toute fuite.) || Apprêt donné au sable par le fondeur.

— Art milit. anc. Ordre de bataille. || Troupe, compagnie. (On écrivait aussi *corrois*, et *corrot*.)

— Mar. Enduit composé de suif, de résine, de soufre, de césure, d'huile de poisson ou autres matières, qu'on applique sur la carène des navires, afin de les préserver de la piqûre des vers et de l'humidité. || On dit aussi *corral*, *coûray* et *coûrée*.

CORROYER *ro-a-ri* n. f. Art du corroyeur. Atelier de corroyage. V. ce mot.

CORROMPABLE (*ko-ron*) adj. SYN. anc. de CORRUPTIBLE. — ESPECI. *Dans corrompable*s. Dans l'ancienne jurisprudence, on appelait ainsi des présents faits à un magistrat pour acheter sa conscience. Ces dons étaient interdits ; mais, comme il y avait une tolérance pour les choses qui se buvaient et se mangeaient, il en résulta des abus nombreux. Les ordonnances de Blois et de Moulins firent cesser cette licence ; tous les cadeaux furent rangés parmi les dons corrompables, et comme tels d'abord ouverte à une accusation de concussion. Le Code pénal a consacré ce principe (art. 177).

CORROMPRE *ko rompr* — lat. *corrumpere*; de *cum*, avec, et *rompere*, rompre. Se conjugué comme ROMPRE v. a. Rompre l'ensemble, et, par suite, détruire (sans vieillesse), et auj. Gâter, vicier, infecter, pourrir : *La chaleur corrompre le viande.*

— Par ext. Altérer, changer en mal, dénaturer : *Corrompre un être, une langue. Corrompre le goût, l'art.*
 — Fig. Dépraver, pervertir, gâter les mœurs de : *Les parents se corrompent communément ceux qui les éduquent.*



Brive) du grès rouge, des calcaires, des pierres meulières, des pierres de taille et un peu de houille (Lapleau, près Ussel).

Ce département a vu disparaître, par le croisement, sa race de chevaux très estimée. Les vaches et les bœufs sont petits, faciles à engraisser ; on compte beaucoup de moutons, de porcs, de la volaille excellente. Le gibier et le poisson abondent. La culture des arbres fruitiers y est développée. On trouve au sud beaucoup de châtaigniers et de noyers. La vigne n'est cultivée qu'autour de Brive et fournit des vins plutôt médiocres : Voutezac, cru de Vertougi, Allasac, Argentat, Donzenac, Beaulieu (rouges) ; Collonges, Yssandon, Varetz (blancs).

La Corrèze est un pays essentiellement agricole. L'industrie n'existe pour ainsi dire pas dans ce département, à part quelques forges, carrières de laine, filatures de coton, papeteries, et la grande manufacture d'armes de Tulle.

CORREZE, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arr. et à 11 kil. de Tulle, sur la Corrèze ; 1.894 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 9 comm. et 8.493 hab.

CORREZZO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone] ; 2.900 hab.

CORREZZOLA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; près du canal de Pontelungo ; 4.500 hab.

CORRHÉCÈRE ou **CORRHECERUS** (*ré-sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des anthribidés, comprenant des formes de taille moyenne, allongées, pubescentes, nuancées de gris et de blanc en ondulations auageuses, et dont on connaît quelques espèces habitant les régions chaudes de l'Amérique.

CORRIE, le plus grand lac d'Irlande (Connanght [comtés de Galway et de Mayo]), déverse ses eaux dans la baie de Galway par le petit fleuve côtier du *Corrie*.

CORRICOLO (du lat. *curriculum*, dimin. de *currus*, char) n. m. Sorte de tuteur de place, que le conducteur dirige en se tenant debout, et qui était fort en usage à Naples.

CORRIDA (mot espagn. ; de *correr*, courir) n. f. Course de taureaux. || Pl. Des *CORRIDAS*. V. TAUREAU.

de son confluent avec le Paraguay et en face de Resistencia ; 14.000 hab. Port fluvial animé.

CORRIGAN (Michel-Angustin), archevêque américain, né à Newark (New-Jersey) en 1839. Il fit ses études aux États-Unis, et alla les achever à Rome, où il fut ordonné prêtre en 1863. Il fut appelé par le pape en 1873 au siège épiscopal de Newark ; puis il fut nommé coadjuteur de l'archevêque Closkey de New-York, auquel il succéda en 1885. Sous son impulsion, le catholicisme prit un développement extraordinaire dans les deux diocèses qu'il administra en communion étroite avec Rome.

CORRIGEANT (*ko-ri-jan*), ANTE adj. Qui corrige, qui aime à corriger : *Des yeux toujours corrigeants ou toujours corrigés...* (Montesq.)

CORRIGEMENT (*ko-ri, man*) n. m. Action de corriger. (Vieux.)

CORRIGER (*ko-ri-je* — du lat. *corrige*; de *cum*, avec, et *regere*, redresser. Prend un e après le g toutes les fois que la terminaison commence par un a ou par un o : *Nous corrigeons. Il corrigea*) v. a. Faire disparaître les fautes : *Corriger une version, un dessin, une faute.* || Faire disparaître ; pallier par un mélange ou autrement : *Corriger la crudité des eaux. L'air corrige la trop grande vivacité des couleurs.*

— Fig. Tempérer, adoucir, rendre meilleur ou moins dur : *Corriger par des encouragements la sévérité de ses reproches.* || Amender, redresser, amener du mal au bien : *Corriger les vices d'un enfant. L'éducation seule peut corriger le naturel.* (F. Bacon.)

— Particulièrement. Châtier, punir. (Se dit surtout des corrections manuelles.)

— Par plaisant. *Corriger la fortune*. Se dit d'un joueur malheureux qui cherche à réparer ses pertes en trichant.

— Mar. *Corriger la route d'un navire*. Rectifier par l'observation directe les erreurs provenant de la dérive, et modifier la route d'après la quantité dont on a dérivé.
 — Typogr. Relever et faire disparaître, en remaniant la composition primitive, les fautes et les irrégularités qui ont pu se glisser dans le travail. || *Corriger en première*, Corriger la première épreuve ou première typographique.

serupule d'attaquer les bâtiments qui battaient pavillon de leur pays d'origine. A ces premiers corsaires vinrent bientôt se joindre les *flibustiers*, association de pirates intrépides qui dévastèrent la mer des Antilles pendant tout le XVII^e siècle. Aidés par les *boucaniers* (chasseurs de bœufs sauvages de Saint-Domingue), que les Espagnols avaient pourchassés, les flibustiers établirent leur quartier général dans l'île de la Tortue, au N. de Saint-Domingue, et sous la direction de chefs intrépides, enlevèrent tous les navires de commerce qui passaient à leur portée, osant même parfois s'attaquer aux vaisseaux de guerre et engager avec deux ou trois de ces bâtiments des batailles disproportionnées. Quelques-uns d'entre eux tentèrent avec bonheur des descentes sur la terre ferme et brûlèrent les villes de la côte. A la même époque, d'autres corsaires écumèrent la Méditerranée, et on se souvient des expéditions dirigées contre les pirates barbaresques qui abritaient les criques et les baies du Maghreb, par Charles-Quint et Philippe II au XVI^e siècle, par Louis XIV en 1699 et en 1683.

Mais, peu à peu, le métier de corsaire devient un métier régulier, consacré par l'usage et garanti en quelque sorte par les souverains. Aussitôt que la guerre était déclarée entre deux puissances maritimes, les plus hardis des marins recevaient, pour la durée des hostilités, des *lettres de marque*, qui leur donnaient officiellement le droit de capturer les vaisseaux de commerce de la nation ennemie, de mettre en vente les marchandises enlevées et qui leur réservaient la plus grosse partie des bénéfices. Ces lettres de marque, appelées également *lettres de représailles*, étaient délivrées dans les ports de France par le ministre de la marine et par les gouverneurs dans les colonies. Cette *course* était réglementée par un tribunal de conservateurs de la paix qui devait trancher dans le délai de deux mois toutes les contestations nées à l'occasion de la guerre de course.

Les corsaires furent alors non seulement tolérés, mais honorés pour leurs exploits. Ce métier formait d'excellents marins, car il exigeait une énergie, une activité, un déploiement d'adresse fort rares dans la marine de l'Etat à cette époque. Duguay-Trouin, Forbin, Pointis, Jean Bart, étaient des corsaires. Rien qu'en 1689, ils enlevèrent aux Anglais plus de 1.200 navires; Seignelay et Louvois firent faire, pendant toute la guerre d'Allemagne, la course pour leur compte et encaissèrent les bénéfices. Vauban, lui-même, dont on connaît pourtant les scrupules de conscience, écrivait au roi : « Il faut de toutes manières favoriser la course tant que durera la guerre. »

Il semble bien que le monde entier n'ait pas eu d'autre opinion sur les corsaires au XVIII^e siècle. Les corsaires qui couraient les mers et firent tant de mal au commerce maritime pendant la guerre d'Amérique n'indignèrent personne, et les courageux exploits de Surcouf, pendant les guerres de la Révolution, furent universellement admirés.

C'est seulement au congrès de Paris, en 1856, que furent universellement abolis les corsaires. Seuls les Etats-Unis, l'Espagne et le Mexique refusèrent de prendre un engagement à ce sujet. Et, pourtant, la pression de l'opinion publique est si forte que si les Etats-Unis, si l'Espagne n'ont osé, en 1856, ressusciter ce vieil usage. Il semble bien, pourtant, que l'emploi de navires de course en temps de guerre n'a rien qui dépasse les droits légitimes des belligérants et que ce métier, qui ressemble singulièrement à celui des francs-tireurs sur terre, n'est pas contraire au droit des gens.

Corsaire (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de La Chabeaussière, musique de Dalayrac, représenté à la Comédie-Italienne le 17 mars 1783. C'était le second ouvrage du compositeur, qui n'avait encore donné qu'un petit acte, intitulé *L'Eclipse totale*. Le livret du *Corsaire* est romanesque et dramatique. Tel qu'il est, il servit heureusement le compositeur, qui écrivit une musique expressive et spirituelle dont le succès fut complet.

Corsaire (LE), roman poétique en trois chants, par lord Byron, publié en 1814. — Conrad, le corsaire, apprend que les Turcs vont l'attaquer dans sa retraite; il quitte aussitôt Médora, sa maîtresse, et, déguisé en derliche, se rend dans le camp de son ennemi, le pacha Seyd, qui a relâché dans la baie de Corou, où il donne une fête en attendant un vent favorable. Conrad annonce au pacha qu'il vient de quitter furtivement l'île du corsaire, et lui fait des récits merveilleux qui finissent par l'endormir. A un signal convenu, les compagnons du corsaire accourent et mettent le feu au palais; mais leur chef ne tarde pas à être fait prisonnier. Pendant sa courte victoire, Conrad a sauvé des flammes Gulnare, la favorite du pacha; elle vient le trouver dans son cachot et le délivre. Le corsaire s'embarque avec sa libératrice, et regagne son île, où il apprend que Médora vient de rendre le dernier soupir. Il s'enfuit avec Gulnare. On reconnaît dans ce poème le sujet favori de Byron, qui s'est complu à idéaliser les désespérances de la vie et à donner à ses héros quelque chose de lui-même. Le roman paraît invraisemblable, les qualités poétiques rachètent ce défaut.

Corsaire. En dehors des ouvrages précédents, ce mot est encore dans le titre d'une quantité d'œuvres littéraires ou musicales. Tels sont, par exemple, *le Corsaire rouge* de Fenimore Cooper (1827); *le Corsaire*, ballet-pantomime en trois actes et cinq tableaux, scénario de Saint Georges, chorégraphie de Mazilier, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra de Paris le 23 janvier 1856 (c'est *le Corsaire* de Byron mis en action, avec adjonction de nombreux incidents); *le Corsaire noir*, opérette bouffe en 3 actes, paroles et musique de J. Offenbach (Vienne, 1872), etc.

CORSALI (André), navigateur italien du XVI^e siècle, né à Florence. Chargé par le roi de Portugal, Emmanuel, d'explorer les Indes et la Chine, Corsali se rendit à Cochin, d'où, en 1516, il passa en Abyssinie avec une ambassade portugaise, puis visita Mascate, une partie de la côte d'Arabie, Ormuz et Goa. Ce voyageur a résumé une partie de ses observations dans deux lettres, adressées de Cochin, l'une à Julien de Médicis, en 1515, l'autre à Laurent de Médicis, en 1517.

CORSICIA, comm. de la Corse, arr. et à 20 kil. de Corte, non loin du Golo; 888 hab.

CORSE, personne née ou Corse ou qui habite cette île. — Les CORSEIENS. — Adjectif. Qui appartient à ce pays, à ses habitants : Cheval corse.

CORSE, île française de la Méditerranée, la quatrième comme grandeur de cette mer (après la Sicile, la Sardaigne et Chypre). Elle se trouve à 166 kilomètres de la France. Elle a 183 kilomètres de longueur, en une orientation presque exactement N.-S., 10 à 81 kilomètres de largeur et 8.722 kilomètres carrés; c'est le sixième département français par ordre de grandeur. L'île est divisée en cinq arrondissements (*Ajaccio*, chef-lieu, Bastia, Calvi, Corte, Sartène); 62 cantons, 364 communes, et compte une population de 290.168 hab. (*Corses*.)

On l'a dit : « La Corse est l'île de beauté suprême, » par la splendeur de ses 500 kilomètres de rivages, ses baies où se reflètent les falaises de rouge porphyre, ses forêts profondes où s'élancent des laricis de 45 mètres de haut, son entassement de monts, ses torrouts, son climat.

Comme rivages, absolu contraire entre presque toute la côte orientale, que baigne la mer « italienne », et les côtes de l'ouest et du sud qui plongent sur la mer « espagnole et française » : le long du littoral de l'Est, sauf dans les régions de Bastia et de Boiafacio, ce ne sont que plages basses, embouchures de torrouts obstrués, étangs tels que ceux de Biguglia, de Diana, d'Urbino, plaines d'alluvions très fécondes, mais aussi très marnématiques, et par cela même inhabitables, à cause des fièvres. Mais, au long du littoral de l'Ouest, la succession des baies et des anses est comme infinie; on y admire le golfe de Calvi, qui a des fonds de 50 à 100 mètres; le golfe de Galeria, qui reçoit le Fango; le golfe de Porto, « merveille de la Corse » et l'une des merveilles du monde; le golfe de Sagone, où se termine le Liamone; le golfe d'Ajaccio, où finissent Gravona et Prunelli; le golfe de Valico, tombeau du Taravo et de la Tavaria; et, au S.-E., le golfe de Santa-Manza, et enfin celui de Porto-Vecchio.

Parmi les monts, presque tous de granit et granulite, de porphyre, de serpentine, de micasciste, roches dures et qui bravent les siècles, les plus hauts, de taille presque pyrénéenne, se lèvent au N.-O., à l'O., au S. de Corte : mont Cinto (2.707 m.); mont Rond (monte Rotondo) (2.625 m.), qui a longtemps passé pour le géant de l'île; Pagh-Orba, regardé comme le noeud des sierras corses, etc. De l'Incudino, qui n'a que 2.136 mètres, et du Saint-Pierre (Saint-Pietro) (1.766 m.), la vue est « plus qu'incomparable ».

Parmi les torrents, le plus grand est le Golo, long de 85 kil., qui s'abîme dans la mer orientale, comme son rival le Tavignano, long de 80 kil., et qui passe au pied de la rocheuse Corte.

Les forêts occupent 209.000 hectares : elles sont presque partout magnifiques : les pins laricis y coudoient les hêtres et les chênes verts; forêts aussi, sans en porter le nom, les bois de châtaigniers séculaires qui, nulle part au monde, ne sont plus beaux et « monstrueux » que dans le pays qui a reçu d'eux le nom de Castagniccia, autour de la célèbre Orrezza. Là où les grands bois ont disparu du fait des incendies, du bichoronage, des 225.000 chèvres, brouteuses de pousses, sur des centaines de milliers d'hectares, s'étend le maquis, la broussailla des arbustes de bonne odeur : myrtes, arbuscules, lentisques, cistes, bruyères arborescentes, petits chênes verts. Cette brousse odoriférante est la grande caractéristique des collines et des montagnes basses; elle les embellit, les embaume, les empêche de se dégrader et ruiner; elle y conserve les sources.

Par suite de la rareté de la population, dans cette île donnée cependant d'un admirable climat tempéré-chaud, il n'y a en Corse ni agriculture digne de ce nom, ni grande industrie, ni grand commerce. Sauf une certaine rapidité dans le développement du vignoble (arrondissement de Sartène en particulier), les Corses sont très peu cultivateurs des champs, mais d'autant plus bergers, possesseurs de nom-

breux troupeaux de chèvres, de moutons, de porcs, de bœufs et vaches, de chevaux de taille très petite, mais de grande endurance et de parfaite sobriété.

Donc, surtout pasteurs et vivant principalement du lait, de châtaignes, de pommes de terre, les Corses ont un grand penchant pour les fonctions officielles, pour l'état militaire, pour les aventures, l'émigration, quoiqu'ils aiment passionnément leur pays : la France, en est pour ainsi dire pleine, Paris dit moins, Marseille et autres grandes villes; et absolument (encore plus relativement, vu sa faible population), la Corse est, et de beaucoup, le département qui envoie le plus de colons en Algérie et en Tunisie.

La langue française fait de rapides progrès dans les villes, et même à la campagne, depuis que l'école est



plus ou moins obligatoire; mais, jusqu'à ce jour, l'idiome courant est un dialecte de l'italien.

Avant d'être française, la Corse était partagée en province d'en deçà des monts par rapport à Bastia, alors capitale, et en province au delà des monts, celle-ci vaste de 3.500 kilom. carr., celle-là de 5.200. De 1794 à 1811, elle forma deux départements rattachés à peu près l'ancien division : à l'E., le département du Golo; à l'O., le département du Liamone.

— Hist. Sous une apparence uniformité de type, langue, mœurs et coutumes, les Corses cachent une extraordinaire diversité d'origines. On ignore quels furent leurs premiers pères : Ibères, venus d'Espagne; Ligures, venus de Gaule ou d'Italie, voire Africains arrivés du Tell? Puis, ce fut le premier nom de l'île) reçut des Phocéens, fondateurs d'Aleria, des Phéniciens, des Etrusques, des Carthaginois, et de là les peuples de la Méditerranée se disputèrent l'île aux forêts, qui n'avait pas encore de maquis. Les Romains n'eurent d'accord tout le monde en consacrant la pomme de discord; mais ce ne fut pas sans peine qu'ils soumettent les insulaires « inhabiles au joug »; leur fallut cent ans pour les dompter. Marius y colonisa *Mariani* (dont il ne reste rien), près de l'embouchure du Golo, Sylla y recolonisa la phocéenne Aleria (dont il ne reste guère)

CORUNDELLITE (*ron-dél* — de l'angl. *corundum*, corindon) n. f. Substance de la famille des micas, variété de margarite.

CORUNDOPHILITE n. f. Géol. Syn. de CORUNDOPHYLLITE.

CORUNDOPHYLLITE (*ron-do*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie, appartenant au genre chlorite. Variété de clinocllore. On écrit aussi CORUNDOPHILITE.

CORUSCATION (*ska-si* — lat. *coruscatio*, éclat; de *coruscare*, briller) n. f. Eclat vif et soudain : La coruscation d'un météore. Eclat fugitif que jette l'argent pendant la coupellation, au moment où il passe de l'état liquide à l'état solide.

CORVALLIS, ville des États-Unis (État d'Orégon), au confluent de Mary-River et de la Willamette; 2.140 hab. Collèges.

CORVARIA (Pierre DE), antipape, dont le nom était RAINALLUCI, né à Corvaria (Abruzzes), mort en 1333. Il entra dans l'ordre des frères mineurs, devint pénitencier du pape, et fut élu souverain pontife, sous le nom de Nicolas V (1328), par ordre de Louis de Bavière, qui, excommunié par Jean XXII, venait de déposer ce pape. Dès que Louis de Bavière eut quitté Rome, Corvaria se vit contraint de fuir. Il finit par aller implorer le pardon de Jean XXII, qui ne lui rendit pas la liberté.

CORVE n. m. Espèce de bateau dont on se sert en Hollande, et qui ressemble à un dogre.

CORVÉABLE adj. Qui est tenu à la corvée : La gent corvéable. Substantif. : Les corvéables étaient tenus à travailler depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant.

CORVÉE (*vé* — baslat. *corrogata*; de *cum*, avec, et *rogare*, prescrire; *corrogata opera*, le travail commandé à plusieurs personnes en même temps) n. f. Féod. Journées de travail gratuit que le serf, le paysan et le tenancier devaient à leur seigneur. Par l'abolition des corvées, l'Assemblée nationale a porté la joie et l'espérance dans le cœur des habitants de la campagne. (Mirab.) Corvée à merci, Celle dont l'obligation n'était pas déterminée par la condition du corvéable, mais dépendait de la volonté du seigneur.

— Par ext. Travail pénible, devoir ennuyeux, obligation fastidieuse : Faire des visites, quelle corvée !

— Art milit. Travail auquel on astreint tout à tour les soldats pour donner satisfaction aux besoins généraux de l'existence militaire, soit au quartier, soit en campagne : corvée de propreté, corvée des vivres, corvée de l'eau, etc. Les gradés sont exemptés de corvée, de même que, sans nécessité absolue, les soldats de 1^{re} classe. Par contre, des soldats peuvent être astreints, par punition, à des corvées hors tour.

Pour faire la corvée, les hommes prennent une tenue dite de corvée, composée d'effets de toile ou des plus mau-

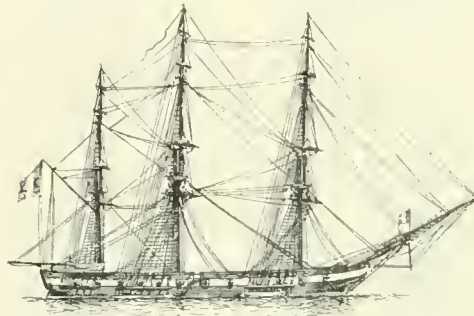
verain, aux pouvoirs publics, et les corvées particulières, dues aux seigneurs particuliers. D'autre part, la corvée était dite réelle quand elle était due par le fonds; elle était dite personnelle, lorsque l'habitant d'un lieu y était assujéti, par le fait seul de sa résidence. D'autre part, on distinguait les manœuvres, c'est-à-dire les journées ou heures de travail qui étaient dues au seigneur personnellement par des hommes et des femmes, et les charrois, services rendus par les corvéables avec l'aide de chariots, charres et bêtes de trait. La nature des corvées était d'une grande variété; on peut grouper les principales en quatre catégories distinctes : 1^o services de transports, par lesquels le paysan fait les transports demandés par le seigneur : fourrages, aliments, bois, etc.; 2^o services d'exploitation agricole; 3^o services d'entretien des bâtiments seigneuriaux; 4^o services de commissions, dans lesquels étaient compris le port des lettres, la garde des moissons, les secours en cas d'incendie. Il y avait des corvées municipales pour l'entretien des bâtiments municipaux, des murs d'enceinte. Les corvées furent abolies par l'Assemblée constituante (nuit du 4 août 1789, et loi du 15 mars 1790).

CORVÉIEUR n. m. Celui qui travaille à la corvée.

CORVERA, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur un affluent du rio d'Aviles; 4.050 hab. — Comm. d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]), sur le fleuve côtier Pas; 2.860 hab.

CORVETTE (*vé'* — du lat. *corbita*, vaisseau de transport) n. f. Navire de guerre de l'ancienne marine, plus petit que la frégate, plus grand que le brick. (On disait : *corvette-brick*, *corvette de charge*, de guerre, pour indiquer l'usage auquel ces corvettes servaient; *corvette à hélice*, etc.)

— Encycl. La corvette ou *courvette*, après avoir été au xvi^e siècle une simple barque, devint, au xvii^e, un véritable petit vaisseau de ligne. Les corvettes étaient clas-



Corvette.

sées en corvettes de 1^{re} classe, à batterie couverte et gaillardés, et de 2^e classe, à batterie barbette. Dans une escadre, la corvette servait à l'amiral pour transmettre ses ordres. De nos jours, le nom de « corvette » est resté aux petits navires annexes des écoles de la marine : corvette-école d'application de l'école navale, corvette d'exercice des mousses.

CORVETTO (Louis-Emanuel, comte DE), né et mort à Gênes (1756-1821). Il fut, en 1797, un des directeurs élus qui succédèrent au doge, et, pendant le siège de Gênes, il était commissaire près de Masséna. Nommé directeur de la banque de Saint-Georges en 1802, il devint conseiller d'Etat français, concourut à la rédaction du Code de commerce, fut rappelé au conseil d'Etat par Louis XVIII, et, en 1815, succéda comme ministre des finances au baron Louis. Il fit les emprunts pour la libération du territoire. Il contribua à fonder le crédit de la France, en réclamant le respect des conventions antérieures à la Restauration. Il eut l'illusion de créer, à ce moment, la caisse d'amortissement. Il traita avec la maison Hope et Baring pour 30 millions de rentes. Quoique le prix revint à 56 fr. 50 c., supérieur de 1 fr. 50 c. aux prévisions, il fut violemment critiqué pour avoir traité à l'amiable avec des étrangers un emprunt avantageux dont les Français ne voulaient pas. En 1819, la rente était montée à 70. Il fit un emprunt par souscription publique, avec escompte de 5 p. 100 pour les paiements anticipés. Il se trouva avoir trop de fonds ou caisse, et se livra à des opérations de reports. L'emprunt, émis à 67 francs, monta jusqu'à 80, puis les rentes tombèrent à 60 francs. Corvetto se retira et fut nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé.

CORVEY (lat. *Corbeia Nova*), ancienne abbaye d'Allemagne (prov. de Westphalie), sur le Weser, fondée, en 822, par des bénédictins venus du monastère de Corbie, sur la Somme, contribua, sous la protection de Louis le Débonnaire, à l'œuvre de civilisation des Saxons. Dans ses écoles célèbres enseigna saint Anshaire, l'apôtre des Scandinaves. On trouva, en 1514, dans la bibliothèque de Corvey, le manuscrit des cinq premiers livres des *Annales* de Tacite. Offert au pape Léon X, ce manuscrit est aujourd'hui à Florence. La principauté ecclésiastique de Corvey, érigée en évêché au xviii^e siècle, fut sécularisée en 1803, incorporée au royaume de Westphalie en 1807, puis délimitativement au royaume de Prusse en 1815. L'église gothique, brillamment ornée, conserve les tombeaux d'un grand nombre de princes.

CORVI (Guillaume), médecin italien, connu sous le nom de Guillaume de Brescica, né vers 1250, près du Caneto, mort en 1320. Il professa la philosophie à Padoue, puis devint médecin du pape. Il fonda, à Brescica, une école pour les étudiants pauvres. Ses ouvrages ont été publiés à Venise, en 1508.

CORVIDÉS (du lat. *corvus*, corbeau) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dontirostres, comprenant ceux dont le bec robuste, un peu recourbé au bout, est légèrement élargi, avec les narines garnies de longues soies. — Un corvide.

— Encycl. Les corvidés sont de grande taille; ils sont sociables, vivent de proies vivantes ou de cadavres; leurs nombreux représentants, répartis sur tout le globe, sont dans les régions tempérées, rentrent dans cinq tribus : *corvidés*, *pyrrhocorvidés*, *callorvidés*, *garrulidés*, *strépididés*.

CORVIN, INE (du lat. *corvinus*, de corbeau) adj. Qui ressemble à un corbeau : *Pie-grièche* CORVIN.

CORVIN (Mathias), roi de Hongrie, né à Klausenburg en 1443, mort à Vienne en 1490, fils du gouverneur Jean Hunyadi. Il succéda à Ladislas V qui, après avoir fait décapiter son frère, Ladislas Hunyadi, emmena Mathias prisonnier à Prague. élu roi le 24 janvier 1458, il soutint des guerres heureuses contre Podiébrad, roi de Bohême, contre l'empereur Frédéric III et contre les Turcs. Il fut couronné roi de Bohême en 1469, et occupa Vienne en 1485. Mathias organisa l'armée hongroise et forma un corps d'infanterie qui se rendit célèbre sous le nom de *garde noire*.



Corvin.

Corvin n'était pas seulement un vaillant guerrier, il fut, en même temps, un législateur et un protecteur éclairé des lettres. La renaissance hongroise date de son règne. Ayant épousé, en seconde nocce, Béatrix, princesse de Naples, il appela à sa cour de nombreux savants et artistes italiens. Il fonda une université à Bude, y créa la célèbre *Corvina*, une des plus riches bibliothèques de l'époque, dont les trésors sont dispersés aujourd'hui. Le prieur de Bude, Ladislas Karai, installa sous son règne (1473) la première imprimerie du pays.

CORVIN (Jean), fils naturel du précédent, né en 1473, mort en 1504. Mathias, n'ayant pas d'enfant légitime, voulut le faire couronner roi, mais sa femme Béatrix s'y opposa. Après la mort subite du roi, Wladislas, roi de Bohême, fut élu, et Jean Corvin dut se contenter du gouvernement de la Croatie et de la Dalmatie. Il combattit vaillamment les Turcs et se distingua sous Jajca.

CORVIN-WIERSBITZKI (Othon-Julius-Bernard DE), écrivain et homme politique allemand, né à Gumbinaeu (Prusse-Orientale) en 1812, mort à Wiesbaden en 1886. Il prit part à la révolution allemande de 1849, et, après la défaite, fut condamné à la détention jusqu'en 1855. Puis il alla en Amérique, où il s'engagea dans l'armée du Nord, pendant la guerre de Sécession; devint correspondant de grands journaux allemands et américains, au Mexique, pendant le court règne de l'empereur Maximilien; en France, pendant la guerre de 1870-1871. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire d'Aurore de Koenigsmark* (1847); *Souvenirs de ma vie* (1861); *Histoire de l'époque contemporaine de 1848 à 1871* (1882). Il a publié en anglais : *une Vie d'aventures* (1847), et *En France avec les Allemands* (1872).

CORVINELLE (*nél'*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dontirostres, famille des laniadés, comprenant des pie-grièches africaines à robe sombre, dont l'espèce type est la *corvinella corvina*, qui habite Angola et le Cap. Les corvinelles sont considérées par beaucoup comme un simple sous-genre de *collyrio*.

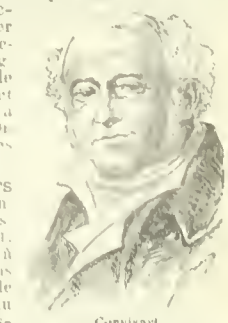
CORVINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux, famille des *corvidés*, comprenant les corbeaux proprement dits, et les genres voisins, qui sont : *corneille*, *casse-noix*, *pie*, *choucas*, *freux*, *gymnocorvus*, *picatharte*. — Un CORVIN.

CORVINUS (M. Valerius MESSALA), orateur romain, né à Rome en 69 av. J.-C., mort l'an 9 de notre ère. Il se distingua comme orateur et comme soldat. D'abord partisan de Brutus, il fut proscrit par les triumvirs en 43. Après la déroute de l'armée républicaine à Philippi, il menagea un accommodement honorable à lui-même et à ses compagnons d'armes, puis se rallia au vainqueur. Admis dans l'intimité d'Auguste, il sut garder sa dignité et la fidélité du souvenir à ses anciennes opinions. L'empereur mit à profit ses talents militaires, et presque toutes les contrées de l'empire servirent de théâtre aux exploits de Messala. Il contribua à la défaite de Sextus Pompée, soumit les Arupai, puis les Salasses du val d'Aoste, et prit une part active à la bataille d'Actium. Consul avec Auguste, en 31 av. J.-C., il fit réparer à ses frais la route de Rome à Tusculum. Sorti du consulat, il pacifia la Cilicie, la Syrie et l'Égypte. Puis, en qualité de proconsul des Gaules, il força les Celtales et autres peuples des Pyrénées à se retirer dans leurs montagnes, et, au retour, reçut les honneurs du triomphe. A cette occasion, Horace, qui parle de Messala à plusieurs reprises dans ses poèmes, composa l'ode célèbre *Ad Amphorum*. Il vieillit dans l'amitié d'Auguste, fut préfet de Rome, et mourut à l'âge de soixante-seize ans.

CORVINUS (Jean-Arnold), juriconsulte et théologien arminien, né à Loyde, mort à Amsterdam en 1650. Il prit une part assez grande aux disputes soulevées par l'arminianisme. Les persécutions que ses sentiments lui valurent de la part des autres sectes protestantes lui firent prendre en dégoût ses fonctions de pasteur. Il dut quitter la Hollande et chercher un refuge dans le duché de Slesvig. Il passa en France, prit le grade d'avocat à Orléans, et devint professeur de droit à Amsterdam, où il mourut. On a de lui en latin des ouvrages de théologie et de droit.

CORVISART DES MARETS

Jean-Nicolas, médecin français, né à Drieourt (Ardennes) en 1765, mort à Paris en 1821. Après ses meilleures études à Sainte-Barbe, il se lança dans la médecine, malgré l'avis de son père, qui le destinait au barreau, et arriva, sans ressources et par sa seule énergie, à y faire de rapides progrès sous la direction de Desault.



Corvisart.

Halle, Fesland, Roger, Desbuis de Rochefort. Il succéda au dernier comme médecin de la Charité, c'est à qui se rendit célèbre, surtout à partir de 1795, où il organisa la

vais offets de la collection d'instruction. Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette pour appeler les hommes de corvée.

— Encycl. Anc. dr. On appelait *corvée* les services de corps auxquels étaient astreints les habitants de certains domaines, les vaisseaux de condition inférieure vis-à-vis du souverain. Il y avait les corvées publiques, dues au sou-

La corvée de l'ordinaire (tambour)

La corvée du quartier (tambour)

La corvée de l'ordinaire (clairon)

La corvée du quartier (clairon)

Les corvées (trompette)

gras à la racine du nez, le badigeonnage (ou instillation) des fosses nasales avec une solution de nitrate d'argent...

Les formes chroniques sont souvent sèches, caractérisées par la respiration difficile, bruyante, surtout la nuit...

CORYZADENIE n. f. Bot. Syn. de ILLIGÈRE.

CORYZORHAPHIS (fiss) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés...

CORZÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Baugé, sur le Loir; 1.325 hab. Dolmens.

CURZOLA ou CURZOLA (la Corcyra Nigra des Romains), île de la mer Adriatique, près des côtes de la Dalmatie...

COS. Trigon. Abréviation de COSINUS.

COS (koss — du bas lat. cucutiare, commettre un adultère) n. m. Mari qui nourrissait les enfants adultérés...

COS (koss) n. m. Métrol. Mesure pour les liquides, usitée chez les Hébreux et les Égyptiens...

COS ou KO, île de la Turquie d'Asie (archipel des Sporades), non loin de la côte sud-ouest de l'Asie Mineure...



Monnaie de Cos.

des oranges et des citronniers, des vignes, dont le produit était fameux chez les anciens; il nourrit de nombreux troupeaux de moutons...

COSA (Juan ou Jean de LA), géographe et navigateur espagnol, né vraisemblablement à Santona (Biscaye), mort à Tabasco en 1510...

COSALA, ville du Mexique (Etat de Sinaloa), au pied de la sierra Madre; 9.250 hab. Mines nombreuses.

COSALITE (de Cosala, n. de hen n. f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb.

COSAMALOAPAN ou COSAMALOAPAM, ville du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le Papaloapan, qui se jette

dans la lagune d'Avarado; 4.760 hab. Ch.-l. d'un canton peuplé de 17.587 hab.

COSAQUE (de kosak, qui, en langue tartare, signifie « pillard nomade »), membre de certaines peuplades slaves établies en Russie...

— Adjectif. : Un cavalier COSAQUE.

— n. u. Par autoomase, Homme dur, farouche, demi-barbare : C'est un vrai COSAQUE.

— ENCYCL. Ethol. et art milit. Les Cosaques sont des peuplades d'origine slave, mais quelque peu mélangées d'autres éléments ethniques...



Cosaque.

pour ceux de l'Oural, — astreints au service militaire, dont ils passent vingt années dans les trois catégories (préparatoire, active et de réserve)...

Les cosaques les plus importants sont d'abord celui du Don : son territoire constitue plus du quart et sa population plus du tiers de l'ensemble...

COSAQUE (zak) n. f. Danse dont la mesure est à 2/4, et dont la mélodie a huit mesures et deux reprises, sorte de danse imitée de la manière de danser des Cosaques...

Cosaques (Les), roman du comte Tolstoï (1870). — Orléno, jeune noble ruiné, a obtenu un brevet d'enseignant dans une « sotnia » des Cosaques du Terek...

COSAQUERIE (ke-ri) n. f. Incursion brusque d'une bande ennemie, se terminant par quelque pillage.

COSARIE n. f. Bot. Syn. de DORSTÉRIE.

COSAULTAN, bourg du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le Tlaxontla, tributaire du golfe du Mexique; 3.710 h.

COSCATLAN ou COXCATLAN, bourg du Mexique (Etat de Puebla), près du rio Salado, affluent du Papaloapan; 2.350 h.

COSCHÜTZ, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]), sur l'Elbe; 2.400 hab. Houillères; carrières de pierres calcaires.



Coscinia (gr. 5 fois).

COSCINIA n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabides, comprenant de petites formes allongées, très aplaties...

— ENCYCL. Les coscinia, dont on connaît sept ou huit espèces, sont répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde...

COSCINIE (si-ni) n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des ménispermées, tribu des chamanthées...

COSCINODISQUE (si, dissé) n. m. Genre d'algues microscopiques, comprenant une dizaine d'espèces, la plupart fossiles.

COSCINODON (si) n. m. Mousse de la famille des Ptychomitriées, tribu des grimmiciées. (Deux des espèces communes se rencontrent en Europe, la troisième est propre à l'Amérique.)

COSCINOMANCIE (si, man-si — du gr. koskinos, criblé, et manteia, divination) n. f. Divination au moyen d'un crible, d'un sas, d'une poêle percée qu'on faisait tourner et qui, par sa rotation, désignait le coupable qu'on cherchait...

COSCINOPORE ou COSCINOPORA (si) n. m. Genre d'éponges fossiles, type de la famille des coscinoporidés, comprenant des formes en coupe profonde, avec pied à racines ramifiées...

COSCINOPORIDÉS (si) n. m. pl. Famille d'éponges hexactinellides, caractérisée par les canaux de la paroi et par la nature pierreuse du squelette à mailles fines, irrégulières.

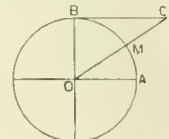
COSCOMATEPEC ou SAN JUAN de Coscomatepec, bourg du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le rio côtier Jamapa et le versant oriental du pic d'Orizaba; 5.095 hab.

COSCOSSONS (sko-son) ou COSCOTONS (sko) n. m. pl. Mets que l'on préparait en faisant cuire dans du bouillon de la farine gravolée.

COSCANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.200 hab.

COSÈC. Trigon. Abréviation de COSÈCANTE.

COSÈCANTE (du préf. co, et de sécante) n. f. Sécante du complément d'un angle, par opposition à la sécante de ce dernier...



Cosécante.

COSEGUINA, volcan de l'Amérique centrale. V. CONSEQUINA.

COSEIGNEUR (sé-gneur' [gn mil.]) — du préf. co, et de seigneur) n. m. Dr. féod. Seigneur qui possédait un fief conjointement avec un autre.

COSEIGNEURIE (sé-gneur-ri' [gn mil.]) n. f. Fief indivis entre plusieurs coseigneurs.

— ENCYCL. Cette forme de la seigneurie fut très fréquente au moyen âge, particulièrement dans les provinces du Midi et surtout dans les villes. Les historiens fixent jusqu'à présent deux origines qui peuvent avoir, l'une et l'autre, produit la coseigneurie...

COSÈNE n. f. Chim. V. COSINE.

COSSEL, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), sur l'Oder; 4.800 hab. Tanneries, fabrication de fromages.

COSSEL (Anne-Constance, comtesse de), favorite d'Auguste II le Fort, électeur de Saxe et roi de Pologne, née à Deppenau dans le Holstein en 1680, morte en 1765.

COSSEL (Anne-Constance, comtesse de), favorite d'Auguste II le Fort, électeur de Saxe et roi de Pologne, née à Deppenau dans le Holstein en 1680, morte en 1765. Elle était fille du colonel de Brockdorf. Mariée en 1699 au baron de Hoym, ministre à la cour de Saxe...

COSSEL (Charlotte de), romancière allemande, née à Berlin en 1818. Fille du lieutenant général de Cosel, elle compléta son instruction par des voyages, écrivit dans des revues sous le pseudonyme d'ADÉLAÏDE AUER...



Armes de Cosenza.

COSLEY, ville d'Angleterre (comté de Stafford); 21.850 hab. Cette ville importante dépend de la commune de Sedgley.

COSENZA (anc. Consentia), ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza, ex Calabre citérieure), sur le Crati, tributaire du golfe de Tarente, au confluent du Busento; 20.375 hab.

COSENZA (anc. Consentia), ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza, ex Calabre citérieure), sur le Crati, tributaire du golfe de Tarente, au confluent du Busento; 20.375 hab. Archevêché. Ville pittoresque, aux rues étroites et tortueuses...

— Cosenza, capitale de l'ancien Brutium, fut prise par Annibal, par Alaric, qui y mourut en 410 et fut enterré dans le lit du Busento, saccagée par les Sarrasins, les

COSMOCRATIQUE (smo, tik') adj. Qui a rapport à la cosmocratie ou moarchie universelle : *Aspirations cosmocratiques*.

COSMOCRATIQUEMENT (smo, ke) adv. D'une manière cosmocratique.

COSMOGÉNIE (smo-jé-ni — du gr. *kosmos*, monde, et *génos*, naissance) n. f. Formation de l'univers.

COSMOGÉNIQUE (smo-jé-nik') adj. Qui a rapport à la cosmogénie ou formation de l'univers : *Principes cosmogéniques*.

COSMOGÉNIQUEMENT (smo-jé, ke) adv. D'une manière cosmogénique.

COSMOGNOSE (smo — du gr. *kosmos*, monde, et *gnosis*, connaissance) n. f. Connaissance du monde, des lieux et des climats que renferme le monde : *Tous les animaux qui émigrent semblent doués d'une sorte de cosmognose*.

COSMOGONE (smo) n. Personne qui s'occupe de cosmogonie, qui étudie la cosmogonie. (Peu usité.)

COSMOGONIE (smo, ni — du gr. *kosmogonia*; de *kosmos*, monde, et *gonos*, génération) n. f. Théorie de la création du monde : *On regarde généralement la thèse de la génération spontanée comme favorable à la cosmogonie dite matérialiste*. (C. Kérouvier.)

— ENCYCL. Astron. *Hypothèse cosmogonique de Laplace*. L'univers n'a pas toujours présenté son aspect actuel; en particulier, un refroidissement très lent résulte certainement de la perte de chaleur par rayonnement qu'éprouvent continuellement les étoiles, le soleil et les planètes. Les hypothèses cosmogoniques tendent précisément à saisir les transformations de l'univers. Anaximène et l'école ionienne pensaient déjà que les astres résultent de la condensation progressive d'une matière extrêmement légère qui se trouvait primitivement répandue dans l'espace, et dont l'existence a été mise en évidence que par les observations de nébuleuses dues à Herschel. Tycho-Brahé considéra l'étoile nouvelle de 1572 comme due à la substance ébérée de la voie lactée, et Kepler fit une hypothèse semblable pour l'étoile temporaire de 1606. Buffon supposait que les comètes, tombant sur le soleil, en chassaient de la matière se condensant ensuite en globes qui, refroidis, constituaient les planètes et leurs satellites; mais cette hypothèse est invraisemblable, si l'on songe aujourd'hui à la faible masse des comètes vis-à-vis des planètes, et il fallut les génies de Kant et de Laplace pour édifier de solides théories.

D'abord, les planètes décrivent, presque dans le même plan, dans le même sens, leurs orbites autour du soleil, tournoient sur elles-mêmes dans ce même sens, ainsi que leurs satellites le font autour d'elles. Ces rapports peuvent nous éclairer sur l'origine de ces astres, que Laplace explique à son tour par l'existence, à l'état de division et de diffusion extrêmes dans l'immosité, d'un élément unique primitif (fluide), dont les particules, selon le mode et l'intensité du mouvement qui les a entraînés, conformément aux lois générales de la physique, ont fini par former tous les corps sidéraux.

De plus, il existe un autre fait très remarquable dans le système solaire : c'est la petitesse des excentricités des orbites. Et, vu la grande distance qui sépare les diverses planètes, il a fallu au fluide primitif une grande étendue pour comprendre tous ces corps, au même temps qu'il devait former une sorte d'atmosphère au soleil, pour déterminer des mouvements circulaires et de même sens. Cette lointaine atmosphère s'est resserrée, concentrée peu à peu dans ses limites actuelles. Herschel, par l'observation des nébuleuses, a pu suivre les progrès de ces condensations; certaines nébuleuses ont une condensation à peine sensible; d'autres attestent un ou plusieurs noyaux brillants possédant une sorte d'atmosphère nébuleuse; d'autres, enfin, plus avancées, ou *nébuleuses planétaires*, ont une très légère atmosphère cosmique : leur forme circulaire ou peu elliptique les fait ressembler aux planètes de notre système.

Si donc on imagine une nébuleuse à température élevée, dont les particules obéissent à la loi de Newton, animée autour d'un axe d'une petite vitesse angulaire, elle prendra une figure d'équilibre sphérique; sous cette forme, sa vitesse angulaire et la direction de l'axe passant par le centre de gravité seraient invariables, si aucune cause nouvelle n'agissait. La limite de la nébuleuse sera déterminée par la région où la force centrifuge équivaut à l'effet de l'attraction. Mais, par suite du refroidissement par rayonnement au poutour, la nébuleuse est affectée d'une lente contraction, et le calcul montre qu'elle a dû abandonner, dans le plan de son équateur, des zones successives de vapeurs. C'est là le point essentiel de la théorie de Laplace; puis se sont déterminés des centres de condensation, et ces couronnes ont fini par se condenser en planètes satisfaisant à la troisième loi de Kepler. Les faibles excentricités et inclinaisons tiendraient à ce que les choses ne se sont pas passées avec une symétrie rigoureuse.

Enfin, on peut expliquer que la zone se condense en une planète dont le mouvement de rotation sur elle-même sera encore de même sens et, si la condensation est imparfaite, on retrouve l'anneau des planètes télescopiques. Pendant sa condensation, chaque planète fait de même pour se créer des satellites et, à la fin, il reste le soleil dont l'équateur coïncide avec celui de la nébuleuse. D'ailleurs, l'analyse spectrale prouve bien que le soleil et les planètes sont formés des mêmes matériaux, et le feu central terrestre résulte immédiatement de ce que les planètes ont été originellement des globes incandescents.

— BIBLIOGR. Parmi les travaux relatifs à la cosmogonie, voir ceux de : Kant, Laplace, Kirkwood, Vaughan, Hirt, Clerk Maxwell, Proctor, Trowbridge, G.-H. Darwin, lord Kelvin, Hiortch, Helmholtz, Jacob Ennis, Fayc, Leverrier, Ch. Simon, M. Fouché, Radau, F. Tisserand, Roche, etc.

— Relig. *Cosmogonie de Moïse. Exposé de la tradition catholique*. La cosmogonie de Moïse est contenue dans les premières pages de la *Genèse* (Gen., ch. I, et II, 1-4). En voici le résumé et les traits principaux : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et nue, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. Et Dieu dit : Que la lumière soit. » Et la lumière fut (1-3). Dieu poursuit ensuite l'organisation du monde, et entre les diverses manifestations de sa puissance se placent des intervalles que l'écrivain sacré appelle *jours*. Le se-

cond jour, Dieu sépara les eaux supérieures des eaux inférieures en étendant entre elles le *firmament*, c'est-à-dire le *ciel* (6-8); le troisième jour, il rassembla les eaux qui étaient sous le ciel pour former la mer, et fit apparaître la terre sèche qui, par son ordre, produisit les plantes et les arbres (9-13); le quatrième jour, Dieu fit et plaça dans le ciel le soleil, la lune et les étoiles (14-19); le cinquième, il commanda aux eaux de produire « les animaux qui nagent », et il fit les oiseaux (20-23); le sixième, il ordonna à la terre de produire les animaux de toute espèce « bêtes sauvages, bestiaux et reptiles ». Il fit ensuite l'homme (23-31). « Dieu béat le septième jour et le sabbat, parce qu'il s'était reposé en ce jour » (II, 2).

Dans l'étude de ce texte, la tradition catholique a toujours distingué l'enseignement dogmatique et l'interprétation scientifique. L'enseignement dogmatique n'a jamais donné lieu à aucune controverse parmi les catholiques; tous reconnaissent qu'il renferme les premiers articles de la foi et les vérités fondamentales de la religion : l'unité de Dieu, la création, la providence, l'unité de l'espèce humaine et aussi l'institution divine du repos du septième jour. L'interprétation scientifique que l'on peut donner du récit de Moïse n'a jamais été déterminée ni fixée par l'Église : libre à chacun de choisir celle qui lui convient. Quand la Bible parle de la nature, elle se conforme au langage populaire et ne se sert pas des formules rigoureuses dont usent les savants. Aussi les Pères, en commentant l'*Hexameron*, l'ont-ils entendu en des sens divers. Pour Clément, Origène et l'école d'Alexandrie, le récit de Moïse est une simple allégorie. Les écoles de Syrie, représentées par saint Ephrem, Théodore de Mopsueste et saint Jean Chrysostome, y voient, au contraire, la description exacte et fidèle de la création, telle que Dieu l'a exécutée. Il n'existe donc pas, à proprement parler, d'interprétation traditionnelle de la cosmogonie mosaïque, et les exégètes modernes ont pu ajouter de nouvelles opinions à celles que les anciens avaient soutenues. Ainsi, d'après un évêque catholique anglais, M^r Clifford, Moïse aurait fait, non pas « un récit des jours de la création », mais « un règlement relatif aux jours de la semaine ». Toute sa préoccupation était de remplacer la semaine idolâtrique de l'Égypte par une semaine consacrée à la mémoire de la création (« Rev. de Dublin », 1881). Mais la grande majorité des exégètes et des apologistes contemporains est plus réservée à l'égard du texte. Beaucoup même cherchent un argument, en faveur de l'inspiration de l'Écriture dans la comparaison des données scientifiques avec le récit de l'œuvre des six jours ou époques (car c'est ainsi que le mot est généralement entendu). Dès l'apparition des théories modernes, en effet, sur la formation des mondes dans l'espace et des couches géologiques dans l'écorce terrestre, de très grands esprits ont été frappés de l'accord qu'ils remarquaient entre les découvertes modernes et le texte biblique. Après Buffon, Cuvier a écrit que « Moïse nous a laissé une cosmogonie dont l'exactitude se vérifie chaque jour d'une manière admirable ». Soutenus par ces autorités, beaucoup d'interprètes de la Bible se plaisent à placer le récit de Moïse en regard du tableau que les savants traacent des transformations successives qui ont eu pour théâtre le ciel et notre planète.

— SYN. *Cosmogonie, cosmographie, cosmologie*. Ces trois mots se rapportent à la science du monde; mais la *cosmogonie* s'occupe de la manière dont le monde a pu être formé; la *cosmographie* décrit le monde tel qu'il est; elle embrasse dans son ensemble les vues générales de l'astronomie et de la géographie; la *cosmologie* cherche à déduire des faits les lois générales qui peuvent rendre compte de tout ce qui existe.

COSMOGONIQUE (smo, nik') adj. Qui a rapport à la cosmogonie.

COSMOGONIQUEMENT (smo, ni-ke) adv. Au point de vue cosmogonique : *La matière est une, cosmogoniquement parlant*.

COSMOGONISTE (smo, nist') n. Personne qui étudie la cosmogonie, qui écrit sur la cosmogonie.

COSMOGRAPHE (smo — du gr. *kosmos*, monde, et *graphein*, écrire) n. Personne qui connaît la cosmographie, qui s'en occupe, qui écrit sur cette matière.

— Instrument qui fournit les solutions les plus usuelles et les plus vulgaires de l'astronomie pratique.

COSMOGRAPHIE (smo, fi — rad. *cosmographie*) n. f. Description du monde physique, astronomie descriptive : *Cours de cosmographie*.

— ENCYCL. Si l'astronomie est la plus ancienne des sciences, c'est, en revanche, celle que l'on ne saurait étudier qu'en dernier lieu, à cause des connaissances préliminaires qu'elle exige multiples; c'est l'*astronomie mathématique*, si l'on s'attache aux lois des mouvements et aux dimensions des systèmes; l'*astronomie physique*, si l'on se préoccupe de la constitution des mondes, et la *mécanique céleste*, si l'on recherche les causes. La cosmographie a pour but l'exposition des idées fondamentales de ces trois branches, en n'empruntant aux sciences physique et mathématique que des notions élémentaires.

— SYN. *Cosmogonie, cosmologie*. V. COSMOGONIE.

COSMOGRAPHIQUE (smo, fik') adj. Qui se rapporte à la cosmographie : *Description cosmographique*.

COSMOGRAPHIQUEMENT (smo, fi-ke) adv. Au point de vue de la cosmographie : *Le monde étudié cosmographiquement*.

COSMOLABE (smo — du gr. *kosmos*, monde, et *labanein*, prendre) n. m. En T. d'astron., ancien instrument qui représentait les cercles de la sphère et servait à prendre les hauteurs.

COSMOLEDO, groupe anglais d'îlots de l'océan Indien, au N.-O. de Madagascar et à l'E. des Aldabra.

COSMOLINE (smo) n. f. Mélange de paraffine et d'huiles grasses pour remplacer la graisse animale dans la lubrification d'instruments et machines.

COSMOLOGIE (smo, ji — du gr. *kosmos*, monde, et *logos*, discours) n. f. Science des lois générales qui régissent le monde physique : *La cosmologie embrasse les objets les plus divers; c'est comme l'encyclopédie des sciences*. (Virey.)

— ENCYCL. Philos. On appelle généralement aujourd'hui *cosmologie* cette partie de la métaphysique qui traite des principes les plus généraux de l'étude du monde physique, des principes de la nature et qui était, autrefois, désignée sous le nom de *physique*. Chaque grand système de philosophie a sa cosmologie. La *philosophie de la nature* —

c'est encore un des noms qui sert à la désigner — traite d'abord de l'être ou du monde sous l'aspect le plus général. Elle se trouve, pour commencer, en face des fameuses antinomies posées par Kant. L'esprit humain, d'après lui, ne peut, dans cet ordre de problèmes, aboutir qu'à des contradictions. La question qui surgit, et que les métaphysiciens résolvent dans les sens les plus divers, consiste à chercher s'il est possible de résoudre ces antinomies; s'il faut admettre la contradiction comme irréductible et conclure l'impossibilité de toute spéculation cosmologique, ou choisir entre la thèse ou l'antithèse.

Le problème qui se pose à la suite de celui des antinomies est celui de la *matière*. Il se subdivise lui-même en plusieurs questions. Y a-t-il unité de matière? Cela revient à chercher si la matière est homogène ou composée de substances primitivement hétérogènes, si les corps simples sont réellement des substances élémentaires ou s'ils peuvent se réduire eux-mêmes à quelque chose de vraiment premier et un. Ce monde de la matière est-il plein, ou bien faut-il y noter ou y postuler du vide? Est-il divisible à l'infini? Est-il continu ou discontinu? Ceci revient à se demander quelle conception fondamentale nous devons avoir de la matière. Deux réponses principales sont ici en présence, que Jaquet définit de la façon suivante : 1° le *mécanisme*, qui ramène toutes les propriétés des corps aux lois de la géométrie et de la mécanique, c'est-à-dire à l'étendue, à la figure, à la situation et au mouvement; 2° le *dynamisme*, qui ajoute ou substitue à l'étendue inerte un principe d'activité appelé *force*, plus ou moins sensible à ce mode d'activité interne que nous appelons *effort*. Ces deux systèmes, à leur tour, peuvent prendre des formes très diverses. Le mécanisme peut se présenter sous l'aspect de l'*atomisme*, qui nous donne la matière comme composée de particules infiniment petites, d'*atomes* qui occupent chacun une portion de l'espace et qui, capables de se déplacer, sans cesse en mouvement, sont les derniers éléments des choses et les causes productrices de tous les phénomènes. Le mécanisme peut, au contraire, se présenter, comme chez Descartes, sous la forme *géométrique* : il réduit les propriétés de la matière à l'étendue infinie, avec les mouvements qui s'y produisent et les lois de ces mouvements. Le dynamisme, de son côté, considère le monde tout d'abord comme un tout vivant, et s'appelle alors *hyléozoïsme*, tantôt comme composé de substances simples et actives, et on le nomme alors *monadisme*.

Aux spéculations sur la matière s'ajoutent celles sur les forces auxquelles l'on attribue les différents phénomènes : Jusqu'où s'étend la corrélation des forces? Y a-t-il une unité de force? Quelle est, en métaphysique, la portée du principe de la mécanique relatif à la conservation de la matière et de la force?

La cosmologie ne traite pas seulement de l'être en général et du monde matériel. Elle s'occupe aussi des êtres vivants, et elle s'efforce de résumer dans une notion générale les phénomènes qui caractérisent la vie. Parmi les solutions préconisées, nous rencontrons le *mécanisme vital*, qui explique la vie par les propriétés de la matière et les lois du mouvement; le *vitalisme*, qui suppose un principe distinct de l'âme consciente et chargé de présider aux fonctions organiques; l'*animisme*, qui attribue à un même principe, l'âme consciente, les phénomènes de l'esprit et ceux du corps; l'*animisme polyzoïste*, qui voit dans les corps vivants une colonie de forces simples ou d'âmes inférieures.

La cosmologie est, enfin, conduite à examiner la question des espèces, laquelle est devenue très en faveur grâce au *transformisme* et aux débats qu'il a provoqués.

Dans un système à tendance matérialiste, la cosmologie se suffit à elle-même; elle est la conclusion dernière que le philosophe croit devoir donner aux sciences positives, en en prolongeant les inductions au delà du monde observable. Dans les systèmes à tendances panthéistes ou théistes, la cosmologie est en rapport étroit avec la doctrine sur Dieu, c'est-à-dire avec la *théologie naturelle*.

— SYN. *Cosmogonie, cosmographie*. V. COSMOGONIE.

COSMOLOGIQUE (smo, jik') adj. Qui a rapport à la cosmologie : *Tout système cosmologique doit reposer sur l'unité du genre humain*. (Ballanche.)

COSMOLOGIQUEMENT (smo, ji-ke) adv. Au point de vue de la cosmologie.

COSMOLOGISTE (smo, jist') ou **COSMOLOGUE** (logh') n. Personne qui s'occupe de cosmologie, qui écrit sur cette matière.

COSMOMÉTRIE (smo, tri — du gr. *kosmos*, monde, et *métrou*, mesure) n. f. Science qui traite de la mesure de l'univers entier. (Peu usité.)

COSMONOMIE (smo, mi — du gr. *kosmos*, monde, et *nomos*, loi) n. f. Ensemble des lois qui régissent l'univers.

COSMONOMIQUE (smo, mik') adj. Qui a rapport à la cosmonomie.

COSMONOMIQUEMENT (smo, ke) adv. D'une manière cosmonomique.

Cosmopolis, roman de Paul Bourget (1892). — Ce qui nous intéresse dans *Cosmopolis*, en dépit d'une « fable » assez banale et très mélodramatique, c'est la thèse que Bourget y soutient, ou plutôt c'est sa psychologie, un peu grossière, il est vrai, mais vigoureuse. Venus à Rome des quatre coins du monde, les personnages font partie de cette société internationale où semble s'effacer toute diversité ethnique; et le drame dans lequel on les engage a justement pour objet de manifester en chacun d'eux, sous la vernis d'un cosmopolitisme superficiel, les traits fondamentaux qui accusent la race. Outre Dorsette, ce dilettante promis à la conversion, que l'auteur a si souvent peint sous des noms différents, il y a là deux figures de jeunes filles tout à fait exquises, un type de lanquier juif très fortement tracé, et surtout un ancien vicaire repeint, le marquis de Monfalon, personnage épique, mais qui mérite d'être particulièrement signalé comme étant parmi tous ceux que Bourget a jamais mis en scène, non sans doute le plus profondément analysé, mais peut-être le plus vivant.

COSMOPOLITAIN, AINE (smo, tin, ten') n. et adj. Syn. peu usité de COSMOPOLITE.

COSMOPOLITE (smo — du gr. *kosmos*, monde, et *polités*, citoyen) n. Personne qui se considère comme citoyen du monde entier, qui ne limite pas son action dans les bornes de sa patrie : *Xénophon juge les hommes avec l'impartialité d'un cosmopolite*. (Mérimer.) || Par ext. l'Per-

Columbie, avec laquelle elle se trouve en contestation pour ses frontières. Sa superficie serait, d'après les données les plus récentes, de 59.570 kilomètres carrés, et sa population de 256.161 hab. (Costa-Riciens, eanes.)

C'est un pays montagneux, traversé par un cordillero central, qui prend différents noms, suivant les pays qu'elle traverse. A cette cordillère s'appuient de chaque côté des hauts plateaux dominés par des chaînes latérales. Les volcans y sont nombreux: Orosi (2.638 m.), Rincon de la Vieja (Rincon de la Vieille), Tenorio, Irazu (3.500 m.), Turrialba (3.325 m.), etc. Après une dépression centrale, le sol se relève avec la Montaña Dota (2.400 m.), et les principaux sommets sont: l'Uzum (2.650 m.), le Pico Blanco (2.942 m.), le Royalo ou Navaló, etc., dont quelques-uns sont encore des volcans. De ces montagnes descendent des rivières peu importantes, qui aboutissent aux deux océans Atlantique et Pacifique, entre lesquels on trouve compris le Costa-Rica. Le rio Tompisque et le rio Graude, issus du plateau de San José, se jettent dans le golfe de Nicoya, tandis que le rio San Juan, dont la rive droite seule appartient au Costa-Rica, va se jeter dans la mer des Antilles avec ses affluents (Sarapiquí et San Carlos). Le Reventazon ou Paranaíma, le Matina, le Tiliiri (navigable sur la plus grande partie de son cours) et le Tilorio aboutissent également à la mer des Antilles, dans les côtes sont moins découpées que celles du Pacifique (golfs de Nicoya et Dulce).

Le climat du Costa-Rica est un des plus sains de l'Amérique centrale. La température varie entre 11° et 28° C. sur le plateau central; la chaleur augmente à mesure qu'on descend sur le littoral, où le thermomètre marque de 27° à 40° C.

Les productions naturelles du pays sont très considérables. Le sous-sol est riche en or, argent, cuivre, plomb, mercure, soufre, lignite, anthracite. Les ressources agricoles de ce sol très fertile, qui abonde en productions des zones torrides et tempérées, sont plus importantes encore; l'agriculture est la principale source de richesse du Costa-Rica, celle qui alimente le commerce du pays. Le café, qui constitue le plus important article d'exportation, les bananes, le maïs, le riz, les pommes de terre, sont récoltés en abondance; le caoutchouc, les bois d'ébénisterie, de teinture et les cuirs occupent aussi une place importante dans le commerce. L'industrie est peu développée.

La population du Costa-Rica est issue presque en totalité des Espagnols, qui ont colonisé le pays dans les siècles antérieurs; à peine y compte-t-on 20.000 Indiens (Cheroteegas, Gueatares, Tariacas, etc.). Le pays est gouverné par un président de la république, élu pour quatre ans, et par un congrès national, composé d'une seule Chambre. Il est divisé en sept provinces, dont cinq sont à l'intérieur du pays (San José, Alajuela, Cartago, Heredia, Guanacaste) et deux sont maritimes (Punta-Arenas, Limón). San José est la capitale actuelle du Costa-Rica, et a remplacé en cette qualité Cartago, qui demeura, avec les localités modernes de Heredia, Alajuela et Liberia, une des principales villes du pays.

Le catholicisme est religion d'Etat, mais le libre exercice de tous les autres cultes est toléré.

Pour sa défense, le Costa-Rica peut mettre en ligne près de 30.000 soldats; son armée permanente est d'un millier d'hommes. La flotte se compose d'une douzaine de barques et d'avisoires.

— Histoire. Après la découverte du Costa-Rica par Christophe Colomb, en 1502, le pays demeura inculé jusqu'en 1560, et c'est en 1563 seulement que Juan Vasquez de Coronado fonda la ville de Cartago, qui demeura jusqu'en 1823 la capitale de la contrée. Quand, en 1821, le Costa-Rica eut proclamé son indépendance, en même temps que les autres provinces de la capitainerie de Guatemala, il fit partie de la république fédérale de l'Amérique centrale jusqu'en 1823, puis se constitua en république indépendante. Depuis lors, quelques mouvements insurrectionnels sans gravité se sont succédés dans le pays, dont l'histoire est beaucoup moins agitée que celle de la plupart des autres républiques hispano-américaines.

— Découverte. C'est en 1502, au cours de son quatrième voyage, que Colomb découvrit la côte atlantique du Costa-Rica, dont Gaspar de Espinosa et Hernán Ponce de León explorèrent le littoral pacifique en 1519-1520. Plus tard, Gil Gonzalez Davila visita le versant méridional du pays et découvrit le lac de Nicaragua. Juan Caballón, Juan de Estrada Ravago et Juan Vasquez de Coronado sont les derniers explorateurs et conquistadores du Costa-Rica (1560-1564).

— Biogr. : Belly, *A travers l'Amérique centrale* (Paris, 1887); Wagner et von Scherzer, *die Republik Costa-Rica* (Leipzig, 1857); Calvo, *Republica de Costa-Rica. Apuntes de geograficos, estadísticos e historicos* (San José de Costa-Rica, 1887); Montero Barrantos, *Geografía de Costa-Rica* (Barcelona, 1892); Fernandez, *Historia de Costa-Rica durante la dominación española, 1502-1821* (Madrid, 1889); de Peralta, *Documentos historicos y geográficos sur le Costa-Rica* (Madrid-Paris, 1886-1898).

COSTA-RICIEN, ENNE (si-in, èn), personne néo au Costa-Rica ou qui habite ce pays. — Les COSTA-RICIENS. (Los Españoles donnent aux Costa-Riciens le nom de Costaricenses.)

— Adjectif. Qui appartient à Costa-Rica ou à ses habitants : *Les produits COSTA-RICIENS.*

COSTAZ (le baron Louis), ingénieur français, né à Bolley (Ain) en 1767, mort à Fontainebleau en 1812. Il pro-

fessa les mathématiques et fut compris, en 1798, au nombre des savants attachés à l'expédition d'Egypte. Nommé secrétaire adjoint de l'Institut du Caire, Costaz donna une relation du voyage entrepris à l'isthme de Suez, et se distingua par d'autres travaux. De retour en France, Costaz fut nommé membre du tribunal, et devint, en 1813, directeur général des ponts et chaussées, et enfin conseiller d'Etat (1814). On a de lui divers mémoires et des travaux insérés dans le grand ouvrage sur l'Egypte.

COSTE (kossé) n. m. Genre de plantes, de la famille des scitamiées, comprenant des plantes herbacées, vivaces, propres aux régions tropicales du globe.

COSTE (Gaspard), musicien français, vivait au xvii^e siècle, et était chantre à la cathédrale d'Avignon, vers 1530.



Carte du Costa-Rica.

Il a composé un assez grand nombre de chacons à quatre voix, des madrigaux, des motets, etc., qui ont été insérés dans les recueils collectifs dont la publication était si fréquente à cette époque.

COSTE (Pierre), écrivain français, né à Uzès (Gard) en 1668, mort à Paris en 1747. Il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, où ses parents s'étaient réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes, et s'y lia avec les hommes les plus distingués, notamment avec Locke, dont il traduisit les principales œuvres. On lui doit aussi une traduction de l'*Optique*, de Newton (1720), de bonnes éditions des *Essois* de Montaigne et des *Fables* de La Fontaine; une *Vie du grand Condé* (1693), et une *Défense de La Bruyère contre les accusations et objections de Vigneu-Marville* (1702).

COSTE (Jean-François), médecin français, né à Villes (Ain) en 1741, mort en 1819. Il fut attaché en qualité de premier médecin à l'armée française envoyée en Amérique pour prendre part à la guerre de l'Indépendance. De 1790 à 1792, il remplit l'importante et périlleuse fonction de maire de Versailles, devint médecin en chef des Invalides en 1796; il fut, de 1803 à 1807, médecin en chef de l'armée des côtes et de la Grande Armée. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur les plantes indigènes substituées avec succès à des végétaux exotiques* (Nancy, 1776); *Notes sur les officiers de santé de la grande armée morts en Allemagne depuis le 1^{er} vendémiaire an XIV jusqu'au 1^{er} février 1806* (Augsbourg, 1806); *De service des hôpitaux militaires ramené aux vrais principes* (1790); *Vues générales sur les cours d'instruction dans les hôpitaux militaires* (1798).

COSTE (Xavier-Pascal), architecte français, né et mort à Marseille (1787-1879). Il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts à Paris, puis entra comme architecte au service du vice-roi d'Egypte. Pendant son séjour dans ce pays (1818-1827), Coste éleva les tours de la ligne télégraphique du Caire à Alexandrie, reconstruisit la forteresse d'Aboukir, fit creuser des canaux d'irrigation, élever des ponts, etc. De retour en France, Coste donna les plans de deux églises, qui ont été construites à Marseille, puis fit partie, comme savant, de l'ambassade de France en Perse, en 1840 et 1841. Coste a publié *Architecture arabe* ou *Monuments du Caire dessinés et mesurés pendant les années 1820, 1821 et 1822* (1824), et les *Monuments de la Perse* (1860).

COSTE (Jean-Jacques-Marie-Cyprien-Victor), naturaliste français, né à Castries (Hérault) en 1807, mort à Rézeulieu, près de Giac (Orne), en 1873. Il étudia particulièrement l'ombryogénie, et fut membre de l'Académie des sciences (1851), professeur au Muséum, puis au Collège de France. Sur la fin de sa vie, il s'occupa beaucoup de pisciculture. Il remplaça Flourens à l'Académie des sciences. On a de lui quelques livres sur les poissons.

COSTE (Adolphe), publiciste français, né à Paris en 1812, fonda le *Globe*, puis se fit connaître par des études économiques, entre autres: *les Conditions sociales du bonheur et de la force* (1877); *Higiène sociale contre le paupérisme* (1882); *le Crédit industriel à long terme* (1884); *les Questions sociales contemporaines* (1885); *Nouvel exposé d'économie politique* (1889); *les Bénéfices comparés du travail et du capital dans l'accroissement de la richesse* (1897), etc.

COSTÉ (Jules-Edme), musicien français, né à Colmar en 1828, mort à Paris en 1893. Il fut avocat, employé au ministère des finances, et pratiqua l'art en amateur. Il écrivit avec un autre amateur, le comte d'Osmond, un opéra-comique en un acte: *Jacqueline* (1855), et une opérette en un acte: *une Pluie d'au* (1856). Il fit jouer ensuite, seul: *les Horreurs de la guerre* (1808); *la Paix armée* (1868); *Au harem*, ballet (1873); *Cent mille francs et ma fille* (1874). Enfin, il composa quelques airs pour deux vaudevilles représentés aux Variétés: *le Dada* (1875) et *les Charbonniers* (1877).

COSTEAU (sto) adj. Arg. l'ort, trapn, de bonne envergure: *Vaila un homme COSTEAU.* || Substantif: *C'est un COSTEAU.* (On écrit aussi COSTO.)

COSTÉ (sté) n. f. Arbuste de la famille des cyrillées. (Les trois espèces connues sont originaires de Cuba.)

COSTEL n. m. Pop. Souteneur.

COSTELEY (Guillaume), musicien français, né de parents écossais en 1531, mort à Evreux en 1606. Il fut organiste et valut de chambre de Henri II et de Charles IX. On connaît de lui, entre autres compositions, un assez grand nombre de chansons à quatre et cinq voix. Costeley, qui se retira d'assez bonne heure à Evreux, fut un des fondateurs et le premier prince du fameux *Puy de musique en l'honneur de sainte Cécile*, organisé en cette ville en 1571.

COSTER (sté) v. n. Ancienne forme du mot COÛTER. — Jeux. Se dit, au jeu de quintille, d'un joueur qui, ayant une carte-roi et une autre inférieure, jette celle-ci, parce qu'il espère que la carte supérieure à celle qui n'est pas roi ne se trouvera pas dans la main de son adversaire.

COSTER (Laurens JANSZON, dit), habitant de Harlem, auquel on a attribué l'invention du caractère mobile, et qui serait le précurseur de l'imprimerie. Coster, né vers 1370 et mort vers 1440, marguillier à Harlem — d'où son surnom Coster, qui veut dire *marguillier* — aurait, au dire de Junius (Adrien van Jonghe) dans sa *Botavia* (1588), eu le premier l'idée, vingt ans au moins avant Gutenberg en Allemagne, de tailler des caractères dans des cubes de bois et, en les assemblant, de composer des légendes accompagnant des gravures. Plus tard, il aurait remplacé le bois par le métal. Ce témoignage, postérieur de plus de cent ans à la mort de Coster, a été le point de départ de discussions nombreuses entre les bibliographes des deux derniers siècles; et la question de savoir si c'est à Coster, dépouillé de son secret par un ouvrier infidèle, qui serait allé l'exploiter à Mayence, que revient l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie, restera vraisemblablement toujours insoluble. Les Hollandais ont naturellement été les défenseurs les plus ardents de leur problématique compatriote, et Harlem lui a élevé deux monuments.

COSTER (Samuel), poète et médecin hollandais, fondateur du théâtre d'Amsterdam. Il habitait cette ville dans la première moitié du xvii^e siècle. Il construisit à ses frais un théâtre de bois (1617), qui fut réédifié en pierre en 1638, et y fit représenter, outre des pièces de sa composition, les meilleures œuvres de Vondel, d'Hoofft, etc. Parmi ses comédies, nous citerons: *le Divertissement rustique* (1615); *Matthieu van der Schilde* (1642); parmi ses tragédies: *le Riche* (1621); *Iphigénie* (1626); *Isabelle* (1634); *Polyxène* (1644). Coster sut tracer des caractères et écrire dans un style énergique et facile.

COSTER SAINT-VICTOR (Jean-Baptiste), conspirateur royaliste français, né à Epinal en 1771, mort à Paris en 1804. Il déserta en 1791, fit les campagnes de l'émigration, et fut, avec Saint-Réjant, un des organisateurs du complot dit de la *machine infernale* (1800). Echappé à la police, il partit pour l'Angleterre et entra à Paris en 1803, pour prendre part à l'entreprise de Cadoudal et de Pichegru. Arrêté et condamné à mort, il périt sur l'échafaud.

COSTESCI, comm. de Roumanie (district de Botosani); 3.600 hab. — Comm. de Roumanie (district de Vâlcea); 2.500 hab.

COSTETTI (Giuseppe), auteur dramatique italien, né à Bologne en 1834. Il a fait représenter un grand nombre de pièces, parmi lesquelles nous citerons: *le Fils de famille* (1863); *les Intolérants* (1865); *le Devoir* (1866); *l'Avance* (1867); *les Débauchés jaloux* (1870); *les Compensations* (1874); *Plebe dorée* (1876). Toutes les pièces de Costetti sont pleines de traits d'observation, de bon sens humeur et de fine gaieté. Il a de plus écrit *les Confessions d'un auteur dramatique* (1873), et réuni sous le titre de *Figurines de théâtre* (1878) les articles de critique mordante publiés par lui dans le *Fanfana* et le *Bersagliero*.

COSTIÈRE (sti-èr) n. f. Anc. forme de CÔTIÈRE, usitée encore dans la construction, la technologie, l'agriculture. V. CÔTIÈRE.

— Arg. Nom donné à de petites poches que les grecs font pratiquer sur le devant de leur gilet, où elles sont cachées par l'habit, et dans lesquelles ils placent les portées qu'ils doivent glisser dans les jeux de cartes.

— Théât. Rature garnie de fer pratiquée dans le plancher de la scène, et à l'aide de laquelle se fait le jeu des portants.

COSTIFIÈRE (sti — du lat. *costa*, côte, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des côtes.

COSTIFORME (sti — du lat. *costa*, et de *forme*) adj. Zool. Qui est en forme de côte. || Prolongement, saillie qui forment des lignes longitudinales saillantes sur l'élytre d'un insecte.

COSTIGLIOLE D'ASTI, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), à la source de la Tinella, affluent du Tanaro; 7.055 hab. Vins estimés; magnaneries, filatures de soie.

COSTIGLIOLE SALUZZO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur la Vraita; 2.655 hab. Collège communal; vins muscats; soie; usines à fer.

COSTILLE n. f. Art milit. anc. Syn. de COUTILLER.

COSTIN (Miron), chroniqueur et homme politique moldave, né vers 1630, mort assassiné à une date inconnue. Il fit ses études à Bar, dans l'Ukraine. En 1671, il est lagothète de la Moldavie, sous les princes Rousset et Douca. A l'avènement du prince Demètre Cantémir, il se réfugia en Pologne, où il écrivit un poème sur les peuples moldo-valaques. Demètre Cantémir ayant été remplacé par Constantin Cantémir, Costin entra en Moldavie, où il fut nommé préfet. Mais, à la suite d'une conspiration contre le prince, celui-ci le fit assassiner. L'œuvre la plus importante de Costin est une *Histoire du pays moldave, depuis 1594 jusqu'à 1662*. — Son fils aîné, NICOLAS, né vers 1660, mort en 1712, fit ses études en Pologne. Il fut hetman sous les princes Douca et Antioche Cantémir, et devint lagothète sous Demètre Cantémir. On a de lui un ouvrage intitulé: *le Livre de la création du pays moldave et du peuple moldave*.

COSTO (sto — du lat. *costa*, côte). Anat. Préf. entrant dans la composition de nombreux mots se rapportant aux côtes.

COSTO-ABDOMINAL (sto) adj. et n. m. Se dit du muscle oblique externe ou grand oblique de l'abdomen.

COSTOBARE — COSTUME

COSTOBARE, chef juif, mort 36 ans avant J.-C. Il était originaire d'Idumée et appartenait à une famille de sacrificateurs. Il s'attacha à la fortune d'Hérode, qu'il accompagna au siège de Jérusalem. Après la prise de cette ville, il favorisa secrètement la fuite des fils de Babas, malgré les ordres d'Hérode, qui lui avait commandé d'exterminer les descendants d'Hyrcan, obtint le gouvernement d'Idumée, et épousa Salomé, sœur du roi. ...

COSTO-CLAVICULAIRE (sto, lér') adj. Ligament costo-claviculaire, Ligament qui s'étend de la première côte à la clavicule.

COSTO-CORACOÏDIEN (sto, di-in) adj. et n. m. Se dit du muscle petit pectoral.

COSTO-HYOÏDE (sto) adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui s'étend des côtes à l'omoplate.

COSTO-MARSUPIAL (sto) adj. et n. m. So dit d'un des muscles de l'abdomen, chez la salamandre.

COSTON (ston) n. m. Pièce de bois servant à fortifier un mât. Nem des feux colorés dont on se sert, dans la marine de guerre, pour les signaux de nuit.

COSTO-PUBIEN (sto, bi-in) adj. et n. m. Se dit du muscle grand droit de l'abdomen.

COSTO-SCAPULAIRE (sto, ska-pu-lèr') adj. et n. m. Se dit du muscle grand dentelé.

COSTO-STERNAL, ALE, AUX (sto-stèr') adj. Qui va des côtes au sternum : Muscles COSTO-STERNAUX. — a. m. Nom des muscles qui s'étendent des côtes au sternum : Les COSTO-STERNAUX.

COSTO-THORACIQUE (sto, sik') adj. Qui appartient aux côtes et au thorax : Muscles COSTO-THORACIQUES.

COSTOTOME (sto) n. m. En T. de chir., Ciseaux propres à couper les côtes. — Adjectiv. : Scieur COSTOTOME.

COSTO-TRACHÉLIEN (sto, li-in) adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui s'étend des côtes aux apophyses trachéliennes du cou.

COSTO-TRANSVERSAIRE (sto, svèr-sèr') adj. Se dit des articulations des côtes avec les apophyses transverses des vertèbres et de leurs ligaments.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE, AUX (sto, vèr') adj. Se dit des articulations de la tête des côtes avec le corps des vertèbres.

COSTO-XYPHOÏDIEN (sto-ksi, di-in) adj. et n. m. Se dit du ligament qui joint les côtes à l'appendice xyphoïde.

COSTRESSE (strèss) ou COISTRRESSE (koi-strèss) n. f. Galerie qui, dans une mine de houille, permet de conduire les bennes pleines, de la taille jusqu'à la descenderie.

COSTROMA, ville de Russie. V. KOSTROMA.

COSTULE (stul') n. f. Petite côte. Strie qui se voit à la surface de certaines coquilles.

COSTUME (stum) — ital. costume, coutume, sens qu'avait aussi autrefois le mot français n. m. Manière de s'habiller : Le costume des pêcheurs napolitains. Habilleme lui-même : Un costume de bal. Se dit particulièrement des habits d'uniforme : Costume d'académicien, de préfet.

Littér. et b.-arts. Caractère distinctif d'une nation, d'un pays, d'une époque, reproduit dans une œuvre d'art ou de littérature : Gil Blas, malgré le costume espagnol, est un des livres les plus français que nous ayons. (Ste-Beuve.) Se dit particulièrement, en peinture, de l'observation du type, des habillements, des armes, à telle époque, chez telle nation : L'école romaine a mieux observé le costume que l'école lombarde. (Acad.)

ENCYCL. Orient. Le costume est partout subordonné au climat, mais, s'il reste conforme aux nécessités qu'il impose dans les classes inférieures ou esclaves, il s'en éloigne chez les nobles et les riches, qui ont toujours cherché à se distinguer par l'extérieur et par les ornements dont ils se couvraient. Il en était ainsi en Assyrie, en Egypte et chez les autres peuples de l'Asie Mineure, comme il résulte des effigies qui nous sont restées de ces peuples.

Grèce. Les costumes grecs présentent sur les mannequins des apparences assez diverses ; mais tous, ceux des femmes comme ceux des hommes, peuvent se ramener à ces deux types : les vêtements de dessous (endymata), dont le principal est le chiton (tunique), le plus souvent sans manches, qu'on gardait au logis, et les vêtements de dessus (epiblémata), dont les principaux sont l'himation et le peplos, manteaux ou plutôt pièces d'étoffe, dans laquelle on se drapait au-dessus de la tunique. ...

Le costume des femmes se composait d'un chitonion, sorte de tunique de dessous, de chemise ; d'une tunique proprement dite ou chiton, et d'un manteau pour sortir, himation ou peplos. — Ces vêtements de femmes étaient généralement en laine chez les Doriens, en lin chez les Ioniens, du reste ils différaient souvent quant à la forme. Plus tard, ils furent souvent en byssois ou coton, ou en soie de Cos. Ils étaient blancs d'ordinaire, avec de riches bordures et des broderies ; mais les coquettes aimaient les costumes éclatants ou plus bigarrés, le pourpre, le safran, le vert olive ; toutes aimaient à se parer de bijoux ; elles s'en mettaient jusqu'aux jambes. ...

— Les Etrusques. Les deux sexes, dans les classes élevées, chez les Etrusques, portaient la tunique (tumica), la toga et la prétexte. Pour les nobles et les magistrats, la toga était blanche, avec une frange ornée de pourpre. Les gens du commun portaient le manteau directement sur le corps et n'avaient point de tunique.

— Les Romains. Les Romains empruntèrent aux Grecs et aux Etrusques une grande partie de leur habillement. Le principal vêtement de dessous, le vêtement romain par excellence, que les citoyens seuls avaient le droit de porter, était la toga, formant des plis harmonieux, préparés à l'avance. Les jeunes garçons portaient la toga bordée de pourpre, toga prætexta, par opposition avec la toga virilis, toute blanche. La toga picta, la palmata, étaient réservées à certains magistrats. ...

L'événement de dessous était la tunica, dont la forme rappelle la chemise, et qui se portait directement sur la peau. Les femmes portaient une double tunique. Sur la seconde elles mettaient la stola aux ombres plus, qui rappelle beaucoup le chiton dorien. Leur manteau était la palla, toute semblable à la toga. ...

— Les Gaulois. À l'époque de la conquête romaine, tous les Gaulois ne portaient pas le même costume ; les plus voisins de l'Italie, de Marseille et des colonies grecques de la côte, se vêtait plus ou moins à la façon de Rome ou d'Athènes. Le costume vraiment national d'appartenance grecque se vêtait plus ou moins à la façon de Rome ou d'Athènes. ...

Moyen âge et temps modernes. Des costumes gaulois et romains est né le costume du moyen âge, tel qu'il apparaît à partir du XII^e siècle, après s'être dégagé de l'influence byzantine. Les vêtements des paysans ont très peu varié aux temps obscurs de la première civilisation ; tels ils étaient lors de la conquête romaine, tels ils demeurèrent, sans doute, bien au delà des croisades, jusque sous saint Louis même. ...

Les vêtements des gens du peuple et des bourgeois, toujours taillés dans de meilleurs tissus, dont les corporations surveillaient sévèrement la fabrication, et par suite d'un prix élevé, conservaient plus longtemps les formes traditionnelles que ceux des seigneurs et des gens de cour. ...

D'une manière générale, jusqu'au XIV^e siècle, les formes longues prévalurent ; on portait surtout des robes, et celles des femmes étaient très longues et collantes. Les hommes se mirent alors à porter des vêtements courts et ajustés, en s'exerçant la façon des tailleurs. ...

Si l'on veut résumer l'histoire du costume, on peut la diviser en trois grandes périodes, au moins en France : la période barbare, qui s'étend des Mérovingiens aux premiers Valois, jusque vers 1330 environ, avec ses formes gauloises, gallo-romaines, byzantines ; la période artistique, qui comprend celle de la Renaissance italienne, et s'étend jusqu'à la fin du XVI^e siècle ; enfin, la période moderne, qui commence avec Louis XIII et qui correspond à l'abandon presque complet des armes défensives. ...

— Biétoor. Outre les ouvrages classiques de Quicherat, Hefner Alteneck, Viollet-le-Duc, Lacroix, Mercuri, Jacquemin, Racinet, Willemie, Hottenroth, on consultera : G. Duplessis, Costumes historiques des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (Paris, 1873) ; Demay, le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux (Paris, 1875) ; Louandre, les Arts somptuaires (Paris, 1857) ; Ary Renan, le Costume en France (Paris, 1890) ; Jules Marlia, l'Art étrusque. — Costume ecclésiastique et liturgique : 1^o Costume ecclésiastique. Pendant les cinq premiers siècles, l'habit des clercs ne différa pas de celui des laïques modestes. ...

1^o Costume ecclésiastique et liturgique : 1^o Costume ecclésiastique. Pendant les cinq premiers siècles, l'habit des clercs ne différa pas de celui des laïques modestes. ...

2^o Costume liturgique. À l'origine, les prêtres célébraient les mystères avec leurs habits ordinaires : les vêtements liturgiques, sans lesquels il n'est pas permis aujourd'hui de dire la messe, ne furent adoptés que peu à peu. ...

Costume militaire. On est, en général, disposé à admettre que l'uniforme, dans le costume militaire, est de création moderne. Les monuments de l'antiquité, où sont figurés des groupes impériaux de soldats, tendent à démontrer le contraire. ...

Cette habitude se perdit, en partie au moins, au moyen âge et dans les siècles qui suivirent. Il n'y avait alors que des livrées personnelles à chaque seigneur féodal. En France et pour les autres pays, l'époque est sensiblement la même ; il faut arriver à Louis XIV et aux ordonnances de Louvois pour voir l'infanterie, en 1670, et la cavalerie, en 1690, revêtir l'uniforme. ...

Depuis, les uniformes variaient avec le goût du jour et les nécessités de l'armement et de la stratégie. Mais il semble bien que, pendant longtemps, le premier ait été plus spécialement consulté que les seconds. ...

— Costumes officiels. Des costumes sont assignés, en France, aux diverses fonctions, soit pour les rehausser par l'éclat des insignes et distinguer les degrés hiérarchiques, soit pour faciliter l'action des fonctionnaires, en avertissant le public de l'autorité dont ils sont revêtus. ...

— Costumes de théâtre. Le rapport du costume avec le lieu et l'époque de l'action, l'âge ou la qualité des personnages, est loin d'avoir été toujours observé. Ce n'est qu'au commencement du XVIII^e siècle que les premiers efforts ont été faits par quelques artistes intelligents, en tête desquels il faut citer M^{me} Favart, Lekain et la Clairon. ...

— B.-arts. Par le mot costume on désignait autrefois tout ce qui, dans un tableau, un bas-relief ou une statue, est susceptible de faire reconnaître la nationalité, le caractère, les mœurs, les usages des personnages mis en scène ; le lieu et l'époque où ils ont vécu. ...

— B.-arts. Par le mot costume on désignait autrefois tout ce qui, dans un tableau, un bas-relief ou une statue, est susceptible de faire reconnaître la nationalité, le caractère, les mœurs, les usages des personnages mis en scène ; le lieu et l'époque où ils ont vécu. ...

— B.-arts. Par le mot costume on désignait autrefois tout ce qui, dans un tableau, un bas-relief ou une statue, est susceptible de faire reconnaître la nationalité, le caractère, les mœurs, les usages des personnages mis en scène ; le lieu et l'époque où ils ont vécu. ...

COSTUME CIVIL

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ



Sepa Égypte Nisa ancienne Ramsès II Roi Assyrien Grand Vizir Assyrien Seigneur Perse Berger Phrygien Etrusque Grèce Sénateur romain Jeune fille romaine Dame romaine Romain époque de Trajan



Paysan gaulois Paysan gallo-romain Gallo-romain Seigneurs francs Époque carolingienne Princesse IX^e Siècle Princesse X^e Siècle Princesse XI^e Siècle Princesse XII^e Siècle Eleonore de Guyenne Roi XII^e Siècle Troubadour XII^e Siècle XII^e Siècle Servante XII^e Siècle



Robert comte de Braine XIII^e Siècle Vers 1200 Joinville offrant un manuscrit à Louis le Hutin 1250 Grand Seigneur début du XIV^e Siècle Bourgeoise 1330 Bourgeois 1340 Froissart XIV^e Siècle Damoiseau XIV^e Siècle Marchand XIV^e Siècle Paysan et Paysanne 1400



Philippe Bon Grand Ecuyer sous Charles VII Dame et grand Seigneur 1440 Gentilhomme 1450 Dame sous Louis XI Clerc XV^e Siècle Paysan sous Louis XI Dames XVI^e Siècle Époque de Louis XII Enfant Ep Louis XII Seigneur et Dame Époque de Louis XII Seigneur en 1526 Eleonore de Castille seconde femme de François I^{er}



Gentilhomme après 1540 Le Roi Henri II Marie Stuart XVII^e Siècle Gentilhomme sous Charles IX Dame en 1572 Le Roi Henri III Bourgeois et sa famille 1590 Femme de chambre et palfreux 1595

COSTUME CIVIL

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ



Gentilhomme 1617 Dame avant 1620 Éléant 1628 Dame et Gentilhomme 1635 Paysans 1640 Dame 1645 Page de la Cour 1650 Éléant 1650 Le duc d'Orléans frère du Roi 1663 Gentilhomme et Dame 1664 Dame 1678 Gentilhomme 1680



Éléant 1693 Louis, Dauphin de France 1695 Dame de la Cour 1695 Dame avant 1718 Dame en grand panier avant 1730 Habit de cérémonie femme et Enfant 1730-49 Abbé mondain et Dame en grand panier 1755 Famille de la h^e bourgeoisie tenue de promenade 1760 Costume de chasse 1755-60 Costume habillé d'été 1762



Dame coiffée à la Victoire 1778 Dame en caraco à la Pierrot 1785 Habit de cérémonie à la Française 1780 Dëshabillé à la Suzanne 1785 Toilette d'hiver 1786 Éléant 1787 Etats généraux de 1789 Clergé Noblesse Tiers Etat 1790 Femme 1790 Costume d'Homme 1792 Merveilleuse femme 1794 Incroyable 1796



Toilette de ville 1800 Toilette de soirée 1800 1803 1804 1816 1822 1825 1829 1829 1829 Enfant 1829 1829-30 1831 Toilette de Bal 1834



1833-34 Homme 1833-34 Enfants 1825-1836 Dame 1839 Enfants 1833-34 Dames en 1855 Fillette et Dame 1864 Dame 1874 1887 1895 1898 1898 Cyclistes 1898 1898

P. AVRIL

COSTUME MILITAIRE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ



Egyptien Assyrien Perse Grec Romain Gaulois Franc sous Charlemagne sous Hugues Capet sous Philippe I^{er} sous Louis VI sous Louis IX sous Philippe IV sous Philippe VI sous Jean le Bon



sous Charles V sous Charles VI Coustillier Charles VII Archer Piquenier Louis XI Voulgier Coulevrinier Infanterie Charles VIII Hacquetutier Estradiot Louis XII Artillerie Lansquenet Archer François I^{er} Cranequinier



Cheveau Léger Compagnie d'ordonnance Henri II Gendarme Mousquetaire Charles IX Lansquenet Archer Henri III Archer Gendarme Piquier Henri IV Arquebusier Infanterie Cavalerie lég^e Mousquetaire du Roi Louis XIII



Trompette Cavalerie légère Cheveau-léger Garde française Mousquetaire Général Louis XIV Cavalerie légère Garde du corps Grenadier (inf) Chasseur Dragon Grenadier (caval) Grenadier (inf) Royal Longue Louis XV



Gardes Françaises Cavalerie Artillerie Garde suisse Infanterie Chasseur (inf) Infanterie Carabinier Hussard (caval) Hussard (inf) Royal Longue Louis XVI

COSTUME MILITAIRE

N. 100. LAURENCE & CO. PARIS



Napoléon Maréchal Murat Lassalle Garde à cheval Grenadier à cheval Lancier Chasseur de la Garde Mameluk Grenadier à pied Marin de la Garde Artilleur à cheval Gendarme à pied d'élite Gendarme Artilleur à pied officier



Tambour Tambour Major Eclaircur Chirurgien Cuirassier Dragon Hussard 1^{er} Empire Chasseur à cheval Carabinier Train des Equipages Infanterie Grenadier Chasseur à pied Carabinier léger



St-Cyr Artilleur Mousquetaire Grenadier Dragon Louis XVIII Légion Départementale Nationale Garde Fusilier Infanterie Infanterie Chasseur à pied Charles X Artilleur Lancier d'Orléans Grenadier Infanterie légère Louis-Philippe



Dragon Chasseur à cheval Louis-Philippe Maréchal Général Capitaine Infanterie Voltigeur 2^{ème} Empire Guide Chasseur à pied Zouave Chasseur d'Afrique Spahi



Sapeur Tambour Major Continiere Chasseur à cheval Cuirassier de la Garde Cent Garde Grenadier de la Garde Dragon Génie Chirurgien Polytechnique Artilleur Pompier Garde Mun? Marin

W. 100

signa des traités avec les chefs indigènes. En 1852, une révolte des indigènes de l'Atakless nécessita une intervention énergique, à la suite de laquelle le capitaine Faidherbe construisit les forts de Dabou et de Grand-Bassam. La France ne conserva sur la côte, jusqu'en 1888, que quelques factoreries appartenant à Verdier. L'année 1889 fut la véritable date de la fondation de la colonie de la Côte d'Ivoire. Le mémorable voyage exécuté par le capitaine d'infanterie de marine Binger, de 1887 à 1889, démontra l'importance des comptoirs français de la Côte d'Ivoire.

D'autres missions suivirent, mais sans obtenir de résultats tangibles. En 1892, le capitaine Binger retourna à la Côte d'Ivoire, et compléta la connaissance du pays. D'autre part, le capitaine Ménard, chargé de relier les itinéraires du capitaine Binger avec ceux du sud-ouest du Soudan français, mourut à la peine. Le décret du 10 mars 1893 constitua enfin la colonie de la Côte d'Ivoire, et son premier gouverneur fut naturellement Binger, qui réussit pleinement dans sa tâche; la France lui doit la conquête pacifique d'une de ses plus belles colonies. Toutefois, l'arrière-pays restait à explorer: ce fut la tâche qu'accomplit, en 1893, le capitaine Marchand. Elle fut interrompue par l'approche des bandes de Samory. Une colonne expéditionnaire, dont le commandement fut confié au lieutenant-colonel Monteil, défit Samory en plusieurs combats, mais ne put en finir avec lui, faute d'effectifs suffisants. Néanmoins, les dispositions prises par le gouverneur Binger arrêteront l'offensive de Samory, et lui permirent de maintenir l'ordre dans la colonie. Depuis, la défaite et la prise de Samory (1899) ont permis à la France de relier la Côte d'Ivoire au Soudan français par une chaîne de postes ininterrompue.

Administration. Le principal établissement de la colonie est Grand-Bassam, résidence du gouverneur, et le territoire est divisé en onze cercles: Assièze, Grand-Bassam, Dabou, Grand-Lahou, Sassandra, San-Pedro, Béréby, Cavally, Baoulé, Indénié, Bondoukou, qui ont à leur tête un administrateur colonial ou un officier d'infanterie de marine. Un conseil d'appel, composé de fonctionnaires de la colonie, et un juge de paix à compétence étendue, constituent le service judiciaire. L'instruction primaire est donnée dans sept écoles, dirigées par les Pères des missions africaines. Il existe, de plus, une école professionnelle à Grand-Bassam. Le réseau télégraphique dessert tous les ports de la côte et va rejoindre celui du Soudan par Bondoukou, Koog et Sikasso. Les travaux publics sont dirigés avec une grande activité, et le système routier s'étend tous les jours. Un wharf est construit à Grand-Bassam, au débouché des routes venant de l'intérieur.

Commerce, industrie, agriculture. Le mouvement commercial prend chaque jour plus d'extension. Les importations consistent surtout en tissus, tabacs, sels, arômes, genièvre et denrées de consommation. Les exportations consistent en huile de palme, bois d'acajou, caoutchouc, poudre d'or. La situation agricole va s'améliorer: de nouvelles plantations de café, de canne à sucre, de vanille, de tabac, de coton ont été commencentées, et l'administration les encourage. Enfin, l'exploitation forestière assure des bénéfices rémunérateurs, et plusieurs mines sont exploitées.

La Côte d'Ivoire, une des plus jeunes colonies françaises, n'en est pas moins une des plus prospères.

CÔTE DES ESCLAVES, ancien nom de la partie du littoral du golfe de Guinée, comprise entre le cap Saint-Paul à l'O. et le cap Formose (embouchures du Niger) à l'E., sur un développement d'environ 300 kilomètres. Elle formait, à proprement parler, le rivage de cet enfoncement du golfe de Guinée plus particulièrement connu sous le nom de « golfe de Bénin ». Le nom de cette côte lui venait du trafic principal auquel elle servait de théâtre: la traite des nègres. Elle se continuait, à l'O., par la Côte de l'Or; à l'E., par celle du Bénin. La Côte des Esclaves se trouve aujourd'hui partagée entre la colonie allemande du Togo, la colonie française du Dahomey et la colonie anglaise de Lagos.

CÔTE DES DENTS, ancien nom de la Côte d'Ivoire.

CÔTE DES GRAINES, ou **DU POIVRE**, ou **DE MALAGUETTE**, ancien nom de la partie du littoral du golfe de Guinée, comprise entre l'île Sherbro à l'O. et le cap des Palmes à l'E., sur un développement d'environ 400 kilom. Son nom lui venait du commerce principal qui s'y faisait: celui du poivre, dit *malaguette*. Elle forme aujourd'hui le littoral de la partie orientale de la colonie anglaise de Sierra-Leone et de toute la république du Libéria.

CÔTE DU VENT, dénomination donnée autrefois à une partie de la Guinée, comprenant la Côte d'Ivoire ou des Dents et la Côte des Graines.

CÔTE FERME, en espagnol. **TERRA FIRMA**, nom donné par les premiers *descubridores* espagnols au littoral continental de l'Amérique septentrionale du Sud, par opposition avec les îles découvertes d'abord par eux.

CÔTE D'OR ou mieux **CÔTE DE L'OR**, partie du littoral de la Guinée septentrionale, entre la Côte d'Ivoire à l'O. et la Côte des Esclaves à l'E.; 510 kilom. de long.

Les premiers essais de colonisation, dans ce pays, paraissent avoir été faits par des Français, des Dieppois, dès 1365. Les Portugais leur succédèrent en 1482; ils s'établirent au Cape Coast Castle en 1682. Les Hollandais les y remplacèrent, mais cédèrent la plupart de leurs comptoirs aux Anglais (traité de Bréda, 1667). En 1850, ces derniers acquirent du Danemark Quitta et Accra. En 1874, les Hollandais vendirent à l'Angleterre les quelques points qu'ils avaient continué à occuper. A la suite de deux expéditions contre Commassie (1874 et 1896), la colonie a été agrandie de tout le royaume des Achantis. Enfin, des explorations ont reporté la frontière des territoires anglais de la Côte de l'Or jusqu'à un 11° parallèle N.

La colonie est bornée à l'O. par les possessions françaises de la Côte d'Ivoire; au N. par le Soudan français; à l'E., elle touche au Togo allemand, dont la Volta blanche la sépare jusqu'à un point situé un peu en amont de son embouchure. Elle a à sa tête un gouverneur résidant à

Accra, un conseil exécutif composé de cinq membres et un conseil législatif composé de neuf membres. Un résident britannique a été installé à Commassie, en 1896.



Carte de la Côte d'Ivoire.

Le long de la côte, le pays est plat, sablonneux et assez malsain. En arrière de la zone littorale, on trouve des

collines, qui s'élèvent par degrés jusqu'au plateau formant l'intérieur de la bueche du Niger. (V. ACHANTIS.) Les pluies, abondantes, tombent pendant l'été; en hiver, le vent sec du N.-E., le harmattan, vient tout dessécher. Le Tanoué, l'Ankobra, le Pra, la Volta sont les principales

rivrières; aucune n'est navigable. Les seuls accidents remarquables de la côte sont le cap des Trois-Pointes et le cap Saint-Paul. La partie méridionale du pays est couverte par l'épaisse forêt guinéenne, où se trouvent en abondance les palmiers à huile, les lianes à caoutchouc, qui sont une des principales richesses de la Côte de l'Or. Plus au N., la végétation devient moins abondante, mais le pays reste fertile. A côté des productions agricoles on trouve, en certains points, de la poudre d'or; l'ivoire devient plus rare à mesure que les éléphants sont chassés davantage. Le commerce, assez actif, se fait surtout en Angleterre. Il se développera quand on aura construit le chemin de fer projeté de la côte à Commassie et au nord de la colonie. Les centres principaux sont: Accra, Cape-Coast-Castle, Axim, Commassie, Bonale, Ona, etc.

CÔTE D'OR, ramification montagneuse qui se détache de la chaîne de collines sillonnant le département de la Côte d'Or et fait suite au plateau de Langres. D'une longueur de 50 kilom., orienté du N.-E. au S.-O., ce chaînon calcaire doit son nom aux riches vignobles qui en couvrent le versant sud-est, et dont les produits constituent la principale richesse de la contrée. Les points culminants sont le Bois-Janson (636 m.), le Plan de Suzan (600 m.) et le mont Afrique (584 m.). La région la plus élevée, appelée « montagne », est convertie de forêts.

CÔTE-D'OR (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie de l'ancienne province de Bourgogne, et tirant son nom d'une des ramifications de la chaîne qui le traverse. Il est compris entre les départements suivants: Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne. Superficie: 8.761 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond.: Dijon, chef-lieu, Beaune, Semur, Châtillon-sur-Seine; 36 cant.; 717 comm., et une population de 368.168 hab. Il fait partie du 8° corps d'armée, de la 5^e inspection des ponts et chaussées, de la 3^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Dijon, à l'archevêché de Lyon.

Le département de la Côte-d'Or est partagé, du N.-N.-E. au S.-S.-O., par une chaîne de collines qui sont la continuation du plateau de Langres. Cette chaîne, d'une altitude moyenne de 460 mètres, pousse en tous sens des ramifications, dont l'une va former le massif granitique du Morvan (culminant au mont de Gien, dans la commune de Menesaire); une autre la *côte d'Or* proprement dite.

La plus grande partie du département est de formation calcaire; le climat y est tempéré et sain, plutôt froid sur les hauteurs, mais doux dans les vallées et les plaines.



collines, qui s'élèvent par degrés jusqu'au plateau formant l'intérieur de la bueche du Niger. (V. ACHANTIS.) Les pluies, abondantes, tombent pendant l'été; en hiver, le vent sec du N.-E., le harmattan, vient tout dessécher. Le Tanoué, l'Ankobra, le Pra, la Volta sont les principales

La Côte-d'Or appartient aux bassins de la Seine, de la Loire et du Rhon. Le premier de ces fleuves y prend sa source, la Loire n'y possède qu'un affluent (l'Arroux), mais le Rhon y est représenté par la Saône et ses tributaires (Vingeanne, Ognon, Beze, Yule, Ouche, Vouge,

nant des animaux de grande taille, à squelette volumineux, à grosse tête courte, au large mulle de couleur rosée. Les maqueuses des paupières sont également rosées. Pelage bruni à fond rouge ou jaune, d'autres fois plus ou moins mélangé de blanc. Les vaches cotentines produisent en forte quantité un lait excellent, riche en beurre. Les jeunes mâles, à l'exception des reproducteurs, sont ordinairement vendus à l'état de veaux.

Les autres variétés normandes du même race sont celles du pays d'Auge, du pays de Bray, du pays de Caux.

COTENTIN, INE (de *Coutances*, a. de ville), personne née dans le Cotentin, ou qui habite ce pays. — *Les Cotentins*. (On dit plus souvent *COTENTINOIS, INES*.)

— Adjectif. Qui appartient au Cotentin ou à ses habitants : *La race COTENTINE*.

COTEPALIS (li) a. m. Etoffe légère de soie et de poil de chèvre.

COTER (rad. *cote*) v. a. Marquer, suivant l'ordre, de lettres ou de numéros : *Coter des pièces, un registre*. || Indiquer, noter : *Coter des notes en marge d'un livre*.

— Comm. et fin. Fixer la cote, le prix, le taux : *Coter le change, un emprunt*. || *Coter une valeur mobilière, une marchandise*, La porter à la cote. || Ecrire en toutes lettres le folio d'un livre de comptabilité.

— Constr. et P. et chauss. Indiquer par des chiffres sur un plan, une carte, une coupe, etc., les hauteurs correspondantes aux divers points du plan, de la carte, de la coupe, par rapport à un niveau comparatif donné.

— Mécan. Indiquer par des cotes les principales dimensions d'une machine représentée par un croquis : *Croquis coté*.

— Dr. acc. *Coter un procureur*. Signifier par exploit que ce procureur occupera pour celui qui a fait donner l'exploit.

— Géod. Noter les niveaux.

— Mar. *Coter un navire*. Le faire enregistrer au « *Voritas* » qui détermine sa valeur après examen.

Coté, ée part. pass. du v. *Coter*. || *Projection cotée*. V. la partie encycl.

Se *coter*, v. pr. Etre coté.

— ENCYCL. Dans la méthode des projections cotées, les figures sont projetées orthogonalement sur un plan dit : *plan de comparaison*. Ce plan est généralement choisi de façon que tous les points de la figure à représenter soient situés d'un même côté. Cette méthode convient à la représentation de figures très étendues ayant peu de relief; elle trouve son application dans les épures de fortifications, dans les tracés de routes, de canaux, de conduites d'eau ou de gaz, dans les cartes géographiques et marines. Toutes ces représentations se désignent, d'une façon générale, sous le nom de *plans cotés*. En raison de la grande étendue des figures représentées, les plans sont dressés à une échelle donnée.

Un point est représenté par sa projection orthogonale sur le plan de comparaison, et par un nombre appelé *cote*, que l'on écrit à côté de cette projection. La cote exprime en mètres la distance du point au plan de comparaison.

Une droite est représentée par sa projection et par les projections des points de *cote ronde*, c'est-à-dire situés à 0, 1, 2, ... mètres exactement du plan de comparaison. Lorsqu'une droite est définie par deux points, on détermine, pour la représenter, les projections de ses points de *cote ronde*; c'est ce qu'on appelle *graduier* la droite, ou marquer son *échelle de pente*. La *pente* d'une droite, c'est le rapport de la différence de cote de deux de ses points à la distance en mètres de leurs projections horizontales. Lorsqu'une droite est graduée, sa pente est l'inverse de la distance de deux points consécutifs. Cette distance s'appelle *intervalle*. La pente d'une droite est d'autant plus rapide que l'intervalle est plus petit.

Un plan est représenté par une ligne de plus grande pente. On sait, en effet, qu'une paroielle ligne est perpendiculaire aux horizontales du plan considéré, et que, par conséquent, elle suffit pour le déterminer. Pour indiquer, sur l'épure terminée, que cette ligne représente un plan, on double sa projection d'une parallèle voisine; on y joint souvent, en trait rouge ou pointillé, des perpendiculaires menés par les points de division de la graduation. Ces droites représentent alors les horizontales de *cote ronde* du plan.

Pour représenter les surfaces, on représente, soit les *lignes de niveau* de *cote ronde*, soit les *lignes de profil*.

On appelle *ligne de niveau* d'une surface son intersection avec un plan horizontal. La projection d'une ligne de niveau est égale à cette ligne dans l'espace, de sorte qu'il suffit de relever par la pensée les lignes de niveau de l'épure à leur cote correspondante pour avoir une idée assez précise du relief de la surface représentée. C'est ainsi que l'on se rend compte approximativement des accidents de terrain que présente le sol de la France en jetant les yeux sur la carte construite par les officiers de l'état-major.

On appelle *ligne de profil* l'intersection d'une surface par un plan perpendiculaire au plan de comparaison. On représente les lignes de profil au moyen de leur rabattement. Pour mettre en valeur les variations de cote des points d'une ligne de profil, on emploie une échelle convenable, différente de celle qui concerne la projection horizontale. Dans les tracés de routes, on a recours au *profil en long*, dirigé suivant l'axe de la route, et aux *profils en travers*, qui lui sont perpendiculaires.

COTERAS (ra) ou **COTEREAUX** (rd) a. m. pl. Cordages qui relient et maintiennent en place les tramails entre deux eaux.

COTEREAUX (ro) a. m. pl. Routiers faisant partie de cette soldatesque grossière de brigands et d'aventuriers avides de pillage, qui ravagèrent la France dans la seconde moitié du XII^e siècle. — *Un COTEREAU*.

— ENCYCL. Le départ de Louis VII pour la croisade avait favorisé la formation et le développement de bandes armées. Selon Hércule Girault, le désir de piller les terres des seigneurs partis pour la croisade aurait été l'origine du mouvement. Les chefs des *cotereaux* furent Adomar de Limoges, Raymond de Tareuno, Sancho de Savagnac, Courbarau, Raymond Brun. Leurs pillages et forfaits furent épouvantables. En 1182, ce fut un obscur artisan d'Anvergne, le charpentier Durant, que son biographe a justement appelé un « précurseur de Jeanne d'Arc », qui organisa contre les *cotereaux* les associations de confrères ou sectateurs de la paix de Mario, bientôt appelés par le peuple les *capuchonnés*. Ces associations ne tardè-

rent pas à s'étendre au Berry, à l'Aquitaine et à la Provence. Le 20 juillet 1183, à Dun-le-Roi, sur la limite des départements actuels de l'Allier et du Cher, les *cotereaux* furent écrasés par les capuchonnés. Leur chef, Raymond Brun, fut tué peu après (10 août); et bientôt, Courbarau fut fait prisonnier et pendu avec cinq cents de siens. La puissance des *cotereaux* était anéantie.

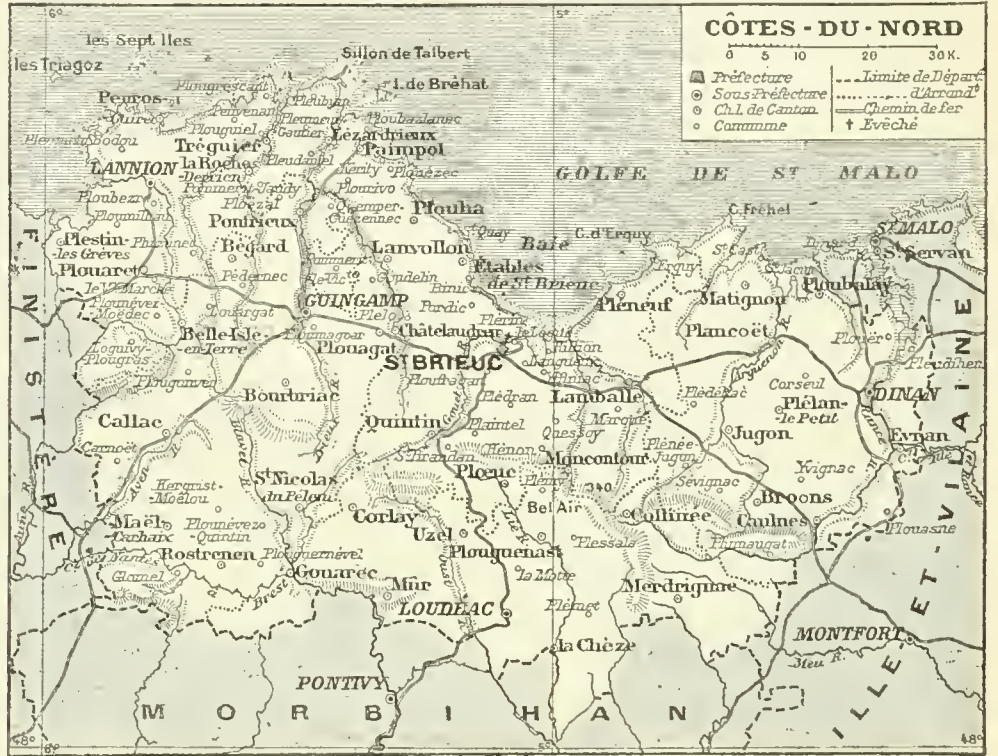
On n'est pas fixé sur l'origine du mot *cotereau*. Les uns le font venir de *culltellarii* (porteurs de couteaux); les autres y voient une désignation ethnique comme Brabançons (*Scoti*, Ecossais). L'origine de beaucoup la plus vraisemblable est dans le mot *coteria* (*coterias*, quartiers), qui servait à désigner, dans les provinces où se formèrent les premières bandes, les subdivisions des paroisses rurales.

COTEREL ou **COTTEREL** (ko-te-rél) — du lat. *cullter*, couteau) a. m. Couteaux dont étaient armés les *cotereaux*.

COTERET ou **COTRET** (ré) a. m. Nom donné à deux pièces principales, en bois ou métalliques, qui portent les ensouples, dans le métier à tapisserie de haute lisse.

COTIERADE n. f. Soupe de poissons. V. *COTRIADE*.

COTIERIE (ri) — rad. *cotier*) n. f. Anc. dr. Association de villageois tenant ensemble le bien d'un seigneur :



Tenir un héritage en **COTIERIE**. || Torre vilo, héritage chargé d'une redevance roturière. || Toute association faite par cotisation. || Association, réunion d'individus qui cabalent ou intriguent ensemble dans l'intérêt de chacun d'eux ou pour défendre et faire valoir leurs opinions communes : *Cotierie politique, littéraire*.

— Pop. Compagnon, dans le langage des ouvriers, et particulièrement des maçons : *Ohé, la cotierie!*...

COTERON ou **COTTERON** (dimin. de *cotte*) a. m. Vêtement court et sans manches, porté par les paysans au moyen âge.

COTES (Roger), mathématicien et astronome anglais, né à Burbach (Leicester) en 1682, mort en 1716 à Cambridge, où il professait depuis 1706 l'astronomie et la physique expérimentale. Newton faisait grand cas de lui; il lui dit à propos de ses recherches sur l'optique : « Si Cotes eût vécu, nous saurions quelque chose. » Cotes ne donna de son vivant qu'une édition des *Principes* de Newton, avec un préface où il défend son compatriote contre les cartésiens; un mémoire sur le météore du 6 mars 1716, et un autre mémoire d'analyse intitulé *Logometria*. Ses œuvres posthumes ont été publiées sous le titre de : *Harmonia mensurarum sive analysis et synthesis per rationem et anulum mensuras promotæ; accedunt alia opuscula mathematica* (Cambridge, 1722). Lemoine a traduit ses *Lectures sur l'Hydrostatique et la pneumatique* sous le titre de : *Leçons de physique expérimentale* (Paris, 1740).

Cotes n'est guère connu dans les écoles que par son théorème relatif aux racines imaginaires de l'unité, mais on lui doit cette proposition beaucoup plus importante : *Si d'un point O quelconque, pris dans le plan d'une courbe de degré n, on mène une droite qui coupe la courbe en n points*

$$a_1, a_2, a_3, \dots, a_n$$

et que l'on conçoive sur cette droite le point M, déterminé par la condition que l'inverse de la distance OM soit la moyenne arithmétique des inverses des distances

$$Oa_1, Oa_2, \dots, Oa_n$$

le lieu des positions qu'occupera le point M, lorsque la ad-

cante tournera autour du point O, sera une ligne droite. L'énoncé de ce théorème a été trouvé dans les papiers de Cotes après sa mort, par son ami, le physicien R. Smith, qui en donna communication à Maclaurin. Celui-ci proposa du théorème deux démonstrations, l'une géométrique, l'autre algébrique, et en fit la base de son traité : *De linearum geometricarum proprietatibus generalibus*; il donna au segment OM le nom de moyenne harmonique entre les autres segments.

CÔTES-D'AREY (Les), comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kilom. de Vienne, non loin du Rhône; 930 hab. Fabrique de cercles.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), formé d'une partie de l'ancienne province de Bretagne. Il est compris entre les départements du Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, et baigné au N. par la Manche. Superficie : 6.886 kilom. carrés.

Ce département comprend 5 arrond. : Saint-Brieuc, ch.-l., Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac; 48 caat., 390 comm. et une population de 616.974 hab. Il forme le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, suffragant de Rennes; appartient au 10^e corps d'armée, ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Rennes, à la 15^e conservation des forêts,

au 2^e arrondissement maritime et à l'arrondissement minéralogique de Rennes.

Le territoire du département des Côtes-du-Nord, de formation granitique et argileuse, offre un sol peu élevé, mais fort irrégulier. Des montagnes traversent le département de l'E. à l'O. et le partagent en deux versants de largeur inégale, l'un au N., l'autre, moins large, au S. Le point culminant est le mont Menez (340 m.), qui donne son nom à toute la chaîne. A l'O., elle se bifurque en : monts d'Arrée, terminés au N.-O., dans le Finistère, et montagne Noire, finissant au S.-O., dans le même département. Tout le département est couvert de coteaux d'alignement indécis. Les côtes, longues d'environ 250 kilom., sont presque partout escarpées et présentent un grand nombre de baies; quelques grèves ont des sables mouvants.

Le climat des Côtes-du-Nord est très humide, comme celui de l'Angleterre et de la Hollande; le ciel souvent gris; les vents du N. et du N.-O. dominant. Peu de neiges, mais pluies fréquentes; l'automne est la saison la plus agréable. Les écarts de température sont faibles.

Ce département est un pays de petite culture. On peut le diviser, au point de vue agricole, en deux parties : le littoral et l'intérieur. A l'intérieur, partout où n'est pas employé l'amendement des sables calcaires et marins, l'ancienne culture subsiste encore sans amélioration. Le pays s'est appauvri même. Les landes, très vastes, nourrissent de petits bestiaux, des chevaux minces, des moutons chétifs et des chèvres. Le reste produit : seigle, avoine, orge ou sarrasin. La pomme de terre forme souvent la base de l'alimentation des habitants. Le littoral embrasse l'arrondissement de Lannion, la plus grande partie de ceux de Saint-Brieuc et de Dinan. Là, c'est aussi la petite culture, mais très active. L'amendement calcaire (sables marins et sables saliniers de Tréguier, de Saint-Juvat du Quion) rend le sol complet. On cultive le froment, l'orge, le lin, le chanvre, le trèfle. On élève le cheval avec succès. Tous les progrès s'y voient à la fois. La culture maraîchère grandit sur la côte et exporte ses produits à Paris et de plus en plus en Angleterre, par tous les ports. Peu d'arbres, sauf les pommiers à cidre. La fabrication des toiles de Bretagne est encore importante. Dinan fait des toiles à voiles et des toiles de ménage. L'industrie linère grandit. On exploite aussi dans cette contrée le granit, l'ardoise, le sable calcaire; on y voit des tuileries, des poteries, des papeteries, des tanneries, des mégisseries, un haut fourneau. Le commerce consiste surtout en produits agricoles et animaux. La pêche est très active, et le département arme pour Terre-Neuve et l'Islande; l'emploi de ports dont les principaux sont Bahouet, Le Légué (Saint-Brieuc), Binic, Parmpol.

— La *cotte d'armes* était une sorte de dalmatique ou de saye, ordinairement sans manches ou munie de courts manchettes, que portaient les hérauts d'armes au moyen âge, et qu'ils gardèrent jusqu'à la Révolution. La cotte du roi d'armes était, dans le cérémonial, appelée le *drap d'or*. Ces vêtements étaient armoriés, brodés ou peints. Les cottes des gens de guerre étaient des robes longues ou courtes, qu'ils portaient par-dessus leurs armes et qu'ils ne mettaient jamais qu'au moment de la bataille. Par extension, et par corruption, on a donné ce nom à des défenses de corps, comme des broignos, les jaques et les gambouises. A partir du xv^e siècle, on appela les cottes des « sayes » ou des « demi-sayes », puis, au xvii^e siècle, des « robes ». On disait alors une « robe de gendarme ». A partir de Henri II, vers 1550, on commença à abandonner les cottes armoriées, que les hérauts d'armes furent seuls à garder. Dans le langage courant des archéologues, on appelle cottes les diverses espèces de broignos : la cotte *annelée* ou *rustrée* est celle qui est couverte d'anneaux d'acier cousus ; quand ce sont des plaquettes, elle est dite *maclée* ; des têtes de clous, *cloutée*, etc.



Cotte d'armes (xiv^e s.).



Cotte d'armes (xv^e s.).



Cotte de héraut d'armes (1400).

— Loc. fam. anc. : *Lever, Trousser la cotte d'un enfant, Lui donner le fouet.* // *Donner la cotte verte à une femme, à une fille, La renverser sur l'herbe en folâtrant.*

COTTE ou **COTTUS** (*ko-tuss*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre chabot.

COTTE (Robert DE), architecte, né à Paris en 1656, mort en 1735. Elève et beau-frère de Maussard, il fut d'abord chargé de tous les détails des édifices construits sur les dessins de son maître. Il acheva la chapelle de Versailles et construisit la belle colonnade ionique de Trianon, le dôme des Invalides, le grand autel de Notre-Dame, le bâtiment des bénédictins de Saint-Denis (aujourd'hui la maison d'éducation de la Légion d'honneur), l'hôtel de La Vrillière (aujourd'hui la Banque de France), donna les dessins de la place Bellecour, à Lyon, ainsi que des édifices qui en décorent les deux extrémités, etc. Le portail de Saint-Roch fut construit sur ses dessins, mais après sa mort. En 1708, il avait remplacé Maussard dans ses charges de premier architecte du roi et de directeur de la Monnaie des médailles.

COTTE (le P. Louis), météorologiste français, né à Laon en 1740, mort à Montmorency en 1815. Il débuta dans la carrière de l'enseignement, devint, en 1767, vicaire de Montmorency, puis curé en 1773. En 1784, il fut nommé chanoine à la cathédrale de Laon. Evêché et le chapitre de cette métropole ayant été supprimés par la Révolution, Cotte retourna à Montmorency. En 1791, il renoua, au ministère sacerdotal, et se maria. Il fut nommé, quatre ans après, conservateur adjoint de la bibliothèque du Panthéon ; mais, en 1802, il reprit ses fonctions pastorales, qu'il conserva jusqu'en 1804. A cette époque, il s'ensevelit dans la solitude la plus profonde de la vallée de Montmorency, pour se livrer entièrement aux travaux scientifiques qui avaient jusque-là occupé ses loisirs.

On doit à Cotte la découverte, en 1766, de la source minérale sulfureuse d'Enghien, et on le considère comme un des créateurs de la météorologie, qui n'était avant lui qu'un assemblage de faits incohérents. Ses recherches sont consignées dans une foule de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences depuis 1765. Cotte s'est aussi occupé spécialement de diverses questions agronomiques. Son premier ouvrage, *Traité de météorologie* (1744), fut suivi des *Mémoires sur la météorologie*. On lui doit encore : *Leçons élémentaires de physique, d'hydrostatique, d'astronomie et de météorologie, avec un traité de la sphère* (1785) ; *Manuel d'histoire naturelle ou tableau systématique des trois règnes : minéral, végétal et animal, avec une table combinée des plantes et des insectes qui en tirent leur nourriture, etc.* (1787) ; *Leçons élémentaires d'agriculture par demandes et par réponses à l'usage des enfants* (1790) ; *Leçons élémentaires sur le choix et la conservation des grains ; Leçons d'histoire naturelle sur les murs et sur l'industrie des animaux* (1799).

COTTEAU (Gustave), naturaliste français, né et mort à Auxerre (1818-1894). Avocat, puis magistrat, il consacra ses loisirs à l'étude de la zoologie, particulièrement à celle des échinodermes (oursins vivants et fossiles). Membre de nombreuses sociétés savantes, secrétaire général de l'Institut des provinces, conservateur du musée d'Auxerre en 1882, Cotteau était lauréat de l'Académie des sciences (prix Vaillant, 1885), et il en fut nommé membre correspondant en 1887. Ses nombreux et savants travaux sur les échinodermes font autorité ; il faut citer notamment : *Description des échinodermes fossiles de la France* (1875-1880) ; *Echinodermes fossiles de l'Algérie*, en collaboration avec Péron et Gauthier (1877-1882), et *Supplément* (1885) ; *Echinodermes jurassiques de la Lorraine* (1886) ; etc.

COTTEAU (Edmond), voyageur français, frère du précédent, né à Châtel-Censoir (Yonne) en 1833, mort à Paris en 1896, avait voyagé dans le monde entier et publié, entre autres ouvrages : *Promenades dans les deux Amériques* (1880) ; *Promenades dans l'Inde et à Ceylan* (1880) ; *De Paris au Japon à travers la Sibirie* (1883) ; un *Touriste dans l'extrême Orient* (1884) ; *En Océanie* (1888) ; *Caucase et Transcaspienne* (1888).

COTTÉE (*ko-tè*) n. f. Genre d'herbes de la famille des gramniées, tribu des papyrophorées, renfermant deux espèces, qui croissent au Pérou et à l'île Saint-Vincent.

COTTE-HARDIE (*ko-lar-di*) n. f. Surcot court, plus ou moins ajusté, porté par les hommes aux xiii^e et xiv^e siècles. // Robe de dessus, assez courte, que portaient les femmes à la même époque. (Ces formes ont beaucoup varié suivant les modes.) // Pl. Des COTTES-HARDIES. (On a dit par corruption COTARDIE, ou COTTARDIE.)



Cotte-hardie (homme).

COTTENDORFIE (*ko-lin*) n. f. Genre d'herbes à feuilles radicales, linéaires, de la famille des broméliacées, renfermant une seule espèce, qui croit au Brésil.

COTTENHAM, bourg d'Angleterre (comté de Cambridge) ; 2.500 hab. Fromages renommés. Ancien abbaye où fut fondée, en 1109, l'université de Cambridge.

COTTENS (Victor DE), journaliste et auteur dramatique français, né en 1882. Il a collaboré au « Soir », au « Figaro », au « Journal », au « Voltaire », où il a fait la critique dramatique, et s'est surtout fait connaître par un grand nombre de pièces et de revues spirituellement écrites, en collaboration avec Gavault. Parmi celles qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *Fin de série* (1895) ; *le Papa de Francine* (1896) ; *le Pompier de service* (1897) ; etc.

COTTEREAU ou **COTEREAU** (Claude), écrivain français, né à Tours, vivait au xvi^e siècle. Il fut jurisconsulte, puis chanoine de Notre-Dame de Paris. On a de lui, entre autres écrits : *De jure et privilegio militum* (1539).



Cotte-hardie (femme).

COTTEREAU (Thomas-Jules-Armand), jurisconsulte français, né à Tours en 1739, mort en 1809. Il a laissé, entre autres traités : *le Droit général de la France et le Droit particulier de la Touraine et du Loudunois* (1778-1788.)

COTTEREAU (LES FRÈRES), plus connus sous le nom des frères Chouan, promoteurs, dans le bas Maine, de l'insurrection à laquelle ils ont laissé le nom de *chouannerie*. (V. ce mot.) Ils étaient quatre frères : Jean, Pierre, François et René. Jean, l'aîné et le plus célèbre, naquit en 1757 à Saint-Berthevin, près Laval. Devenu grand, il se fit faux-sauvier, tua un « gabelou » et fut plusieurs fois emprisonné. En 1792, il forma, avec ses frères et quelques réfractaires ou contrebandiers, une bande avec laquelle il entreprit une guerre de partisans contre les bleus. Le bois de Mison, près de Laval, leur servait de retraite. Les chouans accompagnèrent la grande armée vendéenne dans sa marche sur Granville, et, après le désastre de Savenay, continuèrent les hostilités dans la Mayenne. En 1791, Jean Chouan fut surpris à la ferme de la Baconnière par les forgerons de Port-Brillet, ardents républicains. Blessé d'un coup de feu au ventre, il se traîna jusqu'au bois de Mison, et y expira la nuit suivante. Son frère François y succomba également à ses blessures. Pierre fut guillotiné à Laval. Seul, René survécut. A la paix, il alla cultiver la closerie des Poitiers, à Saint-Onen-des-Toits, et reçut plus tard une petite pension de la Restauration.

COTTERON n. m. Cost. Petite cotte (jupon). [Vieux.] — Art milit. anc. Petite cotte d'armes courte et étroite.

COTTÉRITE n. f. Variété nacré de quartz.

COTTET (Charles), peintre français, né au Puy (Haute-Loire) en 1863. Cet artiste, élève du Puy de Chavannes et de Roll, s'est fait remarquer par des études empruntées « au pays de la mer », qui décelent une forte originalité de coloriste, unie à un vrai tempérament de poète. Rien de simple et rien de saisissant comme l'admirable triptyque qui a figuré au Salon de 1898 : *Au Pays de la mer : le Hapas d'Indien ; Ceux qui s'en vont ; Celles qui restent*. Aux œuvres déjà citées on peut ajouter : *Pour le Pardon* (1891) ; *Enterrement en Bretagne* (1895).

COTTIENNES (ALPES), partie des Alpes occidentales, entre les Alpes maritimes au S. et les Alpes Graies ou Grées au N. On peut leur fixer comme limites : au S., le nord de l'Enchastray (2.980 m.) ou le Viso ; au N., le nord du Tabor (3.205 m.) ou le mont Cenis. Les Alpes Cottiniennes, qui tirent leur nom d'un chef gaulois, Cottius, sont orientées à peu près du S. au N. et présentent plusieurs sommets d'altitude supérieure à 3.000 mètres : *Aiguille de Chambyron* (3.400 m.) et *Bric de Chambyron* (3.388 m.), *Grand Ruben* (3.340 m.), *Bric Froul* (3.310 m.), qui domine la pyramide du Viso (3.815 m.). Deux grandes routes carrossables franchissent la frontière : l'une au col de Larche, de l'Argentière ou de la Madeleine (1.995 m.) ; l'autre au col du mont Genève (1.860 m.). Plusieurs cols muletiers : col d'Agnello (2.714 m.), col de Gimont (2.402 m.), col de Bousson (2.130 m.), col de l'Echelle de Planpinet (1.790 m.), deviendraient facilement praticables aux chars. Tandis que les Alpes Cottiniennes ont, du côté de l'Italie, que des contreforts peu développés, elles projettent sur le versant français de longues chaînes : Alpes Dauphinoises qui se soudent au Tabor, Alpes Provençales, qui se relient au nord de l'Enchastray. V. ALPES.

COTTIENNES (PROVINCE DES ALPES-). V. ALPES-COTTIENNES.

COTTIER (*ko-ti-è*) n. m. Espèce de saule, cultivé aux environs d'Orléans.

COTTIÈRE (*ko-ti-èr*) n. f. Non donné à une barre de fer plat, dont la largeur est supérieure à celle des barres de fer ordinaires.

COTTIÈRE (Mathieu) [en lat. *Cotterius*], ministre de l'Eglise réformée de Tours, dans la première moitié du xvi^e siècle. Il fut député aux synodes nationaux d'Alais en 1620, et de Charenton en 1631. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. Parmi ses ouvrages, nous

citerons : *Traité des originaux et des versions, servant de réponse à la Genève plagiario du P. Cotton, et de défense aux versions de l'Ecriture des Eglises réformées* (1619) ; *Paradoxe : L'Eglise romaine, en ce qu'elle a de différent des Eglises réformées, n'est ancienne que de quatre cents ans* (1641) ; *Eclaircissement sur une principale contreversion ou Exposition des paroles de l'Evangile : « Tu es Pierre, etc. »* (1642).

COTTINÉE (*ko-ti-né*) n. f. Nom vulgaire du cornier, dans le Poitou.

COTTIN (Marie RISTEAU, dame), femme de lettres française, née à Paris en 1770, morte à Champlan, près de Palaiseau, en 1807. Saint-Beno affirmo qu'elle se tua d'un coup de pistolet : si le fait est vrai, il a été ignoré de ses contemporains. Mariée fort jeune à un riche banquier de Bordeaux, qui se ruina et mourut en 1793, elle dut vivre des restes de son ancien opulence et du produit de ses livres. Les cinq romans qu'elle publia : *Clair d'Albe* (1799), *Mabina* (1801), *Amélie de Mansfield* (1803), *Mathilde* (1805), *Elisabeth ou les Enlé de Sibirie* (1806) eurent tous un succès prodigieux, et, quoique démodés aujourd'hui, ne sont pas sans mérite. On y trouve une mélancolie toute romantique, une peinture énergique des passions, des caractères bien placés, se mouvant dans une fable d'un intérêt soutenu, mais puisés dans l'imagination, bien plus que dans la vie réelle.



Madame Cottin.

COTTINET (Clair-Edmond), auteur dramatique et poète français, né et mort à Paris (1824-1895). Il collabora au « Courrier du Dimanche », à la « Nouvelle Revue », etc., et créa la Colonie scolaire de vacances. Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : *L'Avoué par amour* (1850) ; *le Roi d'Amatibi* (1862) ; *le Docteur Bourguibus* (1873) ; *le Baron de Vajjoti* (1875) ; *Vercingétorix* (1880). On lui doit aussi des poésies : *les Intermèdes* (1873) ; *les Tragi-comiques* (1879) ; etc.

COTTINGHAM, ville d'Angleterre (comté d'York [East-Riding]), sur la petite rivière de Hull ; 6.500 hab. Nombresuses villas ; aux environs, fontaine intermittente.

COTTIS (*ko-ti*) n. m. Maladie de la vigne, observée dans les Charentes.

— ENCYCL. *Le cottis sévit, sur les fréquemment, sur les vignes rouges plantées dans les terres de nature crayeuse ou marneuse, à sous-sol peu profond. Les cepts prennent un aspect buissonneux, les feuilles restent peuplées, ensuite elles jaunissent et s'étioilent comme sous l'influence de la chlorose. On ne connaît ni les causes du mal, ni de traitement réellement efficace.*

COTTIUS, fils de Donnus, chef ligure, qui vivait au commencement de l'ère chrétienne et qui se forma dans les Alpes une souveraineté indépendante, dont Suse (*Segusium*) était la capitale. Il résista longtemps aux Romains, finit par se soumettre et reçut de l'empereur, avec le titre de préfet, le gouvernement des douze tribus sur lesquelles il régna précédemment. Il ouvrit des routes dans cette partie des Alpes, qui est appelé de son nom, *Alpes Cottiniennes*. Ce fut aussi lui qui érigea à Auguste l'arc de triomphe qu'on voit encore à Suse.



Arc de triomphe de Suse, érigé par Cottius.

COTTON (Robert Bruce), antiquaire anglais, né en 1571, mort en 1631, écrivit sur les anciennes coutumes des traités pleins d'érudition, qui ont été publiés en 1652. Sa magnifique collection de manuscrits, appelée *bibliothèque Cottonienne*, passa à la bibliothèque de la couronne et fut en partie brûlée en 1716.

COTTON (Charles), poète anglais, né à Borsford en 1630, mort en 1687, s'avonna au genre burlesque et publia notamment : *Scurronides ou Virgile travesti* (1678), et *le Hailleur raille* (1675). Ses œuvres complètes ont été souvent rééditées.

COTTON (Nathaniel), médecin et poète anglais, né en 1707, mort en 1788, dirigea pendant longtemps un hôpital de fous. Il s'est surtout fait connaître par un recueil de vers intitulé : *les Visions pour l'instruction des enfants* (1751). Ses écrits ont été publiés en 1791.

COTTONIA n. m. Genre d'orchidées-vandées, qui croissent dans l'Inde et la Chine. Ce sont des plantes épiphytes, à feuilles étroites et allongées, et à fleurs en grappes terminales.)

COTTOS. Myth. gr. Un des géants continans, frère de Briarée et du Gyges.

COTTRET (Pierre-Marie), prélat français, né à Argenteuil Seine-et-Oise en 1768, mort à Beauvais en 1841, collabora à la « Gazette de France », journal dans le quel il défendit avec ardeur *les Martyrs de Chateaubriant* et devint évêque de Beauvais (1837). On a de lui : *Consti-*

— Horlog. Horlego à poids, dont la sonnerie est remplacée par le simulacre d'un coucou qui, aux heures et demi-heures, fait son apparition et coucou.

— Hortic. et bot. *Fleur de coucou* ou simplement *Coucou*, Nom vulgaire d'une espèce de lyschuis, du narcissus sauvage, et surtout de la primavère officinale, qu'on appelle aussi *RAIN DE COUCOU*. || Variété de fraisier qui donne beaucoup de fleurs, mais très peu de fruits. || *Bran de coucou*, Nom vulgaire de la résine coulant le long des troncs de cerisier et de prunier.

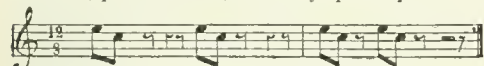
— Ichtyol. Nom vulgaire d'une raie, d'un triglo et de quelques autres poissons.

— Joux. Jouet d'enfant ayant la forme d'un soufflet ou d'un sifflet, et qui imite le cri du coucou.

— Petit jouet d'enfant, en poterie, imitant le cri du coucou. || Ancien jeu de cartes se jouant, suivant le nombre de joueurs, avec un jeu de piquet ou un jeu entier. (On a abandonné ce jeu, auquel on donnait jadis différents noms, parmi lesquels ceux de *jeu de coq*, *jeu du malheureux*, *jeu du pauvre hère*, etc.)

— ENCYCL.

Zool. Le coucou est le type de la tribu des *Cuculines*, comprenant des formes élégantes, à bec faible, à ailes longues, à queue très allongée, à pattes courtes. Les coucous sont essentiellement insectivores. Ils pondent leurs œufs dans le nid des autres oiseaux, qui élèvent les petits. Ils sont, en général, d'un beau cendré blouâtre, avec le ventre plus clair, ondulé transversalement de noir. Le coucou geai, également européen, appartient au genre *Oxylophus*. Le chant du coucou a été ainsi noté, par Beethoven, dans la symphonie pastorale :



Le genre coucou comprend plus de 75 espèces, toutes de l'ancien monde, et réparties dans le genre coucou proprement dit, et de nombreux sous-genres. V. CUCULIDÉS.

COUCOUER et COUCOULER v. n. Crier, en parlant des coucous.

COUCOUMELLE (mél) n. f. Nom vulgaire d'une variété de champignon, appelée aussi *ORONGE BLANCHE*.

COUCOUPÉ n. m. Nom vulgaire d'une espèce de heron ou sénégali, qui est l'*Amadina fasciata* du Sénégal, très commune chez les oiseaux. || Pl. Des coucous-coups.

COUCOUPHA n. m. Insigne qui surmontait le sceptre des rois ou des dieux de l'ancienne Égypte.

— ENCYCL. Le coucoupha est, à proprement parler, le nom égyptien, ou plutôt copte, de la huppe. Une orrerie d'appréciation avait fait croire au P. Athanasie Kircher, vers la fin du XVII^e siècle, que la tête d'animal qui surmonte l'insigne le plus fréquent des rois et des dieux égyptiens était une tête de huppe; il appela cet insigne « sceptre à tête de coucoupha », et le nom en est resté usité par habitude, chez les égyptologues. En fait, c'est la tête d'un quadrupède, à museau fin et à longues oreilles, une sorte de chien ou de chacal. Le sceptre était d'abord une houlette, munie à l'un de ses bouts d'un crochet emmanché à angle aigu dans la tige; c'est la houlette du gardeur d'oies, et on voit souvent, dans les peintures antiques, un personnage occupé à ramener par le cou avec cet instrument un des volatiles qui s'écarte du troupeau. Il devint l'insigne du chef, du roi, du dieu gardien des peuples, et on sculpta le crochet de manière à lui donner la forme de la tête d'un des animaux qui symbolisaient les idées de vigilance : le chacal ou le lévrier.



Coucoupha.

COUCOUC (de coucou, et de pic, oiseaux) n. m. Nom vulgaire des oiseaux grimpeurs du genre trachyphène.

COUCOURDE n. f. Bot. V. COUGOURDE.

COUCOURDETTE n. f. Bot. V. COUGOURDETTE.

COUCOURELLE (rêl) n. f. Variété de figue de petite taille et à pulpe rouge.

COUCOUON, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arr. et à 66 kil. de Largentière; 1.472 hab. Fabrique d'instruments de mathématiques. Église romane. — Le canton a 6 comm. et 6.351 hab.

COUCY (Robert de), architecte français, né vraisemblablement à Coucy, près de Laon, vers le milieu du XII^e siècle, mort en 1311. Il termina la cathédrale Notre-Dame de Reims et l'admirable église de Saint-Nicaise, dans la même ville, commencée, en 1229, par Hugues Libergier et qui est l'une des merveilles architecturales du moyen âge.

COUCY (Matthieu de), chroniqueur français, appelé aujourd'hui *MATTHIEU D'ESCOULI*, d'après sa propre signature. Il naquit au Quésnoy en 1420, et mourut vers 1483. Après avoir été attaché à Jean de Bourgogne, cousin du duc Philippe le Bon, il se mit sous le patronage de Louis XI, qui l'anoblit et le nomma procureur du roi à Saint-Quentin. Sa chronique comprend les années 1441-1464.

C'est un narrateur consciencieux, qui écrit avec clarté, et dont les sympathies inclinent, mais sans partialité, vers la maison de Bourgogne.

COUCY (famille de), l'une des plus célèbres maisons féodales de la France, tirant son nom de la localité de Coucy-le-Château. Les sires de Coucy restent, dans l'histoire, les types des seigneurs féodaux, rudes et batailleurs, indomptables, insoumis; c'étaient les vrais « hobereaux ». On connaît la fameuse devise: *« Roy ne suis, ne prince, ne duc, ne comte aussi; je suis sire de Coucy. »*

Une forteresse, élevée à Coucy par un archevêque de Reims dès le X^e siècle, fut occupée, vers la fin du XI^e, par le fondateur de la dynastie de Coucy, Enguerrand de Boves, qui épousa Ade de Coucy, dont il eut Thomas de Marle. Enguerrand III de Coucy fit construire, sous la minorité de saint Louis, de 1225 à 1230, le château et les fortifications de Coucy. Son dernier descendant mâle, Enguerrand VII (1346-1397), fut fait prisonnier par les Turcs dans la croisade de Nicopolis, et mourut, vers 1397, à Brousse. Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, acheta à la fille d'Enguerrand VII la terre de Coucy, et embellit les bâtiments du château (1400). Coucy tomba, par la suite, dans le domaine royal, mais son gouverneur ayant, pendant la Fronde, pris le parti de Condé, l'architecte Métezeau, sur l'ordre de Mazarin, bourra de poudre le donjon et en fit sauter les voûtes.

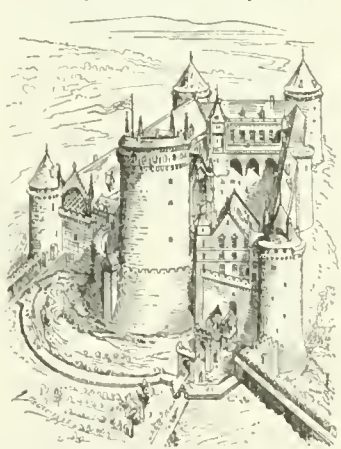
— BIBLIOGR. : Jovot, *Histoire des anciens seigneurs de Coucy* (1682).

COUCY (LE ROMAN DU CHÂTELAINE DE) et de la dame de Fayel, roman en vers, composé sous le règne de Philippe le Bel (fin du XIII^e s.), par un poète du nord de la France, dont on a cru pouvoir reconstituer le nom, Jakemon Sakesep, d'après un acrostiche inséré à la fin de son œuvre (peut-être Jacques Saxespée). — Le sujet du roman est célèbre, et a été traité dans la poésie de presque tous les peuples modernes. L'origine paraît en être dans la poésie bretonne. Il peut se résumer en quelques mots. Un mari ayant surpris le secret de sa femme qui le trompe, tue l'amant et fait manger à l'épouse infidèle le cœur de son amant. « Ce roman, écrit Gaston Paris, occupe à bon droit une place honorable dans l'histoire littéraire. Le sujet est intéressant, l'auteur le traite avec simplicité et une habileté réelle; il manie avec une certaine élégance une langue qui est encore simple, exempte de prétention, et qui reste généralement très fidèle aux règles de la grammaire. » Le roman a été publié à Paris, en 1839, par Crapelet.

COUCY-LE-CHÂTEAU (lat. *Cociacum* de *Cocia*, nom primitif de la forêt de Compiègne, qui s'étendait probablement jusque-là), ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 24 kil. de Laon, à l'extrémité d'un plateau dominant la vallée de l'Ailette, affluent de l'Oise; 708 hab. Ch. de f. Nord. — Le canton a 33 comm. et 16.060 hab.

Le bourg a encore ses murailles percées de trois portes (XIII^e s.). Église du XVI^e siècle (façade du XII^e s.). En face de Coucy-le-Château se trouve la commune voisine de Coucy-la-Ville (270 hab.).

Le château de Coucy (monument historique) domine de 50 mètres la vallée. De ses tours, on aperçoit Noyon et Channy au N.-O., Laon au N.-E. Sa surface est de 10.000 mètres carrés environ. Le château de Coucy, bâti au XIII^e siècle, n'est pas une enceinte flanquée enveloppant des bâtiments disposés au hasard, ainsi que les châteaux des XI^e et XII^e siècles. C'est un vaste édifice, conçu d'ensemble et élevé d'un seul jet sous une volonté puissante. (Viollet-le-Duc.) Ses remparts forment un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours rondes de 18 mètres de diamètre et de 35 mètres de hauteur ovirion. La muraille, tournée vers la ville, encadre le donjon le plus formidable que le moyen âge ait construit. C'est une tour ronde (31 m. de diamètre et 63 m. de hauteur), entourée d'un rempart demi-circulaire ou chemise et d'un fossé intérieur qui franchissait un pont-levis. A l'intérieur du donjon se superposaient trois immenses salles voûtées. De vastes bâtiments garnissaient l'intérieur du château. On y trouvait une chapelle gothique, la grande salle du tribunal, dite *salle des preux*, parce qu'elle était ornée des statues des neuf preux; la *salle des preuses*, dont la cheminée portait, sculptées en ronde bosse, les figures de neuf femmes célèbres; des magasins, etc. Presque tous ces bâtiments avaient été restaurés ou agrandis en 1300. En avant du donjon, la *basse-cour*, enceinte fortifiée trois fois plus grande que le château, contenait d'autres bâtiments, une chapelle romane, et s'élevait sur la ville par une porte fortifiée dite *porte Maître-Idon*, à laquelle attenait le logement du *châtelain*, premier officier du sire de Coucy. Les habitants de Coucy exploitaient les pierres du château pour leur usage, lorsqu'en 1856 Viollet-le-Duc reçut de Napoléon III la mission de pratiquer des fouilles dans ces décombres. Les ruines encore debout furent consolidées et le donjon mis à l'abri de la destruction.



Château de Coucy, d'après Viollet-le-Duc.

— BIBLIOGR. : E. Viollet-le-Duc, *Description du château de Coucy* (1858).

COUDHODANA, roi ou chef de la tribu des Çakyas, qui habitait la petite ville de Kapilavastou, père du bouddha Çakya-mouni. Il appartenait à la famille Gautama et à la grande lignée royale fondée aux temps mythologiques par Ik-hvakou, fils de Manou Vaivasvata et

petit-fils du Soleil. Il avait épousé Mayâ Dôvi, fille cadette d'un autre roi des Çakyas, nommé Soupra-Bouddha. Couvort à un bouddhisme pendant la visite que Çakya-mouni lui rendit à Kapilavastou, il abdiqua, installa sur le trône son neveu Bhandrika et mourut peu de temps après, assez tôt pour ne pas être témoin de la défaite et de la ruine de son peuple.



Coudhodana au milieu de sa cour.

COUDE (du lat. *cubitus*, même sens) n. m. Partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie en formant un angle saillant; s'appuie sur le coude, sur les coudes. — Par ext. Partie de la manche d'un vêtement qui recouvre le coude: *Habit percé aux coudes*. || Chez le cheval et les autres solipèdes, Attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

— Angle saillant, changement brusque de direction; objet courbé en angle: *Le coude d'une rue, d'un mur, d'un tuyau*. — *Plu de coude*. On appelle ainsi la région du pli de flexion de l'avant-bras sur le bras. C'est le lieu d'élection des saignées.

— Loc. div. : *Jusqu'au coude*. En plongeant tout l'avant-bras: *Mettre ses bras dans l'eau jusqu'au coude*. (Fig. Sans réserve, sans restriction.) || Pop. *Se frotter le doigt dans l'œil jusqu'au coude*. Se tromper complètement. || *Parler du coude*. Pousser légèrement quelqu'un avec le coude pour attirer son attention, pour l'avertir sans faire du bruit. || *Jouer des coudes*. Se faire un passage dans la foule à l'aide de ses coudes, et fig. S'ouvrir la voie, chercher à faire son chemin. || *Mettre l'oreille sous le coude à quelqu'un*. Le rassurer. (Jans.) || *Lever, Hauser le coude*. Boire copieusement.

— Arg. *Prendre sa permission sous son coude*. Agir sans permission, se dispenser d'en demander. || *Lâche-moi le coude*. Laisse-moi tranquille.

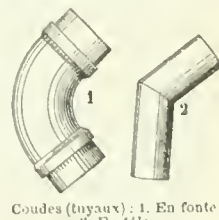
— Techn. Bout de tuyau métallique, en tôle, en zinc, en fonte, en cuivre, etc., qui forme un angle, de manière à changer la direction générale d'une conduite.

— Vitic. Sarmont enfoui, d'où émerge de terre la branche donnant le raisin.

— Loc. prov. : *Il ne se mouche pas du coude*. C'est un homme fort habile, fort distingué, fort riche. (Se prend souvent ironiquement, surtout lorsqu'on ajoute : *On le voit bien sur sa manche*.)

— ENCYCL. Anat. L'articulation du coude comprend trois articulations: la première est l'articulation *huméro-cubitale*, véritable charnière qui constitue le coude proprement dit, et se rattache à la classe des diarthroses trochléennes ou gianglymoïdales; la seconde est l'articulation *huméro-radiale*; la troisième, l'articulation *cubito-radiale supérieure*.

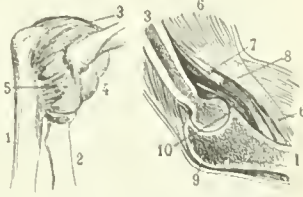
1^o *Articulation huméro-cubitale*. L'extrémité inférieure de l'humérus présente deux éminences articulaires, séparées par une rainure: la plus volumineuse, la *trochlée*, située du côté interne, est une saillie formée de deux bourrelets, qui se sépare une gorge peu profonde; la plus petite, appelée *condyle*, située en dehors, est une tubérosité arrondie. C'est la trochlée qui s'articule avec le cubitus, dont l'extrémité présente une gorge concave, la grande cavité sigmoïde, prolongée par deux apophyses: une arrière, une très longue, l'olécranon qui, en extension (bras allongé), se loge dans une dépression de l'humérus, dite « cavité olécrannique »; en avant, l'apophyse coronoïde, beaucoup moins volumineuse, qui, en flexion (bras plié), se loge dans la cavité coronoïde de l'humérus.



Coudes (tuyaux): 1. En fonte; 2. En tôle.

2^o *Articulation huméro-radiale*. Le condyle de l'humérus est en contact avec la cavité en forme de coupe, dite *cupule*, que présente la tête du radius, en sorte que l'articulation est comparable à un pivot qui permet au radius de tourner sur son axe longitudinal.

3^o *Articulation cubito-radiale ou radio-cubitale*. La tête du radius présente sur son pourtour une surface articulaire cylindrique qui, dans le mouvement de son pivot, glisse sur une petite surface articulaire du cubitus, la petite cavité sigmoïde. Un ligament latéral externe, un double ligament latéral interne, un ligament postérieur très fort, confondu avec les tendons des muscles extenseurs de l'avant-bras (triceps), un ligament antérieur beaucoup plus faible, un ligament annulaire de l'articulation cubito-radiale, enfin une synoviale, qui se prolonge dans l'articulation cubito-radiale, et une synoviale au pivot radial complètent l'appareil articulaire du coude.



Coude: 1. Cubitus; 2. Radius; 3. Humérus; 4. Ligament antérieur; 5. Ligament latéral interne; 6. Biceps avec son tendon; 7. Nerf médian; 8. Artère humérale; 9. Olécranon; 10. Apophyse coronoïde.

Art. vétér. Le coude est la partie saillante du membre antérieur de l'animal, comprise entre le bras et l'avant-bras et en arrière; il est presque en contact avec le bas du poitrino. Il peut être le siège d'une tumeur que l'on nomme *éponge* et qui est le résultat de contusions répétées.

du fer lorsque le cheval, se couchant en vache, appuie son coude sur les épaules du fer du pied correspondant.

— Chir. L'articulation du coude peut être affectée de fractures, de luxations, d'ankylose, d'arthrites diverses, et, en particulier de tumeur blanche.

Les fractures intra-articulaires du coude intéressent surtout l'olécranon et les autres extrémités articulaires de l'humérus, du cubitus et du radius.

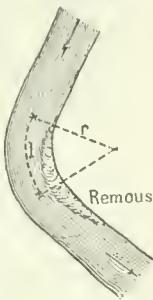
Des luxations du coude, la plus commune est celle des deux os de l'avant-bras en arrière. Elle se produit ordinairement par chute sur la paume de la main. Les signes sont la saillie de l'olécranon en arrière et de l'humérus en avant, l'impossibilité de redresser le bras.

La luxation en avant par chute sur le coude est souvent accompagnée de fracture de l'olécranon. Le traitement consiste à réduire le plus tôt possible la luxation; à maintenir l'articulation immobile pendant quelques jours dans la demi-flexion, en prévision de l'ankylose possible; puis à rétablir la mobilité au moyen de bains de bras très chauds, de massages, de mouvements forcés. En cas de luxations irréductibles, on pratique la résection du coude. On la pratique aussi en cas d'ankylose dans une mauvaise position. La désarticulation du coude est un mode d'amputation du bras.

— Phys. Si une conduite d'eau présente un coude brusque, le filet, au lieu de suivre cette courbure, l'abandonne en raison de son inertie, et ne rejoint la paroi qu'un peu plus loin; il se produit dans l'intervalle un remous avec perte de force vive. En appelant charge, entre les deux points d'un filet liquide en mouvement, l'accroissement de hauteur dû à la variation de vitesse entre ces deux points, le coude produit une perte de charge exprimée empiriquement par Napier sous la forme :

(0,0186 + 0,0039/r) * (l/r^2) / (2g)

r étant le rayon moyen du coude, l sa longueur, r la vitesse moyenne et g l'accélération de la pesanteur. Pour un rayon assez grand et une vitesse assez faible, les pertes de charge dues aux coudes sont assez faibles. Un phénomène semblable se produit dans les conduites de gaz. Péclet a montré que, dans ce cas, la résistance des coudes brusques est sensiblement proportionnelle au carré de la vitesse et au carré du sinus de l'angle que font les deux directions.



COUDER (Louis-Charles-Auguste), peintre français, né et mort à Paris (1790-1873). Élève de Regault et de David, il exposa, en 1817, le Lévié d'Ephraïm (aujourd'hui au Louvre). Couder exposa ensuite le Soldat de Marathon amonçant la victoire, composition pleine de caractère;



Couder.

En 1828, Couder se rendit à Munich, et y travailla, pendant près de trois ans, à des peintures à fresque. De retour en France après la révolution de juillet 1830, il exécuta une Adoration des mages; Scènes tirées de Notre-Dame de Paris; la Bataille de Lawfeld, habilement composée et exécutée d'une touche vigoureuse; l'Armée française à la prise de York-Town en 1781, et la Prise de Lérida.

En 1839, Couder fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, à la place de Langlois. Continuant ses travaux pour Versailles, il exécuta les trois dernières grandes toiles qu'il exposa aux Salons : l'Ouverture des états généraux à Versailles, tableaux dans lequel on trouve une galerie de portraits habilement touchés; la Fédération des gardes nationales et de l'armée au Champ-de-Mars, et le Serment du Jeu de Paume. On doit à cet artiste des dissertations sur le Caractère des beaux-arts (1855), sur le Coloris (1856), des Observations générales sur les beaux-arts (1858), une étude sur le Caractère de l'art en général (1863), et il a publié : Considérations sur le but moral des beaux-arts (1866). Couder avait été nommé, en 1863, membre du conseil supérieur de l'École des beaux-arts. — Son frère, JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE Couder, dessinateur et écrivain, né à Paris en 1797, mort en 1865, s'est adonné au dessin industriel. Il fut un des promoteurs des expositions universelles et des expositions d'art appliquées à l'industrie. On lui doit quelques écrits : l'Architecture et l'Industrie comme moyen de perfection sociale (1842); Quelques idées sur l'Exposition universelle en France (1854); etc.

COUDER (Alexandre-Jean-Remi), peintre, né à Paris en 1808, mort en 1879. Après s'être adonné à la sculpture et à la gravure en médailles, il se tourna vers la peinture, prit des leçons de Gros et commença à se faire connaître par des tableaux d'histoire; mais, au bout de quelques années, il s'adonna exclusivement à la peinture de genre. Couder a acquis une place distinguée parmi les artistes contemporains pour ses toiles représentant des fleurs, des fruits, des animaux et des natures mortes. Parmi ses tableaux de genre, un petit citer : Episode de la Saint-Barthélemy; le Bourguignon dans son atelier, etc.

COUDERC (Joseph-Antoine-Charles), chanteur français, né à Toulouse en 1810, mort à Paris en 1875. En 1834, il débuta à l'Opéra-Comique, où il fit, comme ténor, d'importantes créations. Couderc quitta l'Opéra-Comique en 1842, se fit engager à Bruxelles, puis à Londres, et rentra à ce théâtre après une absence de huit années, pour y créer le Songe d'une nuit d'été. Mais, à partir de ce moment, sa voix commença à baisser, et le ténor se transforma peu à peu en baryton. Couderc était un comédien d'une étonnante souplesse de talent. Vers 1865, il fut nommé professeur d'une des classes d'opéra-comique au Conservatoire.

COUDIÈRE (rad. coude) n. f. Banquette de balustrade; toute saillie d'un meuble ou d'un édifice permettant de s'accouder. (Mot ancien, ou usage aux xvi^e et xvii^e s.) Syn. de ACCOUDOIR.

COUDOIEMENT (do-a-man) n. m. Action de coudoyer quelqu'un : On ne peut aller dans la foule sans s'exposer à des COUDOIEMENTS continuels.

— Fig. Contact : Quelque honoré que soit un nom, il y a des COUDOIEMENTS qui s'enlissent et qui marquent. (Brisbarre.)

COUDOIR (do-ar) n. m. Traverse en bois recouverte d'un capitaineur, pour poser le bras, dans un canapé. || On dit mieux ACCOUDOIR.

COUDON n. m. Nom vulgaire du coing, dans le midi de la France.

COUDONNIER (do-ni-é) n. m. Nom vulgaire du COGNASSIER, dans le midi de la France.

COUDOU n. m. Genre d'antilopes (nom scientifique : strepsiceros).

— ENCYCL. Les cornes des coudous sont enroulées en vrilles. On connaît deux espèces de ces antilopes africaines : le grand et le petit coudou. Le premier atteint 1^m,60 au garrot; il porte un grand fanon barbu, qui manque chez le petit coudou. Ce dernier a sur sa robe des rayures plus nombreuses. Il habite l'intérieur des pays somalis, et descend jusqu'à Kilima-N'djaro, tandis que le grand coudou se trouve dans la région du Zambéze, jusqu'au sud de l'Afrique et au Beagnéla. V. ANTILOPINES.

COUDOYER (do-a-yé — rad. coude : Je coudoie, tu coudoies, il coudoie, nous coudoions, vous coudoiez, ils coudoient. Je coudoiais, nous coudoions, vous coudoiez, ils coudoient. Je coudoierai, nous coudoierons. Je coudoierais, nous coudoierions. Coudoie, coudoions, coudoiez. Que je coudoie, que nous coudoions, que vous coudoiez. Que je coudoiasse, que nous coudoissions. Coudoyant, Coudoiant, (de) v. a. Heurter du coude : COUDOYER ses voisins.

— Fig. Être en contact avec, être fort voisin de : Dans la politique, l'habileté n'est pas l'hypocrisie, mais elle la couvoie.

Se coudoier, v. pr. Se heurter réciproquement du coude, s'approcher de très près. — Fig. Se heurter, être très voisins; être côte à côte, se rencontrer : Ne laissez pas deux actions se couvoier dans un même drame. (Topffer.)

COUDRA n. m. Membre de la dernière des castes de l'Inde, comprenant les laboureurs, les artisans et les ouvriers de tous états.

— ENCYCL. Les coudras n'ont pas le droit de prendre une part active au sacrifice, ni même de recevoir l'enseignement religieux du Véda : le brahmane qui révélerait le Véda à un coudra serait déchu de sa caste. Les seuls livres qu'il leur soit permis de lire sont les poèmes épiques

(Râmâyana et Mahâbhârata) et les Pourânas. Le coudra est impur; son rôle, dans la société brahmanique, est celui de serviteur des trois castes supérieures.

COUDRAIE (dré) n. f. Lieu planté de coudriers.

COUDRAN (corr. de Goudron) n. m. Goudron provenant de l'épuration du gaz d'éclairage. || Chez les marins, Goudron épuré et prêt à être employé.

COUDRANNER (dra-né) v. a. Enduire de goudron un cordage, un bateau.

COUDRANNEUR (dra-neur) n. m. Marinier qui opère le goudronnage des cordages ou des bateaux.

COUDRAY (du), avocat français. V. TRONSON.

COUDRAY-SAINT-GERMER (Lé), ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 19 kilom. de Beauvais, entre l'Épte et le Thérain; 431 hab. Belle église. — Le canton a 18 comm. et 9.562 hab.

COUDRE (du lat. consuere, même sens. — Je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent. Je cousais, nous cousions. Je couvais, nous couvions. Je couvrais, nous couvriions. Coude, cousons, cousez. Que je couse, que nous cousons. Que je couvise, que nous couvissions. Couvant, Couvons, ue) v. a. Attacher au moyen d'une suite de points faits avec un fil, à l'aide d'une aiguille ou d'un autre instrument. COUDRE du linge, un bouton, un cahier. L'habitude de COUDRE à la machine s'est généralisée.

— Fam. et fig. Attacher d'une manière habituelle, constante et très forte : Enfant coustu aux jupes de sa mère. || Joindre, lier, assembler : COUDRE des mots, des épithètes aux mots.

— Chir. Coudre une plaie, En réunir les bords au moyen d'une suture.

— Mar. Coudre un bordage, Le clouer sur les membres.

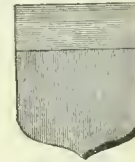
— Mécan. Machine à coudre, Machine qui remplace le travail manuel, pour coudre les étoffes, le linge, etc. V. COUTURE.

— Techn. Arrêter les parties d'un treillage en bois avec des fils de fer. || En T. de papet., Attacher la toile métallique au fût de la forme. (On dit aussi PARFILER.) || En T. de vannier, Relier les brins d'osier ensemble. || Coudre un filet, Joindre au moyen de ligatures plusieurs filets semblables, pour n'en former qu'un seul, mais de dimensions beaucoup plus considérables en longueur.

— Loc. PROV. : Ne savoir quelle pièce y coudre, Ne savoir quel remède apporter, quel moyen prendre. || Coudre la peau du renard à celle du lion, Joindre la ruse à la force.

Coustu, ue part. pass. da v. Coudre.

— Loc. div. et fam. : Coustu, Excessivement maigre, comme si la peau était coustu sur les os : Cheval qui a les flancs cousts. || Bariolé, comme un habit formé de petites pièces de diverses couleurs cousues ensemble : Un habit coustu de paillettes. Un visage coustu de coups, de blessures, de petite vérole ou simplement Un visage coustu. || Coustu de, Possédant en abondance : Un homme coustu d'or, de pistoles. Un livre coustu de citations. || Coustu à la selle, Si solide en selle qu'on l'y dirait coustu. || Avoir, Tenir la bouche coustu, Garder le silence ou le secret. — Ellipt. Bouche coustu ! Gardez le secret. || Finesses cousues de fil blanc, Finesses qui laissent percer l'intention, dans lesquelles l'intention se voit aussi bien que du fil blanc sur une étoffe noire.



De gueules, au chef coustu d'azur.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui, contrairement à l'égale hiérarchie, se trouvent appliquées, dans un écu, émail sur émail ou métal sur métal. (Cet attribut qui, dans l'origine, s'appliquait seulement au chef, fut étendu, par la suite, aux autres pièces honorables; mais quand il s'applique à des pièces secondaires, les armoiries sont suspectes d'irrégularité et sujettes à enquerre.)

— Substantiv. : Du coustu, De la cbaussure, de la lingerie coustu.

Se coudre, v. pr. Être, devoir être coustu : Les draps fins se coustent avec de la soie. || Fig. S'unir, s'associer intimement.

— ANTON. Découdre.

COUDRE (du lat. coryllus, même sens) n. m. Nom vulgaire du noisetier et de la viorne.

— SYN. Coudre, coudrier, noisetier. Coudre, vieux mot, désigne le bois utilisable du noisetier, tandis que coudrier désigne l'arbre lui-même.

COUDREAU (Henri-Anatole), explorateur français, né dans la Charente-Inférieure en 1859, mort au Para (Brésil) en 1899, ancien élève de l'École normale spéciale de Cluny. N'ayant pu se faire adjoindre à l'expédition Flatters, il finit par obtenir une chaire au collège de Cayenne, et entreprit une série d'explorations dans la Guyane française et dans le territoire contesté entre la France et le Brésil (à partir de 1881). En 1895, Coudreau entra au service du gouvernement du Para et explora successivement les importants affluents de droite de l'Amazone : le Tapajoz, le Xingu et le Tocantins-Araguaya (1896-1897). Ses principales ouvrages sont : Voyage au rio Branco et aux montagnes de la Lune (1886); Études sur les Guyanes et l'Amazonie. Voyage à travers les Guyanes et l'Amazonie (1887); Chez nos Indiens (1892), et trois volumes sur ses voyages au Tapajoz, au Xingu et au Tocantins-Araguaya (1897).

COUDREUX, comm. de la Sarthe, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Calais; 1426 hab. (Coudreuxiens, oises.) Ch. de f. dép. de Mamers à Saint-Calais. Verrierie. Église romane.

COUDRÉE (dré) n. f. Agric. Terre desséchée.

COUDREMENT (man) n. m. Opération qui consiste à passer les peaux sortant de la rivière dans des bains de tanin, très faibles tout d'abord, et dont on augmente la force graduellement. (On remplace quelquefois le tannin par du sumac en poudre. Cette opération constitue le commencement du tannage.) || Bain tannaat dans lequel on met les peaux pour les coudrer.

COUDRER v. a. Soumettre les cuirs et peaux au coudrément.

COUDRETTE (dré) — dimin. de coudre n. m.) n. f. Coudraie, lieu planté de coudres, ou coudriers, ou noisetiers : S'asseoir, Danser sous la COUDRETTE.

COUDRIER (dri-é) n. m. Nom vulgaire du genre noisetier.

substance type, l'anthoeyane ou cyanine; 2° la série xanthique (jaune, orange, rouge orangé et rouge brique), comprenant des substances qui se colorent en bleu indigo par l'acide sulfurique concentré, et dont le type serait l'anthoxanthine ou xanthine. Il semble exagéré de vouloir faire dériver toutes les teintes d'une substance unique, dont l'oxydation donnerait la série xanthique et la désoxydation la série cyanique (Schubler et Frank).

Souvent, le pigment est localisé dans la couche épidermique; certaines teintes composées résultent de la superposition, à partir de l'épiderme, de plusieurs couches diversement colorées.

Tantôt le pigment est en dissolution dans le suc cellulaire, tantôt il imprègne des corpuscules figurés (chromolucites). Il semble exister certaines relations entre cette manière d'être du pigment et sa nature chimique, son état cristallisé ou amorphe, etc. : les pigments de la série cyanique sont généralement dissous dans le suc cellulaire; les pigments orangés, rouge orangé ou rouge brique peuvent être dissous dans le suc cellulaire (pétales du mouron rouge), mais, le plus souvent, ils sont fixés sur des leucites, soit à l'état amorphe (fruit du petit houx), soit à l'état de cristaux (bractées de *strelitzia reginae*) ou de cristallites, qui peuvent s'isoler complètement de leur leucite formateur (fruit de citrouille); les pigments jaunes sont dissous dans le suc cellulaire ou fixés sur des leucites, mais jamais cristallisés (Courchet).

— BIELIOGR. : Courchet, Recherches sur les chromolucites (Paris, 1888).

— Symbol. Dans le symbolisme liturgique de l'Eglise catholique, les couleurs ont un sens bien défini. Le blanc signifie pureté, joie, fête; aussi les ornements sacerdotaux sont-ils de cette couleur pour les fêtes consacrées à Jésus-Christ, à la Vierge Marie, aux saints non martyrs; le rouge rappelle le sang des martyrs, les langues de feu des apôtres; il figure par suite aux solennités de la Passion, aux fêtes de saints martyrs et de la Pentecôte. Le violet veut dire tristesse, mortification; il est employé aux offices de l'Avant, de la Septuagésime, du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles et des Rogations. Le vert symbolise les biens à venir; il est ordonné pour les dimanches après la Pentecôte. Quant au noir, qui est le signe du deuil, il est réservé au vendredi saint et aux offices des morts. Les autres couleurs ne sont pas liturgiques, sauf que le drap d'or est admis pour suppléer les couleurs reçues, excepté le noir. (V. COSTUME liturgique). Les peintres et miniaturistes du moyen âge se sont, en général, conformés à ce symbolisme des couleurs, qui a encore été pratiqué par les artistes des âges suivants, mais avec de nombreuses exceptions.

— Techn. Les couleurs employées dans l'industrie sont de trois espèces : minérales et constituées par des oxydes et sulfures métalliques; végétales et composées de substances végétales desséchées et pulvérisées; animales, c'est-à-dire obtenues par le broyage de certains insectes.

Les couleurs minérales sont dites naturelles ou artificielles; les premières subissent un certain nombre d'opérations successives : cassage, triage, débouillage, broyage, lévigation, décanation, tamisage, qui ont pour but de purifier les produits naturels, et se font mécaniquement pour la plupart. Les couleurs artificielles s'obtiennent par voie humide ou par voie sèche; quel que soit le mode de préparation choisi, on les soumet ensuite au broyage mécanique.

Toutes les couleurs, sauf celles en usage dans la teinturerie, se délayent dans des substances qui diffèrent suivant leur future destination. C'est ainsi que l'on a les couleurs à l'huile, les couleurs à l'eau, à la colle, au miel, à la gomme, à la fécule, à la cire, etc. Ainsi préparées, elles forment des mélanges plus ou moins homogènes, que l'on étend sur les surfaces à recouvrir, au moyen de brosses et de pinceaux. Les couleurs employées dans la teinturerie sont des sels ou des substances solubles qui, la plupart du temps, se combinent ou agissent l'une à l'égard de l'autre comme réactifs chimiques. Les différentes couleurs industrielles comprennent : le blanc, le bleu, le jaune, le rouge, le noir, le brun, le vert. La combinaison de deux ou de plusieurs de ces matières colorantes fournit toute la gamme des couleurs.

Les couleurs dites vitrifiables sont employées pour la décoration des porcelaines, des vitraux, des cérames, etc. Ce sont des couleurs d'origine minérale, qui sont mélangées à des substances appelées fondants, qui se liquéfient à haute température. On classe ces diverses couleurs en : couleurs de moules ou ordinaires, couleurs de moules durs ou de demi-grand feu, et enfin couleurs de grand feu.

— Photographie des couleurs. V. PHOTOGRAPHIE.

— COULEUR (rad. couler) a. m. Nom donné à l'ouvrier qui, dans une fabrique du sucre de betterave, a pour mission de faire écouler le jus sucré produit à l'aide des décanteurs; dans une fonderie, à l'ouvrier qui remplit les

moules; dans un lavoir, au garçon qui jette l'eau bouillante sur le linge.

— COULEUVRE (du lat. *colubra*, même sens) n. f. Erpét. Genre de serpents non venimeux : La COULEUVRE, malgré son ancien venim de méchancelé, est inoffensive. || Nom que l'on donne, à la Guyane française, au boa.

— Fig. Personne souple, fausse, rusée. || Venio secret, trait malicieux lancé en cachette : Ces malices cachées, ce qu'on appelle des COULEUVRES... (Ste-Beuve.) || Ennuï, dégoût, déboire : M^{me} de Maintenon nourrit longtemps M^{me} de Montespan des COULEUVRES les plus cruelles. (St-Simon.) || Mensonge : Faire avaler des COULEUVRES à quelqu'un, Lui faire recroire des choses mensongères et désagréables. Lui faire supporter des affronts.

— Artill. Bouche à feu de calibre très variable et tirant de plein fouet. (Elle était très usitée au XV^e, au XVI^e et au commencement du XVII^e siècle.) || On l'appelle plus ordinairement COULEUVRE.

— Art milit. Evolution qui était autrefois en usage dans l'infanterie.

— Blas. Pièce héraldique assez rare, qui représente une couleuvre, et que l'on nomme bisse, quand elle dévore une proie issante de sa gueule, et aussi girre ou quivre. (On la trouve dans les armes de Colbert à cause de la ressemblance du mot latin *coluber*, couleuvre, avec le nom du ministre.)

— Paléont. Couleuvre de pierre, Nom vulgaire donné à l'ammonite, à cause de sa disposition en spirale.

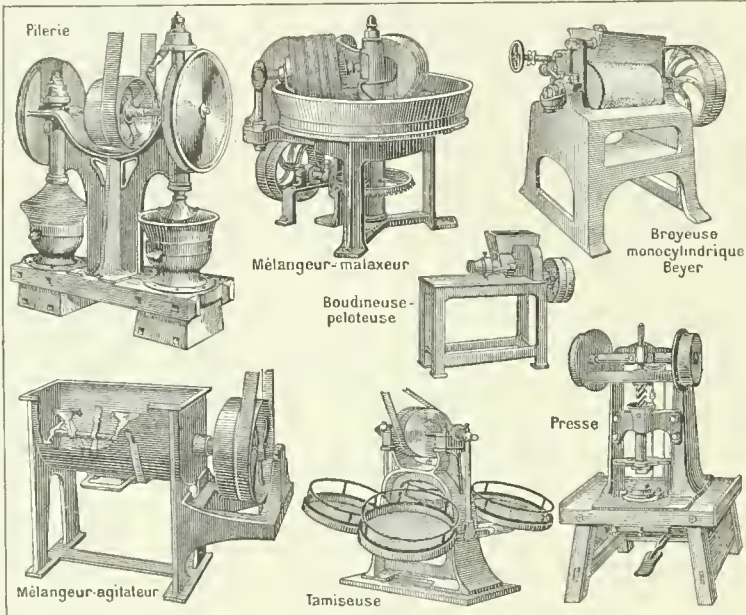
— ENCYCL. Zool. On désigne par le mot *couleuvre* la plupart des serpents appartenant à la famille des colubridés, tous d'assez grande taille et dépourvus de dents venimeuses. Les couleuvres sont réparties dans les genres : *tropidonote*, *elaphis*, *zamenis*, *coronelle*. La couleuvre à collier, olivâtre, marquée de brun, avec les flancs et le ventre plus clairs, la queue tachée de noir avec un collier jaune, en arrière, atteint 1^m, 20 de long; elle est commune partout, vit surtout dans l'eau, et se nourrit de poissons



D'argent à une couleuvre de gueules tortillée en pal.

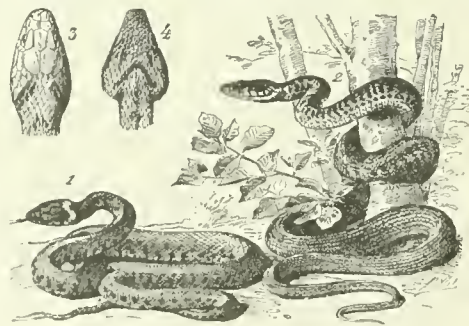


1. Chromolucites du fruit du petit houx; 2. Chromolucites des bractées de *strelitzia reginae*; 3. Ruban pigmentaire du fruit de la citrouille, isolé de son leucite formateur.



Fabrication des couleurs.

et de grenouilles principalement. Les fables ridicules touchant l'accouplement de ce serpent avec les poules, qui produirait les moastes appelés *coatris*, disparaissent peu à peu des campagnes où elles étaient en honneur. Cette espèce inoffensive exhale une forte odeur d'ail. La couleuvre vipérine, moins grande, avec la robe et l'aspect de la vipère, et des plaques sur la tête qui augmentent encore la ressemblance, est assez petite; plus méridionale que la précédente, et plus aquatique, elle se réunit souvent,



Couleuvres : 1. Couleuvre à collier; 2. Couleuvre verte et jaune; 3. Tête de couleuvre vipérine; 4. Tête de vipère aspic.

comme les vipères, en pelotes d'individus. La couleuvre chersoise, du sud extrême de la France (littoral circum-méditerranéen), est presque identique à la couleuvre vipérine. La couleuvre verte et jaune, espèce verdâtre, variée de jaune, longue de 1^m, 20, habite le midi de la France. La couleuvre d'Esculape, grande espèce brun olive, avec le ventre jaunâtre, atteint jusqu'à 1^m, 60 de long. Les Romains la plaçaient, comme serpent sacré, autour des temples; elle est répandue de l'Espagne à la

Caspie, mais ne remonte pas au nord plus haut que Fontainebleau. La couleuvre à quatre raies atteint 2 mètres; elle est brun jaunâtre, avec deux raies brunes et noires le long de chaque flanc (France méridionale, sud de l'Europe); c'est la plus rare de toutes. La couleuvre lisse, petite espèce brun clair, ne dépasse pas 70 centimètres (France, Europe centrale et méridionale). La couleuvre bordelaise, très voisine de l'espèce précédente, habite le midi de la France.

— COULEUVRE, comm. de l'Allier, arrond. et à 34 kilom. de Moulins; 1,979 hab. Ch. de f. de La Guerche à Lapeyrouse. Fours à chaux. Fabrique de porcelaine, tuilerie.

— COULEUVREAU (le-vro) n. m. Petit d'une couleuvre.

— COULEUVRÉE (le-vrè) n. f. L'un des noms vulgaires servant à désigner la clématite des haies. (On distingue la couleuvre blanche, et la couleuvre noire.)

— COULEUVRIN (le) adj. Qui ressemble à la couleuvre.

— COULEVRINE (rad. *couleuvre*, parce que ces pièces étaient longues et fines) n. f. Arrière. Pièce d'artillerie ancienne. || On écrivait aussi COULEUVRINE.

— ENCYCL. La forme de la couleuvre a beaucoup varié pendant le moyen âge. Elle a été d'abord une arme de main, puis un canon dont la volée dépassait 4 mètres, et qui envoyait des projectiles pesant jusqu'à quatre-vingts livres. On entendait, par *couleuvre à main*, une sorte de haquebute, petit canon portatif, que des soldats, ordinairement montés, maniaient en appuyant le fût sur une fourchette



Couleuvre à main (1440).



Couleuvre (1460).

et la monture ou le bouton de la longue tige de culasse contre leur cuirasse. Les couleuvres montées sur affût ne répondent à aucun type réglementaire; on donna ce nom à toutes sortes de canons de divers calibres, en général de formes allongées. A partir du règne de Henri II, la couleuvre compte parmi les six calibres réguliers de France. On distingue : la grande couleuvre, la couleuvre bâtarde, la couleuvre moyenne; leurs projectiles pèsent 15 livres, 4 onces; 7 livres, 3 onces; 2 livres. Sous Louis XIII, le projectile de la première fut élevé à 16 livres de poids. Au XVII^e siècle, les couleuvres existaient encore; c'étaient « la seconde espèce du calibre de France, ainsi appelée à cause de sa longueur ». (Richelet, 1680.) En 1698, on appelait encore « couleuvre » le demi-canon de France (3^e modèle de Saint-Rémy), qui pesait 4,100 livres et avait un projectile de 16. Au XVIII^e siècle, il n'en fut plus question.

— COULEVRINIER (ni-é) n. m. Homme de guerre armé d'une couleuvre ou canon à main. || On écrivait aussi COULEUVRIER.



Coulevriniers à pied et à cheval.

— ENCYCL. Les coulevriniers apparaissent au commencement du XV^e siècle et deviennent, vers 1480, des haquebutiers ou arquebusiers. Il y avait des coulevriniers à pied et à cheval; les uns comme les autres maniaient leur arme en l'appuyant sur une fourchette à haute tige. Celle des premiers se plantait dans la terre; celle des seconds était fixée au pommeau de la selle.

— COULICOU (déformation du mot *coucou*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des *eucalidés*, comprenant des coucous américains, à bec faible, comprimé, un peu recourbé, à tarsi courts, à ailes et à queue longues.

— ENCYCL. Les *coulucos* comprennent une vingtaine d'espèces d'assez grande taille, dépassant 0^m, 30 de long. Les *coulucos* proprement dits habitent l'Amérique moyenne; ils sont gris, variés de grisâtre et de blanc; les *piaya* sont des *coulucos* plus méridionaux. Autres sous-genres : *nesococcyx* (iles des Coques); *coccygia* (Brésil); *morococcyx* (Amérique centrale); *hyelornis* (Jamaïque).



Coulicou.

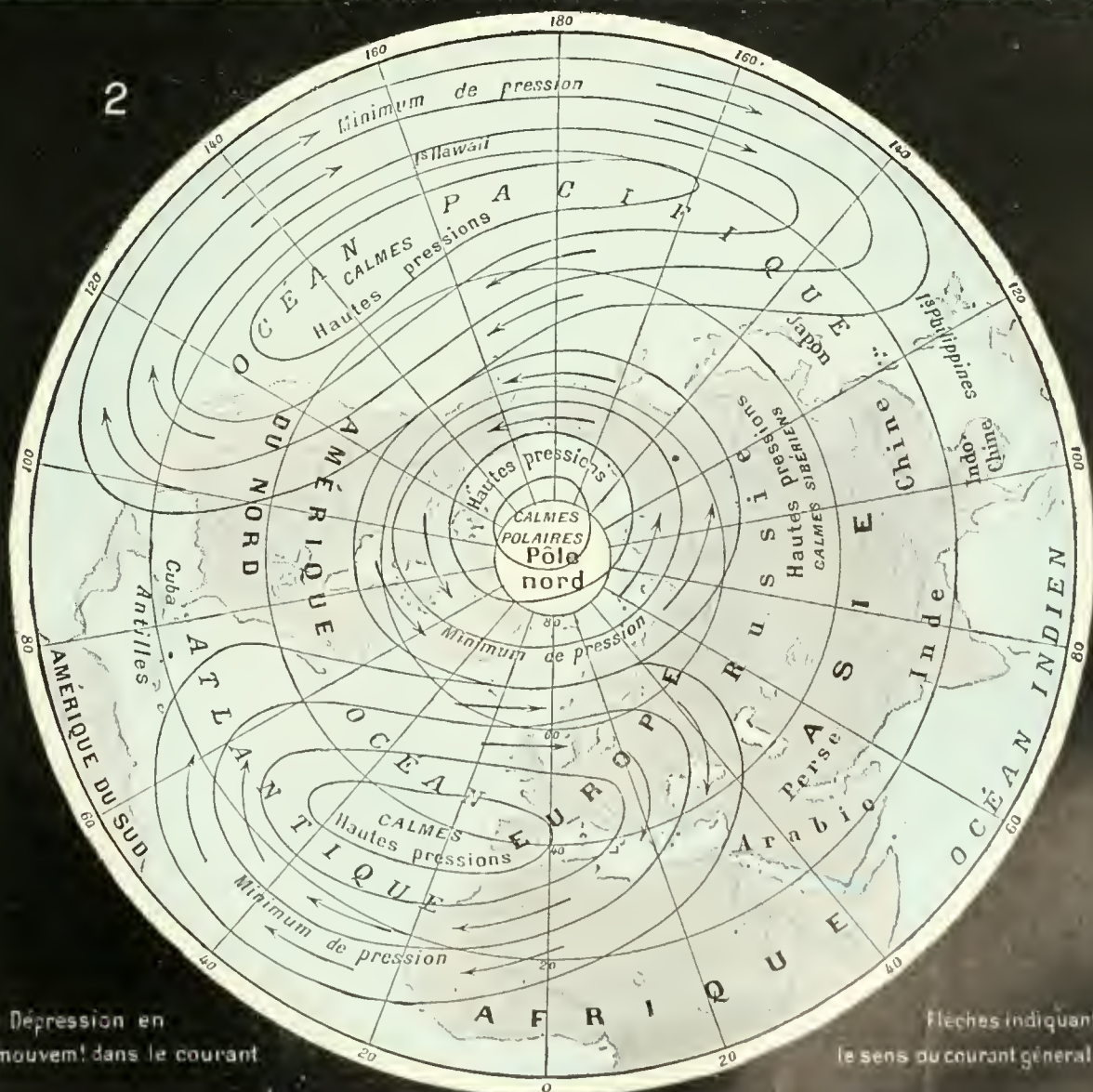
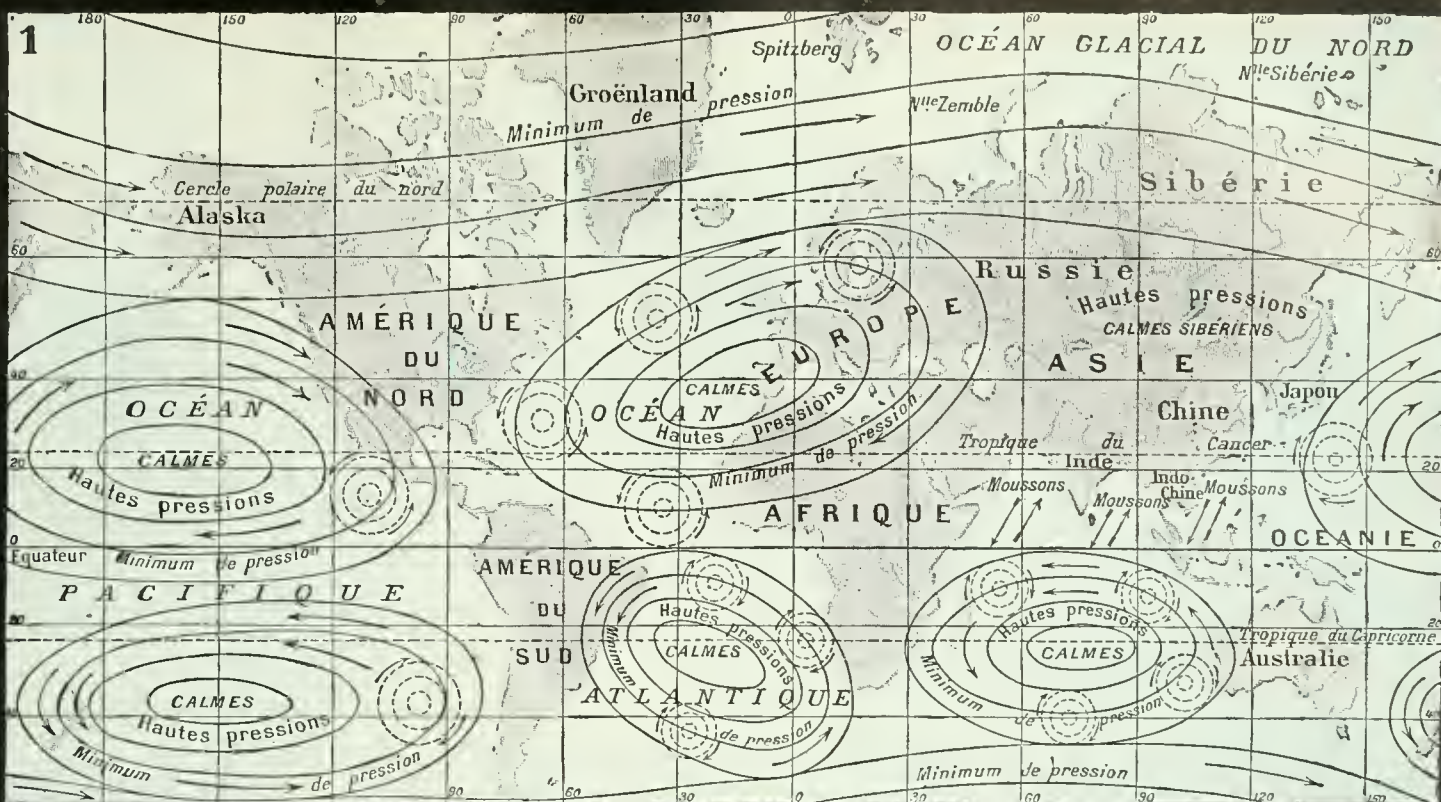
— COULIÈRE n. f. Fer aplati en verge carrée. || Nom d'une des pièces de bois entrant dans la composition d'un train de bois flotté.

— COULILAVAN ou CULILABAN n. m. Bot. Syn. de CULLAWAN.

— COULIN n. m. Nom vulgaire que l'on donne, dans les campagnes, au pigeon ramier.

— COULINAGE (naï) n. m. Flambage très rapide, à l'aide d'une torche de paille enflammée, de l'écorce des arbres fruitiers, pour détruire les insectes et les lichens.

COURANTS ATMOSPHERIQUES.



Dépression en mouvement dans le courant

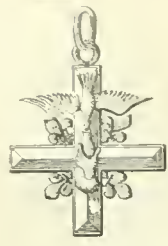
Flèches indiquant le sens du courant général



COURONNES (COURONNES ANTIQUES, COURONNES ET CASQUES HÉRALDIQUES, MARQUES DES DIGNITÉS ECCLESIASTIQUES).



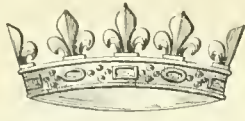
COURONNES (COLLIERS ET INSIGNES DE CHEVALERIE)



Ordre de la S^{te} Ampoule



O de la Genette



Ordre de la Couronne-Royale



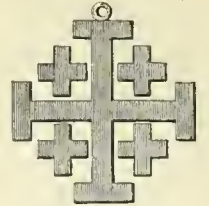
Ordre de S^t Andre ou du Chardon et de la Rue



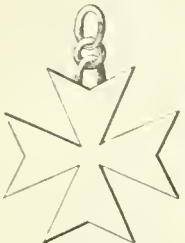
Ordre de l'Etoile



Ordre du Lys



O du S^t Sepulchre



Ordre de Malte



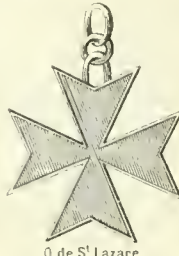
Ordre des Templiers



O du S^t Sauveur



Ordre d'Avis



O de S^t Lazare



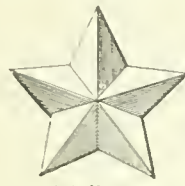
O de Calatrava



O de S^t Jacques de l'Epee



O de S^t Julien du Poirier



O de Montjoie



O des Teutons



O de Chypre ou de Lusignan



O de Livonie



O de S^t Gall



Ordre de la Cosse-de-Genet



O du Navire et du double Croissant



O de Jesus Christ (Avignon)



O de Jesus Christ (Portugal)



O des Chevaliers de la Mere-de-Dieu



O de l'Aigle-Blanc



Ordre des S^t Seraphins



O du Cygne



O de la Jarretiere



O de l'Annonciade



O du Bourdon



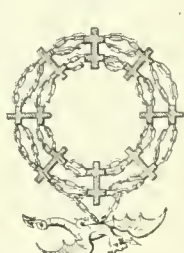
O de la Colombe ou du S^t Esprit



O du Porc-Epic



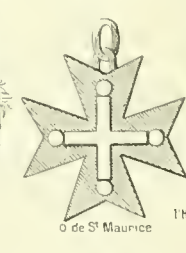
O de la Jara



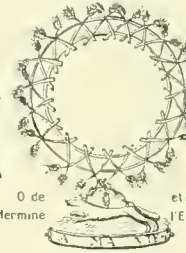
O du Dragon-renverse



O de la Toison-d'Or



O de S^t Maurice



O de l'Hermine et de l'Epi



O du Croissant



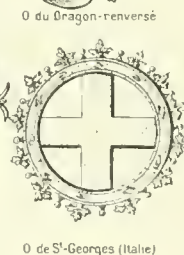
O de S^t Michel



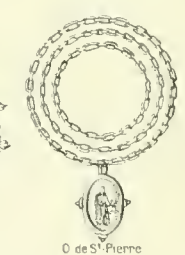
O de S^t Georges (Genes)



O de l'Elephant



O de S^t Georges (Italie)



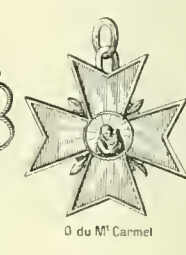
O de S^t Pierre



O de S^t Etienne



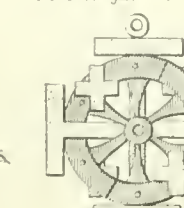
O de la Charite-Chretienne



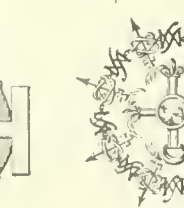
O du M^o Carmel



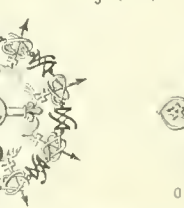
O de N. de Montesa



O de S^t Catherine du M^o Sinai



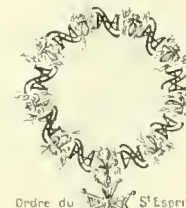
O de S^t Madeleine



O des Chevaliers de J.C.



O de la Vierge



Ordre du S^t Esprit



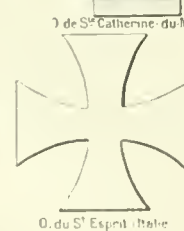
O d'Alcantara



O de S^t Antoine



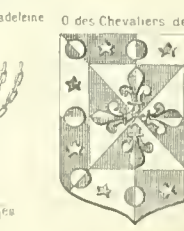
O du S^t Esprit (Belge)



Ordre de S^t Georges (Autriche)



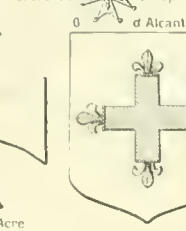
O de S^t Jean d'Acre



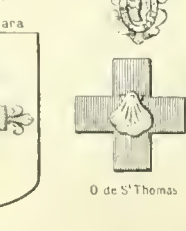
O de S^t Thomas



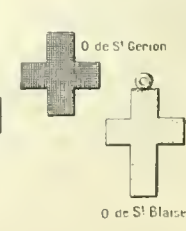
O de S^t Blaise



O de S^t Gervon



O de S^t Germain



O de S^t Germain

Les insignes des ordres de chevalerie sont figures dans ce tableau et dans les tableaux qui ont été determines par les actes de fondation : on remarquera que les uns ont disparu avec l'ordre dont ils etaient le symbole, et que la composition ou la disposition des autres a subi des modifications. — V. CROIX, DECORATIONS, MEDAILLES, ORDRES, etc.

était très répandu dans l'antiquité. A l'origine, les couronnes étaient simplement de feuillage ou de fleurs tressées; et jamais cette tradition ne disparut tout à fait. Mais, de bonne heure, on fabriqua aussi des couronnes de métal, surtout d'or, même des bandeaux ornés de pierres précieuses, comme ceux qui, depuis Constantin, devinrent l'insigne de la dignité impériale. Les couronnes avaient primitivement un caractère religieux que, d'ailleurs, elles conservèrent toujours plus ou moins. Chaque dieu avait ses préférences: à Zeus le chêne, à Apollon le laurier, à Aphrodite le myrte, à Dionysos la vigne, etc. Dans les cérémonies, on couronnait de ses fleurs favorites non seulement le dieu, ses prêtres et ses adorateurs, mais encore les victimes qu'on lui offrait. A cette idée religieuse se rattache l'usage des couronnes funéraires dont on ornaît le mort et son tombeau. On se couronnait aussi la tête les jours de fête publique ou domestique, et dans les banquets. On donnait des couronnes aux vainqueurs des Grands Jeux. Des États accordaient à leurs grands hommes ou à des étrangers le même honneur, de plus en plus prodigué, comme l'attestent une foule d'inscriptions. L'usage des couronnes fut introduit à Rome par l'imitation des usages grecs et y fut très répandu. Les couronnes étaient décorées aussi à titre de récompense. On en distinguait de plusieurs sortes: 1° la couronne *castrale* ou *vallaire*, composée d'un cercle d'or surmonté d'ornements en forme de palissade, laquelle se donnait à celui qui était le premier monté à l'assaut d'un camp; 2° la couronne *civique*, en yeuse, en marronnier ou en chêne, réservée à celui qui, dans le combat, avait sauvé un légionnaire et tué son agresseur; 3° la couronne *murale* en or, destinée à celui qui avait le premier escaladé la muraille d'une ville; 4° la couronne *obsidiale* ou *obsidionale*, faite de gazon, laquelle revenait à celui qui avait sauvé une armée: c'était la plus glorieuse des récompenses militaires; 5° la couronne *navale* ou *ostrale*, récompense du soldat qui était le premier monté sur un vaisseau ennemi, et la *corona classica*, réservée à celui qui avait pris ou détruit une flotte; 6° la couronne *d'olivier*, qui revenait au général dont l'armée avait triomphé hors de sa présence; 7° la couronne *d'ovation*, accordée au général qui avait mérité le petit triomphe; 8° la couronne *triumphale* à celui qui avait obtenu le grand triomphe.

Les médailles antiques nous font connaître quatre sortes de couronnes impériales: la couronne de laurier, la couronne radiée, la couronne perlée et une couronne dite *camelanicum*, inventée par Justinien. Les premiers chrétiens réprouvaient les couronnes comme un signe d'orgueil, et Tertullien a écrit contre leur usage un violent pamphlet intitulé *De corona militari*.

— *Moyen âge et Temps mod.* Les couronnes portées par les souverains et les princes dans les cérémonies se sont conservées, dans leur type moyen, sous la forme béraldique. Mais, à travers le temps, elles ont extraordinairement varié. Le bonnet ou calotte, ou coiffe, qui les accompagnait d'ordinaire, garde également la caractéristique de l'époque. Au XVI^e siècle, ce fut un moment l'usage de mettre la couronne autour de la forme d'un chapeau à bords, et cet emblème de souveraineté avait été déjà placé au sommet des heaumes; on le trouve encore, au début du XVII^e siècle, sur le timbre des salades. Les couronnes d'orfèvrerie pendues aux voûtes des églises étaient, en général, des monuments votifs.

Les couronnes héraldiques sont les reproductions des couronnes jadis portées sur les heaumes, en signe de chevalerie, de noblesse titrée, de souveraineté. Ornaments extérieurs de l'écu, elles ne sont que rarement figurées dans son corps, si ce n'est par cette monture ou fragment de couronne aplatie, posée en bande, et qu'on appelle le « crancelin ». C'est à partir du XVII^e siècle que l'on se mit à surmonter directement l'écu d'une couronne, et cet abus alla toujours en s'exagérant jusqu'à nos jours où, pour la plus grande partie, les armoiries couronnées n'ont aucun droit à cette distinction usurpée. Les couronnes de comte faisoient notamment sur les blasons de familles qui n'ont aucun droit à ce titre. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la noblesse est aujourd'hui facultative et à la portée de toutes les vanités. En principe, la couronne royale de France porte huit fleurons en fleurs de lis, dont le pétale central envoie un prolongement cambré, perlé, qui se réunit aux autres en un sommet central, surmonté d'une fleur de lis. En figuration héraldique, cette couronne montre cinq fleurons de lis et cinq rayons ou diadèmes. La couronne du dauphin n'avait que quatre diadèmes; celle des enfants de France a quatre fleurons de lis et autant de fleurons à trois pétales. La couronne formée est celle qui est représentée, en principe, avec sa coiffe intérieure; les empereurs ou les rois qui s'arrogeaient ce titre la portaient. Au reste, les couronnes héraldiques royales n'étaient pas les mêmes que celles portées sur la tête; ainsi, Charles VII surmontait l'écu de France d'une couronne à quatre fleurs d'ache. Les princes portent la couronne d'or à divisions pointées, dite « à l'antique », un nombre de douze, surmontées d'une boule, ou une couronne fermée par une coiffe de velours rouge, avec diadème d'or et, au-dessus, le globe d'or surmonté d'une croix. Dans celle du duc et pair, le cercle d'or portait huit feuilles d'ache sur autant de pointes d'or, et leurs fils posaient des perles entre les fleurons. La couronne de duc est semblable, mais elle doit être accompagnée du manteau ducal. Le marquis porte un cercle d'or à huit fleurons d'or, quatre en feuilles d'ache, quatre en joyaux formés de trois perles. Le comte n'a que seize pointes d'or, surmontées d'une perle; le vicomte porte les pointes inégales, les plus hautes surmontées d'une grosse perle, les moyennes d'une petite, les moins hautes sans perles. Dans toutes ces couronnes, le cercle en bandeau est relégué de pierreries comme le *torlot* du baron qui, sans pointes, est entouré d'un chaplet de perles disposé en spirale. La couronne du vicomte est un cercle d'or à perles, avec quatre croix pattées; celle du chevalier banerier un simple cercle d'or relevé de perles. Les couronnes des ducs des villes sont du type *mural*, c'est-à-dire que leur bandeau est surmonté de créneaux. Les villes de premier ordre portent la couronne murale à sept créneaux d'or, sommée d'une aigle naissant pour cimier, traversée d'un caducée, auquel sont suspendues deux guirlandes d'or, à droite de chêne, à gauche d'olivier, nouées d'un ruban de guêules. Celles de deuxième ordre ont leur couronne murale à cinq cré-

neaux d'argent, avec caducée et guirlandes de même, mais disposées en ordre inverse et rattachées par des bandes d'azur. Ces dispositions sont celles que Napoléon I^{er} ordonna aux villes d'adopter; mais toutes ne s'y conformèrent pas et gardèrent leurs anciennes armes. Napoléon avait aussi fait établir une couronne impériale particulière surmontée de huit aigles, qui fut reprise par Napoléon III; il avait remplacé les couronnes héraldiques par des toques.

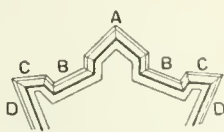
— *Art milit.* La couronne ou ouvrage à couronne est un ouvrage de fortification analogue à l'ouvrage à cornes, mais où les deux demi-bastions, au lieu d'être réunis par un simple courtin, ont, entre eux, un bastion complet.

La double couronne est un ouvrage analogue, mais où, au lieu d'un seul bastion A, il en existait deux entre les demi-bastions extrêmes. Enfin, si l'ouvrage comporte un plus grand nombre de bastions, on lui donne le nom de couronné.

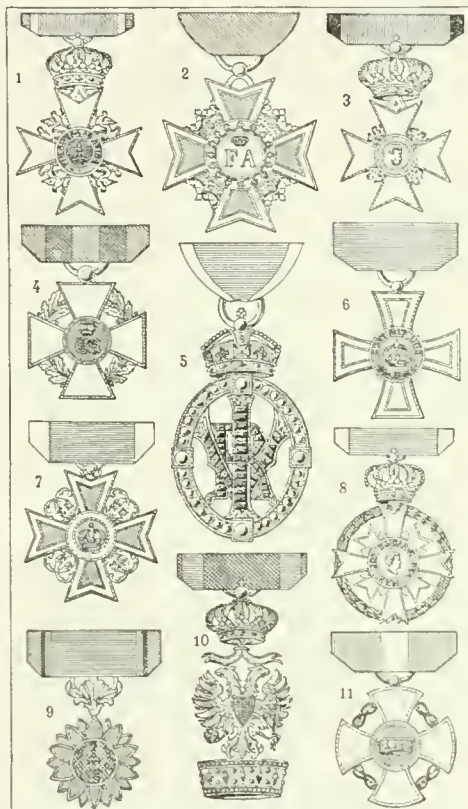
Ces sortes d'ouvrages sont surtout employés pour la défense d'une crête ou ligne de hauteur située en avant d'une place et n'ayant par conséquent à craindre d'attaques que sur son front ou ses flancs.

— *Ordres civils et militaires.* — Autriche. *Ordre de la Couronne de fer.* Fondé, en 1805, par Napoléon I^{er} (comme roi d'Italie), aboli en 1814, il fut rétabli, en 1816, par l'empereur d'Autriche François I^{er}. Il comprend 3 classes: grand-croix, commandeur, chevalier. Ruban jaune orange, liséré de bleu.

Bavière. *Ordre du Mérite civil ou de la Couronne.* Fondé en 1808 par Maximilien-Joseph, il fut modifié en 1855.



Couronne: A, bastion; B, courtine; C, bastion; D, ailes



COURONNES: 1. Des Wendes (Mecklenbourg); 2. De Rue ou de Saxe; 3. De Wurtemberg; 4. De chêne (Luxembourg); 5. Des Indes (Grande-Bretagne); 6. Royale de Prusse; 7. De Roumanie; 8. De Bavière (ordre du Mérite civil); 9. De Siam; 10. De fer (Autriche); 11. D'Italie.

Il confère la noblesse personnelle. 5 classes: grand-croix, grand commandeur (plaque), commandeur, chevalier, décoré de la médaille. Ruban bleu clair, bordé de blanc.

Grande-Bretagne. *Ordre impérial de la Couronne des Indes*, pour les dames, fondé en 1878 par la reine Victoria. Une seule classe. Ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

Hawaï. *Ordre de la Couronne royale d'Hawaï*, fondé en 1883 par le roi Kalakaua I^{er}. 5 classes: grand-croix, commandeur, officier, chevalier. Ruban blanc, liséré de bleu.

Italie. *Ordre de la Couronne d'Italie.* Fondé en 1868 par Victor-Emmanuel. 5 classes: grand-croix, grand officier, commandeur, officier, chevalier. Ruban rouge, avec, au centre, un large bande blanc du huitième de la largeur.

Japon. *Ordre de la Couronne*, pour les dames. Institué en 1888 par l'impératrice Haru-Ko. Une seule classe, portée sur le sein gauche. Ruban blanc, avec raies rouges transversales.

Luxembourg. *Ordre de la Couronne de chêne.* Fondé en 1841, par le grand-duc Guillaume II. 5 classes: grand-croix, grand officier, commandeur, officier, chevalier. Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont annexées à l'ordre. Ruban à cinq bandes égales; trois vertes et deux jaunes orange. (Le ruban ne peut être porté seul.)

Mecklenbourg. *Ordre de la Couronne des Wendes.* Fondé en 1861. 4 classes: grand-croix, grand commandeur (avec plaque), commandeur, chevalier. (La grand-croix se donne aux dames.) Ruban bleu, liséré jaune et rouge. A cet ordre est annexée une croix de mérite (2 classes, or et argent): ruban rouge, liséré bleu et jaune. (Se porte à la boutonnière.)

Prusse. *Ordre de la Couronne royale.* Fondé, en 1801, par Guillaume I^{er}. 4 classes: chevalier de 1^{re} classe ou grand-

croix (écharpe et plaque); chevalier de 2^e classe: 1^{re} catégorie ou grand officier (sautoir et plaque); 2^e catégorie ou commandeur (sautoir); 3^e classe ou officier, à la boutonnière (croix émaillée); 4^e classe ou chevalier, à la boutonnière (croix dorée). Ruban bleu foncé.

Roumanie. *Ordre de la Couronne.* Fondé, en 1881, par Charles I^{er}. 5 classes: grand-croix, grand officier, commandeur, officier, chevalier. Ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

Saxe. *Ordre de la Couronne de Rue ou de Saxe.* Fondé, en 1807, par Frédéric-Auguste I^{er}. Une seule classe de chevaliers, qui portent la décoration comme les grands-croix, avec plaque. Ruban vert.

Siam. *Ordre de la Couronne* (1869). 5 classes: grand-croix, grand officier, commandeur, officier, chevalier. Ruban bleu bordé de vert; entre ces deux couleurs, une ligne jaune et une rouge.

Wurtemberg. *Ordre de la Couronne.* Fondé en 1818. Les quatre premières classes confèrent la noblesse personnelle aux Wurtembergeois. 5 classes: grand-croix, commandeur avec plaque, commandeur, chevalier d'honneur, chevalier. Ruban rouge liséré de noir. Pour mérites militaires, la décoration est surmontée de glaives.

— *Couronne d'épines.* C'est une des plus célèbres reliques de l'histoire religieuse. Il en est question dans l'Evangile de saint Matthieu, où il est dit que les soldats qui conduisaient le Christ, ayant fait par dérision une couronne d'épines, la lui placèrent sur la tête. C'est en 1239 que la couronne d'épines fut apportée en France; elle avait été offerte à saint Louis par le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, et l'empereur de Constantinople, Baudouin. Elle fut placée dans le trésor de la Sainte-Chapelle, où elle

demeura jusqu'en 1791. A cette date, elle fut remise à l'évêque de Paris, qui la transporta à Notre-Dame, où elle est depuis restée dans le trésor. On connaît dans l'histoire religieuse d'autres couronnes d'épines, mais leur authenticité ne put jamais être établie. Les religieux de Port-Royal possédaient, au XVII^e siècle, une des épines de la sainte couronne; elle opéra, dit-on, parmi elles des miracles dont on fit grand bruit, et dont il est question dans l'une des *Provinciales* de Pascal.

— *Couronne de fer.* C'est la couronne qui, à en croire la tradition, aurait été fabriquée sur l'ordre de Théodolinde, veuve d'Atharic, roi des Lombards, pour Agilulf, duc de Turin, qu'elle épousa en 591. La tradition est difficile à admettre, car c'est une œuvre byzantine: cercle d'or, recouvert d'un émail vert, avec des montants sur lesquels se détachent des fleurs rouges, blanches et bleues. Ce qui lui a donné son nom, c'est un cercle de fer qui s'y trouve incrusté, et où aurait été fondu l'un des clous de la vraie croix. Elle fut ceinte par Charlemagne, lorsqu'il se fit couronner roi des Lombards en 774, Frédéric IV, couronné à Rome (1452), Charles-Quint, couronné à Bologne (1530), Napoléon I^{er}, à Milan en 1805. Elle est conservée aujourd'hui dans le trésor de Monza, en Italie. On en voit l'image au centre de la croix de l'ordre de la Couronne d'Italie.

— *Couronne de saint Etienne de Hongrie* ou *La sainte couronne hongroise* (magyar *Szent Korona*). C'est le véritable palladium de la nation magyare. Elle se compose de deux parties: la partie supérieure, celle que le pape Sylvestre II (Gerbert) envoya, en l'an 1000, avec le titre de « roi apostolique », à Etienne, premier roi de la maison Arpad; et la partie inférieure, que l'empereur byzantin Michel Doucas envoya, en 1073, au roi Géza I^{er}. Les deux diadèmes furent soudés ensemble, de manière à former une coiffure unique. Aux yeux des Hongrois, la sainte couronne n'était pas seulement l'emblème de la royauté; c'était, en quelque sorte, la royauté elle-même. Les rois n'étaient véritablement rois qu'après en avoir été couronnés, et les Hongrois n'ont jamais pardonné à Joseph II de l'avoir fait transporter à Vienne, sans se faire couronner. La sainte couronne est traitée comme une personne réelle: elle a ses officiers, ses propriétés, sa garde. Elle a subi maintes vicissitudes, fut engagée, rachetée, transportée hors du pays, enterrée après la révolution de 1848-1849, et se trouve actuellement au château de Bude. En 1880, le roi permit à l'Académie de la faire examiner, ainsi que les autres insignes royaux; après cet examen, l'évêque A. Ipolyi, membre de l'Académie, publia un ouvrage richement orné, qui donna la description la plus authentique de ce joyau.

— *Astron. Couronne solaire.* Au moment d'une éclipse totale du Soleil, on perçoit une auréole lumineuse, dite couronne, autour du disque de la Lune, avec des rayons divergents formant gloire, qui peuvent s'écarter à 3 degrés du Soleil. Ce phénomène, étudié depuis deux siècles avec le plus grand soin, a mis en évidence l'existence constante de trois objets principaux: deux sortes de zones lumineuses, et des rayons. On attribua d'abord ces apparences à l'atmosphère de la Lune; puis, comme pour le halo, il pourrait avoir son siège dans notre atmosphère, les rayons solaires



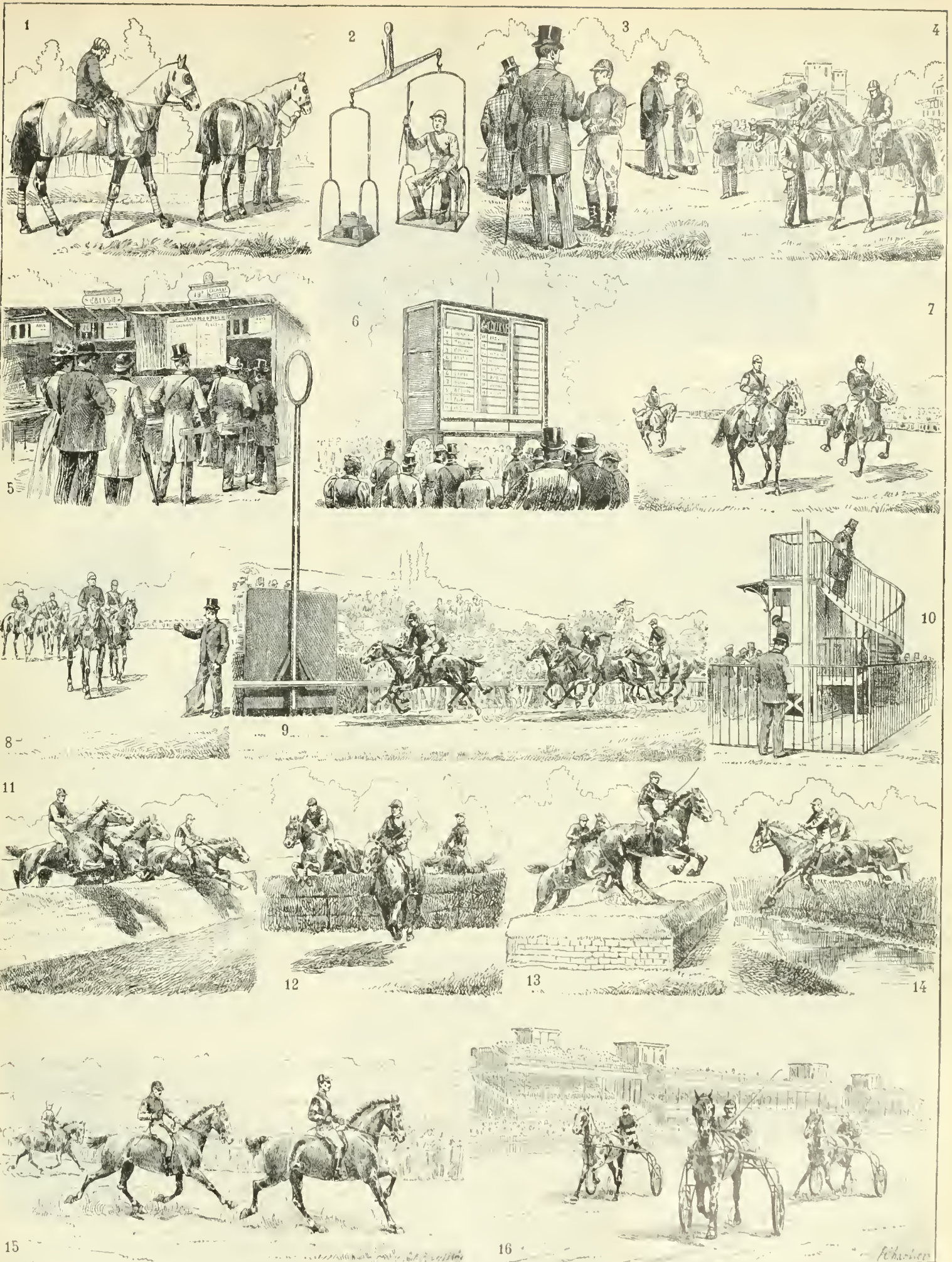
La Couronne d'épines enfermée dans un tube de cristal.



Couronne de fer.



Couronne de saint Etienne.



1. Les chevaux promenés dans le paddock. — 2. Pesage des jockeys. — 3. Dernières recommandations avant la course. — 4. Chevaux amenés sur la piste. — 5. Guichets du pari mutuel. — 6. Tableau d'affichage. — 7. Le gatop d'essai, avant la course. — 8. Départ donné par le starter. — 9. L'arrivée. — 10. Tribune du juge. — 11. Saut du mur en course d'obstacles. — 12. Saut d'une haie. — 13. La banquette Irlandaise. — 14. Saut de la rivière. — 15. Courses au trot attelé (sulky). — 16. Courses au trot monté.

à placer sur une même ligne un certain nombre de coureurs tenant à la main un flambeau allumé. Celui qui atteignait le but le premier sans que son flambeau se fût éteint pendant le trajet gagnait le prix.

Les courses des chars étaient les plus répandues; elles avaient lieu principalement lors des quatre grandes fêtes internationales de la Grèce: jeux Isthmiques, Néméens, Pythiques et Olympiques. De la Grèce, les courses de chars passèrent à Rome, puis à Constantinople, où elles prirent un grand développement. V. CIRQUE.

Courses de chevaux. Les courses de chevaux, ayant pour but l'amélioration de la race chevaline par la sélection des meilleurs reproducteurs, sont originaires de l'Angleterre. Les premières courses régulières eurent lieu sous Jacques I^{er}. Les prix consistaient en une clochette de bois garnie de fleurs, qui devint un peu plus tard une clochette d'argent, puis d'or; de là l'expression, quelquefois encore usitée, de « gagneur de cloche » (*bearing away the bell*) pour désigner le gagnant d'une course. Cromwell eut un haras dont le meilleur étalon était d'origine arabe, et c'est en effet aux races arabe et turque, transformées par la sélection et l'entraînement, qu'est due celle des chevaux de courses anglais, dits de « pur sang ».

Tous les pur sang remontent en ligne directe à trois étalons d'origine orientale, importés en Angleterre vers la fin du xviii^e siècle ou au commencement du xviii^e: Byerly Turk, Darley Arabian et Godolphin Barh, croisés avec des juments arabes, turques ou barbes, soigneusement choisies.

L'établissement du *Stud-book*, où furent enregistrées, d'après les livres des haras et les certificats généalogiques, les naissances provenant de ces trois étalons, et qui constitue le registre d'état civil des pur sang, date seulement de 1791; mais les courses avaient commencé à prendre une grande extension en Angleterre, dès le milieu du xviii^e siècle. En 1711, furent fondées les courses d'York; en 1721, parat Flying Childers, regardé comme un des meilleurs coureurs qui aient paru sur les hippodromes anglais avant Eclipse (1769), lequel courut dix-huit fois et remporta dix-huit victoires, sans jamais avoir été touché de la cravache ni de l'épée. Les trois grandes courses classiques pour chevaux de trois ans: le St Léger, les Oaks et le Derby furent fondées: la première, qui se court à Doncaster, en 1778; la seconde, en 1781; la troisième, en 1782. (Ces deux dernières se courent à Epsom.) Puis vint le Coupe d'or d'Ascot (1807), les Mille et Deux mille guinées (1809); plus tard, les deux grands handicaps d'automne: le Cambridgeshire et le Cesarewitch; les Eclipse Stakes, de 250.000 francs, et deux autres prix de même importance sont d'institution plus récente.

En France, les premières courses eurent lieu en 1776, dans la plaine des Sablons; les chevaux avaient été tout simplement achetés en Angleterre; d'autres courses furent encore organisées, durant le règne de Louis XV, à Fontainebleau et à Vincennes. Elles n'avaient aucune régularité, et il en fut de même sous Louis XVI, qui, quoique, dès lors, la mode des paris devint excessive et ruineuse. Napoléon songea à les régulariser en instituant, par décret, des courses dans les départements de l'Orne, de la Corrèze, de la Seine, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Sarre et des Hautes-Pyrénées, et en fondant des prix; tout cela resta, ou peu s'en faut, à l'état de projet. Il en fut de même des essais tentés sous la Restauration, malgré la fondation des importants bars de Meudon et de Viroulay. Les courses ne commencèrent à prendre en France quelque importance que par l'établissement d'un *Stud-book* français (1833) et par la création, la même année, de la Société d'encouragement, placée sous le patronage du Jockey-Club. Elles eurent alors lieu d'une façon régulière: l'hippodrome de Chantilly fut fondé; celui de Longchamp, dans le bois de Boulogne, ne le fut que beaucoup plus tard, en 1854.

On compte désormais, en France, un très grand nombre d'hippodromes; il n'est presque pas de ville un peu importante qui n'ait le sien, comme en Angleterre. Les plus renommés sont ceux de la région parisienne: Longchamp, où les courses se divisent en trois saisons: printemps, été et automne, réunions composées chacune d'une dizaine de journées, durant lesquelles se disputent, parmi les principales épreuves: les poules d'essai, les prix triennaux, dans lesquels les chevaux sont engagés d'avance, pour trois années consécutives, le Grand Prix de Paris, l'Omium, le prix du Conseil municipal, le prix Gladiateur, la plus longue épreuve (6.200 m.) imposée aux chevaux de courses plates; Chantilly, où se disputent le prix de Diane, réservé aux poulains, et le prix du Jockey-Club, le Derby français; Maisons-Lafitte, où ont lieu également quelques belles épreuves largement rétribuées. Ces trois hippodromes sont réservés aux courses plates. Les hippodromes de courses d'obstacles sont ceux d'Auteuil, d'Englghien et de Colombes; à Vincennes ont lieu des courses plates, des courses mixtes (courses plates ontremlées de courses d'obstacles) et des courses au trot; l'hippodrome de Levallois est spécial pour ces dernières courses.

— **Légit.** Les courses de chevaux sont actuellement régies par la loi du 2 juin et le décret du 7 juillet 1891, ainsi que par le décret du 21 novembre 1896. Aucun champ de courses ne peut être ouvert sans l'autorisation spéciale du ministre de l'Agriculture, et toute société de courses reste soumise à l'approbation et au contrôle financier de l'Etat. Sont seules autorisées les courses de chevaux ayant pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline.

La loi est très sévère à l'égard de quiconque exploite les paris, soit directement, soit par intermédiaire, et sont déclarés complices et passibles des mêmes peines prévues à l'article 410 du Code pénal: l'intermédiaire qui reçoit les jeux, celui qui vend des renseignements sur les chances des chevaux engagés, ainsi que le propriétaire ou gérant d'établissement public qui laisse exploiter le pari dans son établissement. V. PARI.

— **Physiol.** La course diffère de la marche par la manière dont les membres inférieurs, chez l'homme, sont en rapport

avec le sol. Dans la marche, en effet, le corps reste toujours en contact avec le sol par *double appui* ou par *appui unilatéral*; dans la course, ou, pour mieux dire, dans le pas de course, il y a, au lieu du temps de double appui, un *temps de suspension* pendant lequel le corps n'a plus de contact avec le sol, et ce temps résulte de la brusque impulsion du membre actif, qui paraît lancer le corps en l'air, comme dans le *saut*. Toutefois, Marey a montré que, réellement, dans la course, le corps n'est point projeté en l'air, et que le temps de suspension résulte par conséquent, non de cette projection, mais de la flexion des jambes. Ces différences entre la marche, la course et le saut, ont été bien mises en évidence grâce à la chronophotographie.

Les mêmes observations peuvent s'appliquer à la course chez les quadrupèdes, et spécialement chez les mammifères et surtout le cheval, où elle a été particulièrement bien étudiée.

La vitesse de la course dépend de la durée du temps de



La course à pied, d'après une épreuve chronophotographique.

suspension. Sa vitesse moyenne est de 3^m,50 par seconde; mais, d'après les Weber, elle peut atteindre et même dépasser 7 mètres. Par suite de l'énorme travail que nécessite la course, cette dernière allure ne peut être conservée longtemps, même par les meilleurs coureurs. La rapidité du cours sanguin entraîne, en effet, une élimination et une hématoze insuffisantes, qui aboutissent à de l'essoufflement, à la dyspnée et parfois à la syncope; des phénomènes d'intoxication grave peuvent également se produire, comme on le constate, non seulement chez les animaux forcés à la course, mais aussi chez quelques professionnels des sports, et notamment chez les cyclistes. L'accoutumance peut, cependant, survenir quand il n'y a pas de lésions primitives des organes thoraciques vasculaires, puisque les coureurs hindous, tagals, etc., qui parcourent très rapidement d'énormes distances, ne manifestent ni transpiration, ni essoufflement.

La course modérée, à allure moyenne, est un excellent exercice pour les individus normaux; elle peut même intervenir dans la gymnastique respiratoire; mais tous ceux qui souffrent d'affections vasculaires ou cardiaques, les dyspnéiques, et, dans certains cas, les emphysémateux, les « poitrinaires », doivent se l'interdire.

— **Véloc.** Les courses se divisent en courses sur routes et en courses sur pistes. Dans ces dernières, il y a lieu de distinguer les pistes en plein air et les pistes couvertes, sur lesquelles la pluie et surtout le vent ne viennent pas contrarier le coureur. Les records battus sur piste couverte constituent une catégorie spéciale. Ces différentes courses se classent en courses de vitesse, courses de demi-fond et courses de fond; les premières ne représentent que des temps et distances très courts; les secondes comprennent des épreuves durant de 1 heure à 6 heures; les troisièmes représentent des efforts de longue durée: courses de 12 heures et de 24 heures (1.000 kilomètres). On pourrait citer aussi les courses de grand fond de six et huit jours, qui sont antiprimitives par leur exagération même et dont l'Amérique a eu jusqu'ici le monopole.

Il est des courses plus ou moins classiques, qui se renouvellent officiellement chaque année et provoquent des luttes intéressantes entre les principaux coureurs. Citons le *Grand Prix de Paris* (2.000 m.), qui se court au Vélodrome municipal de Vincennes et dont le premier prix s'élève à 8.000 francs depuis 1896 (fondation 1894); le *Prix du Conseil général* (50 kil.), et le *Bal d'or* (24 heures), fondé en 1894; puis d'importantes courses sur route avec entraîneurs, à la tête desquelles il faut citer la belle épreuve de *Bordeaux-Paris* (594 kil.), fondée en 1891. Ajoutons *Paris-Roubaix*, organisée comme la précédente par le *Journal le Vélo*. Enfin, quelques championnats du monde se courent alternativement dans les principales villes d'Europe ou d'Amérique, sous la direction de l'*International Cyclists Association*.

— **Courses à pied.** C'est de 1882 à 1886 que les courses à pied sont complètement entrées, en France, dans le domaine des grands sports. Depuis lors, elles font périodiquement l'objet de réunions, de concours organisés par les sociétés spéciales; entre autres, le *Racing-Club* de France.

Les courses à pied comprennent: les courses plates (de vitesse et de fond), les courses de haies, les steeple-chases, cross-countries et rallies. L'aptitude personnelle tient évidemment une large place dans la formation d'un coureur; mais ce n'est que par un entraînement méthodique, persévérant, que chaque sujet acquiert toutes les qualités requises. Chaque coureur doit aussi vivre, autant que possible, suivant un régime propre à lui conserver sa supériorité. Le succès de la course dépend, pour un coureur, de sa manière de partir, de poser le pied, de la position du corps pendant la course. Du reste, chaque sorte de course, exige chez les différents coureurs, outre l'éducation nécessaire, des aptitudes spéciales, qu'on trouve rarement réunies chez le même sujet.

Les courses de vitesse se courent sur pistes gazonnées d'environ 400 mètres de tour et comprennent des parcours de 100 à 1.600 mètres. Les courses de fond embrassent des distances de plusieurs kilomètres.

Les courses de haies comprennent les sauts d'obstacles, de rivière, etc. Quant au steeple-chase, ce n'est autre chose qu'une course de fond sur un terrain préparé, coupé par de nombreux obstacles. Nous ne citerons que pour mémoire les cross-countries et rallies.

On compte en France un grand nombre de sociétés athlétiques pratiquant la course à pied.

En dehors des exercices usités généralement dans les réunions de coureurs, on doit signaler les grandes courses inaugurées par le *Petit Journal* entre points très éloignés du territoire français; par exemple, les courses

Paris-Brest, Paris-Belfort, Paris-Bordeaux, Paris-Le Havre, etc.

COURSEGOULES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 27 kilom. de Gant, près de la source de la Cagne; 409 hab. Mines de plomb et de fer; importantes glaciers. — Le canton a 8 comm. et 2.183 hab.

COURSEL (*sel'*) n. m. Cric ou moufle à manivelle, qui servait à hanter les arbalètes, au moyen âge.

COURSEL, comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arrond. admin. et judic. de Hasselt, sur un sous-affluent du Demer; 2.022 hab.

COURSÉTIE (*ti* — de *Coursel*, n. pr.) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des galégées, comprenant dix espèces, qui croissent au Pérou. (Les fleurs sont violettes, disposées en grappes axillaires.)

COURSEULLES, comm. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Caen, à l'embouchure de la Seules et sur la Manche; 1.350 hab. Ch. de f. de Caen à la mer. Port. Exportation de beurre et bestiaux, importation de bois du Nord, de charbon de terre, de guano. Parcs aux huîtres importants, pêche du hareng, du maquereau, de la morue, hais de mer. Château souvent mentionné dans les guerres du xv^e siècle, reconstruit sous Louis XIII.

COURSIE n. f. Mar. V. COURSIER.

COURSIER (*si-é*), **ERE** (rad. *course*) n. Nom poétique du cheval de luxe, de bataille ou de tournoi. (Très peu us. au fém.)

Le *coursier*, retenu par un frein impuissant, Sur ses jarrets pliés s'arrête en gémissant.

LAMARTINE.

— **Fig.** *La liberté est le COURSIER qui nous emporte vers l'avenir.* (E. de Gir.)

— **Poët.** et **fam.** *Coursier aux grandes oreilles.* Aue.

— **SYN.** Coursier, cheval. V. CHEVAL.

COURSIER (*si-é*) n. m. Hydraul. Canal ou conduit qui amène l'eau du bief sur la roue ou sous la roue d'un moulin, selon la manière dont celle-ci fonctionne.

— **Mar.** Pont mobile ou Passage pratiqué sur une galère, entre les bancs des forçats, de la poupe à la proue. || Canon qui se plaçait dans le *coursier* et faisait feu par l'avant de la galère. (On disait aussi *canon*, dans les deux sens.) || Actuellement, Canon de chasse qui bat par l'avant.

— **ENCEVL.** Hydraul. Si l'eau doit être employée à mettre en mouvement une roue en dessous à palettes ou à aubes courbes, le *coursier* a la forme circulaire; il est concentrique à la roue et en contourne la circonférence avec un petit jeu de 0^m,10 à 0^m,20. Le *coursier* est, d'ailleurs, encaissé entre deux murs parallèles à la roue et qui ne laissent non plus qu'un très petit espace libre des deux côtés de celle-ci. De cette façon, presque toute l'eau qui s'écoule de la vanne se trouve utilisée.

COURSIÈRE n. f. Dans certaines parties du sud-est de la France, Sentier qui coupe à travers champs ou le long des flancs d'une montagne, et raccourcit ainsi les courses qu'on ferait par le grand chemin.

— **Fonder.** Sorte de conduit en forme de rigole, destiné à amener jusque dans les moules le métal en fusion sortant du haut fourneau ou du cubilot.

— **Min.** *Galerie de coursière.* Dans les houillères de Saint-Etienne, Galeries que les ouvriers poussent à droite et à gauche, pour reconnaître la couche de charbon et distinguer le sens suivant lequel il se détache le mieux.

— **Techn.** Pièce d'une machine qui conduit une navette.

COURSING (*kôr-sign'*) — mot angl. qui signifie *chasse à courre* n. m. Concours entre chiens lévriers chasseurs. (Le *coursing* s'exécute dans une enceinte de très grande étendue, où l'on met en liberté un lièvre, que les lévriers cherchent à atteindre à la course, en le culbutant avec leur museau, en lui faisant faire le *trébuchet*.)

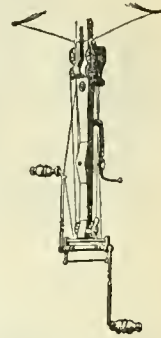
COURSIVE (de l'ital. *corsiva*, même sens; fém. de l'adj. *corsivo*, où l'on peut courir) n. f. Eu T. de mar., Passage étroit dans le sens de la longueur d'un navire. || S'emploie parfois à la place de *coursier*, pour nommer la planche faisant communiquer l'avant et l'arrière d'un bateau non ponté.

COURS-LES-BARES, comm. du Cher, arrond. et à 63 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur le canal latéral à la Loire et non loin de ce fleuve; 1.016 hab. Motte féodale.

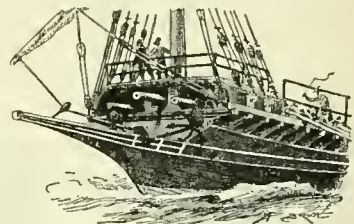
COURSROIE (*so-ar'*) n. f. Cour ou basse-cour d'une ferme. (Vieux.)

COURSON, **ONNE** (rad. *court*) adj. Se dit d'une branche placée directement sur la branche mère ou charpente, et portant la branche à fruits de l'année: *branche coursonne*.

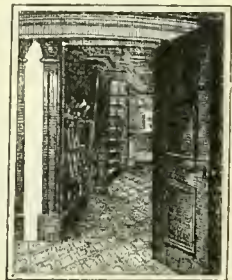
— n. m. ou f. Branche de faible longueur. || Partie du sarment de la vigogne que, dans la taille d'hiver, on laisse



Coursel.



Coursier.



Coursive.

COUSIN — COUSSINET

Il est l'auteur d'un Dictionnaire pittoresque donnant une nouvelle définition des mots, des aperçus philosophiques et critiques formant un cadre de pensées neuves et saillantes (1835).

COUSIN (Victor), philosophe français, chef de l'école éclectique, né à Paris en 1792, mort à Cannes en 1867. Successeur de Royer-Collard, d'abord à l'École normale (1814), puis à la faculté des lettres (1815), il consacra ses cours, de 1815-1817, à la critique du sensationnisme de Condillac, transformé en idéologie par Destutt de Tracy, et à l'exposé de la philosophie écossaise. Mais, dès cette époque, il était préoccupé par la philosophie allemande : il étudiait Kant; il se rendait en Allemagne et faisait la connaissance de Hegel, de Jacobi et de Schelling. Il consacra deux ans (1819-1821) à développer les idées de Kant. L'assassinat du duc de Berry (1820) ayant été suivi d'une réaction violente, son cours à la Sorbonne fut suspendu (1821). L'École normale était, en même temps, supprimée. Devenu précepteur du fils du duc de Montebello, il se livra à des travaux d'érudition philosophique; pendant huit années de silence, il publia ses éditions de Descartes et de Proclus et les premiers volumes de sa traduction de Platon. Il fit un nouveau voyage en Allemagne, en 1824; il y fut arrêté comme conspirateur, resta six mois en prison et ne fut libéré que sur les instances de Hegel. Il remonta dans sa chaire en 1828, et y enseigna, aux côtés de Villemain et de Guizot, jusqu'à la révolution de 1830. Très en faveur sous la monarchie de Juillet, il fut conseiller d'Etat, pair de France, directeur de l'École normale, membre de l'Académie française (1830) et de l'Académie des sciences morales et politiques (1832), membre du conseil royal de l'instruction publique, puis ministre de l'instruction publique dans le cabinet de Thiers, en 1840. Il resta huit mois au ministère. Il avait dû renoncer à sa chaire de la faculté des lettres et à la direction de l'École normale. A la mort de Jouffroy, son suppléant, il reprit sa chaire de la Sorbonne (1842). La république de 1848 le laissa à l'écart. De Falloux le maintint au conseil supérieur de l'instruction publique; mais Cousin y fut isolé et impuissant. Il prit sa retraite après le coup d'Etat de 1851. Il passa le reste de sa vie dans une studieuse retraite, au milieu d'une bibliothèque, à laquelle il consacrait le meilleur de son revenu, et qu'il légua aux professeurs de l'Université.



Victor Cousin.

Cousin s'était efforcé de combiner les idées de Descartes, de l'école écossaise et de Kant dans un système qu'il a lui-même appelé l'éclectisme. C'est un spiritualisme parfois assez hardi, parfois timide, souvent composé de pièces et de morceaux. A partir de 1830, il fut très préoccupé par les attaques de l'Eglise, qui l'accusait de panthéisme. Il protesta contre cette accusation et s'appliqua à faire disparaître des éditions successives de ses ouvrages les passages que l'on invoquait contre lui. Il préconisait l'alliance des « deux sœurs immortelles » : la philosophie et la religion. S'occupa surtout, dans ses dernières années, d'études sur le XVIII^e siècle. Quand il mourut, son influence philosophique, qui avait été au moment prédominante dans l'Université, commençait à être fort ébranlée. Son système est, aujourd'hui, sans représentant. Mais c'est à lui qu'on est redevable du mouvement en faveur de l'histoire de la philosophie qui s'est continué après lui.

Cousin a publié : *Fragments philosophiques* (1826) ; *Nouveaux fragments philosophiques* (1829) ; *De la métaphysique d'Aristote* (1835) ; *Mémoire sur le sic et non d'Abailard* (1835) ; *Œuvres inédites d'Abailard* (1836) ; *Cours de philosophie professés... en 1818 sur le fondement des idées absolues du vrai, du beau et du bien* (1836) ; *Cours d'histoire de la philosophie* (1827 et 1840) ; *Cours d'histoire de la philosophie moderne professés en 1816 et 1817* (1841) ; *Cours d'histoire de la philosophie morale au XVIII^e siècle* (1840-1841) ; *Leçons sur la philosophie de Kant* (1842) ; *Des pensées de Pascal* (1842) ; *Fragments littéraires* (1843) ; *Jacqueline Pascal* (1844) ; *Philosophie populaire* (« Vicaire Savoyard »), (1848) ; *Justice et Charité* (1848) ; *Du Vrai, du Beau et du Bien* (1858) ; *Etudes sur les femmes et la société du XVIII^e siècle* ; 1^o M^{me} de Longueville (1853) ; 2^o M^{me} de Sablé (1854) ; 3^o M^{me} de Chevreuse et de Hautefort (1856).

— BAILLON. : Charles Secrétan, *la Philosophie de Victor Cousin* (Paris, 1868) ; Jules Simon, *Victor Cousin* (Paris, 1887) ; J. Barthélémy-Saint-Hilaire, *Victor Cousin, sa vie et sa correspondance* (Paris, 1895) ; P. Janet, *Victor Cousin et son œuvre* (1885).

COUSIN (Jules), archéologue et écrivain, né à Paris en 1830, mort en 1899. Sous-bibliothécaire à l'Arsenal, puis bibliothécaire de la ville de Paris (1870), il reconstitua cette bibliothèque après l'incendie de 1871 en donnant ses collections personnelles; il fut conservateur en chef de la bibliothèque et du musée historique, dit « musée Carnavalet », jusqu'en 1893. On lui doit des notices et des ouvrages; entre autres : *les Derniers Vestiges du vieux Paris* (1876) ; *Cris de Paris au XVI^e siècle* (1885).

COUSINAGE (naï) n. m. Parenté, relations entre cousins, entre parents. Les cousins, la parenté : Recevoir, Visiter tout le cousinage.

— Fig. Analogie : Il y a grand cousinage et cousinage entre l'homme et les autres animaux. (Chartron.)

COUSINAILLE (na-ill [ll mll.]) — rad. cousin n. f. Très fam. Parenté nombreuse et fatigante.

COUSINEAU Pierre-Joseph, harpiste, luthier et éditeur de musique français, né et mort à Paris (1753-1824). Il eut du talent comme virtuose et se distingua comme facteur par les améliorations qu'il apporta dans la construction des harpes. On lui doit beaucoup de compositions pour la harpe; entre autres, deux concertos, sept recueils de sonates, cinq recueils d'airs variés et deux pots pourris. — Un fils de cet artiste publia quelques airs variés et une petite méthode pour la harpe.

COUSSINER v. a. Traiter en cousin ou de cousin : Un homme de fortune évite un parent mineur, Qui vient le coussiner du fond de la province. (DEMAILLÉ.)

— v. n. Vivre dans l'intimité; agir familièrement : La grande Mademoiselle COUSSINAIT, et s'intéressait fort en cœur qui avaient l'honneur de lui appartenir. (St-Sim.) || Vivre en parasite chez les autres. || Faire l'office de cousin. || Ne pas coussiner, Etre antipathiques l'un à l'autre.

Se coussiner, v. pr. Se traiter de ou en cousins.

COUSINERIE n. f. Fam. V. COUSINIÈRE.

COUSINERY (Esprit-Marie), savant numismate français, né à Marseille en 1747, mort en 1833. Il fut tour à tour consul de France à Smyrne, à Rosette et à Salonique (1773-1819), et acquit, pendant son long séjour dans le Levant, une profonde connaissance des médailles grecques et du Bas-Empire. Il recueillit plusieurs collections étrangères et à la France. On a de lui, entre autres écrits : *Catalogue raisonné des médailles qui ont été frappées par les princes croisés* (1822) ; *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ville Achéenne* (1825) ; *Voyage dans la Macédoine* (1831).

COUSSINETTE n. f. Econ. rur. V. COUSSINETTE.

COUSSINIE (ni — de Cousin, n. pr.) n. f. Herbe de la famille des composées-cynaroidées, à fleurs jaunes, blanches ou pourpres, croissant en Asie.

COUSINIÈRE n. f. Fam. Fourmière de cousins, de parents, plutôt pauvres. || On dit moins bien COUSINERIE. — Ancien nom de la moustiquière.

COUSIN-MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Marie-Apollinaire-Antoine), comte de PALIKAO, général français, né en 1796, mort en 1878. Entré dans la cavalerie, il était général de division en 1855. Lorsque, en 1860, le gouvernement français, de concert avec l'Angleterre, porta la guerre en Chine, Cousin-Montauban fut mis à la tête du corps expéditionnaire français; puis il prit la direction suprême des forces anglo-françaises. En moins de trois mois il était maître de Pékin, et la Chine était forcée de signer la paix. L'empereur donna au vainqueur le titre de « comte de Palikao ».

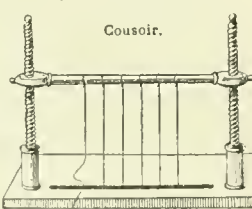
En 1870, Cousin-Montauban ne put obtenir un commandement. Cependant, après la chute du ministère Ollivier, il fut appelé à Paris pour former un cabinet chargé de prendre des mesures pour la défense du territoire envahi. Il put, en vingt jours, réunir 140.000 hommes, qui se concentrèrent à Châlons. Il arma la capitale, distribua des fusils aux gardes nationaux et signa la nomination de Trochu au poste de gouverneur de Paris. Après le désastre de Sedan, la dictature lui fut offerte par la majorité du Corps législatif, mais il n'osa pas assumer une telle responsabilité, et il disparut dans l'effondrement de l'Empire. Le 20 septembre, il offrit ses services au gouvernement de Tours, qui les refusa. Il vécut des lors dans la retraite. Le général Cousin-Montauban a laissé une relation des faits de son ministère, sous le titre de : *un Ministère de vingt-quatre jours* (1871).



Cousin-Montauban.

COUSSOIR (Guillaume), magistrat et chroniqueur français, mort après 1442. Il fut successivement avocat au parlement de Paris, conseiller, chancelier du duc d'Orléans et président à mortier (1438). Il est l'auteur d'une chronique manuscrite, connue sous le nom de *Chronique de Guillaume Coussinot* et relative à l'histoire de France. — GUILLAUME COUSSINOT, neveu du précédent, né vers 1400, mort vers 1484, fut magistrat, ambassadeur, écrivain et l'un des hommes les plus distingués de son temps. La Bibliothèque nationale possède de lui plusieurs écrits historiques en manuscrits, et on lui attribue la *Chronique de la Puelle*, publiée par Denis Godefroy, dans son *Recueil des historiens de Charles VII*.

COUSSOIR (zo-ar' — rad. coudre) n. m. Métier sur lequel on opère la couture des livres. || Etau ou sorte de métier, qui sert aux gantiers pour la couture et le montage des gants.



Coussoir.

COUSOLRE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 26 kil. d'Avènes, sur la Thure, affluent de la Sambre, ou loin de la frontière belge; 3.311 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de marbre, dit « de Sainte-Anne de France », et de pierres. Scieries de marbre, ateliers de confection d'objets en marbre; forges, brasseries, moulins, scieries de bois. — Patrie des sautes Waudru et Aldegonde.

COUSOLRE n. m. Marbre extrait du territoire de Cousolre (Nord), et qui fait l'objet d'une exploitation importante.

COUSSA n. m. Bot. Nom vulgaire du lioux, dans certaines parties de la France.

COUSSAC-BONNEVAL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Yrieix; 3.672 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer et de manganèse. Commerce de grains et de bestiaux. Manufactures de porcelaine, carrières de kaolin. Etablissements métallurgiques. Prés de la, à Chauffaille, un ancien château, parfaitement conservé, avec cinq tours à mâchecoulis.

COUSSAPOA n. m. Genre d'arbres, de la famille des ulmées, tribu des arctocarpées, comprenant environ quatre espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. || On dit aussi COUSSAPIER, ou COUSAPIER.

COUSSARÉE (rè) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des uragogées, renfermant soixante espèces glabres, à feuilles opposées, pétioles ou sessiles, à fleurs en cymes terminales, qui croissent à la Guyane et aux Antilles.

COUSSAY-LES-BOIS, comm. de la Vienne, arrond. et à 26 kilom. de Châtelleraut, près de la Luire, affluent de la Creuse; 1.074 hab. Pierres meulières.

COUSSE (on a fait venir ce mot de l'ital. concio, parfumé, par antiphrase) n. m. Arg. Usité dans l'expression *Cousse de castin*, infirmier d'hôpital. || On disait autrefois CONCE DE CASTUS.

COUSSECAILLE (ka-ill [ll mll.]) n. m. Rageot dont faisaient usage certains créoles. || On écrit aussi COUSSECAVE.

COUSSECOUCHE n. f. Plante potagère, qui croît aux Antilles, et dont la racine est comestible.

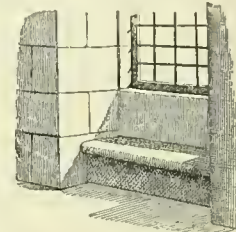
COUSSEMAKER (Charles-Edmond-Henri DE), magistrat, érudit et musicographe français, né à Bailleul en 1805, mort à Bourbourg en 1876. Juge au tribunal de Lille, l'entreprit d'importants travaux sur la poésie et la musique du moyen âge, éclairant beaucoup de points de cette histoire et rendant d'immenses services par la publication de nombreux documents inédits. Il a écrit deux messes à quatre voix et orchestre, des ouvertures de concert, des fragments d'opéras, des motets, des romances, etc.

COUSSER (Jean-Sigismond), compositeur hongrois, né à Preshourg en 1657, mort à Dublin en 1727. Après un séjour à Paris, où il connut Lulli, il fut chef d'orchestre à Hambourg, où il fit représenter plusieurs opéras : *Erindo* (1693) ; *Purus* (1694) ; *Pyrame et Thisbé* (1694) ; *Scipion l'Africain* (1695) ; *Jason* (1697). Enfin, en 1710, il devint maître de chapelle de la cathédrale de Dublin, où il resta jusqu'à sa mort. On connaît de cet artiste six ouvertures et diverses autres compositions.

COUSSEY, ch.-l. de cant. des Vosges, arr. et à 7 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse; 623 hab. Ch. de f. Est. Moulins, tilerie. Eglise des XII^e et XVI^e siècles. C'était une baronnie qui fut longtemps un appanage des cadets de la maison de Lorraine. — Le canton a 25 comm. et 6.816 hab.

COUSI-COUSI adv. V. cote-cote.

COUSIÈGE (si-ij') n. m. Archéol. Banc, siège disposé au pied de l'embrasement d'une fenêtre et formé par un ressaut de la baie, que l'on revêtait de bois, de coussins, etc. [Les comptes de l'argenterie de la reine mentionnent, en 1454, des « ais à couvrir les coussièges des fenêtres, au château de Chinon ». (Gay, *Glossaire archéol.*)]



Coussiège.

COUSSIN (kou-sin — anciennement *coissin*, du bas lat. *culcita*, matelas) n. m. Sorte de sac rembourré, dont on se sert pour appuyer quelque partie du corps : Un coussin de canapé, de voiture.

— Artill. Gros billot de bois, qui sert à supporter la culasse d'une bouche à feu.

— Chir. Sac rembourré, de dimensions et de forme variables, qu'on emploie pour adoucir la compression de certains appareils. || On dit aussi COUSSINET.

— Mar. Pièce de bois tendre placée aux endroits où peuvent frotter les manœuvres, pour leur éviter une usure trop rapide : Coussin des barres de perroquet, des bittes, d'écubier. || Paillets ou fauberts, disposés pour préserver les manœuvres du ragnage.

— Techn. Planche rembourrée et couverte de peau, sur laquelle le doreur coupe l'or. || Sac plein de sable, sur lequel l'orfèvre fixe les pièces qu'il veut ciseler. || Métier à dentelle, qu'on appelle aussi « carreau », et qui est formé d'une boîte carrée, rembourrée extérieurement. || *Sel de coussin*, Sel qui a servi de coussin aux lits de mortie, employé comme engrais dans la Seine-Inférieure. || Nom donné aux fragments de peuplier ou de sapin, que l'on place sous les écubiers. || En sellerie, Partie rembourrée du collier du cheval qui repose sur les épaules.



Coussin.

— ENCYCL. Archéol. L'habitude persistante du moyen âge de ne pas rembourrer les sièges fit multiplier les coussins dans l'ameublement, comme on le voit encore aujourd'hui chez les Orientaux. Au reste, à ces époques, et jusqu'au XVIII^e siècle, les femmes ne s'asseyaient guère sur les sièges, mais bien par terre, sur des coussins et des carreaux.

— Chir. La forme et le volume des coussins employés en chirurgie varient selon l'usage auquel on les destine. La plume, le crin, le coton, la laine, le son, la balle d'avoine, peuvent servir à la fabrication de ces coussins; s'ils sont au contact d'une plaie, ils doivent être rendus vigoureusement antiseptiques. On fabrique aussi des coussins en caoutchouc vulcanisé, munis d'un robinet qui permet de les remplir d'air à volonté. Ces coussins sont souples, ne s'échauffent pas et ne sont point altérés par l'humidité.

COUSSIN n. f. Chim. Syn. de COSINE.

COUSSINEMENT (kou-si-ne-man) n. m. Action de coussiner : Le COUSSINEMENT des meubles.

COUSSINER (kou-si) v. a. Garnir de coussins : COUSSINER une voiture.

Se coussiner, v. pr. Se mettre des coussins sur le corps pour se grossir, pour se donner meilleure tournure, etc.

COUSSINET (kou-si-nè) n. m. Petit coussin : COUSSINET de cuir.

— Agric. Javelle de paille coupée en deux.

— Archit. Partie latérale de la volute ionique, entre l'abaque et l'ovolo. || Pierres triangulaires faisant corps avec la partie supérieure des pieds-droits et sur lesquelles s'appuient les assises hélicoïdes d'un pont biais. || Premier claveau reposant à plat sur un pied-droit, et dont la face supérieure est taillée obliquement.

chants, Couteau servant à diviser les chairs, dans les espaces interosseux de la jambe ou de l'avant-bras. || *Couteau lenticulaire*, Couteau qui sert à réduire les inégalités laissées dans les os du crâne par le trépan.

— Faucon. Premières plumes des ailes du faucon et de l'autour.

— Mar. Partie fixe et saillante du faux étambot; mèche du gouvernail qui lui est opposée.

— Moll. *Manche de couteau*, *Couteau polonais*, Noms vulgaires de deux coquilles du genre *solca*, qui offrent une ressemblance avec un manche de couteau.

— Péc. Nom vulgaire de l'espadon. || Nom vulgaire d'une espèce d'able.

— Phys. *Couteaux d'un fléau de balance*. V. BALANCE.

— Techn. Partie tranchante des coupe-net, des cisailles et autres outils ou instruments analogues. || *Couteau à velours*, Sorte de coutelas à longue lame, dont une partie est prise entre deux guides qui ne laissent dépasser qu'une partie du tranchant. (On l'emploie pour couper le velours de cotoa.) || *Couteau sourd* dit aussi *Couteau rond*, Outil de corroyeur à tranchant émoussé employé pour le défilage des peaux. || *Couteau circulaire*, Couteau employé dans les papeteries et qui fait partie de la machine dite *coupeuse en long*. || *Couteau à revers*, Sorte de couteau dont la lame a le fil rabattu et que l'on emploie en tancerie pour écharner et dégorger les peaux. || *Couteau à dos* ou à *éboureur*, Outil de mégissier et de chamouiser, de forme concave, employé pour ravalier les peaux. || *Couteau à pierre*, Outil du tailleur de pierre et du marbrier. (Il y en a de deux espèces : le *couteau à scie*, pour la pierre tendre, et le *couteau à grès*, pour la pierre dure.) || *Couteau à mastiquer*, à *démastiquer*, Outils employés par les vitriers. || *Couteau à palette*, à *reboucher*, à *enduire*, Couteau des peintres, à lame flexible. || *Couteau à soufler*, Couteau du boyaudier. || *Couteau ramasseur*, Sorte de palette avec laquelle le chocolatier ramène le cacao sous la meule. || *Couteau à rogner* ou *Rognoir*; *Couteau à papier*, Outil avec lequel le relieur rogne la trache des volumes. || *Couteau à rabaisser*, Espèce de grattoir fixé au bout d'un long manche, avec lequel on coupe le carton. || *Couteau à parer* ou *Paroir*, Outil de relieur à lame plate, en arc de cercle du côté du tranchant, et servant à diminuer l'épaisseur des peaux. || *Couteau à pied*, Instrument de sellier. || *Couteau à trancher*, *Couteau mécanique*, *Couteau de rivière*, Outils employés par les mégissiers, taneurs et corroyeurs. || *Couteau à lait caillé*, Couteau servant à la trituration du lait caillé dans la fabrication des fromages. || *Couteau d'étain*, Outil employé dans les fonderies d'étain. || *Couteau de doreur*, Couteau employé par les doreurs pour l'application des feuilles d'or. (Il existe un très grand nombre d'autres types de couteaux.)

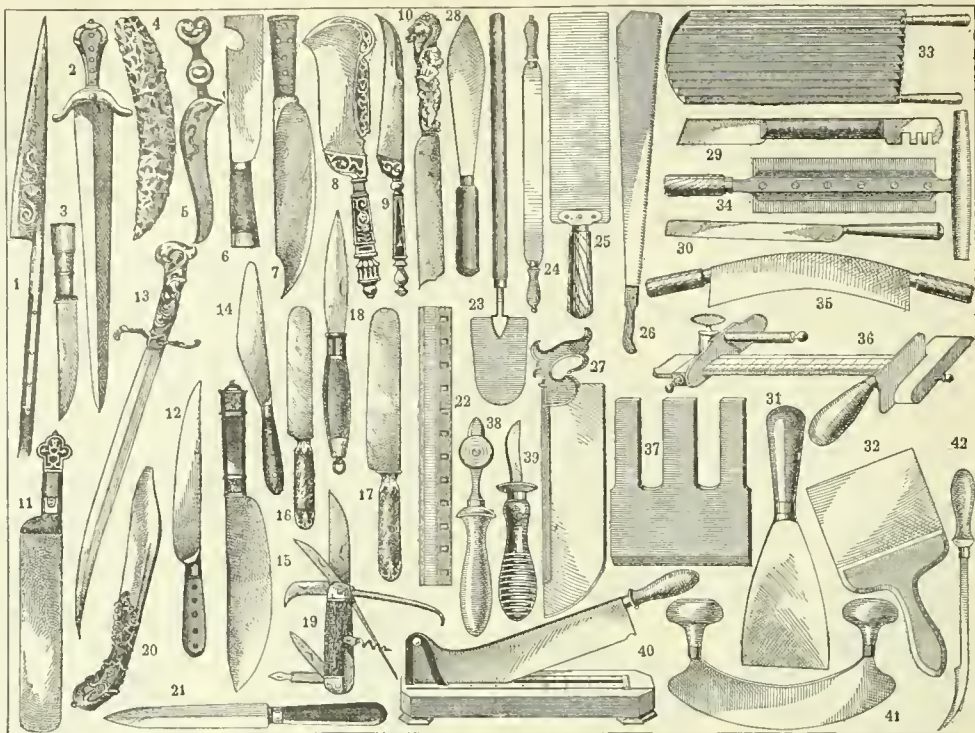
— Loc. div. : *Visage en lame de couteau*, Visage aplati sur les joues, et dont le profil est comme tranchant. || *Avoir le pain et le couteau*, Avoir tout ce qu'il faut, toutes les commodités désirables. || *Jouer du couteau ou des couteaux*, Se servir du couteau ou de l'épée, pour se défendre ou pour attaquer. || Au fig. : *Etre à couteau tiré*, Etre en guerre ouverte, en inimitié déclarée. || *Porter le couteau à ou sur*, Retrancher impitoyablement dans. || *Enfoncer le couteau dans le sein de quelqu'un*, Lui causer un chagrin cruel. || *Mettre le couteau sous la gorge à quelqu'un*, Le réduire à une extrême limite, le contraindre à agir contre sa volonté. || *Avoir le couteau sur la gorge*, *Etre sous le couteau*, Etre sous le coup d'une menace perpétuelle qui ôte la liberté d'agir.

— Prov. et loc. prov. : *Aller en Flandre sans couteau*, S'embarquer dans une entreprise sans avoir les ressources nécessaires. || *On vous en donnera des petits couteaux pour les perdre*, On ne vous confiera, On ne vous donnera plus un objet dont vous ne savez pas apprécier la valeur. || *C'est comme le couteau de Janot*, Se dit d'une chose complètement remplacée par une autre et gardant son ancien nom, comme le couteau dont Janot remplaçait alternativement le manche et la lame. || *Les mauvais couteaux coupent les doigts et laissent le bois*, Les faux moyens amènent des résultats contraires à ceux qu'on en attend. || *Amours qui commencent par les anneaux finissent par les couteaux*, Les mariages d'inclination amènent souvent une grande déception. || *Tel couteau, tel fourreau*, Ce qui va ensemble doit être proportionné.

— ENCYCL. Archéol. Sous le nom générique de *couteau*, on entend tous les instruments et aussi les armes dont la lame, avant tout tranchante, peut être pointue, mais est principalement destinée à couper. On peut classer les *couteaux* en quatre grandes catégories : 1° les *couteaux usuels*, destinés aux usages domestiques. (Ils sont ordinairement de petite taille, toujours à un seul tranchant, la lame rentre quelquefois dans un manche pliant. A mesure que l'on approche de l'époque moderne, une différence de plus en plus nette s'accroît entre les couteaux de poche et les couteaux de table. Parmi les couteaux usuels doivent se classer les petits couteaux ou bâtardeaux, qui se logeaient dans le fourreau de la dague et parfois de l'épée; 2° les *couteaux d'office*. Ce sont ceux qui étaient destinés aux usages de la cuisine et de la table. (En dehors des formes nombreuses servant aux travaux culinaires, il y a un certain nombre d'espèces nettement distinctes, affectées au service officiel de la table : ce sont les *grands couteaux à trancher*, avec lesquels les écuyers découpaient les viandes; leur lame, très large, se terminait soit carrément, soit par un prolongement aigu, destiné à piquer la tranche de viande; les *parepains*, qui servaient à chapeler, à parer les trancheons ou larges tranches de pain qui portaient la viande; les *taille-pains* à lames pointues, qui sont de dimensions moindres; les *presentoirs*, qui servaient à présenter aux convives les morceaux de poisson, de pâtisserie, etc., et aussi à enlever les miettes de la nappe [l'extrémité de la lame est arrondie largement ou coupée carrément]; 3° les *couteaux de vénerie*, tous renfermés dans la trousse du veneur. Jusqu'au xviii^e siècle, il ne semble pas avoir existé de différences nettes entre l'épée et le couteau de chasse, mais les couteaux du veneur formaient tout un appareil spécial avec les couteaux à défaire, les hantsarts, les hachereaux et les bâtardeaux, tous destinés à achever, à dépecer, à parer le gibier pour la curée, etc.); 4° les *couteaux à armer*, lesquels ne diffèrent des dagues que par un seul caractère, qui est de n'avoir qu'un seul tranchant. Telle doit être l'acception moderne du mot « couteau à armer ». Il faut laisser le nom de « coutello » et de « braquenart » aux courtes épées parmi lesquelles rentrent assurément les *couteaux à croc* et les *couteaux à plates* du moyen âge, armes dont la lame mince se glissait

entre les joints de l'armure pour tuer l'homme quand il était par terre. Les couteaux de brèche sont des armes d'hast employées aux xvi^e et xvii^e siècles, surtout dans la défense des places : le fer est en forme de lame de couteau large, aiguë à un tranchant, le dos épais continuant l'axe de la

d'ivoire. Au xvi^e siècle, qui voulait passer maître était obligé de fabriquer non seulement un couteau simple, un caoui, mais encore un coutelas, une paire de ciseaux et deux longs couteaux à lame souple. En 1565, les couteliers empiétaient sur les armuriers fourbisseurs, car on les voit



COUTEAUX A ARMER : 1. De brèche (xviii^e s.); 2. A plates (xv^e s.); 3. De dague (xvi^e s.). — COUTEAUX ANCIENS : 4. De silex (âge de pierre); 5. De l'âge de bronze; 6. De table (1180); 7. De boucherie (xv^e s.); 8. A défaire (xvi^e s.); 9. De verseur (xvi^e s.); 10. De table (xvi^e s.); 11. A présenter (xvi^e s.); 12. De chasse (xviii^e s.); 13. De poche (xviii^e s.). — COUTEAUX MODERNES : 14. A pilette; 15. A trancher; 16. A dessert; 17. De table; 18. A virile; 19. De poche, à plusieurs pièces; 20. A bétel, indien; 21. De chirurgie; 22. A placage; 23. A étain; 24. De chaise; 25. Ramasseur; 26. A pierre; 27. A rogner le papier; 28. A mastiquer; 29. A démastiquer; 30. De doreur; 31. A reboucher; 32. A enduire; 33. A lait caillé; 34. De rivière, à délayer; 35. A ébouurer et écharner le cuir; 36. Mécanique; 37. A tabac; 38. A conserves; 39. A huîtres; 40. A pain; 41. Harcoir; 42. A asperges.

hampo, tandis que le tranchant lui est extérieur à partir du talon pour le rejoindre à la pointe.)

— Chir. Le *couteau chirurgical* diffère du bistouri par ses dimensions beaucoup plus considérables. La forme et la dimension en sont variables selon la destination. Le plus employé est le couteau droit à amputations.

COUTEL n. m. Ling. Anc. forme du mot COUTEAU.

— Econ. rar. Syn. de COUTE.

COUTELAS (la — augment. de l'anc. franc. *coutel*, couteau) n. m. Gros couteau : Un COUTELAS de cuisine.

— Blas. Moufle d'armoiries, figurant un coutelas.

— Ichtyol. Un des noms vulgaires de l'espadon.

— Mar. Petite voile appelée aussi BONNETTE EN ÉTAI. (Peu usité.)

— Techn. Outil de papetier pour couper le papier.

— ENCYCL. Archéol. Sous le nom de *coutelas*, on entendait, au xvi^e siècle, les cimeterres ou anciens badelaires, c'est-à-dire toutes les armes de main à lame courbe, manio d'un seul tranchant situé du côté concave. Le *coutelas* est l'ancêtre direct du sabre, dont le nom n'apparaît qu'au milieu du xvii^e siècle; le mot « sabre » ne doit donc pas être employé pour les armes antérieures à 1640. V. CIMETIERRE.

— Mar. A bord des bateaux latins, *Coutelas* se dit du foc du polacre orienté pour le vent arrière et figurant ainsi la pointe d'une lame dressée vers le ciel. Le point d'armure est écarté du bord par un espar appelé « penon de coutelas ».

COUTELASSE (rad. *coutel*) n. f. Coupeur que les ouvriers tueurs font maladroitement aux peaux, du côté de la chair, quand ils écorchent les animaux.

COUTELASSER (la-sé — rad. *coutel*) ou COUTELER v. a. Faire des coutelasses sur une peau.

COULETEL (lé — rad. *coutel*) n. m. Archéol. Se disait très anciennement des petits couteaux de trousse, qui servaient surtout pour se faire les ongles. (On appelait *coutellets* surgoirs, au moyen âge, les petits couteaux destinés à servir de cure-dents.)

— Péc. Nom donné à l'entrée de la bourdigue.

COUTELER (li-), ÈRE [rad. *coutel*] n. Personne qui vend ou fabrique des couteaux. || Adjectiv. : Ouvrier COUTELER.

— ENCYCL. Archéol. La corporation des *couteliers*, très ancienne, était dite « des fèvres-couteliers ». Elle se réunit de bonne heure aux couteliers faiseurs de manches d'os et

fabriquer des lames d'épées, de dagues et des fers pour les armes d'hast; ils avaient le droit de dorer leurs lames.

COUTELIÈRE (rad. *coutel*) n. f. Etui à plusieurs compartiments, dans lequel on serrait les couteaux de table.

— ENCYCL. Les *coutelières* étaient ordinairement en cuir bouilli; leurs divisions formaient autant de fourreaux. Les musées et les collections possèdent quelques-uns de ces objets, où le cuir est ciselé, gaufré ou reponssé avec la plus grande finesse. Les coutelières, qui se suspendaient quelquefois à la ceinture, faisaient partie de l'attirail des écuyers tranchants. V. TROUSSE.

COUPELLERIE (té-le-ri — rad. *coutel*) n. f. Art du coutelier. || Fabrica du coutelier. || Produits qui font l'objet du commerce du coutelier : La COUPELLERIE de Châtelleraut est réputée.

— ENCYCL. Cette industrie, exercée par la corporation des couteliers, avait, au moyen âge, quelques centres de production, comme la ville de Langres. Celle-ci vit ses produits se déprécier dès le xviii^e siècle, époque où les gens étrangers aux corporations se mirent à fabriquer des couteaux à bas prix; au xvii^e siècle, Montpellier, Moulins, Provins, étaient encore réputés pour leur fabrication.

En France, la fabrication de la *coutellerie* est à peu près concentrée dans quatre localités : Thiers, Châtelleraut, Nogent et Langres. L'industrie de la coutellerie comprend diverses catégories, suivant la nature des produits à obtenir. Ces catégories sont les suivantes : *coutellerie ordinaire* ou *de table*; *coutellerie fine* ou *de luxe*; *coutellerie fermante*; *coutellerie à lames fixes*; *coutellerie en ciseaux*, *rasoirs*, etc.; *coutellerie en instruments de chirurgie*, et, enfin, *grasse coutellerie*.

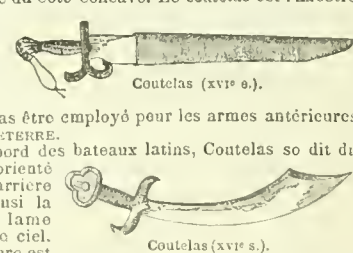
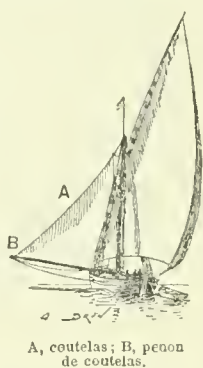
La fabrication d'un couteau, quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient, nécessite un très grand nombre d'opérations : en premier lieu, le *martelage* à l'aide d'un marteau mécanique appelé *martinaire*, et dont le rôle est d'aplatir et d'allonger la barre de fer ou d'acier. Vient ensuite le *forçage*, qui, généralement, s'opère à la main, et donne à la barre la forme qu'elle doit avoir. Ainsi préparée, la barre passe successivement entre les mains du *lineur*, du *percureur*, de l'*émouleur*, du *plaqueur* et du *mètreur*. En dernier lieu, elle est remise au *blanchisseur*. La lame est, dès lors, terminée; il ne reste plus qu'à la munir d'un manche. Cette opération s'exécute par les soins d'autres ouvriers, dont le premier est dit *cacheur* ou *redresseur de corne*; il reçoit les diverses parties constituant ce manche, du *sciéur*. Le *monteur* assemble ces différentes parties. Lorsque ce travail est terminé, le couteau passe à l'*afléur*, puis au *nettoyeur*, et, enfin, il est empaqueté par la *plieuse*.

COUPELURE (rad. *coutel*) n. f. Défaut d'un parchemin coutelassé.

COÛTER (du lat. *constare*, même sens) v. n. Etre acheté au prix de; occasionner une dépense de : *Livre qui coûte cent francs*. Les voyages COÛTENT.

— Fig. Occasionner des pertes, des pertes, des souffrances : « Mes vers ne COÛTENT peu, disait l'abbé de Marolles à Linère. — Ils vous COÛTENT ce qu'ils valent », lui répondit celui-ci. || Etre fait ou donné avec difficulté ou à regret : *Les promesses ne COÛTENT rien*.

— Loc. div. : *Coûter cher*, Occasionner une forte dépense



La fabrication des couverts en fer comprend le lamination des bancs, ayant pour but de donner aux couverts l'épaisseur régulière qu'ils doivent avoir. Vient ensuite le découpage des cuillers et fourchettes, qui se fait à la poinçonneuse ou à l'emporte-pièce. L'emboutissage, destiné à donner aux couverts leur forme définitive, s'exécute à l'aide de matrices entre lesquelles l'ouvrier comprime le cuilleron et le fourchon, qui ont été précédemment découpés. L'ébarbage des cuillers et fourchettes précède l'étaimage, dernière opération avant la livraison des couverts au commerce.

L'importance de la fabrication des couverts en métal blanc ou maillechort est considérable. Après avoir effectué le mélange dosé des trois métaux qui entrent dans la composition de l'alliage, on procède à leur fusion dans des creusets, en ayant soin de brasser la matière de manière à avoir un produit homogène. La coulée de l'alliage fondu se fait sur une sorte de table ayant plusieurs ouvertures, chacune d'elles correspondant avec une lingotière dont le contenu doit servir, après l'opération du laminage, à obtenir une lame dans laquelle il est possible de découper exactement deux cuillers ou deux fourchettes avec un minimum de déchets; pour cette opération, on fait usage d'une machine dite *découper*. Un nouveau laminage donne aux pièces leur épaisseur définitive. Comme pour les couverts en fer, ce dernier laminage est suivi de l'emboutissage entre deux matrices, qui les courbent et leur donnent leur forme. Il ne reste plus qu'à procéder à l'ébarbage et au polissage qui se font : le premier, au moyen d'une petite meule d'acier tournant très rapidement; le second, en soumettant les pièces ébarbées à l'action d'une seconde meule garnie de cuir et de poils et animée d'une vitesse de rotation plus considérable que celle de la précédente. La dernière opération est l'argenterie galvanoplastique.

Art milit. En général, on désigne sous le nom de couverts les obstacles derrière lesquels une troupe peut se dérober à la vue ou aux coups de l'ennemi.

On distingue les couverts naturels, tels que les haies, bois, murs, replis du sol, etc., et les couverts artificiels établis par les hommes eux-mêmes, tels que les tranchées-abris, retranchements de campagne, épaulements rapides, etc.

Le temps et les moyens font souvent défaut pour établir ces couverts artificiels; aussi est-il d'une haute importance de savoir tirer parti des couverts naturels que présente le sol. C'est l'art de l'utilisation du terrain, qui devient chaque jour tout à la fois plus compliqué et plus indispensable à la guerre.

COUVERT, ERTE adj. V. COUVRIR.

COUVERTE (verf) n. f. Objet qui sert à couvrir, à mettre à l'abri : On voit ensuite des allées profondes, des COUVERTES agréables. (La Font.) [Vieux en ce sens.]

Couverture de lit : Une COUVERTE de laine. (Ne se dit plus que des couvertures militaires.) Faire sauter un homme en couverture. Se dit, à la caserne, d'une sorte de brimade.

Comm. Toile de coton dans laquelle on emballe certaines marchandises.

Fauconn. Vol à la couverture, Chasse dans laquelle on approche le gibier en se tenant à couvert pour n'être pas vu.

Mar. Toiture dont on couvre un bâtiment désarmé. Pont ou tillac.

Pêch. Variété d'aloise, dans les rivières de France.

Techn. Cadre à jour, que l'on pose sur la forme, dans la fabrication du papier à la main, pour en déterminer l'épaisseur. (On l'appelle aussi FRISQUETTE.) Courroie sans fin qui, dans la fabrication mécanique du papier, marche avec la toile métallique et émarge la pâte humide dans son trajet sur les rouleaux. Matière vitrifiable, dont on couvre les pièces céramiques après leur dessiccation complète ou après qu'elles ont subi un four une cuisson incomplète.

ENCYCL. Techn. V. CÉRAMIQUE.

COUVERTEMENT (ver) D'une manière couverte. (Vieux.)

COUVERTURE (ver) — rad. *couvrir* n. f. Linge, papier, etc., qu'on place sur un objet ou sur un animal pour le couvrir : Une COUVERTURE de fauteuil. COUVERTURE de cheval.

Partic. Pièce d'étoffe qu'on place sur un lit au-dessus des draps. Faire la couverture, Relever ensemble le drap et les couvertures d'un lit, après qu'il est fait, pour qu'on puisse s'y glisser aisément. Fam. et fig. Tirer la couverture à soi, Prendre la meilleure part, par comparaison avec une personne qui, couchant avec une autre, ne lui laisse pas de couverture.

Reliure d'un livre : On voit à la basilique de Monza un évangélaire qui porte une COUVERTURE en pierres de diverses couleurs. (V. RELIURE.) Enveloppe mobile de papier, de cuir ou d'étoffe, dont on recouvre la reliure elle-même. Le papier, ordinairement de couleur, qui forme les deux feuilletés extérieurs d'un livre broché.

Fig. Prétexte, moyen de déguisement. Agric. Coache de paille, de feuilles sèches, de fumer, etc., qu'on étend sur les semis ou au pied des arbres, pour maintenir dans le sol la chaleur ou l'humidité nécessaires : Les COUVERTURES sont réservées pour les terrains légers. (A. Du Breuil.)

Archéol. S'enclavait, au moyen âge, d'une pièce de litière, une couverture d'auteur, une chemise de livre, une housse de cheval. Longtemps on se servait de couvertures de lit en fourrures plus ou moins précieuses, tou-

jours disposées le poil en dehors. Les housses des chevaux et des mulets étaient habituellement longues à toucher les sabots, pointes ou brodées aux couleurs et aux armoiries du propriétaire; elles servaient à faire reconnaître les chevaux.

Art milit. Troupes de couverture, Troupes rassemblées sur la frontière menacée d'un pays, pour couvrir et protéger la mobilisation et la concentration de ses armées.

Bours. Ensemble de valeurs ou sommes déposées entre les mains d'un intermédiaire à titre de garantie des différences résultant des opérations à terme exécutées pour le compte du donneur d'ordres.

Comm. En T. de comm. Valeur espèces ou effets, remise par le débiteur à son créancier, soit pour régler un compte, soit pour commencer une affaire, soit pour la poursuivre. (Les avocats, avoués, agréés, demandent aussi couverture à leurs clients pour garantir leurs débours ou honoraires.)

Constr. Partie la plus extérieure d'une toiture : Une COUVERTURE de tuiles, de chaume, d'ardoises.

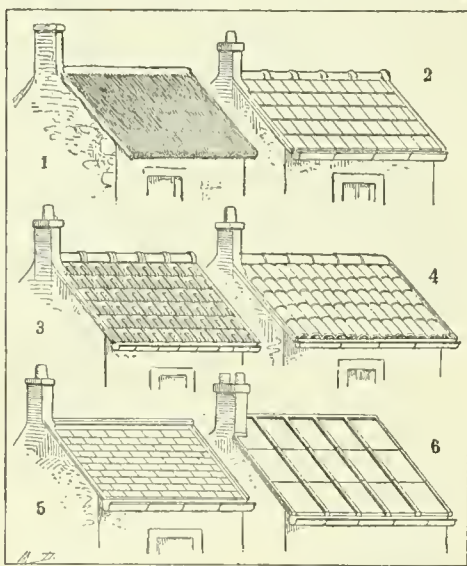
Hist. Droit de rester couvert devant le roi d'Espagne; cérémonie par laquelle ce droit est conféré.

Techn. Pièce de gros acier dont on recouvre un morceau d'acier fin. Plaque de tôle qui est parallèle au palastre et cache tout l'intérieur de la serrure. Sorte de toiture de planches, qu'on fait à une pile de bois pour la préserver. Terme par lequel les confiseurs et chocolatiers désignent le chocolat spécial dont est faite l'enveloppe de certains bonbons fondants.

n. f. pl. Ornith. Plumes qui recouvrent une partie des penes : L'ortolan à le croupion et les COUVERTURES supérieures de la queue d'un maron brun et noirâtre. (Buff.)

ENCYCL. Constr. Il existe une grande variété de matériaux employés comme couverture. La paille ou chaume est l'un des plus anciens; nombre de constructions rurales sont couvertes ainsi. Les tuiles s'emploient couramment aussi, bien qu'elles aient l'inconvénient de charger considérablement les charpentes. On distingue : les tuiles plates rectangulaires ou losangiques; les tuiles creuses, plus légères que les précédentes, et qui sont, les unes et les autres, munies d'un talon permettant de les accrocher aux lattes clouées sur les chevrons. Viennent ensuite les tuiles plates à emboîtement à colonne, prismatique, etc.; les pannes ou tuiles mécaniques, ou tuiles flamandes, s'emboîtant les unes sur les autres, grâce à une double courbure qu'elles portent. Les tuiles vernies ou vernissées résistent, grâce à l'enduit vitreux qui les recouvre, beaucoup plus longtemps que les différents autres types; elles permettent, de plus, d'avoir des couvertures d'un grand effet décoratif, par suite des diverses colorations de leurs enduits. On fait encore usage de tuiles spéciales appelées faitières, pour placer sur le faitage les arêtières et les noues. Ces faitières sont dites à emboîtement, à recouvrement, à angle droit, à ogive, à dos d'âne. Elles portent des crêtes, c'est-à-dire des ornements en relief et à jour.

Les ardoises, beaucoup plus légères que les tuiles, sont couramment employées dans la couverture des bâtiments; par contre, elles résistent moins longtemps que les tuiles



Couvertures : 1. De chaume; 2, 3, 4. De tuiles; 5. D'ardoises; 6. De zinc.

à l'action destructive des intempéries. On les cloue sur des voliges jointives, fixées elles-mêmes sur les chevrons.

Les métaux, le zinc, le plomb, la tôle de fer, le cuivre, etc., fournissent d'excellents matériaux pour la couverture. Le zinc est le plus usité. On l'emploie sous forme de feuilles plus longues que larges posées à plat sur un voligeage recouvrant les chevrons, de telle sorte que leur longueur se dirige dans le sens de la pente de la toiture; elles se replient et recouvrent des tasseaux cloués sur les voliges et dirigés dans le même sens que les feuilles, soutenues, celles-ci, à leur extrémité, par des pattes et des crochets. Les joints de deux feuilles voisines sont recouverts de chapeaux en zinc formant couvre-joints. Ces dispositions permettent au métal de se dilater librement et évitent des ruptures, qui se produiraient si les feuilles étaient simplement soudées.

Le plomb s'emploie aussi à l'état de feuilles, quo des agrafes maintiennent; latéralement, ces feuilles, disposées comme celles de zinc, se recouvrent au moyen d'un double pli, qui empêche l'eau de s'infiltrer. Ce métal est, le plus souvent, appliqué aux couvertures des dômes, des terrasses, etc.

Le cuivre est utilisé à l'état de feuilles que l'on étame lorsqu'elles ont une très faible épaisseur. Elles sont clouées sur le voligeage à leur partie supérieure, tandis que leur extrémité inférieure, maintenue au moyen d'agrafes, s'as-

semble avec les suivantes à l'aide d'un double recouvrement.

Le fer, sous forme de tôle plate ou ondulée, entre aussi dans la constitution des couvertures. Des clous rivés réunissent les feuilles entre elles. On évite l'oxydation du métal par la galvanisation dans un bain de zinc ou par simple étamage.

Enfin, pour des couvertures très économiques, mais temporaires, on fait usage de papier, de toile, de carton bitumé ou goudronné, dont on cloue les feuilles sur le voligeage, chacune de ces feuilles débordant un peu sur la voisine. Le bois s'emploie également à l'état de voliges, clouées sur les chevrons transversalement à la direction de la pente du toit et en ayant soin que chacune de ces planches recouvre en partie la suivante.

Art milit. De tout temps, il a été d'usage de couvrir une armée pendant les opérations un peu longues ou délicates qu'elle entreprenait à portée de l'ennemi, et au cours desquelles elle se trouvait momentanément dans une situation peu favorable pour combattre. Ainsi, on couvre un mouvement de flanc, un mouvement tournant. Mais ce n'étaient là que des faits accidentels et de courte durée, survenant au cours même d'une campagne. Aujourd'hui, en raison de la façon dont les armées modernes doivent se mobiliser en cas de guerre, il a dû être établi une couverture permanente sur les frontières exposées, c'est-à-dire que des troupes, dont les effectifs sont spécialement renforcés à cet effet et qui sont plus concentrés, plus prêts à combattre que le reste de l'armée, ont pour mission de protéger celle-ci en arrêtant au besoin les tentatives que voudrait faire l'ennemi pour envahir le pays, afin d'y entraver ou d'y ralentir les opérations de la mobilisation. La couverture est généralement constituée par les corps d'armée établis à la frontière et auxquels est adjointe une forte proportion de cavalerie, chargée de franchir cette frontière dès les premières heures de la mobilisation, et dont les escadrons, tout en commençant l'exploration du territoire ennemi, chercheront à troubler la mobilisation de l'adversaire.

Bours. Le versement des couvertures, destinées à protéger les intermédiaires contre l'insolvabilité ou la mauvaise foi de leurs clients, était tenu autrefois pour irrégulier. Il soulevait, par son caractère, bien des difficultés juridiques. Le décret du 7 octobre 1890 y a coupé court, en consacrant par son article 61 le droit, pour l'agent de change, d'exiger, avant d'accepter un ordre, et sauf à faire compte à l'échéance, la remise d'une couverture. Lorsque cette couverture consiste en valeurs, l'agent de change a le droit de les aliéner et de s'en appliquer le prix, faute de livraison ou de paiement à l'échéance par le donneur d'ordre. Lorsque le donneur d'ordre s'est réservé la faculté d'abaandonner le marché moyennant une prime, la couverture exigée ne peut être supérieure au montant de la prime, sauf à l'agent de change à exiger qu'il lui soit remis, le jour de la réponse, un supplément de couverture. Faute de quoi, l'agent est en droit de liquider l'opération.

Techn. et comm. Pour fabriquer une couverture de laine, quelle que soit la fibre textile employée, on procède d'abord à la flature, qui donne des fils gros pour la chaîne et des fils très fins pour le trame. Le tissage s'exécute sur des métiers mécaniques, analogues à ceux employés pour la draperie. Il se fait croisé. On procède ensuite au dégraissage, qui a lieu dans des foulons spéciaux. Lorsque le tissu est foulé, il subit le garnissage, dans des machines semblables aux garnisseuses usitées pour la draperie. Le souffrage succède au garnissage; il a lieu dans des locaux spéciaux, où l'on expose les couvertures de laine à l'action de l'acide sulfurique gazeux pendant une durée de huit à dix heures, afin d'obtenir une décoloration complète. Ce travail achevé, les couvertures vont au séchage; puis on les soumet à l'épauillage, opération qui se fait à la main avec de petites pinces d'acier.

Les couvertures de couleur, dites de « chevaux » et de « de voyage », se fabriquent au métier Jacquard. Les couvertures de soldat se tissent avec des draps de troupe.

Les opérations de la fabrication des couvertures en coton sont : la flature, le tissage, le blanchiment et le garnissage. Celle du blanchiment exige : le débouillissage à la vapeur; le passage au bain d'acide sulfurique; le passage au bain d'acide chlorhydrique; le lavage à grande eau et enfin le séchage sur des tambours chauffés par la vapeur. Commercialement, les qualités diverses des couvertures de coton s'indiquent par points, un point représentant un poids de 300 grammes, une largeur et une longueur de 15 centimètres.

COUVERTURIER (ver-lu-ri-é), ERE

n. Personne qui vend ou fabrique des couvertures; ouvrier, ouvrière qui les confectionne.

— Adjectiv. : Ouvrier COUVERTURIER.

COUVET (re), ou **COUVEAU** [rad. *couver*] n. m. Pot de terre ou de métal, dans lequel on met de la braise allumée et qui sert de chauffelette aux marchandes en plein air et aux femmes de la campagne.

COUVET, comm. de Suisse (canton de Neuchâtel [district du Val-de-Travers]), sur la Reuse, tribunaire du lac de Neuchâtel; 2.190 hab. Fabriques de pointes, horlogerie, distillerie d'absinthe. Patrie de l'horloger Berthoud.

COUVEUSE n. f. Poule ou autre femelle d'oiseau de basse-cour qui couve ou est propre à couver : Une bonne COUVEUSE. — Adjectiv. : Poule COUVEUSE.

Econ. rur. Couveuse artificielle. Appareil servant à faire éclore des œufs sans l'intervention de la poule couveuse. Par ext. Four, appareil pour l'éclosion artificielle des œufs et des graines de vers à soie.

Méd. Couveuse d'enfant. V. la partie encycl.

ENCYCL. Les petites poules naines, surtout celles de Bantam, sont excellentes couveuses; à l'exception des races communes le sont également, à l'exception des poules dites « espagnoles ». Les poules de Dorking, de Houdan, de La Flèche, de Crèvecoeur, de Bruges, sont des couveuses médiocres. Les meilleures couveuses appartiennent à la race cochinchinoise. On doit de préférence choisir des poules d'un mois deux ans et qui soient franches, c'est-à-dire qui ne s'écroulent pas facilement. L'incubation dure environ vingt et un jours.

Econ. rur. Une couveuse artificielle se compose d'une boîte, généralement en bois, de forme rectangulaire,



Couvet.

que l'arme est prête à faire feu ou, au contraire, miso dans l'impossibilité de partir accidentellement.

Dans les revolvers, il y a également un cran de sûreté, un cran de départ ou du bandé, correspondant au cran de l'arme, un cran de la gâchette, un cran du montonnet, etc., établis en vue d'obtenir certains résultats analogues à ceux indiqués plus haut.

— *Cran de mire*. On appelle ainsi l'entaille pratiquée à la partie supérieure du canon d'une arme ou dans sa hausse, et à travers laquelle le tirant doit voir le guidon lorsqu'il vise ou pointe son arme. La forme de ces crans a beaucoup varié, et l'on en a fait de triangulaires, rectangulaires, circulaires, demi-circulaires.

On distingue les crans de mire fixes, pratiqués dans une plaque de métal fixée au canon, et les crans de mire mobiles, c'est-à-dire établis dans un curseur qui peut monter plus ou moins le long de la planchette de la hausse pour permettre de pointer aux grandes distances.

CRAN (même orig. quo *carène*) n. m. Action de caréner. || *Mettre un vaisseau en cran*, Le mettre en carène, le radouber.

CRANACH (Lucas), dit l'Ancien, peintre et graveur allemand, né à Cranach (lat. *Cranacha*), ville de la Haute-Franconie, en 1472, mort à Weimar en 1553. Son véritable nom de famille était non pas *Swider*, comme on l'a cru longtemps, mais *MULLER*. Il fut, dès 1500, peintre de l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, qui le combla d'honneurs. En 1509, sur l'ordre de Frédéric, il parcourut les Pays-Bas. Étant à Malines, il fit le portrait du futur empereur Charles-Quint, alors âgé de neuf ans. Mais il dut revenir pour prendre part au pèlerinage que fit à Jérusalem l'électeur Frédéric. Ce voyage dura dix ans. Rien ne reste des études ou tableaux que Cranach avait rapportés de Palestine.

Nommé bourgmestre en 1519, il se lia étroitement avec Martin Luther, dont il fit plusieurs portraits. Frédéric le Sage venait de mourir. Cranach trouva encore un ami dans son successeur, Jean le Persévérant. Mais il aimait surtout Frédéric le Magnanime, qui monta sur le trône après la mort de Jean, et il le suivit de prison en prison, quand la bataille de Mühlberg l'eut rendu captif de Charles-Quint. En 1552, le prince, redevenu libre, fit son entrée à Weimar, ayant Cranach à sa droite. Mais, déjà bien vieux alors, l'artiste ne tarda pas à mourir, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Cranach ressemble à Dürer par sa libre intelligence de la nature, et sa manière fine et légère d'appliquer le coloris, tout en obtenant des tons vigoureux; mais il s'en distingue par une sérénité naïve et enfantine, aussi bien que par une grâce suave et presque timide. Il brilla surtout dans les visages de femmes. Les nus de ses corps de femmes, les Eve, les Lucrèce, sont des morceaux fort délicats. Enfin, il a trouvé dans le monde fantastique les sujets de plusieurs chefs-d'œuvre.

Son œuvre est immense: le premier morceau qu'il a signé est sans doute le *Martyre de sainte Catherine* (1506) (Berlin). A Wittemberg, citons: *les Dix commandements*, daté de 1516; *la Cène*, *le Baptême*, administré par Melanchthon; *la Confession*; à Meissen, *le Crucifiement*, *le Sacrifice d'Abraham* et *le Miracle du serpent d'airain*; à Weimar, *Jésus crucifié*, *Jean-Baptiste*, *le Messie vainqueur de la mort*. Dans le genre fantastique, citons le *Chevalier entre les deux routes* (Wörlitz); puis *Diane* et *Apollon* au milieu d'une forêt lugubre (Berlin). La même galerie possède encore la *Fontaine de Jouvence*, datée de 1546. Les tableaux de Cranach sont encore nombreux à Dresde, Berlin, Carlsruhe, Gotha, Munich, Naumbourg, Prague, etc. Cranach l'Ancien a été, en outre, un admirable dessinateur de portraits, en même temps qu'un graveur de premier ordre. Il faut se garder de le confondre avec son fils, **LUCAS CRANACH le Jeune** (né en 1515 à Wittemberg, mort en 1586 à Weimar), qui a travaillé, avec un talent brillant et superficiel, dans la manière de son père et d'Albert Dürer.

CRANAGE (*naʒ*) n. m. En horlogerie, opération consistant à faire disparaître les bavures qui restent après avoir taillé les dents d'une roue. || Action de craner; résultat de cette action; état d'une roue cranée.

CRANAOS. Myth. gr. Roi légendaire de l'Attique, contemporain du déluge de Deucalion. Successeur de Cécrops, il fut renversé par Amphictyon.

CRANBORNE, ville d'Angleterre (comté de Dorset), près de la forêt de Cranborne; 2.350 hab. Eglise gothique; château, ancienne résidence royale.

CRANBROOK, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur le Crane, sous-affluent du Medway; 4.300 hab. Marché de grains et de houblon; tissage de toiles. Cette ville fut longtemps le centre du commerce des draps en Angleterre; les premières fabriques y furent établies par les Flamands, sous le règne d'Édouard III.

CRANBURGH (Gathorne HARDY, vicomte), homme politique anglais. V. HARDY.

CRANCELIN (de l'alle. *kränzlin*, petite couronne) n. m. Armoiries et blas. Figure héraldique, qui est un fragment de couronne à flourons posé en bande. (Le crancelin est une pièce d'armes allemande; on la trouve comme telle dans les armes de Saxe.) [On écrit aussi **CANCRERLIN**.] || Coiffure du XVI^e siècle en forme de diadème, ajourée, avec ornements de perles, plumets, etc.

CRANCHE ou **CRANCHIA** n. f. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *cranchiides*, comprenant des formes à corps ou bourse, volumineux, avec petites nageoires placées à son extrémité postérieure, et

entonnoir muni d'une valvule. (On connaît trois espèces de cranchies, habitant les mers des Antilles ou de l'Afrique occidentale (*cranchia scabra*)).

CRANCHIIDES n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux, sous-ordre des octopodes, caractérisée par une bride musculaire unissant le corps à la tête, et deux brides ligamenteuses unissant l'entonnoir au corps; par la brièveté des nageoires, la petitesse de la tête à gros yeux saillants. (Les cranchiides comprennent deux genres: *cranchia* et *lotigopsis*.) — Un **CRANCHIDE**.

CRAND (*cran*) v. m. Aac. dr. Sûreté fournie, gage, garantie. || Objet prêt.

CRÂNE (du gr. *kranos*, casque; formé de *karênon*, tête) n. m. Anat. Boîte osseuse qui renferme le cerveau, chez l'homme et les animaux vertébrés: *Fendre le CRÂNE à quelqu'un*.

— Fig. Intelligence. || Fam. Avoir le crâne étroit, Avoir peu de cervelle, peu d'intelligence.

— Bot. Espèce de lycoperdon ou de vesse-de-loup.

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, le crâne est une vaste boîte ovoïde, qui constitue la partie supérieure et postérieure de la tête. En bas et en arrière, elle repose sur la colonne vertébrale, qu'elle contient; l'articulation des condyles occipitaux avec l'atlas et l'axis permettent à la

tête les mouvements les plus variés. En avant, la boîte crânienne supporte les os de la face.

Le crâne est formé par l'assemblage de huit os juxtaposés: quatre sont impairs et médians, constituant la base ainsi que les deux faces antérieure et postérieure. En allant d'avant en arrière, on trouve le frontal, qui surplombe les cavités orbitaires, l'éthmoïde, le sphénoïde, l'occipital. Le temporal de chaque côté s'enclave par son rocher entre l'occipital et le sphénoïde. Les deux larges pariétaux surmontent tout l'édifice et forment la plus grande partie de la voûte.

Ces huit pièces sont unies de la façon la plus intime. Leurs bords sont hérissés de dentelures profondes, qui s'engrènent les unes dans les autres suivant un mode d'articulation tout spécial, dit « suture écailleuse ». La partie supérieure du crâne est lisse, arrondie, recouverte seulement par le cuir chevelu; la face inférieure ou base, dissimulée par le massif facial, est beaucoup plus irrégulière et compliquée. En arrière, on trouve le trou occipital, qui fait communiquer le crâne avec la cavité rachidienne. Plus en avant, la base est semée d'orifices nombreux et d'importance diverse. Par les plus considérables, les canaux carotidiens, les golfes jugulaires, se font l'apport du sang artériel et le retour du sang veineux. Les autres, disposés symétriquement, laissent passer les douze paires des nerfs crâniens.

Vue par sa face interne, la voûte crânienne présente de larges gouttières, qui correspondent aux sinus veineux, et de profonds sillons creusés par les artères de la dure-mère. La base est divisée en trois excavations superposées de haut en bas et d'avant en arrière, à la façon des marches d'un escalier. L'étage antérieur ou frontal est limité en arrière par la saillie des petites ailes du sphénoïde. La fosse moyenne, sphéno-temporale, est séparée par le bord supérieur du rocher de la fosse postérieure, dite aussi occipitale ou cérébelleuse.

Théorie vertébrale du crâne. L'encéphale est la continuation de la moelle épinière; il est logique de penser que la cavité crânienne qui l'abrite est la continuation de la colonne vertébrale. Depuis Goethe et Oken, on considère ordinairement le crâne comme formé par quatre vertébrés très différenciés, surtout chez l'homme. Cependant, la théorie vertébrale n'est pas admise sans conteste.

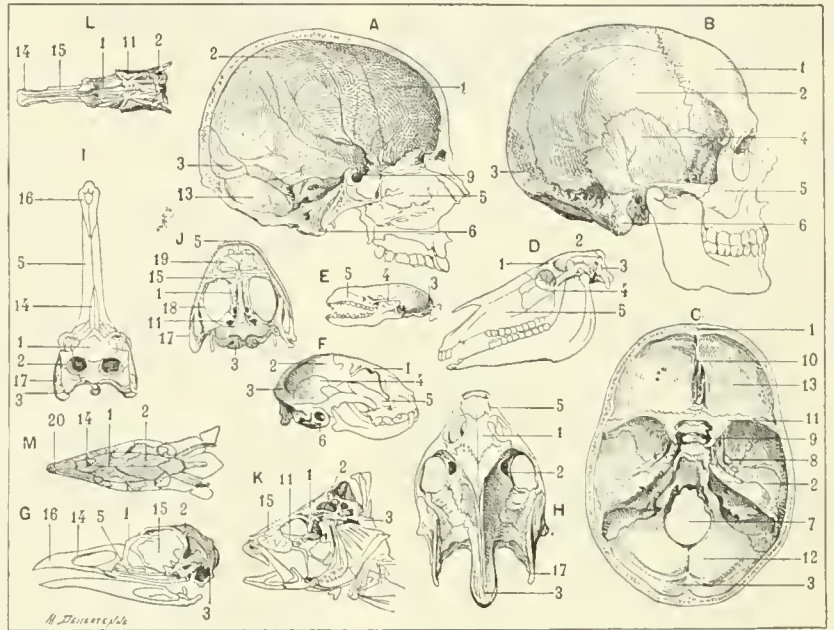
Développement. Le crâne apparaît de très bonne heure comme les vésicules cérébrales qu'il doit envelopper. Sa formation précède de beaucoup celle de la face. Aussi l'ébauche crânienne semble énorme sur les embryons. Le pariétal, la portion squameuse du temporal, l'écaille de l'occipital ne passent pas par la phase cartilagineuse; de nombreux points d'ossification apparaissent directement sur la membrane primitive. Celle-ci, d'ailleurs, n'est pas encore complètement ossifiée à la naissance; il reste des segments souples et fibreux appelés *fontanelles*. Deux d'entre elles, situées sur la ligne médiane, sont constantes et caractéristiques: elles donnent au cours de l'accouchement à la boîte crânienne la flexibilité et la souplesse nécessaires pour traverser la filière génitale.

Physiologie. Le crâne de l'adulte présente des qualités bien spéciales de solidité et d'élasticité. Ses parties constitutives sont incurvées et engrenées entre elles. Elles offrent une grande résistance aux pressions, à la façon des voûtes. La base du crâne, semée d'orifices, est heureusement consolidée de chaque côté par les trois ostéophores qui la divisent en trois étages.

La boîte crânienne peut aussi protéger les organes délicats et si sensibles qu'elle renferme dans sa cavité. Les nombreux sinus veineux de sa face interne sont gonflés de sang, chez le vivant. Avec le liquide céphalo-rachidien, ce sang veineux concourt à établir, dans toute la cavité crânienne, la même pression régulière et constante.

— Méd. Les lésions pathologiques de la boîte crânienne tirent une importance considérable de leur répercussion sur son contenu. Parmi les diverses affections, les unes sont congénitales, les autres acquises. Quelquefois, par suite d'un arrêt de développement des différentes pièces osseuses, le cerveau fait hernie et soulève le cuir chevelu sous forme d'une tumeur molle, animée souvent de pulsations: c'est l'*encéphalocèle*. Dans l'*hydrocéphalie*, l'accumulation du liquide dans l'arachnoïde distend la cavité crânienne, qui acquiert quelquefois un volume très considérable.

Parmi les lésions acquises, les tumeurs néoplasiques des parois crâniennes sont rares. Plus fréquentes et plus intéressantes sont les contusions et les fractures de cause directe ou indirecte, quelquefois dues au contre-coup. Le plus souvent, une simple fêlure de la voûte s'irradie très loin vers la base. Ces fractures, que révèlent des ecchy-moses et l'issue soit par l'oreille, soit par le nez, de sang ou de liquide céphalo-rachidien, sont d'un pronostic grave.



Crâne humain: A, coupe médio-verticale; B, face latérale; C, base (section horizontale). — Crânes de mammifères: D, cheval; E, taupe; F, chat. — Crâne d'oiseau: G, meolagris Mexicana. — Crânes de reptiles: H, tryonix (face supérieure); I, gavial (face inférieure). — Crâne de batracien: J, grenouille (face inférieure). — Crânes de poissons: K, perche; L, brochet; M, esturgeon, os dermique supracranien (le crâne cartilagineux est omis). 1. Os frontal; 2. Pariétal; 3. Occipital; 4. Temporal; 5. Maxillaire supérieur; 6. Apophyse nasale; 7. Trou occipital; 8. Trou ovale; 9. Sella turcica; 10. Apophyse cristalline; 11. Sphénoïde; 12. Fosse cérébelleuse; 13. Bosse orbitaire; 14. Nasal; 15. Ethmoïde; 16. Premaxillaire; 17. Quadrato-jugal; 18. Pterygoïde; 19. Vomer; 20. Rostre.

Le cerveau peut être lésé par une esquille, ou comprimé par l'enfoncement d'un fragment osseux. La rupture d'un des vaisseaux qui rampent à la face interne du crâne détermine quelquefois une hémorragie mortelle. Enfin, plus tard, peuvent survenir des complications infectieuses. En tout cas, procéder minutieusement à l'asepsie de ces deux cavités. La compression cérébrale ou l'hémorragie méningée nécessitent une intervention chirurgicale immédiate.

— Anat. comp. Le crâne, qui n'existe que chez les vertébrés, entoure la partie antérieure de la notocorde, le cerveau. Il présente dans son développement, suivant le rôle qu'il est destiné à remplir, des différenciations successives, qui correspondent à trois états histologiques distincts:

1^o Les trois vésicules cérébrales sont entourées par une membrane enveloppe, constituant le *crâne membraneux*; 2^o Dans la membrane précédente se forment des plaques de cartilage qui servent de support et, dans un état plus avancé, d'organe de protection au cerveau. C'est le *crâne cartilagineux*;

3^o Enfin, chez les vertébrés supérieurs, le crâne s'ossifie d'autant plus complètement que le type est plus élevé. Le *crâne osseux* résulte soit de l'ossification des cartilages (os primaires), soit encore d'os, sans rapport avec ces cartilages, qui proviennent de membranes dermiques: ce sont les os de membranes (os secondaires). Sur la tête osseuse de certains quadrupèdes se développent des appendices connus sous le nom de *cornes, bois*, etc.

— *Poissons*. Le crâne des poissons est composé d'un très grand nombre d'os cartilagineux. Quelques pièces osseuses se rencontrent chez l'esturgeon, mais ce n'est que chez les gnathostomes et les téléostéens que le crâne est complètement ossifié.

— *Batraciens*. Les batraciens ont un crâne formé d'un nombre restreint d'os, dont quelques-uns sont des os de membrane.

— *Reptiles*. Le crâne primordial joue un rôle restreint: les os sont en grande partie des os de membrane. — *Oiseaux*. Très proche de celui des reptiles, le crâne des oiseaux se soule prématurément. Il fait un angle avec le rachis.

— *Mammifères*. Le crâne des mammifères, très volumineux par rapport à celui des vertébrés précédents, est constitué comme celui de l'homme. On doit distinguer les os du crâne proprement dit, et les os de la face.

V. FACE. — Anthrop. Selon la prépondérance du crâne ou du massif facial, on distingue les races supérieures crâniennes et les races inférieures faciales. La science anthropologique, par des mensurations précises, s'efforce de déterminer les diverses variations ethniques. V. ANTHROPOLOGIE, CRANIOLOGIE, PHRÉNOLOGIE.

oratorio que celui-ci, pourtant, ne mit pas en musique. Un autre écrivain anglais, Lydley, tira du texte de Milton le livret d'un autre oratorio, et, lorsque Haydn se rendit à Londres, le chef d'orchestre Salomon lui communiqua ce livret, que le compositeur emporta avec lui à Vienne. Là, le baron Van Swieten, bibliothécaire de l'empereur, traduisit le texte anglais, en y ajoutant plusieurs épisodes. Haydn, déjà âgé de cinquante-trois ans, travailla deux années entières, de 1795 à 1797, à la partition de *la Création*, qui constitue l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. Cette partition fut exécutée le 29 avril 1798, dans les salles du palais de Schwarzenberg, sous la direction de l'auteur : plusieurs exécutions publiques eurent lieu, ensuite, au Théâtre national de la cour. Chœurs et orchestre formaient un ensemble de 180 exécuteurs. Cette musique devint célèbre dans l'Europe entière. L'Opéra de Paris fit exécuter *la Création* le 24 décembre 1800. Les paroles avaient été traduites par J.-A. de Ségur. Nous donnons ici un fragment d'un des airs les plus célèbres :

Andante

Brillant de grâce et de beauté, Contemplant d'un œil
enchanté Des cieux la voûte immense, L'homme en
roi paraît s'avancer avec fierté
Il lève un front majestueux Dans
ses regards fiers, radieux Légèreté lincelle. Pré-
sent d'un Dieu, Son âme y brille en traits de feu

CRÉATIONISME (si-o-niss'm' — rad. *création*) n. m. Théorie de la création des animaux et des plantes, fondée sur le texte de la Genèse pris au sens littéral. Elle voit dans chaque espèce un type immuable, et se trouve, par conséquent, en opposition directe avec le transformisme : *Le créationisme croit que les espèces ont été créées isolément, successivement, et moulées pour toujours dans les formes que nous leur voyons actuellement.* (A. Bordier.)

CRÉATOPHAGE adj. Zool. V. **CRÉOPHAGE**.

CRÉATURE (lat. *creatura*, même sens) n. f. Etre créé : *Créatures animées. Créatures inanimées.* || *Homme, par opposition à Dieu : La foi est le seul lien possible entre la créature et le Créateur.* (Bastiat.)

— Fam. *Personne : Belle, Jolie, Aimable Créature. Bonne Créature. Etrange, Sotte Créature.* || *Femme galeate, de mauvaise conduite.*

— Particulièrement. *Personne dont la fortune ou la position a été créée par une autre, et que l'on considère comme entièrement dévouée aux intérêts de cette autre.*

— En T. d'ascél., *Les biens créés, les biens temporels, les personnes, par opposition aux grâces spirituelles : Se détacher de la créature.*

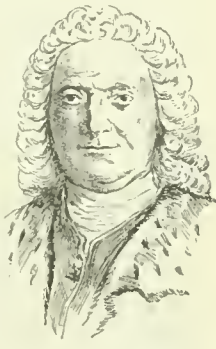
— ANTON. *Créateur.*

CREAZZO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 1.800 hab.

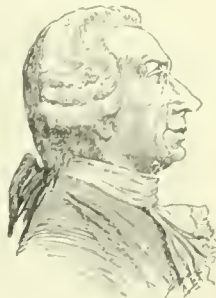
CRÉBILLON (Prosper Jolyot de), poète tragique, né à Dijon en 1764, mort en 1762. Son père, qui était notaire royal, le destinait au barreau, mais la vocation poétique fut la plus forte. Il fit jouer neuf tragédies, les quatre premières avec un grand succès : *Idoménée* (1765); *Atrée et Thyeste* (1767); *Electre* (1769); *Rhadamiste et Zénobie* (1771), qui passe pour son chef-d'œuvre; *Xerxès* (1774); *Sémiramis* (1777); *Pyrrhus* (1782); enfin, après être resté vingt-deux ans éloigné de la scène, *Catilina* (1788), et *le Triumvirat* (1784). Ses contemporains le représentent comme un homme bizarre, insouciant, prodigue, désordonné dans sa vie, mais modeste et bienveillant. Il fut de l'Académie en 1781. Crébillon a été plutôt un grand dramaturge qu'un grand poète ; médiocre dans la peinture de l'âme et l'analyse des passions, il excelle dans l'agencement de l'intrigue et dans l'emploi des coups de théâtre ; son style, souvent déclamatoire, a parfois une grandeur farouche. Le ressort dramatique de toutes ses pièces est la terreur. « Corneille, disait-il, avait pris le ciel ; Racine la terre ; il ne me restait plus que l'enfer. »

Doit-il, il imite encore Corneille et Racine, mais il y mêle les artifices romanesques de La Calprenède et les sombres inventions de son propre génie. On lui a reproché l'abus qu'il fait des méprises et des reconnaissances ; par là, sa tragédie annonce déjà le mélodrame. De son temps, on l'opposait à Voltaire, qui en était jaloux.

CRÉBILLON (Claude-Prospér Jolyot de), fils du précédent, né à Paris en 1767, mort en 1777. Il obtint une très grande réputation par ses contes licencieux (*Lettres de la marquise de ... au comte de ...; l'Écumoire ou Tanzi*



Prosper Crébillon.



Claude Crébillon.

et *Néadariné; les Egarements du cœur et de l'esprit; le Sophra*, conte moral (1745); *Ah! quel conte!*; *la Nuit et le Moment*, etc.). Le fond de ces récits est souvent grossier, mais la forme en est délicate et fine, semée d'allusions satiriques. Crébillon a peint en témoin complaisant l'élégante corruption de la haute société du temps : ce qui ne l'empêcha pas d'être censeur royal, chargé de veiller sur la morale des écrits d'autrui. Honnête homme, d'ailleurs, aussi bien qu'homme d'esprit, il était digne de faire un meilleur emploi de son talent.

CRÉBILLONNAGE (bi-llo-naj' [ll ml.]) n. m. Manière de composer et d'écrire de Crébillon fils.

CREBLEU interj. Juron, abréviation de SACREBLEU.

CRÉBRISULCE (sulss — du lat. *creber*, serré, et *sulcus*, sillon) adj. Ed T. d'hist. nat., Qui offre des sillons très rapprochés.

CRÉCELLE (sèl') n. f. Instrument de bois, formé d'une languette flexible contre laquelle tourne une roue dentée, dont les soubresauts lui font produire un son aigre : *La crécelle sert à annoncer les offices de la semaine sainte.* || Jouet d'enfant, de même forme. || Instrument dont certains baladins et marchands ambulants font usage pour attirer la foule autour d'eux. || Instrument dont se servaient les lépreux, au moyen duquel, pour avertir les passants de leur approche et les engager à s'écarter de leur chemin.

— Par anal. *Mauvaise cloche.* || *Bruit qui imite celui de la crécelle : Les grillons font tant de bruit avec leurs petites CRÉCELLES...* (Th. Gaut.)

— Fam. et fig. *Personne qui ne prononce que des discours dépourvus de sens : Que de CRÉCELLES dans les assemblées politiques!* || *Voix de crécelle, Voix criarde et désagréable.*

— ENCYCL. Archéol. Les *crécelles* liturgiques remplaçaient, et remplacent encore, dans quelques églises, les cloches qui ne doivent pas sonner pendant les trois derniers jours de la Passion. Quelles que fussent leurs dimensions et leurs formes, elles étaient toujours faites de bois. On trouve les formes les plus diverses, depuis les petites crécelles à main rappelant absolument nos jouets modernes jusqu'aux grands appareils à clavier, comme celui de la cathédrale de Bourges. (On appelait encore ces crécelles liturgiques *ROTELLES*, *SIMANDRES* ou *TARTARELLES*.)

CRÉCELLE (se-rèl') n. f. Genre d'oiseaux rapaces, famille des accipitridés, tribu des falconins, comprenant de petites formes à plumage tacheté, variant de couleur suivant les sexes, à tarses longs et forts, à doigts médiocres, à ailes et à queue longues.

— ENCYCL. Les *crécelles*, dont le nom scientifique est *tinunculus* et mieux *cerecheis*, d'après la systématique la plus récente, comptent parmi les plus petits rapaces. On en connaît une vingtaine d'espèces, réparties sur tout le globe, excepté dans l'Océanie. L'espèce type du genre (*cerecheis tinunculus*) fut jadis employée dans la fauconnerie pour le vol au petit oiseau ; commune en France, elle est souvent appelée *émouchet* ; elle émigre en hiver par bandes nombreuses avec la crécellette, espèce plus petite et plus méridionale, jusqu'en Afrique et dans l'Inde. Les crécelles sont chassées pour leur chair assez estimée.

CRÉCELLETTE (rè-lèt') n. f. Oiseau rapace du genre crécelle (*cerecheis tinunculoïdes*), de petite taille, qui habite l'Europe méridionale et suit les vols de sauterelles en continuant ses migrations jusqu'au Sénégal et dans l'Inde.

CRECCHIO, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 2.800 hab.

CRECENTES ou **CRECIENTES**, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur le Miño; 5.690 hab.

CRECHE (du bas lat. *cripia*, même sens) n. f. Mangeoire de plusieurs animaux domestiques dans une étable : *Creche des chevaux, des mulets, des vaches, des brebis.* || Se dit particulièrement de la Mangeoire de ce genre où Jésus fut déposé au moment de sa naissance.

— Par ext. Petit édifice représentant l'étable de Bethléem et les scènes qui suivirent la naissance de Jésus.

— Nom que l'on donne à des établissements de bienfaisance où l'on reçoit, pendant le jour, les enfants des familles pauvres : *La creche est l'auxiliaire de la maternité.* (Dupin.) || Nom donné à quelques hôpitaux d'enfants trouvés.

— Poétiquem. *Berceau :*
Enfant, sur un tambour ma creche fut posée.

CRECHE D'OURS, nom d'une variété de carotte.

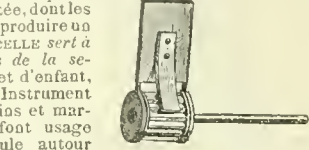
CRÉCY (si) n. f. Variété de carotte : *Cultiver la crécy.* || Soupe ou purée faite avec ce légume : *Manger une crécy.* — Adjectiv. : *Potage crécy.*

CRÉCY-EN-BRIE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arr. et à 15 kil. de Meaux, sur le Grand Morin ; 865 hab. Ancienne châtellenie des comtes de Champagne, Crécy fut, au moyen âge, entouré de forts remparts, dont subsistent encore deux tours. — Le canton a 22 comm. et 9.981 hab.

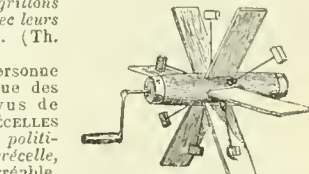
CRÉCY-EN-PONTHIEU, ch.-l. de cant. de la Somme, arr. et à 19 kilom. d'Abbeville, sur le fleuve côtier la Maye ; 1.592 hab. Brasseries, corroiries, serrurerie, tanneries. Cette localité possédait jadis un château qui reçut la visite de plusieurs rois et dont il ne reste plus la moindre trace. Une charte de commune avait été octroyée à Crécy, en 1194, par le comte de Ponthieu, Guillaume Talvas. Patrie du cardinal Jean Lemoine. Prés de ce bourg fut livrée, le 26 août 1346, la bataille de Crécy (v. l'art. suiv.). — Le canton a 23 comm. et 9.992 hab.

CRÉCY (BATAILLE DE). Débarqué à Saint-Vaast-la-Hougue le 12 juillet 1346, Edouard III, après une marche dévastatrice à travers la Normandie, s'était heurté (14 août), à Poissy, à l'armée rassemblée en hâte par Philippe VI, et, fuyant devant un ennemi supérieur, avait filé par le Beauvaisis. Philippe pensait l'acculer entre ses troupes et la Somme, dont tous les passages étaient gardés ; Edouard, guidé par un paysan (Gobin d'Agache), s'échappa par le gué de Blanchetaque (trois lieues d'Abbeville), en vain défendu par Godemar du Fay (24 août). A Crécy, résigné à attendre le choc des Français, il prit une forte position sur les hauteurs qui dominent la vallée des Clercs. La rencontre eut lieu le 26. L'orgueil des chevaliers français qui, malgré leur fatigue et l'heure avancée, ne voulaient pas attendre au lendemain pour engager la bataille, le soleil qui leur doonnait dans les yeux, la mauvaise humeur des archers genois jetés au premier rang, le désarroi causé par la défaite de ces auxiliaires qui, de leurs arcs détremés, ne pouvaient riposter à l'adresse des 3.500 archers d'Edouard et qui effrayèrent les canons anglais plus bruyants que terribles, le défaut de direction et l'absence de discipline amenèrent un désastre. L'armée française fut taillée en pièces : onze princes, parmi lesquels le vaillant roi de Bohême, Jean l'Ancêtre, et quatre-vingts bannerets furent parmi les victimes. Philippe VI, après des prodiges de valeur stérile, s'enfuit au château de La Bray, puis à Amiens. Cette défaite, outre les pertes d'hommes et l'effet moral produit, eut pour résultat d'ouvrir à Edouard le chemin de Calais, qui devait bientôt succomber.

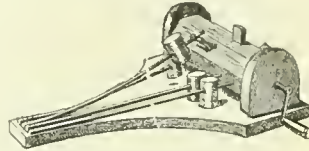
CRÉCY-SUR-SERRE, ch.-l. de canton de l'Aisne, arr. et à 16 kil. de Laon, sur la Serre, affluent de l'Oise ; 1.860 hab. Ch. de f. Nord. Crécy, pourvu d'une charte communale en 1180, fut, plusieurs fois, pris et pillé par les Anglais au XIV^e siècle. — Le canton a 20 comm. et 10.775 hab.



Crécelle.



Grande crécelle à simandre.



Crécelle à marteaux.



Crécelle.



Créche d'ours.

Crémieux reotra à l'Assemblée nationale comme député d'Alger. En 1875, il fut élu séateur inamovible et fut du nombre de ceux qui protestèrent contre le Seize-Mai.

Le décret Crémieux, ainsi nommé parce qu'il fut rendu à l'instigation de Crémieux, est un décret de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, en date du 24 octobre 1870, qui conféra la qualité de citoyens français aux juifs indigènes d'Algérie.

CRÉMIEUX (Hector-Joathan), auteur dramatique, parent du précédent, né et mort à Paris (1828-1892). Il entra, en 1852, au ministère d'Etat, puis écrivit pour le théâtre. Plein d'esprit et de verve, il a composé, le plus souvent en collaboration, des vaudevilles, des drames, des féeries, des comédies et des livrets d'opérettes, dont beaucoup ont eu un très grand succès.

CRÉMILLE (Louis-Hyacinthe BOYER de), général français, né en 1700, mort en 1768. Cadet aux gardes françaises, il fut nommé, en 1734, maréchal général des logis, des camps et armées du roi. Il dirigea presque toutes les opérations de l'armée de Flandre, sous le maréchal de Saxe, et prit seul les dispositions nécessaires à l'investissement de Maëstricht (1748), ce qui lui valut le grade de lieutenant général.

CRÉMOCARPE n. m. Fruit des ombellifères, composé de deux akènes qui sont suspendus, lors de leur maturité, au sommet des deux branches de la columelle.

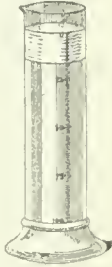
CRÉMOCÉPHALE n. m. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénecionées, renfermant une seule espèce, qui croit dans l'Inde et dans les îles de l'Afrique australe.

CRÉMONINO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 1.800 hab.

CRÉMOLOBE n. m. Genre de plantes grimpanes, de la famille des crucifères, tribu des thlaspidées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent au Pérou et au Chili.

CRÉMOMÈTRE (de crème, et du gr. mètron, mesure) n. m. Instrument qui fait connaître la quantité de crème que le lait contient. On dit aussi LACTOMÈTRE.

— Encycl. Le crémomètre est constitué par un long tube cylindrique à pied, soigneusement gradué du haut en bas de 0 à 100, ce dernier chiffre étant placé à la partie inférieure du vase. Après un repos de vingt-quatre heures, le lait versé dans le crémomètre laisse remonter à sa surface la quantité de crème qu'il contient. Il suffit de lire sur l'échelle la division correspondant séparant la crème du lait; le chiffre indiqué montre la quantité, en centimes, de la crème.



Crémomètre.

CRÉMONA (Luigi), mathématicien italien, né à Pavie en 1830. En 1848, il prit part à la guerre de l'indépendance italienne, et concourut à la défense de Venise. Après la capitulation, il reprit ses études, devint successivement professeur de mathématiques aux lycées de Crémone et de Milan, puis de géométrie supérieure à l'université de Bologne; il fut ensuite nommé directeur de l'École d'application des ingénieurs, à Rome, qu'il était appelé à réorganiser. En dehors de nombreux mémoires, insérés dans des périodiques scientifiques, il a publié : Introduction à une théorie géométrique des courbes planes (Bologne, 1862 [trad. en allem. par Curtze]); Mémoire sur les transformations rationnelles (1863); Préliminaires d'une théorie géométrique des surfaces (1866), traduits en allemand par Curtze et réunis à un Mémoire de géométrie pure sur les surfaces du troisième ordre, couronné par l'Académie des sciences de Berlin en 1866 (Berlin, 1868); Les Figures réciproques dans la statistique graphique (Milan, 1872 [trad. en franç. par Bossuet, Paris, 1885]); Éléments de géométrie projective (Turin, 1873); Éléments de calcul graphique (1874 [trad. en franç. par Dewulf, Paris, 1875]).

CRÉMONA (PROVINCE DE), division administrative du royaume d'Italie, dans la Lombardie, bornée par le Pô au S., l'Adda à l'O., l'Oglio à l'E., entre les provinces de Bergame au N., Brescia au N.-E., Mantoue à l'E., Reggio et Parme au S., Plaisance et Milan à l'O.; 1.736 kilom. carr.; 302.000 hab.; 3 circondari: Casalmaggiore, Créma et Crémone.

Tout entière dans la plaine du Pô, cette province est extrêmement fertile et produit du lin, du riz, du maïs; on y cultive le mûrier. L'industrie textile y est assez active. Malheureusement, la pellagre, amenée par la consommation presque exclusive de la polenta de maïs, y fait de cruels ravages (4 p. 100 des habitants en sont atteints).

CRÉMONA lat. Cremona, ville d'Italie (Lombardie) prov. de Crémone; sur la Cremonetta, affluent gauche du Pô; 37.635 hab. (Crémonais, aises.) Evêché suffragant de Milan. Crémone est une belle ville, entourée d'une ceinture bastionnée de forme ovale, avec de larges rues droites, de vastes places, de belles maisons et quelques palais de grande apparence. La cathédrale, bâtie au XII^e siècle, remaniée au XV^e, est une des plus belles de l'Italie du Nord; mais le monument le plus célèbre est le Torrazzo, tour de

121 mètres, bâtie au XIII^e siècle. On remarque encore les ruines du château de Santa-Croce. L'industrie des draps, du coton, de la soie, des chapeaux, est active; celle de la lutherie a fait, au XVII^e et au XVIII^e siècle, la célébrité de Crémone, patrie des Amati, Guarneri et Stradivarius. — Le circondario de Crémone a une superficie de 979 kilom. carr., et une population de 174.488 hab.

— Histoire. Crémone a été une des premières colonies romaines de la Gaule cisalpine. Elle a joué un grand rôle dans les guerres civiles du I^{er} siècle de l'empire romain, puis dans les querelles des guescltes et des gibélines. Réunie au duché de Milan, elle a dû à sa forte position stratégique d'être souvent occupée par les armées françaises et autrichiennes. En 1702, Crémone était le quartier général de l'armée franco-espagnole, commandée par le maréchal de Villeroi. Le prince Eugène, campé aux environs, résolut d'enlever l'état-major français. Avec la complicité d'un habitant, il réussit à introduire de nuit, dans la place, quelques-uns de ses hommes, qui ouvrirent les portes à leurs camarades, puis il y pénétra lui-même à la tête d'une partie de ses troupes. Villeroi fut arrêté au saut du lit. Mais le régiment Royal-des-Vaisseaux et deux régiments irlandais, qui faisaient partie de la garnison, improvisèrent la défense en barricadant les rues. Le marquis de Praslin, seul général qui n'eût pas été fait prisonnier, fit couper le pont du Pô, et le prince Eugène n'eut que le temps de s'échapper pour rejoindre le gros de ses troupes, mais il emmena l'ingénieur Villeroi. La mésaventure de Villeroi suggéra à quelque loustic le spirituel quatrain qui courut alors :

Français, rendons grâce à Bellone,
Notre bonheur est sans égal,
Nous avons conservé Crémone
Et perdu notre général.

CRÉMONA n. m. Mus. Violon fabriqué à Crémone : Le meilleur crémone ne peut supplanter le talent.

— n. f. Techn. Espèce d'espagnolette pour la fermeture des croisées. || Sorte de tissu croisé.

CRÉMONINI (César), philosophe italien, né en 1550 à Cento (duché de Modène), mort à Padoue en 1631. Il fit ses études à Ferrare, où il fut nommé professeur de philosophie, à l'âge de vingt et un ans. Il enseigna la philosophie durant cinquante-sept ans : à Ferrare, jusqu'en 1590, puis à Padoue, où on lui donna en même temps une chaire de médecine. Sa réputation de savant s'étendit bientôt au loin. Il fut le dernier représentant de l'école de Padoue. Sa philosophie est tout abstraite, toute livresque; l'investigation se réduit, chez lui, à une série de définitions, et la démonstration à un enchaînement de syllogismes. Il doit d'ailleurs à Platon autant qu'à Aristote. Il divisa la philosophie en philosophie active (la morale), et en philosophie contemplative (la science); il distingue la science révélée et la science rationnelle; la physique, qui est la science des modifications naturelles de l'être, s'achève dans la métaphysique, qui est la science des lois essentielles de l'être. La physique exclut la considération des causes finales, c'est-à-dire d'une intelligence immanente. La métaphysique conduit à Dieu, qui est acte simple ou l'intelligible et l'intelligence se confondent. Crémonini croit à des intelligences célestes, qui président aux destinées des divers mondes. Il est malaisé de dire s'il est panthéiste ou matérialiste; il professe que le principe de l'être est à la fois universel et individuel; il semble qu'il nie l'immortalité de l'âme et qu'il admette pourtant une raison éternelle à laquelle nous pouvons participer.



Crémone.

CRÉMOSPERME (spérm — du gr. krémaô, je suspends, et sperma, graine) adj. Se dit des plantes dont les graines sont attachées au plectra par leur sommet ou par leur partie moyenne.

CRÉMOYELLE (corrupt, du mot cramoisole) a. f. Bonnet ou toque d'homme porté au XVII^e siècle. (Les statuts de la corporation des bonnetiers obligent l'apprenti qui veut passer maître à prendre deux livres de laine et à fabriquer lui-même une amusse ou deux crémoyses. D'après Gay, les bonnetiers fabriquant ces crémoyses habitaient surtout le faubourg Saint-Marcel.) V. CRAMOISOLE.

CRÉNAGE (naj) n. m. Action de créner, d'évider la partie débordant le corps d'un caractère d'imprimerie. || Faire une entaille, un crao, sur la tige d'une lettre. (On dit aussi CRÉNERIE.)

CRÉNAMON n. m. Genre de plantes, de la famille des chloracées.

CRÉNASTRE n. m. Echin. Syn. de PENTASTÉRIE.

CRÉNATE n. m. Sel dérivant de l'acide crénique.

CRÉNATÉ, ÉE adj. Qui contient des créates : Eau minérale CRÉNATÉE.

CRÉNATULE ou CRÉNATULA (kré) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, comprenant des formes à pied allongé, canaliculé, à coquille mince, aplatie, feuilletée, à valves presque égales. (On connaît huit espèces de crénatules, habitant la mer Rouge et l'océan Indien, toutes vivent dans les éponges.)



Crénatule.

CRÉNAU (no) n. m. Cage à pontons, ronde et bombée. V. MUE.

CRÉNAU (no — de éren, anc. forme de cran) n. m. Fortif. V. la partie encycl.

— Art milit. V. la partie encycl.

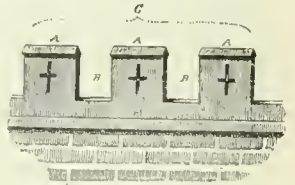
— Blas. Figure héraldique, représentant soit un merlon isolé, soit une portion d'ensemble de créneaux avec les embrasures et les merlons. (Les pièces surmontées de créneaux sont dites « crénelées » de tant de pièces.)

— Céram. Nom donné par les potiers aux ouvertures des fourneaux de cuisson.

— Mar. Tuyau de plomb ou de bois, servant au passage des ordures.

— Encycl. Archéol. Le sens exact de ce mot est aujourd'hui à peu près oublié. Le créneau est l'ensemble de ce pleu qui est le merlon, et de ce vide qui est l'embrasure. C'est une grossière erreur de langue d'appeler « créneau » le merlon seul. Par extension, on donna le nom de créneaux à tous les motifs décoratifs présentant cette disposition de pleins et de vides alternés; on disait : une coupe à couvercle crénelé, des emmanchures à créneaux, etc., même si l'ornement était ciselé sur une surface continue, où l'appareil de créneaux était tracé et ciselé en bas-relief ou en simples traits de burin.

— Art milit. Aujourd'hui on appelle créneau une ouverture qui permet aux défenseurs, protégés par une muraille, par des palissades ou des planches, de tirer sur les assaillants sans se découvrir. On distingue les créneaux de couronnement, disposés à la partie supérieure d'une muraille, comme les traditionnels créneaux du moyen âge; les créneaux d'étage, pratiqués en un point quelconque d'une muraille, puis les créneaux machicolés, disposés de façon à permettre de tirer sur les assaillants placés au pied même de la muraille; d'où le nom qu'on leur donne aussi de créneaux de pied. On distingue dans un créneau, autour de son ouverture, au moins s'il est pratiqué dans une muraille assez épaisse, un fond, des faces latérales ou joues, et une partie supérieure. De l'inclinaison du fond et des joues dépend l'étendue du champ de tir que donne le créneau. Plus le fond est incliné et voisin du pied de la muraille, plus est faible l'angle mort existant autour de ce pied. Mais, d'autre part, il convient de maintenir le créneau à une certaine hauteur, au moins 2 mètres au-dessus du sol extérieur, pour empêcher les assaillants de l'embrasser, c'est-à-dire de tirer au travers sur les défenseurs.



A, merlon; B, embrasure; C, créneau.

On perce souvent des créneaux irréguliers, à coups de pioche ou au moyen de pétards, dans les maisons et les murs de clôture qu'on met en état de défense au cours d'une bataille. Ou bien encore, dans les retranchements de campagne, on établit des créneaux au moyen de sacs à terre. Enfin, les murailles de certains ouvrages de fortification présentent parfois des ouvertures qui sont de véritables créneaux, mais destinés au tir des bouches à feu, et non plus à celui des armes portatives. On les appelle alors des embrasures.

CRÉNÉE du gr. kréné, fontaine) n. f. Mythol. Nade ou nymphe des fontaines.

— Bot. Genre de plantes de la famille des lythariées, tribu des lythrés, comprenant deux espèces, qui croissent à la Guyane.

CRÉNELAGE (taj) n. m. Action de faire de petits craes sur le rebord d'une pièce de monnaie. (On dit plus souvent GRÉNETIS.) || Ensemble des craes. || Etat de ce qui est crénelé.

CRÉNELÉ, ÉE adj. Muni de créneaux : Tour CRÉNELÉE. || Par ext. Retranché, défendu : Les burgraves, CRÉNELÉS dans leurs trous, maîtrisaient le ravin et la vallée. (V. Hugo.)

|| Par anal. Muni de découpures, qui rappellent des créneaux : Monts CRÉNELÉS. Salle CRÉNELÉE de spectateurs. (Hégés. Moreau.)

— Blas. Se dit de toute pièce héraldique surmontée d'un appareil dentelé rappelant des créneaux et qui est tourné vers le chef de l'écu. (Crénelé est l'opposé de bastillé.)

Le crénelé est particulièrement l'attribut des tours et châteaux qui sont couronnés de créneaux, c'est-à-dire de merlons et de leurs embrasures; mais il s'applique aussi aux fascés, aux bandes, au chapé, etc.

— Bot. Qui est pourvu de crénelures. (Se dit des feuilles, des folioles, des sépales, des bractées et même de certains fruits.)

— Monn. Qui a des dentelures sur son épaisseur : Monnaie CRÉNELÉE.

— Zool. Qui présente des craes, des dentelures sur ses bords : Elytre à côtes CRÉNELÉES.

CRÉNELÉE (lé) n. f. Pêch. Nom vulgaire d'une variété de perche.

CRÉNELER (rad. créneau. — Double l devant une syllabe muette : Je crénelle. Tu crénelleras) v. a. Munir de créneaux : CRÉNELER une muraille.

— Mécan. Créneler une roue. Pratiquer des dents, soit sur la circonférence, soit sur les côtés de la roue.

— Monn. Exécuter le cordon d'une pièce de monnaie, sur son épaisseur.

Se créneler, v. pr. Être crénelé.

CRÉNELURE n. f. Dentelle en créneaux : Les CRÉNELURES d'une aile d'insecte, d'une pièce de monnaie, d'une dentelle.

— Anat. Dentelures des os du crâne.

— Archit. Sorte de dentelle, que l'on exécute sur des créneaux.

— Bot. Terme pour désigner les dents obtuses, arrondies des bords des feuilles, des sépales, etc.

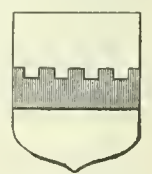
— Chir. Disposition des pièces qui servent à guider les instruments tranchants, lorsqu'on incise de dedans en dehors ou à une assez grande profondeur.

— Techn. Ravalement en dents de scie.

CRÉNEQUIN, CRÉNEQUINIER n. m. Art milit. anc. Autres formes des mots CRANEQUIN, et CRANEQUINIER.

CRÉNER v. a. Pratiquer l'opération du crénage sur les caractères d'imprimerie. Crénelé, ée part. pass. du v. Créner.

— Bot. Syn. de CRÉNELÉ, ÉE. — Substantif. n. f. Lottre crénelé : Caractère dans lequel il y a beaucoup de CRÉNELÉS. — Créner, v. pr. Être marqué d'un cran, d'une entaille : Certaines lettres se CRÉNESENT.



D'argent à la fasce de gueules crénelée de trois pièces et deux demies.

CREULLY, ch.-l. de cant. du Calvados, arr. et à 15 kil. de Caen, fort de la Seules; 677 hab. Église romane; vieux château fort, uno des plus anciennes et des plus remarquables forteresses du Calvados, auquel se rattachent de nombreux souvenirs historiques. Robert de Kent, fils naturel du roi Henri 1^{er} d'Angleterre, était devenu baron de Creully en 1108. Ce château soutint de nombreux sièges. Il fut démoli, en partie, au xvii^e siècle. — Le canton a 25 comm. et 8.495 hab.

CREUPÉE (p^o — rad. crêpe) n. f. Espèce d'omelette épaisse, qu'on fait avec de la farine, en Lorraine.

CREUS ou **CREUZ** (CAP DE) [lat. *Promontorium crucis*], promontoire situé à l'extrémité nord-est de l'Espagne, le plus oriental de la péninsule Ibérique et le plus occidental du golfe du Lion (*l'Aphrodisium promontorium* des anciens).

CREUSAGE (suj^o) n. m. Action de creuser : *Le CREUSAGE d'un puits.* (Pour les puits de mine, on dit mieux FONÇAGE.) || En gravure. Action d'enfoncer plus profondément le burin dans la planche de bois ou de métal : *Le CREUSAGE des planches s'opère de diverses façons.*

CREUSE, rivière de France, affluent de la Vienne, sortie au N. du mont Odonzo (Limousin), dans des terrains imperméables. Elle coule d'abord par une vallée étroite et pittoresque, admirablement décrite par George Sand, puis dans une plaine médiocrement fertile, par Felletin, Aubusson, Ahun, près duquel elle côtoie un petit bassin houiller (Creuse); Argenton, où elle longe les marais de la Breane (Indre), La Haye-Descartes et Port-de-Piles (Indre-et-Loire), et se jette dans la Vienne, après avoir reçu : à droite, la Claise; à gauche, la Gartempe (170 kilom.), qui lui déverse les eaux de la Marche. Torrent raviné à crues formidables dans son cours supérieur, c'est ensuite une rivière peu profonde et assez pacifique.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de la haute Marche, de quelques parties du Limousin, du Poitou, du Berry, du Bourbonnais, de l'Auvergne et tirant son nom de

persion d'eaux, sont : le Cher, la Creuse, le Taurion. Aucune rivière n'est navigable sur le territoire de ce département, mais on y fait flotter du bois à bûches perdues, sur la Creuse et le Taurion.

Le climat de la Creuse se ressent de l'élevation du sol et du grand nombre de ruisseaux, de sources qui arrosent le pays en tous sens. Il est en général froid et humide, avec variations brusques; les pluies, abondantes au printemps, succèdent à des hivers longs et rigoureux, qui couvrent de neige, souvent pendant plusieurs mois, les cantons du Sud-Est; mais l'automne y est ordinairement fort beau.

Le sol du département de la Creuse se compose d'une faible couche de terre végétale, reposant sur des roches granitiques, sauf quelques lambeaux de terrains secondaires (bassin houiller d'Ahun) et tertiaire. A part la houille, aucun produit minéral n'est exploité dans la Creuse.

Outre les sources thermales d'Evaux, la Creuse en possède une vingtaine d'autres, mais peu aménagées.

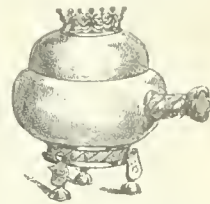
La grande industrie est la fabrication des sabots et aussi l'exécution des gros travaux de maçonnerie, mais les habitants de la Creuse s'en vont au loin exercer ce dernier métier. En effet, chaque année, au printemps, une grande partie des hommes valides émigrent et vont chercher fortune dans les grandes villes (de préférence Lyon, Paris, etc.) pour rentrer fidèlement au foyer vers le commencement de l'hiver, ayant fait, sur leur maigre salaire de maçon, quelques économies qu'ils consacrent à agrandir leur patrimoine. Les landes incultes de la Creuse sont encore très étendues.

L'industrie est presque entièrement concentrée dans trois villes : Aubusson et Felletin, dont les célèbres manufactures de tapisseries sont les plus belles de France après celles des Gobelins et de Beauvais, et Bourgneuf, qui possède des papeteries. Ailleurs, on ne trouve que quelques tanneries, brasseries, filatures de laine, tileries et fabriques de poterie commune. Le commerce est peu étendu; la Creuse n'exporte que son beurre, ses œufs, ses

débit des eaux qui les suivent, est de plus en plus douteuse.)

CREUSEMENT adv. En creusant, en enfonçant. || Fig. D'une façon creuse, chimérique.

CREUSEQUIN (kin — du bas lat. *crucquinus*) n. m. Vase à bords, de la catégorie des cailliers, en usage aux xiv^e et xv^e siècles, et composé d'un récipient en sphère aplatie, avec large ouverture, et couvercle pouvant servir de gobelet.



Creusequin (xv^e s.).

— ENCYCL. Les creusequins étaient des objets de luxe; on les faisait en toutes sortes de matières : en or, en argent, en pierres dures, en bois de madré, etc. Certains sont munis d'un manche servant à prendre le vase pour verser. D'autres creusequins, faits de deux coupes appliquées l'une contre l'autre et assemblées par une charnière, semblent avoir été des drageoirs.

CREUSER (rad. creux) v. a. Percer un creux, faire un creux, ouvrir un creux : *CREUSER la terre, une pierre.* || Pratiquer, ouvrir : *CREUSER un port, une fosse.* || Rendre plus profond : *CREUSER un puits qui ne donne pas assez d'eau.* || Enfoncer, rendre plus creux, en parlant des yeux, des traits du visage : *La maladie CREUSE les joues.*

— Fig. Sonder, approfondir : *CREUSER un sujet.* || Produire un vide moral dans : *Les biens de la terre ne font que CREUSER l'âme et en augmenter le vide.* (Chateaub.) || *Creuser sa fosse, Creuser son tombeau.* Altérer sa santé par des excès; se rendre soi-même la cause de sa mort. || *Creuser un abîme.* 1^o Préparer ce qui doit causer la perte, la ruine de quelqu'un ou de quelque chose; 2^o Séparer, démembrer, de manière que rien ne puisse rétablir l'union.

— Fam. *Creuser l'estomac* ou *absolom.* Creuser, faire éprouver un grand appétit.

— Grav. Revenir sur une taille pour la rendre plus profonde. || Dans la gravure sur bois, Eviter certaines parties qui doivent marquer plus légèrement que les autres.

Creuse, ée part. pass. du v. Creuser.

— Substantif. n. m. Résultat de l'action de creuser : *Des CREUSES effectués par les rivières.* (Peu usité.)

Se creuser, v. pr. Être creusé; être, devenir creux.

|| Creuser pour soi : *Quelques animaux se CREUSENT des demeures souterraines.* (Buff.)

— Fig. Se fatiguer par des méditations au des recherches : *Ma tête et mon esprit se CREUSENT.* (M^o de Sév.)

|| *Se creuser l'esprit, la tête, le cerveau.* Se fatiguer l'esprit pour approfondir une matière, pour découvrir quelque chose. || *Se creuser un tombeau.* V. CREUSER.

— SYN. Creuser, approfondir. V. APPROFONDIR.

CREUSET (s^o) n. m. Techn. Vase généralement fait de terre réfractaire, de noir animal, etc., qu'on emploie dans les laboratoires de chimie et dans plusieurs arts industriels pour fondre ou calciner certaines substances.

— *Creuset brasqué*, Creuset dont l'intérieur est garni d'une légère couche de pâte faite avec du charbon de bois pulvérisé, légèrement humecté et fortement battu.

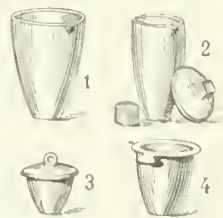
— Fig. Moyen, cause de destruction ou de préparation : *Sa main est un CREUSET où l'argent se fond.* || Moyen d'épuration morale ou intellectuelle, moyen d'essai, d'analyse : *L'âme s'épure au CREUSET des revers.* (Volt.)

— Bot. Syn. de CREUSOT.

— Métall. Partie inférieure d'un fourneau, au-dessous des tuyères, dans laquelle se rassemble le métal fondu.

— Zool. Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre *creculum*. V. ce mot.

— ENCYCL. Métall. Les matières employées à la confection des creusets sont : les terres réfractaires, la porcelaine, le platino, la fonte, la plombagine, le coke, le noir animal agglutiné et la chaux vive. La forme des creusets varie beaucoup. Ceux des laboratoires sont quelquefois munis de couvercles de même matière qui permettent d'isoler les substances que l'on y essaye. Ils sont, le plus souvent, en terre réfractaire. Les creusets de fonte ne sont guère employés que pour la fusion du plomb. Les creusets de platine sont rarement employés, mais ils sont indispensables pour l'analyse des matières siliceuses. Les creusets poreux ou absorbants, connus sous le nom de « con-



Creusets : 1. Rond en grès; 2. En plombagine; 3. En porcelaine de Saxe avec couvercle; 4. En platine.

pelles », sont faits de poudre d'os humectée et comprimée dans un moule; on les emploie pour les essais des matières d'or ou d'argent. Les creusets réducteurs de plombagine sont employés pour la fusion des alliages d'or et d'argent. On se sert aussi, pour la fonte des métaux devant servir au moutillage, de creusets d'argile, de creusets de fer bien forgé et bien battu.

Les creusets de verreries sont fabriqués avec un mélange de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux. Ils sont d'assez grande dimension.

Les creusets des fabriques d'acier fondu, primitivement formés d'argile et de plombagine, se font couramment aujourd'hui avec des argiles auxquelles on ajoute de la poussière de coke et de la plombagine.

Pour la fonte du platino, on emploie de petits creusets de chaux vive calcinée.

CREUSEUR n. m. Celui qui creuse, qui approfondit, qui va au fond des choses : *DES CREUSEURS d'antiquité.* (Volt.)

|| Peu usité.

CREUSIA (kré-u — nom mythol.) n. f. Genre de crustacés cirrariés thoraciques opéculés, famille des balaniides, comprenant des balanes ou glands de mer à base cupuliforme, à couronne formée de quatre pièces rayonnées. (L'espèce type du genre, *creusia spinulosa*, habite l'Océan.)

CREUSISTE (sist) n. m. Fabricant de creusets.

CREUSOIR (so-oir) n. m. Outil, sorte de gouge dont le luthier se sert pour creuser la table d'un instrument de musique. (Atelier où l'on fait des creusets.)



la rivière qui le traverse; il est compris entre les départements suivants : Indre, Allier, Puy-de-Dôme, Corrèze et Haute-Vienne. Superf., 5.605 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (Guéret, chef-lieu, Aubusson, Bourgneuf et Boissac); 25 cant.; 266 comm., et une population de 279.366 hab. Il forme, avec la Haute-Vienne, le diocèse de Limoges, suffragant de Bourges; dépend du 12^e corps d'armée et de la 11^e inspection des points et chaussées; ressortit à la cour d'appel de Limoges, à l'académie de Clermont, à la 21^e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Périgueux.

Un dans son ensemble, ce département présente la forme d'un ovale irrégulier, couvert de montagnes qui prolongent les monts d'Auvergne et du Limousin; c'est une succession de croupes arrondies, séparées par de profondes coupures; pays très pittoresque, célèbre par George Sand. La partie du sud et du sud-est est la plus élevée de beaucoup; les points culminants sont : la montagne de Féniers (920 m.), la Courtine (931 m.), le Signal de la Fagette (886 m.), le mont du Mas d'Artige (895 m.). Les principales rivières qui arrosent ce département, centre important de dis-

porces gras, ses agneaux, un peu de seigle et les produits de ses manufactures.

CRÉUSE, Myth. gr. Fille du Priam et d'Hécube, première épouse d'Énée et mère d'Ascanio ou Iulo. Elle disparut pendant l'embarquement de Troie. — Fille d'Erechthéon, roi d'Athènes, et de Praxithée. (Elle fut mère d'Apollon; elle épousa Xouthos, fils d'Hellen, et fut la mère d'Ian, de Doros et d'Achéos.) — Fille de Créon, roi de Corinthe. (Elle épousa Jason, après qu'il eut répudié Médée. Celle-ci lui envoya comme présent de noces une robe qui s'enflammait sur elle et la consumait avec le palais.) — Naïade, fille de l'Océan et de la Terre. (Elle épousa Pénéce, fut mère d'Hypsée, roi des Lapithes, et de Stilbé, qui fut aimée d'Apollon.)

CREUSEMENT (man) n. m. Techn. Action de creuser; état qui en résulte : *Le CREUSEMENT d'un canal.*

— Géol. *Creusement des vallées.* Érosion plus ou moins vaste produite par les cours d'eau. (La théorie des grands courants diluviens, qui prétendait expliquer la grande largeur des vallées actuelles par rapport au faible

partio contra du glacier d'une part, et les bords de l'autre. Enfin, les crevasses sont dites frontales, à l'extrémité inférieure des glaciers, où elles se sont formées à la suite de l'épaississement de la masse glaciée sur un espace plus large. Les crevasses commencent par dessiner à la surface des glaciers de minces fissures, qui s'élargissent progressivement; elles atteignent parfois, en quelques jours, une profondeur de plusieurs mètres.

Crevasse sismiques. On nomme ainsi des cassures du sol, produites par les tremblements de terre. Ces crevasses se referment quelquefois immédiatement, d'autres restent toujours béantes. Celles qui ont déclaré le sol des Calabres, lors du tremblement de terre de 1783, sont restées fameuses.

Méd. Les crevasses disparaissent généralement dès qu'on les soustrait à l'action du froid. On les guérit aussi à l'aide d'excisions avec l'huile d'aman-des douces ou un corps gras adoucissant. Leur siège varie : les seins, l'urètre, les tumeurs adrénales, les muqueuses, peuvent être ainsi fendillés. Souvent, aussi, la crevasse accompagne d'autres phénomènes morbides, comme l'engorgement, l'hémorroïde et la fissure à l'anus. Le froid n'est pas, dans la crevasse anale, ou fissure, la cause du mal; c'est une rupture sous l'action des efforts répétés de la défécation, chez les constipés.

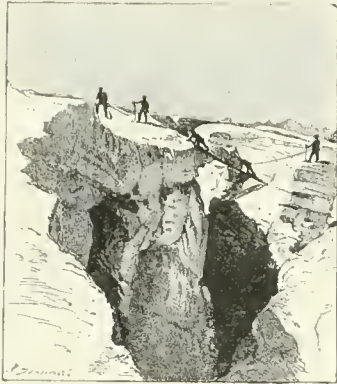
CREVASSER (va-sé) v. a. Produire des crevasses sur : Le froid crevassa les mains.

Grav. Faire un pâté, un pochis sur : CREVASSER sa planche.

Se crevasser, v. pr. Devenir crevassé.

CREVASSÉE (va-sé) n. f. Fente, crevasse. (Peu usité.)

CREVAUX (Jules-Nicolas), médecin de la marine et explorateur français, né à Lorquin (Meurthe) en 1847, mort dans le Gran Chaco en 1882. Après s'être distingué pendant la guerre franco-allemande, Crevaux consacra sa vie à d'importantes explorations dans l'Amérique du Sud. Dans ses deux premiers voyages, il explora les monts Tumuc-Humac et divers affluents de l'Amazone et de l'Oyapock (1876-1879). L'année suivante, il remonta le rio Magdalena, franchit la cordillère des Andes, et réussit à atteindre l'Orénoque par un affluent encore inexploré, le Guaviaro. Crevaux visita aussi, dans le delta de l'Orénoque, les Indiens Guaraouanos avant de rentrer en France. Il en rapporta bientôt après, dans le but d'explorer le haut Paraguay et d'atteindre l'Amazone, en étudiant quelques-uns de ses affluents de rive droite. Mais, à son arrivée à Buenos-Ayres, on lui fit comprendre l'intérêt d'une exploration du rio Pilcomayo, qui traverse le Gran Chaco boréal et qui, exploité, servirait, on le croit, à quelque sorte de trait d'union entre la Bolivie et la République Argentine; aussi Crevaux se décida-t-il à faire la reconnaissance du Pilcomayo. C'est sur les bords de cette rivière qu'il fut assassiné avec ses compagnons par les Indiens Tobas, dans des circonstances que les Français A. Thourar a précisée dans un peu plus tard (1883). La relation des explorations de Crevaux a été publiée sous ce titre : Voyages dans l'Amérique du Sud (1883).



Une crevasse glaciaire.



Jules Crevaux.



Costumes à crevés (XVII^e s.).

gnons contre le dauphin de France, puis jona un rôle important dans les fameuses négociations qui précédèrent le traité d'Arras (1435), où il amena la réconciliation du duc de Bourgogne Philippe le Bon avec Charles VII, ce qui fut le coup le plus sensible porté à la cause anglaise en France.

CREVECOEUR (Philippe de), fils de Jacques de Crève-coeur, baron d'Esquerdes, maréchal de France, mort à l'Arles (Rhône) en 1494. Il fut élevé à la cour du duc de Bourgogne et devint l'un des favoris de Charles le Téméraire, qui le nomma gouverneur de Péronne, Montdidier et Royo, en 1463. Il combattit les armées de Louis XI en Picardie et en Artois, et fut battu sous la bannière de Charles le Téméraire, à Granson (1476), Morat (1476) et Nancy (1477). Après la mort du Téméraire, par l'entremise de Comines, il passa au service du roi de France, qui le nomma gouverneur de La Rochelle; mais il se fit battre à Guinegate (1479). Charles VIII le nomma maréchal de France et lui donna le gouvernement de la Picardie. Il joua un rôle important dans la conclusion des traités d'Arras (1482) et d'Étaples (1492), et fut nommé, en 1492, grand chambellan de France.

CREVECOEUR (Hector SAINT-JOHN de), agronome français, né à Caen en 1731, mort en 1813. Pendant vingt-sept ans, il exploita un établissement agricole près de New-York, puis revint en France (1784), et introduisit la culture de la pomme de terre dans la basse Normandie. On a de lui : Lettres d'un cultivateur américain (1784); Voyage dans la haute Pensylvanie et dans l'Etat de New-York (1801).

CREVECOEUR-LE-GRAND, ch.-l. de cant. de l'Oise, arr. et à 38 kilom. de Clermont, vers la source de la Celle, affluent de la Somme; 2.189 hab. Ch. de f. Nord. Fabrications de lainages, briqueteries; château du XV^e siècle. — Le canton a 20 comm. et 7.567 hab. (Dans le même arrond., Crèvecoeur-le-Petit; 101 hab.)

CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT (lat. Crepicoordium), comm. du dép. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut, non loin de son confluent avec le ruisseau d'Esnes; 2.335 hab. Carrières, tourbières, brasseries, fabrique de chaux, sucreries, moulins. Vestiges des anciennes fortifications et d'une église du XII^e siècle.

— Histoire. La petite seigneurie de Crèvecoeur fut souvent mêlée aux événements les plus importants de l'histoire de France, et son nom lui viendrait, dit-on, des échecs nombreux dont elle fut le théâtre. Charles le Mauvais, roi de Navarre, subit, dans le château de Crèvecoeur, une captivité de plusieurs mois. Charles-Quint campa avec son armée dans les environs de Crèvecoeur. Les Espagnols l'assiégèrent au XVI^e siècle et furent repoussés par les vainqueurs de Rocroi.

CREVÉE o. f. Bo T. de chass., Nom qui, dans certaines contrées, sert à désigner une nombreuse troupe d'oiseaux de passage : Une crevée de canards sauvages.

CREVEL (Jacques), juriconsulte français, né aux Ifs (Calvados) en 1692, mort en 1764. Il fut avocat au parlement de Rouen, et professeur de droit à l'université de Caen, dont il fut recteur en 1721. Il soutint une lutte énar-gique contre les jésuites, et les contraignit à faire réparation à l'université qu'ils avaient outragée.

CREVE-LA-FAIM (fin) a. m. Pop. Malheureux, misérabla : Des creve-la-faim.

CREVELLE a. f. Mar., moll. et techn. V. CARAVELLE.

CREVER (du lat. *crepare*, même sens. — Change e en é devant une syllabe muette : Je creve. Tu creveras) v. a. Faire rompre, faire éclater : CREVER un sac à force de le remplir. Eau débordée qui crevent leur digue. Pratiquer une ouverture dans : CREVER un abcès.

— Faire mourir ou rendre perclus par un excès de fatigue : CREVER son cheval.

— Pop. Faire boire et manger avec excès : Il les creva de bonne chère. (Acad.) Tuer : CREVER un bourgeois. — Crever la peau, la paillasse, même sens.

— Loc. div. : Crever un œil, Crever les yeux à quelqu'un, Le rendre borgne ou aveugle. Fig. et fam. Crever les yeux, Être tout à fait devant les yeux et n'être pas vu : Nous cherchons quelquefois ce qui nous creve les yeux. — Être tout à fait évident : Il ne faut condamner un homme que lorsque sa culpabilité creve les yeux. — Aveugler, empêcher de voir certaines choses : Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement. (Pasc.) Crever le cœur, Causer une grande compassion, un grand attendrissement. Fig. Que la peste le creve! Imprecation dont le sens propre est : Puisse-tu mourir de la peste!

— v. n. Eclater; se déchirer : Bombe qui creve en l'air. Abès qui creve tout seul. Botte qui vient de crever.

— Par ext. Au pr. et au fig. Se résoudre en eau, en parlant des nuages : Nuage près de crever.

— Fam. Mourir : CREVE, CREVE, cela l'apprendra à te jouer de la faculté. (Mol.) Être fort incommodé : CREVE de soif, de chaud. Éprouver une contrariété violente que l'on dissimule : CREVE de dépit, de jalousie. Être gros ou gras à l'excès : CREVE dans sa peau. CREVE d'embarras, de santé. Regorger : M^{me} de Coulanges, qui creve d'argent... (M^{me} de Sév.) CREVE, d'une manière excessive ou violente : Manger, lire CREVE. CREVE de rire, rire longtemps et aux éclats.

— Fig. Echouer, faire défaut tout à coup : Le bon droit seul est une arme qui souvent creve dans les mains.

— Armur. Se dit d'un fusil dont le ou les canons détalent dans les mains du tireur, au moment même où il tire.

— Art culin. Faire crever du riz. Le faire gonfler et ramollir à l'eau bouillante ou à la vapeur, jusqu'à ce que les grains s'ouvrent.

— Jeux. Dépasser d'un ou de plusieurs le nombre de points fixé pour gagner.

Crevé, ée part. pass. du v. Crever.

— Mar. Navire crevé, Bâtiment qui, ayant touché, s'est fait une voie d'eau dans la coque. Filin crevé, Filin dont un des torons est brisé.

— Substantif. Personne ventru, bouffie. Comme un crevé, un gros crevé. Avec excès : Manger, boire, fumer, lire comme un gros crevé.

— Petit crevé ou simplement Crevé, Nom donné à des jeunes gens à la mode, efféminés, remarquables surtout par le soin qu'ils donnent à leur toilette excentrique, laquelle, à l'époque où le nom fut inventé (sous le second

Empire), se composait d'un court veston, d'un pantalon collant et d'un tout petit chapeau.

Se crever, v. pr. Crever, se rompre : Ballon, Bulle de savon qui se creve.

— Fam. Manger ou boire jusqu'à se rendre malade, jusqu'à en mourir. S'accabler, s'épuiser : SE CREVER de travail, de fatigue. Crever à soi : SE CREVER les yeux. — Fig. Se crever les yeux, Se les fatiguer beaucoup.

— Hortic. Déchirer son calice, en parlant de l'œillet, qui laisse souvent ainsi déborder et retomber ses pétales.

CREVET (vè) n. m. Lacet de tresse, ferré aux deux bouts.

CREVETTE (vét) n. f. Crust. Nom vulgaire de plusieurs crustacés, appartenant à des groupes très divers.

— Fam. Femme galante élégante : Les crevettes du boulevard.

— Art milit. anc. Espèce de grenade à feu.

— ENCYCL. Crust. La plupart des crevettes comestibles sont des décapodes macroures de la famille des carididés, comme aussi les crevettes d'eau douce du genre caridina, tandis que les crevettes des ruisseaux sont des amphipodes du genre gamarus.

C'est particulièrement aux carididés de la tribu des crangoninés que se rapportent les espèces de crevettes les plus estimées pour la consommation. Le crangon commun ou salicoque (*crangon vulgaris*), dit aussi « crevette grise », atteint 8 centimètres de long; il habite les mers de l'hémisphère boréal, avec d'autres espèces : *crangon fasciatus* (Méditerranée); *crangon borealis* (des mers du Nord), et la *nika edulis* de la Méditerranée, remarquable par sa belle couleur rouge tachée de jaune. La crevette dite bouquet est le *palæmon serratus*, propre à l'Atlantique; tachée de rouge sur fond gris, elle ne se trouve pas dans la Méditerranée; la petite crevette grise (*palæmon squilla*) se trouve sur toutes les côtes de France, Éolie, la grosse crevette de la Méditerranée (*penæus carolinus*), qui se trouve aussi en Angleterre, est abondante sur les marécages d'Algérie. Les crevettes représentent un aliment très apprécié, et dont la consommation est extrêmement considérable, tant sur le bord de la mer que dans toutes les provinces. La plus grande partie des crevettes apportées aux Halles de Paris viennent de Hollande et de Belgique, mais aussi de la Manche et de l'Océan. On pêche les crevettes, à marée basse, avec des crevetières ou avec des balances chargées d'appâts, comme pour les écrevisses.

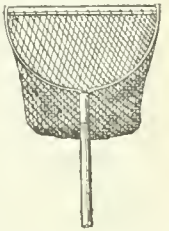


Crevette bouquet.

CREVETTIÈRE (vè-ti-èr) n. f. Filet qui sert à prendre les crevettes, espèce de haveneau ou du truble.

CREVETTINES (vè-tin) n. f. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, comprenant les formes à tête petite, aux yeux médiocres, à pattes-mâchoires divisées en nombreux articles, et différant peu des pattes locomotrices, à longues antennes, les supérieures étant les plus grandes. — Une crevettine.

— ENCYCL. Les crevettines sont, en général, de petite taille; leurs nombreux représentants, répandus surtout dans les mers froides, également dans les eaux douces des diverses régions du globe, comptent aussi des fossiles dans les formations tertiaires des deux mondes. On divise les crevettines en cinq familles : *duclidiés*, *chéloridés*, *corophidés*, *orchestridés*, *gammaridés*.



Crevettière.

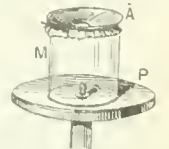
CREVE-VESSIE (vè-si) a. m. Appareil servant à mettre en évidence la pression atmosphérique.

— ENCYCL. Le creve-ressie se compose d'un manchon de verre fermé à l'une de ses extrémités par une membrane de vessie bien tendue et fortement arrêtée sur ses bords. Ce manchon est placé sur la platine de la machine pneumatique de façon qu'on puisse faire le vide à l'intérieur; à mesure que le vide se fait, la pression de l'air situé à l'intérieur du manchon qui, primitivement, faisait équilibre à la pression atmosphérique, diminue, la membrane se tend de plus en plus et s'enfonçant dans le manchon; si l'on fait suffisamment le vide, la membrane se déchire, et l'air, rentrant dans le vase brusquement, produit une véritable détonation.

CREVIC, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Lunéville, sur le Sanon et le canal de la Marne au Rhin; 922 hab. Mine de sel gemme. Tonneleries.

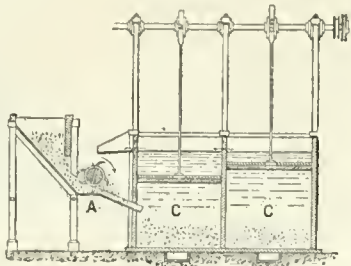
CREVICHE n. f. Nom vulgaire, sur certaines parties du littoral français, de la crevette commune.

CREVIER Jean-Baptiste-Louis), historien et humaniste, né et mort à Paris (1693-1785). C'est un de ces solides érudits, d'un esprit clair, d'une science précise, doués d'un vrai sens critique, qui furent l'honneur de la science française sous l'ancien régime. Élève de Rollin, il ou acheva l'histoire romaine, avec moins d'éclat, mais plus de fond que son prédécesseur (l'ouvrage de Crevier commence au neuvième volume); puis il la fit suivre de l'histoire des empereurs jusqu'à Constantin (1250-1254) une quatrième édition en a été publiée en 1824, avec notes et éclaircissements de Letronne. Il publia une édition, avec commentaires et notes, de Tite-Live (1718), et une histoire en sept volumes (1761) de l'Université, mais qui n'ajouta aucun fait nouveau à celle de Du Boulay. L'ouvrage qui fit le plus pour sa réputation est sa Rhétorique française.



Creve-vessie : M, manchon de verre; A, membrane de vessie; P, platine de la machine pneumatique.

charbons.) **Crible à roulettes** ou **Crible successif**, Appareil consistant en une grande caisse surmontée de deux traverses, qui portent un petit chemin de fer sur lequel roule un crible ordinaire. **Crible à pied** ou **Crible allemand**, Crible composé d'une trémie placée au-dessus d'une tôle perforée très inclinée. (Le blé contenu dans la trémie tombe et glisse sur la tôle, en laissant passer les impuretés à travers les trous.) **Plancho percée** de trous, destinée à maintenir les tuyaux dont les embouchures sont placées dans le sommier de l'orgue.



Crible hydraulique à pistons : A, déversement du minéral; C, cylindres trillieurs.

— ENCYCL. Techn. V. TARARE, TRIER.

— Arithm.

Crible d'Eratosthène. La méthode d'Eratosthène consiste à écrire la suite des nombres entiers 1, 2, 3, 4, 5..., et à effacer de cette suite chaque nombre qui admet un diviseur autre que lui-même ou l'unité. Ceux qui restent sont nécessairement des nombres premiers. On doit d'abord supprimer tous les nombres pairs, excepté 2, parce qu'ils sont tous divisibles par 2, lequel ne l'est que par lui-même et par l'unité. Il ne reste ainsi à considérer que la suite des nombres impairs :

1, 2, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21,....

Cela posé, il est aisé de voir qu'à partir de 3, tous les nombres qui se présentent de 3 en 3 (9, 15, 21,....) sont des multiples de 3; on les supprimera. On supprimera de la même façon les multiples de 5, de 7, de 11, etc., en conservant les nombres 5, 7, 11, etc.

CRIBLER v. a. Passer à travers un crible, isoler au moyen du crible : **CRIBLER** du blé, des graines, du sable. — Par ext. Percer un beaucoup d'endroits : **Porte criblé** de coups de poignard. **Convaincu de marques** : **Visage criblé** par la petite vérole. **Accabler** : **CRIBLER** quelqu'un de blessures, de ridicule, de questions, d'épigrammes.

— Fig. Choisir, trier : **Il faut CRIBLER ses pensées et livrer au vent les plus légères.**

— Arg. Crier. **CRIBLER** à la chientin ou au charbon, Crier au voleur. **CRIBLER** à la grive, Crier pour avertir de l'arrivée de la police ou de quelque autre personne.

Criblé, ée part. pass. du v. Cribler.

— Fam. **Criblé** comme une poêle à châtagnes, ou comme une écumoire, Fortement marqué de la petite vérole.

Se cribler, v. pr. Être criblé. **Se** se perforer mutuellement de coups nombreux.

CRIBLETTE n. f. Bot. Syn. de CINCLIDE.

CRIBLEUR, EUSE n. Techn. Celui, celle qui procède à l'opération du criblage des grains, des minerais, de la bouille.

— Arg. **Cribleur de lance**, Porteur d'eau. **Cribleur de malades**, Celui qui, dans une prison, est chargé d'appeler les détenus au parloir.

CRIBLEUR n. m. Machine qui sert à cribler les grains et semences, à les purifier des débris organiques, poussières ou semences étrangères. **On dit aussi CRIBLEUSE.**

— ENCYCL. La partie essentielle d'un **cribleur** est formée, tantôt par une grille, tantôt par une plaque métallique perforée, sur laquelle on fait glisser le grain, et dont les jours ou les perforations sont calculés de manière, soit à retenir le grain en laissant passer les impuretés, soit, inversement, à laisser passer le grain en retenant les impuretés.

Le « **cribleur** » ou « **trieur** » à cylindres rotatifs est formé par une série de cylindres disposés successivement, bout à bout, et suivant un axe commun incliné sur l'horizon. La paroi d'oux est une feuille de zinc, dont les perforations diffèrent quant à la forme et aux dimensions. Le grain à purifier, jeté dans une trémie, pénètre à l'intérieur de l'appareil, du côté le plus élevé. Il s'écoule doucement vers l'autre côté par l'effet du mouvement rotatif, mais des criblages ou triages distincts s'opèrent au fur et à mesure de son passage dans chacun des différents cylindres. V. aussi TARARE, et TRIER.

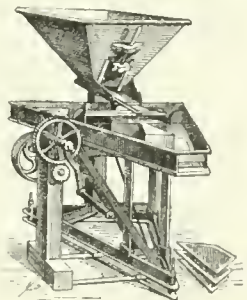
CRIBLEUX (bleu), EUSE adj. Hist. nat. Percé de trous comme un crible.

— Anat. **Os cribléur**, **Lame cribléuse**, L'os othmoïde qui est percé de trous comme un crible.

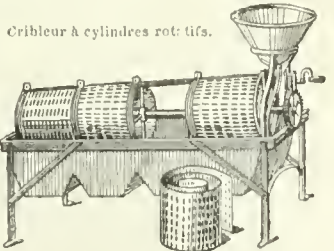
CRIBLIER (bli-é) n. m. Fabricant, marchand de cribles.

CRIBLURE n. f. Nom donné aux mauvais grains, aux résidus de toute sorte qui se séparent du bon grain par le criblage.

CRIBRAIRE (bré-é) n. f. Genre de champignons mycètes microscopiques, caractérisé par un réseau fila-



Cribleur.



Cribleur à cylindres rotatifs.

menteux, dont les mailles laissent échapper les spores ou corps reproducteurs. **Les CRIBRAIRES croissent en groupes nombreux sur le bois mort ou les feuilles sèches.**

CRIBRATION (si-on) n. f. Opération ayant pour objet la séparation des portions les plus menues d'une drogue médicamenteuse des parties plus grosses. (Vieux.)

CRIBRIFORME (du lat. *cribrum*, *cribri*, crible, et de forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un crible : **Polyoïer CRIBRIFORME.**

— Anat. **Os cribriforme**. Se dit de l'os othmoïde.

CRIBRILINE ou **CRIBRILINA** n. f. Genre de bryozoaires gymnoméates chlostomates, famille des cellulariades, comprenant des colonies encroûtées, à cellules ovales, irrégulièrement disposées.

— ENCYCL. Les **cribrilines** habitent l'Océan; la **cribrilina alceornis** est remarquable par les prolongements rameux aplatis de ses cellules. Cette espèce a été découverte lors de la campagne du Travailleur, en 1881, par 2,000 mètres de profondeur, au N.-O. de la côte d'Espagne.

CRIBRINE ou **CRIBRINA** n. f. Genre d'actinies charnues (actinaires), famille des actinidés, comprenant des polypes cylindroconiques, verruciformes, dont on connaît une douzaine d'espèces, réparties dans la mer Rouge et la Méditerranée. (C'est dans cette dernière mer que se trouve la carieuse **cribrina carciniopados**, qui vit sur la même coquille qu'un pagure avec qui elle forme une association, tout comme l'actinie *Adamsia palliata* avec l'eupagure *Prideauxi*.)

CRIBROSPIRE ou **CRIBROSPIRA (spi)** n. m. Genre de foraminifères perforés, famille des rotalidés, comprenant de petites coquilles calcaires, enroulées en hélice, et dont le dernier tour se laisse seul voir. (Les cribrospires possèdent des loges nombreuses, mises en communication par une ouverture ou croissant.)

CRIC (crik' — oomato-) interj. Exclamation servant à exprimer le bruit d'une chose qu'on débire. (On le joint souvent au mot CRAC : **CRIC CRAC! la voile se déchire.** — Cette exclamation se place souvent aussi, au début d'un conte, dans la bouche de certains conteurs : **matelots, soldats, etc.**)

— n. m. Bruit d'une chose qu'on débire : **On entend un petit cric.**

— Syn. **Crac** (comme exclamation et comme nom).

CRIC (cri) n. m. Techn. Machine à crémaillère et à manivelle, dont on se sert pour soulever des fardeaux.

— Archéol. **Cric d'arbalete**. Syn. de CRANEQUIN.

— Arg. Eau-de-vie de basse qualité. **On dit aussi CRICQUE** n. f.

— Art milit. V. la partie encycl.

— Carross. Pièce de fer dentée, qui tient tendu chaque soupente d'une voiture.

— Chir. **Cric Foucau**, Instrument dont se sert le dentiste pour ranger les dents déplaçées.

— ENCYCL. Arts méca. Le **cric** se compose généralement d'une crémaillère qui engrène avec un pignon. Une roue dentée est fixée sur l'axe de ce pignon et engrène à son tour avec un second pignon portant une manivelle calée sur son axe. Un encliquetage, disposé sur l'axe même de la manivelle, empêche la crémaillère de redescendre seule. La tête de la crémaillère porte un double crochet augmentant la prise de l'outil sur le fardeau à soulever. A sa partie inférieure, cette crémaillère est munie d'une griffe saillante, que l'on peut placer sous les fardeaux qui se trouvent à une faible hauteur du sol. Le corps du cric est formé par un garnissage en bois en deux pièces, qui réunissent et maintiennent des frettes en fer. De plus, un anneau en fer, fixé sur le garnissage, permet un transport plus facile de l'outil.

Quelquefois, la crémaillère est remplacée par une vis, qui fait mouvoir un pignon à dents hélicoïdales. L'outil ainsi composé constitue plutôt le **crin**.

CRIC CRAC interj. et n. m. V. **CRIC.**

CRICÉAL (sé) — du gr. *krikos*, cercle) adj. m. **Os cricéal**, Quatrième paire d'os auxiliaires des arcs branchiaux chez les poissons. **Substantif** : **Le CRICÉAL.**

CRICÉLASIE (sé-la-zé) — du gr. *krikélasia*, même sens) n. f. Antiq. gr. Jeu dans lequel on faisait rouler un cercle de fer garni d'anneaux. (C'était une variété du jeu de cerceau.)

CRICÉTINÉS (sé) n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des muridés, comprenant les hamsters **cricétins** et les cricétodons, tous caractérisés par leurs dents radicaux, à croissance non continue; par leurs melaires à tubercules disposés en deux rangées longitudinales, séparées par un sillon, et par la brièveté de leur queue. (Les cricétinés habitent l'Europe centrale et orientale, ainsi que la Sibérie.) — Un cricétin.

CRICÉTODONTE ou **CRICÉTODON (sé)** n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, tribu des cricétinés, renfermant des formes fossiles dans le miocène de Sansan.

CRICÉTOMYS (sé, miss) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, caractérisé par la présence d'alopéges.

— ENCYCL. Les **cricétomys** sont des rats géants, voisins des bandicots ou nésokia de la Malaisie et de l'Inde. On en connaît une seule espèce, **cricétomys Gambianus**, longue de 80 centimètres, grise avec le ventre et le second tiers de la queue blancs. Répandue dans toute l'Afrique équatoriale, elle se rend très nuisible en dévorant les récoltes.



Cricétomys.

CRICETUS (sé-tuss) n. m. Nom scientifique des rongeurs du genre hamster.

CRICH, bourg d'Angleterre (comté de Derby), près du canal de Cromford; 3.000 hab. Centre micier.

CRICHNA, huitième incarnation du dieu Vishnou.

CRICHNA MISRA, philosophe hindou, qui vivait à une époque incertaine. Il a composé, sous le titre de *Prabodha-Tchandrodaya*, une espèce de drame métaphysique, dont le texte a été publié à Leipzig (1845). J. Taylor a traduit cet ouvrage en anglais (1812), et Hirzel en allemand (1846).

CRICHTON (James), appelé l'admirable Crichton, savant anglais, né probablement en Ecosse, à Ellock, en 1560, mort à Mantoue entre 1583 et 1591. Par sa mère il appartenait à la famille des Stuarts. Il fut d'une précocité extraordinaire. C'était, de plus, un fort bel homme, doué d'une force musculaire peu commune. Crichton se rendit à Paris, où il tint, au collège de Navarre, une séance publique; durant neuf heures, il discuta avec les plus graves philosophes, aux applaudissements d'un auditoire de trois mille personnes. Le lendemain, dans un carrousel qui eut lieu au Louvre, il battit tous ses compétiteurs. On le trouve ensuite à Gènes (1579), à Venise (1580), à Padoue (1581); partout, il renouvelle ses exploits de savant universel. Enfin, il fut attiré à Mantoue par le duc, qui lui confia l'éducation de son fils, Vincent de Gonzague; ce jeune homme dissolut son précepteur, dans un duel ou dans un guet-apens. Les ouvrages de Crichton (quatre odes latines et quelques fragments en prose) ne justifient pas sa réputation.

CRICHTONITE (chto — de Crichton, n. pr.) n. f. Fer titané naturel; variété d'ilménite cristallisant en rhomboédre aigu, et que l'on trouve en Oisans (Isère). Syn. de CRANTONITE.

CRICK (krik') n. m. Nom vulgaire, dans certaines colonies et notamment à la Guyane, de diverses variétés de perroquets.

CRICKET (kri-kèl' — mot angl. qui signif. crosse) n. m. Exercice favori des Anglais, qui ressemble un peu à l'ancien jeu français de la crosse ou du mail. **S'écrit** quelquefois, à la française, **CRICKER.**

— ENCYCL. Le **cricket** n'est, en réalité, qu'une modification du jeu appelé en France **crosse** ou **cruquet**. Sur un terrain plat, d'assez longue étendue, à chaque extrémité,



Jeu de cricket : 1. Bâttoir; 2. Guichet.

on plante on terre, vis-à-vis l'un de l'autre, trois bâtons distants de quelques centimètres. Sur leur partie supérieure, on place un autre bâton, que la moindre secousse fait choir. Le portique ainsi formé se nomme le **guichet**. Les joueurs, divisés en deux camps et armés chacun à leur tour d'un long **bâttoir**, s'efforcent de toucher avec la balle le guichet des adversaires et de le renverser.

CRICKET-CLUB (kri-kèl'-kleu') n. m. Société de cricketeurs.

CRICKETEUR (kri-ke) n. m. Amateur du jeu de cricket. **On écrit aussi CRICKETER**, à l'anglaise.

CRICO (du gr. *krikos*, anneau), préfixe qui se joint à plusieurs termes d'anatomie.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN (di-in) n. m. et adj. Se dit de deux muscles pairs du larynx : **Muscles CRICO-ARYTÉNOÏDIENS.**

— ENCYCL. Deux muscles du larynx portent le nom de **crico-aryténoidiens**. Le premier, **crico-aryténoidien postérieur**, situé à la face postérieure du cartilage cricoïde, est tenseur de la corde vocale inférieure, et dilateur de la glotte. L'autre, **crico-aryténoidien latéral**, situé profondément sous le cartilage thyroïde, en faisant exécuter aux cartilages aryténoïdiens un mouvement de rotation sur leurs articulations thyroïdiennes, agit concurremment avec son symétrique comme constructeur de la glotte.

CRICOÏDE (du gr. *krikos*, anneau, et *citos*, aspect) adj. et n. m. Se dit du cartilage annulaire du larynx, situé à la partie inférieure de cet organe : **Le cartilage CRICOÏDE.**

— ENCYCL. Le cartilage **cricoïde** a la forme d'un anneau vertical, étroit en avant, beaucoup plus large en arrière; il occupe la partie inférieure du larynx et le relie à la trachée-artère dont il est, en quelque sorte, le premier anneau. Son rôle est de fournir des points d'attache aux muscles laryngiens. V. LARYNX.

CRICO-PHARYNGIEN (ri-ph) adj. et n. m. Se dit d'un faisceau musculaire qui fait partie du muscle constricteur intérieur du pharynx : **Le muscle CRICO-PHARYNGIEN.**

faire intervenir d'autres propriétés physiques telles que dilatation linéaire, conductibilité, compressibilité, vitesse de propagation du son, de la lumière, etc., pour voir si les faces sont identiques entre elles (cube), si deux faces parallèles sont différentes des quatre autres (prisme droit à base carrée), s'il y a trois couples de faces différentes (prisme droit à base rectangle).

On est ainsi amené à considérer deux plans parallèles d'un cristal comme physiquement identiques et, par suite, à dire qu'un milieu cristallisé peut se reproduire par translation.

Le clivage nous offre une vérification très importante de cette hypothèse. Les clivages des cristaux sont, comme les cristaux eux-mêmes, soumis à des lois générales. Nous citerons : Dans une même substance minérale, les clivages sont toujours semblablement disposés; ils forment des angles constants entre eux, ainsi qu'avec les faces du cristal. Quand il existe trois directions de clivage, elles constituent par leur réunion un solide de clivage, qui est identique pour une même substance minérale, lors même que cette substance donne des cristaux différents.

Haüy, qui avait découvert ces lois, eut l'idée de faire dériver les cristaux de leur solide de clivage, qui en est ce que quelque sorte la forme primitive. A ce point solide il donna le nom de noyau, de molécule intégrante. Généralisant le fait et l'étendant aux minéraux, qui ne sont pas clivables, Haüy a reconnu que l'on peut toujours supposer l'existence d'un noyau, autour duquel les faces des cristaux sont disposées d'une manière symétrique. Pour Haüy, un cristal peut être considéré comme formé par un empilement de petits parallélépipèdes égaux entre eux et semblables à la forme primitive; en superposant ces solides suffisamment petits, les faces limitantes seront des plans parallèles. Il admet, de plus, la théorie des décroissements. Les lames des petits parallélépipèdes se superposent par plans parallèles, mais peuvent, à mesure qu'elles se superposent, aller en décroissant, soit par leurs bords, soit par leurs angles, ce décroissement se produisant toujours uniformément par le retrait d'une ou de plusieurs rangées de particules (fig. 3). C'est ce qui explique la diversité des formes cristallines que peut prendre une même substance minérale.

La figure 3 représente des décroissements opérés sur le cube.

A cette théorie on a substitué, dans ces derniers temps, celle des réseaux, due à Bravais. Sans entrer dans le détail, nous dirons que cette conception, très voisine de l'idée des molécules intégrantes de Haüy, permet de reproduire un milieu cristallisé par rotation, et le faisant tourner d'angles privilégiés autour de droites privilégiées (axes).

Un axe est dit d'ordre n, lorsqu'en faisant tourner le système de 2π/n autour de cette droite, il est reconstitué.

On démontre qu'un réseau ne peut présenter que des axes d'ordre 2, 3, 4 ou 6. Les réseaux ont, en outre, des plans de symétrie. Tout plan mené perpendiculairement à un axe d'ordre pair est un plan de symétrie.

Il est bien entendu que ces axes et ces plans ne sont pas déterminés comme position, mais simplement comme direction.

Système cristallin. L'ensemble de toutes les formes présentant les mêmes éléments de symétrie constitue un système cristallin. On admettait autrefois, en s'appuyant sur la théorie de Haüy, six types cristallins; maintenant, d'après la théorie des réseaux, on en distingue sept :

1° Système cubique ou ternaire; type: cube, caractérisé par trois axes quaternaires (2/4) passant par les centres des faces du cube; quatre axes ternaires passant par les sommets opposés; six axes binaires joignant les milieux de deux arêtes opposées parallèles. Il a un centre et neuf plans de symétrie (fig. 4);

2° Système quadratique ou quaternaire; type: prisme droit à base carrée, caractérisé par un seul axe quaternaire joignant les centres des deux bases; quatre axes binaires faisant entre eux des angles de 45°, et situés dans le plan médian. Il a un centre et cinq plans de symétrie (fig. 5);

3° Système orthorhombique ou ternaire; type: prisme droit à base rhombe, caractérisé par trois axes binaires rectangulaires et l'absence d'autres axes d'ordre supérieur. On donne quelquefois comme forme type le prisme droit à base rectangle. Il a un centre et trois plans de symétrie (fig. 6);

4° Système hexagonal ou senaire; type: prisme droit à base hexagonale, caractérisé par un axe senaire et six axes

binaires, de deux espèces différentes, faisant entre eux des angles de 30°. Il a un centre et sept plans de symétrie (fig. 7);

5° Système rhomboédrique ou ternaire. Type: rhomboédre, caractérisé par un seul axe ternaire, et par trois axes binaires correspondant aux diagonales de l'hexagone obtenu en coupant le rhomboédre par un plan perpendiculaire au milieu de l'axe ternaire. Il a un centre et trois plans de symétrie (fig. 8);

6° Système clinorhombique ou binaire. Type: prisme oblique à base rhombe, caractérisé par un seul axe binaire. Il a un centre et un seul plan de symétrie (fig. 9);

7° Système triclinique ou asymétrique ou anorthique. Type: prisme oblique à base parallélogramme, caractérisé par l'absence d'axe et de plan de symétrie.

— Modifications. — Symétrie. Dans un cristal, les éléments semblables sont également modifiés. Cette loi de symétrie, énoncée par Haüy, sert de base au passage d'une forme cristalline à une autre. On appelle troncature toute modification opérée sur un angle, qui se trouve alors remplacé par une ou plusieurs facettes; on appelle biseau, pointement, les modifications portant sur les faces. Les conditions de la loi de symétrie limitent nécessairement le nombre des modifications admissibles, et, par suite, le nombre des formes différentes d'un système cristallin donné.

— Homéopédie. — Hémiédrie. Quand les modifications d'un cristal sont conformes à la loi de symétrie, le cristal est dit complet ou homéopédie. Mais, si le cristal n'a subi que la moitié des modifications que la loi de symétrie exige, c'est-à-dire s'il ne présente que la moitié du nombre des faces qui le pourrait avoir suivant cette loi, il est dit hémiédrie. Ex.: Des troncatures également inclinées sur



Fig. 2.

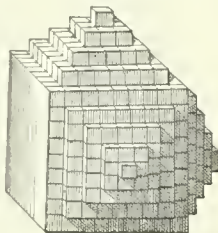


Fig. 3.

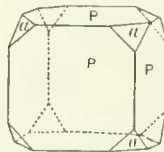


Fig. 10.

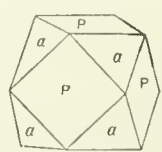


Fig. 11.

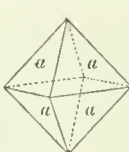


Fig. 12.

les angles trièdres d'un cube produisent le cube épointé (fig. 10), le cubo-octaèdre (fig. 11), l'octaèdre régulier (fig. 12), suivant l'extension des facettes de modification a.

La forme hémiédrie (fig. 13) est réalisée dans la boracite, où les troncatures ne portent que sur quatre des huit angles.

Quand les modifications portent sur les arêtes, on peut

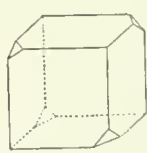


Fig. 13.

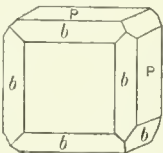


Fig. 14.

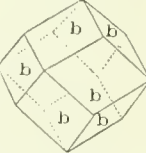


Fig. 15.

avoir le cubo dodécaèdre (fig. 14), le dodécaèdre rhomboïdal (fig. 15), suivant que la facette b empiète plus ou moins sur la face P, jusqu'à même la faire disparaître.

Citons, comme dernier exemple, le prisme hexagonal pyramidal (fig. 16), obtenu par des troncatures sur les douze angles trièdres du prisme droit à base hexagonale (quartz). V. DIMORPHISME, ISOMORPHISME, POLARISATION.

CRISTALLOGRAPHIQUE (stal', fik') adj. Qui a rapport aux cristaux et à la cristallographie: Etudes CRISTALLOGRAPHIQUES. On dit aussi, mais rarement, CRISTALLOGOLOGIQUE.

CRISTALLOGRAPHIQUEMENT (stal') adv. Suivant les lois de la cristallographie.

CRISTALLOÏDE (stal' — du gr. krystallos, cristal, et eidos, aspect) adj. Qui a l'apparence d'un cristal: Pierre CRISTALLOÏDE.

CRISTALLOÏDE (stal' — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Anat. Capsule du cristallin.

— n. m. Biol. Nom donné à des masses albuminoïdes de substance protoplasmique, affectant des formes géométriques analogues à celles des cristaux.

— Bot. V. la partie encycl.

— Chim. Nom donné par Graham aux substances qui traversent la membrane péreuse dans une dialyse.

— Encycl. Bot. Les cristalloïdes que contiennent beaucoup de cellules végétales ont l'aspect général des cristaux; mais ils s'en distinguent par l'inconstance de leurs angles, leur perméabilité à l'eau, qui les gonfle, et leur décomposition en couches concentriques, alternativement pauvres et riches en eau. Ils offrent les réactions colorantes des substances protéiques, mais sont peu solubles dans l'eau. Les uns sont inclus directement dans le protoplasme, d'autres dans le noyau; certains sont contenus dans des vacuoles; parmi les plus importants sont ceux que renferme, à l'état d'enclaves, les grains d'aleurone des graines; ces derniers sont parfois monoréfringents (ricin), mais le plus souvent biréfringents; ils constituent une matière de réserve, tandis que tous les autres cristalloïdes paraissent être des produits d'élimination.

— BIBLIOG.: W. Schimper, Recherches sur les Cristalloïdes protéiques des plantes (Strasbourg, 1879).

CRISTALLOGOLOGIE n. f. Techn. V. CRISTALLOGRAPHIE.

CRISTALLOGOLOGIQUE adj. Techn. V. CRISTALLOGRAPHIQUE.

CRISTALLOMANCIE (stal', sè — du gr. krystallos, cristal, et manteia, divination) n. f. Action de l'aide de miroirs.

CRISTALLOMANCIEN, ENNE (stal', si-in, èn) n. Personne qui pratiquait la cristallomanie.

CRISTALLOMÉTRIE (stal', tri — du gr. krystallos, cristal, et mètron, mesure) n. f. Science qui traite des formes géométriques des cristaux.

CRISTALLOMÉTRIQUE (stal', mik') adj. Qui a rapport à la cristallométrie.

CRISTALLOLOGIE (stal', mi — du gr. krystallos, cristal, et nomos, loi) n. f. Science des lois de la formation des cristaux.

CRISTALLOLOGIQUE (stal', mik') adj. Qui a rapport à la cristallologie.

CRISTALLOPHYLLIEN, ENNE (stal', li-in, èn) adj. Se dit de l'ensemble des roches primitives ou cristallines et plus ou moins schisteuses, qui soutiennent la série stratifiée.

CRISTALLOPHYSIQUE (stal', zik' — du gr. krystallos, cristal, et de physique adj.) adj. Qui a rapport aux propriétés physiques des cristaux.

CRISTALLOTECHNIE (stal', tè-kni — du gr. krystallos, cristal, et tekhnè, art) n. f. Art de la production des cristaux artificiels. Art de travailler les cristaux.

CRISTALLOTECHNIQUE (stal', tè-knik') adj. Qui a rapport à la cristallotechnie.

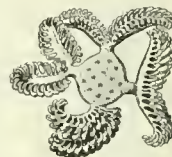
CRISTALLOLOGIE (stal', mi — du gr. krystallos, cristal, et tomè, section) n. f. Action de diviser des cristaux, de les isoler par le clivage.

CRISTALLOLOGIQUE (stal', mik') adj. Qui a rapport à la cristallologie.

CRISTARIE (sta-ri) n. f. Genre de plantes, de la famille des malvacées. On dit aussi CRISTAIRE.

CRISTATELLE (sta-tèl) n. f. Genre de bryozoaires, type de la famille des cristatellidés, comprenant des colonies aquatiques où, dans un même ensemble, chaque polype garde son individualité sur une plaque ovale, qui sert de pied, et rampe sur les algues.

— ENCYCL. La colonie de cristatelles rampe comme une limace sur sa sole ventrale; elle peut même s'infléchir autour des tiges et les embrasser pour grimper sur elles; c'est déjà presque un animal à un seul corps, mais à une multitude de bouches et d'appareils digestifs. (E. Perrier.)



Cristatelle.

CRISTATELLIDÉS (sta-tèl) n. m. pl. Famille de bryozoaires phylactolémates, dont le genre cristatelle est le type. — Un CRISTATELLINÉ.

CRISTÉ (stè), ÉE adj. En T. d'hist. nat. Muoi d'une crête ou d'un appendice analogue.

CRISTEL (stèl) n. m. En T. de faucon., Nom vulgaire de la crécerelle.

CRISTELLE (stèl) n. f. Ficelle qui, dans le métier à tisser, sert à fixer les lisses et à maintenir leur écartement sur le lissereau.

CRISTE-MARINE n. f. Bot. Sya. de CRISTE-MARINE.

CRISTI (sti) interj. Abréviation très usitée du mot SACRISTI.

CRISTIANI (Beltrame, comte), ministre italien, né à Gènes en 1702, mort en 1758. Il participa successivement au gouvernement de Plaisance, de Modène, et enfin du Milanais, dont il devint grand chancelier. Il fut l'un des hommes d'Etat les plus éclairés du XVIII^e siècle, et on disait communément à cette époque: « Il n'y a que trois hommes en Italie: le pape Benoît XIV, le marquis Tannucci, et le comte Cristiani. » L'impératrice Marie-Thérèse, à qui il avait assuré l'héritage de la maison d'Este, lui écrivait: « Je me consolerais plus aisément de la perte de la moitié de mon armée que de celle d'un ministre tel que vous! » Il a écrit un mémoire sur le Fondo di Malyrate.

CRISTIFORME (sti — du lat. crista, crête, et de forme) adj. En T. d'hist. nat., Qui a la forme d'une crête: Poly-pier en feuilles CRISTIFORMES. Colonne CRISTIFORME.

CRISTOBALITE (sto) n. f. Variété de silice.

CRISTOFANO. Biogr. V. BUFFALMACCO.

CRISTOFORI (Bartolomeo), facteur de clavecins italien, né à Padoue en 1653, mort à Florence en 1731. Il est considéré par ses compatriotes comme l'inventeur du piano moderne; en tout cas, il peut partager cet honneur avec Marius en France et Silbermann en Allemagne, les travaux de ces trois contemporains ayant amené la transformation de l'ancien clavecin par les procédés de chacun d'eux. C'est dans les premières années du XVIII^e siècle que Cristofori perfectionna le clavecin, au point de lui donner la faculté de graduer les sons, et cela en substituant aux sauteaux, dont les languettes de cuir ou de plume piquaient simplement les cordes de l'instrument, de petits marteaux mus par les touches. Il construisit donc des clavecins à marteaux, qui, par le fait qu'ils pouvaient donner des sons tantôt piano, tantôt forte, furent appelés gravicembali col piano e forte, dont on fit plus tard simplement piano-forte, et en France piano. Cristofori avait, dit-on, conçu dans son ensemble, dès le principe, le mécanisme de ses instruments: triple système de leviers, échappement, repousoir, étouffoirs, etc.

CRISTOFORO (Pietro et Paolo), mosaïstes italiens, qui vivaient à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. On ne possède aucun détail sur la vie de ces artistes, qui acquirent une grande célébrité. Ils exécutèrent notamment, à Saint-Pierre de Rome, des mosaïques admirables, représentant la Sainte Pétronille du Guercin, son chef-d'œuvre; le Baptême de Jésus-Christ de Carlo Maratta et la Communion de saint Jérôme du Dominiquin.

CRISTOFORO, dit l'Altissimo, poète italien, né à Florence. Il vivait à la fin du XV^e siècle et au commence-

l'autre. C'est le premier qui prévalut d'abord. Les théologiens réformés qui succédèrent à Luther, allant plus loin que l'Église, étendirent l'inspiration jusqu'aux mots, aux lettres et aux signes de ponctuation. Aujourd'hui, beaucoup de critiques protestants suivent la *méthode historique*, qui, sans nier l'origine divine des livres de la Bible, les traite comme s'ils étaient simplement des œuvres humaines.

— Hist. *Critique historique*. L'expérience, comme l'existence de l'individu, est étroitement limitée dans l'espace et dans le temps. L'histoire, c'est-à-dire la connaissance des événements passés, n'est donc possible que par une sorte d'observation indirecte, par l'interprétation des traces que ces événements ont laissées : récits transmis oralement de génération en génération (*tradition*), objets matériels destinés à perpétuer le souvenir de certains actes (*monuments*, *relations écrites*). Déterminer la valeur de ces sources est le premier devoir de l'historien, qui devra se poser les questions suivantes : 1° le témoin nous trompe-t-il ? 2° le témoin se trompe-t-il ? On peut ajouter aussi : 3° le témoin est-il à la fois trompeur et trompé, dupe et complice des erreurs qu'il transmet ? L'historien croit à la véracité du témoin jusqu'à preuve du contraire, et cette preuve, il doit la chercher. La critique historique consistera dans l'examen successif de toutes les raisons qui ont pu altérer la vérité du témoignage. Est-il établi que le témoin n'avait aucune raison de mentir, aucune raison de se tromper ? nous concluons à l'exactitude de ce qu'il affirme. Le récit d'un seul témoin demeure forcément suspect. Est-il confirmé par d'autres ? on doit s'assurer que les nouveaux témoignages ne sont pas l'écho involontaire ou concerté du premier. Enfin, les témoins ont-ils vu ce qu'ils rapportent ? Ont-ils vu ? N'ont-ils été déterminés par aucune influence, prévention, sympathie ou passion à se représenter les choses comme ils désiraient qu'elles fussent ? Bref, le témoin est-il honnête ? Est-il compétent ? Est-il désintéressé ? Appliquées aux sources de l'histoire, ces questions nous montrent combien il est difficile de dégager sûrement, dans une *tradition*, la réalité de la légende. La tradition ne nous apprend, avec certitude, aucun fait ; l'imagination s'y mêle trop à la mémoire.

La critique historique examine les *monuments* : au point de vue de leur authenticité, en déterminant l'époque à laquelle ils appartiennent ; au point de vue de leur sincérité, en recherchant s'ils ne sont pas l'œuvre de la flatterie ou de l'imposture. En ce qui concerne les *relations écrites*, on applique les règles générales de la critique du témoignage qui ont, en somme, pour objet d'établir que, sincères vis-à-vis de nous, les témoins ont su et pu l'être envers eux-mêmes.

— Philol. *La critique verbale ou critique des textes* est à la fois une science et un art : elle exige des connaissances solides et un tact particulier. Si elle trouve quelquefois son application même pour les auteurs modernes, comme il est arrivé pour les manuscrits de Pascal et de Bossuet, elle a surtout son utilité dans l'examen des textes anciens. Là, on se trouve en présence d'une tradition écrite, transmise par une succession plus ou moins longue de copies souvent altérées, soit par la négligence du copiste, soit par le fait d'un faussaire. Il y a en des omissions, des transpositions ; souvent un scribe, ne pouvant pas lire un mot, l'a remplacé arbitrairement par un autre ; ou bien il a confondu les abréviations, il a fait des confusions de sons, de lettres, de mots semblables. Dans certains manuscrits, les mots n'étaient pas séparés, et parfois, les copistes les ont mal coupés en les lisant ; ou bien, encore, les manuscrits ont appartenu à des personnes qui notaient en marge ou entre les lignes leurs impressions, ou quelquefois une explication, et les copistes suivants ont interpolé ces gloses dans le texte. Mais, quelquefois, les interpolations ont été volontaires (ce qui est beaucoup plus grave), soit que le copiste ait voulu faire paraître authentique un passage qui ne l'était pas, soit qu'il ait voulu corriger à sa manière ce qu'il ne comprenait pas.

Pour corriger le texte d'un auteur, il faut étudier à fond : 1° l'auteur lui-même, c'est-à-dire son esprit et son style ; 2° les manuscrits qui nous ont conservé ses œuvres. Par la première de ces études, on acquiert le tact critique qui fait souvent deviner où se trouve une erreur, et suggère les moyens de la rectifier. Par la seconde, on se rapproche de plus en plus de la rédaction originale. Lorsqu'on veut établir un texte le plus scientifiquement possible, on applique soit la critique positive ou paléographique, soit, à son défaut, la critique divinatoire ou conjecturale. Pour exercer la critique paléographique, on commence par étudier tous les manuscrits qu'on peut se procurer d'un auteur, on établit leur âge par l'examen des écritures, on note les différences (*variantes ou leçons*). Ce travail achevé, on procède au classement des manuscrits par familles. Tous ceux qui présentent des leçons analogues sont groupés dans une même branche. On arrive ainsi à déterminer à peu près quels sont les meilleurs manuscrits, et quel devait être le premier qui a servi de type à tous les autres. Une fois qu'on a établi quel est le manuscrit qui mérite le plus de confiance, il faut, dans le choix des leçons, le suivre de préférence, et ne plus consulter les autres qu'à titre de renseignements. Il faut, en général, préférer la leçon la plus difficile comme étant la plus ancienne ; il est naturel que, dans les manuscrits de seconde main, on ait plutôt cherché à simplifier le texte qu'à le compliquer.

La critique conjecturale n'intervient que dans le cas où la paléographie et l'étude des manuscrits ne donnent aucune solution satisfaisante. Quelques-uns en ont abusé en écartant tout ce qui leur semblait contraire au contexte, ou, plus généralement, au bon goût. Bentley, Peckamp sont rendus fameux par leur exagération en ce sens. Horace en a été la victime. La critique conjecturale a commis aussi d'autres méfaits indiscutables qui l'obligent à beaucoup de réserve. Mais elle se combine quelquefois heureusement avec l'autre genre de critique et donne lieu à des corrections heureuses. La règle est de se tenir le plus près possible du texte qu'on a sous les yeux.

Les anciens ont connu la critique verbale : Xénodote et Aristarque l'ont appliquée à Homère et, chez les Latins, Aelius Stilo à Plautus. Antrofos, la France a brillé par ce genre de travail : les Scaliger, les Casaubon, les Saumaise ont tenu haut le sceptre de la critique en Europe. Depuis, la Hollande, l'Allemagne lui ont disputé la première place dans le mouvement humaniste.

— *Critique littéraire*. Deux familles d'esprits se partagent le domaine de la pensée : ceux qui créent, et ceux

qui se bornent à étudier la chose créée. Nécessairement, à défaut des uns, les autres ne pourraient point exister, car l'analyse ne saurait précéder l'œuvre absolument ; elle n'est possible que par elle. Mais son rôle n'est pas, pour cela, secondaire : si elle suit certaines œuvres qui lui donnent occasion de s'exercer, elle en précède et elle en fait naître d'autres. Elle fait l'éducation des auteurs en tout ce qui peut s'enseigner, et aussi celle du public. Elle défend la tradition littéraire contre l'engouement d'un instant, et l'art véritable contre le succès de mauvais aloi. Bien comprise, la critique impose de grandes obligations à qui veut l'exercer avec fruit. Le critique doit examiner l'œuvre en elle-même, en étudier la composition, le style, les qualités et les défauts. Puis il étudiera l'auteur, ses origines, son tempérament, son milieu. Il considérera l'œuvre dans son rapport avec les œuvres du même genre qui l'ont précédée, avec l'ensemble de la littérature du même temps et du même pays, et, au besoin, avec les littératures étrangères. Il appréciera encore sa valeur morale et sociale. Et, enfin, il tâchera, dans la mesure du possible, d'apporter dans son jugement une âme dépourvue de préférences ou de préventions personnelles.

Les anciens ont connu et pratiqué la grande critique. Platon a des théories sur le beau, sur les arts, sur la poésie qui sont admirables, malgré la proscription politique qu'il prononce à regret, dans sa *République*, contre les fables de l'épopée ; mais Aristote est vraiment le premier écrivain qui ait réuni ses idées sur la littérature en corps de doctrines. Sa *Poétique*, sa *Rhétorique*, sans parler de plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus, sont pleines d'idées profondes et philosophiques sur la nature de la poésie dramatique et de l'éloquence. Après lui, son disciple Théophraste écrivit plusieurs ouvrages de critique : ses *Caractères* ne seraient, dit-on, qu'une partie d'une *Poétique*. Il faut arriver ensuite à l'école d'Alexandrie pour trouver une critique, non plus philosophique, mais érudite et philologique. Aristarque en est le principal représentant. Ce sont les Alexandrins qui imaginent de fixer le canon des écrivains grecs. Leur continuateur, Denys d'Halicarnasse, s'attache aussi, de préférence, aux détails du style et de la grammaire, et aux procédés de l'art oratoire. Plutarque — dans plusieurs de ses *Œuvres morales* — se montre un critique moraliste et un vulgarisateur aimable. Lucien de Samosate, doué naturellement de l'esprit critique, applique sa finesse d'esprit à combattre les empiétements de la rhétorique dans son opuscule : *Comment il faut écrire l'histoire*. Longin clôt l'histoire de la critique chez les Grecs par son remarquable *Traité du Sublime*, où il reprend avec une fine analyse et une éloquence passionnée les principes d'Aristote.

Chez les Latins, la critique commença par être grammaticale avec le commentaire d'Aelius Stilo sur Plaute, le *De lingua latina* de Varron, et même le traité *De analogie* de J. César. Mais elle fut de bonne heure et elle resta presque complètement restreinte à l'étude de l'art oratoire. Dans les traités de rhétorique de Cicéron, dans l'*Institution oratoire* de Quintilien, dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite, on trouve l'analyse la plus minutieuse et la plus complète de l'éloquence romaine. Horace occupe une place à part ; dans ses *Satires* et dans ses *Épîtres*, en y comprenant l'*Art poétique*, il donne des préceptes pour imiter les Grecs, et bat en brèche l'ancienne littérature latine. Au moyen âge, il n'y a pas, à proprement parler, d'ouvrages de critique. La renaissance des études antiques donna l'essor à la critique philologique et à la critique littéraire. La *Défense et illustration de la langue française*, de Joachim du Bellay, fut le manifeste de la Pléiade : elle conseille l'imitation des anciens, sans bien se rendre compte de ce que doit être cette imitation. Le xvii^e siècle commença autour d'un culte religieux le nom d'Aristote. Les *Préfaces* et les *Discours* de Corneille, aussi bien que les *Observations* de Scudéry et les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, dénotent une confiance illimitée dans les règles : il semble qu'elles doivent prévaloir sur le génie. Il faut la critique de Boileau pour faire comprendre que l'exemple et les règles donnés par les anciens n'ont droit au respect que parce qu'ils sont fondés sur la raison et la nature. Molière, Racine, La Fontaine marchent dans la même voie. Dans la Querelle des anciens et des modernes, si les premiers ont d'illustres défenseurs : Boileau, Fénelon, La Bruyère, déjà de nouvelles idées se font jour dans le *Parallèle des anciens et des modernes* de Charles Perrault, et dans les *Dialogues* du même auteur ; dans le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, et encore chez Lamotte et chez Fontenelle : la principale est que la littérature se renouvelle avec le temps et progresse comme tout ce qui existe. Le xviii^e siècle est partagé entre les conservateurs, comme Voltaire, l'abbé Prévost, Fréron, Marmontel, Laharpe et ceux qui veulent introduire dans les lettres et dans la critique des principes nouveaux, comme l'abbé Dubos, l'intéressant auteur des *Réflexions sur la poésie et la peinture* ; Marivaux, qui expose ses théories dans son *Spectateur français* ; Montesquieu ; Diderot, qui veut réformer l'art dramatique ; Rousseau surtout, en qui se révèle et l'épanouissement de l'individu et l'influence des littératures étrangères. Le commencement du xix^e siècle est marqué décidément par un élargissement de la critique avec l'*Allemagne* de M^{me} de Staël et le *Génie du christianisme* de Chateaubriand. Elle devra désormais avoir le sens du passé et des époques de l'histoire, et aussi tenir compte des littératures du Nord à l'égal de celles du Midi. Le romantisme devait suivre cette réforme. La critique tend donc à devenir historique : et les Guizot, les Villemain, les Cousin l'orientent en ce sens et considèrent la littérature comme l'expression de la société. Désormais, elle cherchera à acquérir une méthode de plus en plus rigoureuse et à se rapprocher, autant que faire se peut, des procédés de la science. Sainte-Beuve, pour juger les œuvres, institue de pénétrantes enquêtes sur le tempérament, l'origine, le milieu d'un auteur : c'est à l'aide de ces documents qu'il prétend classer des familles d'écrivains et faire l'*histoire naturelle* des esprits. Taine pense que la littérature est le produit nécessaire de trois causes principales : la race, le milieu, le moment, qu'une méthode rigoureuse doit faire découvrir. Renan apporte dans la critique une solide érudition philologique et historique ; Brunetière défend la critique *objective*, et aussi, en appliquant à la littérature la doctrine de l'évolution, la critique scientifique : par lui, chaque œuvre est placée à son rang relativement aux œuvres qui la précèdent ou l'ont suivie. J. Lemaitre, disciple de Renan, est le représentant de la critique *subjec-*

tive, qui, sans vouloir classer les œuvres, analyse surtout l'impression qu'elles produisent sur l'âme humaine. Fagnet, dans des études particulières, s'attache surtout à découvrir, par l'analyse consciencieuse du caractère et du talent des écrivains, ce qui fait l'individualité propre de chacun d'eux.

À la critique du xix^e siècle se rattachent encore les noms de Schérer, Vinet, Larroumet, Lauson, Rod, Dumeic, etc., etc.

— *Critique dramatique*. La critique dramatique, si, par là, nous entendons la discussion ou l'exposition des principes et des règles propres au théâtre, est presque aussi ancienne que le théâtre lui-même. Elle date au moins de la *Poétique* d'Aristote. Parmi les principaux ouvrages qui traitent spécialement des matières théâtrales, il faut signaler : à l'époque classique, les *Sentiments de l'Académie française sur le Cid* ; la *Pratique du théâtre*, par l'abbé d'Aubignac (1659) ; dans la seconde moitié du xviii^e siècle, le traité de la *Poésie dramatique*, par Diderot ; la *Dramaturgie de Hambourg*, par Lessing (1767) ; l'*Essai sur l'art dramatique*, par Sébastien Mercier (1773) ; au xix^e siècle, la préface de Cromwell (1827), par Victor Hugo ; le *Cours de littérature dramatique*, par Saint-Marc-Girardin (1843-1860), etc. Quant à l'analyse des pièces nouvellement représentées, si cette forme de critique peut se rattacher à certaines gazettes ou correspondances du xviii^e siècle, et même du xvii^e siècle (« Gazette rimée », de Lorey), elle n'a pris que depuis peu toute son extension. Les représentants les plus connus en sont Th. Gautier, Jules Janin, Paul de Saint-Victor, et, de nos jours, Francisque Sarrcey (dans « le Temps »), J.-J. Weiss (dans les « Débats ») ; J. Lemaitre (dans les « Débats », puis dans la « Revue des Deux Mondes » : *Impressions de théâtre*) ; E. Fagnet (dans « le Soleil », puis dans les « Débats » : *Notes sur le théâtre contemporain*). Quelques journaux seulement donnaient un feuilleton dramatique hebdomadaire. Presque tous y ont substitué le compte rendu du lendemain, qui a l'avantage de satisfaire des lecteurs pressés, mais qui n'est, le plus souvent, qu'une indication rapide et superficielle.

— *Critique d'art*. Si la critique d'art s'efforce de classer la multitude des œuvres, les rattachant à des ensembles d'idées générales qui dérivent, soit d'une interprétation de l'histoire, soit d'une certaine conception de la beauté abstraite, on voit tout ce qui a manqué aux anciens pour qu'elle fût chez eux un « genre littéraire ». Ce n'est point d'ailleurs que leurs écrivains fussent incapables de sentir l'art et de le juger, mais ils ne dissertaient point. Telle page de Lucien, décrivant une *Centauresse allant ses pelits*, par Zeuxis, est d'autant plus exquise qu'elle est sans prétention. Telle description de la *Lesché* de Delphes, par Pausanias, est d'une exactitude surprenante. Quant aux aperçus jetés en passant par Cicéron sur les arts, ils dépassent un amateur très fin et exercé. Une mention spéciale est due à Philostrate l'Ancien, rhéteur grec, qui, vers le début du iii^e siècle de notre ère, décrivit la galerie d'un riche amateur napolitain, dans un ouvrage intitulé : *Tableaux* ; cet ouvrage a soulevé et soulève encore mainte controverse. Ces exemples, auxquels on pourrait encore ajouter ceux des deux Plin (surtout de Plin le Jeune), de Stace, etc., nous prouvent que l'art était déjà fort bien senti et jugé à l'époque où la critique d'art n'existait pas. Pour la produire telle que nous la connaissons aujourd'hui, il a fallu le grand mouvement de la Renaissance, renforcé depuis deux siècles par l'esprit spécialement « classique », par la science archéologique, les progrès de l'histoire, l'esthétique et le journalisme. Si l'on considère moins les œuvres elles-mêmes de la critique d'art, genre forcément hybride, que les idées qu'elle a semées, on ne peut méconnaître qu'elle ait été un puissant agent de culture.

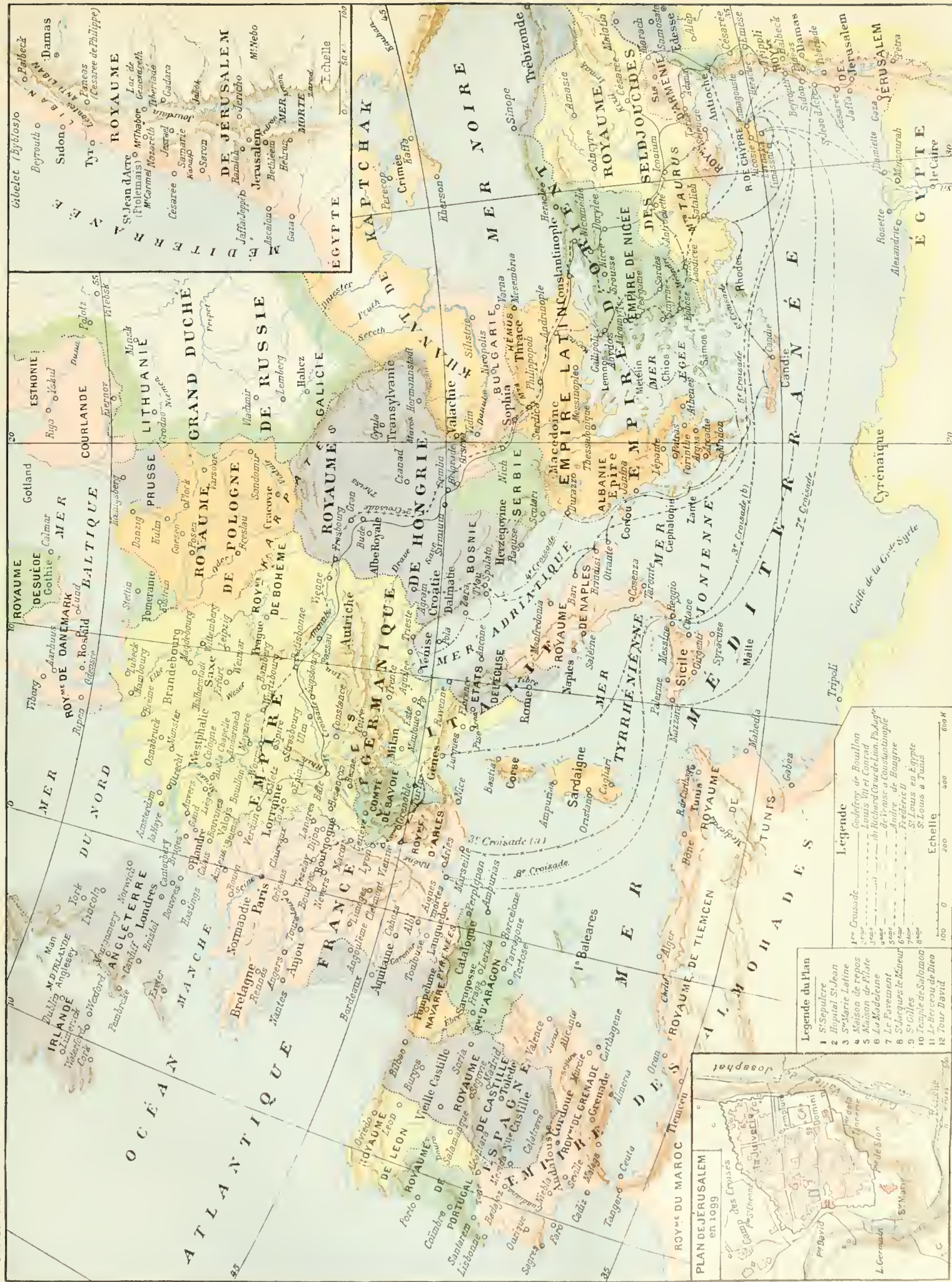
En France, la critique d'art ne date guère que du xvii^e siècle. Encore est-elle, à cette époque, ou toute historique avec Félibien, ou presque toute technique, à l'Académie royale (fondée en 1648), dans les fameuses *Conférences* que Le Brun inaugure au sein de l'illustre compagnie. Au siècle suivant, grâce à la vogue croissante des salons, grâce aussi à la place plus grande que les artistes tiennent dans la société, la « critique d'art » cherche une forme littéraire et mondiale avec des écrivains comme l'abbé Le Blanc, Cochin le fils, Marmontel. Une autre forme, critique et savante, s'ébauche avec Caylus ; une troisième, doctrinale ou esthétique, avec l'abbé Laugier, l'abbé Du Bos, etc. Bref, la gestation s'achève par l'éclosion soudaine, étincelante, des *Salons* de Diderot, qui créent véritablement, et presque de toutes pièces, un genre, d'ailleurs périlleux. Après la Révolution, après la *Corinne* et l'*Allemagne* de M^{me} de Staël, la critique d'art se teinte fortement d'esthétique, jusqu'au moment où le romantisme met aux prises deux écoles rivales : les classiques et les romantiques. À dater de Michelet, c'est l'élément historique qui va dominer dans la critique d'art, jusqu'à Taine ; à dater de Taine, la philosophie. Dans ces dernières années, le symbolisme et le mysticisme s'y sont ajoutés, grâce à l'influence de Ruskin, véritable prêtre de « la religion de la beauté ».

La critique d'art au xix^e siècle offre cette particularité d'avoir tenté la plume d'une foule d'écrivains, qui se sont rendus célèbres en dehors d'elle : tels Guizot, Thiers, Proudhon, About, Zola, etc. Quant aux professionnels du genre, on doit surtout citer, parmi les plus marquants : Lenormant, Jal et G. Planche, pour l'époque de l'Empire et de la Restauration ; Th. Gautier, Baudelaire, Maxime Du Camp, vers le milieu du siècle ; Thoré-Bürger, Ch. Blanc, Th. Silvestre, Castagnary, Paul Mantz, Eng. Müntz, Ph. Burty, sous le second Empire et au début de la troisième République. Enfin, les Goncourt ont fondé la critique d'art impressionniste, encore régnante. Nous lions pas les artistes qui ont écrit sur l'art, surtout quand ils s'appellent Delacroix ou Promentien. Enfin, à l'heure actuelle, si l'érudition en art est mieux représentée que la critique proprement dite, la critique d'art ne s'exerce pas moins avec talent dans les diverses gazettes des beaux-arts, dans les grands quotidiens, à l'Académie des beaux-arts et au Collège de France.

— *Bibliogr.* : E. Bertrand, *Philostrate et son École* (Paris, 1882) ; A. Bougot, *Essai sur la critique d'art* (Paris, 1877).

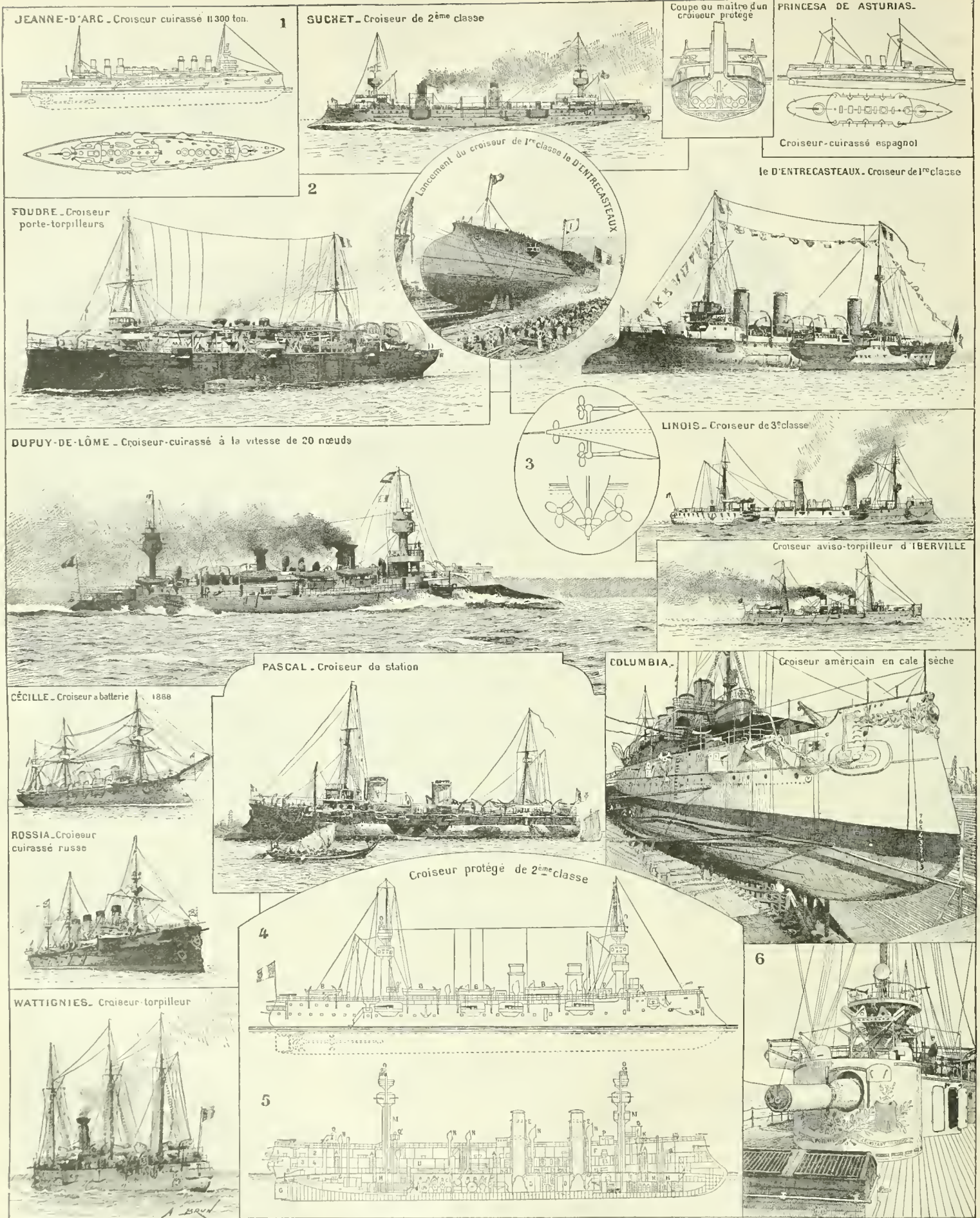
— *Critique musicale*. La critique musicale proprement dite n'existe guère en France que depuis plus d'un demi-siècle. On ne peut vraisemblablement pas donner ce nom aux comptes rendus qui paraissent jadis dans « le Mercure de France », non plus qu'à ceux que donnait le « Journal des Théâtres » de Le Fœl de Mericourt (1777), et dont l'existence fut si courte. La *Correspondance des*

CROISADES





1, 2, 3 et 4. Croisés fin du XI^e s. et première moitié du XII^e s. — 5, 6, 7 et 8. Croisés (seconde moitié du XII^e s.) — 9, 10, 11, 12 et 13. Croisés (première moitié du XIII^e s.) — 14, 15, 16, 17 et 18. Croisés, de 1250 à 1270 — 19. Mangonneau. — 20. Trebuchet. — 21. Arbalète à tour de grande dimension. — 22. Épée (XII^e s.). — 23 et 24. Épée et fourreau (XII^e s.) — 25. Épée et baudrier (XII^e s.) — 26. Fer de lance (XII^e s.) — 27. Fer de lance (XII^e s.) — 28. Fer de lance (XII^e s.) — 29. Épée (XIII^e s.) — 30. Fer de lance (XIII^e s.) — 31. Hache (XIII^e s.) — 32. Fer de lance (XIII^e s.) — 33. Hache (XIII^e s.) — 34. Fer de lance (XIII^e s.) — 35. Épée et baudrier (XIII^e s.) — 36. Épée (XIII^e s.) — 37. Fer de lance (XIII^e s.) — 38. Coupe verticale d'une nef au temps de saint Louis — 39. Coupe verticale longitudinale de la même nef. — 40 et 41. Vaisseau du XII^e siècle. — 42. Tente (XII^e s.). — 43. Tente (XII^e s.). — 44 et 45. Tentés (XIII^e s.) — 46. Revers du sceau de Louis VII. — 47. Sceau de Philippe-Auguste. — 48. Sceau de saint Louis. — 49. Monnaie d'Amaury I^{er} le Saint Sépulchre est figuré au revers. — 50. Sceau de saint Bernard. — 51. Monnaie de Bohémond, prince d'Antioche. — 52. Sceau de Joinville. — 53. Monnaie chrétienne de la Palestine; au revers, la tour de David. — 54. Sceau des chevaliers du Temple. — 55. Sceau de Guillaume, patriarche de Jérusalem. — 56. Monnaie frappée au siège de Damas. — 57. saint Louis en Palestine. — 58. Forteresse des sires de Saône. — 59. Porte dorée à Jérusalem. — 60. Eglise du Saint-Sépulchre. — 61. Porte Saint-Etienne, à Jérusalem. — 62. Château de Tyr. — 63. Château de Tyr. — 64. Tour de David, à Jérusalem. — 65. Château de saint Louis, à Sidon. — 66. Ruines de la cathédrale de Tyr, où fut enterré Barberousse. — 67. Tombeau de la Vierge, à Jérusalem.



JEANNE-D'ARC - Croiseur cuirassé 11300 ton.

SUCHET - Croiseur de 2^{ème} classe

Coupe au maître d'un croiseur protégé

PRINCESA DE ASTURIAS -

Croiseur-cuirassé espagnol

le D'ENTRECASTEAUX - Croiseur de 1^{ère} classe

FOUDRE - Croiseur porte-torpilleurs

DUPUY-DE-LÔME - Croiseur-cuirassé à la vitesse de 20 nœuds

LINOIS - Croiseur de 3^{ème} classe

Croiseur aviso-torpilleur d'IBERVILLE

PASCAL - Croiseur de station

COLUMBIA -

Croiseur américain en cale sèche

CÉCILLE - Croiseur à batterie 1888

ROSSIA - Croiseur cuirassé russe

Croiseur protégé de 2^{ème} classe

WATTIGNIES - Croiseur-torpilleur

1. Profil et plan du pont. — 2. A l'arrière, son ballon captif et l'écran qui en permet le gonflement. — 3. Disposition des hélices du croiseur américain Columbia. — 4. Projection verticale; 5. Coupe longitudinale donnant le détail de tous les aménagements: A, échelles; B, embarcations aux bossoirs; C, machines; D, chaudières; E, cheminées; F, cabestans; G, gouvernail; H, barre; S', servomoteur; I, soutes à munitions; M, mâts militaires; N, manches à vent; O, projecteurs; P, chambre de veille; K, blockaus du commandant; S, poste de l'homme de barre; Q, Q', compas; T, tubes lance-torpilles; U, soutes à charbon; 1, Logement du commandant; 2, 3, 4 Logements des officiers; — 6. Pièce de 19 en tourelle fermée (tourelle arrière du Pothuau)

[Voir MARINE; — NAVIRE; — CUIRASSÉ, etc.).

— Loc. fam. : Faire une croix, Mettre fin à quelque chose, indiquer qu'une chose est ou devrait être finie là, y renoncer :

Et trois !
Quand nous serons à dix, nous ferons une croix.
MOLIERE.

(Ce vers est comme passé en proverbe, et se trouve fréquemment dans la bouche de ceux qui sont impatientés par la répétition trop fréquente de quelque chose.) *Faire une croix, une croix à la cheminée*, Noter un fait comme très extraordinaire. *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière*, Le recevoir avec une solennité qui rappelle celle qu'on met à recevoir un évêque. (On emploie également l'expression : *Il faut la croix et la bannière*, quand on veut dépasser les difficultés qu'on éprouve à valoir l'opiniâtreté de quelqu'un.) *La croix de ma mère, de sa mère*, Mots que l'on prononce plaisamment, ironiquement, dans des circonstances diverses, par allusion aux mélodrames dans lesquels l'enfant volé ou perdu au 1^{er} acte est retrouvé au 5^e et reconnu grâce à la croix de sa mère, qu'il a soigneusement conservée. *Baiser ses pouces en croix*, Faire des vœux ardents pour la réussite d'une entreprise.

— Archit. Grande nef, cheeur, sacristie et transept d'une église, formant ensemble une sorte de grande croix. — Armur. anc. Syn. de croisés. — Ascét. Mettre quelque chose au pied de la croix, Le souffrir avec résignation pour l'amour de Dieu et en souvenir de la passion de Jésus-Christ. — Astron. Autre nom de la constellation du Cygne. *Croix du Sud*, Constellation australe, dont l'étoile prin-

— Mar. Mettre les vergues en croix, Les placer perpendiculaires aux mâts et reposant sur leurs balancines. *Faire une croix dans une chaîne*, La faire croiser par une autre chaîne. *Croix de Saint-André d'un hunier*, Renfort en croix placé au fond du hunier.

— Minér. Pierre de croix, Nom vulgaire de la staurotide gémiée, parce qu'elle se présente en cristaux groupés de manière à figurer une croix.

— Moll. Croix de mer, Nom marchand de la sorte d'huître qu'on appelle aussi MARTEAU. *On la nomme encore CRUCIFIX DE MER*.

— Monn. Côté d'une pièce de monnaie qui porte actuellement la face et a longtemps porté une croix. *Autrefois*, Monnaie, dans le langage familier. — *N'avoir ni croix ni pile*, N'avoir pas le sou.

— Mus. Signe qui désigne la basse augmentée devant un chiffre, comme + 4, qui signifie quart augmentée, ou la septième dominante au-dessous de 7, +.

— Relig. Signe de croix, Sorte de geste religieux, usité dans l'Eglise catholique, et qui consiste à figurer une croix par un mouvement de la main, particulièrement en la portant successivement au front, à la poitrine et à chaque épaule : *Faire un signe de croix sur son front*.

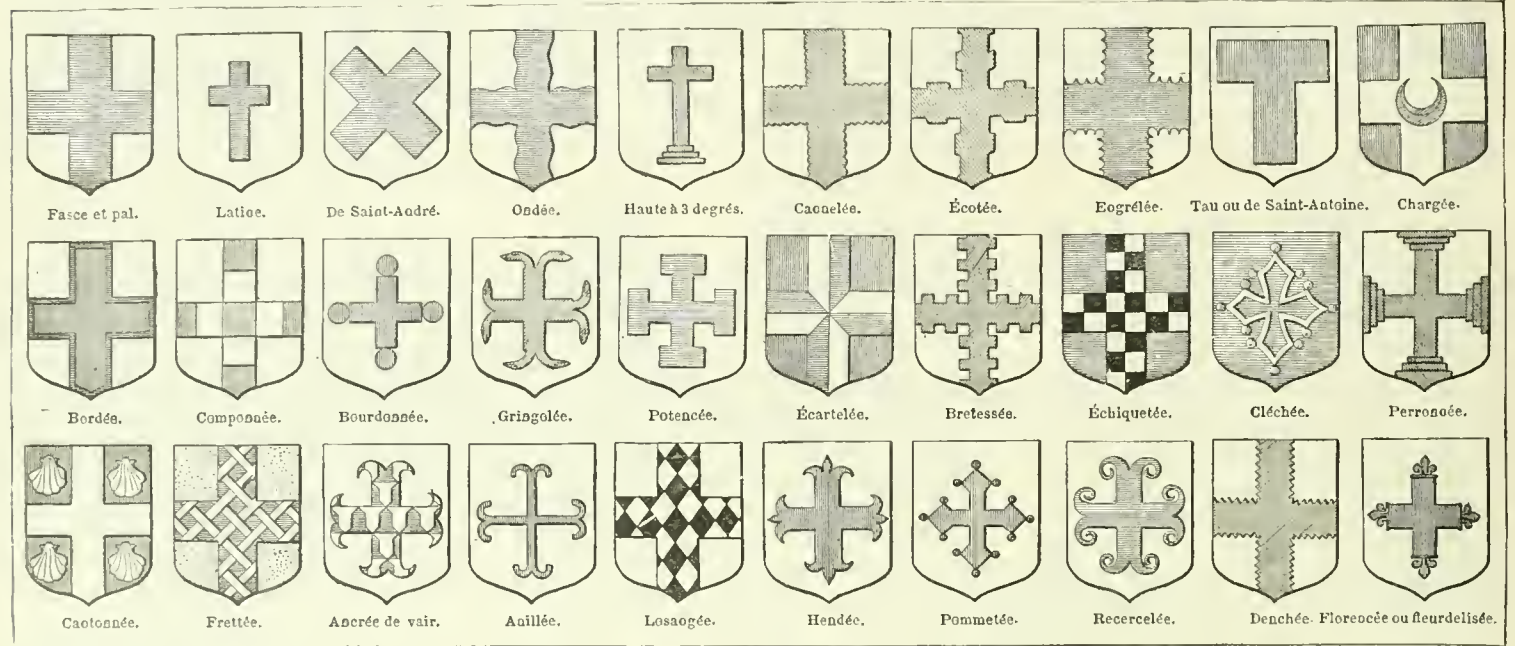
Faire le signe de la croix, Donner de grandes marques de frayeur ou de surprise. *Chemin de la croix*, Série de tableaux ou de figures sculptées qui reproduisent les principaux épisodes de la passion de Jésus-Christ. (Ces représentations sont ordinairement au nombre de

d'une consécration païenne. Comme signe graphique, la croix abonde sur les chartes et les manuscrits du moyen âge. Placée au commencement du texte, elle exprime l'invocation ; placée à la fin, c'est une souscription ou une signature, et cela jusqu'à la fin du XII^e siècle. A partir de cette époque, elle devient rare jusqu'au XV^e siècle, où elle reparaît pour tenir lieu de signature aux gens qui ne savent pas écrire. Placée au bas des actes, elle est la caractéristique des notaires apostoliques pour leur soing manuel, quand elle est dessinée avec soin et suivant des modèles arrêtés. Il faut signaler la vieille coutume normande, anglaise et française, de mettre dans les tombeaux, sur la poitrine des morts, des plaques de plomb grossièrement découpées en forme de croix, où étaient tracées, à la pointe, des formules latines d'absolution.

— Blas. La croix est une pièce héraldique dont la forme, la disposition et les proportions varient à l'infini, suivant les armoiries où elle se trouve figurée. En règle, c'est exactement la réunion du pal et de la fasce, et elle est



Croix de plomb.



CROIX HÉRALDIQUES

cipale a constitue une très jolie étoile triple, formée par deux étoiles de deuxième grandeur et une de sixième. (Tandis que cette dernière étoile reste fixe dans le ciel, les deux brillantes paraissent douer lieu à un système binaire en mouvement rétrograde.)

— Blas. V. part. encycl. — Bot. Croix de Saint-André, Nom vulgaire de la valentia ou croissette vulve. *Croix de Calatrava* ou de Saint-Jacques, Nom vulgaire de l'amaryllis superbe. *Croix de chevalier*, Nom vulgaire de la herse ou tribule. *Croix de Jérusalem* ou de Malte, Nom vulgaire de la lychnide de Chalcédoine. *Croix de Lorraine*, Nom vulgaire d'un cactus très épineux.

— Chir. Croix de Malte, Sorte de bandage en croix. — Dr. anc. Appellation sous deux croix, Cause d'audience relative à des dommages-intérêts contestés. *Appellation sous trois croix*, Affaires de même nature, mais constituant un procès par écrit. *Croix de cens*, Cens payable en deniers ou croix.

— Fortif. Croix de Saint-André. V. la partie encycl. — Hist. Ordres. V. la partie encycl. — Hist. relig. La vraie croix ou simplement La croix, La croix sur laquelle est mort Jésus-Christ. *Invention de la croix*, Exaltation de la croix. V. la partie encycl. (Hist.) *Triomphe de la croix*, Fête qu'on célèbre à Tolède en mémoire de la bataille de Tolose, pendant laquelle une croix miraculeuse apparut, dit-on, dans les airs. *Chanoines de la Sainte-Croix*, Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. *Chanoines de Sainte-Croix de Combre*, Chanoines réguliers établis en Portugal vers 1131. *Filles de la Croix*. V. la partie encycl. *Ordre de la Vraie-Croix*, Association de femmes, fondée, en 1668, par Éléonore, femme de Ferdinand III. *Ordre de Sainte-Croix de Pontavelle*, Ordre monastique de la règle de Saint-Benoît, fondé par Ludolf, évêque de Gubio. *Ordre de la croix de Saint-Dominique* et de Saint-Pierre, martyr, Ordre religieux militaire, qui était conféré par les inquisiteurs dominicains.

— Jeux. Croix de Jérusalem, Sorte de jeu d'enfants, dans lequel il faut assembler en croix des morceaux de bois. *Croix ou pile*, *Croix et pile* ou *Croix pile*, Jeu de hasard qui consiste à déclarer si une pièce de monnaie jetée en l'air tombera, une fois retombée par terre, la pile ou la face. (Celui qui devine gagne l'éjeu. — On dit auj. *Pile ou face*.) (On dit aussi *Jouer u croix-pile*.) — Fig. Jeter, Décider une chose à croix ou pile, En abandonner la décision au hasard.

— Manèg. Faire la croix à courbelles ou à ballottades, Faire exécuter un cheval des sauts qui se succèdent rapidement, dans des directions différentes, de façon à figurer une croix.

quatorze, et commencent à l'agonie du jardin des Oliviers, pour finir par le crucifiement et la mise au tombeau.) *Suite de prières*, que l'on fait devant cette série de tableaux.

— Techs. Morceau de bois qui porte les têtes de charbons à carder. *Nom donné* par les tisseurs à toute fausse direction, à tout intervertissement dans l'ordre de placement des fils de chaîne, des cordes du colletage, du remettage, etc. *Croix à essayer*, Râteau de bois au moyen duquel, dans la fabrication des glaces, on essuie la table de coulage avant d'y verser le verre fondu. — Grande croix, Plaque de fer munie d'un long manche, qui sert, dans la même fabrication, à soutenir les glaces quand on les introduit dans la carcasse.

— Télégr. élect. Croix de Malte, Pièce ayant l'aspect d'une croix de Malte. (C'est une roue à dents carrées profondes et peu nombreuses, dans lesquelles la came de l'axe d'un barillet vient s'engager. La croix de Malte arrête le mouvement de l'axe du barillet, dès que la came s'engage dans l'une des dents ; elle ne lui permet pas de sortir pour continuer son mouvement de rotation.)

— Typogr. Signe en forme de croix latine (+), dont on se servait autrefois pour renvoyer aux notes marginales. (On ne l'emploie plus que dans les livres d'église ou dans les dictionnaires, avec une valeur de convention.)

— Vénér. Croix de cerf, Petit os en forme de croix qu'on trouve dans le cœur du cerf. *Barre de fer transverse*, que l'on fixait autrefois au bas de la lame des épées de chas, et qui faisait avec la hampe un arrêt en forme de croix.

— Encycl. Archéol. La figure de la croix est un des éléments décoratifs qu'on rencontre le plus souvent dans les ornements les plus antiques. Elle répond, en effet, à une forme géométrique très simple ; combinée avec le cercle, notamment, elle apparaît sur les tissus orientaux les plus anciens, comme aussi sur nombre d'objets datant des divers âges du bronze, en tous pays. Quand ses branches se replient en Z, elle constitue le swastika ou croix gammée, qui abonde aussi bien sur les plus vieux objets de l'art scandinave que sur ceux de l'art indien ; et, dans l'Inde, elle est demeurée un signe symbolique religieux du feu sacré pris comme puissance supérieure et origine même de la vie. Dans l'Egypte ancienne, la croix ansée est le symbole de l'immortalité de l'âme. Les premiers chrétiens multiplièrent l'image de la croix dans les catacombes. Mais cette effigie de l'instrument de la Rédemption n'apparut pas avant le 1^{er} siècle sur les monuments, sur les autels et dans les processions, alors que, depuis des siècles, les croix se trouvaient représentées sur les monuments funéraires étrusques comme emblème

placée au centre de l'écu, les branches de la traverse touchant les bords ; s'il en est autrement, elle est dite *alésée*. Les attributs divers de la croix sont en nombre considérable ; les principaux se trouvent ici figurés : *Croix ancrée*, Celle dont les extrémités sont crochues comme les pattes d'une ancre ; *Croix bourdonnée*, Celle dont les extrémités sont en forme de boules ; *Croix cléchée*, Celle qui, percée à jour, laisse voir le fond de l'écu ; *Croix engrelée*, Celle qui est dentelée sur les bords ; *Croix hendée*, Celle dont les extrémités sont ancrées de fleur de lis ; *Croix gringolée*, Celle dont les extrémités figurent des têtes de serpent ; *Croix pattée*, Celle dont les extrémités sont élargies ; *Croix potencée*, Celle qui se termine par quatre plates-bandes, etc. (Pour les autres, nous renvoyons au mot qui désigne l'attribut.) L'origine des croix héraldiques est dans celles que les croisés attachèrent à leurs vêtements, avant de partir pour la croisade. Les croix principales sont : la croix de Lorraine, qui est patriarcale ; la croix de Jérusalem (c'est celle des religieux du Saint-Esprit, etc.) ; la croix de Saint-André, la croix de Malte, la croix de Saint-Antoine ou tau, la croix de Toulouse, qui est vidée, cléchée et pomettée, etc. La croix de Saint-Jean-Baptiste est celle munie d'une banderolle, qu'on voit figurée avec l'agneau pascal sur nombre d'écus et sur les agnus Dei. La croix des Mathurins était une croix pattée. La croix de Malte était, en principe, une croix latine blanche, pleine, sur champ de gueules, que les chevaliers portaient sur leur vêtement de dessus, au côté gauche, tandis qu'une autre, à huit pointes (croix d'étoile blanche), était appliquée devant et derrière sur leur manteau. Les maisons princières qui, comme la Savoie, avaient une croix pour emblème, sont sans nombre, de même que les ordres de chevalerie qui avaient une croix à leurs rubans et à leurs colliers. V. plus loin.

— Fortif. Croix de Saint-André. C'est un engin de défense accessoire, formé de plusieurs pièces de bois pointues et assemblées de telle façon que, posé à terre, il présente toujours un certain nombre de pointes élevées en l'air. C'est une sorte de chausse-trape, mais de plus grandes dimensions, les pièces de bois dont il s'agit ayant environ 2 mètres de longueur sur 0^m.15 à 0^m.20 ou même 0^m.25 d'équarrissage. En les enchevêtrant, en forme un obstacle presque impénétrable et très difficile à détruire, même avec la hache.

— Hist. Le supplice de la croix, en usage chez les Egyptiens, les Carthaginois, les Perses, était, en Grèce et à Rome, réservé aux esclaves et aux grands criminels. Y condamner un citoyen romain passait pour le plus grand des attentats. Il ne fut adopté par les Juifs que vers le temps du roi Hérode. La croix, constituée par la réunion de deux

et même de trois poteaux, affectait différentes formes : +, T, X ou Y. Le patient, préalablement foudroyé, la portait au lieu de l'exécution, et y était attaché, soit avec des cordes, soit, plus souvent, avec des clous, qui lui perçaient les pieds et les mains. Le récit des Évangiles nous montre que Jésus-Christ endura ce supplice dans toute sa cruauté. Les suppliciés restaient en croix jusqu'à ce que les oiseaux du proie vissent dévorer leur cadavre; seuls, les Juifs leur rompaient les jambes à la tombée du jour. Il était permis aux parents et aux amis des condamnés de rendre les derniers devoirs à leurs corps, quand la mort avait été officiellement constatée. Ce supplice barbare fut aboli par Constantin.

Le crucifiement de Jésus-Christ a donné naissance à plusieurs solennités de l'Église et à plusieurs dévotions et usages, outre le signe de la croix. Ainsi, la fête de l'Invention de la sainte croix (3 mai) célèbre la découverte de la croix de Jésus-Christ, retrouvée par sainte Hélène, en 326, sur le Golgotha; l'Exaltation de la sainte croix (14 sept.) consacre la mémoire du jour où l'empereur Héraclius rapporta à Jérusalem la croix, qu'il avait reprise à Chosroës II, roi de Perse. Pour que l'instrument de la passion de Jésus-Christ ne fût plus exposé à tomber entre les mains des infidèles, on le divisa en plusieurs morceaux, dont on fit des parcelles qui furent répandues dans toute la chrétienté. Un fragment considérable est vénéré à Rome, un autre à Paris.

L'image de la croix portant le Christ reçut de bonne heure un culte que les liturgies les plus anciennes, dans l'Église grecque aussi bien que dans l'Église latine, appellent *adoration*, parce qu'il remonte jusqu'à celui qui est ainsi représenté. Cette adoration se pratique solennellement le vendredi saint, à l'office du matin. Les croix et les crucifix occupent une grande place dans les cérémonies catholiques. Tout autel où l'on célèbre la messe doit être surmonté de la croix; elle est portée en tête des processions, s'élève au-dessus des églises, dans les cimetières et sur les tombes des chrétiens; elle est figurée sur les linges sacrés et les ornements liturgiques; l'évêque, enfin, la porte sur sa poitrine.

On appelle *épreuve de la croix* une sorte de jugement de Dieu, qui était en usage au temps de Charlemagne. Les deux adversaires qui y étaient soumis devaient garder le plus longtemps possible les bras étendus en forme de croix, pendant la célébration de la messe. Celui qui baissait les bras le premier perdait son procès.

— Iconogr. La croix est, en iconographie, le Christ lui-même ou son symbole.

Il y a quatre espèces principales de croix :

1° La croix sans sommet (*crux commissa* ou *patibulata*), que les iconologues appellent ordinairement croix en T ou en tau, parce qu'elle affecte la forme de cette lettre, qui, chez les gentils, était un symbole de vic, de félicité, de salut. (D'après une tradition adoptée par plusieurs archéologues, la croix de Jésus aurait été une croix en tau. On trouve des croix de cette espèce tracées sur des sarcophages chrétiens des premiers siècles, et quelquefois le T est accosté de l'A et de l'I);

2° La croix avec sommet et à quatre branches (*crux capitata*, *crux immissa*), composée d'un arbre vertical ou bampe et d'une barre transversale. (C'est la croix dont la forme a prévalu jusqu'à nos jours dans les pratiques de l'art et du culte. Il y a deux variétés principales de croix à quatre branches : la croix grecque et la croix latine. Cette dernière forme est celle d'un homme étendant les bras; c'est aussi celle que l'on assigne généralement à la croix de Jésus-Christ.)

(Parmi les variétés de la croix à quatre branches, nous mentionnerons : la croix en sautoir ou croix en X (*crux decussata*), que l'on appelle vulgairement croix de Saint-André, à cause de la tradition qui veut que cet apôtre soit mort sur un gibet de cette forme; la croix de Malte, la croix de Jérusalem, la croix de Toulouse et la croix de Florence, dont les quatre branches sont égales entre elles comme celles de la croix grecque, mais qui s'en distinguent par leur ornementation);

3° La croix à double traverse, dite croix archiepiscopale, ou patriarcale, ou russe, ou de Lorraine. (Dans cette croix, la traverse supérieure, plus courte que la traverse inférieure, figure, suivant quelques iconologues, un large écriteau qu'on avait cloué sur la croix du Christ, avec l'inscription connue *Inri* (*Jesus Nazarenus, Rex Judæorum*). On rencontre fréquemment cette croix dans les monuments chrétiens de l'Attique, de la Morée, de mont Athos. Elle a été adoptée pour le plan de plusieurs églises cathédrales d'Angleterre, notamment de celles de Lincoln, de Beverlac, de Rochester, de Worcester. Cette disposition se retrouve également dans la grande église abbatiale de Cluny; dans l'église de Saint-Quentin; dans l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire. Cette forme appartient à la croix de Lorraine, à la croix des hospitaliers de Saint-Esprit et à celle qui désigne la dignité archiepiscopale);

4° La croix à triple traverse, laquelle n'est guère employée que pour le souverain pontife. (Le pape seul eut le droit de faire porter une croix triple devant lui et de la placer dans ses armes; on gratifia d'une croix double le cardinal et l'archevêque (v. § 3); la croix simple fut laissée à l'évêque. Ce n'est guère qu'à partir du xv^e siècle que ce rôle hiérarchique fut assigné aux croix.)

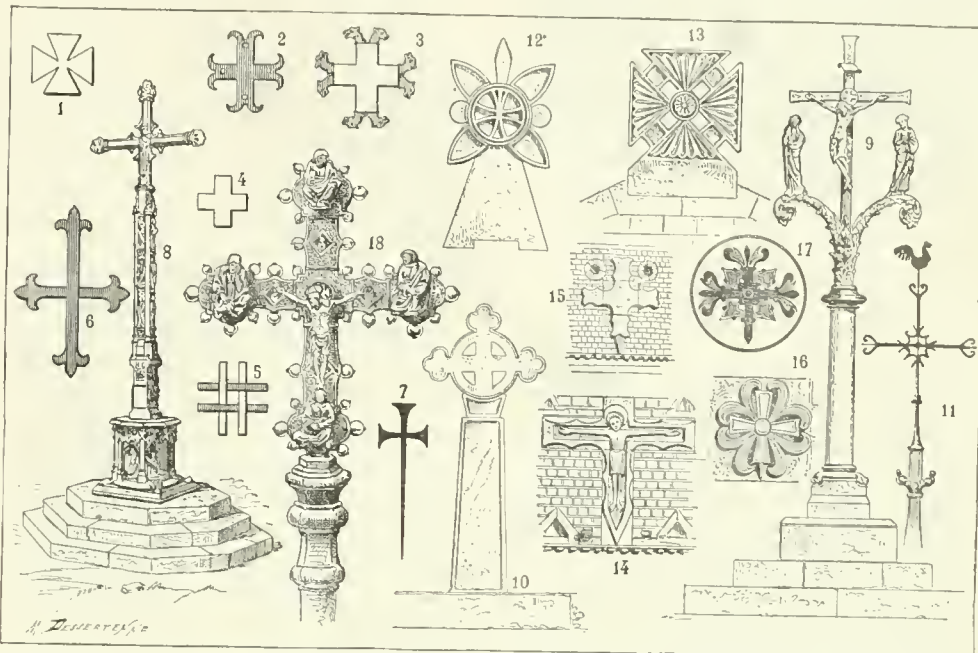
Parmi les croix accompagnées d'ornements, on peut signaler : la croix enracinée ou croissantée, dont le pied se décompose pour former une espèce de croissant, disposition qu'on retrouve dans les monuments antérieurs au vi^e siècle, et dans laquelle, par conséquent, on a eu tort de voir une image du triomphe de la croix sur le croissant; — la croix entourée d'animaux affrontés, tels que le lion, le faucon, l'aigle, le paon, la colombe et la brebis, qui symbolisent les uns les vices vaincus par la croix, les autres les vertus qu'elle enfante; — la croix cantonnée des quatre Évangiles (fresque des catacombes); — le chrisme (v. ce mot); — la croix constellée (mosaïque de Saint-Apollinaire, à Ravenne), placée au milieu des étoiles d'un firmament, qui pâlissent devant elle, ayant à son sommet le mot mystique ΙΧΘΥΣ, à sa base les mots SALUS MUNDI, et à l'extrémité de chacun des bras les lettres A et Ω.

L'usage d'élever des croix dans les carrefours, à l'entrée des villes ou des villages, était fort répandu des premiers temps du moyen âge. La plupart de ces croix de

chemins furent élevées pour conserver le souvenir d'un fait mémorable, en signe d'expiation ou de protection, ou simplement pour marquer les délimitations des propriétés. Pendant les xiv^e et xv^e siècles, on donna aux croix des chemins une grande richesse; on multiplia les figures qui accompagnaient le Christ, tout en conservant les dispositions primitives. La plupart de ces petits monuments ont été détruits pendant les guerres de religion ou à l'époque de la Révolution. En Bretagne, les croix sont restées l'objet d'un culte général. Parmi les croix qui subsistent, quelques-unes sont des œuvres d'un véritable mérite, comme les croix de Pleyben, de Saint-Thégonec et de Plogastel. Parfois, ces croix sont disposées en calvaire et forment des allées ou, à certaines époques, ont lieu des processions. Saint Zénon, qui devint évêque de Verone en 302,

Saint-Donis; faite pour Louis IX, elle est modifiée plus tard de manière à devenir une croix d'autel. L'église de Lanciano (Italie) possède une remarquable croix de procession, qui date du xiv^e siècle. On en voit aussi une fort ancienne dans l'église de Saint-Jean-du-Doigt (Finistère) : elle est d'argent foudu, ciselé et doré, et date du xiv^e siècle. L'église de l'houvez (Côtes-du-Nord) en possède une à peu près semblable du commencement du xv^e siècle.

Enfin, on donne le nom de croix pectorale à la croix d'or que les évêques portent sur la poitrine par-dessus leur vêtement, et qui est suspendue au cou par une chaîne ou cordon. L'usage de cet insigne ne paraît pas devoir remonter au delà du xiii^e siècle. On voit dans les musées et les collections particulières des croix pastorales ori-



1. Croix de Malte — 2. Croix ancrée. — 3. Croix gringolée. — 4. Croix grecque. — 5. Croix bastonnée. — 6. Croix florentine. — 7. Croix fichée. — 8. Croix de chemin (xv^e s.), à Royat. — 9. Croix de currefour, dont la base est en pierre et le sommet en bronze, d'après Viollet-le-Duc (xiii^e s.). — 10. Croix de cimetière (xv^e s.). — 11. Croix de clocher. — 12. Croix de couronnement trouvée à Melun (xii^e s.). — 13. Croix de couronnement de l'église d'Ebreuil (xii^e s.). — 14. Croix incrustée, de l'église du prieuré de Montaille (xii^e s.). — 15. Croix incrustée, de l'ancienne cathédrale de Beauvais, d'après Viollet-le-Duc. — 16. Croix de consécration sculptée (xii^e s.). — 17. Croix de consécration peinte (xiii^e s.). — 18. Croix processionale en argent doré (xv^e s.), musée de Cluny.

déclare avoir placé une croix de bois en forme de tau sur la façade d'une basilique qu'il avait bâtie. En France, pendant l'époque carolingienne, on décorait de croix incrustées les tympans des portes et des pignons d'églises, les faces des contreforts ou des piliers. Dès le xi^e siècle, principalement dans le Nivernais, le Berry et l'Auvergne, des croix de pierre furent érigées sur les sommets mêmes des pignons; parmi celles que le temps a épargnées, on cite, pour l'élégance de leurs formes, les croix qui couronnent les quatre pignons de l'église de Montréal, près d'Avallon (fin du xi^e s.), et les croix des pignons du transept de l'église Saint-Urbain, à Troyes. Au xv^e siècle, les croix d'amortissement des pignons se couvrent de détails finement sculptés.

On donne le nom de croix de consécration à des croix peintes ou sculptées dans l'intérieur des églises (quelquefois aussi à l'extérieur) et sur lesquelles l'évêque fait une onction avec le saint chrême, dans la cérémonie de la consécration. Ces croix sont ordinairement au nombre de douze. Elles prouvent que l'église a été consacrée et non pas seulement bénite.

La croix sur les tombeaux fut, à l'origine, un attribut du martyr, quel qu'il fut d'ailleurs; le supplice du saint enseveli. La croix est un des principaux attributs de saint

chies d'émaux et de pierres précieuses, ainsi que d'autres croix fort belles, destinées à servir de reliquaires.

Saint-Martial-lès-Limoges possédait une croix double, dite « de Saint-Eloi », dont le dessin nous a été conservé, et qui est un type intéressant de l'orfèvrerie au vi^e siècle. Beaucoup de reliquaires et d'ostensoirs sont construits en forme de croix; à l'intersection des branches est placée la capsule contenant les reliques ou l'hostie et recouvert par une lentille de cristal.

— Métrol. On a observé que la croix fait son apparition sur les monnaies publiques dès le iv^e siècle, sur les monnaies de Valentinien I^{er}, par exemple, qui mourut en 375. Martigny dit l'avoir vue sur des pièces bien antérieures, c'est-à-dire sur de petits bronzes de Constantin, frappés à Aquilée et à Trèves. Philippe III fut le premier roi de France qui se fit représenter en costume royal sur ses monnaies, à la fin du xiii^e siècle.

— Ordres. La croix est devenue l'insigne distinctif de presque tous les ordres de chevalerie; chacun de ces ordres a son titre et son histoire à part, mais nous donnons ici, par ordre alphabétique, ceux dans les titres desquels figure le mot Croix :

— Ordre de la Croix-Blanche ou de la Fidélité. Ferdinand III, grand-duc de Toscane, fonda cet ordre en 1211, pour récompenser les services militaires. Il prit son nom de la couleur de la décoration. Depuis l'unification de l'Italie, sous le règne de Victor-Emmanuel, il a disparu.

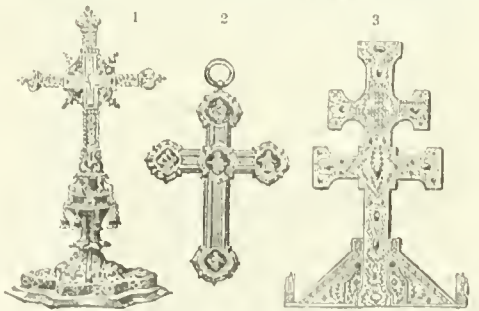
— Ordre de la Croix de Bourgogne ou Ordre de Tunis. Religieux et militaire, il paraît être créé, en 1535, par Charles-Quint, quand celui-ci rétablit Muley-Husseln sur le trône de Tunis, mais on ne possède aucun renseignement positif.

— Ordre de la Croix-Etoile. Un fait jugé miraculeux donna lieu, en 1668, à l'établissement de cet ordre en Autriche. Un incendie consuma une partie du palais impérial de Vienne, mais s'arrêta, dit-on, devant un morceau de la vraie croix, dont l'écrin fut consumé. La relique appartenait à l'impératrice Éléonore de Gonzague. Le pape Clément IX approuva cet ordre par une bulle datée du 27 juillet 1669, et, le 9 septembre de la même année, l'empereur Léopold I^{er} le reconnut par deux lettres patentes.

On lui avait donné, avant son nom actuel, celui de société des Dames nobles de la Croix-Etoile, puis celui d'ordre des Chevaliers de la Vraie-Croix, enfin d'ordre de la Noble-Croix; il est réservé aux femmes de la noblesse; la grande maîtresse en est, le ton-



Croix (dossier d'ordre de Louis XI)



1. Croix reliquaire (xv^e s.) [trésor de Séville]; 2. Croix pectorale (xvii^e s.); 3. Croix de Saint-Eloi (viii^e s.).

Pierre, notamment sur les sarcophages. Par la suite, on plaça des croix sur les tombeaux de tous les chrétiens sans distinction, et on érigea, à l'entrée et au milieu du cimetière, des croix de pierre ou de bois d'un travail plus ou moins remarquable. Parmi les plus anciens monuments de ce dernier genre qui se soient conservés en France, nous citerons la croix de pierre du cimetière de Baret, près de Barbezieux (fin du xi^e s.); la croix du cimetière de Grézy (Calvados) (xii^e s.); la croix du cimetière de Mezy (Marne) (xiii^e s.); les croix de Jouarre (xiii^e s.), de Nérigan et de Saint-Germain-la-Rivière (xvi^e s.).

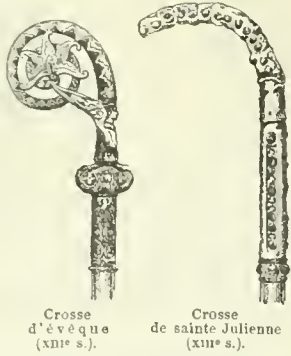
On conserve quelques croix processionales du xiii^e siècle faites de bois de chêne et recouvertes de plaques d'argent ou de cuivre doré. Une des plus belles est celle qui est placée sur un autel latéral de l'église abbatiale de



Ordre de la Croix-Etoile.

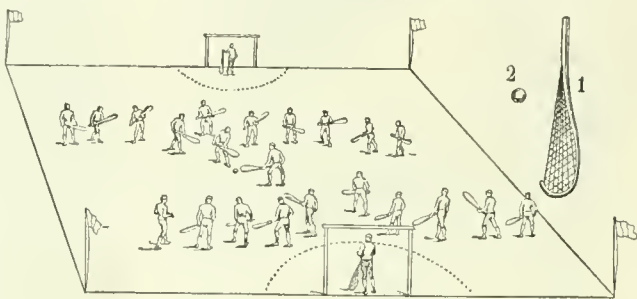
leur juridiction ne s'étend que dans l'intérieur de leur monastère. Le pape ne se sert pas de la crosse. Dans l'Eglise schismatique d'Orient, elle est réservée aux patriarches.

On explique diversement l'origine de la crosse. Pour les uns, elle n'était, au commencement, qu'un bâton sur lequel s'appuyait l'évêque, souvent d'un âge avancé; de là son nom latin de *boculus* (bâton). Pour d'autres, l'évêque étant pasteur, la crosse est sa boulette; d'ailleurs, elle est souvent ainsi appelée dans les anciens textes (*pedum*). Enfin, on a rapproché la crosse épiscopale de la canne recourbée appelée *lituus*, que les pontifes et les augures portaient autrefois à Rome.



Quoi qu'il en soit de son origine, l'usage de la crosse est très ancien. Saint Isidore de Séville en fait mention dès le VI^e siècle. On la voit représentée fréquemment sur les bas-reliefs, les pierres tombales et les manuscrits du moyen âge. Parmi les crosses les plus anciennes, quelques-unes se terminent non par une volute, mais par une croix. Les crosses étaient primitivement en bois; on en fit ensuite en cuivre, en argent, en vermeil. L'usage s'introduisit de les orner avec art. A partir du XIII^e siècle, la volute contient souvent la représentation d'un fait évangélique, comme l'Annonciation, le crucifiement ou bien la victoire de saint Michel sur le démon. Les crosses du moyen âge sont légères et élégantes; celles du XVI^e et du XVII^e siècle sont lourdes et massives. De nos jours, la crosse est ordinairement en vermeil.

Jeux. La crosse canadienne est une variété de jeu de balle. Les joueurs, divisés en deux camps égaux de douze joueurs, sont munis d'une crosse dont la concavité est remplie par un filet permettant de rattraper la balle à la volée, de la lancer, etc. La partie se joue sur un terrain de 100 mètres de long sur 45 mètres de large. Les buts sont marqués par deux poteaux de 1^m,80 de haut, réunis par une traverse et plantés à 1^m,80 l'un de l'autre. Les joueurs cherchent à envoyer la balle dans le but du camp adverse. Il leur est interdit de toucher la balle avec la main ou de la frapper avec le pied. Seul le gardien du but peut arrêter la balle avec la main ou avec sa crosse tant qu'il n'est pas sorti d'un carré de 1^m,80 de côté tracé devant le but, carré dit « limite du gardien ». Quelquefois cette limite du gardien est tracée par une demi-circonférence dont le centre est le milieu du but. On commence par placer la balle au centre du terrain, et deux joueurs des camps opposés attaquent la balle et cherchent à l'envoyer dans le camp adverse. Dix autres joueurs, se tenant derrière leur partenaire pour l'aider; enfin le gardien, placé à l'arrière, cherche à arrêter la balle chaque fois que celle-ci menace le but.



Jeu de crosse canadienne : 1. Crosse; 2. Balle.

Un match dure le plus ordinairement 80 minutes, soit deux temps de 40 minutes séparés par un repos de 5 minutes. Le camp, qui, à l'issue de la partie, a atteint le plus souvent le but est victorieux. V. GOURLET, HOCKEY.

CROSSÉ (*kro-sé*), ÉE adj. Qui a droit de porter la crosse : Abbesse **CROSSÉE**. Abbé **CROSSÉ** et mitré.

CROSSEN ou KROSSEN, ville d'Allemagne (Prusse prov. de Brandebourg), au confluent du Bober et de l'Oler; 6.655 hab. Pépinières, manufactures de tabac et fabriques de fourneaux. Chef-lieu d'un ancien duché incorporé au Brandebourg en 1482. — Crossen est le chef-lieu d'un duché peuplé de 60.500 hab.

CROSSER (*kro-sé*) v. a. Panser avec une crosse, en parlant d'une balle ou d'une pierre : **CROSSER** la balle. — Pop. Réprimander. Maltraiter : **CROSSER** quelqu'un. — v. n. Jouer à passer avec la crosse des pierres ou des balles. — Arg. Sonner : Douze plombs **CROSSENT** (midi ou minuit sonne). — Se **CROSSER**, v. pr. Pop. Se battre, se quereller.

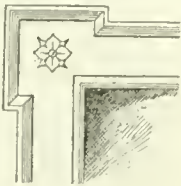


Crosseron (XII^e s.).

CROSSERLOUGH, paroisse d'Irlande prov. d'Ulster (comté de Cavan), près du lac Sheening; 5.700 h.

CROSSERON n. m. Partie supérieure, façonnée en volute, d'une crosse épiscopale ou abbatiale : *Beaucoup de CROSSERONS du moyen âge contiennent des reliques.*

CROSSETTE (*kro-sét*) n. f. Agric. Sarment de vigne taillé de manière à conserver un talon de vieux bois, et destiné à être planté pour servir de bouture. Branche composée d'une pousse de l'année et d'une partie de celle de l'année précédente, dont on se sert pour le bouturage.



Crossette.

— Archit. Partie d'un claveau ou voussoir, qui se prolonge horizontalement au delà du claveau placé immédiatement au-dessous. Lit de pierre taillé perpendiculairement au couronnement d'un mur. Plâtreage établi à côté d'une lucarne. — **CROSSANT** qu'on ménage à l'angle d'un chambrail.

CROSSEUR (*kro-seur*) n. m. Jeux. Celui qui joue à la crosse, et plus particulièrement le joueur qui, armé de la crosse, est chargé de recevoir la balle. — Arg. Avocat général, ministre public. — Sonneur.

CROSSEUR (*kro-seur*), EUSE adj. Pop. Qui aime à croquer, à battre ou à se battre. Substantif : *Un vilain CROSSEUR.*

CROSSILLON (*kro-sill* [ll mil.]) n. m. Extrémité recourbée d'une crosse d'évêque ou d'abbé. Syn. de **CROSSERON**.

CROSSMOLINA, paroisse d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Mayo]), sur le Deel, près de son embouchure dans le lac Conn; 5.700 hab.

CROSSOÈRE (*kro-so-sér*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des crabronidés, comprenant des formes de taille petite, à abdomen de la longueur du thorax; à antennes garnies en dessous d'une frange de poils chez le mâle. (Les crossoères sont noirs, variés de jaune ou de roux; on en connaît, en Europe, une vingtaine d'espèces; certains approvisionnent leurs nids avec des pucerons.)

CROSSODACTYLE (*kro-so*) ou CROSSODACTYLUS (*kro-so, luss*) n. m. Genre de batraciens anoures discodactyles, famille des hylidés, tribu des hylodindes, comprenant des petites rainettes brésiliennes. (Les crossodactyles, dont on ne connaît qu'une espèce, sont verdâtres, variés de brun et de jaune; leur taille n'excède pas 5 centimètres.)

CROSSOLÉPIDE (*kro-so*) o. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, renfermant une seule espèce, qui croît en Australie.

CROSSON (*kro-son*) n. m. Dans le Dauphiné, Berceau.

CROSSOPE ou CROSSOPUS (*kro-so-puss*) n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des soricidés, tribu des soricidés, comprenant la musaraigne d'eau, caractérisée par ses pieds non palmés, bordés de poils raides.



Crossope.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *crossopus fodiens* de l'Europe et de l'Asie septentrionale, mesurant 19 centimètres, dont 7 pour la queue, de couleur gris brun noirâtre, cendrée en dessous. C'est la plus grande musaraigne d'Europe; commune au bord des cours d'eau, on la voit courir au fond, où elle paraît comme argentée par les globules d'air que retiennent ses poils; elle fait une chasse active aux crevettes, aux larves et aux insectes aquatiques.

CROSSOPHORE ou CROSSOPHORUS (*kro-so, russ*) o. m. Genre de vers nématodes, famille des ascarididés, comprenant des formes finement annelées, atténuées en avant,

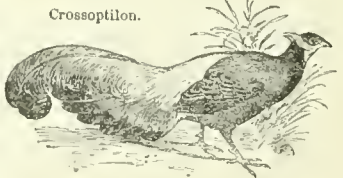
avec la tête à trois valves sillonnées. (Les deux espèces connues du genre sont parasites dans l'intestin du dâman de Syrie; elles atteignent une longueur de 8 centimètres.) CROSSOPTÉRINE (*kro-so*) n. f. Chim. Alcaloïde extrait de l'écorce d'une rubiacée du Soudan, la *crossopteryx*. (Les propriétés fébrifuges de cette écorce, prise autrefois pour un quinquina, avaient fait croire à l'identité de la crossoptérine et de la quinine.) CROSSOPTÉRYGIENS (*kro-so, ji-in*) n. m. Ordre de poissons ganoides, comprenant des formes revêtues d'écailles solides et émailées, composant une carraisse ininterrompue, avec deux plaques jugulaires et des plaquettes latérales. — Un CROSSOPTÉRYGIEN.

— ENCYCL. Les *crossoptérygiens* prennent leur nom de leur nageoire dorsale à rayons frangés; pour la plupart, ces poissons sont fossiles; seuls, les polyptères africains sont encore vivants. On divise cet ordre en six familles : *calcanthidés, phanéroptéridés, cténodiptéridés, glyptodiptéridés, rhombodiptéridés, polyptéridés.*

CROSSOPTÉRYX (*kro-so, riks*) o. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cichonées, comprenant une seule espèce, qui croît dans le nord-est de l'Afrique tropicale. (Il doit son nom à la membrane frangée qui entoure ses graines.)

CROSSOPTILON (*kro-so*) n. m. Genre de phasianidés, comprenant deux espèces de faisans caractérisées par les touffes de plumes blanches de la région auriculaire, leur stature vigoureuse, et la richesse de leur plumage. (L'espèce type, *crossoptilon oreillard* [le *ho-ki* des Chinois], habite la Chine.)

Crossoptilon.



CROSSORHINE (*kro-so*) o. m. Genre de poissons plagiostomes, sous-ordre des squalidés, famille des scyllihamidés, comprenant des requins à dents en partie tricuspidées, à nageoires dorsales très rejetées en arrière. — ENCYCL. Les *crossorhines* ont des dents, mais pas de membrane nictitante; leur queue est diphyce. On connaît trois espèces de ces squales, propres aux mers d'Australie; ils mesurent environ 2 mètres de long.

CROSSOSOMA (*kro-so*) n. m. Genre de renouillacées, rapporté avec doute à la tribu des pivoines (pivoonidés). — ENCYCL. Les *crossosomas* sont de petits arbustes à

feuilles alternes, à fleurs terminales et solitaires, habitant l'Amérique. L'espèce type, le *crossosoma Californica*, a l'écorce amère; cette plante a les plus grandes affinités avec les simarubées.

CROSSOSTEMMA (*kro-so-stém*) n. m. Genre de passiflorées, habitant la côte occidentale d'Afrique. (Les crossostemma sont des arbustes grimpants, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, ayant leurs pédoncles articulés au milieu.)

CROSSOSTÈPHE (*kro-so-stéf*) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des anthémidés, renfermant une seule espèce, qui croît en Chine.

CROSSOSTOME ou CROSSOSTOMA (*kro-so-to*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes aspidobranches, famille des delphinulidés, comprenant des coquilles fossiles dans le terrain jurassique. (Les crossostomes sont voisins des crassostomes, dont ils diffèrent par leur péristome non appendicé à la base. Le *crossostoma reflexibrum* est une petite coquille, remarquable par son péristome étalé.)



Crossostome.

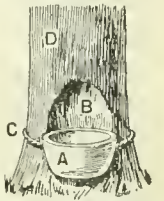
CROSSOSTYLE (*kro-so-stil*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des barradiées, tribu des rhizophoracées, renfermant cinq espèces, qui croissent en Océanie.

CROSSURE ou CROSSURUS (*kro-suruss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, comprenant des geckos à doigts demi-palmés, mani de griffes. (L'espèce type est le *crossurus caudiverbera*, de l'Asie orientale.)

CROSTHWAITE, paroisse d'Angleterre (comté de Cumberland), dans la partie lacustre; 6.000 hab. Mines de cuivre, de plomb et de graphite.

CROSTON (paroisse d'Angleterre [comté de Lancastre]), sur le Yarrow, affluent du Douglas, et sur le canal de Leeds; 4.100 hab.

CROT (*kro*) n. m. Récipient, petit pot en terre que l'on place au pied des pins pour recueillir la résine, dans le département des Landes.



A, crot; B, entaille dans l'écorce; C, corde qui retient le crot; D, pin.

CROTACONATE n. m. Sel dérivé de l'acide crotaconique.

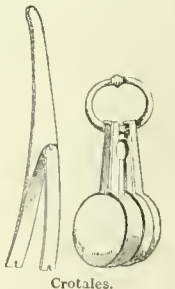
CROTACONIQUE adj. So dit d'un acide bibasique C¹¹H¹⁰O⁴, dérivé de l'acide crotaconique et intermédiaire entre l'acide acétonique et l'acide crotaconique.

CROTALAIRE (*lér*) ou CROTALARIA n. f. Genre de plantes, de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des génistées, comprenant plus de deux cents espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents.

CROTALE (de gr. *krotalon*, grelot) n. m. Antiq. Sorte de castagnettes, dont se servaient particulièrement les prêtres et les prêtresses de Cybèle, et qui consistaient en une pièce mobile, que le mouvement faisait frapper sur une pièce fixe. Sorte de sandale fort lourde, que chaussait le maître du cheur pour battre la mesure avec le pied. Pendant d'oreilles, formé de deux ou plusieurs pièces qui se heurtaient et produisaient une sorte de bruissement.

Mus. Nom que l'on a donné quelquefois au Chapeau chinois. Au moyen âge, Triangle de métal portant des anneaux mobiles qu'on faisait sonner en les agitant; grelots que les danseurs attachaient à leur corps.

— ENCYCL. Antiq. Les *crotales*, instrument de percussion du genre des castagnettes, étaient connues des Égyptiens, des Grecs et des Latins. Clément d'Alexandrie en attribue l'invention aux Siciliens. Elles étaient constituées, suivant les pays et les époques, par des lames de roseau, de bois, d'os, d'ivoire et de métal, plus ou moins travaillées; elles servaient à accompagner les danses et les chants dans les fêtes privées et surtout publiques; notamment, dans les cortèges des dionysies.



Crotales.

CROTALE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des *crotalidés*, comprenant les formes vulgairement appelées « serpents à sonnettes », et caractérisées par les écus cornes assemblés en série linéaire au bout de la queue, et que l'animal agit à volonté en produisant un bruit assez fort.

— ENCYCL. Les *crotales* sont des serpents robustes, atteignant jusqu'à 2 mètres de long; leur tête, plate, est renflée en arrière, très large, terminée par un museau court et tronqué, couverte de plaques ou d'écailles. Ils comptent parmi les plus venimeux des serpents et habitent l'Amérique. On en connaît six ou sept espèces, dont la plus commune est répandue aux États-Unis et au Mexique. D'un roux sale taché de brun, de jaunâtre et de noir, le crotale varie extraordinairement. Contre le morsure des crotales, presque toujours mortelle pour l'homme, on a préconisé l'ingestion de l'alcool en excès; jusqu'à un litre de rhum ou de genièvre; beaucoup de gens ont été sauvés par ce traitement.



Crotale.

CROTALIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens solénoptères, renfermant les genres *crotale*, *lachesis*, *tropidolema*, *atropis* et *bothrops*. — Un CROTALINÉ. — ENCYCL. Les *crotalidés* habitent les régions chaudes du globe; ils se caractérisent par la fossette profonde située entre l'œil et l'orifice de la narine, leurs grands yeux à pupille étroite et verticale, la largeur de leur tête triangulaire, leurs formes élancées et la longueur de leur queue. Des crotalidés ont vécu à l'époque tertiaire; leur taille était supérieure à celle des formes actuelles : le *laophis crotaloides*, de Grèce, dépassait 3 mètres de long.

— Peint. Qui forme une opposition trop dure; qui n'est point assez adouci: *Un ton cru. Une couleur trop crue.*

— Tech. *Cuir cru.* Cuir tel qu'on le retire de l'animal, et avant qu'il ait subi aucune préparation. (On dit aussi cuir vert. *Soie crue.* Celle qui n'a subi ni lavage ni teinture. (On dit plutôt soie écarlée.) *Chanvre cru.* Celui qui n'a pas été mouillé. *Métal cru.* Métal qui n'a encore subi aucune préparation propre à le dépouiller des corps étrangers qu'il renferme.

— n. m. Ce qui n'est point cuit: *Ne manger que du cru.* *Pâte céramique* qui est simplement séchée, et non cuite. *Sculpture en pâte cru sur cru.* Genre de décoration spéciale à la porcelaine. *Teindre sur le cru.* Teindre les soies sans les avoir décreusées.

— Loc. adv. *A cru.* Sur la peau nue: *Chaussé à cru.* *Monter à cru.* Monter sans selle ni couverture. *A nu sur un objet quelconque: Dans certains monuments romains, les pierres sont posées à cru les unes sur les autres.* *Porter à cru.* Se dit d'une construction qui porte directement sur le sol.

— ANTON. Cuit.

CRÛ, CRUE part. pass. du v. Croître.

— Gram. n. L'accent circonflexe ne se met qu'au masculin singulier.

CRUAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 15 kilom. de Privas, près du Rhône; 1.860 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane. Ruines d'un vieux château.

CRUAUTÉ *ô-té* — du lat. *crudelitas*, même sens) n. f. Instinct qui pousse à commettre ou à approuver des actes inhumains: *L'insensibilité à la vue des misères est dureté; s'il y entre du plaisir, c'est cruauté.* (Vauven.) *Action barbare, cruelle: Exercer des cruautés.*

— Par exag. *Sévérité, rigueur, dureté: La cruauté des lois civiles s'est réunie contre les femmes à la cruauté de la nature.* (Dider.) *Indifférence, excès de rigueur de la part d'une femme dont on est amoureux: Se plaindre de la cruauté de sa maîtresse.*

— *Cruauté du sort, du destin.* Destinée malheureuse.

— SYN. *Barbarie, férocité, inhumanité.* V. BARBARIE.

— ANTON. *Humanité, miséricorde, clémence, douceur, indulgence.*

CRUCERO, bourg du Pérou dép. de Puno, sur un plateau des Andes de Carabaya; 2.500 hab. Centre d'exploitation des mines d'or et d'argent. Forêts de quinquinas. Ch.-l. de la province de Carabaya.

CRUCES LAS, ville des Antilles (île de Cuba [prov. de Santa-Clara]); 6.400 hab.

CRUCHADE (rad. *cruche*) n. f. Bouillie de maïs, sorte de polenta, dans quelques départements français.

CRUCHE du german. *krucka*; allem. mod. *krug*) n. f. Mobil. Vase de terre ou de grès, muni d'une ou deux anses. *Par ext.* Liquide que contient le même vase: *Boire une cruche d'eau.*

— Fam. Sot, ignorant; personne naïve, stupide.

— Art milit. anc. Sorte d'artifice de guerre, aujourd'hui inusité.

— PROV. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fio elle se casse ou qu'enfin elle se brise.* Tout finit par s'user; à force de braver un danger, on finit par y succomber.

— Beaumarchais a donné à ce proverbe une variante grivoise: *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin... elle s'emplit, a-t-il dit à propos d'une jeune fille très imprudente.*

— SYN. Dans le sens de Sot: *Cruche, âne, balourd, bête, buse, hutor, ganache, ignoraat, lourdaud, machoire.* V. ANE.

— ENCYCL. Archéol. La forme des cruches anciennes ne diffère pas sensiblement de celle des modèles modernes. Toujours ce vase à anse se caractérise par son bord prolongé en bec, et c'est en quoi la cruche diffère du pot, dont l'orifice a toujours son contour circulaire. Les cruches employées au moyen âge pour le service des tables princières étaient souvent d'argent ou d'or. On entendait par « cruche à aumône » celle qui servait à recueillir le vin provenant de la desserte et qui se distribuait aux pauvres. — Au XV^e siècle, on entendait par *cruche* une garette de chaperon et, plus anciennement, ce mot était synonyme de COUILLE, qu'il s'agit de celle d'un œuf ou du test d'un mollusque.



Cruche.

Cruche cassée (LA), tableau du Greuze, musée du Louvre. Une jeune fille, vêtue d'une robe blanche quelque peu chiffonnée et d'un fichu de gaze qui laisse entrevoir ses épaules et le haut de sa gorge, se présente à nous de face, retenant des fleurs dans un pli de sa robe et portant au bras gauche une cruche fêlée. Une rose effeuillée est fixée à son corsage dégrafé. Des fleurs blanches et un ruban violet sont mêlés à sa chevelure. Tous ces accessoires symboliques expliquent bien que la fillette s'inquiète de l'accueil qu'on va lui faire. Sans doute est toute dolente. Et pourtant ses yeux, au lieu d'être baissés, nous regardent avec une touchante naïveté. Rien de plus gracieux et de plus piquant que l'expression et l'attitude de la pauvre enfant désolée. Cet aimable sujet, tout à fait dans le goût du XVIII^e siècle à l'époque de Rousseau, a



La Cruche cassée, d'après Greuze.

inspiré à Diderot des pages célèbres qu'on trouvera dans ses *Salons*. Il a suscité d'innombrables imitateurs

CRUCHÉE n. f. Contenu d'une cruche, quantité de liquide que contient ou que peut contenir une cruche.

CRUCHERIE (ri — rad. *cruche*) n. f. Fam. Bêtise, ineptie, naïveté.

CRUCHETTE (chèt) n. f. Cruche de petites dimensions.



Crucifixion de saint André, d'après Murillo.

CRUCHON n. m. Petit cruche: *Casser un cruchon.*

— Liquide contenu dans le même vase: *Boire un cruchon de bière.*

— Pop. Sot, idiot: *Quel cruchon!*

CRUCIADE (si — du lat. *crux, crucis, croix*) n. f. Forme ancienne du mot *CRUSADE*.

— Hist. ecclésiast. Bulle accordée par les papes aux rois d'Espagne et de Portugal, pour lever des décimes sur les ecclésiastiques, afin de subvenir aux frais de guerre contre les infidèles.

CRUCIAIRE (si-èr — lat. *cruciaris*; de *crux, crucis, croix*) n. m. Antiq. rom. Condamné attaché à la croix.

CRUCIAL, ALE, AUX (si — du lat. *crux, crucis, croix*) adj. En T. de chir., fait en croix: *Incision cruciale.*

CRUCIANELLE (si-a-nèl) n. f. Genre d'herbe ligieuse de la famille des rubiacées, tribu des galiées, comprenant vingt-six espèces, qui croissent en Europe et dans le pourtour du bassin méditerranéen: *La crucianelle a longs épis croit aux environs de Montpellier.* (V. de Bomarc.)

CRUCIBULUM (si, lom) n. m. Moll. Genre de mollusques, de la classe des gastéropodes.

— Bot. Genre de champignons nidulariés, dont une espèce vit sur les pins, les fougères, les vieux toits de chaume. (L'espèce type est le *crucibulum vulgare*.)

CRUCIFÈRE (si — du lat. *crux, crucis, croix, et ferre, porter*) adj. Archit. *Colonne crucifère*, Colonne surmontée d'une croix dans les cimetières et sur les routes.

— Bot. *Plante crucifère*, Plante de la famille décrite ci-après.

CRUCIFÈRES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont la giroflée est le type. — Une *CRUCIFÈRE*.

— ENCYCL. Les crucifères forment une famille très homogène, ou « grand genre ». Leur fleur, régulière et dialypétale, a quatre sépales, quatre pétales égaux et onguculés, dont les limbes sont étalés en croix (d'où le nom de la famille), six étamines tétradelphes (quatre longues et deux courtes). Le pistil comprend deux carpelles nuis suivant la placentation pariétale et contient quatre rangées longitudinales d'ovules, groupées parallèlement deux à deux; il est partagé intérieurement en deux loges par une cloison longitudinale qui s'insère entre les deux placentas de chaque groupe. Le fruit est une silique; les graines, exalluminées, contiennent un embryon oléagineux et diversement recourbé. Les crucifères sont généralement herbacées, et leurs feuilles sont toujours alternes. Elles produisent toutes, en proportion variable, de l'essence de moutarde ou sulfocyanure d'allyle, qui leur confère des propriétés antiscorbutiques. La giroflée, le chou, la moutarde, le cresson, le radis, etc., sont des crucifères.



Crucifère (giroflée).

CRUCIFÉRINÉ, ÉE (si) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux crucifères.

— n. f. pl. Classe de plantes dicotylédones dialypétales-hypogyines, qui comprend les familles suivantes: *crucifères, capparidées et résinacées.* — Une *CRUCIFÉRINÉE*.

CRUCIFIANT (si-fi-ant), ANTE adj. En T. d'ascét., qui crucifie, qui mortifie les sens: *Pratiques crucifiantes.*

CRUCIFIEMENT ou CRUCIFÈMENT (si-fi-man) n. m. Action de mettre en croix, de crucifier: *Le crucifiement de Jésus-Christ.* *Supplice de la croix: Pour certains crimes, les juges japonais condamnent au crucifiement.* (O. Comestant.) *Tableau, image représentant une mise en croix.*

— Fig. Série de cruels tourments: *Toute grande mission emporte avec elle ici-bas la nécessité d'un crucifiement.* De Laprade.)

— Ascét. *Pratiques austères; mortifications.*

— ENCYCL. Hist. V. *croix, et CHRIS.*

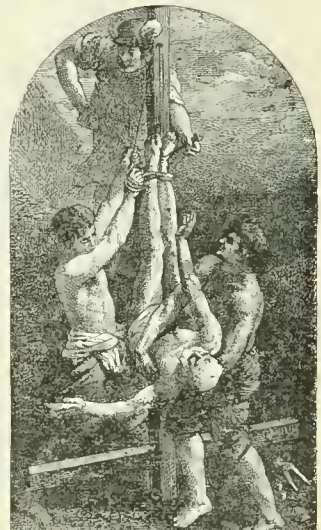
— Iconogr. Un assez grand nombre d'œuvres d'art représentant le dénouement de la Passion sont désignées sous le titre de *Christ en croix*: elles ont été signalées au mot *CHRIS.* D'autres portent le nom de *crucifiements*. Outre les tableaux de Cimabué, Giotto, Fra Bartolomeo, Mantegna, Veronese, Dürer, Crauch, Brengel, Rubens, Vander Meer,



Crucifixion de Christ, d'après Andrea da Milano.

nous citerons le *Crucifiement d'Andrea da Milano* (Louvre). Le Christ, vu de face, est cloué sur une croix très haute.

À gauche, la Vierge s'évanouit dans les bras de la Madeleine; à droite, des soldats jouent aux dés la tunique sans ceinture. Des cavaliers, soldats et bourreaux se tiennent auprès, vêtus à la mode du XV^e s. Les crucifiements des saints ont été souvent figurés: tel est le *Crucifiement de saint André*, par Murillo (Madrid). L'apôtre est assujéti sur une croix en forme de X, et regarde dans le ciel les anges qui lui apportent les palmes du martyre. Une lumière argentée, qui émane des anges, répand sur toute la scène une atmosphère aqueuse. Le même sujet a été traité par le Calabrese, le Caravage, le Brun, etc. Le Guide a peint le *Crucifiement de saint Pierre* (Vatican). Il a représenté trois bourreaux occupés à hisser sur la croix le corps du saint, qui fut crucifié la tête en bas. La tête de saint Pierre est d'une belle expression. Le même sujet a été traité par Filippino Lippi, le Calabrese, Rubens, Sébastien Bourdée, Sibleyras.



Crucifixion de saint Pierre, d'après le Guide.

CRUCIFIER (si-fi-èr — du lat. *crux, crucis, croix, et figere, clouer, attacher*. Prend deux i de suite aux deux premiers pers. de l'impr. de l'ind. et du prés. du subj.: *Vous crucifiez. (me vous crucifiez)* v. a. Faire subir le supplice de la croix à: *(m) crucifie encore les criminels dans certains pays.*

— Fig. Faire subir des tortures morales: *Celui qui crucifie l'ouvrier, c'est l'incertitude de l'avenir.* (F. Bastiat.)

— Fam. *Se faire crucifier pour quelqu'un, pour quelque chose.* Ne reculer devant aucun obstacle pour cette personne ou pour cette chose.

— *Crucifié, ée part. pass. du v. Crucifier.* — Ascét. *Etre crucifié avec Jésus-Christ.* Se mortifier, souffrir comme Jésus-Christ a souffert, et pour son amour.

— n. m. Homme crucifié: *Les crucifiés de forte complexion ne mouraient que de faim.* (Renan.) *Absolument: Le crucifié, Le divin crucifié, Jésus-Christ.*

— Par plaisant., *Personne décorée.*

— *Se crucifier, v. pr. Ascét.* Se mortifier.

CRUCIFIX (si-fi — du lat. *crux, crucis, croix, et firmus, attaché*) n. m. Représentation de Jésus-Christ sur la croix: *Crucifix de bois, d'ivoire, d'or. Baiser le crucifix.*

— Pop. *Manger des crucifix.* Etre un faux dévot. *Faire le demi-crucifix.* Implorer la charité, demander l'aumône. (Cette locution vient de ce que les moindants allongent un bras pour solliciter la charité des passants, au lieu que le crucifix a les deux bras étendus.)

— Arg. *Crucifix à ressort.* Pistolet. *Poignard.*

— Ascét. *Mettre quelque chose au pied du crucifix.* Le pardonner ou s'y résigner, en faire le sacrifice à Dieu.

— Hist. relig. *Confrérie du Crucifix.* Association de bienfaisance à Rome. *Crucifix janséniste.* V. la partie encycl.



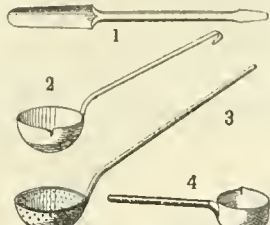
Crucifix janséniste.

— Mar. Instrument pour décharger les bouches à feu.
 // *Cuiller à canon*, Cuiller en cuivre mince. // *Cuiller à brai*, Cuiller en fer, à bee, qui sert aux caillots pour prendre le brai chaud et le verser sur l'étaupe des coutures fraîches. // *Cuiller de cure-môte*, Grosse cuiller de tôle ou de fer battu. // *Cuiller à pot*, Nom donné par plaisanterie au sabre d'abordage, à cause de la forme de sa garde.



Cuiller (pêche).

— Pêche. Petit instrument qui ressemble à une cuiller d'argent, dont on aurait supprimé le manche et dont les bords sont garnis d'un certain nombre d'hameçons. (On l'utilise pour la pêche du saumon, du brochet, de la truite.)



Cuillères: 1. A moyeux; 2. A fondre; 3. Ecumoire; 4. De plombier.

— Techn. Nom d'un grand nombre d'outils, ayant la forme d'une cuiller, en usage dans différentes industries: *CUILLER à foudre*; *CUILLER à moyeux*; *CUILLER à écumoire*; *CUILLER de plombier*; etc. // Sorte de tarière de sabotier et de charbon. // Bette de fer qui embrasse le bout de l'essieu des roues d'une voiture. // Pierre creusée au milieu, pour recevoir l'eau qui tombe d'un tuyau de descente quelconque. // Outil servant à nettoyer les trous de sonde. // Instrument pour creuser le sol et faire les trous des poteaux télégraphiques.

— Zool. Nom vulgaire: 1° De la spatule, à cause de la forme de son bec; 2° De plusieurs espèces de coquilles.

— ENCYCL. Archéol. Les formes archaïques présentent souvent leur cuilleron taillé carrément en pelle ou en pied de biche, et certains modèles, encore en usage dans les campagnes, ont gardé cette forme. Ordinairement, le cuilleron est rond ou ovale, sans affecter ce contour en amande auquel on tient aujourd'hui; parfois en faisait ce cuilleron avec un morceau de coquille du genre porcelaine (cuillères ouvrières à La Rochelle aux xv^e et xvi^e s.), avec une pierre précieuse évidée, etc. — Les cuillères liturgiques sont les *couloires*, les *touchettes* et les cuillères à euecus.

CUILLERÉE (ku-ill-ré [ll mll.]) n. f. Ce que contient on peut contenir une cuiller: *UNE CUILLERÉE de café*, de bouillon, de sirop.

CUILLERISTE (ku-ill-risst'; [ll mll.]) n. m. Ouvrier qui fait des cuillères.

CUILLERON o. m. (ku-ill [ll mll.]) Partie creuse d'une cuiller.

— Agric. Syn. de CUEILLOIR.
 — Armur. Pièce de métal logée dans l'encastrement où tient le canon d'un fusil de munition, et destinée à retenir la baguette. // On l'appelle aussi FEUILLE DE SAUGE, RESSORT À BAGUETTE, PAILLETTE À RESSORT.
 — Bot. *En cuilleron*. Se dit des organes dont la partie centrale est déprimée en forme de cuiller: *Feuilles*, *Ecales*, *Pétales en cuilleron*.
 — Entom. Lame cornée, demi-circulaire, qui existe à la base de l'aile des insectes diptères, et qui surmonte et protège le balancier.

CUINCHY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Béthune, dans la plaine de Flandre, sur le canal d'Aire à la Bassée; 1.165 hab. Ch. de f. Nord. Houille. Brasserie.

QUINCY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 2 kil. de Douai, sur l'Escrebieux, affluent de la Deule; 1.412 hab. Mines de houille. Fabrique de sucre, moulins.

CUINE (de l'arabe *qanina*, sorte de récipient en verre) n. f. Corne autrefois en usage dans les laboratoires pour la préparation de l'acide nitrique.

QUINZIER, comm. de la Loire, arrond. et à 24 kil. de Roanne; 1.177 hab. Fabriques de mousseline et de calicot, de soieries.

CUIQUE SUUM, Sorte d'aphorisme de la législation romaine, qui signifie *À chacun le sien*.

CUIR (du lat. *corium*, même sens) n. m. Autrefois, Peau. (Ne se dit plus en ce sens que par plaisanterie; cependant, cette signification se retrouve encore dans quelques expressions comme: *Cuir chevelu*, *Entre cuir et chair*, etc.)
 — *Entre cuir et chair*, Entre la peau et la chair: *S'enfoncer une épine entre cuir et chair*. // Fig. Intérieurement, dans le fort intérieur, *in petto*.
 — Peau d'animal destinée au corroyage, au tannage, à la mégisserie, au chamoisage, etc.
 — Pop. Faute de langage. (Se dit particulièrement des liaisons vicieuses que l'on fait entre les mots, soit en intercalant ces liaisons là où elles ne sont pas nécessaires, soit en les dénaturant là où elles existent. C'est ainsi que l'on dit, dans le premier cas: *Dis-moi T'ou peu*; et dans le second: *J'ai fait Z'en cuir*.)

— Anat. *Cuir chevelu*, Peau du crâne sur laquelle naissent les cheveux.
 — Arg. *Cuir de brouette*, Bois. // *Escarpins en cuir de brouette*, Sabots.
 — Art décor. Entourage d'un cartouche rappelant un morceau de cuir découpé et entouré en volute.
 — Bot. *Cuir des arbres*, Nom vulgaire de certains cryptogames du genre rhizobium, qui forment des sortes de plaques coriaces sur l'écorce des arbres.



Cuir (torsement).

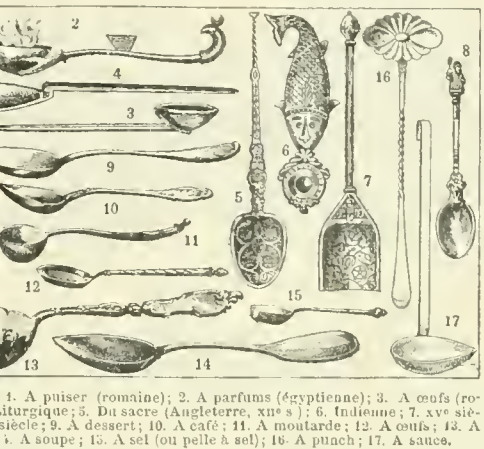
— Mûrier. *Cuir de montagne*, Silicate naturel résultant de l'altération de la trémolite.
 — Loc. pop.: *Devenir en cuir*, Savetier. // *Visage de cuir bouilli*, Peau rude et d'une teinte bistre. // *Tanner le cuir à quelqu'un*, Le frapper, le battre, le rouer de coups.
 — Loc. moy.:
 Vouloir du cuir d'autrui faire large courroie,
 S'amuser, vivre au dépens d'autrui.

— ENCYCL. Techn. Sous le nom générique de *cuirs*, on désigne plus particulièrement les peaux de certains grands animaux, tels que le bœuf, la vache, le cheval, le veau, etc., auxquelles on fait subir certaines préparations: *corroyage*, *hongroyage*, *tannage*. Les peaux du mouton, de la chèvre, de l'égoûce, conservent industriellement le même nom. Lorsque les peaux sortent des abattoirs, on les appelle *cuirs bruts*; elles constituent les *cuirs verts* proprement dits. On appelle aussi cuirs bruts ceux qui proviennent de pays lointains et qui se divisent en *cuirs secs* ou *cuirs sales*, selon que, pour assurer leur transport, on les a desséchés ou passés au sol. Ce n'est qu'après les opérations du corroyage, du hongroyage et du tannage que ces cuirs sont utilisables dans l'industrie. Les cuirs tannés s'emploient uniquement pour la fabrication des semelles de chaussures. Les cuirs corroyés, au contraire, trouvent une infinité d'applications industrielles; notamment, pour la sellerie, la carrosserie, l'équipement militaire, etc. Les variétés de cuirs sont très nombreuses dans le commerce. C'est ainsi que l'on distingue: le *cuir d'Allemagne*, qui est de la peau de cheval tannée; le *cuir bouilli*, qui, ainsi que son nom l'indique, est du cuir que l'on fait bouillir avec divers ingrédients, et dont on confectionne différents objets, boîtes, coffrets, etc.; le *cuir à cuir*, qui est parfaitement tanné; le *cuir fort*, employé pour les semelles de chaussures; le *cuir de Hongrie* qui, au lieu d'être tanné, a été hongroyé, c'est-à-dire rendu imprévisible au moyen de l'alun, puis nourri de suif; le *cuir jusé* que l'on tanne avec la jusée, c'est-à-dire dans de l'eau aigre, après avoir séjourné sur de la tannée déjà en partie usée (on désigne quelquefois ce cuir sous le nom de *cuir de Liège*); le *cuir de malletterie* ou *cuir à œuvre*, qui est du cuir tanné et destiné à la confection des empeignes de souliers, des tiges de bottes, etc. (la carrosserie et la sellerie en font également usage); le *cuir à l'orge*, cuir tanné pour le débouillage duquel on s'est servi d'une pâte aigre de farine d'orge, délayée dans de l'eau froide; le *cuir plaqué*, qui est du cuir préparé dans son tan; le *cuir de poule*, véritable peau très souple et très

mince, dont on fait des gants; le *cuir de Russie*, qui a été traité à l'huile de bouleau et qui, outre son odeur agréable, est tout à fait imputrescible; le *cuir de Transylvanie*, préparé comme le cuir à l'orge, mais avec de la pâte de farine de seigle; le *cuir de Valachie*, variété de cuir à l'orge, mais obtenu en faisant usage d'un bain chaud acide, préparé avec un mélange de farine d'orge, de sel et de levain de froment; le *cuir verni*, qui emploie la condonerie, la sellerie, la carrosserie, et qui se fabrique avec des cuirs déjà tannés et corroyés, et qui subit ensuite l'appât, puis le vernissage; le *cuir de Grasse*, tanné avec des feuilles de myrte et de lentisque, puis corroyé au suif; le *cuir chagrin*, fabriqué avec des peaux de cheval ou de mulet et faiblement tanné à l'alun ou à l'écorce de chêne; le *cuir en triple*, qui est le cuir rincé et pelé.
 Enfin, on donne encore le nom de « cuir » à des produits industriels qui ne sont pas constitués, à proprement parler, par des peaux épaisses. Le *cuir d'estomac de mouton* rentre dans cette catégorie. Le *galuchat* ou *cuir de requin* se prépare avec des peaux de requin, de roussette, de saure, etc. Ce cuir se polit et sert à la fabrication des poignées de cravaches, des porte-monnaie, etc.) Le *cuir de poisson* est fabriqué par le tannage direct d'une infinité de poissons. Le *cuir parcheminé*, produit américain d'une extrême solidité, s'emploie pour la fabrication des courroies de transmission. Le *cuir factice* s'obtient au moyen de l'agglomération de déchets du dragage des cuirs tannés. On obtient ainsi des plaques de cuir utilisées par la condonerie. Le *cuir-papier* se fabrique avec de la tourbe mélangée de gutta-percha et de poussière d'os.

— Anat. *Cuir chevelu*. La texture du cuir chevelu ne diffère point de celle du dermo en général; cette partie de la peau est seulement constituée par un tissu plus dense et plus serré, et les poils y sont plus nombreux et plus forts. Il est en aux muscles temporaux, à l'occipito-frontal et à l'aponévrose épigéranienne, par un tissu cellulaire très serré et qui ne contient point de tissu adipeux. Pour les affections du cuir chevelu, v. *chevetu*.

CUIRASSE (rad. cuir) n. f. Espèce de corset de cuir, de fer ou de tout autre métal, qui sert à protéger la poitrine et le dos de certains soldats: *L'emploi des armées de jet amena l'usage des cuirasses*. (A. Maury.) // *Endosser*, *Prendre la cuirasse*, Embrasser la carrière militaire.

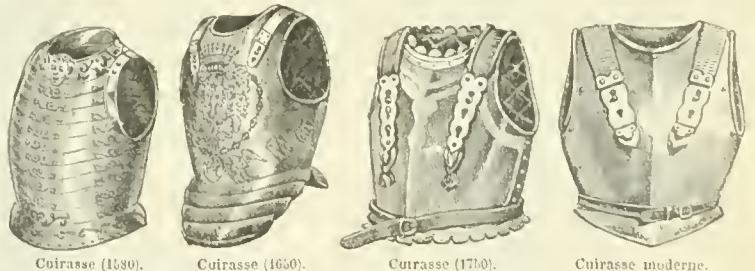


Cuillères: 1. A puiser (romaine); 2. A parfums (égyptienne); 3. A œufs (romaine); 4. Liturgique; 5. Du sacre (Angleterre, xii^e s.); 6. Indienne; 7. xv^e siècle; 8. xv^e siècle; 9. A dessert; 10. A café; 11. A moutarder; 12. A onis; 13. A sucre; 14. A soupe; 15. A sel (ou pelle à sel); 16. A punch; 17. A sauces.

ou moins renforcé de clous, de lames de fer, et c'est par des progrès successifs qu'on arriva à battre les corps complets d'armures qui caractérisent les harnois du xiv^e siècle. On avait cependant porté bien plus anciennement des cuirasses de métal, comme le *thorax* des Grecs, la *lorica* des Romains, qui comportaient deux pièces de cuir, puis d'acier ou de fer battu, dont l'une formait le *plastron*, et l'autre le *dossière*. Des lambréquins de métal appliqués sur des courroies pendaient devant et derrière pour défendre le bassin et le séant; une parrille disposée s'observe dans les armures que les Japonais portaient encore récemment. On connaît même des cuirasses gauloises en cuir; comme celles de l'antiquité classique, elles étaient martelées de manière à reproduire les saillies du torse, et un pareil travail se voit dans certaines belles pièces de la Renaissance dites à l'antique, parmi lesquelles l'armure de Charles-Quint, que l'on voit à l'Armeria de Madrid, exécutée par Bartolomeo Campi, est la plus justement célèbre. L'histoire de la cuirasse se lie à celle de l'armure jusque vers la fin du règne de Louis XIV. Alors, seulement, on la porta vraiment seule, sans brassards, colletin ni tassettes, comme aujourd'hui encore on la voit armant les cuirassiers. Pour aller à la tranchée, on mettait sur le *plastron* une pièce de renfort, que l'on y vissait et qui était à l'épreuve de la balle; mais ces cuirasses doubles, outre qu'elles coûtaient très cher, étaient d'un poids considérable.

— Art milit. mod. La *cuirasse* se compose d'un *plastron* et d'un *dos*, échancrés pour le passage du cou et des bras, réunis par des bretelles en cuir recouvert d'une garniture en chaînettes de cuir, fixés au corps au moyen d'une ceinture, et garnis intérieurement d'une *matelassure*.

Les cuirasses en service dans l'armée française sont de la forme dite à *taille*, parce qu'elles dessinent légèrement celle-ci, au lieu de tomber tout droit, comme les cuirasses plus anciennes. Le *dos* est presque plat, mais le *plastron* est caractérisé par une forme nettement busquée tout le long d'une arête médiane proéminente. Grâce à cette dis-



Cuirasse (1630).

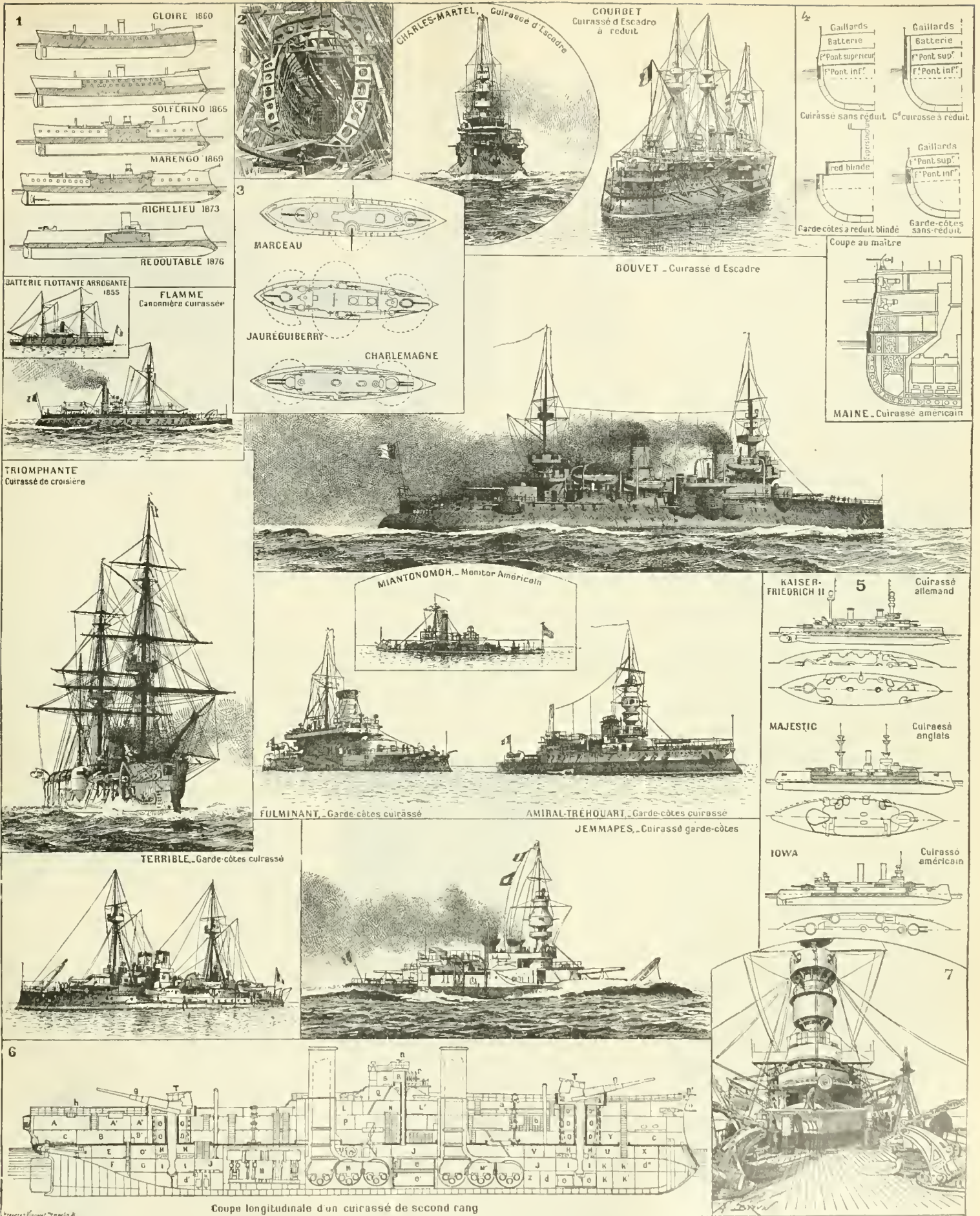
Cuirasse (1650).

Cuirasse (1750).

Cuirasse moderne.

position, les balles frappent la cuirasse obliquement, ce qui favorise leur glissement sur la surface métallique. Bien qu'en acier fondu, ou chromé, les cuirasses n'offrent plus, aujourd'hui, de protection efficace contre les balles qui, par suite de la grande vitesse que leur impriment les fusils modernes, ont acquis une force de pénétration irrésistible. Les cuirasses ne protègent plus guère que contre les coups des armes blanches et les balles des revolvers. Aussi sont-elles à peu près complètement abandonnées dans toutes les armées européennes, sauf en France. Les quelques régiments de cuirassiers qu'on rencontre encore dans les armées étrangères y sont surtout des troupes de parade: ainsi en est-il en Italie, en Angleterre, ou Russie, en Allemagne.

Il a été imaginé et expérimenté certains modèles de cuirasse d'un genre tout différent: telle la *cuirasse Douc*. Constituée au moyen de matelassures assez épaisses, mais non métalliques et, par suite, relativement les éres, avec à l'intérieur, certains tissus plus résistants, dont le inventeurs s'efforcent de cacher la nature, ces cuirasses doivent probablement leur efficacité, d'une façon contestable, à l'action exercée par ces tissus sur les balles à enveloppe mince de nickel ou d'acier si répandues aujourd'hui. En comptant de déchirant cette enveloppe, elles entraînent une sorte d'expansion et même d'enfoncement par fusion du plomb intérieur, ce qui enlève à la balle sa puissance perforatrice.
 — Mar. Les *cuirasses* sont destinées à protéger les organes vitaux du navire contre les projectiles. Les canons progressant dans leur force de pénétration, les cuirasses de la flottaison s'accroissent de la même façon. On en arriva, sur l'*Amiral-Baudin*, à avoir au milieu une épais-



1. Etat comparatif de la cuirasse à ses diverses périodes. — 2. Le Charles-Martel, en construction. — 3. Disposition comparée de l'artillerie. — 4. Coupes au maître montrant le cuirassement des flancs. — 5. Dispositions diverses de la ceinture cuirassée et du cuirassement des tourelles. — 6. A, salon de l'amiral; A', salle à manger de l'amiral; A'', office de l'amiral; B, carré des officiers; B', office des officiers; C, chambres des lance-torpilles; D, soutes de maîtres; D', soute à bagages; D'', soutes à blin; E, servo-moteur; F, annexe au magasin général; G, courtois de la soute à fulmicoton; H, presses de pointage en direction; I, manœuvres des munitions; J, appareils de compression; K, calos à eau; K', calos à vin; L, cuisine; L', cuisine de l'équipage; M, machine; M', chaudières; N, déhelles; O, obus de 32 centimètres; O', obus de 12 centimètres; P, bureau de détail; Q, pavillonerie; R, réduit; S, chambre de veille; T, tourelles; U, cambuse; V, lavabo des chauffeurs; X, annexe de la cambuse; Y, magasin des torpilles; Z, puits à chaînes; a, bastingages; b, casters; d, soute à charbon; d', soute à obus de 32 centimètres; d'', soute à biscuit; e, soute à gargousses de 14 centimètres; e', soute à gargousses de 32 centimètres; f, cuve; g, osons de 32 centimètres; h, claire-voie; m, barro; n, hotchkiss de 37 millimètres; n', hotchkiss de 47 millimètres; o, canon de 16 centimètres; r, roue. — 7. Pièce de 34 centimètres en tourelle barbette (tourelle avant du Magenta).

tentatives de déchiffrement sont dues à Grotefend (1802), qui signala les noms de Darius et de Xerxès dans l'une de ces inscriptions, et il fut démontré que la langue ainsi exprimée était une langue aryenne, celle des anciens Perses, et que ce système graphique était propre à l'époque des Achéménides. On en ignore l'origine, et il n'existe pas d'inscriptions de cette nature postérieures à cette dynastie.

On comprit bientôt que les deux autres colonnes des inscriptions de la Perse devaient contenir une traduction de la première; d'un autre côté, les combinaisons des signes étaient si nombreuses qu'elles dépassaient les besoins des alphabets les plus exigeants. L'attention fut bientôt appelée sur les inscriptions de la troisième colonne, lorsque les découvertes de Botta (1812) exhumèrent des ruines de Ninive de nombreuses inscriptions, dont le système graphique était identique à celui de la troisième colonne des inscriptions de la Perse. L'étude de ces dernières permit de se rendre compte que les signes représentaient des valeurs syllabiques et idéographiques, que la langue ainsi exprimée était une langue sémitique, celle des Assyriens, et se retrouvait dans de nombreuses inscriptions, qui provenaient des ruines de Babylone et de la Mésopotamie inférieure.

La lecture de ces textes a été d'autant plus difficile que, suivant les époques et les localités, ce même système graphique a offert de nombreuses variétés dans la disposition de l'élément cunéiforme. On a constaté qu'il procédait d'un hiéroglyphe dont on a trouvé des spécimens. Cet hiéroglyphe a donné naissance d'abord à des signes formés de la défiguration de l'hiéroglyphe primitif par des signes linéaires, qu'on désigna sous le nom de hiéroglyphes. Puis la tête du clou apparut à l'origine du trait et, à son tour, donna naissance à un système de signes compliqués, dits archaïques. Enfin, ces signes se simplifièrent; ils perdirent quelques traits superflus qui laissaient à peine deviner leurs formes primitives, et on les regarda comme relativement modernes. Dans cet état archaïque ou moderne, ces signes paraissent particulièrement consacrés aux inscriptions des palais et des temples et forment ainsi un système qu'on peut considérer comme une écriture monumentale.

Ajoutons que le même type hiéroglyphique présente des défigurations différentes à Ninive et à Babylone, et l'on comprendra les difficultés de lecture et d'interprétation que ces inscriptions réservaient aux savants; elles ont été surmontées, et ces textes ne résistent plus à la lecture.

Les découvertes des explorateurs ont aussi mis au jour de nombreuses tablettes d'argile chargées de la même écriture, mais finement tracée, précédant de l'un ou de l'autre de ces types, et pouvant être désignée sous le nom d'écriture cursive. Ces tablettes se rencontrent par milliers à Ninive, à Babylone, dans toute la Mésopotamie inférieure, et même en Egypte. Ces documents ne sont autres que les livres de cette époque; ils s'accumulaient comme de véritables archives dans de vastes bibliothèques, dont on trouve chaque jour des débris de plus en plus nombreux. Les plus anciens documents remontent à près de quatre mille ans av. J.-C. et les plus récents appartiennent au second siècle de notre ère. Leur contenu renferme les renseignements les plus divers sur la politique, la religion, l'histoire, les légendes, l'astronomie, les mathématiques, de même que des textes de lois et des contrats d'intérêt privé, c'est-à-dire un ensemble de toutes les connaissances de cette civilisation.

Nous avons négligé jusqu'ici de parler des inscriptions de la seconde colonne du groupe achéménide; ces inscriptions émanent du même système graphique que les inscriptions assyriennes et représentent une langue toute différente, celle des anciens Médes. Les découvertes des explorateurs modernes nous ont également mis en possession de nombreuses inscriptions en caractères cunéiformes, du même système graphique que celles de l'Assyrie et de la Chaldée, qui expriment des langues différentes. Mentionnons, pour ne citer que les principales dont on a déjà tenté l'interprétation, celles qui nous viennent de l'Arménie et de la Susiane. Disons, en terminant, qu'on a déjà constaté sur les briques de la haute Asie plus de quinze langues ou dialectes différents, écrits à l'aide du même système graphique, et les explorateurs, chaque jour, livrent à la sagacité des savants des documents nouveaux.

CUNÉIROSTRE (rosstr' — du lat. *cuneus*, coin, et *ros-trum*, bec) adj. Zool. Qui a le bec en forme de coin.

CUNEO. Géogr. V. COUN.

CUNEO D'ORNANO (Gustavo), journaliste et homme politique français, né à Rome en 1845, est petit-fils d'un officier très attaché à Napoléon 1er et à sa famille. Il fit son droit à Paris, où il fut employé à la préfecture de la Seine, servit, en 1870, comme officier de mobiles, puis collabora au « Courrier de France », à « la Presse », dirigea le « Charentais » et fonda, en 1875, le *« Suffrage universel des Charentais »*, dans lequel il fit une guerre acharnée aux républicains, et déclara un jour qu'on en ferait avant peu « une pâtée dont les chiens ne voudraient pas ». Elu député à Cognac en 1876, il a été constamment réélu, depuis, dans la Charente. Il a voté avec le groupe de l'appel au peuple, s'est signalé par des discours véhéments et a été le promoteur de l'oukètte contre le député Wilson. Après avoir coopéré activement à la campagne boulangiste, il devint le champion du prince Victor, et prit pour programme de sa politique le plébiscite et le referendum.

Cunéo d'Ornano fonda, en 1878, *« Paris-Capitale »*, et prit, en 1895, la direction du « Petit Caporal ». Il a publié : *les Associations religieuses et le Fisc* (1890); *la République de Napoléon* (1894); *Gambetta plébiscitaire* (1895).

SPÉCIMEN DE L'ALPHABET ARIEN

𐎠	a	𐎡	k devant u	𐎢	p devant a, i, u
𐎣	i	𐎤	kh — a, i, u	𐎥	f — ...
𐎦	u	𐎧	wh — a, i, u	𐎨	n — a, i
𐎩	h devant a, i, u	𐎪	z(j) — a, u	𐎫	n — u
𐎬	y — a, i, u	𐎭	z(j) — i	𐎮	m — a
𐎯	r — a, i	𐎰	« — a	𐎱	m — i
𐎲	r — u	𐎳	d — i	𐎴	m — u
𐎵	v — a, u	𐎶	d — u	𐎷	ç — a, i, u
𐎸	v — i	𐎹	t — a, i	𐎺	s — a, i, u
𐎻	g — a, i	𐎼	t — u	𐎽	z — a, i, u
𐎾	g — u	𐎿	th(θ) — a, i, u	𐏀	thr — a, i
𐏁	k' — a, i	𐏂	b — a, i, u	𐏃	l(š) — ...

FRAGMENT DU SYLLABAIRE ASSYRO-CHALDÉEN

VALEURS numériques	FORMES hiéroglyphes	FORMES BABYLONIENNES		FORMES NINIVITES	
		archaïques	modernes	archaïques	modernes
tal.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tīl.....	—	—	—	—	—
tam.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tim.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tum.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tan.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tiu.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tap.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tip.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶
tup.....	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶	𐎶

CUNÉO-CUBOÏDIEN, ENNE (di-in, én') adj. En T. d'anat. Qui se rapporte aux os cunéiformes et au cuboïde : *Ligament CUNÉO-CUBOÏDIEN*.

CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, ENNE (ska, di-in, én') adj. Anat. Qui se rapporte aux os cunéiformes et au scaphoïde : *Ligaments CUNÉO-SCAPHOÏDIENS*.

CUNERSDORF. Géogr. V. KUNERSDORF.

CUNETTE (nèt' — de l'ital. *cunetta*, même sens, pour *lacunetta*, petit fossé) n. f. Sorte de rigole ou de petit canal, pratiqué dans le fond des fossés secs de fortification, pour recevoir et faire écouler les eaux pluviales.

Il Petit canal à parois verticales qui, dans un aqueduc, un égout, se trouve situé en contre-bas du trottoir de l'égout ou de l'aqueduc et dans lequel s'écoulent les eaux. Il Petit canal par où s'écoule l'eau des marais salants.

CUNEWALDE ou KUNEWALDE, bourg d'Allemagne (Saxe [cercele de Bantzen]), vers la source de la Sprée; 3.220 hab. Granit, tisseranderies.

CUNHA, ville des Etats unis du Brésil (Etat de São Paulo); 14.000 h. Elevage de pores et de moutons. Culture du coton, du tabac, du café, des céréales. Ch.-l. de municipio.

CUNHA (Tristão DA), capitaine et navigateur portugais (1460-1540). Mis à la tête d'une flotte, conjointement avec le célèbre Alfonso d'Albuquerque, il découvrit plusieurs îles de l'Atlantique australe, notamment celle qui porte son nom. Il aborda à Madagascar (découverte en 1505), à Mozambique, où il prit sur un roi indigène la ville forte de Brava, soumit l'île de Socotora (océan Indien), et se distingua aux Indes. En 1541, il fut chargé, comme ambassadeur, d'offrir au pape les nouvelles conquêtes des Portugais, et reçut ensuite du roi Emmanuel le titre de « consoiler intime de la couronne ».



A, cunette (coupe).

CUNHA (Nuno DA), fils du précédent (1487-1539). Gouverneur des Indes en 1528, il vainquit Bahour, sultan de Goudjorate, l'ennemi le plus redoutable des Portugais, en consolidant leurs conquêtes par la prise des trois villes de Diu, Châle et Bazaim. Accusé de concussion dix ans après, et révoqué, il mourut sur le vaisseau qui le ramenait en Europe. Il a laissé des poésies comprises dans le *Cancioneiro de Resende*.

CUNHA (Jose Anastasio DA), mathématicien portugais, né et mort à Lisbonne (1744-1787). Il professa les mathématiques à l'université de Coimbra (1773). Son ouvrage anti-religieux, *A Voz da razão*, fut condamné en 1778. Accusé d'hérésie, il passa plusieurs années dans les prisons de l'Inquisition. Son principal ouvrage : *Principes de mathématiques* (Lisbonne, 1782), a été traduit en français (1811). On lui doit aussi un recueil de *Poésies* estimées (1779).

CUNHA (Vicente Pedro Nolasco DA), poète portugais (1773-1844). Obligé de s'expatrier à Londres par l'occupation française, il collabora à l'« *Investigador portuguez* » et publia : *o Jardim botânico*, poème philosophique, traduit de Darwin (1803); *o Triunfo de natureza*, tragédie (1809); *o Incendio de Moscov* (1812), et plusieurs autres poèmes et poésies de circonstance.

CUNHA (Estavão José CARNEIRO DA), général brésilien (1780-1832). Compromis dans des mouvements séditieux, il fut obligé de rester exilé en Angleterre, d'où il revint en 1821, au moment où s'établissait le gouvernement constitutionnel. Il se devota à la personne de don Pedro Ier. En 1824, il commandait en chef l'armée impérialiste et remporta sur les républicains séparatistes la victoire d'Itabayana (1824). Il fut nommé sénateur, en 1826.

CUNHA (François-Xavier DA), général brésilien (1782-1839). Il fit les campagnes dans le Portugal de 1803 à 1813, passa au Brésil en 1815, se signala dans les campagnes de 1816 à 1828 dans l'Uruguay, de 1835 à 1839 dans le Rio-Grande du Sud et Sainte-Catherine. Général de brigade en 1837, il commandait une division de l'armée impériale, lorsqu'en 1839 il fut battu à Santa-Victoria par les républicains séparatistes du Rio-Grande. Il se noya dans sa fuite.

CUNHA (José Gerson DA), médecin et orientaliste bidoû, né à Goa en 1844. Il s'adonna à l'étude des langues européennes et orientales, prit le grade de docteur en médecine à Edimbourg et exerça son art à Bombay. Parmi ses ouvrages, on cite : *Introduction à l'étude des sciences* (Bombay, 1868); *Mémoires sur les reliques de Bouddha* (1875); *Commentaires sur le Skandapurâna* (1877); *Du développement de la civilisation aryenne dans l'Inde* (1878); etc.

CUNHA-MATTOS Raymundo José DA, général brésilien d'origine portugaise, né à Faro en 1776, mort à Rio de Janeiro en 1840. Après avoir servi depuis 1799 dans l'armée portugaise, il partit, en 1817, pour le Brésil, et devint gouverneur de la province de Goyaz. En 1826, il fut élu député à l'Assemblée nationale brésilienne. Puis il devint général et commandant de l'Ecole militaire de Rio de Janeiro. Le général da Cunha-Mattos était un écrivain distingué. Fondateur de la Société historique de Rio de Janeiro, il a publié une *Geographia historica da provincia de Goyaz* (éditée en 1876) et, en 1836, un *Itinerario do Rio de Janeiro ao Para e Maranhão*.

CUNIBERT (saint), nommé aussi Chunebert et Hunebert, évêque de Cologne en 623, mort en 653. Le roi Dagobert 1er lui confia l'éducation de son fils aîné, qui régna sous le nom de Sigebert II; il gouverna ensuite l'Austrasie pendant la minorité de Childéric II, fils de Clovis II. — Fête le 12 novembre.

CUNICH (Raymond), poète et professeur, de l'ordre des Jésuites, né à Ragnus en 1719, mort à Rome en 1794. Il a écrit de nombreuses poésies latines et une célèbre traduction, en hexamètres latins, de *l'Iliade*.

CUNICULAIRE (lér' — du lat. *cuniculus*, lapin) adj. Qui a un terrier.

— n. m. pl. Les rongeurs qui se font des terriers. — l'n CUNICULAIRE.

CUNICULÉ, ÉE ou CUNICULEUX (leâ), EUSE [du lat. *cuniculum*, canal, adj. Qui renferme une excavation longue et profonde.

CUNICULIN, INE (rad. *cuniculus*, lapin) adj. Qui a rapport, qui appartient au lapin : *Bacc CUNICULINE*, (Inus.)

CUNILE n. f. Genre de plantes frutescentes à feuilles petites, à fleurs en corymbe, de la famille des Labiées, tribu des saturinées, sous-tribu des menthoïdées, et comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent en Amérique.

CUNILÉ, ÉE adj. En T. de bot. Qui se rapporte aux cuniles.

— n. f. pl. Nom de plusieurs menthoïdées, ayant pour type le genre *cunile*. — Une CUNILÉE.

CUNINA, divinité latine, protectrice des enfants au berceau, ainsi dite du mot *cunæ*, qui signifie berceau.

CUNINA n. f. Genre de méduses hydrolées, famille des agnètes, comprenant des formes à poches gastriques élargies en sacs, sans rangées de capsules artérielles. (Les *cunina* sont de petites méduses en forme de cloche festonnées sur leurs bords; on en connaît quelques espèces habitant la Méditerranée, l'Atlantique, et aussi les mers équatoriales [*cunina albescens*].)

CUNIN-GRIDAINE Laurent CUNIN, dit, industriel et homme politique, né à Sedan en 1778, mort en 1859. D'abord simple ouvrier, il devint un riche industriel. Elu député en 1827 par le parti libéral, il siégea d'abord sur les bancs les plus élevés de la gauche, fut un des 221 députés qui mirent la couronne sur la tête de Louis-Philippe en 1830, et doit être placé au premier rang parmi ceux dont le dévouement aveugle poussèrent ce roi à sa porte. Nommé ministre de l'agriculture et du commerce en 1837, il conserva ce portefeuille, presque sans interruption, jusqu'à la révolution de 1848.

CUNITZ (Marie), femme savante, née à Schweidnitz (Silésie), morte à Pitschen en 1694. Elle s'adonna à l'étude des langues, de l'histoire, des sciences, surtout de l'astronomie, et composa des *Tables astronomiques* (1650).

CUSTER, nom de différents comtés des États-Unis, dans les États de Colorado, de Dakota du Sud, d'Idaho, de Montana et de Nebraska.

CUSTER (George Armstrong), général américain, né à New-Rumley (Ohio) en 1839, mort à Little-Bighorn en 1876. Élève de l'École militaire de West Point, il entra, en 1861, comme sous-lieutenant, dans la cavalerie. Pendant la guerre du Sécession, il se distingua, et devint, en 1866, major général. En 1871, il dirigea dans les montagnes Bleues une mission scientifique et militaire, dont il publia une relation sous le titre : *La Vie dans les plaines* (1875). En 1876, il fut tué dans une embuscade.

CUSTILE (still [il mil.]) — Probablement, forme altérée de court ou courtille n. f. Dans les Vosges, Prairie enclose qui avoisine un village.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), général français, né à Metz en 1740, mort à Paris en 1793. Voué dès l'enfance à la carrière des armes, il accompagna le maréchal de Saxe (1748) dans la campagne des Pays-Bas. A la paix, il reprit ses études, puis entra dans le régiment du roi et fit la guerre de Sept ans. Passant ensuite dans le régiment de Schomburg-dragons, il y devint capitaine. En 1762, il fut colonel du régiment de dragons qui porta son nom. Il fit ensuite des voyages d'études en divers pays et se fit apprécier, entre autres, par le grand Frédéric. Il tira profit de ses observations pour ses propres troupes, dont il améliora l'organisation. En 1780, il voulut aller guerroyer contre l'Angleterre pour l'indépendance des Américains et se distingua si brillamment à Yorktown, qu'il obtint le grade de maréchal de camp, puis, à son retour en France, le gouvernement de Toulon. Député aux états généraux, il soutint les idées de réforme et de liberté. Lieutenant général en 1792, il défendit Landau, puis enleva Spire après une victoire sur les Autrichiens. Après la prise de Worms, il fut nommé général en chef de l'armée du Rhin, fit capituler Mayence et s'empara de Francfort-sur-le-Mein. Contraint de battre en retraite devant des forces supérieures, il reprit l'offensive le 20 mars 1793. Les combats de Bingen, Kreutznach et Frankenthal assurèrent sa réputation de brave. Général en chef de l'armée du Nord, il fut mal secondé par ses officiers, et, à Rixheim, fut abandonné par ses troupes. La reddition de Condé lui fut imputée par ses troupes. La reddition de Condé fut imputée à crime. Dénoncé par les journaux maratistes, qui l'accusaient de trahison, il fut condamné à mort et périt sur l'échafaud.



Custine.

CUSTINE (Renaud-Philippe de), officier français, fils du précédent, né en 1769, mort en 1794. Il avait fait ses débuts dans la diplomatie, où il fut mêlé à des missions délicates. Aide de camp de son père, il s'était lié avec les Girondins, ce qui amena son arrestation. Il fut condamné à mourir sur l'échafaud.

CUSTINE (Astoïphe, marquis de), voyageur et littérateur français, fils du précédent, né à Niederwiller (Meurthe) en 1790, mort en 1857. Il parcourut diverses contrées de l'Europe et, en dernier lieu, la Russie. Outre une tragédie, *Béatrice Cenci* (1833), et des romans : *le Monde comme il est* (1835); *Ethel* (1835); *Romald* (1848); etc., on lui doit : *Mémoires et voyages ou Lettres écrites à diverses époques pendant des courses en Suisse, en Calabre, en Angleterre et en Écosse* (1830); *L'Espagne sous Ferdinand VII* (1838); et *la Russie en 1839* (1843). Ce dernier ouvrage, où il montre les effets du despotisme sous Nicolas, eut un très grand succès.

CUSTODE (stod' — du lat. *custos, odis*, gardien) n. m. Supérieur de certains couvents, comme ceux des capucins et des récollets. || Officier, dans certaines églises ou communautés, chargé du soin des ornements d'église. || Autre. Chef de la collégiale de Windsor (Angleterre). || Gardien des musées et monuments, en Italie. || Président de l'Académie des Arcades, à Rome.

— Hist. Officier chargé, à Rome, de veiller à ce qu'il n'y eût pas de manœuvres frauduleuses dans les élections des magistrats. || Capitaine d'armes.

CUSTODE (stod' — du lat. *custodia, garde*) n. f. Nom que l'on donnait autrefois aux rideaux de lit. || *Donner le fust* sous la custode, Châtier ou réprimander en secret.

— Archéol. Étui, boîte, fourreau, toute gaine destinée à un objet spécial.

— Techn. Partie d'un carrosse, située de chaque côté du fond, et sur laquelle on peut s'accouder. || Chaperon d'un fourreau de pistolet.

— Encycl. Archéol. Le mot custode est une expression ancienne, en usage dès le XIII^e siècle, et qui est restée dans la langue liturgique. Mais, là, ses significations sont très nombreuses. En effet, custode signifie : la boîte où l'on serre le pain à chanter; les ciboires de suspension, pyxides, réserves et monstrances, même les grands tabernacles architecturaux, enfin, les rideaux que l'on tirait devant l'autel au moment de la consécration. — D'une façon générale, on entendait par « custode » toute enveloppe de ganerie, aussi bien l'étui d'une pièce d'orfèvrerie que le fourreau d'une arme. Ainsi, la règle du Temple prescrit aux chevaliers de porter en

marque le fer de leur lance, démonté, dans une custode attachée à l'arçon de la selle. De pareilles custodes existent encore au Japon, pour les armes d'hast; mais on les met sur les fers non démontés. Le terme de « custode » s'appliquait encore, au XVIII^e siècle, aux chaperons ou couvercles mobiles des fontes.



Custode de lance japonaise.

CUSTODI (Pierre), publiciste italien, né à Galliate, près de Novaro, en 1771, mort en 1842. Il devint conseiller d'État et baron du royaume d'Italie, et publia la grande collection des *Economistes italiens* en cinquante volumes.

CUSTODIAL, ALE, AUX (sto) adj. Qui a rapport à une custodie.

CUSTODIE (sto-di — du lat. *custodia, garde*) n. f. Prison. || Coffre, étui. (Vieux.)

— Hist. ecclésiast. Étendue de l'administration d'un custode.

CUSTODI-NOS (sto, noss — mots lat. qui signif. *garde-nous*) n. m. Confidentaire qui gardait un bénéfice ou un office pour le rendre à un autre dans un certain temps, ou qui, n'en ayant que le titre, en laissait les fruits à celui dont il était le prête-nom : *Faire tenir ses bénéfices par des CUSTODI-NOS.*

CUSTOZZA, village d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 650 hab. Victoires des Autrichiens sur les Italiens, en 1818 et en 1866. V. art. suiv. || On écrit aussi CUSTOZA.

CUSTOZZA (BATAILLES DE). I. *Bataille du 25 juillet 1818*. Après avoir battu à Staffalo, le 21 juillet, l'armée autrichienne de Radetski, le roi de Sardaigne, Charles-Albert, négligea d'en poursuivre les débris. La nuit suivante, Radetski se hâta de concentrer toutes ses forces, et, lorsque, le lendemain matin, Charles-Albert voulut reprendre l'offensive, il se trouva avec 20.000 hommes en présence de 55.000 Autrichiens. Malgré la brillante conduite de ses deux fils, le duc de Savoie (Victor-Emmanuel) et le duc de Gènes, il fut battu et retréa sur Villafranca.

II. *Bataille du 24 juin 1866*. Dans la nuit du 23 au 24, l'armée italienne, conduite par Victor-Emmanuel et le général La Marmora, passa le Mincio pour marcher sur l'Adige, où elle comptait rencontrer, le 25, l'armée autrichienne de l'archiduc Albert; mais celui-ci prévint le choc en massant ses troupes (60.000 hommes), dès le 24, sur les hauteurs de Custozza, Somma-Campagna et San-Giorgio, en avant de l'Adige. C'est là que virent se heurter les Italiens. La bataille ne fut qu'une série de combats isolés, où toute l'ardeur des Piémontais se brisa contre une artillerie et une cavalerie bien supérieures en nombre.

CUSTRIN ou **KÜSTRIN**, ville de l'empire allemand (Prusse), au confluent de la Wartha et de l'Odér; 16.672 hab. Petit port pour la navigation de l'Odér. Centre d'un commerce important. Custrin fut fondée en 1530 et reçut une forteresse en 1537; ce fut, dès l'origine, une place forte destinée à protéger Berlin du côté de l'E. Elle fut bombardée par les Russes en 1758, prise par les Français en 1806 et reprise par les Autrichiens en 1814.

CUSUMANO (Vito), économiste italien, né à Palerme en 1843. Professeur d'économie politique et de statistique à l'Institut technique, puis à l'université de Palerme (1877). On lui doit : *l'Ancienne Ecole italienne d'économie politique* (1869); *les Ecoles économiques de l'Allemagne et la Question sociale* (1875), excellent exposé de l'histoire du socialisme scientifique en Allemagne; *l'Economie politique au moyen âge* (1876); *la Théorie du commerce des blés en Italie* (1877); etc.

CUSY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 16 kil. d'Annecy, près du Chéran, affluent du Pier; 1.138 hab. Fabrication de fromages. Ancien château de Fésigny.

CUTANÉ, ÉE (du lat. *cutis, peau*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la peau.

— a. m. Nerf cutané : *Le CUTANÉ interne.*

CUTÉRÈBRE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des oestridés, comprenant les formes à tête renflée ou avant, à petite trompe rétractile.

— Encycl. Les cutérèbres attaquent les mammifères, surtout les rongeurs, voire les hommes. Les femelles pondent sur les animaux ou les gens endormis; les larves, à peine écloses, se glissent sous la peau et produisent des abcès et des poches, où elles se développent. Arrivées à terme, elles quittent leur hôte, s'enfoncent dans la terre, s'y métamorphosent en insectes parfaits. Les accidents produits par ces mouches rentrent dans le cas des *myiasis*. On connaît une vingtaine d'espèces de cutérèbres, répandues surtout dans l'Amérique du Sud. En Russie, il en existe deux qui attaquent les lapins et les hévres.



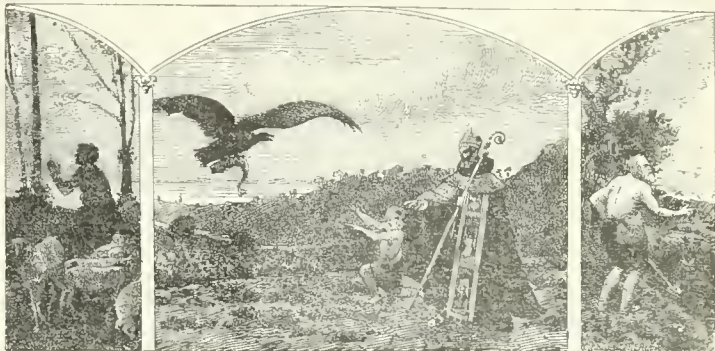
Cutérèbre (gr. 2 fois).

CUTHA ou **KOUTA**, ville du Chaldée, de fondation très ancienne. Elle avait un collège sacerdotal célèbre. Nous possédons les fragments du mythe de la création, tel que l'enseignaient ses prêtres. Effacé par Babylone, sa voisine, elle en suivit les destinées. C'est à elle que Sargon prit une partie des colons qui remplacèrent, à Samarie, les Israélites emmenés en captivité. Le mélange de ces colons avec les habitants du pays qui existaient encore donna naissance aux Samaritains, que le Talmud appelle *Cuthim* (cuthéens). V. SAMARIE, et SAMARITAIN.

CUTHBERT (saint), évêque anglais, mort en 687. Il garda d'abord les troupeaux de son père, puis embrassa la vie monastique et devint un modèle de vertus évangéliques. Chargé des fonctions de prieur du monastère de

Maldross, il instruisit les moines, tout en travaillant à détruire les superstitions païennes qui régnoient dans les campagnes, puis fut élu évêque de Lindisfarne. — L'Église l'honore le 20 mars.

Cuthbert (saint), triptyque de Duez (musée du Luxembourg). Le panneau central montre saint Cuthbert portant le costume d'évêque, la figure inspirée, et semblant en proie à de vives angoisses. Le saint est accompagné d'un jeune garçon; ils traversent ensemble une vaste solitude, au fond de laquelle se déroule l'horizon de la mer. C'est dans ce lieu, où ils semblent si éloignés de tout secours humain, qu'ils voient surgir devant eux un aigle descendant du ciel, apportant un superbe poisson, avec lequel ils



Saint Cuthbert, d'après Duez.

pourront calmer leur faim. La physiologie du prélat est intéressante, mais l'originalité du tableau vient surtout du paysage, qui est d'une réalité saisissante et donne ainsi à un récit merveilleux toutes les apparences d'une scène observée sur nature. Sur les côtés du grand panneau central, on voit, dans deux scènes différentes, le saint dans son enfance, lorsqu'il évoque son patron, dont il va suivre glorieusement les traces, et le saint dans sa vieillesse, labourant son champ et regardant les petits oiseaux, qui viennent manger les grains qu'il sème (1879).

CUTHÈEN, ENNE (*th-in, èn*) n. et adj. Nom donné par les Juifs aux Samaritains, qui était pour eux synonyme d'hérétique. (V. CUTHA.) || Se dit des mots samaritains d'origine sémitique.

CUTICOLE (du lat. *cutis, peau*, et *colere, habiter*) adj. Qui vit sous la peau. (Se dit des larves de divers insectes diptères, tels que les astres.)

CUTICULAIRE (*lèr*) adj. Qui appartient à la cuticule.

CUTICULE (du lat. *cuticula, petite peau*) n. f. Hist. nat. Syn. de EPIDERME : *La CUTICULE des mammifères.* — Bot. Sorte de pellicule continue, élastique et imperméable, qui tapisse extérieurement la tige et la feuille. (Elle est formée par les parties cutinisées des membranes des cellules épidermiques. On peut isoler de larges lambeaux de cuticule par une macération dans la potasse ou simplement dans l'eau, où pullule le bacille amylobacter.)

CUTICULEUX (*lèr*), **EUSE** (rad. *cuticule*) adj. En T. d'hist. nat., Qui a la forme d'une petite membrane.

CUTIDURE (du lat. *cutis, peau*, et *dura, dure*) n. f. En T. de manège, Nom sous lequel on désigne parfois le bourrelet du pied d'un cheval.

CUTIGÉRAL, ALE, AUX (*jà*) adj. Art vétér. Se dit d'une large dépression circulaire, qui se trouve au bord supérieur du pied d'un cheval, au-dessus de la cutidure.

CUTIGLIANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur la Lima, affluent du Serchio; 3.100 hab.

CUTINE (du lat. *cutis, peau*) n. f. Substance chimique, provenant d'une modification de la cellulose à la surface du corps des plantes. || On dit aussi *CTOSE*.

— Encycl. Dans les régions extérieures du corps des plantes, la cellulose des membranes cellulaires se transforme fréquemment en une substance beaucoup plus pauvre en oxygène, de formule C¹²H¹⁰O, qu'on appelle *cutine* ou *subérine*. On emploie de préférence le terme de « cutine » quand la membrane est en contact avec le milieu extérieur. Une membrane cutinisée ne se colore plus en bleu par le chloro-iodure de zinc, mais en rose par la fuchsine; elle est insoluble dans le réactif de Schweitzer; en même temps, elle devient élastique et imperméable aux liquides et aux gaz.

CUTINISATION (*si-on*) n. f. Transformation de la cellulose en cutine.

CUTINISÉ, ÉE adj. Qui a subi la cutinisation.

CUTLÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'algues marines, formé aux dépens des dictyotes. (La fronde de ces algues est membraneuse, formée de lamères étroites, d'un vert olivâtre. Les sporanges sont réunis en groupes nombreux sur les deux faces de la fronde.)

CUTOLI-CORTICCHIATO, comm. de la Corse, arr. et 17 kil. d'Ajaccio, au pied septentrional du San-Pietro; 1.012 hab.

CUTOSE n. f. Chim. Syn. de CUTINE.

CUTRO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]); 3.720 hab.

CUTROFIANO, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]); 3.100 hab.

CUTTACK (et non *Cattack* ou *Kattak*), district de l'Inde anglaise (présid. du Bengale), arrosé par le Mahanadi; 1.800.000 hab.

CUTTER n. m. Mar. Syn. de CORRE.

CUTUBÉE n. m. Bot. Syn. de COURTOT NIS.

CUTZAMALA DE PINZON, bourg du Mexique (Etat de Guerrero) par la Mer du Nord, sur le Zitacuaro, affluent du rio côtier de las Balsas, à la limite de l'Etat de Michoacan; 4.000 hab.

CUURDO n. m. Bot. Variété de cannellier.

CUVAGE (vaʒ) n. m. (Enol. Opération qui a pour but de soumettre le raisin à la fermentation dans des cuves. || On dit aussi **CUVAISON**.

— Dr. anc. Cuves qui font partie d'un héritage.
— Teintur. Opération qui a pour but de faire déposer l'indigo sur le tissu à teindre.
— ENCYCL. (Enol. Le *cuvaage* s'opère pour les vins rouges seulement : le moût des vins blancs devant fermenter après l'action du pressoir. A l'issue de la vendange, le raisin, égrappé ou muni de sa rafle, écrasé ou non, est jeté dans des cuves de dimensions variables. où il va subir la fermentation qui transformera son sucre en alcool. Deux méthodes de cuvaage sont usitées : dans la première, la cuve est fermée par un couvercle en forme de calotte sphérique et à la partie supérieure duquel s'ouvre un tuyau qui conduit à l'extérieur de la cuverie l'acide carbonique de la fermentation. (L'avantage de cette méthode est de mettre le contenu de la cuve absolument à l'abri de l'air et d'empêcher l'évaporation du bouquet et de l'alcool.)
Dans la seconde méthode, la plus ancienne, la cuve est ouverte, mais on a soin de ne l'emplir qu'incomplètement, de façon qu'une couche de gaz carbonique reste à la surface du liquide.

Avant d'emplir les cuves, il importe de les abreuver pour en faire gonfler le bois, et une excellente pratique consiste à imbiber leurs parois de bono eau-de-vie.
Irégulière, car elle commence à la partie supérieure de la cuve où se réunissent les grappes, la fermentation débute par un léger dégagement d'acide carbonique et une élévation de température qui vont croissant. Au bout de quelques jours, le dégagement devient tumultueux pour décroître finalement ; mais il a fallu, pour généraliser la fermentation, remuer souvent la cuvée afin de redonner à la partie inférieure tout le marc de la surface, qui constitue le *chapeau*. Ce résultat s'obtient soit mécaniquement, soit en faisant usage de masses de bois, soit encore en employant des claies mobiles qui maintiennent le marc immergé à une certaine profondeur. (Dans certaines contrées vinicoles, des hommes s'introduisent dans les cuves, et, s'aidant des pieds et des mains, répartissent le marc dans toute la masse du liquide ; toutefois, c'est là une pratique qui offre de réels dangers.)
Le cuvaage dure ordinairement de huit à dix jours, mais ces chiffres sont variables suivant les qualités de vins et les régions ; du reste, l'expérience est le plus sûr guide du vigneron et lui indique le moment favorable au décuvaage. C'est pendant le cuvaage que les pellicules abandonnent leurs principes solubles et colorants, et que le moût, de visqueux, doux et épais qu'il était, se transforme en liquide vineux limpide.

CUVAISON n. f. (Enol. Syn. de **CUVAGE**.
CUVE (du lat. *cupa*, barrique) n. f. Techn. Grand vaisseau servant aux différents usages de l'industrie : Cuve de teinturerie, de brasserie (celle-ci appelée le plus souvent *cuvematière*, dans laquelle se prépare le moût), (V. BRASSERIE.) || Réservoir spécial pour la teinture à l'indigo, et, par ext., Bain d'indigo. || Teinture à la cuve, Teinture à l'indigo. || Se dit aussi du vaisseau dans lequel on met à fermenter le raisin de la vendange. || Partie intérieure et supérieure d'un haut fourneau, où l'on met la charge. (La cuve a la forme d'un tronc de pyramide ou d'un tronc de cône, se raccordant par la base à une seconde pyramide tronquée ou à un autre cône tronqué, qui a sa pointe tournée vers le bas, et que l'on nomme *grand foyer*. La cuve est surmontée d'une partie cylindrique que domine le *gueulard*.) || Cuve de fabrication, Cuve à ouvrir ou simplement Cuve, Réservoir de bois dans lequel on dépose la pâte à papier, dans la fabrication du papier à la main. || Ouvriers de la cuve, Ouvriers attachés au service d'une cuve, et qui sont au nombre de quatre : l'ouvreur, le coucheur, le leveur et l'apprenti. || Brasser la cuve, Agiter le contenu de la cuve pour que la matière à papier soit distribuée également dans l'eau. || Fourneau à la cuve, Verser dans la cuve une quantité de pâte équivalente à celle qui a été employée quand on a fait une porée.
— Grand vase destiné à contenir de l'eau : La cuve du baptistère.
— Par anal. Vase à punch.
— Fam. Dîner à fond de cuve, Faire un repas copieux.
— Chim. Vase rectangulaire dans lequel on met, dans les laboratoires, de l'eau ou du mercure, pour servir aux manipulations des gaz : La cuve à mercure.
— Bot. Cuve de Vénus, Nom vulgaire du chardon à foulon.
— Forfic. Fossés à fond de cuve, Fossés d'une ville, d'une forteresse, revêtus des deux côtés à pied-droit et sans talus.
— ENCYCL. (Enol. Les cuves employées pour la fermentation des vins sont de deux sortes : en bois ou en maçonnerie ; celles-ci, rectangulaires, offrent l'avantage d'être moins chères et d'occuper moins de place. Elles sont revêtues intérieurement de ciment, de carreaux vernis ou, mieux encore, de carreaux de verre ; leur nettoyage s'opère facilement. On en construit pouvant contenir 1.000 hectolitres.
Les cuves de bois, faites ordinairement de chêne, sont d'un usage presque exclusif dans les contrées qui fournissent les vins de marque. Elles ont la forme d'un tronc de cône reposant sur sa grande base, et les cercles qui les ensèrent augmentent d'épaisseur, en même temps que de diamètre. En général, elles sont isolées du sol par des aérateurs ou des pieds. On fait des cuves ouvertes ou fermées, suivant la méthode de cuvaage usitée. V. CUVAGE.
— Archéol. On appelle *cuve* chacune des douves de fer dont l'ensemble, relié par des cercles, composait les plus anciennes pièces d'artillerie, au xiv^e siècle. Les pièces à cuves étaient, en outre, solidement entourées d'enveloppes multiples soli-

dement fretées, qui diminuaient les chances de rupture, et une dernière, faite de cuir graissé, préservait le tout de l'humidité. Les cuves à baigner sont les baignoires anciennes. Au moyen âge, elles étaient ordinairement faites en bois, comme les tonneaux, mais de contour ovale. V. Baignoire.
CUVEAU (vo) n. m. Teint. Sorte de petite cuve dans laquelle se prépare l'indigo qui doit être employé à l'opération du cuvaage.
— Econ. rur. Cuve de petite dimension.
CUVÉE n. f. (Enol. Quantité de vendange qui est mise à la fois dans une cuve. Par ext., on dit *vin de première*, de *deuxième cuvée* pour désigner des vins de qualité différente, parce qu'il est d'usage, dans les vignobles français du Bordelais et de la Bourgogne, de faire cuver séparément les raisins des grands crus et ceux des crus moins réputés.)
— Fam. Façon, genre, nature : *Anecdotes de la même cuvée*. || Epoque : *Ceci est de la dernière cuvée*.
— Pop. Quantité de vin absorbée par une personne ivre : *Irrogue mort à la suite de cuvées trop copieuses*. || Buveur de première cuvée, Buveur de première force.
— Teint. Quantité de bain d'indigo que contient chacune des diverses cuves au moyen desquelles on peut procéder à l'opération du cuvaage.

CUVELAGE (lav) n. m. Revêtement de l'intérieur d'un puits de mine au moyen de bois, de planches, de maçonnerie ou encore d'anneaux métalliques superposés, pour prévenir l'éboulement des terres. || Introduction d'un tube métallique dans un puits artésien. V. TUBAGE.
— ENCYCL. V. PUITS DE MINES.
CUVELER (rad. *cuve*) v. a. Revêtir de planches, de bois ou de maçonnerie, les parois d'un puits de mine. || Manir d'un tube métallique dans toute sa hauteur le trou de sonde d'un puits artésien, afin d'éviter les éboulis des terrains et sables dans les couches inférieures. V. TUBER.
Se cuveler, v. pr. Etre cuvelé : *Tous les puits de mine doivent se cuveler*.

CUVELIER ou **CAVELLIER**, trouvère du xiv^e siècle, mort en 1384. Il a laissé une chronique en vers sur Du Guesclin, laquelle a été publiée, en 1839, par Charrière dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*.
CUVELIER DE TRYE (Jean-Guillaume-Antoine), auteur dramatique français, né à Boulogne-sur-Mer en 1766, mort à Paris en 1821. D'abord avocat, il se rendit à Paris, écrivit des romans et de nouvelles, puis se tourna vers le théâtre et fit jouer un nombre considérable de pièces, drames, mélodrames, pantomimes, etc., qui lui valurent le surnom de *Crebillon du boulevard*. Nous citerons : *La Main de fer*, *La Fille mendicante*, *Jean Sbagar*, *Le Petit Poucet* et sa pantomime *la Fille leussard*.

CUVELLE (vél) n. f. Dans les fabriques de poterie, Nom des caisses cylindriques placées autour du moulin à broyer, et contenant les meules pour le broyage des matières. (On dit aussi *TINETTE*.) || Petite cuve, dans les savonneries.
CUVELLEMENT n. m. Techn. Syn. de **CUVELAGE**.
CUVER (rad. *cuve*) v. a. (Enol. Etre, demeurer dans la cuve et y fermenter, en parlant de la vendange, et aussi des boissons préparées à la manière du vin. V. **CUVAAGE**.
— Par ext. Se dissiper, en parlant de l'ivresse :
La, les vapeurs du vin nouveau
Cuvent à loisir.
LA FONTAINE.
— Fig. Fermenter, s'envenimer : *Il ne faut pas laisser cuver les froissements d'amour-propre*.
— Teint. Séjourner plus ou moins longtemps dans les diverses cuves de bains d'indigo, pour l'opération du cuvaage. (On dit mieux **TREMPER**.)
— v. a. Faire cuver : *CUVER sa vendange*.
— Fam. Cuver son vin. Laisser se dissiper son ivresse par le sommeil ou le repos. || Fig. Se calmer, s'apaiser. || Cuver son or. Laisser se dissiper l'ivresse causée par les richesses que l'on possède.
Se cuver, v. pr. Etre cuvé.

CUVERIE (vi-è) n. f. Nom donné, en Bourgogne, au local dans lequel le vin subit l'opération du cuvaage, et qui par conséquent renferme les cuves. (Dans le Bordelais on dit **CELLIER**) : *Pendant toute l'opération du cuvaage, la CUVERIE doit avoir une température régulière*.
CUVERT ou **CULVERT** n. m. Féod. V. COLLIBERT.
CUVERTAGE ou **CULVERTAGE** (*ku-vér-taj*) n. m. Etat du cuvert ou collibert. || Peine qui frappait ceux qui refusaient de se rendre à l'armée.

CUVERVILLE (Jules-Marie-Armand CAVELIER de), marin français, né à Allineuc (Côtes-du-Nord) en 1834. Blessé devant Sébastopol, il fut promu enseigne et décoré (1854), devint lieutenant de vaisseau en 1860 et fut chargé, en 1863, d'une mission en Criée. Capitaine de frégate en 1870, il servit comme aide de camp de l'amiral Gueydon à l'escadre du Nord, puis en Algérie (1871-1872). Nommé attaché naval à Londres (1877), capitaine de vaisseau (1878), chef d'une mission envoyée aux Etats-Unis (1881), contre-amiral (1888), il commanda, en 1890, l'expédition du Dahomey, et signa, en septembre, un traité avec Béhanzin. Vice-amiral (1893), il fut, depuis, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, inspecteur général de la marine (1897) et chef d'état-major général sous le ministère civil de Lockroy (1898). Il fut relevé de ses fonctions en juin 1899. C. maria, d'une haute capacité professionnelle, a publié, entre autres ouvrages : *Etude sur la pêche côtière* (1868) ; *La Science de la construction du navire* (1875) ; *La Pêche du corail sur les côtes de l'Algérie* (1875) ; *Progress réalisés par l'artillerie navale de 1855 à 1889* (1881) ; *le Canada et les Intérêts français* (1892) ; *Expériences sur le flage de l'huile* (1893).

CUVETTE (vét) n. f. Vase large, peu profond, ovale, qui sert à différents usages, notamment aux ablutions.
— Par anal. Petit bassin construit pour faciliter les arrosements. || Possé crœusé entre deux arbres consécutifs, sur le bord d'une route. || Lit d'un canal d'irrigation.
— Art milit. Pièce qui garnit l'ouverture du fourreau des sabres de cavalerie et des sabres-baïonnettes. (Maintenu

par un boarcelet et un rivet, elle sert elle-même, au moyen des ressorts en lattes qu'elle porte, à serrer la lame du sabre pour l'empêcher de sortir trop aisément du fourreau.)
— Chir. Pièce ovale, située à l'extrémité supérieure d'un pessaire.
— Fortif. V. LUNETTE.
— Hydr. *Cuvettes de jauge*, Sortes de réservoirs ouverts de petits orifices placés à la même hauteur et groupés en ombre variable afin d'épurer la distribution des eaux concédées par une ville ou par une administration.
— Mus. Partie de la harpe où sont placées les pédales.
— Photogr. Vase servant à des baigns ou à des lavages : *CUVETTE en verre, en porcelaine, en caoutchouc vulcanisé, en tôle émaillée, en carton durci, en aluminium, etc.*
— Techn. Sorte d'entonnoir, placé au-dessous de la descente des plombs, pour recevoir les eaux des gouttières.
|| Bassin de faïence, de porcelaine garnissant un siège de garde-robe.
|| Crœuset portant à la ceinture sur tout son pourtour une rainure permettant de le saisir et le manœuvrer facilement et qui, dans la fabrication des glaces coulées, sert à verser le verre fondu sur la table de coulage. || Plaque métallique en arrière du mouvement d'une montre. || Garniture au bas d'un manche de couteau. || *Marbre à cuvette*, Marbre formant le dessus d'un guéridon ou d'une toilette, légèrement creusé et garni d'un rebord. || Petit récipient rempli de mercure on plonge la partie inférieure d'un tube de baromètre.

— ENCYCL. Archéol. Ce mot, au moyen âge, se prenait surtout dans le sens duseau de métal employé dans les offices, comme les seaux à rafraîchir. Ces cuvettes étaient ordinairement munies d'un couvercle ; leurs dimensions étaient très variables. D'ailleurs, on trouve dans les inventaires du xiv^e siècle le mot « cuvette » comme désignant un gobelet.

— PROV. LITTÉR. :
Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? Vers de la fable de La Fontaine : *le Statuaire et le Statue de Jupiter*.
Un bloc de marbre était si beau
Qu'un statuaire en fit l'emplette.
Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?
Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

Dans l'appellation, ce vers se rappelle pour exprimer l'embarras que l'on éprouve à donner à une chose une destination ; ou pour faire comprendre que, suivant les circonstances, une chose peut devenir précieuse ou se transformer en un objet sans valeur.

CUVIER (vi-è) n. m. Sorte de cuve, de grand baquet, où l'on fait la lessive. || Abusivem. Cuve pour le vin. || Celler où sont les cuves et les pressoirs, dans certaines parties de la France. || Cuve à tremper l'acier. || Nom de grands baignoires placés en cascade et dans lesquels on lave le kaolin.

CUVIER (Georges-Léopold-Christien-Frédéric-Dagobert, baron), naturaliste français, né en 1769 à Montbéliard, mort à Paris en 1832. Fils d'un officier protestant, élevé dans la religion réformée, il garda toute sa vie l'impression de cette éducation, et ne sépara jamais les questions scientifiques de la discipline doctrinaire qui le poussa à commettre des actions peu en rapport avec sa dignité et son mérite. On lui a reproché d'avoir systématiquement enfoui, détruit ou enterré les ossements qui prouvaient la fausseté de ses assertions, et de s'être montré l'adversaire le plus militant de l'école libérale, alors que, grand chancelier de l'Université sous la Restauration, il exerçait un pouvoir sans contrôle. Il faut, toutefois, tenir compte de l'époque et le considérer comme étant, en tout, de son temps. Ces quelques ombres ne suffisent pas à obscurcir la lumière que sa merveilleuse intelligence apporta dans toutes les questions qu'il traita, et la France peut le compter comme le plus grand naturaliste qu'elle ait jamais possédé. Les débuts de Cuvier furent pénibles et obscurs ; les fortes études de sa jeunesse influèrent sur tout le reste de sa vie ; nul savant n'écrivit alors dans une meilleure langue, plus correcte et plus claire. Dès 1794, ses travaux sur les mollusques avaient attiré l'attention de Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'appela à Paris et le fit nommer suppléant du cours d'anatomie au Jardin des plantes. En 1799, il remplaça Daubenton au Collège de France ; en 1802, Mortrud au Muséum ; depuis deux ans, il était secrétaire de l'Académie des sciences. Napoléon I^{er} lui donna toutes les dignités, et Louis XVIII lui en créa de nouvelles, notamment celle de *Directeur des cultes dissidents* et de chancelier de l'Université ; il le fit baron et grand officier de la Légion d'honneur ; puis Louis-Philippe l'éleva à la dignité de pair de France. Quelque temps après, Cuvier mourut du choléra.

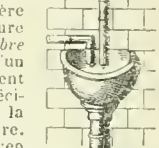
Les travaux de Cuvier ne se comptent pas, et, parmi tant de productions différentes, il n'en est pour ainsi dire pas de médiocres. Sa conception vive des harmonies et des formes l'amena à formuler des principes et des lois dont la pratique a démontré la valeur. Une des plus remarquables est celle de l'unité de composition et de plan qui ouvre l'ère de la science moderne. Mais il ne demeura pas en accord avec ses principes et sa déclara l'ennemi des



Cuvette (phot.)



Cuvette à baromètre.



Cuvette d'égoût.



Cuvette (xiv^e s.)



Cuvier à lessive.



Cuve à eau.



Cuve à mercure.



Cuve (tonel).



Cuvette de toilette.

complètement, soit, plus souvent, que le « trou de Botal »...

Le diagnostic symptomatique est facile, mais le diagnostic des lésions présente de grandes difficultés...

— Migné. La cyanose ou couperose bleue est un minéral bleu céleste, ou bleu de Prusse. Soluble dans l'eau...

CYANOSER (si, no-zé) v. a. En T. de pathol. Affecter de cyanose; engendrer la cyanose.

CYANOSPERME (si, spérme) n. m. Genre de plantes grimpances, de la famille des légumineuses-papilionacées...

CYANOSULFURE (si) n. m. Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre.

CYANTHAMNE n. m. Bot. Syn. de BORONIE.

CYANTIDE ou CYANTIS (si, tiss) n. f. Genre de plantes, de la famille des commélynées...

CYANTIQUE (si, tik) adj. Pathol. Relatif à la cyanose. Qui a les caractères de la cyanose.

CYANOTRICHITE (si, kit) n. f. Sulfate naturel de cuivre et d'alumine, qui se présente en cristaux capillaires bleu de sialt...

CYANOTRIDE ou CYANOTRIS (si, triss) n. m. Plante bulbeuse, de la famille des lilacées...

CYANOTYPE (si — du gr. kuanos, bleu, et typos, caractère) adj. Se dit d'un papier sensible pour épreuves positives de photographie...

CYANO-URINE n. f. Chim. Syn. de CYANURINE.

CYANOXYLSULFIDE (si, kssi) n. m. Corps obtenu par l'action du chlorure sur l'acide sulfoxyanhydrique jauné pulvérisé.

CYANURATE (si) n. m. Sel dérivant de l'acide cyanurique.

CYANURE (si) ou CYANURUS (si, russ) n. m. Genre d'oiseaux passeurs dentirostres d'Amérique...

CYANURE (si) n. m. Chim. Corps résultant de la combinaison du radical cyanogène avec les métaux.

— ENCYCL. Les cyanures représentent les combinaisons du radical cyanogène avec les métaux CyM'...

Parmi les cyanures simples, le cyanure de potassium Cy K, est le plus important; il prend naissance dans la calcination des matières organiques azotées avec du carbonate de potassium...

CYANURÉ, ÉE (si) adj. Chim. Qui est à l'état de cyanure.

CYANURINE (si — du gr. kuanos, bleu, et de urine) n. f. Dépôt bleu que l'on observe dans certains urines.

CYANURIQUE (si, rik) adj. Se dit d'un acide constitué par la polymérisation de trois molécules d'acide cyanique (C2O2H3)2, substance solide, soluble dans l'eau...

CYANUS (si, nuss) n. m. Bot. Section du genre centauree, de la famille des composées, qui a pour type l'espèce vulgairement appelée NIEUR ou BLEURT.

CYAPHÉNINE (si) n. f. Chim. Composée, (C8H5.CN)2, polymère du benzonitrile, que l'on obtient en chauffant

20 grammes de cyanate de potasse fondu et pulvérisé avec 30 grammes de chlorure de benzoyle dans un matras scellé...

CYATHAXONIA (si, kso) n. m. Paléont. Genre de zoanthaires madréporaires, type d'une petite famille dite des cyathaxonidés...

CYATHE (si-at) — du gr. kuathos, conopse n. m. Antiq. Sorte de gobelet, muni d'une longue anse ou d'un long manche...



Cyathe (ant.)

— Bot. Syn. de NIDULARIAE, genre de champignons. — Métrol. anc. Mesure de capacité usitée chez les Grecs et les Romains pour les liquides...

CYATHACÉ, ÉE (si, sé) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cyathées. On dit aussi CYATHÉOÏDE.

— n. f. pl. Famille de fougères, comprenant les genres cyathée, cibotion, dicksonie, hémitélie et alsophile. — Une CYATHACÉE.

CYATHÉE (si, té) n. f. Genre de fougères arborescentes, type de la famille des Cyathacées, comprenant environ trente espèces...

— ENCYCL. Les cyathées sont des fougères à tiges droites, très élevées, terminées au sommet par un bouquet de feuilles très grandes et élégamment découpées.



Cyathée.

CYATHELLE n. f. Bot. Syn. de CYNOCTOSE.

CYATHIDIUM (si, di-om') n. m. Paléont. Genre de crinoïdes eurcrinoïdes, famille des holopidés, comprenant des formes sessiles, arborescentes et pentagonales...

CYATHIE n. f. Bot. Syn. de NIDULAIRE.

CYATHIFORME (si — du gr. kuathos, coupe, et de forme) adj. Qui a la forme d'une coupe. S'applique aux corolles, aux glandes, à certains champignons et lichens, etc.]

CYATHINE (si) n. f. Polyp. Genre de polypiers actiniformes.

CYATHOCALYX (si, likss) n. m. Genre d'aconacées, série des rolliniées, voisina des arctothrydes, dont il diffère par le calice en forme de coupe profonde.

CYATHOCARPUS (si, puss) n. m. Genre de fougères fossiles, dont l'espèce type (cyathocarpus encarpus) a été trouvée en Prusse.

CYATHOCHÈTE (si, kél') n. m. Genre de cypracées, tribu des rynchospores, habitant l'Australie. (Ce sont des herbes à chaume trigone, articulé et feuillé.)

CYATHOCLINE (si) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astéroïdes, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

CYATHOCOME (si) n. f. Genre d'herbes à chaume rigide, de la famille des cypracées, tribu des rynchospores, comprenant deux espèces, qui croissent au Cap.

CYATHOCRINE (si) n. m. Zooph. Genre d'encrines fossiles, des terrains houillers d'Angleterre. On dit aussi CYATHOCRINITE.

CYATHOCRINIDÉS (si) n. m. pl. Paléont. Famille de crinoïdes tesselles, comprenaient les cyathocrinus, taxocrinus, zocrinus et autres genres dont le calice est muni de plaques parasasiales et dont les bras sont ramifiés. — Un CYATHOCRINIDÉ.

CYATHODE (si) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées, tribu des styphéliées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Océanie.

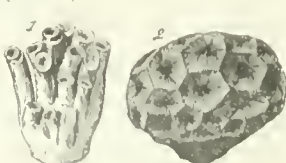
CYATHODIE (si, di) n. f. Genre d'hépatiques, tribu des targonées, renfermant une seule espèce, qui croît à Cuba.

CYATHOGLOTTIDE (si, glo-tid') n. f. Genre d'orchidées épiphytes, comprenant deux espèces qui croissent sur le tronc des arbres, dans les régions montagneuses du Pérou.

CYATHOÏDE n. f. Bot. Syn. de NIDULAIRE.

CYATHOPHORE (si) adj. Hist. nat. Muni d'excavations en forme de cyathes. — n. m. Bot. Genre de mousses, renfermant une seule espèce d'Australie, semblable à une petite fougère.

CYATHOPHYLLUM (si, lom') n. m. Paléont. Genre de zoanthaires madréporaires, type d'une petite famille dite des cyathophyllidés, comprenant des polypiers de forme variable, à nombreuses cloisons, rayonnantes ou enroulées en spire.



Cyathophyllum: 1. Cespitosum; 2. Hexagonum.

— ENCYCL. Les cyathophyllum, très abondants dans les terrains dévonien et silurien, le sont moins dans le calcaire carbonifère. Mentionnons une forme ronde et massive (cy-

thophyllum heracorum) du calcaire dévonien allemand, et une forme brachiuo (cyathophyllum caspiosum) du même étage de l'Inde.

CYATHOPSIS (si, piss) n. m. Genre d'épacridées propre à la Nouvelle-Calédonie, comprenant des arbres à rameaux dressés, à feuilles alternes, à fleurs ou épis axillaires.

CYATHORACHIS (si, kiss) n. m. Genre de graniniées, tribu des andropogonées, créé par Nees pour une plante de l'Inde (cyathorachis Wullichiana).

CYATHOS. Myth. gr. Échanson d'Enée, roi d'Étolie. Il périt victime de la brutalité d'Héraclès. Un jour qu'Enée dînait à Philonte, chez Héraclès son gendre, le jeune Cyathos ne versa pas à boire au gré d'Héraclès, et le héros, irrité, frappa l'échanson d'un de ses doigts à la tête. Le jeune garçon mourut sur-le-champ, et les Philiasiens consacrerent à sa mémoire un édifice; on y voyait un groupe qui représentait Cyathos offrant une coupe à Héraclès.

CYATHOSTYLE n. m. Bot. Syn. de WITTÉRIKING.

CYATHOZOÏDE (si) n. m. Zool. Nom donné par Huxley à une forme particulière de l'embryon des pyrosomes; chez les pyrosomes, chaque œuf se transforme dans un sac ovarien en un embryon présentant d'une façon rudimentaire la conformation générale d'une ascidie et appelé CYATHOZOÏDE. (Claus.)

CYATHULE (si) n. f. Genre d'amarantacées, tribu des achyranthées. Les cyathules sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, à fleurs terminales hermaphrodites. Les dix espèces connues habitent les régions tropicales.)

CYAXARE, roi des Mèdes (635-595 av. J.-C.). Il succéda à son père Phraorte, tué devant Ninive, et régna quarante ans. Il réorganisa d'abord l'armée mède, puis marcha contre les Assyriens, qu'il battit en plusieurs rencontres, et mit le siège devant Ninive. Tout à coup, il fut rappelé dans son pays par une attaque des Scythes. Ceux-ci conquièrent la Médie et l'occupèrent pendant vingt-huit ans. Enfin, Cyaxare se débarrassa d'eux en massacrant leurs chefs dans un banquet (607). Il s'allia alors à Nabopolassar, roi de Babylone; avec lui, il assiégea, prit et détruisit Ninive, mettant ainsi fin à l'empire d'Assyrie (606). Dès lors, Cyaxare fut maître de l'Asie antérieure jusqu'à l'Halyz, limite des Lydiens. Bientôt, il attaqua Alyatte, roi de Lydie; la guerre dura cinq ans, avec des alternatives diverses. Suivant Hérodote, une éclipse de soleil, survenue pendant une bataille, effraya les deux adversaires et amena la paix. Cyaxare fit épouser à son fils Astyage la fille d'Alyatte, nommée Aryëtis. Lui-même mourut peu de temps après (585). — Xéopha mentionne un autre CYAXARE, fils d'Astyage, qui laissa ses États à son neveu Cyrus. Ni Hérodote ni les autres historiens ne connaissent ce Cyaxare.

CYBELIS (si-bél-liss) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant de jolis papillons propres aux régions chaudes de l'Amérique, et dont on connaît quelques espèces noires et brunes, variées de blanc et de bleu. (Les cybelis sont ondes, en dessous, de jaune et de gris comme les satyres.)

CYBÈBE ou CYBEBUS (si-bé-buss) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des curculionidés, tribu des cybrinés, renfermant des charaçons noirs, de taille petite ou moyenne, propres à Madagascar.

CYBÉBINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des curculionidés et dont le genre cybèle est le type. — Un CYBÉBINÉ.

CYBÉE (si-bé) n. f. Antiq. Grand vaisseau de transport, dont Cicéron parle plusieurs fois dans les Verrines. (On ne sait rien de précis sur ce genre de bâtiment.)

CYBÈLE. Myth. gr. Une des noms de la Grande Déesse de Phrygie, ou Grande Mère (Magna Mater), ou Mère des dieux. Elle avait divers surnoms, suivant les localités: déesse ou mère du Dindyme, de l'Ida, de Bérécynthia, etc. Elle fut, de bonne heure, identifiée par les Grecs avec Rhea, mère de Zeus. Cybèle était une personnification des forces naturelles, une déesse de la terre, de l'agriculture, des mines, des forêts. On se la représentait vivant au fond des bois, sur les montagnes, escortée de corybantes, de lions et autres bêtes féroces; on racontait ses amours sauvages et ensanguinées avec Attis ou Atys, le dieu mâle de Phrygie. Elle avait une foule de sanctuaires dans toute la partie occidentale de l'Asie Mineure: en Phrygie, où était le centre de son culte, et où la plupart des villes importantes avaient pris en son honneur le titre de métropoles; sur beaucoup de points de la Lydie; sur le mont Ida, à Cyzique; à Pessinonte, où était un oracle célèbre; en Bithynie, etc. A partir du ve siècle avant notre ère, le culte de Cybèle se répandit en beaucoup de régions de la Grèce continentale: en Achaïe, à Thèbes, à Olympie, au Pirée, à Athènes, dans la Grèce propre, on désignait généralement Cybèle sous le nom de mère des dieux; et l'on donnait à ses sanctuaires le nom de métroon (Olympie, Athènes, Pirée, etc.). En dehors du culte public rendu au Métroon officiel se constituaient de tous côtés des associations religieuses ou orphiques en l'honneur de la mère des dieux. Partout la grande fête annuelle de Cybèle se célébrait à l'équinoxe du printemps, du 22 au 27 mars. Cette fête comprenait, entre autres, des cérémonies symboliques où l'on figurait toute l'histoire des amours de la déesse, la douleur, la mutilation, la mort et la résurrection d'Atys; des processions de corybantes, qui promenaient par les bois la statue de Cybèle; des concours orphiques, des danses extatiques, etc. Outre ces cérémonies populaires, on célébrait des mystères particuliers dans les contrées phrygiennes et les régions grecs. Au culte de Cybèle étaient unies de nombreux groupes de prêtres ou prêtresses. En certains pays, par exemple à Pessinonte, ils formaient de puissantes corporations sacerdotales. Mais Cybèle avait aussi ses prêtres populaires: les galles ou prêtres eumques,



Cybèle.

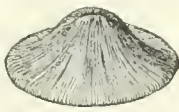
la question en 1631, et il étendit même sa solution aux cycloïdes allongées et raccourcies. Le P. Mersenne a publié cette découverte en 1637 dans son Harmonie universelle.

L'élégante solution que donna Descartes du problème de la construction de la tangente à la cycloïde est devenue, comme on sait, la base d'une nouvelle théorie générale de la géométrie.

Ce fut en 1658 que Pascal, sous le nom de Dettouville, porta son fameux défi à tous les géomètres de l'Europe. Pascal proposait de déterminer la longueur d'un arc quelconque de la courbe, et son centre de gravité; les aires des surfaces que cet arc engendro en tournant autour de l'axe ou autour de la base, et leurs centres de gravité; l'aire d'un segment intercepté dans la cycloïde par une ordonnée quelconque, et son centre de gravité; enfin les volumes engendrés par ce segment autour de l'axe ou de la base, et leurs centres de gravité. Pascal publia ses solutions sous le titre de Lettres de A. Dettouville à M. de Caréani.

Plus tard, pour réaliser son pendule cycloïdal, Huygens fut conduit à la théorie des cycloïdes, et l'histoire de la cycloïde s'enrichit de la découverte de cette remarquable propriété dont elle jouit, d'avoir sa développée égale à elle-même. Enfin, la cycloïde reparait encore à la naissance du calcul des variations; on mit alors en évidence sa remarquable propriété d'offrir à un corps pesant le chemin à suivre pour parvenir d'un point à un autre dans le minimum de temps.

CYCLOLEPIDE ou **CYCLOLEPIS** (si, piss) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées-matiées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique du Sud. Nom d'une section du genre cochus.



Cyclolepis.

CYCLOLITE ou **CYCLOLITES** (si, li-tess) n. m. Paléont. Genre de zoanthaires, type de la tribu des cyclolitines, renfermant des polypiers en disque ou en ellipse, revêtus d'une épithèque ridée, et dont les cloisons vont en se multipliant de la périphérie au centre. (On peut prendre comme exemple de ce genre la cyclolite unilata, du crétacé. D'autres espèces existent, mais plus rares, dans le jurassique et l'éocène.)

CYCLOLITINÉS (si) n. m. pl. Paléont. Tribu de zoanthaires madréporaires, famille des fongidés, comprenant les genres cyclolite et coccinarea, présentant comme caractères communs : la compacité de la muraille ordinairement munie d'une épithèque, le grand nombre et la minceur des cloisons latéralement munies de pores. — Un cyclolitine.

CYCLOLOBE (si) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des dalbergiées, renfermant plusieurs espèces qui croissent au Brésil et dont le bois est fort estimé.

CYCLOLOBÉ, ÊE (si) adj. Bot. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en anneau.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des salsolacées, renfermant les genres qui ont l'embryon disposé en cercle ou en anneau. — Une cyclobée.

CYCLOLOME (si) n. m. Genre d'herbe à fleurs axillaires, de la famille des salsolacées, tribu des chénopodiées, et qui habite l'Amérique boréale.

CYCLOME ou **CYCLOMUS** (si, muss) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des curculioninés, comprenant des charançons à rostro court et robuste, à élytres ovales, convexes et arrondis aux épaules. (Les cyclomes habitent le sud de l'Afrique; on en connaît quelques espèces de couleur foncée, de taille moyenne, à téguments rugueux.)

CYCLOMÉTOPES (si) n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyopes, comprenant des crabes à carapace large, rétrécie en arrière, à front courbe et sans rostre, à cadre buccal presque carré et fermé par les pattes-mâchoires formant opercules. (Les cyclométopes, appelés aussi *concoïdes*, se divisent en cinq familles : cancrinés, ériphidés, portunidés, corystidés, telphusidés.) — Un cyclométope.

CYCLOMÈTRE (si — du gr. kuklos, cercle, et métron, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer des cercles.

CYCLOMÉTRIE (si, tri — rad. cyclomètre) n. f. Art de mesurer les cercles : l'un des grands objets de Laguy était la cyclométrie ou mesure du cercle. (Fonten.)

CYCLOMÉTRIQUE (si, trik') adj. Qui a rapport à la cyclométrie : Procédés cyclométriques.

CYCLOMORPHE (si — du gr. kuklos, cercle, et morphé, forme) adj. En T. de zool., qui a la forme d'un disque.

CYCLOMYAIRES (si, mi-èr) n. m. pl. Ordre de tuniciers thaliacés ou salpes, comprenant les animaux marins vulgairement nommés *barillets* à cause de leur forme, et qui constituent la seule famille des dolioïdés. (Les cyclomyaires présentent des phénomènes très complets de génération alternante, les individus sexués n'étant produits qu'au bout de deux générations.) — Un cyclomyaire.

CYCLOMYCE (si, miss) n. m. Genre de champignons agaricinés, à chapeau subsessile, renfermant une seule espèce, qui croît à Madagascar, sur le tronc des arbres.

CYCLONAL, ALE, AUX (si) adj. Qui a rapport aux cyclones.

CYCLONASSE ou **CYCLONASSA** (si) n. f. Sous-genre de mollusques du genre nasse, comprenant les formes à coquille arrondie, aplatie, oblique, à spiro peu saillante et le peu de tours, à bouche presque carrée. (Les cyclonasses comptent quelques espèces répandues dans l'Océan et la Méditerranée.)

CYCLONE (si — du gr. kuklôn, part. prés. de kuklôin, rassembler en cercle. Le mot a d'abord été féminin, parce qu'on s'entendait « tempête ») n. m. Sorte d'ouragan tournant avec une grande rapidité, et dont le centre semble animé d'un mouvement de translation.

— Encycl. C'est aux minutieuses observations de Piddington dans les Indes anglaises, Reid, de la marine anglaise, et Redfield aux Etats-Unis, que l'on doit la décou-

ouverte de la loi des tempêtes; ces savants s'arrêtèrent, dès le début, à la notion de la régularité du phénomène, précisée par la connaissance du mouvement circulaire, indépendamment de toute spéculation théorique, afin de savoir non pas comment se forme la tempête, mais comment elle se propage. Réunissant les innombrables matériaux accumulés dans les livres de bord des navires, dressant des cartes des vents observés, ils parvinrent à constater que, dans chaque région battue par la tempête, la masse d'air reposant sur le sol (ou sur la mer) devait être animée d'un grand mouvement giratoire autour d'un centre déterminé.

Entre les 4 et 7 octobre 1844, Redfield a tracé vingt-quatre cartes d'un ouragan qui ravageait La Havane et coulait soixante-dix navires environ : la carte ci-jointe montre d'une manière frappante la forme circulaire de l'ouragan.

Les principales lois des tempêtes sont les suivantes : Les cyclones sont régionaux, c'est-à-dire qu'ils ne se produisent pas indifféremment en tout point des mers tropicales. Les cyclones sont saisonniers et se produisent, en chaque lieu, de préférence lorsque commence le changement de la mousson ou la période de rétrogradation des alizés.

Les cyclones sont circulaires, en première approximation, simulant une moule aérienne; mais la vitesse angulaire n'est pas la même sur toute la surface atteinte, et des déformations proviennent des obstacles rencontrés.

Les cyclones tournent en sens inverse des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord; c'est le contraire dans l'hémisphère sud. Le baromètre est d'autant plus

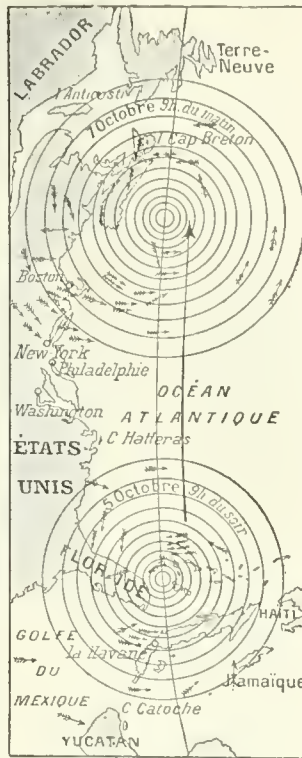


Fig. 1. Diagramme de l'ouragan de La Havane, montrant, à deux instants différents, la concordance des directions du vent avec les courants circulaires, et la trajectoire du centre.

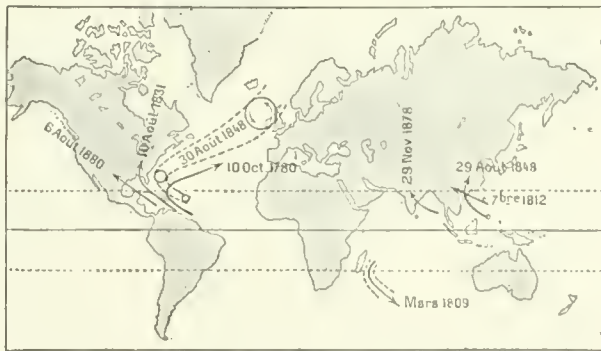


Fig. 2. Régions à cyclones, trajectoires et dates de quelques ouragans célèbres.

bas, dans un cyclone, que l'on est plus rapproché du centre, en sorte que les circonférences figurent sensiblement des isobares; il y a là analogie avec les tourbillons des cours d'eau, et le fait est très important, avec la translation, pour la reconnaissance du bord dangereux et du bord maniable.

Le cyclone voyage; la vitesse de translation de son centre atteint 60 kilomètres à l'heure. La vitesse moyenne est de 35 kilomètres pour les cyclones des Antilles, et de 15 pour ceux de la mer des Indes. La forme de la trajectoire est celle d'une parabole, sommet à l'O., dont la première branche décrite — quand elle ne fait pas défaut — est la plus rapprochée de l'équateur.

Le cyclone s'élargit et s'affaiblit à mesure qu'il avance sur sa trajectoire, en sorte que, dans les régions tempérées, il a perdu la plupart de ses caractères pour se confondre le plus souvent avec les tempêtes de ces latitudes. De 2 ou 3 degrés du diamètre lorsqu'il est équatorial, le cyclone peut atteindre 10 degrés au moins dans la région tempérée.

Suivant le bord considéré, la vitesse de translation s'ajoute ou se retranche à la vitesse de rotation pour créer une zone plus ou moins dangereuse. Ainsi, par exemple, un cyclone qui se formera à l'O.-S.-O. du détroit de la Sonde, par 10° de latitude S. et 90° de longitude O., se propage dans la direction de l'O.-S.-O. jusqu'à l'île Maurice, s'infléchit au S.-E. jusqu'aux îles Saint-Paul et d'Amsterdam, vers 10° de latitude S. et 75° de longitude E.; dans l'océan Indien, il se prolonge ainsi entre les mois de décembre et d'avril particulièrement. La figure 2 montre suffisamment la marche correspondante de l'hémisphère nord.

D'après les observations de Meldrum, directeur de l'observatoire de l'île Maurice, le vent serait partout convergent à la surface de la mer, surtout dans le demi-

cercle dangereux; en conséquence, la représentation circulaire du vent a été généralement abandonnée par les marins et remplacée par une représentation spirale convergente, d'après laquelle sont formulées les règles de manœuvre, destinées à éviter le centre du cyclone et la suite de vent qui s'y produit.

Malgré des travaux théoriques nombreux, de longues et savantes discussions, les conditions de production et d'entretien des cyclones tropicaux ne sont pas encore connues avec une certitude suffisante; il n'y a donc pas lieu d'exposer et de discuter ici les diverses hypothèses que l'on a pu proposer jusqu'à présent.

Les *bourrasques* des régions tempérées sont beaucoup plus étendues en surface que les cyclones, et elles ont un caractère giratoire moins régulier; les *trombes* et *tornades* des plaines des Etats-Unis ou des déserts africains et asiatiques sont, au contraire, extrêmement étroites et violentes. V. TOURBILLON, TEMPÊTE, TYPHON, OURAGAN, etc.

Un service de dépêches météorologiques s'efforce de prévoir l'arrivée des cyclones pour prévenir les accidents, et à pu rendre déjà les plus grands services à la marine.

CYCLONIQUE (si, nik') adj. Qui produit le cyclone; qui est de la nature du cyclone.

CYCLONOMIE (ni — du cyclone, et du gr. nomos, loi) n. f. Etude des cyclones, théorie sur les cyclones.

CYCLONOTE ou **CYCLONOTUM** (si, ton') n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des sphérididés, comprenant de petites formes noires, courtes, convexes, à élytres recouvrant complètement l'abdomen et très ponctués. (On connaît quelques espèces de cyclonotes, réparties dans toutes les régions de l'ancien monde; deux habitent la France et sont communes au bord des eaux.)

CYCLOPE (si — du lat. cyclops, gr. kuklôps; de kuklos, cercle, et ôps, œil) n. m. Myth. Nom donné aux forgerons de Vulcain, sortes de géants, qui n'avaient qu'un gr's œil rond au milieu du front.

— Poétiq. Forgeron, serrurier.
— Fam. Homme qui n'a qu'un œil; borgne.
— Teratol. Syn. de CYCLOPEPHALE.

— ENCYCL. Myth. gr. On trouve dans les auteurs anciens plusieurs traditions assez différentes sur les *cyclopes*. D'après l'*Odyssée*, c'étaient des géants siciliens, qui avaient un œil unique au milieu du front; des géants industrieux, bons bergers, mais anthropophages. Tel était le Polyphème à qui Ulysse dut affaire. Cette même légende a été reprise par Euripide, Théocrite, Ovide et autres poètes. Tout autre est la tradition d'Hésiode. Pour lui, les cyclopes sont au nombre de trois : Argès, Brontes, Stéropes. Ils sont fils d'Ouranos et de Gaëa, comme les Titans. Emprisonnés par Ouranos, ils sont délivrés par Zeus, qui les emploie à fabriquer la foudre. Ils sont tués par Apollon, qui venge sur eux la mort de son fils Asklépios, foudroyé par Zeus. Plus tard, on chercha à concilier les deux traditions; d'où la légende des nombreux cyclopes, défigurés par un troisième œil au milieu du front, qui travaillaient en Sicile, dans les profondeurs de l'Étna, sous la direction d'Héphaïstos. Telle est la légende adoptée par Virgile et par la plupart des poètes romains. Enfin, l'on considérait aussi les cyclopes comme des constructeurs surhumains; on leur attribuait la construction des vieux murs, dits *cyclopéens*, en particulier des fortifications de Mycènes et de Tyrinthe. A ce titre, comme pour leur habileté de forgerons, les cyclopes ont été en Grèce l'objet d'un culte; Pausanias vit encore, au sanctuaire des jeux Isthmiques, un autel qui leur était consacré. Ils ont souvent inspiré les poètes et les artistes, surtout les peintres de vases, qui aiment à représenter les cyclopes dans les forges d'Héphaïstos, ou les aventures d'Ulysse chez Polyphème, ou les amours de Polyphème et de Galatée. Les cyclopes sont représentés tantôt comme de simples géants, tantôt comme des êtres monstrueux et difformes, avec un œil unique ou trois yeux.



Cyclopes (musée du Capitole)

Cyclope (i.e.), une des plus célèbres idylles de Théocrite (iii^e s. av. J.-C.). Elle est adressée à l'un des amis du poète, le médecin Nicias, qui habitait Milot. Ce Nicias souffrait, paraît-il, d'un amour malheureux. Théocrite lui conseille d'alléger sa souffrance ou le chantant, et il lui cite l'exemple de Polyphème. Il représente son héros sur le haut d'un rocher, regardant la mer et essayant par ses chants de calmer sa passion.

Cyclope (i.e.), drame satyrique d'Euripide (seconde moitié du v^e s. av. J.-C.). C'est la seule pièce de ce genre qui se soit conservée; elle donne une idée précise du drame satyrique des Grecs. (V. DRAME.) — Le sujet du *Cyclope*, tiré du neuvième chant de l'*Odyssée*, est fort connu; c'est l'épisode d'Ulysse chez le cyclope Polyphème. Dans le prologue, Silène conte comment, avec les satyres, ses fils, il est tombé au pouvoir de Polyphème. Puis le cœur des satyres fait son entrée. Bientôt arrivent Ulysse et ses compagnons, qui viennent de débarquer; ils proposent à Silène de lui acheter les fromages du cyclope, et lui donnent du vin. L'apparition de Polyphème vient couper court au marché. Silène, pris sur le fait, rejette toute la faute sur Ulysse, qui commence le récit de ses malheurs et cherche à attendrir le cyclope. Celui-ci répond par des injures et pousse dans sa grotte la troupe des Grecs. Ulysse en sort bientôt, tout épuissant, et dit comment le monstre vient de dévorer deux de ses compagnons. Il prépare aussitôt sa vengeance. Il attend la sortie du cyclope, lui offre coupe sur coupe, et le grise. Polyphème rentre dans sa grotte pour couvrir son vin. Ulysse le suit; malgré la lâcheté des satyres, qui lui avaient promis leur aide et qui l'abandonnent au moment de l'action, il crève l'œil unique de son adversaire. Polyphème se montre enfin, tout ensanguiné, en poussant des cris de douleur; Ulysse et les satyres injurent, tout en s'éloignant pour s'embarquer. Le *Cyclope* d'Euripide est, dans le ton et l'allure, une comédie bouffonne; mais le cadre est bien celui d'une tragédie.

CYCLOPE ou **CYCLOPS** (si klops) n. m. Genre de crustacés copépodes, type de la famille des *cyclopéides*, comprenant de minuscules formes d'eau douce, caractérisées par leur tête soudée avec le premier anneau thoracique.

CYCLOPÉE — CYCNOCHE

— ENCYCL. Les *cyclopes*, dont on connaît d'assez nombreuses espèces, habitent surtout l'hémisphère boréal; quelques-uns sont propres aux Mascariques. Un des plus communs en France est le *cyclops quadricornis*, long de 2 à 3 millimètres, rous-sâtre, très abondant au printemps dans les mares. Les cyclopes ont été ainsi appelés par les anciens auteurs, parce que leurs yeux sont si rapprochés qu'ils semblent se confondre.

CYCLOPÉE (si) n. f. Danse-pantomime, dans laquelle figurait un bouffon représentant un cyclope. || Titre du neuvième chant de l'*Odyssée*, où est décrit le séjour d'Ulysse chez les cyclopes.

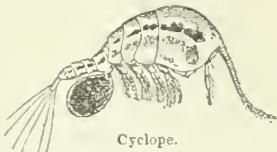
CYCLOPÉEN, ENNE (si, pé-in, èn) adj. Myth. Qui appartient, qui est relatif aux cyclopes.

— Hist. Se dit de certaines constructions gigantesques, formées de blocs irréguliers, que la Fable attribua aux cyclopes. || On dit aussi **PILASGIQUE**.

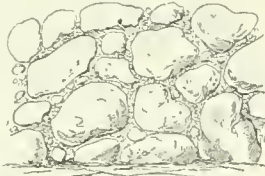
— Fig. Gigantesque, de très grande dimension. || Très solide, très résistant, très durable : *Elle couvait rapidement et avec une solidité cyclopéenne.* (G. Sand.) [Inus.]

— ENCYCL. Archéol. **Monuments cyclopéens.** Les actions attribuées aux cyclopes toutes les constructions antérieures à l'architecture grecque proprement dite, à l'apparition des ordres.

Aujourd'hui encore, dans le langage courant, on donne souvent le nom de monuments cyclopéens à toutes les vieilles constructions gréco-pelasgiques, massives et gigantesques, qu'on rencontre sur tant de points de la Grèce propre ou des îles, de l'Asie Mineure, de l'Italie centrale ou méridionale. Ces monuments ont pour caractère commun l'emploi de pierres énormes; mais ils présentent des aspects assez différents, et sont loin d'appartenir à la même époque. Au sens propre, archéologique du mot, les murs cyclopéens sont ceux de la période tout à fait primitive; ils se composent de blocs irréguliers, aux dimensions colossales, assemblés généralement sans mortier, entassés les uns sur les autres, avec des pierres plus petites dans les intervalles. Les fortifications de Tirynthe, en Argolide, sont le spécimen le plus complet et le mieux conservé de ce genre de construction.



Cyclope.



Murs cyclopéens.

CYCLOPÉITE (si) n. f. Silicate appartenant au genre pyroxène. Variété de diopside.

CYCLOPELTE ou **CYCLOPELTA** (si, pé) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des dinidorinés, comprenant des punaises d'assez grande taille, dont on connaît une dizaine d'espèces, réparties dans les régions chaudes de l'ancien monde.

CYCLOPES (les) [lat. *Scopuli Cyclopum*] nom ancien de rochers basaltiques, sur la côte de Sicile, au N. de Cataone.

CYCLOPHIS (si, féss) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubiformes, famille des colubridés, tribu des dryadines, comprenant des formes non venimeuses, à tête allongée, subovale, couverte de grandes plaques. (Les cyclophis sont des serpents longs et grêles, d'un beau vert, qui habitent l'Amérique du Nord.)

CYCLOPHORE (si) n. m. Genre de fougère à fronde simple, de la tribu des polypodiacées. Syn. de *NEPHOBOLUS*.

CYCLOPHORE ou **CYCLOPHORUS** (si, russ) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des cyclophoridés, comprenant des formes à coquille globuleuse, turbinée ou discoïdale, munie d'un épiderme, avec opercule corné. (Les cyclophores sont de taille petite ou moyenne; leurs nombreuses espèces, réparties en une douzaine de sous-genres, habitent les régions chaudes de l'ancien monde.)

CYCLOPHORIDÉS (si) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cténobranchés, comprenant des animaux terrestres avec la coquille pareille à celle des cyclostomidés, mais en différant par la forme de l'animal, qui a un muque court et les yeux placés à la base externe des tentacules sur des pédoncules peu saillants, tandis que ceux-ci sont très longs chez les cyclostomidés. (On subdivise les cyclophoridés en quatre tribus : cyclophorinés [genres cyclophore, cyathopome, cyclosure, strophostome, etc.]; pomatinés [pomatinés]; diplomatinés [diplommatine, opisthostome]; pupinés [pupine, eptochile, etc.]). — Un cyclophoridé.

CYCLOPHYLLÉ (si) — du gr. *kuklos*, cercle, et *phylon*, feuille adj. En T. de bot. Qui a des feuilles orbiculaires. — n. m. Genre d'arbustes de la famille des rubiacées, comprenant huit ou dix espèces.

CYCLOPIDÉS (si) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes naageurs, renforçant les genres *cyclope*, *cyclopine*, caractérisés par leur corps complètement segmenté, les antennes de la première paire formant chez le mâle des pattes préhensiles, l'absence du cœur. (Ils sont de très petite taille et habitent surtout les eaux douces de l'hémisphère boréal.) — Un cyclopidé.

CYCLOPIE (si, pi) n. f. Tétrazol. Réunion des deux yeux en un seul.

— Bot. Genre d'arbrisseaux à fleurs jaunes, de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des podalyriées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent au Cap.

CYCLOPIEN, ENNE (si, pi-in, èn) adj. En T. de tétrazol. Affecté de cyclopie.

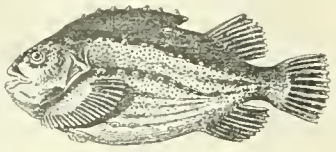
CYCLOPINE n. m. Genre de crustacés copépodes, famille des cyclopidés.

CYCLOPIQUE (pi) adj. Syn. de cyclopéen, enne. (Pour us.) Se dit d'un acide retiré des feuilles de cyclopie.

CYCLOPITE (si) n. f. Minér. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété d'anothrite.

CYCLOPTÈRE (si, ptèr) ou **CYCLOPTERUS** (si, ptèr-russ) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiocidés, comprenant des formes épaisses et trapues,

plates en dessus, à peau épaisse, granuleuse, à tête large, au museau court.



Cycloptère.

— ENCYCL. Les *cycloptères* sont d'assez gros poissons, dont on connaît quelques espèces boréales. Deux d'entre elles arrivent parfois sur les côtes de France; encore est-ce assez rarement qu'on les y rencontre. Le lump, gros mollot ou lievre de mer, est le plus fréquent; long de 0m,30 à 0m,60, il est gris brun ou bleuâtre, tinté de rouge au moment du frai. Au moyen de sa ventouse ventrale, il peut se fixer solidement aux corps unis. Beaucoup plus rare est le cycloptère épineux.

CYCLOPTÉRIS (si, russ) n. f. Genre de fougères fossiles, qui se trouvent dans le terrain houiller.

CYCLORAPHE (si) — du gr. *kuklos*, cercle, et *rappè*, suture) adj. Entom. Se dit de diptères dont la puppe rompt son enveloppe, au moment de l'éclosion, suivant une ligne courbe. (Les muscides, les papirapés sont cycloraphes, tandis que les tanystomes et les tipules sont orthoraphes. Chez les diptères cycloraphes, les larves n'ont pas de tête distincte.)

CYCLORHAMPHE ou **CYCLORHAMPHUS** (si, ram-fuss) n. m. Genre d'ambipiens anoures oxydactyles, famille des ranidés, comprenant des formes à langue entière, arrondie, libre en arrière, à tympan caché, à quatre doigts à chaque membre, ceux de devant libres, ceux de derrière à demi palmés. (Ce sont des grenouilles de taille moyenne; on en connaît deux espèces, habitant l'Amérique du Sud.)

CYCLORHIS (si, russ) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des viréonidés, voisins des manakins, et caractérisés par le bec à mandibule supérieure légèrement dentée, subobtus, les narines rondes, les ailes courtes et arrondies, la queue égale.

— ENCYCL. On connaît une dizaine d'espèces de *cyclorhis*, habitant les régions chaudes de l'Amérique méridionale et centrale; leur livrée est verte et jaune, leurs mœurs sont celles des caqs de roche.

CYCLOSCOPE (si, skop) n. m. Compteur de tours, mesurant la vitesse de rotation des machines.

CYCLOSE (si) n. f. Circulation intracellulaire des plantes, par opposition à circulation générale des plantes.

CYCLOSTÈME (si, zè) n. f. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant une seule espèce originaire du Mexique.

CYCLOSOME ou **CYCLOSOMUS** (si, muss) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, famille des carabidés, tribu des tétragonodérinés, comprenant des formes ovales, ayant toute l'apparence extérieure des omphronins et dont on connaît quatre espèces, de petite taille, qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et des Indes. (Les cyclosomes sont ferrugineux, tachés de brun.)

CYCLOSPONDYLES (si, spon) n. m. pl. Groupe de squales, comprenant ceux qui ont deux nageoires dorsales, pas de nageoire anale, et dont les vertèbres sont biconcaves. — Un cyclospondyle.

— ENCYCL. Les *cyclospondyles* ont des dents, pas de membrane nictitante; leurs dents, à pointe saillante, sont denticulées. Quatre familles composent ce groupe : *Semargulidés*, *Echinorhinidés*, *Spiacacidés*, *Pristiophoridés*.

CYCLOSTRÉMONE (si, stè) n. m. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, type des cyclostémoneés, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Java.

CYCLOSTÉMONEÉS (si, stè) n. f. pl. Groupe d'euphorbiacées, comprenant les trois genres *cyclostémone*, *hémicyclia* et *neorapera*. — Une cyclostémone.

CYCLOSTIGMA (si, stig) n. m. Genre de fougères lycopodiées fossiles, apparaissant dans les terrains dévoniens. (Le nom de ces fougères leur vient de ce que leur tronc arborescent est couvert de cicatrices rondes laissées par les feuilles tombées.) || Section du genre gentiane.

CYCLOSTOMATES (si, sto) n. m. pl. Sous-ordre de bryozoaires gymnomatés, caractérisé par la forme arrondie des orifices des cellules, ceux-ci s'ouvrant à leur extrémité et étant dépourvus d'appendices mobiles. — Un cyclostomate.

— ENCYCL. Les *cyclostomates* sont répandus dans les mers du nord, ou fossiles dans les terrains crétacés et tertiaires. On les divise en *radicellés* ou *articulés*, et en *incrustés*. Les premiers comprennent la seule famille des *crisiadés*, les seconds celles des *diastoporidés*, *tubuloporidés*, *lichénopodidés*, *frondoporidés*, *corymboporidés*.

CYCLOSTOME ou **CYCLOSTOMA** (si, sto) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des cyclostomidés, comprenant des formes terrestres, propres à l'ancien continent, à coquille turbinée ou déprimée, avec une ventouse à opercule plat et spiral.

— ENCYCL. On connaît un grand nombre d'espèces, réparties dans une quinzaine de sous-genres. Les *cyclostomes* sont de taille moyenne, gris, rousstrés ou ambrosés, marqués ou variés de brun; ils vivent à terre, sous les pierres, les feuilles sèches; certains peuvent se suspendre aux arbres au moyen d'un filanion visqueux. Le *cyclostoma elegans* est commun en Europe.

CYCLOSTOMES (si, stom) n. m. pl. Ordre de poissons, comprenant des lamproies et autres formes ressemblant à des vers, et qui n'ont ni nageoires pectorales ni nageoires ventrales, sont munis de six à sept paires de branchies et d'un squelette cartilagineux à corde dorsale persistante. — Un cyclostome.



Cyclohis.

— ENCYCL. Les *cyclostomes* sont des poissons inférieurs, ainsi nommés à cause de leur bouche ronde ou en demi-cercle, sans mâchoires, faite pour sucer, et armée de nombreuses dents cornées. Grâce à cet organe, qui tient autant de la râpe que de la ventouse, les cyclostomes se fixent aux poissons morts comme à ceux qui sont vivants, et suçent leur sang. Qu'ils habitent les eaux douces ou saées, ils préfèrent les fonds vaseux où ils se tiennent enfoncés. Certains, comme les myxines, vivent en parasites sur d'autres poissons. Au sortir de l'oeuf, les jeunes ne ressemblent pas à leurs parents, mais constituent ces formes larvaires longtemps prises, sous le nom d'*ammo-cèles*, pour des espèces particulières. Les cyclostomes se divisent en deux sous-ordres : *hypéroartiens* ou *lamproies*, *hyperotèles* ou *myxinoïdes*.

CYCLOSTOMIDÉS (si, sto) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cténobranchés, qui présentent beaucoup de rapport avec les pulmonés, et sont, comme eux, terrestres. — Un cyclostomidé.

— ENCYCL. Les *cyclostomidés* possèdent une coquille contournée, urticulée ou discoïde, à bouche entière, avec opercule calcaire muni d'une lame cartilagineuse interne. Répandus dans toutes les régions du globe et comptant de nombreux représentants fossiles depuis l'époque crétacée, ces mollusques comportent, comme genres principaux : *cyclostome*, *cycloptosis*, *choanopoma*, *cistula*, *omphalotropis*, *hainesia* et *acrotychia*.

CYCLOSTRÉMATIDÉS (si, strém) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes aspidobranches, caractérisés par leur coquille blanche, cornée ou transparente, non nacrée, à bouche ronde munie d'un opercule corné. (Les genres principaux de cette famille sont : *cyclostème*, *tinostome*, *microtheca*, *cirsionella*, etc.) — Un cyclostématidé.

CYCLOSTRÈME (si, strém) ou mieux **CYCLOTREMA** (si, tré) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des cyclostématidés, comprenant des formes à coquille aplatie, circulaire, à bouche ronde. (Les nombreuses espèces de ce genre sont réparties dans toutes les mers.)



Cyclostème.

CYCLOTAXIS (si, ksiss) n. m. Section du genre scandinav, famille des ombellifères, renfermant les formes chez lesquelles le fruit central des ombellules est sessile et difforme.

CYCLOTELE (si, tél) n. f. Genre d'algues, de la famille des miloselées.

CYCLOTÉQUE (si, tèk) n. m. Genre de plantes australiennes, de la famille des phytolaccacées, tribu des gyrostémoneés.

CYCLOTHRAUSTIQUE (si, trô-stik) — du gr. *kuklos*, cercle, et *thraustus*, friable) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'a-diquinoïéne.

CYCLOTOME (si) — du gr. *kuklos*, cercle, et *tomè*, section) n. m. Instrument qui, dans l'opération de la cataracte, sert à pratiquer dans la cornée une incision circulaire. || Instrument circulaire qui sert à fixer l'oeil. (Ces deux instruments sont peu usités aujourd'hui.)

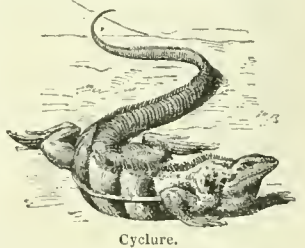
CYCLOTOMIQUE (si, mik) adj. Relatif à un cyclotome.

CYCLOTRICHE (si, trik) ou **CYCLOTRICHA** (si, tri-ka) n. m. Genre d'infsaires holotriches, famille des éinetochilidés, comprenant des formes persistantes, raseant librement, plus ou moins ovales, complètement cilées. (Les cyclotriches habitent les marécages, les tourbières.)

CYCLOUM (si, kloum) n. m. Genre de bryozoaires cténo-stomates, famille des alcyonidés, dont l'espèce type (*cycloum papillosum*) vit sur les côtes d'Angleterre parmi les algues (*fucus serratus*).

CYCLOZAMITES (si, zèss) n. m. Section du genre *otozamines*, renfermant de petites cycadées, fossiles dans l'oolithe.

CYCLURE ou **CYCLURA** (si) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comprenant des formes à peau de la gorge lâche, plissée en travers, mais ne formant pas fauon; à tête plate, anguleuse; à crête moyenne sur le dos et la queue, celle-ci de longueur médiocre, avec écailles épineuses, disposées en verticilles. (Les cyclures sont de grands iguanes bruns, variés de fauve et de jaunâtre, ou de gris bleuâtre, dont on connaît cinq ou six espèces, réparties dans le centre et le sud de l'Amérique.)



Cyclure.



Cycnoche.

CYCNIA (si) n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, famille des enupriadiés, dont on connaît une trentaine d'espèces, répandues principalement dans l'Amérique septentrionale et australe. (Toutes les *cyenia* n'habitent pas le nouveau monde, quelques-unes sont propres à l'Inde [*cyenia Sikkimensis*, etc.], ou à Madagascar [*cyenia Madagascarensis*].)

CYCNION (si) n. m. Genre d'herbes rigides, de la famille des scrofulariacées, tribu des géardiadés, comprenant six espèces, qui croissent sous les tropiques.

CYCNOCHE (si, knok) n. m. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant une seule espèce, qui croit à la



Cyclostome.

CYNOCRAMBÉ, ÉE (*si, kran*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre cynocrambe ou thélygone.

— n. f. pl. Tribu de plantes dicotylédoonées, formée du seul genre *cynocrambe* ou *thélygone*. — Une CYNOCRAMBÉE. V. THÉLYGONÉES.

CYNOCTONE (*si*) n. m. Genre de plantes, de la famille des asclepadiées, tribu des cynacchées, formé aux dépens des cynanques, et dont l'espèce type, le *cynoctone rose*, habite l'Asie.

CYNODINE (*si*) n. f. Chim. Substance particulière, découverte dans le chien-dent.

CYNODON (*si*) n. m. Paléont. Genre de mammifères carnassiers, intermédiaires entre les chiens et les civettes, et qui vivaient à l'époque tertiaire coëcène. (Les cynodons ou cynodictis avaient la taille du renard ou du loup; leurs débris se trouvent dans les lignites de la Débruge et dans les phosphorites du Quercy, où ils sont le plus abondants : *cynodon intermedius*, *cynodon viverrinoides*, etc.)

— Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des chloridées, dont l'espèce type est connue sous le nom de CHIEN-DENT PIED-DE-POULE. || Syn. de CYNODONTE.

CYNODONE (*si*) n. f. Moll. Genre détaché des turbinelles.

CYNODONTE (*si*) n. m. Genre de mousses, comprenant quatre espèces, qui croissent abondamment dans les régions septentrionales ou montagneuses de l'Europe.

CYNODONTIENS (*si, ti-in*) n. m. pl. Paléont. Groupe de reptiles néomodontiens, comprenant les *galesaurus*, *cynodracons*, et autres genres caractérisés essentiellement par leurs grandes dents canines. — Un CYNODONTIEN.

— ENCYCL. Suivant la conformation des narines, les cynodontiens ou *thérodontes* se subdivisent en trois tribus : *mononarietiens*, *binarietiens* et *teclinarietiens*. Les premiers ont les narines externes indivises (genres *galesaurus*, *cynodracon*, *cynochampse*, *cynosuchus*, *nythosaurus*, etc.). Les seconds ont les narines externes doubles (genres *lycosaurus*, *tigrisuchus*). Les troisièmes les ont petites et verticales (genres *rhopalodon*, *deuterosaurus*).

CYNOGALE (*si*) n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des viverrinés, comprenant une forme intermédiaire entre les civettes et les loutres, allongée, robuste, ayant des pieds courts à cinq doigts à demi palmés et griffes non rétractiles.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *cynogale de Bennett* (*mampalon* des Malais), longue de deux pieds, brune, avec la tête large et plate, le museau muni de grandes moustaches jaunâtres, qui vit comme les loutres à Bornéo, Sumatra et Malacca.

CYNOGLOSSÉ (*si*) n. f. Genre de borraginées, tribu des *cynoglossées*, comprenant près de soixante espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *cynoglosses* sont des herbes, rarement suffrutées, à feuilles alternées, à fleurs hermaphrodites, ayant un ovaire divisé en quatre lobes et disposées en cymes unipares.

La *cynoglossé officinale*, abondante en France, à fleurs rouges, est cultivée pour sa racine, qui, associée à l'opium, sert à préparer les pilules narcotiques dites « de cynoglossé ».

Quelques espèces de cynoglosses sont cultivées dans les jardins, comme plantes d'agrément. Telles sont la cynoglossé à fruits glabres, à feuilles de lia, mais surtout la cynoglossé printanière (*cynoglossum ophthalodes*), dont les jolies fleurs bleues, très précoces, font un charmant effet en bordures.

CYNOGLOSSÉ, ÉE (*si*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la cynoglossé.

— n. f. pl. Tribu de borraginées, ayant pour type le genre *cynoglossé*, et qui comprend vingt genres. — Une CYNOGLOSSÉE.

CYNOGLOSSOÏDE n. f. Bot. Syn. de TRICHODESME.

CYNOGRAPHIE (*si, fi*) — du gr. *kuón*, *kunos*, chien, et *graphein*, décrire) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.

CYNOGRAPHE (*si, fi*) n. f. Histoire du chien.



Cynogale.



Cynoglossé ; a, coupe de la fleur.



Cynomoir ; a, fleur grossie.

CYNOMORPHE (*si* — du gr. *kuón*, *kunos*, chien, et *morphé*, forme) adj. En T. de zool., qui ressemble à un chien.

CYNOMYIA (*si*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, comprenant des mouches d'assez grande taille, qui vivent sur les cadavres. (On connaît deux espèces de *cynomyia*, bleues ou violettes; l'une habite Java, l'autre, remarquable par sa tête jaune d'or et ses ailes brunâtres, se trouve au printemps, en Europe, sur les chiens morts.)

CYNOMYS (*si, miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des sciuridés, comprenant des formes lourdes ressemblant aux marmottes, mais en différant par la première molaire plus grande, par la présence d'abajoues, par le pouce des pieds antérieurs bien développé et muni d'une griffe.

— ENCYCL. Les *cynomys*, vulgairement nommés *chiens de prairie*, à cause de leur cri ressemblant à un jappement, habitent l'Amérique septentrionale et centrale; ils fouissent en commun des terriers sur de très grands espaces, dans les plaines, et vivent, ce semble, en bonne intelligence avec nombre de serpents à sonnettes et de chouciettes (*speotyto cunicularia*); leur taille est celle d'une petite marmotte; leur fourrure grise. On en connaît cinq espèces.

CYNOPHILE (*si* — du gr. *kuón*, *kunos*, chien, et *philos*, ami) adj. Qui aime les chiens.

CYNOPHIS (*si, fess*) n. m. Genre de reptiles éphidiens colubriformes, famille des colubridés, tribu des colubrines, comprenant des couleuvres très allongées, comprimées latéralement, à dos arrondi, à tête assez courte. (L'espèce type du genre est le *cynophis* de Ceylan, long d'environ 0m,30, brun, varié de jaune, qui a toute l'apparence d'un petit boa. Comme toutes les couleuvres, ces *cynophis* ne sont pas venimeux.)

CYNOPHONTE n. f. Antiq. Fête argienne. Psaméthé, fille de Cratippos, roi d'Argos, avait eu d'Apollon un fils. Elle l'exposa, et il fut dévoré par des chiens. Le père de Psaméthé, ayant pénétré la cause de sa douleur, fit périr sa fille. Apollon, irrité, envoya une peste dans le pays. Pour l'apaiser, on institua cette fête, durant laquelle on tuait tous les chiens qu'on rencontrait.

CYNOPI THÉQUE (*si, ték'*) n. m. Genre de mammifères primates catarrhiniens, famille des cynocéphalidés, comprenant une forme malaise, qui diffère des vrais cynocéphales par ses formes plus grêles, sa dentition plus faible, sa queue réduite à un court moignon. (La seule espèce du genre est le *cynopitheque nègre*, tout noir, avec les poils du sommet de la tête relevés en lupe. Il est long d'environ 0m,60 et habite l'île de Célèbes et les Philippines.)

CYNOPISOLE n. f. Bot. Syn. de BALANOPHORE.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.

CYNOPTÈRE (*si*) n. m. Mamm. Espèce de roussette, dans la famille des chiroptères.



Cynorchis ; a, fleur.



Cynorrhodon.

CYTHÈRE (auj. **CÉRIGO**), île grecque de l'Archipel, au N.-O. de l'île de Crète, près des côtes de Laconie, en face du cap Malée. Ravagée par les phénomènes volcaniques. Cérigo ressemble peu à l'ancienne Cythère si vantée. Elle n'est plus habitée que par quelques familles de pêcheurs. Commerce de poissons. Dans l'antiquité grecque, elle consacrée à Vénus qui, née de l'écumé de l'onde, aurait pris terre en cette île, soit pour la première fois, soit après être apparue à Chypre. Dans la langue poétique, Cythère est devenue la patrie allégorique des amours et paraît alors comme une île enchantée.



Monnaie de Cythère

Cythère assisee, opéra-ballet en trois actes, musique de Gluck, représenté à l'Opéra, le 1^{er} août 1775. Ce v. était d'abord qu'un vaudeville en un acte de Favart et Fagan, qui avait été joué à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Laurent, en 1744. Gluck eut la singulière idée d'écrire la musique de cette pièce d'un genre si étranger à son génie et qui, malgré une interprétation remarquable, n'obtint aucun succès. C'est à propos de *Cythère assisee* que l'abbé Arnaud, ardent admirateur de Gluck, disait, pour pallier cet insuccès, qu'« Hercule maniait mieux la massue que le fuseau ».

Cythère (L'EMBARQUEMENT POUR), tableau de Watteau, musée du Louvre. — Près d'un terme de Vénus, un pèlerin de Cythère, ayant à ses pieds un bourdon, est à genoux devant une jeune femme, qu'il invite à s'embarquer avec lui pour le doux voyage. La belle se fait un peu prier; un Amour, assis près d'elle sur son carquois, la tire par le bas de sa robe. Vers le milieu de la composition, un amoureux relève, en la tenant par les deux mains, son amoureuxse assise sur le gazon; on autre enlace la taille de sa maîtresse;



L'Embarquement pour Cythère, d'après Watteau.

ces deux couples se hâtent de rejoindre d'autres pèlerins qui se dirigent, à gauche, vers une barque ornée de fleurs que deux robustes rameurs se disposent à faire voler sur les eaux dans la direction de Cythère. Des Amours voltigent au-dessus. Dans le fond du tableau, une rivière serpente entre des collines boisées. Ce tableau, que Watteau peignit pour sa réception à l'Académie, en 1717, est d'un dessin vif et spirituel, qui conserve un sentiment naïf de la nature au milieu d'un monde de convention, d'une touche délicate et moelleuse, d'un coloris chaud, profond, harmonieux.

CYTHÉRÉE (si, rē) adj. f. Surnom donné à Vénus, à cause de l'île de Cythère, où elle était honorée.
— n. f. Vénus elle-même : *Prière à CYTHÉRÉE.*

CYTHÉRÉE ou **CYTHÉREA** (si, rē) n. f. Genre de mollusques, dont le nom véritable est *meretrix*.

CYTHÉRÉEN, ENNE (si, ré-in, èn), personne née à Cythère, ou qui habite cette île. — *Les CYTHÉRÉENS.*
— Adjectif. Qui appartient à l'île de Cythère ou à ses habitants : *Hochers cythéréens.*
— Fig. Qui est consacré à l'amour : *Les régions cythéréennes du quartier Bréda.*
— Mythol. Surnom donné à l'Amour, qui recevait un culte à Cythère.

CYTHÉRÉELLE ou **CYTHÉRÉELLA** (si-ti-rèl) n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *cythéréllidés*, caractérisé par les grandes dimensions des antennes, dont les supérieures sont concaves, par les lamelles épineuses terminant l'abdomen. L'espèce type du genre, *cythérélla abyssinica*, est une petite forme des grands fonds, recueillie dans les parages des îles Lofôden.)

CYTHÉRÉLLIDÉS (si, rēl) n. m. pl. Famille de crustacés péloplutaires ou racodés, dont le genre *cythéréelle* est le type. — *Un CYTHÉRÉLLIDÉ.*

CYTHÉRIDÉS (si, rē) n. m. pl. Famille de crustacés entomozoaires ou racodés comprenant les *cythère*, *cytheropsis*,

loxochoncha, *paradoxostoma*, et autres genres ayant pour caractères communs : une carapace dure, calcaire, rugueuse, l'abdomen terminé par une queue de deux articles, et les antennes inférieures avec un appendice préhensile en crochet, ou débouche avec une glande à venin. Tous les cythéridés sont de petite taille et habitent la mer; ils sont carnassiers et nagent avec agilité. — *Un CYTHÉRIDÉ.*

CYTHÉRIS (si, riss) n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant une seule espèce.

CYTHÉRIS, courtisane grecque, du 1^{er} siècle. Elle compta au nombre de ses amants Marc Antoine et le poète Gallus, qui la célébra sous le nom de Lycoris. Virgile parle d'elle dans sa dixième églogue, et Cicéron dans ses *Philippiques*.

CYTHÉRODICE (si, diss — du gr. *kuthérodikés*; de *Kuthéra*, Cythère, et, *diké*, justice) o. m. Antiq. gr. Titre d'un magistrat que les Lacédémoniens envoyaient tous les ans avec une garnison dans l'île de Cythère, au temps où elle était dans leur dépendance.
— *ENCYCL.* Anciennement, l'île de Cythère appartenait aux Argiens. Elle leur fut enlevée, avec Malée et le pays de Thyrée, par les Lacédémoniens, dès les premiers temps des luttes des deux peuples. Sparte y envoya et y entretenait désormais un petit corps de troupes, commandé par un magistrat appelé *kuthérodikés* (ou juge à Cythère).

CYTHÉRON. Géogr. anc. V. CITHÉRON.

CYTINACÉ (si, sé), **ÉE** ou **CYTINÉ, ÉE** (si) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cytinet.

CYTINÉES (si, né) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *cytinet*. — *Une CYTINÉE.*

— *ENCYCL.* La famille des *cytinées* renferme des plantes herbacées, parasites, charnues. Les fleurs, qui sont accompagnées de bractées, sont ordinairement monoïques, à dérivant tubuleux, campanulé, offrant un limbe à quatre ou six divisions étalées, imbriquées. Les fleurs mâles ont huit étamines, dont les filets se soudent en un androphore charnu. Les fleurs femelles ont un ovaire infère, à une seule loge offrant huit placetas pariétaux, surmonté d'un style simple et d'un stigmate épais, en tête et rayonné. Le fruit est une baie. Cette petite famille renferme les

deux genres *cytinet* et *hydnone*, qui habitent le bassin méditerranéen et le cap de Bonne-Espérance.

CYTINELLE o. f. Bot. Syn. de **CYTINET**.

CYTINET (si, né) n. m. Genre de plantes parasites, type de la famille des *cytinées*, renfermant trois espèces, qui croissent dans le midi de l'Europe et au sud de l'Afrique. Syn. **CYTINELLE**.

CYTISE (si) ou **CYTISUS** n. m. Genre de légumineuses-papilionacées.

— *ENCYCL.* Les *cytises* se rapprochent des genêts par leurs étamines monadelphes. Ce sont des arbres-seaux ou de petits arbres ornementaux, à feuilles trifoliolées, à fleurs ordinairement jaunes et réunies en grappes pendantes, habitant les régions tempérées de l'Europe et les bords de la Méditerranée (une trentaine d'espèces). Le faux ébénier ou *aubour* (*cytisis laburnum*) a un bois foncé, ressemblant un peu à l'ébène, et qu'on emploie en tournerie et marquerie. Les feuilles, fleurs et surtout graines des *cytises* contiennent des alcaloïdes (*cytisine* et *laburnine*), qui peuvent produire des accidents digestifs sérieux, bien que les ruminants en broutent le feuillage sans inconvénients.



Cytise

CYTISÈNE n. f. Chim. Syn. de **CYTISINE**.
CYTISINE (si) n. f. Alcaloïde, C¹¹H¹³N³O, excessivement toxique, retiré des graines du *cytise*. Syn. **CYTISÈNE**.

CYTISPORE (si, spor) n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, type de la tribu des *cytisporées*, très voisins des sphéridées, et comprenant un assez grand nombre d'espèces qui croissent sur les arbres.

CYTISPORÉ, ÉE (si, spo) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cytisporés.
— n. f. pl. Tribu de champignons du groupe des hypoxylées, ayant pour type le genre *cytisporé*. — *Une CYTISPORÉE.*

CYTOBLASTE (si, blast) — du gr. *kutos*, cavité, et *blastos*, germe) n. m. Petit corps lenticulaire ou sphérique, qui constitue le nucléus ou noyau de la cellule végétale.

CYTOBLASTÈME (si, stém) n. m. Anat. Ancien synonyme de **BLASTÈME**.

CYTODE (si — du gr. *kutos*, cellule, et *eidos*, aspect) n. m. Expression créée par Haeckel pour désigner un plaste dépourvu de noyau. Syn. de **MONÈRE**.

CYTOLOGIE (si, ji) o. f. Partie de l'histologie qui traite des cellules.

CYTOPLASMA (si, plass) n. m. Protoplasma situé en dehors du noyau dans la cellule vivante.

— *ENCYCL.* Le *cytoplasma*, ou protoplasma extranucéaire, est une substance granuleuse de consistance visqueuse, plus résistante à la périphérie qu'au voisinage du noyau. Il semble comprendre toujours au moins deux matières distinctes non miscibles : l'une d'elles comprenant l'autre dans les mailles d'un réseau plus ou moins lâche. V. **CELLEULE**.

C'est dans le cytoplasma que se creusent les vacuoles digestives ou estomacs temporaires, chez les êtres unicellulaires ou les éléments histologiques capables de se nourrir d'aliments solides. V. **DIGESTION** intracellulaire.

Le cytoplasma comprend aussi de nombreuses inclusions : leucites chlorophylliens ou autres, grains d'amidon, etc., et ces inclusions peuvent même lui donner un aspect tout à fait opaque, comme cela a lieu chez la plupart des coccidies à un certain moment de leur évolution.

On donne, pour le distinguer du cytoplasma, le nom de nucléoplasma au protoplasma qui constitue le noyau cellulaire.

CYTOROS. Myth. gr. Fils de Phryxos et de Chalciopé. Il donna son nom à la ville de Kytoros, sur la côte de Paphlagonie, en Asie Mineure.

CYTOTHEQUE (si, ték) — du gr. *kutos*, tronc, et *théké*, loge) o. m. Partie d'une chrysalide, qui forme l'enveloppe extérieure du corselet.

CYTOTROPISME (si, pissm' — du gr. *kutos*, cavité, et *tropos*, direction) n. m. Attraction de certains plastides par d'autres plastides vivants.

— *ENCYCL.* Le *cytotropisme* n'est qu'un cas particulier de la chimiotaxie. W. Roux fait intervenir, dans l'explication des formes que prennent les agglomérations cellulaires constituant les embryons, l'attraction des divers blastomères les uns vers les autres. Il a constaté expérimentalement, en dissociant des œufs en voie de segmentation, que les blastomères isolés s'attirent effectivement quand leur distance n'excède pas le quart de leur diamètre. Dans certains cas, les blastomères semblent se repousser. Ces phénomènes ne semblent pas avoir toute l'importance que leur accorde W. Roux.

CYTOZOAIRE (si — du gr. *kutos*, cavité, et *zoon*, animal) n. m. pl. Animaux sporozoaires, effectuant une partie au moins de leur évolution dans l'intérieur d'une cellule hôte. — *Un CYTOZOAIRE.*

— *ENCYCL.* Le milieu extrêmement limité dans lequel vivent ces petits animaux unicellulaires est la cause déterminante de leur évolution cyclique. Prenons pour exemple une coccidie. La coccidie jeune ou sporozote s'assimile et grossit dans l'intérieur d'une cellule de dimensions analogues aux siennes; aussi, cette cellule hôte se charge-t-elle rapidement des produits accessoires de l'assimilation; ces produits accumulés finissent par se condenser autour de la masse grossie de l'être, au point de former un kyste, et l'enveloppe kystique (d, fig. 1) rend les déchets plus lents avec le milieu, isole encore davantage la coccidie adulte; aussi, les substances de réserve s'épuisent, les substances d'excrétion s'accumulent, les conditions d'équilibre se modifient complètement. Le protoplasma ne peut plus rester sous la forme d'une masse unique et se divise en des corpuscules appelés *sporoblastes* (e, fig. 1) qui, ultérieurement, donneront des spores et des sporozoites. Il reste au milieu du kyste une masse de substances d'excrétion (c, fig. 1).

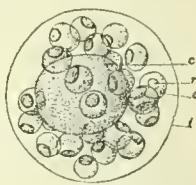


Fig. 1.

Les *cytozoaires* comprennent deux grands groupes :
1° Les grégaires, qui ont une phase adulte libre et ne sont à proprement parler cytozoaires que pendant leur jeunesse. Ex. : *stylothyphlus* (fig. 2);
2° Les coccidies, qui terminent leur évolution dans un kyste sans jamais quitter la cellule hôte avant l'enkystement.



Fig. 2.

Les coccidies peuvent être :
α Polysporées, quand il se forme dans le kyste un grand nombre de sporoblastes. Ex. : *klossia* (fig. 1);
β Oligosporées, quand il se forme dans le kyste deux ou quatre sporoblastes. Ex. : *coccidium*;
γ Monosporées, quand le contenu tout entier du kyste forme un sporoblaste unique. Ex. : *emeria*.

Il y a d'autres groupes accessoires de cytozoaires : les *hémogrégarines*, parasites du sang, qui se rapportent aux grégaires, et les *gymnosporidés*, qui sont des coccidies dégénérées. (Ex. : *hemaphysa*, parasite du globule rouge du sang de l'homme, auquel il donne la fièvre paludéenne ou malaria.)

CYTTARIE (si-ta-ri) n. f. Genre de champignons hyménozoaires, voisin des helvelles, comprenant deux espèces, qui croissent sur les racines des hêtres : l'une au Chili, l'autre à la Torre de Feu.

CYTINÉS (si-ti) n. m. Tribu de poissons acanthoptères, famille des scumbéridés, caractérisée par la nageoire dorsale divisée en deux régions, dont l'épineuse est la mous

nie et de Ruthénie, ainsi que quelques châteaux, renferment des tableaux de cet artiste, dont l'œuvre ne compte pas moins de trois cents sujets, la plupart d'une exécution remarquable. Parmi ses meilleures œuvres, on cite notamment son *Martyre de saint Laurent*, chez les capucins de Varsovie, et son *Saint Joseph avec l'Enfant Jésus*, chez les visitandines de cette ville.

CZECHOWITZ, bourg d'Autro-Hongrie (Silésie) [district de Bielitz], sur la Biala, affluent de la Vistule; 2.835 hab.

CZECZE, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Stuhlweissenburg]), sur le Sarviz, affluent du Danube; 3.153 hab.

CZEGLED, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]); 27.540 hab. Centre agricole; vins estimés.

CZEGLED-BERCZEL, village d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest-Pilis-Soit-Kis-Kun]); 2.680 hab.

CZELAKOWSKI Fraoçois-Ladislas, littérateur tchèque, né à Strakonitz (Bohême) en 1799, mort en 1852. Il devint, en 1842, professeur de langue et de littérature slaves à l'université de Breslau. On a de lui : *Recueil de chants populaires de la Lithuanie* (1827); *Echo des chants populaires russes* (1829); *Echo des chants bohémiens* (1840); etc.

CZELAKOWSKI (Ladislas), botaniste tchèque, fils du précédent, né à Prague en 1834. Il a été conservateur de botanique au musée de Prague, où, depuis 1880, il professe cette science à l'université. On lui doit des travaux estimés sur la morphologie botanique : *Prodrome de la flore de Bohême* (1867 à 1881); etc.

CZENSTOCHAU ou **CZENSTOCHOWA**, ville de Russie [Pologne [gouv. de Varsovie]], sur la Wartba; 20.150 hab. Ch.-l. de district. Important centre industriel : fabriques de cotonnades, draps, papier, bonneterie, etc. Commerce d'objets de piété. Cette petite ville a joué un rôle important dans l'histoire religieuse et politique de la Pologne; là s'éleva le fameux couvent de Jasna-Góra, où l'on conserve une image miraculeuse de la Vierge, peinte, d'après la légende, par saint Luc, sur une table de bois faite par saint Joseph. Quatre cent mille pèlerins chaque année. La ville fut fortifiée en 1620 et subit plusieurs sièges. — Le district a 1.924 kilom. carr. et 133.950 hab.

CZEREGETTY (Joseph), peintre tchèque, né à Chrudim en 1742, mort en 1799. Il fit ses études artistiques dans sa ville natale, sous la direction du peintre Hermann, alla ensuite passer quelques années en Italie, puis revint à Chrudim, où il continua à s'adonner avec ardeur à la peinture, bien que la mort de son père l'eût mis en possession d'une fortune considérable. Il excellait surtout dans le genre historique et dans le portrait. Nous citerons parmi ses œuvres : le portrait de la *Princesse d'Auersperg*, qu'il peignit à neuf reprises différentes; ceux de *l'Impératrice Marie-Thérèse* et de *l'Empereur Joseph II*; un *Relable d'autel*, dans l'église Saint-Michel, et un autre dans l'église Sainte-Catherine, à Chrudim, etc. Il laissa en manuscrit plusieurs nouvelles empruntées à l'histoire de son pays, une *Histoire de la ville de Chrudim*, et son autobiographie.

CZERMAK (Jean-Népomucène), médecin et physiologiste, né à Prague en 1828, mort à Leipzig en 1873. Il professa la physiologie à Prague, puis à Cracovie (1856), à Pest (1857), à Jéna (1865) et enfin à Leipzig en 1869. Il fut à la fois savant autorisé et vulgarisateur enthousiaste. On lui doit l'invention du laryngoscope qui porte son nom, d'un sphygmographe électrique, sans compter ses nombreux ouvrages de physiologie, parmi lesquels il faut citer : *Du laryngoscope et de son emploi en physiologie et en médecine* (1860), traduit en français (1860); *Physiologische Studien* (1854-1856); *Populaire physiologische Vorträge* (1869), et une collection de mémoires réunis par les soins de ses héritiers : *Czermak's Gesammelte Schriften* (1879).

CZERMINSKI (Félix), guerrier polonais, né en 1640, mort en 1714. Successivement castellan de Polaniec et de Kiovie, il embrassa, en 1698, le parti d'Auguste II contre Stanislas Leszioski et Charles XII, fut fait prisonnier et envoyé en Suède, d'où il réussit à s'échapper, en 1709. Il recommença alors la lutte, mais ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été trompé par Auguste II, qui opprimait la Pologne avec ses troupes saxonnes. Il se préparait à combattre ce prince, lorsqu'il mourut.

CZERNELLICA, bourg d'Autro-Hongrie (Galicie [cercle de Kolomea]), près du Dniester; 3.250 hab. Château qui fut une résidence de Sobieski.

CZERNIGOV. Géogr. V. TCHERNIGOF.

CZERNOWITZ, ville d'Autro-Hongrie (capit. de la Bukovine, sur le Pruth; 51.170 hab. Ch.-l. de district.

Commerce de céréales, bois, bétail, cuirs, peaux, eau-de-vie. Brasseries, minoteries. Université. Palais archiepiscopal, cathédrale orthodoxe, synagogue. — Le district a une superficie de 913 kil. carr., et une population de 91.237 hab., sans la ville.

CZERNY ou **KARA** (Georges Petrovitch), général des Serbes pendant l'insurrection contre les Turcs, et leur chef pendant la première période de la restauration nationale, né en 1766 à Wichewatz, mort en 1817. Czerny, élevé comme un paysan, s'enrôla dans l'armée autrichienne pendant la guerre entre Joseph II et Catherine II, puis regagna ses montagnes et prit part à l'insurrection de 1787. En 1804, on le retrouve à la tête de la révolution; il chassa à trois reprises (1805, 1806, 1810) les Turcs de la Serbie, fut élu chef de la nation, et reconnu en cette qualité par la Porte. En 1813, le tsar Alexandre I^{er} ayant cédé la Serbie à la Turquie, Czerny fut interné en Bessarabie, mais il revint en 1817 et voulut se mettre à la tête des révoltés. Son rival, le prince Milosch, le fit alors assassiner à Adzagna. — Le fils de Czerny, ALEXANDRE KARAGEORGEVITCH (1806-1885), entra, après l'assassinat de son père, dans l'armée russe, devint aide de camp de Michel Obroavitch, et fut proclamé prince de Serbie en 1842. Chassé en 1858, il abdiqua l'année suivante et se retira dans ses domaines en Hongrie. — Ses fils, PIERRE (né en 1846), prétendant au trône de Serbie, a épousé une fille du prince de Montenegro.

CZERNY (Charles), pianiste et compositeur, né et mort à Vienne (Autriche) [1791-1857]. A quatorze ans, il commença à donner des leçons, et son succès dans cette voie fut tel qu'il ne put, en dépit de son rare talent, se produire comme virtuose. Il commença fort jeune à écrire, et sa fécondité fut telle qu'on ne compte pas moins, sous son nom, de huit cent cinquante productions plus ou moins importantes pour le piano.

Encore ne faut-il pas comprendre dans ce nombre sa grande méthode de piano, son traité de composition, vingt-quatre messes avec orchestre, quatre *Requiem*, trois cents graduels, motets, etc. Toutes ses compositions sont intéressantes, bien inspirées, écrites avec élégance et facilité et propres à faire briller le talent de l'exécutant. Il a rendu surtout un grand service par la publication d'un grand nombre d'études et d'ouvrages élémentaires excellents, destinés à former le mécanisme des élèves, et dont l'utilité sous ce rapport est incontestable. On peut dire de Czerny qu'il fut, dans son genre, un artiste de premier ordre.

CZERNY (Vincent), chirurgien allemand, né en 1842 à Prutnovie, en Bohême, le plus brillant élève de Billroth, qui l'eut comme assistant de 1867 à 1871. En 1871, il fut nommé professeur à l'université de Fribourg et, depuis 1877, il professa et opéra à Heidelberg. Czerny quitta vite les expérimentations et les études micrographiques du début de sa carrière, pour se lancer dans les grandes opérations chirurgicales, telles que l'extirpation du larynx, de l'oesophage, de l'estomac, l'ablation des seins et les opérations gynécologiques. Il a consigné ses méthodes dans *Beitrag zur klinischen Chirurgie* et *Beitrag zur operativen Chirurgie* (1878).

CZERNYE (*кзъръ-нъ*) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées festucées, formé aux dépens des roseaux, et ayant pour type le roseau commun.

CZERSK, ville d'Allemagne (Prusse occid. [cercle de Konitz]); 3.153 hab.

CZERWIAKOWSKY (Joseph-Raphaël), chirurgien polonais, né en 1743, mort en 1816. Il occupa brillamment, à partir de 1799, la chaire de médecine pratique à l'université de Cracovie, et prit part à la grande guerre de l'Indépendance, sous Kosciusko, en 1794. On lui doit, en particulier : *De la nécessité de former de meilleurs méde-*

cins (1791); *Chirurgie septimaticque*, dont quatre volumes seulement sur douze annoncés parurent.

CZERWINSKI (Ignace), littérateur polonais, né à Lemberg (Galicie) vers 1780, mort en 1864. Il a publié, entre autres ouvrages : *la Région au delà du Dniester* (1811), où il décrit la vie des Petits-Ruthènes; *Coup d'œil sur la civilisation polonaise* (1816); *le Fils vertueux* (1817); *le Jeune Seigneur voyageur* (1821); etc.

CZETWERTYNSKI (Antoine-Stanislas, prince), né en 1750, mort en 1794. Après s'être montré longtemps hostile à l'intervention de la Russie dans les affaires de Pologne, il adhéra à la honteuse convention de Targowica, qui renversa la constitution de 1791. Trois ans après, il fut pendu comme traître à la patrie. — L'une de ses filles, MARIE-ANTONOVNA, née en 1779, morte en 1854, épousa un Russe, Narychkiine, et fut la maîtresse de l'empereur Alexandre I^{er}.

CZETZ (Jean), général hongrois pendant la Révolution, né en 1822. Il fut attaché, en 1846, à l'état-major général autrichien, et, en 1848, au ministère de la guerre hongrois. Il servit successivement sous Mészáros et sous Bem en Transylvanie. Après la bataille de Szeben, il devint général. Il s'enfuit, après la capitulation de Világos, à Hambourg, où il publia son *Histoire de la campagne de Bem en Transylvanie*. Venu à Paris il fut employé aux travaux du tunnel du Mont-Cenis; il organisa en 1859 la légion magyare en Italie, puis émigra à Buenos-Ayres, où il devint directeur de l'École militaire.

CZOERNIG (Karl, baron de CZERNHAUSEN), statisticien autrichien, né à Czernhausen (Bohême) en 1804, mort à Görz en 1889. Après avoir servi dans l'administration à Venise et à Trieste, il fut nommé directeur du bureau de statistique de Vienne en 1841, fut chargé de diverses missions, représenta l'Autriche dans différents congrès statistiques et occupa plusieurs postes dans la haute administration. En 1852, K. Czernig fut nommé baron. On a de lui : *Tables de statistique de la monarchie autrichienne* (1840 et ann. suiv.); *Ethnographie de la monarchie autrichienne* (1855-1857); etc.

CZORTKOW, ville d'Autro-Hongrie (Galicie), sur le Sereth affl. du Dniester; 4.530 hab. Manufacture de tabac. Château. — Ch.-l. du district de *Czortkove*, poplé de 64.741 h.

CZORTOWIEC, bourg d'Autro-Hongrie (Galicie [cercle de Kolomea]); 4.350 hab.

CZREPAJA, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie), comitat de Terontal; 4.900 hab.

CZUCZOR (Georges), écrivain et bénédictin hongrois, né à Andod (comitat de Neutra) en 1800, mort à Pest en 1866. Il fut quelque temps conservateur des archives de l'Académie hongroise, à Pest, et commença, en 1844, à publier avec Fogarasi le *Dictionnaire* de l'Académie. Il fut un des premiers à recueillir les chants populaires de son pays. S'étant lancé dans le mouvement révolutionnaire hongrois en 1848, il fut emprisonné, relâché et emprisonné de nouveau jusqu'en 1850. Ses principaux ouvrages sont ses poèmes épiques, qui font revivre l'ancienne histoire du peuple magyar : *la Bataille d'Augsbourg* (1824); *la Diète d'Arad* (1828); *Botond* (1831), et *la Hunyade* (1842). Deux volumes de son *Dictionnaire* ont paru en 1864.

CZUDYN, bourg d'Autro-Hongrie (Bukovine [cercle de Zambor]); 2.330 hab.

CZVITTINGER (David), biographe hongrois, né à Chemnitz, vers la fin du xviii^e siècle. Il composa la première histoire littéraire de son pays, qui a paru, en 1711, à Francfort et à Leipzig, sous le titre *Specimen Hungariae litteratae, virorum eruditione clarorum, natione Hungarorum. Dalmatarum, etc.* (1711), qui fit sa réputation.

CZYNSKI (Jean), littérateur et patriote polonais, né en 1801, mort à Londres en 1867. Il fut l'un des publicistes les plus courageux de l'émigration polonaise de 1831. Son livre *Copernic et ses travaux* eut un grand retentissement; Czyski y établit que le célèbre astronome, revendiqué par la Prusse comme l'un de ses enfants, était né à Thorn, ville polonaise, de parents polonais, et que ses ancêtres avaient toujours habité Cracovie. Il publia aussi des romans : *le Roi des paysans*, *Stenka le Rebelle* et des livres comme *le Réveil d'Israël*, où il se pose en défenseur de la tolérance et de la justice. Il fit jouer à Paris plusieurs pièces : *les Noces du bouffon* (1858), *le Roi des Iles* (1860). Il a, de plus, collaboré au « Réformateur », au « Peuple », à « la Tribune », au « National », au « Constitutionnel ». Il était membre de la Société des gens de lettres depuis 1838. Esprit éclairé, il chercha, dans tous ses écrits, à répandre les idées d'union et de charité, et son but fut toujours de faire aimer non seulement la Pologne, mais l'humanité.

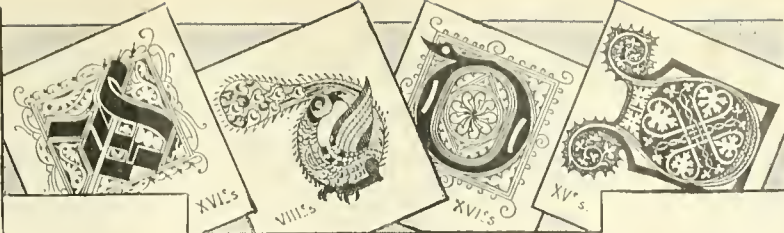


Armes de Czernowitz.



Czerny.



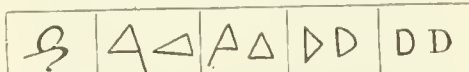


n. m. Lettre latine correspondant au *delta* — Δ — des Grecs, au *daleth* des Phéniciens. Quatrième lettre et troisième consonne de l'alphabet français : *Un D majuscule*. Cette lettre est aussi la quatrième de l'hébreu, ainsi que des langues gréco-latines.

— Paléogr. Notre D est emprunté à l'éolo-dorien, par l'intermédiaire du latin. La lettre phénicienne, qui dans l'hébreu carré a perdu sa forme triangulaire pour prendre celle d'une équerre de charpentier et s'arrondir dans l'arabe, est demeurée un triangle dans le grec classique et dans les alphabets qui en dérivent directement, comme le russe. C'est un arrondissement qui a produit la forme plus élégante de l'éolo-dorien, que nous avons adoptée à notre tour. Il est facile de se rendre compte que notre D minuscule est une déformation de l'onciale, née elle-même de la capitale. Parmi les transformations paléographiques que l'écrivain cursif a mises à cette lettre, on remarquera particulièrement l'obliquité donnée parfois à la haste (dans les tablettes de cire de Pompéi, par exemple), qui fait ressembler le d à un a. L'ouverture de la panse, fréquente chez les Mérovingiens, la haste arrondie qui fait à presque toutes les époques concurrence à la haste droite. Notons encore que le *d* barré, qui, dans les écritures anciennes, marque une abréviation (par exemple : *des*), est une lettre spéciale de l'alphabet illois. Dans l'écriture avec signes diacritiques (en tchèque, par exemple), l'accent circonflexe renversé (*ŷ*), qui surmonte le D (remplacé par une apostrophe) pour le *d* minuscule, indique le son mouillé de la lettre. A titre de curiosité, nous notons également dans les alphabets antiques l'analogie que la lettre R affecte

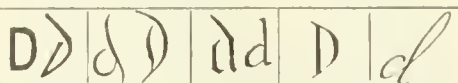
parfois avec le D (grec des îles, osque) par suite de la suppression presque totale de la queue, et par contre la forme R donnée par l'osque au D.

ORIGINE ET DÉRIVATION DU D LATIN



hiéroglyphique égyptien. phénicien. grec caducéen. éolo-dorien. latin archaïque.

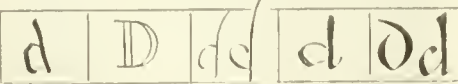
LE D DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE



inscriptions antiques. graffiti. tablettes de cire. capitale des manuscrits. cursive antique.



onciale (VI^e siècle). cursive (VI^e siècle). capitale (VI^e siècle). semi-onciale (VI^e siècle). cursive (VI^e siècle).



minuscule (VI^e siècle). capitale (VI^e siècle). cursive (VI^e siècle). minuscule (VI^e siècle). onciale (VI^e siècle).



semi-onciale (VIII^e siècle). cursive (VIII^e siècle). minuscule (VIII^e siècle). onciale (IX^e siècle). cursive (IX^e siècle).

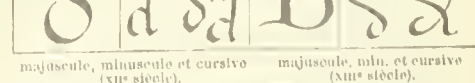


minuscule (IX^e siècle). capitale (X^e siècle). semi-onciale (X^e siècle). cursive (X^e siècle). minuscule (X^e siècle).



inscriptions (XI^e siècle). capitale (XI^e siècle). onciale (XI^e siècle). cursive (XI^e siècle). minuscule (XI^e siècle).

DIVERSES FORMES DU D DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



majuscule, minuscule et cursive (XII^e siècle). majuscule, min. et cursive (XIII^e siècle).



majuscule, minuscule et cursive (XIV^e siècle). majuscule, minuscule et cursive (XV^e siècle).

cette espèce ne s'est répandue dans les jardins qu'à partir de 1814; c'est vers 1836 qu'elle a été l'objet de l'engouement le plus vif : les horticulteurs en ont obtenu une infinité de variétés, simples ou doubles, de teintes les plus diverses, sauf le bleu. — D'autres espèces, telles que le *dahlia coccinea* et le *dahlia Juarezii*, ont été introduites plus récemment. — On multiplie les dahlias soit par semis, soit par boutage, soit, surtout, par division des tubercules au moment où on les plante (fin mai ou commencement de juin); la floraison a son apogée en août et se continue jusqu'aux gelées. On assure que les Mexicains consomment les tubercules de dahlia. — Teint. On appelle *dahlia* une matière colorante, dérivée de la houille et donnant une couleur violette. Les nuances obtenues avec ces dérivés sont assez nombreuses et se rattachent principalement à trois catégories distinctes : violet de Hoffmann, violet impérial et violet de Perkins. Les nuances les plus employées industriellement sont les suivantes : *dahlia violet rougeâtre* ou *dahlia R*, *dahlia violet lumière* ou *dahlia BB*, *dahlia violet bleu* ou *dahlia B*.



Dahlia.

DAHLINE n. f. Substance amylacée, très analogue à l'inuline, extraite par Payen des tubercules de dahlia.
DAHLITE n. f. Phospho-carbonate hydraté, naturel, de chaux, fer, soude et potasse.
DAHLMANN (Frédéric-Christophe), historien et homme d'Etat allemand, né à Wismar le 1785, mort à Bono en 1860. Il fit ses études et ses premiers cours à l'université de Copenhague. En 1829, il devint professeur des sciences politiques à Gœttingue. En 1837, il fut expulsé de Hanovre, par suite de l'opposition violente qu'il fit au roi, quand celui-ci supprima la constitution du pays. En 1842, il fut appelé comme professeur d'histoire et des sciences politiques à Bonn. Après la révolution de 1848, Dahlmann devint un des membres les plus influents de l'Assemblée nationale et chef du parti constitutionnel. Dans la suite, il ne cessa de combattre à la Chambre prussienne la politique de réaction; mais, comprenant l'impuissance de ses efforts, il ne tarda pas à reprendre ses cours à Bonn et ses travaux scientifiques. Ses œuvres principales sont : *Geschichte der englischen Revolution* (1844); *Quellen Kunde der deutschen Geschichte*; *Geschichte von Dänemark* (1840-1843), et *Geschichte des französischen Revolution* (1854).

DAHMAN (mot kabyle) n. m. Adjoint de l'imam ou maire, dans les municipalités kabyles d'Algérie.
DAHMAN, un des Izéds, dans la religion parse. (C'est lui qui conduit au ciel les âmes des justes.)
DAHME, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur la rivière de son nom, affluent de la Sprée; 5.200 hab. Fabrication de draps, de chaussures et de tabacs.
DAHNS (Jules Sophus Felix), historien, jurisconsulte, poète, auteur dramatique allemand, né à Hambourg en 1834. Fils de l'acteur Frédéric Dahn (1811-1889), il a écrit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *les Rois des Germains* (1861-1871); *Etudes sur les Wisigoths* (1874); *Etudes sur les Lombards* (1876); *le Droit de guerre* (1870), traduit en français (1870); *Histoire des peuples germaniques et romains* (1881-1890); quelques livrets d'opéra : *Arminius*, *le Forgeron de Gretna-Green*, etc.; quelques drames, gearé où il a été moins heureux : *le Courrier de Paris* (1883); *la Politique des femmes* (1877); etc.; des épopées, des poésies, des romans historiques très goûtés : *une Lutte pour Rome*, récit de la ruine des Ostrogoths (1876); *la Consolation d'Odin* (1880).

DAHNI Louis, frère du précédent, né en 1843 à Munich, auteur remarquable comme son père, depuis 1878 au théâtre de la cour de Munich.
DAHNA ou **ROBA-EL-KHALIL**, désert de l'Arabie, qu'écorne au N. le tropique du Cancer. Vaste d'environ 800.000 kil. carr., ses sables fins se déroulent en dunes au N. de l'Hadramaout, des monts riverains de la mer Rouge à ceux du golfe Persique et du golfe d'Oman.
DAHOMAN, ANE. Ethnogr. Syn. de DAHOMÉEN, ANNE.
DAHOMÉEN, ENNE /má-in, en', personne née au Dahomey ou qui habite ce pays. — Les DAHOMÉENS.
 — Adjectif. Qui se rapporte à ce pays ou à ses habitants : *Conquête DAHOMÉENNE*.
DAHOMÉY ou **DAHOMÉ**, colonie française de l'Afrique occidentale, s'étendant avec son arrière-pays jusqu'au 12° 50' lat. N. Elle est limitée au N. par le Soudan français, à l'O. par le Togo allemand, à l'E. par le Niger et le Lagos anglais, au S. par le golfe de Guinée. Superficie du Dahomey proprement dit, 369.000 kil. carr.

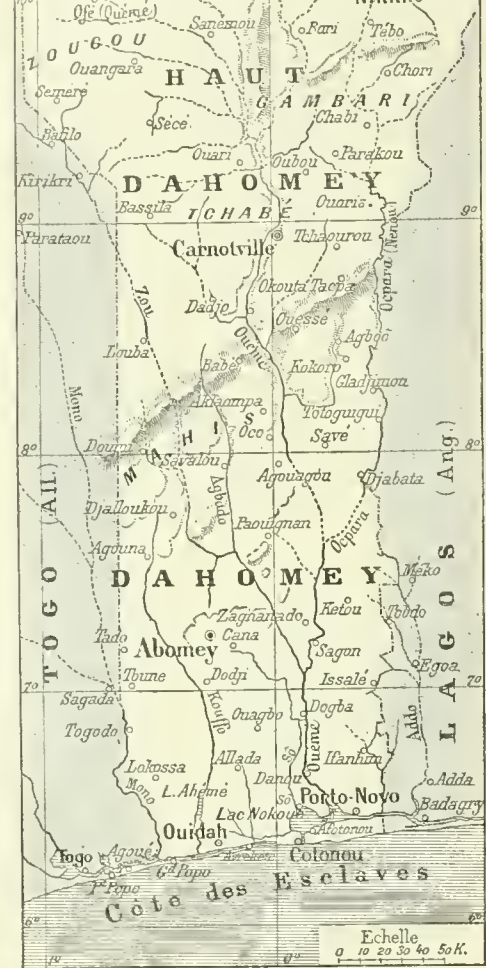


Dahoméen.

— *Aspect général*. La côte, presque rectiligne, est montagneuse, basse et plate; elle présente une série de lagunes qui la séparent du véritable littoral du Dahomey. Des terres marécageuses, recouvertes d'une brousse épaisse, font suite à la lagune. A quelques kilomètres du rivage, commence la région des palmiers et des forêts. Le terrain se relève alors insensiblement, formant divers étages : plateaux de Savé, d'Al-lada, d'Abomey et des Mahis. Le sol est formé d'un mélange d'argile et de sable cristallin. Les hauts plateaux du partage des eaux du Niger sont pierreux et recouverts d'une herbe maigre, avec, çà et là, quelques bouquets d'arbustes rabougris, ce qui leur donne pendant la saison sèche un aspect désolé. Les rivières du Dahomey, torrentueuses à leurs sources, ont à leur embouchure un courant très faible, ce qui explique la formation des lagunes. Ce sont, en allant de l'E. à l'O. : l'Onémé qui porte d'abord le nom de *Ossé*, et ses affluents l'Opara ou (*Okpara*) et le *Zou*; le *Cofo* (ou *Kouffo*) formant le lac Ahémé; et enfin le *Mono*, dont le cours supérieur appartient au Togo allemand.

Le climat est assez salubre, et l'« harmattan » qui soufflé pendant la saison sèche purifie l'atmosphère. Le paludisme est la grande maladie des Européens, et la plitiscie fait de nombreuses victimes chez les indigènes, qui font un usage immodéré de l'alcôol.

Les diverses races du Dahomey sont : les Dahoméens,



ou Fons, de nature belliqueuse, les Ouatchis ou Eoués, qui habitent le littoral, les Mahis et les Baribas, qui peuplent le Haut-Dahomey. Il faut y ajouter des groupes de Peulhs pasteurs et des confédérations de marchands haoussas, qui séjournent dans les « Ouangaras ».

— *Agriculture, commerce, industrie*. Au point de vue des productions, il convient de distinguer entre le Bas-Dahomey et le Haut-Dahomey. Le Bas-Dahomey (de la côte à Carnotville) est riche et essentiellement agricole. On y récolte de l'huile et des amandes de palme, la noix de coco, la noix de kola, l'igname, le maïs; le caoutchouc est peu abondant, mais la culture de l'arachide et du café s'étendent de plus en plus. L'élevage est, en revanche, peu développé. Les bœufs et les chevaux proviennent du Haut-Dahomey. Sur la lagune, les pêcheurs font, avec le Lagos, un grand commerce de poisson fumé. L'industrie indigène, encore dans l'enfance, consiste en vannerie, sparterie et en poteries. Le Haut-Dahomey est loin d'être aussi développé au point de vue agricole, les moyens de transport faisant défaut.

Les importations au Dahomey consistent en tissus, sel, alcool, monnaies, tabacs, poudres, et les denrées de consommation pour les Européens. Les exportations portent sur les amandes de palme, les huiles de palme, le caoutchouc, et dans une plus faible proportion, les poissons secs, les kolas, l'arachide.

— *Gouvernement et administration*. La colonie a à sa tête un gouverneur, assisté d'un secrétaire général, qui le remplace en cas d'absence. Elle est divisée en deux régions : le Haut-Dahomey et le Bas-Dahomey.

Le Bas-Dahomey comprend les cercles de Porto-Novo (dont dépend le royaume de Porto-Novo, du roi Toffa), de Kotonou, Grand-Popo, Athiémé, Abomey-Allada (dont dépend le royaume d'Abomey du roi Ago-li-Agbo), Zagnanado-Savalou.

La capitale, Porto-Novo, est un centre agricole; on y a

même créé une ferme d'essais; Kotonou est un centre de transit; Graod-Popo est habité par une population de pêcheurs, Ouidah a une réelle importance commerciale. Le Haut-Dahomey comprend les cercles de Parakou, Zougou, Fada N'Gourma, Carimana.

— *Instruction publique*. Justice. Les écoles sont tenues par les missions catholiques de Lyon; la direction est à Ouidah, et il existe des écoles mixtes pour garçons et filles dans les autres provinces.

La justice est rendue par les administrateurs; la cour d'appel est à Saint-Louis (Sénégal).

— *Voies de communication*. Il existe une route bien aménagée de Kotonou à Nikki, par Carnotville, et des chemins routiers sont entretenus par les indigènes des villages. La ligne télégraphique se relie à Fada N'Gourma avec la ligne télégraphique du Soudan. Des services réguliers assurent les communications avec la France deux fois par mois, et avec les colonies anglaises voisines, une fois par semaine.

— *Histoire*. Le protectorat de la France sur le Dahomey résultait des traités de 1841, 1858, 1868, 1878; mais, quand on voulut l'exercer d'une façon effective, le roi Behanzin, successeur de Glé-Glé, s'opposa à l'établissement des Français. L'expédition du commandant Terrillon en 1890, courte mais meurtrière, eut pour épilogue le traité du 3 octobre 1890, par lequel Behanzin reconnaissait le protectorat français sur Porto-Novo.

Behanzin ne tarda pas à violer la parole donnée. Le colonel Dods, de l'infanterie de marine, fut donc envoyé au Dahomey, avec les pouvoirs les plus étendus. Arrivé à Kotonou le 28 mai 1893, le colonel Dods prépara son expédition avec soin et méthode; puis, en septembre, il prit hardiment l'offensive, défait les Dahoméens le 19 à Dogha; le 4 octobre à Poguess, et le 6 octobre à Adégon. La marche en avant fut alors marquée par des combats journaliers : le 12 à Oumbomédi, le 13 à Akpa, et, du 14 au 16, devant les lignes de Koto, qui furent enlevées les 26 et 27 octobre; les combats d'Ouakon et de Yokoué eurent raison de la résistance des derniers soldats de Behanzin. Le 6 novembre, Capa fut pris, et le 17, Abomey. Peu de temps après, le général Dods, rentra en France, laissant le commandement au colonel Lambinet, qui prépara la campagne suivante, à la fin de laquelle le général Dods s'empara de Behanzin (janv. 1894).

Le général Dods remit, peu après, l'administration du pays au gouverneur Victor Ballot, qui continua à assurer la marche progressive des Français vers le nord. La mission du commandant Decœur, des lieutenants Baud et Vermeersch, atteignait Say le 31 janvier 1895, en traversant le Borgou et le Gourma, et elle revint au Dahomey en descendant le Niger. Peu après, le capitaine Tauté remontait à son tour le Niger, de Boussa à Zinder. De mars à mai 1895, le lieutenant Baud, assisté du lieutenant Vermeersch, assura la jonction du Dahomey et de la Côte d'Ivoire en longeant l'interland de la Côte de l'Or.

En 1896-1897, le capitaine Baud et le lieutenant Vermeersch, remontant le Dahomey, faisaient leur jonction avec la mission Voulet venue du Soudan. D'autre part, le lieutenant de vaisseau Bretonnet occupait le cours du Niger, et le commandant Ricour conquérait le Borgou.

Les Français se trouvèrent donc en excellente situation pour traiter avec l'Angleterre et l'Allemagne des questions de frontières. Les limites du Dahomey ont été fixées par la convention franco-allemande du 23 juillet 1897, et la convention franco-anglaise du 14 juin 1898.

DAHRA. On désigne sous le nom de Dahra (*dohr*, dos, en arabe) toute la région située au N. de la plaine du Chélif et comprise entre Miliana et Mostaganem. Elle est constituée, le long de la mer, par une ligne de crêtes accidentées, région forestière que borde au S., un large plateau oadulé, remarquablement ou. La population indigène est composée d'éléments divers, Arabes et Kabyles; ces derniers ont créé les beaux jardins de Mazouaa en canalisant l'oued Ouaziran. La population du Dahra peut être évaluée à 100.000 habitants, dont 5.000 Français.

Le Dahra est une région de grand avenir pour la colonisation, dont l'essor est retardé par le manque de routes et d'abris sur la côte. Les principaux centres sont, d'O. en E. : Poot-du-Chélif, Bosquet, Lapasset, Cassaigne, Renault, Cavaigoac, Ténès (4.400 hab.), capitale assez peu prospère du Dahra, avec un port d'accès difficile; Duplex, à l'embouchure de l'oued Damous. Les terrains du Dahra recèlent des gisements de pétrole.

DAHSHOUR, petit village d'Egypte (prov. de Gizeh), à 6 kilomètres au S. de Saqqarah. Il a donné son nom à un groupe de pyramides échelonnées sur le plateau qui le domine à l'E., trois en pierres et deux en briques encore assez bien conservées, et d'autres dont on ne voit que les arasements. La plus haute, celle qu'on pourrait appeler la « pyramide à maasarde », était déjà ouverte au milieu du XVIII^e siècle : les autres d'ont été explorées qu'en 1893-1895 par de Morgan, qui y découvrit des momies de rois de la XII^e dynastie et le tombeau intact du roi Anahri, de la XIII^e dynastie. La pyramide septentrionale, en briques, était le tombeau du roi Onirsaten III, de la XII^e dynastie. Les bijoux, les momies précieuses et tout l'attirail funéraire, très curieux, que de Morgan découvrit, sont conservés au musée de Gizeh.

DAHURONIE n. f. Bot. Syn. de MOUILÉE

DAI (da) n. m. Titre honorifique, en usage au Japon.

DAÏA (mot arabe qui signif. *refuge des eaux*) n. m. Nom donné, en Algérie, à des bassins naturels, qui sont inondés pendant la saison des pluies, et qui restent à sec une partie de l'été.

DAÏ-BOTH ou **DAÏ-BUT** (le Grand Dieu), divinité du Japon. Beaucoup d'autres croient que ce dieu n'est autre que Amida ou Bouddha. (Le temple de Daï-both se trouve à Kiota, anciennement Miako.)

DAÏ-CO n. m. Nom d'origine d'une variété de navet appelé « navet du Japon » à cause de sa provenance.

DAÏ-GO TENO, empereur du Japon (898-930). Il avait treize ans quand son père, l'empereur Ouda teno, abdiqua en sa faveur pour entrer dans un couvent bouddhiste. Il gouverna avec l'aide de Mitsi-zané, le conseiller savant et intègre qu'on a surnommé le *Confucius japonais*, et que son père lui avait légué. Il mourut à l'âge de quarante-six ans, après en avoir régné trente-trois, et fut enterré près du temple Daï-go si.

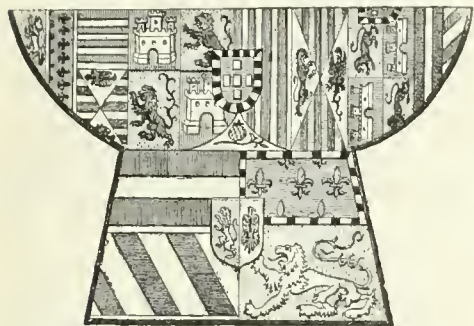
de traces dans l'architecture, dans les mœurs et les costumes, comme dans l'âme populaire. L'Autriche a pu se créer des sympathies parmi ces Slaves, mêlés d'éléments italiens et grecs. Un premier mouvement national en faveur du rétablissement du royaume triunitaire : Croatie, Serbie, Dalmatie, se fit en 1818 et recommença en 1860. En 1867, la Dalmatie fut adjointe à l'Autriche. L'orage éclata en 1869, lors de la promulgation de la loi sur le service militaire obligatoire et prit les proportions d'une révolution à main armée. L'Autriche dut proclamer l'exemption et l'amnistie (1870). Il y eut un nouveau soulèvement en 1881. On a vu de vieilles familles dalmates comme les Pozza (Puzich) s'étendre par voie malhusienne afin de ne pas fournir des soldats à l'Autriche.

DALMATIE (duc DE). V. SOULT.

DALMATIQUE (tik' - lat. *dalmatica*; de *Dalmatia*, Dalmatie) n. f. Antiq. Tunique blanche, bordée de pourpre et à longues manches, importée de la Dalmatie à Rome : *Les empereurs romains portaient la DALMATIQUE.*

— Liturg. Ornement d'église, sorte de chasuble à manches, que revêtent les diacres, les sous-diacres et les évêques lorsqu'ils officient à l'autel : *Le pape Sylvestre introduisit dans l'Eglise l'usage de la DALMATIQUE.*

— ENCYCL. Liturg. Les Romains avaient emprunté la *dalmatique* aux Dalmates, ainsi que son nom l'indique, et l'avaient adoptée, comme vêtement de luxe, dès le 1^{er} siècle.



Dalmatique laïque (Espagne [époque de Charles-Quint]).

C'est vers le temps de saint Cyprien qu'elle devint un ornement liturgique. Très ample, elle descendait alors jusqu'aux talons et avait de courtes manches, qui s'arrêtaient au coude. Elle fut d'abord réservée au souverain pontife, pour les offices pontificaux. Mais, de bonne heure, les papes la décernèrent aux évêques, comme une distinction et une récompense. Saint Sylvestre en fit l'insigne spécial des diacres de l'Eglise romaine. Peu à peu, elle fut permise aux diacres et aux sous-diacres dans toute la chrétienté. Blanches d'abord, les dalmatiques sont maintenant de différentes couleurs, selon la liturgie du jour. Celles que les évêques revêtent sous la chasuble, pour célébrer la messe pontificale, ont à peu près conservé la forme antique. Le temps a un peu modifié celles des diacres et des sous-diacres : elles sont fendues de chaque côté, les manches ont été ouvertes et se sont transformées en deux pans d'étoffe, qui recouvrent les épaules.

La dalmatique est également en usage dans l'Eglise grecque : les évêques et les diacres la portent comme dans l'Eglise romaine ; mais, chez eux, elle se rapproche davantage de la forme primitive.

Au xiv^e siècle, les hommes d'armes portèrent souvent des cottes d'armes aisées en forme de dalmatiques, et cette mode persista jusque sous le règne de Louis XII, surtout en Italie et en Espagne.

DALMATOV, ville de la Russie orientale (gouv. de Perm), sur l'Icoï, affluent du Tobol ; 2.150 hab. Foires importantes. Couvent fondé en 1644.

DALMELLINGTON, bourg d'Ecosse (comté d'Ayr), près du Doon, qui se jette dans le golfe de la Clyde ; 6.350 hab. Industrie cotonnière. Mines de fer et de houille.

DALOIDE (du gr. *dalos*, tison, torche, et *eidos*, aspect) adj. Minier. Qui ressemble à un tison éteint.

— Géol. *Houille dalouide*. Variété de houille qui ressemble à du charbon en partie brûlé.

DALOT (la - rad. *dalle*) n. m. Mar. Trou à section circulaire ou ovale, destiné à recevoir un tuyau permettant l'écoulement des eaux. (Les dalots partent des ponts et débouchent à la flottaison : le tuyau est intérieur.) || *Dalots de mer*. Grandes ouvertures munies de portes, pratiquées dans la muraille du navire, à hauteur du pont, pour faciliter l'écoulement des eaux provenant, à la mer, des lames qui embarquent à bord. || *Dalot s'em-ploie parfois dans le même sens que dalle* : *Dalot à feu*, ou dalle des brûlots. || Dans les galères du xv^e au xvii^e siècle, les dalots s'appelaient *nozières*.

— Ponts et chauss. Petit canal dallé, servant à l'écoulement des eaux. (C'est une sorte de petit aqueduc en maçonnerie de moellons pour les pieds-droits et qui, au lieu d'avoir une voûte, est simplement recouvert d'une dalle qui repose sur ces pieds-droits. — Le dalot est aussi muni d'un radier ; il sert à faciliter l'écoulement des eaux à travers les remblais des voies ferrées ou des routes.)

DALOU (Julos), sculpteur français, né à Paris en 1838. Elève d'Abel de Pujol, de Duret et de Carpeaux, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1853. Il débuta par une *Dame romaine jouant aux osselets*, statuette en plâtre (1861).

En 1870, une *Brodeuse*, statue en plâtre, fut remarquée. Survint la Commune. Dalou, sous-délégué au Louvre, contribua, de concert avec Barbet de Jouy, à la garde des collections. Obligé, néanmoins, de fuir lors de l'entrée des troupes régulières, il essuya à Londres un pénible exil. Il reparut aux Salons dès 1873. Ses principales œuvres sont, depuis 1873 : la *Gardeuse d'enfants*; *Mirabeau répondant à M. de Breun-Betz*, haut relief (Palais-Bourbon); le *Triomphe de la République*, haut relief; le *Triomphe de Silène*, grand groupe en plâtre, évidemment fait pour le marbre, et qui a perdu à être coulé en bronze (1897) [au jardin du Luxembourg]; *Victor Noir*, au Parc-Lachaise, bronze impressionnant de réalité; *Blanqui*, au même cimetière; le monument d'*Eugène Delacroix* (jardin du Luxembourg); le monument de la *place de la Nation*; le bas-relief de la statue de la *République* (place de la République); le *Triomphe de la République* (groupe, place de la Nation, 1899). La série de ses bustes est considérable.

Dalou est un observateur pittoresque. Il se rattache directement à Carpeaux, par certains côtés de son talent; mais il relève des gracieux maîtres du xviii^e siècle par son esprit, son imprévu et le calcul de certains effets. Il sait, d'ailleurs, concilier la puissance avec la fantaisie; dans le bas-relief, il montre une adresse savante.

Dalou, fut un des promoteurs du Salon des dissidents, ouvert au Champ-de-Mars, en 1890.

DALPADE ou **DALPADA** n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, comprenant des punaises à coloration vive, le plus souvent verte, et dont on connaît près de quarante espèces, habitant l'Inde, la Malaisie et Madagascar. (Les *dalpades* sont de taille moyenne et se caractérisent par leur bec long, leur abdomen sillonné et dessous, leurs tibia dilatés.)

DALRY, ville d'Ecosse (comté d'Ayr) ; 2.700 hab. Population exclusivement ouvrière, occupée surtout à l'exploitation houillère et au tissage de la laine.

DALRYMPHÉE n. f. Bot. Sya. de TURPINIE.

DALRYMPLE (sir James, vicomte DE STAIR), homme d'Etat écossais, né en 1619, mort à Edimbourg en 1695. Régent à l'université de Glasgow (1611-1616), magistrat (1657), puis président de la Cour de session (1670), il passa en Hollande, après l'adoption du Test Act (1681), ne voulant pas répudier le covenant écossais. Il occupa ses loisirs à la publication de l'ouvrage qui a établi sa réputation de juriste : *Institutions of the law of Scotland* (1693), et qui est un véritable code du droit privé écossais. Il donna encore : *Physiologia nova experimentalis* (1686), traité de doctrine aristotélicienne, et revint en Angleterre avec Guillaume d'Orange. Il redevenant président de la Cour de session et fut créé vicomte de Stair. Sa fille, morte prématurément en 1669, est l'héroïne du roman de Walter Scott, *Lucie de Lamermoor*, dans lequel Dalrymple figure lui-même sous le nom de sir W. Ashton.

DALRYMPLE (sir John, comte DE STAIR), avocat et homme d'Etat écossais, fils du précédent, né en 1618, mort en 1707. Il fut persécuté après la fuite de son père en Hollande (1682), et, dénoncé comme puritain par Graham de Claverhouse, il fut emprisonné. Il consentit pourtant à servir Jacques II; mais, partisan zélé de Guillaume d'Orange, il fit pour lui, en sous-main, une propagande active. Secrétaire d'Etat en 1691, il conseilla à Guillaume les mesures les plus rigoureuses pour réduire l'insurrection des Highlands. L'abominable massacre de Glencoe, où tout le clan jacobite des Macdonalds fut exterminé, est une de ces mesures (1692). A l'avènement de la reine Anne (1702), il entra au conseil privé, fut créé comte de Stair en 1703, et demeura le principal conseiller du gouvernement dans les affaires d'Ecosse. L'acte d'union est en grande partie son œuvre. Stair, universellement détesté, a été surnommé par Lockhart « le Judas de l'Ecosse ».

DALRYMPLE (John, second comte DE STAIR), général et diplomate anglais, né et mort à Edimbourg (1673-1747), fils du précédent. Odiéux à ses parents parce qu'il avait accidentellement tué son frère aîné, il fut envoyé en Hollande auprès de son grand-père James. A l'université de Leyde, il connut le prince d'Orange, qui se prit d'amitié pour lui, et, devenu roi d'Angleterre, le protégea activement. Dalrymple fit la campagne de 1692, servit dans les guerres de Guillaume III en Flandre, et, de 1703 à 1706, se distingua sous Marlborough. Il se conduisit brillamment à Oudenarde (1708), puis à Malplaquet, et proposa alors, dit Voltaire, de pousser sur Paris avec sa cavalerie. Ambassadeur en Pologne (1709), il reprit la campagne des 1710 et figura aux sièges de Donai et de Boucham. L'avènement des Tories le rendit à la vie privée. Il se retira à Edimbourg, où il organisa fortement le parti whig. Il épousa, en 1714, Eleanor Primrose dans des conditions romanesques, qui ont fourni à Walter Scott les éléments de sa nouvelle *My aunt Margaret's mirror*. George I^{er}, dès son couronnement, confia à lord Stair les plus hautes fonctions. Ambassadeur à Paris (1715), il éblouit la capitale par son faste. C'est lui qui révéla au Régent la conspiration de Cellamare, moyennant l'expulsion du Pretendant; il signa la triple et la quadruple alliance. Mais il se compromit dans les



Dalou.



John Dalrymple.

spéculations de Law, et fut rappelé (1720). La chute de Walpole, contre lequel il avait mené un campagne des plus habiles, le ramena aux affaires. Il fut nommé feld-maréchal et gouverneur de Minorque (1742), puis chargé du commandement en chef de l'armée envoyée en Bavière au début de la guerre de la succession d'Autriche. Il gagna la bataille de Dettingen, et, blessé que George II n'eût pas voulu accepter ses plans pour la suite de la campagne, il démissionna et ne reprit plus de service actif.

DALRYMPLE (sir David, lord HAILES), écrivain anglais, né à Edimbourg en 1726, mort en 1792. Il entra dans la magistrature et devint, en 1766, juge à la Cour de session, et, en 1776, juge à la Cour criminelle. Il fut un magistrat consciencieux, mais il est bien plus connu par ses relations avec les principaux écrivains de son temps, par ses contributions aux revues et par ses ouvrages.

DALRYMPLE (HAMILTON MACGILL, sir John), écrivain anglais, né en 1726, mort en 1810. Il fut nommé, en 1776, baron de l'Échiquier. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essay towards a general history of feudal property in Great Britain* (1757); *Memoirs of Great Britain and Ireland from the dissolution of the last Parliament of Charles II until the sea battle of La Hogue* (1771), tirés des archives d'Etat de Versailles et de Londres, dont la publication fit grand bruit, à cause des révélations qu'ils contenaient sur la véahté de quelques hommes d'Etat anglais; *Queries concerning the conduct which England should follow in foreign politics in the present state of Europe* (1789); *Plan of internal defence* (1791); *Consequences of the french invasion* (1798); etc.

DALRYMPLE (sir James), archéologue anglais, fils du précédent, mort après 1711. Avocat, il devint un des principaux clercs de la Cour de session et fut créé baronnet en 1698. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Apology for myself* (1825); *Collections concerning the scottish history preceding the death of king David the First* (1705).

DALRYMPLE (Alexandre), hydrographe anglais, né à New-Hailes (Ecosse) en 1737, mort en 1808. Au service de la Compagnie des Indes, il parcourut les mers orientales. Il croyait à l'existence d'un continent austral, mais ses idées furent combattues par Cook, qu'il ne cessa d'attaquer dans ses écrits. Ceux-ci sont très nombreux et traitent d'une grande variété de sujets, mais surtout de questions relatives aux mers orientales; les principaux sont : *The Discoveries made in the South Pacific Ocean* (1768); *An Historical Collection of the several voyages and discoveries in the South Pacific Ocean* (1770), traduit en français par de Fréville (1774); *A Collection of voyages chiefly in the Southern Atlantic Ocean* (1775); *Memoir concerning the passages to and from China* (1782); etc.

DALRYMPLE (sir HEW WHITEFORD), général anglais, né en 1759, mort à Londres en 1830. Il servit en Flandre sous le duc d'York (1793), devint gouverneur de Guernesey (1796), commanda la garnison de Gibraltar (1806) et fut mis, en 1808, à la tête de l'armée de renfort envoyée en Portugal. Il signa avec Junot la convention de Cintra. Cette convention fut formellement désapprouvée par le gouvernement. Dalrymple fut rappelé, traduit devant une commission d'enquête qui le disculpa. Mais il ne put, par la suite, obtenir un service actif. Il fut promu général, à l'ancienneté, en 1812.

DALSERF, bourg d'Ecosse (comté de Lanark), sur la Clyde et l'Avon; 3.000 hab. Houillères, sablières.

DALSIRE ou **DALSIRA** n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des phyllo-céphalines, comprenant des punaises propres aux régions chaudes de l'ancien monde, et dont on connaît dix espèces. (Les dalsires sont de taille moyenne; elles ont la tête courte, carrée, les antennes longues, le rostre court, le corselet arondi sur ses bords.)

DALSTON, ville d'Angleterre (Cumberland), sur le Caldew ; 2.000 hab. Filatures de coton, forges, et surtout manufactures d'armes blanches.

DALTON en **Furness**, ville d'Angleterre (Lancashire), au fond d'un petit golfe de la mer d'Irlande; 13.300 hab. Mines et exploitations métallurgiques. A 6 kilom., ruines du prieuré de Furness.

DALTON (Jean), physicien et chimiste anglais, né à Eaglesfield (Cumberland) en 1766, mort à Manchester en 1844. Dès 1787, il commença ses travaux météorologiques, qu'il poursuivit pendant sa vie entière, et qui comprennent plus de 200.000 observations. En 1793, Dalton fut nommé professeur d'histoire naturelle au collège de Manchester. Il y demeura jusqu'en 1801, et, depuis cette époque, il parcourut les principales villes de l'Angleterre, enseignant la chimie et vulgarisant partout les belles recherches auxquelles il se livrait. En 1817, il fut élu président de la Société philosophique et littéraire de Manchester. Bientôt, la Société royale de Londres, et plus tard l'Institut de France le comptèrent parmi leurs membres. En 1833, le gouvernement anglais lui allouait une pension.

Comme physicien, il a surtout fait porter ses études sur les fluides élastiques; il déterminait les tensions de la vapeur d'eau aux diverses températures. Il publia un excellent table des chaleurs spécifiques des gaz. On lui doit, en outre, un mémoire sur les faits relatifs à la vision des couleurs, et il a fort bien décrit la maladie connue aujourd'hui sous le nom de *dyschromatopsie* ou *daltonisme*, maladie dont il était atteint. Comme chimiste, Dalton apporta de nombreux perfectionnements à la théorie atomique. Selon lui, les corps composés seraient formés par l'agglomération de parcelles indivisibles; mais il n'affirme rien sur les rapports de leurs poids et de leurs dimensions.

Dalton s'occupa aussi de linguistique, on possède de lui une grammaire anglaise, citée comme un des meilleurs ouvrages en ce genre.

Dalton fut un des premiers à aider Fulton de sa protection et de ses conseils.

Outre de nombreux mémoires, Dalton a laissé trois traités importants : *Meteorological observations and essays* (1793); *New system of chemical philosophy* (1808-1810).

DALTON (LOI DE). V. CHIMIE.

DALTON (Alexandre, comte), général français, né à Brives (Corrèze) en 1776, mort à Versailles en 1859. Il servit successivement sous les ordres de Hoche dans l'expédition d'Irlande, de Murat en Italie, où il se distinguait à Marengo, de Leclerc à Saint-Domingue, fut nommé colonel après la bataille d'Amsterlitz, général de brigade

DAMOCRITE, général grec, né à Calydon (Etolie). Il vivait au commencement du II^e siècle avant notre ère. Implacable adversaire des Romains, il s'efforça par tous les moyens d'empêcher ses compatriotes de subir leur domination. Elu stratège des Etoles en l'an 200, il fit partie, l'année suivante, d'une ambassade à Rome : de retour en Grèce, il négocia avec Nabis, tyran de Sparte, une alliance contre les ennemis de l'indépendance hellénique. Enfin, la guerre éclata; les Etoles furent vaincus à la bataille d'Héraclée (191), et Damocrite tomba au pouvoir des Romains. Conduit à Rome et jeté dans le Tullianum, il parvint un jour à s'échapper; mais, se voyant sur le point d'être repris, il se perça de son épée.



Damon.

DAMEUS (*mé-uss*) n. m. Genre d'acariens, famille des oribatidés, comprenant de petites formes globuleuses ou tombées en cloche, avec des pattes grêles, souvent très longues, ayant leurs divisions renflées en massue.

— **ENCYCL.** On connaît quelques espèces de *dameus*, répandues surtout dans la région méditerranéenne; toutes sont très petites, et vivent sur les feuilles de divers arbres.

DAMOY ou **DUMOH**, ville de l'Inde anglaise; prov. de Djahapour; 8.200 hab. Vestiges d'anciens temples hindous. Ch.-l. d'un district peuplé de 326.000 hab.

DAMOISEAU *mo-a-zo* — du lat. *dominicellus*. [Les formes *danzel*, *dauzel*, *doudet*, dans le Midi; *domenqer*, dans le Béarn, en sont l'équivalent.] n. m. Nom que l'on donnait, dans la première période du moyen âge, aux fils des rois et des seigneurs. [Ce mot en vint ensuite à désigner l'aspirant chevalier, et bientôt le noble qui n'avait pas été armé chevalier.]

— **ENCYCL.** Les *damoiseaux* remplissaient les fonctions domestiques auprès des seigneurs. Comme il coûtait fort cher d'être nommé chevalier, certains nobles restaient *damoiseaux* toute leur vie. Le titre de « damoiseau » fut attaché à certaine seigneurie, comme celle de Combercy. Après la Renaissance, le mot « damoiseau » qualifia les jeunes gens élégants et empreints auprès des dames. Molière donne à ce mot le sens qu'il a encore : l'emploi avec une nuance de dénigrement et de raillerie.

DAMOISEAU (Marie-Charles-Théodore, baron DE), astronome français, né à Besançon en 1768, mort en 1846. Il devint lieutenant-colonel d'artillerie, s'adonna à l'astronomie et fut nommé membre de l'Académie des sciences (1825), directeur de l'observatoire de l'École militaire et membre du bureau des longitudes. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie et tables de la lune* (1824); *Tables écliptiques des satellites de Jupiter* (1836).



Damoiselle à atourner.

DAMOISELLE n. m. Féod. Sya. de DAMOISEAU.

DAMOISELLE (*mo-a-zèl*) — du bas lat. *dominicella* n. f. Féod. Titre donné, au moyen âge, aux filles des rois et des seigneurs avant le mariage, puis aux femmes des damoiseaux, ensuite, vu l'analogie avec les attributions de ces derniers, aux filles qui remplissaient les fonctions domestiques auprès des dames et même des bourgeoises. (Eufin, le mot « damoiselle », transformé en *damoiselle*, en vint à désigner toute fille non mariée. On disait jadis : « damoiselle d'une aulne de velours », pour désigner une fille du commun faisant la damoiselle.) V. DAME, et DAMOISELLE.

— **ARCHÉOL.** *Damoiselle à atourner*. Au moyen âge, Meuble de toilette consistant en une plateforme tournante, avec des bras formant portemanteaux, un miroir monté sur axe mobile, et une tête de bois ou de carton destinée aux coiffures.

DAMOLIQUE (*lik*) adj. So dit d'un acide qui a été retiré avec l'aide damolurique de l'urine de vache.

DAMON d'Athènes, musicien et philosophe grec v. s. av. J.-C., Disciple de Pythagore, d'Agathocle et de Lampros, il fut maître et ami de Socrate et de Périclès. Suivant Platon, il avait écrit sur la rythmique et la métrique, et défendait les anciennes traditions musicales. Dans sa vieillesse, il fut exilé d'Athènes par l'astracisme, ou le sait pourquoi.

DAMON et PYTHIAS (ou **PHINTHIAS**), philosophes de l'école pythagoricienne, qui vivaient à Syracuse, sous Denys le Jeune, vers l'an 400 av. J. C. Ils se sont rendus célèbres par la vive amitié qui les unissait. Sur la déposition de quelques témoins subornés, Pythias fut condamné à mort. Il demanda à Denys un court délai pour régler ses affaires, et offrit comme otage, pendant son absence, Damon, qui consentait à mourir dans le cas où son ami ne serait point de retour au moment fixé. L'otage fatal était arrivé, et ceux qui avaient ordonné la mort de Pythias et Damon riaient déjà de dernier sur la folle confiance dont il avait fait preuve, lorsque Pythias se présenta pour subir son arrêt. Plein d'admiration pour une telle conduite, Denys fit grâce au condamné, et demanda aux deux philosophes de s'admettre en tiers dans leur amitié; mais il ne put obtenir cette faveur.



Damophila.

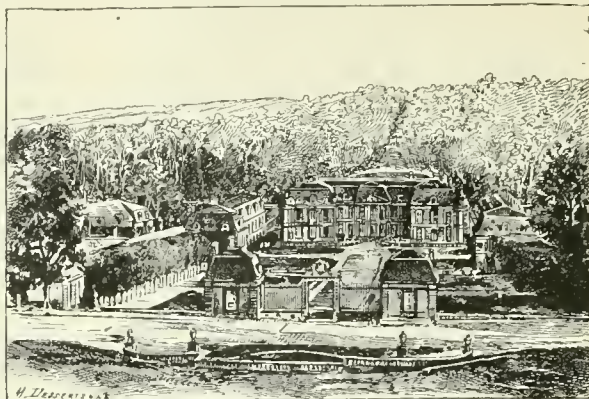
DAMOPHILA n. m. Sous-genre d'Hylocha fourreaux-mouches trochilidés, comprenant une seule espèce de l'Equateur et de la Nouvelle-Grenade, le *damophila aculeata*. C'est un colibri long de 8 centimètres, vert doré, avec la gorge d'un bleu éclatant, les yeux avec une tache noire, la queue noire et roux doré au milieu. La femelle est blanchâtre, piquetée de vert et de bleu en dessous.)

DAMOPHILE, poétesse grecque (VI^e s. av. J.-C.). Elle paraît avoir été originaire de Pamphylie, mais vivait à Lesbos, et appartenait au cercle poétique et musical de Sapho. Elle avait composé, en rythme éolien, des poésies érotiques et des hymnes en l'honneur d'Artemis. On ne possède rien d'elle.

DAMOPHILE, philosophe et écrivain grec, d'époque incertaine, peut-être du II^e siècle de notre ère. On possède de lui un recueil de sentences morales.

DAMOPHON, sculpteur grec, né en Messénie, et qui, selon les dernières conjectures des archéologues, vivait vers le début du IV^e siècle avant notre ère; il est le seul statuaire de son pays qui ait acquis de la célébrité. Damophon produisit un grand nombre d'œuvres, dont les plus remarquables, d'après Pausanias, étaient les statues de *Lucine*, à Egium; de *Cybele* et de *Diane Laparia*, à Messène; de *Hermès* et d'*Aphrodite*, à Mégalopolis; de *Hygie* et d'*Asclépios*, dans le temple d'Ithys; de *Cérès* et de *Junon*, en Arcadie, etc. Damophon tailla plusieurs de ces statues dans le marbre; les autres, à l'exception de la tête, des mains et des pieds, étaient faites de bois. La réputation de ce sculpteur le fit choisir pour réparer la statue colossale de Jupiter Olympien, de Phidias.

xvii^e siècle. Acquis en 1664 par la maison de Luynes, le château fut restauré, au milieu du XIX^e siècle, sur les plans de l'architecte Doban, par le duc Honoré de Luynes, qui orna sa demeure de nombreux objets d'art : statue de



Château de Dampierre.

Pénélope par Cavelier, Minerve Chrysléphantine de Simart (restitution au quart de la Minerve du Parténon), statue en argent de Louis XIII par Rude. Parc superbe, étang, canaux. Dans l'église (XVII^e s.), au clocher roman, chapelle funéraire de la famille de Luynes.

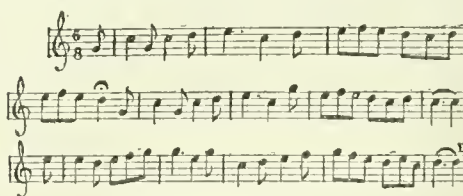
DAMPIERRE, comm. de l'Aube, arrond. et à 21 kilom. d'Arcis-sur-Aube, sur le Puis, affluent de l'Aube; 524 hab. Berceau de la famille de Dampierre, qui a fourni une dynastie des comtes de Flandre.

DAMPIERRE (Gui DE), comte de Flandre, né en 1225, mort en 1305 à Compiègne. Fils de Guillaume de Dampierre et de Margerite de Flandre, il fut associé au gouvernement par sa mère en 1251, et n'en eut en possession intégrale du pouvoir comtal qu'en 1278. Il s'était marié deux fois, et avait seize enfants. Ces charges de famille expliquent son avidité et son ambition. Son énergie n'était pas, d'ailleurs, à la hauteur de ses appétits. Ses entreprises contre les échevins, et surtout l'énorme dont sa cour frappa les échevins de Gand, lui aliénèrent l'aristocratie bourgeoise. Les fiançailles de sa fille Philippine avec le fils aîné du roi d'Angleterre (1294) lui aliénèrent Philippe le Bel, qui prononça la confiscation du comté et le fit occuper par une armée (1297). Gui abandonné par sa noblesse et par Edouard I^{er} lui-même, vint se constituer prisonnier en 1300. Il resta jusqu'à sa mort à Compiègne, dans une captivité d'ailleurs fort douce.

DAMPIERRE (Hugues de CHASTILLON, comte DE), grand maître des arbalétriers de France, mort en 1390. Il servit avec distinction dans le Nivernais et en Languedoc, fut nommé, en 1363, grand maître des arbalétriers, battit les Anglais à Abbeville (1369), et tomba, lamême année, entre leurs mains. Charles V vint à sa rançon. Après son retour, il occupa quelque temps la charge de capitaine général dans la Picardie, l'Artois et le Boulonnais, puis il prit part au siège de Gand (1381), à la bataille de Rosebecq (1382), et remplit de nouveau, jusqu'en 1388, les fonctions de grand maître des arbalétriers.

DAMPIERRE (Jacques de CHASTILLON, sire DE), amiral de France, né en 1363, mort en 1415. Nommé par Charles VI conseiller et chambellan, il mérita ces titres par de nombreux services, et fut élevé, en 1408, à la dignité d'amiral, qui venait d'être enlevée à Louis de Brébant. Le sire de Dampierre prit part à l'expédition faite contre les Liégeois par le duc de Bourgogne, au parti duquel il était attaché, reçut la mission de signer une trêve avec l'Angleterre en 1410, puis perdit sa charge d'amiral, rendue à Brébant par les Armagnacs vainqueurs. Il vivait depuis quelque temps dans la retraite, lorsque, la guerre avec les Anglais ayant recommencé, il rejoignit l'armée royale et combattit à Azincourt, où il trouva la mort.

DAMPIERRE (marquis DE), fut capitaine des chasses et plaisirs de Louis XV et premier écuyer de la reine. Il est l'auteur d'un certain nombre de fanfares de cor. Les plus connues dans la vénérie sont : la *Royale*, la *Dampierre*, etc.



La Dampierre (sonnerie de trompe).

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie Pteor, marquis DE), général français, né à Paris en 1756, mort à Valenciennes en 1793. Il entra au service en 1772, le quitta en 1788, et y retourna en 1791 comme lieutenant-colonel. Son attachement aux idées révolutionnaires et sa belle conduite au combat de Quiévrain (av. 1792) lui valurent le grade de maréchal de camp (août) et le commandement d'une division qu'il conduisit au feu à Valmy et à Jemappes. L'année suivante (1793), il se distingua pendant la campagne de Hollande et à la bataille de Nerville, reçut le commandement de l'armée de Belgique, après la défection de Dumouriez, et fut blessé à mort au cours d'un combat qu'il avait engagé pour débloquer la place de Condé (8 mai).

— Son petit-fils, commandant des mobiles de l'Aude, fut tué au combat de Bagnaux (13 oct. 1870).

DAMPIERRE (Elie, comte DE), homme politique et agriculteur français, né en 1813, mort à Paris en 1896. Fils du marquis Elie-Louis Aymard, créé pair par Charles X en 1827, et qui donna en 1831 asile à la duchesse de Berry, Elie de Dampierre fut élu député des Landes en

DANEMARK

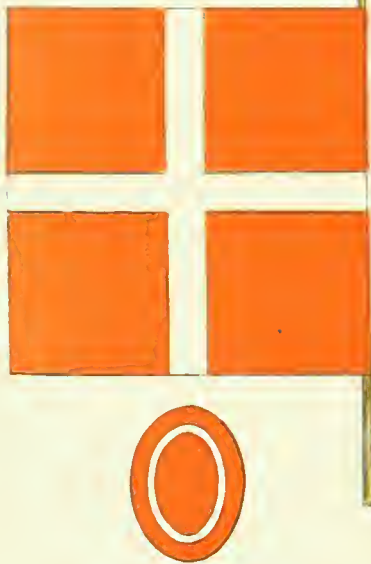
NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.





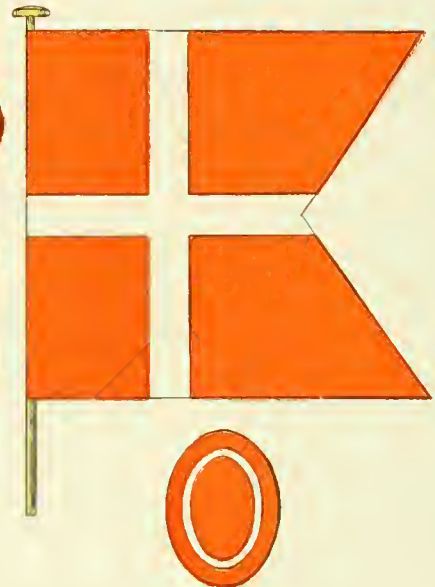
1. Tambour de la garde. — 2. Officier d'état-major. — 3. Général (grande tenue). — 4. Hussard de la garde. — 5. Infanterie de la garde (grande tenue). — 6. Infanterie de la garde (petite tenue). — 7. Guide. — 8. Général (petite tenue). — 9. Infanterie.

PAVILLON DE COMMERCE

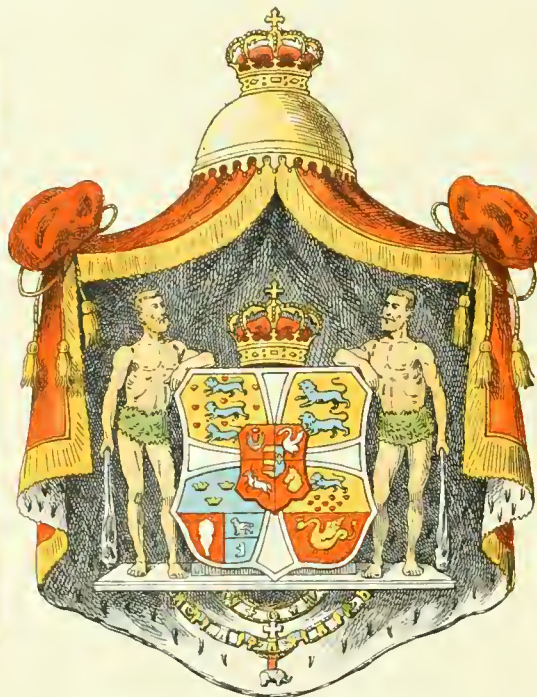


Cocarde.

PAVILLON DE GUERRE



Cocarde.



ARMOIRES DU ROYAUME DE DANEMARK



10. Marin. — 11. Gendarme. — 12. Dragon. — 13. Gendarme. — 14. Hussard. — 15. Officier de hussards (petite tenue). — 16. Officier d'artillerie. — 17. Intendant. — 18. Auditeur. — 19. Artilleur. — 20. Infirmier. — 21. Médecin-major.

la Périgourdine, la Villanelle, la Provençale, les Olivettes, la Farandole, et les danses caractéristiques de certaines fêtes, telles que la Saint-Jean, la danse des Brandoles, etc.

Les mœurs dansantes se sont depuis longtemps modifiées. La Contredanse, d'abord, est devenue universelle; la Contredanse, qui a changé son nom en celui de Quadrille, et dont les cinq figures s'appelaient Pantalón (ou Chainé anglaise), Été (ou Avant-deux), Poule, Pastourelle (ou Trémitz) et Boulanger (ou Finale). Mais la Contredanse a subi bien des transformations: c'est ainsi qu'on a eu la Créole, l'Aurore, la Folâtre, les Petits Bouquets, la Financière, le Calife, les Bacchantes, la Moscovite, le Gibraltar, les Poussettes, le Bon Ménage, le Changez-moi ces têtes, la Dugazon, la Triomphante, le Petit-Maitre, la Vivandière, la Jalouse, la Virginie, la Prussienne, la Jolie Meunière, les Plaisirs d'Épernay, la Belle Esclave, la Voisine, le Tambourin de Châtenay, l'Inconnu, la Julie, la Fillette, la Prude, la Veillée villageoise, la Sophie, l'Air inflammable, la Montgolfier, la Suédoise, la Sans-Souci, la Doliva, la Saint-Lou, d'autres encore. On n'en finirait pas.

Avec la Contredanse, devenue le Quadrille, c'est la Valse qui depuis longtemps, en France, règne en souveraine. La Valse (que naguère on écrivait *Walse*) passe généralement pour être d'origine allemande; d'autres affirment pourtant qu'elle est bien française et qu'elle dérive exactement de notre ancienne Volte, danse tournante, comme elle, à trois temps musicaux. Quoi qu'il en soit, elle est, avec le Quadrille, la danse la plus en faveur dans les bals, dont le répertoire se complète avec la Polka, la Mazurka, la Redowa, qui nous viennent de Pologne, la Scottish ou Scotch, qui, comme son nom l'indique, nous vient d'Écosse, et deux variétés de Quadrille: le Quadrille des Lanciers, qui est d'importation anglaise, le Quadrille américain. Quant au Galop, qui est simplement une sorte de Sauterie, il sert de finale facultatif au Quadrille ou au Cotillon. Ajoutons à ces danses le Pas de quatre, la Berlinoise, etc. Nous ne parlerons pas du Cancan, qui, comme le Chabut, n'est qu'une basse déformation du Quadrille.

Chaque peuple a ses danses particulières, d'un caractère national bien déterminé. En Espagne, les danses sont nombreuses et essentiellement originales, généralement accompagnées par la guitare, les castagnettes et le tambour de basque, souvent même avec des battements de mains et des frappalements de pieds, sur une musique qui est généralement à trois temps plus ou moins vifs, parfois à six-huit. Tantôt morbides et languissantes, tantôt impétueuses et effrénées, ces danses sont souvent voluptueuses jusqu'à la lascivité: c'est le Fandango, le Bolero, la Cachucha, le Jaleo, la Jota, le Tango, la Gallegada, la Seguedille, le Zapateado, le Zorongo, dont beaucoup sont des souvenirs des anciens Maures envahisseurs. En Italie, la danse, aussi très caractéristique, est seulement joyeuse et d'un entrain endiable. C'est la Tarantelle napolitaine, la Sicilienne, la Saltarelle des environs de Rome, la Furlana des gondoliers de Venise, la Trévisane du Frioul. Chez les Allemands, et surtout en Autriche, c'est la Valse qui règne en souveraine, entourée, comme chez nous, de la Polka et de la Mazurka. A part l'Allemande, dont on ne parle plus guère, on ne voit pas de ce côté de danses originales. C'est la Pologne surtout qui nous offre des danses caractéristiques, avec la chevaleresque Polonoise, au rythme plein de noblesse et d'élégance; avec la semillante Cracoviak, avec la Mazurka, illustrée par tant de musiciens, on tête desquels il faut surtout citer Chopin, avec la Polka, qui depuis un demi-siècle s'est répandue par toute l'Europe. L'Angleterre ne brille pas sous ce rapport, et, si la Gigue est bien un fruit du terroir, cette danse ridicule et grotesque n'a assurément avec « l'art de Terpsichore » qu'un parenté bien lointaine. Il en est autrement de la Hongrie, qui se présente à nous, d'une part avec la Hongroise, danse élégante et fière, qui n'est pas sans une sorte d'analogie avec la Polonoise, de l'autre avec l'entraînante Csarda, que tant de musiciens ont popularisée.

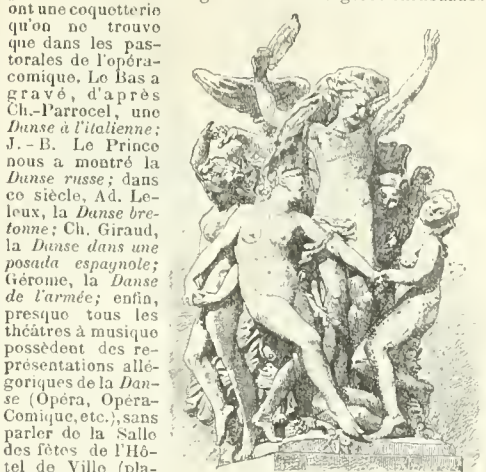
La Russie a certainement, dans les diverses parties de son immense territoire, des danses originales d'une saveur particulière, mais les noms en sont peu connus en Occident; quand nous aurons mentionné la Canaca et la Cosaque, il nous restera à dire que les danses petites-russiennes, les danses circassiennes et celles de l'Ukraine, entre autres la Kastabok, sont surtout réputées. Les Grecs modernes ont la Candiote, l'Ionienne, l'Angrismène, quelques autres encore, dans lesquelles se retrouvent de nombreux vestiges des antiques traditions. Pour terminer cette énumération, nous signalerons encore la Valaque, la Matelote, danse burlesque qui est, en Hollande, celle des gens de mer, puis, pour la Turquie, la danse des Derviches, peinte d'une façon si saisissante par Beethoven dans ses *Ruines d'Athènes*, et la danse des Almées; mais ces dernières sont des danses professionnelles, de même que dans l'Inde la danse des Bayadères et, en Égypte, la danse du ventre. Cela sert à prouver, toutefois, que la danse est chose universelle, puisqu'on la retrouve encore en Afrique avec la Chica, à Java et à Ceylan avec le Tabac, chez les Indiens sauvages de l'Amérique avec la danse du Feu, la danse du Scalp, la danse des Funérailles.

— Iconogr. Les Grecs avaient personnifié la danse en Terpsichore, l'une des neuf Muses (v. TERPSICHOË); mais elle n'était pas la seule divinité antique amie de cet art. Les autres Muses, les Grâces, les Bacchantes, les Nymphes des bois, des prairies et des eaux, et quelques dieux rustiques, tels que les Faunes et les Satyres, ont été souvent représentés par les poètes et les artistes comme formant des chœurs, en compagnie des Ris et des Amours, enfants mutins et folâtres. De semblables scènes figurent dans les monuments de l'antiquité.

On a donné le nom de *bacchantes* aux danses formées par les bacchantes et les fannes. Cette désignation a été appliquée quelquefois aussi aux danses d'Amours (v. BACCHANALES). Raphaël excellait à mettre en scène de petits Amours se livrant aux plus gracieuses farandoles. Le musée des Offices, à Florence, possède des bas-reliefs de Donatello, où sont figurés des sujets analogues. Mantegna et le Poussin ont représenté la *Danse des Saisons*; Jules Romain a peint la *Danse des Muses*.

Après les danses mythologiques et allégoriques, l'art s'est appliqué à représenter les danses, plus ou moins élégantes, de notre monde. Brughel le vieux, Ostade, Teniers, P. Geysois, Jean Miel, P. van Mol, Gérard de Lawesso

et beaucoup d'autres artistes néerlandais ont peint avec plus ou moins de réalisme des *Danses de paysans*, de joyeux *Kermesses*. Le Louvre a de Rubens un tableau sur ce sujet, peint avec une verve extraordinaire. Watteau, Lancret, Pater, ont peint aussi des *Danses villageoises*; mais leurs bergers et leurs bergères enrubanés ont une coquetterie qu'on ne trouve que dans les pastorales de l'opéra-comique. Le Bas a gravé, d'après Ch.-Parrocel, une *Danse à l'italienne*; J.-B. Le Prince nous a montré la *Danse russe*; dans ce siècle, Ad. Leloux, la *Danse bretonne*; Ch. Giraud, la *Danse dans une posada espagnole*; Gérôme, la *Danse de l'armée*; enfin, presque tous les théâtres à musique possèdent des représentations allégoriques de la *Danse* (Opéra, Opéra-Comique, etc.), sans parler de la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville (plafond). La *Danse*, groupe allégorique, par Carpeaux, qui décore la façade du théâtre de l'Opéra, à Paris, est une des œuvres les plus fougueuses de la statuaire contemporaine (1869). Le Louvre possède deux maquettes du groupe de Carpeaux, dont une à demi-gardeur. Une statue de la *Danse*, par Delaplanche, a été très remarquée au Salon de 1888.



La Danse, par Carpeaux.

Danse macabre ou **Danse des morts**. On appelle ainsi une représentation allégorique où toutes les conditions humaines, depuis le pape, l'empereur et la grande dame jusqu'au dernier mendiant, entraînent tour à tour, dans une danse fantastique dont la Mort était le coryphée. Ces sortes de compositions ne remontent qu'au XIV^e siècle, et elles sont encore en honneur au XVIII^e. La danse macabre s'établissait généralement dans les chapelles, les églises et les cimetières.

Langlois, du Pont-de-l'Arche, cite par ordre chronologique les villes qui possédèrent une *danse macabre*: les *Danses macabres* de Klingenthal, Minden, Vienne (en Dauphiné), se sont connus que par des textes. Celle de Londres, dite *danse de Machabray* ou *danse de Paul*, et peinte sous Henri VI, a disparu. A Dijon, une œuvre de cette nature, exécutée par Masconelle, dans le cloître de la sainte Chapelle, a été détruite. On cite encore la fresque de Strasbourg, sur le mur septentrional de la cathédrale. On a pensé que le célèbre Martin Schoen y avait travaillé. Dans la chapelle baptismale de Sainte-Marie, de Lubek, une ronde macabre fut peinte, en 1463. Dans l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), vers la fin du XV^e siècle, on peignit une danse macabre, maintenant presque entièrement détruite. Une procession des morts, sculptée en pierre calcaire, dans l'église de Chorbouurg, remonte à la fin du XV^e siècle. Berne possède une danse macabre due au peintre Nicolas Manuel. Il l'exécuta de 1515 à 1520. Les trente et une colonnes du cloître Saint-Maclon, à Rouen, portent chacune, à leur chapiteau, deux figures sculptées, représentant un personnage vivant entraîné dans la tombe par un cadavre (1525).



Danse macabre (la Mort et le Couple).

Les danses des morts ont été d'abord exécutées par des personnages vivants, puis peintes, sculptées, et enfin gravées et imprimées. Les danses des morts imprimées et gravées se réduisent à trois types: 1^o la *Danse macabre*, imprimée à la fin du XV^e siècle, dont la première édition connue est de 1485; 2^o la *Danse des morts* de Bâle; 3^o les figures de la Mort, gravées d'après Jean Holbein.

A l'époque du concile de Bâle, et lorsque la peste venait de ravager cette ville, les pères du concile firent peindre à fresque, sur un mur de l'église Saint-Jean, une danse des morts. Les Bâlois attribuèrent longtemps ces fresques



Danse macabre (la Mort et le Labourneur).

à Holbein. Le nom du véritable auteur ne nous est point parvenu, mais on connaît celui de l'artiste qui restaura ce curieux travail en 1568, Ingues Klauer. Au commencement du XIX^e siècle, le mur sur lequel elles étaient appliquées fut abattu, et on en détacha un petit nombre de panneaux assez bien conservés, que l'on voit aujourd'hui à la bibliothèque de Bâle. Jadis, cette ronde des morts se composait de quarante-deux tableaux, en y comprenant trois tableaux ajoutés par Klauer. Ces quarante-deux tableaux avaient été gravés, au milieu du XVII^e siècle, par Mathieu Mézian. Ce sont ces planches qui ont servi à faire une édition publiée à Bâle vers 1836.

DANSER (de l'anc. haut allem. *dansôn*, tirer) v. n. Exécuter des danses: *Dansé* DANSE, avec le reste de son peuple, autour de l'arbre. (Mass.)

— Par anal. Exécuter des mouvements rapides: *Les cheveux* DANSENT sur les rochers. *Faire* DANSEUR son cheval. || Etre ballotté: *Objets* qui DANSENT dans une malle. || S'agiter, trembloter: *Les courants d'air* font DANSEUR les flammes des bougies.

— Fig. Etre très joyeux: *Crur* qui DANSE dans la joie. — *Maitre à danser*, Professeur de danse. || Nom donné par certains ouvriers à un compas de forme particulière. V. COMPAS.

— Loc. div.: *Danser sur la corde*, Exécuter des pas cadencés sur un câble tendu, au Fig., Se livrer à une entreprise difficile ou dangereuse. || *Danser sur rien*, *Danser en l'air*, Etre perdu. || *Faire danser*, *Faire danser sans violons*, Batta, malmenar, conduire rudement, pousser vivement à ses fins. (A signifié aussi intriguer, se jouer.) — Signifié encore: 1^o Dissiper, dévorer, gaspiller: *FAIRE DANSEUR les yeux de son père*; 2^o Escamoter, faire disparaître sous main: *FAIRE DANSEUR tout ce qui tombe sous la main*. || *Faire danser l'âne du panier*, Exagérer le prix des achats que l'on fait pour un maître ou un patron, et se ménager ainsi des profits illégitimes. (On disait autrefois *gouverner l'âne du panier*.) || *Payer les violons pour faire danser les autres*, Faire des dépenses, se donner du mal pour que d'autres en profitent seuls. || *Vin à faire danser des chèvres*, Vin très vert, très dur, âpre. || *Ne savoir sur quel pied danser*, Etre dans l'embarras, ne savoir que faire.

— Arg. Exhaler une odeur puante: *DANSER du bec*, Puer de la bouche. *DANSER des arpiens*, Puer des pieds.

— Vèner. *Danser sur ou dans la voie*, S'égarer alternativement à droite et à gauche de la voie.

— Prov.: *Toujours va qui danse*, Il n'est pas nécessaire de bien danser, il suffit de danser pour s'amuser.

— ALLUS. HIST.: *Nous dansons sur un volcan*, Phrase prononcée par Henri Salvandy dans un bal donné par le duc d'Orléans au roi de Naples, peu de temps avant la révolution de juillet 1830. (Cette phrase est restée célèbre et sert principalement à caractériser les circonstances où l'on se livre follement à la joie à la veille d'une catastrophe.)

— ALLUS. LITTÉR.: Vous chantiez! J'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant.

Vers de La Fontaine dans la *Cigale et la Fourmi*. V. CHANTER. — v. a. Exécuter en dansant: *DANSER une polka*. || *Danser un air*, *Danser* en réglant ses pas sur cet air.

— Pop. *La danser*, Etre battu, châtié. || Etre obligé de payer. || *Faire danser un branle de sortie*, Chasser, expulser. (Vieux.)

— Tech. *Danser la pâte à biscuit*, La travailler pour la rendre ferme.

Se danser, v. pr. Etre dansé, exécuté en dansant: *Pas qui ne se DANSE plus*. || Régler la danse, être propre à la régler, en parlant d'un air: *Air qui se DANSE*.

DANSEUR, EUSE n. Choréger, Personne qui se livre à la danse. || Particulièrement. Celui, celle qui fait profession de danser: *Bon DANSEUR*. *Célèbre DANSEUSE*. || *Danseur de corde*, Nom donné aux anciens fanaux.

— Vèner. *Chica* qui, au lieu de suivre le nez à la voie de la bête de meute, va à droite et à gauche.

— Adjectiv.: *Chien DANSEUR*. *Chienne DANSEUSE*.

— Prov.: *Jamais danseur ne lut bouclier*, Celui qui se livre à des amusements frivoles n'avance pas dans l'étude.

— ENCYCL. Acrob. L'art du *dansieur de corde*, le plus ancien de l'acrobatie, est à peu près perdu. On lui a vu jeter son dernier éclat sous l'Empire, en la personne du père Ravel, de M^{re} Saqui et surtout de Forioso, lequel, en 1808, jour de la Saint-Napoléon, parcourut au-dessus de la Seine, et sur une corde tendue, tout l'espace compris entre le pont de la Concorde et le Pont-Royal.

Les Romains, qui affectionnaient ce genre de spectacle, en répandirent le goût en Italie et en Franco. Un Génais, lors de l'entrée d'Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, était descendu le long d'une corde du haut des tours de Notre-Dame, et avait déposé une couronne sur la tête de la reine au moment où elle traversait un des ponts de la Cité. Ce trait d'audace fut accompli à la nuit tombante; pour être aperçu au loin de la foule, l'acrobate portait un flambeau de chaque main. Archange Tuccaro, à la fin du XVII^e siècle, fut le saltarin attitré de Maximilien II, et ensuite des rois de Franco Charles IX, Henri III et Henri IV. C'est à ce dernier souverain qu'il dédia un ouvrage ayant pour titre: *Trois dialogues de l'exercice de sauter et voltiger en l'air, avec les figures qui servent à la parfaite intelligence et démonstration dudit art* (Paris, 1599). Parmi les plus célèbres danseurs de corde, citons en core la Restier, Colin, Gandon, les Bienfait, Gillot, Prevot, Nicolet (chef de la troupe des danseurs du roi sous Louis XV), enfin Blondin, mort en 1897, et qui a traversé le Niagara.



Danseuse d'Herculanum.



Danseuse de Pompei.

DANSOMANE — DANTE

— Iconogr. Parmi les représentations artistiques les plus intéressantes de danseurs ou de danseuses, il convient de mentionner, dans l'antiquité, les six statues de bronze trouvées à Herculaneum, et qui comptent parmi les merveilles du musée de Naples. Elles représentent la danse grave, lente, rythmée, d'une époque sévère. En particulier, la solidité et la proportion des figures paraissent se rattacher à l'école du Péloponèse. D'un tout autre caractère sont les très belles peintures découvertes en 1811, à Pompéi, dans une maison qu'on a appelée pour cela la *Maison des danseuses*. Les personnages sont au nombre de treize. L'habileté et la souplesse du pinceau égalent le bonheur de l'inspiration. Ces fresques ont été transportées au musée de Naples. — Dans les temps modernes, nous nous bornerons à signaler, d'une façon plus spéciale : les trois danseuses de marbre de Canova (1812), figures qui se distinguent par la hardiesse et la légèreté du mouvement; — le *Danseur napolitain*, statue en bronze de Duret (1833). [Le torse, nu, est étudié dans la perfection. Tout est finesse, nerf et robustesse dans cette charmante figure, un des meilleurs de la statuairie française du XIX^e siècle]; — la *Danseuse arabe*, statue de Saint-Marceaux (1886), saillant en ronde bosse sur une porte mauresque, figure originale. [La belle fille arabe se moque aux regards dans la dernière phase d'une danse, pendant laquelle elle s'est dévêtue pièce à pièce. Le corps se replie en arrière, dans un mouvement d'une merveilleuse souplesse]; — la *Danseuse égyptienne*, statue de marbre, par Falguière. [Cette danseuse tourne sur elle-même en s'accompagnant d'une espèce de citbare dont sa main frole les cordes. La jupe, que le mouvement circulaire fait voltiger, s'ouvre sur le côté, et, par cette ouverture, on entrevoit des jambes souples et nerveuses (1873).]



Le Danseur napolitain, d'après Duret.



La Danseuse arabe, d'après Saint-Marceaux.

Danseur du Roi (LE), ballet-pantomime, mêlé de chant et de paroles, en trois actes, d'Alboize, musique de Saint-Léon, représenté au Théâtre-Lyrique le 22 octobre 1853. Un ballet mêlé de paroles est chose assez inusitée; celui-ci nous fait connaître les aventures d'un certain Cramoisi, qui était danseur et violoniste ordinaire du roi Louis XIII. Le fameux Saint-Léon, qui jouait le rôle de Cramoisi, s'y produisait tout à la fois comme mime, comme danseur, comme chorégraphe, comme compositeur et comme violoniste.

DANSOMANE (de danse, et manie) n. Personne qui a la passion de la danse. Adjectif : Un jeune homme DANSOMANE. (Peu usité.)

DANSOMANIE (ni — rad. dansomane) n. f. Passion de la danse. (Peu usité.)

DANSOTTER (so-té — péjorat. de danser) v. n. Fam. Danser lourdement. Danser un peu.

DANSOYER (so-ai-é — péjorat. de danser) v. n. Danser sans goût. (Peu usité.)

DANSE DE VILLOISON (Jean-Baptiste), helléniste français. V. VILLOISON.

DANTAN (Antoine-Laurent), statuaire français, né et mort à Saint-Cloud (1798-1878). Élève de Bosio, il remporta le premier grand prix de sculpture en 1828. A Rome, il s'éprit de l'antique. Tout entier à cette influence, il ne mit pas grand'chose de lui-même dans son *Jeune baigneur jouant avec son chien* (1835), *Bresse de Sténe* (1836), et *Jeune fille jouant du tambourin*, bronze (1838). Plus personnels sont les travaux de l'époque suivante : la statue de *Louis-Joseph de Bourbon*, celle du *Maréchal de Villars*, le buste du *Dauphin de France*, celui de la *Dauphine Marie-Joséphine de Saxe* (Versailles), puis un *Juénéal des Urains*, figure monumentale commandée pour la façade de l'hôtel de Ville de Paris. Un peu plus tard, en 1844, il exécuta pour Dieppe un *Duquesne*; en 1846, un *Saint Christophe*, figure de pierre, appartenant à l'église de La Villette. Le buste du *baron Mounier* (palais de Luxembourg) est aussi de la même époque. *Le Malherbe* de Caen est de 1847. Le buste de *J.-J. Grandville*, exposé en 1848, est un succès véritable. D'autres bustes, ceux de *M^{me} Delarochette* (1855), de *M^{me} Dapeyrat* (1861), de *Rachel*, etc., se recommandent par les qualités ordinaires de Dantan, qui sont surtout l'habileté du faire et le charme.

DANTAN (Jean-Pierre), dit *Dantan jeune*, statuaire, frère du précédent, né à Paris en 1800, mort à Bade en 1869. Cet artiste, comme son frère, eut d'abord Bosio pour maître. Il s'est fait une renommée très grande en donnant à la caricature française une forme nouvelle. Il donnait au plâtre les formes les plus divertissantes. Après un séjour en Italie, il apporta à Paris ses deux premières charges dans les salons de Cicéni; le succès fut prodigieux. De là le musée Dantan, au coin du passage des Panoramas, où l'on voyait Paganini, forme de squelette, visage anguleux et doigts crochus; Rossini, lourd comme un pachyderme; Victor Hugo, au front démesuré; Frédéric Soulié, grosse tête et longues moustaches dans un soulier; Balzac, avec sa chevelure et son chapeau fantastiques; Alexandre Dumas, orné de cheveux crépus, ayant la tête comme un chapeau de chasse en quête du gibier; Casin-Blaze, perché sur les épaules de Rossini, et, dans cette posture, épluchant la tête de l'infortuné maestro pour en tirer quelques articles de critique musicale; l'ingénieur Lebas, celui qui a dressé l'obélisque de la place de la Concorde, qui danse sur la corde raide, ayant son monolithe sous le bras; Da Sommarard; le Dr Véron; le chanteur Dupré, Frédéric Lemaître, Odry et Vernet (M^{me} Gibou et M^{me} Pochet); Caraffa, Samson, Bouffé, Arnal, le vaudevilliste Duvert, enfin Dantan lui-même, qui ne s'est pas épargné, se montrant à nous aussi laid que possible.

La popularité de Dantan jeune, comme caricaturiste, nuisit à sa réputation comme artiste sérieux. Il existe de lui nombre d'ouvrages d'un style ébâti, et parfois assez élevé, tels que : les statues de *Boieldieu* (Rouen), et de *Philibert Delorme* (Louvres); les bustes d'*Adélaïde Kemble*, de *Rose Chéri*, de *Canrobert*, *Jean Bart*, *Pleyel*, *Rossini*, *Velpeau*, *Spontini*, *Thalberg*, *lord Bentinck*, etc. En Angleterre, il exécuta les figurines, ou les charges, des personnages les plus considérables de l'aristocratie britannique : de *lord Wellington*, de *lord Brougham*, du *comte d'Orsay* et de *Samuel Rothschild*. En Egypte, il fit le buste du *viceroy* et celui du *Dr Clot-Bey*. Il existe un portrait de *Dantan*, peint par Pérignon, et qui est un vrai chef-d'œuvre.

DANTAN (Joseph-Edouard), peintre français, né à Paris en 1848, tué à Villerville en 1897 dans un accident de voiture. D'une famille d'artistes, il entra tout jeune à l'atelier de Pils. Il s'est occupé d'abord de peinture d'histoire ou de peinture religieuse, puis s'est adonné à la peinture de genre. Sa première œuvre importante est une grande peinture à la cire : la *Sainte Trinité*. Citons, parmi ses envois aux Salons : un *Episode de la destruction de Pompéi* (1869); un *Moine sculptant un Christ en bois*; *Hercule aux pieds d'Omphale* (1874); la *Nymphé Salmacis* et le *Jeune Hermaphrodite* (1876); *Vocation des apôtres Pierre et André* (1877); le *Coin d'atelier* (1880), œuvre fine et délicatement lumineuse (musée du Luxembourg); le *Déjeuner du modèle* (1881), la *Fête-Dieu* (1882), le *Paradou* (1883), dans la même gamme avec *l'Intérieur à Villerville* (1883). L'atelier de moulage et l'atelier de tourneur (1884); c'est la nature tout simple, bien vue et bien peinte. En 1885, l'artiste aborda moins heureusement une note sentimentale : le *Veuf*, vieux mari qui promène tristement par la main ses deux petites-filles, et *Enterrement d'un enfant à Villerville* (musée du Havre). Il donna, en 1886, *l'Entr'acte d'une première à la Comédie-Française*. Le *Moulage d'après nature* retrouva, en 1887, le succès franc et complet du *Coin d'atelier*.

DANTE, nom de plusieurs personnages italiens, plus connus sous celui de DANTI. V. ce nom.

DANTE (Durante ALIGHIERI, dit), le plus grand poète de l'Italie, né à Florence en 1265, mort à Ravenne en 1321. Il appartenait à une famille noble. Le père de Dante mourut, alors que son fils était encore enfant; mais sa mère prit le plus grand soin de son éducation et le confia au célèbre Brunetto Latini, renommé comme savant et homme d'Etat. Il dut achever son instruction dans quelque université, à Bologne sans doute, car aucune branche du savoir humain ne lui fut étrangère, et il semble avoir étudié à fond au moins la jurisprudence et la théologie. Un épisode de sa jeunesse doit être mentionné, car il eut une énorme influence sur sa vie entière et sur son génie : c'est sa rencontre avec Béatrix, fille de Folco Portinari. Il voua aussitôt à cette jeune fille un amour à la fois idéal et passionné, qui, après la mort de Béatrix en 1290, se transforma en une vénération mystique et religieuse, d'une nature toute particulière; Dante fit, dès lors, de Béatrix son guide et l'inspiratrice de toutes ses pensées et de toutes ses actions. Il s'était déjà essayé dans la poésie en composant de premiers essais, qui s'ouvraient à son ami Guido Cavalcanti, sonnets amoureux et énigmatiques, canzoni, et l'on croit même qu'il avait, antérieurement à 1289, écrit les premiers chants de son poème immortel *la Divine Comédie*.

A l'époque où Dante atteignait l'âge viril, Florence était en proie aux plus violentes dissensions. Outre les deux grands partis des guelfes et des gibelins, qui la divisaient comme toute l'Italie, elle souffrait des rivalités de deux factions du parti guelfe : les noirs, qui se recrutaient dans l'aristocratie, et les blancs, qui s'appuyaient sur les classes populaires. Par sa famille, que les gibelins avaient proscribed deux fois au cours du siècle, Dante était guelfe, et c'est comme guelfe qu'il prit, en 1289, une part brillante au combat de Campaldino livré par les Florentins aux gibelins d'Arezzo; mais ses liaisons personnelles, et probablement aussi un sentiment d'équité, au début, moins tyraniques et moins violents que les noirs, et qui furent, de fait, le parti opprimé. Appelé au priorat, en mai 1300, il s'appliqua à pacifier Florence et bannit les plus compromis, parmi les chefs des noirs comme parmi ceux des blancs, c'est-à-dire ses propres amis; cette attitude modérée ne le sauva pas de la proscription lorsque Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, appelé en Italie par le pape Boniface, fut entré par trahison dans Florence et ouvrit les portes de la ville aux noirs, qui s'emparèrent du pouvoir et chassèrent de la ville leurs adversaires. Un premier décret (1301) condamna Dante à l'exil et à une amende énorme, sous prétexte de prévarication dans ses fonctions de prieur; sa maison fut rasée, ses biens confisqués. Un second décret le condamna à mort. Sa famille Dante s'était marié en 1292, deux ans après la mort de Béatrix, et il avait alors cinq enfants) continua



Dantan jeune.



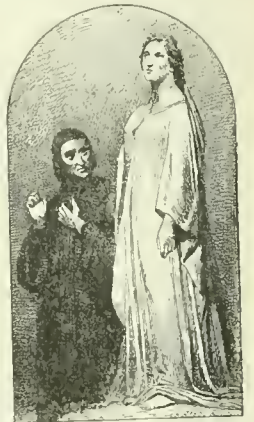
Dante.

d'habiter Florence et ne fut pas inquiétée. Dante dut se résigner à vivre en proscrit. Alors commencent pour lui ses douloureuses pérégrinations à travers l'Italie. Réfugié d'abord à Vérone, où Alberto della Scala lui offrit l'hospitalité, on le trouve ensuite à Padoue, chez les Malaspina (1306). L'arrivée de l'empereur Henri VII, qui traversa l'Italie pour se faire couronner d'abord à Milan (1310), puis à Rome, donna un moment à Dante, devenu ardent gibelin, quelque espoir de rentrer dans sa patrie; mais Henri VII se contenta de poser devant Florence un siège sans résultat et mourut subitement peu de temps après à Buon-Consento. Dante revint à Vérone chez le grand Cane della Scala, qui avait succédé à Alberto, et qui offrit à l'exilé la plus somptueuse hospitalité, ce qui n'empêchait pas le poète de s'écrier : « Tu éprouveras combien est amer le pain d'autrui, et combien c'est un pénible chemin que de gravir et descendre l'escalier d'autrui. » (*Paradis*, chant XVII).

Les dernières années de l'exil, surtout de 1316 à 1318, furent peut-être plus amères pour le poète que ne l'avaient été les premières, car on le voit errer tour à tour dans le Tyrol, dans le Frioul et à Gubbio. En 1319 il vint à la cour de Guido da Polenta, seigneur de Ravenne, qui le reçut avec les plus grands égards, et auprès duquel il resta, selon toute vraisemblance, jusqu'à sa mort. Il fut enterré dans l'église des frères mineurs de Saint-François, où son tombeau, plusieurs fois réparé, se voit encore.

A l'exception de la *Vita nuova*, composition bizarre (1292) dans laquelle il explique son amour pour Béatrix, tous les ouvrages de Dante furent écrits durant son exil. *La Divine Comédie* fut l'œuvre de sa vie entière, et il n'en acheva les derniers chants qu'à Ravenne, peu de temps avant sa mort; ses autres ouvrages, bien moins importants et bien moins célèbres, sont : un traité politique en latin, *De monarchia*, composé en faveur de l'empereur Henri VII (1311), et le *Convivio* (le *Baquet*), ouvrage philosophique, dans lequel il a interprété d'une façon allégorique quelques-unes de ses canzoni. V. DIVINE COMEDIE (la).

DANTE (ŒUVRES D'ART RELATIVES À LA VIE ET AUX POÈMES DE). Le masque de Dante fut moulé sur nature après sa mort à Ravenne. L'auteur de *la Divine Comédie* avait le nez long et pointu, légèrement bombé, les yeux enfoncés sous de puissantes arcades sourcilières, le front sillonné entre les sourcils d'une ride profonde, la bouche ironique, la lèvre inférieure un peu forte et avançant, le menton proéminent, les pommettes saillantes. Giotto a fait un portrait de Dante, dans une fresque de l'ancienne chapelle du Podestà, au palais du Bargello, à Florence, retrouvée en 1840. Un autre portrait de Dante avait été peint par Giotto dans l'une des nefs latérales de l'église Sainte-Croix, à Florence; il fut effacé lors de la restauration de l'édifice par G. Vasari. La cathédrale de Florence renferme une fresque où Dante est représenté debout, la tête ceinte d'une couronne de laurier, la main gauche tenant le livre de *la Divine Comédie*. Cette peinture, qui a longtemps passé pour être d'Oragna, a été reconnue comme étant de Domenico di Francesco, dit *Michelino*, qui l'exécuta en 1465. Parmi les portraits anciens que l'on a de Dante, nous citerons encore les médailles publiées par Morzuchelli; celle du Putinatii; celle du cabinet impérial de Vienne; une statue provenant de l'ancienne façade de la cathédrale de Florence, et qui a été transportée dans la villa du Poggio; une peinture sur bois du XV^e siècle [Pise]; un tableau italien du XVI^e siècle, appartenant à l'ancien musée Napoléon III, et où sont réunis les portraits de Dante et de Béatrix; un tableau du même musée provenant du palais des ducs d'Urbino, et que l'on croit avoir été exécuté par un artiste d'Oragna, de la ville de Poggio; un tableau de Vasari, appartenant au collège d'Ornel, à Oxford, représente Dante, en compagnie de Petrarque, Cavalcanti, Boccaccio, Cino da Pistoia et Gui d'Arezzo. Avant Vasari, Raphaël avait peint Dante dans deux de ses chefs-d'œuvre, le *Parnasse* et la *Dispute du saint sacrement*.



Dante et Béatrix, par Ary Scheffer.

La figure de Dante a inspiré plusieurs artistes de notre époque. Nous citerons, en France : *Dante et Virgile aux enfers*, d'E. Delacroix, (V. BANQUE DU DANTE); *Dante et Béatrix*, d'Ary Scheffer; *Dante et Virgile voyant les ombres de François de Rimini et de Paolo*, d'A. Scheffer (V. FRANÇOISE DE RIMINI); *Dante lervant son poème sous l'inspiration de Béatrix et de Virgile*, tableau d'A. Glaize; *Dante à la Verna*, tableau de Henri Delaborde; *Dante aux champs Elysées*, bas-relief en pierre, par H. de Triqueti; *Dante et Virgile sur le rivage du purgatoire*, tableau de Curzon; *Dante à Ravenne*, tableau d'E. Hamman; *Dante reçu par Béatrix dans la première sphère du paradis*, tableau de Morani; *Dante*, statue d'Alfred Chéron; la *Jeunesse de Dante*, statue de marbre de Saint-Marceaux; *Dante Alighieri*, statue d'Aubé (1879); *Dante rencontrant Matilda*, grande toile de Maignan (1881); *Dante et Virgile aux enfers*, de Gustave Courtois (1880). Bien d'autres artistes ou illustrateurs français (notamment Gustave Doré), ont commenté l'œuvre du divin poète. Parmi les étrangers, les Italiens, naturellement, abondent! Parmi les Allemands, une mention spéciale est due à Cornelius, pour ses décorations de la villa Massini et sa grande fresque de la Ludwigskirche, à Munich. Enfin, les préraphaélites anglais ont fait revivre mainte scène du poète.

Dante, dramo lyrique en quatre actes, paroles d'Edouard Blau, musique de Benjamin Godard, représenté à Paris sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 13 mai 1890. Le poème, qui manque de vigueur et de sentiment passionnel, a de la grâce et de l'élégance; la musique est l'une des œuvres les plus faibles d'un artiste merveilleusement doué.

DARIMON (Louis-Alfred), publiciste et homme politique français, né à Lille en 1819. Il débuta par quelques études archéologiques, puis, en 1848, devint secrétaire de Proudhon. Rédacteur en chef du « Peuple » en 1850, rédacteur de « la Presse », où il traitait les questions économiques et budgétaires dès 1853, il fut, en 1857, élu député de la 7^e circonscription de la Seine. Réélu en 1863, il devint le chef du tiers parti, accepta les avances de l'Empire, auquel il avait fait naguère une vive opposition, et parut à la cour vêtus des culottes courtes de cérémonie, qui défrayèrent longtemps la presse satirique. Il ne se représenta pas en 1869. Il a consacré ses loisirs à publier une série de volumes anecdotiques sur le second Empire.

DARIN n. m. Toile de chanvre commune, fabriquée autrefois en Champagne.

DARINIPHYTE n. m. Groupe de plantes, dont les fruits secs s'ouvrent spontanément.

DARIOLE n. f. Sorte de flan fait de farine, de beurre, d'œufs et de lait : *DARIOLE au café, au rhum*. || Nom générique des pâtisseries qu'on prépare et que l'on vend sur la voie publique à Paris : *L'industrie modeste de la DARIOLE est la source de petites fortunes*. (P. Vinçard.)

DARIOLET, ETTE (la, lè) — de *Dariolette*, confidente de l'infante Elisabe, dans l'*Amadis de Gaule* (le masc. est peu usité) n. Entremetteur, entremetteuse :

Donc, la même vertu, le dressant au poulet,
De vertueux qu'il fut, le rend *dariolet*.

REOMER.

DARIOLEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui fait et vend des darioles : *Les pâtisseries DARIOLEURS étaient, en 1856, au nombre de 128 à Paris*. (P. Vinçard.)

DARIQUE (*rik*) — gr. *dareikos*, du nom de Darius) n. f. Métrol. Monnaie perse, frappée par l'un des Darius.

— ENCYCL. Les *dariques* étaient d'or pur. Elles avaient pour type : au droit, un homme barbu, la tête ornée d'une couronne radiale, un carquois plein de flèches sur le dos, un genou en terre, tenant d'une main un arc, et de l'autre un javelot ou un poignard. Le revers de la pièce est occupé par une aire rectangulaire creuse. Il y a quelques demi-dariques et des doubles dariques ; ces dernières portent au revers une aire elliptique, garnie de stries parallèles ondulées. Le poids de la darique est de 8^{gr}, 42.

Les pièces d'argent qui portent le même type, et que certains numismates modernes appellent également *dariques*, étaient désignées dans l'antiquité sous le nom de *sicle* ou *sicle médique*. Le monnayage de l'or était réservé au roi ; les dynastes locaux devaient se borner à la monnaie d'argent ou de bronze.

DARIUS (gr. *Dareios* ; du perse *Darayamus*, « celui qui maintient »), nom de plusieurs rois et de nombreux princes perses.

DARIUS le Mède, roi de Babylone, d'après le livre de *Daniel*, qui fait de lui un roi de Perse, de Médie et de Chaldée, successeur de Balthazar et prédécesseur de Cyrus. Ce passage de *Daniel* a suscité de nombreuses hypothèses. Tour à tour on a voulu identifier Darius le Mède avec Darius I^{er}, avec Darius II, avec un Darius qui, sous Darius II, se révolta en Médie, même avec d'autres personnages comme Cyaxare II.

DARIUS I^{er}, roi de Perse, fils d'Hystaspes, de la race des Achéménides, né vers 550 av. J.-C., mort en 485. Il fut l'un des sept nobles qui détrônèrent, après que sa fraude eut été reconnue, l'usurpateur Smerdis le Mage (521). Monté sur le trône en 521, grâce, dit la tradition, à un stratagème de son écuyer (v. EBARES), il songea d'abord à s'affirmer par des alliances. Il épousa deux filles et une petite-fille de Cyrus, Atossa, Artystone et Garmys, ainsi que Phédime, fille d'Otanes. Pendant les premières années de son règne, il eut à combattre de tous côtés pour établir

core d'autres révoltes, en Médie, en Susiane, en Parthie, même en Perse, à Babylone, etc. (518-513). En même temps, il s'occupait d'organiser son empire. Il le divisait en vingt *satrapies*, indépendantes de la nationalité, soumises à des régimes différents et administrées par des satrapes. Pour fortifier le pouvoir central, il organisait un véritable service des postes, même une correspondance télégraphique par signaux. Il développa partout l'agriculture et l'élevage. Il entreprit aussi des conquêtes, soumit les tribus arabes du désert de Syrie, la côte de Libye, peut-être même Carthage (sans doute la *Aarka* des inscriptions).

Vers 513, il déclara la guerre aux Scythes et s'avança dans leur pays. Les Scythes, toujours fuyant et ravageant tout autour de lui, le forcèrent par la famine à battre en retraite et lui tuèrent presque toute son armée. La conquête d'une partie des Indes, celle de la Thrace, celle de l'Ionie, qu'il soumit par ses généraux, le consolèrent de cet échec. Les Grecs ayant soutenu contre lui l'Ionie révoltée (501), Darius résolut de conquérir la Grèce, et alors commença la première guerre médique. En 495, une première expédition, commandée par Mardonius, échoua complètement ; l'armée fut arrêtée par l'hostilité des Thraces et la flotte détruite par une tempête à l'Athos. Cinq ans plus tard, une nouvelle expédition, commandée par Datis et Artapherne, réussit d'abord ; les généraux perses soumièrent les Cyclades et une partie de l'Eubée, mais ils rencontrèrent Miltiade à Marathon, où ils éprouvèrent une sanglante défaite (490 av. J.-C.). Darius faisait de nouveaux préparatifs contre la Grèce, et s'occupait en même temps de réduire l'Égypte, qui s'était soulevée, quand il mourut, après trente-six ans de règne. Il laissait de nombreux enfants, dont Xerxès II. Il fut enterré dans la nécropole des rois perses, aujourd'hui Nakch-i-Roustam, près de Persépolis. Il avait construit les grands palais de Suse et de Persépolis.

DARIUS II, surnommé *Nothus* (Bâtard), fils naturel d'Artaxerxès Longue-Main, roi de Perse de 424 à 406 av. J.-C. En réalité, il s'appela Oechus et ne prit le nom de *Darius* qu'après son avènement. Il arriva au pouvoir en détrônant son frère Secydianus, qui lui-même avait tué leur frère commun Xerxès II, fils légitime et successeur d'Artaxerxès. Il se laissa gouverner par des eunuques et par sa femme Parysatis. Il prit une part indirecte à la guerre du Péloponèse, en autorisant les satrapes Pharnabaze et Tissapherne à soutenir alternativement les deux partis. Sous son règne, se produisirent de nombreuses révoltes : celle de son frère Acytès, celle des Mèdes (en 408), celle de Pisuthès, satrape de Lydie, enfin, celle de l'Égypte, qui, en 413, réussit à reprendre sa vie indépendante, sous des pharaons indigènes. Darius II mourut à Babylone en 406, laissant plusieurs fils, dont deux qui allaient se disputer l'empire : Artaxerxès II Mnémon et Cyrus le Jeune.

DARIUS III, Codoman, roi de Perse de 336 à 330 av. J.-C. Il fut porté au trône par l'eunuque Bagoas, qui venait d'empoisonner avec toute sa famille le roi Arsès. Codoman, qui prit alors le nom de *Darius*, avait une réputation de vaillance et s'était distingué dans une expédition contre les Cadurciens. Il fit exécuter Bagoas, qui complotait déjà contre lui. Puis il chercha à défendre son empire contre les attaques d'Alexandre. Son lieutenant Mithridate fut d'abord vaincu au Granique (334). Darius lui-même fut battu à Issus (332), puis à Gaugamèles ou Arbèles (331). Pour échapper à Alexandre, il s'enfuit à Ecbatane, puis dans les provinces du nord. Trahi et blessé mortellement par le satrape Bessus, il fut pris par la cavalerie macédonienne, et mourut un peu avant l'arrivée d'Alexandre. Il fut enseveli solennellement dans le tombeau des rois de Perse. Avec lui finit la race des Achéménides et l'histoire de la Perse indépendante.

DARIUS, fils aîné d'Artaxerxès Mnémon, roi de Perse, né vers 415 avant notre ère. Son père le désigna pour hériter de la couronne ; mais il entra dans un complot contre Artaxerxès et fut mis à mort vers 365.

Darius (LA FAMILLE OU LA TENTE DE), tableau de Lebrun, au musée du Louvre. — Cette peinture, exécutée en 1660 à Fontainebleau, sous les yeux de Louis XIV, décida de la fortune de l'artiste. Alexandre, maître du camp des Perses après la sanglante victoire d'Issus, fit prévenir la famille de Darius, demeurée prisonnière, qu'il viendrait la visiter en personne. Laisant derrière lui son escorte, il se présenta à la tente des princesses, accompagné seulement d'Éphestion. Celui-ci avait le même âge qu'Alexandre, mais sa taille était beaucoup plus haute. Les princesses, le prenant pour le vainqueur, l'honorèrent à la façon des Perses. Mais, ayant reconnu son erreur, Sisygambis, mère de Darius, se jeta aux pieds d'Alexandre en le priant d'excuser sa méprise. Alexandre lui tendit la main pour la relever. On rattache ce tableau à la série des *Batailles d'Alexandre*.

DARIVETTE (*vil*) n. f. Perche qui sert à construire les trains de bois flottants et à réunir leurs diverses parties pour en faire un tout résistant. || On dit aussi *DARIVOTTE*.

DARJES ou DARIÉS (Joachim-Georges), philosophe allemand, né à Güstrow (Mecklembourg) en 1714, mort à Francfort-sur-Oder en 1791. Également versé dans la connaissance de la philosophie, de la théologie, du droit et de l'économie politique, Darjes professa pendant vingt-cinq ans la philosophie à Iéna. En 1763, Frédéric le Grand l'appela à occuper une chaire de droit à Francfort-sur-Oder, et le nomma conseiller intime. Ses théories sont voisines de celles de Wolf. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Elementa metaphysica* (1743-1744) ; *Institutiones jurisprudentiæ universalis* (1745) ; *Loisirs philosophiques* (1749-1752) ; *Premiers fondements de la philosophie morale* (1755) ; *Premiers principes des finances* (1756) ; *Bibliothèque philosophique* (1759-1760) ; *Améliorations dans l'économie rurale* (1754) ; etc.

DARJELING, ville de l'Inde anglaise (Bengale, prov. de Koutch, Béhar). Située sur les flancs de l'Himalaya, à une hauteur de 2.185 mètres, cette ville jouit d'un climat si agréable, malgré son humidité, et possède des alentours si pittoresques (vue du Kintchinjinga, 8.483 m., distant de 70 kilom.), qu'elle est, d'avril à octobre, le

sanatorium le plus fréquemment par les Indo-Anglais. Le chemin de fer la relie directement à Calcutta. Sa population sédentaire est de 7.000 hab. Marché actif entre le Thibet et l'Inde ; casernes saoutaires. Darjeling a été achetée, en 1835, au rajah de Sikkim. — Le district, qui traverse la Tista, affluent de gancho du Brahmaoutre, est peuplé de 224.000 hab. Forêts, charbon, fer, cuivre.

DARKEHMEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse-Orientale]), sur l'Angerapp, affluent du Pregel ; 3.450 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 34.000 hab.

DARK-HORSE (mots angl. signifiant *cheval ténébreux*) n. m. Turf. Cheval inconnu.

DARLASTON, ville d'Angleterre (comté de Stafford), près du canal Bentley, qui joint le Trent, l'Hummer et d'autres cours d'eau ; 14.500 hab. Houille, carrières, industrie métallurgique.

DARLEY, bourg d'Angleterre (comté de Derby), sur le Derwent, affl. du Trent ; 2.900 hab. Manufacture de bas et de cotonnade, filature de lin.

DARLING, rivière d'Australie, qui prend naissance dans le New-England Range, et débute par porter différents noms avant de s'appeler *Darling* (Mac Intyre, Barwan). Après avoir débouché sur le plateau intérieur, elle décrit une vaste courbe vers le S.-O., pour rejoindre le Murray, en s'étalant par de nombreux faux bras et en recueillant le tribut incertain des lacs de la dépression centrale (lac *Popelloe*, etc.). Ses affluents (*Condamine Warrago*, à droite ; *Macquarie*, à gauche, etc.) sont plus nombreux ; son cours (2.900 kil.) et son domaine sont plus étendus que ceux du fleuve principal. Mais, traversant des régions plus sèches, il a encore moins d'eau et n'est navigable qu'au temps des pluies, sur moins de 1.300 kilomètres, jusqu'à Bourke seulement.

DARLINGIE (*ji*) ou **DARLINGIA** (*ji*) n. f. Genre d'arbres de la famille des protacées-embotrhiées, dont la seule espèce connue habite l'Australie.

DARLINGTON, ville des États-Unis (Caroline du Sud) ; 4.200 hab. Manufactures diverses, tanneries. — Le comté est compris dans la région alluviale bornée par le Grand Pédée au N., par Lynch's Creek au S., et par Cedar Creek au N.-O. Le sol n'y est fertile que sur le bord des rivières ; les hauteurs sont sablonneuses et couvertes de bois. Récoltes de coton, de maïs et d'avoine. Sa population est de 30.000 habitants.

DARLINGTON, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur le Skerne ; 38.000 hab. Jolie ville, avec une vieille église datant de 1160, surmontée d'une flèche très élevée. Filatures de lin, de laine, de coton ; brasseries, corderies, briqueteries ; grande usine sidérurgique ; fabrique de verres d'optique. C'est entre Darlington et Stockton que, dès 1825, George Stephenson fit ses premières expériences pour l'établissement d'un chemin de fer.

DARLINGTONIE (*ni*) n. f. Plante de la famille des nymphacées, tribu des sarracénées, placée au nombre des plantes insectivores, qui croît en Californie.

DARLUC (Michel), médecin et naturaliste français, né à Grimaud en 1717, mort à Aix (Provence) en 1783. Il pro-



La Famille ou la Tente de Darius, d'après Lebrun.

fessa la botanique à l'université d'Aix, où il fonda un jardin botanique. Son principal ouvrage est : *Histoire naturelle de la Provence* (1782-1786).

DARMANESCI, comm. de Roumanie (district de Bacau) 4.000 hab.

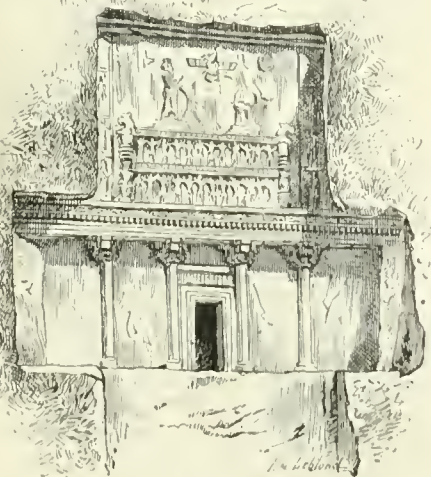
DARMAPATAM, ville de l'Inde anglaise (prov. de Madras [district de Malabar]), dans une île de l'embouchure du fleuve côtier *Darmapatam* dans le golfe d'Oman ; 5.900 h.

DARME (Marin-Ernest), né à Marseille en 1797, mort à Paris en 1841. Il fut tour à tour domestique, concierge, frotteur. Ses opinions politiques étaient fort avancées. Partisan de la théorie de la souveraineté du peuple, il voulait extirper les tyrans. Le 15 octobre 1840, comme Louis Philippe revenait de Saint-Cloud, Darme l'attendit près des Tuileries, et déclara sa carabine sur la voiture royale. Il se blessa au bras et n'atteignit pas le roi. Arrêté, il fut accusé de faire partie d'une société secrète de communistes. On trouva chez lui plusieurs manuscrits, dans lesquels on crut reconnaître la preuve de son affiliation à une société secrète. Malgré ses protestations, on procéda à diverses arrestations. Ceux qui furent arrêtés au même temps que Darme furent acquittés. Darme fut condamné à mort et exécuté, le 31 mai 1841.

DARMESTETER (Arsène), philologue français, né à Château-Salins en 1816, mort à Paris en 1888. À l'âge de vingt-trois ans, il entra à l'École des hautes études et y fut nommé, en 1872, répétiteur pour les langues romanes. Il passa ensuite à la Faculté de Paris comme professeur de langue et de littérature françaises du moyen âge. Il a publié : *Traité de la formation des mots composés dans la langue française* (1873) ; *De la création actuelle de mots*



Double darique d'or.



Tombeau de Darius.

son autorité. Il se tourna d'abord contre la Chaldée, qui était en pleine révolte. Les Chaldéens, battus en deux rencontres, s'enfermèrent dans Babylone. La ville résista vingt mois, et fut prise par trahison, suivant la tradition grecque. Tous les habitants furent tués ou réduits en esclavage, et les murailles détruites (510). Darius reprima en-

désigner les maladies de peau dues à une disposition constitutionnelle particulière.

— **ENCYCL.** Art vétér. Les *dartres* sont des affections chroniques, qui se manifestent par poussées aux changements de saison. On les désigne plutôt sous le nom d'*eczéma* et d'*herpès*; elles diffèrent des gales en ce que celles-ci sont toujours dues à des acariens. Chez le cheval, l'*eczéma chronique* est la principale affection dartreuse; elle peut être confondue avec la gale sarcophtique; le microscope seul permet de la distinguer. Chez le cheval encore et chez le bœuf, on appelle *dartré* (ou *insurante*) une maladie qui est causée par un champignon parasitaire, et qui est une vraie trichophytie. Le chien est l'animal qui est le plus souvent atteint d'affections dartreuses; ce sont des *eczémas*, des *psoriasis*, etc., que l'on confond généralement, sous le nom de *rouge*, avec une gale très grave, la gale folliculaire, heureusement plus rare.

Le traitement de la dartré exige des dépuratifs internes arsenicaux ou iodurés et des modificateurs locaux pyrogénés ou sulfureux.

DARTREUX (*trai*), **EUSE** adj. Qui est de la nature des dartres : Affection DARTREUSE. || Qui a des dartres : *Personne DARTREUSE*.

— Substantif. Personne qui a des dartres.

DARTRIER (*tri-é*) n. m. Nom vulgaire du *cassia alata*. (Les graines de cet arbre sont employées, dans l'Inde et les Antilles, à faire une pomade qui, dit-on, guérit les dartres.)

DARU (Pierre-Antoine-Noël-Mathieu BAUNO, comte), homme d'Etat et littérateur français, né à Montpellier en 1797, mort près de Meulan en 1829. Sous-lieutenant en 1783, il devint ensuite commissaire des guerres, et, après un emprisonnement d'un an sous la Terreur, fut nommé successivement chef de division au ministère de la guerre (1797) et commissaire ordonnateur de l'armée du Rhin (1799). Après le 18-Brunaire, il s'attacha à la fortune de Napoléon, qui le fit secrétaire général au ministère de la guerre (1800), membre du Tribunal (1802), conseiller d'Etat et intendant général de la Grande Armée dans les pays conquis en Autriche (1805-1809) et en Prusse (1806-1807). Ministre secrétaire d'Etat en 1811, il prépara les approvisionnements nécessaires à la campagne de Russie. Froidement accueilli par Louis XVIII, il reprit du service pendant les Cent-Jours, et en fut puni par une disgrâce qui ne prit fin qu'en 1819; il entra alors à la Chambre des pairs. Quelques épitres et quelques traductions en vers (notamment celle d'Horace, 1798) lui valurent d'abord un siège à l'Institut (1805), puis à l'Académie française. Pendant sa retraite, il composa l'ouvrage qui fonda sa réputation comme écrivain : *l'Histoire de la république de Venise* (1819).

DARU (Martial-Noël-Pierre, baron), administrateur français, frère du précédent, né à Montpellier en 1774, mort à Paris en 1827. Il devint commissaire des guerres (1793), inspecteur général de la cavalerie et de l'artillerie (1805), et intendant de la couronne à Rome (1811).

DARU (Napoléon, comte), homme politique français, né et mort à Paris (1807-1890), fils du précédent. Il fit partie de la Chambre des pairs de 1832 à 1848. Représentant de la Manche à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), il fut arrêté au Deux-Décembre. Il vécut dès lors dans la retraite et se consacra à des travaux historiques, qui lui valurent, en 1860, un siège à l'Académie des sciences morales et politiques. Il entra dans la vie publique en 1869 comme député de la Manche et, presque aussitôt après, comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ollivier (1870). Les difficultés que rencontra sa diplomatie au concile du Vatican et son opposition au plébiscite le déterminèrent à donner presque aussitôt sa démission. Après la guerre de 1870, il fut envoyé par le département de la Manche à l'Assemblée nationale (1871-1873), puis au Sénat (1876-1879).

DARUVAR, village d'Autro-Hongrie (Hongrie [Slavonie]), près de la Toplitza, affluent de l'Illova; 1.670 hab. Sources thermales. Ch.-l. de district. — Bourg de Hongrie (Croatie [comitat de Pozsega]); 5.640 hab.

DARVAND n. m. Mythol. V. DEV.

DARVAR. Géogr. V. DHARVAR.

DARVAZ ou **DERVAZ**, pays de 10.000 kilom. carrés, très élevé, très hérissé, très froid, qui fait partie des plateaux du Pamir; ses torrents, violents, tombent à la rive droite de l'Amou-Daria. Sept à huit mois d'hiver, des herbages, pas de forêts; 40.000 hab., grands et beaux, représentant les plus purs des anciens Iraniens; tributaire du kan de Boukhara.

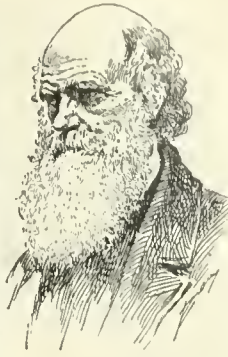
DARVYRA n. m. Instrument à vent en usage en Turquie. (C'est un simple tuyau en roseau, percé latéralement de six ou sept trous, et qui donne une succession chromatique. Il y en a de différentes grandeurs.)

DARWEN, ville d'Angleterre (Lancashire); 34.000 hab. Cette ville, qui a pris en quelques années un développement exceptionnel dû à la présence de la houille, exploite l'ardoise et tisse le coton.

DARWIN (Erasmus), médecin et poète anglais, né en 1731 à Elston-Hall, mort à Derby en 1802. Il exerça son art en dernier lieu dans cette ville, et acquit une grande réputation de physiologiste et de poète. Comme savant, sa brillante imagination l'emmena dans des théories hasardées, auxquelles se joignaient des observations ingénieuses, des vues profondes et neuves. Ses principaux ouvrages sont : *le Jardin botanique*, poème qui produisit une vive sensation (1791); *la Zoonomie ou Lois de la vie organique* (1794-1796); *Plan de conduite pour l'éducation des filles* (1797); *le Temple de la Nature ou l'Origine de la société*, poème (1801).

DARWIN (Charles-Robert), illustre naturaliste anglais, petit-fils du poète Erasmus Darwin, né à Shrewsbury en 1809,

mort en 1882. Il fut étudiant à Edimbourg, puis à Cambridge, et, en 1831, après même où il prit ses grades universitaires, il partit comme naturaliste dans l'expédition du capitaine Fitzroy. De ce voyage de cinq ans, pendant lequel il visita l'Amérique du Sud et les îles du Pacifique, il rapporta une quantité de documents et d'observations, qui furent la base de son œuvre gigantesque. De 1840 à 1843, il publia ses notes de voyage (*Zoology of the voyage of the Beagle*). En 1851, il fit paraître une remarquable monographie des *cirripèdes*. Rien, jusqu'alors, ne faisait prévoir le rôle prépondérant qu'il allait jouer dans les sciences biologiques. C'est en 1859 qu'il publia son livre célèbre : *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*, et fit revivre le transformisme en l'étayant sur des bases nouvelles. Jusqu'à sa mort (1882), il publia une série d'ouvrages qui contenaient le développement de son idée maîtresse, et dont les principaux sont : *De la fécondation des orchidées par les insectes et des bons effets du croisement* (1862); *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication* (1860); *La Descendance de l'homme et la Sélection sexuelle* (1871); *L'Expression des émotions chez l'homme et les animaux* (1873); *les Mouvements et les habitudes des plantes grimpeuses* (1875); *les Plantes insectivores* (1875); *les Effets de la fécondation directe et de la fécondation croisée dans le règne végétal* (1877). Tous les ouvrages de Darwin sont empreints d'une vraie bonne foi scientifique; il a toujours été le premier à mettre en lumière les objections qui se dressaient contre son système, et il n'a jamais rien avancé qu'il ne crût appuyé sur des faits impartialement observés. (V. DARWINISME.) Darwin a été très discuté et longtemps mal compris; sa candidature à l'Académie des sciences de Paris a été l'objet de polémiques acrimonieuses; il a, cependant, été enfin élu correspondant de la section de botanique, en 1878.



Darwin.

DARWIN (George Howard), naturaliste anglais, fils du précédent, né en 1845. Il s'est adonné à des recherches sur la force balistique du sable comprimé, sur les tremblements de terre, les marées, etc., et il est devenu professeur d'astronomie et de philosophie expérimentale à Cambridge (1883), membre du conseil du Bureau de météorologie (1885). Parmi ses travaux, nous citons : *De l'influence des transformations géologiques sur le mouvement de l'axe de la terre* (1876); *De l'histoire primitive de la terre* (1878); *Théories et prévisions des marées* (1882); etc.

DARWINELLA (*rou-i-nel* — de Darwin, n. pr.) n. f. Genre d'éponges cornées (céraospongiés), famille des aplysidiés, comprenant des jolies formes de la mer Adriatique, rameuses, dont l'espèce type est la *darwinella aurea*. (Chez les darwinella, les spicules siliceuses sont des étoiles à trois ou quatre pointes, et les fibres ne sont pas entrelacées en réseaux.)

DARWINIA (*rou-i* — de Darwin, n. pr.) n. f. Genre de crustacés amphipodes, famille des gammaridés, comprenant des crevettes voisines des *gammarus*, avec la tête se continuant en rostre, les antennes supérieures plus grandes que les inférieures, et l'extrémité de la nageoire caudale lacéeolée. (L'espèce type du genre, *darwinia compressa*, habite les côtes d'Angleterre.)

DARWINIE (*rou-i-ni* — de Darwin, n. pr.) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, comprenant vingt espèces, qui croissent dans l'est de l'Australie. (Plusieurs sont cultivées dans les serres pour leur élégance.)

DARWINIEN, **ENNE** (*rou-i-ni-in, èn*) adj. Qui a rapport au darwinisme : *Doctrine DARWINIENNE*.

DARWINISME (*rou-i-nissm'*) n. m. Système philosophique, destiné à expliquer la formation des espèces par les théories évolutionnistes que Darwin a mises en faveur.

— **ENCYCL.** Les théories évolutionnistes sont antérieures à Darwin; Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire et bien d'autres avaient déjà entrepris d'expliquer la formation des espèces. Mais leurs explications étaient incomplètes, et les adversaires de l'évolutionnisme avaient beau jeu contre elles. L'apparition du livre de Darwin fut l'aurore d'une époque nouvelle pour la biologie. Sa contribution à l'étude de l'évolution est si importante que « darwinisme » est, aujourd'hui, presque synonyme de « évolutionnisme ». V. ce mot.

Darwin ne s'est pas préoccupé de l'origine même des variations, question qui avait passionné Lamarck. Il s'est contenté de constater que ces variations se produisent normalement dans la nature, et, par son principe de la *sélection naturelle*, d'offrir aux évolutionnistes le moyen d'expliquer comment, de la production même de ces variations, résulte fatalement une adaptation progressive des espèces. Le principe de Darwin a été mal compris d'abord par beaucoup de gens (Flourens l'accusait de téléologisme). Aujourd'hui, il a conquis la faveur; mais on discute sur l'étendue à accorder au domaine des variations que Quatrefages, par exemple, a voulu limiter à l'intérieur même de l'espèce considérée comme fixe. Voici la théorie darwinienne :

En vertu de la reproduction, caractère essentiel de la vie, le nombre des individus vivants tend à s'accroître sans cesse; or le milieu terrestre est limité, la quantité d'aliments est limitée; il est donc impossible que le nombre des êtres croisse sans limite; il faut que beaucoup meurent, restituant ainsi au milieu les matières alimentaires employées à leur construction; d'où la nécessité de la *lutte pour l'existence* (struggle for life). Les êtres vivants luttent sans cesse, soit contre les êtres vivants, soit contre les conditions destructives du milieu ambiant. Beaucoup succombent dans la lutte; quelques-uns subsistent; il est évident que ces derniers étaient les mieux armés pour le combat, les plus parfaitement adaptés aux conditions de milieu. Donc, étant donnée la variabilité normale des êtres, il est certain que les individus d'une génération

qui persisteront seront naturellement ceux qui étaient le plus aptes à persister dans les conditions considérées. C'est la loi évidente de la persistance du plus apte.

Tout se passe donc comme si, entre les produits variés d'une génération, la nature intelligente effectuait un choix, ou, comme on dit en anglais, une *sélection*. D'où l'expression de *sélection naturelle* qui a prévalu, quoique sa forme téléologique ait prêté le flanc à des interprétations illégitimes comme celle de Flourens.

L'observation quotidienne nous montre, dans la nature, une tendance à la variation; c'est vrai, et c'est ce qui permet à la *sélection naturelle* de s'exercer, mais cette variabilité des produits d'une génération n'exclut pas l'hérédité, qui fait que les enfants ressemblent plus à leurs parents qu'à des étrangers. Sans l'hérédité, qui fixe les variations conservées par la sélection, le principe de Darwin serait insignifiant.

Voici un caractère A, utile dans les conditions considérées, qui apparaît fortuitement dans quelques-uns des produits d'une génération de l'espèce B. Les individus pourvus de ce caractère seront favorisés d'autant dans la lutte pour l'existence; ils persisteront au détriment de ceux de leurs frères qui n'ont pas le caractère A, et, quand ils se reproduiront, il y aura bien des chances pour qu'ils se reproduisent, malgré leur variabilité incertaine, la plupart de leurs enfants soient pourvus du caractère A. La sélection naturelle, intervenant dans cette nouvelle génération, tendra encore, si les conditions de milieu sont les mêmes, à faire disparaître les individus dépourvus du caractère A, et ainsi de suite, de sorte qu'au bout de quelques générations, le caractère A sera fixé dans l'espèce B, acquis par l'espèce B. Autrement dit, la sélection naturelle guide la variation dans la voie du progrès, de l'adaptation progressive.

Le même raisonnement explique la disparition des formes intermédiaires, dont l'absence, rendant discontinu la série des êtres, a été l'un des arguments invoqués contre la théorie évolutionniste.

Darwin attribuait au hasard l'apparition de la plupart des caractères utiles, mais il ne niait pas la possibilité de la fixation, dans une espèce, de caractères acquis par les individus sous l'influence directe des conditions de milieu. (V. LAMARCKISME.) Les néo-darwiniens, plus intransigeants, nient l'hérédité possible des caractères autres que les *caractères congénitaux*, et en cela ils semblent avoir tort contre les néo-lamarckiens.

La question de l'hérédité des caractères acquis est l'une des plus discutées aujourd'hui; mais, quelle que soit l'origine des variations qui apparaissent chez les jeunes individus d'une génération, le principe de la sélection naturelle ne s'y applique pas moins dans toute son intégrité.

Darwin a aussi introduit dans la science le principe secondaire de la *sélection sexuelle*, bien moins important et bien plus discutable que celui de la sélection naturelle. Enfin, sa théorie des *gemmules* en fait un des plus considérables partisans de l'explication de l'hérédité par les *particules représentatives*. — Quelle que soit l'étendue que l'on doive attribuer au domaine des variations (en dedans ou en dehors de l'espèce), le principe de la sélection naturelle, dans sa large simplicité, est l'une des plus vastes conceptions de la biologie.

— **BIBLIOGR.** — Edm. Perrier, *la Philosophie zoologique avant Darwin* (Paris, 1888); de Quatrefages, *Darwin et ses précurseurs* (Paris, 1889); *les Emules de Darwin* (Paris, 1895).

DARWINISTE (*rou-i-niss'*) n. m. Partisan du système physiologique de Darwin.

DARWINITE (*rou-i*) n. f. Arsénure naturel de cuivre; variété de whiteyite.

DASANTHÈRE n. f. Bot. Syn. de FENTSTÉMOM.

DASAS, peuples de l'Inde ancienne, ennemis des Aryas, que l'on suppose être la race dravidienne autochtone, contre laquelle les conquérants aryens eurent à lutter, pied à pied, pendant des siècles. — *Un, une* DASA.

— **ENCYCL.** Dans la littérature post-védique, le nom de *dasa* devient synonyme d'« esclave », et paraît s'appliquer aux Goudras et hors-castes. Quelques indians croient pouvoir les identifier avec les Dasuyus, être maléfiques et redoutables, que le Rig-Véda dépeint comme des athées, ennemis des dieux, perturbateurs du sacrifice, mangeurs de chair humaine.

DASCH n. m. Comm. Nom que l'on donne, sur les côtes ouest de l'Afrique, aux objets ajoutés comme cadeaux aux pacotilles vendues.

DASCHKOV (Catherino ROMANOVNA), née comtesse DE VORONZO, écrivain russe, née à Pétersbourg en 1743, morte près de Moscou en 1810. Attachée toute jeune à la personne de la grande-duchesse Catherino, elle devint, à dix-huit ans, l'âme de la conspiration contre le tsar Pierre III. Après l'assassinat de celui-ci et l'avènement au trône de Catherine II, elle quitta la cour, par suite des dissentiments survenus entre elle et la nouvelle tsarine, et se mit à parcourir l'Europe occidentale, où elle se lia avec les célébrités littéraires de l'époque; notamment avec Voltaire, qu'elle vit à Ferney, en 1771. De retour à Saint-Pétersbourg, où elle fut bien reçue par Catherine II, elle y fonda une Académie des sciences sur le modèle de l'Académie française. Elle fut nommée par Catherine présidente de la nouvelle compagnie, et prit une large part à l'élaboration de l'*Encyclopédie* russe. Après la mort de Catherine, elle fut exilée par le tsar Paul. Ayant recouvré sa liberté, elle se retira dans sa propriété, près de Moscou, où elle mourut en 1810. — En dehors de travaux historiques et littéraires publiés dans les périodiques, M^{me} Daschkov a écrit plusieurs pièces dramatiques. Mais l'œuvre capitale, est ses *Mémoires*, publiés après sa mort par M^{me} Bradford en langue anglaise, sous le titre de : *Mémoires, edited from the originals by Mrs. W. Bradford* (1810).

DASCILLE ou **DASCILLUS** (*sil-luss*) n. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des pomacentridés comprenant des formes très comprimées et courtes, à préopercule dentelé, à dents en velours, habitant les mers chaudes du globe. On connaît trois ou quatre espèces de *dascilles*, dont la plus commune, argentée, rayée de noir, est répandue depuis la côte orientale de l'Afrique jusqu'en Polynésie; c'est le *jeûne* des vieux auteurs.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *dascillines*, comprenant des formes de taille moyennne, assez convexes, oblongues, dont on connaît

redoublent de vie et de relief. et, jusqu'en 1875, il a continué à faire grouiller ses masques. En 1875, il devint aveugle, et dut demander une pension à l'Etat.

La musée du Luxembourg possède de Daumier un groupe plein d'esprit et de force : *les Volcurs et l'Anc*.

DAUMONT (Arnulph), savant médecin français, né à Grenoble en 1720, mort en 1800, professeur à la faculté de médecine de Valence. Il a rédigé un grand nombre d'articles pour la grande *Encyclopédie* de d'Alembert et publié divers écrits.

Daumont (ATTRIAGE à LA). V. AUMONT.

DAUN, bourg d'Allemagne, prov. du Rhin (Prusse occidentale), au pied sud de l'Eifel, sur le Lieser; 820 hab.

DAUN ou DHAUN, vieille famille noble allemande, émergee en Autriche au XVII^e siècle, originaire d'un château près du bourg de Daun. Souche : RICHARD DE DAUN (1101-1136); elle se divisa au XVI^e siècle en trois branches, dont deux s'éteignirent. Deux membres de la troisième prirent du service en Autriche; élevés au rang de comte (1655) par Ferdinand III. — De l'un deux, Philip Ernst, descendant : WIERICH PHILIP LORENZ, comte de Daun, prince de Thiano, marquis de Rivoli, né en 1668, mort en 1741 à

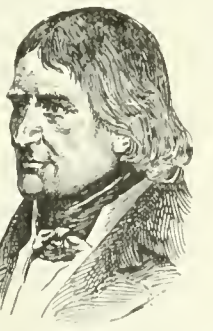


J. M. L. Daun.

Vienne, général autrichien devenu célèbre dans les guerres de succession d'Espagne (1701-1714). Il chassa Villars d'Italie, conquit le royaume de Naples dont il fut deux fois vice-roi (1708 et 1713); devint feld-marschal et grand d'Espagne, il envahit le Dauphiné, fut gouverneur des Pays-Bas (1728) et de Milan (1733) qu'il dut céder aux Français. — Son fils, JOSEPH-MARIE-LEOPOLD DAUN, héritier de tous ses titres, né en 1705, mort en 1766, d'abord lieutenant dans le régiment de son père, fit les campagnes contre les Turcs et la guerre de succession de Pologne (1733-1738), et arriva à la renommée, dans la guerre de succession d'Autriche (1741-1748), où il chassa les Français de Bohême. (Auteur, en 1749, d'un règlement pour la réorganisation de l'armée, fondateur et directeur de l'académie militaire de Wiener-Neustadt, feld-marschal (1754), il fut surnommé le *Fabius Cunctator autrichien*, à la suite de ses victoires pendant la guerre de Sept ans; à Kolin (1757), il chassa de Bohême Frédéric II, qui reconut en lui son plus dangereux adversaire; il gagna la bataille de Hochkirch en 1758, celle de Maxen en 1759, commanda l'armée de Silésie en 1762 et fut nommé président du conseil supérieur de guerre. Général de talent, mais trop circonspect et trop prudent, il excellait surtout à découvrir les hommes nécessaires aux postes dans l'armée. Le 56^e régiment d'infanterie de ligne austro-hongroise porte son nom, depuis 1888.]

DAUNIE (lat. *Apulia Daunia* ou *Damiorum*), ancienne contrée de l'Italie, au N. de l'Apulie, limitée au N. et à l'E. par l'Adriatique, à l'O. par le Biferno, le pays des Samarites et des Hirpins, au S. par le Corvaro et la Peucétie. Les villes principales en étaient : Argos Hippium, Canaes et Venusia. Elle devait son nom à Daunus, chef illyrien qui s'empara du pays. Il donna au Grec Diomède sa fille et un vaste terrain appelé de la *Champs de Diomède*. C'est aujourd'hui la province napolitaine de *Terra di Bari*, avec partie de la Capitanate.

DAUNOU (Pierre-Claude-François), érudit et homme politique français, né à Boulogne-sur-Mer en 1761, mort à Paris en 1840. Il entra chez les oratoriens, quoique sans vocation religieuse, et professa dans les collèges de son ordre. Dégagé de ses vœux par la Révolution, qui avait supprimé les ordres religieux, il accepta néanmoins un poste dans le diocèse de Paris; il avait approuvé la constitution civile du clergé. Elu à la Convention en 1792, il siégea parmi les modérés et ne vota pas la mort de Louis XVI. Ayant protesté contre le procès des girondins, il fut emprisonné. Délivré après le 9-Thermidor, il rentra à la Convention et y joua un rôle actif. Organisateur de l'Institut, il en fit partie en 1795. Il collabora à la constitution de l'an III, et, nommé au conseil des Cinq-Cents, il fut chargé d'organiser la république romaine. Bieo qu'il eût, disait-il, la passion de la liberté, il accepta, sur la demande de Bonaparte, de rédiger la constitution de l'an VIII, et se contenta de blâmer tacitement les abus de pouvoir du Premier Consul. Nommé membre du Tribunal, il en fut exclu en 1802, mais devint plus tard archiviste de l'Empire. Il avait refusé d'être censeur impérial. Destitué en 1815, il obtint une chaire d'histoire et de moral au Collège de France (1819), mais, en 1830, il quitta ce poste pour celui d'archiviste du royaume. Quoique sans ambition politique, il fut élu député de 1818 à 1834, et pair de France en 1839. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il mourut en pleine activité intellectuelle. Peu fait pour l'action, modéré en tout, d'un caractère austère, Daunou était un travailleur infatigable. Il a publié : *De l'Influence de Boileau sur la littérature française* (1787); *Essai sur l'Instruction publique* (1793); *Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société* (1819).



Daunou.

Il collabora à la publication des *Historiens de la France*, et écrivit, pour l'*Histoire littéraire de la France*, un grand nombre de notices sur les XI^e et XIII^e siècles et un remarquable *Discours sur l'Etat des lettres en France au XIII^e siècle*.

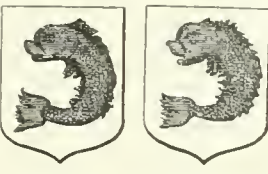
DAUNUS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques. DAUNUS, fils de Pilumnus et de Danaé, fut le père ou l'aïeul de Turnus, roi des Rutules. — DAUNUS, fils de Lycœon, quitta l'Arcadie, sa patrie, et vint, avec ses deux frères Iapix et Peucéties, s'établir dans l'Italie orientale, d'où ils expulsèrent les Ausonnes. — DAUNUS, Illyrien chassé de son pays, alla s'établir dans l'Apulie et devint roi d'une partie de cette contrée, qui, de son nom, s'appela *Daunie*. (On raconte que Diomède, jeté par une tempête en Apulie, y fut très bien accueilli de Daunus, qui lui donna en mariage sa fille Eriippe. Ce Daunus est souvent confondu avec le précédent.)

DAUPHIN (dô — du lat. *delphinus*, même sens) n. m. Zool. Genre de mammifères cétacés carnivores dentelés, famille des *delphinidés*, tribu des *delphininés*, comprenant des formes allongées et fines, de taille moyenne, à bec très long, séparé du front par un sillon en forme de V, et ayant deux vertèbres cervicales soudées. N. m. vulgaire des poissons du genre coryphène. N. insecte peu connu, qui habite Saint-Domingue. N. Syn. de DAUPHINCULE, genre de coquille marine.

Antiq. Masse de plomb, en forme de dauphin, que les anciens suspendaient aux antennes de leurs galères, pour les laisser tomber sur les navires ennemis durant le combat. N. Image de poisson qu'on plaçait sur la spina du cirque, à Rome, à chaque nouvelle course.

Artill. anc. Nom donné, jusque vers la fin du XVIII^e s., aux anses des canons, qui figuraient souvent l'animal de même nom.

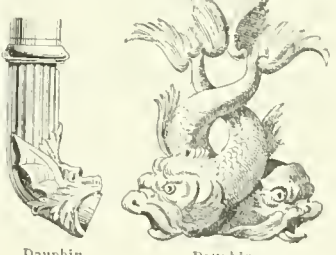
Blas. Pièce héraldique représentant un dauphin. Il est *pâmé*, quand sa queue est béante; *couché* ou *versé* quand sa queue et sa tête sont tournées vers la pointe de l'écu; *allumé*, lorsque son œil est d'un émail particulier; *lorté*, lorsque ses anneaux sont d'un émail particulier. Sa tête s'appelle *hure*. Il peut être encore *contourné*.



D'argent au dauphin d'azur. D'argent au dauphin pâmé d'azur.

Comm. Sorte d'étoffe en laine. N. Variété de fromage fabriqué dans les environs d'Avessens et remarquable par la finesse de son goût.

Const. Partie inférieure d'un tuyau de descente recourbé, qui sert à rejeter les eaux dans un caniveau. On donne également ce nom à la pierre que l'on place au pied d'un tuyau de descente, creusé d'une sorte de caniveau pour diriger et retourner les eaux. Cette dénomination, qui date de longtemps, s'applique en général à tous les coudes des tuyaux de descente.



Dauphin (const.). Dauphins (motif de fontaine du XVI^e s.).

Hist. Titre féodal, qui provient peut-être du symbole que quelques seigneurs avaient adopté et qu'ils portaient dans leurs armes. V. art. sur.

Iconogr. Image de dauphin qui dans les monuments chrétiens, est le symbole de la migration des âmes, la figure de Jésus, l'attribut de saint Lucien.

Mar. Pièces symétriques placées de chaque côté de la quille et en reliant les différentes parties. Syn. de JOTTEREAU.

Papet. Variété de papier blanc, portant dans son filigrane la figure d'un dauphin.

Pyrotechn. Pièce d'artifice qui s'enfonce dans l'eau et en ressort.

Encycl. Zool. Les *dauphins*, dont on connaît plus de douze espèces réparties dans toutes les mers, ne dépassent guère 3 mètres de long; ils vivent par troupes comme les marsouins et fréquentent surtout dans les régions tempérées et tropicales; ils sont ordinairement bruns ou gris



A, dauphin.



Dauphin.

foncé en dessous, blancs en dessus, parfois entièrement d'un gris sale (*delphinus Malayana* [océan Indien]). L'espèce qui remonte le plus au nord, jusqu'en Ecosse, est le *delphinus delphis*, dauphin des anciens. La plus petite est le *delphinus roseiventris*, des parages néo-guinéens, qui ne dépasse guère 1^m,50 de long. On détruit ces animaux par quantités énormes pour en tirer de l'huile, comme de tous les cétacés grands et petits. Leurs meurs sont celles des marsouins.

Symb. Dans l'antiquité païenne, le *dauphin* était regardé comme l'ami des hommes; on rapportait même

qu'il en avait sauvé plusieurs des flots. C'était sur des dauphins que les artistes anciens représentaient les âmes infortunées voguant vers les îles fortunées. Cette idée de salut attachée à cet animal, cette affection supposée qu'il témoignait aux mortels, cette fonction qu'on lui attribuait de mener les âmes au bonheur éternel, tout cela explique que les premiers chrétiens aient fait du dauphin, dans leur symbolique, l'image du Sauveur, Jésus-Christ. D'autant que le dauphin était considéré comme un poisson, et que les chrétiens primitifs voyaient dans le mot *ἰχθύς* (en grec *poisson*), l'anagramme de la phrase grecque *Ιησους Χριστος, Θεου υιος, Σωτηρ*, c'est-à-dire Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Depuis les catacombes jusqu'à nos jours, le dauphin a servi à l'ornementation des monuments chrétiens.

DAUPHIN, INE (dô) adj. Bibliogr. Qui a travaillé ou ad *ad usum Delphini*: *Les critiques DAUPHINS*. N. Qui appartient, qui est relatif aux ad *ad usum*: *Une édition DAUPHINE*.

Hist. *Gendarmes dauphins*. Nom donné à un corps de la maison militaire du Dauphin, fils de Louis XIV, créé en 1686.

n. m. Ouvrage imprimé pour l'usage du grand Dauphin: *L'édition des DAUPHINS, qui contient 64 volumes in-4^e, coûté 400.000 livres*. V. AD USUM DELPHINI.

DAUPHIN (dô), titre que prit, vers le milieu du IX^e siècle, le seigneur suzerain de la province du *Dauphiné* et qui, depuis 1349, fut donné aux fils aînés des rois de France, puis, par extension, aux fils aînés des vrais Dauphins, quand ceux-ci venaient à mourir avant de ceindre la couronne royale. (C'était originairement un surnom, qui devint un titre comme celui de comte ou de marquis. Les comtes de Viennois le portèrent depuis Guigue IV (mort en 1142), et les comtes d'Avargne depuis Guillaume VII, qui prit ce titre en 1152.)

n. et adj. m.: *Guigue, DAUPHIN du Viennois*. Louis XV, *encore DAUPHIN*.

ENCYCL. Le *Dauphin* occupait dans le royaume le premier rang après le roi, et les honneurs les plus grands lui étaient décernés. A l'époque de Louis XIV, le Dauphin était communément appelé « Monseigneur », sans autre qualification, de même que le frère du roi était appelé « Monsieur ». La femme du Dauphin était la *Dauphine*. Voici la succession des princes qui ont porté le titre de *Dauphin*:



Couronne du Dauphin.

Dauphins du Viennois. — Le premier qui porta ce titre fut Guigue IV, lequel épousa Marguerite, fille d'Etienne, comte de Bourgogne. (Il combattit, comme beaucoup de princes de sa race, le comte de Savoie, et mourut en 1142 à La Bussière, d'une blessure reçue sous les murs de Montmélan.) Son fils, Guigue V, lui succéda sous la tutelle de sa mère Marguerite. (Guigue V reprit la guerre contre la Savoie, mais un traité de paix intervint. Il mourut, jeune encore, en 1162, au château de Vizille, ne laissant qu'une fille de sa femme, Béatrix de Montferrat. Cette fille, Béatrix, épousa, en secondes noces, Hugues III, duc de Bourgogne, dont elle eut André, qui fonda la deuxième race des dauphins du Viennois.) Hugues III mourut en 1192. André épousa Béatrix, fille du comte de Forcalquier, dont il se sépara. De Béatrix de Montferrat, il eut Guigue VI. Celui-ci épousa Béatrix, fille de Pierre de Savoie, qui lui donna Jean I^{er}. Il est à noter que Guigue VI est le premier qui mit l'emblème du Dauphin dans ses armes. Jean mourut, âgé de moins de vingt ans, en 1283. Le Dauphiné passa entre les mains d'Anne, sœur de Jean I^{er}. Celle-ci épousa Humbert de La Tour, qui fonda la troisième race des Dauphins du Viennois. Humbert mourut, en 1307, laissant le trône au fils qu'il avait eu de sa femme Anne, à Jean II. Celui-ci fut un des meilleurs souverains du pays. Son fils, Guigue VII, lui succéda en 1318. Guigue VII, étant mort sans enfant (1333), eut pour successeur son frère Humbert II. Ce fut celui-ci qui céda le Dauphiné à la France, en 1349. A partir de cette date, les fils aînés des rois de France portèrent le titre de Dauphin.



Seau du dauphin Charles V.

Dauphins de France. — Ce furent Charles V; Charles VI; Charles de France (mort en 1386) et ses frères: Charles (mort en 1400), Louis (mort en 1415), Jean (mort en 1416) et Charles VII; Louis XI, puis son fils Joachim, mort dans la première enfance; Charles VIII et Jean de ses fils, tous deux nommés Charles.

Louis XII monta sur le trône sans avoir été dauphin. Il eut deux fils, morts au bas âge, qui portèrent le titre. Puis le nom fut donné au fils de François I^{er}, nommé François, mort en 1536. Puis venaient successivement: Henri II, François II. Henri IV ne fut pas dauphin. Nous trouvons sous son règne Louis XIII. La série se continue par Louis XIV, Louis, dit le *grand Dauphin* (mort en 1711), Louis, duc de Bourgogne (mort en 1712); le fils de celui-ci, Louis, duc de Bretagne, mort en 1712; le frère de celui-ci, qui devint Louis XV; Louis, fils de Louis XV, mort en 1765; Louis XVI; Louis-Joseph, fils de Louis XVI, mort en 1789; Louis-Charles, duc de Normandie, connu sous le nom de Louis XVII; enfin, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils de Charles X.

Les faux dauphins. — On donne ce nom aux individus qui ont tenté de se faire passer pour le fils de Louis XVI, mort au Temple en 1795. Le nombre en est assez considérable, les principaux sont les suivants: Jean-Marie Hérivaux, fils d'un tailleur, qui naquit à Saint-Lô (Manche) en 1781 et mourut en 1812, à l'hospice de Bicêtre, où la police de Napoléon l'avait fait enfermer; Mathurin Bruneau, un sabotier, né à Vezins en 1781; Henri Louis-Hector Hébert, se disant baron de Richemont et duc de Normandie, né près de Rouen, mort vers 1835; l'un de ceux qui occupent le plus l'attention; Karl Wilhelm Napoléon, d'une famille juive de la Prusse polonaise, mort à Delft en 1817, dont les descendants émettent encore des prétentions au trône de France; enfin, en 1867, est

les principaux épisodes de la vie de David. Le combat de David avec Goliath et David triomphant ont été représentés par une foule d'artistes. La plus belle œuvre, dans ce genre, est la colossale statue de marbre de Michel-Ange. À gauche de la porte d'entrée du Palais-Vieux, à Florence, commencée en 1501. Santa Maria del Fiore possédait depuis longtemps un bloc énorme de marbre de Carrare, dont plusieurs sculpteurs avaient vainement essayé de se servir. Michel-Ange répondit de tirer de ce marbre une figure sans aucune pièce de rapport. Il faut admirer, dans cette statue, la noblesse de l'attitude, l'énergie, l'éloquence de la forme, la science consommée et le fini du travail, plutôt que l'exacte représentation d'un personnage historique. En 1502, Michel-Ange fut chargé par le gonfalonier Soderini d'exécuter, pour Florence, une statue également de David, mais en bronze, qui a disparu depuis. Nous mentionnerons encore une statue de *David vainqueur*, par Donatello, placée au musée des Offices.

Parmi les peintures, il faut signaler le *David tuant Goliath*, tableau à double face, par Daniel de Volterra, au Louvre. Daniel de Volterra, rapporte Vasari, modela en terre un groupe de *David combattant Goliath*, et peignit ensuite sur une ardoise les deux faces opposées de cette composition. Le jeune David, vêtu d'une courte tunique, dont la partie supérieure laisse les épaules à découvert, lève un énorme coutelas sur le géant terrassé entre ses jambes et qu'il a saisi aux chevilles. La coloration est inégale. Mais le dessin est robuste, profondément étudié.



David tuant Goliath, d'après Daniel de Volterra. (1^{re} face).

Le Louvre possède encore : *David vainqueur de Goliath*, par le Guide; un *David sacré roi par Sanniel*, de Claude Lorrain; *David jouant de la harpe*, tableau du Dominiquin; *David accueillant Abigail*, par Louis LeClerc; *David vainqueur de Goliath*, marbre de Francheville, etc. Au musée de Dresde, nous trouvons des tableaux de D. Feti, de Piazzetta, de G.-G. Diamanti et de Al. Turchi, qui représentent *David tenant la tête de Goliath*. Le même sujet a été traité par Giorgione, par Caravage, par Romanelli, par Pietro della Vecchia (Vienne), et par Poussin (musée de Madrid).



David tuant Goliath, d'après Daniel de Volterra. (2^e face).

Le musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, contient le célèbre tableau de Van der Werf, *David et Abisaï* (ou *Abigail*), sujet risqué, mais peinture achevée. — En Angleterre, les préraphaélites, notamment D.-G. Rossetti et Rooke, ont consacré l'histoire de David dans quelques-unes de leurs plus belles toiles. — En France, les Salons récents ont vu maintes représentations originales de David : tel le *David* de Gustave Moreau (1878), d'une si mélancolique et poétique majesté; tel le *David vainqueur*, statue, par Antonin Mercié (1892). Le jeune père remet au fourreau l'épée recourbée avec laquelle il a tranché la tête du géant et pose le pied sur cette tête monstrueuse, géante sur le sol. Mercié a fondu deux choses : une imitation libre de Donatello, et une étude tellement exacte qu'en certaines parties elle pourrait éveiller l'idée d'un moulage pris sur le vie.

David (NOUVEAU NÉ) [le]. Parmi les amulettes les plus célèbres, il faut placer une médaille portant des signes cabalistiques, que les cabalistes appelaient le *Boucher de David*. Kircher et le P. Montfaucon en ont donné la figure; elle passait pour avoir une grande puissance, et pour préserver de toutes sortes de malheurs.

David, tragédie de Klopstock, représentée en 1772. Cette œuvre mot en relief les défauts de l'auteur sans ses qualités. Il s'était proposé, en l'écrivant, de ramener par elle ses compatriotes à la Bible comme à une source de sentiments religieux; mais la pompe du style, non soutenue par la vigueur des idées, n'est pas faite pour servir le but de l'auteur.

David pénitent, cantate à trois voix seules, chœur et orchestre, écrite par Mozart sur paroles italiennes d'un auteur inconnu, fut exécutée au Burgtheater, de Vienne, les 13 et 15 mars 1785. C'est une œuvre célèbre du maître.

DAVID, philosophe arménien du v^e siècle, surnommé l'Invincible et, par les Grecs, Philothée. Elève du patriarche Isaac I^{er} et de Mesrob, il fut envoyé par ses maîtres à Edesse, Constantinople, Athènes et Alexandrie, où il continua ses études. On a de lui des *Commentaires* sur Aristote, Porphyre, etc., des *Homélie* et des *Lettres*. Son œuvre est peu originale, mais elle est précieuse pour

avoir servi de lien entre la philosophie des Grecs et celle des Arabes.

DAVID (saint), archevêque de Ménévie et patron du pays de Galles (Angleterre), mort, d'après les uns, en 544, et d'après les autres, en 601. Fils de Xantus, prince de la Cérésique (Cardiganshire) et de sainte Nua, il fut promu au sacerdoce et se retira dans l'île de Wight. Il fonda un assez grand nombre de monastères, dont le principal était situé dans la vallée de Ross, près de Ménévie. Ses religieux s'appliquaient sans relâche au travail des mains; et même, pour rendre le travail plus méritoire en le rendant plus pénible, ils cultivaient la terre sans employer d'animaux domestiques. David fut appelé, malgré lui, au siège de Ménévie. Cette ville s'appela plus tard, de son nom, Saint-David. Il mourut dans un âge très avancé. — Fête le 1^{er} mars.

DAVID ou **DAVIDES**, nom de six rois de Géorgie, de la dynastie des Bagratides : **DAVID I^{er}** (950-980) régna conjointement avec son oncle Bagrad III (960-1014). — **DAVID II**, le *Réparateur*, vainquit à plusieurs reprises les Turcs Seldjoukides et les Arabes (1089-1125). — La reine Thamar, fille de Georges IV, épousa Soslan, qui prit le nom de **DAVID III**, sous lequel il régna de 1193 à 1209. — **DAVID IV** et **DAVID V**, fils de Georges IV, régnèrent de 1243 à 1272; ils étaient sous la domination des Mongols.

DAVID I^{er}, roi d'Ecosse, né en 1084, mort en 1153. Monté sur le trône en 1124, il défendit les droits de Mathilde, fille de Henri I^{er} Beauclerc, à la couronne d'Angleterre, contre son compétiteur Etienne de Blois. Mais il fut vaincu par ce dernier à la bataille de Cotton-Moor ou de l'Etendard. Les chroniqueurs Orderic Vidal et William de Newburg représentent David I^{er} comme le protecteur du clergé; il fonda de nombreux monastères de l'ordre de Cîteaux et cinq évêchés.

DAVID II, roi d'Ecosse. V. BRUCE (David né).

DAVID de Dinant, théologien et philosophe scolastique du xii^e siècle. Originaire de Dinant, sur la Meuse, il ne paraît pas avoir enseigné publiquement. Il vivait dans l'intimité du pape Innocent III, qui goûta son esprit subtil. On peut placer sa mort un peu avant l'an 1209. Son livre, intitulé *Quaterni* ou *Quaternuli*, n'existe plus; Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin en ont conservé quelques extraits. Il y développait, à l'aide d'Aristote, tout en prétendant rester orthodoxe, un système hardi, une sorte de panthéisme, qui annonce par certains détails celui de Michel Servet et, par d'autres, celui de Spinoza. Il passa assez inaperçu bien qu'Albert le Grand parle d'un disciple de David, nommé Bandoïn, avec lequel il aurait lui-même discuté, et que saint Thomas raconte que plusieurs philosophes de son temps défendaient encore la doctrine de David.

DAVID EL-DAVID ou **DAVID EL-ROÏ** (le *Voyant*), illuminé juif du xii^e siècle, natif d'Amaria (Arabie). Il acquit une grande influence sur les juifs du mont Haph-tan, à qui il persuada qu'il était le Messie et qu'il fit révolter contre le roi de Perse (1161). Incarcéré, il s'évada et fut tué par son beau-père.

DAVID, négus d'Abyssinie, mort en 1401. Son règne n'est remarquable que par les deux guerres qu'il eut à soutenir successivement contre les émirs Ilakk-Eddén et Saad-Eddin. Vainqueur de ce dernier à Zeila, il le fit périr, annexa ses possessions à l'Abyssinie et y transforma les mosquées en églises.

DAVID, négus d'Abyssinie, né en 1500, mort vers 1540. Il monta sur le trône en 1507, avec son aïeule Hélène comme régente. Celle-ci implora l'assistance des Portugais contre les musulmans de Sélim I^{er} qui, après avoir conquis l'Egypte, menaçaient d'envahir l'Abyssinie. Le roi de Portugal chargea, en 1520, Roderigo de Lima de contracter une alliance avec les Abyssins. Accueilli avec les plus grands honneurs, il resta six mois à la cour du négus. Mais les secours du Portugal n'arrivèrent qu'après que les musulmans eurent occupé le pays; David dut s'enfuir dans les montagnes. Il y mourut de misère peu de temps après, laissant le trône à son fils Clodius.

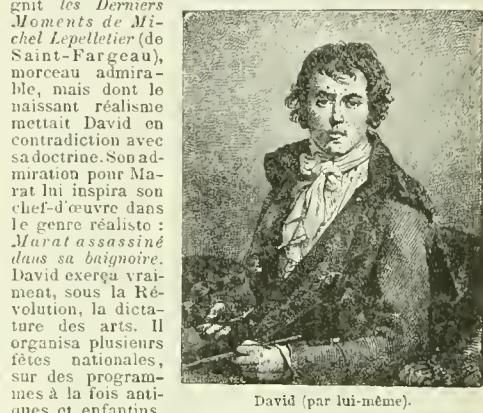
DAVID II Comnène, dernier empereur de Trébizonde. Monté sur le trône en 1458 à la mort de son frère Jean IV, au détriment de son neveu encore enfant, il se montra incapable de lutter contre Mahomet II. Au lieu d'organiser la résistance, il se borna à solliciter l'appui de l'Occident, à nouer avec les Turcomans blancs une inutile alliance, et quand, en 1461, les Turcs parurent devant sa capitale, il capitula sans presque se défendre. Pourvu d'un apanage en Thrace, il éveilla bientôt par ses intrigues les soupçons du sultan; appelé à Constantinople, sommé de se convertir à l'islam, il refusa courageusement, et fut mis à mort avec ses sept fils et son neveu entre 1466 et 1472.

DAVID (Gérard), peintre flamand, né à Oudewater (Hollande), vers 1460, mort à Bruges en 1523. Ce peintre, tombé en oubli, et dont les œuvres étaient confondues avec celles de Memling, n'est connu que depuis les travaux de James Weale, en 1866. Il fut reçu en 1483 dans la corporation de Saint-Luc, et, en 1501, promu à la dignité de doyen. Il fut enterré sous la tour de l'église Notre-Dame de Bruges. Voici quelques-unes des œuvres qu'on a pu lui restituer avec certitude : à Bruges, l'*Histoire du juge prévaricateur*, en deux panneaux, peintures vigoureuses et d'un fini merveilleux; au musée de Rouen, la *Généalogie de la Vierge* (à l'angle supérieur de gauche est le portrait du peintre); à la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, *Jésus descendu de la croix*; de plus, le *Baptême de Jésus-Christ*, à Bruges, et enfin, le grand triptyque du palais municipal de Gênes, la *Vierge et l'Enfant entre saint Benoît et saint Jérôme*. Ces divers morceaux sont d'un magnifique coloris. Gérard David a joué un grand rôle dans l'histoire des primitifs flamands. On connaît aussi de lui des miniatures.

DAVID de POMIS, médecin et linguiste juif, né à Spolète en 1525, mort vers 1600. Il exerça son art à Rome et à Venise. Ses principaux ouvrages sont : *De sensum affectibus* (Venise, 1588), et surtout *Germe de David* (1587), dictionnaire hébraïque, précieux pour ses savantes remarques.

DAVID TZUON, rabbin italien, né à Modène vers la fin du xvi^e siècle. On a de lui, sous le titre de *Devar thou* ou *Verbum bonum* son *Dictionariorum vocabulariorum communium* (1606), ou dictionnaire hébreu-italien.

DAVID (Jacques-Louis), peintre français, né en 1748 à Paris, mort à Bruxelles en 1825. Il entra comme élève dans l'atelier de Boucher, son grand-oncle, qui le confia au peintre Vien. Ce ne fut qu'au cinquième concours pour le prix de Rome, en 1775, qu'il obtint le premier prix. Vien, nommé directeur de l'Académie de France à Rome, enmena son élève. David revint à Paris en 1780. Il peignit le *Bélisaire*, qui le fit admettre comme agrégé à l'Académie royale de peinture. En 1783, parut l'*Andromaque pleurant la mort d'Hector* (son tableau de réception). Vers la fin de 1783, David avait reçu du directeur des bâtiments du roi la commande d'un tableau représentant le *Serment des Horaces*. Cet ouvrage fut exposé au Salon de 1785. David envoya au Salon suivant (1787), la *Mort de Socrate*. En 1788, il exécuta les *Amours de Paris et d'Hélène* (Louvre). Le tableau des *Lecteurs rapportant à Brutus les corps de ses fils* mit de nouveau en relief son énergie sombre. David prit, dès l'origine, l'intérêt le plus vif à la Révolution. Il exposa un dessin à la plume (1789), lavé au bistre, représentant le *Serment du Jeu de Paume*. Il ébaucha ensuite ce dessin en peinture sur une toile de 10 mètres de largeur sur 6^m,65 de hauteur. Cette ébauche, non terminée, se voit au Louvre. Nommé membre de la Convention, il se signala par le républicanisme le plus exalté. Sur sa proposition, la Convention supprima l'Académie de Rome, David vota la mort de Louis XVI. Il peignit les *Derniers Moments de Michel Lepelletier* (de Saint-Fargeau), morceau admirable, mais dont le naissant réalisme mettait David en contradiction avec sa doctrine. Son admiration pour Marat lui inspira son chef-d'œuvre dans le genre réaliste : *Marat assassiné dans sa baignoire*. David exerça véritablement, sous la Révolution, la dictature des arts. Il organisa plusieurs fêtes nationales, sur des programmes à la fois anti-antiques et enfantins.



David (par lui-même).

Déjà membre du comité d'instruction publique et du comité de sûreté générale, David fut nommé à la présidence de la Convention. Il était complètement dévoué à Robespierre. Arrêté après le 9-Thermidor, il fut rendu à la liberté et obtint de rentrer à la Convention. Dès lors, il s'enferma dans son atelier pour exécuter son tableau des *Sabines* (Louvre). A cette époque, David commença le portrait de Bonaparte; il ne le termina jamais et n'eut que le temps d'ébaucher la tête, fort ressemblante. Après Marengo, David exécuta le portrait équestre de Bonaparte *gravissant le Saint-Bernard*. Devenu empereur, Napoléon nomma David son premier peintre, et lui commanda quatre grands tableaux destinés à la décoration de la salle du Trône : le *Couronnement*, la *Distribution des aigles*, l'*Entrée de l'empereur à Notre-Dame* et l'*Entrée de l'empereur à l'Hôtel de Ville*. Les deux premiers ont seuls été peints.

Pendant la première année de la Restauration, David vécut retiré, cherchant à se faire oublier. Il n'hésita pas, pendant les Cent-Jours, à signer les *Actes additionnels*. A la seconde Restauration, il fut condamné à l'exil. Il se fixa à Bruxelles, où il exécuta : *l'Amour quittant Psyché*; *Télémaque et Eucharis*; la *Colère d'Achille*; *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*; *Apelle peignant Campaspe* (non terminé) et divers portraits. David mourut à Bruxelles. Sa famille voulut ramener son corps dans la terre natale; le gouvernement des Bourbons refusa de laisser passer le cercueil à la frontière. Ses restes furent inhumés dans l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles. Jamais, peut-être, l'influence d'un maître n'a été plus forte que celle que David exerça, pendant plus de trente ans, sur l'école française. La réaction qu'il inaugura contre l'art du xviii^e siècle était nécessaire. Le talent de David a deux faces : la face doctrinaire, représentée par les *Sabines*, la face vivante représentée par le *Marat*, le *Lepelletier* et le *Sacre*, et d'incomparables portraits. Ce qu'il y eut de plus funeste en David, ce fut son école qui a provoqué la révolution romantique de 1820.

— Un petit-fils de l'artiste, JACQUES-LOUIS-JULES DAVID (1829-1886), élève de Cogniet et Picot, peintre assez distingué, a publié, en 1880, un important ouvrage sur son grand-père : *le Peintre Louis David, souvenirs et documents inédits*, avec une suite d'eaux-fortes d'après ses œuvres. Delcèuze, ami et élève de David, a publié sur lui un très intéressant ouvrage : *Louis David, son école et son temps*.

DAVID (Louis), harpiste français, né à Paris vers 1765. Attaché à la musique particulière de Louis XVI, il a publié un certain nombre de compositions pour son instrument; entre autres, treize sonates, dont quelques-unes avec violon, des airs variés, etc. On connaît aussi de lui des recueils de romances avec accompagnement de harpe.

DAVID (Pierre-Laurent-Jean-Baptiste-Etienne), poète français, né à Falaise en 1772, mort à Paris en 1846. Il fut nommé, sous l'Empire, consul général à Smyrne, où, par sa fermeté, il empêcha 2.000 Grecs d'être massacrés par les Turcs. De retour à Falaise, il fonda une Académie. On lui doit, entre autres ouvrages, deux poèmes : *l'Alexandrie* ou *la Grèce vengeuse* (1827-1829); la *Bataille d'Iéna* (1808).

DAVID (Charles-Louis-Jules), helléniste et administrateur, fils du peintre Louis David, né et mort à Paris (1783-1854). Il fut nommé, en 1810, sous-préfet de l'arrondissement de Stade (département des Bouches-de-l'Elbe), qu'il administra jusqu'en 1814. En 1815, l'accompagna à Bruxelles son père, exilé comme royaliste. En 1816, il se rendit en Grèce, où il se maria. Il professa successivement à Chio (1816) et à Smyrne (1818-1820). Il revint alors en France, où il publia un *Parallèle synoptique des langues grecques ancienne et moderne* (1820) et une *Méthode pour étudier la langue grecque moderne* (1821). De 1831 à 1840, il professa la littérature grecque à la faculté des lettres de Paris.

DAVIDSONITE — DAVOUT

DAVIDSONITE (de Davidson, n. pr.) n. f. Silicate naturel d'alumine et de glucinum. Variété bacillaire de beryl.

DAVIEL (Jacques), oculiste français, né à La Barre, près d'Evreux, en 1693, mort à Genève en 1762. Il se distingua dans l'épidémie de peste qui sévit en 1720 à Marseille, exerça longtemps ensuite la chirurgie dans cette ville, et, à partir de 1728, se consacra aux maladies des yeux. Le premier, il a tracé les règles exactes de l'extraction de la cataracte, et la majeure partie de sa gloire est due à son habileté dans cette opération. Il a pu écrire; il faut cependant citer de lui : Lettres sur les maladies des yeux (1748); Mémoire sur une nouvelle méthode pour guérir la cataracte par extraction. Une statue, due au sculpteur Alph. Guillaux, lui a été érigée à Bernay en 1891.

DAVIEL (Alfred), magistrat français, né à Evreux en 1800, mort en 1856, petit-neveu du précédent. Après la révolution de Juillet, Daviel fut appelé au poste d'avocat général près la cour de Rouen; mais il se démit de ses fonctions au bout de trois ans, pour reprendre la place qu'il occupait au barreau. Nommé procureur général en 1850, Daviel eut, pendant quelques semaines, en 1851, le portefeuille de la justice, et fut élevé à la dignité de sénateur en 1854. Son principal écrit est le Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau (1824).

DAVIER (vi-é — de Davi, anc. forme du nom pr. David) n. m. Chir. Instrument employé pour arracher les dents sans appuyer sur l'os maxillaire, ni sur les dents voisines.

— Art vétér. Davier à bascule de Plasse, Forte tenaille servant à l'extraction des molaires du cheval.

— Mar. Pièce de bois servant autrefois à supporter les pattes de l'ancre. « Rouleau mobile en bois ou en fer, placé sur un navire ou dans une embarcation, pour permettre aux cordages de courir facilement sans frottement. (Les chaloupes ont un davier d'étrave et un davier d'étambot.)

— Techn. Barre de fer munie d'anneaux et de crampons, qui sert à saisir et à transporter sur l'enclume la pièce que l'on veut forger. « Outil dont le tonnelier se sert pour faire entrer les cerceaux. « Instrument de menuisier formé d'une barre de fer coudée à l'un des bouts, portant une pièce mobile et servant à serrer et à assembler les pièces.

— Encycl. Chir. Les davieres sont d'un usage courant dans la chirurgie dentaire, sous le nom de « davieres américaines ». Leurs mors sont de formes diverses appropriées aux diverses sortes de dents de chacune des mâchoires. On appelle « davier universel », un davier construit de manière à pouvoir servir à l'extraction de toutes les dents des deux mâchoires. Les davieres présentent sur les autres instruments d'extraction l'avantage de ne prendre appui ni sur les dents voisines de celle qu'on extrait ni sur le maxillaire. La dent étant bien saisie entre les mors au-dessous de la couronne, l'opérateur tire la dent en lui imprimant de légers mouvements de rotation autour de son axe. D'autres davieres sont construits en vue de diverses opérations chirurgicales intéressant les os.

DAVIES. Biogr. V. RHESE.

DAVIES (John), littérateur anglais, né à Londres en 1679, mort en 1732. Il fut principal du collège de la Reine, à Cambridge, et chanoine d'Ély. Il joignait à une vaste érudition une remarquable sagacité. On lui doit d'excellentes éditions avec notes d'ouvrages de Cicéron, des Dissertations de Maxime de Tyr, etc.

DAVIESSELLA (vi-sèl) n. f. Genre de molluscoides brachiopodes testacardines, famille des productidés, comprenant de grandes coquilles arrondies, bombées. (Les daviesella sont fossiles dans le carbonifère; l'espèce type, daviesella Llangollenensis, provient de l'Amérique du Nord.)

DAVIESIE (zl) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des podalyriées, comprenant un quarantaine d'espèces, qui habitent l'Australie. Syn. de NORYE.

DAVIESITE (vi) n. f. Oxychlorure naturel de plomb.

DAVIGNAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 25 kil. d'Ussel, près du Pont-Rouge, affluent de la Lozège; 1.083 hab. Houille.

DAVIGNON (Hugues), versificateur français. Il exerçait au Puy, en 1630, la profession d'avocat. On ne sait de lui que ce que nous en apprend le titre de son poème en trois chants : La Velayade ou Délicieuse merveille de l'image de Notre-Dame du Puy et du Velay (1630). Le premier livre seul contient la Velayade, qui expose les principaux événements dont le Velay a été le théâtre et l'histoire des hommes qui l'ont illustré.

DAVILA (Enrico Caterino), historien, né à Pieve di Sacco, près de Padoue en 1576, mort en 1631. Son père, chassé de Chypre par les Turcs, acquit les bonnes grâces de Catherine de Médicis. Le jeune Enrico, d'abord page de Henri III, se distingua ensuite devant Mondour et Amiens (1597). De retour en Italie, il passa au service de Venise avec trois cents hommes et, chargé de commandements importants, il obtint la restitution de son titre héréditaire de « comte de Chypre ». Il fut tué dans une querelle par un maître de poste, à Saint-Michel, près de Vérone, et immédiatement vengé par son fils Antonio. Son Historia delle guerre civili di Francia... (1634), divisée en quinze livres, est l'ouvrage le plus remarquable sur les années 1559 à 1598.

DAVILA (Charles), médecin et général, né à Parme en 1828, mort à Bucarest en 1884. Davila fut envoyé par le gouvernement français en mission en Roumanie, sur la demande du prince Stirbey, pour organiser les hôpitaux et le service sanitaire dans ce pays. Le prince Conza le

nomma général. Après la révolution de 1866, Davila joua, comme pacificateur, un rôle considérable dans les troubles séparatistes qui éclatèrent en Moldavie. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, Davila s'enrola comme volontaire dans la Société de la Croix-Rouge et rendit de grands services dans les hôpitaux français.

DAVILLE n. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des dilleniacees, tribu des hibbertiées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent au Brésil. (Les davilles sont toutes sarmentueuses et volubiles, à feuilles alternes et décurrenles; les fleurs, jaunes et odorantes, sont disposées en grappes terminales ou axillaires.)

DAVILLIER (Jean-Charles, baron), collectionneur et historien d'art français, né à Rouen en 1823, mort à Paris en 1883. Il mit à profit sa très grande fortune pour voyager, recueillant en chemin des objets d'art de toute sorte. Il constitua ainsi, dans son hôtel de la rue Pigalle, une des plus riches collections du monde. Membre de la Société des antiquaires de France, commissaire spécial aux Expositions universelles de 1867 et de 1878, il a publié : Histoire des faïences hispano-mauresques et reflets métalliques (1861); Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille, etc. (1863); le Cabinet du duc d'Annoy et les Amateurs de son temps (1870); une Vente d'actrice sous Louis XV; Mademoiselle Laquerre, de l'Opéra; les Porcelaines de Sévres de M^{me} du Barry (1870); réimpression et annotation de l'Amateur, comédie en un acte écrite en 1766 par Barthe (1870); L'Espagne (1874), superbe volume dont Davillier rapporta les documents d'un voyage fait dans la Péninsule en compagnie de Gustave Doré; Fortuny, sa vie, son œuvre, sa correspondance (1874). Il préparait une Histoire de l'orfèvrerie espagnole, qu'il a laissée inachevée.

DAVIOUD (Gabriel-Jean-Antoine), architecte, né à Paris en 1823, mort en 1881. Il obtint le second prix de Rome en 1849. Sa première œuvre fut le théâtre d'Etampes. Il fut nommé, en 1851, conducteur des travaux de la mairie du Panthéon et, en 1871, inspecteur général des travaux d'architecture de Paris. Le bois de Boulogne lui doit les pavillons des gardes, le kiosque de l'île, le Pré-Catelan, la restauration du moulin de Longchamp, le Jardin d'acclimatation, etc.; c'est sur ses plans qu'ont été exécutés et embellis plusieurs squares, qu'on a construit la fontaine Saint-Michel, ainsi que plusieurs autres fontaines. Il a restauré celle du Château, construit le pont du parc Monceau, le Théâtre-Lyrique et le théâtre du Château; il a donné le plan du monument colossal érigé en l'honneur de dom Pedro sur la Grande-Place de Lisbonne. Enfin, on lui doit, ainsi qu'à son collaborateur Bonrdais, le palais du Trocadéro, construit pour l'Exposition de 1878. Davioud a publié : le Bois de Boulogne architectural, avec Vacquer (1860).

DAVIS n. m. Tonnell. V. DAVIM.

DAVIS (DÉTROIT ou CANAL DE), large détroit de l'Amérique du Nord, séparant le Groenland à l'E. de la Terre de Baffin à l'O., et faisant communiquer l'Océan Atlantique avec la mer de Baffin. Dans sa partie la plus resserrée, il a 320 kilomètres de large. Il fut découvert en 1585 par le navigateur Davis. Les deux côtés du détroit sont occupés par de hautes montagnes et presque entièrement dépourvus de végétation.

DAVIS (John), navigateur anglais, né à Sandridge (comté de Devon) vers 1550, mort dans le détroit de Malacca en 1605. Il exécuta, entre 1585 et 1587, trois voyages dans le but de chercher un passage au nord-ouest. Dans le premier (1585), il traversa le détroit qui porte son nom, et, en poursuivant sa navigation vers le sud, découvrit un large détroit qui lui sembla être l'annonce d'un passage vers l'Asie. Arrêté par d'épais brouillards et par des vents contraires, il revint en Angleterre et en repartit, en 1586, pour poursuivre sa découverte; mais, ne trouvant pas le passage cherché, il redescendit vers le sud en longeant la côte américaine, constatant seulement l'existence d'innombrables bras de mer. Au cours d'un troisième voyage (1587), il longea les côtes occidentales du Groenland jusque par 72° 12' lat. N., puis traversa toute l'étendue de mer qui sépare cette grande terre de l'archipel arctique américain. Il parvint jusqu'à l'entrée du détroit d'Hudson, puis regagna l'Angleterre. Après avoir accompagné le capitaine Cavendish dans son désastreux voyage dans les mers du sud, il fit cinq voyages aux Indes orientales, et y fut tué par des pirates japonais. Davis avait inventé un octant dont on se servit pour prendre la hauteur du soleil en mer jusqu'à l'invention du sextant par Hadley. Il avait aussi publié une Description hydrographique de l'univers (1595), et les Secrets du marin (1595). On doit à ce navigateur la reconnaissance de la moitié de la baie de Baffin, et des notions précises sur les rivages et les habitants de cette baie.

DAVIS (Edward), aventurier et navigateur anglais de la fin du xv^e siècle, qui succéda au capitaine John Cook comme commandant d'une expédition de flibustiers dans la mer du Sud (1684-1688), fit pendant quelque temps des îles Galapagos son point de ravitaillement, puis, après avoir été battu par une flotte espagnole envoyée contre lui, regagna l'Angleterre en découvrant une île basse que l'on suppose être l'île de Pâques.

DAVIS (sir John Francis), administrateur et sinologue anglais, né à Londres en 1795, mort en 1890. Il entra dans l'administration des colonies, devint inspecteur général du commerce en Chine, puis gouverneur de l'établissement de Hong-Kong. Sa bonne administration lui valut, en 1845, le titre de « baronnet ». Davis a publié : San-yu-loo or the Three dedicated Rooms (1815); Chinese novels (1822); Chinese moral maxims (1828); On the poetry of the Chinese (1829); the Fortunate Union (1829); etc. Son ouvrage the Chinese (1836) eut un très grand succès.

DAVIS (Charles-Henri), hydrographe américain, né à Boston en 1807, mort en 1877. Il a étudié les ports du littoral des États-Unis, dirigé, de 1849 à 1856, la publication de l'American Ephemeris and nautical Almanach, donné

une traduction de la Théorie des mouvements des corps célestes, de Gauss (1856), et publié d'intéressantes Observations sur les lois des marées.

DAVIS (Jefferson), homme d'Etat américain, né dans le Kentucky en 1808, mort à la Nouvelle-Orléans en 1889. Il devint, en 1845, membre de la Chambre des représentants de Washington, et s'y fit remarquer par ses théories esclavagistes. Il fit la campagne du Mexique (1847) avec le grade de colonel, et se distingua en diverses rencontres, notamment à Monterey. Elu sénateur, il combattit le fédéralisme. En 1853, il acceptait les fonctions de ministre de la guerre et il fit preuve, en ce poste, d'une extraordinaire activité. Réelu sénateur par le Mississippi, en 1857, il fut l'un des membres les plus violents du parti qui, après l'élection du président Abraham Lincoln, soutint qu'aucune conciliation n'était possible entre les États du Sud et ceux du Nord et qui poussa à la sécession. En 1860-1861, la Caroline du Sud, le Mississippi, la Floride, l'Alabama, la Louisiane, la Géorgie se séparèrent de l'Union, et Jefferson Davis était élu président de la Confédération aussitôt formée par ces États sous le nom de « Confédération sudiste ». Énergique, habile, infatigable, il créa des armées, les équipe, les anime. Peu s'en faut qu'il ne triomphe, et, lorsque sa cause est perdue, il résiste encore pendant deux ans. Après la chute de Richmond (1865), il s'enfuit. Fait prisonnier, il est détenu au fort Monroe pendant deux ans. Remis en liberté, il se tint depuis dans la vie privée. Il était presque oublié, lorsqu'en 1887 l'avènement des démocrates au pouvoir lui donna l'occasion de parcourir l'Alabama et la Géorgie en prononçant des discours où il retraçait, avec un enthousiasme communicatif, les grands épisodes de l'histoire de la Confédération. Cette histoire il l'a écrite, avec une inévitable partialité, dans son ouvrage the Rise and Fall of confederate government (1881).



Jefferson Davis.

DAVISON (James William), critique musical anglais, né et mort à Londres (1813-1885). Il publia un certain nombre de compositions, et devint critique musical du « Times », où, pendant plus de trente ans, ses jugements étaient considérés comme des oracles, en même temps qu'il dirigeait une feuille spéciale, « the Musical World ». Davison prit une part fort importante à la création des célèbres Monday popular Concerts de Londres, dont il rédigea jusqu'à sa mort les programmes analytiques.

DAVITE n. f. Sulfate hydraté naturel d'alumine. Variété d'alunogène.

DAVITT (Michael), homme politique irlandais, né à Straide (Mayo) en 1846. Il est, comme le fut Parnell, un des principaux champions du home rule. Condamné, en 1876, à quinze ans de prison, comme un des chefs du féminisme, et gracié en 1879, il recommença à faire de l'agitation, s'appliquant surtout à créer la Ligne irlandaise, principal moyen d'action des partisans du home rule contre l'Angleterre. Condamné de nouveau à la prison, en 1881, quand fut inauguré le régime de coercition, il en sortit en 1882. De nouveau en liberté, il recommença, s'appuyant sur Parnell, son agitation contre l'Angleterre, et publia, en 1885, son ouvrage intitulé Leaves from a prison diary. En 1892, il fut élu député aux Communes par la circonscription de Meath (nord), mais son élection fut annulée comme viciée par des menées cléricales; puis il fut élu à Cork (nord-est), mais donna peu après sa démission; enfin, aux élections de 1895, il fut élu à Kerry (est).

DAVOLI, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]); 3.000 hab. Récolte de soie et de coton.

DAVONE n. f. Argot. Prune.

DAVOS, village de Suisse (canton des Grisons), dans la vallée du même nom, à 20 kilom. de Coire. Ch. de f. reliant Davos à Landquart. La vallée de Davos est entourée de hautes montagnes qui ont entravé pendant longtemps les relations avec les pays d'alentour. Station d'hiver très fréquentée par les malades de la poitrine.

DAVOUT (Louis-Nicolas), duc d'AUERSTADT et prince d'ECKMÜHL, maréchal de France, né à Annoux (Yonne) en 1770, mort à Paris en 1823. Il entra en 1781 à l'École militaire de Paris, et devint, en 1788, sous-lieutenant au régiment de Champagne (cavalerie). En 1789, il embrassa avec



Davout.

ardeur la cause de la Révolution et se fit élire chef d'un bataillon de volontaires de l'Yonne (1792). Ses brillants services dans les armées du Nord (1792), de Belgique (1793), du Rhin (1795-1797), d'Égypte (1798-1799) lui valurent successivement le grade de général de division (1800), le commandement de la cavalerie de l'armée d'Italie (1800-1801), le bâton de maréchal de France (1804) et le grand cordon de la Légion d'honneur (1805). La campagne d'Autriche lui permit de se distinguer comme commandant du 3^e corps de la Grande Armée; celle de Prusse (1806) lui fournit l'occasion de s'illustrer en battant à Auerstædt, avec des forces inférieures de moitié, le gros des troupes prussiennes (14 oct.). Sa fortune fut dès lors rapide; gouverneur du grand-duché de Varsovie en 1807, duc d'Auerstædt en 1808, prince d'Eckmühl en 1809 à la suite de la campagne d'Autriche, il commanda, en 1810, l'armée d'Allemagne et prit, en 1812, une part brillante à la campagne de Russie. Pendant la campagne de 1813, il commanda la ville de Hambourg, qu'il défendit avec un incomparable fermeté contre les Russes, jusqu'à la chute de Napoléon.

DÉCORATIONS

FRANCE

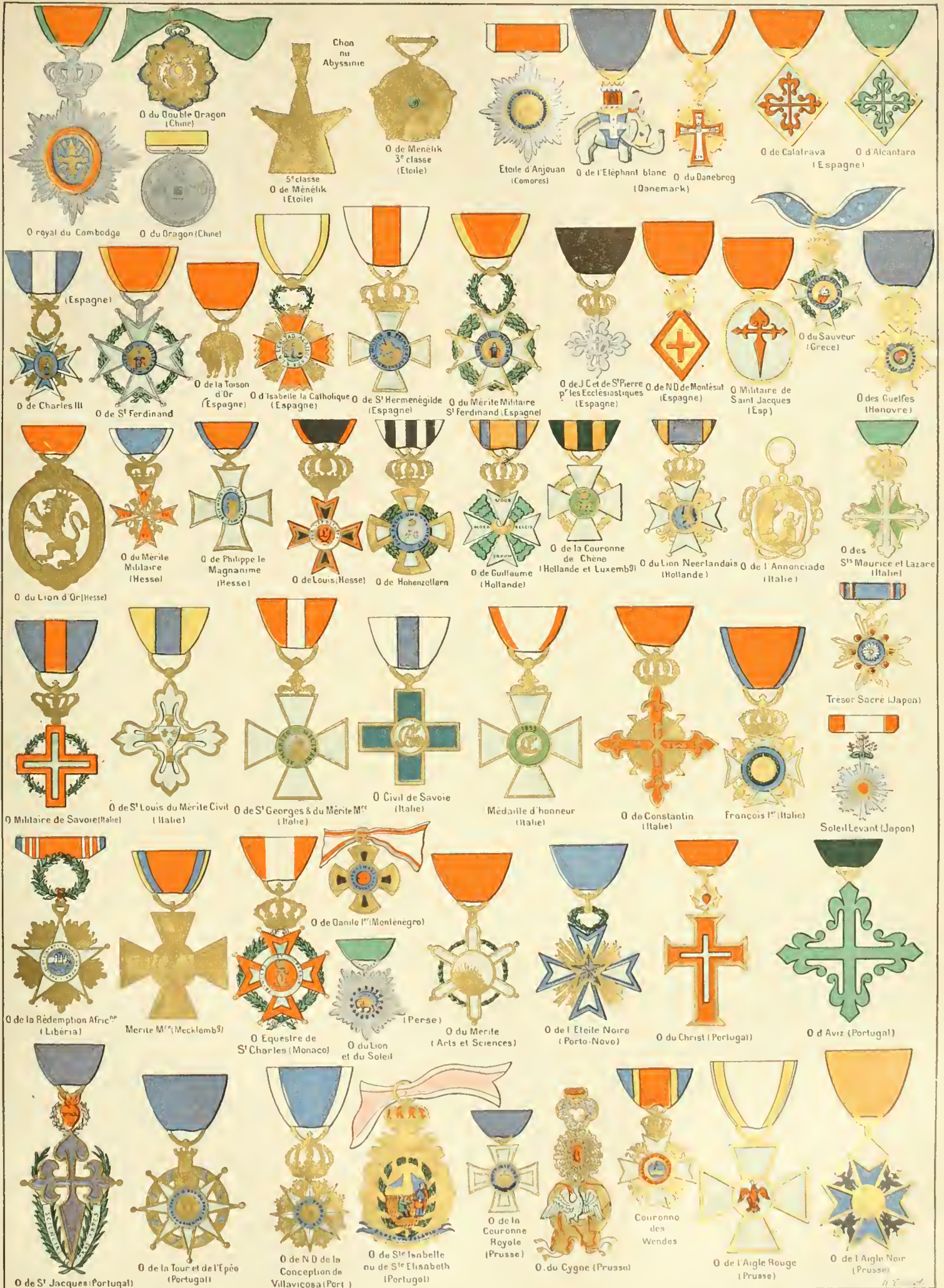


ÉTRANGER



DÉCORATIONS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



Voir à leur ordre alphabétique la Notice consacrée à chacune des principales décorations.

Dräger frères, Imp., Paris.

DÉCORATIONS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



DELAFOSSE (Gabriel), minéralogiste français, né à Saint-Quentin en 1796, mort à Paris en 1878. Il occupa une chaire de minéralogie à la faculté des sciences de Paris...

DELAFOSSE (de Delafosse, n. pr.) n. f. Aluminate naturel de magnésie; variété cuprifère du spinelle.

DELAGE (Marie-Yves), zoologiste français, né à Avignon (Vaucluse) en 1834. Il fut nommé, en 1883, professeur à la faculté des sciences de Caen, et, en 1886, remplaça Milne-Edwards à la Faculté de Paris.

DELAGOA (BAIE), baie de l'Afrique orientale, sur l'océan Indien. V. LOURENÇO-MARQUES (baie de).

DÉLAI (lê — subst. verbal de délayer, pour dilayer) a. m. Temps accordé pour faire une chose, ou à l'expiration duquel on sera tenu de faire cette chose.

— Dr. Temps reconnu nécessaire et accordé par la loi, le juge ou les parties, pour accomplir une obligation, produire un acte, comparaître devant le juge.

— ENCYCL. Dr. L'observation des délais a pour sanction la déchéance ou la nullité, quelquefois même des dommages-intérêts ou le rejet de la taxe, lorsqu'il s'agit d'un acte tardivement signifié.

Délai de grâce. C'est celui que le juge, en considération de la position du débiteur, peut, dans certains cas, accorder pour l'exécution de l'obligation, ou pour le paiement.

Délais de la justice divine (Des), dialogue de Plutarque. — On cause d'Epicure et de ses objections contre la Providence.

DÉLAÏEMENT n. m. Linguist. V. DÉLAYEMENT.

DÉLAINAGE (lê-naj) n. m. Opération ayant pour but d'enlever la laine des peaux de mouton après l'écorchage de l'animal tué, afin d'utiliser séparément la laine et le cuir.

— ENCYCL. Le délainage s'opère le plus souvent mécaniquement, au moyen d'un appareil composé de deux cylindres, dont l'un, recouvert de caoutchouc, reçoit la peau à délainer; ce cylindre tourne à proximité d'un second cylindre dont la surface est munie de lames hélicoïdales qui coupent au ras du cuir la toison et l'étaient.

DÉLAINE a. m. Variété de mousseline de laine.

DÉLAÏNER (lê-nê — du préf. priv. dê, et de laine) v. a. Arboric. Enlever la laine qui a servi à fixer une greffe en écusson sur le sujet.

— Techn. Procéder au délainage.

Se délaïner, v. pr. Etre délaïné, perdre sa laine.

DÉLAÏR (Paul), littérateur, poète et auteur dramatique français, né à Montreaux-fant-Yonne (Seine-et-Marne) en 1812, mort à Paris en 1891. D'abord comptable, il entra à l'administration des beaux-arts, fut commissaire des expositions, et enfin conservateur du musée de sculpture du Trocadéro.

DÉLAÏRÉE (lê-rê) n. f. Genre de plantes, famille des composées hélianthées-sénéciées, dont l'espèce type habite le Mexique; on l'appelle vulgairement LIÈRE D'ÉTÉ.

DÉLAÏS n. m. Dr. anc. Syn. de DÉLAÏEMENT.

DÉLAÏSSEMENT (lê-sè-man) n. m. Action de délaïser, d'abandonner; résultat de cette action.

— Fig. Abandon, renoncement à. LE DÉLAÏSSEMENT des vieux préjugés est un pas vers les idées saines. (Salvaudy.)

— Dr. et comm. Abandon que l'on fait d'un bien ou d'un droit. Délaïssement par hypothèque, Abandon que fait un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, pour se libérer des poursuites d'un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé.

— Dr. marit. Acte d'un assuré qui abandonne à l'assureur la chose assurée, en réclamant de celui-ci, et par avance, le paiement de ses droits.

— ENCYCL. Dr. Lorsque l'acquéreur d'un immeuble veut s'affranchir des dettes hypothécaires ou privilégiées qui affectent cet immeuble, deux voies lui sont ouvertes: il peut ou purger, ou délaïser sans réserve. S'il se refuse à payer, à purger ou à délaïser, chaque créancier hypothécaire peut faire vendre l'immeuble après commandement au débiteur originaire et sommation au tiers détenteur.

— Tout tiers détenteur qui n'est pas personnellement obligé, comme celui qui s'est porté caution par exemple, peut faire le délaïssement.

Le délaïssement n'est qu'un simple abandon de la détention matérielle de l'immeuble. Après adjudication de l'immeuble et paiement des créanciers, l'excédent libre du prix devra profiter à l'acquéreur qui a délaïssé l'immeuble.

— Dr. marit. En droit maritime, le délaïssement ne peut avoir lieu que quand les risques de mer ont été connus. Il a pour effet de transporter à l'assureur, qu'il accepte ou non, la propriété des objets assurés ou de ce qu'il en reste, de le subroger entièrement aux droits de l'assuré, et, ou même temps, de l'obliger à payer à ce dernier le montant intégral de son assurance.

— Ce principe est restreint aux conditions énumérées par la loi: 1° prise du navire; 2° naufrage, c'est-à-dire perte totale du navire par submersion; 3° bris du navire; 4° innavigabilité par fortune de mer, c'est-à-dire l'impossibilité où se trouvent le navire de continuer sa route et le capitaine d'en affréter un autre pour continuer le trajet; 5° arrêt de puissance (embargo); 6° perte ou détérioration des trois quarts des objets assurés; 7° cas où il s'est écoulé un temps déterminé sans que l'assuré ait reçu des nouvelles du navire (C. comm., art. 373 et 374).

DÉLAÏSSER (lê-sé — du préf. dê, et de laisser) v. a. Abandonner, quitter: DÉLAÏSSER un travail. Abandonner, laisser sans aucun secours: Vous me DELAÏSSEZ, mon Dieu, mais je ne vous DELAÏSSERAI point. (Bourdal.)

— Eo T. de dr., Renoncer à une chose dont on était en possession: DÉLAÏSSER un héritage. Ne pas continuer, renoncer à: DÉLAÏSSER des poursuites.

— Substantif. n. m. Action de délaïser. Abandon, état de délaïssement: La saison des chaleurs augmente le DÉLAÏSSER de la cité. (Chateaub.)

Délaïssé, ée part. pass. du v. Délaïsser. — Substantif. Personne délaïssée par les hommes ou par le sort: La nature refuse à ces DÉLAÏSSÉS jusqu'aux facultés les plus vulgaires. (Passy.)

Se délaïsser, v. pr. Etre délaïssé, abandonné: Une œuvre en bonne voie ne doit pas se DÉLAÏSSER. S'abandonner, se laisser les uns les autres sans assistance: Les hommes, même par intérêt, ne devraient jamais se DÉLAÏSSER.

— SYN. Délaïsser, laisser. Laisser marque une séparation pure et simple; délaïsser ajoute à cette idée celle d'un abandon total qui ne permet plus à la personne d'attendre des secours ou des consolations d'aucun côté.

— Abandonner, quitter, renoncer. V. ABANDONNER.

DÉLAÏSTRE (François-Nicolas), sculpteur français, né et mort à Paris (1746-1832). Prix de Rome en 1772, il fut agréé à l'Académie, mais ne devint pas académicien. Ses œuvres les plus importantes sont: Phocion, au musée de Bordeaux; une Vierge, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs; le Roi Joseph, à Versailles; des bas-reliefs au Panthéon; etc.

* DÉLAÏSTRE (Louis-Jean-Désiré), graveur français, né et mort à Paris (1800-1871). On cite de lui: Hercule combattant le fleuve Achéloüs, d'après le groupe célèbre de Bosio; le Naufrage de la Méduse, d'après Géricault; Raphaël et la Fornarina, d'après A. Devéria; etc.

DÉLAÏTAGE (lê-taj) ou DÉLAÏTEMENT (lê-tè-man) rad. délaïter] n. m. Opération ayant pour objet d'extraire du beurre les parties fluides qui sont restées dans la masse. Résultat de cette opération.

DÉLAÏTER (lê — du préf. priv. dê, et de lait) v. a. Débarrasser du petit-lait: DÉLAÏTER le beurre.

Se délaïter, v. pr. Etre, devenir délaïté.

DÉLAÏTEUSE (lê-tè-zè) n. f. Machine employée, dans la méthode danoise, pour éliminer le petit-lait retenu entre les globules de beurre. (La délaïteuse, importée du Danemark par Piltier, permet d'épurer le beurre granulé par la baratte, et de le mettre en motes sans recourir au malaxage à la main.)

DÉLALAIN, famille d'imprimeurs et libraires parisiens: NICOLAS-AUGUSTIN, le premier de la famille fut reçu libraire en 1764. — Son fils, JACQUES-AUGUSTE (1774-1852), acquit, en 1808, le fonds d'imprimerie et de librairie des Barbou. — Il eut pour successeur son fils AUGUSTE-HENRI-JULES (1810-1877), qui fut un des promoteurs du Cercle de la librairie et de l'imprimerie, et président de la Chambre des imprimeurs. On lui doit, entre autres écrits: Législation de la propriété littéraire et artistique (1858); Législation française et belge de la propriété artistique et littéraire (1851); Recueil des conventions conclues par la France pour la reconnaissance des droits de propriété littéraire et artistique (1866); Histoire de la propriété des brevets d'imprimeur (1869); etc.

A sa mort, la maison passa entre les mains de ses fils: HENRI MARIE, né en 1838, et PAUL-AUGUSTE, né en 1840. Ils entreprirent l'impression du Chartularium universitatis Parisiensis, dont l'édition est due au P. Denio et à E. Chatelet. On doit encore à Paul Delalain: l'Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires composant la collection du Cercle de la librairie (1888), et, en collaboration avec Lyon-Caen, les Lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique (1890).

DÉLALANDE (Pierre-Antoine), naturaliste et explorateur français, né à Versailles en 1787, mort en 1823. Do

ces voyages, surtout du dernier, pendant lequel il visita le pays des Hottentots, la Cafrerie; il rapporta une immense quantité de minéraux. On a de lui: Précis d'un voyage entrepris au Cap de Bonne-Espérance (1822).

DELAMALLE (Gaspard-Gilbert), avocat au parlement, né à Paris en 1752, mort en 1834. Ruiné sous la Révolution, la réorganisation des tribunaux lui permit de rétablir sa fortune. Il devint bâtonnier de l'ordre des avocats (1806), conseiller de l'Université en 1808, conseiller d'Etat en 1811, et, sous Charles X, inspecteur général des écoles de droit. On a de lui: Plaidoiers choisis et œuvres diverses (1827); un Essai d'institutions oratoires (1816 et 1822).

DELAMARCHE (Charles-François), géographe français, né à Paris en 1740, mort en 1817. Il améliora les ouvrages destinés à l'enseignement de la géographie et composa différents ouvrages, dont le meilleur est un Traité de la sphère et de l'usage des globes célestes et terrestres (1790). — Son fils, Félix Delamarche, a fait paraître un Atlas de la géographie ancienne, du moyen âge et moderne (1829).

DELAMARE (Nicolas), juriconsulte français, né en 1639, mort à Paris en 1723. Il joua un rôle important dans les affaires de la révocation de l'édit de Nantes, puis comme inspecteur général de la librairie. A la demande du président de Lamoignon, il entreprit son grand ouvrage sur la police de Paris: Traité de la police, où l'on trouve l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent, œuvre magistrale. Delamaré se ruina à cette publication. Elle fut continuée par Leclerc du Brillet. En 1788, la bibliothèque du roi acquit les documents que Delamaré avait réunis pour la composition de son ouvrage.

DELAMARRE (Louis-Gervais), agronome français, né à Mello (Oise) en 1766, mort à Paris en 1827. D'abord procureur au Châtelet, il se livra à l'agronomie. Il a publié: Traité de la culture des pins (1826), et Historique de la création d'une richesse millionnaire par la culture des pins (1826).

DELAMARRE (Théodore-Casimir), journaliste et député français, né à Dancourt (Seine-Inférieure) en 1797, mort à Paris en 1870. Devenu banquier, il fut nommé régent de la Banque de France en 1821. En 1844, Delamarre acheta « la Patrie », journal qui se vendit près de deux millions, vingt ans après. En 1848, Delamarre rendit, au moyen de « la Patrie », d'importants services au prince-président. Il fut, en 1852, député de la Somme.

DELAMBRE (Jean-Baptiste-Joseph), astronome, né à Amiens en 1749, mort à Paris en 1822. Il n'avait pas moins de trente-six ans lorsqu'il commença à étudier l'astronomie sous Lalande, qui se plaisait à dire, plus tard, que Delambre était son meilleur ouvrage. Ses tables d'Uranus lui valurent, en 1790, le prix de l'Académie. En 1792, il fut élu à l'unanimité membre de l'Académie, après avoir présenté ses tables des satellites de Jupiter et celles de Saturne. Il fut chargé avec Méchain, par l'Assemblée constituante, de mesurer l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone; cette opération ne put être terminée qu'en 1799. Membre de l'Institut des sciences, en 1795, il en devint secrétaire perpétuel en 1803. Nommé, sous le gouvernement consulaire, inspecteur général des études, en 1807, il obtint, au Collège de France, la chaire d'astronomie, laissée vacante par la mort de Lalande. En 1815, admis à la retraite, Delambre employa ses dernières années à écrire l'histoire de la science.



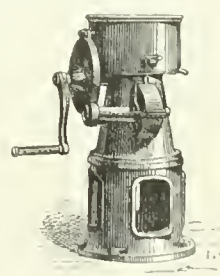
Delambre.

Delambre possédait une vaste érudition, lisant toutes les langues. Sa probité scientifique, selon la belle expression de Cuvier, n'avait d'égal que sa modestie. Parmi ses ouvrages, citons: Tables de Jupiter et de Saturne (1789); Base du système métrique décimal ou Mesure de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, exécutée en 1792 et années suivantes, par Méchain et Delambre, rédigée par Delambre (1806, 1807 et 1810). [Cet ouvrage fait partie des « Mémoires » de l'Institut; Tables astronomiques, publiées par le Bureau des longitudes de France; Tables du Soleil; Tables de Jupiter et de Saturne; Tables elliptiques des satellites de Jupiter (1806-1807); Rapport historique sur les progrès des sciences mathématiques, depuis l'an 1789, lu au conseil d'Etat en 1808 (1810).] [Cet ouvrage fait partie des « Mémoires » de l'Institut. Il a été fait du rapport de Delambre une édition usuelle; Abrégé d'astronomie ou Leçons élémentaires d'astronomie théorique et pratique (1813); Traité complet d'astronomie théorique et pratique (1814); Histoire de l'astronomie; Astronomie ancienne (1817); Astronomie du moyen âge (1819); Astronomie moderne (1821).] [Delambre mourut avant d'avoir pu terminer à son gré la publication de ce dernier ouvrage, laissant le manuscrit complet de deux autres volumes comprenant l'Astronomie du XVIII^e siècle et la Figure de la terre.]

DÉLAMPOURDAGE (lan, daj) — rad. délampourder] n. m. Action d'ôter les lampourdes des laines.

DÉLAMPOURDER (lan — du préf. priv. dê, et de lampourde) v. a. Enlever les lampourdes, sortes de graines qui s'accrochent à la laine en suint.

DELANDINE (Antoine-François), littérateur français, né à Lyon en 1756, mort en 1820. Avocat au parlement, il publia de savantes dissertations qui lui valurent le titre de « membre correspondant de l'Académie des inscriptions ». En 1788, parut son Histoire des assemblées nationales en France, qui le fit nommer membre de la Constituante. Delandine y défendit les idées monarchiques. Emprisonné pendant la Terreur, il fut délivré par le g. Thermidor, et nommé alors professeur de législation à l'École centrale (1795), puis, en 1803, bibliothécaire à Lyon. Outre une foule d'articles, Delandine a écrit: Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon (1787); Tableau des prisons de Lyon (1797); Mélanges bibliographiques et littéraires (1816), et l'édition qu'il donna (1804-1805) du Dictionnaire historique de Chaudon. — Son fils aîné, FRANÇOIS-ÉLÉONORE-MARIE-ROBERT Delandine, entra dans la magistrature et publia, en 1824, un volume du Cata-



Délaïteuse.

moissons fit monter Triptolème, fils de Céléus, roi d'Eleusis, lorsqu'elle envoya ce prince enseigner l'agriculture dans tout l'univers. On la voit encore groupée avec Tripto-

de toute la Grèce, sous prétexte de mettre fin à cette usurpation, Antigone envoya son fils Démétrios à Athènes. Celui-ci s'empara de l'Attique et chassa Démétrios de

tyrannie de Timarque et d'Héraclide, et détrôna le roi de Cappadoce, Ariarathé. Mais ce dernier se liguait avec les rois de Pergame, d'Égypte, Jonathas, prince des Juifs, qui suscitèrent au roi de Syrie un rival dans la personne d'Alexandre Bala, un prétendu fils d'Antiochos Epiphane. La ligue, soutenue par le séat, livra bataille à Démétrios, qui fut vaincu et tué (150).

DÉMÉTRIOS II, dit Nicator (le vainqueur), roi de Syrie de 146 à 125, fils du précédent. Il parvint à reprendre possession du royaume de Syrie, mais une partie lui en fut enlevée par Tryphon, un ancien général d'Alexandre Bala, qui y fit proclamer roi Antiochos VI, fils de Bala. Démétrios entreprit ensuite une expédition malheureuse contre les Parthes, qui le retinrent prisonnier (138), pendant dix ans. Ils lui rendirent enfin la liberté, dans l'espoir de susciter un rival à son frère Antiochos Evergète, qui avait triomphé de Tryphon et occupé la Syrie. Evergète ayant été tué dans une bataille, Démétrios remonta sur le trône (128), mais s'aliéna ses sujets. Ptolémée Physcon, roi d'Égypte, intervint. Vaincu près de Damas par Alexandre Zébina, un prétendu fils de Bala, Démétrios se réfugia auprès de sa femme Cléopâtre, qui le fit assassiner (125).

DÉMÉTRIOS III, dit Eucæros (l'Heureux), roi de Syrie de 94 à 88 av. J.-C. Fils d'Antiochos Grypos et petit-fils du précédent, il s'unit à son frère Philippe pour renverser l'insurgé Antiochos Eusèbe. Puis il partagea la Syrie avec Philippe. Mais celui-ci voulut être seul maître, parvint à capturer Démétrios et à le livrer à Arsace, roi des Parthes. Il mourut peu de temps après.

DÉMÉTRIOS, sculpteur grec, du dème d'Alopéké, contemporain de Képhisodote (fin du v^e s. avant notre ère). Il exécuta une statue de Minerve, désignée sous le nom de *Mystica*. On citait aussi de lui les statues de Lysimaché la vieille, prêtresse de Minerve, et de Simon, le premier auteur grec qui ait écrit sur la cavalerie du stratège Pellicos. C'était un réaliste, se plaisant à reproduire tous les accidents du type individuel.

DÉMÉTRIOS, architecte grec, probablement du milieu du iv^e siècle avant notre ère. Il termina, avec Pœnios d'Ephèse, le temple de Diane à Ephèse, commencé plus de deux siècles auparavant par Cléristiphon.

DÉMÉTRIOS, affranchi et favori de Pompée, né à Gadare en Syrie (1^{er} s. av. J.-C.). Il suivit Pompée en Asie et amassa de grosses richesses, évaluées à 20 millions de francs. A sa demande, Pompée fit rebâter la ville de Gadare, détruite par les Juifs.

DÉMÉTRIOS, théologien grec, surnommé **Cydonios**, parce qu'il habita quelque temps Cydone en Crète, né à Thessalonique au iv^e siècle. Il remplit des fonctions importantes à la cour de Jean Cantacuzène, se rendit plus tard à Milan, puis s'enferma dans un couvent de l'île de Crète, où il mourut. Il a composé de nombreux ouvrages; quelques-uns ont été insérés dans divers recueils, notamment dans l'*Auctarium novum* de Combes.

DÉMÉTRIOS (Pepanos ou Peponas), théologien grec, né dans l'île de Chio vers 1620. Il se rendit à Rome pour y compléter son éducation, y professa le grec, tout en s'adonnant à l'étude des lettres, de la médecine et de la théologie, obtint, pour des raisons de santé, d'être relevé de ses vœux ecclésiastiques, et retourna dans sa patrie où il se maria (1649). Zélé catholique, Démétrios s'efforça de ramener par ses écrits ses compatriotes dans le sein de l'Église romaine.

DÉMÉTRIOS d'Adramyttium, grammairien grec du commencement de notre ère. Il appartenait à l'école d'Aristarque, et habita les villes de Pergame et d'Alexandrie. Il nous reste des fragments de quelques-uns de ses ouvrages.

DÉMÉTRIOS d'Alexandrie, rhéteur et philosophe de l'école péripatéticienne, qui vivait au i^{er} siècle avant notre ère. On croit qu'il est l'auteur d'un intéressant ouvrage sur l'élocution, attribué à tort à Démétrios de Phalère. La meilleure édition de ce traité est celle des *Rhetores græci*, de Walz.

DÉMÉTRIOS de Bithynie, poète grec de la seconde moitié du i^{er} siècle avant notre ère. Il nous reste de lui deux épigrammes sur la vache de Myron, qui ont été insérées dans l'*Anthologie grecque*.

DÉMÉTRIOS de Byzance, philosophe de l'école péripatéticienne, qui paraît avoir vécu au iv^e siècle avant notre ère. Il composa un traité *Sur les poètes* ou *Sur les poèmes*. Selon les uns, il était disciple de Criton; selon d'autres, il aurait vécu plusieurs siècles plus tard, au temps de Caton d'Utique.

DÉMÉTRIOS le Cynique, philosophe grec, né dans l'Attique au i^{er} siècle de notre ère. Il était disciple d'Apollonios de Tyane. S'étant rendu à Rome, il se lia avec Thraséas, assista à ses derniers moments, critiqua publiquement les actes de Néron, qui l'expulsa de Rome, et vint à Athènes jusqu'à l'avènement de Vespasien. Il revint alors à Rome; mais la hardiesse de ses discours, dans lesquels il n'épargait pas le blâme au nouvel empereur, lui valut un nouvel ordre d'exil. Il estimait peu les connaissances purement spéculatives, et tout son enseignement se bornait à des préceptes de morale, dont sa vie d'ailleurs ne s'écarta jamais.

DÉMÉTRIOS l'Épicurien, philosophe grec, qui vécut au milieu du i^{er} siècle avant notre ère. Il succéda à Protarque dans la direction de l'école épicurienne, et eut lui-même pour successeur Apollodore. Avec lui, la doctrine conserva encore son caractère de renoncement. C'est le moment où elle se répand dans l'empire romain.

DÉMÉTRIOS de Magnésie, écrivain grec du i^{er} siècle avant notre ère. Il avait composé entre autres ouvrages, un livre sur les vies des auteurs et des poètes anonymes. Cicéron parle de lui dans sa correspondance avec Atticus.

DÉMÉTRIOS Moschos, poète grec, du v^e siècle de notre ère, né à Lacédémone. Il se rendit en Italie lorsque Constantinople tomba au pouvoir des Turcs, et devint professeur de grec à Ferrare. On a de lui un petit poème: *De nuptiis Helenæ et Parisi* (1510), réédité dans les *Miscellanea critica* (1823).



REPRÉSENTATIONS ANTIQUES DE DÉMÈTE (Cérès) : 1. Buste de Déméter voilée; 2. Déméter colossale du Vatican; 3. Déméter de Cnide (musée Britannique); 4. Statuette du palais Doria (Rome); 5. Peinture de vase; 6, 7. Terres cuites de Tégée; 8. Peinture murale de Pompéi; 9. Déméter et le serpent d'Eleusis (terre cuite); 10. Déméter et Coré (terre cuite de Préneste).

lème et Perséphoné, dans le bas-relief d'Eleusis. Les plus belles statues antiques de Déméter se trouvent au Louvre, au musée Pio Clementino, au musée Chiaramonti, au Capitole, au musée de Naples, à la collection Borghèse.

DÉMÉTRIADÉ, ville de l'ancienne Grèce (Thessalie), sur le golfe de Pagases. Elle fut fondée par Démétrios Poliorcète, et acquit une grande importance stratégique.

DÉMÉTRIADÉ, fille d'Olibrius et de Julienne, qui vivait au commencement du v^e siècle. L'invasion des Goths la contraignit de se réfugier à Carthage. Sa beauté et son esprit lui attirèrent tous les hommages et elle se choisit un époux. Mais Démétriadé entendit saint Augustin, dans un de ses sermons, faire un si touchant éloge de la virginité, qu'elle renoua un mariage et résolut de se consacrer à Dieu. Cette décision eut un immense retentissement. Saint Jérôme, saint Prosper, lui écrivirent à ce sujet, ainsi que Pélage, encore orthodoxe, mais dont les tendances apparaissent déjà assez dans cette lettre pour que saint Augustin se soit cru obligé d'en écrire une autre à Démétriadé afin de les réfuter. Ces deux lettres sont donc le premier épisode de la lutte fameuse de l'Église et du pélagianisme.

DÉMÉTRIAS (démétri-ass) n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des dromiélés, comprend des formes élégantes, allongées, aplaties, testacées ou jaunâtres, variées de brun, et qui vivent au bord des marécages, parmi les roseaux. (On connaît une dizaine d'espèces de *démétrias*; toutes sont de petite taille et habitent l'ancien monde; deux sont communes en France.) Ce genre a été appelé *xiphore* par certains auteurs, mais le nom *démétrias* a prévalu.



Demetrias.

— Bot. Nom ancien de la verveine.

DÉMÉTRIÉS (démétri-é) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Déméter, à Eleusis, Athènes, Syracuse, etc. Fêtes instituées à Athènes en l'honneur de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRION n. m. Antiq. gr. Nom donné par les Athéniens au mois de *munychion*, en l'honneur de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRIOS (saint). On connaît plusieurs saints de ce nom. L'un, honoré par l'Église catholique, est d'une époque indéterminée. On sait seulement qu'il fut officier du palais d'un des empereurs de Byzance. Les autres appartiennent à l'Église russo-orthodoxe : **DÉMÉTRIUS** ou **DMITRI**, surnommé le *Thaumaturge*, est l'un des patrons de la Russie. (Il vivait au xiv^e siècle, fut le compagnon de saint Serge et le précepteur des enfants du grand prince Dimitri Doukoi (1350 à 1389).) — **DMITRI (saint)**, prélat russe, évêque de Rostov et Yaroslavl, né en 1665, mort en 1709. Il écrivit des cantiques, des psalms, des ouvrages spirituels et des drames religieux.)

DÉMÉTRIOS I^{er}, dit Poliorcète (Preneur de villes), né en 337 av. J.-C., mort en 283. Il était fils d'Antigone, l'un des généraux successeurs d'Alexandre. Chargé par son père de défendre la Syrie contre Ptolémée I^{er}, roi d'Égypte, Démétrios, vaincu d'abord à Gaza (312), obtint ensuite quelques succès, mais ne put empêcher Séleucos de s'emparer de la Babylonie. Sur ces entrefaites, Antipatros étant mort, et son fils Cassandre s'étant emparé

de Phalère, qui y gouvernait au nom de Cassandre. Les Athéniens décernèrent à leur prétendu libérateur le titre de « roi ». Avant qu'il eût achevé de soumettre la Grèce, son père le rappela. Poliorcète gagna deux batailles navales : l'une près de Salamine sur Ménélas, général de Ptolémée, l'autre sur Ptolémée lui-même (306), conquit l'île de Chypre, mais il ne put réussir à débarquer en Égypte, ni à se rendre maître de Rhodes (305). Il traita avec les Rhodiens, et retourna en Grèce pour y combattre le nouveau Cassandre. Il força celui-ci à lever le siège d'Athènes. Le défit en bataille rangée près des Thermopyles, délivra l'Attique et le reste de la Grèce et fut proclamé généralissime de toutes ses forces. Cependant la puissance de Démétrios et d'Antigone effraya les autres successeurs d'Alexandre. Cassandre s'allia contre eux avec Lysimaque. Ptolémée et Séleucos. Démétrios accourut en Asie pour briser cette nouvelle ligue; mais la bataille d'Ipso (301), où périt Antigone, réduisit Poliorcète à la possession d'un petit nombre de villes en Asie et en Grèce. Les Athéniens lui refusèrent alors l'entrée de leur ville. Après avoir erré quelque temps avec sa flotte, Démétrios profita de la mort de Cassandre pour s'emparer de la Macédoine, où il se maintint de 295 à 287 contre Lysimaque et Pyrrhos, l'un des fils de Cassandre. Vaincu et obligé de prendre la fuite, il alla ravager les États de Séleucos; mais celui-ci parvint à s'emparer de lui et l'enferma dans une de ses forteresses, où il finit sa vie d'aventures.



Monnaie de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRIOS II, roi de Macédoine, né vers 278 av. J.-C., mort en 231. Fils d'Antigone Gonatas et petit-fils de Démétrios Poliorcète, il remit son père en possession de la Macédoine, dont s'était emparé Alexandre II, roi d'Épire, et devint roi de Macédoine l'an 241. Il mourut après dix ans d'un règne agité.

DÉMÉTRIOS, roi de Bactriane de 190 à 165 av. J.-C. Il était fils d'Enthydème, auquel il succéda. Au rapport de Strabon, il conquit de vastes territoires dans l'Inde septentrionale.

DÉMÉTRIOS I^{er}, dit Soter (le Sauveur), roi de Syrie de 162 à 150 av. J.-C., fils de Séleucos IV Philopator. Il fut envoyé à Rome comme otage. Il y était encore, quand son père vint à mourir. Son oncle, Antiochos Epiphane, prit la couronne, et ensuite le fils de celui-ci, Antiochos Eupator, lui succéda. Démétrios, l'héritier légitime, parvint à s'échapper et à se faire reconnaître par les Syriens, mit à mort son cousin, Antiochos Eupator, et se concilia la faveur de Rome en lui envoyant des présents considérables. Devenu maître incontesté du pouvoir (162), il vainquit les Macchabées en Judée, délivra les Babyloniens de la

tyrannie de Timarque et d'Héraclide, et détrôna le roi de Cappadoce, Ariarathé. Mais ce dernier se liguait avec les rois de Pergame, d'Égypte, Jonathas, prince des Juifs, qui suscitèrent au roi de Syrie un rival dans la personne d'Alexandre Bala, un prétendu fils d'Antiochos Epiphane. La ligue, soutenue par le séat, livra bataille à Démétrios, qui fut vaincu et tué (150).

DÉMÉTRIOS II, dit Nicator (le vainqueur), roi de Syrie de 146 à 125, fils du précédent. Il parvint à reprendre possession du royaume de Syrie, mais une partie lui en fut enlevée par Tryphon, un ancien général d'Alexandre Bala, qui y fit proclamer roi Antiochos VI, fils de Bala. Démétrios entreprit ensuite une expédition malheureuse contre les Parthes, qui le retinrent prisonnier (138), pendant dix ans. Ils lui rendirent enfin la liberté, dans l'espoir de susciter un rival à son frère Antiochos Evergète, qui avait triomphé de Tryphon et occupé la Syrie. Evergète ayant été tué dans une bataille, Démétrios remonta sur le trône (128), mais s'aliéna ses sujets. Ptolémée Physcon, roi d'Égypte, intervint. Vaincu près de Damas par Alexandre Zébina, un prétendu fils de Bala, Démétrios se réfugia auprès de sa femme Cléopâtre, qui le fit assassiner (125).

DÉMÉTRIOS III, dit Eucæros (l'Heureux), roi de Syrie de 94 à 88 av. J.-C. Fils d'Antiochos Grypos et petit-fils du précédent, il s'unit à son frère Philippe pour renverser l'insurgé Antiochos Eusèbe. Puis il partagea la Syrie avec Philippe. Mais celui-ci voulut être seul maître, parvint à capturer Démétrios et à le livrer à Arsace, roi des Parthes. Il mourut peu de temps après.



Monnaie de Démétrios Soter.

toute marque numérale disparut lorsque l'as devint semi-onciale. Ce n'est qu'à partir de Jules César que les monnaies portèrent l'effigie de l'Imperator. Néron abaisa le poids et la valeur du denier, qui n'eut plus qu'une valeur de 85 centimes de la monnaie actuelle. Ensuite, le titre de l'argent s'altéra par l'alliage avec le cuivre. En 215, Caracalla frappa l'argentus Antoninianus ; considéré d'abord comme un double denier (binio), il valut, sous Valérien et Gratien, 4 deniers (quaternio), et, sous Aurélien, 20 deniers. D'autres réformes monétaires furent faites sous Dioclétien. Constantin le Grand, et le titre des monnaies d'argent s'abaisa progressivement. Cassiodore évalue le son d'or à 6.000 deniers.



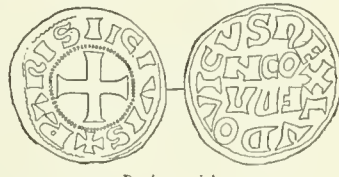
Denier d'argent campanien.

Les deniers d'argent avaient été adoptés par les peuples de la Gaule et les Francs. Vers la fin du VI^e siècle, apparaissent les saigas ou deniers mérovingiens. Pépin le Bref frappe des deniers d'argent presque par du poids de 1^{er}.10 à 1^{er}.30 environ. Charlemagne augmente le poids et élargit le flan : la livre d'argent valait 20 sols, et le sol 12 deniers. Le type du denier carolingien porte le nom de Carolus, no gros profil, et un temple chrétien. Le monnayage des premiers Capétiens diffère peu de celui des Carolingiens. Les rois francs frappent des deniers et des oboles d'argent, conjointement avec les seigneurs ayant droit de frapper monnaie, parmi lesquels l'abbé de Saint-Martin de Tours, dont les produits devaient être pris comme prototype de la monnaie royale tournois. Sous Louis VIII, se montre le denier de billon avec le denier d'argent ; il n'existe plus que deux ateliers monétaires royaux : Paris, qui frappe le denier et l'obole paris, et Tours, qui frappe le denier et l'obole tournois. Le premier valait un quart de plus que le second dont il différait totalement comme type.



Denier de Louis le Débonnaire.

Sous saint Louis, on donna le nom de denier à toute espèce de monnaies, qu'elles fussent d'or (frappées pour la première fois dans le royaume de France), d'argent ou de billon. Il y avait le denier d'or à l'agnelet, le denier d'or à l'écu, le gros tournois ou gros denier d'argent, le gros denier blanc (denarius grossus). La monnaie de billon comprenait le denier et l'obole paris, le denier et l'obole tournois. Sous Jean le Bon, on trouve encore le denier d'or à la fleur de lis. A partir de saint Louis jusqu'à la Révolution française, il faut distinguer le denier de compte, purement fictif, représentant le douzième du sol, et les diverses monnaies effectives auxquelles on conserva le nom de « denier ». La situation se compliqua encore à partir de Philippe le Bel, le royal faux monnayeur ; on distingue alors la monnaie blanche, en argent presque pur, et la monnaie noire, dans laquelle entre beaucoup de cuivre et quelque peu d'argent. Henri III frappe des deniers tournois, et Henri IV des doubles tournois de cuivre rouge.



Denier parisien.

— Denier de fin ou d'aloï. On exprimait ainsi, au XVII^e et XVIII^e siècles, la quantité d'argent fin contenue dans un alliage de ce métal. Les monnayeurs et les orfèvres appliquent aussi le denier de fin denier de loi ou d'aloï (ad leyem). Quand la monnaie n'était pas à 10 deniers de fin (833^{fr}.333), elle était considérée comme billon. Suivant l'ordonnance de 1640, l'argent d'orfèvrerie devait être à 11 deniers, 12 grains de fin (858^{fr}.272) ; la tolérance en dessus et en dessous, qu'on appelait alors le remède, était de 2 grains (86^{fr}.954). Lorsque l'argent était à ce titre, on l'appelait argent de roi ou argent-roi.

— Deniers de boîte ou embolités. C'était ainsi qu'on appelait les pièces que les juges-gardes des monnaies prélevaient sur chaque délivrance d'espèces, afin de vérifier si elles étaient au taux légal et agir en conséquence envers les directeurs des monnaies.

— Relig. cath. Denier de saint Pierre. Le denier de saint Pierre fut, dans l'origine, une contribution prélevée sur leurs sujets par les princes chrétiens, pour être envoyée au pape. Il fut établi pour la première fois en Angleterre par Ina, roi de Wessex, à l'occasion de la fondation d'une école saxonne à Rome. Décreté de nouveau par Olla, roi de Mercie, il fut organisé définitivement par Ethelwulf et par le roi saint Alfred, ses fils. Un impôt d'un penny devait être levé annuellement sur chaque fou, et, comme il était perçu le jour de la fête de saint Pierre, on l'appela en latin *denarius sancti Petri* (denier de saint Pierre). Henri VIII le fit supprimer en 1532 par un acte du Parlement. Rétabli par la reine Marie, il fut aboli définitivement sous Elisabeth. Le denier de saint Pierre avait été aussi établi en Suède par Olaf ; il était également recueilli en Ecosse, en Danemark, en Bohême. La Réforme l'a supprimé dans ces différents Etats. En France, Charlemagne ordonna à tout propriétaire d'une maison de payer chaque année un denier au trésor pontifical. Cet impôt, appelé romescol dans le langage populaire, ne fut jamais perçu d'une façon régulière, et fut par se confondre avec les annates et les autres contributions levées autrefois par le saint-siège.

En 1860, après l'envahissement des Etats pontificaux par les Piémontais, la pensée vint aux catholiques belges de suppléer par des cotisations volontaires aux revenus

qui venaient d'être enlevés au pape. Une œuvre fut fondée dans ce dessein et prit le nom d'Œuvre du denier de saint-Pierre. Cet exemple fut rapidement imité par les catholiques des autres nations et, en particulier, par ceux de France. Dans chaque diocèse, les évêques ordonnèrent des quêtes à époques fixes ; des comités furent fondés et l'œuvre définitivement organisée. Par l'encyclique *Serpe venerabiles fratres*, du 5 août 1875, le pape Pie IX lui donna une sorte de consécration officielle. Les sommes que la générosité des fidèles verse ainsi spontanément pour subvenir aux frais du gouvernement central de l'Église s'élevaient chaque année à plusieurs millions de francs. L'administration pontificale les emploie à solder les dépenses courantes, et le surplus, s'il y en a un, forait un fonds de réserve destiné à parer aux nécessités imprévues.

— Relig. prot. Deniers de la libéralité. Les réformés ayant dû continuer, aux termes de l'édit de Nantes, à payer la dime, Henri IV, par compensation, leur accorda une somme annuelle. C'étaient les deniers de la libéralité. (Ces deniers, divisés en portions, étaient distribués aux églises, aux pasteurs, aux académies. Payés pendant quelques années, quoique toujours mal, ils furent entièrement supprimés vers 1630.)

— Deniers communs. On appelait ainsi, chez les anciens réformés de France, les sommes données aux églises, par testament ou autrement, sans spécification d'emploi, et qui étaient, en général, consacrées aux frais d'entretien ou de réparation des immeubles.

— Milit. Denier de soldé. Terme employé autrefois et qui désignait : le denier de poche, devenu aujourd'hui les centimes de poche ; le denier de petit équipement, devenu la prime d'entretien de la masse individuelle, et le denier d'ordinaire, connu maintenant sous le nom de versement à l'ordinaire.

— Mœurs et cout. Denier à Dieu. V. ARRÊTES.

Denier de César (LE). Iconogr. On sait le trait de la vie de Jésus-Christ rapporté par saint Marc. Des pharisiens demandèrent un jour au Sauveur : « Est-il permis de payer le tribut à César, ou de ne pas le payer ? » Et Jésus, ayant fait observer que les pièces de monnaie étaient à l'effigie de César, ajouta : « Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Cette scène, qu'on intitule encore le Tribut à César, le Christ à la monnaie, Jésus et les Pharisiens, a été souvent retracée par les artistes, notamment par le Titien (musée de Dresde), le Caravage (musée de Florence), B. Schidone (musée de Naples), Valentin (musée du Louvre), Bernard Strozzi (musée des Offices), le Calabrese (musée de Naples), Dom. Campagnola (gravé par Luca Bertelli), Rembrandt (estampe), etc. Rubens a représenté plusieurs fois le Denier à César : un tableau de lui sur ce sujet, qui orna autrefois le château de Leo, résidence de Guillaume III, prince d'Orange, est regardé comme le chef-d'œuvre de ce maître. « Il semble que Strozzi se soit proposé d'imiter le style du Caravage dans la composition du Denier de César, et celui de Rembrandt dans l'exécution. » Le musée de Munich possède une répétition de ce tableau.



Le denier de César, d'après le Titien.

DÉNIER (ni-é — du lat. *denegare*, même sens) v. a. Nier, ne pas reconnaître : DENIER une dette, un dépôt. Il Refuser, ne pas accorder : DENIER la justice.

Se dénier, v. pr. Être nié, ou refusé.

— ANTON. Avouer, reconnaître, confesser, accorder, allouer, concéder, donner, etc.

DÉNIÈRE (Pierre), industriel français, né et mort à Paris (1775-1866). Ouvrier mécanicien, il parvint, en 1804, à créer un atelier pour la fabrication des bronzes d'art, qui prit un grand développement, et ses produits renommés lui valurent de nombreuses récompenses.

DÉNIFLE (Frédéric-Henri-Suso), historien autrichien, né à Inns (Tyrol) en 1844, entra dans l'ordre des dominicains. Professeur de théologie à Graz (1870), il devint archiviste du Vatican à Rome (1880). C'est un savant d'une érudition étendue ; son principal ouvrage est le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publié en collaboration avec Chatelet (1889). Parmi ses autres ouvrages, il faut citer : *Geschichte der universitäten im mittelalter* (1885). Demille est fondateur, avec le P. Ehrle, de *Archiv für literatur und kirchengeschichte des mittelalters*.

DÉNIGRANT (gran), ANTE adj. Qui dénigre ; qui aïme à dénigrer : La médiocrité est DÉNIGRANTE.

DÉNIGREMENT (man) n. m. Action de dénigrer, de déprécier la valeur morale d'un homme ou d'une œuvre : Tout éloge mesuré est considéré comme un DÉNIGREMENT.

DÉNIGRER (lat. *denigrare*, noircir, du préf. *de*, et de *niger*, noir) v. a. Déprécier, rabaisser le talent, le mérite, le caractère, la valeur de : DÉNIGRER un artiste, les œuvres d'un auteur, un homme de bien.

Se dénigrer, v. pr. Être dénigré. Il Se déprécier mutuellement, dire du mal l'un de l'autre.

— SYN. Dénigrer, décréditer, décrier, etc. V. DÉCRÉDITER.

— ANTON. Exalter, louer, préconiser, prôner, vanter.

DÉNIGREUR, EUSE n. m. Personne qui dénigre, qui se plaît à dénigrer : La race des DÉNIGREURS vient autant que celle des envieux.

DÉNINA (Giacomo Maria Carlo), historien, né à Revello (Piémont) en 1731, mort en 1813. Entré dans les ordres

et professeur à Pignerol et à Turin, il s'attira l'inimitié des jésuites. Exilé à Verceil en 1777, il fut pensionné du nouveau, grâce à son ami Costa d'Arignano, archevêque de Turin. Reconnu par Frédéric II, il alla, vers 1782, vivre à Berlin, où il entra à l'Académie des sciences. Présenté à Napoléon en 1804, à Mayence, il fut nommé bibliothécaire impérial à Paris. On a de lui : *Delle rivoluzioni d'Italia libri XXIV* (1769-1770), traduit en français par Jardin (1770) ; *Revoluzioni della Germania* (1804) ; *Essai sur Frédéric II* (1788) ; *La Russiade, éloge de Pierre le Grand* (1790) ; *La Prusse littéraire sous Frédéric II* (1791), où il a inséré sa biographie ; *la Clef des langues* (1804), dédiée à Napoléon ; etc.

DENIS (ni) D'OR n. m. Nom d'un instrument de musique, sorte d'orchestron, inventé, vers le milieu du XVII^e siècle, par un savant bohémien, nommé Prosper Divis.

— ENCYCL. Cet instrument se jouait comme l'orgue. On prétend que Georges Lambeck, évêque de Bruck, possédait, en 1790, le dernier instrument de ce genre construit par l'inventeur. On ignore ce qu'est devenu, depuis lors, ce dernier denis d'or.

DENIS (saint), martyr et premier évêque de Paris. Accompagné du prêtre Rusticus et du diacre Eloutherius, saint Denis (en lat. *Dionysius*) fut envoyé par le pape dans la petite bourgade de Lutèce, encore confinée dans une île de la Seine. Il y prêcha l'évangile et fut martyrisé avec ses deux compagnons, non sur la colline de Montmartre, mais au village de *Catulliacus* (auj. Saint-Denis) : c'est là que s'éleva son tombeau, au-dessus duquel fut construit une basilique. Sous Clotaire II, vers 625, Dagebert, alors seulement roi d'Austrasie, fonda, en l'honneur du saint, non loin de la basilique, le célèbre monastère où furent enterrés les rois de France, et, en 626, il fit enlever du tombeau les reliques de saint Denis pour les transporter dans l'église abbatiale.

La date de la mission et de la mort de saint Denis a été de tout temps controversée dans l'Église de France. D'après Tillmont, Lanou et nombre de critiques, saint Denis aurait été envoyé en Gaule au III^e siècle et serait mort sous le règne de l'empereur Dièce. Cette opinion, qui s'appuie sur les témoignages du Grégoire de Tours et de Sulpice-Sévère, est adoptée par les bollandistes (*Acta sanctorum* [Vie des saints], 9 octobre), qui la déclarent « de beaucoup la plus vraisemblable et presque certaine ». Une seconde opinion fait remonter la mission de saint Denis jusqu'au pontificat du pape saint Clément, au I^{er} siècle. Beaucourt, même, sur la foi de l'abbé Hilduin, qui écrivait au IX^e siècle (835), identifie le premier évêque de Paris avec saint Denis l'Aréopagite, qui, après avoir été évêque d'Athènes, se serait rendu à Rome, puis à Paris, où il aurait subi le martyre. Le bréviaire romain appuie cette tradition de son autorité.

Les Actes du martyre de saint Denis n'ont aucune valeur historique. La légende populaire, qui représente le martyr se relevant après sa mort pour porter sa tête, tire probablement son origine de quelque ancienne pierre tombale où, comme cela est arrivé fréquemment pour les martyrs décapités, le saint était figuré tenant sa tête entre ses mains. Ses reliques auraient été, d'après plu-



Le martyre de saint Denis, d'après Bonnat (Panthéon).

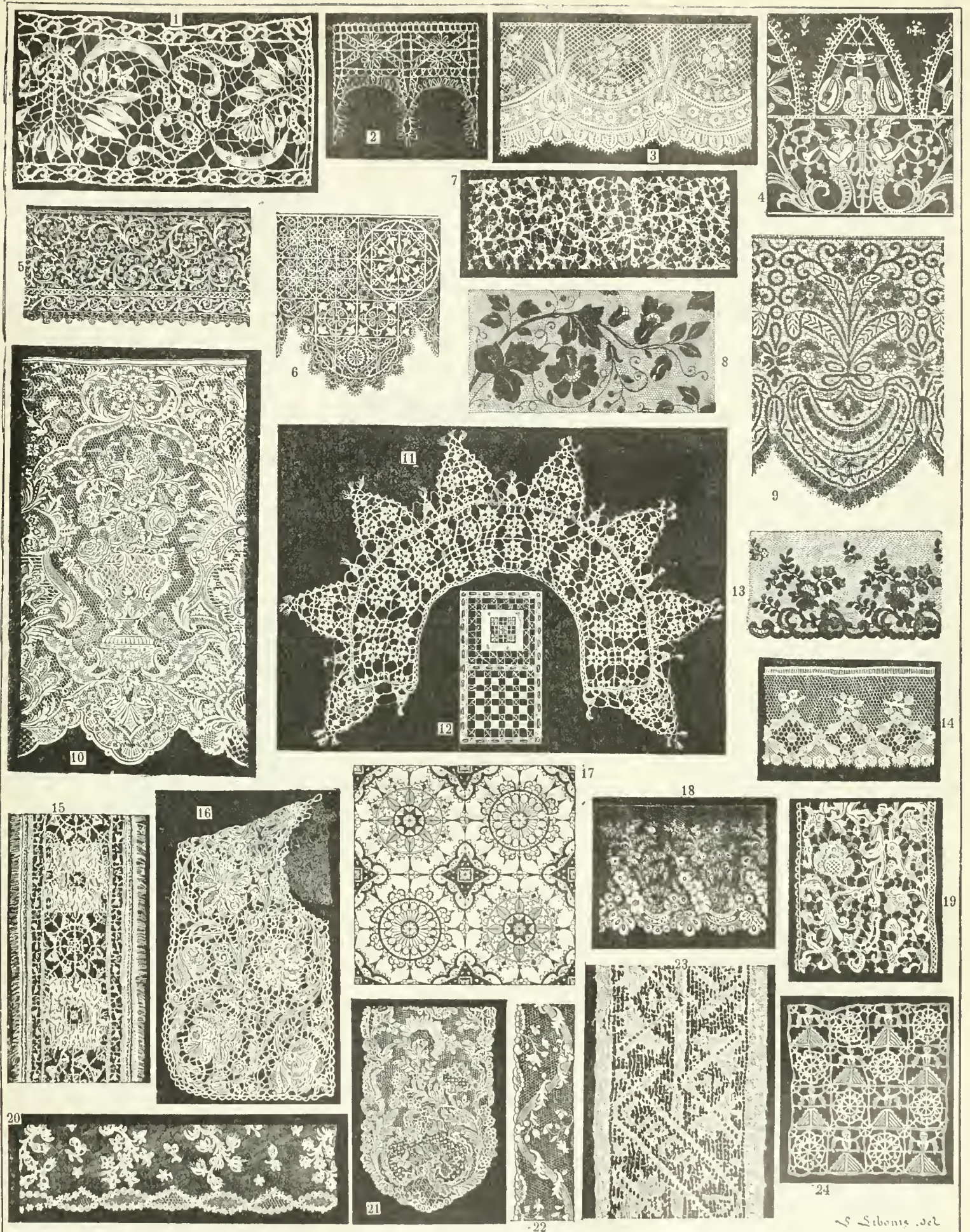
sieurs auteurs allemands, soustraites au IX^e siècle et transportées à Ratisbonne. Cette assertion n'a jamais été admise par l'Église de Paris, qui s'est toujours crue en possession des restes de son apôtre. D'après les bollandistes, la question demeurerait pendante. Le *Martyre de saint Denis*, peinture de Bonnat (1888), figure au Panthéon. — Fête le 9 octobre.

DENIS (BASILIQUE ET CHAPITRE DE SAINT-). V. SAINT-DENIS.

DENIS, V. à DENYS les noms des divers personnages qui ne se trouvent pas ici.

DENIS ou DENYS (Nicolas), colonisateur français du XVII^e siècle, né à Tours. Il obtint la concession d'une partie de l'Acadie et du Canada, et se rendit en Amérique, en 1632, avec le titre de « gouverneur lieutenant général du roi ». Il y fonda d'importants établissements, mais ne parvint jamais à vaincre les obstacles qui l'empêchèrent de mener à bien ses entreprises. Sous le titre de : *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle de ce pays* (1672), on lui doit un intéressant ouvrage sur le Canada.

DENIS ou DENYS (Jean), musicien et facteur d'instruments français, vivait à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle. On le cite comme un des facteurs d'épinettes les plus habiles qu'il y eût alors en France. Denis a publié un livre relatif à cet instrument (1650).



S. Sibonis del.

DENTELLE : 1. Dentelle Italienne, travail à l'aiguille (xvii^e s.). — 2. Passement aux fuseaux (xvi^e s.). — 3. Valenciennes à mailles carrées, travail aux fuseaux. — 4. Dentelle Italienne, travail à l'aiguille (xvi^e s.). — 5. Point Colbert, travail à l'aiguille (xvii^e s.). — 6. Dentelle de Venise, travail à l'aiguille (xvi^e s.). — 7. Point de Gènes, travail à l'aiguille (xvii^e s.). — 8. Blonde noire façon espagnole, travail aux fuseaux (Bayeux). — 9. Guipure sole noire du Puy, travail aux fuseaux (musée du Puy). — 10. Volant point d'Argentan, époque Louis XV, travail à l'aiguille. — 11. Col point de Venise, travail à l'aiguille (musée des Arts décoratifs) (xvi^e s.). — 12. Echantillon point coupé, travail à l'aiguille (musée des Arts décoratifs) (xvi^e s.). — 13. Chantilly noire, travail aux fuseaux (xvii^e s.). — 14. Alençon à petite bride, époque Louis XVI, travail à l'aiguille. — 15. Point coupé (musée des Arts décoratifs) (xvi^e s.). — 16. Rubat point de Flandre, travail à l'aiguille et aux fuseaux (xvii^e s.). — 17. Point coupé, d'après Hans Stobnacher, travail allemand (xvii^e s.). — 18. Volant application de Bruxelles, fleurs à l'aiguille ou aux fuseaux (xvii^e s.). — 19. Point de rose, travail à l'aiguille (xvii^e s.). — 20. Application dite « d'Angleterre » sur vrai réseau, travail aux fuseaux (xvii^e s.). — 21. Malines à fond de noige, travail aux fuseaux. — 22. Point d'Argentan (Louis XV), travail aux fuseaux. — 23. Broderie à fils tirés (musée des Arts décoratifs) (xvi^e s.). — 24. Point vénitien, travail à l'aiguille (xvi^e s.).

— Mar. Dépaqueter une voile, La déplier, pour l'enverguer. Se dépaqueter, v. pr. Etre, devenir dépaquoté.

— ANTON. Empaqueter. DÉPARAGEMENT (je-man — rad. déparer) n. m. Dr. anc. Mariage inégal, union dans laquelle il y a disparité entre les époux, quant à la situation ou quant aux biens.

DÉPARAGER (je — du préf. priv. dé, et de parage. Prend un e muet après le g devant un a ou un o : Nous déparageons. Il déparagea) v. a. Dr. anc. Marier à une personne d'une condition inégale ; mésallier. Se déparer, v. pr. Se mésallier.

DÉPARALYSER (du préf. priv. dé, et de paralyser) v. a. Rendre l'action aux membres paralysés : DÉPARALYSER un bras.

DÉPARC (park' — du préf. priv. dé, et de parc) n. m. Terme employé dans quelques localités pour indiquer l'acte par lequel on cesse de parquer les troupeaux de moutons.

DÉPARCIEUX (Antoine), mathématicien et physicien français, né près d'Uzès en 1703, mort à Paris en 1768. Il s'occupa d'établir des cadrans solaires et fit des recherches théoriques sur la mécanique et l'emploi de l'eau comme moteur. Nous notons pour mémoire son Traité de trigonométrie rectiligne et sphérique (1741), qui ne contenait rien de bien neuf. Il est l'auteur d'intéressants mémoires présentés à l'Académie des sciences et l'inventeur d'une machine ingénieuse pour l'élevation des eaux. Outre ses recherches sur l'hydraulique, Deparcieux, qui avait été admis à l'Académie en 1746, s'occupa jusqu'à sa mort d'une autre question, sur laquelle il publia ses premières recherches sous ce titre : Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine. Ses tables de mortalité donnent aujourd'hui une valeur beaucoup trop petite à la durée probable de la vie à chaque âge, et les compagnies d'assurance ne les considèrent plus, depuis longtemps, que comme fournissant des limites en deçà desquelles les bénéfices sont certains.

DÉPARCIEUX (Antoine), mathématicien français, né dans la commune de Portes (Gard) en 1753, mort à Paris en 1799, neveu du précédent. Il s'adonna avec succès à l'étude des sciences physiques et mathématiques. Il se fit remarquer par son esprit de méthode et par la clarté avec laquelle il exposait les théories les plus abstraites ; il reçut de la Convention une récompense de 3.000 francs, et devint, lors de la création des Ecoles centrales, professeur de physique et de chimie à Paris. Il a publié : Traité des annuïtés ou des rentes à terme (1781) ; Dissertation sur le moyen d'élever l'eau par la rotation d'une corde verticale sans fin (1782) ; Dissertation sur les globes aérostatiques (1783).

DÉPAREILLER (ré-yé — du préf. priv. dé, et de pareil) v. a. De deux ou de plusieurs choses pareilles en ôter une, et ne pas la remplacer, ou la remplacer par une autre qui n'est pas exactement semblable : DÉPAREILLER un ouvrage en plusieurs volumes, un service à café, une douzaine de serviettes. On disait aussi autrefois DÉSAFFAREILLER.

— Fam. Séparer des personnes unies : DÉPAREILLER deux amants. Se dépareiller, v. pr. Etre, devenir dépareillé.

— ANTON. Appareiller, rappareiller. DÉPARER (du préf. priv. dé, et de parer) v. a. Priver de ce qui paro : DÉPARER un autel. Rendre moins agréable, nuire au bon effet de : Une mise sans goût DÉPARE la plus jolie femme.

— Fig. Ôter du prix ou de l'agrément à : La vanité DÉPARE les plus belles qualités. — Comm. Dépurer des fruits, des légumes. En retirer ce qu'il y avait de plus beau, ce qui donnait belle apparence au tout. Se dépurer, v. pr. Etre, devenir déparé.

DÉPARESSER (ré-sé — du préf. priv. dé, et de paresse) v. a. Chasser la paresse.

DÉPARIA (dé) n. f. Genre de fougères-dicksoniées à sored involucre-indusies et globuleux, à réceptacles petits, patériformes. (Les frondes sont herbacées pinnatifides. La seule espèce connue habite les îles Sandwich.)

DÉPARIER (du préf. priv. dé, et du rad. de apparier. — Prend doux i de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : Nous déparions. Que vous dépariez) v. a. Ôter l'une des deux choses qui font la paire : DÉPARIER des gants, des bas, des courtines. On dit aussi DÉSAFFARIER.

— Fam. Séparer des personnes qui étaient unies : DÉPARIER des amants. Se déparier, v. pr. Etre déparié. — ANTON. Apparier, rapparier.

DÉPARLER (du préf. priv. dé, et de parler) v. a. Cesser de parler. (No s'emploie guère qu'avec la négation) : L'homme raisonnable se tait souvent, le raisonneur ne DÉPARLE pas. (Dider.) — Fam. Parler mal, employer un mot pour un autre : Souvent, une pointe de vin fait DÉPARLER.

DÉPARPAILLÉ, ÉE (pa-ill [ll ml.]) adj. Pop. Négligé, débraillé.

DÉPARQUEMENT (ke-man — rad. déparquer) n. m. Econ. rur. Action de faire sortir des moutons du parc où ils étaient enfermés.

— Milit. Faire sortir du parc le matériel qu'on y avait réuni.

— Pêch. Enlèvement des huîtres parquées, pour les livrer à la consommation. — Vénér. Action de forcer une bête, que l'on veut courre, à sortir du parc où elle vivait à couvert.

DÉPARQUER (ké — du préf. priv. dé, et de parc) v. a. Action de pratiquer le déparquement. Se déparquer, v. pr. Etre déparqué.

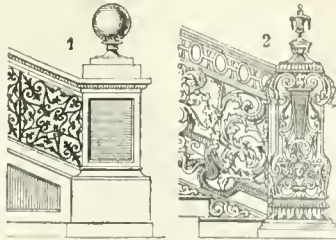
DÉPART (par' — du préf. dé, et de partir) n. m. Action de partir : Les voyages se composent uniquement de DÉPARTS et d'ARRIVÉES. (De Custine.) Etre sur son départ, Etre près de partir.

— Point de départ, Lieu d'où une personne, un animal ou une chose s'éloigne pour fournir une carrière : Le point de départ d'un navire, d'un train. La vitesse d'un projectile diminue depuis son point de départ. Fig. Point où quelque chose commence ; premier début : Chaque philosophe

prend le point de départ qu'il veut, mais tous le prennent dans la raison. (De Bonald.)

— Post. Ensemble des opérations concernant le timbrage et le tri des correspondances, la confection des dépêches et leur remise au courrier. — Techn. Dans un escalier, Piédestal (ou console) renversée contre lequel bute la rampe, et qui marque le point de départ de la montée : Il y a des DÉPARTS en bois, en marbre, en pierre, en fer. — Turf. Départ régulier, Celui qui a lieu quand tous les chevaux prennent la course ensemble. Départ irrégulier ou faux départ, Celui qui a lieu lorsque tous les chevaux ne partent pas ensemble. Juge du départ, Personne chargée par les commissaires des courses de donner le signal du départ, et qui peut faire recommencer le départ jusqu'à ce qu'il soit régulier.

— Véloc. V. la partie encycl. — Vénér. Sonnerie de trompe indiquant le départ pour la chasse.



Départs de rampe : 1. En maçonnerie ; 2. En fer.

— ANTON. Arrivée, venue, retour. — ENCYCL. Véloc. Les départs de courses sur piste ou sur route sont de deux sortes : le départ arrêté, et le départ lancé. Dans le premier cas, le coureur, en position sur sa machiae, et soutenu par le lanceur, attend le signal du départ ; au coup de pistolet, il démarre, aidé par le lanceur qui le pousse vigoureusement. Dans le deuxième cas, le coureur effectue un tour de piste, au cours duquel il prend son élan ; il acquiert ainsi une vitesse plus ou moins considérable, et le départ est chronométré, au moment de son passage au poteau. Le départ lancé n'est pratiqué que pour les trajets extrêmement courts.



Le Départ (sonnerie de trompe).

— ANTON. Appareiller, rappareiller. DÉPARER (du préf. priv. dé, et de parer) v. a. Priver de ce qui paro : DÉPARER un autel. Rendre moins agréable, nuire au bon effet de : Une mise sans goût DÉPARE la plus jolie femme. — Fig. Ôter du prix ou de l'agrément à : La vanité DÉPARE les plus belles qualités. — Comm. Dépurer des fruits, des légumes. En retirer ce qu'il y avait de plus beau, ce qui donnait belle apparence au tout. Se dépurer, v. pr. Etre, devenir déparé.



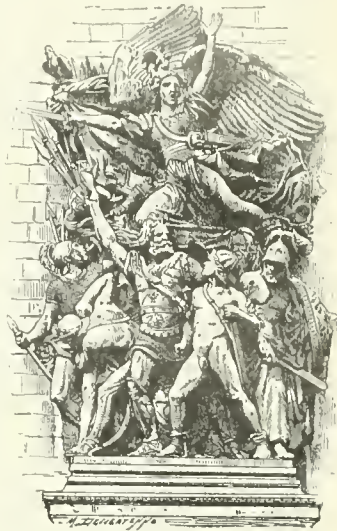
Départ pour la chasse au faucon, d'après Wouwermann.

DÉPART (SCIENCES FIGURÉES DE). Le Départ pour la chasse a inspiré de nombreux artistes. Ph. Wouwermann compte à lui seul une dizaine de toiles sur ce sujet, dont les plus remarquables sont, au Louvre : Départ pour la chasse au vol ou le Coup de l'étrier ; Départ pour la chasse ; au musée de Dresde : Départ pour la chasse au faucon ; Départ pour la chasse ; Départ de la chasse au vol ; Départ pour la chasse aux chiens couchants. Ph. Wouwermann a exécuté beaucoup d'autres Départs pour la chasse, parmi lesquels nous citons : un tableau du musée de Bruxelles ; un tableau du musée de Dijon, etc. — Au Louvre, on peut voir le Départ pour la chasse au vol, tableau de Wynants, et un Départ pour la chasse, peint par Frédéric Moucheron et Adrien Van de Velde. Le musée d'Amsterdam possède un autre Départ pour la chasse, exécuté par les deux mêmes artistes, mais qui ne porte que la signature de Moucheron.

Bon nombre d'autres artistes ont peint des Départs pour la chasse ; il nous suffira de citer : N. Berghem ; K. van Falens (Dresde) ; Jean Miel ; Wooton ; Carlo Vernet ; Ab. Verboom (Bruxelles) ; Abraham Hondius (Offices) ; Aug. Querfust (Vienne), etc. Une foule de tableaux représentent des Départs plus ou moins pittoresques ; nous nous contenterons de citer : le Départ pour la promenade, tableau d'Albert Cuypp (Louvre) ; le Départ de Jacob pour l'Égypte, sujet traité par divers artistes, notamment par Sébastien Bourdon, par Ben. Castiglione ; le Départ des comédiens italiens, de Watteau ; le Départ d'une hôtellerie, de Wouwermann (Dresde) ; le Départ du courrier, faisant pendant à un Retour du courrier, de F. Boucher ; le Départ pour la course des chevaux,

de Carlo Vernet ; le Départ pour la ville, de Destouches ; le Départ pour le marché, scène hrotonne, par Eugène Dovéria ; le Départ pour une noce de village, par de Marno (Louvre) ; le Départ du curé et de sa nièce pour la capitale, par H. Bellangé ; le Départ du conscrit, par Beaume ; le Départ pour les champs, par Ad. Roehn ; le Départ des missionnaires, par de Coubertin (Salon de 1869) ; le Départ de la mariée, charmant petit tableau de genre, de Ch. Bagniet (1869) ; le Départ des hirondelles, par Compté-Calix, etc. Une mention spéciale est due au Départ des pêcheurs de l'Adriatique, tableau de Léopold Robert.

Départ des volontaires en 1792 (LE), bas-relief de l'arc de triomphe de l'Étoile, est l'un des ouvrages les plus remarquables de Rude. Le génie de la guerre, dominant le groupe, tient de la main droite un glaive, élève le bras gauche et appelle les Français aux armes. Cette figure, qu'on pourrait prendre pour la personnification de la Marseillaise, est superbe de colère et de fougue : tout son corps se porte en avant par un mouvement violent. Des guerriers, costumés à l'antique, l'accompagnent. Celui qui occupe le milieu du groupe est remarquable par l'énergie de son attitude. Un adolescent nu marche à ses côtés, entraîné par l'ardeur guerrière du vétéran.



Départ des volontaires, d'après Rude.

DÉPART (par' — subst. verbal de départir) n. m. Action de séparer, de faire les parts : Faire le DÉPART des taxes. — Fig. Séparation, distribution : Dieu fera le DÉPART des bons et des méchants.

— En T. de métal., Opération par laquelle on isole différents métaux et notamment les métaux précieux d'un alliage : Le DÉPART se fait par oxydation, par sublimation ou à l'aide des acides. (On dit mieux auj. AFFINAGE.) Eau de départ, Ancien nom de l'eau régale.

DÉPARTAGE (jé — du préf. priv. dé, et de partager. Prend un e muet après le g, devant un a ou un o : Nous départageons. Il départagea) v. a. Dr. Faire cesser le partage en nombre égal d'opinions qui existe entre des juges, des arbitres : Il n'y a jamais lieu, en matière criminelle, à DÉPARTAGER les juges, l'avis le plus doux étant toujours celui qui prévaut. Dans le langage ordinaire, Faire cesser le partage de : DÉPARTAGER des voix, des suffrages, des opinions. Se départager, v. pr. Etre départagé.

DÉPARTEMENT (man — rad. départir) n. m. Distribution, répartition : Le DÉPARTEMENT des tailles. (Vieux.) A signifié aussi DÉPART.

— Chacune des localités confiées à l'administration de divers employés, dans une répartition. Chacune des administrations particulières dans le gouvernement de l'Etat, ou des branches spéciales dans une administration : Le DÉPARTEMENT de la guerre, des finances. Le DÉPARTEMENT du contentieux dans les chemins de fer. Attributions quelconques : Avoir telle occupation dans son DÉPARTEMENT.

— Archit. Expression qui désigne la première partie du devis, consistant dans l'ordonnance des diverses parties qui doivent, par leur ensemble, constituer un édifice, un travail d'art.

— Géogr. Chacune des grandes divisions actuelles du territoire français : La France est divisée en 86 DÉPARTEMENTS, plus le Territoire de Belfort. Plur. La province, par opposition à Paris : Les modes des DÉPARTEMENTS. Fam. Le département du Bas-Rhin, Le derrière, les fesses. — ENCYCL. Dr. admn. La loi des 22 décembre 1789-3 jan-



Départ des pêcheurs de l'Adriatique, d'après Léopold Robert.

vier 1790 divisa le territoire des anciennes provinces françaises en départements, dont la circonscription fut ainsi substituée à celle des généralités. La loi du 10 août 1871 règle aujourd'hui l'administration départementale. Le préfet, assisté d'un secrétaire général, est chargé de l'admin-

d'office, soit sur la réquisition de l'une ou l'autre des parties; mais, si la matière n'exige qu'un simple rapport d'expert, la descente sur les lieux ne peut être ordonnée que sur la réquisition des parties.

Le juge désigné par le tribunal procède à l'examen, assisté de son greffier et en présence des parties intéressées, ou elles sont dûment appelées. Procès-verbal de la visite est dressé sur les lieux mêmes, puis déposé au greffe. L'une des parties en signifie copie à son adversaire. La partie qui requiert la descente doit faire l'avance des frais de transport et les consigner au greffe.

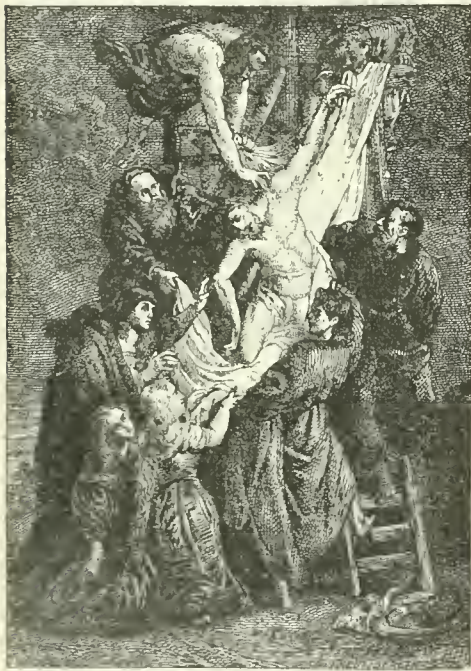
11. En procédure criminelle, la descente sur les lieux (plus spécialement désignée, en ce cas, sous le nom de « transport de justice » ou « transport criminel »), intervient, surtout au cas de crimes graves, lorsque la connaissance des lieux est nécessaire.

Quand le juge d'instruction se transporte sur les lieux, il doit être accompagné du procureur de la République (C. instr. crim., art. 62); mais, au cas de flagrant délit, le procureur de la République se transporte seul sur les lieux (C. instr. crim., art. 32).

C'est dans ses articles 32 à 39, 43 et 44, que le Code d'instruction criminelle trace les règles à suivre pour les constatations sur les lieux. Le transport sur les lieux, lorsqu'il est motivé par une infraction flagrante, constitue l'une des rares circonstances où, par exception, le magistrat instructeur a le droit de s'affranchir des limitations de pouvoir que, à l'occasion de la première comparution de l'inculpé devant lui, lui impose l'article 3 de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction judiciaire.

Descente du Saint-Esprit (LA), tableau de Lebrun, souvent dénommé la Pentecôte (Louvre). — La Vierge, entourée des saintes femmes, est à genoux; le Saint-Esprit plane au-dessus d'elle, sous forme de colombe. Des langues de feu descendent sur les apôtres et sur les disciples, groupés au bas de l'estrade. On sait que le peintre s'est représenté sous la figure de l'un des disciples, vêtu d'un manteau bleu et placé dans l'angle à gauche. Une *Descente du Saint-Esprit* ou la *Pentecôte*, par Rubens, est au musée de Munich. Le musée de Berlin renferme une *Descente du Saint-Esprit*, par Van Dyck. Une tapisserie représentait la *Descente du Saint-Esprit*, exécutée à Arras d'après un carton de Raphaël, est au musée du Vatican.

Descente de croix. Se groupent sous ce titre les compositions dans lesquelles Joseph d'Arimathe et Nicodème sont représentés détachant de la croix le corps du Christ, pour le déposer dans le sépulchre. La plus célèbre des *Descentes de croix* est celle de Rubens qui décore la cathédrale d'Anvers. Le musée d'Anvers possède une petite *Descente de croix* qui passe pour être une répétition de la grande peinture. Le musée de Lille possède une autre *Descente de croix* de Rubens, qui fut peinte pour l'église



Descente de croix, d'après Rubens.

des capucins de cette ville. L'École flamande revendique à bon droit comme un chef-d'œuvre la *Descente de croix* de Roger Van der Weyden, au musée de Madrid. Citons aussi la *Descente de croix* de Van Mol, élève de Rubens, qui est au Louvre.

La *Descente de croix* ou le *Christ détaché de la croix*, de Rembrandt (1633), au musée de Munich, la plus belle des compositions qui appartienne à l'École hollandaise.

Nombreux sont les maîtres des écoles d'Italie qui ont peint des *Descentes de croix*; celle de Daniel de Volterra, à l'église de la Trinité-des-Monts, à Rome, est la plus célèbre. Rappelons le tableau du Sodoma, dans l'église de Saint-François, à Siéne. On doit signaler encore deux tableaux de Baroque, à Pérouse et à Sinigaglia.

Parmi les peintres français qui ont traité ce sujet, il faut placer en première ligne Lesueur : son œuvre est au Louvre. La *Descente de croix*, de Jouvenet, au musée du Louvre, mérite aussi d'être mentionnée. Jouvenet a peint deux autres *Descentes de croix* : l'une qui fut exposée au Salon de 1699, l'autre qui parut au Salon de 1704. Le Louvre possède aussi une *Descente de croix*, de Sébastien Bourdon, l'un des meilleurs tableaux de ce maître.

DESCEPTRER (*dé-sép*) — du préf. priv. *dé*, et de *scéptrer* v. a. Oter le sceptre à, détrôner.

DESCHAMPS (*dé-chan*) (Eustache), poète français, né à Vertus vers 1340, mort au commencement du xvi^e siècle.

Après avoir étudié à Orléans, il voyagea, parcourut l'Europe, l'Asie, une partie de l'Afrique et fut longtemps esclave chez les Sarrasins. Revenu en France, il combattit aux côtés de Charles V et de Charles VI durant la guerre de Cent ans, et fut nommé gouverneur du château de Fismes, puis bailli de Senlis. Il maniait la plume au moins aussi bien que l'épée, et ses ballades, dont il composa une très grande quantité, étaient très renommées de son temps. On les lit encore avec plaisir; quelques-unes, très piquantes, sont dirigées contre les Anglais, qu'il détestait; le plus grand nombre contre les femmes, qu'il abhorrait aussi, ayant fait un mariage malheureux. Le *Miroir du mariage*, le plus étendu de ses poèmes, est tout entier dirigé contre le sexe qu'il appelle « vilain » et contre une institution qui n'est, d'après lui, que « piège et tromperie ». Eustache Deschamps a, de plus, composé sous le titre d'*Art de dictier et de faire ballades* une sorte de traité de rhétorique et de versification française. Craplet a publié les *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps* (1832), et P. Tarbé les *Œuvres inédites d'Eustache Deschamps* (1849). Il reste encore de lui en manuscrit, à la Bibliothèque nationale, des ballades, rondeaux, virelais, etc.

DESCHAMPS (François-Michel-Chrétien), auteur dramatique français, né à Montmorency, près de Troyes, en 1683, mort à Paris en 1747. Il devint premier commis du financier Paris-Duverney. Pendant ses loisirs, il écrivit plusieurs tragédies, dont l'une, *Caton d'Utique* (1715), obtint beaucoup de succès. On lui doit aussi : la *Religion défendue* (1735), poème, et *Eramen du livre intitulé Réflexions politiques sur les finances* (1740).

DESCHAMPS (Joseph-François-Louis), chirurgien français, né à Chartres en 1740, mort en 1824. Il fut chirurgien en chef de la Charité et membre de l'Académie des sciences en 1811. Ses principaux ouvrages sont : *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille* (1796-1797), et *Traité des fosses nasales et de leurs sinus* (1803). Il pratiqua, le premier en France, la ligature des artères principales des extrémités, spécialement dans l'anévrisme de l'artère poplitée, d'après la méthode de Hunter.

DESCHAMPS (Claude-François), instituteur de sourds-muets, né à Orléans en 1745, mort en 1791. Il entra dans les ordres, puis consacra sa vie à l'éducation des sourds-muets d'après le système de Pereire. Il a écrit : *Cours élémentaire d'éducation des sourds-muets* (1777); *De la manière de suppléer aux oreilles par les yeux* (1783).

DESCHAMPS (Jean-Marie), littérateur, né à Paris vers 1750, mort en 1826. Secrétaire du ministre Montmerin, il fut, par la suite, secrétaire des commandements de l'impératrice Joséphine. Outre des traductions, on lui doit des comédies et des vaudevilles, écrits souvent en collaboration, et où l'on trouve de la gaieté, notamment : la *Revanche forcée* (1792); *Piron avec ses amis* (1792); *le Poste évacué* (1793); *Poinsinet* (1793); *Charles Rivière-Dufresny ou le Mariage improvisé* (1798); *une Soirée des deux prisonniers modernes* (1799); etc.

DESCHAMPS (Emile Deschamps de Saint-Amand, dit Emile), poète français, né à Bourges en 1791, mort à Versailles en 1871. Il suivit la carrière administrative, en y joignant la poésie. En 1818, il donna, en collaboration avec H. de Latouche, deux comédies en vers à l'Odéon. Emile Deschamps et son frère Antony furent parmi les adeptes les plus enthousiastes de l'école romantique. En 1824, E. Deschamps fonda avec V. Hugo la *Muse française*, qui mena le combat romantique et où il fournit des articles signés : UN JEUNE MORALISTE, en même temps que des poésies et des nouvelles. En 1828, il publia sous le titre d'*Études françaises et étrangères* un recueil de poésies qui fut une des œuvres marquantes de l'époque : il contenait des traductions (*la Cloche*, la *Fiancée de Corinthe*, etc.), des imitations (*Rodrigue*), des pièces originales (*Première page d'un album*, *Je suis mort*, etc.). La préface du livre, parue un an après celle de *Cromwell*, affirmait la doctrine romantique et obtint l'approbation de Goethe. Dès lors, E. Deschamps ne se dépensa plus qu'en travaux divers, en traductions (*Macbeth* et *Romeo*), en préfaces, en poésies de circonstance. Il s'était présenté, sans succès, à l'Académie. Le souvenir d'Emile Deschamps reste indissolublement lié à celui des temps héroïques du romantisme.

DESCHAMPS (Antoine-François-Marie, dit Antony), poète, frère du précédent, né et mort à Paris (1800-1869). Mêlé au mouvement romantique en 1829, il publia une traduction en vers de la *Divine Comédie*. Il s'essaya dans la satire; mais son inspiration mélancolique et rêveuse se plaisait davantage dans l'épique. Après la publication de ses *Études sur l'Italie* (1834), il sentit sombrer sa raison; mais il donna encore deux livres de poésies : *Dernières paroles* (1835) et *Résignation* (1839), où certains vers semblent annoncer sa détresse morale et physique.

DESCHAMPS (Frédéric), juriconsulte et homme politique français, né et mort à Rouen (1809-1875). Avocat au barreau de sa ville natale, il fut chargé, après la révolution de 1848, d'administrer Rouen et le département de la Seine-inférieure, puis il reprit sa place au barreau. On a de lui des scènes dialoguées, intitulées : *Bnhème en Normandie* (1859) et la *Vendémme*, opéra (1858); *Monsieur*



Emile Deschamps.



Antony Deschamps.

Lombard ou J'ai bien le temps, comédie en vers (1861); *les Deux millionnaires*, comédie en prose (1862); *le Testament du mari*, comédie en prose (1870); *Sœur Isabelle*, drame en vers, dont le sujet est tiré de Shakspeare (1873); *Bonheur et Bien-être*, poésie philosophique (1875).

DESCHAMPS (Pierre-Charles-Ernest), bibliographe français, né à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) en 1821, a été rédacteur en chef de la « Gazette musicale » et bibliothécaire du financier Sôlar. Ses principaux travaux sont : *Essai bibliographique sur Créon* (1863); *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* (1870); *Supplément au Manuel du libraire de Brunet, par un bibliophile* (1878-1880).

DESCHAMPS (Louis-Henri), peintre français, né à Montélimar (Drôme) en 1846. Élève de Cabanel à l'École des beaux-arts, en 1872, il débuta au Salon l'année suivante par un tableau, *Enfants et Poussins*, et exposa successivement : *Moise sauvé des eaux* (1875); *Agar et la Favorite* (1876); *la Pauvre* (1877); *la Petite cribluse* (1878). *La Mort de Mireille* (1879) était envoyée par l'Etat au musée de Marseille, et le tableau, inspiré du même poème, qui parut en 1881 sous le titre de *Vincent blessé*, était aussi acquis par le musée d'Avignon. Les envois de Louis Deschamps ont été fréquemment reproduits par la gravure : *la Résignation* (1882); *la Fille mère* (1883); etc. A côté des qualités d'exécution particulières, une certaine recherche littéraire se constatait dans les envois de l'artiste au Salon de 1884 : *Chose vue un jour de printemps* (Carcassonne), et la *Recherche de la paternité* (Luxembourg). Pais on vit de Deschamps : *les Jumeaux*; *la Falle* (La Rochelle); *Froid et faim*; *le Sommeil de Jésus*; *la Consolatrice des affligés*; *l'Alchimiste*; etc.

DESCHAMPS (Gaston), littérateur et critique, né à Melle (Deux-Sèvres) en 1861. Élève de l'École normale et de l'École d'Athènes, il voyagea en Asie Mineure, professa la rhétorique, puis entra à la rédaction de « Journal des Débats », qu'il quitta en 1893 pour remplacer A. France comme critique littéraire du « Temps ». En 1898, il a fait à la Sorbonne un cours libre sur Victor Hugo. Cet écrivain au style vif et coloré a publié : *la Grèce d'aujourd'hui* (1892), couronné par l'Académie; *Sur les routes d'Asie* (1894); *la Vie et les Livres* (1894-1897), recueil d'articles; *Chenin fleuri* (1896), roman; *Marivoux* (1897); *le Malaise de la démocratie* (1899).

DESCHAMPS DE PAS (Louis-François-Joseph), archéologue français, né et mort à Saint-Omer (1816-1890). Il devint ingénieur en chef, et fut correspondant de l'Académie des inscriptions. Ses principaux ouvrages sont : *Orfèverie du xiii^e siècle* (1853); *Sceaux des comtes d'Artois* (1857); *Orfèverie du moyen âge* (1858); *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne* (1863); *Histoire de la ville de Saint-Omer* (1881); etc.

DESCHAMPSIE (*dé-chan-psi*) n. f. Genre de plantes herbacées, à panicules rameuses, à épillets pédicellés, de la famille des graminées, qui habite les régions tempérées.

DESCHANEL (Emile-Auguste-Etienne Martin), littérateur français, né à Paris en 1819. Ancien élève de l'École normale, il y occupa les fonctions de maître de conférences pour la littérature grecque (1845). Professeur de rhétorique successivement aux lycées Charlemaigne, Bonaparte et Louis-le-Grand, il publia, en 1851, une discussion philosophique, sous le titre de *Catholicisme et Socialisme*; il fut destitué de ses fonctions (1850). Dès lors, il collabora activement à divers journaux. Quelques jours après le 2-Décembre, il fut mis en prison, puis exilé en Belgique. Il y ouvrit des conférences publiques. Il rentra en France, à la suite de l'amnistie, et, en 1859, devint rédacteur au « Journal des Débats » et au « National ».

Il fut élu député de la Seine en 1876 et réélu en 1877. En 1881, il fut nommé professeur de littérature moderne au Collège de France et élu, par le Sénat, sénateur inamovible.

Il a publié, de 1855 à 1858, plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont : *les Courtisanes grecques*; *le Mal qu'on a dit des femmes*; *le Bien qu'on a dit des femmes*; *le Bien qu'on a dit de l'amour*; *le Mal qu'on a dit de l'amour*; *le Bien et le Mal qu'on a dit des enfants*; *l'Histoire de la conversation* (1857); *la Vie des comédiens* (1859); *Christophe Colomb* (1862); *A pied ou en wagon* (1862); *Études sur Aristophane* (1867); *A bâtons rompus* (1868); *Almanach des conférences et de la littérature* (1869); *la Question des femmes et la Morale laïque* (1876); *le Peuple et la Bourgeoisie* (1881); *Benjamin Franklin* (1882); *le Romantisme des classiques* (1882), ouvrage continué par Racine (1884); *Pascal*, *La Rochefoucauld*, *Bossuet* (1885); *le Théâtre de Voltaire* (1886); *Boileau*, *Charles Perrault* (1888); *Lamartine* (1893); *les Déformations de la langue française* (1898).

DESCHANEL (Paul-Engène-Louis), publiciste et homme politique français, fils du précédent, né à Bruxelles en 1856. Licencié ès lettres et en droit, il fut secrétaire de deux ministres, puis entra dans l'administration comme sous-préfet (1877). Elu, en 1885, comme républicain, député d'Eure-et-Loir, il a été constamment réélu depuis à Nogent-le-Rotrou. Donné d'une élocution brillante et littéraire un service d'une érudition solide, il prononça de nombreux et remarquables discours, devint vice-président, de la Chambre des députés (1896-1898) et en fut élu président en juin 1898. Journaliste, Paul Deschanel a collaboré



Emile Deschanel.

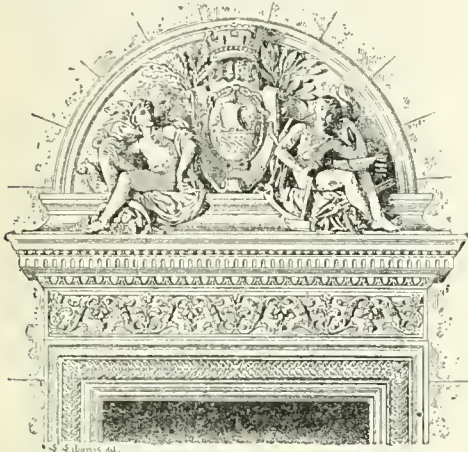


Paul Deschanel.

— **SYN.** Avantage, prééminence, supériorité. V. AVANTAGE.
 — **ANTON.** Dessous.
 — **ENCYCL. MUS.** Le *dessus* est la partie aiguë dans la musique vocale, celle qui est confiée aux femmes ou aux enfants; dans l'ancien contrepoint, elle était appelée *superius*. Toutefois, il y a généralement, dans les chœurs, deux parties de dessus: le premier dessus, qui est le soprano, et le second dessus, qui est le contralto et qu'on appelait jadis *bas-dessus*, parce qu'il est inférieur au premier.

A cette époque, où les instruments étaient généralement divisés en familles de quatre, on appelait dessus les parties les plus élevées écrites pour ces instruments. On avait alors, avec les tailles et les quintes de viole, les premiers et les seconds dessus de viole, qui répondaient à nos premiers et seconds violons; on avait de même des dessus de flûte, des dessus de hautbois, etc. Le mot n'est plus usité à ce point de vue instrumental, et l'on ne s'en sert plus pour les voix.

— **B.-arts.** *Dessus de porte.* On appelle ainsi un morceau d'ornementation placé au-dessus des portes d'appartement, et distinct du chambranle et de l'encadrement qui l'entoure. En général, le dessus de porte est un panneau, dont le contour change avec les divers styles, presque toujours inscrit dans un rectangle ou un trapèze dont le haut de la porte forme la base. Le dessin extérieur en est assez souvent irrégulier, il est encadré tantôt de moulures simples ou ornées, tantôt d'ornements sculptés, palmes, feuilles de péleri, d'acanthus, de rocaille, branches de laurier, etc. Le morceau d'ornementation du dessus de porte varie comme



Dessus de porte de la salle des Pas perdus de l'Hôtel de ville de Paris. (Sculpture de A. Dubois.)

son encadrement; il est fait de sculpture ou de faïence, soit de rinceaux moulés ou taillés dans le bois, dorés ou peints, soit de terre cuite ou encastrée de faïence, demi-ronde bossée, de caméleon, etc. Tout peut être utilisé pour ce genre d'ornementation; c'est à l'architecte ou au décorateur de bien choisir les objets pour qu'ils s'accordent avec l'ensemble de la décoration comme avec la tapisserie de l'appartement et le style adopté pour tout le reste.

Le véritable dessus de porte, peinture décorative encadrée d'une manière pittoresque, fut surtout à la mode sous Louis XV et sous Louis XVI. Jusqu'à Louis XIV, et même dans le cours de son siècle, on décorait le haut des portes par un fronton dans lequel était placé tantôt un cartouche ou tout autre ornement sculpté, tantôt un motif pictural. Mais, quand le mobilier perdit les formes architecturales et que l'ornementation, même dans l'architecture, affecta une certaine irrégularité, on changea le fronton des portes intérieures en un panneau aux angles abattus, avec un encadrement contourné; c'était là le véritable dessus de porte. Sous Louis XVI, l'encadrement, devient plus simple, plus régulier, mais on conserva la disposition principale et on peignit dans ce panneau des fleurs et des Amours, ou bien on remplaça la peinture par un ornement très simple, guirlande ou vase, sculpté en bas-relief très plat. Ce fut là le dessus de porte du Directoire et de l'Empire. Aujourd'hui, on en est revenu au dessus de porte peint.

On ne peut parler des dessus de porte sans citer Boucher. Pour les peintures décoratives du genre des dessus de porte, Boucher est resté le maître par excellence, et les toiles qu'il a peintes à cet effet, reproduites en gravure et en lithographie, ont été maintes fois imitées et copiées par les peintres qui se sont livrés à ce genre de travaux.

DESTAILLEUR (Francis-Bippolyte), architecte, né à Paris en 1787, mort en 1852. Il était élève de Percier, et remporta le prix dans un concours ouvert en 1808 par Napoléon pour un projet d'orangerie. Il put ainsi visiter l'Italie. De retour en France, il construisit divers châteaux, et fut architecte de la duchesse douairière d'Orléans (1811), du ministère des finances (1817), du ministère de la justice (1819) et de la Monnaie (1833). Parmi ses constructions les plus remarquables, nous citerons l'ancien hôtel du ministère des finances, rue de Rivoli, incendié en 1871; l'hôpital de Saint-Mandé, l'hôtel Delmas, etc.

DESTAILLEUR (Hippolyte-Alexandre-Gabriel-Walter), architecte français, fils du précédent, né à Paris en 1822, mort en 1893. Il succéda, en 1848, à son père, architecte du ministère de la justice. En 1852, il fut nommé architecte de l'hôtel des Monnaies, et travailla à la réfection des ateliers monétaires. Destailleur a construit ou restauré un grand nombre de châteaux et d'hôtels particuliers. Il fut chargé par l'impératrice Eugénie de construire, dans le château de Farnborough, une chapelle funéraire destinée à contenir les restes de Napoléon III et du prince impérial. Il a publié un *Recueil d'estampes relatives à l'ornementation des appartements aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles* (1863).

DESTAIN (Jacques-Zacharie), général français, né à Aurillac en 1761, tué en duel, à Paris, en 1802. Parti comme volontaire, il fit campagne dans les Pyrénées-Orientales (1792 et 1793), en Italie (au IV^e et au V^e), en Égypte. Il

assista à la bataille des Pyramides, où il fut fait général sur le champ de bataille, et demeura dans la vallée du Nil jusqu'à la convention d'Alexandrie. Il fut tué en duel, par un général avec qui il avait eu des difficultés en Égypte.

DESTANBERG (Napoléon), journaliste, poète, acteur et auteur dramatique belge, né à Gand en 1829, mort en 1875. Il a traduit en vers flamands le *Macbeth* de Shakespeare et le *Tartuffe* de Molière, et a écrit de nombreux drames, parmi lesquels: *Laurent Coster*, *Franz Achermann* et *Elena*, ainsi que *Marie de Bourgogne*, drame lyrique. Ses chansons politiques ont de l'originalité.

DESTELBERGEN ou **DESTELBERG**, bourg de Belgique (prov. de la Flandre orient.), arrond. admin. et judic. de Gand; 3.925 hab. Confection de dentelles.

DE STERCORE ENNII, phrase latine qui signifie: (*Tiré du journal d'Ennius*. V. ENNIUS)

DESTERRO ou **NOSSA SENHORA DO DESTERRO**, ville des Etats unis du Brésil (prov. de Santa Catharina), dans l'île de Santa Catharina, sur le littoral atlantique; 11.000 hab. Fabriques de chapeaux, de tabac, de meubles, de savons.

DESTIGNY (Pierre-Daniel), horloger français, né et mort à Sannerville (Seine-Inférieure) [1770-1855]. Il fonda en 1798, à Rouen, une maison d'horlogerie dont il garda pendant plus de cinquante ans la direction. On lui doit l'invention d'un compensateur applicable aux balanciers des pendules de commerce (1811), et d'un système de compensation par le ressort spiral pour les montres de second ordre (1818). Ce fut à son instigation que les horloges de Rouen furent réglées sur l'heure sidérale au temps moyen (1826), et cette innovation fut adoptée à Paris l'année suivante. Enfin, il est l'auteur de divers écrits et d'un travail remarquable sur la dilatation des pierres, des marbres et des métaux.

DESTIN (*dèstin* — subst. verbal de *destiner*) n. m. Divinité ou volonté divine qui règle d'une manière fatale les événements futurs: *Le seul maître est le DESTIN*. (D. Stern.) — Ensemble des faits successifs qui affectent la vie de chaque individu ou l'existence de chaque objet. (S'emploie au sing. et au plur.): *C'est le DESTIN des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide*. (Mass.) *Nous sommes tous solidaires dans les DESTINS de l'humanité*. (Lamenn.)

— Existence: *Finir son DESTIN*.

— Destination. (Vieux.) Issue, événement, résultat:

J'ignore du combat quel sera le destin.

VOLTAIRE.

— **SYN.** Destin, destinée, étoile, fatalité. *Destin* exprime l'idée d'une loi suprême, immuable, qui a réglé d'avance la suite et l'enchaînement de tous les événements; *destinée* marque plutôt cette suite et cet enchaînement mêmes, surtout quand on les considère au point de vue spécial des individus: *le destin* est contrairement ou propice, *la destinée* est heureuse ou malheureuse; on accuse *le destin*, on s'agit *sa destinée*. *L'étoile* est le destin particularisé, c'est la puissance mystérieuse qui, pour les superstitieux, préside à quelque destinée individuelle. *Fatuité* ou *so dit guère* que *d'une destinée* malheureuse, et implique essentiellement la négation du libre arbitre.

— **ENCYCL.** Mythol. Dans la mythologie des Grecs, le *Destin* est souvent personnifié; il devient un dieu suprême auquel tout est soumis, êtres et choses. Ce dieu souverain est tantôt distinct de Zeus, tantôt confondu avec lui. Le plus souvent, Zeus lui-même et tous les autres dieux sont représentés comme soumis au *Destin*. Ainsi compris, le *Destin* a divers noms, qui tous se rapportent à la même idée: l'idée de « la part réservée à chaque être ».

Tels sont *l'Aisa* ou *la Moira* des poèmes homériques, ou le *Moros* d'Hésiode, fils de Chaos et de la Nuit. Plus tard, l'imagination populaire se représenta plusieurs *Moira*, auxquelles s'ajoutèrent d'autres abstractions divinisées, comme *Ananké* ou *Tyché*. De même, les Romains adoraient *Fatum*, « la parole inimmuable », les *Parques*, *la Fortune*, *la Nécessité*. Les mêmes idées se retrouvent, plus précises encore, chez les philosophes: dans l'*Heimarménè* ou la *Prééminence* des Grecs, dans le *Fatum* des Latins. Les stoïciens surtout ont attribué un rôle prépondérant au *Destin*, dont ils ont fait le moteur de l'univers.

— **PHILOS.** Au début de la réflexion de l'homme sur ce qui l'entoure, le *destin* apparaît comme une loi mystérieuse et inflexible, qui domine et enveloppe tout. Dans l'imagination des poètes et des sages, il perd peu à peu ce que gagne la croyance en la responsabilité de l'homme et en son pouvoir sur ce qui l'entoure. Platon, à côté de la nécessité qui régit les êtres physiques, s'efforce de sonder le mystère d'une Providence ou agent libre placé au-dessus de l'homme, et il entrouvre la question de la liberté de l'homme: le destin n'est plus pour lui que l'action de l'âme du monde sur la nature matérielle. Plutarque appellera le destin le fils et le verbe de la Providence. Les stoïciens font de la doctrine du destin un des fondements de leur système; c'est qu'ils sont matérialistes et proclament la nécessité des lois du monde physique. Les idées chrétiennes font ensuite assimiler le destin à la Providence. La théorie due à la combinaison des idées chrétiennes et stoïciennes est souvent au fond des discussions sur la prédestination. Au XVIII^e siècle, le mot « destin » prend souvent le sens matérialiste qu'il a eu dans la philosophie antique. V. FATALISME, FATALITÉ.

Destin (SUR LE), traité philosophique de Cicéron. — C'est le complément du livre *Sur la nature des dieux* et du livre *Sur la Divination*. L'objet de la discussion est de dé-



Les Moira, personnifications du Destin.

terminer la signification qu'il faut attribuer au mot *destin* (*fatum*). Cicéron combat le fatalisme stoïcien et soutient d'un côté qu'il n'y a pas d'action sans cause, de l'autre que l'âme est elle-même la cause des actes volontaires.

Destin et du libre arbitre (DU), ouvrage philosophique d'Alexandre d'Aphrodise, le restaurateur de la doctrine péripatéticienne. — Il y a, dans le monde, du hasard, de l'accident, du contingent. Si on le nie, d'abord on supprime la liberté morale qu'atteste la conscience, ensuite on confond avec la nécessité la nature qui manque parfois son but. L'homme est libre. La liberté se montre dans le fait que la délibération peut changer l'assentiment déjà donné à une représentation. Elle consiste à agir sans cause, car la cause de l'acte est l'âme même. Les dieux eux-mêmes ne peuvent pas prévoir les actions libres des hommes.

DESTINATAIRE (*dè-sti, tère*) n. Personne à qui un objet est destiné, adresse: *Le DESTINATAIRE d'un colis, d'une lettre*.

DESTINATEUR, **TRICE** (*dèss*) n. Personne qui fait un envoi, une destination: *Le DESTINATEUR d'un paquet*. (Peu usité.) || On dit EXPÉDITEUR, TRICE.

DESTINATION (*dè-sti, si-on* — lat. *destinatio*; de *destinare*, destiner) n. f. Raison de l'existence d'un être, but dans lequel il a été créé ou auquel il a été approprié: *La maternité est la DESTINATION de la femme*. (Vieilli.)

— Par ext. Lieu vers lequel on dirige un objet, une personne: *Paquet arrivé à sa DESTINATION*. || Personne à qui un objet est adressé: *Hemettre des lettres à leur DESTINATION*.

— **DR.** Emploi réglé d'avance: *Il est des DESTINATIONS illégales que le fondateur doit éviter soigneusement*. || *Immeubles par destination*, Objets mobiliers de leur nature, mais que la loi répute immeubles, parce que le propriétaire les a attachés irrévocablement au service d'un fonds: *Les instruments de labour peuvent devenir IMMEUBLES PAR DESTINATION du cultivateur*. || *Destination du père de famille*, Servitudes résultant des dispositions du précédent propriétaire.

Destination de l'homme (DE LA) [*Ueber die Bestimmung des Menschen*], un des plus importants ouvrages de Fichte, publié à Berlin en 1800, traduit en français par Barchou de Penhoen (1838). — L'auteur y débute par l'analyse de la sensation, qui est, pour lui, une modification de l'être sentant. Si cette définition est juste, la sensation ne peut rien nous enseigner, sinon que nous sommes modifiés d'une certaine façon. Mais y a-t-il hors de nous un principe de ces modifications? La sensation ne nous apprend pas. Il nous paraît impossible qu'une modification ait lieu sans cause; mais le principe de causalité n'a qu'une réalité purement subjective; le monde extérieur, qu'on induit en l'invoquant, ne peut avoir qu'une réalité également subjective. Mais l'homme ne vit pas seulement dans la pensée, il vit aussi dans l'action, et l'action n'est autre chose que la pensée qui veut se réaliser; l'action est l'homme tout entier. Mais, si l'homme se trouvait pas au monde extérieur sur lequel son action a prise, celle-ci ne serait qu'un effort inutile et dérisoire. Si l'homme cessait de croire à la réalité objective de ce monde extérieur, il perdrait l'espoir de réaliser son idéal. Mais une voix intime le contraint à développer en dehors de lui la force de sa pensée. C'est la conscience. Le monde, indémodifiable à la science, apparaît donc dans toute sa réalité à la croyance, laquelle est fondée sur la conscience.

DESTINATOIRE (*dè-sti, to-arr*) adj. Dr. Qui règle la destination: *Une clause DESTINATOIRE*.

DESTINÉE (*dè-sti-né* — subst. particip. de *destiner*) n. f. Destin, volonté souveraine qui règle d'avance tout ce qui doit être: *Accuser la DESTINÉE*. || But, fin, objet vers lequel on tend ou auquel on est réservé. (S'emploie au sing. ou au plur.): *Chacun doit suivre courageusement sa DESTINÉE*. (Fén.) || Condition, sort, état de vie: *Le bonheur consiste dans la possession d'une DESTINÉE en rapport avec nos facultés*. (M^{me} de Staël.) || Vie, existence: *Trancher la DESTINÉE de quelqu'un*.

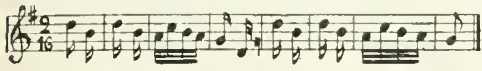
— **SYN.** Destin, destin, étoile, etc. V. DESTIN.

— **ENCYCL.** Philos. On peut dire que le problème de la destinée est à l'origine de la spéculation philosophique et souvent la domine. A cette question: *Y a-t-il une destinée?* outre la solution sceptique et agnostique, il y a la réponse négative qui vient du matérialisme. Y a-t-il une destinée dans cette vie? Le débat est, alors, entre la doctrine du bonheur et la doctrine du devoir, quelles que soient leurs formes diverses: qui parle du devoir parle d'un but assigné à la vie, c'est-à-dire d'une destinée. On entrevoit déjà le nombre considérable des solutions qui se rencontrent. A la question ainsi posée, une autre peut être rattachée: y a-t-il une destinée héroïque de l'humanité? Ce n'est plus le problème proprement dit de la morale, mais celui de la philosophie de l'histoire: le débat est entre la doctrine du progrès nécessaire, celle du progrès simplement possible et libre, celle de la chute, etc. Malgré l'étendue et l'importance des discussions ainsi soulevées, l'homme ne s'en tient pas là: n'a-t-il pas une destinée au delà de cette vie? Ce n'est pas la simple curiosité qui provoque cette interrogation: c'est d'abord l'instinct puissant de la vie et de la conservation; c'est ensuite le besoin de justice: ne faut-il pas que chaque agent moral soit rétribué en raison de ses actes, connaisse la voie qu'il s'est faite en se déterminant librement, en jouisse si elle est bonne, en souffre si elle est mauvaise? Le conflit est, ici, entre l'affirmation et la négation de l'immortalité de l'âme, entre les diverses théories sur l'immortalité et les palingénésies. Enfin, une dernière question est celle-ci: l'homme est-il responsable de sa destinée, la fait-il librement, est-elle ou non prédéterminée? C'est le problème des différents fatalismes, de la prédestination, etc.

Destinées (LES), poésies philosophiques, par Alfred de Vigny, qui ont paru entre 1843 et 1851 dans la « Revue des Deux Mondes », et ont été réunies en un recueil posthume (Paris, 1864). — C'est un des très rares livres de poésie moderne où soient exposées réellement des conceptions philosophiques et morales. La philosophie de Vigny est un pessimisme extrêmement élevé, qui aboutit à la résignation et à la pitié. Il ne sert à rien de prier ou de se plaindre: il faut obéir passivement à la destinée. L'homme consiste dans l'accomplissement silencieux d'une tâche incompréhensible. Dans la pièce qui ouvre le volume, de Vigny nous montre les Destinées antiques pesant du

reprend les armes, arrive à Londres où il est reçu avec enthousiasme, bat les Lancastriens à Northampton (1460) et fait nommer Richard d'York héritier présomptif de la couronne. Aussitôt, Marguerite lève une nouvelle armée et livre aux yorkistes la terrible bataille de Wakefield (1460). Richard y périt, son fils fut égorgé, et ses principaux partisans furent décapités après la victoire. Ces exécutions, en provoquant des représailles, donnèrent dès lors un caractère d'atrocité à la guerre des Deux-Roses. Le fils de Richard, Édouard, accouru dès l'annonce de la mort de son père, battit les troupes royales à la Croix-de-Mortimer (1461), mais son lieutenant Warwick fut lui-même vaincu quelques jours après par Marguerite à Saint-Albans, et dut relâcher Henri VI qu'il traînait à sa suite. La reine ne put toutefois rentrer dans Londres : yorkiste dans l'âme, le peuple londonien n'ouvrit les portes de la capitale qu'à Édouard d'York et l'acclama roi sous le nom d'Édouard IV. Nullement découragé, Marguerite appela sous la bannière de Lancastre la fidèle et belliqueuse noblesse des comtés du Nord, où elle recruta une armée de 60.000 hommes. Mais elle éprouva une sanglante défaite à Towton (1461). Plus tard, Édouard IV s'étant brouillé avec Warwick, celui-ci alla en France se réconcilier avec Marguerite d'Anjou, puis il repassa le Détroit, marcha sur Londres, et, justifiant une fois de plus son surnom de *kingmaker* (faiseur de rois), rétablit Henri VI sur le trône (1470). Quelques mois plus tard (1471), il trouva la mort sur le champ de bataille de Barnet, et Marguerite, accourue à son secours, était elle-même faite prisonnière à Tewkesbury. Ce nouveau revers eut pour conséquence l'assassinat de Henri VI, à la Tour de Londres. Il ne restait plus qu'un rejeton de Lancastre, Henri Tudor. Sa victoire à Bosworth (1485), sur Richard III, de la maison d'York, qui périt dans la mêlée, termina la guerre des Deux-Roses, et son mariage avec Elisabeth d'York, fille d'Édouard IV, ou réunissant sur une seule tête les droits des deux roses, acheva d'éteindre leur longue rivalité.

DEUX-SEIZE (*deu-séz*) n. m. Dénomination d'une me-



Mesure à deux-seize.

sure, très peu usitée, qui a la croche pour unité de mesure ; elle se marque à la clef par la fraction $\frac{2}{16}$.

— Par ext. Morceau dont la mesure est à deux-seize.

DEUX-SÈVRES (DÉPARTEMENT DES), départ. de la région occidentale de la France, qui tire son nom des deux rivières qui le traversent : Sèvre Niortaise et Sèvre Nantaise. Formé, en 1790, de trois pays de l'ancienne province du Poitou (Niortais, Thouarsais, Gâtine), il est compris entre les départements de la Vienne, de la Charente, de la Vendée, de Maine-et-Loire. Superf. : 6.955 kil. carr.

Le département comprend 4 arrondissements (Niort, préfecture ; Bressuire, Melle, Parthenay), 31 cantons, 354 communes et une population de 316.694 hab. Diocèse de Poitiers ; université de Poitiers ; cour d'appel de Poitiers ; assises à Niort, Bressuire, Melle et Parthenay ; 3^e subdivision (Parthenay) du 9^e corps d'armée (Tours) ; 7^e région agricole ; 11^e inspection des ponts et chaussées ; École militaire de Saint-Maixent.

C'est un pays de coteaux, de plateaux et de plaines, sans grandes montagnes. Le point culminant est au N.-N.-E. de Niort, à 272 mètres d'altitude (Le Terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux). On y distingue trois régions : la Gâtine, au sud de roches anciennes, de granit, terre pauvre, couverte de bois et d'étangs ; la Plaine, liasique et oolithique, calcaire, plus découverte, plus riche, mais plus monotone, vaste champ de céréales ; le Marais, région autrefois noyée, malsaine, qui a été asséchée, canalisée et mise en cultures (chanvre et fourrages). Les eaux du département vont à la Loire par la Sèvre Nantaise et le Thouet, par quelques affluents du Clain ; elles vont à la Charente par la Boutonne, et directement à l'Océan par la Sèvre Niortaise.

Le climat est doux, un peu humide. La Gâtine est plus froide que la Plaine ; le Marais est humide. A Niort, la température moyenne est de 12° ; la hauteur des pluies, 660 millimètres.

Ce département est surtout agricole ; les terres arables occupent plus des deux tiers du territoire ; de même, la population agricole dépasse la population industrielle et commerciale. On cultive surtout l'avoine et le froment, l'orge et le maïs en moins grande quantité ; on récolte du fourrage, des betteraves et des pommes de terre. On élève aussi beaucoup de bétail ; cette industrie a fait la renommée de Saint-Maixent. Quelques vignobles couvrent les pentes du Nord et du Nord-Ouest. Le pays n'est guère riche en forêts. On extrait en petite quantité de la tourbe, du plomb argeatiforme, du marbre, des pierres dures ou tendres.

La principale industrie est celle des étoffes et des lainages (manufactures de draps communs à Parthenay ; tricots de Parthenay, de Bressuire et de Saint-Maixent ; gants de laine de Niort). On fabrique des huiles et des alcools. On fait de la chapellerie et de la poterie.

Le département exporte surtout des produits agricoles et importe des denrées coloniales et des machines.

Le pays n'a pas d'histoire marquante. La plupart des villes sont d'origine monastique. En 1569, le parti catholique triompha du parti huguenot, à Moncontour. Les personnages célèbres nés dans les Deux-Sèvres sont : M^{me} de Maintenon ; les chefs vendéens Lescuro et La Rochejaquelein ; l'explorateur René Caillé ; Fontanes ; le défenseur de Belfort, Denfert-Rochereau.

— **BIBLIOGR.** : Richard, *Histoire du département des Deux-Sèvres* (1863) ; Beauchet et Ravan, *Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres* (1874) ; Lévrier, *Histoire des Deux-Sèvres* (1885) ; Adolphe et Paul Joanne, *Géographie des Deux-Sèvres*.

DEUX-SICILES (ROYAUME DES), Etat de l'Italie méridionale, formé en 1130 de la réunion de la Sicile et du duché de Pouille, et annexé, en 1860, au royaume d'Italie. Dans la querelle des investitures, Robert Guiscard s'étant déclaré pour le pape Grégoire VII, celui-ci, en reconnaissance, conféra le titre de roi au prince normand Roger II, déjà seigneur de Sicile, duc de Pouille, et héritier des principautés de Bari, Salerne, Amalfi, Sorrente, qu'avaient conquises ses ancêtres. Le mariage de la fille de Roger II avec Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, plaça le royaume des Deux-Siciles sous le pouvoir des empereurs d'Allemagne. Après la mort de l'empereur Frédéric, successeur de Henri VI, le pape donna l'investiture du royaume à Charles d'Anjou, qui en devint le paisible possesseur (1266) ; mais le gouvernement de ce prince amena le mas-

1414), Jeanne II (1414-1435). La Sicile se donna à la maison d'Aragon, dont un prince, Alphonse-V, reconstruit, en 1435, le royaume des Deux-Siciles. Une nouvelle séparation eut lieu à sa mort (1458) ; elle dura jusqu'en 1501, époque à laquelle Ferdinand le Catholique fit de ces deux provinces une possession espagnole.

Cette domination se prolongea jusqu'en 1713, sans autre incident que la révolte de Masaniello à Naples en 1647. Le traité d'Utrecht donna Naples à la maison d'Autriche et la Sicile à la maison de Savoie. Mais, en 1780, Victor Amédée échangeait cette île contre la Sardaigne, et le royaume des Deux-Siciles était reconstruit ; en 1735, il passait à la branche cadette de la maison de Bourbon, qui le conserva jusqu'en 1806. Il fut chassé de Naples par Napoléon, réussit à se maintenir en Sicile et reprit possession de tous ses Etats en 1815. Les derniers souverains de cette maison furent : François I^{er} (1825-1830), Ferdinand II (1830-1859), François II (1859-1860). En 1860, Garibaldi débarqua en Sicile et conquit le royaume, qui vota, dans un plébiscite solennel, son annexion au royaume d'Italie. Au moment de sa disparition, cet Etat s'étendait sur une superficie de 111.776 kilomètres carrés et comptait 9.283.000 habitants.

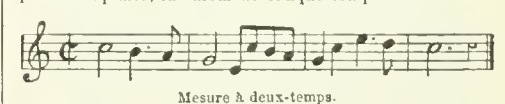


Armoiries des Deux-Siciles.

DEUX-SICILES (ORDRE DES), ordre institué à Naples par le roi Joseph-Napoléon, en 1808. L'ordre fut divisé en trois classes : dignitaires, au nombre de cinquante ; commandeurs, au nombre de cent, et chevaliers, au nombre de six cents. Cet ordre disparut en 1819. La décoration consistait en une étoile à cinq rayons pommétés d'or. L'étoile elle-même était émaillée de rouge et bordée d'or ; le médaillon du centre, en or, était entouré d'un cercle d'émail bleu portant sur la face l'inscription : *Felicitate restituta*, et sur le revers : *In sanguine fatus*. Le ruban, partagé en trois raies, était bleu aux deux bords et rouge au milieu.

DEUX-TEMPS (*deu-tan*) n. m. Dénomination d'une mesure qui, quoique ayant pour unité la ronde, comme la mesure à quatre temps, se bat à deux temps, par conséquent avec plus de rapidité, la valeur de chaque temps étant réduite

de moitié. Elle se marque généralement à la clef par un C barré transversalement. On la marque aussi parfois par la fraction $\frac{2}{2}$ ou simplement par le chiffre 2.



Mesure à deux-temps.

— Par ext. Morceau dont la mesure est à deux-temps.

DEUX-TÊTES (*deu-tel*) n. f. Variété de poire de qualité médiocre.

DEV, nom donné, dans le mazdaïsme, ou religion de l'ancien Iran, aux génies du mal. Ils sont en nombre infini ; leur chef suprême est Zanak-Muoi, l'esprit de mort, autrement appelé Ahriman, ou zend Angra Maiayu ; immédiatement au-dessous de l'archidémon se trouvent six génies malfaisants, dont le rôle est de lutter contre les six Anshaspands, de même que Ahriman lutte continuellement contre Ormazd. Ensuite viennent les *drus*, dont chacune a pour mission de contrarier et d'annihiler, s'il est possible, le bien fait par un esprit créé par Ormazd. Ce mot dérive du zend *deva*, démon, qui correspond au sanscrit *deva*, divinité (de la racine *div*, briller, qui se trouve dans Zeus, Deus, dies), etc. V. AHIRMAN.

DÉVA (mot sanscrit, dont la racine *div*, briller, se retrouve dans les termes similaires : *diés*, *dieux*, *Deus*, *Dieu*, *divin*) n. m. Désigne, dans l'Inde, tous les êtres divins en général.

— **ENCYCL.** Il est très rare que ce mot accompagne les noms des grands dieux, mais il se montre fréquemment accolé au nom des divinités inférieures. Le sens de sa racine indique que, dans le principe, les dieux de l'Inde ont été des personnifications des phénomènes lumineux et caloriques de la nature : le jour, l'aurore, le soleil, la lune, l'éclair, les astres, etc., et aussi des éléments ignés du sacrifice : le feu, les flammes du foyer sacré, les libations alcooliques et grasses servant à activer et à entretenir ce feu. De même que ceux de la Grèce, les dieux du brahmanisme ne sont pas éternels, mais simplement immortels, et encore n'ont-ils pas toujours possédé cette immortalité ; ils l'ont acquise ou pratiquant le sacrifice (on ne sait à qui s'adressaient alors les sacrifices) et à force d'austérités religieuses. Ils ne sont ni tout-puissants, ni omnisciens, et peuvent être détrônés par la ferveur supérieure des ascètes ; êtres plutôt subtils que spirituels, ils possèdent un corps de matière étherée, mais pourtant de matière, qui les fait passibles d'une partie des besoins, des douleurs et des passions de la nature humaine. Dans le bouddhisme, les dévas perdent l'immortalité et la plus grande partie de leur puissance ; serviteurs des Bouddhas, ce ne sont plus que des saints de second rang élevés pour quelques milliers d'années aux fonctions de régents des diverses régions de l'univers, soumis à la loi du Karma, fatalement obligés de mourir et de renaître sur la terre tant qu'ils n'ont pu atteindre le Nirvana.

DEVA, ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa [partido de Vergara]), sur le golfe de Gascogne, près l'embouchure du petit fleuve côtier *Deva*, qui naît dans les Pyrénées. Environ 10 kil. de cours.

DÉVA, ville d'Autro-Hongrie (comitat de Hunyad), sur le Maros ; 1.700 hab., Magyars et Roumains. C'est une des clefs de la vallée de cette rivière. Belle église gothique du xv^e siècle. Cette ville fut pendue



DEUX-SÈVRES

- 0 10 20 30K.
- Préfecture
- Sous Préfecture
- Ch. l. de Canton & Commune
- Limite de Dép.
- d'Arrond.
- Chemin de fer
- Canal

sacré des Vêpres siciliennes (1282), qui fut suivi de la séparation de la Sicile et de Naples. La maison d'Anjou se maintint à Naples, où régnèrent successivement Charles I^{er} (1266-1285), Charles II (1285-1299), Robert (1299-1343), Jeanne (1343-1382), Charles III (1382-1386), Ladislas (1386-

— Archéol. Se disait anciennem. du nimbe circulaire ou auréole des saints. (Le diadème est carré, tant que



Diadème de l'impératrice Eugénie (1858).

forme de diadème étaient appelés aussi CRANCELINS.) — Blas. Nom donné à des bandes ou cercles d'or servant à former la couronne des souverains. // Cercle ou bandeau qui, sur les écussons, orne quelquefois les têtes de Maure. (On dit plus ordinairement TORTEL.) // Couronne des aigles éployées. — Chir. Bandage employé autrefois contre la céphalalgie.



Diadème antique.



Diadème (modes).

— Sc. occ. Triple diadème. Diadème symbolique, qui figura dans les représentations gnostiques longtemps avant que les papes eussent adopté la tiare ou triple diadème.

DIADÈME n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, dont le nom scientifique est hypolymanas. (N. ce mot.) — Crust. Genre de crustacés cirripèdes. Syn. de CORONULE. — Echio. Genre d'oursins, type de la famille des diadématitès, comprenant des formes aplaties et à très longs piquants, dont on connaît de nombreuses espèces répandues dans les mers du globe. (Tel est le diadema longispinus de la Méditerranée.) — Moll. Genre de mollusques. Syn. de CYCLOPHORE.



Diadème (échin.).

DIADÈMER (change é en é devant une syllabe muette : Je diadème. Qu'ils diadèment; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : Je diadèmerai. Tu diadèmerais) v. a. Orner d'un diadème. (Peu us.) — Diadème, ée part. pass. duv. Diadèmer. — Blas. Se dit pour couronnée en parlant de l'aigle.



D'argent à une aigle diadémée de sable.

DIADÉNION n. m. Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, originaire du Pérou. (Le diadenium micranthum, type du genre, est une plante épiphyte, non balbeuse, à rhizome rampant, à hampe ramifiée avec des fleurs en grappes composées.) — DIADES, ingénieur grec qui, après avoir appris son art de Polydus de Thessalie, suivit Alexandre en Asie et composa des ouvrages sur diverses machines de guerre de son invention.

DIADÉTOGNATHE ou DIADÉTOGNATHUS (dè, tuss) n. m. Paléont. Genre d'amphibiens labyrinthodontes, comprenant d'énormes animaux fossiles du trias, dont le maxillaire inférieur, à dents presque carrées, était muni d'une grande apophyse concave accompagnant l'apophyse articulaire. (L'espèce type du genre, le diadetognathus varvicensis, du keuper anglais [Warwickshire], atteignait 8 mètres de long.)

DIADÉXIE (dè-ksi — du gr. diadèkhomai, je succède) n. f. Pathol. V. DIADOCHE.

DIADIAPHORUS (russ) n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, famille des protothéridés, comprenant de grands et lourds animaux, fossiles dans le tertiaire de Patagonie. Tels sont les diadiaphorus majusculus et diaphlinus, des couches de Santa-Cruz.

DIADIN ou DIYADIN (autref. Daidima), ville de la Turquie d'Asie (Arménie [vilayet d'Erzeroum, sandjak de Bayazid]), sur le Mourad-Tchaï, bras de l'Euphrate; 2.000 hab. Sources thermales.

DIADOCHE (du gr. diadokhè, succession) n. f. Pathol. Substitution à une maladie grave d'une autre moins grave. // Ou dit aussi DIADÉXIE.

— Minér. Espèce de pierre précieuse, dont il est question dans Pline.

DIADOCHITE (rad. diadoche) n. f. Nom donné par Breithaupt à un sulfate hydraté de fer contenant 15 p. 100 d'acide phosphorique, 15 p. 100 d'acide sulfurique, 49 p. 100 de protoxyde de fer et 39 p. 100 d'eau.



Diadème (anât. gr.).

DIADOPHORUS n. m. Paléont. V. PROTEROTHERIUM.

DIADOQUE (dök' — du gr. diadokhos, successeur, héritier) n. m. Nom donné aux généraux d'Alexandre qui se disputèrent son empire après sa mort. (C'est aujourd'hui le nom donné au prince héritier de la couronne grecque.)

DIADUMÈNE (du gr. diaduménos, qui a le front ceint d'un bandeau) adj. Antiq. gr. Employé substantiv. comme nom d'une statue célèbre de Polyclète,

qui représentait un éphèbe se couronnant d'un bandeau, et dont il existe de nombreuses répliques.



Diadumène (buste du Capitole).

DIADUMÈNE ou DIADUMÉNIEN (Marcus Opellius Macrinus Antoninus Diadumenianus), empereur romain, né l'an 202 apr. J.-C., mort en 218. Il fut fait César par le Sénat, quand son père, Macrin, fut élevé à l'empire (217), et, un an après, mis à mort par les ordres d'Héliogabale, en même temps que Macrin.

DIÆAN n. Zool. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des diæniés, comprenant plus de cent espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe, et dont trois seulement habitent l'Europe. (Les diæna sont des aranéides aplaties, de taille petite ou médiocre, à pattes assez longues, à abdomen ovale; une seule espèce, diæna Dameli, se trouve en France.)

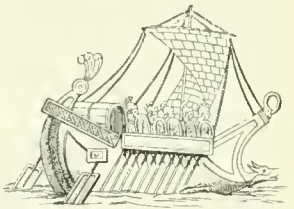


Diæna (gr. 2 fois).

DIÆNÈS n. m. pl. Zool. Tribu d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, caractérisée par les yeux latéraux élevés isolément sur des saillies arrondies, dont les antérieures sont les plus fortes. (Les diæniés comptent des représentants sur tout le globe, avec les genres herizus, diæna, oxyptila, physyloplatis, xysticus, formicus, etc.) — Un DIÆNIÈ.

DIÆOS, général et homme d'Etat grec, né à Mégalepolis, stratège de la ligue achéenne, l'an 150 av. J.-C. Il joua un rôle important dans les dernières querelles et les dernières luttes de la Grèce indépendante. En 146, après la défaite de Scarpheé, il s'efforça d'organiser la résistance, enrôla des esclaves, et vint livrer bataille au consul Mummius, à Leucopetra, près de Corinthe. Vaincu, il s'enfuit à Mégalepolis, mit le feu à sa maison, et se donna la mort. Corinthe fut saccagée, et la Grèce réduite en province romaine.

DIËTA. Archéol. Chambre ou réunion de pièces formant un appartement dans la maison romaine. // Cabine ou tente disposée à l'arrière d'un vaisseau romain pour servir de logement au capitaine.



Diæta.

DIËTHERALYSE (du gr. dia, au moyen de; éther, éther, et lysis, séparation) n. f. Chim. Extraction, au moyen de l'éther, des principes roafermés dans les plantes : Le procédé analytique dit DIËTHERALYSE est dû au pharmacien Victor Legrip (1822-1885).

— ENCYCL. L'appareil servant à l'opération est un tube de verre, percé de petits trous. Après l'avoir rempli des organes à épuiser, on le ferme avec un bouchon de liège que l'on suspend au moyen d'un crochet, dans une éprouvette à pied contenant de l'éther. L'éther ne tarde pas à se colorer en vert, en dissolvant la chlorophylle; mais on voit en même temps des gouttelettes brunes, provenant des essences végétales, passer par les ouvertures du tube et se réunir au fond de l'éprouvette; ce sont les alcaloïdes et les acides contenus dans les plantes. Les feuilles et les fleurs se décolorent, pendant que le liquide étheré dissolvant, la chlorophylle et quelque peu de matières grasses prennent une coloration rouge brun par réfraction, et d'un vert pur par réflexion. Le tube intérieur ne contient plus que des vaisseaux fibreux et de la cellulose. La couche inférieure, séparée de l'éther, est essaiée traitée par un lait de chaux et évaporée en pâte. Cette méthode, applicable à la fabrication des parfums, a permis d'extraire des alcaloïdes de fruits dans lesquels on n'avait pu jusqu'alors constater l'existence.

DIËFOIRUS, nom de deux personnages du Malade imaginaire, comédie de Molière : le médecin Diafoirus et Thomas Diafoirus, son fils. — Diafoirus père est un des types les plus comiques que Molière ait tracés des disciples d'Hippocrate. Thomas Diafoirus représente ces jeunes gens frais émoulus des écoles, pétris de fausse gravité, de sottise et d'érudition sans goût. On rappelle souvent Thomas Diafoirus, et surtout le compliment pédant et ridicule qu'il adresse à Angélique.

DIËFOUNOU, canton du Soudan français (Kaarta), sur la rive droite du Sénégal. Sa localité principale est Tambukara.

DIËGLYPHE (du gr. dia, dans, et gluphein, tailler) n. m. Archéol. Ouvrage gravé en creux. // On dit aussi DIËGLYPTE.

DIËGNOSTIQUE (du gr. diagnôsis, connaissance) n. f. Bot. Caractéristique abrégée et succincte d'une plante, la définissant et la distinguant des autres végétaux. — Pathol. Art de reconnaître les maladies par l'examen de l'ensemble des symptômes.

DIËGNOSIQUE (zik') adj. Qui a trait à la diagnose.

DIËGNOSTIC (stik' — de l'adj. diagnostique ou diagnostic) n. m. Méd. La diagnose. // Action de reconnaître la nature d'une maladie en la distinguant de celles qui ont avec elle quelques traits de ressemblance : Faire un DIËGNOSTIC exact, un faux DIËGNOSTIC. // Diagnostic différentiel, Partie de la diagnose qui s'occupe de la

différenciation de plusieurs maladies ayant des signes communs.

— ENCYCL. Méd. Le diagnostic est l'acte médical par excellence. Le savoir, la méthode, la perspicacité, toutes les qualités du médecin y entrent en jeu. Son importance est capitale, puisqu'il dicte le traitement.

Les difficultés qu'il présente sont parfois presque insurmontables; aucun ordre de renseignements n'est alors négligeable : commémoratifs, signes cliniques révélés par la vue (facies, décubitus, colorations et éruptions de la peau, des muqueuses); la palpation, l'auscultation, la percussion, l'examen du pouls, et tous les moyens d'investigation directe sur le malade; l'analyse chimique des humeurs (urine, sang, bile, sérosités), l'exameo microscopique du sang, des sécrétions du pus, des crachats, des divers produits morbides, telles étaient les ressources déjà importantes, et pour la plupart encore récentes ou récemment perfectionnées, dont disposait le médecin pour établir son diagnostic, jusqu'en 1896. A cette époque, la découverte des rayons X par Röntgen lui a fourni un nouvel et puissant auxiliaire. Vers la même époque, la découverte de la tuberculine permettait de diagnostiquer la tuberculose qu'elle fut impuissante à guérir.

Depuis, la découverte de l'agglutination des bacilles typhiques par le sérum des typhiques a donné un nouveau moyen pour arriver au diagnostic de la fièvre typhoïde, souvent si embarrassant, et la méthode est peut-être susceptible de généralisation.

Signalons, enfin, l'emploi du bleu de méthylène, qui rend de grands services en donnant des indications sur la perméabilité du rein. Le médecin doit toujours se souvenir que, quelle que soit l'importance d'un signe en particulier, le signe pathognomonique, c'est-à-dire fixaît à lui seul le diagnostic, est, dans l'état actuel de la science, une rareté en médecine, si toutefois il n'est pas un mythe.

— Art vétér. En médecine vétérinaire, le diagnostic est plus difficile à établir qu'en médecine humaine, parce que les sensations indiquées par le malade manquent, et que le vétérinaire n'a, pour établir son diagnostic, que le résultat de ses propres observations et les renseignements fournis par le propriétaire ou les domestiques qui ont observé le malade.

DIËGNOSTIQUE (stik' — du gr. diagnôstikos, même sens) ou [vieilli] DIËGNOSTICQUE (sti-sik') adj. Méd. Qui permet de reconnaître la nature d'une maladie : Signes diagnostiques. // S'employait autrefois substantivement. : Un DIËGNOSTIQUE.

— ENCYCL. On range généralement les signes diagnostiques en trois catégories : 1° les signes absolument caractéristiques ou pathognomoniques, qui sont censés ne se rencontrer que dans une seule maladie; 2° les signes communs à plusieurs maladies ou équivoques, qui seuls ne peuvent emporter le diagnostic; 3° les signes accidentels, dont l'interprétation sollicite la sagacité du médecin.

DIËGNOSTIQUEUR (sti-kè — rad. diagnostic) v. a. Méd. Reconnaître, déterminer d'après les symptômes : DIAGNOSTIQUER une maladie.

— v. n. : Porter un DIAGNOSTIC.

DIËGO (François), érudit et dominicain espagnol, né à Bibel (Valence), mort en 1615. Il devint prieur du couvent de Saint-Onnpire, près de Valence, et Philippe III le nomma cronista (historiographe) d'Aragon. Il a publié plusieurs ouvrages : Historia de lo provincia de Aragon (1599); Historia de los condes de Barcelona (1603); Annales del reino de Valencia (1613).

DIËGOMÈTRE (du gr. diagein, faire passer, et mètron, mesure) n. m. Sorte d'électromètre, destiné à contrôler la pureté des huiles d'olive, et fondé sur ce fait que l'addition d'une matière étrangère rend beaucoup plus rapide la propagation de l'électricité à travers ce liquide.

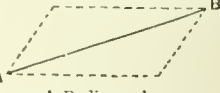
— ENCYCL. Le diégomètre de Rousseau consiste en une aiguille aimantée très légère, mobile autour d'un axe vertical, et munie à une de ses extrémités d'un petit disque, qui est appliqué, pendant le repos, contre un disque fixe, en communication électrique avec le pivot de l'aiguille. Quand on charge le système à l'aide d'une pile, les deux disques se repoussent; en faisant passer l'électricité à travers le liquide, on retarde le passage de l'électricité; il faut noter le temps que l'aiguille met à atteindre la déviation maximum. On emploie, dans le même but, un électromètre biliaire, chargé à l'aide de l'électricité statique.

DIËGOMÈTRIE (tri — rad. diégomètre) n. f. Physiq. Art ou action de comparer les degrés de conductibilité électrique des diverses substances.

DIËGOMÈTRIQUE (trik') adj. Physiq. Qui se rapporte au diégomètre ou à la diégométrie : Appareil DIËGOMÈTRIQUE. Détermination DIËGOMÈTRIQUE.

DIËGNAL n. m. Manège. Ligne oblique par rapport à l'axe du corps du cheval, qui passe par un pied de devant et va rejoindre le pied de derrière du côté opposé du corps. (Le diagonal droit est la ligne hypothétique allant du pied droit de devant au pied gauche de derrière.)

DIËGNAL, ALE, AUX (du gr. dia, à travers, et gônia, angle) adj. Math. Se dit d'une ligne qui va d'un angle d'une figure rectiligne à un angle opposé : Ligne DIËGNONALE.



A B, diagonale.

DIËGNONALE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Ligne droite, menée du sommet d'un angle d'une figure au sommet d'un angle opposé : Tirer, Mener une DIËGNONALE. Les DIËGNONALES d'un losange se coupent à angle droit.

— En diagonale, Diagonalement, en allant d'un angle à un angle opposé : Parcourir une salle EN DIËGNONALE.

— ENCYCL. On nomme diagonales d'un polygone ou d'un polyèdre les droites menées d'un sommet à un autre à travers la figure.

Un polygone de n côtés a $\frac{n(n-3)}{2}$ diagonales, parce que de chaque sommet on peut mener (n - 3) diagonales, mais qu'en prenant chaque sommet à son tour on compterait deux fois chacune des diagonales.

Le rapport de la diagonale du carré à son côté est $\sqrt{2}$. Les diagonales d'un rectangle sont égales. Les diagonales d'un parallélogramme se coupent mutuellement en parties égales.

prend trois opérations successives : le *fendage* ou *clivage*, la *taille* proprement dite et le *polissage*.

Le clivage débarrasse le diamant de la croûte qui l'enveloppe. La taille donne au diamant sa forme définitive, de *brillant* ou de *rose*. Le *polissage* fait acquiescer à la pierre précieuse taillée l'éclat et la transparence.

Pour opérer le fendage du diamant, le cliveur fixe la pierre dans une virole de cuivre placée à l'extrémité d'un manche en bois et l'y assujettit au moyen d'un mastic. Un second manche porte, enclenché dans sa virole, un diamant taillé. Au moyen d'un appareil appelé *égrisoir*, le diamant taillé frotte sur la pierre brute. La croûte ne tarde pas à se détacher en partie. Le cliveur, se servant d'un marteau conique appelé *masse* et d'une lame mousse en acier, frappe sur la pierre par petits coups secs, et la fend suivant ses faces de clivage.

Ainsi clivé, le diamant est remis au tailleur qui, après en avoir enclenché deux de même grosseur dans des viroles de manches, frotte à l'égrisoir les pierres fendues l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'il leur ait donné la forme voulue.

Le diamant taillé est serti ensuite dans une sorte de coquille en cuivre. Un alliage métallique très fusible l'y fixe et laisse émerger seulement la partie à polir que l'ouvrier place en contact avec la meule. (Cette meule, généralement en fer, occupe une position horizontale et est douée d'un rapide mouvement de rotation. Sur sa face supérieure se trouve une mince couche de poudre de diamant appelée *égrisée* et humectée d'huile.) Ce travail très délicat est renouvelé jusqu'à ce que toutes les faces du diamant aient passé sur la meule.

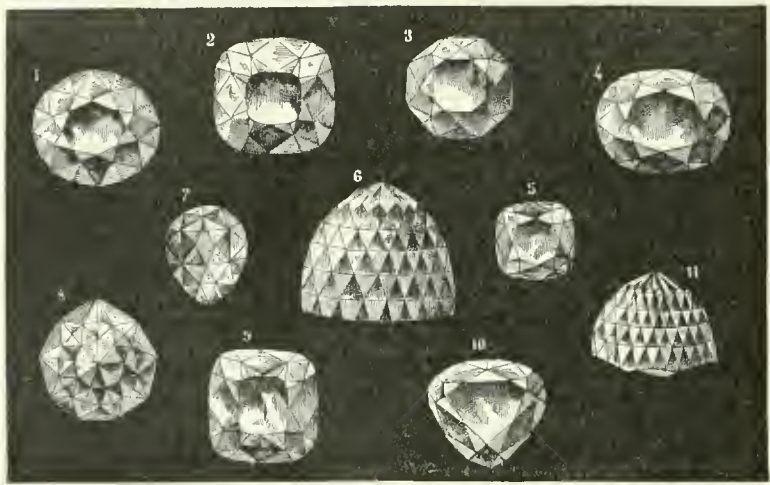
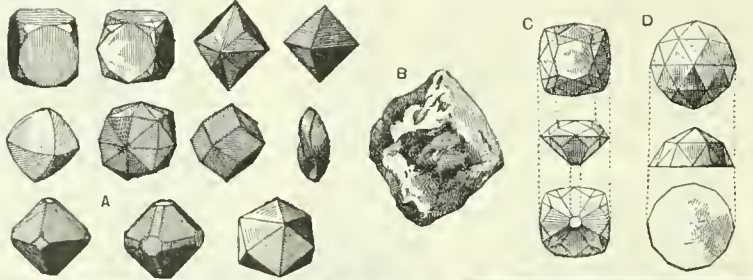
Emplois industriels du diamant noir. Les diamants noirs, enclenchés dans l'acier fondu, s'emploient pour les sondages en roche dure, pour la perforation des trous de mine, pour le dressage et le rabillage des meules de moulin, pour scier les porphyres et autres pierres d'une grande dureté, etc.

— **Hist.** L'antiquité tirait les *diamants* de l'Inde. Leur rareté les rendait d'un prix tel que les rois et les princes pouvaient seuls en faire l'acquisition. Les plus belles de ces pierres précieuses ont une histoire. Parmi les diamants historiques, on cite : le *Régent*, qui appartient à la couronne de France et fut acheté par le duc d'Orléans, alors régent, pour 2.500.000 livres; le *Grand-Mogol*, qui appartient à Aurang-Zeb. On ne sait au juste ce qu'il est devenu; selon les uns, il figurerait sous le nom de *Deria-i-Noor* (Océan de lumière) dans le trésor du schah de Perse; selon d'autres, il ne serait autre que le *Koh-i-Noor*, qui appartient longtemps au trésor des rajahs de Lahore. C'est là que les Anglais le trouvèrent en pillant le trésor et qu'ils l'offrirent, en 1850, à la reine Victoria. L'*Orlov* fut enlevé par un grenadier français du temple de Scheringham dans l'Inde, où il constituait l'un des yeux d'une statue de Brahma; de marchands ea usuriers, il arriva au prince Orlov, qui l'acheta pour Catherine II de Russie moyennant 2.250.000 francs. L'*Orlov* brille, aujourd'hui, au haut du sceptre de l'empereur de Russie. Le *Schah* fut donné à la couronne de Russie par le prince persan Cosroës, fils du schah Abbas-Mirza (1833). Le *Sancy* appartient à la couronne de France, après avoir eu pour maîtres le roi Antoine de Portugal, Charles I^{er} d'Angleterre, et Mazarin, qui le légua au roi. Le *Grand-Duc de Toscane*, ou *Florentin*, qui a appartenu à Charles le Téméraire, et pendant des siècles aux grands ducs de Toscane, fait aujourd'hui partie des joyaux de la couronne d'Angleterre, ainsi que l'*Etoile du Sud*, les plus gros des diamants trouvés au Brésil (1853). Parmi les autres diamants les plus remarquables, signalons le *Nassak*, qui vaut de 700.000 à 800.000 francs, le *Pacha d'Egypte*, qui est taillé à 8 faces et a une valeur d'environ 700.000 francs; l'*Etoile polaire*, du poids de 40 carats, le *Léopold*, etc.

Les diamants de la couronne de France méritent une mention particulière, à cause des vicissitudes qu'ils ont subies. Cette collection de pierres précieuses remonte à François I^{er}, qui la fit entrer dans le trésor de la couronne; Catherine de Médicis, François II et Henri III, pendant leurs règnes, firent servir ces joyaux de gages à des emprunts fréquents. Henri IV remit de l'ordre dans ce trésor, après en avoir toutefois usé d'abord comme ses prédécesseurs. Louis XIV augmenta considérablement les diamants de la couronne en achetant à Tavernier plusieurs pierres parmi lesquelles le *Diamant bleu* de la couronne, volé en 1792. Sous Louis XV, le trésor s'enrichit du *Régent*. Mais Louis XVI en retira illégalement, en 1789, une parure de brillants et de rubis dont il fit cadeau à Marie-Antoinette. De plus, il donna en paiement à divers joyelliers plusieurs pierres valant plus de 100.000 livres. En 1789, l'Assemblée nationale constituante ordonna le dépôt des diamants au garde-meuble de la couronne, sous la surveillance du ministère de l'intérieur. Ils étaient tous rentrés au garde-meuble, au moment de l'ouverture de la Législative. C'est à ce moment qu'en eut lieu le fameux vol commis par une bande de malfaiteurs sous la conduite d'un repris de justice, Paul Miotte (11 sept. 1792).

Lorsque Roland, ministre de l'intérieur, annonça le vol à l'Assemblée, tous les partis s'accusèrent réciproquement du méfait. Une instruction, cependant, fut ouverte, pendant laquelle la plupart des pierres précieuses furent retrouvées. Quant aux voleurs, leur procès dura jusqu'en 1797; cinq furent condamnés à mort, les autres à la détention, d'autres, enfin, à quinzaine et à seize ans de réclusion.

Les diamants de la couronne, servirent sous la République à contracter des emprunts. Le *Sancy* resta de cette manière dans les mains d'un banquier herliouin. Napoléon en usa comme les anciens rois. Louis XVIII les emporta à Grand dans ses bagages en fuyant, mais les rapporta en 1815. Transportés par Charles X jusqu'à Rambouillet, les diamants de la couronne furent rapportés par une armée de gardes nationaux. Ils servirent peu sous la royauté de 1830. Ils diminuèrent d'environ 300.000 francs en 1848, pendant qu'on les transférait au ministère des finances. Les diamants de la couronne eurent encore de beaux jours sous l'Empire. Au 4-Septembre, ils furent envoyés à l'arsenal de Brest, puis cachés dans la cale du vaisseau-école le *Borda*. La loi du 10 décembre 1886 prescrivit la vente d'une partie des joyaux de la couronne. Le produit de cette vente fut 7.097.665 francs net (brut 7.207.252 fr. 50 c.). Les objets exclus de la vente furent déposés au musée du Louvre, notamment l'*Épée militaire* (évaluée 2 millions de francs) enrichie par Napoléon I^{er} des plus belles pierres des autres joyaux démontés à cet effet; la broche dite *reliquaire* (évaluée 2.500.000 fr.), de l'époque de Louis XV; la taille de



A, formes cristallines du diamant; B, diamant brut (le *Léopold* avant la taille); C, diamant taillé en brillant; D, diamant taillé en rose. — *Diamants célèbres*: 1. La montagne de Lumière (Koh-i-Noor); 2. Le Régent; 3. Le Pacha d'Egypte; 4. L'Etoile du Sud; 5. L'Etoile polaire; 6. Le Grand-Mogol; 7. Le Sancy; 8. Le Grand-Duc de Toscane; 9. Le Léopold; 10. Le Nassak; 11. L'Orlov.

ses diamants triangulaires remonte à 1476; le célèbre diamant le *Régent* (estimé à 12 millions de francs au minimum); le diamant dit *Mazarin* (évalué 100.000 fr.); la montre offerte à Louis XIV par le dey d'Alger; un grand rubis (*chimère*), gravé par Gay, graveur de M^{me} de Pompadour; un petit dragon perle et émail; une plaque de l'ordre de l'Éléphant du Danemark. De plus, un lot de rubis, émeraudes, saphirs et diamants, fut attribué au cabinet minéralogique de l'École des mines; un autre lot, beaucoup plus important, de pierres précieuses et perles fines fut donné au Musée d'histoire naturelle. Quant à la couronne de Charles X, la couronne impériale et le glaive du Dauphin, ces objets furent versés à la Monnaie pour être fondus.

Diamants de la Couronne (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Anber, représenté à l'Opéra-Comique le 6 mars 1841. — Une reine de Portugal, ayant vendu ses diamants pour payer à l'épuisement du trésor royal, en fait fabriquer de faux pour les remplacer et ne craint pas de se mêler aux bandits qui se livrent à cette fabrication clandestine. Une rencontre, une intrigue d'amour fournie par le hasard, vient mettre en présence de la reine un élégant seigneur nommé don Henrique de Sandoval, qui s'éprend d'elle et qui réussit à lui faire partager sa passion. Il va sans dire qu'après mille péripéties étranges, l'action finit par un mariage. Sur ce thème fatidique Auber a écrit une partition charmante, qui peut être classée parmi ses meilleures. On peut signaler particulièrement son ouverture pimpante, le duo du déjeuner et le chœur des bandits du premier acte; au second, un charmant duo à deux voix de femmes et le joli air de Catarina, et, au troisième, une quinzette. — Le poème de Scribe fut traduit en espagnol et en italien, et remis en musique par deux compositeurs dont le succès fut loin d'égalier celui de leur confrère français. Le 15 septembre 1851, le théâtre du Cirque, à Madrid, représentait les *Diamants de la Corona*, avec musique de Francisco Barbieri, et, en 1856, le théâtre de la Pergola, de Florence, *i Diamanti della Corona*, avec musique de Carlo Romani.

DIAMANT (L'Î), bourg des Antilles françaises (île de la Martinique), arrond. et à 37 kilom. de Fort-de-France, sur la côte méridionale; 2.000 hab. Sucrieries.

DIAMANT (CAP), extrémité d'un promontoire abrupt du bas Canada, à la jonction des fleuves Saint-Charles et Saint-Laurent. Sur ce promontoire se dresse la citadelle de Québec; à l'O., et presque de niveau avec les remparts, s'étendent les plaines d'Abraham, où, le 13 septembre 1759, les Français perdirent contre les Anglais la bataille qui coûta la vie aux généraux Montcalm et Wolf, et fut suivie de la reddition de Québec.

DIAMANTAIRE (*tér*) adj. Qui se rapproche du diamant par son éclat; *Pierres* DIAMANTAIRES.

— n. m. Ouvrier lapidaire qui taille les diamants. || Marchand qui fait le trafic des diamants.

DIAMANTE, comm. d'Italie (Calabre prov. de Cosenza), sur la mer Tyrrhénienne; 2.400 hab. Vigoureux réputé.

DIAMANTE, rivière de la république Argentine, qui sort des Andes du Chili, se perd dans le rio Desaguadero, après un cours d'environ 500 kilomètres.

DIAMANTE, nom d'un département de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios); cb.-l. *Diamante*, sur le Parana; 2.000 hab.

DIAMANTE (Jean-Baptiste), poète dramatique espagnol, né en 1626 (on ignore l'époque de sa mort). Il faisait partie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et il en occupa les hautes charges. Écrivain fécond, mais inégal, il déploya, cependant, de grandes qualités dramatiques dans plusieurs de ses pièces. La plus célèbre est *el Honorador a su padre* « Celui qui honore son père », qui n'est pas autre chose que le *Cid* de Corneille, arrangé à la façon espagnole. On accusa Corneille d'avoir plagié Diamante, sans songer qu'en 1636, date du *Cid*, Diamante n'avait qu'une dizaine d'années. Diamante emprunta au *Cid* même le titre d'une autre de ses pièces : *El valor no tiene edad* « La valeur n'a pas d'âge », qui n'est que l'interprétation du vers célèbre :

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Parmi ses autres pièces, nous citerons : *el Cerco de Zamora*, qui a pour thème les hauts faits du *Cid* au siège de Zamora; *el Hercules de Oceano*, dont le héros est un personnage d'une force et d'une bravoure extraordinaires; la *Magdalena de Roma*, pièce dont le sujet est religieux; la *Judith de Toledo*, dans laquelle il peint avec une grande énergie la passion d'Alphonse VIII pour une juive tuée par le peuple soulevé. Quelques-unes de ses pièces sont mêlées de chants; la plus remarquable est intitulée *Alphée et Aréthuse*. Une partie de ses œuvres a été publiée à Madrid (1670 et 1674). Son drame *el Honorador a su padre* a paru dans le « *Tesoro del teatro español* » (1848).

DIAMANTER v. a. Orner de diamants : **DIAMANTER** un diadème. (Peu usité.) || Faire briller comme un diamant : *Les rayons du soleil* DIAMANTER *l'herbe humide de rosée*.

Diamanté, ée part. pass. Garni d'une pointe de diamant ou plus souvent d'une pointe d'iridium : *Se servir pour écrire d'une plume* DIAMANTÉE. || *Fleurs* diamantées, Fleurs artificielles saupoudrées de verre broyé ou de poudre d'acier.

Se diamanter, v. pr. Prendre l'éclat du diamant; se couvrir d'objets brillants comme le diamant : *L'herbe, au matin*, SE DIAMANTE de rosée.

DIAMANT-FOSSÉ n. m. Petit fossé établi, dans certaines parties des ouvrages de fortification, devant un mur dont on veut interdire l'approche à l'ennemi. Tels le mur de face d'une caponnière, la gorge ou entrée d'un ouvrage, etc. (Ce fossé n'a généralement que 4 mètres de largeur, sur autant de profondeur.) || Pl. Des DIAMANTS-FOSSÉS.

DIAMANTIFÈRE (de *diamant*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du diamant : *Sables* DIAMANTIFÈRES.

DIAMANTIN, ine adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant : *Il n'y a pas de cristal assez limpide pour rendre l'éclat* DIAMANTIN *d'un œil de scarabée*. (G. Sand.)

DIAMANTINA, municipalité du Brésil (Etat de Minas Geraes), près de la source du rio Jequitinhonha; centre de riches gisements diamantifères découverts vers 1725. Très prospère au xviii^e et au début du xix^e siècle, l'extraction des pierres précieuses a beaucoup diminué, depuis la concurrence des mines de l'Afrique australe.

DIAMANTINE (rad. *diamant*) n. f. Poudre à polir, à base d'alumine cristallisée, qui a été inventée en Suisse, et dont on se sert dans plusieurs industries.

DIAMANTINE, personnage de la comédie italienne. C'est le nom de théâtre qu'adopta Patricia Adami, née à Rome en 1635, et qui vint débiter à Paris en 1660, avec les rôles de soubrettes, dans la troupe appelée en France par Mazarin.

DIAMANTINO (Giuseppe), peintre d'histoire et graveur italien, né à Fossombrone (duché d'Urbin) en 1660, mort en 1722 à Venise, où il étudia son art et exécuta ses travaux les plus remarquables. Diamantino peignit, dans le goût de l'école vénitienne, principalement des sujets mythologiques. Parmi ses peintures religieuses, on estime surtout son *Adoration des mages*, dans l'église Saint-Moise de Venise, et son *David avec la tête et le glaive de Goliath*, au musée de Dresde. Ses toiles peuvent être comparées à celles de Schidone. Comme graveur à l'eau-forte et au burin, cet artiste a fait preuve d'une grande habileté, et ses estampes sont fort estimées. Nous citerons, entre autres : *Mars et Vénus*, *Agar dans le désert*, *Diane et Endymion*, le *Sacrifice d'Iphigénie*, d'après ses propres compositions.

DIAMANTINO, ville du Brésil (prov. de Matto-Grossa), non loin des sources du Paraguay, au milieu d'une riche contrée minière. Ce n'est qu'une bourgade presque déserte.

DIAMASTIGOSE (*sti*) — du gr. *diamastigosis*, action de fouetter) n. f. Antiq. gr. Fête spartiate, pendant laquelle on fouettait les jeunes gens, pour les endurcir à la souffrance, devant l'autel d'Artemis.

— **ENCYCL.** Pour la *diamastigose*, les jeunes Spartiates se présentaient tout nus devant l'autel d'Artemis Orthia. Des hommes, armés de verges, les frappaient cruellement en présence de leurs parents, qui devaient exhorter les patients à supporter cette torture avec constance. Celui qui recevait le plus courageusement et le plus longtemps les coups était proclamé vainqueur du concours. Parfois, des enfants mouraient sous les coups; ils étaient alors inhumés en grande pompe. Plus tard, quand les mœurs s'adoucirent, cette coutume barbare disparut.

titre de l'ouvrage auquel il est tiré. Le *Digeste* contient des extraits de trente-neuf juriconsults. Ces fragments, par la position qu'ils occupent dans le *Digeste*, par leur séparation de ce qui les précédait ou les suivait et leur réunion à des fragments d'autres ouvrages, présentent souvent, dans ce recueil, un sens autre que celui qu'ils avaient dans les livres originaux. Les textes furent même souvent altérés, afin d'être mis d'accord avec le nouveau droit. Le *Digeste* n'est pas une simple compilation doctrinale; Justinien a voulu qu'il fût une véritable œuvre législative, dont les divers éléments auraient force de loi.

Le texte du *Digeste* nous a été conservé par un manuscrit du VI^e ou du VII^e siècle, écrit par des copistes grecs, qu'on appella la *Florentine*, parce qu'il est à Florence depuis l'année 1406. Nous possédons aussi un certain nombre de copies des XI^e et XII^e siècles, qui ont formé le texte commun des glossateurs nommé la *Vulgate*, divisé par eux en trois parties: *Digestum vetus*, *infortiation*, *novum*. La meilleure édition du *Digeste* est celle de Mommsen (Berlin, 1866-1870).

On donne le nom de *Digeste antéjustinien* à des fragments juridiques, datant de 320 d'après Mommsen; on ne sait s'ils font partie d'un recueil proprement officiel.

DIGESTÉ (jè-sté — du lat. *digestus*, digéré) a. m. Pharm. Produit d'une digestion, c'est-à-dire de la macération d'une substance médicinale dans un liquide approprié et soumis à une température élevée.

DIGESTEUR, TRICE (jèss — du lat. *digere*, supin *digestum*, digérer) adj. Qui sert à digérer: L'appareil DIGESTEUR peut être considéré comme un moulin garni de ses bûtoirs. (Brill-Sav.)

DIGESTEUR (jèss — même étymol. qu'à l'art. précéd.) a. m. Chim. Appareil servant à extraire les parties solubles de certains corps.

— Techn. Vase métallique très épais, fermé hermétiquement, dans lequel on peut élever à une très haute température les liquides dans lesquels on met certaines substances à digérer. (Le premier des digesteurs est la marmite de Papin.)

— ENCYCL. Chim. Parmi les digesteurs employés, celui de Payen peut épuiser à froid, à l'aide d'un dissolvant volatil, eau, alcool, éther, etc., servant de véhicule, les substances contenant certains principes solubles dans le véhicule.

Le *digesteur épaisseur* de Bémont et Etard comprend trois parties: A est un cylindre aplati à doubles parois; dans le cylindre intérieur se trouve un panier en toile perforée, contenant les matières à traiter; ce panier plonge dans le dissolvant; entre les deux parois du cylindre A, et appliqué sur le cylindre intérieur, se trouve un serpent qui sert soit à condenser les dissolvants lorsqu'on distille, soit à chanfer l'eau qui le baigne, lorsqu'on voudra sécher les matières après épuisement; les niveaux n' indiquent, l'un la hauteur de l'eau dans l'espace annulaire, l'autre la hauteur du dissolvant. Le dissolvant chargé de matières extractives passe dans le vase B à l'aide du tube r; un serpentia à vapeur le chauffe, et les vapeurs, après avoir passé par le tube m et le serpent dont nous avons parlé, arrivent en C.

DIGESTIBILITÉ (jèss) a. f. Aptitude à être digéré: La DIGESTIBILITÉ des aliments est très variable. — ENCYCL. Zootechn. La digestibilité d'une substance alimentaire varie dans des proportions très sensibles suivant son état physique (cru, cuit, hachée, etc.), car, selon cet état, elle est plus ou moins aisément attaquée par les sucs digestifs. Mais cette digestibilité paraît, en outre, dépendante de la composition chimique.

On nomme *digestibilité absolue* d'un aliment, celle qui est sous l'influence de son état physique et coefficient de digestibilité absolue, la proportion centésimale de l'aliment susceptible d'être digérée. Le coefficient de digestibilité absolue est très élevé pour les racines et les tubercules. Celui des aliments concentrés (tourteaux, farines) est de plus faible valeur; de plus faible valeur encore, et d'autant plus faible que les tissus en sont moins jeunes et moins tendres, celui des fourrages fibreux; herbes de prairie, luzerne, sainfoin, trèfle, etc. Enfin, le coefficient de digestibilité absolue de la paille est très faible.

DIGESTIBLE (jèss — lat. *digestibilis*; de *digestus*, digéré) adj. Qui peut être digéré: Aliment très DIGESTIBLE. **DIGESTIF** (jè-stif'), **IVE** adj. Anat. Qui sert à la digestion: Organes DIGESTIFS. Appareil DIGESTIF. Faculté DIGESTIVE. L'homme est le seul, parmi les êtres vivants, qui abuse de ses organes DIGESTIFS. (Allibert.) — Organe DIGESTIF. Appareil digestif supposé simple, comme il l'est dans les animaux les plus inférieurs. — Tube DIGESTIF. Canal digestif. Portion tubulaire musculo-membraneuse de l'appareil digestif. — Suc DIGESTIF. Nom donné aux liquides que les glandes annexes de l'appareil digestif déversent normalement dans le tube digestif. — Méd. Qui facilite la digestion: Poudre DIGESTIVE. Pastilles DIGESTIVES. Le sel est DIGESTIF. Qui facilite la suppuration des plaies: Onguent, Topique DIGESTIF. — Physiol. Fonction digestive. Acte digestif. V. DIGESTION. — ANTON. Indigeste, lourd, pesant. — a. m. Substance qui facilite la digestion: L'eau de Seltz est un DIGESTIF. — Pharm. Remède servant à faciliter la suppuration. — ENCYCL. Anat. Appareil digestif. L'appareil digestif est l'ensemble des organes qui, dans la série animale, concourent à l'accomplissement de la digestion. Il se compose du tube digestif et de divers organes qui en sont les annexes.

Le tube digestif existe pas chez les animaux inférieurs; chez les polypes, il est réduit à une simple poche qui communique avec l'extérieur par une ouverture destinée à l'entrée et à la sortie des aliments. L'appareil digestif se forme en tube à partir des échinodermes, si bien qu'on peut décrire une bouche, un organe d'entrée des aliments, et un anus, ou orifice de sortie. De la bouche

à l'anus, le tube digestif varie de forme; il se renfle en certains endroits, diminue à d'autres. On décrira ces différentes transformations aux noms qui leur sont donnés et à l'histoire des différents ordres de classes d'animaux.

Après la bouche se trouvent le pharynx, l'œsophage, puis l'estomac. L'intestin, divisé en intestin grêle et gros intestin, fait suite à l'estomac et se termine à l'anus. Chez certains animaux, les ruminants, la complication augmente encore, et on distingue quatre parties à l'estomac: la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. Chez les oiseaux, l'œsophage communique avec le jabot; le ventricule succenturié lui succède, et enfin, le jésier.

Le tube digestif reçoit des sucs qui l'aident à accomplir la digestion et qui sont élaborés par les glandes salivaires, le foie, le pancréas, etc. — Hyg. Pouvoir digestif ou Action digestive au point de vue alimentaire. L'action des sucs digestifs s'exerce sur presque toutes les substances introduites dans les voies digestives, mais cette action est plus ou moins rapide. Tantôt la substance est réfractaire à l'action des sucs: elle est indigeste; tantôt elle subit la transformation qui doit la rendre assimilable: elle est digestive.

Les aliments les plus digestifs se classent dans l'ordre suivant: bouillon, lait, œuf cru, viande, pain, féculents, légumes verts, etc.; mais il ne faut pas confondre la digestibilité avec la nutritivité: le bouillon, qui de tous les aliments est le plus digestif, est peut-être le moins nutritif.

Une infinité de circonstances font varier l'exercice de la fonction digestive, même en dehors des cas pathologiques. Le mode de préparation des aliments a une grande influence, et l'on peut indiquer, comme ordre de digestibilité pour les préparations culinaires, le suivant: grillage, rôtissage, bachi et cuisson à l'étuve, cuisson dans l'eau, cuisson au four, salaison. L'âge des animaux intervient aussi: la chair des jeunes est plus digestive, mais moins nourrissante; le temps qui s'est écoulé depuis la mort, la manière dont l'animal a été tué sont encore des facteurs de la digestibilité. Les viandes fraîches, peu grasses, sont les meilleures à ce point de vue.

Pour les végétaux, on doit considérer surtout l'état de fraîcheur et de conservation. — Pharm. Le mot *digestif* est employé substantivement, en pharmacie, pour désigner une préparation onguetaire composée de:

- | | |
|-------------------------|-------|
| Térébenthine | 2 |
| Jaune d'œuf | 1 |
| Huile d'olive | Q. S. |

C'est le digestif simple ou *digestivum*. En le mélangeant à parties égales avec du styrax liquide, on obtient le digestif animé. Le digestif opiacé se prépare avec 8 parties de digestif simple et 1 de ladanum; le digestif mercuriel, avec parties égales de digestif simple et d'onguent mercuriel. (On employait ces onguents dans le pansement des plaies.) — On faisait aussi des pastilles, des poudres, des vins digestifs, mais ces préparations sont aujourd'hui très peu employées.

DIGESTION (jè-sti-on — lat. *digestio*, même sens) n. f. Élaboration, coction des aliments dans l'estomac et dans les intestins, qui prépare leur assimilation; faculté de digérer: Avoir la digestion laborieuse. Le poisson est, en général, d'une digestion facile. — Fig. Action d'élaborer, de s'approprier, d'arriver à posséder: La lecture n'est qu'une mastication; la réflexion, c'est la digestion. Action d'endurer, de supporter: L'esprit enjambé fait passer bien des choses d'une rude et cruelle digestion. (J. Janin.)

— Fam. Visite de digestion. Visite qu'il est d'usage de faire quelques jours après qu'on a diné chez quelqu'un. — Biol. Digestion intracellulaire. Dissolution de matières alimentaires à l'intérieur d'une cellule vivante. — Méd. Maturation d'une humeur ou d'une tumeur. — Pharm. Macération dans un liquide maintenu à une température élevée: Mettre des os en digestion pour obtenir de la gélatine. — ANTON. Apepsie. — ENCYCL. Physiol. La digestion, qui a pour but final l'assimilation, comprend les actes qui s'accomplissent depuis l'ingestion des aliments jusqu'à leur passage dans le sang et le chyle. Les phénomènes de la digestion sont des actes mécaniques et chimiques.

Les actes mécaniques sont: la préhension des aliments, la mastication, la déglutition. Puis les aliments sont brassés par l'estomac en un mouvement circulaire qui, partant du cardia, leur fait parcourir le grand cul-de-sac, la grande courbure, pour revenir par la petite courbure. Dans l'intestin, les aliments progressent par suite des contractions péristaltiques. Enfin, les résidus alimentaires sont expulsés au dehors par la défécation.

Les phénomènes chimiques de la digestion varient avec les sucs digestifs agissant sur le bol alimentaire. La salive, outre qu'elle favorise la déglutition, dissout les parties solubles des aliments ainsi que certaines substances albuminoïdes, mais surtout transforme l'amidon et la substance glycogène en glycose.

Le suc gastrique transforme les matières albuminoïdes et azotées en peptones, corps facilement solubles. Il est sans action sur les tissus élastiques, corrés, et la cellulose (sauf chez les ruminants). Par son acide chlorhydrique,

il dissout les carbonates et les phosphates. Il n'agit pas sur les graisses.

Le suc pancréatique agit sur les albuminoïdes, en donnant des peptones de la leucine, de la tyrosine, etc.; sur les féculents, en les transformant en glycose; sur les graisses, en les émulsionnant et les saponifiant.

Le suc entérique a peu d'action, sauf sur les féculents qu'il saccharifie. La bile émulsionne les graisses, s'oppose aux fermentations intestinales.

Digestion artificielle. La chimie de la digestion a été étudiée artificiellement; c'est-à-dire que les aliments ont été mis en contact avec du suc gastrique, pancréatique, de la bile, obtenus d'animaux vivants par des fistules. La digestion artificielle ne diffère pas de la digestion naturelle et a permis d'étudier les différents phénomènes chimiques de la digestion.

— **Physiol. végét.** Les phénomènes de digestion végétale consistent essentiellement à rendre assimilable l'aliment de la plante. Certains organes sécrètent un liquide capable de dissoudre les particules solides et de les rendre absorbables: la racine attaque le calcaire; les organes actifs des plantes carnivores digèrent le corps des insectes capturés. Mais, le plus souvent, c'est à l'intérieur même du corps de la plante et aux dépens des matériaux mis en réserve par elle que s'exercent ses facultés digestives: ces matériaux (amidon, corps gras, inuline, saccharose) sont attaqués par des diastases, qui les transforment en produits assimilables.

À l'intérieur de la graine en germination, on dit que la digestion est interne lorsque la diastase est produite par la cellule même qui contient la matière de réserve (graines exalbuminées ou graines albuminées à réserve oléagineuse); elle est externe lorsque la diastase est produite par une cellule différente de celle qui contient la réserve (graines albuminées à réserve amidonnée).

— **Biol. Digestion intracellulaire.** Un certain nombre d'animaux et de végétaux inférieurs se nourrissent uniquement par osmose (digestion extracellulaire). Beaucoup d'autres unicellulaires sont capables d'englober dans leur propre substance des corps solides alimentaires (digestion intracellulaire). Dans certains cas (*gromia*, *rhizopodes réticulés*), le corps alimentaire baigne dans le protoplasma de l'animal qui la ingère et s'y dissout. Dans d'autres cas (*amibe*, *rhizopodes lobés*, *infusoires ciliés*), le corps alimentaire est englobé en même temps qu'une goutte d'eau, et la goutte forme une vacuole au sein du protoplasma; cette vacuole se remplit en peu de temps d'un suc acide qui dissout les aliments albuminoïdes, modifie les féculents. Les liquides résultant de cette digestion intracellulaire passent ensuite dans le protoplasma et servent à sa nutrition.

— **Pharm.** L'opération que les pharmaciens et les fabricants de produits chimiques nomment digestion consiste à laisser les corps baigner dans un liquide maintenu à une température généralement supérieure à celle de l'atmosphère, et qui change avec la nature du corps et celle du liquide. Ce dernier, séparé des matières solides, après la digestion, se nomme *digestum* ou *digesté*. Si le liquide dans lequel on fait digérer la substance est volatil, on opère dans des appareils distillatoires qui ramènent dans le digesteur le liquide provenant de la condensation des vapeurs.

La digestion diffère de la macération et de la décoction par la température à laquelle les solides et les liquides mélangés sont maintenus en contact. Depuis quelques années, on se sert, dans l'industrie, de chaudières fermées de toutes parts, dans lesquelles les mélanges sont portés à des températures élevées. Ces appareils ont reçu les noms de *chaudières autoclaves*, *digesteurs de Papin*, *digesteurs à soupapes*, etc.

La digestion est usitée pour la préparation des huiles médicinales et d'autres médicaments auxquels les corps gras servent de véhicule. Les parfumeurs s'en servent pour fabriquer un grand nombre d'extraits de fleurs odoriférantes.

— **Art vétér.** La digestion, en général, se fait chez les animaux comme chez l'homme; elle en diffère seulement par les appareils dans lesquels elle s'opère. L'appareil digestif du porc est celui qui se rapproche le plus de celui de l'homme; il n'y a même pas de différences bien marquées. Celui du cheval est simple, comme le précédent; mais, comme chez tous les herbivores, l'intestin est beaucoup plus long, et certaines de ses parties, comme le caecum et le colon, beaucoup plus volumineuses; il le fallait, les principes nutritifs étant plus disséminés et en moins grande quantité dans les végétaux dont se nourrit le cheval que dans les aliments variés dont se nourrit le porc, qui est omnivore.

Le chien a les organes digestifs simples comme le porc, et sa digestion est analogue.

Chez le bœuf, l'estomac est très complexe et immense. Chez la chèvre et le mouton, l'appareil digestif est constitué comme chez le bœuf, et ces animaux à quadruple estomac sont appelés « ruminants ». V. RUMINANT.

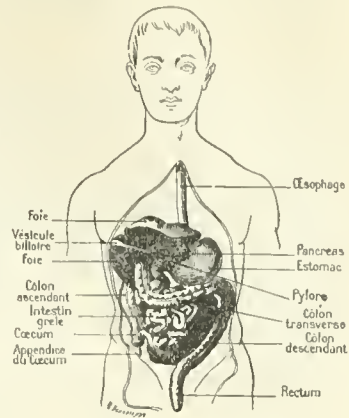
Les oiseaux ont l'estomac presque aussi complexe que les ruminants, et, cependant, ils ne ruminent pas et ils n'ont pas de dents. V. OISEAU.

DIGGER (di-gheur) — mot angl. qui signifie fouilleur) n. m. Nom, en Australie, des travailleurs qui suivent les prospecteurs, cherchant quelques pépites d'or oubliées dans des terrains déjà lavés avec soin par ces derniers.

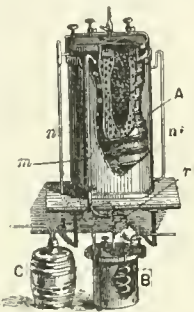
DIGGES (Léonard), mathématicien anglais, né dans le comté de Kent, mort vers 1571. On a de lui: *Tectonicum enseignement en peu de temps le mesurage exact et le calcul expéditif de toutes sortes de terrains, places publiques, arbres, pierres, clochers*, etc. (1556); *Pantometria, traité de géométrie pratique* (1591), et *Prognostication perpétuelle ou Choix de règles pour déterminer le temps au moyen du soleil, de la lune et des étoiles* (1555).

DIGGES (Thomas), mort en 1595, fils du précédent, inspecteur des contrôles des troupes anglaises envoyées par Elisabeth au secours des Pays-Bas. Digges écrivit aussi plusieurs ouvrages sur les sciences; le plus important a été suscité, en 1572, par l'apparition d'une étoile dans la constellation de Cassiopee, son titre est: *Air son Scala mathematica* (1573), et il a pour objet principal la détermination des parallaxes.

DIGGES (sir Dudley), homme politique et magistrat anglais, né en 1583, mort en 1639. Il étudia le droit, fut ambassadeur en Russie en 1618, devant membre du parlement en 1621, se rangea parmi les adversaires de Buckingham, fut, pour ce motif, emprisonné à plusieurs



Appareil de la digestion, chez l'homme.



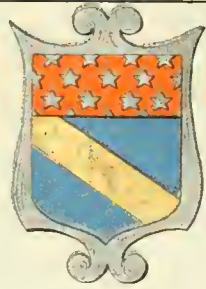
Digesteur de Bémont et Etard.

DIGNITÉS ET CHARGES IMPÉRIALES

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



Princes Grands Dignitaires



Ducs



Comtes



Comtes Ministres



Comte Conseiller d'Etat



Comte Président
du Corps législatif



Comte Sénateur



Comte Archevêque



Comte Militaire



Comte Officier
de la Maison de l'Empereur



Comte Officier
de la Maison des Princes



Comte Ambassadeur



Comte Préfet



Comte Maire



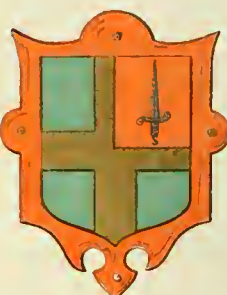
Comte Membre
d'un Collège électoral



Comte Propriétaire



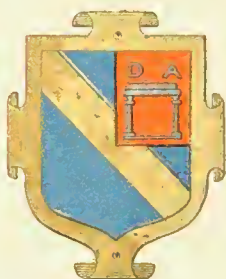
Barons



Baron Militaire



Baron Conseiller d'Etat



Baron Officier
de la Maison de l'Empereur



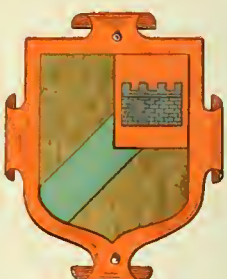
Baron Ambassadeur



Baron Préfet



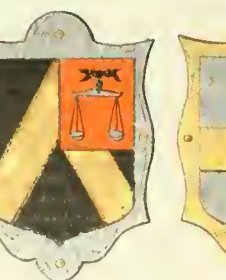
Baron Evêque



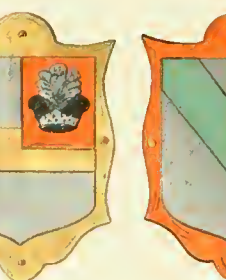
Baron Maire



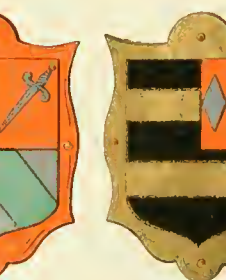
Baron Président ou Procureur
6^e de la Cour de Cassation



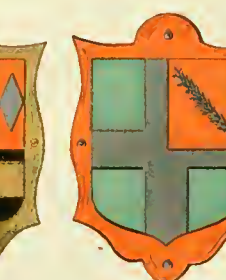
Baron Conseiller
en une Cour Impériale



Baron Président ou Procureur 6^e
de Cour Impériale



Officier de Sante
aux Armées



Baron Président
de Collège électoral



Baron
tire des Corps-Savants



Comtesses et Barones
attachées aux Maisons Impériales



Comtesses



Barones



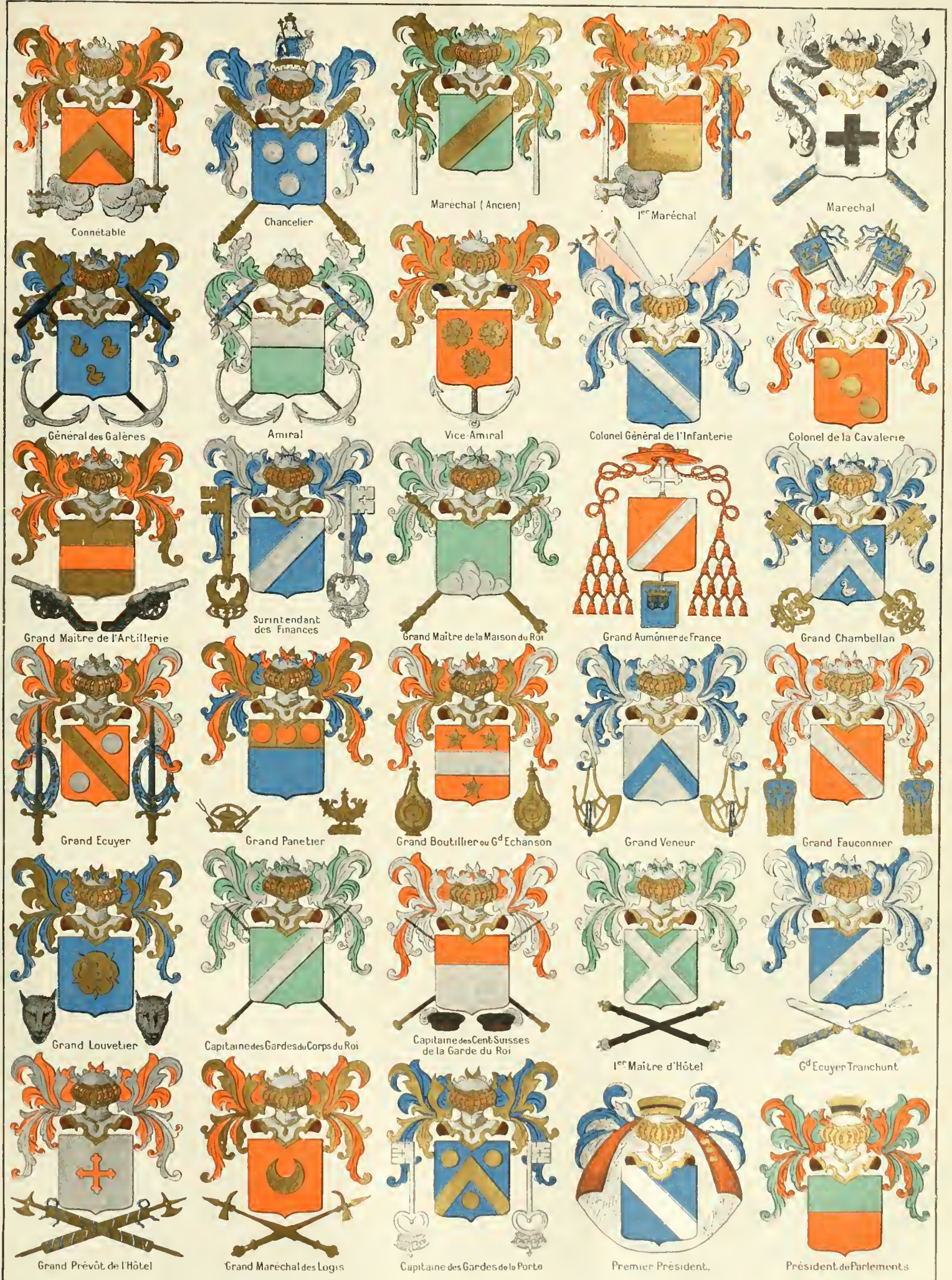
Comtesses et Barones
veuves de Militaires



Anger, Vignac, Debeauvoir

DIGNITÉS ET CHARGES ROYALES

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



des pirates, il dédaigna de se faire racheter, et il élova, dit-on, fortement les deux fils de son maître Xénocrate, qui, de son côté, l'estima, l'aima et finalement l'affranchit. Son caractère était un bizarre mélange de finesse et de grossièreté, de bon sens et d'absurde révolte, de simplicité et d'orgueil, d'austérité souvent affectée d'abandon complet aux instincts de la nature animale.

— Iconogr. Les bustes antiques de Diogène qui sont parvenus jusqu'à nous (musées du Vatican, du Capitole, du Louvre) n'ont pas ce caractère de vulgarité et de rudesse que la plupart des artistes modernes se sont plu à donner à sa physionomie. Winckelmann a publié un bas-relief antique en marbre de la villa Albani, qui représente l'entrevue de Diogène et d'Alexandre. La scène a été figurée par P. Puget. (V. ALEXANDRE.) On cite encore : *Diogène cherchant un homme* (Louvre), peinture attribuée par les uns à Rubens et par d'autres à Jordaens; une peinture authentique de ce dernier (Dresde), qui nous montre le philosophe entièrement nu, ayant à la main sa lanterne et cherchant un homme en plein marché; un tableau de Jean Steen sur le même sujet; une figure à mi-corps de *Diogène tenant sa lanterne*, par Ribora (Dresde); un *Diogène avec sa lanterne* (Dresde), par Adrien Van der Werf. Abraham Bloemaert a peint Diogène montrant à ses disciples un coq plumé, et leur disant : « Voilà l'homme de Platon! » (Munich). Le *Diogène jetant son écuelle*, tableau du Poussin, est au musée du Louvre. Le philosophe cynique s'est arrêté pour boire à une source. Il tenait à la main une écuelle, mais il l'a jetée en voyant un jeune paysan qui s'est accroupi pour boire dans le creux de sa main. Jeurat a également au Louvre un *Diogène brisant son écuelle*. Des toiles de Salvator Rosa (à l'Ermitage), Karel Dujardin (à Dresde) représentent le même sujet.



Diogène jetant son écuelle, d'après Poussin.

DIOGÈNE (Antoine), romancier grec, de l'époque alexandrine. Il avait composé : *les Choses incroyables qu'on voit au delà de Thulé*, roman en vingt-quatre livres, où des descriptions géographiques, exactes ou de fantaisie, encadraient une idylle et un récit d'aventures. Ce roman est perdu, mais Photios nous en a conservé une analyse et des fragments.

DIOGÈNE de Babylone, philosophe stoïcien, né à Séleucie, près de Babylone. Il vivait au II^e siècle avant notre ère. Il se rendit à Athènes, où il étudia la philosophie sous Chrysis et Zénon de Tarso; les Athéniens l'envoyèrent, avec Critolaos et Carnéade, en ambassade à Rome, au sujet de la ville d'Orope. Pendant son séjour dans cette ville, Diogène enseigna, avec succès, la dialectique.

DIOGÈNE d'Athènes, sculpteur grec, auquel sont attribués les cariattes et le fronton du Panthéon d'Agrippa, exécutés vingt-cinq ans avant notre ère.

DIOGÈNE Laërce ou de Laërte, philosophe et historien grec, né à Laërte, en Cilicie, probablement dans la première moitié du III^e siècle de notre ère. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres*, en dix livres. Dans son X^e livre, l'auteur parle avec complaisance des épiciuriens, ce qui a fait supposer qu'il était lui-même épiciurien. L'ouvrage était dédié à une dame platonicienne, sans doute Arria, l'amie du médecin Galien. C'est une compilation sans critique et assez confuse, où les biographies et les anecdotes se suivent un peu au hasard. Mais Diogène Laërce avait entre les mains une foule d'ouvrages qui sont aujourd'hui perdus; il cite des fragments des philosophes, même des documents authentiques, comme le testament et les lettres d'Épicure; il nous apprend beaucoup de détails biographiques. Aussi son livre, malgré le peu de valeur littéraire, est-il infiniment précieux pour l'étude des écoles philosophiques grecques. Diogène Laërce parle souvent d'un recueil de poésies diverses qu'il avait composé.

DIOGÈNE (Romain), empereur d'Orient. V. ROMAIN IV.

DIOGÈNE (*jdn*) ou **DIOGÈNES** (*ghé-nèss*) [n. propre gr., parce que ces crustacés traînent avec eux la coquille où ils logent leur abdomen, comme Diogène roulait son tonneau] n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des paguridés, tribu des pagurines, comprenant des pagures ayant une épine mobile entre les yeux; ils habitent surtout les mers chaudes. (On connaît quelques espèces de diogènes, dont la plus répandue se trouve, depuis la Manche jusqu'au Gabon, sur les rivages sablonneux; ce diogène est blanc jaunâtre et rose clair.)



Diogène (gr. nat.).

DIOGÉNIEN, grammairien grec, né à Héraclée (II^e s. de notre ère). Il avait composé d'assez nombreux ouvrages : des *Chronica*; un traité *Sur les fleurs, les narcis, les sources et les montagnes*; une *Anthologie* d'épigrammes; un abrégé du *Leviqne* de Pamphilus en cinq volumes; un *Leviqne* en cinq livres, qui a été mis à contribution par Hesychios et autres; enfin, un recueil de *Proverbes*, dont nous possédons un abrégé.

DIOGÉNIQUE (*jd-nik*) adj. Qui convient à Diogène le Cynique : *Cynisme diogénique*.

DIOGÉNISER (*jd*) v. a. Rendre cynique comme Diogène. *Les mœurs actuelles tendent à diogéniser tout le monde.*

— v. n. Faire le cynique, se conduire avec un sans-facon cynique : *Il est des gens qui mettent leur gloire à diogéniser.* Il vit dans un état de dévouement volontaire : *DIOGÉNISER avec une incroyable ferveur.*
Se diogéniser, v. pr. Devenir cynique.

DIOGÉNISME (*jd-nissm*) n. m. Cynisme comparable à celui de Diogène.

DIOGGOT ou **DIOGOT** (*go* — du russ. *diqot*, même sens) n. m. Huile que le boucail fournit quand on distille son écorce, et qui donne son odeur particulière au cuir de Russie. « On dit aussi DÉGOT.

DIOLIQUE (*o-ik* — du gr. *dia*, séparément, et *oikos*, demeure) n. m. Se dit d'une espèce végétale chez laquelle

les fleurs mâles et les fleurs femelles, ou, d'une manière plus générale, les organes mâles et les organes femelles sont portés par des pieds différents.

DIOLQUES (*o-ik* — même étymol. qu'à l'art. précédat.) n. m. pl. Moll. Se dit des céphalopodes à sexes distincts. — Un diolique.

DIOLS (lat. *Diensis pagus*), ancien pays de France (prov. du Dauphiné), dans la vallée de la Drôme; capit. *Die*. Le premier comte du Diols fut Guillaume, fils de Boson, roi de Provence (IX^e s.). À la mort d'Hyseard, qui avait pris part à la première croisade, le comté échut aux évêques de Die, mais leur fut disputé par les comtes de Valentinois. Charles VI acheta le Diols, en 1404. Il fait aujourd'hui partie du département de la Drôme.

DIOLAS ou **YOLAS**, population des Rivières du Sud (Sénégal), composée de nègres fortement constitués, qui, par la saillie de leurs pommettes, leur prognathisme, l'épaisseur de leurs lèvres, se rattachent incontestablement aux Mandingues. — Un, Une DIOLA ou YOLA.

— ENCYCL. Malgré leur air farouche, les Diolas sont d'humeur pacifique et se livrent volontiers à l'agriculture et au commerce. — On donne aussi le nom de diolas à des colporteurs nègres qui parcourent la Sénégambie et le Niger, et appartiennent, pour la plupart, à la race mandingoue.

DIOMA ou **DIM**, rivière de la Russie d'Europe (gouv. d'Orenbourg), affluent gauche de la Biélaïa, et qui se jette dans cette rivière, un peu en amont d'Orta, après un cours de 375 kilomètres.

DIOMEDE (CHAMPS DE). Géogr. anc. Nom donné à une plaine d'Apulie, située le long de l'Autifnus, aux environs du Canos. (On appelait *Iles de Diomède* un groupe d'îles de l'Adriatique, près de la côte d'Apulie.)

DIOMEDE. Myth. gr. Fille de Phorbas, roi de Lesbos. Elle fut enlevée par Achille, dont elle devint l'esclave et la maîtresse.

DIOMEDE. Myth. gr. Roi des Bistones de Thrace. Il était fils d'Arès et de Cyrène. Il avait des chevaux farouches qui jetaient le feu par la bouche. Il les nourrit de chair humaine et leur donnait à dévorer tous les étrangers qui tombaient entre ses mains. Héraklès le vainquit et le fit dévorer lui-même par ses propres chevaux. (La scène est souvent représentée sur les vases peints.)

Diomède dévoré par ses chevaux, tableau de Gustave Moreau (Salon de 1865). Héraklès a vaincu le roi des Bistones et l'a jeté en pâture à ses chevaux anthropophages; assis sur le chaperon d'un mur, enveloppé de sa peau de lion, sa masse pesée de lui, il contemple, impassible, le coupable puni par le supplice qu'il infligeait aux autres. Les chevaux furieux se sont rués sur leur maître et le déchirèrent. Lebrun a peint un *Diomède dévoré par ses chevaux*, gravé par Lafitte.

DIOMEDE, un des principaux héros de l'Iliade et du cycle troyen. Il était fils de Tydée et de Dérylle, fille d'Adraste. Originaire d'Étolie, il fut un des princes d'Argos. Il vengea son grand-père Éneus, qui avait été chassé d'Étolie par les fils d'Agrios, fut l'un des prétendants d'Hélène, et prit part à la guerre de Troie, où il accomplit une foule d'exploits, grâce à la protection d'Athéné. Avec Ulysse, il va chercher Achille à Skyros, et, plus tard, Philoctète à Lemnos. Avec Ulysse encore, il pénètre dans Troie et déroba le *palladium*. Il lutte contre Hector et Énée, blesse Aphrodite, s'empara des chevaux de Rhésos, défend le corps d'Achille. Il est un des héros qui s'enferment dans le cheval de bois. Puis, il prend part au sac de Troie. Après la victoire des Achéens, il revient à Argos, où le poignait le ressentiment d'Aphrodite. La trahison et les embûches de sa femme Égée le forcent à se réfugier dans un temple. Il se décide à quitter son pays et va en Lybie, en Ibérie. Il se fixe enfin dans l'Italie méridionale, où il épouse Érippa, fille de Damus, roi d'Apulie. Suivant une tradition, il aurait été tué par Damus. Il passait pour le fondateur de plusieurs villes grecques.

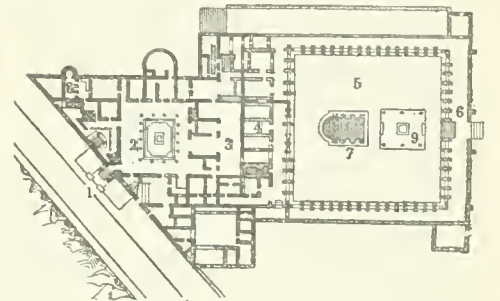
d'Italie, notamment d'Arpi, en Apulie. On lui rendait des honneurs divins dans quelques cités de la région, par exemple à Thurii et à Métaponte.

Parmi les œuvres d'art relatives à Diomède, citons une estampe de Wostermann, d'après Rubens, *Diomède et Ulysse venant dérober le palladium*; une statue d'Espéroux (1819), représentant le même sujet.

DIOMEDE (saint), martyr, né à Tarso, en Cilicie; il était médecin et fut décapité en haine de la foi, l'an 304, sous le règne de Dioclétien. — Fête le 16 août.

DIOMEDE, grammairien latin du IV^e siècle apr. J.-C., auteur d'un *Ars grammatica* et d'un traité *De oratione et partibus orationis et vario genere metrorum libri III*. — Grammaire grec, d'époque incertaine, autour d'un commentaire sur la grammaire de Denys de Thrace; fragments dans les *Analecta* de Villosion.

Diomède (VILLA DE), l'une des plus vastes habitations découvertes à Pompéi, ainsi nommée arbitrairement du tombeau de la famille d'Arrius Diomède, qui se trouve en face. Cette villa, située en dehors de la porte d'Herculanum, sur la voie des Tombeaux, diffère essentiellement, par ses vastes proportions et par son ordonnance, des maisons de la ville. On arrive à la porte d'entrée par un escalier de sept marches, flanqué de deux colonnes, et qui donne accès dans un vaste péristyle à quatorze colonnes doriques. De là, on pénètre dans plusieurs chambres, puis dans des salles de bains, toutes d'une grande élégance de décoration. En face, des terrasses forment un jardin de 33 mètres de long, entouré de portiques sous lesquels s'étendent de vastes celliers. On y remarque encore de



Plan de la villa de Diomède : 1. Entrée; 2. Péristyle; 3. Tablinum; 4. Œcus; 5. Cour; 6. Cryptoportique; 7. Piscine; 8. Bains; 9. Construction en forme de temple.

grandes amphores. Là, furent trouvés les corps de dix-sept personnes, qui s'y étaient réfugiés pendant l'éruption, avec beaucoup de provisions. Leurs corps étaient moulés dans la cendre. Le propriétaire présumé de la villa a été retrouvé, une clef à la main, près de la porte du jardin, avec un esclave, des coupes de métal précieux et des pièces d'or.

DIOMEDE, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une diomédée.

DIOMEDEA (*mé-dé* — n. lat. d'un oiseau fabuleux) n. f. Nom scientifique des oiseaux du genre albatros.

DIOMEDEE n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, entières. (Les cinq espèces connues croissent en Asie, sur le bord de la mer.)

DIOMEDEES n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre *diomède*. — Une diomédée.

DIOMEDEON, général athénien (fin du V^e s. av. J.-C.). Il exerça divers commandements, pendant la guerre du Péloponèse. Il défendit les côtes d'Ionie, en 412-411. Il fut un des six amiraux qui, après la bataille des Arginuses, furent condamnés à mort pour n'avoir pu recueillir les cadavres des Athéniens tués pendant le combat.

DIOMEDE (gr. *Dioméia*), démo de l'Attique, appartenant à la tribu des Égées. La porte Dioméenne, à Athènes, conduisait à ce lieu, situé à l'E. de la ville. Il renfermait une petite ville du même nom, dans laquelle s'élevait un temple d'Hercule. Il y avait, à Dioméde, un tribunal de soixante juges, chargés de décider de la valeur des bons mots et facéties de toute sorte. La prétention des habitants de Dioméde d'avoir plus d'esprit que tout le reste de l'Attique leur avait suggéré l'idée de cette originale institution.

DIOMEDES (*mé-dé* — gr. *dioméia*, même sens) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes athéniennes, célébrées en l'honneur de Zeus Dioméens, ou en l'honneur de Diomos, héros éponyme du démo de Dioméia. « On lit aussi DIOMÈS.

DION n. m. Bot. Syn. de DIOSION.

DION. Myth. gr. Roi légendaire de Laconie. Il donna l'hospitalité à Apollon, qui accorda à ses filles Orphé, Lyco et Carya, le pouvoir de deviner l'avenir, mais à condition qu'elles ne trahiraient jamais les secrets des dieux. Plus tard, Carya fut aimée de Dionysos, ce qui amena une intervention indiscrète d'Orphé et de Lyco. Le dieu, après leur avoir vainement rappelé la défense d'Apollon, leur inspira un délire furieux et les changea en rochers. Carya elle-même fut métamorphosée en boyer.

DION de Syracuse, homme d'État syracusain, né en 409, mort en 357 av. J.-C. Il était le beau-frère de Denys l'Ancien et l'oncle de Denys II, le Jeune. Il eut un grand crédit à la cour des tyrans; mais il s'aliéna son neveu Denys II, le Jeune, en le rappelant au respect de la légalité. Lors de son premier voyage de Platon en Sicile, il se lia d'amitié avec lui et fut son protecteur dans les dangers qu'il eut à courir. Denys, craignant son crédit et sa puissance, envia Dion qui parcourait la Grèce, où son nom et ses



Monnaie de Dion de Syracuse.

Silène (Louvre). Bacchus est encore figuré s'appuyant sur un satyre, un jeune Pan ou Panisque, une Ménade; — *Bacchus Melpomène*, qui est représenté en costume tragique, ou tenant une Muse par la taille; — *Bacchus bifurmis*, sous la forme d'un hornos à double face; — *Bacchus cornu* ou *tauromorphie*, personnification de la force de la génération et de l'élément liquide; — *Bacchus et le panthère* (musées de Dresde, Capitoli, degli Studi, Pio Clementino, de Florence, coll. Giustiniani, Hope, etc.); — *Bacchus indien*, *Bacchus barbu* (musée Pio Clementino), et le *Bacchus indien du Vatican*; — *Bacchus en habit de femme* ou *Bacchus hermaphrodite* (musées Pio Clementino, degli Studi); — *Bacchus et Ariane*; etc.

Représentations modernes de Bacchus. Parmi les plus remarquables: le *Bacchus ivre* de Michel-Ange, le *Bacchus sculpté* par Sansovino (musée des Offices), les tableaux de Goltzius, du Guido, de Rubens, du Parmesan, Rosso dei Rossi, Van Dyck, Polydore de Caravage, etc.

La *Naissance de Bacchus* a été peinte par Poussin (Montpellier) et par Fr. Boucher. L'*Éducation de Bacchus* a été représentée par Poussin (National Gallery); par Ranvier (1865). Un tableau minutieusement fini, du chevalier Van der Werf, au musée Van der Hoop, à Amsterdam, est intitulé: *L'Enfance de Bacchus*. Les amours d'Ariane et de Bacchus ont inspiré un grand nombre d'artistes, notamment: le Titien, le Guide, Jules Romain, Vouet, A. Coypel, Natoire, G. de Lairose, Sébastien del Piombo (Gènes), Clodion (groupe en terre cuite, 1860), etc. Il faut citer

sur les *Nombres angulaires*. Diophante, pour les méthodes expédivites de calcul qu'il emploie, est sans doute redevable aux travaux d'Hipparque; mais, ce qui paraît lui appartenir, c'est la théorie toute nouvelle et, à ce qu'il semble, complète, des équations du premier degré et la résolution de celles du second. Les ouvrages de Diophante ont formé le sujet des méditations des Grecs ses contemporains, et des Arabes, et, plus tard, des géomètres de la Renaissance. Viète même, dans son œuvre capitale, se borne presque à les reproduire, proposition par proposition, en substituant, il est vrai, des questions de géométrie, à résoudre par l'algèbre, aux problèmes abstraits de son modèle. L'ouvrage de Diophante a été commenté, au v^e siècle, par le célèbre Hypathia; mais il ne nous reste rien de ce commentaire.

DIOPHANTINE (de *Diophante*, n. pr.) adj. f. Terme appliqué par quelques mathématiciens modernes, comme Gauss et Legendre, à une espèce particulière d'analyse employée dans la recherche de la théorie des nombres.

DIOPHOROS. Myth. gr. Fils de la Terre. Il défia sa mère à un combat singulier, et les dieux le changèrent en rocher.

DIOPHTALME (du préf. *di*, et du gr. *ophthalmos*, œil) n. m. Chir. Bandage disposé de façon à être appliqué sur les deux yeux. Syn. *binocle*.

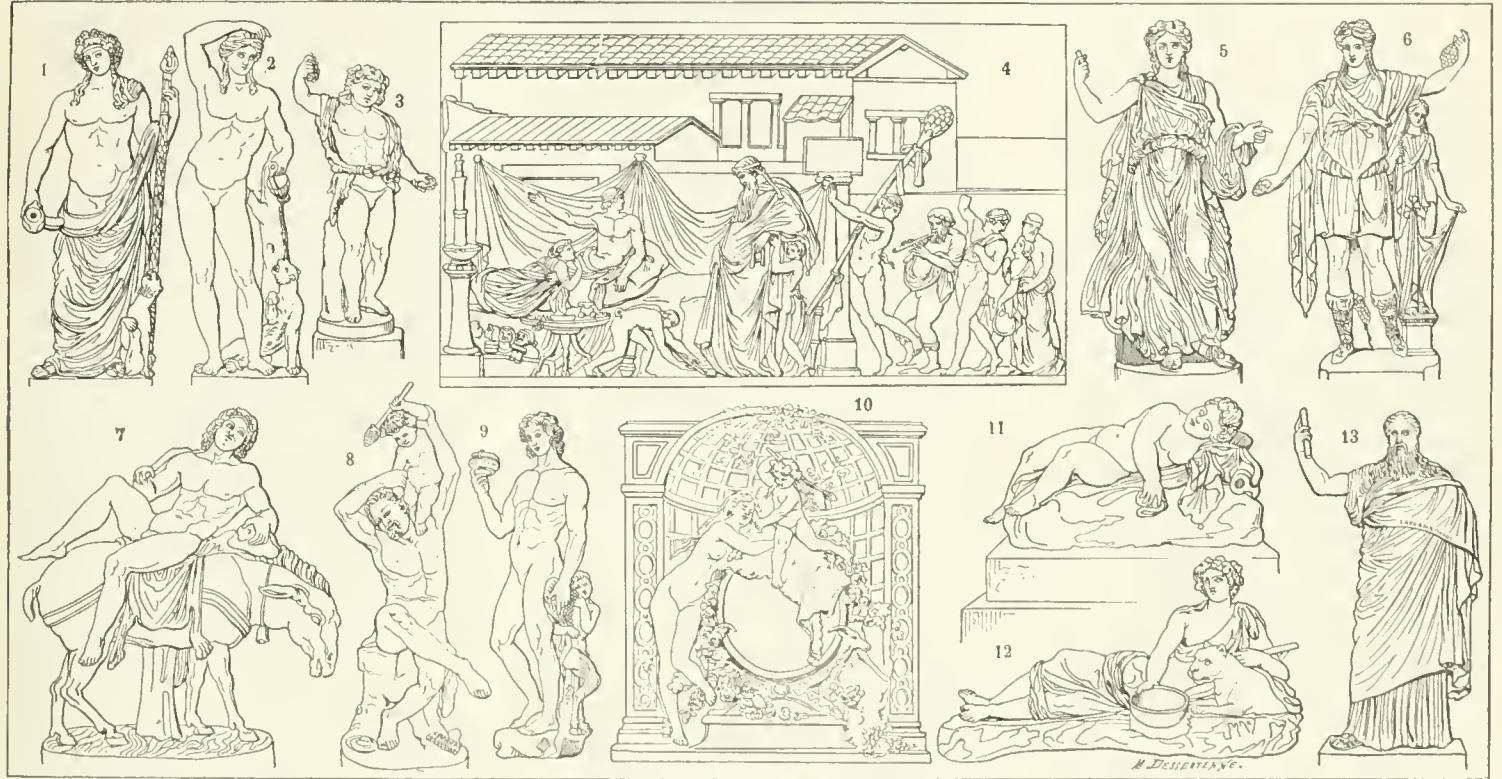
DIOPITHE, général athénien (milieu du iv^e s. av. J.-C.). Il reçut le commandement d'un corps de colons athéniens

DIOPTASE n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre, ainsi nommé parce que si l'on en regarde les cristaux par transparence, et d'une certaine manière, on y aperçoit ordinairement les reflets intérieurs des plans de clivages.

— **ENCYCL.** La *diopase* ou *achirite*, ou *smaragdo-chalcite* de Brothaupt, kupermaragd de Werner, est représentée par la formule H²CuSiO³. Son poids spécifique varie de 3,27 à 3,35. Sa dureté est égale à 5. C'est une substance vitreuse, transparente, à cassure conchoïde et inégale. Ses cristaux, nets et petits, sont des prismes hexagonaux, terminés par des sommets trièdres symétriques. Ce minéral est infusible au chalumeau. On ne l'a encore rencontré qu'au mont Altyn-Tubé, au nord de la mer d'Aral, dans un calcaire compact.

DIOPTRE (du gr. *dioptron* ou *dioptra*, même sens; de *dia*, à travers, et *optesthai*, voir) n. f. Géom. et astron. Pinaulo avec ouverture traversée par un fil: Les *dioptres* ou *pinnules percées d'une ouverture ont été employées par les Grecs et les Arabes, pour déterminer le diamètre de la lune.* (Sébillot.) Appareil muni de pinnules: *Géminius, contemporain de Cicéron, signale l'emploi d'une dioptre tournant autour d'une ligne parallèle à l'axe du monde.* (Arago.)

— Chir. Spéculum. (Peu usité.)
— Optiq. V. la partie encycl.
— **ENCYCL.** Optiq. On appelle *dioptre* un système optique formé de deux milieux d'indices différents *n* et *n'*, séparés par une surface sphérique de faible ouverture.



REPRÉSENTATIONS ANTIQUES ET MODERNES DE DIONYSOS (Bacchus): 1 et 2. Dionysos (glyptothèque de Munich). — 3. Dionysos enfant (British Museum). — 4. Dionysos chez Icarlos (bas-relief du Louvre). — 5. Dionysos en habit de femme (musée Pio Clementino). — 6. Dionysos et Melpomène (Saint-Petersbourg). — 7. Dionysos ivre sur un âne (Angleterre). — 8. Enfance de Bacchus, par Perraud (Louvre). — 9. Bacchus de Michel-Ange (Florence). — 10. Bacchus enfant, par A. Mercier. — 11. Dionysos endormi (Angleterre). — 12. Dionysos couché (Rome). — 13. Dionysos du Vatican (dit Bacchus indien).

encore le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane*, plafond célèbre d'Ann. Carrache, au palais Farnèse; le même sujet, traité par Jules Romain, Nicolas Poussin (Angleterre), etc.

Parmi les innombrables compositions de la statuairie contemporaine, nous citerons: *Bacchus enfant et femme jouant des cymbales*, groupe de marbre, par H. de Triqueti (1847); *Bacchus et Læochoé*, groupe de marbre, par Dumont; *L'Enfance de Bacchus*, par Perraud (1857, Louvre); etc.

DIONYSOS, philosophe grec, fils d'Arius Didyme. On ignore les dates de sa mort et de sa naissance. Il vécut sous Auguste. Avec son frère Nicanor, il hérita de la faveur dont leur père avait joui. Cette faveur était due à un électisme sans mesure, qui servait les plans politiques du gouvernement, désireux de voir la paix s'établir dans le domaine des idées pures, comme dans les parties.

DIONYCHUS (*kuss*) n. m. Zool. Genre de coléoptères trétramères, de la famille des curculionides, et comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique du Sud.

DIONON n. m. Genre de plantes, de la famille des cycadées. On écrit aussi *dioux*.

— **ENCYCL.** Les *dionons* sont de petits arbres mexicains, à fleurs lambeuses en dehors. La seule espèce bien définie, le *dionon comestible* (*dionon edule*), est cultivée dans les serres comme plante d'ornement; sa moelle est très riche en fécule, ainsi que ses graines, qui possèdent, dit-on, une saveur agréable.

DIOFÈTE (du gr. *Dios*, génit. de *Zeus*, Jupiter, et *piptin*, tomber) adj. Antiq. gr. Nom donné à certains objets sacrés, qu'on croyait tombés du ciel, comme le *pulludium* et autres statues, pierres, boucliers, etc.

— n. m. Statue diopète: *Un moirer*.

DIOPIANE, rhéteur grec, né à Mytilène (ii^e s. av. J.-C.). C'était, au dire de Cicéron, un des plus remarquables orateurs de la Grèce. Il se rendit à Rome du temps de Tibérius Gracchus, à qui il donna des leçons. Il périt en même temps que le célèbre tribun (133).

DIOPIANTE, mathématicien grec de l'école d'Alexandrie, né vers l'an 325 de notre ère, mort à quatre-vingt-quatre ans. Il avait laissé treize livres d'arithmétique, dont les six premiers seulement nous sont parvenus, et un autre

envoyés dans la Chersonèse de Thrace. Des différends s'étant élevés entre les colons et les Cardiens, ces derniers demandèrent et obtinrent le secours de Philippe de Macédoine. Diopithe envahit alors les régions maritimes de la Thrace, les ravagea, et fut, pour ce fait, mis en accusation à Athènes; mais, grâce à Démosthène (311), il obtint la confirmation de son commandement. Il continua la guerre, prit Crabyle et Tiristias, dont il réduisit les habitants en esclavage. Il fut le père du poète Ménandre.

DIOPSIDE n. m. Minér. Espèce appartenant au genre pyroxène; silicate naturel de chaux, magnésie et fer.

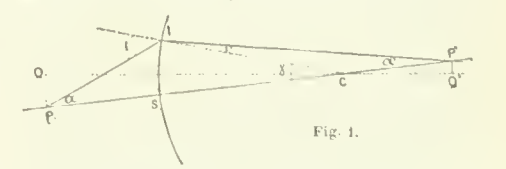
— **ENCYCL.** La *diopside*, de formule Ca(Fe, Mg)SiO³, dont le poids spécifique est 3,3 et la dureté 5 à 6, est la plus pure et la moins commune de toutes les espèces pyroxéniques. C'est une substance généralement transparente, incolore, mais quelquefois gris verdâtre ou vert clair. Il est presque toujours cristallisé, et ses cristaux offrent des prismes plus allongés que ceux des autres pyroxènes. Ce minéral a la cassure lamelleuse dans le sens de l'axe, conchoïde ou inégale en travers. Les acides ne l'attaquent pas. Au chalumeau, il fond en donnant un verre incolore ou peu coloré. Citons, parmi les variétés les plus importantes: *l'alalite*, d'Ala (Prémont); *le diopside asbestiforme*, qui se présente en fibres déliées, et se rencontre dans le Tyrol; la *musstite*, de l'alpe de la Mussa, en Piémont, qui est en longs prismes d'un gris verdâtre ou d'un vert clair, tantôt opaques, tantôt translucides, etc.

DIOPSIS (*psiss*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des sepsidés, comprenant des mouches allongées, plates, à tête ronde avec prolongements latéraux portant les yeux, à cresson armé d'épines. On connaît cinq ou six espèces de ce curieux genre, propre aux régions chaudes de l'ancien monde. Telle est la *diopsis circularis* de l'Inde. D'autres habitent les États Unis [*diopsis brevicornis*].



Diopsis (gr. 3 fois).

I. *Image d'un point sur l'axe principal.* Soit un point lumineux P dans le premier milieu sur l'axe principal, c'est-à-dire sur la droite qui passe par le sommet S et par le centre C; il envoie des rayons, l'un d'eux PI se réfracte



en IP' (fig. 1). La loi de Kepler nous donne $ni = n'r$ et les relations: $i = \alpha + \gamma$, $r = \gamma - \alpha'$, conduisent à la formule: $n\alpha + n'\alpha' = (n' - n)\gamma$.

Remplaçons les angles par leurs tangentes, et convenons de compter les distances à partir du sommet S en sens opposé des rayons incidents; la formule générale est alors:

$$(1) \quad \frac{n}{p} - \frac{n'}{p'} = \frac{n - n'}{R}$$

II. *Plans conjugués.* Si du point C comme centre, nous décrivons deux petites calettes sphériques PQ et P'Q', chaque point de la première aura pour conjugué un point de la seconde. On peut confondre ces deux calettes avec leurs plans tangents, ce sont des plans conjugués.

III. *Foyers principaux.* Si dans la formule (1) on fait $p = \infty$, on trouve pour p' une valeur f'

$$f' = \frac{n'R}{n' - n}$$

et pour $p' = \infty$ on a une valeur f

$$f = \frac{nR}{n - n'}$$

D'où l'existence de deux foyers principaux. On déduit des formules précédentes:

$$\frac{f}{f'} = -\frac{n}{n'} \quad \text{et} \quad f + f' = R,$$

nostense, etc.; le second cylindre, concentrique au premier, s'accroît du centre à la périphérie par le fonctionnement d'une zone génératrice régulière, comme chez les plaques dicotylédones angiospermes. Les diploxyloles possèdent donc un cylindre ligneux composé de deux parties : l'une, la plus interne, est centripète; l'autre, la plus externe, est centrifuge. Les cycadées sont les seules plantes vivantes qui (dans le faisceau vasculaire des feuilles seulement) présentent l'association de ces deux bois à accroissements distincts, association si fréquente dans les plantes des terrains primaires.

DIPLOXYLON n. m. Bot. foss. Genre de plantes du terrain houiller inférieur, dont le cylindre ligneux est formé de bois centripète et de bois centrifuge. (On peut citer, comme exemple, le *diploxyylon cycadeoïdeum*.)

DIPLOZOON n. m. Genre de vers trématodes polystomiens, famille des polystomides, comprenant des animaux doubles, où chaque individu est formé de deux vers soudés transversalement par le milieu du corps en croix de Saint-André. (Les diplozoons ne sont soudés qu'à l'état adulte; dans leur jeune âge, ils sont solitaires (*diporpa*). Ces trématodes singuliers sont parasites sur les branchies de divers poissons d'eau douce.)

DIPLURA n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *diplurines*, comprenant des mygales propres à l'Amérique du Sud, et dont on connaît une quinzaine d'espèces. Les unes sont entièrement d'un roux soyeux; les autres, tachetées. Ces mygales se tiennent sur les plantes, dans de grandes toiles étendues en nappes.

DIPLURINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides tétrapneumones, famille des aviculariades, caractérisés par leurs tarsi grêles, à griffes supérieures, munies d'une double série de dents. (Les diplurines habitent les régions tropicales et tempérées.) — *Un* DIPLURINE.

DIPLURUS (russ) n. m. Paléont. Genre de poissons crossoptérygiens, famille des celacanthidés, comprenant de grandes formes en fuscau, avec nageoire en pinceau flabelliforme, nettement séparée de la caudale. (L'espèce type du genre, *dipurus longicaudatus*, est fossile dans le trias de l'Amérique du Nord.)

DIPLOSODON n. m. Genre de lythrarides-lythrées, qui sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, à petites fleurs en panicules, situées à l'aisselle ou à l'extrémité des rameaux, et dont les quarante espèces connues habitent le Brésil.

DIPLYCOSIA n. m. Genre d'éricacées-andromédées, qui sont des arbrisseaux à feuilles coriaces, à fleurs campanulées, à dix étamines, à style tronqué au sommet et dont les six espèces connues habitent Java.

DIPNEUMONE (du préf. *di*, et du gr. *pneumon*, poumon) adj. Qui possède deux poumons : Poisson DIPNEUMONE. Araignée DIPNEUMONE.

DIPNEUMONES n. m. pl. Sous-ordre d'arachnides (arachnides aranéides), comprenant celles qui comme les attes, les lycoses, etc., ont deux poumons et six filières, et les chélicères à crochets recourbés en dedans. (Les dipneumones se divisent en six tribus : *saltigrades*, *citygrades*, *latigrades*, *tubitellaires*, *rétitellaires*, *orbitellaires*.) — *Un* DIPNEUMONE.

DIPNEUMONES n. m. pl. Ordre de poissons dipnoïques, possédant deux poumons. — *Un* DIPNEUMONE.

— *Encycl.* Les *dipneumones*, qui comprennent la seule famille des sirénoides ou protoptériidés, sont caractérisés par leurs nageoires grêles à rayons dressés sur une tige cartilagineuse, leurs branchies réduites en nombre, leur cône artériel à deux replis. Ils habitent les fleuves, dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique.

DIPNEUSTE (*pneust* — du préf. *di*, et du gr. *pneuin*, respirer) adj. Qui possède à la fois des branchies et des poumons : Les *dipneustes* sont des poissons DIPNEUSTES.

— n. m. pl. Syn. de DIPNOÏQUES.

DIPNOÏ, ÉE (même étymol. qu'à l'art. préc.) adj. Zool. Qui a les deux modes de respiration : branchiale et pulmonaire.

DIPNOÏQUES (*pnoïk*) n. m. pl. Sous-classe de poissons appelés aussi *pneumobranches*, qui respirent à la fois par des branchies et des poumons, et dont les types principaux sont les *cérotodes* et les *hipposidrems*. — *Un* DIPNOÏQUE.

— *Encycl.* Les *dipnoïques* se rapprochent des batraciens par leurs poumons, mais rappellent, par leur colonne vertébrale à corde dorsale persistante, les poissons les plus inférieurs. Ce sont des êtres singuliers, qui vivent dans les eaux stagnantes de l'Afrique tropicale, dans les marais de l'Amazonie, les fleuves de l'Australie. Enfoncés dans la vase, où ils vivent de matières en putréfaction, ils s'y laissent englober quand les eaux tarissent; ils tapissent la cavité qu'ils occupent avec du mucus et attendent le retour de l'inondation. Les *dipnoïques* sont souvent de très grande taille, comme les *cérotodes*, qui atteignent 2 mètres. On subdivise les *dipnoïques* en deux ordres : *monopneumones*, et *dipneumones*.

DIPODE ou **DIPODION** n. m. Bot. Genre d'orchidées-vandées, qui habite les îles de l'Océanie.

DIPODIDES n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les gerboises et autres formes sauteuses, réparties dans les tribus des *dipodites*, *smilithinés* et *zapidinés*. — *Un* DIPODIDE.

DIPODIE (*di* — lat. et gr. *dipodia*; du préf. *di*, et du gr. *pous*, *podos*, pied) n. f. Métriq. Assemblage de deux pieds. — Chorégr. anc. Dans le particulier des Spartiates.

DIPODINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des *dipodidés*, caractérisés par les os métatarsiens réunis en un canon, et comprenant les genres *dipus*, *alocaya*, *plutrocaronyx*, *euchorectes*. (Les dipodinés habitent les régions arides ou désertiques de l'ancien monde.) — *Un* DIPODINÉ.

DIPODOMYINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des hétéromyidés, comprenant les genres

crictodipus, *dipodomys* et *microdipodops*, tous américains. — *Un* DIPODOMYINÉ.

DIPODOMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la tribu des *dipodomysinés*, qui habitent les régions désertiques à l'E. des montagnes Rocheuses. (Les *dipodomys* sont les *kangourous-rats* des Anglais : ils ont quatre doigts aux pattes postérieures et la queue terminée en pinceau.)

DIPONA (*pa*) n. m. Genre d'arachnides aranéides dipneumones, famille des thérédidés, comprenant de petites araignées dont on connaît une quarantaine d'espèces habitant surtout l'Europe.

— *Encycl.* Les *dipona* vivent dans des toiles irrégulières sur les plantes, les conifères, ainsi que sous la mousse ou les pierres. L'espèce type est le *dipona melanogaster* d'Europe. Ce genre est le type de la petite tribu des *diponinés*.

DIPONOS. Biogr. V. DIPÈNE.

DIPONINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des thérédidés, caractérisés par leurs chélicères pointues, leurs tarsi à griffes courbes et dentées. (Les genres principaux des diponinés sont : *latrodecte*, *dipona*, *thymottes*.) — *Un* DIPONINÉ.

DIPORPA n. m. Helminth. Forme larvaire du genre *diplozoon*.

— *Encycl.* Les *diporpa* demeurent fixés aux branchies de diverses espèces de poissons par une ventouse abdominale et une saillie dorsale. Quand ils se soudent deux par deux pour former les individus adultes dits *diplozoon*, c'est au moyen de ces organes. V. DIPLOZOON.

DIPPEL (Jean-Conrad), médecin allemand, né au château de Frankenstein, près de Darmstadt, en 1673, mort en 1734. On lui doit diverses préparations utiles en pharmacie : la découverte de l'huile épyreumatique connue sous le nom d'*huile de Dippel*, le prussiate de fer ou bleu de Prusse, etc. Il s'occupait aussi d'alchimie.

DIPPOLDISWALDE, ville d'Allemagne (Saxe cercle de Dresde), sur la Rothe-Weisseritz, affluent de l'Elbe; 3.500 hab. Ch.-l. d'arrondissement. Ch. de f. C'est là que vécut, dit la légende, Adalbert (Dippold), apôtre de la Prusse. La ville semble avoir été fondée au x^e siècle par des mineurs veaux de la Bohême.

DIPRIONIDES n. m. pl. Paléont. Groupe de méduses hydroides, de la grande division des graptolites, comprenant celles qui ont un axe central et leurs cellules disposées sur deux rangs. (Les diprionidés renferment deux familles : *diplograptidés* et *phylograptidés*.) — *Un* DIPRIONIDE.

DIPROPARGYLE (*jil*) n. m. Hydrocarbure diacétylénique, isomère de la benzène. Syn. HEXAUNE 1. 5.

— *Encycl.* Le *dipropargyle* qui a pour formule C_6H_4 ou C_6H_2 est soluble dans l'eau et soluble dans l'éther. Il précipite en jaune le chlorure de cuivre ammoniacal, et en blanc l'azotate d'argent. Ces précipités sont explosifs. Le *dipropargyle* se polymérise facilement.

DIPROPARGYLE adj. Syn. de ACÉTYLÈNE-DICARBONIQUE. V. ACÉTYLÈNE-CARBONIQUE.

DIPROPYL. Chim. Préfixe qui, placé devant le nom d'un corps, forme le nom d'un composé qui n'est autre que le corps lui-même où deux groupes monoatomiques sont remplacés par deux groupes propyl. Ainsi le *dipropylbenzène* $C_6H_4(C_3H_7)_2$ résulte de la substitution de deux groupes propyl à deux atomes d'hydrogène dans le benzène.

DIPROPYLLALLYLCARBINOL n. m. Alcool tertiaire $(C_6H_5)_3C.C_3H_7.CO.H$, dérivant de l'alcool méthylique par substitution de deux groupes propyl et d'un groupe allyl à deux atomes d'hydrogène.

DIPROPYLCARBINOL n. m. Alcool heptylique secondaire, dérivant de l'alcool méthylique par substitution de deux groupes propyl à deux atomes d'hydrogène.

DIPROPYLE n. m. Hydrocarbure paraffinique, formé par la réunion de deux groupes du radical propyl et qui est, par conséquent, l'*hexane normal*.

DIPROTODON n. m. Paléont. Genre de mammifères marsupiaux macropodes, famille des halmaturidés, comprenant de gigantesques animaux apparentés aux kangourous, et fossiles dans les brèches osseuses d'Australie. (Le crâne seul du *diprotodon australis* mesure 1 mètre de long; les incisives, très développées, et les molaires, très serrées, indiquent que ces marsupiaux étaient franchement herbivores.)

DIPSACÉES ou **DIPSACACÉES** (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales-inferovariées. — *Une* DIPSACÉE ou DIPSACACÉE.

— *Encycl.* Les *dipsacées* (10 genres avec 120 espèces) sont des herbes annuelles ou vivaces, de la région méditerranéenne surtout, à feuilles opposées, simples et sans stipules. Genres principaux : *cardere*, *scabieuse*, *knautie*. Leurs fleurs, groupées en un capitule involucre, sont zygomorphes et pentamères; le calice se prolonge dans sa partie libre par cinq ou quatre dents; la corolle, d'apparence bilabée, se ramène au type 4 par la fusion de deux pétales postérieurs; les étamines se réduisent à quatre par avortement de la postérieure, des deux carpelles mé-



Dipodomys.



Dipena (gr. 2 fois).



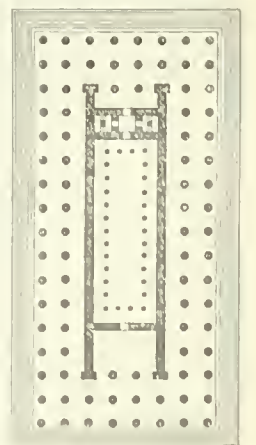
Diplozoon.



Dipsadomorus.



Dipsas.



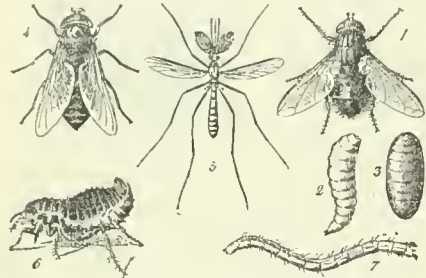
Diptère (archit. anc.).

avec une double rangée de colonnes. (L'antiquité attribuait cette ordoonance à Chersiphon et à Métagnès, son fils, architectes, au VI^e siècle av. J.-C., du temple d'Artémis, à Ephèse.) **Substantif** : Un **DIPTÈRE**, Temple diptère.

— **Zool.** Qui a deux ailes et, par extension, deux expansions membranées : **Insecte DIPTÈRE**. **Nageoire DIPTÈRE**. **Voile DIPTÈRE** (chez un mollusque), etc. **Se dit de certains insectes à quatre ailes, qui semblent n'en avoir que deux** : *Chloé* **DIPTÈRE**.

DIPTÈRES n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant les mouches, les cousins, les tipules et toutes les formes qui sont munies de deux ailes et dont les pièces de la bouche sont disposées pour sucer. — Un **DIPTÈRE**.

— **ENCYCL.** Les diptères sont des insectes à métamorphoses complètes ; leurs larves, vermiformes, se transforment en une pupe ou chrysalide, d'où sort l'animal adulte. Tous les diptères ne possèdent pas d'ailes, car ceux du sous-ordre des aphaniptères, tels que les puces, n'en possèdent même pas de vestiges. Le genre de vie des diptères est extraordinairement varié : la plupart vivent du suc des fleurs, mais beaucoup se nourrissent de matières animales en décomposition, d'autres d'insectes, qu'ils transpercent avec leur trompe aiguë, ou même sucent le sang des vertébrés. Les larves se développent dans l'eau, dans la terre, le



Diptères : 1. Mouche à viande ; 2. Sa larve ; 3. Sa nymphe ; 4. Taon ; 5. Cousin ; 6. Puce ; 7. Sa larve.

bois pourri, les plantes, au vivant en parasites dans le corps de divers animaux, voire chez l'homme, où elles produisent les accidents de la *myiasis*. Les innombrables espèces de diptères sont répandues dans toutes les régions du globe : les plus grandes et les plus brillantes vivent dans les régions tropicales. Beaucoup sont très nuisibles à l'agriculture, comme les cécidomyies. Les espèces fossiles apparaissent dans le lias d'Angleterre et deviennent abondantes dans le tertiaire. Les diptères sont, en général, d'une taille petite ou médiocre ; leurs formes et leurs couleurs sont, par contre, très variées. On subdivise ces insectes en trois sous-ordres : *brachyptères*, *némocères* et *aphaniptères*.

DIPTÉRIUM n. m. Bot. Syn. de **RÉTICULAIRE**.
DIPTÉRIUM adj. Archit. anc. Syn. de **DIPTÈRE**.
DIPTÉROCARPE n. m. Genre d'arbres, type de la famille des *diptérocarpées*.

— **ENCYCL.** Ce genre comprend environ vingt-cinq espèces, de l'Asie tropicale et de l'Océanie. Le fruit, à péricarpe ligneux, contient une ou deux graines et est protégé par un calice persistant à deux grandes ailes. Le bois est employé pour les constructions, et on en extrait une « huile de bois », employée comme vulnéraire en Cochinchine et à Java.



Diptérocarpe : a, fruit.

DIPTÉROCARPÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, superovariées. — Une **DIPTÉROCARPÉE**. — **ENCYCL.** Les *diptérocarpées* (300 espèces réparties en 7 genres, dont le diptérocarpe et le *dryobalanops*) sont de grands arbres des régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie, à feuilles isolées, simples et pourvues de petites stipules caduques. Ils contiennent des canaux sécréteurs oléorésineux. Leurs fleurs, grandes, actinomorphes, pentamères, ont un androécium formé, par ramification, de nombreuses étamines uniformément réparties et un pistil formé de trois carpelles fermés, concrescents et biovulés. Le fruit se réduit ordinairement à un akène, qui contient une graine exalbuminée. — Les diptérocarpées ont des affinités avec les *clusiacées* et les *hypericacées*.

DIPTÉROCOME n. m. Genre de composées-radiées, voisines des soucis, et dont l'unique espèce est une herbe naine à feuilles linéaires, qui croît en Perse.

DIPTÉRODON n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sparides, tribu des *pinacéptéridés*, caractérisés par leurs dents antérieures traçantes, leur nageoire dorsale divisée en deux régions distinctes. (Les diptérodons ressemblent aux squamipennes ; l'espèce type du genre (*diptherodon capensis*) habite l'océan Atlantique sud. Brune, variée de blanc, elle atteint 0^m,60 de long.) Les vieux auteurs appelaient *diptherodon* apron l'apron commun (*aspro vulgaris*).



Diptherodon.

DIPTÉROLOGIE (ji — rad. *diptherologique*) n. f. Partie de l'entomologie, qui se rapporte aux insectes diptères : *Un manuel de DIPTÉROLOGIE*. (Peu usité.)

DIPTÉROLOGIQUE (jik) adj. Qui a rapport à la diptérologie : *Essais DIPTÉROLOGIQUES*.

DIPTÉROLOGUE (logh' — de *dipthère*, et du gr. *logos*, discours) n. m. Naturaliste qui se livre à l'étude spéciale des insectes diptères.

DIPTERUS (plé-russ) n. m. Paléont. Genre de poissons dipnoïques, type d'une famille dite des « ctenodiptéridés », comprenant des formes élancées, de taille petite ou médiocre, couvertes d'écailles rondes, à tête armée de grandes plaques. (On connaît quelques espèces de *diptherus*, fossiles dans le vieux grès rouge triasique d'Ecosse et de Russie.)

DIPTÉRYGIE (ji) n. f. Genre de crucifères, à feuilles petites et à fleurs accompagnées de bractées.

DIPTÉRYGIEN, ENNE (ji-in, èn' — du préf. *di*, et du gr. *ptéryx*, aile) adj. Zool. Qui a deux nageoires.

DIPTÉRYX n. m. Bot. Syn. de **COMAROUNA**.

DIPTOTE (du préf. *di*, et du gr. *ptosis*, cas) adj. Gramm. Qui n'a que deux cas : *Nom DIPTOTE*. — n. m. : *Un DIPTOTE*.

DIPTYCHANDRA (kan) n. m. Genre de légumineuses-césalpiniées, tribu des sclérobiées, habitant l'Amérique du Sud, comprenant des arbres ou arbustes inermes, à feuilles pennées, à fleurs en grappes, situées à l'aisselle ou à l'extrémité des rameaux.

DIPTYCHUS (kuss) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des galathéidés, comprenant des formes de taille médiocre, à rostro triangulaire, à carapace souvent épineuse, à pattes antérieures robustes et très longues. (Les *diptychus*, dont on connaît sept ou huit espèces, vivent dans les mers chaudes.)



Diptychus (gr. 2 fois).

DIPTYQUE (ptik' — du gr. *dipthukhos*, plié en deux ; du préf. *di*, marquant la dualité, et de *ptukhé*, pli) n. m. Antiqu. rom. Tablettes doubles reliées par un charnière, s'ouvrant

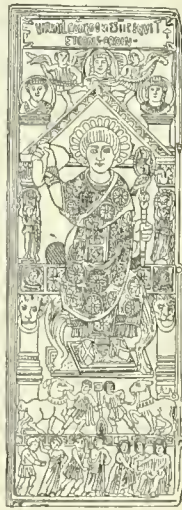


Diptyque en ivoire (l'Annonciation, la naissance du Christ, l'Adoration, la mort du Christ) [Collection Sauvageot, Louvre].

et se fermant comme un livre. (Un cadre intérieur permettait de les garnir d'une couche de cire, sur laquelle on écrivait à l'aide d'un style. Le cadre empêchant les deux surfaces de se toucher, l'écriture ne s'effaçait pas.) **Double tablette d'ivoire**, sur laquelle on inscrivait, dans l'Eglise primitive, les noms des évêques, des martyrs, des bienfaiteurs dont il devait être fait mention à la messe et dans les prières.

— **Peint. et sculpt.** Tableau en bas-relief couvert d'un seul volet qui est peint ou sculpté lui-même sur la face intérieure. **Si le sujet est couvert de deux volets, on l'appelle TRIPTYQUE.**

— **ENCYCL.** Archéol. Les *diptyques* de l'antiquité servaient de carnet et étaient assez petits pour être cachés dans la main fermée ; c'est pourquoi les Romains les appelaient *pugillares* (proprement : qu'on peut tenir dans le poing fermé, *pugnus*). Ils étaient faits de bois, d'os ou d'ivoire, et pouvaient, quand on les envoyait comme missives, être fermés avec un ruban cacheté. Beaucoup de ces diptyques avaient leur face extérieure ornée de sculptures ; ceux que les questeurs et les consuls (*diptyques consulaires*) envoyaient en souvenir de leur nomination portaient leur effigie armée des insignes de la dignité, et aussi des inscriptions commémoratives. Ces diptyques devinrent, à la longue, des objets assez grands. A leur tour, et sans doute à l'imitation de cet usage, les chrétiens mirent entre les mains des diacres des diptyques où étaient inscrits les noms des saints, des catéchumènes, des dignitaires, etc. Dès lors leur place est sur l'autel et ils se multiplient dans tous les lieux consacrés au culte, en même temps que leurs faces extérieures sont de véritables tableaux ou bas-reliefs ; les diptyques très ornés deviennent des convoitises mobiles pour l'Evangile, etc. Et, quand l'empire romain eut pris le christianisme comme religion officielle,



Tablette du diptyque d'Anastase, consul en 517.

les tablettes consulaires deviennent les mêmes que les diptyques liturgiques.

DIPUS (*puss*) n. m. Zool. Nom scientifique du genre gerboise.

DIPYRAMIDODÉCAÈDRE (du préf. *di* ; de *pyramide*, et *dodécédre*) adj. Minér. Formé de deux pyramides à douze faces latérales.

DIPYRE n. m. Minér. Silicate naturel d'alumine, de soude et de chaux appartenant au genre wernérite. (Ainsi appelé par Haüy à cause de la double action que le feu exerce sur lui : premièrement, en le fondant, deuxièmement, en le rendant phosphorescent.)

— **ENCYCL.** Le *dipyre*, dont le poids spécifique varie de 2,62 à 2,68, et dont la dureté est égale à 6, est une substance limpide ou translucide, à éclat vitreux, incolore. Il est toujours en cristaux ; ces derniers sont, le plus souvent, de longues baguettes à quatre ou à huit pans, entourées ou non d'une pellicule terreuse, due à un commencement d'altération. Au chalumeau, cette substance perd sa transparence, blanchit et fond, avec un bouillonnement, en un verre blanc balleux. Le dipyre se trouve sur plusieurs points de la chaîne des Pyrénées, principalement à Libarès, dans un calcaire argileux, et à Pouzac, dans des calcaires saccharoïdes.

DIPYRÈNE n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, à fruit non épineux, qui croît au Chili.

DIPYRÈNÉ, ÉE (du préf. *di*, et du gr. *pyrèn*, noyau) adj. Se dit des fruits qui renferment deux noyaux.

DIPYRIDINE n. f. Chim. V. **PYRIDINE**.

DIPYRITE n. f. Minér. Sulfure naturel de fer. Variété de pyrrhotine. **On dit aussi DIPYRRHOTINE.**

DIPYROTARTRIQUE (*trik'*) adj. Se dit d'une acétone C¹²H¹⁰O³, liquide aromatique bouillant vers 230°, qui se forme en petite quantité dans la distillation sèche de l'acide tartrique.

DIPYRRHICHE ou **DIPYRRHIQUE** (*rik'* — du préf. *di*, et du gr. *pyrrhukhos*, pyrrhique) n. m. Métriq. anc. Pied composé de deux pyrrhiques, c'est-à-dire de quatre brèves.

DIPYRRHOTINE n. f. Chim. Syn. de **DIPYRITE**.

DIRA (DJBEL), massif montagneux d'Algérie (prov. d'Alger), composé de schistes et de grès, et dominant la ville d'Annale ; 1.810 mètres d'altitude.

DIRACODES (*dèss*) n. m. Bot. Genre d'amomacées, habitant les Molouques, à fruit en capsule, à graine arillée, caractérisé par son étamine fertile, qui se prolonge au-dessus de l'anthère en un filet pétaaloïde bilobé.

DIRACODON n. m. Paléont. Genre de reptiles stégosauriens, fossiles dans les terrains jurassiques des montagnes Rocheuses, comprenant les dinosauriens cuirassés, herbivores, plantigrades, remarquables par leurs dents étranges en dessous de la couronne. (Les formes connues mesurent de 3 à 4 mètres de long.)

DIRAMATION (*si-on* — du préf. *di*, et du lat. *ramus*, rameau) n. f. Géogr. Bifurcation, partage en branches.

DIRAN I^{er}, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides, fils d'Artaxès III, mort en l'an 142. Il succéda, vers 121, à son frère Artavazt IV. Il vainquit le roi d'Ibérie, K'hardam, mais il fut défait par une armée romaine qui pénétra en Arménie sous le règne de Domitien. Diran laissa le trône à son frère Tigrane VI.

DIRAN II, roi d'Arménie de 325 à 341, succéda à son père Chosroès II. Sapor II, roi de Perse, envahit l'Arménie, mais fut défait par Arschavir, général de Diran. Plus tard, Diran voulut faire alliance avec Sapor, mais celui-ci, trompé sur les intentions du roi d'Arménie, le fit enlever et l'envoya prisonnier en Perse. Après un soulèvement des Arméniens, Sapor renvoya Diran en Arménie, mais celui-ci abandonna le pouvoir à son fils Arsac III.

DIRAN, prince de Daron en Arménie, mort vers l'an 637. Il succéda à son père Vahag III. Mis à la tête d'un corps d'armée envoyé contre les Romains, il passa du côté d'Héraclius, et périt près du lac de Van en combattant les Arabes.

DIRCA n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les marais de l'Amérique du Nord.

— **ENCYCL.** La *dirca* des marais, vulgairement *bois de cuir*, croît au Canada et dans le nord des Etats-Unis. Son bois est tendre ; son écorce, pliate et tenace comme du cuir, est employée pour faire des cordages.

DIRCÉINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryidés, comprenant les genres : *abdera*, *anisotrypa*, *dirca*, *xylyta* et *serropalpus*. (Tous les dircéinés sont des insectes élégants, de taille moyenne, vivant dans les vieux arbres ; ils sont répandus surtout dans l'hémisphère boréal.)

DIRCÉE Myth. Gr. Fille d'Hélios et femme de Lycos, roi de Thebes. Elle maltraita Antiope, ce qui valut de répudier Lycos. Plus tard, Amphion et Zéros, fils d'Antiope, voulurent venger leur mère. Ils s'emparèrent de Dircée, la conduisirent sur le Cithéron, et l'attachèrent aux cornes d'un taureau indompté, qui la déchira. C'est le sujet du groupe de sculpture connu sous le nom de *Taureau Farnèse*. V. **TAUREAU**. Dircée fut changée en fontaine. C'est la fontaine de *Dircée*, située au N.-O. de Thebes.

DIRCÉE ou **DIRCÉE** (*sé-a*) [n. mythol.] n. f. Genre d'insectes coléoptères, tribu des *dircéinés*, comprenant les formes allongées, étroites, à pattes assez courtes, antennes épaissies vers



Dirca : a, rameau fleuri ; b, fleur.



Dircée (gr. 4 fois)

— Mettre dans certains dispositions d'esprit : La franchise d'un homme devrait toujours nous disposer en sa faveur. || Mettre en état, préparer pour : DISPOSER quelqu'un à la mort. || Engager, solliciter, porter, rendre enclin : Le printemps dispose l'âme aux douces impressions. (A. Karr).
— En T. de comm., Tirer une traite sur un client. (On dit aussi FOURNIR.) || Le commerçant qui dispose sur un client a soin de l'en prévenir, pour que celui-ci prenne note de la somme qu'il devra payer à l'échéance.

— PROV. : L'homme propose, et Dieu dispose. V. DIEU.
— V. n. Prescrire, ordonner : La loi ne dispose que pour l'avenir. || En style admin., on dit : Disposer que : Règlement qui dispose que les ouvriers devront, etc.

— Disposer de, Régler l'emploi de, user de : Les mineurs ne peuvent disposer de leur bien. || Avoir à sa disposition, posséder pour son libre usage : Employer toutes les ressources dont on peut disposer. || User de l'aide de : Disposer de moi comme il vous plaira. — Fam. Disposer de quelqu'un comme des choux de son jardin. En disposer sans réserve, en user sans ménagement. — Fig. : Dieu a disposé de lui, Il est mort.

Disposé, ée part. pass. du V. Disposer.
Se disposer, v. pr. Être disposé, placé, distribué. || Être préparé, ordonné, arrangé. || Se préparer, se tenir prêt : Se disposer à partir.

— SYN. Disposer, apprêter, préparer. V. APPRÊTER.

DISPOSEUR (*diss*) n. m. Celui qui dispose.

DISPOSITIF (*diss* — du lat. *dispositus*, disposé) n. m. Dr. Dispositif d'une loi. || Partie d'un jugement, d'un décret, d'un arrêté, d'une ordonnance, qui énonce la volonté, la décision du législateur ou du juge : L'absence de dispositif entraîne la nullité du jugement.

— Art milit. Partage d'une troupe en fractions, ayant chacune un rôle particulier à remplir pour concourir au même but.

— Fortif. Plan suivant lequel un ouvrage est établi.
— Mar. Sya. de APPAREIL : DISPOSITIF de mire de feu par l'électricité.

— Phys. et techn. Se dit de la manière particulière dont on agence les divers organes d'un appareil, d'une machine quelconque. || Au plur., Dispositifs de mines, Opérations exécutées pour établir des mines.

— ANTON. Points de fait et de droit, considérants.

DISPOSITIF, IVE (*diss* — même étymol. qu'à l'art. précédent) adj. Méd. anc. Préparatoire, qui dispose : Médecine DISPOSITIVE.

DISPOSITION (*spo*, si-on) n. f. Arrangement, manière dont une chose est disposée, distribuée : LA DISPOSITION d'un appartement, des diverses parties d'un monument, des choses de ce monde.

— Arrangement préalable, préparatif. (Ne s'emploie qu'au plur.) : Faire ses DISPOSITIONS. || Faculté de disposer de son bien ; acte, clause par lesquels on en dispose : DISPOSITION testamentaire. || Autorité, pouvoir d'user à son gré : Rien ne nous est moins assuré que la DISPOSITION de nous-mêmes. (M^{me} de Guizot.) || Intention, dessein : Être dans la DISPOSITION de partir.

— Etat de santé, manière d'être : Le climat influe sur la DISPOSITION habituelle des corps. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Situation de l'âme, manière actuelle de voir et de sentir ; penchant, inclination, aptitude : Nous voyons toutes choses selon la DISPOSITION ou nous sommes. (Boss.) || Sentiment dont on est animé à l'égard d'une personne : Soutenir les DISPOSITIONS de quelqu'un. || Aptitude (en bonne ou mau. part) : Avoir des DISPOSITIONS pour...

— Absolum. (toujours en bonne part). Aptitude à réussir à quelque chose : Enfant qui a des DISPOSITIONS.

— A la disposition de, Au pouvoir, à la discrétion de : Être entièrement à LA DISPOSITION de quelqu'un. Mettre une somme d'argent à LA DISPOSITION d'un ami.

— Art milit. Mesures prises en vue d'un engagement prochain.

— Comm. Traité, mandat, tirés sur un commerçant par un autre commerçant, qui se rembourse ainsi de ce que le premier lui doit, et que celui-ci devra payer à l'échéance.

— Dr. Chacun des points réglés par une loi, un jugement, un arrêté, une ordonnance. || Disposition de la loi, Objet même de la loi, ce qu'elle ordonne. || Disposition d'un jugement, Son dispositif.

— Hist. rom. Rescrit ou réponse d'un empereur au sujet des procès sur lesquels on le consultait. || Comte du trésor des dispositions, Troisième des surintendants des archives impériales, celui qui avait sous sa garde les livres ou commentaires des bénéfices.

— Littér. et rhétor. Arrangement, plan suivant lequel est exécutée une œuvre littéraire. || Manière dont on dispose les idées dans le discours : La rhétorique a trois parties : l'invention, la disposition et l'élocution.

— Philos. scolast. Disposition prochaine, Etat prochain dans lequel se trouve une chose pour revêtir une nouvelle manière d'être.
— Technol. A dispositions. Se dit de robes, jupons, etc., dont la garniture est imprimée dans la robe, le jupon, etc.
— SYN. Disposition, goût, inclination, penchant, vocation. La vocation est un attrait que nous offre telle carrière, telle occupation. Disposition se dit surtout par rapport aux enfants et à la manière dont ils répondent au soin qu'on prend de les instruire. Le penchant nous entraîne vers un objet ; l'inclination nous y fait tendre seulement. Le goût nous détermine et nous incite.

DISPROPORTION (*diss*, si-on — du préf. priv. *dis*, et de *proportion*) n. f. Etat de choses mal proportionnées, défaut de rapport entre les personnes ou les choses mises ou considérées ensemble : C'est dans la DISPROPORTION de nos désirs et de nos facultés que consiste notre misère. (J.-J. Rouss.)

DISPROPORTIONNÉ, ÉE (*diss*, si-on — rad. *disproportion*) adj. Qui n'est pas proportionné : Louanges DISPROPORTIONNÉES aux actions.

DISPROPORTIONNEL, ELLE (*diss*, si-on — du préf. priv. *dis*, et de *proportionnel*) adj. Qui n'est point proportionnel.

DISPROPORTIONNELLEMENT (*diss*, si-on — le) adv. D'une manière disproportionnelle.

DISPROPORTIONNÉMENT (*diss*, si-on — le) adv. D'une façon disproportionnée.

DISPROPORTIONNER (*diss*, si-on — rad. *disproportion*) v. a. Mal proportionner ; rendre disproportionné : La

perspective mal observée dans un tableau DISPROPORTIONNE les objets qui y sont représentés.

DISPUTABLE (*spu*) adj. Sujet à conteste ; qui peut être disputé : Question DISPUTABLE. (Vieux.)

DISPUTAILLER (*spu*, si-on — lat. *disputatio*) v. n. Fam. Disputer beaucoup et sans résultat.

DISPUTAILLERIE (*spu*, si-on — lat. *disputatio*) n. f. Fam. Dispute longue et vaine : Des DISPUTAILLERIES de députés.

DISPUTAILLEUR, EUSE (*spu*, si-on — lat. *disputatio*) n. m. Fam. Personne qui se plaît aux stériles et longues disputes.

DISPUTANT (*spu*, si-on — lat. *disputatio*) n. m. Qui dispute : Les parties DISPUTANTES.

— Substantif : Presque toujours les DISPUTANTS se confirment dans leur opposition. (Boisto.)

DISPUTATION (*spu*, si-on — lat. *disputatio*, même sens) n. f. Action de disputer, discussion, débat. || Traité en forme de discussion.

— ENCYCL. Théol. Le mot *disputation*, aujourd'hui tombé en désuétude, désignait, au XVI^e siècle, une discussion publique sur un sujet presque toujours emprunté aux questions brûlantes de la théologie. Ces joutes avaient lieu entre des ministres protestants d'une part, et des moines ou prêtres d'autre part ; elles portaient sur des thèses fixes à l'avance et avaient pour témoins des foules immenses. Les plus célèbres sont celles de Berne (janv. 1528), de Sus, dans l'Engadine (1537), de Metz (1543), de Locarno (1548). Au XIX^e siècle, il y a eu à Genève, le 4 mai 1869, une disputation analogue à celles du XVI^e siècle, entre Ed. Barde et F. Buisson ; le premier représentant le protestantisme orthodoxe, et le second le protestantisme libéral.

DISPUTE (*diss* — rad. *disputer*) n. f. Débat contradictoire entre deux ou plusieurs personnes : Le but de la dispute ou de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration. (J. Joubert.) || Discussion dans un cadre public sur une thèse donnée : DISPUTES théologiques en Sorbonne. || Lutte d'émulation pour obtenir quelque chose : LA DISPUTE de la victoire. (Tous ces sens ont vieilli.) || Querelle, altercation : DISPUTE de cabaret.

— Action de disputer une chose : LA DISPUTE de la victoire.

— Loc. div. Être en dispute : 1^o Avoir une discussion ; 2^o Faire l'objet d'une discussion ; 3^o Se disputer. || Esprit de dispute, Inclination à discuter sur des questions subtiles. || Dispute de mots, Discussion sur une distinction de mots. || Hors de dispute, Incontestable.

— SYN. Dispute, altercation, contestation, débat. V. ALTERCATION.

— ALLUS. HIST. : Disputes byzantines. V. DISCUSSION.

Dispute de Jésus avec les docteurs (LA) ou la Dispute dans le temple. Iconogr. Cette scène, que l'on intitulait encore : Jésus enfant dans le temple, Jésus parmi les docteurs, Jésus disputant avec les docteurs, a été souvent représentée par les artistes, notamment par Giotto (petite peinture en détrempe appartenant à l'Académie des beaux-arts de Florence), par un peintre de l'école de Dosso Dossi (Dresde), par Léonard de Vinci (galerie Aldobrandini, à Rome), par Bera. Luini (National Gallery, à Londres), par Jean d'Udine (pinacothèque de Venise), par P. Veronese (musée de Madrid), par le Caravage (Offices de Florence ; Musée artistique et historique de Vienne ; collection Barry, à Londres ; palais royal, à Naples), par Andrea del Sarto (palais Pitti), par Ribera (Musée artistique et historique de Vienne) ; etc.

Dispute du saint sacrement (LA) ou la Théologie, célèbre fresque de Raphaël, dans la chambre de la Signa-

latino : à droite, saint Augustin et saint Ambroise, revêtus de leurs habits épiscopaux ; à gauche, saint Jérôme, absorbé dans la lecture des livres sacrés, et saint Grégoire le Grand, coiffé de la tiare et dont les yeux sont levés vers le ciel. A côté de saint Ambroise est Pierre Lombard, évêque de Paris, dont la science théologique a résumé les travaux des Pères de l'Église ; derrière lui, on voit Duns Scot (le Docteur subtil). Le pape qui se tient sur la première marche de l'autel est Innocent III, l'autour, selon certains, du *Veni Creator* et du *Stabat Mater*, et le cardinal, dont la robe rouge tranchait si vivement sur le fond, est saint Bouaventure (le Docteur seraphique). Vient ensuite le pape saint Anaclet, martyr, et des ardens confesseurs de l'Eucharistie, et saint Thomas d'Aquin (le Docteur angélique), en costume monacal. Par derrière, on entrevoyait la tête émaciée du Dante, couronnée de lauriers. — Le Livre possède une copie de la Dispute du saint sacrement, peinte par Tiersoonier.

DISPUTER (*diss* — lat. *disputare*, même sens) v. n. Avoir une discussion ; débattre contradictoirement un point quelconque : DISPUTER du talent d'un auteur. DISPUTER sur une question religieuse. || Se quereller, avoir une altercation.

— Loc. div. Disputer de, Lutter, rivaliser de : J'ai encore vu dans mon enfance des magistrats DISPUTER d'éloquence et de subtilité avec les gens de cour. (M^{me} de Rémusat.) || Disputer si, Disputer la question de savoir si. || Ne pas disputer que (avec le subjonctif), Ne pas contester que. || Disputer a (suivi d'un infinitif), Entrer en rivalité pour. || Disputer que, Soutenir que.

— Loc. PROV. : Disputer sur la pointe d'une aiguille. V. AIGUILLE. || Disputer de la chape à l'évêque. V. CHAPE.

— PROV. LITTÉR. : Des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer. V. DE GUSTUS ET COLORIBUS...
— V. a. Contester, faire l'objet d'un débat : DISPUTER le talent d'un peintre, la renommée d'un poète. || Revendiquer, chercher à conquérir, à obtenir par la lutte : Le courage DISPUTE la bataille. (J. de Maistre.)

— Fig. Disputer le terrain, Soutenir vivement son opinion.

— Pop. Disputer quelqu'un, Le quereller, le gourmander.

— Le disputer à ou avec, Lutter, rivaliser avec : LE DISPUTER en beauté avec quelqu'un. Thèbes LE pouvait DISPUTER AUX plus belles villes de l'univers. (Boss.)

— Disputer le vent. Mar. Se dit d'un bâtiment qui manœuvre pour s'élever au vent d'un autre.

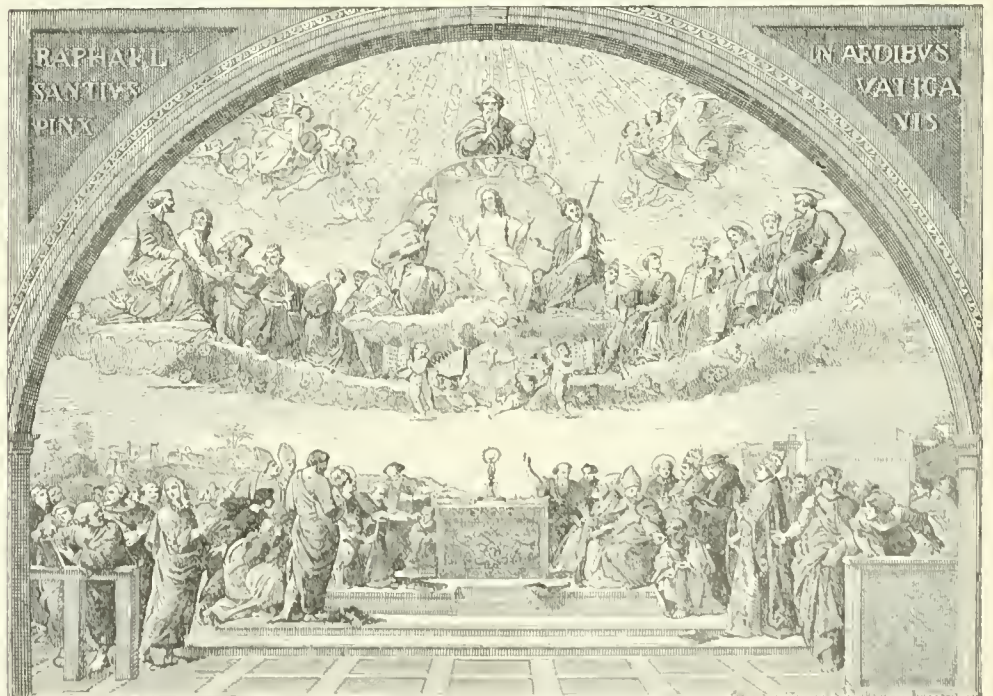
Se disputer, v. pr. Être disputé. || Être en dispute, se quereller. || Disputer l'uo à l'autre, lutter à qui obtiendra.

— ALLUS. MYTHOL. : Se disputer les armes d'Achille, Allusion à la lutte qui s'établit entre Ajax et Ulysse pour la possession des armes d'Achille après la mort du héros. Les deux rivaux firent valoir leurs droits devant tous les chefs grecs assemblés. Ajax vanta sa vaillance, qui lui donna le premier rang après Achille ; mais Ulysse l'emporta par son éloquence persuasive. Ajax, furieux, en perdit la raison, et se perça de sa propre épée. On fait allusion à ce démêlé homérique pour caractériser l'ardeur qu'apportent deux adversaires, deux partis, à s'approprier les dépouilles, la succession d'un grand homme.

DISPUTEUR, EUSE (*diss*) n. Personne qui dispute, qui aime à disputer : Un DISPUTEUR infatigable. Les Grecs, DISPUTEURS subtils. || On a dit jadis DISPUTATEUR, TRICE.

— adj. Qui aime à disputer : ENFANT DISPUTEUR.

DISQUALIFICATION (*ska*, si-on) n. f. Tarif. Action de disqualifier ; déclaration d'incapacité de courir, mise hors de concours ; résultat de cette action : Les causes de DISQUALIFICATION d'un cheval sont : s'il a été engagé sous une



La Dispute du saint sacrement, d'après Raphaël.

ture, au Vatican. Cette peinture représente un concile imaginaire, une réunion idéale des Pères et des docteurs de l'Église qui ont pris part aux controverses théologiques sur l'Eucharistie, réunion que présidait, du haut du ciel, les patriarches, les apôtres, la Vierge et Dieu lui-même. Dans la partie inférieure du tableau, un autel élevé de trois degrés supporte le saint sacrement, renfermé dans un soleil d'or. De chaque côté sont rangés les Pères de l'Église

fausse désignation ; si les entrées et les forfaits de la course, ou d'autres courses où il aurait été engagé, ne sont pas payés ; s'il est dit, dans la même course, des entrées ou forfaits pour chevaux appartenant à son propriétaire. || Par ext. S'emploie en parlant d'un homme qui, d'une façon quelconque, a démerité, n'est plus digne de ses pairs : L'usage de la main gauche sur le terrain, pour parer les coups de l'adversaire, est un cas de DISQUALIFICATION.

DISQUALIFIER (*sha* — de l'angl. *disqualify*) v. a Mettre hors de concours, déclarer incapable de courir : **DISQUALIFIER un cheval.** Frapper quelqu'un de disqualification.
Se disqualifier, v. pr Etre, devenir disqualifié, en parlant d'un cheval. Se déshonorer, déchoir.
DISQUE (*dissk'* — du lat. *discus*, gr. *diskos*, palet) n. m. Palet rond et pesant, que les anciens s'exerçaient à lancer : **Avant de lancer son disque, l'athlète lui imprimait un mouvement de rotation.** Par anal. Objet plat et circulaire : **Le disque d'une horloge.** Plateau. Se dit particulièrement de la surface des astres, qui nous paraît plane et circulaire : **Le disque du soleil, de la lune.**
 — **Siffler au disque.** Se dit, au propre, du mécanicien d'une locomotive qui, trouvant la voie fermée, ce que lui indique un disque, fait agir le sifflet de la machine pour qu'on lui ouvre la voie. Fig. et fam. Demander de l'argent. — Faire une cour pressante à une femme.
 — Archéol. **Disque ailé.** Chez les Egyptiens, figure symbolique de Houd, seigneur du ciel, le soleil en marche.

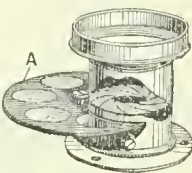


Disque ailé égyptien.

Elle consiste en un disque central accosté de deux ailes et souvent de deux *Uraeus*. Les Assyriens et, plus tard, les Mazdéens de l'Iran avaient — par imitation — des symboles se rapprochant comme forme du disque ailé d'Égypte : chez les premiers, il est occupé par une figure du dieu Assour ; chez les seconds, par celle du grand dieu Ahouramazda ; les deux divinités personnifiaient la lumière céleste, la lumière matérielle et morale.)
 — Bot. Portion centrale du capitule, chez les composées-radiées. Partie centrale et circulaire qui, dans les fleurs radiées, porte les fleurons. Bourrelet qui, dans certaines fleurs, entoure la base de l'ovaire.
 — Ch. de f. Plaque de métal dont chaque côté est peint d'une couleur différente, et qui, montée sur pivot mobile, sert à indiquer, par la couleur qu'elle présente, si la voie est libre ou bloquée.
 — Electr. **Disque d'épreuve** ou **Plan d'épreuve**, Petit disque métallique isolé, dont on se sert pour recueillir une certaine quantité d'électricité sur un corps électrisé.
 — Liturg. anc. **Disque liturgique**, Ancien accessoire liturgique en forme d'écran, composé d'une palette d'orfèvrerie rehaussée souvent de gemmes, et qui, au moyen âge, dans le mobilier religieux de toutes les églises et abbayes.
 — Moll. Partie convexe d'une coquille bivalve. Corps d'une coquille univalve.
 — Photogr. **Disque orthochromatique**, Disque percé de plusieurs ouvertures, dans lesquelles sont insérés des verres de teintes différentes. (Ces verres sont destinés à la photographie orthochromatique.)
 — Physiq. **Disque de Newton**.
 V. SPECTRE solaire.
 — Zool. D'une façon générale, le mot *disque* désigne la région centrale de toute partie du corps d'un animal, lorsqu'elle s'étend en surface. (Le disque de l'aile des insectes est le milieu de cet organe, qu'il soit une aile non modifiée, ou un élytre.)
 — ENCYCL. Antiq. On donnait le nom de *disque* à un gros palet rond, primitivement de pierre ou de fer, plus tard de bronze, que les anciens s'exerçaient à lancer à de grandes distances. Le jeu du disque remonte à une haute antiquité. Il est mentionné dans les poèmes homériques et les plus vieilles traditions : c'est en jouant au disque que Hyacinthe fut tué par Apollon, Crocus par Hermès, Acrisius par Persée. Le disque des Grecs était très pesant et poli. L'athlète qui se préparait à le lancer, le roulaient dans la poussière. Puis, la jambe droite en avant, la jambe gauche en arrière, les genoux pliés, le corps penché, il élevait le bras droit le plus haut possible, et lui faisait décrire un mouvement rotatoire au moment de lâcher le disque. Telle est l'attitude du *discobole* de Myron. L'athlète qui avait lancé son disque le plus loin gagnait le prix. Cet exercice figurait dans tous les jeux gymniques de la Grèce, et faisait partie du pentathlon. Il est resté en honneur jusqu'à l'époque romaine. Nous possédons des *disques volifs*, avec figures au trait. Par extension, on donnait le nom de « disque » (gréc. *δίσκος*, latin *discus*) à une foule d'objets circulaires : plateaux, bassins, assiettes, miroirs, cadrans solaires, etc.
 — Bot. On appelle *disque*, dans la fleur, un corps charnu et glanduleux, ordinairement jaunâtre, qui laisse exsuder à sa surface un liquide sucré, et qui n'est constitué directement aux dépens d'aucun des verticilles floraux. Il est ordinairement situé entre l'androcée et le pistil. Tantôt il est formé de plusieurs tubercules indépendants



Disque ailé assyrien.



A. disque orthochromatique.



Disque (jeux).



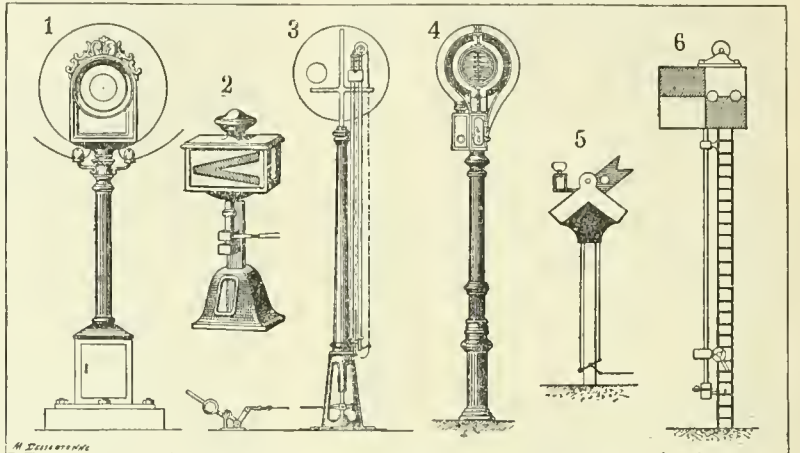
Disque votif.

en nombre égal à celui des pétales opposés (joubarbe) ou alternes (vigne) avec eux ; tantôt il est représenté par une masse unique, qui prend une symétrie bilatérale dans ses fleurs zygomorphes, qu'elle soit située à la partie postérieure de la fleur (réséda), ou à sa partie antérieure (labiées). Le disque n'est qu'une forme particulière des nectaires, dont il partage le rôle : c'est un magasin de matière sucrée, que la plante consomme pour la maturation du fruit et de la graine.
 — Ch. de f. Les disques ou disques signaux servent à protéger les stations. On les divise en disques à distance et en disques d'arrêt absolu. Les premiers, qu'avec le *block system* le mécanicien peut franchir, tout en diminuant considérablement la vitesse du train, se composent d'un disque métallique peint d'un côté en rouge et, de l'autre côté, en blanc. Ce disque, qui peut tourner sur lui-même, se trouve placé au sommet d'un mât métallique. Le côté rouge, tourné parallèlement à la voie, indique que celle-ci est libre et, perpendiculairement, qu'elle est bloquée. De nuit, le disque porte une lanterne qui tourne avec lui ; elle est munie de trois verres, dont deux blancs, fixés sur les côtés parallèles, et un rouge placé sur la face ; la lumière blanche indique que le passage est libre, la lumière rouge commande l'arrêt.



d, Disque (caroubier).

Le disque d'arrêt absolu a, en général, une forme carrée ; il est peint sur chaque face en damier blanc et rouge. A la hauteur de ce disque se trouve disposé un pétard, qui manœuvre concurremment avec le signal. Sous aucun prétexte, le mécanicien ne doit forcer le passage de ce genre de disque. La détérioration produite par le passage des roues de la locomotive sur le pétard lui rappelle, en cas d'oubli ou d'inattention, que la voie est bloquée. Ces divers disques se manœuvrent mécaniquement, ou électriquement ; ils sont munis d'appareils accessoires appelés *compensateurs* et *contrôleurs de fonctionnement*. Les premiers remédient à la dilatation des fils qui font mouvoir les disques ; les seconds indiquent à l'agent manœuvrant le disque à distance que celui-ci a fonctionné. Il existe également des disques indiquant les aiguillages, les bifurcations, croisements de voie, etc.
 V. CHEMIN DE FER.
 — Liturg. anc. Les disques, en langage liturgique, étaient dits *crucifères*. On les considérait aujourd'hui comme une variété de *labellum* ou *emouchoir* qui devint, dans l'Eglise latine, un insigne épiscopal et pontifical, un reliquaire, une dépendance des chasses. Leur souvenir même semble perdu au xvi^e siècle. Il en existe toutefois des spécimens dans les trésors de diverses églises et dans quelques musées.
DISQUE-SCIE n. m. Techn. V. SCIE.
DISQUISITION (*ski-si-on* — lat. *disquisitio* ; de *disquirere*, rechercher) n. f. Investigation, recherche : *Milton ayant écrit en latin la plupart de ses disquisitions, elles restèrent inaccessibles à la foule.* (Chateaub.)
DISRAËLI ou **DISRAËLI** (Isaac), écrivain anglais, né à Enfield en 1766, mort en 1848. Fils unique d'un négociant israélite qui s'était établi en Angleterre sous George II, il reçut une excellente éducation. Après un séjour en Hollande et en France, il entra dans son pays natal et se voua à la carrière des lettres ; il s'occupa surtout de critique et d'histoire. Il a quelques traits communs avec Bayle ; bien qu'il lui soit inférieur en logique et en précision, il lui est, cependant, supérieur par le charme du style. Ses principales œuvres sont : *Abus de la satire* (1788), pamphlet anonyme dirigé contre Peter Pindar ; *Curiosités de la littérature* (1791, 1793, 1823), intéressant recueil d'anecdotes et de faits peu connus ; des poèmes narratifs ; quelques romans ; un *Essai sur le caractère de la littérature* (1816), son meilleur ouvrage ; *Défense du caractère de Jacques I^{er}* (1816) ; *Commentaires sur la vie de Charles I^{er}* (1828-1831) ; *Amenités de la littérature* (1840). Ses œuvres complètes ont été publiées (1849-1851 et 1858-1859) par son fils, lord Beaconsfield, qui y joignit une intéressante notice biographique. Les *Curiosités de la littérature* furent traduites en français par Bertin (1809).
DISRAËLI (Benjamin). V. BEAUCONSFIELD.
DISRESPECTUEUX (*di-srè-spè-ktu-è*), **EUSE** (du préf. *priv. dis*, et de *respectueux*) adj. Qui n'a point de respect : *Cet homme si disrespectueux de la postérité.* (Dider.) (Hous.) On dit aussi **IRRESPECTUEUX**, **EUSE**.
DISRUPTIF, **IVE** (*diss* — du lat. *disrumpere*, supin *disruptum*, éclater) adj. Qui éclate. [Se dit de la décharge électrique avec étincelle, lorsque cette décharge dépense la plus grande partie de l'énergie disponible] : *Décharge disruptive.*



Disques : 1. Electrique de Hall ; — 2. Indicateur d'aiguillage ; — 3. D'arrêt à distance ; — 4. Electrique de Garret ; — 5. Indicateur de direction ; — 6. D'arrêt absolu.

DISSAY-SOUS-COURCILLON, comm. de la Sarthe, arr. et à 43 kilom. de Saint-Calais, au confluent de l'Escotais et du Venduvre, affluents du Loir ; 1.290 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise du xiv^e siècle. Château ruiné de Courcillon. — Patrie de Dangeau.

DISSÉCABLE adj. Qui peut être disséqué.
DISSECTEUR (*sè-ktèur*) n. m. Celui qui dissèque les cadavres : *Un dissecteur habile.*

DISSECTION (*sè-ksion*) n. f. Action de disséquer, de séparer, de mettre en évidence les parties constituantes d'un corps organisé, en enlevant ou lacérant les tissus qui les unissent ou les recouvrent : *Dissection d'un cadavre. Dissection d'un muscle.*

— Fig. Recherche, analyse, investigation scrupuleuse.
 — ENCYCL. La dissection est une des branches les plus importantes des études zoologiques. Toutes les notions exactes que nous possédons sur l'anatomie de l'homme et des autres animaux, sur le rôle physiologique des organes, sont dues à la dissection. Les Asclepiades et Hippocrate lui-même se bornèrent, probablement, à la dissection des animaux. Aristote, qui vint ensuite, chargé par Alexandre d'un travail immense sur les animaux, en disséqua un grand nombre. Dans le même siècle, Hérophile (307 av. J.-C.) et Erasistrate (304), fondateurs de l'école d'Alexandrie, obtinrent des Ptolémées l'autorisation d'ouvrir les cadavres humains. La dissection fut interdite par les Romains. Quelques hommes seulement chez les Grecs : Rufus, Marinus, Soranus et Arétée, continuèrent les traditions de l'école d'Alexandrie.
 Galien (131 de l'ère chrétienne) ne disséqua point de cadavres d'hommes, mais d'un grand nombre d'animaux s'en rapprochant beaucoup par leur conformation, des singes surtout. Il fit des vivisections et fut le père de la physiologie expérimentale. Les médecins de l'école arabe ne disséquèrent pas. Il faut descendre jusqu'à l'an 1315 après J.-C. pour trouver Mondino de Luzzi, le restaurateur de l'anatomie, qui, le premier, disséqua en public deux cadavres de femmes et publia un traité orné de planches faites d'après nature. Enfin, le xv^e siècle vit en Italie les travaux anatomiques remis en honneur parmi les savants, mais non sans péril, ainsi que le montre l'aventure de Vésale. Fallope, son élève, attachait son nom à de brillantes découvertes. Il raconte que, lorsque les anatomistes manquaient de sujets, on leur livrait des criminels qu'ils faisaient périr avec de l'opium, pour les disséquer ensuite. Eustachi étudia comparativement les mêmes organes chez l'homme et chez les animaux, et l'on vit, en même temps, *l'anatomie comparée, l'anatomie pathologique et l'anatomie de texture.*

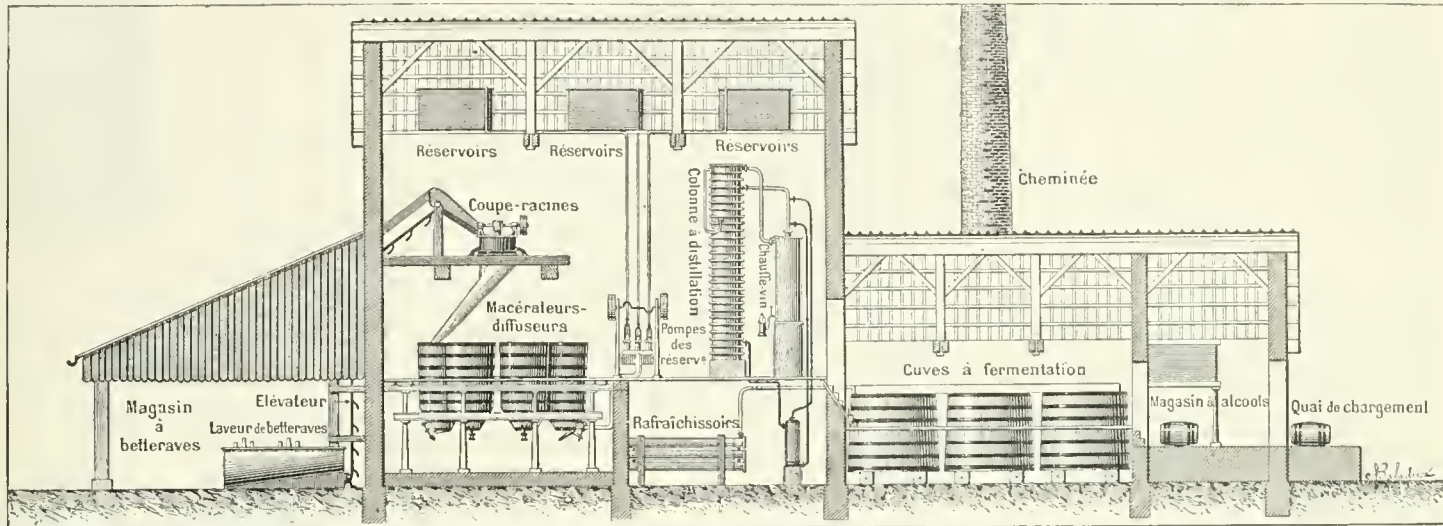
La dissection du corps humain passait encore pour un sacrilège au commencement du règne de François I^{er}, et l'empereur Charles-Quint fit consulter les théologiens de Salamanque pour savoir si l'on pouvait, en conscience, disséquer le corps d'un homme mort. Les théologiens se prononcèrent pour la négative.
 L' amphithéâtre de Montpellier avait été fondé en 1556, mais ce ne fut que longtemps après (1576) que la dissection des suppliciés fut autorisée à Paris.
 Riola imagina l'insufflation et donna à son procédé le nom d'« anatomie pneumatique » ; Riuss injectait dans les vaisseaux non seulement des liquides colorés, pénétrants et solidifiables, destinés à démontrer leur trajet et la distribution de leurs moindres rameaux, mais encore des liquides conservateurs. C'est dire que les procédés de dissection étaient déjà fort perfectionnés.
 Aujourd'hui, toutes les écoles de médecine de France et de l'étranger ont leur salle de dissection, et les élèves doivent disséquer, dès la première année de leurs études médicales. Les sujets sont fournis par les hôpitaux, dont l'administration livre aux études anatomiques une partie des corps qui n'ont pas été réclamés.

Un grand nombre de préparations faites par des anatomistes habiles ou données dans les concours sont conservées dans des musées spéciaux, dont les plus remarquables,

— Dr. En vertu du droit de licence et des impôts multiples qui frappent les boissons alcooliques, les distillateurs et bouilleurs de profession, c'est-à-dire les personnes qui distillent des substances farineuses, soit des matières saccharifères, telles que mélasses, jus de betteraves, soit des vins, cidres, poirés, lies, mares ou fruits, ne provenant pas exclusivement de leurs récoltes, sont soumis pour chaque fabrication distincte à une déclaration particulière. Les distilleries sont assujetties à une caution, subissent l'exercice des employés des contributions indirectes et la série de formalités minutieuses détaillées dans les règlements des 18-19 septembre 1879 (distilleries agricoles), et 15 avril 1881. Les produits de la fabrication sont pris en charge par le distillateur, au fur et à mesure de la distillation ou par suite de recensements généraux; les manquants sont frappés des droits de la vente en gros et, de plus, des droits d'entrée et de consommation, si les distilleries sont établies dans des localités

phicite, indécis, indéfini, indéterminé, indistinct, vague, — identique.
DISTINCTEMENT (*stin-kté*) adv. D'une manière distincte, précise; avec netteté, clairement.
 — ANTON. **Confusément, implicitement, indétinement, indistinctement, vaguement.**
DISTINCTIBLE (*stin-ktbl'*) — rad. *distinct*. adj. Qu'on peut distinguer, qui se voit distinctement; qui se perçoit clairement: *Paroles à peine distinctibles.* (Laut.)
DISTINCTIF, IVE (*stink'*) adj. Qui distingue, qui sert à distinguer: *Les cheveux longs étaient le signe distinctif de la royauté, chez les Mérovingiens.*
DISTINCTION (*stin-ksi-on*) — lat. *distinctio*; de *distinguer*, distinguer) n. f. Action de séparer, de distinguer des personnes ou des choses, de ne pas les confondre ensemble: *La distinction du bien et du mal.*
 — En T. de dr. cao., Titre contenant plusieurs questions.

bien avec le roi, qui le distinguait fort. (St-Sim.) || So dit spécialement d'une femme qui remarque un homme avant de s'attacher à lui.
 Envisager séparément les diverses parties d'un tout, d'un ensemble: *Dans un ouvrage de l'esprit, il y a deux choses à distinguer: le fond et la forme.*
 — En T. de logiq., Spécifier d'une manière précise les divers sens d'une proposition, les diverses acceptions d'un mot: *Distinguer les termes d'une proposition complexe.*
Distingué, ée part. pass. Supérieur, éminent, remarquable: *Musicien distingué.* || Qui donne ou marque la distinction: *Naissance distinguée. Occuper des fonctions distinguées.* || S'emploie souvent comme formule dans le sens de Peu commun, non ordinaire: *Croyez à ma considération distinguée.*
 — Qui est de bon ton: *Manières distinguées. Toilette distinguée.* || Qui a de bonnes manières; qui est bien né, qui a reçu une bonne éducation: *Un homme distingué.*



DISTILLATION DE LA BETTERAVE.

sujettes à ces droits. Toute absence de déclaration ou fausse déclaration de la part des distillateurs est soumise à l'amende et à la confiscation des objets trouvés en fraude. En ce qui concerne les distillateurs ambulants (décret du 15 avr. 1881, art. 33), les alambics mobiles ne peuvent être mis en circulation ou stationner sur la voie publique ou dans un emplacement non clos n'appartenant pas au propriétaire de l'appareil sans un permis de circulation délivré à la suite d'une déclaration faite quarante-huit heures d'avance. Les propriétaires ou locataires des locaux où s'opère la distillation doivent se conformer aux prescriptions du décret de 1881, à moins qu'ils ne bénéficient du privilège des bouilleurs de cru (distillant le vin ou les fruits provenant de leurs récoltes [loi du 14 janv. 1875]). La distillation des eaux-de-vie et esprits est prohibée dans la ville de Paris et dans certaines villes sujettes à octroi (lois des 1^{er} mai 1822, 24 mai 1834 et 1^{er} sept. 1871).

DISTILLATOIRE (*sti-la*) adj. Techn. Propre à la distillation: *Appareil distillatoire.*
 — Bot. *Plante distillatoire.*
 — Mar. *Cuisine distillatoire.* Sorte de chaudière ou de bouilleur destiné à distiller l'eau de mer pour en faire de l'eau potable. || On dit aussi **DISTILLATEUR** D. M.

DISTILLER (*sti-lé* — lat. *distillare*; de la partic. *dis*, et de *stillare*, goutte) v. a. Opérer la distillation de: **DISTILLER** des plantes aromatiques. || Laisser écouler goutte à goutte, sécréter: *Il y a des plantes esquises qui distillent le poison.* || Extraire par certains procédés: *Les abeilles vont butiner les fleurs et reviennent à la ruche distiller leur miel.* || Répandre, épancher: *La lumière blasarde que distille la lune.*

— Fig. Tirer l'essence d'une chose, soumettre à une analyse minutieuse: **DISTILLER** une affaire. || Répandre, épancher: *Il est des hommes dont l'essence est de distiller l'impureté et la calomnie.* || Fam. Epuiser complètement: *Les gens de loi distillent les pauvres plaideurs bien plus habilement que ne ferait un chimiste.* || Distiller un coup aux échecs, aux cartes, au billard, Le jouer avec beaucoup d'habileté, d'adresse.

— Mar. Laisser tomber des gouttes rares et espacées, en parlant d'un usage. (Peu usité.)
 — v. n. Tomber goutte à goutte; être sécrété: *La houille est formée d'un suc bitumineux qui distille du roc.* (Buff.) || Être répandu, épanché.

Distillé, ée part. pass. || Fig. Fin, raffiné, comme quelque chose qui aurait été distillé: *Épigramme finement distillée.*

Se distiller, v. pr. Être distillé: *La plupart des substances se distillent dans des alambics.* || So répandre: *SE DISTILLER* en pleurs.

— *Se distiller le cerveau.* Se mettre martel en tête; se donner beaucoup de mal. (Peu us.)

DISTILLERIE (*sti-le-ri*) n. f. Laboratoire, atelier où l'on fait des distillations. || Profession du distillateur: *La distillerie est une industrie lucrative.*

DISTINCT, INCTE (*stink'* — lat. *distinctus*; de *distinguer*, distinguer) adj. Différent, qui ne se confond pas avec un autre: *La noblesse ne fait un corps distinct du peuple que quand elle a des privilèges.* (Pinel.) || Visible, dont la forme est saisissable à l'œil: *Objet qui commence à devenir distinct à travers le brouillard.* || Qui se fait entendre clairement: *Bruit distinct. Voix distincte.* || Précis, net: *Paroles claires et distinctes.*

— En T. de bot., Qui n'adhère pas avec les organes voisins: *Étamines distinctes. Lobes distincts. Stipules distinctes.*

— ANTON. **Confus, embrouillé, équivoque, flottant, im-**

— Explication des diverses acceptions d'un mot, des divers sens d'une proposition: *Il ne faut pas pousser les distinctions jusqu'à la subtilité.* || Différence entre les personnes ou les choses: *La distinction des classes, abolie en droit, subsiste toujours en fait.*

— Signe extérieur, destiné à éviter la confusion entre les personnes ou les choses: *Distinctions extérieures.*

— Faveur, prérogative; marque d'honneur: *Tout député promet des distinctions à ses électeurs.*

— Bon ton, manières courtoises révélant une bonne éducation: *Avoir de la distinction. La noblesse est l'ouvrage de la nature, la distinction est celui de l'art.* (G. Sand.)

— *Distinctions universitaires.* V. **ACADÉMIQUE.**

— Dr. *Distinctions honorifiques et nobilitaires.* V. la partie encycl.

— Log. Qualité d'une idée dont l'esprit saisit nettement les différents éléments.

— Loc. div. *De distinction.* Distingué par le mérite ou par des bonheurs exceptionnels: *Écrivain de distinction. Personnage de distinction.* || Sans distinction, indistinctement, sans faire de différence: *Il faudrait appliquer la justice à tous, sans distinction.*

— ENCYCL. Logiq. *La distinction est, avec la clarté, une qualité essentielle des idées. L'idée claire est celle qui se distingue nettement d'une autre idée; celles du plaisir et de douleur sont claires, parce qu'elles se distinguent nettement l'une de l'autre. L'idée distincte est celle dont on distingue nettement les différents éléments: celle de cercle est distincte, parce que nous en connaissons les éléments (à savoir: l'idée de surface, celle du ligno courbe qui en ferme cette surface, et enfin celle de l'égalité des rayons). Une idée distincte ne peut pas ne pas être claire; une idée claire n'est pas forcément distincte. A l'idée claire s'oppose l'idée obscure, et à l'idée distincte l'idée confuse.*

— Dr. Bien qu'aucun privilège ne soit plus attaché, depuis la Révolution, aux titres de noblesse et aux noms nobilitaires, nombre de gens se parent de ces titres ou de ces noms. Une loi du 28 mai 1858 punait d'une amende de 500 à 10.000 francs celui qui, sans droit, prend publiquement et sans y avoir droit un de ces titres ou un de ces noms, change, altère ou modifie le nom que lui assignent les actes de l'état civil. Dans la rédaction primitive du projet, le conseil d'État s'était servi du mot *titre de noblesse*. La commission lui a substitué l'appellation de *distinctions honorifiques*, pour bien marquer le caractère purement honorifique de ces titres et de ces noms.

DISTINCTIVE (*stink'*) n. f. Cordolotte d'une ou plusieurs couleurs, terminée par quatre glands, et qui sert, chez les spahis, à distinguer les escadrons. (La distinctive se porte sur le turban, passé diagonalement d'avant en arrière, les glands pendant en arrière.)

DISTINCTIVEMENT (*stink'*) adv. D'une manière distinctive.

DISTINGUABLE (*stin-gabl'*) adj. Qui peut être distingué.

DISTINGUER (*stin-ghé* — lat. *distinguer*; du préf. *di*, et de *stingere*, proprement piquer, ficher) v. a. Faire qu'une personne ou une chose soit différenciée d'avec une autre: *La nature a distingué les diverses races d'hommes.* (Buff.)

— Discerner, reconnaître: *Distinguer une lumière à l'horizon, une personne dans la foule.* || Faire une différence entre les personnes ou les choses; ne pas les mettre au même rang: *Distinguez les vrais amis d'avec les faux.*

— Être le caractère distinctif des personnes ou des choses: *C'est la raison qui distingue l'homme des autres animaux.* (La Bruy.) || Accorder une attention spéciale: *Faire une distinction en faveur de: Le maréchal d'Humières était*

— n. m. Arg. des limonadiers, Grand bock: *Un distingué.*

Se distinguer, v. pr. Être distinct, différer. || Avoir un caractère distinctif. || Être distinct. || S'élever au-dessus des autres; se montrer supérieur. || So signaler; se faire remarquer.

— REM. On disait indifféremment *distinguer de* et *distinguer d'avec*, avec cette nuance, pourtant, que *distinguer d'avec* précisait plus le sens, donnait plus de force à l'expression. Aujourd'hui, on emploie plutôt *distinguer de*.

— SYN. **Distinguer, démêler, discerner.** V. **DÉMÊLER.**

— ANTON. **Confondre.**

DISTINGUO (*stin-gho* [« je distingue »]), formule de l'ancienne argumentation scolastique qui faisait pendant à *concedo* (j'accorde), et à *nego* (je nie), et que l'on emploie plaisamment, en littérature ou dans le langage courant. Molière, dans *Le Malade imaginaire*, la met dans la bouche de Thomas Diafoirus répondant à Angélique sur une question d'amour.

— n. m. Quelquefois, *distinguo* est pris comme substantif invariable: *S'en tirer par des distinguo subtils.*

DISTIQUE (*stik'* — du gr. *distikhos*; de *dis*, deux fois, et *stikhos*, vers) n. m. Littér. Réunion d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre grecs ou latins, formant un sens complet: *Le vers pentamètre n'est usité que dans les distiques.* || Réunion de deux vers français, formant un sens complet: *Composer un distique pour servir d'épithaphe.*

— ENCYCL. Dans la poésie des anciens, le distique se composait essentiellement d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre. Les Grecs ne s'assujétirent pas toujours à renfermer un sens complet dans chaque distique, ce qui était, cependant, la règle générale; les premiers poètes latins, jusqu'à Catulle lui-même, s'affranchirent également de cette règle par trop tyrannique. Mais, plus tard, Ovide, Tibulle et Propertius, maîtres dans ce genre de poésie, s'imposèrent l'obligation de ne plus enjambrer d'un distique à l'autre. Cette restriction imprime au distique ce caractère de mélancolie un peu monotone qui l'a fait adopter de préférence par les poètes gréco-latins et épiques. De là, par une transition naturelle, le distique se trouva souvent consacré à la poésie érotique. Cependant, une foule d'autres compositions, didactiques ou autres, chez les anciens, sont entièrement en distiques.

Comme modèle de ce petit genre de poésie, rappelons le distique que Virgile composa lui-même pour son épithaphe:

Mantua me genuit; Calabri rapuerunt; tenet nunc Parthenope: cecini pascua, rura, divas.

Mantoue m'a donné le jour; La Calabre me l'a ôté; Naples garde maintenant mes cendres: j'ai chanté les pâturages, les champs, les héros.

Chez les modernes, le distique, comme genre de poésie, n'existe pas à proprement parler, on en a cependant conservé le nom, qu'on applique à deux vers rimaient ensemble, formant un tout et un sens complet. Ce distique convient particulièrement à l'épithaphe, à l'épigramme, à l'inscription, à l'épigramme et à tous les petits poèmes que constitue l'expression d'une idée simple et unique. On donne quelquefois encore le nom de distique à toute réunion de deux vers rimaient ensemble, faisant partie d'un morceau, mais qui, au besoin, peuvent s'en détacher sans rien perdre de leur valeur.

DISTIQUE (*stik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. So dit des feuilles isolées, avec la divergence 1/2 || Elles sont insérées suivant deux génératrices de la tige et alternent d'un nœud au suivant; ex.: les feuilles de l'orme, des graminées, etc.)

DISTIRA (*sti*) n. m. Genre de reptiles ophidiens protoglyphes, famille des hydrophidies, comprenant des serpents marins longs et plats, venimeux, qui habitent les côtes de l'Inde. (Le *distira cyanocincta*, annelé de blanc bleuâtre et de noir, atteint 1 mètre de long; il est commun sur les côtes de Ceylan et du Bengale.)



Distira.

DISTLER (Jean-Georges), musicien allemand, né dans un village de Wurtemberg, vers le milieu du XVIII^e siècle, mort à Vienne en 1798. Il se fit une réputation comme violoniste et comme compositeur. Il fut, avec Pleyel et Neukomm, l'un des trois seuls élèves de l'illustre Haydn. Admis, en 1781, comme premier violon dans l'orchestre de la cour de Stuttgart, il en devint le chef, neuf ans après. Il a publié un assez grand nombre de compositions, parmi lesquelles douze quatuors et six quintettes pour instruments à cordes, un concerto de violon, etc.

DISTOME (*stom*) ou **DISTOMA** (*sto*) n. m. Holmuith. Nom scientifique du genre douve.

DISTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de vers trématodes distomiens, dont le genre douve (*distoma*) est le type, et qui se caractérise par le corps en forme de feuille pointue, par deux ventouses : une à la bouche, une sur le ventre. (Les genres principaux des distomidés sont, outre les douves : *billurzia*, *rhopalophore*, *amphistome*.) — Un DISTOMIDÉ.

DISTOMIENS (*sto-mi-in*) n. m. pl. Sous-ordre de vers trématodes, comprenant les douves et autres vers plats, toujours parasites, munis de une ou deux ventouses sans crochets. — Un DISTOMIEN.

— ENCYCL. Les *distomiens* se reproduisent par génération alternante et émigrent dans le corps de plusieurs hôtes. Leur vie, qui commence ordinairement dans le corps des mollusques, se continue dans celui des poissons et autres vertébrés qui avalent les mollusques. Les sexes sont souvent dissimulés, et certains distomiens sont même hermaphrodites; les larves, au sortir de l'œuf, diffèrent toujours profondément des individus adultes. Les distomiens se divisent en familles : *monostomidés*, *holostomidés*, *distomidés*, *gastérostomidés*.

DISTORDRE (*stordr*) — rad. *distors* v. a. Contourner, faire subir une torsion à : La paralysie DISTORD le corps humain. || Donner une entorse. — *Distordre*, v. pr. Etre distordu, se contorsionner.

DISTORS (*stor*), **ORSE** [du préf. *dis*, et de *tors*] adj. Qui est contourné, de travers : Membres DISTORS.

DISTORSION (*stor*) — rad. *distors* n. f. Action de distordre. || Etat d'un membre ou d'un organe distordu, tourné de travers par suite de la contraction des muscles.

DISTRACTIF, IVE adj. Hist. nat. Syn. de DISTRACTILE.

DISTRACTILE (*strak*) — lat. *distractilis*; de *distrahere*, supin *distractum*, tirer en sens opposé] adj. Hist. nat. Qui est partagé en deux.

— Bot. Se dit du connectif, quand il écarte sensiblement les loges de l'anthere, comme dans la sauge.

DISTRACTIO BONORUM n. f. Dr. rom. Vente en détail des biens d'un débiteur insolvable, par opposition à la vente en bloc, *venditio bonorum*. (D'abord admise dans des cas exceptionnels, la *distractio bonorum* fut de plus en plus employée et, sous Justinien, elle était devenue la règle. La vente en détail était faite par les soins d'un curateur nommé par le magistrat.)

DISTRACTION (*stra-ksi-on*) — du lat. *distractio*, même sens] n. f. Action de séparer une ou plusieurs parties d'un tout : Faire DISTRACTION d'une partie des objets saisis. || Prélèvement d'une somme d'argent : Faire une DISTRACTION pour être distribuée aux employés.

— Inadvertance, relâchement d'attention qui fait qu'on n'a plus conscience des choses : La vie de La Fontaine ne fut, pour ainsi dire, qu'une DISTRACTION continuelle. (Dider.) || Action d'un distrait; chose faite par inadvertance : Commettre des DISTRACTIONS.

— Délassement, plaisir, amusement; objet qui divertit et récréé l'esprit : Procurer à quelqu'un toutes sortes de DISTRACTIONS.

— Dr. Demande en distraction, Revendication par un tiers d'un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraction en dépens*, Jugement qui attribue à l'avoué, à titre d'honoraires, les dépens accordés à son client. || *Distraction de juridiction*, Action de refuser à un juge de connaître d'une affaire.

— ANTON. Application, attention, tension d'esprit.

DISTRAIRE (*strèr*) — du lat. *distrare*, même sens; Je distrais, tu distrais, il distrait, nous distrayons, vous distrayez, ils distraient. Je distrayais, nous distrayions. Point de passé défini; Je distrais, nous distrayions. Je distrais, nous distrayions. Distrais, distrayons, distrayez. Que je distraie, que nous distrayions. Point d'imp. du subj. : Distrayant, ante. Distrait, aite] v. a. Irrig. Séparer une ou plusieurs parties d'un tout : DISTRAIRE une terre d'un apanage. || Prelever une certaine fraction d'une somme : DISTRAIRE cent francs sur ses économies. || Dérober, détourner à son profit : Caissier infidèle qui a DISTRAIT des valeurs. || Détourner de, faire abandonner une résolution : DISTRAIRE quelqu'un d'un projet.

— Enlever à l'esprit le calme, l'attention dont il a besoin : Les préoccupations pécuniaires DISTRAIENT trop souvent le penseur. || Débarrasser l'esprit de ce qui le préoccupe; faire diversion aux pensées tristes en changeant le cours des idées : On DISTRAIT plus aisément qu'on ne console l'homme abattu. (St-Marc Gir.) || Divertir, amuser, récréer : Il fut DISTRAIRE les enfants.

— Dr. Opposition à fin de distraire, Opposition formée dans le but de revendiquer un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraire quelqu'un de ses juges naturels*, Le faire comparaître devant une autre juridiction que celle qui lui est donnée par la loi.

Distrait (strè), aite part. pass. En parlant des choses,

qui dénote de la distraction : Air DISTRAIT. *Regards DISTRAITS*. || Substantiv. Celui, celle qui est sujet aux distractions : Les DISTRAITS oublient tout, font tout à contre-tmps.

— ANTON. Appliqué, attentif, réfléchi. — Techn. Chez les fabricants de glaces, l'expression *Glace distraite du mercure* signifie que, lors de l'étamage de la glace, le mercure s'est dissous et a disparu dans l'amalgame, en produisant un bon étamage.

Se distraire, v. pr. Etre séparé d'un tout, d'un ensemble. || *Se détourner de* : SE DISTRAIRE de son projet. || *Se dissiper*, perdre son application à une chose. || *Se débarrasser l'esprit de ce qui l'obsède; faire diversion à ses pensées en en changeant le cours*. || Absolument. *Se divertir, se récréer*. || Avoir des distractions, se laisser aller à des distractions : SE DISTRAIRE à tout instant. (Peu us. en ce sens.)

— Techn. Dans la fabrication des glaces, *Se dit du mercure qui disparaît dans l'amalgame*.

— SYN. Distraire, détourner, divertir. V. DÉTOURNER.

Distrait (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard, représentée le 2 décembre 1697. — M^{me} Grognez veut marier à Léandre (le *distrait*), qui aime Clarisse, sa fille Isabelle, aimée du Chevalier, qui est protégé dans ses amours par son oncle Valère. Léandre court le risque de perdre un héritage, s'il ne devient pas le mari d'Isabelle. Cependant, après bien des péripéties, il épouse Clarisse et n'est point déshérité.

L'auteur met en scène les mœurs de la fin du règne de Louis XIV, en particulier celles des jeunes gens à la mode. Sa pièce n'a pas une haute portée morale : ce n'est que la peinture amusante d'un travers de l'esprit. Mais les nombreuses distractions de Léandre — qui va jusqu'à oublier qu'il est marié le jour de ses noces — font rire franchement. Le style est vif et spirituel.

DISTRAGEMENT (*strè*) adv. D'une manière distraite.

DISTRAT ou **DISTRACT** (*stra*) — du lat. *distractus*, retiré, séparé, distrait] n. m. Dr. anc. Acte qui modifie ou rompt un contrat. (On opposait *distrat* à *contrat*.)

DISTRAYANT (*strè-ian*), **ANTE** adj. Qui donne, qui offre de la distraction : Lecture DISTRAYANTE. || Qui est de nature à détourner l'esprit de son application.

DISTRIBUABLE (*stri*) adj. Qui peut être distribué : *Scours DISTRIBUABLES en nature*.

DISTRIBUANT (*stri-hu-an*) n. m. Chez les protestants, Celui qui distribue la communion.

DISTRIBUER (*stri*) — lat. *distribuire*; du préf. *dis*, et de *tribuire*, assigner] v. a. Faire la répartition de : DISTRIBUER des aumônes aux pauvres, des prix à des écoliers. || Dispenser, octroyer : Les conseils sont un bien qu'on aime plus à DISTRIBUER qu'à recevoir. (De Ségur.)

— Conduire, amener en divers lieux : Conduites qui DISTRIBUENT l'eau. || Répartir en différents endroits : DISTRIBUER habilement ses troupes. || Disposer, agencer, coordonner : DISTRIBUER avec art les parties d'un discours, les lumières d'un tableau.

— Classer, distinguer : Les chasseurs DISTRIBUENT les bêtes fauves en noires et rousses ou carrossières. (E. Chapuis.)

— Fam. Donner au hasard, sans distinction : DISTRIBUER des saluts, des coups de poing.

— Archit. Diviser, aménager : DISTRIBUER un appartement selon les exigences du confortable.

— Dr. Distribuer un procès, En attribuer l'instruction à un juge.

— Typogr. Distribuer les lettres ou absolum. *Distriuer*, Répartir dans leurs casses et cassettes respectives les caractères des formes ayant servi à la composition d'un ouvrage. (Dans les typographies de journaux, on dit FAIRE UNE CASSE.)

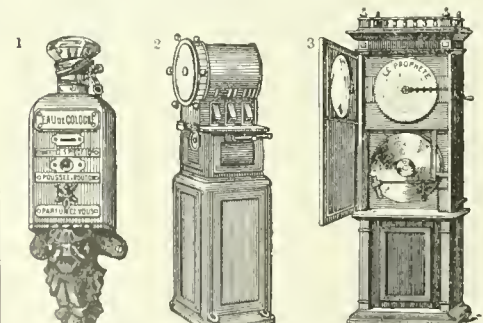
— SYN. Distribuer, dépeçer, dispenser, etc. V. DÉPARTIR.

DISTRIBUÉ (*stri, tèt*) n. Personne qui a reçu une part dans une distribution d'objets.

DISTRIBUTEUR, TRICE (*stri*) n. Celui, celle qui distribue : Un DISTRIBUTEUR de verres. || Dispensateur : Fuyez cette gloire dont le démon est le véritable DISTRIBUTEUR. (Pasc.)

— Typographe ayant une grande habileté dans la distribution des caractères. (On l'emploie principalement dans les équipes des grands journaux, pour aider le compositeur.) || On dit aussi FAISEUR DE CASSE.

DISTRIBUTEUR (*stri*) n. m. Mécan. Nom donné à divers appareils qui servent à distribuer la matière soumise à l'action des machines. || Appareil employé, dans les machines à vapeur, pour établir alternativement la communication, d'une part entre la chaudière et l'une des faces du piston moteur, d'autre part entre l'autre face de ce



Distributeurs automatiques : 1. De parfum; 2. De billets; 3. A musique.

piston et l'atmosphère en du condenseur, suivant le système de la machine. || *Distributeurs automatiques*, Appareils automatiques de formes diverses qui, à la suite de l'introduction d'une ou de plusieurs pièces de monnaie par une fente, distribuent, les uns de menus objets, tels que : chocolat, bonbons, savons, parfums, billets de chemin de fer, etc., d'autres des liquides : bières, vins, liqueurs, ou

des comestibles divers. (Le système de fonctionnement est identique pour tous ces appareils. Le poids de la pièce de monnaie agit sur un ressort, qui produit le déclenchement d'un mouvement d'horlogerie. Celui-ci, calculé, met vis-à-vis l'une de l'autre, à un moment donné, deux ouvertures, dont l'une laisse passer dans l'autre l'objet à distribuer.)

— Agric. Distributeur d'engrais, Appareil pour épandre les engrais.

— Mar. Agent de cambuse, sous les ordres du commis aux vivres.

— Techn. Organe servant à régler l'introduction de l'eau dans les cylindres ascenseurs. || Pièce du télégraphe Baudot, qui sert à transmettre les combinaisons du manipulateur.

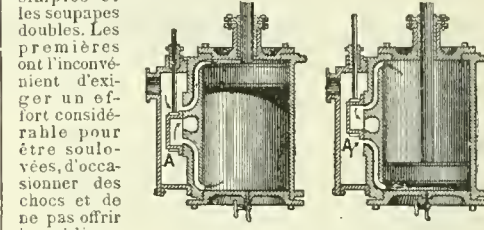
— Adjectif : *Robinet distributeur*. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Mécan. Les distributeurs se divisent en deux classes, suivant que la machine est sans détente ou à détente. Pour opérer la distribution sans détente, on a tour à tour employé les robinets, les tiroirs à surfaces glissantes avec pression par la vapeur, les tiroirs à surfaces glissantes avec pression fixe, les soupapes, etc.

Les robinets ont été les premiers distributeurs de vapeur appliqués aux petites machines; ils étaient à deux ou à quatre ouvertures, communiquant avec deux ou quatre voies permettant de distribuer la vapeur en dessus et en dessous du piston et de lui donner écoulement après son travail produit.

Les appareils distributeurs généralement adoptés aujourd'hui sont ceux à surfaces glissantes, appelés *tiroirs*, mais par un excroissance.

Les distributeurs à soupape sont principalement employés dans les fortes machines. On distingue les soupapes simples et les soupapes doubles. Les premières ont l'inconvénient d'exiger un effort considérable pour être soulevées, d'occasions des chocs et de ne pas offrir immédiatement une issue assez grande à la vapeur. Les secondes, qui font disparaître ces inconvénients, sont appelées *soupapes de Cornouailles*, du nom de la contrée où elles ont été inventées et appliquées aux machines d'épuisement des mines.



A, distributeur de vapeur ou tiroir.

On appelle aussi *robinet distributeur* ou *distributeur* un robinet combiné spécialement pour l'éclairage à l'oxygène des appareils de projection doubles et même triples; il sert à faire le fondant des vues. Les gaz oxygène et hydrogène nécessaires au fonctionnement du chalumeau de chacune des lanternes sont reçus par ce robinet qui, grâce à sa percée spéciale, les envoie simultanément ou alternativement dans chacun des appareils, par un seul mouvement de la clef. Cette clef, ou manette, tournée d'un côté, envoie à l'un des appareils le gaz oxygène et le gaz hydrogène et ne donne à l'autre que le gaz hydrogène à bleu. Placée au centre, de face, elle laisse passer le gaz pour les deux lanternes. Tournée de l'autre côté, elle envoie au second appareil, laissant à bleu l'hydrogène du premier; mise en arrière, elle éteint tout le système. V. OXYDRIQUE, OXYTHÉRIQUE (éclairage).

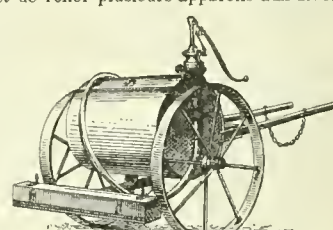
— Distributeur d'électricité. Dans un grand nombre d'appareils multiples, tous fondés sur la division du temps, tels que les appareils de Baudot, de Meyer, etc., on fait usage d'un distributeur d'électricité. Cet organe est un système forme de pièces de contact fixes et séparées, disposées suivant les secteurs d'un cercle, au centre duquel un rayon mobile, en relation avec la ligne, met successivement l'extrémité de cette ligne en communication avec chacun des appareils en correspondance et reliés aux pièces de contact fixes. Ce mouvement, qui est synchrone dans les deux distributeurs des stations en relation, permet de relier plusieurs appareils aux divers contacts du distributeur et de se servir successivement de la ligne, afin de desservir les appareils situés aux deux extrémités, et cela pendant un temps déterminé.

— Agric. Les distributeurs d'engrais liquides se composent d'une tonne cylindrique de bois ou de tôle, portée par deux ou quatre roues. L'appareil de distribution est tantôt une caisse rectangulaire placée en arrière et au-dessous de la tonne, et d'autres pourvue d'une série longitudinale d'ouvertures, par où s'écoule le liquide en minces filets, tantôt un simple robinet dent l'ouverture débouche vis-à-vis d'une plaque légèrement relevée; celle-ci soulève le jet liquide et l'étaie en nappe mince. Les distributeurs d'engrais pulvérisés sont construits d'après les mêmes systèmes et sur le même type que les semoirs.

— V. SEMOIR.

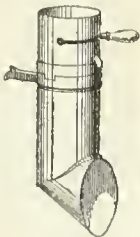


Distributeur automatique à 12 compartiments.



Distributeur d'engrais liquides.

— *Distributeur d'avoine*, Sorte de gros tube en fer galvanisé, légèrement recourbé à sa partie inférieure et muni d'un robinet-vulve. (Cet instrument sert à distribuer l'avoine aux chevaux ou à procéder à l'ensachement de l'avoine.)



Distributeur à avoine.

DISTRIBUTIF, IVE (*stri* — lat. *distributivus*, même sens) adj. Qui donne à chacun la part qui lui revient : *Mesures distributives*.

— *Justice distributive*, Celle qui répartit les récompenses et les peines.

— *Gramm.* Certaines langues ont des formes spéciales pour marquer l'idée distributive; ainsi, le latin a une série de noms de nombre distributifs : *singuli, bini, etc.* (Ces mots indiquent le nombre d'unités qui revient à chacun dans une distribution.)

— *Logiq.* Qui s'applique à chacune des parties d'un tout (par opposition à *collectif*, qui s'applique au tout).

DISTRIBUTION (*stri, si-on*) n. f. Action de distribuer, répartition : *Il faut apporter du discernement dans la distribution de ses aumônes.* Action ou manière de répartir en plusieurs endroits ou en des temps différents : *La distribution des eaux de la ville.* *Distribution des saisons dans l'année.* Classement : *La distribution des animaux en familles a facilité l'étude de la zoologie.*

— *Distribution des prix*, Solennité dans laquelle une académie, un collège, etc., récompense ceux qui ont été jugés les plus méritants.

— *Archit.* Division, agencement : *Appartement dont la distribution est commode.*

— *Dr.* *Distribution par contribution*, Répartition, entre les créanciers, au prorata de leurs droits, des deniers provenant de la saisie de leur débiteur.

— *Dr. can.* *Distributions manuelles*, Répartition, entre les membres d'un chapitre, des fruits et revenus qui en dépendaient.

— *Econ. polit.* *Distribution des richesses*, Ensemble des conditions suivant lesquelles a lieu la répartition de la richesse entre les divers membres de la société. *Distribution du travail*, Affectation des divers travaux à chaque spécialité de travailleurs : *Sans distribution judicieuse du travail, d'immenses efforts et de minimes résultats.* (E. de Gir.)

— *Littér.* Disposition, arrangement : *La distribution des parties d'un discours.*

— *Mar.* Marques faites sur la quille, pour indiquer la place des couples.

— *Math.* *Paramètre de distribution*. V. *Surface gauche*.

— *Milit.* *Les distributions*, Dans la cavalerie, sonnerie

Allegro

Les Distributions (sonnerie de trompette).

de trompette pour annoncer les distributions de vivres, de fourrage, etc.

— *Peint.* Manière de disposer, de combiner : *Une sage distribution de lumière.*

— *Théât.* Répartition des différents rôles d'une pièce entre les artistes d'un théâtre.

— *Typogr.* Action de distribuer, de répartir les caractères d'une forme dans leurs casses et cassette respectives, après tirage ou clichage. (La distribution mécanique, essayée depuis l'invention de la composition mécanique, n'a pas, jusqu'à ce jour, donné de résultats pratiques.)

— *ENCYCL.* *Hydraul.* On appelle *distribution des eaux* l'ensemble des moyens employés pour permettre l'approvisionnement d'une ville en eau potable.

Dans ce but, on capte des sources ou des rivières dont les eaux sont pures et on les conduit, au moyen d'aqueducs à ciel ouvert ou souterrains, dans un réservoir. Du réservoir les eaux se déversent dans des conduites généralement en fonte, sur lesquelles, suivant les besoins, viennent se brancher d'autres conduites secondaires, qui, elles-mêmes, par l'intermédiaire de boîtes de distribution, se subdivisent en colonnes de distribution d'eau pour les bouches à incendie, pour le lavage des rues, etc., et pour les établissements publics ou les maisons particulières.

Pour déterminer le diamètre à donner aux conduites de distribution d'eau, on fait généralement usage de la formule suivante :

$$D = \sqrt{\frac{d^2 \times l}{411,7 \times h}}$$

Dans cette formule, D est le diamètre à donner à la conduite; l, la longueur de la conduite; h, la hauteur de la conduite d'eau coulant sur l'arête du réservoir; d est le débit connu que doit fournir la conduite.

— *Mécan.* *Machines à vapeur.* On nomme *distribution* l'ensemble des pièces destinées à mettre alternativement chacune des faces du piston en communication avec la chaudière et avec le tuyau d'échappement. Les différents appareils dont se composent les distributions sont : les tuyaux d'admission de la vapeur dans les boîtes à tiroir, les distributeurs, les conduits de vapeur atteignant aux cylindres, les mouvements des distributeurs et les modérateurs.

On entend encore par « distribution » la manière dont la vapeur se répartit dans le cylindre, les effets qu'elle produit, et la marche des tiroirs, comparativement à celle du piston.

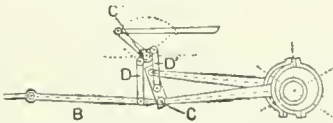
Pour que la distribution se fasse d'une manière convenable, il faut : 1° que l'afflux dans le cylindre n'ait lieu que pendant une portion de la course du piston; 2° qu'on

laisse à la vapeur introduite la facilité de pouvoir produire encore une certaine quantité de travail par expansion; 3° qu'on facilite l'évacuation dans l'atmosphère ou au condenseur avant la fin de la course; 4° qu'on introduise la vapeur en sens contraire du mouvement, avant que le piston ait commencé sa course retrougrado.

Une distribution bien réglée et ordonnée entraîne avec elle une consommation plus faible de charbon et un rendement plus grand de travail utile. Dans une machine à vapeur, la distribution s'opère à l'aide du tiroir ou *distributeur de vapeur*. Dans son mouvement, le tiroir démasque ou recouvre alternativement les lumières qui amènent la vapeur au-dessus ou au-dessous du piston, ou encore la laisse écouler par la lumière d'échappement. Il faut, à moins de perdre une quantité notable de travail utile, que la vapeur ne cesse pas d'agir brusquement sur l'une des faces du piston, pour s'écouler par la lumière d'échappement; il faut que cette vapeur pousse pendant un certain temps le piston devant elle, lorsque la communication avec la chaudière est interrompue. Il faut qu'elle se *détende*, c'est-à-dire que, se trouvant dans un espace clos, elle augmente progressivement de volume, tout en diminuant de pression, et ne s'échappe au dehors que lorsque cette pression est presque nulle. C'est pourquoi, dans les machines à vapeur, on a été conduit à faire usage de la détente. On est tout d'abord arrivé à ce résultat en ajoutant extérieurement aux parois verticales du tiroir et à leur partie inférieure deux petits empattements que l'on appelle *recouvrements*. De cette manière, pendant le mouvement du tiroir, la communication de la vapeur contenue dans le cylindre se trouve un instant interrompue, ce qui oblige celle-ci à se détendre en continuant de faire avancer le piston. Dans le mouvement inverse du tiroir, le même phénomène se produit.

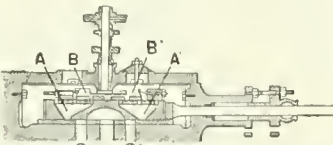
On distingue dans la distribution de vapeur deux types de détente : la *détente fixe* et la *détente variable*. La première se produit dans une machine à vapeur qui n'est à aucun moment soumise à des efforts susceptibles de varier. La détente variable, au contraire, s'applique aux machines qui ont à développer un travail variant d'intensité, aux locomotives par exemple. L'emploi du tiroir à recouvrement suffit pour assurer la détente dans le premier cas. Il n'en est plus de même pour le second.

La plus ancienne des détentes variables, et celle qui est encore le plus communément employée sur les locomotives, est la *détente de Stephenson*. (V. *Coullisse de Stephenson*.) Il existe d'autres types de coullisses : celles de Gooch et celle d'Allan, qui, tout en étant basées sur le même principe que la coullisse de Stephenson, obtient aux inconvénients que présente celle-ci, en rendant l'avance du tiroir invariable.



Distribution d'Allan : B, bielle du tiroir reliée à la coullisse CC', et suspendue aux leviers de relevage DD'.

Dans la distribution par double tiroir, dite *détente Farcot*, on évite certains inconvénients présentés par la distribution par tiroir à recouvrement. Cette distribution se compose d'un tiroir qui fait mouvoir un excentrique et dont les orifices ont une largeur un peu moindre que celle des lumières d'admission. Au-dessus de ce pro-



Distribution Farcot : AA', orifice du tiroir mû par un excentrique; BB', taquets du tiroir de détente; OO', orifices d'admission.

mier tiroir, et maintenu en place par des ressorts, est placé le tiroir de détente qui est constitué par deux taquets ayant chacun deux ouvertures d'une section égale aux orifices du tiroir inférieur. Le mouvement des taquets est limité par deux bourtoirs. Entre les taquets se trouve une came de forme particulière qui butte contre chacun d'eux alternativement, faisant communiquer leurs lumières avec les orifices du tiroir pendant un temps très court.

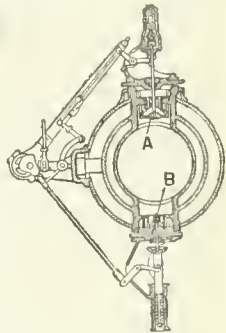
La *distribution ou détente Meyer* est une sorte de com-

binson de la détente Farcot et de la coullisse de Stephenson. Cette coullisse actionne le tiroir de distribution au-dessus duquel glissent les deux taquets de détente dont la tige est conduit par un excentrique spécial. Ce dispositif permet de modifier la durée de la détente en changeant la position des taquets sur leur tige motrice.



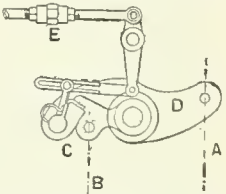
Distribution Meyer : E, excentrique conduisant les taquets du tiroir de détente.

La *distribution ou détente Sulzer*, ou *distribution avec admission et échappement indépendants*, est basée sur l'emploi de soupapes au lieu du tiroir. Ces soupapes, maintenues par des ressorts, obstruent ou découvrent, sous l'action de cames qui les laissent retomber ou les soulèvent, les lumières d'admission et celles d'échappement. Les soupapes d'admission sont munies de tiges articulées avec un levier coudé, dont l'autre extrémité se relie à un second levier, aboutissant à l'arbre moteur. Dans celles d'échappement, le levier coudé est commandé par un excentrique qui s'articule à une manivelle mobile et se termine par un galet qu'actionne une came à arcs cylindriques, dont le mouvement, transmis au galet, puis à la manivelle, soulève les soupapes, pour les laisser retomber ensuite brusquement sur leurs sièges.



Distribution Sulzer : AB, soupapes d'admission et d'échappement.

La *distribution ou détente Corliss* s'opère au moyen de tiroirs cylindriques au nombre de quatre. Deux sont les tiroirs d'admission; les deux autres, ceux d'échappement. Ces divers tiroirs sont placés aux extrémités du cylindre à vapeur; ils sont simultanément mis en mouvement par un excentrique unique.



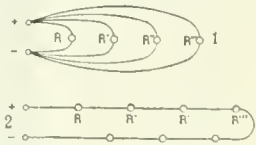
Distribution Corliss : A, bielle de connexion; B, bielle de rappel; C, came commandant les tiroirs d'admission; D, balancier de commande; E, tige de détente commandée par le régulateur.

Il existe un grand nombre d'autres distributions ou détentes variables. Nous citerons, entre autres, les détentes Guinotte, Goetzschbach, compound, etc.

Distribution d'électricité. L'application des machines dynamo-électriques à des circuits variables en résistance a fait naître l'intéressant problème de la *distribution*.

La distribution d'électricité par conducteur métallique, constitue, dans l'application, deux types distincts : 1° la *distribution en série ou en tension*; 2° la *distribution en dérivation ou en quantité*.

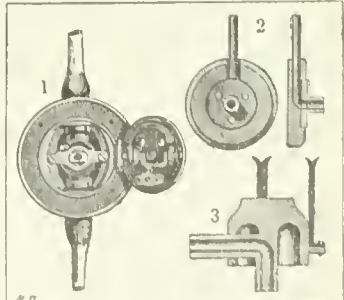
Dans le premier type, les récepteurs sont successivement traversés par le courant de la machine génératrice. Il suffit, pour assurer le fonctionnement normal des différents récepteurs, de maintenir constant l'intensité du courant, quel que soit le nombre des récepteurs en service. On peut arriver à ce résultat en substituant à chaque récepteur en repos une résistance équivalente. Mais la distribution en série a l'inconvénient de ne pas assurer l'indépendance des récepteurs. En effet, si l'un de ces récepteurs est avarié, le circuit général de distribution est coupé. Par contre, ce type de distribution a l'avantage de n'envoyer dans la canalisation que des courants d'intensité peu élevée; elle est d'une installation économique et convient au cas où les récepteurs sont très éloignés de l'usine centrale.



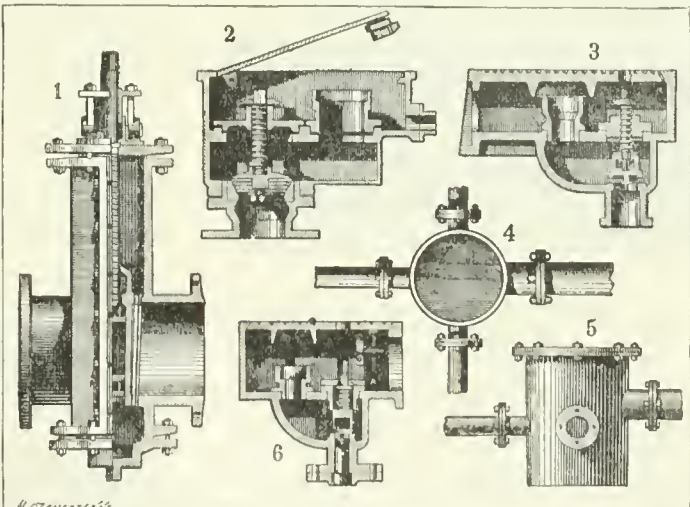
1. Distribution en dérivation ou en quantité; 2. Distribution en tension ou en série. — R, R', etc., bornes ou récepteurs sur le circuit.

Le second type de distribution présente des analogies avec le mode de distribution usité pour l'eau ou le gaz. Les récepteurs sont disposés sur des dériviatives spéciales prises aux bornes de la machine, ou encore sur les conducteurs principaux de distribution. Ce mode assure bien mieux que le type en série l'indépendance des récepteurs; mais il nécessite des conducteurs de grande section. On peut néanmoins dire qu'une distribution en dérivation offre plus de sécurité, tout en ayant un rendement moindre que le mode précédent.

Distribution du gaz d'éclairage. La distribution du gaz exige, à partir du *gazomètre*, l'emploi d'une ou de plusieurs conduites souterraines dites *conduites maitresses*, sur lesquelles viennent se brancher d'autres conduites également souterraines, et qui aboutissent à des sortes de chambrons ou boîtes en fonte hermétiquement closes, d'où partent un certain nombre de



Distribution du gaz : 1. Boîte ouverte du robinet d'arrêt; 2. Raccord à patère; 3. Raccord à cuvette.



Distribution d'eau : 1. Robinet vanne; 2. Bouches d'incendie pour pompe à vapeur; 3. Bouches sous trottoir pour lavage; 4, 5. Chambre de partage, plan et élévation; 6. Bouches sous trottoir pour arrosage.

— *Mécan.* *Machines à vapeur.* On nomme *distribution* l'ensemble des pièces destinées à mettre alternativement chacune des faces du piston en communication avec la chaudière et avec le tuyau d'échappement. Les différents appareils dont se composent les distributions sont : les tuyaux d'admission de la vapeur dans les boîtes à tiroir, les distributeurs, les conduits de vapeur atteignant aux cylindres, les mouvements des distributeurs et les modérateurs.

On entend encore par « distribution » la manière dont la vapeur se répartit dans le cylindre, les effets qu'elle produit, et la marche des tiroirs, comparativement à celle du piston.

Pour que la distribution se fasse d'une manière convenable, il faut : 1° que l'afflux dans le cylindre n'ait lieu que pendant une portion de la course du piston; 2° qu'on

laisse à la vapeur introduite la facilité de pouvoir produire encore une certaine quantité de travail par expansion; 3° qu'on facilite l'évacuation dans l'atmosphère ou au condenseur avant la fin de la course; 4° qu'on introduise la vapeur en sens contraire du mouvement, avant que le piston ait commencé sa course retrougrado.

epes de physiologie (Ratisbonne, 1835). On lui doit des améliorations du microscope.

DELLINGER (Jean-Joseph-Ignace), prêtre et écrivain allemand, né à Bamberg en 1799, mort à Munich en 1890. Fils du précédent, il fut ordonné prêtre en 1822, et, en 1823, devint professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Munich. De 1826 à 1860, il fut l'ardent défenseur de l'unité de l'Église et des prérogatives du saint-siège. Ses principaux ouvrages sont : *La Réforme* (1816-1848) ; *Luther* (1851) ; *Hippolyte et Calliste* (1853) ; *Paganisme et Judaïsme* (1857) ; *le Christianisme et l'Église à l'époque de leur établissement* (1860). En 1845, il siégea dans les rangs des *ultramontains* à la Chambre des députés de Munich, et défendit avec éloquence l'indépendance de l'Église catholique au parlement de Francfort (1848-1849). De 1861 à 1870, il attaqua à plusieurs reprises le pouvoir temporel et la politique de Pie IX. Devint recteur de l'université de Munich, il publia, sous le pseudonyme de *JANUS*, une brochure intitulée *le Pape et le Concile*, qui contient de vives critiques contre le *Syllabus*. La dernière phase de ses opinions s'ouvre en 1871. Dellinger refusa publiquement de se soumettre à la définition de l'infaillibilité pontificale, décrétée, l'année précédente, par le concile du Vatican. Après lui avoir accordé deux mois de réflexion, l'archevêque de Munich l'excommunia (avr. 1871). Cependant, Dellinger, quoique sympathique au parti des *nouveaux catholiques*, refusa d'adhérer avec eux à la constitution d'une Église schismatique. Constamment soutenu par le roi de Bavière Louis II, il consacra le reste de sa vie à poursuivre le projet de la fusion de toutes les communions chrétiennes dissidentes. Il exposa ses vues et son plan au congrès de Bonn (1874), qui n'eut aucun résultat. Il attaqua ensuite l'ecclésiasticité du concile de Trente. Il ne cessa, d'ailleurs, d'écrire jusqu'à sa mort.



Dellinger.

DELLINGER (Coorad), architecte allemand, né à Biberach (Wurtemberg) en 1840. Il fut nommé inspecteur des chemins de fer de la Haute-Souabe et professeur à l'École polytechnique de Stuttgart (1872), où il avait été élève. Il dirigea les constructions intérieures du château de Montfort, sur le lac de Constance, en 1865 ; éleva le Kurhaus à Friedrichshafen, le monument des guerriers à Biberach, et l'église de la garnison à Stuttgart. Il restaura aussi l'hôtel de ville de Tübingue et la salle des Chevaliers du château de Neuenstein, près d'Ehningen ; enfin, il exécuta la partie architecturale des monuments de Schiller, à Marbach, et de Wieland, à Biberach. On lui doit des *Esquisses de voyages en Allemagne, en France et en Italie* (1872 à 1880).

DELLINGERIE (*dé-lin-jé-ri*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, qui habite la Chine et le Japon.

DENNIGES (François-Alexandre-Frédéric-Guillaume, chevalier de), économiste et publiciste allemand, né à Kolbatz, près de Stettin, en 1814, mort à Rome en 1872. Il fut nommé à une chaire d'économie politique à Berlin, et, en 1848, devint un des représentants de la Bavière à l'assemblée de Francfort. Il se rangea parmi les conservateurs, et se prononça en faveur de l'unité de l'Allemagne, tout en voulant le maintien et l'indépendance des grands États. En 1860, il fut élevé à la noblesse héréditaire de Bavière, et, en 1862, fut nommé chargé d'affaires de la Bavière près la Confédération helvétique, poste qu'il fut obligé de quitter en 1865, par suite de la part que sa fille eut à la mort du socialiste Lassalle. Il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Madrid, puis ambassadeur en Italie, et devint un des plus fougueux ultramontains de la Bavière. Comme économiste, il est libre-échangiste. On lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire de l'empire allemand au XIV^e siècle* (1841-1842), inachevée ; *Système du libre-échange et les Droits protecteurs* (1847) ; *les Actes de la navigation allemande et la question des taxes différentielles de douane* (1848).

DËRFEL (George-Samuel), astronome et pasteur luthérien, né à Plauen (Saxe) en 1643, mort à Weida (Saxe-Weimar) en 1688. Il observa, l'un des premiers, la fameuse comète de 1680 ; il fit de ses observations la base d'une théorie générale, qu'il publia sous le titre de : *Étude astronomique des grandes comètes, etc.* (1681). Il est le premier astronome qui ait justifié l'hypothèse du mouvement parabolique de ces astres, le premier qui ait eu l'idée de placer au soleil le foyer commun des trajectoires de toutes les comètes. Ce n'est qu'en 1745 que le nom de l'auteur, précurseur de Newton, fut tiré de l'oubli par l'académie de Berlin.

DËRING (George-Christien-Guillaume-Asmus), romancier, publiciste et auteur dramatique allemand, né à Cassel en 1789, mort à Francfort en 1833. Il fut tour à tour musicien, journaliste, conseiller aulique et professeur. On lui doit des pièces de théâtre, entre autres : *Cervantes* (1802) ; *Gellert Posa* (1822) ; *Zénobie* (1823) ; *le Secret du tombeau* (1824) ; *Albert le Sage* (1825) ; des livrets d'opéras-comiques : *la Fiancée du brigand*, etc., et des romans populaires : *la Guerre des pasteurs* (1830) ; *Nouvelles* (1831) ; *la Victime d'Ostralenka* (1832) ; *Roland de Brême* (1832), etc.

DËRPFELD (Frédéric-Guillaume), pédagogue allemand, né à Wermelskirchen (cercle de Lennep) en 1824, mort à Ronsdorf en 1893. Il occupa divers emplois dans l'enseignement. Dœrpfeld a combattu la prépondérance de l'Église sur l'École, qu'il reprochait à la Prusse protestante. Il a publié : *l'École et l'Église libres dans l'État libre* (1863) ; *Trois vices fondamentaux de la constitution scolaire* (1868) ; *Histoire des souffrances de l'école primaire et proposition de réforme de l'administration scolaire* (1880) ; *Base d'une juste, saine, libre et pacifique administration scolaire* (1892). — Son fils, GÜLLAUME, né en 1855, collabora comme architecte, avec Schliemann, dans ses fouilles, et dirigea celles d'Olympie, de 1878 à 1881. En 1882, il fut

nommé architecte de l'Institut archéologique allemand d'Athènes.

DOËS (Jean VAN DER), dit *JANUS DOUS*, général et érudit hollandais, né à Noordwijk en 1545, mort à La Haye en 1604. Il signa le *Compromis des Nobles*. En 1572, il fut le chef d'une députation qui alla demander des secours à la reine Elisabeth. Il commandait la milice bourgeoise au fameux siège de Leyde en 1574, et s'y distingua par sa vaillante attitude. Lorsque, après le départ des Espagnols, une université fut fondée à Leyde, il en fut le premier curateur. Ses travaux philologiques, qui l'ont fait surnommer le *Varron* de son pays, l'avaient désigné pour ces fonctions. Il a laissé de très bons commentaires sur les élogiques latins, sur Plaute, Horace, Pétrone, Juvénal, etc. Il était lui-même un poète latin distingué.

DOËS (Pierre VAN DER), amiral hollandais, né à Leyde en 1562, mort à l'île Saint-Thomas en 1599. Il prit part à la guerre que la Hollande soutint contre l'Espagne pour son affranchissement. Grand maître de l'artillerie en 1595, il fut chargé, en 1599, d'attaquer les colonies espagnoles, après avoir ravagé les côtes d'Espagne. Il fit ensuite voile pour le Brésil, captura sur la côte de Guinée plusieurs navires et opéra une descente dans l'île Saint-Thomas, mais il y mourut.

DOESBURG, DOESBOURG ou DOESBORGH, ville forte des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arr. de Zutphen]), sur l'Yssel, à son confluent avec l'Oude : 4.505 hab. Centre de culture.

DOETINCHEM, ville des Pays-Bas (Gueldre), sur l'Oude-Yssel, affluent de l'Yssel ; 3.700 hab. Ancienne ville hanséatique importante.

DOFFER n. m. Nom que l'on donne, dans les filatures, à un rouleau ou sorte de corde circulaire qui, dans son mouvement continu de rotation, enlève les *blousses* ou déchets dont les peigneuses et les brosses de nettoyage sont encombrées.

DOFRINES (altération franç. du scandin. *Dovrefeld*). On désigne ainsi la partie centrale et la plus élevée du long plateau norvégien ; c'est par abus qu'on a fini par étendre ce nom à toutes les montagnes de la Scandinavie et par lui donner pour synonyme l'expression de *ALPES SCANDINAVES*.

Les *Dofrines* sont faites de roches : gneiss, micacistes, syénites, porphyres ; sur leurs cimes et leurs plateaux, des neiges ; sur leurs pentes, de superbes forêts de sapins ; en bas, des prairies et quelque peu de cultures, tel est leur aspect coutumier. Dressées à 300 kil. environ au N. et N.-O. de Christiania, immédiatement au S. de Thronhjem, elles ont pour cime dominante le Sneehetta (2.306 m.), sixième cime de la Scandinavie. Les grandes rivières Khar et Glommen y naissent. Immontables névés, bantes cascades.

DOGADO, nom d'une des anciennes provinces des États vénitiens, comprise entre la Marche trévisane au N., le Padouan à l'O., la Polésine de Rovigo au S. et l'Adriatique à l'E. Cette province, dont le nom signifie *résidence du doge*, avait pour capitale Venise.



Dogaloes. (Homme.) (Femmes.)

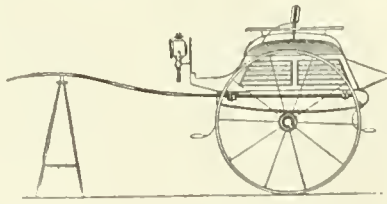
DOGALINE (rad. *doge*) n. f.

Vêtement long, porté en Italie par les deux sexes, au XIV^e siècle et plus tard encore, et qui était une robe à larges manches retombantes ou fendues. (La dogaline des dames était une robe descendant jusqu'aux pieds ; celle des hommes ne dépassait guère les genoux.)

DOGARESSE (*ress* — de l'ital. *dogaresa*, même sens) n. f. Femme d'un doge.

DOGAT (*ga* — de l'ital. *dogato*, même sens) n. m. Dignité de doge. || Durée des fonctions d'un doge.

DOG-CART (*kâr* — mot angl. ; de *dog*, chien, et *cart*, voiture) n. m. Voiture légère à deux roues très élevées et munie d'un coffre à claire-voie, dans lequel on peut mettre des chiens de chasse.



Dog-cart.

DOGE (ital. *doge*, même sens) n. m. Chef élu de la république de Venise ou de celle de Gênes.

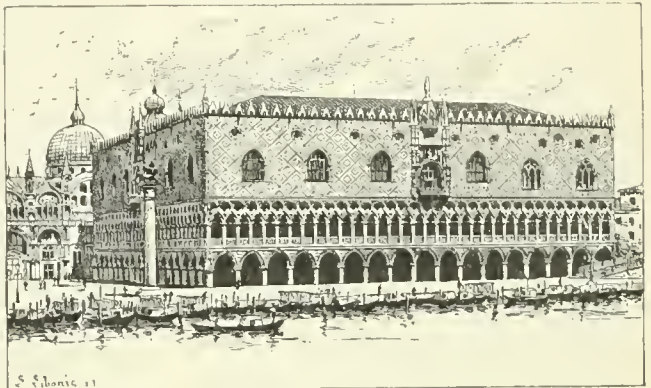
— *ENCYCL.* Le dogat existait à Venise de 697 à 1797. Les premiers *doges*, depuis Anastaso jusqu'à Urso, furent des princes à peu près absolus. Urso, ayant abusé de ce pouvoir, fut massacré en 737, et le dogat fut aboli jusqu'en 742, où il fut rétabli en faveur de Théodat, fils d'Urso. Mais la lutte était continuelle entre les *doges*, qui s'efforçaient d'établir la monarchie héréditaire, et l'aristocratie, impatiente de toute autorité, qui soulevait contre eux le peuple. Huit *doges* furent déposés coup sur coup, de 737 à 809. Puis, de 809 à 976, ce furent les deux dynasties rivales des Participato et des Candiano qui essayèrent de

s'établir sur Venise, entreprise qui se termina par l'épouvantable mort de Candiano IV et de ses fils. Les Orscolo ne furent pas plus heureux. L'anarchie régna jusqu'en 1173, époque de l'assassinat de Vital Michieli II, qui avait mené la république à sa ruine.

L'aristocratie se décida enfin à saisir le pouvoir. Une assemblée de onze membres fut chargée d'élire le nouveau doge et de régler l'équilibre des pouvoirs. Le pouvoir du doge fut désormais limité par celui de la « seigneurie », sorte de conseil d'État, et du « sénat », parlement de l'aristocratie ; son élection fut confiée au « grand conseil », et le peuple n'eut plus qu'un droit de confirmation illusoire. Sébastien Ziani fut le premier doge élu de cette façon. Depuis lors, le dogat ne fut qu'un instrument de l'aristocratie. En 1275, le grand conseil défendit aux doges d'épouser



Costume de doge (XVI^e s.).



Palais des doges, à Venise.

des étrangères. En 1310, les assemblées du peuple furent supprimées et le conseil des Dix établi. La conjuration de Marino Faliero, en 1378, fut le dernier effort du dogat pour s'affranchir de l'aristocratie en s'appuyant sur le peuple, et, depuis lors jusqu'à Manin, en 1757, les doges furent seulement les exécuteurs du conseil des Dix.

À Gênes, le dogat fut créé par le parti populaire, en 1339. Mais, à partir de 1528 jusqu'en 1757, le doge ne fut plus, comme à Venise, que l'exécuteur des décisions de l'aristocratie triomphante.

DOGESSE n. f. Hist. V. DOGARESSE.

DOGGER (mot angl.) n. m. Assise que l'on rencontre en Angleterre, dans le Yorkshire, et dont la base appartient au jurassique inférieur (liassique de Lapparent), et la partie supérieure au liassique moyen (étage bajocien). (Le *dogger* comprend principalement des sables micacés et surtout des grès ferrugineux.)

DOGGERBANK (nom holland. signif. *banc des doges*, autrement dit « des bateaux de pêche »), banc de sable plat, dans la mer du Nord, entre le littoral anglais et celui du Slesvig (Allemagne) et du Jutland (Danemark) ; 515 kilom. sur 64, avec 7 à 30 brasses d'eau seulement. Morues et harengs.

DOGIEL (Mathias), historien polonais, né près de Vilna en 1715, mort à Varsovie en 1760. Il entra dans la congrégation des piaristes, puis il devint recteur du collège de Vilna. Ses principaux ouvrages sont : *Codex diplomaticus regni Poloniae et magni ducatus Lithuaniae* (publié sans date) ; *Limites regni Poloniae et magni ducatus Lithuaniae* (Vilna, 1758).

DOGLIANI, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Tanaro, affluent du Pô ; 5.340 hab. Vins ; fabrique de poterie.

DOGLINGE (*gling*) n. f. Nom que les pêcheurs baleiniers donnent à une variété de balaine.

DOGMATICIEN (*si-in* — rad. *dogmatisme*) n. m. Celui qui professe certains principes comme des dogmes sur lesquels il ne peut s'élever aucun doute. Syn. DOGMATISTE.

DOGMATIQUE (*tik* — gr. *dogmatikos* ; de *dogma*, atos, dogme) adj. Qui a rapport au dogme, qui affecte la forme d'un dogme : *Les vérités dogmatiques*.

— Relatif aux doctrines religieuses philosophiques (par opposition à *historique*, relatif aux faits).

— Fig. Tranchant, qui décide avec une certaine prétention pédantesque : *C'est la profonde ignorance qui inspire le ton dogmatique*. (La Bruy.)

— Littér. *Style dogmatique*, style affirmatif, manière d'écrire tranchante, absolue dans les affirmations.

— Méd. Qui a rapport au système médical connu sous le nom de « dogmatisme », ou aux auteurs qui suivent ce système : *Doctrine dogmatique. Médecins dogmatiques*.

— Philos. Qui prétend attendre, par la raison, la vérité absolue : *La philosophie dogmatique et la philosophie sceptique*.

— Théol. *Théologie dogmatique*, Exposition et preuves des dogmes religieux.

— Syn. *Dogmatique*, décisif, péremptoire, V. DÉCISIF.

— Substantif, au masc. Genre dogmatique : *Le dogmatique sourit toujours aux petits esprits*. || Partie dogmatique d'un ouvrage ou d'une doctrine : *Holmbrøke a séparé le dogmatique d'avec l'histoire*. (Volt.) || Partisan du

DOLICHOCEPHALE (ko-sé — du gr. dolikhos, long, et képhalè, tête) adj. Anthrop. Se dit de certaines races à crâne allongé, dont l'Indice crânien est au-dessus de 77. (Les Anglo-Scandinaves, les Français, les Sardes, etc., sont dolichocephales.)

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.



DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.



Dolichomitus (réd. d'un tiers).

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.



Dolichopus.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.



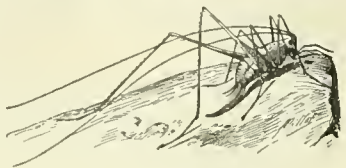
Dolichopeza (gr. 2 fois).

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

DOLICHOCEPHALIE (ko-sé, li) n. f. Etat de dolichocephale.

développent dans le terreau, le bois pourri, etc. Genres principaux : dolichopus, chrysotus, xanthochloros, neurigona, etc.) — Un dolichopide.

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des formes grêles, décolorées, à appendices extraordinairement allongés, et qui vivent dans les cavernes de l'Europe centrale. (L'espèce type du genre est le dolichopoda palpatum, de France, de Dalmatie et de Sicile; il n'est pas aveugle et vit dans les grottes des Pyrénées et de l'Aude; d'un jaune verdâtre très clair.)



Dolichopoda (gr. nat.).

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...



Dolichotis.

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLICHOPODE ou DOLICHOPODA (ko) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs...

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des lamiiés, comprenant des formes épaisses, ceurtes, d'un vert métallique brillant, avec des taches et des bandes blanches. (Les doliofs sont de taille moyenne, et habitent l'archipel des Philippines.)



Doliornis.

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...



Dolium.

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...

DOLIOFS (opps) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, valant 5 fr. 20 c. en monnaie française. — ENCYCL. Primitivement, le mot dollar était appliqué à toutes les monnaies espagnoles ayant cours en Angleterre et dans ses colonies, mais principalement aux piastres fortes d'argent. Une imitation de cette dernière pièce resta l'unité monétaire aux Etats-Unis, de 1782 à 1873, mais en subissant quelques changements de détail. Une loi du 12 février 1873 adopta en principe comme unité monétaire le dollar d'or, du poids de 16,67185 et au titre de 900 millièmes. Mais, par une seconde loi en date du 28 février 1878, le gouvernement fédéral a ordonné la fabrication d'un dollar d'argent, du poids de 412 grains 1/2 troy ou 268,729, valant 5 fr. 3458, et pouvant servir d'étalon légal parallèlement au dollar d'or. Les pièces fabriquées en plus grand nombre aux Etats-Unis sont le demi-aigle d'or de 5 dollars et le dollar d'argent de 1878.

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

DOLLAR (do-lar) — mot angl., qui est une altération de l'allemand thaler n. m. Monnaie d'or des Etats-Unis...

collaborateurs du « Temps ». Il a encore écrit, entre autres ouvrages : *Études sur l'Allemagne* (1864); *Méditations philosophiques* (1865); *De la nature humaine* (1868); *Considérations sur l'histoire* (1872); *L'Âme dans les phénomènes de conscience* (1876); *le Roman de Darwin* (1876); *la Plaine humaine* (1891); *les Problèmes* (1893).

DOLLINÈRE n. f. Bot. Syn. de *DRANA*.

DOLLON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Calais, entre le Dué et son affluent, la Longue; 1.933 hab.

DOLLOND (John), opticien anglais, né à Spitalfields en 1706, mort en 1761. Il était d'origine française. Son premier mémoire est de 1753. Il y développait la théorie de l'oculaire à quatre verres plans convexes qui porte son nom. Ce mémoire se trouve dans le quarante-huitième volume des *Transactions philosophiques*. La découverte capitale de Dollond est celle du principe à l'aide duquel on obtient l'achromatisme des lentilles; elle lui valut la médaille de Copley et le titre de membre de la Société royale de Londres. — Son fils, **PIERRE DOLLOND** (1730-1820), améliora un grand nombre d'instruments; entre autres, le télescope, le cadran de Halley et l'équatorial. On a aussi de lui des mémoires. — Le neveu de ce dernier, **GEORGE DOLLOND** (1774-1852), se fit une grande réputation comme opticien. Il a, en outre, fourni un grand nombre de mémoires aux *Philosophical transactions* et aux *Mémoires de la Société astronomique de Londres*.

DOLMAN (rad. *dolman*) n. m. Veste courte à brandebourgs, que portent les chasseurs, les hussards, etc., et les officiers.

— **ENCYCL.** Archéol. Le mot *dolman* est assez ancien; il signifiait, au XVI^e siècle, une soubrveste ajustée au buste, boutonnée au droit de la poitrine, à basques flottantes formant jupe et descendant jusqu'aux genoux. Cevêtement oriental était porté par les archers turcs, par les stradiots et autres cavaliers armés à la guerre.

— Art milit. Le *dolman*, qui, dans l'armée française, était réservé jadis à la cavalerie légère, chasseurs et hussards, s'est généralisé depuis, en même temps que la coupe s'en modifiait beaucoup; très ajusté autrefois, il est devenu très ample, ne conservant de son ancien caractère que les brandebourgs. Le dolman adopté en 1871, pour l'artillerie, fut copié, sauf les nuances, sur celui que portait déjà la remonte, avec cinq brandebourgs. Plus tard, le nombre des brandebourgs fut porté à sept; un dolman de coupe analogue avec neuf brandebourgs fut donné aux chasseurs et aux hussards, puis aux dragons. Il fut adopté en 1883 pour l'infanterie; mais il n'y fut jamais porté que par les officiers, qui reçurent quelques années après la tunique-dolman, sans brandebourgs, ou tunique ample. De même il fut donné aux médecins, vétérinaires, fonctionnaires de l'intendance, officiers d'administration, avec diverses modifications de coupe et d'ornementation.

Enfin, les officiers généraux ou assimilés portent, en petite tenue, un dolman en drap bleu foncé, avec cinq brandebourgs noirs, larges et maintenus par des olives semblables, sans aucun bouton métallique, avec deux ou trois étoiles sur les manches, suivant le grade.

DOLMATOV ou **DOLMATOVSKOË**, bourg de l'empire russe (gouv. de Perm), sur l'Icet, affluent du Tobol; 3.600 hab.

DOLMEN (*mèn'* — du gaélique *talmen*, table de pierre) n. m. Antiq. préhist. Monument mégalithique constitué par une grande pierre plate posée horizontalement sur d'autres pierres.

— **ENCYCL.** La construction de ces monuments n'était pas particulière aux Celtes; on en a trouvé en Algérie, ou en Syrie, dans l'Inde, au Japon, etc. On a donné le nom de *demi-dolmens* aux monuments dont la table est inclinée, s'appuyant d'un côté sur des supports verticaux et reposant de l'autre sur le sol. Il est probable que ce sont des ruines de dolmens dont l'un des soutiens s'est effondré. On croit généralement que ces monuments étaient des sépultures.

DOLMÉNIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport aux dolmens.

DOLMON n. m. Voiture de transport, dont la couverture s'ouvre à deux battants.



Dolman (1525).



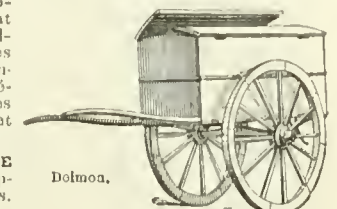
Dolman d'officier général.



Dolman (hussard moderne).



Dolmen



Dolmon.

DOLNJA, DOLNIÉ, mots serbo-croates, signifiant *bas*, et entrant dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux de la péninsule des Balkans.

DOLO, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Dinan; 965 hab.

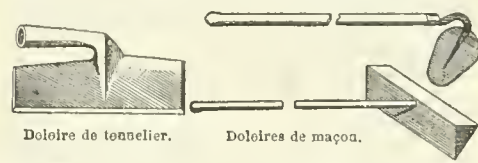
DOLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), sur la Brenta; 6.500 h. Ch.-l. d'un circondario peuplé de 34.000 hab.

DOLOIR n. m. Couteau à doler, dont se sert le gantier pour amincir les peaux qui servent à la fabrication des gants.

DOLOIRE (rad. *doler*) n. f. Techn. Outil de charpentier. Instrument de tonnelier à lame très large, servant à travailler et à unir le bois des donves de



Doloir.



Doloir de tonnelier.

Doloirs de maçon.

futailles. Instrument de maçon pour mêler et gâcher le sable et la chaux.

— Blas. Meuble d'armoire représentant une doloir.

— Bot. *Feuille en doloir*, Feuille cylindrique à sa base, plane et élargie en dessus et tranchante par un de ses côtés. On dit aussi *FEUILLE dolabriforme*.

— Chir. *Bandage en doloir* ou simple. *Doloir*, Bandage dont chaque tour est en retrait d'un tiers environ sur le précédent.

— **ENCYCL.** Techn. La *doloir*, instrument de charpentier qui est, en principe, une cognée à taillant droit, oblique par rapport au manche, et toujours large, avec manche court, était employée au moyen âge comme fer de justice pour décapiter les condamnés. Mais, alors, elle était montée sur un manche beaucoup plus long, comme les doloirs de guerre. Dans ces dernières, la tête du taillant est évidée en croissant, de manière à fournir une pointe d'estoc comme dans certaines haches danoises. Dans un appareil à exécution, remontant au delà du XVI^e siècle, une lourde doloir attachee à une corde et maintenue entre deux poteaux descendait sur le cou du patient.

DOLOMEDES (*mé-déss*) n. m. Genre d'araignées aranéides, tribu des *dolomédes*, comprenant des araignées allongées, de forte taille, dont on connaît une trentaine d'espèces, habitant l'ancien monde et l'Amérique du Nord.

— **ENCYCL.** Les *dolomédes* sont ou bruns ou fauves, variés de noir ou de blanc; ils vivent dans les marécages, courent sur l'eau et attaquent, dit-on, les petits poissons. L'espèce la plus commune, en France, est longue de 12 à 20 millimètres.

DOLOMÉDÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des pisaoridés, caractérisée par les yeux antérieurs disposés en rangée plus ou moins droite, les latéraux ou devant situés pres des médians. (Les *dolomédes* font le passage entre les pisaures et les lycoses, et comprennent les genres : *dolomédes*, *drancea*, *dosseus*, *hydropoda*, etc.) — Un *DOLOMÉDE*.

DOLOMIE (*mé*) ou **LOLOMITE** (du n. du géol. *Dolomieu*) n. f. Carbonate naturel, double, de chaux et de magnésie.

— **ENCYCL.** La *dolomie*, dont la formule est $CaMgCO_3$, le poids spécifique 2,85 à 2,92 et la dureté 3,5 à 4, résulte du mélange isomorphe, en proportions variables, du carbonate de chaux avec le carbonate de magnésie. Elle se présente tantôt en masses amorphes, qui constituent parfois des étages géologiques très puissants, tantôt en cristaux rhomboédriques ou en masses cristallines. A l'état cristallin, elle possède un éclat nacré vitreux, qui la fait désigner souvent par le nom de *spath perlé*. Les cristaux de dolomie sont, le plus souvent, incolores; cependant, ils présentent parfois des teintes claires de rouge, de jaune, de brun et de verdâtre. Cette espèce est infusible, soluble dans l'acide chlorhydrique, avec moins d'effervescence que la calcite. Les variétés de dolomie sont nombreuses. On nomme *spath bruisant* ou *akérite* une variété bruniâtre, contenant 15 p. 100 de carbonate de fer.

DOLOMIÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, dont l'unique espèce habite l'Indoustan.

DOLOMIEU, comm. de l'Isère, arron l. et à 8 kilom. de la Tour-du-Pin, entre la Dobre et le Rhône; 2.279 hab. Ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée en marquisat en 1688. — Patrie du géologue Dolomieu.

DOLOMIEU Dédot-Guy-Sylvain-Tancrède **GRATTE** (de), géologue et minéralogiste français, né à Dolomieu (Isère) en 1750, mort à Châteauneuf (Savoie-et-Loire) en 1802. Admis dans l'ordre de Malte dès le berceau, il faisait son noviciat sur les galères des chevaliers, lorsque, à l'âge de

dix-huit ans, il tua en duel un de ses camarades. Condamné à mort, il fut gracié par le grand maître. Dolomieu quitta le service, pour se livrer aux sciences. Il visita d'abord l'Étna, le Vésuve, les Apennins, les îles Lipari et la Calabre. Il publia, bientôt après (1784), ses études sur les tremblements de terre. De retour en France en 1789, il publia différents mémoires sur le basalte, sur le genre de pierres calcaires auxquelles on a donné depuis le nom de *dolomie*; sur les *Pierres figurées de Florence*, et sur la *Constitution physique de l'Égypte*. Nommé, en l'an III, professeur de géologie à l'École des mines, il devint membre de l'Institut. Il entreprit, bientôt après, un voyage dans le centre de la France, à son retour, traça l'histoire du massif Central et établit la relation qui lie les tremblements de terre aux phénomènes volcaniques.

Dolomieu fit partie de l'expédition d'Égypte. C'est à son intervention que Bonaparte dut de pouvoir, sans coup férir, prendre possession de Malte. Après deux années de séjour en Égypte, il dut songer à revenir en France, pour y soigner sa santé. Le vaisseau qui le ramenait ayant été poussé par une tempête dans le golfe de Tarente, Dolomieu fut fait prisonnier et, en qualité de chevalier de Malte, fut soumis à la juridiction de l'ordre, transféré à Messine et subit les plus durs traitements. Il écrivit, pourtant, là, un de ses plus beaux ouvrages : l'introduction à la *Philosophie minéralogique*, qui vit le jour en 1802.

L'Institut réclama avec force sa délivrance; mais ce ne fut qu'après la bataille de Marengo qu'il fut mis en liberté.

Dolomieu, pendant sa captivité, avait été nommé à la chaire que Daubenton venait de laisser vacante au Muséum. L'épuisement de ses forces ne lui permit de l'occuper que peu de temps; il succomba au retour d'une nouvelle excursion dans les Alpes. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage aux îles Lipari* (1783); *Mémoire sur les îles Ponces et les produits volcaniques de l'Étna* (1788); *Dernier voyage dans les Alpes* (1802); etc.

DOLOMISATION n. f. Géol. Syn. de *DOLOMITISATION*.

DOLOMITE n. f. Minér. Syn. de *DOLOMIE*.

DOLOMITES ou **ALPES DOLOMITIQUES** (de *Dolomieu*, n. pr.), groupe montagneux de la chaîne des Alpes.

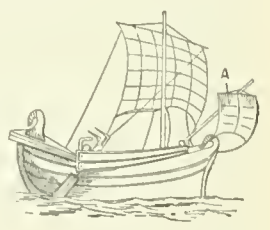
— **ENCYCL.** Les *Dolomites*, dont le point culminant est la Marmolada (3.494 m.), font partie des Alpes Caduriques (Alpes orientales). Elles doivent leur nom au mélange de carbonate de chaux et de carbonate de magnésie ou *dolomie* qui les constitue, et sur lequel l'action physique (gel), chimique (corrosion) ou mécanique (érosion) des agents atmosphériques a produit des formes extraordinaires et pittoresques. Les Dolomites présentent des masses calcaires puissantes, formant quelques sommets assez élevés : Geisler Spitze (3.182 m.), Palla di Martino (3.244), Curta (3.177 m.), Sorapiss (3.291 m.). V. ALPES.

DOLOMITIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la dolomie; *Des roches DOLOMITIQUES*.

DOLOMITISATION (*si-on*) n. f. Transformation d'un calcaire magnésien en dolomie.

— **ENCYCL.** Les eaux chargées d'acide carbonique, en pénétrant dans les terrains formés de carbonate de chaux et de carbonate de magnésie, peuvent arriver à dissoudre entièrement le calcaire, en respectant la dolomie, moins soluble, qui persiste seule.

DOLON n. m. Archéol. Poignard dont la lame était dissimulée dans un bâton, un manche de fouet, etc. Nom donné par les anciens à l'une des voiles d'avant d'un bateau.



A, dolon.

DOLON Myth. gr. Guerrier troyen, fils du héros Eumélès. Il offrit à Hector de pénétrer de nuit dans le camp des Grecs afin de découvrir leurs desseins, mais il fut surpris par Ulysse et Diomède, qui l'atteignirent, malgré sa rapidité à la course, et le tuèrent.

Dolopathos (*Li romans de*), ouvrage d'un trouvère du XIII^e siècle, Herbers, traduction ou imitation française de l'*Historia septem sapientum*, tirée elle-même de légendes orientales. — La trame de l'ouvrage se compose d'une suite de récits que viennent faire les sept sages de la Grèce pour retarder et, finalement, empêcher le supplice d'un jeune homme que sa marâtre, nouvelle Phèdre, a accusé d'un odieux attentat, après avoir inutilement essayé de le séduire. Shakespeare a emprunté à un des récits, la *Livre de chair*, le fameux épisode de Shylock dans le *Marchand de Venise*.

DOLOPES, ancienne peuplade de la Thessalie, habitant au pied du Pindus et sur les confins de l'Étolie et de l'Épire. (La Dolopie était traversée par l'Acérolie. Les Dolopes étaient célèbres pour leur cruauté, si l'on en croit l'*Énéide*. Au temps de la guerre de Troie, ils avaient pour roi Pélée, père d'Achille. Une nombreuse armée de Dolopes, conduite par l'hénié, se rendit sous les murs de Troie.) On appelait aussi Dolopes un peuple de corsaires habitant l'île de Seyrus. — Un, Une *DOLOPE*.

DOLOPHONES (*fo-néss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *dolophoninés*, comprenant de grandes araignées à livrée rouge foncée, à abdomen transversalement élargi, et dont les mâles sont celles des épéires. Ce genre compte une douzaine d'espèces, habitant les Moluques et l'Australie.

DOLOPHONINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des aranéidés, caractérisés par les yeux latéraux égaux et presque contigus et la pièce labiale longue. (Les



Dolomieu.

ment de l'Ain (arrond. de Trévoux). Il est limité par le Rhône, l'Ain, la Saône. Le nom exact de la région est la *Dombes*, mais on dit quelquefois les *Dombes*.

Ce pays se développe en longues ondulations. Quelques collines qui le dominent sont des restes de moraines, laissées par les glaciers disparus. L'altitude est d'environ 300 mètres à l'E., et de 250 près de Lyon.

La silice est l'élément prédominant du sol et du sous-sol, qui sont riches en matières organiques. Mais ce terrain, peu perméable, laisse séjourner l'eau à sa surface. Les propriétaires y ont creusé des étangs pour élever des poissons : carpes, tanches, brochets. Les étangs couvraient autrefois 20.000 hectares. Ces eaux stagnantes rendaient le pays malsain. A la demande des habitants (*Dombistes*), 5.000 hectares ont été rendus à la culture. Des chemins ont été ouverts, une voie ferrée traverse la contrée de Lyon à Bourg.

La Dombes fit d'abord partie du royaume d'Arles, devint principalement indépendante, échut par mariage aux sires de Beaujeu, fut confisquée sur le comte de Bourbon, appartint aux Montpensier et fut définitivement réunie à la couronne en 1762.

DOMBES (Louis-Auguste de Bourbon, prince de), né à Versailles en 1700, mort à Fontainebleau en 1755. Fils aîné du duc de Maïno et de Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé, il descendait par sa mère du grand Condé. Il reçut, en 1710, le rang de prince du sang. En 1717, il alla servir en Hongrie sous le prince Eugène. Exilé pour avoir pris part à la conspiration de 1718, il combattit pendant la guerre de la succession de Pologne, et il fut fait lieutenant général en 1735. Colonel général des Suisses, gouverneur du Languedoc, grand veneur, il se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche. Il vécut dans la retraite à la suite d'un duel où il tua le duc de Coigny. Il mourut épuisé par les excès.

DOMBEY (Joseph), botaniste et voyageur français, né à Mâcon en 1742, mort aux Antilles en 1794. Il fut chargé, en 1777, d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud. Il parcourut le Pérou et le Chili, et en rapporta une prodigieuse quantité de plantes et d'objets d'histoire naturelle, dont la moitié, à son arrivée à Cadix (1785), fut confisquée au profit du roi d'Espagne. Lié par sa promesse de ne rien publier avant le retour de ses deux compagnons de voyage, Dombey ne put pas éditor ses travaux, qui parurent après sa mort, par les soins de L'Héritier. Ce qu'il avait pu sauver des mains des Espagnols (son herbier, entre autres) fut déposé au Muséum. Ayant reçu, en 1793, une mission pour les Etats-Unis, il fut pris en mer par des corsaires et mourut en captivité.

Dombey et fils, roman anglais, de Dickens, publié en 1847. — Dombey est un riche commerçant de Londres, fier de sa situation et dévoré d'un orgueil immense. Il a toujours commandé et il n'entre pas dans sa pensée qu'il puisse céder à quelqu'un ou à quelque chose. Dombey fonde les plus grandes espérances sur son fils Paul, destiné à perpétuer sa race, mais il ne sait pas se faire aimer de l'enfant. Paul meurt à l'âge de dix ans (le récit de cette mort est une des plus belles pages de Dickens). C'est un coup terrible pour le commerçant. Il lui reste une fille, Florence, qu'il aime parce qu'elle a su gagner l'affection exclusive de Paul. Cette fille n'a que tendresse pour son père; quand Dombey, ruiné, va se tuer, c'est Florence qui vient le consoler. Il s'attendrit, et, par un revirement trop brusque, qui, suivant Taine, gâta un beau livre, il devint le meilleur des hommes.

DOMBÉYA (*don*) n. m. Genre de plantes, de la famille des malvacées, type de la famille des *dombeyacées*. Syn. de *ARAUCARIA*, genre de conifères, et de *TOURNÉFIE*.

— **ENCYCL.** Les *dombéyas* sont de petits arbres et des arbrisseaux pubescents, à feuilles alternes, munies de stipule; à fleurs groupées en corymbes axillaires et pédonculés. Les espèces, au nombre de quinze, habitent surtout les îles de Madagascar et de la Réunion. L'écorce de ces végétaux est, en général, très tenace et en même temps souple et liante; on en fait des cordages. Les *dombéyas* se font remarquer par l'éclatance de leur port et la beauté de leurs fleurs; plusieurs sont cultivées dans les serres.

DOMBÉYACÉ (*don*, *sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à un *dombéya*.

— n. f. pl. Famille de plantes à fleurs hermaphrodites, pentamères, à étamines au nombre de 15 à 30, ayant les filets connés à la base. (Le type de cette famille est le genre *dombéya*.) — Une *DOMBÉYACÉE*.

DOMBISTE (*don-bissé*), personne née dans la Dombes, ou qui habite ce pays — Les *DOMBISTES*.

— Adjectif. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les *chevaux DOMBISTES*.

— n. m. On dit d'une race de chevaux de la principauté de Dombes : Un *excellent DOMBISTE*.

— **ENCYCL.** Suivant André Sanson, les *dombistes* sont une variété de la race chevaline par lui dénommée « germanique » (chevaux du Mecklembourg, de l'Oldenbourg, du Hanovre, du Danemark, anciens chevaux normands, etc.). Ils sont, en général, mal formés : la tête est grosse, le corps anguleux et les membres grêles.

DOMBO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Marwaros]), sur le Taracz, affluent de la Theiss; 2.030 hab.

DOMBOVAR, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]), sur le Kapos, affluent du Daaubo; 4.000 hab. Ruines d'un vieux château.

DOBROWKA ou **DOBRAWKA**, reine de Pologne, née en Bohême en 920, morte à Gnesno (976). Elle était fille de Boleslas I^{er}, duc de Bohême. Elle épousa Miecystas I^{er}, à la condition qu'il se convertirait, ainsi que son peuple, à la religion chrétienne (965). Le roi de Pologne se fit baptiser et publia un édit par lequel il ordonnait, sous peine de mort, à ses sujets d'abandonner le paganisme. Dobrowka fut la mère de Boleslas le Grand.

DOBROWSKI (Joan-Henri), l'un des plus glorieux généraux des armées polonaises, né à Pierszowice (palatinat de Cracovie) en 1755, mort à Vinagora (Posnanie) en 1818. Il se distingua dans les campagnes de 1792 et de 1794. Il battit les Prussiens à Labiszin et à Rydgoszcy, et fut promu au grade de général de division peu de temps avant la prise de Varsovie par les Russes. En 1796, il organisa à Milan la 1^{re} légion polonaise, et se distingua pendant la campagne d'Italie. Il passa, en 1802, au service de l'Italie, mais rejoignit l'Empereur lors de la campagne de Prusse (1806), et seconda les efforts de Poniatowski. Pendant la retraite de Russie (1812), il livra la bataille de Borissov et couvrit le passage de la Bérésina jusqu'au dernier moment. Après la mort de Poniatowski, il prit le commandement des Polonais, continua à servir la France en 1814, et ramena ses hommes dans leur patrie, sur la promesse illusoire que fit Alexandre I^{er} de rendre à la Pologne son indépendance. On a de lui une *Histoire de la légion polonaise en Italie*, publiée par Léonard Chodzko (Paris, 1829).



J.-H. Dombrowski.

DOBROWSKI (Jaroslaw), officier polonais, général de la Commune de Paris, né à Jitomir (Volhynie) en 1833, tué à Paris en 1871. Il fut admis, en 1848, dans le corps des cadets de Saint-Petersbourg; devenu officier, il fut mêlé à l'insurrection générale de la Pologne, en 1863. Mais il fut dénoncé, arrêté et condamné aux travaux forcés; il s'évada pendant son transfert en Sibérie. Il s'établit à Paris en 1865. Pendant le siège de Paris par les Prussiens, Dombrowski prit part à la défense de la ville. Après la capitulation, il fit partie du Comité central, et, le 6 avril, remplaça Bergeret comme commandant de la place. A ce titre, il prit une part active et personnelle à la défense de Paris contre l'armée de Versailles. Lorsque celle-ci eut pénétré dans Paris, Dombrowski fut chargé de défendre Montmartre; le 27 mai, à midi, il tomba, mortellement blessé, sur la barricade de la rue Myrrha et du boulevard Ornano.

DÔME (de l'ital. *duomo*, venu du lat. *domus*, maison — par ext. maison de Dieu, église) n. m. Nom donné, en Italie, à certaines églises cathédrales, dont quelques-unes n'ont pas de dôme au sens architectural du mot : Le **DÔME** de Milan.

— Par anal. Objet quelconque, offrant l'apparence d'un dôme ou d'une voûte : Sous le **dôme** des arbres. || Ciel, voûte céleste : Le **dôme** d'Espagne forme un **dôme** d'azur.

— Archit. Voûte reposant sur une base circulaire, polygonale ou elliptique, et qui surmonte un grand nombre de monuments : Le **dôme** des Invalides, du Panthéon, du Val-de-Grâce. || **Dôme surbaissé**, Dôme formant une moitié de sphéroïde aplati. || **Dôme surmonté** ou **surélevé**, Dôme formant une moitié de sphéroïde allongé. || **Dôme à pans**, Dôme reposant sur un plan polygonal.

— Jard. **Dôme de verdure**. Sorte de voûte qui forme le feuillage.

— Mar. Nom donné aux montants en cuivre, en bois ou en fer, formant voûte au-dessus des pavois de descente et permettant de disposer un capot sur le temps de pluie.

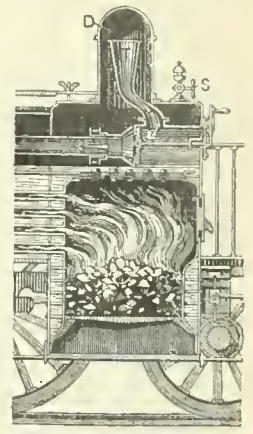
— Mécan. **Dôme de vapeur**. V. la partie encycl.

— Téch. Partie supérieure d'un fourneau à réverbère. || Couverture de cassette ou d'obusoir.

— **ENCYCL.** Archit. Les **dômes** sont des voûtes généralement sphériques, dont la surface interne est engendrée par un quart de circonférence; ils peuvent être surbaissés ou surélevés. Ces voûtes ne trouvent leur véritable application que dans les monuments d'une très grande importance; aussi le nombre en est-il restreint. On peut citer comme types : le dôme de Saint-Pierre de Rome; ceux de Saint-Paul de Londres; du Panthéon, à Paris; du Panthéon, à Rome; de l'église Saint-Isaac, en Russie; des Invalides, de Saint-Augustin, du Val-de-Grâce à Paris; enfin, celui de la cathédrale de Florence. On a actuellement, dans la construction des dômes, remplacé la pierre par le métal, ce qui simplifie d'une manière notable l'établissement de

cet appareil. Il importe, lorsque l'on veut construire un dôme, de calculer très exactement ses poussées au vide. Ce calcul est identique à celui des voûtes sphériques, lorsque le dôme est engendré par un quart de circonférence, ce qui est le cas le plus fréquent. Ce même calcul dérive de celui des voûtes cylindriques, quand le dôme est polygonal. V. **VOÛTE**.

— Mécan. **Dôme de vapeur**. On donne ce nom à la capacité additionnelle cylindro-sphérique que l'on élève, dans quelques machines locomotives, au-dessus de la partie supérieure de la chaudière, et qui forme un réservoir dans lequel est puisée la vapeur qui se rend aux cylindres. Ce dôme a pour objet d'augmenter la dimension du réservoir de vapeur, qui doit être dans un certain rapport avec la dépense faite à chaque coup de piston, et de relever à une certaine hauteur, au-dessus de la surface de l'eau, l'origine du tuyau de prise de vapeur.



D, dôme de vapeur; T, tuyau de prise de vapeur; S, sifflet.

DÔME (MONT), ligne de volcans éteints d'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, au S.-O., à l'O., au N.-O. de Clermont-Ferrand, sur le plateau séparant la plaine de la Limagne et la vallée de l'Allier (à l'E.) des gorges de la Sioule, affluent gauche de l'Allier (à l'O.). Ce plateau de granits, de gneiss, de micaschistes, se poursuit du S. au N., avec altitudes de 800 à 1.000 mètres, et ces volcans, dominant leur socle de 500 mètres, de 200, de 100 seulement, ne remontent qu'à la période quaternaire. Le plus haut et le plus connu de tous, le *puy de Dôme* (1.465 m.), au-dessus même de Clermont, a 550 mètres de commandement sur le plateau, 1.100 mètres sur la Limagne. Ces volcans, ou *puy*, sont au nombre de 62.

DOMEGGE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]), près de la Piave; 2.650 hab.

DOMEJKO. Biogr. V. **DOMETKO**.

DOMÈNE, ch.-l. de cant. de l'Isère, arr. et à 10 kil. de Grenoble, près de l'Isère, sur son affluent le Doménon, dans le Graisivaudan; 1.878 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture du tabac; moulins; fabriques de parquets, papeteries, taillanderie, scieries, tuileries, briqueteries. Ruines de l'église de l'ancienne prieuré, autour duquel s'est formé le bourg, au moyen âge. — Le canton a 11 comm. et 9.537 hab.

DOMENECH (abbé Emmanuel-Henri-Diennonné), littérateur français, né à Lyon en 1825. Missionnaire, puis chanoine de Montpellier, il fut armé à l'armée du Mexique et attaché, comme directeur de la presse, au cabinet de Maximilien. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il fut armé des ambulances à l'armée de Mac-Mahon, puis à l'armée de la Loire. Il a écrit divers ouvrages sur le Mexique, publié un *Manuscrit pictographique américain* (1860), dont l'authenticité fut contestée, et donné une *Histoire de la campagne de 1870-1871 et de la deuxième ambulance, dite ambulance de la presse française* (1871).

DOMENICHI (Lodovico), littérateur italien, né à Plaisance en 1515, mort à Pise en 1564. Ayant eu, à Florence, maille à partir avec l'Inquisition pour une cause qu'on ignore, il subit la question, et fut condamné à une détention perpétuelle. Paul Jove, dont il s'était acquis l'amitié, lui fit rendre la liberté. Domenichi fut également lié avec Pierre Arétin et avec A.-F. Doni, qui devint, par la suite, son ennemi implacable. Outre ses traductions de *Polybe* (1545), des *Vies de Plutarque* (1555), de *l'Histoire naturelle de Pline* (1561), Domenichi a publié plusieurs ouvrages qui ne sont guère que des compilations.

DOMER (Jean), chroniqueur français, né vers 1420, mort après 1459. Régent à l'université de Paris, il fut chargé par Charles VII de réunir les matériaux d'une histoire de France, pris dans les chartes et les chroniques. Il reçut, avec une pension, le titre de « chroniqueur du roi ». Les manuscrits qu'il a pu laisser sont perdus.

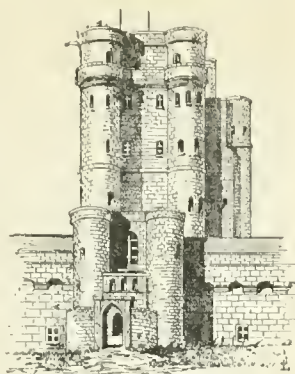
DOMÉRAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 7 kilom. de Montluçon, sur un affluent de la Magienne; 3.513 hab. Ch. de f. Orléans.

DOMERGUE (François-Urbain), grammairien français, né à Aubagne (Provence) en 1745, mort à Paris en 1810. Il entra dans la congrégation des doctrinaires, qu'il quitta en 1784, après avoir professé la grammaire et publié une *Grammaire française simplifiée* (1778). Il devint membre de l'Institut (1795), professeur de grammaire générale au collège des Quatre-Nations, enfin professeur de belles-lettres au collège Charlemagne. Sa morgue, sa faconde, son mauvais style, son pédantisme lui attirèrent de vifs sarcasmes. Outre de fort médiocres poésies, on lui doit : le *Mémorial d'un jeune orthographe* (1790); la *Prononciation française déterminée par des signes invariables* (Paris, 1797); *Grammaire générale analytique* (1799); *Manuel des étrangers amateurs de la langue française* (1805); *Solutions grammaticales* (1808); etc.

DOMERIE (r) n. f. Bénéfice ecclésiastique, dont le possesseur porte le titre de *dom*.

Domesday-book ou, plus simplement, **Domesday**, sorte de cadastre des comtés anglais, rédigé en français, sous le règne de Guillaume le Conquérant. C'est l'état des domaines acquis par les Normands sur les Anglo-Saxons et sa répartition entre le roi conquérant et ses fidèles. Le *Domesday-book* est en deux volumes, sur parchemin; le premier de 382 folios, le second de 450. La rédaction en fut terminée en 1086. Le roi fit rédiger cet état des terres pour déterminer les redevances de ses vassaux. On donne au mot *Domesday-book* le sens de *Livre du jour du jugement*; l'attribution des terres par l'inscription dans ce grand livre était une sentence sans appel. Le *Domesday-book* a été publié en 1783 et 1816, à Londres, par les soins de la Record commission.

les donjons n'étaient-ils pris que par trahison ou par composition. Des magasins de vivres, des citernes, disposés à tous les étages, permettaient aux assiégés de déferler les longueurs d'un siège. Des horrids de charpente complétaient cette défense. Les plus célèbres donjons du moyen âge furent ceux de Pierrefonds, de Coucy, d'Arques, du château Gaillard, d'Étampes, etc. La tour du Temple, la tour du Louvre étaient plutôt des *maîtresses tours*.
V. TOUR.



Donjon de Vincennes.

DONJON (Le), ch.-l. de cant. de l'Allier, arroud.

et à 21 kilom. de Lapaissais, sur l'Odde, affluent de la Loire; 1.964 hab. (*Donjonnais, aises*.) Houille, teinture-ries. — Le canton a 13 comm. et 11.743 hab.

DONJON, dit à tort **DUISSON** (Geoffroi DE), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort vers 1261. Elu grand maître à la fin de 1191, il reçut, en 1194, avec le grand maître des templiers, Robert de Sablé, la mission de défendre les dernières places que les chrétiens possédaient en Palestine. Pendant sa maîtrise : accroissements de l'ordre, affiliation de Boémund et de Pierre II d'Aragon, querelle avec les templiers pour la possession de Margat.



D'azur à la tour d'argent donjonnée du même.

DONJONNÉ (*jo-né*) ÉE (rad. *donjon*) a. l. Blas. Se dit d'une tour, d'un château ou de tout autre édifice dont la partie supérieure porte une ou plusieurs tourelles.

DON JUAN, personne légendaire qui, à quelques années près dans le caractère, a été mise maintes fois sur la scène.

— ENCYCL. L'origine de *don Juan* est espagnole. Voici ce que raconte la chronique de Séville : « Don Juan Tenorio, d'une illustre famille des vingt-quatre de Séville, tua, une nuit, le commandeur Ulloa, après avoir enlevé sa fille. Le commandeur fut enterré dans le couvent de Saint-Fraçois, où sa famille possédait une chapelle. Cette chapelle et la statue du commandeur furent détruites par un incendie. Les moines franciscains, désirant faire cesser les débauches de don Juan, que sa naissance distinguée mettait à l'abri de la justice ordinaire, l'attirèrent une nuit dans leur couvent sous un prétexte trompeur, et lui donnèrent la mort. Ils firent courir le bruit que don Juan était venu insulter le commandeur sur son tombeau, et que la statue l'avait englouti et entraîné dans l'enfer. »

Les poètes ont adopté la version des franciscains, et ont attribué le châtiment au ciel. Le premier, Tirso de Molina, composa la comédie : *el Burlador de Sevilla y el Convidado de piedra* (le Trompeur de Séville et le Convité de pierre).

De bonne heure, don Juan avait parcouru l'Italie et suscité quelques imitations (citons celles de Gilbert et Cicognini) qui furent plus tard introduites à Paris, en même temps que le répertoire du théâtre italien, et d'après lesquelles de Villers (1659), puis Dorimond, firent paraître ce fameux personnage sur la scène française. Molière s'appropriant à son tour don Juan, en changeant un peu le caractère du héros. On s'est demandé pourquoi Molière avait intitulé sa pièce *le Festin de Pierre*. C'est par suite d'une erreur de ses devanciers, qui avaient mal compris le sous-titre : *el Convidado de piedra* (le Convité de pierre), sous-titre que, du reste, Dorimond avait cherché à motiver en nommant le commandeur don Pierre. Molière trouva le titre établi, et n'en demanda pas davantage.

A citer encore, de la même époque : *le Festin de Pierre* ou *Fâche foudroyé* (1669), de Dumesnil, dit Rosimon, et *le Festin de Pierre*, de Thomas Corneille, qui n'est autre que la pièce de Molière mise en vers. Don Juan pénétra aussi en Angleterre, et Sadwell adapta ce sujet à la scène anglaise, dans son *Libertin* (1677).

En Espagne, Antonio de Zamora reprit, vers la fin du XVII^e siècle, la pièce originale de Telloz, qu'il arrangea pour la scène moderne. Cette imitation est devenue le fonds où ont puisé plus tard les librettistes italiens qui ont mis sur la scène le sujet de don Juan. En 1734, Goldoni fit représenter à Venise son *Giovanni Tenorio* ossia *il Dissoluto punito*; vingt-cinq ans plus tard, Gluck donna, à Parme, un ballet en quatre actes, intitulé : *Don Giovanni* ossia *il Convitato di pietra*; mais le premier compositeur qui ait fait de don Juan le sujet d'un opéra fut Vincenzo Righini, qui intitula le sien : *il Convitato di pietra* ossia *il Dissoluto* (1777). Enfin, en 1787, Lorenzo da Ponte écrivit, d'après la pièce de Zamora, le libretto qui nous a valu l'immortel chef-d'œuvre de Mozart.

Au XIX^e siècle, ce sujet a été traité par un grand nombre d'auteurs. On a vu paraître : *Don Juan de Mañara* ou *la Chute d'un ange*, par Alexandre Dumas (1836); *les Ames du purgatoire* ou *les Deux don Juan*, par Prosper Mérimée; *les Mémoires de don Juan*, par Malloille; *Don Juan Tenorio* (1845), par l'auteur espagnol Zorrilla, qui, dans cette nouvelle version, semble s'être inspiré du *Don Juan de Mañara* d'Alexandre Dumas. C'est encore don Juan qui est le héros de deux autres compositions du même Zorrilla : *el Desafío del diablo* et un *Tostigo de bronca*. Enfin, le *Convitato*, de l'auteur allemand Scheibler (1846), est une des meilleures imitations de la légende originale. Parmi les auteurs allemands qui, de nos jours, l'ont mis sur la scène, nous citons : Braun de Brantthal, Wiese, Hanke, Nicolas Lonan, Holst et Grabbe, qui l'a fondue avec la légende de Goethe. Quant au *Don Juan* de lord Byron, il n'a que le titre de commun avec la légende espagnole.

Parmi les ouvrages écrits sur don Juan dans ces dernières années, il faut citer : *Don Juan d'Armana*, de Armand Hayon, drame en 1 acte (1886); *la Fin de don Juan*, pièce

de Paul Heym (jouée à Munich); *le Dernier Jour de don Juan*, drame de Stan. Rzewuski (Varsovie, 1893); *Don Juan de Mañara*, par Ed. Haracourt, drame en 1 acte et 5 tableaux, en vers (Odéon, 8 mars 1898).

— Le nom de « don Juan » est aujourd'hui une expression consacrée pour désigner le séducteur émérite, l'homme de cour riche, fier, brillant, épicurien, sceptique surtout, se moquant de Dieu et du diable, ne croyant à rien, riant de tout, capable de tout, séduisant les femmes, tuant les pères et les maris, et tout cela sans l'ombre d'un remords.

Don Juan (LE NAUFRAGE DE) ou *la Barque de don Juan*, l'un des chefs-d'œuvre d'Engeno Delacroix (1811, Louvre). — Le peintre s'est inspiré, dans ce tableau, d'un page de Byron, mais il a traité la scène avec son tempérament personnel, sans tenir compte des détails inventés par le poète. Voici le récit de Byron : « Un océan sans fin aux flots lourds et clapotants et une étroite bande de ciel pleins de colère et chargé d'ouragan sort de cadre à la barque sans voile, sans rame, sans boussole, sans gouvernail, où une vingtaine d'hommes demi-nus, hâves, maigres, convulsés par les plus sinistres convulsions, tirent au sort la victime qui doit nourrir ses compagnons. »

Un tableau d'Alfred Johannot, représentant *don Juan naufragé trouvé par Haydée*, a été exposé au Salon de 1831.

Don Juan ou *le Festin de Pierre*, comédie de Molière, en cinq actes et en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, le 15 février 1665. — L'auteur y mettait à la scène la vieille légende piénoise, illustrée en Espagne par Tirso de Molina. Molière n'a pas conservé dans sa pièce le sentiment de foi vive et d'horreur religieuse qui font l'originalité du drame espagnol; mais l'œuvre n'en est pas moins, malgré les dédains de Musset, une des plus intéressantes (sans être la plus parfaite) de celles qu'il a composées. Son don Juan offre le type du roué de 1665, « grand seigneur, méchant homme », athée, libertin, débauché, cruel, hypocrite au besoin, et, avec cela, brave, élégant, spirituel, tournant toutes les têtes. A ses côtés, Sganarelle représente l'homme du peuple, vulgaire, médiocre, poltron, mais au sens droit et ferme. Le ton et l'intrigue sont extrêmement variés. Dans cette comédie romanesque (histoire d'Elvire, la religieuse séduite), on trouve une comédie de mœurs et de caractères qui tour à tour s'élève jusqu'à la haute comédie (reproches de don Louis à son fils), descend jusqu'à la farce (Monsieur Dimanche), s'égayé comme faisait ce de savoureux paysannerie (Pierrot, Charlotte et Mathurine), et s'achève dans le fantastique et le merveilleux (la statue animée, les flammes de l'enfer) : on y a même découvert, ou pen s'en fait, une comédie sociale (la scène du pauvre). *Don Juan*, composé et joué dans le temps où *Tartuffe* était interdit, souleva contre Molière les mêmes colères et les mêmes haines. En 1673, Thomas Corneille en donna sous ce titre : *le Festin de Pierre*, une adaptation assez heureuse.

Don Juan, poème de lord Byron, commencé en 1818 et laissé inachevé. — *Don Juan* éclabousse à l'analyse : le poète déclare lui-même qu'il n'a suivi aucun plan. Byron a déversé dans cette œuvre la haine que lui inspiraient ses contemporains et surtout ses compatriotes. Mais il a mis dans ses sarcasmes toute l'ironie et tout le brio de son esprit, et les premiers chants firent scandale, lors de leur publication en 1819. Le poème se compose de seize chants. Le héros dans lequel se personnifia Byron parcourt toute l'Europe; ses aventures le conduisent de Séville dans une île de la Grèce, auprès d'Haydée, au sérail, à la cour de Catherine de Russie, et enfin dans la puritaine Angleterre, où il devait se faire méthodiste, dénonciateur qui aurait vengé le poète des dédains et des colères d'une société contre laquelle il portait en guerre. Parmi les passages les plus célèbres, il faut citer le siège d'Ismailov (chants VI, VII, VIII), le naufrage (chant II), l'invocation à Hesperus (chant III), etc. Au point de vue de la langue et du style, *Don Juan* est incomparable : « La forme, dit Goethe, correspond exactement à l'étrange et rugueuse simplicité de la conception. Byron ne pense pas plus à polir sa phrase qu'il ne pense à lâcher ses semblables, et, cependant, lorsque nous examinons ce poème de plus près, nous nous rendons compte que la poésie anglaise possède ce que la poésie allemande n'a jamais pu avoir : un style élégant, comique et classique tout à la fois. »

Don Juan (*il Dissoluto punito* ossia *don Giovanni*), opéra italien en deux actes, paroles de Lorenzo da Ponte, musique de Mozart, représenté à Prague, le 29 octobre 1787, sous la direction de Mozart. — D'un bout à l'autre, cette œuvre s'impose à une constante admiration. Sa magnifique ouverture, la scène si dramatique où donna Anna repousse les étreintes de don Juan, qui veut l'enlever de force, l'arrivée du Commandeur aux cris de sa fille et son duel avec le ravisseur, qui le laisse mort sur place, la scène où donna Anna, suivie de don Ottavio, revient et découvre le corps inanimé de son père, le serment qu'elle fait prêter à celui qui l'aime de venger le mort et de la venger elle-même, tout concourt, dès le début, à faire de cette œuvre une œuvre de premier ordre.

Les contrastes sont prodigieux, dans cette partition magistrale. On trouve ensuite le duo d'Elvire, l'épouse abandonnée par don Juan, avec le valet de celui-ci, Leporello, digne serviteur d'un tel maître, qui lui raconte les promesses amoureuses du héros, et lui chante l'air fameux : *Mille e tre*, où il énumère plaisamment les mille et trois maîtresses dont il a dressé la liste.

Puis le théâtre change. On est en pleine fête campagnarde, et on voit don Juan ciltner et enjôler la *canta d'na Zerline*, lui promettre de l'épouser et chanter avec elle le duo exquis : *La ci darem la mano*, qui est une merveille de mélodie enchanteresse. Signalons ensuite un quatuor de l'effet le plus dramatique, le duo de Zerline et de son fiancé Masetto, le trio des Masques, puis le finale de la fête chez don Juan, où, aux cris poussés par Zerline

que celui-ci cherche à entraîner traîtreusement, tous les invités s'ouvrent pour fondre sur le scélérat, qui fait tête à l'orage et, l'épée à la main, brave la fureur de tous.

Avec le second acte, l'action se précipite. C'est d'abord le duo de don Juan et de Leporello, et le trio qui le suit, puis la sérénade chantée par don Juan sous le balcon d'Elvire, et l'air de Zerline, et le sextuor de la rencontre, et l'air si touchant de don Ottavio : *Il mio tesoro*, puis enfin la scène du festin, entre don Juan, Leporello et la statue du Commandeur, mélange inouï de barlesque et de tragique, où les frayeurs de Leporello, l'audace de don Juan et la cruauté froide du Commandeur, qui prépare la mort et le châtiment de son meurtrier devenu sa victime, sont exprimés avec la plus prodigieuse vérité. On peut dire qu'on n'a jamais, en art, l'illusion du vrai n'a été poussée plus loin, avec plus de puissance, de grandeur et d'éclat.

Don Juan a été traduit dans toutes les langues, joué dans tous les pays, et partout admiré comme il le mérite. A Paris, il a paru pour la première fois à l'Opéra en 1805.

Don Juan, ballet en quatre tableaux, musique de



La Barque de don Juan, d'après E. Delacroix.

Gluck, représenté à Vienne en 1761. Si cette musique n'est pas absolument admirable, elle est du moins vraiment remarquable, et dans les trente morceaux dont se compose la partition, on en rencontre qui sont en tons points dignes du génie de Gluck; entre autres, ceux qui accompagnent les deux dernières scènes : celles du souper chez le Commandeur et de la mort de don Juan.

DONJUANESQUE ou **DON-JUANESQUE** (*nèssk'*) adj. Fam. De don Juan, de séducteur : *Carrière donjuanesque*. (Th. Gaut.) *Tentatives donjuanesques*. « On dit aussi DONJUANIQUE ou DON-JUANIQUE. »

DONJUANISER ou **DON-JUANISER** v. n. Fam. Faire le don Juan, le séducteur
Se donjuanisier, v. pr. Devenir un don Juan, un séducteur.

DONJUANISME ou **DON-JUANISME** (*nissm'*) n. m. Ensemble des qualités et des défauts qui constituent le don Juan, sa manière d'être, son habileté : *Le donjuanisme est la science de la séduction*. (A. Hayem.)

DONKER CURTIUS VAN TIENHOVEN (Guillaume-Baudouin), juriconsulte hollandais, né à Bois-le-Duc en 1778, mort en 1858. Il fut, de 1800 à 1810, membre de la cour suprême de la Hollande méridionale, proclama, le premier, à Dordrecht, en 1813, le prince d'Orange souverain des Pays-Bas, et devint, en 1825, membre des états généraux de Hollande, auxquels il fut constamment réélu jusqu'à sa mort. Donker fut nommé, en 1831, président de la première cour de La Haye, et, plus tard, vice-président du conseil suprême de Hollande. On a de lui, entre autres écrits : *Document pour la connaissance de la partie maritime de la Hollande* (1819); *Opinions sur le code de commerce* (1826); *Examen et refutation du projet de loi civile pénale proposé en 1829* (1829); etc.

DONKINIE (n^o n. f. Bot. Genre de diatomacées naviculaires, tribu des rapiniées, caractérisé par les frustules en forme de violon et les valves linéaires aiguës.

Don Marcos de Obregon (l'ÉCUEYER), roman picaresque, de l'Espagnol Vicente Espinola, qui a servi de canevas à Le Sage pour son *Gil Blas* (Barcelone, 1618). — L'auteur, poète, conteur, musicien ambulant, bohème par-dessus tout, qui étudiait la théologie à Malaga et mendiait aux portes, tout en composant des cantiques pour l'évêque, errant de la Belgique à l'Italie, a, sans aucun doute, mis dans son roman beaucoup de ses aventures personnelles. Son écuyer don Marcos sort tout à tour, comme Gil Blas, bourgeois, prêtres et grands seigneurs; il voyage tantôt pour son plaisir et tantôt sur les galères d'Alger, et voit la misère sous toutes ses faces. Malgré de remarquables qualités littéraires, ce roman serait bien oublié sans *Gil Blas*. Antérieurement à l'imitation de Le Sage, il en avait été fait une traduction française par d'Audignier : *Relation de don Marcos d'Obregon* (Paris, 1618).

Donna del Lago (l'a) *la Dame du lac*, opéra sérieux en deux actes, livret de Tottola, d'après un roman de Walter Scott, musique de Rossini, représenté à Naples, sur le théâtre San Carlo, le 21 octobre 1819. — Cet ouvrage, dans lequel le sentiment poétique, le sentiment pittoresque et le sentiment dramatique s'unissent dans un ensemble merveilleux et plein d'harmonie, constitue l'une des plus belles productions du génie de Rossini. Il fut joué à Paris, sur le Théâtre-Italien, le 7 septembre 1824.

DONNADIEU (le vicomte Gabriel), général français, né à Nîmes en 1777, mort à Courbovois en 1849. Il fit avec bravoure les campagnes de la République, aux armées de la Vendée, de la Moselle, du Nord et du Rhin, fut grièvement blessé à la bataille d'Haslach (1796), et servit sous Moreau, en Allemagne, de 1799 à 1800. Lors de l'arrestation de ce général, il forma, avec d'autres officiers, une

pour lui donner une grande valeur apparente. Action de couvrir la pâtisserie d'une couche de jaune d'œuf, afin de lui donner une coloration dorée et appétissante.

DORAK-EL-ATTIK, ville de Perse (Khouzistan), à l'embouchure du Jerali dans le golfe Persique; 8.000 hab.

DORAMA, ville d'Arabie (Nedjed); 5.000 hab.

DORAMIE (mf) n. f. Variété de tulipe panachée.

DORAN (John), écrivain anglais, né et mort à Londres (1807-1878). Il passa une partie de sa jeunesse en France et en Allemagne, et publia : *Histoire et antiquités de Reading* (1835), puis de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Biographies des reines d'Angleterre de la maison de Hanovre* (1855); *Histoire des fous de cour* (1858); *Le livre des princes de Galles* (1860); etc.

DORANGE (Jacques-Nicolas-Pierre), poète français, né à Marseille en 1786, mort à Paris en 1811. Il se fit connaître par des poésies pleines de chaleur et de goût. On a de lui : *les Bucoliques* de Virgile (1809), traduction en vers, proclamée par Dussault supérieure à toutes celles qui ont été données antérieurement; *Bouquet lyrique* (1809); *Mes adieux à la vie* (1811); *Poésies posthumes* (1812).

DORANGES, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 29 kil. d'Ambert, au-dessus du vallon de la Dore naissante; 974 hab.

DORANITE a. f. Zéolithe sodico-calcaïque; variété d'analcime.

DORAS (rass) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, comprenant des formes armées, sur les flancs, de plaques osseuses munies d'épines.



Doras.

— ENCYCL. On connaît quelques espèces de doras réparties dans les fleuves américains du Sud; ce sont des silures assez petits, bruns ou fauves, variés de gris et de blanc ou vert argenté; leur taille ne dépasse guère 40 centimètres. Tel est le *doras costatus* de la Guyane. Ces poissons sont les bagres armés des anciens auteurs.

DORAT (LE), ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arr. et à 12 kilom. de Bellac, près de la Brame, sous-affluent de la Loire par la Gartempe; 2.835 hab. (*Dorathons, unnes.*) Ch. de f. Orléans. L'origine de cette ville remonte à Clovis, qui fit construire la une église commémorative de la victoire de Vouillé. Elle fut rebâtie au XI^e au XV^e siècle. — Le canton a 12 comm. et 11.711 hab.

DORAT ou **DAURAT** (Jean) [en lat. *Auratus*], poète français, l'un des membres de la Pliade au XVI^e siècle, né à Limoges en 1508, mort à Paris en 1588. Il enseigna les lettres grecques et les lettres latines à Paris, et mérita par ses poésies la faveur de François I^{er}, qui le nomma précepteur de ses pages. Il obtint ensuite la direction du collège de Coqueret, où il eut pour élève Ronsard, qui professait pour ses talents poétiques une admiration exagérée. Ses poésies latines ont été réunies sous le titre de *Poemata, hoc est poematum, lib. V; epigrammatum, lib. III; anagrammatum, lib. I*; etc. (1586). En 1560, Dorat avait été nommé professeur de langue grecque au Collège de France, et, plus tard, Charles IX lui donna le titre de « poète royal ». Des poésies de Dorat, qui sont pour la plupart des pièces de circonstance, il reste fort peu de chose. Le meilleur de son œuvre est d'avoir initié à l'hellénisme des poètes tels que Ronsard et Baif.

DORAT (Claude-Joseph), poète français, né et mort à Paris (1734-1780). Cet infatigable rimeur, imitateur de Voltaire et l'un des principaux pourvoyeurs de l'« Almanach des Muses » fut le type de l'afféterie et de la frivolité élégante, un écrivain que rendirent célèbre de petits riens plus ou moins bien tournés, délices des boudoirs, des ruelles et des collines. Il avait d'abord été avocat, puis mousquetaire avant de devenir poète, fabuliste, conteur, auteur de madrigaux, romancier et auteur dramatique; il aborda tous les genres. Au théâtre, il a donné un grand nombre de pièces, toutes médiocres : *Zulica* (1760), *Théagène et Chariclée*, *Rigulus*, *la Feinte par amour*, *Adélaïde de Hongrie*, *le Célibataire*, etc.; dans le genre descriptif, néroïque et sentimental : les petits poèmes de *la Volière*, *Séba* et *Sélina*, *le Mois de mai*, *les Tourterelles*, *Zelmis*; onze héroïques et une centaine de fables; dans le roman : *Volisidor* et *Zelménie*, *les Malheurs de l'aconstance*, *Florincourt*, *l'Abailard supposé*, *les Sacrifices de l'amour* ou *Lettres de la vicomtesse de Sinanges* et *du chevalier de Versenay*. Tout cela est écrit d'une plume élégante et facile; et là, on rencontre quelques heureuses inspirations et de la grâce. Mais Dorat est le plus souvent maniéré, précieux, affectant un ton de persiflage qui devient fatigant, cherchant de l'esprit et, le plus souvent, ne rencontrant que de la fadeur.



Dorat.

DORATANTHÈRE a. f. Genre d'herbes glutineuses, de la famille des scrofulariacées-gratiolées, dont l'espèce type habite l'Égypte et l'Arabie.

DORATASPIIS (spiss) n. m. Genre de radiolaires, comprenant de minuscules organismes marins, dont le corps est compris dans une capsule formée de piquants rayonnants. (Les *dorataspiis* forment le passage entre les polycystines et les acanthomètres; l'espèce type, le *dorataspiis costata*, habite la Méditerranée.)

DORAT-CUBIÈRES. Biogr. V. CUBIÈRES.

DORATION n. m. Bot. Syn. de CURTISIE.

DORATOMYCE (miss) n. m. Genre de champignons filamenteux coniomycètes, dont les spores sont réunies en capitule à l'extrémité d'un filament.

DORATORHYNCHUS (rin-kuss) n. m. Paléont. Genre de reptiles ptérosauriens, famille des ornithochéridés, comprenant de grands animaux volants, dont la tête mesure plus de 0^m,30 de long avec des dents irrégulièrement espa-

cées. (L'espèce type, *doratorhynchus validus*, est fossile dans le perbeekien de Swanage.)

DORBAY (François), architecte, né à Paris en 1631, mort en 1697. Il fut un des meilleurs élèves de Louis Le-Vau, dont il était le gendre, et sous la conduite duquel il dirigeait les travaux du collège des Quatre-Nations (anj. l'Institut) et de quelques parties du Louvre et des Tuileries. Ce fut sur ses dessins que fut exécuté le banc d'œuvre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il construisit encore plusieurs autres monuments. Il fit partie de l'Académie d'architecture, dès 1671.



Dorcadion (gr. nat.).

DORCADIION n. m. Ectom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des lamiinés, comprenant des formes de taille médiocre, lourdes, rousses, noires ou grises, rayées longitudinalement de blanc, et vivant à terre, dans les lieux arides, où leurs larves sont enfouies au pied des graminées dont elles rongent les racines. (On connaît plus de 150 espèces de dorcadions, répandues de l'Europe jusqu'au nord de la Chine; il n'en existe pas en Afrique. Le *dorcadion fuliginator* est commun partout au printemps. Une autre espèce, plus grande, vit en Crimée, dans les réglisses, etc.) — Bot. Syn. de ORTHORICHUM.

DORCAS (kass) n. m. Nom spécifique d'une espèce de gazelle, qui habite l'Afrique et l'Arabie. V. ANTILOPE.

DORCATHERIUM (lé-ri-om) n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des moschidés, comprenant des chevrotains fossiles dans le terrain miocène de l'Europe et de l'Asie, et remarquables par leurs canines supérieures, développées en véritables défenses.

DORCATOME ou **DORCATOMA** n. f. Genre d'insectes coléoptères xylophages, famille des anobiidés, comprenant de petites formes courtes, globuleuses, bossues, à antennes semblant branchues. On connaît une vingtaine d'espèces de dorcatomes, répandues sur le globe, surtout dans l'hémisphère boréal. Leurs larves vivent dans le bois mort ou les champignons.)



Dorcatome (gr. 8 fois).

DORCEUS (sé-uss) n. m. Genre d'arachnides aranéides dipneumones, famille des érésidés, comprenant des formes propres à la région saharienne du nord de l'Afrique. (On connaît quatre espèces de *dorceus*; leur livrée, très bariolée, est variée de blanc; leur taille est moyenne.)

DORCHAIN (Auguste), poète et auteur dramatique français, né à Cambrai en 1857. Il étudia le droit, puis se tourna vers les lettres. Poète délicat, à l'émotion sincère, il a publié : *la Jeunesse pensive* (1881), recueil couronné

par l'Académie; *Sans lendemain* (1890); *Vers la lumière* (1896); *Poésies* (1896), etc. Auteur dramatique, il a écrit, outre des à-propos : *le Conte d'avril*, comédie en quatre actes et en vers (Odéon, 1885); *Maître Ambros*, drame lyrique, musique de Widor (1886), en collaboration avec Fr. Coppée; *Iose d'automne*, comédie en prose (1895). On lui doit aussi une traduction du *Captif*, de Cervantes (1898).

DORCHESTER, comté du Dominion canadien (prov. de Québec), dans la partie comprise entre la frontière des États-Unis et le Saint-Laurent; il est arrosé par l'Étchemin, affluent du Saint-Laurent; 2.359 kil. carr.; 19.017 hab., dont 17.132 Français.

DORCHESTER (lat. *Durnovaria*), ville d'Angleterre, comté de Dorset, au bord de la Frome; 3.500 hab. Evêché. Dorchester est une ville morte, mais historiquement importante par les souvenirs romains qu'on y a trouvés, son rôle de forteresse dans les invasions danoises et l'activité de sa commune au moyen âge.

DORCHESTER, ancienne ville des États-Unis (Etat de Massachusetts [comté de Suffolk]), sur l'Atlantique. C'est maintenant un faubourg de Boston.



Dorcopsis.

DORCINÉS (si) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanidés, comprenant seize genres, dont les nombreuses espèces, répandues sur le globe, abondent surtout en Asie et en Malaisie. (Les dorcinés sont représentés, en Europe, par les deux genres *dorcus* et *platycerus*.) — Un DORCINÉ.

DORCOPSIS (psiss) n. m. Genre de mammifères marsupiaux peoplagés, famille des halmaturidés, comprenant des kaongours de taille médiocre, propres à la Nouvelle-Guinée. (L'espèce type de ce genre, longue de 90 centimètres, du museau à la queue, est d'un gris fauve uniforme; c'est le *dorcopsis Lebrumi*.)

DORCUS (kuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des dorcinés, comprenant des lucanes de taille médiocre, à mandibules de longueur moyenne, à corps robuste.

— ENCYCL. On connaît vingt-deux espèces de *dorcus*, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. L'espèce commune en France (*dorcus parralelepipedus*), d'un brun noir, vit dans les vieux saules où se développe sa larve, qui creuse de larges galeries dans le bois. Les deux autres espèces d'Europe habitent, l'une l'Italie et l'Algérie, l'autre la Grèce.



Dorcus (gr. nat.).

DORDOGNE (la), rivière de France, qui prend sa source au Puy-de-Sancy (Puy-de-Dôme), et passe, peu après, de-



DORIMON (Louis), auteur et acteur dramatique français, né et mort à Paris (1628-1693). Il était attaché, ainsi qu'à sa femme, au théâtre de Mademoiselle, où il joua les rôles comiques. Comme auteur, on lui doit quelques comédies agréables, quoique d'une faible versification : *le Festin de Pierre* ou *le Fils criminel* (1658); *l'École des cocus*, la *Comédie des comédiens*, *Don Guillot* (1661).

DORINE n. f. Bot. Nom vulgaire des chrysolopies.
DORINE n. f. Nom que l'on donnait, dans l'ancien répertoire théâtral, à quelques soubrettes intrigantes, libres avec leurs maîtresses et servant volontiers leurs amours. Par ext. Femme rusée, intrigante et peu scrupuleuse.
— ENCYCL. La véritable Dorine est la suivante de Marianne dans *Tartuffe*. Dans la maison de son maître, elle dit gaieusement, rondement son avis sur toutes choses; elle aime ses maîtres, qu'elle défend à sa manière. Elle danse sur Tartuffe, chez lequel elle méprise la pauvreté et redoute une domination étrangère. Dorine serait une soubrette de comédie incomplète si ses bon offices auprès de sa maîtresse n'aboutissaient pas à un noir collo-cio à l'amant « généreux et sincère » qu'elle a choisi. Le rôle de Dorine demande du naturel et de l'aplomb sans effronterie. Madeleine Béjart le jouait à la perfection.

DORIOLE (Pierre), sire de Loiré (Aunis), homme d'Etat français, né à La Rochelle en 1407, mort en 1485. Il était fils de Jean Doriole, qui avait été à plusieurs reprises maire de La Rochelle. Il fut lui-même maire en 1451, fut député par sa province auprès de Charles VII, et nommé général des finances, puis maître des comptes. Louis XI le maintint dans cette fonction, bien qu'il fut entré dans la *Ligue du Bien public* en 1464. Doriole succéda à Juvénal des Ursins, comme chancelier, en 1472. Louis XI l'employa à des négociations politiques, notamment en Angleterre, où il prévint l'alliance de Henri VIII avec Maximilien d'Autriche. En 1483, le roi eut lea à Doriole les fonctions de chancelier, tout en lui laissant son traitement, et le nomma premier président de la chambre des comptes.

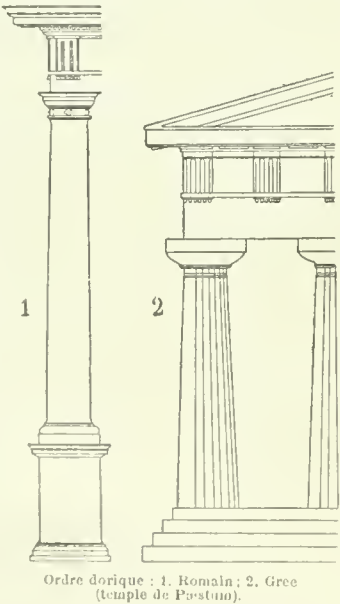
DORIPPE n. f. Genre de crustacés, type de la famille des dorippidés, comprenant des formes aplaties, élargies en arrière, et dont les espèces, toutes de taille médiocre, habitent les mers d'Europe et l'Océan Indien. (Les dorippes ont l'habitude de recouvrir leur carapace avec des débris de coquilles et d'autres corps sous lesquels elles se dissimulent pour mieux saisir leur proie.)

DORIPPIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, comprenant les genres *dorippe* et *ethusa*. (Par la disposition de leur appareil branchial, les dorippidés forment le passage des notopodes aux oxystomes. Ce sont des animaux marins répandus dans les mers du globe, ou fossiles dans le crétaé supérieur.) — Un dorippide.

DORIQUE (rik' — du gr. *dōrikos*, dorien) adj. Philol. V. DORIEN.

— Mus. anc. V. DORIEN.
— Archit. Ordre dorique, Architecture dorique ou substantiv. Dorique, Ordre d'architecture caractérisé par la solidité de ses formes et par l'absence de toute base dans les colonnes : Le premier étage de l'amphithéâtre de Nîmes appartient au dorique robuste. (Mérimée.)

— ENCYCL. Archit. L'ordre dorique est le plus simple, le plus naïf des trois ordres; il est aussi le plus ancien. Vitruve attribue son invention à Doros, fils d'Hellen. Ceux qui l'employèrent les premiers « mesurèrent, dit Vitruve, le pied d'un homme, et, trouvant qu'il était la sixième partie de la hauteur du corps, ils appliquèrent à leurs colonnes cette proportion : quel que fut le diamètre de la colonne à son pied, ils donnèrent à la tige, y compris le chapiteau, une hauteur égale à six fois ce diamètre. » Ce n'est là qu'une légende. Le proto-dorique doit-il être vu surtout en Egypte, dans les hypogées des Béni-Hasan (ix^e s. av. notre ère)? Certaines ressemblances sont inévitables, mais c'est en Grèce seulement que l'ordre dorique a été appliqué dans sa perfection. Ce qui le caractérise, c'est l'absence de base : la colonne pose de fond sur le soubassement général. Elle est ordinairement de forme conique; sur le fût sont creusées des cannelures larges, à vives arêtes, peu profondes et terminées dans le haut par une ligne droite. Le chapiteau n'a point d'astragale, mais se compose de deux ou plusieurs filets, qui séparent les cannelures du tore. Celui-ci, qui se nomme *echine* (du gr. *ekhinos*, coquette), a une forme évasée, débordant beaucoup le fût de la colonne, et supporte une dalle carrée, sans moulures, appelée *tailloir* ou *abaque*. L'entablement offre le même caractère de simplicité et de force; l'architrave en est très élevée et entièrement lisse; la frise, décorée de triglyphes (travaux verticaux) et de métopes (enfoncements) tantôt lisses, tantôt sculptés, en est la partie la plus riche; la corniche, enfin, présente des profils fort simples et se distingue par les *mutules* inclinées qui, selon Vitruve, simulaient les forces de la toiture. Pour ajouter au caractère d'énergie et de solidité, les Grecs ont réduit par où l'entre-colonnement à une dimension telle, que les talons ne touchent pas. Au reste, les proportions des



Ordre dorique : 1. Romain; 2. Grec (temple de Postum).

divers membres de cet ordre ont subi, en Grèce même, des variations assez sensibles. Ainsi, la diminution du fût varie du quart à la moitié du diamètre inférieur, et, au lieu de se produire suivant une ligne droite, elle est interrompue quelquefois par un léger renflement (*entasis*), comme on le voit dans le temple de Priam. La hauteur de la colonne, comparée au diamètre inférieur, varie entre 4 diamètres et 5 diamètres 3/4; la dimension des entre-colonnements est de 1 diamètre environ; le rapport de l'entablement à la colonne est à peu près de 1 à 3; la hauteur de l'architrave est généralement de trois quarts de diamètre; celle de la frise, de 1 diamètre; celle de la corniche, d'un quart de diamètre; celle du chapiteau, y compris l'échine, le tailloir et les filets, d'un demi-diamètre. Le nombre des cannelures du fût varie de seize à vingt-quatre. Chaque triglyphe tombe à l'aplomb du milieu de chaque colonne et du milieu de chaque entre-colonnement, excepté le triglyphe de chaque extrémité, qui se trouve rapporté à l'angle de l'entablement.

Outre ces différences dans les proportions et les divisions, l'ordre dorique a éprouvé, en Grèce, des variations assez remarquables de caractère et de style. La frise du Parthénon est ornée de bas-reliefs. La plus belle application qui ait été faite de ce système d'architecture se voit à Athènes, dans les Propylées et le Parthénon. V. PROPYLEES, et PARTHÉNON.

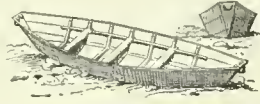
L'ordre dorique est l'ordre par excellence, celui dont les autres ordres ne sont que des dérivations. Ce fut le système d'architecture que les Grecs employèrent dans le plus grand nombre de leurs monuments.

Les Romains firent subir au dorique de notables altérations : l'ordre gagna en élancement, mais perdit en force et en majesté; sa forme cessa aussi d'être pyramidale. Le chapiteau fut surtout modifié : l'échine et le tailloir devinrent moins saillants. La hauteur de l'entablement fut diminuée. Les triglyphes se multiplièrent entre les entre-colonnements. La corniche reçut une cymaise, un larmier et même des dentelles; on lui donna le tiers de la hauteur de l'entablement, au lieu du cinquième, et on réduisit en proportion inverse la dimension de l'architrave.

Autant le dorique grec est robuste, vivant et fier, autant le romain est dépourvu de fermeté, de caractère, de majesté. C'est pourtant le dorique romain, seul connu en France jusqu'au milieu du xviii^e siècle. La Grèce n'a commencé à être connue qu'avec le Français Leroy, et les Anglais Stuart et Revett, vers l'époque de Winkelmann. Par là s'explique notre tardive intelligence de l'antiquité.

DORIQUEMENT (ke-man) adv. D'après les règles du dialecte dorique : Un mot employé DORIQUEMENT.

DORIS (riss) ou DORI n. m. Pêch. Embarcation plate, légère, se manoeuvrant à la godille, pouvant contenir deux hommes, et qui sert aux pêcheurs de mer à tendre et à relever les lignes sur les bancs.



Doris (pêch.).

DORIS (riss) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des doridés, renfermant des animaux nus, de taille souvent assez grande, elliptiques ou arrondis, avec les tentacules labiaux peu développés. (Les nombreuses espèces de doris, réparties dans toutes les mers du globe, ont été distribuées dans une trentaine de sous-genres.)



Doris (moll.).

DORIS. Myth. gr. Fille de l'Océan et de Téthys. Elle épousa son frère Nérée, dont elle eut cinquante filles, appelées les Néréides. (Le mot Doris est quelquefois employé par les poètes latins pour désigner la mer.) — Nom d'une Néréide. — Femme de Denys l'Ancien.

DORIS n. f. Planète télescopique, n° 48, découverte par Goldschmidt, en 1857.

DORISLAUS (Isaac), magistrat anglais, d'origine néerlandaise, né en 1595, mort en 1649. Juge de la cour d'amirauté, il rédigea l'acte d'accusation contre Charles I^{er}. Il fut assassiné à La Haye, où il était allé pour négocier l'alliance de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

DORISMÈNE (riss) n. f. Variété d'anémones à grandes fleurs incarnates, panachées de blanc.

DORISQUES (en lat. *Dorisci*), ancien peuple de la Perse, sur les limites de l'Arie, de la Caramanie et de la Drangiane. — Un, Une Dorisque.

DORITIS (tiss) n. f. Bot. Genre d'orchidées-vandées, comprenant des plantes herbacées, épiphytes à feuilles distiques, à fleurs jaunes ou rouges groupées en épis. (Les doritis développent des racines sur toutes leurs parties; on les rencontre en Cochinchine et dans la Nouvelle-Guinée.)

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des papilionides, comprenant une seule espèce, joli papillon de l'Asie Mineure et de l'archipel grec, gris et jaune, marqué de noir et de rouge.



Dorid.

DORJÉ n. m. Instrument sacré du culte bouddhique au Thibet, qui représente le *vajra* ou foudre du dieu Indra, tombé miraculeusement du ciel, près du monastère de Séra, où il est conservé.

ENCYCL. Le *dorjé* est l'arme par excellence pour combattre et détruire les démons, et, par suite, le talisman le plus efficace pour obtenir le bonheur et se préserver du malheur. On le voit dans les mains de plusieurs Bouddhas et Bodhisattvas, de tous les dieux chargés de lutter contre les démons. Le prêtre officiant l'a toujours à sa portée.

DORJELING (Place du Dorjé), ancien monastère, ainsi nommé à cause d'une légende, analogue à celle de Séra, relative à un dorjé ou vajra tombé du ciel, qui a donné son nom à la capitale du royaume de Sikkim, près de laquelle se voient encore ses raines. — Les Anglais en ont fait Dorjeling.

DORKING, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur le Mole, affluent de la Tamise; 11.000 hab. Carrières de cal-

caire, production et exportation de chaux. Villas et maisons de plaisance aux environs.

DORKING (LA BATAILLE DE). V. BATAILLE DE DORKING.

DORKING (dor-kingh' — de Dorking, bourg d'Angleterre) adj. Se dit d'une race de poules et de coqs qui distinguent un doigt supplémentaire.

DORLÈANS (Louis), poète, jurisconsulte, écrivain satirique français et l'un des plus violents ligueurs, né en 1542 à Paris, croit-on, mort en 1629. Il suivit la carrière du barreau, joua un rôle important pendant la Ligue, et devint avocat général pendant l'administration de Mayenne. Il fit, contre Henri de Navarre et les protestants, plusieurs pamphlets qui eurent un grand éclat, entre autres : *Arrestement des catholiques anglais aux catholiques français* (1586); *Second arrestement des catholiques anglais* (1590), qui fut brûlé sur la place Maubert, par la main du bourreau. Après l'entrée de Henri IV à Paris (1593), il passa neuf années en exil, puis finit par obtenir son pardon et écrivit un paégyrique du roi.

DORLÈANS ou D'ORLÈANS (Pierre-Joseph), jésuite et historien français, né à Bourges en 1644, mort à Paris en 1698. Professeur distingué et prédicateur éloquent, il a composé plusieurs ouvrages d'histoire, remarquables par leur précision et leur exactitude. Voici les titres des plus importants : *Histoire des révolutions d'Angleterre* (1693); *Histoire des révolutions d'Espagne*, continuée par les PP. Rouillé et Bramoy (1734).

DORLISHEIM, village d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Molsheim]); 1.740 hab. Très vieille localité, vestiges gallo-romains. Eglise des xi-xii^e siècles.

DORLOT n. m. Ethol. V. DORELOT.

DORLOTER (du vx fr. *dorelot*) v. a. Traiter, seigner avec une certaine délicatesse mignarde : DORLOTER un enfant. — Fig. Adoucir, calmer : DORLOTER le chagrin de quelqu'un. Se *dorloter*, v. pr. Se traiter délicatement, se donner des soins minutieux, se livrer à une paresse douillette. « Se parer, s'attifer.

DORLOTINE n. f. Longue dormeuse, sur laquelle on peut se coucher.

DORMAGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle de Neuss]), près du Rhin; 2.200 hab. Sucrerie, brasserie; fabrication de cigares.

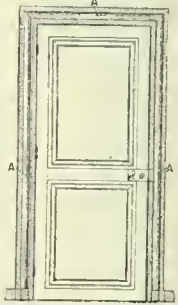
DORMAILLER (ma-ill-é [ll mll.] — rad. *dormir*) v. n. Dormir à moitié. (Fam.)

DORMAN n. m. Pêch. Nom vulgaire de la torpille.

DORMANS, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 24 kil. d'Épernay, sur la Marne; 2.231 hab. Ch. de f. Est. Source minérale. Eglise des xii^e, xiii^e, xiv^e siècles. Victoire du duc Henri de Guise sur une troupe de reîtres allemands, d'arquebusiers français et de gens d'armes, que Théré, frère du maréchal de Montmorency, conduisait au secours de François d'Anjou, passé aux calvinistes. C'est en poursuivant les vaincus que le duc reçut à la mâchoire gauche une balle d'arquebuse, d'où son surnom de *Balafré* (1575). Patrie du cardinal Jean de Dormans et de l'architecte Ledoux. — Le canton a 16 comm. et 10.913 hab.

DORMANS (Jean DE), cardinal français, né à Dormans (Champagne), mort à Paris en 1373. Avocat au parlement, il fut chancelier et gardé des sceaux sous les rois Jean le Bon et Charles V. En 1370, il fonda, à Paris, le collège dit « de Beauvais ». — Son frère, GUILLAUME DE DORMANS, mort également en 1373, et son neveu, MILES (ou MILON) DE DORMANS, mort en 1387, furent successivement chanceliers de France après lui. — Un autre de ses frères, MICHEL DE DORMANS, fut évêque d'Amiens, cardinal et contrôleur des finances sous Charles V. A la fin de sa vie, Michel de Dormans se retira à Avignon, où il remplit différentes charges à la cour pontificale. (Cette famille était issue d'un procureur au parlement de Paris, père du cardinal.)

DORMANT (man) n. m. Techn. Sorte de châssis, portant les diverses pièces qui servent pour les fonctions d'une fenêtre, d'une porte. « Sorte de panneau vitré, placé au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, pour donner plus de jour à l'intérieur d'une pièce. » Nom donné aux barreaux des grilles, dans les fours de verrerie. « Dormant de table, Pla-



A, dormant (menuis.).



Dormant de table.

teau couvert de pièces de cristallerie, et que l'on place au centre d'une table, dans un dîner d'apparat.

— Archéol. Pièce de renfort de la quille, dans les galères du xv^e au xviii^e siècle.

— Mar. Extrémité fixe d'une manœuvre : Le DORMANT du bras, de la balancine. « Faire dormant, Fixer le dormant d'un cordage.

DORMANT (man), ANTE adj. Qui dort, qui so livre au sommeil : L'homme DORMANT n'a qu'un sentiment vague de cal-

DOUBLE-BÉCASSINE (ka-sin) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de bécassin qui est la *gallinago major* d'Europe.



Double-bécassine.

DOUBLE-BÉCASSINE (ka-sin) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de bécassin qui est la *gallinago major* d'Europe.

DOUBLE-BLANC (blan) n. m. Domino dont les deux moitiés sont blanches.

DOUBLE-CHÂINE (chèr) n. m. Forçat des bagnes, qui porte une chaîne doublée.

DOUBLE-CHALOUPE n. f. Chaloupe de forte dimension, appelée aussi double.

DOUBLE-CHEVAL n. m. Nom donné, dans le langage de la chevalerie et du moyen âge, au cheval de marche et de bât.

DOUBLE-CINQ (sinq) n. m. Domino dont les deux parties portent chacune cinq points.

DOUBLE-CLOCHE n. f. Nom vulgaire d'une primevère.

DOUBLE-CORDE n. f. Mus. Manière de toucher simultanément deux cordes d'un instrument avec l'archet.

DOUBLE-CORDE n. f. Mus. Manière de jouer parfaitement juste quand on ne fait entendre qu'une note à la fois.

DOUBLE-CORPS (kor) n. m. Techa. Réunion de deux corps adjoints bout à bout l'un devant l'autre.

DOUBLE-DEUX (deù) n. m. Domino dont chaque partie porte deux points.

DOUBLE-DOUBLET (blè) n. m. Jeu de dés double.

DOUBLE-ÉPINE n. f. Ichtyol. V. DOUBLE-AIGILLON.

DOUBLE-FACE (fuss) n. f. Pop. Armoire à glace.

DOUBLE-FLEUR n. m. Variété de poirier.

DOUBLE-FRONT (fron) adj. Surnom donné à Jaous.

DOUBLE-GENS (sanss) n. m. Droit du double du cens annuel.

DOUBLE-HENRI (blan-ri) n. m. Nom donné au double écu d'or fabriqué sous le règne de Henri III.

DOUBLE-LANGUE (langh) n. f. Bot. Variété de fraigon à feuille double.

DOUBLE-MACREUSE n. f. Variété de cabard sauvage, plus gros que la macreuso.

DOUBLE-MAIN (min) n. f. Mécanisme qui s'adapte aux organes et aux harmoniums.

DOUBLEMARD (Amédée-Donation), sculpteur français, né à Beaumont (Aisne) en 1826.

Henri Martin (1887); Octave Feuillet (1894); Coquelin aîné (1898); la statue de Béranger (square da Temple).

DOUBLEMENT adv. En deux manières, d'un double façon.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

DOUBLEMENT (man) n. m. Action de doubler, de porter un double.

— Jeux. Être doublé. Au trictrac. Ne pouvoir rendre deux damas parce qu'on n'a qu'un seul passage.

— Patiol. Fièvre doublée, fièvre intermittente dont les accès sont devenus doubles en nombre, dans le même espace de temps.

— Techa. Verre doublé, verre formé d'une couche très mince de verre coloré appliquée sur une autre couche de verre incolore.

— Se doubler, Être, devenir double ou doublé.

DOUBLERIE (ri) n. f. Action d'na homme perfide, double. (Vioux.)

DOUBLE-ROME n. m. Jeux. Au romestecq, Réunion de deux rois ou de deux as venus d'emblée dans la même main.

DOUBLE-SCIE (si) n. m. Nom vulgaire d'une légumineuse appelée aussi *baccrude pèlerin*.

DOUBLE-SIX (siss) n. m. Domino dont les deux parties portent chacune six points.

DOUBLET (blè) n. m. Jeux. L'ancien jeu de billard, Bille qui, après avoir été frappée par celle du joueur, touchait une bande et allait dans une blouse opposée.



D'argent à un doublet cousu du même.

— Blas. Insecte montrant ses ailes doubles et posées de profil, ce qui est contraire à la position ordinaire des insectes.

— Cont. Nom du bissac, dans certaines parties de la France.

— Linguist. Nom donné à des mots identiques quant à leur origine, ne différant que par quelques particularités d'orthographe ou de prononciation.

— Physiq. Loupe composée de deux lentilles, et permettant d'achromatiser et d'obtenir une plus grande image, tout en empêchant sa déformation.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.

— Techo. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie.



Doublet à armer.

un choix des anecdotes racontées chez elle, sous le titre de *Nouvelles à la main*. C'est à ce journal, quelquefois saisi par la police, que M^{me} Deublet doit sa notoriété. Beaucoup des anecdotes recueillies chez elle ont passé dans les *Mémoires de Bachaumont*.

DOUBLE-TACHE n. Espèce de poisson particulier à la Méditerranée, que l'on appelle aussi *labre bimaculé*, et qui appartient au genre des acanthoptérogiens. || Pl. Des DOUBLES-TACHES.

DOUBLETE, EE adj. Se dit d'une étoffe et spécialement d'un taffetas orné de fleurs à deux couleurs : *Taffetas DOUBLETE*.

DOUBLE-TIERCE (ti-èrce) adj. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente quotidienne, mais dont les heures varient de façon que celle du premier jour correspond à celle du troisième, à celle du cinquième, etc.; celle du second à celle du quatrième, à celle du sixième, etc. || Pl. Des DOUBLES-TIERCES.

DOUBLE-TOMAN n. m. Monnaie persane d'or, qui a naturellement suivi toutes les variations du toman. (Aujourd., elle vaut 18 francs.) || Pl. Des DOUBLES-TOMANS.

DOUBLE-TRIPLE u. f. Nom qu'on donnait autrefois à la mesure à trois temps larges, qui comprenait pour chaque temps une blanche au lieu d'une noire. C'est celle qu'on indique aujourd'hui de cette façon : $\frac{3}{2}$, c'est-à-dire trois blanches au lieu de deux, que comporte la mesure à quatre temps.

DOUBLE-TROIS (troi) n. m. Domino dont les deux moitiés portent chacune trois points. || Pl. Des DOUBLES-TROIS. V. DOMINO.

DOUBLETTE (blèr) n. f. Mus. Jeu d'orgue aigu, à bouche, qui sonne l'octave du *prestant*. (Il est en étain, et son tuyau le plus long ne dépasse pas 0^m,35. Il fait partie des jeux de fond, à tuyaux ouverts.)

— Archéol. Espèce de tissu de soie rayé, du genre des taffetas, en usage au XVII^e siècle.

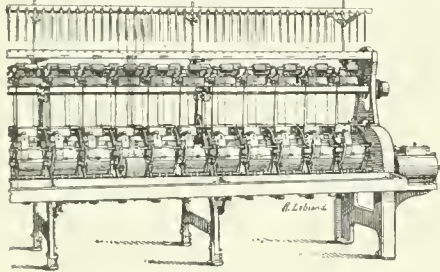
— Mobil. Plancher de chêne adoptée dans la menuiserie, l'ébénisterie, principalement à Paris et sa banlieue, et qui a 0^m,33 de longueur et 0^m,06 d'épaisseur.

DOUBLEUR, EUSE n. Ouvrier ou ouvrière qui double des fils sur le rouet, dans une manufacture. || Ouvrier en plaqué d'or ou d'argent.

n. m. Physiq. Plateau conducteur, que l'on place entre les armatures d'un électroscope condensateur, pour doubler la charge.

— Techn. V. DOUBLET.

— n. f. Techn. Machine servant à transformer les matières textiles, déjà mises en rubans par la carte en gros, en nouveaux rubans propres à être travaillés par la carte



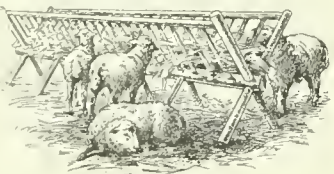
Doubleuse pour textiles.

en fin. || Appareil employé dans les filatures d'étoffe. || Machine qui sert à engager les cannes à sucre entre le second et le troisième cylindre d'un moulin.

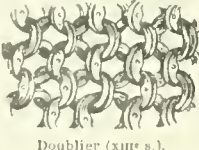
DOUBLÉ, ville de Serbie (cercle de Chabat); 2.720 hab.

DOUBLIER (bli-è) n. m. Econ. rur. Râtelier double, que l'on place au milieu de la bergerie.

— Archéol. Grande nappe, ainsi appelée parce qu'on devait la replier ou redoubler en long ou en large pour la mettre sur une table, tant elle en excédait les dimensions. || Grandes serviettes repliées, appelées aussi *longières*, libres ou cousées par leurs deux extrémités étroites, et passées dans un rouleau. Elles servaient, comme aujourd'hui, à s'essuyer les mains et étaient surtout en usage dans les églises. || Pièce de vaisselle du moyen âge, et qui était tantôt un vase contenant deux pintes, tantôt un plat de grandes dimensions. || *Doublier* ou *haubert doublier*, chemise de mailles dont les anneaux étaient doubles, c'est-à-dire assemblés huit par huit, en certains points, comme au cou ou à la poitrine, pour lui donner plus de force. (On disait aussi DOUBLENTIN.)



Doublier (econ. rur.).



Doublier (XIII^e s.).

DOUBLIERE n. f. Dans les campagnes, individu femelle de race ovine et caprine portant deux petits en même temps. || Brebis âgée de deux ans.

DOUBLIS (bli) n. m. Rang de tuiles accrochées à des lattes dépassant l'aplomb des murs, pour former un égout pénétrant. || Dans le midi de la France, sorte de charue employée pour la culture des terres fortes. || Portion inférieure d'un treillage quelconque, en bois ou métallique. On dit aussi *REDOUBLIS*.

DOUBLOIR n. m. Machine de passementier, servant à doubler les roquets à dévider le fil ou la soie. On dit aussi *DOUBLOIR*. Instrument de blonrier. (Syn. de DOUBLET.)

— n. m. Broche verticale sur laquelle on étend le

DOUBLON n. m. Techu. Feuille de tôle ployée en deux. || Réunion de deux bandes de métal, qu'on fait passer ensemble au laminoir pour obtenir des lames très minces.

— Typogr. Répétition vicieuse d'une lettre, d'un mot, et, en général, d'une partie quelconque de la copie : *Le DOUBLON est le contraire du BOURDON*.

DOUBLON (de l'espagn. *doblon*, même sens) n. m. Monnaie d'or d'Espagne et des colonies espagnoles, dont il existe de nombreux types de valeurs diverses.

— ENCYCL. Le *doublon* ou *pistole* a été fabriqué à des titres différents à diverses époques, et sa valeur a varié par conséquent. Il n'y en a plus aujourd'hui qu'un très petit nombre en circulation; on évalue le doublon à 4 piastres, ou 21 fr. 60 c. de monnaie française.

DOUBLON, ONNE. Nom donné, dans quelques contrées de France, aux peulains et pouliches, aux mulets et mules, aux veaux et génisses, aux moutons et aux brebis de plus de deux ans. || Adjectif. : *Poulain DOUBLON*.

DOUBLON (blo) n. m. Fil de laine, employé en double dans les lisières de drap. || Fil de lin.

DOUBLURE n. f. Etoffe qu'on emploie pour en doubler une autre : *La DOUBLURE d'une robe, d'un tapis*. || Par ext. Objet quelconque, servant à en doubler un autre : *Une DOUBLURE de fer-blanc*.

— Fig. Accompagnement ordinaire ou obligé : *Nos sottises sont la DOUBLURE nécessaire de nos vertus*. (Ph. Chasles.) || Personne qui affecte les qualités, les défauts, les opinions, les habitudes d'une autre personne ou d'une classe d'hommes : *Faux noble, qui n'est qu'une DOUBLURE de marquis*.

— Fam. *Les doublures (ou Les toiles) se touchent*, La poche est vide.

— Pop. *Doublure de chemise*, Peau du corps humain. || *Passé par la doublure*, Avalé de travers.

— Techn. Fente qui se produit longitudinalement dans une barre de fer, à la suite d'une forgeage ou d'un laminage défectueux. (Syn. de CRIQUE.) || Défaut provenant d'une soudure manquée, lorsque les pièces soudées sont simplement en contact, de telle sorte que, ne faisant pas corps ensemble, elles peuvent être facilement séparées.

|| Défaut d'homogénéité dans l'or ou dans l'argent, provenant de ce qu'ils ont été mal fondus ou mal forgés. || Pauvre en bois blanc, qui porte la matelassure d'une voiture. || Plaques d'or ou d'argent, dont on double l'intérieur d'une tabatière. || Dalles de pierre, que l'on scelle derrière des tranches de marbre pour augmenter l'épaisseur et la résistance de celles-ci. || Nom donné par les tisseurs à une duite de trame qui est disposée de manière à former des brides à l'envers du tissu, afin de produire une convexité dans la partie qui est opposée.

— Théât. Acteur de deuxième ordre, destiné à remplacer au besoin un chef d'emploi et à jouer dans les pièces de peu d'importance ou dans les rôles insignifiants.

— Prov. : *Fin contre tin ne peut servir de (ou ne vaut*

rien pour) *doubler*. Un rusé ne peut réussir quand il s'attaque à aussi fin que lui.

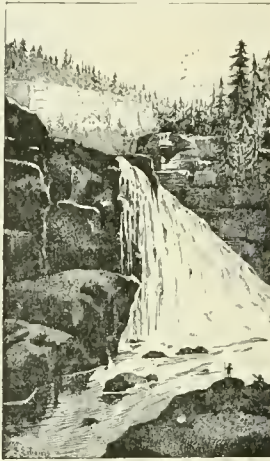
DOUBNITZA ou **DUBNICA**, ville de Bulgarie, sur le Djermansou, branche supérieure de la Strouma; 7.900 hab.

DOUBNO ou **DUBNO**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Volhynie), près de la Styra, sous-affluent du Dniéper; 8.000 hab. Centre de culture et d'élevage.

DOBOSSARY, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson), sur le Dniester; 10.500 hab. Culture de tabac, de riz et de céréales.

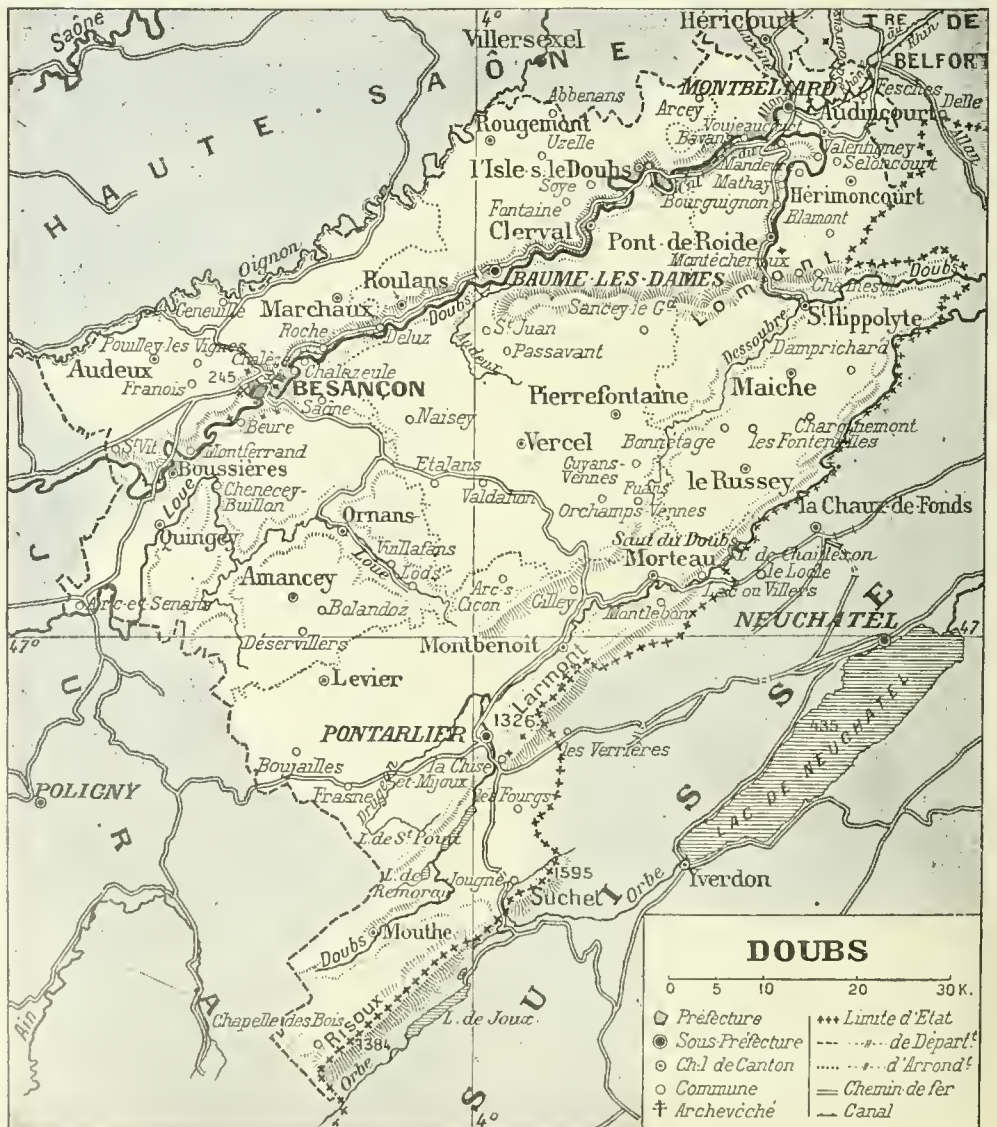
DOBOVKA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Saratov), sur le Volga; 15.000 hab. Commerce de grains, de bois, d'huiles, de fer; entrepôt des produits des provinces du nord de la Russie expédiés dans les provinces méridionales.

DOUBS (dou) [le], rivière de France, tellement sinueuse qu'elle parcourt 430 kilom., quoiqu'il n'y en ait même pas 100 entre sa source et son embouchure. C'est un courant très pur, emprisonné dans les calcaires du Jura jusqu'à son arrivée dans la grande plaine de Comté et Bourgogne. Il naît à 937 mètres d'altitude, non loin de la Suisse, remplit le beau lac de Saint-Point, passe à Pontarlier, puis dans le lac des Breuets, d'où il s'échappe par le fameux *Saut du Doubs*, haut de 27 mètres. Après un brusque crochet en Suisse, il revient en France, reçoit le Dessoubre à Saint-Hippolyte, puis l'Allaine, près de Montbéliard. Il baigne Baume-les-Dames, Besançon, Dôle, reçoit la Loue et tombe dans la Saône à Verdun.



Saut du Doubs.

DOUBS (DÉPARTEMENT DU), formé de la partie moyenne de la Franche-Comté et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est borné au N.-E. par le Territoire de Belfort; au N. par la Haute-Saône; à l'O. et au S.-O. par le département du Jura. A l'E., il s'appuie aux montagnes du Jura qui le séparent des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud (Suisse). Superf. 5.227 kilom. carr. Ce département comprend 4 arrond. (Besançon, ch.-l.;



DOUBS

0 5 10 20 30 K.

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chl de Canton
- Commune
- † Archevêché
- +++ Limite d'Etat
- de Départ^t
- d'Arrond^t
- == Chemin de fer
- Canal

démie d'état-major général, qu'il perfectionna, puis devint commandant des troupes de la circonscription militaire de Kiev (1839) et gouverneur général de Kiev (1838). Il est lieutenant général et aide de camp de l'empereur. En 1833 et en 1835, il a assisté aux grandes manœuvres en France; c'est un tacticien et un écrivain militaire remarquable. Parmi ses écrits publiés en français, nous citerons : *Manuel pour la préparation des troupes au combat* (1835-1839); *Memento du soldat* (1839); *Principes essentiels pour la conduite de la guerre* (1839); *Discipline et subordination* (1834); *le Soldat français* (1837); *la guerre est un mal inévitable* (1837); *Jeanne d'Arc* (1839); *l'Art de vaincre Sowarof* (1839); etc.

DRAGON (du gr. *drakôn*, même sens) n. m. Animal fabuleux, représenté généralement avec des griffes de lion, des ailes d'aigle et la queue d'un serpent. || En style mystique, Le démon : *Abominations suggérées par le dragon*. (Pasc.) || Fig. Surveillant incommode et vigilant : *Quels dragons que ces dnyénes!* || *Endormir le dragon*, Tromper la surveillance d'un gardien vigilant. || Puissant préservatif. || Personne rigide, intraitable sur quelque point. (On dit généralement : *dragon de vertu*, *dragon d'honneur*, etc.) || Personne terrible, turbulente, acariâtre : *Beaucoup de femmes sont de vrais dragons*. || Chagrin, remords, souci, châtiment : *J'ai mille dragons*. (Sév.)

— Archéol. Ancienne pièce d'artillerie, de moyen calibre, rotrant dans la catégorie des coulevrines, et qui fut en usage jusqu'à la fin du xvii^e siècle. || Lisse de haurdi du contre-capion, dans les galères des xvi^e et xvii^e siècles. (Les deux pièces courbes placées au-dessous du dragon sont les ailettes.)

— Art vétér. Tache qui vient dans la prunelle des chevaux, lorsque la cataracte commence à s'y former.

— Blas. V. la partie encycl.

— Bot. *Dragon végétal*. Syn. de DRAGONNIER. || *Sang de dragon* ou *Sang-dragon*, Liqueur qui distille le dragonnier. || *Dragon vert*, Nom vulgaire d'une ardoée (*arisema dracunculium*).

— Chim. anc. Salpêtre.

— Entom. Sorte de papillon (*bombyx terrifica*).

— Erpét. *Dragon volant* ou *Dragon*, Genre de sauriens munis de deux membranes qui leur servent de parachute, et qu'on a comparées aux ailes d'un dragon. || *Dragon de muraille*, Nom vulgaire d'un lézard de la Chine.

— Hist. *Dragon relevé*, Etendard des lubériens, dans les guerres de religion du xvi^e siècle, adopté par eux en opposition au *Dragon renversé*. (V. ces mots.) || *Dragon blanc*, Etendard des anciens Saxons. || *Dragon rouge*, Etendard des anciens Bretons.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre pé-gase. || *Dragon de mer*, Nom vulgaire de la vive.

— Joaill. Nom que les joailliers donnent à une tache dans le diamant. || On dit aussi DRAGONNEAU.

— Mar. Voile d'étai d'un lougre. || Petit anage qui annonce de violentes rafales. || Navire en usage aux xvi^e et xviii^e siècles, et naviguant à la voile. || *Dragon de vent*, d'eau, Ancien nom de l'ouragan, de la trombe.

— Méd. anc. Tache qui survient dans l'œil.

— Monn. Banc à tirer, où le métal qui se trouve entraîné au moyen d'une chaîne sans fin passe entre deux plaques d'acier rigoureusement parallèles et acquiert une égalité d'épaisseur irréprochable.

— Mythol. *Dragon du jardin des Hespérides*. V. HESPÉRIDES.

— Pharm. *Dragon mitigé*, Ancien nom du protochlorure de mercure.

— Adjectivem. : *Une femme dragon*.

— ENCYCL. Archéol. Le dragon, animal fantastique, est un mythe d'origine orientale. Quelques écrivains lui donnent pour origine l'éclair sillonnant la nue; c'est le coursier rapide qu'entourchent les êtres sarnaturels. Quoi qu'il en soit, le dragon a symbolisé de bonne heure le génie du mal, et il a toujours été représenté sous la forme d'un hideux saurien avec des ailes et armé d'un regard qui foudroyait. Dans les légendes de l'Asie et de l'Europe, il est préposé à la garde des trésors. Un dragon veille sur les pommes d'or du jardin des Hespérides; en Colchide, c'est encore un dragon qui garde la toison d'or.

Comme symbole du mal, le dragon figure souvent dans les légendes chrétiennes et les poèmes de chevalerie. Saint Michel est représenté terrassant le dragon; saint Georges le perce de sa lance; sainte Marthe fabat d'une pierre; etc. Parfois, aussi, le dragon symbolise encore le mal par excellence, l'hérésie. Aussi fait-il partie de la pompe des processions religieuses, comme on le voyait autrefois à Bonai, à Rouen, à Chartres, à Tarascon, etc. Sous les noms de gargonille, de grailly, de tarasque et autres, il figure dans des combats toujours funestes pour lui, et après lesquels on le promène enchaîné à travers la fête.

Un grand nombre de peuples prient pour enseigner l'image du dragon au bout d'une lance. Il en était ainsi chez les Perses, chez les Parthes, chez les Romains au temps de Trajan. Il en fut de même au moyen âge. Certaines communes et des seigneurs avaient adopté comme bannière ou enseigne un dragon, soit en orfègre, soit en peinture.

— Blas. Comme figure héraldique, le dragon est un animal de fantaisie, avec un corps de serpent, une tête de bête,

une poitrine parfois humaine, des ailes de chauve-souris; il peut posséder des pattes. On le représente vu de profil; la queue couronnée en volute, et terminée ou non par un dard, comme la langue. On le dit *lingué* de... lorsque la langue est d'un email particulier. S'il est représenté avec un visage humain et une herbe composée de serpents, c'est le *dragon monstrueux*.

— Erpét. Les dragons, dont on connaît sept ou huit espèces de l'Indo-Chine et de ses archipels, sont de petite taille, ne dépassant guère 15 à 20 centimètres. Blancs, élégants, ils sont remarquables par le repli cutané qui s'étend de chaque côté de leurs flancs comme un para-



D'argent au dragon de gueules.



Dragons.

— Hist. rom. *Dragon des cohortes romaines*. On appelait ainsi une enseigne empruntée aux Daces par les Romains. Elle devint, après Trajan, le guidon de la cohorte. C'était une gueule de dragon, en argent, représentée béante et placée au bout d'une pique. Elle était entourée de pièces d'étoffe de diverses couleurs qui, agitées par le vent, prenaient la forme de l'animal. La turme de cavalerie prit ce guidon, en même temps que la cohorte. V. DRAGONNAIRE.

Dragon (ORDRE DU), ordre institué en 1886 à Hué (Annam) par l'empereur Duc-Duc. Cet ordre est devenu français en vertu d'un décret du 10 mai 1896. Il comprend cinq classes : grand-croix, grand officier, commandeur, officier et chevalier. Se donne aux militaires et aux civils; le ruban était autrefois, pour les militaires, blanc noir avec liséré orange; pour les civils, vert noir avec liséré orange. Un décret du 5 décembre 1899 a changé le ruban, qui est désormais le même pour les militaires et les civils : le nouveau ruban, obligatoire à partir du 1^{er} mai 1900, est : vert, bordé de chaque côté d'un liséré orange de deux onzièmes de la largeur du ruban. L'insigne est le même pour les militaires et les civils : il est d'argent pour les chevaliers, d'or pour les grades supérieurs.

Dragon ou du Mérite (ORDRE DU), ordre institué en Chine, en 1863. Il comprend seulement deux classes : la décoration est en or pour la première, en argent pour la seconde. Le ruban est jaune pour les deux classes.

Dragon (ORDRE DU DOUBLE-), ordre institué en Chine, en 1881, par l'empereur Tsai Tien (Kouangsu). Il se divise en deux catégories. La première, réservée aux Chinois, a pour insigne, suivant le grade, des boutons, des plumes de paon et une robe de soie. La seconde est attribuée aux étrangers et comprend cinq grades, dont les trois premiers sont divisés chacun en trois classes. Le ruban, qui diffère pour chaque grade, supporte un insigne en forme d'étoile.

Dragon renversé (ORDRE DU), ordre fondé au commencement du xv^e siècle par l'empereur Sigismund, dans le but de ranimer la défense de la foi catholique contre les Hussites. L'ordre était militaire. Il fut institué en Espagne, mais n'eut dans les deux pays qu'une durée éphémère.

DRAGON, constellation de l'hémisphère boréal. || *Tête et queue du dragon*. Dans l'ancienne astronomie, Nœud ascendant et Nœud descendant de la lune.

— ENCYCL. Astron. La constellation du *Dragon* se compose de quatre-vingts étoiles,

dans le catalogue britannique. La plus belle, a *Dragon*, n'est que de quatrième grandeur. Les anciens lui donnaient une foule de noms : *draco*, *serpens*, *anguis*, *Hesperidum custos*, *Esculapius*, *Python*, etc. La tête du *Dragon*, située à côté de la Lyre et en face d'Hercule, est figurée par quatre étoiles, à partir desquelles les autres étoiles sont rangées en une longue file qui sépare les deux Ourses, et se rejette vers l'étoile polaire pour former la queue.

DRAGON n. m. Soldat créé à l'origine pour combattre à pied et à cheval; il est coiffé d'un casque à longue criquière, armé d'un long sabre droit et d'un fusil très court : *Captaine de dragons*. Le premier régiment de dragons. *Servir dans les dragons*.

— ENCYCL. Aujourd'hui, les dragons font partie de la cavalerie et y représentent ce qu'on appelle une *subdivision d'arme*. Mais, à l'origine, ils constituaient une arme distincte.

On fait remonter à 1551, et au maréchal de Brissac, la première organisation d'un corps d'arquebusiers à cheval; c'étaient, au début, des fantassins dressés à se servir de chevaux pour se déplacer plus rapidement, c'est-à-dire de l'infanterie montée. Les premiers régiments de dragons furent créés réellement le 28 janvier 1668, par Louis XIV. Le nombre en augmenta peu à peu : en 1750, il y en avait 16.

Après d'un sabre, d'un fusil à baïonnette et d'un pistolet, les dragons portaient la guêtre avec la bottine. En 1762, un 17^e régiment fut constitué par les volontaires de Schomberg et, l'année suivante, l'uniforme de ces derniers devint celui de toute l'arme des dragons : casque à crinière, sans visière, à bandeau de peau de tigre, habit vert, veste chamois, culotte de peau et manteau blanc.

Sous la Révolution et l'Empire, le nombre des régiments de dragons s'éleva jusqu'à 30, plus le régiment des dragons de l'impératrice de la garde impériale. La Restauration réduisit ce nombre à 15, puis à 10. C'est en 1831 que les dragons sont officiellement classés



Dragons : 1 et 2. Sous le premier Empire; 3. Sous Louis XIV; 4. Sous Louis XVI; 5. Dragon de la garde sous le second Empire; 6. En 1900.

dans la cavalerie de ligne : on les arme alors du fusil sans baïonnette, dit « fusil de dragon ». Le nombre des régiments, resté à 12, s'augmente, en 1855, par la création des dragons de l'impératrice, qui devient le 13^e dragons à la chute de l'Empire, le 4 septembre 1870. Après la guerre, la transformation des lanciers en dragons porta à 20 le nombre de leurs régiments qui, en 1873, est élevé à 26, puis successivement à 28, 30 et 32.

En 1869, les dragons avaient quitté l'habit vert, à parements, collet et plastron blancs, jaunes ou rouges suivant les régiments, pour la tunique courte en drap bleu foncé, remplacée elle-même, en 1884, par un dolman à 9 brandebourgs noirs avec collet blanc; en 1892, la tunique fut rendue aux officiers. Depuis 1884 également, les dragons ont pris, comme le reste de la cavalerie, les boutons en métal blanc et les galons et épaulettes en argent, au lieu et place des boutons en cuivre et galons en or, qu'ils avaient toujours portés auparavant.

L'acier a remplacé le cuivre dans la bombe de leur casque, dont on a supprimé aussi le bandeau en peau de tigre. Enfin, depuis 1889, on a donné la lance aux hommes du 1^{er} rang des régiments de dragons qui font partie des divisions de cavalerie indépendante, où ils représentent seuls l'élément de la cavalerie appelé *cavalerie de ligne*.

La plupart des armées étrangères ont des régiments de dragons. En Allemagne et en Autriche, ils comptent dans la cavalerie légère; en Angleterre, il y a des dragons lourds et des dragons légers; en Russie, la cavalerie régulière ne comporte plus, en dehors de la garde, que des régiments de dragons. Enfin, les dragons constituent la partie principale de la cavalerie dans l'armée suisse.

Dragons de Villars (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Cormon et Lockroy, musique d'Alain Maillart, représenté au Théâtre Lyrique, le 19 septembre 1856, et repris plus tard à l'Opéra Comique. — Rose Piquet, jeune fille qui se mène de travers et rend un objet d'avarice, cache un excellent cœur sous ces dehors singuliers. Grâce à elle, de malheureux proscrits peuvent sortir d'une caverne des Cévennes, où ils se sont réfugiés, et gagner la Savoie. Elle sait préserver à temps le fermier Thibaud d'une infortune conjugale; enfin, elle inspire un amour sincère au jeune villageois Sylvain, qui l'épouse. Avec sa musique tantôt souriante et gaie, tantôt tendre, expressive et même dramatique, toujours heureusement et abondamment inspirée, elle resta le meilleur ouvrage d'Alain Maillart et le titre le plus sérieux à sa juste renommée. Plusieurs morceaux de la partition sont devenus populaires, entre autres, la romance : *Ne parle pas!*; la prière : *Soutien de l'innocent*; le joli air de Rose Piquet : *Esprit charmant*; le duo : *Quelle folie!*; les couplets de la Cloche.

DRAGON, ONNE (gon) adj. Qui a rapport aux dragons. || *Mission dragonne*, Dragonnade.

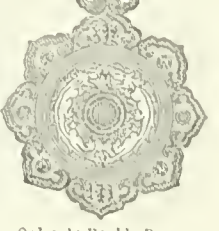
— Loc. adv. : *A la dragonne*, D'une façon hardie, leste, égrillarde. || *A la manière des dragons* : *Bonnet à la dragonne*.



Ordre du Dragon (Annam).



Ordre du Dragon (Chine).



Ordre du Double-Dragon (Chine).

DRAGUEUR (*gheur*) n. m. Bateau d'une construction particulière, qui porte une machine propre à draguer.

— Arg. Nom générique des escamoteurs, des banquistes et des charlatans.

— Pêch. Bâtiment normand, destiné à la pêche du hareng, de la morue.

DRAGUESCI, comm. de Roumanie (distr. de Bacau); 2.450 hab.

DRAGUIGNAN (lat. *Draconum*), chef-lieu du département du Var, à 861 kilom. de Paris, sur le Nartuby, au pied du Malmont (608 m.); 9.963 hab. (*Draguignonnais, aises* ou *Draçonnais, aises*.) Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de 1^{re} instance, cour d'assises, collège, bibliothèque, musée. Sociétés d'études archéologiques et artistiques. Cordonnerie, distillerie, engrais chimiques; teinturerie, savonnerie, imprimerie. Dans la montagne, gisements de plomb sulfuré et argentifère. Marché du blé. Commerce de vin et d'huile d'olive. La beauté des alentours et la douceur du climat font de Draguignan un séjour délicieux.

— L'arrondissement de Draguignan a 11 cant., 62 comm. et 79.951 h.; le caaton 5 comm. et 15.251 hab.



Armes de Draguignan.

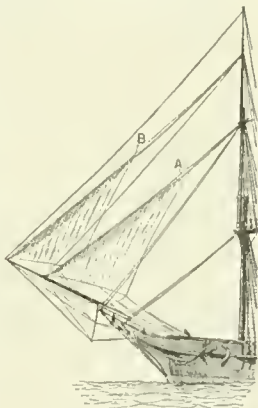
DRAGUT, corsaire turc, né en Anatolie, dans le district de Scutulus, mort en 1565. Il était né de parents chrétiens. Il s'engagea dans les troupes de marine et devint rapidement capitaine. Pris par les Génois au cours d'une expédition contre la Corse, il fut racheté par Barberousse Kair-ed-Din et, à partir de ce moment, s'attacha à lui; il l'aïda à s'emparer de Castellamare, puis ravagea les côtes africaines. Battu par André Doria et Tolédo, il se réfugia dans l'île de Djerba, d'où il dévasta toutes les possessions italiennes de la Méditerranée. Il eut alors la disgrâce de Soliman II, qui, à la mort de Barberousse, lui refusa le gouvernement d'Alger. Dragut fut tué au siège de Malte par un éclat de pierre.

DRAH ABOU' L NEGGAH, nom actuel de la partie de la nécropole thébaine la plus ancienne, celle qui s'étend en face du temple de Karnak, au débouché de l'Ouady qui mène à la Vallée des Rois. Mariette y a retrouvé les restes des pyramides où reposèrent les rois de la XI^e dynastie. Les rois de la XVII^e et les premiers de la XVIII^e y furent enterrés également.

DRAHEM (*dra-ém*) n. m. Ancienne monnaie d'argent du Maroc.

DRAHOMIRA ou **DRAGOMIRA**, femme du duc de Bohême Vratislas, morte dans la première moitié du X^e siècle. Bien que son époux fut chrétien, elle était demeurée fortement attachée au paganisme. Vratislas, en mourant (916), laissa deux fils mineurs; Venceslas et Boleslas, dont il confia la tutelle à sa mère Ludmilla. Drahomira, pour s'assurer le pouvoir, fit assassiner cette princesse, en 921; mais elle chercha ensuite vainement à ramener ses fils au paganisme, et fut bannie de la Bohême par Venceslas, qui la rappela plus tard. Elle en profita pour exciter contre ce prince son frère Boleslas, qui l'assassina. Elle périt elle-même sous les roues d'un char, dont les chevaux s'étaient emportés.

DRAHOMITZ (Barthélemy de), chroniqueur tchèque du XV^e siècle, mort en 1450. On sait qu'il servit dans l'armée de l'empereur Sigismond, à l'époque de la guerre des Hussites. Il laissa une *Chronique*, qui raconte les événements survenus de 1419 à 1443. Cette chronique, écrite en latin barbare, a été imprimée en un seul volume, sous le titre de *Monumenta historica Bohemica*.



Draille: A, de grand foc. B, de clin-foc.

DRAILLE (*dra-ill* II m.) n. f. Cordage qui, passant vers le capelage des mâts, est tendu dans la direction des étais, et sur lequel on peut hisser une voile: **DRAILLES de focs**. Cordage tendu, sur lequel on peut amarrer des hanets de tentes: **DRAILLES de tentes**.

DRAIN (*drin* — de l'angl. *drain*, même sens) n. m. Agric. Tuyau, généralement en terre cuite, qui sert à l'épave et à l'écoulement souterrain des eaux. **Maitre drain**, Tuyau beaucoup plus gros que le drain ordinaire. **Drain collecteur**, Drain vertical qui reçoit les eaux amonées par les drains ordinaires. V. **DRAINAGE**.

— Chir. Petits cylindres en caoutchouc rouge, vulcanisés, puis sulfurés, et percés de trous de distance en distance. (On les utilise pour assurer l'écoulement continu des liquides des foyers purulents.)

DRAIN, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 47 kilom. de Cholet, près de la Loire; 1.300 hab. Fois; porcs gras. Fabrique de serge et de toiles communes; métiers pour l'industrie de Cholet et de Nantes.

DRAINABLE (*dré*) adj. Qui peut être drainé: *Champs drainables*.

DRAINAGE (*dré-naj*) — rad. *drainer*) n. m. Agric. Opération par laquelle on assainit une terre humide au moyen de drains, c'est-à-dire de conduits souterrains qui la débarrassent de son excès d'eau.

— Chir. Opération qui consiste à mettre des drains ou une meule de gaze dans un foyer purulent.

— Esc. vel. Agric. Les modernes n'ont fait que renouveler, en la perfectionnant, une méthode d'assainissement des terres déjà usée en usage par les anciens.

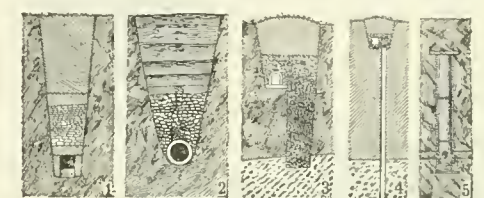
Le procédé le plus simple d'assèchement est de creuser une tranchée pour permettre l'écoulement des eaux qui



Drainage: 1. Rabot pour égaliser le fond de la tranchée; 2. Curoir pour enlever les débris de la tranchée; 3. Semelle pour le bêche; 4. Bêche pour approfondir la tranchée; 5. Pince à saisir les drains pour les déposer au fond de la tranchée; 6. Marteau à recouper les drains; 7. Bêche pour amorcer la tranchée.

Les drains ordinaires ou drains proprement dits, obtenus au moyen de tuyaux en poterie placés bout à bout, comme ceux formés par des dalles, sont en général dirigés dans le sens de la plus grande pente du sol. On leur donne au maximum une longueur de 250 à 350 mètres, et on les fait déboucher dans des drains collecteurs, ordinairement disposés, ceux-ci, le long d'un thalweg. Dans la pratique, l'espacement observé entre les conduites souterraines varie de 8 à 13 mètres, suivant que le terrain est plus ou moins

argileux. La pente, aussi régulière que possible, donnée à la tuyauterie, est d'environ 0^m.003 par mètre, afin d'assurer l'écoulement de l'eau. Ces diverses conduites aboutissent à un drain collecteur, qui lui-même conduit les eaux, soit à un fossé d'écoulement, soit à un puits absorbant, soit à un forage atteignant une couche perméable profonde.



Drainage: 1. Drain en pierre ou en dalles; 2. Drain en tuyauterie; 3. Puits absorbant pour la perte des eaux; 4. Forage pour la perte des eaux; 5. Drain collecteur et regard.

— Législ. Les agronomes n'ont jamais méconnu la nécessité d'assécher les terres en donnant aux eaux surabondantes un moyen d'écoulement régulier. Mais ils se sont longtemps heurtés à une législation qui ne permettait pas des travaux d'ensemble. L'exemple probant de l'Angleterre mettant 200 millions de francs à la disposition de ses agriculteurs pour les améliorations foncières, les résultats que ceux-ci obtinrent par l'application du drainage, décidèrent le législateur français, en 1845 d'abord, puis en 1851, et cette fois d'une façon plus précise, à autoriser le propriétaire des terres d'assainir son fonds par le drainage, à en conduire les eaux souterraines ou à ciel ouvert à travers les propriétés (exception faite des maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations), qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute voie d'écoulement, moyennant une indemnité préalable. En 1856, l'Etat encouragea ces travaux et les associations qui en naquirent, en affectant à des prêts pour drainage une somme de 100 millions de francs. Une somme de 10.000 francs figure annuellement au budget de l'agriculture, pour l'étendre progressivement.

DRAINE ou **DRENNE** (*drèn*) n. f. Nom vulgaire d'une grande espèce de grive d'Europe, qui vit dans les forêts de conifères. (Nom scientifique: *turdus viscivorus*.)

DRAINER (*dré* — de v. angl. *drain*, faire écouler) v. a. Appliquer à une route, à une voie ferrée, à un terrain labourable, le système du drainage. **Drainer les plantes en caisse ou en pot**, Remplir de pierre ou de gravier le fond de ces vases.

— Fig. Attirer à soi, dériver vers un centre: **DRAINER le commerce d'une région, l'épargne des petites gens**. Se **drainer**, v. pr. Être drainé.

DRAINETTE (*dré-net*) ou **DRIVONETTE** (*nét*) n. f. Sorte de petit drague, que l'on traîne à la dérive pour prendre le petit poisson.

DRAINEUR (*dré*) n. m. Celui qui s'occupe spécialement de drainage.

DRAINEUSE (*dré*) n. f. Sorte de charnu employée quelquefois pour tracer la direction qui doit suivre les tranchées de drainage.

DRAINEE, comm. d'Essex (comté d'Elgin), sur le golfe de Moray; 3.300 hab.

DRAIS DE SAUERBRON (baron), sylviculteur et ingénieur badois, mort en 1851 à Carlsruhe, où il était directeur des eaux et forêts. On lui doit l'invention de petites voitures mécaniques, connues sous le nom de *draisiennes*. Il exhiba lui-même son petit véhicule au jardin de Tivoli, à Paris. On doit à Draï des ouvrages d'économie forestière, qui sont estimés.

DRAISIENNE (*dré-zi-èn*) — du n. du baron *Draï de Sauerbron*, son inventeur) n. f. Techn. Appareil de loco-

motion, qui a succédé au célerifère et qui présentait sur ce dernier l'avantage d'une direction à pivot. (Pour la

marche on avançait alternativement le sol de l'un et de l'autre pied. La draisienn fut surtout en vogue en 1818.)

— Ch. def. Sorte de gabarit, employé pour vérifier l'écartement des rails, sur une voie ferrée.



Draisienn.

DRAKE (mot scandinave, qui a la même origine que le lat. *draco*, dragon) n. m. Mar. anc. Bateau dont les Normands se servaient dans leurs incursions. V. **DRAKAR**.

— Bot. Racine noire, noncée, fournie par une plante de la famille des morées.

DRAKE (sir Francis), navigateur anglais, né près de Tavistock (comté de Devon), vers 1540, mort en 1595. Fort jeune encore, il s'embarqua comme second capitaine sur un bâtiment marchand. En 1567, il se ruina dans une expédition contre le Mexique. Après avoir étudié, au cours de deux voyages dans les mers des Indes occidentales (1570-1571), son futur champ d'opérations, Drake commença par piller le port de Nombre-de-Dios, capturer des navires richement chargés et incendier Santa-Cruz (1572-1573). Après avoir secondé le comte d'Essex dans ses tentatives infructueuses contre l'Irlande, il entreprit, en 1576, de pénétrer dans la mer du Sud par le détroit de Magellan, pour tomber à l'improviste sur les possessions espagnoles et les ravager. En effet, il ravagea les établissements espagnols du Péron et du Chili et captura un galion royal, plein d'or et d'argent; puis, après avoir pris possession, au N. de la Californie, de la Nouvelle-Albion, il gagna les Moluques, Java et le cap de Bonne-Espérance, et revint en Angle-

terre, ayant fait en trois ans le tour du monde (1578-1580). C'est alors que la reine Elisabeth se rendit à bord du bâtiment de Drake, admit ce marin à sa table, et l'arma chevalier, donnant ainsi publiquement son approbation à tous ses actes. Un peu plus tard (1585), lors de la rupture entre Elisabeth et Philippe II, Drake recommença ses exploits; en 1586, il prend Saint-Domingue et Carthagène, érige des forts en Floride, et recueille, en Virginie, les derniers survivants de la colonie fondée par Walter Raleigh; en 1587, il force l'entrée de la baie de Cadix. Au retour de cette expédition, Drake fut fait vice-amiral, prit une grande part à la défaite de l'*Invincible Armada* et recommença, en 1589, son rôle d'écumeur des mers. Envoyé par la ville de Plymouth au Parlement, il y siégea en 1592 et 1593; mais il voulut recommencer ses incursions dans les Indes occidentales: il échoua dans ses coups de main sur Tériffite et sur Porto-Rico, réussit, au contraire, dans ses attaques contre Rio-de-la-Hacha et Nombre-de-Dios. Il mourut peu de temps après (1595), avant d'avoir regagné l'Angleterre.

— Bibliogr.: Johnson, *Life of sir F. Drake* (Londres, 1767); Barrow, *Life, voyages and exploits of admiral sir F. Drake* (Londres, 1843).

DRAKE (Jacques), médecin et publiciste anglais, du parti tory, né à Cambridge en 1667, mort en 1707. Outre des articles de journaux qui lui firent des ennemis acharnés, il publia, à Londres: *Histoire du dernier parlement* (1702); *Mémoires de l'Église anglicane* (1704), sorte de pamphlet; *Historia anglo-scotica* (1709); etc.

DRAKE (Samuel Gardner), écrivain américain, né à Pittsfield (New-Hampshire) en 1798, mort à Boston en 1876. Ses principaux ouvrages sont: *Dictionnaire géographique des Indiens de l'Amérique du Nord* (1833), souvent réédité; *la Vieille Chronique indienne* (1836); *le Martyrologe indien*; etc.

DRAKE (Frédéric), sculpteur allemand, né à Pyrmont en 1805, mort à Berlin en 1882. Il se proposait d'aller exercer son métier de mécanicien à Saint-Petersbourg, lorsqu'une tête de Christ qui l'avait sculptée attira l'attention d'un marchand d'antiquités, qui lui en offrit un prix élevé. Il s'appliqua dès lors exclusivement à la sculpture, et, recommandé à Rauch, il se rendit à Berlin. Drake produisit bientôt des œuvres originales, dont la première, une *Vierge à l'enfant*, fut achetée par l'impératrice de Russie. Le *Guerrier mourant auquel un génie présente la couronne d'honneur* et une *Vendangeuse* en marbre. Il donna ensuite les portraits de son maître Rauch, de Schinkel et des deux Humboldt. En 1836, il exécuta la statue colossale de *Justus Mæser*, qui fut coulée en bronze et qui décora aujourd'hui la place de la cathédrale à Osnabrück. Vinrent ensuite les huit provinces de la Prusse, colossales figures assises de la salle Blanche du château de Berlin (1844). Drake exécuta ensuite deux statues colossales en marbre du roi *Friedrich-Guillaume III*, dont l'une est placée à Stettin, et l'autre dans le jardin zoologique de Berlin. Le piédestal de cette dernière est orné d'un bas-relief qui représente différents épisodes du bonheur de l'humanité à tous les âges. C'est là, croyons-nous, l'œuvre la plus remarquable de Drake. En 1855, cet artiste obtint une mention à l'Exposition universelle de Paris. A l'Exposition universelle de 1867, il envoya la statue équestre du roi *Guillaume*, qui lui valut une médaille d'honneur et la croix de la Légion d'honneur. Après la guerre de 1870-1871, Drake a exécuté les bustes de *Bismarck*, de *de Moltke*, de *Ranke*, de *Rammer* et la statue de la *Victoire*, haute de 9 mètres, surmontant la colonne commémorative élevée à Berlin en 1873; le mou-



Drake.

ment de Humboldt à Philadelphie, et beaucoup d'autres œuvres. Il était membre de l'Académie de Berlin et vice-chancelier de l'ordre « pour le mérite », destiné à récompenser les savants et les artistes, membre associé de l'Académie des beaux-arts de France, etc.

DRAKE, Tyrwhitt, voyageur anglais, né en 1844, mort à Jérusalem en 1874. Obligé par sa santé de résider dans les pays chauds, il visita la presqu'île sinaitique avec Palmer (1859), la Syrie septentrionale avec Richard Burton (1871), la Palestine (1872), comme membre d'une commission scientifique anglaise.

DRAKÉE (de Drake, navig. angl.) n. f. Genre d'orchidées, de la tribu des ophrydiées, qui habite l'Australie. Les drakées sont des plantes herbacées, à hampe florale de 0,35 environ, ayant une seule fleur qui ressemble à un insecte suspendu en l'air.

DRAKENBERG, chaîne de montagnes de l'Afrique australe, s'étendant, dans la direction générale du S.-O. au N.-E., depuis les monts Neuwefeld, dans la colonie anglaise du Cap, jusqu'au Transvaal, sur un développement de plus de 600 kilomètres. Les géographes lui donnent, d'ailleurs, des limites variables et différents noms (Drakensberg, Kahlamba, Quathlamba). Cette chaîne est à peu près parallèle au littoral de l'océan Indien, dont elle est séparée, suivant les endroits, par une distance de 150 à 300 kilomètres. Certains de ses sommets dépassent une altitude de 3.000 mètres. Elle sépare le Natal et les territoires britanniques au delà de la Kei, de l'Etat libre d'Orange et du Bassoutoland.

DRAKENBORCH (Arnold), latiniste hollandais, né et mort à Utrecht (1684-1748). Il y étudia sous Grævius et Burmann; celui-ci l'emmena avec lui en France, et, à leur retour, comme il venait l'être appelé à Leyde, il fit donner sa chaire à Utrecht à Drakenborch. On a de cet érudit une *Dissertation sur les préfets de Rome* (1704); un certain nombre de discours académiques, une histoire d'Utrecht, des généalogies de familles hollandaises et divers travaux historiques. On vante surtout son édition de *Silius Italicus* (1717) et celle de *Tite-Live* (Leyde et Amsterdam, 1738-1746).

DRAKENSTEINIE n. f. Bot. Syn. de ECASOTPHYLLIE.

DRAKKAR, **DRAKE** ou **DREKI** n. m. Nom des bateaux dans lesquels les pirates normands remontaient les fleuves. (Ils prenaient leur nom du dragon qui ornait leur proue.) — Encycl. Jusqu'en 1881, on n'avait pas de données précises sur ce qu'étaient les navires des Vikings, les pirates scandinaves; mais, à cette époque, on trouva sous un tumulus, à Gokstad, près de Sandefjord, un drakkar parfaitement conservé, ayant servi, suivant l'usage, à la sépulture d'un grand chef.

Ce bateau remonte à une période comprise entre l'an 700 et l'an 1000 après J.-C. Il est construit en chêne et à clins avec un soin et une perfection remarquables, calfaté en poil de vache gondronné. C'est une sorte de balancier d'une forme très stable et dont les dimensions principales sont : longueur 24 mètres, largeur au maître 5^m,20, creux sur quille 1^m,80. Il armait 16 avirons de chaque bord à pelle large et courte comme celle des pagayes. L'équipage ne pouvait pas être inférieur à 40 hommes; il était plus vraisemblablement d'un mois 50. Le déplacement était de 23 tonnes.

Ce drakkar peut être considéré comme un des plus petits de son époque; Thorolf Kveldulfsson du Sandnes, fit, en 1874, construire un navire de 25 divisions, c'est-à-dire 50 avirons.

DRAM n. m. Métrol. Avant 1825, Deux cent cinquante parties de la livre avoirdupois anglaise.

DRAMA (autref. *Drabescos*), ville de la Turquie d'Europe (Eolie, prov. de Salonique); 4.145 hab. Arrière-ban de 60.000 hab. Manufactures de toiles de coton; tabac; ardoises. Commerce très actif avec la Russie. Aux environs, ruines de Pélus, ou Persée fut défait par Paul-Émile.

Saint Paul fut emprisonné à Drama, et cette ville vit s'élever dans ses murs le premier temple chrétien construit en Europe. Ch.-l. d'un district peuplé de 113.000 hab.

DRAMATIQUE (*tik*) adj. Littér. Qui a rapport, qui appartient au drame; qui est du genre du drame : Art DRAMATIQUE. La vérité DRAMATIQUE exige de chaque personnage un langage conforme à sa condition. (L. Veullot.) Qui s'occupe à un titre quelconque des représentations théâtrales : Auteur, Censeur. Artiste DRAMATIQUE.

— Par ext. Qui a la forme passionnée, mouvementée, qui convient au drame : L'oraison funèbre de Marc-Aurèle par Thomas est placée dans un cadre fort DRAMATIQUE. Dont les récits sont vifs, rapides, mouvementés, attachants : Tite-Live et Salluste sont souvent DRAMATIQUES.

— Fig. Qui émeut, qui intéresse vivement le spectateur : Situation, Dévouement DRAMATIQUE.

— n. m. Ecrivain qui compose des pièces de théâtre : Le fabuliste fait de ses animaux ce qu'un DRAMATIQUE fait de ses acteurs. (Laharpe.) (Vieux.)

— n. m. Genre dramatique, forme dramatique : Réussir dans le DRAMATIQUE. Ce qui excite particulièrement l'émotion dans une pièce de théâtre, dans un poème, dans un récit : Scène dans laquelle il y a bien du DRAMATIQUE.

— Encycl. Littér. Genre dramatique. Ce genre embrasse toutes les œuvres littéraires dont le but est de représenter sur la scène une action, ce que les Grecs appelaient *drama*, du verbe *draô*, j'agis. Il se partage en trois grandes divisions : les œuvres tragiques, les œuvres comiques, les œuvres qui unissent, dans des proportions plus ou moins grandes, les éléments tragiques et comiques. La première division comprend deux genres : la tragédie proprement dite et la tragédie lyrique ou opéra, qui tire ses effets de

DRAMATISEUR n. m. Celui qui dramatise, qui est habile à dramatiser.

DRAMATISME (*tissm'*) n. m. Art du drame. (Peu usité.)

DRAMATISTE (*tissl'* — rad. *drame*) n. Personne qui compose des ouvrages de théâtre. (Peu usité.)

DRAMATURGE (gr. *dramatourgos*; de *drama*, atos, action dramatique, et *ergon*, ouvrage) n. Auteur de drames : *Shakspeare fut un DRAMATURGE de génie.*

— REM. Le mot *draturge*, d'après le Dictionnaire de l'Académie, ne s'emploierait guère que par dénigrement. Ce n'est plus exact. A l'exemple des Allemands et des Anglais, les Français n'attachent plus à l'expression aucune idée fâcheuse. On a conservé l'expression *auteur dramatique* pour qualifier l'écrivain qui compose des œuvres théâtrales en général; le mot « *draturge* » désigne les écrivains qui composent spécialement des drames.

DRAMATURGIE (*ji* — rad. *draturge*) n. f. Art dramatique; traité sur la composition des pièces de théâtre. Catalogue raisonné de pièces dramatiques : La DRAMATURGIE italienne de Léon Alacri. Manie de composer des pièces de théâtre. Recherche, en peinture, de l'effet dramatique.

— Fig. Caractère, nature dramatique : L'épouvantement de l'autre vie, la DRAMATURGIE de la mort. (Proudh.)

— Encycl. Le mot *draturgie* vient d'Allemagne, où il est défini « la science des règles qui doivent présider à la composition d'une pièce de théâtre et à sa mise en scène ». Il paraît avoir pris naissance dans le titre du journal que Lessing, sous l'influence des doctrines de Diderot, publia à Hambourg en 1768, et qu'il intitula *Draturgie*. (N. art. suiv.) Louis Tieck a aussi publié des *Feuilles dramaturgiques* (Breslau, 1826), où il réunit ses travaux de critique théâtrale, dont le développement, dans des soirées littéraires, avait attiré l'attention de toute l'Europe savante.

Draturgie de Hambourg (LA), recueil d'articles de critique théâtrale, que Lessing écrivit en 1768, lorsque la ville de Hambourg l'eut chargé de présider au choix des acteurs et des pièces de son nouveau théâtre. — Lessing chercha à persuader aux auteurs, aux acteurs, au public tout entier, que tout est à refaire, il faut, avant tout, soustraire l'Allemagne à l'influence française. Dans l'excès de sa démonstration, il prétend montrer que les Français n'ont pas de théâtre au tout, et que leur prétention d'être conformes aux règles d'Aristote n'est aucunement justifiée. Pour cela, Lessing prend surtout à partie Corneille, auquel il reproche la fierté de ses héros, le mépris ou l'insouciance des règles d'Aristote; le « correct Racine », et même Molière, auquel il préfère Destouches. Mais celui qu'il poursuit avec le plus d'acharnement, c'est Voltaire. C'est qu'il lui en veut cruellement de donner l'Allemagne par ses œuvres. Il démontre successivement toute l'œuvre dramatique de Voltaire. Le seul écrivain français qui trouve grâce aux yeux de Lessing est Diderot. Il lui rend justice et avoue tout ce qu'il doit à ses *Entretiens*. A côté de l'œuvre de polémique, Lessing entreprend un véritable traité de l'art dramatique. Comme Diderot en France, il enseigne à l'Allemagne que la tragédie pure et la comédie pure sont des fictions; qu'entre la pitié-terreur et le ridicule, il y a place pour un théâtre qu'il juge plus conforme à la réalité, plus vrai, plus vivant. L'appel de Lessing fut entendu : l'Allemagne secoua les chaînes françaises et produisit Schiller, Goethe et leurs successeurs. Par ricochet, la littérature française y puisa quelques bonnes leçons.

DRAMATURGIQUE (*jik*) adj. Qui appartient à la draturgie; qui concerne la draturgie. (Peu usité.)

DRAMATURGISTE (*jisl'*) n. Partisan, amateur du genre dramatique. (Peu usité.)

DRAMBORG ou **DRAMBURG**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), sur la Drage, affluent de la Netze; 5.750 hab. Fabriques de draps et d'étoffes de laine; centre agricole. Ch.-l. d'un district peuplé de 36.000 hab.

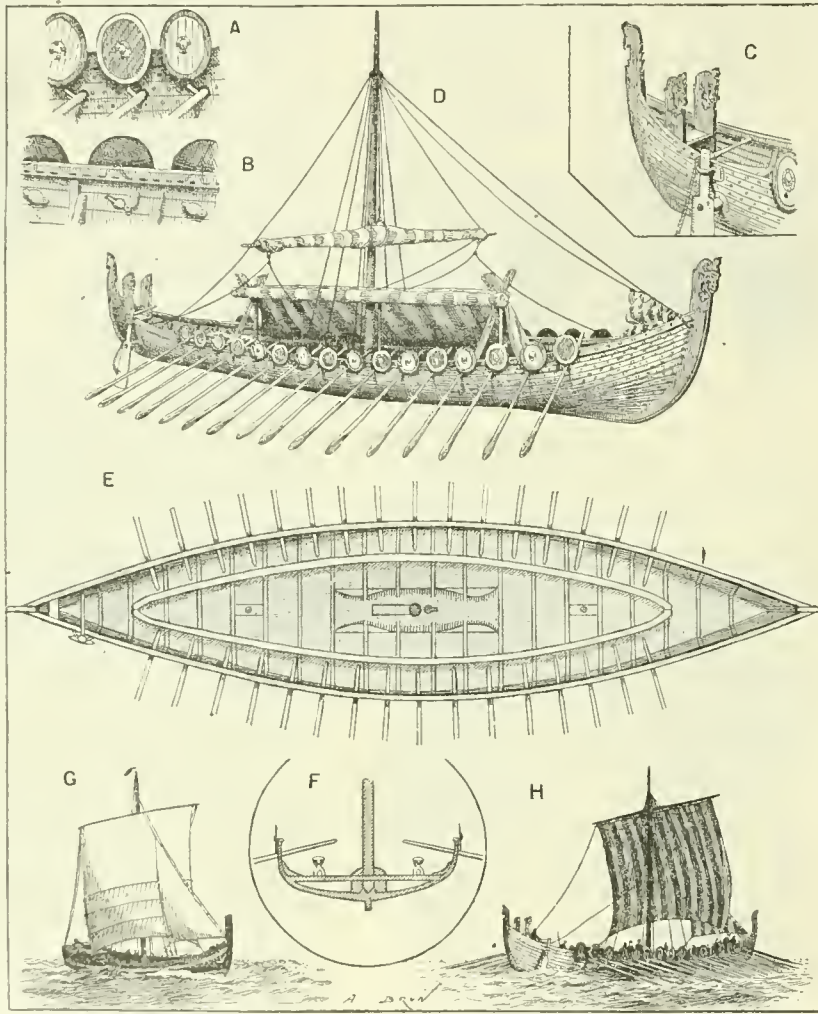
DRAME (du gr. *drama*, fable, narration, représentation d'une chose, proprement « action » — de *drân*, faire) n. m. Pièce de théâtre représentant une action, soit comique, soit tragique. Se dit particulièrement d'une pièce de théâtre où le comique est mêlé au tragique : Le DRAME sérieux et touchant tient le milieu entre la tragédie héroïque et la comédie plaisante. || *Drame lyrique*, Opéra, pièce en musique, ou pièce dramatique mêlée de chant.

— Par ext. Récit vivant plein d'entrain et de mouvement, dans lequel on voit, pour ainsi dire, les personnages agir et se mouvoir comme sur la scène. Evénement terrible, scènes dramatiques, catastrophe : La Révolution française fut un grand DRAME politique.

— Encycl. Littér. *Drame* proprement dit. Le *drame*, d'après son sens étymologique (*δραμα*, action), devrait être la mise en scène d'une action. Il comprendrait, en conséquence, la *tragédie* et la *comédie*. En réalité, et, tel que nous le concevons, il s'en distingue par le mélange qu'il fait des éléments de l'une et de l'autre. L'antiquité classique n'a connu que le *drame satyrique*, œuvre en certaines de ses parties pathétique, bouffonne dans les autres, comique par son dénouement, genre mixte dont on a attribué l'invention à Pratinas de Phliunte. Les personnages en étaient conventionnels : Silène, Paa, satyres, bacchantes, s'opposant aux demi-dieux et aux héros et excitant la gaieté du public par le contraste. Nous avons conservé seulement le *Cyclope*, d'Euripide. A Rome, certains fragments des *Comédies* de Plaute et de Terence peuvent, en quelque mesure, être appelés *dramatiques*.

Au moyen âge, le *drame liturgique* tira ses origines des cérémonies du christianisme.

Il nous faut venir au xvii^e siècle pour rencontrer un art qui, en France, confine au drame. La comédie héroïque et la tragédie-comédie, en essayant de provoquer à la fois le rire et les larmes, en unissant les éléments tragiques et comiques, en excitant simultanément les émotions agréables et douloureuses que présente la vie elle-même, portent sur la scène un des caractères essentiels du drame, mais n'en constituent point, pour ainsi parler, l'essence propre. Pour y arriver pleinement, il eût fallu que Pierre Corneille marchât dans la route ouverte par Nicomède, Don Sanche, et Molière dans la voie tracée par



Drakkar : A, disposition des trous de nage; B, disposition des tapons formant les trous de nage; C, arrière du drakkar montrant le gouvernail et le siège relevé; D, drakkar de 32 avirons (un des côtés de la tente est relevé); E, plan d'un drakkar de 32 avirons; F, coupe au maître du drakkar; G, cabotier norvégien moderne; H, drakkar sous voiles.

la parole et de la musique réunies. Dans la seconde division, après la comédie se placent les atellanes et les mimes chez les Latins, les sotties au moyen âge, le vaudeville et l'opéra-comique chez les modernes, les farces, les parodies, etc. A la troisième division appartiennent, dans l'antiquité : l'illaro-tragédie et le drame satyrique; chez les modernes, la tragi-comédie, le drame proprement dit et le mélodrame. Il y eut, au moyen âge, des pièces qu'on ne pourrait faire rentrer complètement dans aucune de ces divisions : ce sont les *Mystères* et les *Moralités*. D'autres représentations scéniques, qui expriment une action par les gestes ou la danse, sans le secours de la parole, doivent aussi être placées à part : elles portent le nom de *pantomimes* et de *balets*.

— ANTON. Antidramatique, froid. — Comique. — Didactique, épique, lyrique (en parlant d'un poème).

DRAMATIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière dramatique.

DRAMATISER v. a. Rendre dramatique, donner la forme, l'intérêt dramatique à : *Trojan qui DRAMATISE les débats*. Eugène Delacroix excelle à DRAMATISER les sites et les perspectives. (P. de St-Vict.)

draps. Se coucher, se mettre au lit. // Ironiq. Etre dans de beaux draps, Etre, se mettre dans une position très facile.

— Loc. prov. : La lisière est pire que le drap. Se dit pour exprimer que les habitants des frontières d'une province à laquelle on attribue certains défauts sont encore pires que ceux de l'intérieur du pays. // Il veut avoir le drap et l'argent. Se dit d'un homme qui ne paye pas une chose qu'il a achetée ou qui retient une chose qu'il a vendue (locution tirée d'un épisode de l'Avocat Patelin). // Le plus riche n'emporte qu'un drap en mourant, Il faut quitter tous ses biens en mourant. // Au bout de l'aune faut le drap, Il y a une fin à tout.

— Encycl. Manuf. La fabrication du drap (v. tissage) exige un certain nombre d'opérations successives, dont les deux principales sont la filature de la laine et son tissage. Les autres opérations subséquentes du tissage sont : l'épincelage, qui a pour objet de faire disparaître du drap brut les nœuds qu'a faits le tisserand en rassemblant les fils brisés de la chaîne ou de la trame. Cette opération s'exécute à la main, au moyen de l'épince, sorte de pince à pointes fines. Vient ensuite le dégraissage du drap, qui lui-même se subdivise en trois manipulations secondaires ; le dégrègeage, débarrassant le tissu des matières introduites pour obtenir le dégraissage ; l'époutage, second épincelage ; le foulage, qui donne au drap du corps et de la résistance ; le rentrayage, qui a pour objet de réparer à la main les défauts ou les avaries du drap ; le ramage, à l'aide duquel on sèche les draps tout en exerçant sur eux une tension en tous sens ; le garnissage, qui a pour but de ramener à la surface du tissu, et couchés uniformément dans le même sens, les duvets de laine ; le tondage, opération qui alterne avec les garnissages successifs, afin de donner aux filaments duveteux une longueur égale ; le brossage, qui s'exécute mécaniquement, et qui régularise l'opération du tondage.

Il faut encore faire subir au drap le pressage à chaud, afin d'aplatir et de couler le duvet, tout en lui donnant un aspect lisse et brillant. Immédiatement après le pressage, on procède au décatissage qui ramollit le drap et lui fait perdre une partie de son brillant, inconvenient auquel on remédie par le pressage à froid. Enfin, le plus souvent, on soumet le drap ainsi pressé à l'opération de l'égrattonnage ou de l'épailage afin de faire disparaître de l'étoffe les grasteaux ou pailles qui sont restés dans sa texture. Il ne reste plus, dès lors, qu'à plier et empiler le drap, qui est devenu marchand.

— Drap de plumes. On nomme ainsi une sorte de drap fabriqué au moyen de barbes de plumes filées et tissées. Ces draps sont teints ou conservent la couleur naturelle des plumes, qui produit alors une sorte de chiné ; ils ont l'aspect extérieur du feutre.

— Drap de liège. On fabrique, en Angleterre, un drap spécial dont la trame est constituée par de minces fils de liège, découpés dans cette écorce à l'aide de machines spéciales ; la chaîne est un fil de laine ou de toute autre matière textile. Ce drap a la propriété de rendre insubmersibles les personnes qui en sont vêtues.

— Drap de tourbe. On fabrique encore du drap avec de la tourbe. Ce combustible contient, en effet, des fibres végétales absolument rouies, et débarrassées de toute matière incrustante par une fermentation spéciale pendant leur long contact sous l'eau.

— Archéol. On donnait, anciennement, le nom de drap à toutes sortes de tissus, quelles que fussent leur nature et leur composition, à l'exception des toiles, mousselines et autres étoffes de texture légère. Ceux qui étaient tout soie, et ordinairement polychromes, rentraient dans la catégorie des holosericea byzantins qui, comme les draps brochés d'or et d'argent, sont d'origine indienne et furent copiés en Italie, notamment à Lucques. Les velours rentraient alors dans la catégorie des draps. Le drap d'or, à partir du xiv^e siècle, est couramment désigné sous le nom de drap impérial ; on disait aussi drap d'or de Damas, etc. ; ils se confondaient avec les brocarts.

Quant aux draps de laine, leur origine flamande et friisonne est très ancienne. Les principaux centres de production des draps de laine, au moyen âge, étaient : Saint-Lô, Louviers, Ronen, l'Angleterre et les Flandres ; Bruxelles et Malines, Beauvais, Londres, Lille. L'industrie du drap ne se développa que lentement en France.

— Milit. On se sert, pour la confection des effets militaires, de trois sortes de draps, dits : de soldat, de sous-officier et de sous-officier rengagé, qui diffèrent par la finesse de leur trame, finesse exprimée officiellement par le nombre d'aînes contenus dans la largeur réglementaire de 119 centimètres, mesurée entre lisières. Le drap est d'autant plus fin que le nombre des aînes est plus considérable. Les draps employés sont de 19, 21, 23 et 27 aînes ; car, outre les trois catégories ci-dessus indiquées, il faut encore distinguer les draps dits d'uniforme, qui servent à confectionner le corps même des effets, et ceux dits de distinction, employés pour les passepoils, numéros et attributs divers. Ces derniers sont toujours plus fins que les premiers. Tous les draps, tant d'uniforme que de distinction, des soldats et des sous-officiers, sont des draps lisses, tandis que ceux d'uniforme des sous-officiers rengagés sont des draps croisés.

DRAP D'OR. CAMP DE V. CAMP DU DRAP D'OR.

DRAPÉ (en provenç. drapado), n. f. Sorte de serge un peu lâche et tirée à poil, dont on faisait autrefois des doublures. // On l'appelait aussi SOMMIÈRE.

DRAPAGE 'paj' n. m. Action de draper. // Apprêt destiné à former un duvet à la surface des plantes artificielles.

DRAPANT 'pan' n. m. Celui qui fabrique les draps de laine. // Plancher sur laquelle le papetier met les feuilles de papier, à mesure qu'il les lève de dessus les feutres. // Drapant de la chauderie, Plancher placée au bord de la chaudière, et sur laquelle on glisse la forme remplie de pâte.

— Adjectif. Drapier drapant, Fabricant de draps, par opposition à Marchand drapier, celui qui vend des draps.

DRAPARNALDIE 'di, n. f. Genre d'algues vertes filamenteuses, qui habitent les eaux douces.

DRAPARNALDIÉES n. f. pl. Famille d'algues chlorospéroïdes qui renferme des algues d'eau douce, d'un vert foncé. Leur structure est délicate. — Une DRAPARNALDIÉE.

DRAPARNALDINE n. f. Bot. Syn. de BATRACOSPERME.

DRAPARNAUD (Jacques-Philippe-Raymond), naturaliste français, né à Montpellier en 1772, mort en 1805. Il devint professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de médecine de sa ville natale, et fut conservateur du musée. Ses principaux écrits sont : Discours sur la vie et les fonctions vitales (1801) ; Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France (1805).

DRAPÉ (pa - rad. drap) n. m. A signifié Haillon, vieux morceau d'étoffe grossière. // Etendard, bannière, pièce d'étoffe qu'on attache à une sorte de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et flatter pour servir à donner un signal, à indiquer un point de ralliement, à distinguer la nation qui l'arbore : On distingue dans un DRAPEAU trois parties : la huppe, la cravate et l'étamine. Le DRAPEAU est l'emblème de la patrie. // Enseigne des anciennes compagnies ; emploi de celui qui la portait. // Décoratif représentant de petits drapeaux découpés en drap de couleur, particulièrement bleu, jaune ou noir, que l'on donne aux sergents d'infanterie de la milice anglaise, qui la portent cousue sur les manches. // Enseigne d'infanterie (par opposition à étendard, enseigne de cavalerie).

— Signe métaphorique de ralliement ; parti politique ou autre : Toujours le DRAPEAU de la liberté a servi à abriter le despotisme. (Proudh.) // Personne qui symbolise un parti : Etre le DRAPEAU d'un parti.

— Drapeau blanc fleurdelisé, Drapeau de la monarchie française. // Drapeau tricolore (bleu, blanc, rouge), Drapeau de la nation française. // Drapeau rouge, Emblème révolutionnaire. // Drapeau blanc, Drapeau qui, en temps de guerre, indique qu'on veut parlementer ou capituler. // Drapeau noir, Drapeau qu'on plaçait sur les hôpitaux d'une ville assiégée pour prévenir l'ennemi de ne pas diriger son tir de ce côté.

— Ch. de f. Drapeau-signal, Drapeau blanc, vert ou rouge, avec lequel, pendant le jour, les gardes-voies, les aiguilleurs, les cantonniers, les gardiens des passages à niveau font des signaux auxquels le mécanicien est tenu d'obéir.

— Chir. Bandage qui sert à maintenir certains appareils sur le nez.

— Cout. Linge servant à emmailloter un enfant : Faire sécher les DRAPEAUX d'un enfant.

— Cout. anc. Drapeaux de beffroi, Drapeaux employés par les veilleurs de tours et de beffrois, pour indiquer aux habitants d'une ville les mouvements, l'importance et l'espèce des troupes qu'ils aperçoivent dans la campagne. // Drapeau d'ordonnance, Sorte de drapeau régimentaire, qui avait quelque analogie avec les drapeaux de couleur qui ont été, sous le régime de la Restauration, les drapeaux de l'infanterie française de ligne. // Drapeau colonelle ou de la colonelle, Sorte de drapeau régimentaire, ainsi appelé par opposition aux drapeaux d'ordonnance. // Drapeaux au camp, Drapeaux d'infanterie de ligne fichés en terre en avant du centre du bataillon, et qui tracent le front de bannière entre les files de tentes et les filescaux.

— Méd. Maladie de l'œil, appelée aussi pterygion.

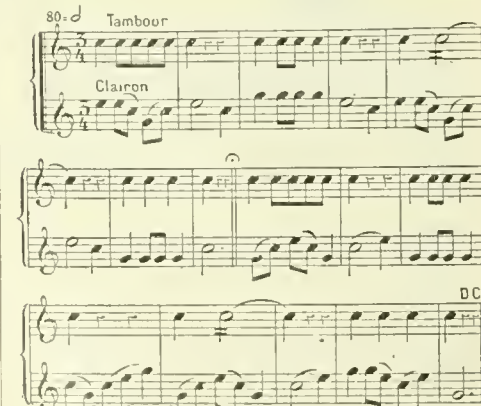
— Pop. Planter un drapeau, Consommer à crédit et ne pas payer (comme si l'on avait réellement planté un drapeau sur la maison pour ne plus passer auprès).

— Techn. Lingo dont on se sert pour essuyer les parties de la couverture d'un livre sur lesquelles on a mis de l'or. // Petit morceau de drap que l'ouvrier batteur d'or tient entre ses doigts, pour y faire passer le battu. // Débris de toile, dont on se sert pour fabriquer du papier.

— Typogr. Signe indicatif servant à rappeler qu'on aura une intercalation à faire à un endroit donné : Prière au compositeur de mettre ici un DRAPEAU. (Vx.)

— Loc. div. : Sous les drapeaux, En activité de service, au régiment, au corps. // Drapeau d'un régiment, Drapeau et enseignes des diverses compagnies d'un régiment. // Garde du drapeau, Escorte d'honneur chargée de garder le drapeau. // L'honneur du drapeau, L'honneur de l'armée. // Se ranger, Passer, Servir, Combattre sous les drapeaux de quelqu'un, Servir dans ses troupes ou embrasser son parti. // Désertir son drapeau, Le drapeau de quelqu'un, Abandonner son propre parti, le parti de quelqu'un. // Mettre son drapeau dans sa poche, Dissimuler ses opinions. // Planter, Lever son drapeau, Se mettre en avant, faire sa profession de foi hautement.

— Au drapeau, Batterie ou sonnerie exécutée pour rendre les honneurs au drapeau quand un régiment le



Au drapeau (batterie et sonnerie).

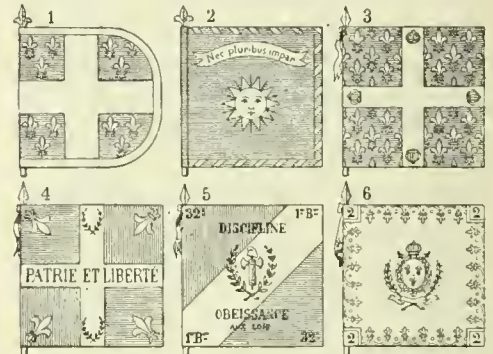
reçoit, quand on va le chercher pour une prise d'armes, quand il arrive devant le front des troupes, quand on le reconduit au domicile du chef de corps, quand, dans une bataille, on veut rallier les hommes autour du drapeau en péril, etc.

— Encycl. Tous les peuples anciens firent usage d'enseignes comme signes de ralliement ; beaucoup, les Ro-

mais entre autres, y attachaient une idée religieuse. Le terme de drapeau n'apparaît guère en France avant le xiv^e siècle ; encore doit-on ajouter que, jusqu'au xviii^e les drapeaux de l'infanterie étaient officiellement dénommés enseignes et ceux de la cavalerie, étendards.

Les bandes qui furent, d'après leur importance, comme les embryons des compagnies et des régiments, marchaient suivant leur origine, sous des bannières diverses, qui ne furent l'objet d'une réglementation que vers le xv^e siècle. Dans ces temps éloignés, toutes les enseignes ne jouissaient d'un certain prestige qu'aux yeux seuls des troupes qui les portaient. Pour en trouver une à qui ait eu une signification plus large et quasi nationale, il faut remonter à la bannière du roi de France, qu'elle fut constituée soit par la chape de saint Martin, véritable relique destinée à protéger le monarque, soit par l'oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle s'attachait également la croyance d'un pouvoir surnaturel. Postérieurement, le roi de France porta sur ses enseignes la croix rouge, qui était peut-être celle de Pierre l'Ermite et des croisés, tandis que l'Angleterre arborait la croix blanche. Mais ces signes furent intervertis à l'époque de la guerre de Cent ans : les Bourguignons, alliés des Anglais, prirent la croix rouge de Saint-André ; les Armagnacs, représentant le parti national français, la croix blanche. Cette dernière fut adoptée par Charles VII, qui traversa d'une croix blanche l'ancienne bannière des ducs de France, d'azur au semis de fleurs de lis d'or. Ce grand étendard royal fut celui des francs-archers de Charles VII et il se retrouva chez les gardes françaises de Louis XV, le premier régiment de France. Cette croix blanche devint, au xviii^e siècle, comme la marque française, quelle que fût du reste la couleur du champ du drapeau, qui variait avec les provinces qui fournissaient le contingent ou donnaient le nom au régiment. Le champ du drapeau de Picardie était rouge ; celui de Champagne, vert ; ceux de Piémont et de Navarre, feuille-morte ; etc.

Une autre circonstance influa sur la genèse du drapeau français. Au xv^e siècle, le drapeau blanc était l'insigne du colonel, c'est-à-dire d'un chef nommé par le roi et



Drapeaux : 1. Royal (Charles VII) ; 2. Royal (Louis XIV) ; 3. De gardes françaises ; 4. De 1785 ; 5. De la 32^e demi-brigade ; 6. De la Restauration.

participant de son autorité. Plus tard, le colonel général de l'infanterie eut, dans chaque bande ou régiment, une compagnie dénommée la colonnelle, composée de soldats d'élite, qui portait l'enseigne blanche. Chaque régiment avait donc au moins deux drapeaux : celui du colonel, celui du régiment. Comme le premier, de couleur blanche, désignait des soldats d'élite et souvent avait été donné pour quelque action d'éclat, il jouissait d'une grande faveur et il se généralisa. En 1638, tous les régiments possédaient le drapeau blanc, et, comme le roi était devenu colonel général de toutes les troupes, le drapeau blanc était devenu le drapeau de l'état-major général, le drapeau du roi. Chargé de l'écusson de France, il était l'enseigne de la maison du roi et des troupes spéciales qui en faisaient partie. L'existence simultanée du drapeau blanc et du drapeau à la croix blanche, sans compter les différents guidons des compagnies, tous plus ou moins chargés d'ornements et cravatés suivant la fantaisie des chefs, indiquaient dans l'armée une série de corporations que le drapeau blanc du roi reliait dans une idée commune.

Tel était encore l'état des choses au moment où éclata la Révolution de 1789. La garde civique, en prenant le nom de garde nationale, adopta la cocarde tricolore, dont elle mit aussi les couleurs dans son drapeau (rouge et bleu, couleurs de la ville de Paris, et blanc, couleur de la monarchie). C'est cette cocarde même que Lafayette fit accepter à la garde nationale, en prononçant le mot resté célèbre : « Prenez-la ; voilà une cocarde qui fera le tour du monde. »

Le drapeau des armées de la République se composait d'un fond blanc sur lequel le bleu et le rouge étaient disposés de façon différente, suivant les demi-brigades. Mais tous portèrent pour emblème le faisceau surmonté d'un bonnet tricolore. Les drapeaux distribués par Napoléon I^{er} à l'armée, en 1804, étaient à losange central blanc, entourés de quatre triangles alternativement bleus et rouges. Les drapeaux donnés à l'armée, après la campagne de 1812, furent, probablement tous, à trois bandes verticales, dans la disposition qu'elles ont encore aujourd'hui. Mais, pendant le premier Empire même, certains corps eurent des drapeaux ou étendards de couleurs différentes, tel l'étendard des chasseurs de la garde qui était tout en soie verte, avec broderies or et argent.

Le gouvernement de la Restauration rétablit le drapeau blanc portant les armes de France. Mais avec la variété chère à l'ancien régime, le premier bataillon porta seul ce drapeau royal ; le deuxième bataillon avait un drapeau blanc et écarlate ; le troisième un drapeau blanc et vert. En 1830, le roi Louis-Philippe rétablit pour toute l'armée les trois couleurs, qui furent surmontées du coq gaulois ; les drapeaux portaient les mots : Honneur et Patrie.

En 1848, le drapeau tricolore fut maintenu ; il porta pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité, Unité, encadrant les lettres R F et le nom du régime.

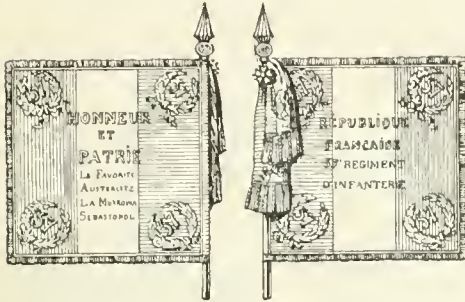
Le second Empire rétablit le drapeau du premier.

Le drapeau comporte, outre la hampe et l'étamine ou étoffe flottante, une cravate, sorte de nœud formé par deux bandes de soie et attaché à l'extrémité supérieure de la hampe.

Les drapeaux actuels de l'armée française ne remontent qu'à l'année 1880, époque où ils ont été solennellement distribués à tous les ré-



Bout de hampe : 1. Fleur de lis, sous la Monarchie; 2. Aigle, sous l'Empire; 3. Coq, sous Louis-Philippe; 4. Pique, sous la République.



Drapeau actuel d'un régiment français. (Les deux faces.)

giments, pour remplacer ceux qui leur avaient été donnés après la guerre de 1870, et qui, établis à titre provisoire, ne portaient aucune inscription. Le nouveau drapeau porte, outre le numéro du régiment et la devise : *Honneur et Patrie*, les noms des quatre principales victoires inscrites dans les annales du corps.

On rend au drapeau certains honneurs particuliers. En garnison, il est déposé chez le chef de corps dans la salle d'honneur du régiment. Lorsqu'il doit figurer dans les prises d'armes ou solennités militaires, la remise ne s'en fait qu'avec un cérémonial déterminé, un porte-drapeau qui vient le chercher, accompagné de sa garde et escorté d'un détachement en armes qui précède la musique du régiment.

La garde du drapeau se compose, dans l'infanterie, d'un sous-officier et de quatre soldats de 1^{re} classe, choisis par le colonel. Le premier rang de la garde est formé du porte-drapeau, ayant à sa droite le sous-officier et à sa gauche un des soldats. Les trois autres soldats se tiennent au second rang. Dans la cavalerie et l'artillerie, la garde comprend deux sous-officiers, qui se placent à droite et à gauche du porte-étendard, avec, dans la cavalerie, trois cavaliers de 1^{re} classe au second rang.

Le porte-drapeau et le porte-étendard sont toujours des officiers, excepté dans l'artillerie où l'étendard, non suivant pas les batteries en campagne, est porté par un aloué.

Le détachement qui accompagne le drapeau et sa garde prend le nom d'escorte.

Chaque année, lorsque est achevée l'instruction individuelle des nouvelles recrues a lieu solennellement la présentation du drapeau par le colonel, qui fait comprendre aux jeunes gens la signification de cet emblème de la patrie. C'est seulement depuis la guerre d'Italie (2^e empire) que l'on décore les drapeaux. Après la bataille de Magenta, Napoléon III prit une décision (1859) qui est toujours en vigueur, et aux termes de laquelle les drapeaux peuvent être décorés quand le régiment auquel ils appartiennent a pris lui-même un drapeau à l'ennemi. Cette distinction a été accordée jusqu'à présent aux drapeaux des 51^e, 57^e, 76^e, 99^e de ligne; des 2^e et 3^e zouaves; du 3^e tirailleurs algériens; du 1^{er} chasseur d'Afrique; en fin, à celui des bataillons de chasseurs à pied (ces derniers n'ayant tous ensemble qu'un seul drapeau, dont la garde est confiée au bataillon stationné dans le gouvernement militaire de Paris). Il n'y a de même qu'un étendard pour les vingt escadrons de train des équipages, et qu'un drapeau pour tous les bataillons d'artillerie à pied. Autrement, chaque régiment, en France, a son drapeau et n'en a qu'un seul. A l'étranger, il n'en est pas de même.

C'est le service de l'artillerie qui est chargé d'assurer la confection des drapeaux et étendards nécessaires à l'armée française, conformément au modèle réglementaire.

En dehors du drapeau national et des guidons ou fanions, qu'il ne faut pas confondre avec lui, on fait parfois usage, à la guerre, du drapeau blanc ou drapeau parlementaire,

soit pour demander à entrer en pourparlers avec l'ennemi, soit pour assurer l'inviolabilité des officiers chargés de ces pourparlers.

Il faut signaler encore le drapeau de la convention de Genève, blanc, marqué d'une croix rouge, qu'on arbore sur les hôpitaux, ambulances ou édifices servant à abri-



La garde de l'étendard (cavalerie).

ter des blessés pour les signaler à l'ennemi, qui doit alors s'abstenir de tirer sur eux. Le drapeau rouge a plus spécialement une signification révolutionnaire.

Enfin, le drapeau noir a été souvent employé pour signaler un foyer d'épidémie et en interdire l'approche. Avant la convention de Genève, on s'en servait parfois pour indiquer les maisons converties en ambulance et inviter l'ennemi à les respecter.

— *Drapeaux conquis*. Les drapeaux pris sur l'ennemi ont toujours été précieusement conservés comme des trophées militaires dans des églises ou dans certains édifices publics. En France, ils sont aujourd'hui déposés à l'église des Invalides, après l'avoir été longtemps dans la basilique de Notre-Dame.

Drapeau (le). Plusieurs journaux ont adopté ce titre. Les deux plus connus sont : le *Drapeau blanc*, organe violent du parti ultra-royaliste, fondé en 1819 par Martinville et qui eut pour rédacteurs les plus remarquables : Achille de Jouffroy, Carnouche, Charles Nodier, Ponqueville, etc. (Il vécut jusqu'à 1830); — le *Drapeau*, fondé en 1882, par Deroulède, comme organe de la « Ligue des patriotes ». Ce journal disparut lors de la dissolution de la Ligue, en 1889. Il reparut d'une façon intermittente après que la Ligue eut repris ostensiblement son existence.)

Drapeau (LA GARDE DU). Titre de plusieurs tableaux, parmi lesquels nous citerons : une toile d'Armand Dumaresq (Salon de 1865). Par une nuit sombre, quatre zones sont groupés autour d'un maigre feu; derrière eux, sur les faisceaux, est étendu le drapeau, troné de balles et noirci de poudre. — Le même sujet a été traité par



La garde du drapeau, d'après Armand Dumaresq.

Protais (*La Garde du drapeau, souvenir de l'armée de Metz* (Salon de 1876)). Au milieu de la bataille, le drapeau, entouré de sa garde, se dresse fièrement en face de l'ennemi.

DRAPELET (rad. *drappet*) v. a. Dans les fabriques de papier, Se dit de l'opération qui consiste à défilier les chiffons avant de les mettre à la pile.

DRAPELET (le) n. m. Petit drapeau. (Vieux.)

DRAPEMENT (man) n. m. Action ou manière de draper.

DRAPER (rad. *drap*) v. a. Fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap : *Draper des étoffes sorties du métier à lisse*. || Couvrir de drap ou d'une draperie, en particulier d'une draperie noire, en signe de deuil : *Draper une porte d'église*. || Arranger, disposer en draperie : *Draper une étoffe*. || Couvrir, entourer comme une draperie : *Un drapier qui drapait un lit*.

— Fig. et fam. Railler, habiller, dire du mal de : *Voilà draper les faux dévots*.

— B.-arts. Disposer, dessiner les plis des vêtements : *Draper un personnage*.

Techn. Mettre de petits morceaux de drap aux sautoires d'un piano ou d'un autre instrument du même

genre. || Élever au moyen du drapeau l'or qui reste en trop sur une reliure. (On dit aussi SERGER.)

Drapé, ée part. pass. Comm. Tissé en fils de laine cardée, foulée, pressée et tondue : *Etoffe drapée*. || *Bas drapés*. Bas de laine imitant le drap. || Épais, étoffé : *Du bon drap bien drapé*.

— Bot. Se dit des parties couvertes de poils courts et tellement serrés qu'ils forment un sorte de tissu rappelant celui du drap.

— Écon. rur. *Race drapée de Somerset*. Race bovine anglaise originaire du Somersetshire. (C'est la couleur de sa robe rouge et blanche qui lui a fait donner ce nom. Le reste du pelage qui recouvre le cou et les pattes est d'une teinte jaune clair. Cette race a 4 pas de cornes.) || On dit aussi RACE à CEINTURE DE SOMERSET.

— v. n. Porter le deuil (Vieux) : *Le roi ORAPA pour un an*. (St-Sim.)

Se draper, v. pr. Se couvrir, s'envelopper d'un vêtement ample : *SE DRAPER de son manteau*. || *Se draper en*. Jouer le rôle de : *SE DRAPER en Macbeth*. (E. Sue.) || *Se draper dans*. Faire parade, se prévaloir de : *SE DRAPER dans sa vertu, dans sa dignité*. || Absol. Poser, se pavaner, s'enorgueillir : *Ce n'est pas devant toi, à coup sûr, que je me DRAPERAI*. (Th. Gaut.) — Dire du mal l'un de l'autre : *Les femmes SE DRAPENT à qui mieux mieux*.

DRAPER (sir William), général anglais, né à Bristol en 1721, mort à Bath en 1787. Il se distingua dans les Indes orientales. En qualité de brigadier général, il commanda les troupes de débarquement qui s'emparèrent de Manille, en 1763. Il est surtout connu par la polémique qu'il soutint contre les *Lettres de Junius*. En 1779, il fut nommé lieutenant gouverneur de Minorque, et, après la capitulation de cette île, il revint en Angleterre, où il porta contre son chef John Murray des accusations qui furent reconnues sans fondement.

DRAPER (John William), médecin et chimiste, né à Liverpool en 1811, mort à New-York en 1882. Emigré de bonne heure en Amérique, où il fit ses études et devint président de la faculté de médecine de New-York, il a écrit surtout sur la chimie physiologique et notamment sur l'action physiologique de la lumière. On lui doit, entre autres ouvrages : *Physiologie, statique et dynamique humaines* (1856); *Histoire du développement intellectuel de l'Europe* (1868-1869, trad. en franç.); *Conflits de la science et de la religion* (1875).

DRAPER (John Christoph), médecin et chimiste américain, fils du précédent, né dans l'Etat de Virginie en 1835, mort à New-York en 1885. Il est connu surtout comme professeur.

DRAPER (Henry), savant américain, frère du précédent, né dans l'Etat de Virginie en 1837, mort à New-York en 1882. Il a été le premier à obtenir la photographie de lignes fixes dans le spectre des étoiles. On lui doit une étude remarquable : *Dérouvete de l'oxygène et nouvelle théorie du spectre solaire* (1877).

DRAPERIE (dr' n. f. Etoffe de drap. (Vieux.) || Manufacture de drap : *Les ouvriers d'une draperie*. || Industrie et commerce des draps : *S'enrichir dans la DRAPERIE*. || Draps, étoffes que vendent les drapiers : *Des draperies de Sedan*.

— Etoffe drapée, disposée à grands plis : *Les draperies d'un salon*. || Vêtement drapé, disposé à grands plis : *Beauté que relèvent des draperies habiles*.

— Action de couvrir de drap noir en signe de deuil. || Action de porter le deuil de la cour. || Privilège de porter le deuil de la cour : *M. le duc d'Orléans prostitua la DRAPERIE jusqu'au premier président*. (St-Sim.) [Ces divers sens sont anciens et rares.]

— Paranal. Objet qui est comme drapé, qui figure des tentures drapées : *Les draperies de pourpre du soleil couchant*.

— Art milit. *Draperie d'enseigne*, étoffe d'une enseigne, d'un drapeau, d'un étendard.

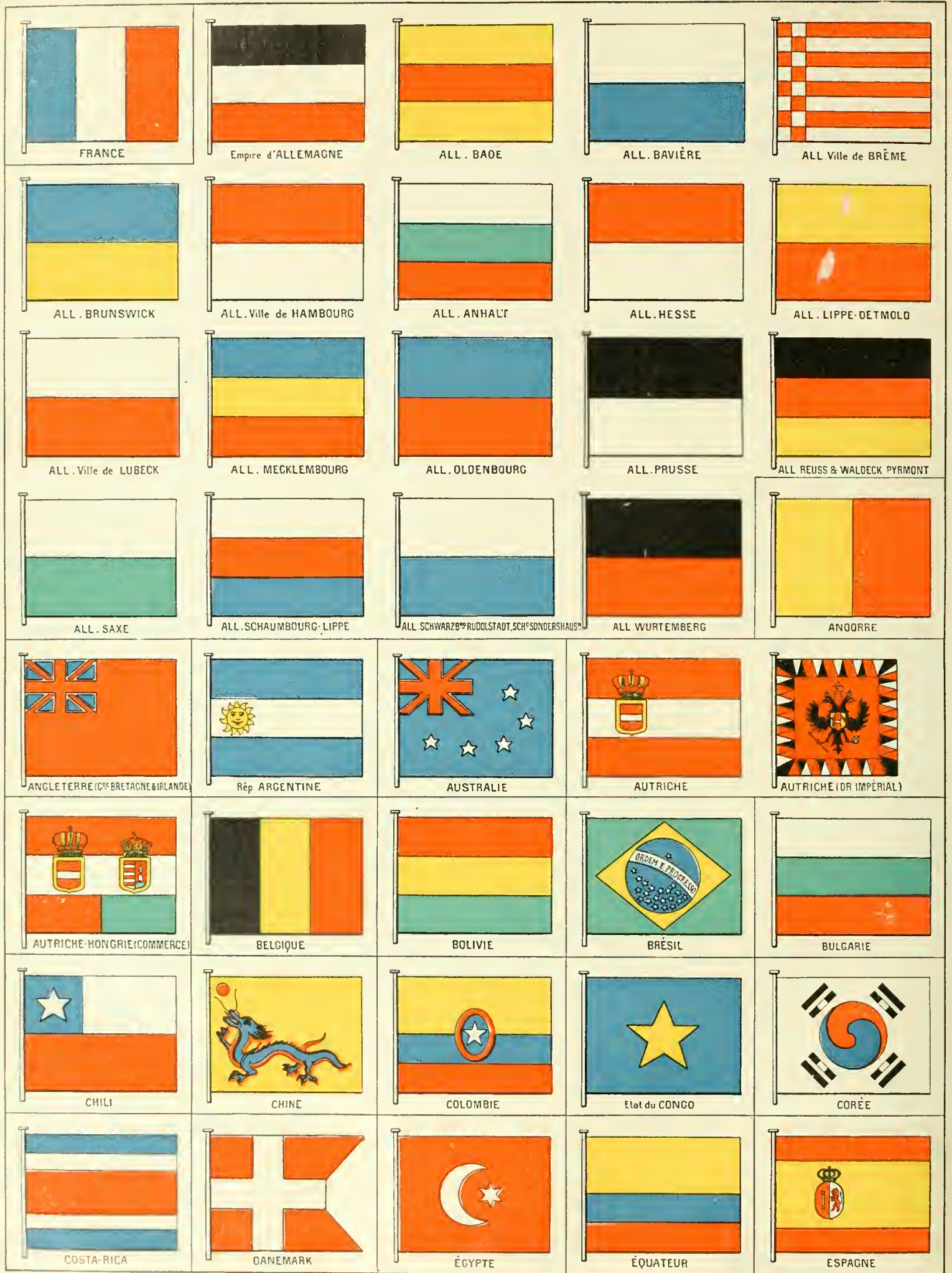
— B.-arts. Représentation d'une étoffe ou d'un vêtement ample et formant des plis : *Il faut que les draperies indiquent les formes, accusent le nu*. || *Draperie mouillée*. Représentation d'une draperie qui semble être constituée par un tissu mouillé entourant le sujet.

— ENCYCL. B.-arts. On est convenu d'appeler *draperies*, dans les beaux-arts, les étoffes représentées par le ciseau ou par le pinceau, soit qu'elles entrent dans l'habillement des personnages, soit qu'elles servent comme ornement décoratif. L'art de draper est le même, en peinture et en sculpture.

La science de mettre les draperies en harmonie avec le sexe, la stature, la condition, l'attitude, l'état physique ou moral des personnages, qui était, chez les Grecs, l'objet d'une étude approfondie et d'une application raisonnée, fut mise en complet oubli, depuis la décadence romaine jusqu'au xiv^e siècle. Au siècle suivant, l'école de Pise tenta de rompre avec la vieille tradition byzantine. Dans les nombreux ouvrages de Nicolas de Pise, l'imitation des débris de statuaire antique est flagrante. Mais l'imabue ne peut, en peinture, se défaire entièrement de l'ancienne raideur. Le caractère général qu'on peut observer dans les draperies sculpturales des vieux maîtres du xiii^e siècle est un progrès marqué vers le naturel et la vie. Les draperies deviennent plus savantes au xiv^e siècle; elles dessinent mieux les formes au siècle suivant; mais il faut arriver au commencement du xv^e, pour rencontrer les draperies si bien ordonnées de Raphaël et le retour vers l'étude de la nature et des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Le xv^e siècle nous montre Rubens et Véronèse se plaignant à reproduire les draperies de soie, dont ils aimaient les brillants vifs et les cassures anguleuses. Les grands décorateurs italiens et leurs imitateurs français, les peintres favoris de la cour de Versailles, firent un étalage pompeux de riches étoffes. La simplicité et la sobriété furent sacrifiées à l'emphase théâtrale, qui s'accordait mieux avec le goût d'une cour prise de l'apparat. En vain, le sage et méthodique Poussin, Lesueur, l'artiste simple et vrai, s'appliquaient à draper avec la sévérité et l'ingéniosité antiques leurs personnages; l'emphase et la mise en scène triomphèrent avec les peintres officiels. Il suffit de citer Vouet, Lebrun et Mignard pour évoquer le souvenir de ces draperies à tapage, commandées par le goût d'une cour que l'apparat séduisait si fort. La jolie mascarade de la Régence vint jeter ses fantaisies à travers la solennelle uniformité des ennuyeuses peintures décoratives.


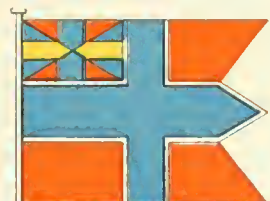
DRAPEAUX

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



DRAPEAUX

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.

				
ETATS-UNIS d'AMÉRIQUE du Nord	ÉTHIOPIE	GRECE	GUATEMALA	HAÏTI
				
HOLLANDE	HONDURAS & NICARAGUA	HONGRIE	ITALIE	JAPON
				
LIBERIA	LICHTENSTEIN	LUXEMBOURG	MAROC	MEXIQUE
				
MONACO	MONTENEGRO	ORANGE	PARAGUAY	PÉROU
				
PERSE	PORTUGAL	ROUMANIE	RUSSIE DR. NATIONAL	RUSSIE DR. IMPÉRIAL
				
S' MARIN	S' SIÈGE	SALVADOR	SAMOA	SERBIE
				
SIAM	SUÈDE	NORVÈGE	Repub SUD-AFRICAINE	SUISSE
				
TUNISIE	TURQUIE	URUGUAY	VENEZUELA	ZANZIBAR

DROLLING (Michel-Martin), peintre d'histoire et de portraits, fils du précédent, né et mort à Paris (1786-1851). Elève de son père et de David, il obtint le grand prix de Rome. *Lu Mort d'Abel*, son premier envoi, et *Orphée pendant Eurydice*, qui valut à l'auteur une médaille d'or au Salon de 1819, assurèrent sa carrière et lui valurent les plus belles commandes; le *Bon Samaritain*, du musée de Lyon (1824), *Saint-Seurin* (Saint-André de Bordenaux), *Bichevieu mourant fait à Louis XIII donation de son palais*; la *Communion de Marie-Antoinette* (chapelle de la Conciergerie); *Lu Loi venant sur la terre établir son empire* et *répandre ses bienfaits* (plafond du Louvre); *Jésus au milieu des docteurs* (Notre-Dame-de-Lorette); toute une chapelle à Saint-Sulpice, etc. Professeur à l'Ecole des beaux-arts, il compte parmi ses élèves de nombreuses célébrités. Il était entré à l'Institut en 1833.

DROLLINGER (Charles-Frédéric), juriconsulte et poète allemand, né à Durlach en 1688, mort à Bâle en 1742. Inspecteur du musée de Durlach en 1712, conseiller aulique et archiviste en 1722, il a écrit des poésies originales, publiées après sa mort (Bâle, 1750).

DROLSHA- GEN, comm. d'Allemagne (Prusse Westphalie), sur un affluent de la Bigge; 2.860 hab. Forges et aciéries, clouteries.

DROMA- DAIRE (*dér.* — du lat. *dromedarius*, dérivé du gr. *dromas*, ados, coureur) n. m. Mamm. Espèce du genre chameau, répandue à l'état domestique depuis le désert de l'Indus jusqu'au Sénégal, et employée depuis la plus haute antiquité comme bête de somme et comme monture. V. CHAMEAU.

— Fam. Homme ou femme de grande taille et d'allures disgracieuses. (T. d'injure.)

— ENCYCL. Milit. Les peuples les plus reculés dans l'histoire ont employé les dromadaires dans leurs armées. Dans les temps modernes, les Persans, les Afghans ont tiré grand parti des dromadaires en les employant au transport de l'artillerie, et particulièrement de petits canons montés sur un pivot fixé à la partie supérieure de la selle qui permet de les pointer dans une direction quelconque.

Un régiment de dromadaires fut créé par Bonaparte, pendant la campagne d'Egypte, en l'an VII. Il fut recruté dans l'infanterie; les hommes conservèrent leur armement de fantassins. Le chef de tout détachement était muni d'une boussole pour se diriger dans le désert. Les soldats combattaient à pied, leur dromadaire portant un approvisionnement supplémentaire de 150 cartouches, avec dix jours de vivres. Il y avait, par six soldats, un chamelier, chargé de soigner les animaux et de les tenir en main pendant le combat, à moins que les hommes ne les fissent coucher devant eux, pour s'en servir comme d'un abri.

Ce régiment ne dura que deux à trois ans. A plusieurs reprises, les dromadaires furent utilisés en Algérie par le général Bugeaud en 1811, par le colonel Desvaux en 1853. Enfin, en 1891, le ministre de la guerre a décidé la création, à El-Goléah, d'une compagnie de 120 tirailleurs algériens montés à *mehari*, d'après le nom donné par les Algériens au dromadaire de selle.

Les Anglais ont aussi utilisé le dromadaire à la guerre, notamment en Afghanistan en 1879, et au Soudan en 1897.

DROMADAIRERIE (*dér.* n. f. Service de transports, que l'on avait autrefois organisé au moyen de dromadaires, en Afrique, avant la construction des chemins de fer.

DROMADINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, placée entre les tantulidés et les scolopacidés, et compo-

nant le seul genre *dromas*, qui est remarquable par son bec à mandibule inférieure renforcée à la base. — Un DROMADINÉ.

DROMÆOCERCUS (*mé-o-cér'-kuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des lusciniidés, comprenant des formes de taille médiocre, à queue longue, composé de retrices dont les barbes espacées rappellent le plumage des émeus. (L'espèce type de ce curieux genre est le *dromæocercus brunneus*, de Madagascar, d'un brun roussâtre uniforme.)

DROMÆOGNATHES (*mé-o-n*) n. m. pl. Nom donné par Huxley aux oiseaux du groupe des tinamous, chez lesquels le suspensor de la mâchoire inférieure, le ptérygoïde et le palatin, ne sont pas séparés les uns des autres. (Chez les dromæognathes, le vomer, très large, est uni à l'extrémité postérieure des palatins et à l'extrémité antérieure des ptérygoïdes, de sorte que ces os n'ont aucune relation directe avec le bec; en outre, l'extrémité postérieure des ptérygoïdes s'articule avec des apophyses articulaires osseuses du basi-phénoïde.) — Un DROMÆOGNATHE.

DROMÆUS (*mé-uss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre émeu. V. ce mot.

DROMAS (*mass*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, type de la tribu des *dromadainés*, comprenant une seule espèce, répandue depuis la région érythréenne jusque dans l'Inde, aux Seychelles et à Madagascar. (Le *dromas ardeoli*, long de 40 centimètres, noir en dessous avec la tête blanche, à calotte centrée dans le jeune âge, est un oiseau de rivage, qui fait le passage entre les bécasses et les taïtales.)

DROMATHERIUM (*té-ri-om'*) Paléont. Genre de mammifères marsupiaux, fossiles dans le trias de l'Amérique septentrionale et apparentés aux myrmécobies actuels, ainsi qu'aux genres jurassiques *triconodon* et *spalacotherium*. (L'espèce type est le *dromatherium sylvestre*, de la Caroline du Nord.)

DROMDALEAGUE, paroisse d'Irlande (prov. de Munster) comté de Cork, sur le fleuve côtier Ilan; 3.200 hab.

DROMEN f. Techn. Grosse pièce de bois, faisant partie de la charpente qui supporte le marteau d'une grosse force. — Archéol. Instrument de torture, fait de deux pièces en charpente, qui servaient à serrer les pieds du patient. Au XIII s., Guy, troisième vicomte de Limoges, avait une drome dans la tour de Marbouf.)

— Mar. Faisceau de pièces de bois, ou de bois flottant. Réunion des pièces de roche d'un navire à voiles; mâts, bout-dehors, vergues.

|| *Mettre l'armement d'une embarcation en drome*, Disposer des fourches pour dégager les bancs et permettre d'y loger plus de monde.

|| *Mettre les embarcations en drome*, Les mettre en de-lans du navire, à leur poste de mer, sur le pont ou sur les barres de théorie. || *La drome d'un port*, Réunion de toutes les embarcations d'un port.

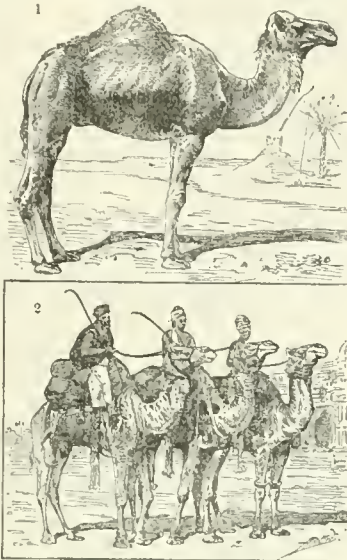
— Ornith. Nom vulgaire du dromas.



Dromæocercus.



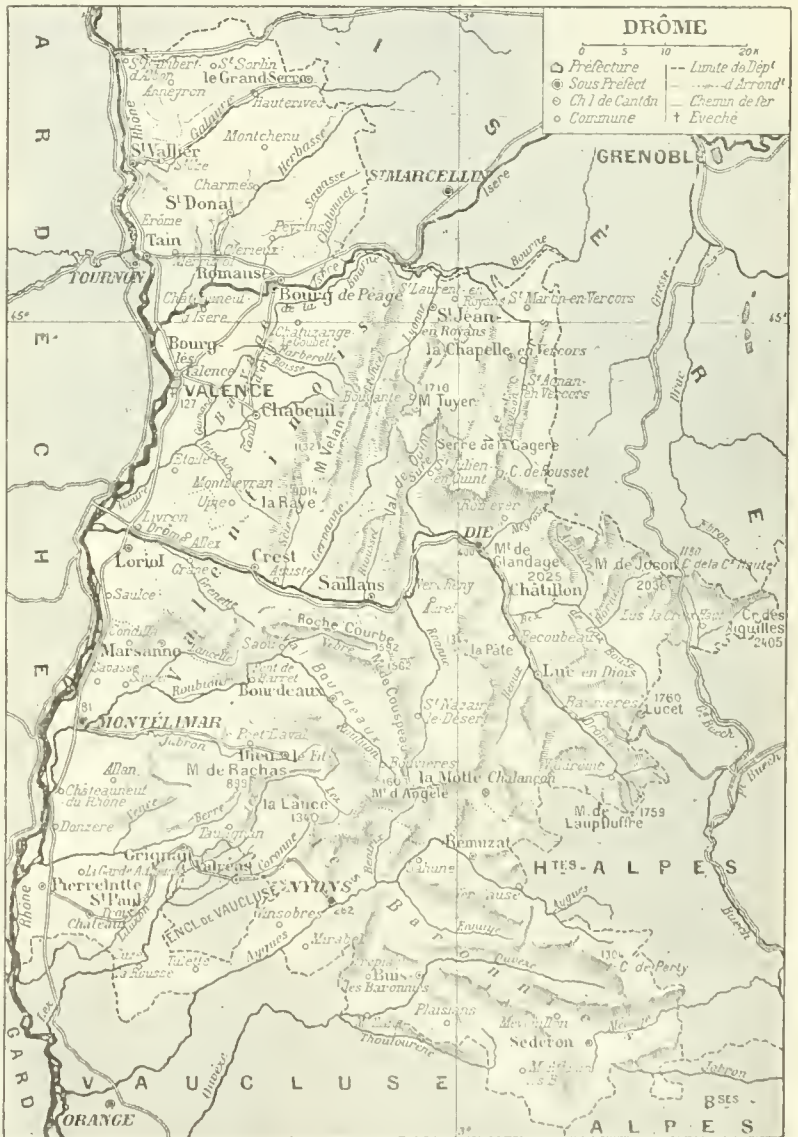
Dromas.



1. Dromadaire. — 2. Dromadaires montés (dans l'Inde).



Soldat du régiment des dromadaires, en 1798.



— Pêch. Gros cordage qui réunit des filets et tient la bouée. Syn. ORIN.

DRÔME (la) [lat. *Drina*], torrent de France, dans le département qui lui doit son nom. Il part de montagnes dénudées, ayant plus de 1.600 mètres d'altitude, rempli des deux lacs de Luc, formés par un éboulement en 1412. passe devant Die, Saillans, Crest, et se jette dans le Rhône Cours 102 kilomètres.

DRÔME (DEPARTEMENT DE LA), formé partie du Dauphiné, partie de la Provence et partie du comtat Venaissin et tirant son nom du torrent qui le traverse. Il est compris entre les départements suivants: Ardèche, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes et Vaucluse. Superf. 6.531 kil. carr.

Ce département comprend 4 arrond.: Valence, chef-lieu, Die, Montélimar et Nyons; 29 cant., 379 comm. et une population de 303.491 hab. Il fait partie du 1^{er} corps d'armée, de la 6^e inspection des ponts et chaussées, de la 11^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Chambéry. Il ressortit à la cour d'appel et à l'Académie de Grenoble, au diocèse de Valence suffragant d'Avignon.

La presque totalité du territoire de ce département est hérissée de montagnes couvertes de forêts et sillonnées par une multitude de rivières et de torrents qui y prennent leur source. Ces montagnes forment une partie des Alpes de l'ère secondaire, qui s'étendent entre le Rhône et la Durance. La hauteur moyenne est de 1.200 à 1.500 mètres au-dessus du niveau de la mer; les points culminants en sont accessibles, et on n'y voit point de neiges éternelles. Le Vercors forme un plateau sévère, à arêtes régulières. Le Sud est plus décliné, érodé. Les cours d'eau sont, pour beaucoup, de vrais torrents; le plus beau est la Bourne, au nord. Le département est fécondé par le canal de Robiouet et par le canal de la Bourne, qui arrose toute la vaste plaine de Valence. On y trouve plusieurs sources d'eaux minérales; notamment, celles de Condillac, de Pont-de-Barret et de Propiac.

Les montagnes de ce département, de formation second-

naire, se composent d'argiles ou de calcaires; les plaines (terrain tertiaire) sont argileuses. On y trouve des terrains diluviens et postdiluviens (sablo argileux et cailloux roulés). Les richesses minérales consistent en fer, lignite, plomb, cuivre, soufre; on y trouve aussi des carrières de plâtre, de molasse, de tuf, de granit, d'albâtre, d'argile, de sable, de marne bleue, de pierre meulière, de terre à poterie, etc.

Le climat est, en général, vif, pur et sain, plutôt froid que tempéré; les hautes montagnes sont couvertes de neige pendant la plus grande partie de l'année, et il n'y a guère que la portion longeant le Rhône à l'occident qui se ressent de la température méridionale sous laquelle



Duc d'Olonne (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saintine, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 4 février 1812. Le livret est un des plus faibles de Scribe, et la musique d'Auber, quoique écrite avec son élégance ordinaire, ne put lutter contre l'insuffisance du thème. L'ouvrage n'eut que quarante-cinq représentations.

DUC n. m. Ornith. Nom vulgaire des rapaces nocturnes, appartenant à la tribu des *hubonides* et que l'on distingue en grand, moyen et petit ducs.

— Ichtyol. Poisson des mers du Japon.
 — Bot. *Duc-de-Thol*, Variété de tulipe très recherchée.
 — *Duc-de-Kent*, Variété de fraiser d'Angleterre, dont le fruit est petit, rond, très abondant, bien soutenu et très hâfé.

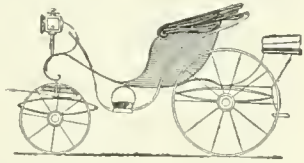
— Encycl. Ornith. Les grands ducs forment le genre *bubo*. (V. ce mot.) Le sous-genre *hubua* comprend les ducs indiens : *hubua Orientalis*, du sud ; *hubua Nepalensis*, du Népal ; et, au Bengale, habite le *hubua Bengalensis*. En Afrique vit le plus grand des ducs (*nyctaelus lacteus*), du Sénégal, et aussi d'autres espèces : *nyctaelus maculosus*, du sud et de l'est ; *nyctaelus cinerascens*, du nord-est. Le *nyctaelus Madagascarensis* est propre à Madagascar. Le moyen duc habite le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique ; une espèce voisine est des Philippines. Viennent ensuite les *scotopelia*, d'Afrique, et les *ketupa*, de l'Inde. Les petits ducs sont les *scops*. (V. ce mot.) Le grand duc d'Europe mesure 0^m,60 de long et 1^m,60 ou 1^m,70 d'envergure ; le *nyctaelus lacteus* est un peu plus grand : ce sont les plus grands des rapaces nocturnes, avec les chouettes épervieres (*strurnia*) et les harfangs (*nyctea*).



1. Grand duc; 2. Moyen duc.



Duc.



Petit duc.

DUC n. m. Voiture de luxe à quatre roues et à deux places, avec un siège par derrière et par devant, chacun pour deux domestiques. « *Petit duc*, Voiture à quatre roues, à deux places, mais avec un seul siège de domestique par derrière.

DUC (Philippe ou Philippe), mieux **DUCO** (Philippa), maîtresse du roi Henri II, encore dauphin, de qui il ont Diane de France. V. ce nom.

DUC (FRONTON DU ou FRONTON LE) [en lat. *Ducrus*], jésuite et érudit français, né en 1558 à Bordeaux, mort à Paris en 1624. Après avoir été professeur dans différentes villes de France, il devint, en 1604, bibliothécaire du collège de Clermont, à Paris. Il consacra, dès lors, sa vie à éditer les Pères grecs. Il s'est placé au premier rang des érudits de son époque par les commentaires latins dont il enrichit ses éditions des *Œuvres de saint Jean Chrysostome* (1607-1624), de la *Bibliothèque des anciens Pères grecs* (1624), et des *Histoires de Nicéphore* (1630). Il a publié aussi une savante réponse au livre de Duplessis-Mornay sur l'*Eucharistie*. Très humble, son extérieur était si modeste et si pauvre qu'ayant un jour vu jouer sa tragédie sur Jeanne d'Arc, Charles III de Lorraine lui fit remettre une somme considérable en lui imposant l'obligation de s'acheter une robe noire.

DUC (Joseph-Louis), architecte, né à Paris en 1802, mort en 1879. Entré à dix-neuf ans à l'École des beaux-arts, il en sortit avec le premier prix, à vingt-trois ans. Le premier travail qui donna de son savoir un certain idée fut le *Colisée*, son dernier envoi de Rome (1829). Cette page fit désigner Duc pour partager, avec Alavoine, la commande du monument de *Juillet* (colonne de la Bastille). En 1850, il restaura l'horloge du Palais de justice à Paris. Associé à Dommay pour ce travail, c'est avec le même confrère qu'il entreprit, en 1851, l'agrandissement et l'isolement du Palais de justice même. En 1856, il fut appelé à Marseille, avec Vaudoyer, pour la construction de la cathédrale ; mais, il revint se consacrer tout entier au Palais de justice, qui lui a coûté douze années d'activité. Il mérita largement la récompense exceptionnelle que Napoléon III institua d'un prix de 100,000 francs, fondé en grande partie pour que Duc en fût le premier titulaire.

A sa mort, Duc était membre de l'Académie des beaux-arts (depuis 1860), et inspecteur général des bâtiments civils. Après la mort de Lenormant, il avait été chargé des travaux de la Cour de cassation. On lui doit encore les monuments de Duban et de Henri Cahieux. Une partie de son prix de 100,000 francs a été consacrée par lui à établir un prix biennal dit « prix des hautes études d'architecture ».



Duc.

DUCA (Georges), prince roumain du XVIII^e siècle. Il était au service d'un marchand de Jassy, lorsque le prince régnant, Basile Lupul, le distingua et en fit un puissant lord. En 1666, un riche mariage lui permit d'acheter le trône de Moldavie. Au bout de six mois, il fut destitué par les Turcs, sur un soupçon de trahison. Rétabli peu après, Duca provoqua une révolte par sa rapacité et il dut s'enfuir. Les Turcs le retablirent (1672), mais sa négligence dans les préparatifs d'une expédition projetée par eux en Pologne le fit jeter en prison. Par ses intrigues, il en sortit prince de Valachie (1671). Encore une fois, sa cupidité fit éclater la révolte, et il fut supplanté en Valachie par Serban Cantacuzène ; les Turcs lui donnèrent en compensation la Moldavie (1678). En 1683, à la suite d'une expédition contre les chrétiens, la Moldavie fut envahie par un parti polonais, qui enleva le vieux Duca et l'emmena prisonnier en Pologne, où il mourut en arrivant.

DUCA (Constantin), fils du précédent, prince de Moldavie, où il régna à deux reprises : en 1693 et en 1700. Ses deux régnes se résument en une exploitation à fond du pays et en intrigues avec les puissances chrétiennes. Un meurtre entraîna la déchéance de Duca. Il quitta pour toujours le trône de Moldavie, en 1701.

DUCAJU (Joseph-Jacques), sculpteur belge, né à Anvers en 1823, mort en 1891. Les principales œuvres de cet artiste sont les statues de *Bodouinat*, *David Teniers*, *Henri Leys*, érigées sur des places publiques de la ville d'Anvers ; la *Chute de Babylone*, au musée de Bruxelles ; la statue de *Léopold II*, au musée d'Anvers (marbre) ; le *Silence et la Mort*, à Saint-Petersbourg.

DUCAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse : *Couronne DUCALE*. « Autrefois, Roatif au doge de Venise : *Le palais ducal*. « *Dignité ducal*, Le dogat. « *Grand-ducal*. V. *GRAND-DUCAL*.

— n. f. Hist. Lettre patente du sénat de Venise.
DU CAMP (Théodore-Joseph), chirurgien français, né à Bordeaux en 1793, mort à Paris en 1824. Il imagina, un des premiers, de saisir les calculs au lieu de pratiquer l'opération de la taille, perfectionna la méthode de la cautérisation, et inventa un instrument fort ingénieux pour replacer le cordon ombilical dans les accouchements, lorsqu'il est prématurément sorti. Du Camp a publié : *Des typhes de la matrice et du vagin* (1815) ; *Traité des rétentions d'urine* (1822) ; etc.

DU CAMP (Maxime), littérateur et voyageur, fils du précédent, né à Paris en 1822, mort à Bade en 1894. Il fut blessé et décoré lors de l'insurrection de juin 1848, voyagea à diverses reprises en Orient et en Europe, fut, en 1851, un des fondateurs directeurs de la « Revue de Paris », et suivit, en 1860, l'expédition de Garibaldi. D'une activité dévorante, d'un esprit inquiet, longtemps épris de progrès, il voulut que la poésie cherchât son inspiration dans les idées modernes. Ecrivain de talent, collaborateur de la « Revue de Paris », de la « Revue des Deux Mondes », du « Journal des Débats », etc., il fut poète, romancier, critique d'art, sociologue, historien, et devint membre de l'Académie française en 1880. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citons : *Souvenirs et paysages d'Orient* (1848) ; *Egypte, Nubie, Palestine et Syrie* (1852) ; *Le Livre posthume. Mémoires d'un suicidé* (1853) ; *le Nil* (1854) ; *les Chants modernes* (1855) et *les Convictions* (1855), poésies ; *les Beaux-arts à l'Exposition universelle de 1855* (1855) ; *En Hollande* (1859) ; *Expédition des Deux-Siciles* (1861) ; *les Buveurs de cendre* (1866) ; *les Forces perdues* (1867) ; *Orient et Italie* (1868) ; *Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie* (1869-1875) ; *les Convulsions de Paris* (1878-1879), études sur la Commune ; *Souvenirs littéraires* (1882-1883) ; *la Charité privée à Paris* (1885) ; *Paris bienfaisant* (1888) ; *le Crépuscule* (1893) ; etc.



Maxime Du Camp.

DUCANCEL (Charles-Pierre), auteur dramatique français, né à Beauvais (Oise) en 1766, mort à Paris en 1835. Il s'est fait une spécialité de pièces contre-révolutionnaires, telles que *l'Intérieur des comités révolutionnaires* (1795), comédie dont tous les personnages sont de hideux brigands. Cette comédie obtint un grand succès. Ducancel se préparait à faire jouer une seconde pièce, le *Tribunal révolutionnaire ou l'An II*, quand la police l'intordit (1796). Ducancel fit encore jouer, au théâtre Montansier, le *Théâtre à la mode* (1796).

DU CANGE (Charles DE FRESNE, sieur), érudit français, né à Amiens en 1610, mort à Paris en 1688. Il fut élevé au collège des jésuites d'Amiens, et étudia le droit à Orléans ; avocat juré au parlement de Paris (1631), il ne tarda pas à retourner à Amiens. Les soucis d'une charge de général des finances, acquise en 1645, et d'une nombreuse famille, ne le détournèrent pas de l'étude. Il ne cessa jusqu'à sa mort de publier le fruit de ses recherches, et tous ses ouvrages restent des modèles d'érudition. C'est surtout par ses glossaires de la basse latinité et de la basse grecité qu'il s'est assuré la reconnaissance des travailleurs. Il a publié, outre des éditions de Joinville (1668), de Joannes Cinnamus et de Paul le Silencieux (1670), de *VHstoria byzantina* (1680), de Zonaras (1686-1687), du *Chronicon paschale* (1688), les ouvrages suivants : *Histoire de l'empire de Constantinople*



Du Cange.

sous les empereurs français (1657), *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* (1665) ; *In Bryennii, Comnenai et Cinnami historiam notæ* (1670) ; *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* (1678), ouvrage complété depuis par dom Carpentier, par Heuschel, et en dernier lieu par Favre ; *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcilitatis* (1688). Après sa mort, on a publié de lui : *Dissertation de portu Iccio* (1694) ; *Illyricum vetus et novum* (1736) ; *Dissertatio de imperat. Constant. seu Inferioris avi numismatibus* (1755) ; *Histoire de l'état de la ville d'Amiens* (1840) ; *les Familles d'outre-mer* (1869).

DUCANGE (Victor-Henri-Joseph BRAHAIN-), romancier et dramaturge français, né à La Haye (Hollande) en 1783, mort à Paris en 1833. Il fit imprimer, en 1820, son premier roman : *Agathe ou le Petit Vieillard de Calais*, et, peu après, *Valentine* (1821), tableau saisissant des excès commis dans le Midi par les bandes royalistes, qui valut à l'auteur une condamnation à six mois de prison et 500 francs d'amende. Un autre roman, *Thélène ou l'Amour de la guerre*, le força à fuir en Belgique. Mais Victor Ducange fut, dès lors, le romancier favori des libéraux. Il publia ensuite : *Léonide ou la Vieille de Surmesnes* (1823) ; *le Médecin confesseur* (1825), *les Trois filles de la veuve* (1826) ; *la Luthérienne* (1825) ; *l'Artiste et le Soldat* (1827) ; *Marco Loriot ou le Petit Chouin de 1830* (1836), qui obtinrent un grand succès. Plus goûté encore comme auteur dramatique, il fit représenter, à l'Ambigu et à la Gaité, une série de mélodrames restés célèbres : *Calix* (1819) ; *le Colonel et le Soldat* (1820) ; *Trente ans ou la Vie d'un joueur* (1827), son chef-d'œuvre ; *le Jésuite* (1830) ; etc. Fécond en inventions dramatiques, Victor Ducange excella à trouver des situations bizarres et attachantes, des scènes étranges qui aboutissent à un dénouement sensationnel.

DUCAREL (André-Coltéé), archéologue anglais, né à Greenwich en 1713, mort à Londres en 1785. Il voyagea, en 1752, en Normandie, dont il étudia tous les monuments. Ses principaux ouvrages sont : *Série de plus de 200 médailles anglo-galiques ou normandes* (1757) ; *Anglo-norman antiquities* (1767), son ouvrage capital, traduit en français par Lécbaudé d'Aizy (1823).

DUCAS ou **DUKAS**, grande famille de l'aristocratie byzantine, qui se flattait de descendre d'un duc de Constantinople, parent de Constantin le Grand, et qui a fourni plusieurs empereurs à Byzance. Elle apparaît dans l'histoire vers le milieu du IX^e siècle, et, bien vite, elle devint assez célèbre pour que l'imagination byzantine choisit parmi ses membres l'un des héros favoris de l'épopée populaire. (V. *DIGENIS AKRITAS*). Aussi, en 912, Constantin Ducas crut pouvoir aspirer à l'empire, mais l'échec de sa tentative entraîna la ruine des siens, et ce n'est que vers la fin du X^e siècle qu'une branche nouvelle des Ducas reparut dans l'histoire. Au XI^e siècle, elle parvint même au trône avec Constantin XI Ducas (1059-1067) et son fils Michel VII (1071-1078), tandis que le frère de Constantin XI, le César Jean Ducas, rempli de ses intrigues toute la seconde moitié du XI^e siècle. Apparentés à ce que Byzance comptait de plus illustre, aux Comnènes, aux Anges, aux Paléologues, aux Vatatzes, les Ducas, alliés à la maison impériale même, jouèrent, au XII^e siècle, un grand rôle dans l'Etat, et, avec Alexis V Murzuphle (1204), reprirent pour un instant possession du trône. Plus tard, les souverains des divers Etats grecs, Nicos, Epiro, se complurent, comme Jean Ducas Vatatzes, à ajouter à leur nom de famille le nom illustre des Ducas leurs parents. Jusqu'au XIV^e siècle, on trouve des représentants de cette famille, et le chroniqueur Ducas en était issu.

DUCAS, chroniqueur grec du XV^e siècle, issu de la famille impériale des Ducas. Il vécut en Asie Mineure, ensuite, peut-être, à Constantinople. Après la chute de la monarchie, il se mit au service des Gateluzzi, seigneurs de Lesbos, et conduisit pour eux, entre 1453 et 1462, diverses négociations avec le sultan. Il a composé une chronique, conservée dans un unique manuscrit de Paris, et qui va de 1341 à la prise de Lesbos par les Turcs (1462). La langue, toute mêlée de mots étrangers, reproduit le dialecte populaire du temps ; le récit, œuvre d'un témoin oculaire ou bien informé, d'un esprit impartial, est, sous sa simplicité, singulièrement attachant et vivant. Publiée d'abord dans la « Byzantine du Louvre » (1619), l'histoire de Ducas a été réimprimée dans la collection de Bonn.

DUCASE (François), canoniste français, né à Lectoure, mort en 1706. Il fut chanoine archidiaire de Condom. On a de lui : *Pratique de la juridiction ecclésiastique volontaire, gracieuse et contentieuse* (1702).

DUCASSE n. f. Nom donné à la fête patronale dans la plupart des communes de la Flandre, du Hamant et d'une partie de l'Artois. (Ce nom paraît venir de la fête de la *Dédicace* des églises, qui revient annuellement dans chaque paroisse.)

DUCASSE (Jean-Baptiste), marin français, né près de Dax en 1616, mort à Bourbon-l'Archambault en 1715. Après s'être distingué au service de la Compagnie française du Sénégal, Ducasse prit du service dans la marine royale, où il fut bientôt nommé capitaine de vaisseau. En 1691, il fut appelé à gouverner Saint-Domingue, qu'il défendit avec succès contre les attaques des Anglais et des Espagnols, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il contribua alors au succès de l'expédition de Pointis contre Carthagène (1691), et, après le traité de Ryswick, travailla avec succès à relever sa colonie. Lors de la guerre de succession d'Espagne, il ravitailla Carthagène menacée par les Anglais, en dépit des efforts de l'amiral Bombow, fut nommé chef d'escadre (1703), assista au combat de Malaga (1704), et, en 1714, fut envoyé en qualité de lieutenant général des armées navales pour mer le blocus de Barcelone, que le maréchal de Berwick assiégeait par terre. Mais des infirmités l'obligèrent à se remettre de son commandement.

DUCASSE (Jacques-Nicolas-Xavier), général français, né en 1771, mort en 1836. Il était sous-lieutenant d'infanterie lorsque éclata la Révolution ; il n'en accepta pas les doctrines, et, le 10 août, il vint offrir son épée au roi. Poursuivi pour ce fait, il n'échappa à une condamnation qu'en s'engageant dans l'armée des Pyrénées-Orientales, où il parvint promptement au grade d'adjudant-lieutenant. Sous l'Empire, son esprit de critique l'empêcha de parvenir et le fit mettre à la retraite, en 1809, comme colonel. Rétabli en 1810, il fut chargé de la direction de la guerre en Westphalie, puis devint chef d'état-major du

Les dunes désertiques, constituées au moyen de sables détritiques provenant de la dégradation superficielle des roches sous les variations brusques de la température, s'édifient et se meuvent comme les dunes maritimes. Elles forment, dans le Sahara, la grande région de l'Erg, et se retrouvent, moins hautes, mais aussi mobiliers, dans le Turkestan. Elles tendraient à rendre inhospitalières les côtes où elles recouvrent, si l'eau qu'elles absorbent lors des pluies d'orage ne venait pas reparaitre à leur base sous forme de marais, de sources, de cours d'eau temporaires, dont la présence attire les caravanes.

Plantation dans les dunes. Le système de Brémontier, d'ailleurs perfectionné par une longue pratique, consiste à user de toutes les précautions indispensables pour que des semences d'arbres ou d'arbustes, convenablement choisies, puissent germer et se développer dans le sol sableux des dunes. Dans les Landes, on emploie le pin maritime, mélangé de genêt et d'ajonc. Le semis est immédiatement recouvert de branchages, qui le protègent contre l'action du vent. En une seule fois, on n'opère, d'ailleurs, que sur une surface de longueur très variable, mais dont la largeur ne dépasse guère 300 mètres. Pour éviter que les sables des parties non encore fixées ne viennent recouvrir les plantations nouvelles : 1° on opère toujours les plantations successives, en progressant du littoral vers l'intérieur des terres, de telle sorte qu'un semis qu'on vient d'exécuter ne soit jamais placé sous le vent d'une partie sableuse non encore fixée; 2° toute plantation nouvelle est protégée au berne de son territoire contre l'envahissement par les sables. (A cet effet, du côté du littoral, c'est-à-dire à l'O. en général, on établit un cordon de défense, formé de pieux entrelacés avec des branchages, tandis qu'au N., au S. et à l'E., on dispose



Dune de défense : A, pieux servant à arrêter les sables; B, rivaige; C, plantations destinées à retenir les sables; D, ancienne dune naturelle.

des palissades. La palissade de l'E. est dite volante, parce qu'on la déplace à mesure des plantations successives. Les ensemencements s'opèrent d'octobre à mai.)

Enfin, on détermine sur la plage même la formation d'une dune de défense ou dune littorale. Dans ce but, on établit une barrière de planches non jointives, de pieux ou de claies. Le sable s'accumule tout à la fois en avant et en arrière de ces barrières, car il filtre par leurs intervalles. Avant qu'elles soient complètement ensoufflées, on les exhausse, et les sables continuent de la sorte à s'amonceler, formant d'eux-mêmes une ligne de protection contre le vent.

Légis. Brémontier ayant démontré, en 1787, qu'il était possible de fixer les dunes au moyen de certains travaux et de plantations de pins maritimes, le gouvernement favorisa cette opération par une série de mesures que l'administration forestière est aujourd'hui chargée de prendre ou de surveiller. Elle fait dresser le plan des dunes à fixer. Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi de 1811 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique en ce qui concerne les dunes appartenant à des particuliers, l'administration pouvait elle-même à l'aménagement et à l'ensemencement des dunes dont les propriétaires se trouvaient hors d'état de faire face à la dépense, sauf à en conserver la jouissance et à en recueillir les fruits jusqu'à parfait remboursement du capital et des intérêts. Les semis et plantations sont exempts d'impôt pendant trente ans. Les délits et contraventions sont punis conformément aux dispositions du Code forestier, sur l'initiative de l'administration forestière.

Dunes (BATAILLE NAVALE DES). Cette bataille eut lieu le 21 octobre 1639, en avant de la côte, couverte de dunes, du comté de Kent (Angleterre), entre la flotte de l'amiral espagnol don Antonio d'Osendo, la plus puissante qu'eût vue l'Océan depuis la fameuse Invincible Armada de Philippe II, et les vaisseaux hollandais, que commandait l'amiral Tromp. La flotte espagnole fut vaincue. Dix-sept de ses vaisseaux, parmi lesquels le vaisseau-amiral, coulèrent ou furent incendiés; les autres allèrent s'échouer sur les dunes anglaises, ou se briser contre les falaises du Boulonnais. D'Osendo n'en sauva qu'un très petit nombre, qu'il ramena à grand-peine jusqu'à Douvres.

Dunes (BATAILLE DES), gagnée le 11 juin 1658, par Turenne, sur l'armée espagnole, sous les ordres de don Juan d'Autriche et du grand Condé. Turenne était venu mettre le siège devant Dunkerque. Les Espagnols, auxquels Condé avait apporté l'appui de sa redoutable épée et d'un grand nombre de partisans, arrivèrent au secours de la place. Ils prirent position sur les dunes qui bordent la côte, entre Nieupoit et Dunkerque. Turenne prit l'offensive, dès le lendemain, au point du jour. Il s'avança, de dune en dune, l'infanterie sous ses ordres directs, la cavalerie aux deux ailes sous le commandement du marquis de Castelnaud et du maréchal de Créquy. Ses auxiliaires anglais, 4.000 hommes sous lord Lockhart, neveu de Cromwell, chargèrent les premiers. Ils culbutèrent l'aile droite des Espagnols, dont les escadrons de Castelnaud échouèrent le déroute. L'aile droite française fut enfoncée et sur le point d'être écrasée par Condé. Mais Turenne, accourant avec toute sa cavalerie, arrêta Condé. Le vainqueur de Rocroi dut s'avouer vaincu et prendre la fuite, laissant un millier de morts, quatre mille prisonniers, toutes les munitions et tous les bagages perdus. L'Espagne ne se releva jamais de cette défaite.

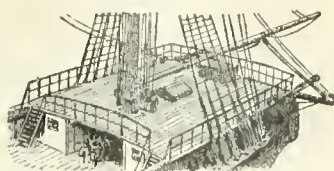
DUNEANE, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté d'Antrim]), sur le lac Neagh et la rivière Bann; 3.340 hab.

DUNEDIN, ville de l'archipel de la Nouvelle-Zélande, dans l'île méridionale, sur le petit fleuve Taieri, capitale de la riche province australe d'Otago et le point de départ de nombreux mineurs. Aussi sa population est-elle très variable. Officiellement évaluée à 22.900 hab., elle peut atteindre, à certains moments, jusqu'à 40.000 âmes. La ville est encore, en grande partie, une agglomération de maisons en bois.

DUNES, comm. du Taro-et-Garonne, arr. et à 33 kilom. de Moissac, au loin du Métau, affluent de l'Aaron;

1.003 hab. Eglise des XII^e et XV^e siècles; tour féodale. Duacs est une bastide fondée au milieu du XII^e siècle.

DUNETTE (nét — dimia. de dune) n. f. Mar. Etage élevé à l'arrière du navire, au moyen d'un plancher ou pont qui recouvre complètement la partie postérieure du gaillard d'arrière. (Cette construction contient le carré ou chambré du conseil et les chambres des officiers) : Entrer dans la DUNETTE. Le pont même de la dunette : Se promener sur la DUNETTE.



Dunette.

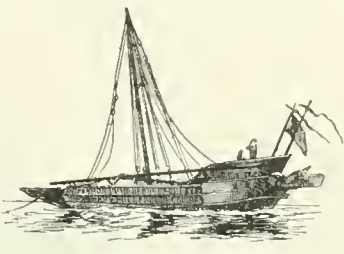
DUNFERMLINE, ville d'Ecosse (comté de Fife), non loin du golfe de Porth; 17.000 hab. Les environs contiennent de riches mines de houille et de fer. Les principales industries sont celles des tanneries, des corderies, des toiles. Ancienne résidence des rois d'Ecosse. Ruines de leur palais et d'une riche abbaye

DUNG (dough) — mot persan n. m. Poids anciennement en usage en Perso, pour les matières précieuses, équivalant à 815 milligrammes.

DUNGANNON, ville d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Tyrone]); 3.800 hab. Fabriques de toiles et de mousselines, tanneries, poteries. Aux environs, vastes et riches houillères de Drumglass. Ruines d'un château très ancien, détruit par les parlementaires en 1641.

DUNGARVAN, ville d'Irlande (comté de Waterford), près de la petite baie du même nom; 7.391 hab. La principale industrie est la pêche. Le port reçoit des navires de 250 tonnes. Ruines d'un château.

DUNGIRYAH n. m. Navire à arrière très relevé, grossier et marchant mal, propre aux côtes méridionales de l'Asie, Mascate, Bombay.



Dungiryah.

DUNGIVEN, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Londonderry]), sur le Roe, affluent du lough Foyle; 3.300 hab. Restes d'une ancienne abbaye.

DUNHAM MASSEY, bourg d'Angleterre (comté de Chester), sur une branche du Mersey et sur le canal de Bridgewater; 2.080 hab.

DUNI (Egidio Romualdo), compositeur napolitain, né à Matera en 1709, mort à Paris en 1775. Elève de Durante à Naples, Duni, qui fut au instant maître de chapelle à Bari, parcourut l'Italie en faisant représenter plusieurs opéras, et en écrivit aussi quelques-uns en Angleterre. Il se rendit ensuite à Paris, et il fut, avec Moissy et Philidor, l'un des fondateurs de l'opéra-comique. Il écrivit pour l'Opéra-Comique d'abord, pour la Comédie-Italienne ensuite, toute une série de « comédies à ariettes », et qui lui firent une réputation méritée. Il donna ainsi successivement : le Peintre amoureux de son modèle, le Docteur Sangrado (avec Laruette), la Veuve indécise, la Fille mal gardée, Nina et Lindor, l'île des Fous, la Plaiseuse ou le Procès, Mazet, le Milicien, les Deux chasseurs et la Laitière, le Rendez-vous, l'École de la jeunesse, la Fée Urgèle, la Clochette, les Moissonneurs, les Sabots, Thémire.

DUNIÈRES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 24 kilom. d'Yssingeaux, sur la Dunières, affluent du Lignon-Vellave; 3.135 hab. Ch. de P.-L.-M. Fabriques de rubans, de velours; nombreux moulins à soie; scieries et tanneries mécaniques. Eglise du XI^e siècle, avec portail remarquable; restes du château de Dunières-Joyeuse.

DUNIN BORKOWSKI, Biogr. V. BORKOWSKI.

DUNITE n. f. Roche éruptive, appartenant à la famille des péridotites. (La dunite, formée d'olivine ou péridot et de fer chromé, a été signalée pour la première fois, en Nouvelle-Zélande, par de Hochstetter.)

DUNKELBERG (Frédéric-Guillaume), agronome allemand, né en 1819 à Schaumburg, sur la Lahn, est l'un des chefs de la science agricole moderne. Il a fondé de nombreux cours agronomiques en Allemagne, et a publié quelques ouvrages remarquables : La culture des prairies (1877); Encyclopédie de l'agriculture (1883); etc.

DUNKELD, ville d'Ecosse (comté de Perth), sur la Tay; 2.000 hab. Ancien siège du métropolitain d'Ecosse, transféré ultérieurement à Saint-Andrews.

DUNKER (Balthazar-Antoine), peintre et graveur suédois, né près de Stralsund en 1746, mort en 1807. Elève de Hackert et de Willé pour la gravure et de Vien pour la peinture, Dunker fut chargé de faire graver le cabinet de Choiseul, mais la disgrâce du ministre l'empêcha de terminer son œuvre. Réfugié à Berne, il grava les illustrations de l'Heptameron, de la reine de Navarre; puis il publia, en 1791, l'Album des Parisiens avant 1793. L'œuvre de Dunker n'est pas considérable; mais la valeur compense son exiguité.

DUNKERQUE n. m. Mobil. V. PETIT-DUNKERQUE.

DUNKERQUE, ch.-l. d'arrond. et port de commerce du départ. du Nord, à 65 kilom. de Lille, à la jonction des canaux de Bergues, de Bourbourg, de Furnes, de Mardyck et des Moëres, sur la mer du Nord; 39.718 hab. (Dunkerquois, ois.). Ch. de f. du Nord et de Dunkerque à Furnes. Rade profonde et vaste, dans laquelle les navires peuvent stationner par les plus mauvais temps.

Le port se compose de deux parties. La première comprend le chenal d'accès, l'avant-port et le port d'échouage. La seconde partie se compose de bassins à flot au nombre

DUNEANE — DUNKERQUE

de sept (non compris deux bassins dits d'évolution qui ont accès au chenal par de grandes écluses). La longueur des quais affectés au commerce est de 8.341 mètres. Les communications des bassins à flot avec les voies navigables de France sont assurées par les canaux de Bourbourg et de Bergues, et avec la Belgique par le canal de Furnes. Le service du remorquage s'effectue par neuf remorqueurs.



Armes de Dunkerque.

Traffic et industrie. Le port de Dunkerque est le point le plus favorable pour l'importation des matières premières consommées par l'industrie du Nord et pour l'exportation des produits de cette industrie. De plus, il est plus voisin de l'Angleterre qu'Anvers et plus rapproché que ce port de la région française de l'Est et du Nord-Est. Ces conditions géographiques favorisent son trafic. Il entretient des relations actives avec l'Angleterre, la république Argentine, l'Australie, les Etats-Unis, la Russie, les Indes anglaises, l'Espagne, la Belgique, la Suède, l'Algérie, le Chili, etc., et arme chaque année un certain nombre de bâtiments pour la pêche de la morue en Islande. L'industrie est surtout concentrée dans la



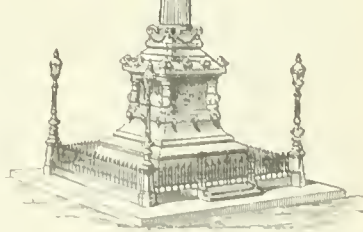
Plan de Dunkerque : 1. Sous-préfecture. — 2. Hôtel de Ville. — 3. Palais de justice. — 4. Arsenal. — 5. Eglise Saint-Eloi. — 6. Eglise Saint-Jean-Baptiste. — 7. Eglise Saint-Martin. — 8. Beffroi.

ville basse et les faubourgs. Principaux établissements : ateliers de constructions mécaniques, fabriques de toiles à voiles, tonnelleres, vanneries, malteries, huileries, filets de pêche, brasseries, carrosseries, corderies, corroiries, filatures de coton, distilleries de genièvre et grains, fonderies, imprimeries. Parcs d'huîtres.

Les principaux monuments de Dunkerque sont : l'église Saint-Eloi et sa bello tour (beffroi), le cloître et l'église de Saint-Jean-Baptiste, la chapelle vénérée de N.-D.-des-Dunes, l'hôtel de ville et le musée.

Histoire. Dunkerque doit son nom et son origine (Dune Kerke «église des Dunes») à une église que, vers le VII^e siècle, saint Eloi avait fait bâtir dans une bourgade de pêcheurs située au milieu des dunes Saint-Gilles. Cette bourgade passa successivement sous la domination des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne, des maisons d'Autriche et d'Espagne, en prenant de l'importance, et devint de bonne heure une place forte.

Dunkerque fut pris pour la première fois par les Français en 1646, puis rendu aux Espagnols en 1653, reprise par Turenne en 1658, livrée à l'Angleterre, rachetée en 1662 par Louis XIV qui chargea Vauban de la fortifier. L'héroïsme du célèbre corsaire Jean Bart lui valut, au XVIII^e siècle, la ruine de son port et de ses fortifications,



Monument commémoratif de la levée du siège de Dunkerque (1793).

DUPEUR, EUSE a. Personne qui dupe, qui trompe : *Il n'y aurait que demi-mal d'être dupe, si l'on n'était, de plus, calomnié par le dupeur.* (M^{me} Nocker.)

— Fam. *Dupeur d'oreilles*. Celui qui a l'art de faire valoir des choses médiocres par la tournure qui leur donne.

— ANTON. *Dupe, victime.*

DUPÉUTY (Désiré-Charles), auteur dramatique français, né à Paris en 1798, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1865. D'abord employé de ministère, puis fondateur d'un journal d'opposition la *Nouveauté*, il écrivit pour le théâtre, seul ou en collaboration, un nombre considérable de vaudevilles, de comédies et de drames. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons : *le Hussard de Felsheim* (1827); *Madame Grégoire* (1829); *la Camaryo* (1833); *Paris la nuit* (1842); *le Chevalier d'Esbonne* (1847); *Victorine ou La nuit porte conseil*; *la Poissarde* (1852); *les Gueux de Béranger* (1855); *une Tempête dans une baignoire* (1859); etc. — Son fils, ANOUPUR, journaliste et auteur dramatique, né à Paris en 1828, mort à L'Hay en 1884, fut secrétaire de l'Opéra, collabora à divers journaux et écrivit plusieurs vaudevilles, dont l'un, *les Canotiers de la Seine* (1858), eut un très grand succès.

DUPHOT (Léonard), général français, né à Lyon en 1770, mort à Rome en 1798. Sous-officier à l'époque de la Révolution, il devint adjudant général en 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales et concourut à la prise de Figuiéros. Commandant de l'avant-garde d'Angereau pendant la campagne d'Italie en 1796, il se distingua par son énergie. A la fin de 1797, il suivit Joseph Bonaparte, nommé ambassadeur à Rome; il fut tué à ses côtés, dans l'émeute du 28 décembre 1798, par un décharge des soldats pontificiens, au moment où il intervenait près de ceux-ci pour les empêcher de tirer sur la foule.

DUPIÉRY (M^{me}), femme savante, connue surtout par ses relations avec Lalande, qui lui a dédié son *Astronomie des dames*. Elle a fait de nombreux calculs d'éclipses et a publié un certain nombre de mémoires sur l'astronomie. On lui doit aussi une *Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les dix tomes du système des connaissances chimiques* (1802).

DUPIN (Jean), poète français, né dans le Bourbonnais en 1802, mort en 1872. Il passa la plus grande partie de sa vie à l'abbaye de Vancelles, près de Cambrai, où il était moine, et mourut à l'abbaye de Guillemins, près de Liège. Dupin a composé, en prose et en vers, un ouvrage intitulé : *le Livre de bonne vie* (Chambéry, 1495), et réédité sous le titre de : *le Champ vertueux de bonne vie*, qui est une mordante satire contre le clergé. La Croix du Maine lui attribue encore un autre poème : *l'Évangile des femmes*, en vers alexandrins, dont la Bibliothèque nationale possède le manuscrit.

DU PIN ou DUPIN (Louis-Ellies), prêtre et historien français, né et mort à Paris (1657-1719). Docteur au Sorbonne, professeur au Collège royal, il entreprit une *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* (1685-1696). Ce vaste travail fut vivement attaqué, d'abord par le bénédictin dom Matthieu Petitdidier, et par Bossuet. Menacé par l'archevêque de Paris, Dupin publia une rétractation des erreurs qui lui étaient reprochées et obtint la permission de continuer son ouvrage, sous le titre d'*Histoire de l'Église et des auteurs ecclésiastiques*. En 1713, il refusa de se soumettre à la bulle *Unigenitus*; destitué et exilé à Châtelleraut, il se rétracta une seconde fois. Les relations qu'il entretenait, à partir de 1718, avec Guillaume Wake, archevêque de Cantorbéry, l'exposèrent, de la part du cardinal Dubois, à de nouvelles sévérités. Mais il n'en essaya pas moins, et d'ailleurs sans succès, pendant le séjour du tsar Pierre à Paris, une tentative de réconciliation entre l'Église catholique et l'Église grecque. Outre son *Histoire de l'Église*, qui atteignit jusqu'à 35 volumes avec la continuation de Goujet, il écrivit de nombreux ouvrages; entre autres, un *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle* (1707); une *Histoire de l'Église en abrégé* (1712); un *Traité historique des excommunications* (1715-1719). Il collabora encore à un *Journal des savants* et aux derniers éditions du dictionnaire de Moreri.

DUPIN de Chenonceaux (Claude), financier et économiste français, né à Châteaurenau en 1681, mort à Paris en 1769. Il quitta l'armée pour devenir fermier général. J.-J. Rousseau était un commensal de sa maison en 1742. On lui doit quelques écrits estimés, tirés à un très petit nombre d'exemplaires, notamment, *les Économiques* (1745); *Mémoire sur les blés* (1748); *Reflexions sur quelques parties d'un livre intitulé l'Esprit des lois* (1748). Traqué par la censure, tout l'ouvrage fut détruit par son auteur, et réédité sous le titre de *Observations sur l'Esprit des lois* (1757-1758). Son premier mariage avec Marie-Joanna Bonilhat de Lalenç, eut un fils, DUPIN de FRANCUEIL.

DUPIN (M^{me} FONTAINE, dame), seconde femme du précédent, amie de Jean-Jacques Rousseau, née en 1706, morte à Chenonceaux en 1795. Elle était fille naturelle de Samuel Bernard et de M^{me} Fontaine, née Manon Dancourt. Lorsque J.-J. Rousseau quitta les Charmettes et vint à Paris (1742), il se représenta chez M^{me} Dupin, qui l'accueillit avec bonté. Il devint amoureux d'elle, M^{me} Dupin lui fit comprendre qu'il devait renoncer à déclarer sa passion. Elle lui confia cependant l'éducation de son fils. Après le voyage de Rousseau à Venise, elle le prit comme secrétaire (1746), et mena pour lui et pour la fameuse Thérèse un logement dans la rue Grenelle-Saint-Honoré. Rousseau parle fréquemment d'elle, dans ses *Confessions*.

DUPIN de Francueil, fermier général, né en 1715, mort vers 1780, fils du premier lit de Claude Dupin de Chenonceaux, et ami de M^{me} d'Épinay. Veuf de Suzanne Bolliod de Saint-Julien, qu'il avait épousé en 1737, il se maria, en 1777, avec Anore de Savo (1750-1821), fille naturelle du maréchal de Savo et de M^{lle} Verrières, et veuve elle-même du comte de Hona. De ce second mariage il eut un fils, Maurice Dupin, qui fut père de George Sand.

DUPIN (Claude-François-Etienne, baron), administrateur français, né à Metz en 1797, mort à Paris en 1828. Il devint, en 1799, administrateur du département de la Seine, et fut nommé, en 1800, préfet des Deux-Sèvres, recue, en 1809, le titre de baron et fut, à partir de 1813 jusqu'à sa mort, conseiller maître à la Cour des comptes. Il avait épousé, en 1796, la veuve de Danton. Ou a de lui un assez grand nombre d'écrits, sur des sujets de droit administratif.

DUPIN (Charles-André), juriconsulte et magistrat français, né et mort à Clamcy (1758-1843). Avocat conseiller

et lieutenant particulier au bailliage de Clamcy, il fut envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée législative, incorporé en 1793 pour modérantisme, député de la Nièvre au conseil des Anciens, puis membre du Corps législatif (1800-1804). En 1814, il fut nommé procureur du roi à Clamcy, puis sous-préfet de l'arrondissement en 1815. Charles Dupin fut le père de trois hommes remarquables, connus sous le nom des « trois Dupin ».

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), homme politique et magistrat français, dit **Dupin aîné**, né à Varzy (Nièvre) en 1783, mort à Paris en 1865, fils du précédent. En 1800, Dupin fut le premier docteur reçu après le rétablissement de la faculté de droit de Paris; il se fit inscrire au barreau, où sa verve et son esprit gaules, aussi bien que sa science juridique, lui assurèrent tout de suite une brillante situation. Pendant les Cent-Jours, les électeurs de Châteaun-Chinois l'envoyèrent à la Chambre des représentants. En 1818, il retourna au barreau, plaïda avec les deux Berryer le procès du maréchal Ney, ce qui lui donna une véritable popularité, et fit de lui un avocat en titre de l'opposition. Il défendit les généraux Alix et Boyer, Béranger, Jouy et Jay, etc. Député de Marnes en 1827, il fut un des adversaires les plus ardens de la royauté de Charles X et contribua pour une bonne part à la révolution de 1830. Ami et conseiller du duc d'Orléans, Dupin fut nommé, par le roi Louis-Philippe, procureur général près la Cour de cassation. Député de Clamcy (Nièvre), il fut élu président de la Chambre en 1832 et garda son fauteuil jusqu'en 1839. Après la révolution, il accepta la république, malgré ses attaches avec la famille d'Orléans, et, député de la Nièvre à l'Assemblée constituante et à la Législative, il se tourna vers le prince-président, lorsqu'il le vit réussir. Il avait été élu président de l'Assemblée, et s'y fit remarquer par la vivacité de ses saillies. Après le coup d'État, il conserva son poste de procureur général, donna pour la forme sa démission, lorsque les biens de la famille d'Orléans furent confisqués par l'Empire, mais la reprit en 1857. Dupin aîné a beaucoup écrit, mais il n'y a plus à citer de lui, aujourd'hui, que : *Liberté de l'Église gallicane* (1824); *le Procès de Christ* (1828), réédité en 1864 sous le titre de *Jésus devant Caïphe et Pilate*; *Manuel du droit public ecclésiastique français* (1845); *Mémoires* (1855-1861). — Une statue, œuvre de Emile Boissieu, lui a été élevée à Varzy. Cette statue a figuré au Salon de 1869.



Dupin aîné.

DUPIN (Francois-Pierre-Charles, baron), économiste et ingénieur, frère du précédent, né à Varzy (Nièvre) en 1784, mort à Paris en 1873. Il sortit, en 1803, de l'École polytechnique comme ingénieur de la marine. Après de nombreuses missions, il publia des mémoires sur les constructions maritimes, qui le classèrent au premier rang des spécialistes. En 1818, il entra à l'Académie des sciences et, l'année suivante, il fut nommé professeur de mécanique au Conservatoire des arts et métiers. Il n'avait cessé de mêler aux mathématiques la politique et l'économie politique; il publia en ces matières un grand nombre d'ouvrages. En 1824, Louis XVIII le créa baron; mais, élu député du Taro, il alla siéger, comme son frère, dans les rangs de l'opposition. Louis-Philippe le nomma, en 1831, conseiller d'État, puis membre du conseil d'administration. Deux ans après, il était appelé au ministère de la marine. La révolution de 1848 porta Dupin à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité conservatrice. En 1852, le baron Dupin fut nommé sénateur. Parmi les nombreux écrits qu'il a laissés, on peut citer : *Voyages en Grande-Bretagne de 1816 à 1819* (1820-1821); *Applications de la géométrie et de la mécanique à la marine* (1825); *Trois forces productives et commerciales de la France* (1825); *le Petit Producteur français* (1827-1828); *la Morale, l'enseignement et l'industrie* (1834); *Constitution, histoire et avenir des caisses d'épargne* (1844); *Bien-être et concordé des classes du peuple français* (1841); *Forces productives des nations de 1800 à 1851* (1851). Ce dernier ouvrage est son œuvre capitale.

Comme mathématicien, le baron Ch. Dupin a attaché son nom à des travaux distingués; sur la courbure des surfaces, sur les tangentes conjuguées, sur le théorème de Malus relatif à la réfraction de la lumière et sur l'application des abstractions de l'algèbre aux recherches géométriques, d'après la méthode de Monge.

DUPIN (Simon-Philippe), avocat, frère des précédents, né à Varzy (Nièvre) en 1795, mort à Pise en 1846. Il débuta au barreau en 1816. Sous Louis-Philippe, il fut bailli de son ordre et avoca de la liste civile. Il siégea à la Chambre des députés, en 1830 et en 1842. Ses plaidoyers étaient pleins de verve, de saillies mordantes, de rapprochements ingénieux. On cite, un nombre de causes qu'il a défendues avec un talent particulier : celles du faux comte de Sainte-Hélène, ancien forçat; du chevalier Desgraves, prétendu créancier de Louis XVIII; du duc d'Anmale, pour la succession du duc de Bourbon; dont ce prince était le légataire universel; etc.

DUPIN (Jean-Henri), auteur dramatique français, cousin des précédents, né et mort à Paris (1787-1887). Il était employé de banque, lorsqu'il se tourna vers le théâtre. On lui doit 202 comédies ou vaudevilles, qu'il écrivit seul, ou en collaboration avec Scribe, Dartois, Varner, Dumanoir, Carmouche, etc. Parmi les meilleures œuvres de ce spirituel écrivain, qui mourut centenaire, nous citerons : *Michel et Christine* (1826); *la Marsaude des artistes* (1828); *l'Ange gardien* (1835); *la Fête de famille* (1835); *An tête noire* (1839); *une Emule au paradis* (1840); *Marie Maelon* (1865); etc. Son dernier ouvrage, *la Vieillesse de Mazarin* (1882), a été couronné par l'Académie française.

DUPINET (Antoine de Nonoy), écrivain français, né vers 1510, mort à Paris vers 1581. Il avait embrassé le protestantisme. Il a publié : *les Epîtres illustres de don Antoine de Guetara, traduites en français*, etc. (1560);

l'Histoire naturelle de Pline, traduite en français, etc. (1542); *Plans, portraits et description de plusieurs villes et forteresses tant de l'Europe, Asie et Afrique que des Indes et terres neuves* (1564); *Traité de la pénitencerie et chancellerie romaine*, en latin, avec la traduction française (1564); *la Conformité des Eglises réformées de France et de l'Eglise primitive en police, cérémonies, etc.* (1565); *les Secrets miraculeux de nature*, de Lévin Lemnius, traduits en français (1566); *les Commentaires de Pierre Mathiote sur l'histoire des plantes de Dioscoride*, traduits en français (1566); etc.

DUPINEY de VOREPIERRE (Jean - François-Marie BURTET), encyclopédiste français, né à Vienne (Isère) en 1811, mort à Paris en 1879. Licencié en droit, docteur en médecine, il s'adonna surtout à l'économie politique et collabora au « *Crédit* ». On lui doit : *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle* (1856-1864), et *Dictionnaire des noms propres*, resté inachevé.

DUPLAT (François-Claude-Marie-Rosalie CAMPAGNE, dite), cantatrice française, née à Versailles en 1745. Entrée dans les chœurs de l'Opéra en 1761, elle brilla dans les rôles dits « à baguette », où elle fournit une longue carrière. On cite ses créations dans *Ernelinde*, *Thésée*, *l'Union de l'amour et des arts*, *Atys*, *Iphigénie en Aulide*, *Céphale* et *Procris*, etc.

DUPLARIUS (ri-uss — mot lat., formé de *duplex*, double) n. m. Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux soldats légionnaires, lorsque, pour récompenser leur valeur, on les avait gratifiés d'une double ration de blé, quelquefois même d'une double solde. « On disait aussi *DUPLICIARIUS* ».

DUPLAT (Jean-Louis), graveur sur bois et sur pierre, né à Orange en 1757, mort à Paris en 1833. Il exerça son art au service de différents industriels, en Suisse, puis à Paris. C'est Duplat qui grava tous les personnages du gouvernement républicain. On lui doit l'invention de la *lithographie* ou gravure sur pierre. La Société d'encouragement avait promis une médaille d'or à l'artiste qui perfectionnerait la gravure en taille de relief, quel que fût, d'ailleurs, son procédé; elle fut décorée à Duplat, qui avait déjà été récompensé pour ses gravures sur bois.

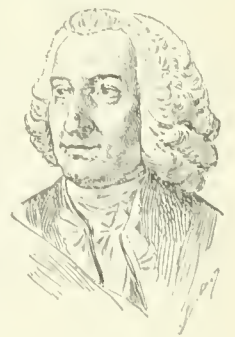
DUPLAY (Simou-Emmanuel), chirurgien français, né à Paris en 1836. Agrégé en 1866, chirurgien des hôpitaux en 1867 et, en 1877, membre de l'Académie de médecine dans la section de médecine opératoire, il est devenu, peu après, professeur de clinique chirurgicale. Outre de nombreux articles dans les *Bulletins* de diverses sociétés, particulièrement dans les *Archives générales de médecine*, dont il est rédacteur en chef, on lui doit : *Des collections séreuses et hydatiques de l'aine* (1865); *De la hernie ombilicale* (1866); *Recherches sur la nature et la pathogénie de l'ulcère perforant du pied* (1873); *De l'hypospadie périnéo-scrotale* (1874); *Leçon sur les périarthritides coxo-femorales* (1875); *Conférences de clinique de l'hôpital Saint-Louis*, publiées par Gouley et Cottin (1879); *Leçons sur les traumatismes cérébraux*, recueillies par Poirior (1883); *Traitément des fractures transversales de la rotule à l'aide d'une griffe spéciale* (1887). Duplay a surtout attaché son nom à la continuation du *Traité élémentaire de pathologie externe*, commencé et laissé inachevé par son maître Folin, et, plus récemment, à la publication, avec la collaboration de Reclus, du *Traité de chirurgie* (Paris, 1892-1899, 2^e édit.), ouvrage classique.

DUPLEIX (Antoine), capitaine huguenot du xvii^e siècle, plus connu sous le nom de GRÉMAN. V. ce nom.

DUPLEIX (César), sieur de L'Orme, controversiste français, né à Orléans, mort en 1645. Il fut avocat au parlement de Paris. La Monnoye a démontré qu'il est le véritable auteur du fameux pamphlet *l'Anti-Cotton ou Réfutation de la lettre déclamatoire du père Cotton* (Paris, 1610), où l'ordre des jésuites est formellement accusé du meurtre de Henri IV.

DUPLEIX (Scipion), historien français, né et mort à Condom (1669-1661). Marguerite de Valois lui donna maître des requêtes de son hôtel. Ses premiers ouvrages le firent nommer historiographe de France; mais il finit par se retirer dans sa ville natale, avec le titre de conseiller d'État. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Mémoires des Gaules* (1619); *Histoire générale de France* (1621-1643). Duplex est not et méthodique, mais manque de critique. On a encore de lui un livre où il soutient contre Vaugelas la langue du xvii^e siècle : *la Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651); etc.

DUPLEIX (Joseph-François, marquis), gouverneur général des établissements français dans l'Inde, né en 1697 à Landrecies (Hainaut), mort à Paris en 1763. Embarqué, à dix-huit ans, comme enseigne, sur un navire de Saint-Malo, il débuta par exceller en Amérique et aux Indes différents voyages qui en firent un excellent marin. Grâce à son père, un des directeurs de la compagnie des Indes, il fut envoyé, en 1720, à Pondichéry comme commissaire des guerres et membre du conseil supérieur, et il ne tarda pas à s'y distinguer; en 1730, il était appelé à la direction du comptoir de Chaudernagor, qu'il transformait en une ville importante et d'où il envoyait de nombreux bâtiments faire le commerce d'Inde en Inde et sillonner les mers du golfe Arabique aux Philippines et en Chine. La fondation du comptoir de Patna contribua encore au développement du commerce français au détriment du commerce anglais, et ce dernier périclita bien plus encore quand Duplex devint, en 1742, gouverneur général des possessions françaises de l'Inde. A ce moment, il donna à sa politique un plus grand développement, et, avec l'aide de sa femme, Jeanne de Castro (Jan Begum), s'immisça dans les affaires intérieures de l'Inde et ne négligea de saisir et de faire maître aucune occasion d'agrandissement. La situation intérieure de l'Inde lui venant en aide, il arriva très rapidement à donner à la compagnie française, en dépit de ses directeurs parisiens, une extension considérable. Il sut encore accroître cette extension pendant la guerre



Duplex.

de la succession d'Autriche, et, lorsque le maintien de la neutralité eut été reconnu impossible par suite de la perfidie des Anglais, il se défendit d'abord avec succès, grâce à l'appui des souverains indigènes. Un peu plus tard, la prise de Madras par La Bourdonnais fit naître, entre ce général et Duplex, une rivalité qui se termina par le rappel de La Bourdonnais et par son emprisonnement à la Bastille. Quant à Duplex, il continua de lutter contre les Anglais et les contraignit, en 1748, à lever le siège de Pondichéry, au moment même où Louis XV signait le traité d'Aix-la-Chapelle. Après la paix, il continua sa féconde politique d'immixtion dans les affaires indigènes. Entre 1748 et 1754, il acquit, dans le Carnatic, et sur les côtes des Circars et d'Orissa, un empire peuplé de plus de 30 millions d'habitants. Les revers qu'il subit dans sa lutte contre les rajahs du Tanjore et de Mysore, assistés des Mahrattes et des Anglais, étaient d'importance relativement minime, et Duplex les aurait rapidement réparés si la compagnie des Indes, pour obtenir de la compagnie anglaise rivale le maintien de la paix, ne l'avait sacrifié à ses adversaires. Rappelé en France, Duplex y retraits ruiné, sans pouvoir obtenir du gouvernement ou de la compagnie le remboursement des sommes qu'il avait avancées à leur service. Il mourut en 1764 dans la misère, après avoir vu l'andantissement de son œuvre et l'abandon de l'Inde aux Anglais, qui s'empressèrent d'adopter le système même de Duplex. Non contents de lui rendre justice, ils lui ont érigé une statue, avant même que la France ait songé à acquitter cette dette de reconnaissance envers un des plus remarquables et des plus patriotes de ses enfants.

— **BIBLIOGR.** : H. Bionne, *Duplex* (Paris, 1881) ; T. Hamont, *Duplex* (Paris, 1881) ; Mallison, *Duplex* (Londres, 1891, collection des *Rulers of India*).

DUPLESSIS (Jean), sieur d'OSSONVILLE, l'un des colonisateurs de la Guadeloupe, né en Normandie vers la fin du xvi^e siècle, mort en 1635. Étant allé à Saint-Christophe, il s'associa avec L'Olive dans le but de fonder une colonie à la Guadeloupe. Les deux compagnons s'arrêtèrent sur le territoire de Sainte-Rose, mais des maladies décimèrent les colons. Duplessis lui-même ne tarda pas à mourir, près de cinq mois après son arrivée à la Guadeloupe.

DUPLESSIS (Claude), jurisoconsulte français, originaire du Perche, mort en 1683. Il fut l'un des principaux conseillers de Colbert, qui le nomma avocat des finances. Il a laissé des remarquables *Traité sur la coutume de Paris* (1699), et des *Œuvres complètes* (1754).

DUPLESSIS (dom Michel-Christien Toussaint), historien, né et mort à Paris (1689-1767). Il entra, en 1715, dans la congrégation de Saint-Maur, fut nommé, en 1723, bibliothécaire d'Orléans, puis se rendit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour travailler à la *Gallia christiana*. Dom Duplessis a publié, entre autres ouvrages : *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy* (1728) ; *Histoire de l'église de Meaux* (1731) ; *Histoire de Jacques II, roi d'Angleterre* (1740) ; *Nouvelles Annales de Paris*, avec notes (1753).

DUPLESSIS (Joseph Sirfède), peintre français, né à Carpentras en 1725, mort à Versailles en 1802. Il excella dans l'art du portrait et surtout du portrait d'homme. En 1794, il fut nommé administrateur du musée spécial établi à Versailles. La surveillance des statues du parc de Versailles lui ayant été confiée ensuite, il trouva (vers l'an VIII) le secret précieux de détruire, sans altérer le marbre, le lichen enraciné dans les pores de celui-ci. Il nous reste de lui un grand nombre de portraits, parmi lesquels on remarque ceux de *Thomas*, de *Gluck*, de *Franklin*, de *Baillif*, de *l'abbé Arnaud*, de *Marmontel*, de *Louis XVI*, la *duchesse d'Orléans*, etc., dont quelques-uns ont été reproduits par la gravure.

DUPLESSIS (Pierre-Alexandre GRATET-), littérateur et bibliographe français, né à Jaaville (Euro-et-Loir) en 1792, mort à Paris en 1853. Il fut professeur, proviseur, inspecteur d'académie et recteur. On lui doit des ouvrages d'érudition : *Bibliographie parémiologique* (1847) ; *La Fleur des proverbes français* (1851) ; etc. C'est lui qui a publié, sous le pseudonyme de *HILAIRE LE GAY*, une collection de petits livres récréatifs populaires.

DUPLESSIS (Paul), romancier français, né à Rennes vers 1815, mort à Paris en 1865. Après avoir voyagé au Mexique et dans les colonies françaises, il publia de nombreux romans d'aventures qui eurent de la vogue, entre autres : *Aventures mexicaines* (1860) ; *le Bateau d'estrade* (1857) ; *les Boucaniers* (1853) ; *les Mormons* (1859) ; *les Grands Jours d'Auvergne* (1854) ; *les Peaux-Rouges* (1864) ; *les Elapes d'un volontaire* (1854) ; etc.

DUPLESSIS (Alphonsine PLESSIS, dite *Marie*), dite aussi *la Dame aux Camélias*, connue par sa beauté, son luxe et sa fin prématurée, née à Nougat (Orne) en 1824, morte à Paris en 1847. Elle a dû sa grande notoriété posthume à *Alexandre Dumas fils*, qui la connut intimement et fit d'elle, sous le nom de *Marquise Gautier*, l'héroïne d'un roman, puis d'une pièce dont le succès fut considérable. V. *DAME AUX CAMÉLIAS*.

DUPLESSIS (Georges Victor-Antoine GRATET-), iconographe et historien français, né à Chartres en 1834, mort à Paris en 1899, fils de Pierre-Alexandre Duplessis. Attaché au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, dont il devint le conservateur en 1885, il est entré à l'Institut en 1891. On a de lui : *Histoire de la gravure* (1880) ; *Essai de bibliographie des ouvrages relatifs à la gravure* (1862) ; etc.

DUPLESSIS-BERTAUX (Jean), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1747, mort en 1818. Ses premiers travaux sont signés *Bertaux*. Il a dessiné et gravé surtout des sujets militaires, des types d'ouvriers, de saltimbanques, d'artistes, etc. Auteur de plusieurs recueils d'eaux-fortes, sa manière rappelle celle de Collot. Parmi ses gravures les plus caractéristiques, il faut citer *l'Assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau* ; *l'Exécution de Louis XVI* ; *le Souper des sections de la rue de Tournon* ; des portraits de députés à la Convention, dont les marges sont ornées de petits épisodes finement traités. Il a collaboré à un grand nombre de publications et reproduit les *Campagnes d'Italie*, de *Carle Vernet*.

DUPLE (*plèks* — du lat. *duplex*, double) n. m. et adj. Bot. Soit des organes, des fleurs doubles, mais s'applique rarement aux organes géminés.

— Electr. Soit d'un système de transmission entre deux

postes télégraphiques reliés par un seul fil, permettant d'expédier simultanément des dépêches dans les deux sens.

DUPLOCATA (mot lat. signif. choses doublées) n. m. Linguist. Double d'une dépêche, d'un brevet, d'une quittance, d'un acte quelconque. || Pl. Des **DUPLOCATA**.

— En *duplicata*, Par *duplicata*. En double : *Expédier un acte en duplicata*, PAR *DUPLOCATA*.

— Par plaisant. Image, représentation : *Donner à quelqu'un le duplicata de ses traits*.

— Chancell. Pli du parchemin redoublé de certaines lettres de chancellerie, sur lequel on écrit les arrêts d'enregistrement, de vérification, de serment.

— ENCYCL. Linguist. *Le duplicata* est la copie d'un document émanant de la même personne que l'original et destiné à en tenir lieu : double d'une facture, d'une lettre, d'un compte, d'un contrat, etc. Cette pièce doit mentionner d'une façon apparente le mot « duplicata » et être la copie textuelle de la pièce qu'elle remplace, afin de ne pas faire double emploi. En banque, certains documents sont écrits en duplicata au moment même de leur confection ; par exemple, les lettres de change tirées sur les pays d'outre-mer en *primata*, *duplicata*, *triplicata*, etc. Les connaissements sont tirés en quatre exemplaires. Tout double d'un écrit quelconque sujet au timbre doit également être muni du timbre. Cependant, le duplicata d'une lettre de change n'est pas soumis au timbre, s'il est joint au primata.

DUPLOCATEUR (du lat. *duplicare*, supin *duplicatum*, doubler) n. m. Appareil servant à accroître la charge d'électricité sur des conducteurs déjà électrisés et à entretenir entre eux une différence de potentiel déterminée. || Machine à l'aide de laquelle on produit les deux espèces d'électricité sans frottement (duplicateur de Nicholson, machine de Holtz, machine de Bertsch, etc.).

DUPLOCATIF, IVE adj. Qui double, qui opère la duplication.

DUPPLICATION (*si-on* — lat. *duplicatio*, même sens) n. f. Action de doubler.

— Bot. V. **DÉPLICATION**.

— Géom. Duplication du cube. Problème qui consiste à chercher un cube double d'un cube donné.

— Plain-chant. Intonation qui se fait en doublant l'avant-dernière note du mot procédé qui ne s'emploie que lorsque cette avant-dernière note se trouve immédiatement au-dessous de la dernière, et dans l'intention de marquer davantage cette note, de la rendre plus sensible à l'oreille de l'auditeur.

— ENCYCL. Géom. Duplication du cube. Le problème de la duplication du cube, qui a si longtemps occupé les Grecs, consistait à construire, au moyen de la règle et du compas, le côté d'un cube double en volume d'un cube donné.

Le problème, dans les conditions où il était posé, était impossible ; mais la mise en évidence de cette impossibilité dépendait de considérations d'une nature très délicate, complètement inabordable aux Grecs, qui, ne formulant jamais sous forme métrique, au moins d'une manière générale, les relations des parties des figures entre elles, ne pouvaient soupçonner la dépendance mutuelle de l'algèbre et de la géométrie.

DUPLOCATO-CRÉNELÉ, ÉE adj. Bot. Dont les crénelures sont elles-mêmes crénelées : *Limbe DUPLOCATO-CRÉNELÉ*.

DUPLOCATO-DENTELÉ, ÉE adj. Bot. Dont les dentelures sont elles-mêmes dentelées : *Feuille DUPLOCATO-DENTELÉE*.

DUPLOCATUM (*tom'* — mot lat. signif. chose doublée) n. m. Se dit quelquefois pour **DUPLOCATA**, mais au singulier seulement, et il a pour pluriel **DUPLOCATA**.

DUPLOCATURE (du lat. *duplicatus*, doublé) n. f. État d'une membrane, d'un corps aplati, d'une surface portée et repliée sur l'autre.

DUPLE (*pliss* — du lat. *duplex*, double) n. f. Polit. Alliance de deux nations.

DUPLOCIDENTÉ, ÉE (*dan* — du lat. *duplex, icis*, double, et de *dent*) adj. Zool. Qui a des dents doubles, ou une double rangée de dents.

DUPLOCIPENNE (*pèn'* — du lat. *duplex, icis*, double, et de *penna*, aile) adj. Étomol. Qui a des ailes ployées dans le sens de la longueur.

DUPLOCITÉ (*si* — du lat. *duplicitas*, même sens) n. f. Existence simultanée, et le plus souvent vicieuse, de deux objets semblables : *Verre taillé de façon qu'il cause une duplicité d'image du même objet. Tragédie dans laquelle il y a duplicité d'action*. (DESCURET.)

Vice d'un homme trompeur, de mauvais foi : *L'hypocrisie est le voile de la duplicité*. (DESCURET.)

— ANTON. Bonhomie, droiture, franchise, loyauté, rondeur, simplicité.

DUPLE (*plik'* — du lat. *duplex, icis*, double) adj. Mus. auc. Se disait quelquefois d'une consonance exprimée par un rapport double du rapport qui exprime une autre consonance.

DUPLE (*plik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Dr. rom. Variante de l'exception.

— Par ext. Réponse à une réplique quelconque. (Vieux.)

— ENCYCL. Lorsqu'un défendeur avait opposé une première exception au demandeur, et que celui-ci avait fait insérer une *replicatio* dans la formule, ce défendeur pouvait, à son tour, paralyser la *replicatio* par une *duplicatio*, et rendre ainsi à l'*exceptio* la force que la *replicatio* devait lui enlever.

DUPLE (*ké* — du lat. *duplex*, double) v. n. Répondre à une réplique, faire une réplique. (Vieux.)

DUPLOSULFATE ou **DUPLOTHIOÉTONE** (*sé*) n. f. Acéto-sulfuré C^{II}H²S², résultant de la polymérisation de deux molécules de sulfacétone, et qu'on obtient en faisant agir dans un appareil à reflux le trichlorure de phosphore sur l'acétone.

DUPLOYÉ (l'abbé Emile), professeur de sténographie, né à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne) en 1833. Il renonça de bonne heure aux fonctions ecclésiastiques, puis se rendit à Paris, où il s'occupa des langues uniquement de sténographie. Des 1861, il avait publié avec son frère, **GUSTAVE DUPLOYÉ**, *Sténographie Duployé ou l'Art de suivre, avec l'écriture, la parole*, etc. Pour étendre la portée de son système, il voulut en faire une méthode pédagogique. Dans ce but, il a fondé la *Bibliothèque sténographique*, comprenant des ouvrages imprimés avec les signes de cette méthode ; ensuite, *l'Institut sténographique des Deux-Mondes*,

à Paris, pourvu d'une imprimerie et ayant pour organe la revue hebdomadaire, fondée en 1869, « le Sténographe ».

DUPONCEAU (Pierre-Etienne), érudit franco-américain, né à Saint-Martin-de-Ré en 1760, mort à Philadelphie en 1844. S'étant rendu à Paris, il fit la connaissance de Court de Gêbelin, qui lui confia quelques traductions, puis le recommanda au baron de Steuben. Celui-ci l'emmena en Amérique, où il allait combattre pour l'indépendance. Duponceau, en qualité d'aide de camp et de capitaine, combattit de 1778 à 1780. Mais sa santé l'obligea à quitter le service, et il devint secrétaire de Robert Livingston, le nouveau ministre des relations extérieures (1781). Il étudia le droit et devint un avocat très renommé. Passionné pour la philologie, Duponceau s'occupa de recherches sur l'origine des langues et idiomes américains. Il fut élu, en 1827, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Citons de lui : *Exposition sommaire de la constitution des États-Unis d'Amérique* (1837) ; *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord* (1838) ; *English phonology* (1818) ; *Dissertation on the nature and character of the Chinese system of writing* (Philadelphie, 1838) ; etc., et de nombreuses traductions.

DUPONCHEL (Edmond), artiste et administrateur français, né à Paris vers 1795, mort en 1868. Il s'occupa d'abord d'architecture. En 1835, il obtint la direction de l'Opéra. C'est pendant sa direction que furent montés à ce théâtre *les Huguenots*, *Stradella*, *Guido et Ginevra*, *Benvenuto Cellini*, *la Luc des fées*, *les Martyrs*, *la Favorite*, que son goût artistique sut environner d'une mise en scène remarquable. En 1841, il céda la place à Léon Pillet, en conservant seulement les fonctions d'administrateur et, en 1845, il fonda avec Morel une maison d'orfèvrerie artistique. En 1847, il reprént, associé avec Nestor Roqueplan, la direction de l'Opéra, et se retira, deux ans après, laissant Roqueplan seul à la tête de ce théâtre. Lorsqu'en 1860, Dormeuil prit la direction du Vaudeville, Duponchel fut son associé pendant quelque temps, puis renonça définitivement à toute entreprise.

DUPONCHEL (Adolphe), ingénieur français, né à Florac (Lozère) en 1821. Élève de l'Ecole polytechnique, il devint ingénieur en chef et se fit connaître par de remarquables études sur des grands travaux d'utilité publique, notamment sur la fertilisation des landes, sur la création du chemin de fer transsaharien, dont il prit l'initiative, sur la colonisation de l'Afrique, etc. Il a publié : *Avant-projet pour la création d'un sol fertile à la surface des landes de Gascogne* (1864) ; *Traité d'hydraulique et de géologie agricoles* (1868) ; *le Phylloxera, guérison probable* (1874) ; *le Chemin de fer de l'Afrique centrale* (1876) ; *le Chemin de fer transsaharien, jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan* (1878) ; *les Taches solaires régies par l'excentricité des mouvements planétaires* (1882) ; *Théorie des alluvions artificielles* (1882) ; *la Colonisation africaine* (1890) ; *le Canal de Panama et les Torrents artificiels* (1891) ; *la Circulation des vents et de la pluie dans l'atmosphère* (1893) ; *les Barrages de retenue et l'Aménagement des eaux courantes* (1896) ; etc.

DUPONDIUS (*di-uss*) n. m. Antiq. rom. Pièce de bronze de la valeur de deux as, usitée sous la république quand l'as était de quatre onces, et sous l'empire, quand l'as fut réduit à un quart d'once.

DUPONT (Denis) [en lat. Pontanus], jurisconsulte français, né à Blois vers la fin du xv^e siècle. Avocat à Blois, il fut chargé par Louis XIII, avec trois de ses concitoyens, de rédiger les coutumes du Blaisois. Dupont fit sur ces coutumes un *Commentaire* latin, dont son fils publia les neuf premiers chapitres en 1556. L'ouvrage complet a été édité à Paris (1677).

DUPONT (Gratian), sieur de DRUSAC, poète français de la première moitié du xv^e siècle. Il était lieutenant général de la sénéchaussée de Toulouse. Il a composé, sous le titre de : *Controverse des sexes masculin et féminin* (1534), un ouvrage bizarre, dirigé contre les femmes et le mariage, auquel Etienne Dolet répliqua avec la plus grande virulence dans quelques-unes de ses odes latines, et que Arnauld de Laborie réfuta dans son *Anti-Drusac*. On doit encore à Dupont : *Art et science de rhétorique métrifiée* (1539).

DUPONT (Pierre), tapissier français, né à Paris, mort vers 1650. Il renouvela la fabrication des tapis de Turquie. Logé au Louvre, il s'associa, en 1626, avec Simon Lourdet, qui s'établit à la Savonnerie ; mais ils ne tardèrent pas à se séparer. Le musée des Gobelins posséda de lui une tapisserie représentant *Louis XIII et sa famille* (1643). Il a écrit un ouvrage technique, la *Stomatourgie* (1632). — Son fils, Louis, lui succéda et s'établit à la Savonnerie, en 1672.

DU PONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel), économiste, homme politique, agriculteur et membre de l'Institut, né à Paris en 1739, mort à Eleutherian-Mills (Etats-Unis) en 1817. Disciple de Quesnay, il débuta par un ouvrage en 2 volumes : *la Physiocratie* (1768), dans lequel il exposait les doctrines de l'école économique. Après un voyage d'études en Allemagne, en Suède et en Pologne, il fut rappelé en France par son ami Turgot, dont il devint le collaborateur et dont il partagea la disgrâce. En 1783, Vergennes le chargea de préparer les bases du traité qui devait consacrer l'indépendance des États-Unis. Elu aux états généraux de 1789 par le bailliage de Nemours, il se rangea parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle et paya de sa personne dans la journée du 10-Août. Décrété d'accusation par la Convention, il put se réfugier aux États-Unis, où il se maria et fonda une exploitation agricole. Il revint en France sous l'Empire, et fut élu président de la Chambre de commerce de Paris. En 1814, il fut secrétaire du gouvernement provisoire. Exilé aux Cent-Jours, il retourna aux États-Unis. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur la vie de Turgot* ; *Philosophie de l'univers*, et la publication des œuvres de Turgot (1802).



Du Pont de Nemours.

DUPONT (Jacob-Louis), homme politique français, né à Loches en 1755, mort sous la Restauration. Abbé de Jumèaux en 1789, il quitta les ordres et devint député d'Indre-et-Loire à la Législative et à la Convention. En 1792, il proposa de remplacer le christianisme par le culte de la science, essaya d'ouvrir en 1797 et 1798, un cours public d'agriculture, de morale, de mathématiques, etc., mais il fut partiellement repoussé. Il devint fou et fut enfermé à Charenton.

DUPONT DE L'ÉTANG (Pierre-Antoine, comte), général et ministre français, né à Chabanais en 1765, mort à Paris en 1810. En 1791, il devint aide de camp du général Théobald Dillon; il fut blessé à Tournai (1792), se défendit vaillamment à Valmy, et devint général de brigade après la victoire de Meunin. Carnot le nomma directeur du dépôt de la guerre. Il était partisan de Bonaparte, prit une part active au coup d'État du 18 brumaire. Il fut chargé d'organiser la république Cisalpine. Il devint un des plus brillants généraux de Napoléon. En 1805, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne, battit Mélas devant Ulm, et fut créé comte de l'Empire. Envoyé en Espagne en 1808, il tenta sa brillante carrière militaire par la désastreuse capitulation de Baylen. Napoléon le fit arrêter à Toulon, enfermer au fort de Joux. Aux Cent-Jours, il fut quelques jours ministre de la guerre. Destitué, il reprit son poste après Waterloo et entra au conseil privé. Il fut élu député de la Charente en 1815, fit partie de la « Chambre introuvable », et fut réélu jusqu'en 1830. Il a laissé quelques écrits : *La Liberté*, poème; *Lettre sur la campagne d'Autriche*; *Lettre sur l'Espagne*; *L'Art de la guerre*, poème en dix chants, et des *Mémoires*.

DUPONT (Hippolyte-Auguste), pédagogue, né dans l'Hérault en 1767, mort à Versailles en 1855. Marchand ambulancier, il s'instruisit seul et devint maître d'école à Agde, puis fonda une école à Marseillan pour y appliquer sa méthode de lecture, qui consistait à enseigner d'abord aux enfants l'usage des voyelles, puis celui des consonnes les plus faciles, et à leur faire former des mots, le plus tôt possible, avec les lettres qu'ils savaient déjà. Il fut appelé à Montpellier, à Nancy, enfin à Paris, où il fonda, rue Saint-Lazare, une vaste institution. Le roi voulut le décorer lui-même, en 1814. Son principal ouvrage est sa *Citologie*, où il exposait sa méthode de lecture.

DUPONT DE L'EURE (Jacques-Charles), député, ministre, président du gouvernement provisoire en 1848, né à Neubourg (Eure) en 1767, mort à Rouge-Perriers (Eure) en 1853. Reçu avocat au parlement de Normandie (1789), il fut maire de Neubourg et occupa diverses fonctions dans son département. Élu au conseil des Cinq-Cents, il ne fit pas d'opposition au coup d'État du 18 brumaire et devint président des tribunaux d'Évreux et du Mans. Député au Corps législatif (1813), à la Chambre des députés l'année suivante, membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, ce fut lui qui rédigea la déclaration aux puissances étrangères, dans laquelle les représentants, au nom de la nation, réclamaient les principales libertés de la Révolution. Les Alliés répandirent en faisant fermer les portes de l'Assemblée, et Dupont de l'Eure protesta avec courage. Réélu à la Chambre (1817), ses opinions républicaines le firent rayé des cadres de la magistrature. Ministre de la justice en 1830, il n'approuva pas la politique du gouvernement, se retira et donna sa démission de député. La révolution de 1848 le rendit à la politique. Il fut nommé président de l'Assemblée provisoire. Son âge avancé ne lui permit pas d'y jouer un rôle important.

DUPONT (Jacques-Marie-Antoine-Célestin), cardinal et archevêque de Bourges, né à Iglesias (Sardaigne) en 1792, d'une famille d'origine française, mort à Bourges en 1859. Il fut ordonné prêtre à Lyon, en 1814. Le cardinal La Fare le nomma chanoine, puis vicaire général de Sens. Le pape Léon XII lui donna le titre d'évêque *in partibus* de Samosate. Naturalisé français, il fut successivement évêque de Saint-Dié (1830), archevêque d'Avignon (1835), et enfin archevêque de Bourges (1847). Créé cardinal en 1847, le gouvernement français l'envoya en mission auprès du pape Pie IX, exilé à Gaète, en 1849.

DUPONT (M^{lle} Caroline), actrice française, née en 1794 à Valenciennes, morte en 1864. Elle entra, en 1810, à la Comédie-Française, où elle joua d'abord dans la tragédie; puis, après la retraite de M^{lle} Devienne, elle prit l'emploi des soubrettes. Elle resta trente ans à la Comédie-Française, où elle était devenue sociétaire.

DUPONT (Pierre-Auguste, dit Alexis), chanteur français, né en 1796, mort en 1874. Élève du Conservatoire, il entra, en 1818, à l'Opéra comme ténor en double. Il passa, en 1821, à l'Opéra-Comique, et, deux ans après, partit pour l'Italie. En 1826, il rentra à l'Opéra dans le rôle de Pylade d'*Ugolino* en *Tauride*, et resta quinze ans à ce théâtre. Vers 1840, Alexis Dupont abandonna la scène pour se livrer exclusivement à l'exécution de la musique d'église ou de concert. Attaché à la maîtrise de Saint-Roch, où il attirait la foule des amateurs, il y resta jusqu'en 1856.

DUPONT (Paul-François), imprimeur et député français, né à Périgueux en 1796, mort en 1879. Il étudia la typographie à Paris, dans la maison Firmin-Didot, et ensuite fonda un établissement pour les impressions administratives, qui prit un grand développement et qu'il augmenta d'une maison d'éditions spéciales à l'enseignement primaire. Élu, en 1852, 1857, 1863, 1869, dans la Dordogne, comme candidat officiel, à la Chambre des députés, il fut élu, en 1876, sénateur par le même département. On lui doit : *Essai d'imprimerie* (1849) et *Histoire de l'imprimerie* (1854); une *Imprimerie en 1867* (1868).

DUPONT (Léon-Papin), surnommé le *Saint homme de Tours*, né à la Martinique en 1797, mort à Tours en 1870. Fils du riche planteur, il fut élevé en France, et

après avoir terminé ses études, retourna à Saint-Pierre de la Martinique, où il exerça les fonctions de juge pendant cinq ans. Ayant perdu sa femme, il donna sa démission et vint s'établir à Tours. La mort de sa fille unique acheva de le dégoûter du monde. Depuis l'année 1817 jusqu'à sa mort, il consacra exclusivement sa fortune et son temps à des œuvres de charité et de religion. Une foule immense assista à ses funérailles, et sa mémoire est restée en vénération.

DUPONT DE BUSSAC (Jacques-François), homme politique français, né et mort à Paris (1800-1873). Avocat, il défendit les causes politiques et fut suspendu en 1833. Il fonda alors la *Revue républicaine*. A la fin de son interdicton, il reparut au Palais, mais il ne tarda pas à encourir une seconde suspension. Il collabora alors à la « *Revue du progrès* ». Plus tard, ayant repris ses fonctions d'avocat, il défendit Barbès devant la cour des pairs. Le gouvernement provisoire de 1818 le nomma sous-commissaire à Jonzac. Ses administrés l'électèrent à l'Assemblée constituante. Non réélu à l'Assemblée législative, il fut expulsé de France, après le Deux-Décembre, et se retira à Bruxelles. Il rentra à Paris à l'amnistie de 1859 et reprit sa profession d'avocat. On lui doit deux brochures : *Manuel des sociétés coopératives anonymes à capital et personnel variables* (1872); *Histoire populaire des sociétés coopératives* (1873).

DUPONT (Samuel-François), commodore américain, né à Bergen-Point (Etat de New-York) en 1803, mort à Philadelphie en 1865. Il appartenait à une famille française émigrée en Amérique en 1799. Entré dans la marine, il se distingua pendant la campagne du Mexique en remportant la victoire de San-José, servit dans l'extrême Orient, fut gouverneur de l'arsenal de Philadelphie. Au début de la guerre civile, il fut mis à la tête d'une flotte fédérale, s'empara, le 7 novembre 1861, des forts de Hilton-Head et de Bay-Point (Caroline du Sud), investit le fort Pulaski (févr. 1862), prit, en mars, le fort Clinch, puis Ferdinandia, étendit ses conquêtes au sud de la Floride, et s'empara du fort Marion, et réussit à fermer la côte confédérée au commerce de la contrebande de guerre. Au début de 1863, il fut chargé de pousser l'attaque de Charleston. Le 6 avril, il passait la barre; mais l'escadre du commodore Ingraham le força à la repasser le 11. Il reçut l'ordre de renouveler l'attaque; mais, n'ayant que des monitors et les jugeant inefficaces, il refusa et fut remplacé par l'amiral Foote.

DUPONT DES LOGES (Paul-Georges-Marie), évêque de Metz, né à Rennes en 1804, mort à Metz en 1886. Successivement aumônier de plusieurs couvents, il fut nommé, en 1844, évêque de Metz. Lors du concile du Vatican, il soutint les idées de la minorité, et se retira avant la définition de l'infailibilité pontificale. Quand le décret fut rendu, sa soumission fut aussi promptement éclatante. Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, il resta attaché de cœur à la France, et refusa l'ordre de la Couronne de fer, que l'empereur lui fit offrir par le maréchal de Manteuffel. En revanche, il portait ostensiblement la décoration de la Légion d'honneur : Thiers la lui avait envoyée, sur sa demande, en 1871. Membre du Reichstag, de 1874 à 1877, il siège au premier rang du parti de la protestation. Le séminaire de Montigny et plusieurs églises, entre autres celles de Barentbal, furent bâtis à ses frais.

DUPONT Pierre), poète et compositeur français, né et mort à Lyon (1821-1876). Il appartenait à une famille d'artistes et occupa des situations inférieures jusqu'à sa conscription. Il fit alors, à Provins, la connaissance du poète Pierre Lobrun, auquel il soumit des essais poétiques; l'auteur de *Marie Stuart* organisa une souscription qui lui permit d'acheter un remplaçant et de se faire imprimer. Son premier poème, *les Deux aigles*, obtint un prix à l'Académie (1842), et lui valut une place d'aide au *Dictionnaire de l'Académie*. Il la quitta dès qu'il eut pu vivre de sa plume, et devint rapidement populaire. Dupont a composé des chants philosophiques et quelques chansons républicaines et socialistes. Ces dernières le firent même condamner, en 1851, à sept ans de déportation, à Lambessa; mais il fut gracié aussitôt. C'est surtout à ses chants rustiques qu'il doit sa notoriété. Pierre Dupont fut le chansonnier du peuple laborieux et honnête. Ses vers sont remarquables par les aspirations saines qu'ils révèlent, par l'élevation des sentiments qu'ils traduisent : l'amour du travail, de puissants appels à la concorde, à la cordialité. Ils ont une influence moralisatrice. Ils sont, de plus, en général, d'une bonne facture. Pont-à-François ne sont-ils pas toujours assez châtifiés; mais il y a de l'originalité dans le choix des sujets, de la fantaisie dans le détail. Les morceaux les plus connus sont : *les Bouffes*, *les Sappins*, *la Mère Jeanne*, *Ma Vigne*, *le Cochon*, *la Vache blanche*, *les Louis d'or*, *le Chant du blé*, *la Chanson de la soie*, *la Chanson du pain*, *le Chant des ouvriers*, *le Chant des soldats*, *le Noël des paysans*, *le Chant des nations*, *le Tissierand*, *le Tonneau*, etc. Pierre Dupont composait lui-même la musique de ses chansons. Après sa condamnation et sa grâce, il vécut dans la retraite. Il publia encore, cependant, *la Légende du Juf Errant*, poème qu'il illustra Gustave Doré (1862); *Dir vobloars* (1864), et une brochure : *Sur certains bruits de coalition* (1860), dans laquelle il se ralliait à l'Empire.

DUPONT (Joseph), compositeur belge, né et mort à Liège (1821-1881). Élève du Conservatoire de cette ville, il y devint professeur. Cet artiste a publié des études et des fantaisies pour violon, des romances, des compositions religieuses, etc., et un opéra-comique en deux actes : *Ita-beiro Pinto*, qui fut joué à Liège en 1858.

DUPONT (Pierre-Auguste), pianiste et compositeur belge, né à Ensalval en 1827, mort à Bruxelles en 1890. Professeur de piano au Conservatoire de Bruxelles, pendant plus de trente ans, il forma d'excellents élèves. Dupont s'est produit aussi comme compositeur.

DUPONT (François-de-Sales-Léonce), avocat et journaliste français, né à Layrac (Lot-et-Garonne) en 1828, mort à Paris en 1884. Il collabora à un grand nombre de journaux bonapartistes. En 1878, dans une brochure intitulée : *les Deux démocraties*, il conseillait aux bonapartistes de se rallier à la République. Il a publié : *la Commune et ses auxiliaires devant la justice* (1871); *la Comédie républicaine* (1872); *la Majorité du quatrième Napoléon* (1874); *Madame des Grègues* (1875); *Tours et Bordeaux, souvenirs de la République à outrance* (1877); *la Soumission* (1878); *De Paris aux montagnes* (1879); *Souvenirs de Versailles pendant la Commune* (1881); *le Prince Victor Napoléon* (1883).

DUPONT (Joseph), violoniste et chef d'orchestre belge, frère du précédent, né à Ensalval en 1838, mort à Bruxelles en 1899. Il fut élève du Conservatoire de Bruxelles, où il obtint le premier prix de violon et le grand prix de Rome. Il fut professeur d'harmonie au Conservatoire de Bruxelles et chef d'orchestre du théâtre de la Monnaie et des Concerts populaires. Quelques années après, Dupont prenait, en association avec Lapissida, la direction du théâtre de la Monnaie, où il monta plusieurs ouvrages français inédits; entre autres, *l'Hérodiade* de Massenet, *le Sigurd* de Reyer, ainsi que des opéras de Wagner. Joseph Dupont a écrit un certain nombre de compositions qui, presque toutes, sont inédites.

DU PONTAVICE DE HESSEY (Hyacinthe, comte), poète français, né à Tréguier en 1812, mort à Londres en 1876. Son oncle, Théophile de Kersausio, ardent agitateur, le convertit aux idées humanitaires et républicaines. Écrivain élégant, profond penseur, Du Pontavice a publié : *Nuits rêvées*, suite de poèmes philosophiques (1840); *Études et aspirations* (1857), recueil de poésies empreintes d'une pitié douloureuse pour les désertés; *Sillons et Débris* (1860); *Poèmes virils* (1862). Ses *Œuvres complètes* ont paru en 1887.

DUPONT-CHAUMONT (Pierre-Antoine, comte), général français, né à Chabanais (Charente) en 1759, mort à Paris en 1838. Il entra au service en 1775. Général de brigade après Jemmapes, il fut condamné à mort pour avoir fait battre la générale au 13 vendémiaire an IV (1795), mais recut, peu après, le commandement du camp de Marly. Remarque par le Premier Consul, il commanda plusieurs divisions militaires, devint, en 1806, ministre plénipotentiaire de Louis-Bonaparte, roi de Hollande; disgracié en 1810, il prit sa retraite en 1812. Au retour des Bourbons, il commanda l'École de Saint-Cyr, recut le titre de « comte » (1814), et fut mis à la retraite en 1817.

DUPONT-VERNON (Henri Dupont, dit), acteur français, né et mort à Puisseux (Loiret) (1814-1897). Élève du Conservatoire, il débuta aux matinées Ballande, puis entra, en 1873, à la Comédie-Française, où il tint l'emploi des raisonnés. En 1888, il devint professeur de diction au Conservatoire. Il a publié des ouvrages estimés : *Principes de diction* (1882); *L'Art de bien dire, principes et applications* (1888); *Discours et comédiens* (1891).

DUPONT-WHITE (Charles Brook), économiste français, né à Rouen en 1807, mort à Paris en 1878. Avocat à la Cour d'appel, puis à la Cour de cassation, Dupont-White abandonna le barreau, en 1843, pour s'occuper presque exclusivement des questions politiques, sociales et économiques. Il appartenait à l'école catholique libérale dont Montalembert était le chef, et dont le « Correspondant » était l'organe. Néanmoins, il ne partageait pas toutes les idées de ses amis. Ainsi, il se sépara nettement de l'école de Nancy sur la question de la décentralisation. Dupont-White admettait, dans beaucoup de cas, l'intervention de l'État. D'après lui, la société peut quelquefois forcer l'individu à faire le bien et elle a le devoir strict de protéger le faible contre le fort. A beaucoup de points de vue, Dupont-White peut être considéré comme un des précurseurs de ce qu'on a appelé le socialisme chrétien. On lui doit : *le Progrès politique, l'Individu et l'Etat*, et une série d'articles sur la centralisation, dont il était partisan dans une certaine mesure. Une de ses filles épousa Sadi Carnot, qui devint président de la République.

DUPONTIE *st* — de Dupont, savant franç.) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avoënées, dont les deux espèces commues croissent dans les îles Melville et l'Amérique russe.

DUPONT (Gilles), prêtre et écrivain français, né en 1625 à Arlos, mort à Paris en 1690. Docteur en droit civil et en droit canon, il entra, à l'âge de vingt-deux ans, dans la congrégation de l'Oratoire, et la quitta en 1660. Il a écrit : *les Excellences de la prière* (1667); *L'Art de prêcher* (1684), et *l'Histoire de l'église d'Arles* (1690), qui est un résumé de l'ouvrage latin du chanoine Saxe.

DUPONT (Jean-Pierre), connu sous le nom de **Dupont l'ainé**, violoncelliste français, né à Paris en 1741, mort à Berlin en 1818. Il fut attaché à la musique particulière du prince de Conti, puis devint, à Berlin, premier violoncelliste de la chapelle du roi Frédéric II, qui lui donna pour élève le prince royal, son neveu (plus tard Frédéric-Guillaume II). Il exerça ensuite les fonctions de surintendant des concerts du cour. Dupont a laissé quelques compositions pour le violoncelle.

DUPONT (Jean-Louis), violoncelliste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1749-1819). Élève de son frère, il surpassa bientôt celui-ci, et, dès sa vingtième année, arriva à la notoriété. Il se produisit à Londres et à Paris, puis fut attaché à la musique de la cour à Berlin, où il demeura dix-sept ans. De retour en France en 1806, il entra au service du roi d'Espagne Charles IV. En 1812, il fut nommé violoncelle-solo de la chapelle et professeur au Conservatoire (1810).

Le talent de Dupont se distinguait par la pureté du son, par la vigueur de l'archet et surtout par un style plein de noblesse, de largeur et d'expression. Cet artiste fut également compositeur. On connaît de lui six concertos, huit airs variés, quatre œuvres de sonates, de dédicaces nocturnes pour violoncelle et harpe (avec Bachsa) et un *Essai sur le doigté du violoncelle et la conduite de l'archet*.

DU PORT (Adrien-Jean-François), homme politique français, né à Paris en 1750, mort à Appenzell (Suisse) en 1798. Il était, en 1789, conseiller au parlement en la chambre des requêtes. Député de la noblesse de Paris aux états généraux, il se rallia à la cause du tiers état, siégea



Dupont de l'Eure.



Pierre Dupont

ensuite à gauche à la Constituante, forma, avec Barnave et Lameth, le fameux triumvirat. et se signala par un remarquable rapport (1790) sur l'organisation de la magistrature. Membre de la commission chargée d'interroger Louis XVI après le retour de Varennes, il changea d'attitude à partir de ce moment, et se sépara des Jacobins pour se rapprocher des feuillants. Nommé président du tribunal criminel de Paris après la dissolution de la Constituante, il s'enfuit au lendemain du 10-Août, fut arrêté près de Nemours, et mis en liberté grâce à l'intervention de Danton. Il passa alors en Angleterre, reentra en France après le 9-Thermidor, émigra de nouveau après le 18 fructidor an V et se fixa en Suisse.

DUPORT (Louis), danseur français, né en 1781, mort à Paris en 1853. Il était à peine âgé de vingt ans lorsque, sortant de l'Ambigu et de la Gaité, il débuta à l'Opéra avec un succès qui balança la fortune du célèbre Vestris. Il composa de charmants ballets (*Acis et Galatée*, *Figaro*, *le Volage* *pré*, représentés à l'Opéra), et les exécuta avec talent.

En 1808, Duport quitta l'Opéra pour aller à Saint-Petersbourg, où l'appelaient un brillant engagement; puis, en 1816, il se rendit à Vienne, où il dirigea pendant plusieurs années le théâtre de la Porte-de-Carintie, et ensuite il prit sa retraite à Paris. La rivalité fameuse de Duport et de Vestris a inspiré à Berchoux un poème burlesque intitulé *la Danse ou les Dieux de l'Opéra*.

DUPORT (Paul), auteur dramatique, neveu du précédent, né et mort à Paris (1798-1866). Il s'adonna à la littérature, collabora à des revues, puis se tourna vers le théâtre et écrivit, le plus souvent en collaboration avec Bayard, Mélesville, Duvert, Scribe, Théaulon, etc., un grand nombre de vaudevilles, de comédies et de livrets d'opéras-comiques. Parmi ses pièces, nous citerons : *l'Auteur et l'Avocat* (1825); *Ketty* (1828); *Marie Mignot* (1829); *Noblesse et roture* (1830); *le Quaker et la Danseuse* (1831); *la Puritaine* (1833); *la Fille de l'Avare* (1835), une des meilleures; *la Vendéenne* (1837); *Quitte ou double* (1840); *la Truive* (1844); etc.

DUPORT-DUTERTRE (François-Joachim), littérateur français, né à Saint-Malo en 1715, mort en 1759. Il abandonna la Compagnie de Jésus, où il enseignait les humanités, pour se consacrer aux lettres. Il collabora aux feuilles de Fréron et de l'abbé de La Porte. On a de lui : *Abregé de l'histoire d'Angleterre* (1751); *Bibliothèque amusante et instructive* (1755); *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres* (1754); etc.

DUPORT-DUTERTRE (Marguerite-Louis-François), homme politique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1754-1793). Il s'occupa d'abord de littérature, fut ensuite avocat (1777), coopéra à la prise de la Bastille et devint membre de la municipalité parisienne et substitut du procureur-syndic de la Commune, grâce à l'amitié de La Fayette; il fut ministre de la justice, en novembre 1790. Accusé par Brissot et Saladin de s'être opposé à la guerre contre l'Autriche, il dut donner sa démission en 1792. Décreté d'accusation après le 10-Août, il échappa quelque temps aux perquisitions, mais fut enfin découvert, condamné et exécuté le même jour que Barnave (1793).

DUPORTAIL (Léobégue), général français, mort en 1802. Il appartenait au corps du génie lorsqu'il se rendit en Amérique et prit part à la guerre de l'Indépendance, où il se fit remarquer par ses talents militaires. Il organisa les troupes du royaume de Naples. Nommé maréchal de camp en 1788, Duportail fut appelé, deux ans plus tard, grâce à ses relations avec La Fayette, à prendre le portefeuille de la guerre. Attaqué par les royalistes et par les révolutionnaires, il donna sa démission en 1791. Décreté d'accusation l'année suivante, il parvint à passer en Amérique, où il mourut.

DUPORTHITE (de *Duporth*, n. de localité) u. f. Silicate hydraté naturel de magésie. Variété de néolite.

DUPOTET (Jean-Henri-Joseph), vice-amiral français, né à Changé (Côte-d'Or) en 1777, mort à Paris en 1852. Embarké au début de la Révolution comme novice, il devint aspirant à la suite du combat des Îles d'Hyères en 1795, enseigne en 1799, et lieutenant de vaisseau en 1803, après l'expédition de Saint-Domingue, où il faillit mourir de la fièvre jaune. Dupotet se conduisit brillamment à Trafalgar, à bord du *Redoutable*: ce bâtiment coula, mais le jeune officier, malgré une grave blessure, réussit à se sauver. Il fut nommé capitaine de frégate et aide de camp du ministre de la marine Decrès. En 1809, il livra combat avec sa frégate *Niemen*, à deux frégates anglaises qu'il rencontra à l'embouchure de la Gironde. Forcé d'amener son pavillon, il resta cinq ans prisonnier en Angleterre. Il n'en fut pas moins promu capitaine de vaisseau en 1811. Sous la Restauration, il commanda la station des Antilles (1828). Préfet maritime à Brest en 1830, il fut ensuite gouverneur de la Martinique, puis commandant de la station des mers du sud, et chargé, à ce titre, du blocus des côtes argentines, en 1838. Vice-amiral en 1841, Dupotet entra dans le cadre de réserve, en 1845.

DUPOTET Jean DE SENNEVOY, baron, écrivain français, né à la Chapelle (Yonne) en 1796, mort à Paris en 1881. Adepte fervent du magnétisme, il se livra à des expériences pour démontrer son efficacité dans la guérison de certaines maladies; et publia le journal le *Propagateur* (1827-1847). On a de lui : *Expériences publiques de magnétisme* (1825); *Cours de magnétisme* (1831); *Essai sur l'enseignement philosophique du magnétisme* (1845); *La Magie dérivée* (1852); *Traité complet de magnétisme animal* (1856); *Thérapeutique magnétique* (1863).

DUPOTY Michel-Auguste), publiciste français, né à Versailles en 1797, mort à Paris en 1864. Il se signala sous la Restauration par son libéralisme et combattit le gouvernement de Louis-Philippe. Lors de l'attentat de Quétel sur le duc d'Angoulême (1841), Dupoty fut condamné à une détention de cinq ans, pour complicité morale; lors de l'annexion de 1841, il recouvra la liberté. Après la proclamation de la République, en 1848, il refusa les fonctions de commissaire du gouvernement. Il ne joua qu'un rôle effacé, s'occupa de sciences naturelles et fut élu : *Propagateur au Muséum* (1851), et *De la réorganisation du Muséum* (1858).

DUPPA Brian, préfet anglais, né à Lewisham (comté de Kent) en 1598, mort à Richmond en 1662. Evêque de Salisbury, il suivit Charles 1^{er} dans l'île de Wight, pen-

dant la Révolution, fut emprisonné avec lui, et l'aïda, dit-on, à écrire l'*Eikôn basilikè*. Après la restauration de Charles II, il devint grand aumônier et évêque de Winchester. Il a laissé quelques écrits.

DUPPEL, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Sleswig]), sur la côte du Petit Belt; 620 hab. Point stratégique fortifié, qui a joué un rôle assez important pendant les guerres du Danemark contre les troupes de la Confédération germanique. Victoire des Danois sur les troupes fédérales, en 1848. Le 13 avril 1849, Duppel fut pris d'assaut par les Allemands, et les Prussiens s'en emparèrent encore le 18 avril 1864, après un siège et un bombardement de près de deux mois.

DUPPIGHEIM, village de la Basse-Alsace (cercle d'Erstein [canton de Geispolsheim]); 1.040 hab. Agriculture, tulletries.

DUPPION n. m. Magnan. et filat. de soie. Cocon de ver à soie, qui est double. Il Soie de mauvaise qualité et grossière, qui provient d'un cocon double.

DUPRAT (Antoine), cardinal et ministre français, né à Issoire en 1463, mort à Nantonnillet en 1535. Avocat au parlement de Toulouse, puis président à mortier, premier président du parlement de Paris, il entra dans les ordres, à la mort de sa femme, François d'Arbouze. François 1^{er} le nomma chancelier de France, en 1515. Il fut le principal auteur du traité de Bologne entre le roi et le pape Léon X, qui servit de base au fameux concordat de 1516. Devenu archevêque de Sens, cardinal-légit, pourvu de riches bénéfices, Duprat fut le principal ministre de Louise de Savoie pendant sa seconde régence (1525), et conserva jusqu'à la fin la faveur de François 1^{er}. Cependant, le roi refusa de l'aider à obtenir les suffrages des cardinaux, après la mort du pape Clément VII (1534). L'énergie qu'il déploya, pour faire accepter au clergé le concordat de 1516, la vénalité des offices de judicature, les impôts écrasants, dont il dut assurer la rentrée, lui suscitèrent un grand nombre d'ennemis. Il mourut en proie à la maladie pécuniaire.

DUPRAT (Pardoux) [en lat. *Pardulfus Prateius*], jurisconsulte français, né à Aubusson vers 1520, mort vers 1570. Il se fit recevoir docteur en droit et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Lexicon juris civilis et canonici* (Lyon, 1569); *le Train et total règlement de pratique civile et criminelle* (1557); *Pratique de l'art des notaires* (1578); *Théorie de l'art des notaires* (1578); etc.

DUPRAT (Jean), conventionnel girondin, né à Avignon en 1760, décapité en 1793. Négociant en soieries, il fut élu membre de la municipalité en 1790, envoyé à l'Assemblée constituante pour y demander la réunion du comtat Venaissin à la France. A son retour et après le vote de la réunion, Duprat fut élu maire, puis député à la Convention nationale. Dans le procès du roi, il vota successivement l'appel au peuple, la mort, et contre le sursis. Ses relations le firent comprendre parmi les girondins. Il monta sur l'échafaud avec un grand courage. — Son frère, Louis, né à Avignon en 1756, fut un des principaux auteurs des massacres de la Glacière (17 oct. 1791). Il prit le parti de la Montagne pendant la Terreur, combattit en Italie (1795), devint adjudant général (1797), et périt à la bataille de Ratisbonne, le 23 avril 1809.

DUPRAT (Antoine-Théodore, marquis), écrivain français, né à Versailles en 1808, mort en 1867. Il a publié des ouvrages généalogiques et historiques, dont les principaux sont : *Généalogie historique de la maison Du Prat* (1837); *Histoire d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne* (1859).

DUPRAT (Pascal), homme politique et écrivain français, né à Hagetmau (Landes) en 1815, mort en 1885. Professeur d'histoire au collège royal d'Alger, il quitta l'enseignement pour diriger la « Revue indépendante ». Il prit une part active à la révolution de février 1848, et il fut élu représentant des Landes à l'Assemblée constituante, puis à la Législative; il siégea à la Montagne. Exilé après le 2- Décembre, il se retira à Bruxelles, puis en Suisse, où il occupa une chaire à l'académie de Lausanne. Après le 4-Septembre, il fut nommé ministre de France à Athènes. Elu en juillet 1871 député des Landes à l'Assemblée nationale, Pascal Duprat prit place à l'extrême gauche, et réélu en 1876 dans le XVII^e arrondissement de Paris. Au 16-Mai, il fit partie des 363, et fut réélu le 14 octobre 1877, mais il échoua en 1881. Nommé, en 1882, ministre plénipotentiaire au Chili, il succomba sur le paquebot qui le ramenait. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale* (1845); *les Encyclopédistes, leurs travaux, leur doctrine, leur influence* (1865); *l'Esprit des révolutions* (1879).

DUPRAT (Hippolyte), chirurgien de marine et compositeur français, né à Toulon en 1821, mort à Paris en 1889. Après de brillants services, il donna sa démission, poursuivi par l'idée fixe de faire représenter un grand opéra en cinq actes, intitulé *Pétrarque*, dont il avait composé la musique sur un livret écrit par lui-même en société avec Dharmeson. Représenté d'abord à Marseille (1873), avec quelque succès, cet opéra ne réussit point à Paris (Gaité, 1880).

DUPRATO (Jules-Laurent-Anacharsis), compositeur français, né à Nîmes en 1827, mort à Paris en 1892. Il fut élève du Conservatoire et obtint, en 1848, le premier grand prix de Rome. Artiste bien doué, mais mal servi par les circonstances, il ne put, en dépit d'un talent très réel, donner la véritable mesure de sa valeur. Il a fait représenter : *les Trouvailles* (1851); *Piquevette* (1856); *M sieu Landry* (1856); *Sabator Rosa* (1861); *la Déesse et le Berger* (1863); *le Baron de Groschaminet* (1866); *Sacripant* (1866); *le Chanteur florentin* (1866); *la Fiancée de Corinthe* (1867); *la Tour du cloître* (1871); *le Cerisier* (1871). Duprato fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire, en 1866.

DUPRAY (Henri-Louis), peintre français, né à Sedan en 1841. Elève de Cogniet et de Pils, il s'est consacré à la peinture militaire. Il débuta, en 1863, par une toile spirituelle : *Brigadier, vous avez raison*, qui eut un certain succès. Vinrent ensuite : *le Roi de Prusse, l'empereur de Russie et l'empereur Napoléon passant la revue dans la plaine de Longchamp le 6 juin 1867* (1868); *Bataille de Waterloo* (1870); *une Grand-garde* (1872). En 1874, il envoya au Salon une scène du siège de Paris, que la gravure a rendue populaire : *une Visite aux avant-postes par le général Ducrot et l'amiral La Roncière Le Noury*. En 1876, il exposa : *un Régiment de Hussards escortant un convoi*; en 1877, *Grandes manœuvres d'automne*; *Artillerie légère allant prendre position*. *L'Arrivée à l'étape*, de 1878, est un de ces épisodes que Dupray excelle à reproduire. Citons encore : *Départ du quartier général après déjeuner* (1883); *Départ incognito de l'impératrice Eugénie* (1884); etc.

DUPRÉ (Guillaume), sculpteur français et né graveur en médailles, né à Sissonne (Aisne) vers 1574, mort en 1647. Le premier, il appliqua l'art de la sculpture à la gravure en médailles. On cite de Dupré la statue de *Henri IV*, qui fut élevée sur le Pont-Neuf, sous le règne de ce prince. Encore n'avait-il fait que le cavalier, car le cheval, ouvrage du Florentin Tadda ou Tacca, avait été donné à Marie de Médicis par Come II, duc de Toscane. Plus remarquables sont les médaillons, les médailles, les types monétaires de G. Dupré, notamment la médaille frappée en 1603, à l'occasion du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. Aussi le roi le nomma-t-il, d'abord conjointement avec Jean Pilon, ensuite seul, à la charge de « conducteur et contrôleur général en l'art de sculpture sur le fait des monnaies et revers d'icelles ».

Les collections de la Bibliothèque nationale renferment de très beaux spécimens de l'œuvre de G. Dupré; des reproductions de bronze existent au musée monétaire de la Monnaie de Paris, qui possède aussi quelques poinçons de ce maître : portraits de Henri IV, de Marie de Médicis, de Louis XIII enfant, du cardinal de Richelieu, de Gaston d'Orléans, du prince de Condé, etc. Les revers représentent souvent des sujets composés d'un dessin très ferme, d'une heureuse disposition et d'une grande allure. En outre, les coins des monnaies du règne de Henri IV et ceux de la minorité de Louis XIII ont été gravés d'après les types très remarquables fournis par G. Dupré au tailleur général des monnaies. Certaines médailles sont signées GEORGIUS DUPRÉ, bien que son œuvre, en général, ne porte que la signature G. DUPRÉ; une, celle du maréchal de Toiras, porte les mots GUIL. DUPRÉ. Vraimentablement, les médailles signées « G. Dupré », « Georges (ou Guillaume) Dupré » sont bien du même artiste.

DUPRÉ (Louis), danseur français, né vers 1697, mort en 1774. Il débuta vers 1715 à l'Opéra, et y obtint bientôt de tels succès, qu'on ne l'appela plus que « le grand Dupré » et qu'on le surnomma « le dieu de la danse ». avant que son élève et successeur, le fameux Gaëtan Vestris, ait à son tour mérité ce titre.

DUPRÉ (Adrien), voyageur français, mort à Smyrne en 1831. Il remplit divers postes dans les consulats d'Orient, et publia : *Voyage aux ruines de Nicopolis en Epire en 1797* (1818); *Voyage en Perse dans les années 1807, 1808, 1809, en traversant l'Anatolie, la Mésopotamie* (1819).

DUPRÉ (Jules), paysagiste français, né à Nantes en 1811, mort à l'Isle-Adam en 1889. Sa famille le destinait à l'industrie; mais, en présence de ses dispositions, son père le laissa s'abandonner librement à son goût pour la peinture.

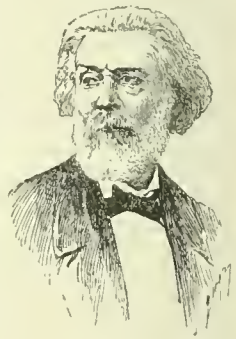
Il débuta au Salon de 1831 et s'y fit remarquer par plusieurs *Etudes d'après nature*, reproduisant des vues de la Haute-Vienne, de l'Isle-Adam et de Montmorency. Dès 1833, ses paysages succédèrent avec un succès toujours croissant : *Vue des environs d'Abbeville*; *Intérieur d'une cour rustique*; *Entrée d'un hameau dans les Landes*; *Soleil couchant*. Il a été envoyé à l'Exposition universelle de 1867 douze paysages fort remarquables : *Forêt de Compiègne*, *la Gorge des Eaux-Chaudes*, *Passage d'animaux sur un pont*, *une Bergerie dans le Berry*, *la Vienne*, *la Route tournante de la forêt de Compiègne*, *un Marais dans la Solagne*, *Route dans les Landes*, *la Saulée*, *Cours d'eau en Picardie*, *Retour du troupeau*, *Souvenir des Landes*. L'artiste s'abstint jusqu'en 1883; cette année-là, il exposa huit tableaux inédits : *les Bords du ruisseau*, *le Gué*, *le Chêne*, *le Marais*, *Métairie*, *la Forêt*, *Clair de lune*, *Retour du troupeau*.

DUPRÉ (Marie-Jules), amiral français, né à Strasbourg en 1813, mort à Paris en 1881. Sorti de l'École navale, il était capitaine de frégate en 1854. Nommé membre du conseil des travaux de la marine, il s'attacha à l'étude des batteries flottantes, et prit part, sur l'une d'elles, la *Tonnante*, au bombardement de Kumburn, pendant la guerre de Crimée. Il fit partie aussi des expéditions de Syrie et de Cochinchine (1860-1861). Appelé, en 1861, au commandement de la division navale des côtes orientales d'Afrique, Dupré fut gouverneur de la Réunion en 1864, et fut promu contre-amiral en 1867. Mis, en 1870, à la tête de la division navale de Chine et du Japon, pendant la guerre franco-prussienne, il bloqua, dans les différents ports de l'extrême Orient, cent vingt bâtiments allemands, dont deux navires de guerre ; *Hertha* et *Medusa*. Nommé gouverneur de la Cochinchine en janvier 1871, l'amiral Dupré se fit remarquer par son administration éclairée; il conclut, en 1874, avec l'Annam, un traité avantageux pour la France. Promu vice-amiral en 1875, il fut envoyé, la même année, comme préfet maritime, à Rochefort, puis, en 1877, à Toulon. Il fut mis à la retraite, en 1878.

DUPRÉ (Léon-Victor), peintre français, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1816, mort à Paris en 1879. Il était frère du paysagiste Jules Dupré. Léon Dupré affectionnait surtout les bords de rivière. Parmi ses principales œuvres, rappelons : *Rivière du Fay*, *Indre* (1840); *Village*



Duprat.



Jules Dupré.

du Berry (1846); Bords de l'Oise (1848); Bords du Sauceron (1849); Bords de la Marne au parc Saint-Maur (1875); une Mare dans la Lande (1876); une Mare dans le Berry (1878); etc.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Nicolas-François), économiste français, né à Paris vers 1695, mort en 1774. Maître des comptes, il entra à l'Académie française avec une traduction du Paradis perdu de Milton (1729). On a de lui un Essai sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées (1746), ouvrage où l'on trouve des détails sur les monnaies du moyen âge et sur les variations du prix des denrées depuis le XI^e siècle; Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains avant et après le concile de Francfort (1762); Tables de mortalité insérées dans l'Histoire naturelle de l'homme, de Buffon.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Jean-Pierre-Émile), littérateur et homme politique français. né à Carcaïssoune en 1772, mort à Porreux (Yonne) en 1851, petit-fils du précédent. Conseiller au parlement de Paris, il servit dans la légion de l'Aude, puis à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, et devint plus tard secrétaire des commandements de la princesse Borghèse, député de l'Aude au Corps législatif, sous-préfet de Beaune, et enfin, chef du cabinet à la préfecture de police. On a de lui : Hier et aujourd'hui, satire (1818); l'Anthologie russe (1823); l'Érmitte en Russie ou Observations sur les mœurs et les usages du commencement du XIX^e siècle (1829); Essai sur les relations commerciales du département de l'Aude avec les Echelles du Levant; l'Espagne et le Portugal (1808). Il a, en outre, donné au Vaudeville : la Jeunesse de Prévêlle ou les Comédiens de campagne, comédie en un acte (1809).

DUPRÉ (Jean), sculpteur toscan d'origine française, né à Sienna en 1817, mort à Florence en 1882. Fils d'ouvrier, il put, avec l'appui de prélats de la cour romaine, se livrer à l'étude de la sculpture. Quelques Bustes de cardinaux, exposés à Rome, y firent sensation. Un peu plus tard, une figure d'Abel, d'un sentiment exquis, lui valut au Salon de Paris, en 1855, une première médaille. La mort le surprit jeune encore; mais son œuvre ne compte guère que des morceaux hors ligne : une Pieta, le buste de Mme Dora d'Istria (1867); le Triomphe de la croix, une superbe figure de Cain, la Base de la coupe égyptienne du palais Pitti. Dupré était membre associé de l'Institut de France. Dupré a exécuté le monument colossal en l'honneur de Cavour, qui a été inauguré à Turin en 1873.

DUPRÉ (Thomas-Léon), architecte français, né à la Nouvelle-Orléans (Etats unis d'Amérique) en 1827. On lui doit l'architecture du monument de Henri Murger, au cimetière Montmartre. En 1867, il exécuta, au cimetière du Père-Lachaise, le monument élevé au Père Enfantine et, cinq ans plus tard, le tombeau de Baudin, élevé par souscription au cimetière Montmartre en 1872. La statue de Baudin avait été confiée au sculpteur Aimé Millet. En 1873, Léon Dupré exécuta également, avec Aimé Millet, le monument élevé à la mémoire des mobilisés de l'Euro tués pendant la guerre franco-allemande. Il a fait également les tombeaux d'Alexandre Massol et d'Edmond Adam.

DUPRÉ (Julien), peintre français, né à Paris en 1851. Il est connu comme un excellent peintre de la campagne; il en a le sentiment, il en comprend la robuste poésie et rend les mille incidents de la vie journalière, sans mièvrerie comme sans trivialité. Ces qualités s'apprécient de ses premières toiles : la Maison en Picardie (1876); Faucheurs de seigle en Picardie (1877); Lièvres de gerbes (1878); le Regain (1879); Glaneuses; Faucheurs de luzerne (1880); la Récolte des foins (1881), qui valut à l'artiste une première médaille. A partir de cette époque, Dupré se révèle comme un animalier de premier ordre, dans les tableaux qui suivent : dans la prairie; Au pâturage; le Berger; Prairie normande; Vache échappée; dans la ferme; dans le clos; les Repas dans les champs; l'Heure de la traite; une Prairie; Au bord de la mare; etc.

DUPRÉAU (Gabriel) (en lat. Prateolus), théologien et écrivain français, né en 1511 à Marcoussis, mort à Pérone en 1588. Professeur au collège de Navarre, il combattit le calvinisme. Outre un grand nombre de traductions, on a de lui une Huronque sur les causes de la guerre contre les rebelles et séditieux (1562); la Déclaration des abus et subtilités des faux prophètes (1564); des Commentaires tirés des meilleurs grammairiens et plusieurs ouvrages de polémique.

DUPRÉ-LASALE (Honoré-Casimir-Émile), magistrat français, né à Lyon en 1817. Avocat, il obtint, en 1838, le prix d'éloquence décerné par l'Académie française pour l'Éloge de Gerson. Il entra, en 1840, dans la magistrature debout, et devint, de fonction en fonction, avocat général à la Cour de cassation (1870). Destitué après le 4 septembre 1870, il reentra, en 1872, comme avocat général à la Cour de cassation, dont il devint conseiller en 1874. On lui doit : Du droit au bonheur, étude sur le socialisme (1851); Michel de L'Hospital (1875); Notice sur Jacques Bouju, président au parlement de Bretagne, 1515-1557 (1883); Discours et réquisitoires (1886).

DUPRESSOIR (François-Joseph), peintre français, né à Paris en 1803, mort en 1859. Il cultiva surtout le paysage et la marine. Ses œuvres les plus remarquables sont : Vue du North-Bridge, à Edimbourg; Vue générale d'Edimbourg (1834); Vue du port de Leith, à Edimbourg (1835); Site de l'Osians, dans l'Isère (1836); Vue prise de Châtouaïn; la Tour de Maurepas; Sites en Dauphiné; Montfort-l'Aumery. Cet artiste a également peint la Bataille de Bethel pour le musée de Versailles.

DUPREZ (Gilbert-Louis), chanteur dramatique français et compositeur, né et mort à Paris (1806-1896). Élève de l'école de Choron, il débuta, en 1825, à l'Opéra, alors théâtre semi-lyrique, dans le Barber de Séville. Il joua ensuite les Folies amoureuses, Don Juan, Adolphe et Clara, etc. En 1828, il passa à l'Opéra-Comique dans le rôle de Georges de la Dame blanche. Duprez partit ensuite pour l'Italie, où il obtint de grands succès. A Naples, il créa, avec éclat, le rôle d'Edgar dans Lucia de Lammermoor, de Donizetti.

En 1837, Duprez débuta à l'Opéra dans le rôle d'Arnold, de Guillaume Tell. Il fut accueilli avec un véritable enthousiasme, qui le servit pendant douze années. Outre les rôles au répertoire, il fit beaucoup de nombreuses et superbes créations dans Guido et Genoveva, Le Luc des fées, les Martyrs, la Favorite, la Reine de Chypre, Charles VI, dont Soubastien de Portugal, Otello; puis il retrouva le rôle

d'Edgar dans la traduction de Lucia de Lammermoor, et il termina sa carrière française avec la Jérusalem, de Verdi. Duprez quitta l'Opéra en 1849. Depuis 1842, il avait été nommé professeur au Conservatoire. Il donna sa démission en 1850 pour ouvrir une école, où il forma de nombreux et excellents élèves. Puis il se livra à la composition. Il fit représenter successivement l'Abnne de la Maladetta (Bruxelles, 1851), Joanitu ou la Fille des Boucaniers (1852), la Lettre au bon Dieu (1853), Jeanne d'Arc (1865), Jétyotte, et un oratorio intitulé le Jugement dernier, exécuté en 1868. Duprez a publié aussi deux ouvrages didactiques : l'Art du chant et la Mélodie; et des ouvrages littéraires : Souvenirs d'un chanteur (1880); Joyeusetés d'un chanteur dramatique (1882); Graines d'artistes (1881), et Récrécations de mon grand âge (1888).



Duprez.

DUPREZ (Caroline), dame VANDENHEUVEL, cantatrice française, fille du précédent, née à Florence en 1832, morte à Pau en 1875. Élève de son père, elle débuta, en 1850, au Théâtre-Italien dans la Sonnambula, et joua au Théâtre-Lyrique, à l'Opéra-Comique, à l'Opéra. Dans ces divers théâtres, elle fit d'importantes créations dans Marco Spada, l'Etoile du Nord, Jenny Bell, les Saisons, Valentine d'Aubigny, le Fils du brigadier, Fior d'Aliza. Elle fut allée se fixer à Pau, où la phthisie l'emporta, dans la force de l'âge et du talent.

DUPREZ (François-Joseph-Ferdinand), physicien belge, né à Gand en 1807, mort en 1884. Il se livra à l'observation des phénomènes météorologiques. Il a consigné le résultat de plus de quarante années d'expériences dans un grand nombre de mémoires et de rapports, parmi lesquels nous citerons le mémoire, couronné en 1843 par l'Académie de Belgique, sur les Phénomènes électriques de l'atmosphère et les moyens de les constater, ainsi que la Statistique des coups de foudre ayant frappé des paratonnerres (1859).

DUPUCH (Antoine-Adolphe), premier évêque d'Alger, né et mort à Bordeaux (1809-1856). Il étudia d'abord le droit à Paris, puis il entra dans les ordres. Attaché à la cathédrale de Bordeaux, il consacra son zèle et sa fortune à la fondation et à l'entretien d'un grand nombre d'œuvres de charité. Quand l'évêché d'Alger eut été érigé, en 1838, il en fut le premier titulaire. Pendant huit ans, il travailla avec ardeur à l'organisation de son vaste diocèse, divisé alors en trois provinces ecclésiastiques, fonda un chapitre, un séminaire, consacra soixante églises et établit un grand nombre d'écoles. Malheureusement, tant d'œuvres avaient obéré le budget épiscopal. M^{re} Dupuch dut donner sa démission en 1846 : ses dettes furent payées, en 1852, par le gouvernement français, qui voulut ainsi reconnaître son zèle et son dévouement. Retiré à Bordeaux, M^{re} Dupuch y publia, en 1848, les Fastes sacrés de l'Eglise d'Afrique.

DUPUIS (Guillaume) (en lat. Puteanus), médecin français, né à Blangy entre 1450 et 1500. Il pratiqua la médecine à Grenoble et devint professeur à l'université de cette ville. Il a publié, notamment : Phlébotomie artificielle utile aux médecins; De medicamentorum quomodocumque purgantium facultatibus (1532); De oculis pharmacorum purgantium facultatibus (1554). — Son fils, Louis Dupuis, médecin et traducteur, né à Romans (Drôme), mort vers 1570, professa la médecine à Paris de 1540 à 1542, puis à Poitiers en 1544. On a de lui trois traductions : les Epistres de Diogène, philosophe cynique... nouvellement traduit de grec en français (1546); Traduction des commentaires d'Ammonius sur les Institutions de Porphyre (1542); Traduction du Dialogue de Lucien : « De l'amitié ».

DUPUIS (Matthias), missionnaire de l'ordre de Saint-Dominique, né en Picardie vers 1590, mort à Paris en 1655. Envoyé, en 1644, dans les missions de l'Amérique française, il revint en France en 1650 et publia une Relation de l'établissement d'une colonie française dans l'île de la Guadeloupe (1652).

DUPUIS (Charles), graveur, né et mort à Paris (1685-1742). Il reçut les leçons de Gaspard Duchange, entra à l'Académie de peinture en 1730, et acquit la réputation d'un excellent graveur. Parmi ses estampes, remarquables par la correction du dessin, par la franchise et la grâce de la touche, rappelons : le Mariage de la Vierge, d'après Vanloo, son chef-d'œuvre; la Prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert, d'après Carlo Maratta; Alexandre Sévère faisant distribuer du blé aux Romains et Ptolémée Philadelphe accordant la liberté aux Juifs, par Coypel; la Terre et l'Air, de Louis de Boullogne; etc.

DUPUIS (Nicolas-Gabriel), graveur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1695-1771). Il devint le gendre de son maître Duchange, s'adonna d'abord à la gravure de dessins pour étoffes, puis devint un très remarquable graveur au burin. Ce fut lui qui, le premier, parvint à imiter avec le burin la gravure à l'eau-forte, et il exécuta notamment en ce genre un chef-d'œuvre : Énée sauvant son père de l'incendie de Troie, d'après Carlo Vanloo. L'Académie l'admit d'office au nombre de ses membres en 1751. Ses estampes les plus estimées sont : Scene pastorale, d'après le Giorgione; l'Adoration des rois, d'après Paul Véronèse; la Vierge et l'enfant Jésus, d'Annibal Carrache.

DUPUIS (Charles-François), érudit et philosophe, né à Trie-Château (Oise) en 1712, mort à Is-sur-Tille (Côte-d'Or) en 1809. De parents très modestes, il se fit recevoir avocat et se livra surtout avec ardeur à l'étude des mathématiques et de l'antiquité. Dupuis fit paraître, en 1781, un Mémoire sur l'origine des constellations et sur l'explication de la fable par le moyen de l'astronomie. La hardiesse de ce mémoire souleva de nombreuses critiques. Dupuis devint, en 1787, professeur d'éloquence latine au Collège de France; l'année suivante, il entra à l'Académie des inscriptions. élu, par le département de Seine-et-Oise, député à la Convention nationale, il vota pour la détention de Louis XVI. Il parut peu à la tribune, travailla au silence dans le comité

d'instruction publique dont il était membre, se tint complètement à l'écart des luttes des partis, puis il entra au conseil des Cinq-Cents, où il prit une part active à l'organisation des écoles centrales; il siégea au Tribunal depuis le 18-Brimaire jusqu'en 1802, et rentra alors tout à fait dans la vie privée. Dupuis a publié l'Origine de tous les cultes ou Hélijon universelle (1795); il en fit, l'année suivante, un Abrégé qui devint, sous la Restauration, avec les Ruines de Volney, un des principaux livres de la propagande antireligieuse. On lui doit aussi : Dissertation sur le zodiaque de Bederah (1806), et deux Mémoires sur les Pélasges, dans le « Recueil de l'Institut » (1798).

DUPUIS (Rose), actrice française, née à l'Poissy en 1786, morte en 1878. Après avoir joué en province, elle débuta en 1808 à la Comédie-Française, où elle tint l'emploi des jeunes premières dans la comédie, doubla M^{lle} Mars, puis joua les grandes comédiennes.

DUPUIS (Adolphe), acteur français, fils de la précédente, né à Paris en 1824, mort à Nemours en 1891. Élève du Conservatoire, il entra, en 1849, à la Comédie-Française, puis joua au théâtre français de Berlin. De retour à Paris, il parut aux Variétés et au Théâtre-Historique, et fut engagé, en 1849, au Gymnase, où il créa avec éclat un grand nombre de rôles jusqu'en 1860. De 1860 à 1877, il fut l'acteur le plus applaudi du théâtre Michel, à Saint-Petersbourg. De retour en France, il entra au Vaudeville, y retrouva ses premiers succès, jusqu'en 1887. Ayant donné à l'Odéon des représentations classiques, il échoua dans Tartuffe, et on éprouva un tel ébagnin qu'il renonça au théâtre. Doué d'un talent très souple, fin et délicat, il interpréta les rôles les plus divers. Parmi ses plus brillantes créations, nous citerons Olivier de Jalia, du Demi-monde.



Adolphe Dupuis.

DUPUIS (Charlotte BORDES, dame), actrice française, née et morte à Paris (1813-1879). Elle débuta tout enfant, joua aux Nouveautés, aux Variétés, aux Funambules, et entra, en 1834, au Palais-Royal, où elle créa, jusqu'en 1857, un grand nombre de rôles. Elle a écrit et fait jouer quelques pièces : la Grand-mère (1852); Ou l'on va (1869), et le Petit Frère (1870).

DUPUIS (Augustin-Noël-Aristide), écrivain et naturaliste, né à Mezo (Hérault) en 1823, mort à Paris en 1883. Il fut professeur de botanique à l'Institut agricole de Grignon (1850-1858), et donna des articles scientifiques à divers journaux et revues, ainsi qu'à Grand dictionnaire Larousse. On lui doit, entre autres ouvrages : Causeries d'un naturaliste (1862); les Papillons de France (1863); Flore agricole et forestière; les Plantes d'ornement; Flore médicale et industrielle (avec Réveil); Arbustes et arbustes d'ornement de pleine terre (1868); Arbres d'ornement de pleine terre (1869); Conifères de pleine terre (1872).

DUPUIS (Joan), négociant et voyageur français, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire) en 1829. Après avoir séjourné en Egypte de 1857 à 1859, il se rendit en Chine, où il se fixa dès 1860 à Hankéou, comme négociant. De là, il étudia les provinces de la Chine méridionale, et s'assura de la navigabilité du Song-Koi ou fleuve Rouge. Dupuis, voulant faire profiter la France de sa découverte et donner le Tonkin à son pays, se rendit à Paris, mais il ne put partager ses vues au ministère de la marine. A son retour en Indo-Chine, il remonta le fleuve Rouge avec une flottille marchande, mais il eut alors, avec les autorités annamites, des démêlés qui amenèrent l'intervention et la mort de Francis Garnier, et furent la cause initiale de la conquête postérieure du Tonkin. Dupuis lors, Dupuis est plusieurs fois retourné en Indo-Chine, et a collaboré à la mise en valeur du Tonkin. Dupuis a publié : l'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les Evénements du Tonkin (1872-1873); Journal de voyage et d'expédition de J. Dupuis (1879).

DUPUIS (Joseph-Lambert, dit José), acteur, né à Liège vers 1831, mort à Nogent-sur-Marne en 1900. Il débuta par des chansonnettes dans une troupe d'amateurs, fut acteur au théâtre de Laege, puis se rendit à Paris, joua à Bobino, aux Folies-Nouvelles (1857), à Déjazet, et entra, en 1864, aux Variétés, où, sans un court passage au Vaudeville, il a été constamment attaché. Il a créé a ce théâtre un grand nombre de rôles dans des opérettes comme la Belle Héloïse, la Grande-Duchesse, les Brigands, la Vie parisienne, Barbe-Bleue, la Pêrichole, etc., et dans des pièces diverses, comme la Petite Marquise, Niniche, Lili, Décoré, Monsieur Betsy, etc. Dupuis s'est montré excellent comédien, comique très original, fantaisiste, dont les excentricités furent toujours spirituelles.



José Dupuis.

DUPUIS (Jean-Baptiste-Daniel), sculpteur et graveur en médailles françaises, né à Blois en 1849, mort à Paris en 1899. Il entra d'abord dans la section de peinture à l'École des beaux arts, puis dans la section de gravure en médailles, où il devint élève de Faronch et Cavelier. C'est comme graveur en médailles qu'il obtint, en 1872, le grand prix de Rome. Les principales œuvres exposées par Dupuis, de 1869 à 1899, sont : Sanison brisant ses liens, plâtre (1870); Chloé à la fontaine, bas-relief (1874); la Vengeance, bas-relief en terre (1876); la Vierge et l'enfant Jésus, bas-relief en plâtre; un dessin de la jurisprudence, d'après Raphaël (1877); deux modèles de médailles relatives à l'Exposition universelle de 1878 : l'uno représentant le Génie des nations couronnant la France, l'autre, La France fut appelé à toutes les nations pour l'un de leurs produits à l'Exposition uni-

verselle de 1878; une statue en plâtre : *Berceuse* (1879); des peintures : *Chloé* (1881) et *Etude de femme* (1882), et un grand nombre de médailles et de médaillons en plâtre et en bronze, ainsi que de nombreux bustes. Dupuis soigna sa femme, atteinte d'une neurasthénie grave, lorsque celle-ci, hantée par la crainte de la mort et ne voulant pas que son mari lui survécût, le tua pendant son sommeil d'un coup de revolver, puis se donna la mort elle-même.

DUPUIS-DELICOURT (Jules-François), aéronaute et littérateur français, né à Berru (Marne) en 1802, mort en 1884. Il a beaucoup contribué à propager l'emploi du gaz hydrogène pour l'éclairage, et a fait, à partir de 1822, de nombreux essais pour arriver à résoudre le problème de la navigation aérostatique. On lui doit plusieurs écrits, parmi lesquels : *Ballons dans les fêtes publiques* (1856); *De l'art aérostatique et de son application aux transports par air* (1847).

DUPUISIE [-i] — de Dupuis, savant franç. n. f. Genre d'arbres, de la famille des térébinthacées-anacardiées, qui croit en Sénégal.

DUPUIT (Arsène-Jules-Émile-Juvébal), ingénieur et économiste français, né à Fossano (Piémont) en 1804, mort à Paris en 1866. Sorti de l'École polytechnique, il entra dans le service des ponts et chaussées, devint ingénieur en chef, directeur du service municipal de Paris, et fut nommé ensuite inspecteur général de deuxième classe pour le service hydraulique. Outre un grand nombre d'articles, il a fait paraître : *Considérations sur les frais d'entretien des routes* (1842); *Mémoire sur le tirage des voitures* (1842); *Études théoriques sur le mouvement des eaux courantes* (1848); *Traité théorique et pratique de la conduite et de la distribution des eaux* (1854); *Les Eaux de Paris* (1856); *Des inondations* (1858); *La Liberté commerciale* (1860); *Traité de l'équilibre des voûtes* (ouvrage posthume, 1872).

DU PUY (Raymond), deuxième grand maître des hospitaliers, né en Dauphiné vers 1080, mort en Palestine vers 1160. Issu d'une famille dauphinoise des environs de Romans, qui s'est perpétuée sous le nom de Dupuy-Montrou, il fut mis, après la mort du fondateur Gérard Teaque ou Thom (entre 1119 et 1121), à la tête des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'est lui qui les transforma en ordre militaire et qui les divisa en trois classes : chevaliers, chapelains et servants. Il obtint pour l'ordre l'approbation et les privilèges de Calixte II, Innocent II et Anastase IV. Il se signala en plusieurs rencontres contre les musulmans, eut une grande part à la prise d'Ascalon, en 1154, battit Nouréddin, sultan d'Alep, et son frère, sultan de Mossoul.

DUPUY (Bernard), poète et traducteur français, également connu sous les noms de Du Poy et Du Poy-Montlarn, né à Luc (Béarn) vers 1580, mort vers 1580. Il écrivit en latin des poésies élégantes, qui furent publiées à Toulouse (1554). Dupuy a composé : *Ode du Gave, fleuve du Béarn*; *Ode du fleuve de Garonne*; etc.

DUPUY (Christophe), écrivain de l'ordre des chartreux, né à Paris en 1579, mort à Rome en 1651. Il était fils du juriconsulte Pierre Dupuy, conseiller au parlement de Paris. Il accompagna le cardinal de Joyeuse à Rome, où il s'efforça d'obtenir que le premier volume de l'histoire du président de Thou ne fût pas mis à l'index. Après un séjour dans la maison des chartreux de Bourg-Fontaine, il retourna à Rome et fut procureur général de son ordre. On a de lui les *Perroniana* (1609), anecdotes sur le cardinal Du Perron.

DUPUY (Pierre), historien français, frère du précédent, né à Agen en 1582, mort à Paris en 1651. Il fut chargé par le roi de missions importantes. En 1615, il dressa un inventaire du trésor des chartes, qui sert encore. En 1645, il devint, avec son frère Jacques, garde de la bibliothèque du roi. Outre des notes à la satire *Mémoires* jointes à l'édition de Ratisbonne (1664), et deux éditions de *l'histoire de son ami de Thou*, on a de lui les ouvrages suivants : *Actes du concile de Trente en 1562 et 1563* (1607); *Rémontrance de Pierre Dupuy sur le réveil de messire Guillaume* (1614); *Mémoires des guerres et choses mémorables advenues sous le règne de Louis XIII* (1622); *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (1639); *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane* (1639); *Commentaire sur le Traité des libertés de l'Eglise gallicane de P. Pithou* (1652); *Traité concernant l'histoire de France, savoir : 1° la Condamnation des templiers; 2° Histoire du schisme; 3° Quelques procès criminels* (1654); *Traité de la majorité de nos rois et des régnances* (1655); *Commentaire sur l'ordonnance de la majorité de nos rois* (1655); *Traité touchant les droits du roi* (1655); *Histoire du différend entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roi de France* (1655); *Histoire des plus illustres favoris* (1659).

DUPUY (Jacques), historien français, né en 1586, mort à Paris en 1656, frère du précédent. Il fut garde de la bibliothèque du roi et publia *Index de tous les noms latins contenus dans l'histoire de de Thou* (1664); *Catalogus bibliothecæ Thuanæ ordine alphabetico digestus* (1679). Il légua à la Bibliothèque royale les deux cent soixante manuscrits qu'il avait rassemblés et qui ont formé un fonds spécial au département des manuscrits. Ses collections d'imprimés furent léguées à la Bibliothèque royale par leur dernier possesseur, Joly de Fleury.

DUPUY (Henri) (en flam. Van de Putte, en lat. Erycius Puteanus), écrivain flamand, né à Venlo (Gueldre) en 1574, mort en 1646. Il fut historiographe du roi d'Espagne, et, en 1606, succéda à Juste Lipsé comme professeur de langue latine et de belles-lettres à Louvain. Dupuy, d'une grande érudition, mais sans esprit critique, a laissé un nombre considérable de petits ouvrages.

DUPUY (Louis), mathématicien et helléniste français, né à Chassy (Ain) en 1709, mort en 1795. Il rédigea le « Journal des savants » pendant trois ans, fut admis à l'Académie des inscriptions en 1756 et en fut secrétaire perpétuel, de 1773 à 1783. Il adopta avec empressement les principes de la Révolution. Outre un grand nombre de dissertations, on a de Dupuy : *l'Ajax, les Trachiniennes, l'Édipe à Colone et l'Antigone*, trad. de Sophocle (1762); un supplément au *Théâtre des fous* de Brumoy; *Fragments d'un ouvrage grec d'Authémis sur des paradoxes de mécanique* (1777).

DUPUY ou **DUPUY DE BORDES** (Henri-Sébastien), mathématicien français, né à Grenoble en 1746, mort en 1815. Il fut professeur du mathématiques à l'École de

Valence, où il avait eu pour élève Napoléon Bonaparte, puis à l'École d'artillerie de Valence. On lui doit, entre autres écrits : *Éléments de géométrie pratique* (1774). Il a rédigé dans l'*Encyclopédie* de Diderot tout ce qui a trait aux fortifications passagères et permanentes. Il perfectionna aussi le forte-piano (1791).

DUPUY (André-Julien, comte), administrateur et pair de France, né à Brioude (Haute-Loire) en 1753, mort à Paris en 1832. Conseiller au Châtelet de Paris, il fut intendant général de l'Inde française en 1789. Sans secours de la métropole, il lutta contre les Anglais jusqu'en 1800, époque de son rappel en France. Secrétaire de légation en 1802 près le congrès d'Amiens, il porta au Premier Consul le traité de paix. Il devint conseiller d'Etat, sénateur (1805), comte (1807), pair de France lors de la rentrée des Bourbons, et gouverneur civil des établissements français dans l'Inde, en 1816.

DUPUY DES ISLETS (le chevalier), littérateur français, né vers 1770 à Saint-Domingue, mort en 1831. Il émigra à la Révolution, servit dans l'armée de Condé, séjourna en Angleterre, et retourna en France à la suite de la 18-Braimare. La révolution de Saint-Domingue lui avait enlevé toute sa fortune. Il eut alors recours à sa plume pour vivre, collabora à l'*Almanach des Muses*, fut chargé du feuilleton dramatique dans *la Gazette de France*. L'imperiaire Joséphine, dont il était parent, lui fit obtenir une pension. On a de lui un certain nombre d'épigrammes et de pièces légères écrites dans le ton érotique, lyrique ou satirique. Il a, en outre, publié des éditions des *Œuvres poétiques de Boileau* et des *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*.

DUPUY (Jean-Baptiste-Edouard-Louis-Camille), musicien suisse, né à Corcelles, près de Nanchâtel, en 1775, mort à Stockholm en 1822. Il étudia à Paris le violon avec Chabran, le piano avec Dussek, et, dès l'âge de seize ans, remplissait les fonctions de maître de concerts du prince Henri de Prusse, tout en étudiant l'harmonie à Berlin, sous la direction de Fasch. Il fit ensuite un voyage de concerts en Allemagne et en Pologne, et devint, à Stockholm d'abord, à Copenhague ensuite, chanteur à l'Opéra et maître des concerts de la cour. Lors de l'expédition des Anglais contre Copenhague en 1801, Dupuy se distingua comme officier (1807). Comme compositeur, Dupuy a fait représenter trois opéras : *une Folie*, *Félicie* et *Bjorn Jarnsida* (ce dernier, posthume). On connaît aussi de lui de belles musiques funèbres pour le service du roi Charles XIII et de la reine.

DUPUY DE LÔME (Stanislas-Charles-Henri-Laurent), ingénieur de la marine française, né à Soyé, près de Ploemeur (Morbihan), en 1816, mort à Paris en 1885. Élève de l'École polytechnique, il entra dans le génie maritime, dont il parcourut rapidement tous les grades. En 1842, Dupuy de Lôme reçut mission d'aller étudier en Angleterre la construction des bâtiments en fer; il fit sur la question un rapport remarquable et fut chargé de la construction des deux premiers bâtiments en fer de la flotte française : *Caton* et *Ariel*. Lorsque les Anglais entreprirent de transformer en vaisseau à vapeur leurs vaisseaux à voiles, Dupuy de Lôme présenta au gouvernement français les plans du *Napoléon*, vaisseau à hélice, rapide et armé de quatre-vingt-dix canons. Non sans résistance, le *Napoléon* fut mis au chantier en 1848, et lancé en 1850. Pendant la guerre de Crimée, ce vaisseau montra une supériorité marquée sur tous les bâtiments de l'ancien système. Aussi Dupuy de Lôme fut-il nommé, en 1857, directeur des constructions navales au ministère de la marine et directeur du matériel. Il se mit aussitôt à l'étude des cuirasses des vaisseaux et, d'après ses plans, furent construites les frégates cuirassées : *Gloire*, *Invincible* et *Normandie*. Toutes les grandes puissances mirent, dès lors, en chantier des bâtiments sur le modèle de ceux de Dupuy de Lôme. Membre du comité de défense de Paris en 1870, il s'occupa des aérostats, et fit sortir de Paris soixante-six ballons. En 1872, il réalisa des expériences qui prouvèrent que la direction des ballons n'était pas impossible. Député du Morbihan en 1869, Dupuy de Lôme fut nommé sénateur inamovible en 1877, et s'occupa de la marine marchande.

DUPUY (Aoine), professeur et historien français, né à Bussière (Loire) en 1835. A sa sortie de l'École normale supérieure, il fut nommé professeur d'histoire au lycée de Brest; il se fit recevoir docteur en 1879. On lui doit : *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (1881); *le Régime pénitentiaire en Bretagne au XVIII^e siècle* (1882); *la Bretagne au XVIII^e siècle*; *les Prisons* (1883); *les Tribulations de l'abbé Kerret de Kéruvel* (1884).

DUPUY (Paul), médecin philosophe, né à Lamontie-Saint-Martin (Dordogne) en 1827. Après de brillantes études à Paris, il se fixa à Bordeaux en 1859, et professa la pathologie interne; il fut nommé professeur titulaire de cette chaire, en 1878. Dupuy a consacré de nombreux travaux à la philosophie scientifique : *Essai critique et théorique de philosophie médicale* (1864); un examen critique de *la Métaphysique et la Science de Vacherot* (« Revue théologique » de Strasbourg, 1862); *Études sur la méthode expérimentale de Claude Bernard sur le sommeil* (« Journal de médecine » de Bordeaux); *De la nécessité des études métaphysiques*; *Du rôle de la métaphysique dans les connaissances humaines*; *Essai sur les catégories*; *Cause, force et loi* (« Actes de l'Académie de Bordeaux »); *De libre arbitre* (1870); *le Vrai Pêril social* (1878); *De la démocratie en France* (1882).

DUPUY (Jean), publiciste et homme politique français, né à Saint-Palais (Gironde) en 1814. D'abord buis-sier, il se tourna vers le journalisme, fut quelque temps propriétaire du « Siècle », prit la direction du « Petit Parisien », et devint président du syndicat de la presse parisienne. Élu, comme républicain, sénateur des Hautes-Pyrénées en 1891, il a été, à plusieurs reprises, rapporteur

du budget de l'agriculture, et a été nommé, le 22 juin 1899, ministre de l'agriculture, dans le cabinet Waldeck-Rousseau.

DUPUY (Charles-Ernest), professeur et écrivain français, né à Lectoure (Gers) en 1849. Élève de l'École normale, il a professé la rhétorique en province et à Paris, a été chef du cabinet de Lockroy, ministre de l'instruction publique, puis est devenu inspecteur d'académie et inspecteur général (1895). Il a collaboré à diverses revues et a publié, entre autres ouvrages : *les Parques*, poème (1883); *les Grands Maîtres de la littérature russe au XIX^e siècle* (1885); *Victor Hugo* (1886); *Bernard Palissy* (1898).

DUPUY (Charles-Alexandre), professeur et homme politique français, né au Puy en 1851. Agrégé et professeur de philosophie en province, puis inspecteur d'académie (1884), il fut élu, en 1885, comme républicain opportuniste, député de la Haute-Loire,

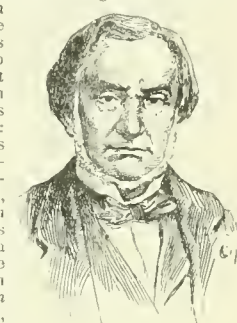


Charles Dupuy.

ou il fut constamment réélu depuis. A trois reprises, il fut rapporteur du budget de l'instruction publique, et devint ministre de ce département en 1892. Président du conseil et ministre de l'intérieur (5 avr.-3 déc. 1893), il fut élu président de la Chambre (déc. 1893), et se signala par son sang-froid, lors de l'attente de l'anarchiste Vaillant. De nouveau président du conseil et ministre de l'intérieur (30 mai 1891), il se trouvait auprès du président Carnot lorsque celui-ci fut assassiné à Lyon (24 juin). Il posa sa candidature à la présidence de la République, fut chargé par le nouveau président, Casimir-Perier, de reconstruire le ministère, et resta au pouvoir jusqu'à l'élection de Félix Faure (26 janv. 1895). Il fut, pour la troisième fois, président du conseil et ministre de l'intérieur, du 1^{er} novembre 1898 au 22 juin 1899. Après la mort du président Félix Faure, il avait été maintenu au pouvoir par le président Loubet.

DUPUY DE MONTBRUN, nom d'une famille protestante qui a fourni plusieurs hommes de guerre célèbres. V. MONTBRUN (Dupuy de).

DUPUYTREN (Guillaume), chirurgien français, né à Pierre-Buffière en 1777, mort à Paris en 1835. La pauvreté rendit pénibles ses débuts. La place de procureur qu'il obtint, en 1794, avec le premier rang, lui donna un mois l'espoir d'un brillant avenir. En 1801, il concourait avec Dumeril pour l'emploi de chef des travaux anatomiques, et était battu; mais, l'année suivante, il était nommé sans concours, tellement sa réputation d'anatomiste était déjà solidement établie : il conquit ensuite les titres les plus élevés. Chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu en 1808, professeur de médecine opératoire en 1812, il devint, en 1815, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et professeur de clinique chirurgicale. En 1823, il fut chirurgien de Louis XVIII, puis de Charles X, créé baron, nommé membre de l'Académie de médecine et de l'Institut. Dupuytren partage avec Laënnec et Bayle la gloire d'avoir remis en honneur l'anatomie pathologique : il en fit la base de ses études chirurgicales, de même que Laënnec en avait fait le point de départ de ses recherches médicales : ses opérations de la fistule lacrymale, de la taille bilatérale qui porte son nom, de l'anus artificiel prouvent son habileté d'opérateur. On l'accuse d'avoir recherché avec trop d'ardeur les honneurs et les richesses; cependant, il fit souvent preuve de désintéressement. Il légua à la Faculté une somme de 200.000 francs, laquelle servit à créer le musée d'anatomie qui porte son nom. Il faut citer de lui : *Mémoire sur la fracture de l'extrémité inférieure du péroné*, etc. (1819); *Sur les étranglements des hernies* (1832); *Mémoire sur une nouvelle manière de pratiquer l'opération de la pierre* (1836).



Dupuy de Lôme.



Dupuytren.

DUPUYTREN (PILULE DE), pilules antisiphilitiques, qui jouissent d'une réputation méritée dans le traitement des accidents secondaires de la syphilis. Pour 20 pilules, on emploie : extrait de gaïac, 0,80; extrait d'opium, 0,80; sublimé corrosif, 0,80. Chacune contient 0,80 de sublimé. Dose : 1 à 3 par jour (Codex).

DUPUYTREN (PILULE DE), pilules antisiphilitiques, qui jouissent d'une réputation méritée dans le traitement des accidents secondaires de la syphilis. Pour 20 pilules, on emploie : extrait de gaïac, 0,80; extrait d'opium, 0,80; sublimé corrosif, 0,80. Chacune contient 0,80 de sublimé. Dose : 1 à 3 par jour (Codex).

DUQUEL pron. rel. V. LEQUEL.

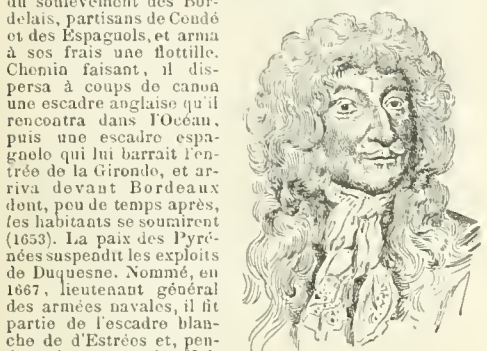
DUQUESNAY (Alfred), archevêque de Cambrai, né à Ronen en 1814, mort à Cambrai en 1884. Aumônier du lycée Henri-IV, chapelain et doyen de Sainte-Geneviève, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne et curé de la paroisse Saint-Laurent à Paris, il fut préconisé évêque de Limoges en 1871. En 1881, il fut transféré au siège archiepiscopal de Cambrai. Il a composé *Seize instructions sur la charge pastorale* (1855).

DUQUESNE, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, jarr. de Bougie); 3.155 hab. Centre viticole.

DUQUESNE, ancien fort, construit dans l'Amérique du Nord par les Français en 1753, au lieu où l'Alléghany et le Monongahela forment l'Ohio en naissant leurs eaux; Pittsburg s'élève aujourd'hui à cet endroit.

DUQUESNE (Abraham, marquis), marin français, né à Dieppe en 1610, mort à Paris en 1688. Fils d'un capitaine de navire marchand, il s'embarqua, dès 1617, comme lieutenant de son père, sur le *Petit-Saint-André*. Dix ans plus

tard, en 1627, il ouvrait la série de ses exploits par la prise du navire hollandais *Berger*. En 1635, il prit le commandement du *Neptune* et donna la mesure de sa valeur en reprenant aux Espagnols les îles de Lérion. En 1638, il sauva et ramena plusieurs bâtiments échoués devant Fontarabie et sur le point de tomber aux mains de l'ennemi. Quelques mois après, il décida la victoire de Guetari en incendiant avec un brûlot le vaisseau-amiral espagnol, et contribua à celles de Laredo, en Biscaye, et de Santona, où il eut la mâchoire brisée par un coup de mitraille. De nouveau blessé en 1641 au siège de Tarragone, puis, en 1643, au combat de la Gata, il fut promu capitaine de vaisseau. En 1644, Duquesne obtint de passer comme vice-amiral au service de la Suède en guerre avec le Danemark, et se distingua dans plusieurs rencontres navales. Revenu en France à la paix, il contribua à la reddition de Rosas (1645). Sa belle conduite à Telamon, pendant l'expédition maritime contre l'Italie où il fut blessé, lui valut le grade de chef d'escadre (1647). Pendant la Fronde, il fut appelé à secourir le duc de Vendôme dans la répression du soulèvement des Bordelais, partisans de Coudé et des Espagnols, et arma à ses frais une flotille. Chonin faisant, il dispersa à coups de canon une escadre anglaise qui l'encadra dans l'Océan, puis une escadre espagnole qui lui barrait l'entrée de la Gironde, et arriva devant Bordeaux dont, peu de temps après, les habitants se soulevèrent (1653). La paix des Pyrénées suspendit les exploits de Duquesne. Nommé, en 1667, lieutenant général des armées navales, il fit partie de l'escadre blanche de d'Estrees et, pendant la guerre de Hollande, prit une part glorieuse à la bataille de Southwood (1672) et à tous les autres combats livrés aux flottes de Bankert, Tromp et Ruyter. En 1674, il reçut l'ordre de soutenir l'insurrection de la Sicile contre la domination espagnole. Parti de Toulon avec le duc de Vivonne, il battit en vue des côtes siciliennes la flotte de Melchior de La Cueva. Ruyter étant alors accouru avec dix-huit vaisseaux hollandais au secours des Espagnols, Duquesne se porta aussitôt contre lui. Les deux flottes se rencontrèrent, près des îles de Lipari, entre Salina et Stromboli. Une première et terrible bataille eut lieu, mais demeura indécise. Duquesne, rentré à Messine, remit à la voile et ne tarda pas à rencontrer, à Agosta, près de Syracuse, la flotte de Ruyter, renforcée de celle de Francisco de La Cerda. Le chef d'escadre d'Almeiras, qui commandait l'avant-garde française, fut tué; mais Ruyter fut mortellement blessé, et son lieutenant, l'amiral de l'aan, s'enfuit en toute hâte du lieu de combat où Duquesne resta toute la nuit, ses fauux allumés. Duquesne sortit de Messine pour livrer une troisième bataille à la flotte hispano-hollandaise. Le duel eut lieu devant Palorme (1676). Cette fois, la victoire de Duquesne fut aussi complète que rapide: dès le premier engagement, dooze vaisseaux hollandais et espagnols, incendiés par les brûlots français, sautèrent avec leur équipage. Après d'aussi glorieux services, Duquesne pouvait prétendre au bâton de maréchal. Louis XIV le lui refusa, parce que le grand mariage était calvaiste et ne voulait pas abjurer; il reçut pour tout récompense la terre du Bouchet, près d'Etampes, qui fut érigée en marquisat du Quesne (1681). Il fut ensuite chargé d'une expédition contre les corsaires de Tripoli, puis, en 1682, contre les pirates barbaresques: il bombardâ à plusieurs reprises leur principal repaire, Alger, et délivra des milliers de captifs. La dernière expédition de Duquesne fut l'expédition contre Gènes, la fidèle alliée des Espagnols depuis un siècle et demi, et qui fut bombardée pendant dix jours (1684). A la révocation de l'édit de Nantes, Duquesne, seul de tous les protestants, fut excepté de la proscription: il conserva ses grades et ses honneurs et resta en France. Mais ses enfants furent s'expatrier, et, miné par le chagrin de la séparation, le glorieux vainqueur de Ruyter s'éteignit bientôt.



Duquesne.

— **BIALOIE**. — L. Dusseix, *les Grands Marins du règne de Louis XIV* (Paris, 1888); P.-J. Férét, *Vie de Duquesne* (Dieppe, 1844); René d'Isle, *Vie de Duquesne* (Limoges, 1859); Jal, *Duquesne et la Marine de son temps* (Paris, 1891).

DUQUESNE (PORTRAITS DE). Les portraits de Duquesne gravés et lithographiés sont nombreux. Un des plus anciens, mais d'une exécution médiocre, est celui qui a été dessiné par Habert, d'après nature. Le meilleur est celui qui a gravé Edelbeck et qui fut reproduit par Robert de Launay, par Ridé (ou couleur, 1787), par Voyez l'aîné, par Fiequet, par Alph. Boilly (1822), par F.-L. Couché, par Desrochers, par Landon (au trait), etc. Il y a encore des portraits gravés par N. Ponce (d'après C.-P. Marillier), par Pierron, par Fr. Hubert, par Pollet (d'après Raffet), etc.

Nous citerons trois statues de Duquesne: l'une, par Rogner, décora la cour d'entrée du palais de Versailles; la seconde, par Bateau aîné (1812), pour la ville de Dieppe, patrie de Duquesne (1814); la troisième, sculptée par De Bay père, décore la Bourse de Nantes.

— **BIALOIE**. — L. Dusseix, *les Grands Marins du règne de Louis XIV* (Paris, 1888); P.-J. Férét, *Vie de Duquesne* (Dieppe, 1844); René d'Isle, *Vie de Duquesne* (Limoges, 1859); Jal, *Duquesne et la Marine de son temps* (Paris, 1891).

DUQUESNE (PORTRAITS DE). Les portraits de Duquesne gravés et lithographiés sont nombreux. Un des plus anciens, mais d'une exécution médiocre, est celui qui a été dessiné par Habert, d'après nature. Le meilleur est celui qui a gravé Edelbeck et qui fut reproduit par Robert de Launay, par Ridé (ou couleur, 1787), par Voyez l'aîné, par Fiequet, par Alph. Boilly (1822), par F.-L. Couché, par Desrochers, par Landon (au trait), etc. Il y a encore des portraits gravés par N. Ponce (d'après C.-P. Marillier), par Pierron, par Fr. Hubert, par Pollet (d'après Raffet), etc.

Nous citerons trois statues de Duquesne: l'une, par Rogner, décora la cour d'entrée du palais de Versailles; la seconde, par Bateau aîné (1812), pour la ville de Dieppe, patrie de Duquesne (1814); la troisième, sculptée par De Bay père, décore la Bourse de Nantes.

DUQUESNE (HÉRI, marquis), baron d'Aubonne, marin français et théologien protestant, né en 1652, mort à Genève en 1722. Fils aîné du grand Duquesne, il entra dans la marine royale en 1666, et devint capitaine de vaisseau en 1675. Il se montra digne du nom paternel. Obligé de s'expatier après la révocation de l'édit de Nantes, il se

réfugia en Suisse, mais se refusa toujours à porter les armes contre son pays. Sur la fin de sa vie, il se retira à Genève et s'y occupa de théologie: il publia, en 1718, des *Reflexions sur l'Eucharistie*. — Son frère, ABRAHAM **DUQUESNE**, fut, lui aussi, capitaine de vaisseau.

DUQUESNE (Joseph-Marie-Lazare, vicomte), contre-amiral français, né à La Havane en 1804, mort en 1854. Sorti, en 1821, de l'École de la marine d'Angoulême, il était lieutenant de vaisseau en 1831. Il prit une part glorieuse au siège de Saint-Jean d'Ulloa, et fut promu capitaine de corvette en 1839. Sa brillante conduite dans l'expédition contre le Maroc, en 1841, lui valut le grade de capitaine de vaisseau. Contre-amiral en 1853, il fut mis à la tête de la station navale des Antilles.

DUQUESNOY (François), sculpteur belge, né à Bruxelles vers 1594, mort à Livourne en 1642. Il est plus connu, en France, sous le nom de **François Flamand**, et en Italie sous celui de **Francesco Fiamingo**. Il reçut de son père, sculpteur de mérite, les premiers leçons de l'art, et fut envoyé par l'archiduc Albert à Rome pour y étudier les antiques (1619). Le pape Urbain VIII lui commanda un *Saint André* pour la basilique de Saint-Pierre. Cet artiste excella surtout dans la représentation des sujets gracieux. Ses principaux ouvrages sont: la *Justice*, statue pour la chancellerie de Bruxelles; le *Saint Jean* du château de Tervueren; *Deux anges*, au portail de l'église des Jésuites; *L'Amour divin foulant aux pieds l'Amour profane*; *Silène endormi* et entouré de jeunes garçons, son chef-d'œuvre; *Apollon* et *Mercure*, groupe de bronze; *L'Amour taillant son arc avec un couteau*; la plupart des ornements du *ballaquain* à Saint-Pierre de Rome; la *Sainte Suzanne*, dans l'église Notre-Dame de Lorette à Rome; le buste du cardinal *Maurice de Savoie*; le tombeau de marbre de *Gaspard de Vischer*, dans l'église *De Anima* à Naples; le *concert des Anges*, grand bas-relief dans la même église; etc.

DUQUESNOY (Jérôme), sculpteur belge, né en 1612, mort à Gand en 1654. Il était frère du précédent, qu'il accompagna en Italie, et fut également un artiste fort distingué. Philippe IV, roi d'Espagne, le nomma son sculpteur en 1645. Revenu dans sa patrie, il exécuta dans la cathédrale de Gand le magnifique mansoleo de *Triest*, évêque de cette ville, et fut nommé architecte et ingénieur de la cour.

DUQUESNOY (Ernest-Dominique-François-Joseph), homme politique français, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Paris en 1795. Il fut d'abord moine, puis cultivateur dans son pays. L'ardeur de ses opinions révolutionnaires lui valut d'être nommé député à l'Assemblée législative. Réélu à la Convention, il remplit une première mission à l'armée du Nord (oct. 1792), revint à Paris voter la mort du roi et lutter contre la Gironde, et retourna dans le Nord, où il se fit remarquer par son énergie; à Wattignies, il marcha avec Carnot en tête des troupes républicaines. Revenu à la Convention après le 9-Thermidor, il s'opposa au mouvement de réaction. Son attitude le fit décréter d'arrestation et transférer au château du Taureau, sur un îlot de Bretagne. Ramevé à Paris et jugé par une commission militaire qui le condamna sans avoir entendu sa défense, il se poignarda au sortir de l'audience, avec cinq de ses collègues poursuivis comme lui: Ronme, Goujon, Bourbotte, Duroy et Soubriau. — Son frère, le général **Duquesnoy**, se distingua à l'armée de Sambre-et-Meuse et à la bataille de Wattignies. En Vendée, il battit Charette au Pont-Jumeau. Il commandait la *colonne infernale* et s'intitula « le Boucher de la Convention ». Il fut destitué après le 9-Thermidor. Il mourut en 1797.

DUQUESNOY (Adrien-Cyprien), homme politique et publiciste, né à Briey en 1759, mort à Rouen en 1808. Il fut d'abord avocat à Nancy et syndic de Lorraine et de Bar. Envoyé aux états généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, il s'attacha au parti du duc d'Orléans, tout en étant l'ami et l'admirateur de Mirabeau. Il fut un des principaux promoteurs de la division du royaume en départements, proposa qu'il n'y eût qu'une seule Chambre, que le roi sanctionnât la Constitution civile du clergé. Vers la fin de la session, il devint royaliste ardent. Maire de Nancy en 1792, il se trouva compromis après le 10-Août par les pièces déconvoquées dans l'armoire de fer. Emprisonné pendant la Terreur, il fut acquitté, après le 9-Thermidor. Bonaparte, ayant confié à son frère Lucien le ministère de l'intérieur, plaça Duquesnoy auprès de ce dernier en qualité de membre du conseil de commerce, chargé de rédiger la *Statistique de la France par départements*. Destitué comme maire pour avoir désobéi au Premier Consul (1801), ayant perdu sa fortune en fondant des établissements philanthropiques, il alla se noyer dans la Seine, près de Rouen. Ses principaux ouvrages furent un *Recueil de mémoires sur les hospices et établissements d'humanité*, traduits de l'anglais et de l'allemand; une *Histoire des bêtes à laine*, etc., et nombre de traductions d'ouvrages de statistique.

DUQUET (Alfred), historien français, né à Monthléry (Seine-et-Oise) en 1842. Avocat à Paris, il s'est fait connaître par des ouvrages très estimés sur l'histoire militaire. Nous citerons de lui: *Freschviller, Châlons, Sedan* (1880); *la Guerre d'Italie* (1881); *Guerre de 1870-1871: Les grandes batailles de Metz. Les derniers jours de l'armée du Rhin* (1887); *la Guerre de 1870-1871: Paris, œuvre considérable et remarquable dans laquelle l'auteur raconte le siège de Paris, depuis l'affaire de Châtillon jusqu'à la capitulation et l'entrée des Allemands* (1890-1899). Citons encore de lui: *la Bataille de Solferino* (1897).

DU DULIO (Antoine-Louis-Marie Le COURTAULT), marin français, né en 1815, mort en 1877. Admis à l'École navale en 1834, il était capitaine de frégate en 1851. Aile de camp de Charner, lors de l'expédition de Chine, il fut promu capitaine de vaisseau (1860) et commanda une colonne contre Mytho, au Cochinchine. Capitaine de pavillon de l'amiral Jaurès, du Quillo se distingua à Simonsaki. Contre-amiral en 1870, il commanda le 5^e secteur de l'enceinte pendant le siège de Paris; en 1872, il fut mis à la tête de la division navale de l'Atlantique du Sud, et, jusqu'en mai 1877, il commanda la marine de l'Algérie.

DUQUOIN, ville des États-Unis Illinois (comté de Perry), dans le bassin du Muddy Creek; 1.650 hab.

DUR, DURE (lat. *durus*, même sens) adj. Ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer: *Le porphyre est plus dur que le marbre*. || Qui n'est pas tendre, qui n'est pas mou: *Un lit dur*.

— Fig. Rude, dépourvu de souplesse, de douceur: *Avoir les traits durs, la voix dure*. Des vers durs. || Qui n'est pas affectueux ou sensible; qui a quelque chose d'offensant: *Faire une réponse dure*. Beaucoup d'hommes se croient forts parce qu'ils sont durs. || Endurci, courageux, constant: *Etre dur au travail, à la souffrance*. || Fâcheux, affligeant, difficile à supporter: *Il est dur de se voir calomnier*. || Pénible, austère: *Les châteaux mènent une vie dure*. || Difficile: *Etre dur à enoivir*. || Qui nécessite de pénibles efforts: *Qu'il dur à manier. Escalier dur*.

— Loc. div.: *Ceuf dur*, Ceuf soumis, dans sa coque, à l'ébullition, jusqu'à ce que le jaune et le blanc soient devenus solides. || *Pain dur*, Pain rassis, très rassis. || *Temps dur*, Temps extrêmement froid. — Epoque malheureuse, pénible à traverser: *Les temps sont durs*. || *Vin dur*, Vin qui a beaucoup d'âpreté. || *Eau dure*, Eau impropre à cuire les aliments et à dissoudre le savon, parce qu'elle est chargée de sels calcaires. || *Tête dure*, Intelligence dure. || *Entendement dur*, Esprit peu ouvert, qui ne comprend que très difficilement. — *Avoir la tête dure* signifie aussi, Être entêté, obstiné dans ses idées, dans ses goûts. || *Avoir l'oreille dure*, Être dur d'oreille. N'entendre pas bien, être un peu sourd. || *Etre dur à digérer*, *Etre de dure digestion*. Se disent, au fig., de ce qui est difficile à endurer ou à croire. (On dit aussi: *Dur à avaler*.) || *Reudre à quelqu'un la vie dure*, Le rendre malheureux. || *Etre dur à la détente*, Se dit d'une arme à feu dont la détente ne part pas facilement. — Fig. Être aveugle, avoir de la peine à donner de l'argent, à payer. (On dit aussi, en ce sens: *Etre dur à la deserre*.) || *Etre dur à la rente*. Se dit d'une marchandis dont le débit est difficile. || *Etre dur à cuire*, Ne cuire que lentement: *Légume dur à cuire*. — Fig. et fam. Être aguerri, endurci par un long exercice; avoir une volonté forte, un caractère déterminé. — Substantiv.: *Un dur à cuire*.

— B.-arts. Marqué trop fortement, sec et heurté: *Dessin correct, mais dur*. || S'applique aussi à l'instrument dont on se sert pour produire un travail sec et heurté: *Avoir un pinceau dur, un crayon dur*. || Cru, dépourvu de moelleux: *Des tons durs*. *Un coloris dur*. — Manège. Avoir les réactions dures, *Etre dur au trot*, *Avoir le trait dur*. Se dit d'un cheval lorsqu'en posant les pieds à terre, il communique au cavalier qui le monte de fortes secousses. || *Cheval dur de bouche* ou *qui a la bouche dure*, Cheval presque insensible à l'action du mors.

— Mar. *La mer est dure*. Se dit quand les lames sont courtes et que le navire tombe brutalement dedans. — Mus. Se dit des intervalles et des accords qui blessent l'oreille quand ils sont trop répétés, mais qui, étant bien ménagés, ajoutent à l'expression par les contrastes: *Le progrès diatonique de trois tons forme des intervalles durs*. *Les dissonances majeures sont des accords durs*. || *B dur*. Se disait autrefois pour becarré.

— Pathol. *Pouls dur*, Pouls sec, dépourvu de souplesse et d'élasticité. — SYN. Dur, austère, rigoureux, rude, sévère. V. AUSTÈRE. — ANTON. Blêche, blet, flasque, mol, mollassé, mou, souple, tendre. — n. m. Ce qui est dur, ferme et solide: *Le dur est le contraire du moelleux*.

— Arg. Bagne, travaux forcés. — Eau-de-vie. || Arg. des typogr.: *Etre dur* son dur, Travailler avec ardeur. — Loc. prov.: *Quand l'un veut du doux, l'autre veut du dur*. Se dit en parlant de deux personnes qui ne s'accordent jamais. — n. f.: *Coucher sur la dure*. Au propr. Avoir une couche dure ou même pas de lit; coucher sur la terre nue, et, au fig., Endurer de rudes privations. || Fig.: 1^o Parole, assertion très extraordinaire, très difficile à croire; 2^o Au plur. Injures violentes, reproches très vifs: *En dire de dures*.

— Arg. *La dure*, La maison centrale. || *Voler à la dure*, Voler avec voies de fait, violences. — Loc. adv. *A la dure*, D'une manière dure, sans les ménagements ordinaires: *Elever un enfant à la dure*. — Adverbialem. au masc. Durement, sur un objet dur: *Etre couché dur*. || Profondément: *Dormir dur*. || Énergiquement, vigoureusement: *Travailler dur*.

DURABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est durable. — **DURABLE** adj. Qui dure longtemps; qui a les qualités nécessaires pour durer longtemps: *Rien n'est durable sur la terre*. (Mass.) — SYN. Stable, constant, permanent, etc. V. CONSTANT. — ANTON. Court, éphémère, fugace, fugitif, instantané et momentané, passager, périssable, temporaire, transitoire.

DURABLEMENT adv. D'une manière durable. — **DURACIN, INE** (sin, sin' — du lat. *duracinus*, même sens) adj. Qui a la chair adhérente au noyau (le masc. n'est plus usité). || Pêche duracine ou substantivement. *Duracine*, Variété de pêche à peau veloutée, mais dont la chair offre une certaine dureté.

DURÆUS. Biogr. V. DURY. — **DURA LEX, SED LEX**: *La loi est dure, mais c'est la loi*, maxime absolue, que l'on cite en parlant d'une règle, d'une circonstance pénible, etc., que l'on déplore, mais à laquelle on est forcé de se soumettre.

DURAM ou **DURAO** (José de SANTA-RITA), poète brésilien, né près de Mariana, dans la province de Minas-Gorães, en 1737, mort à Lisbonne en 1783. Reçu docteur en théologie à Coimbra, il entra dans l'ordre de Saint-Augustin. Son principal ouvrage est un poème ayant pour sujet l'histoire de l'aventurier galicien Diego Alvarez Correa, surnommé « Caranura », le héros Rêgnordine de Bahia, publié à Lisbonne en 1781, sous le titre de *Coranuru, poema épico do descobrimento de Bahia* (trad. franç., 1829), qui est devenu, au Brésil, l'épopée nationale.

DURAMEAU (Louis-Jean-Jacques), peintre d'histoire, prix de Rome en 1757, membre de l'Académie de peinture (1771), né à Paris en 1733, mort à Versailles en 1796. Il fut professeur à l'Académie, peintre du roi et garda des tableaux de la couronne. Son dessin est pur et son pinceau vigoureux et facile. On distingue, parmi ses toiles: *Titus*, plafond de la galerie d'Apollon, au musée du Louvre; *la Mort de saint François de Sales*; *la Continence de Bayard*;



Statue de Duquesne à Versailles.

Saint Louis lavant les pieds des pauvres; Hermine sous les armes de Clorinde; Retour de Bélisaire dans sa famille. Les musées d'Alençon et de Besançon renferment des peintures de Durameau.

DURAMEN (mèn' — mot lat.; de *durus*, bois) n. m. Cœur du bois.

— **ENCYCL.** Le *duramen* est constitué par les parties centrales plus vieilles de la tige; il est dur et plus fortement coloré que les couches périphériques ou *aubier*. Cependant, suivant l'espèce d'arbre, les différences entre ces fibres ligneuses sont plus ou moins accentuées; ainsi, dans le peuplier, il n'y a pas de distinction entre l'aubier et le *duramen*, tandis que, dans l'ébène, l'aubier est blanchâtre et le *duramen* noir foncé.

DURAN (Augustin), littérateur et critique espagnol, né et mort à Madrid (1793-1862). Ses écrits ont exercé une influence prépondérante sur la littérature espagnole. Familier avec les vieux romanciers, l'histoire du Cid et les comédies de Calderon et de Moreto, il entreprit de lutter contre le goût français, qui régnait dans les lettres et au théâtre, au grand détriment du génie national, et publia son *Essai sur l'influence que la critique moderne a exercée sur la décadence de l'ancien théâtre espagnol* (1828). En même temps, il ressuscitait la vieille littérature espagnole en publiant un grand nombre de *Romances*, recueils de romances ou chansons chevaleresques, et la *Thalie espagnole*, recueil de vieilles comédies castillanes (1831).

DURAN (Diego), dominicain espagnol du Mexique, né à Mexico, mort en 1588, auteur d'ouvrages très précieux sur l'histoire et les antiquités mexicaines : *Antiquallas* (1579); *Historia de los Mexicanos* (1581), publiées en 1807-1880, à Mexico, par J. F. Ramirez.

DURAN (Carolus). Biogr. V. CAROLUS DURAN.

DURANCE (la), le plus long des torrents de France et l'un des plus capricieux, dans les Alpes du Sud-Est, et qui a pour tête la Clarière ou Clarière. Au pied de Briançon, par 1.200 mètres, elle reçoit la Guisane, la Gyrone qui descendent du Pelvoux, et le Guil, arrivé des roches du Queyras; elle laisse à droite Embrun sur un rocher de 100 mètres de haut, reçoit l'Ubaye, le Buech à Sisteron, la Bléone à Digne, l'Assé et le Verdon. Elle passe dès lors de la région des avalanches dans les plaines du Comtat et de la Provence, dont elle alimente les canaux; cotoie à droite les monts du Lubéron, coule près de Cavaillon et s'unit au Rhône, à 5 kilom. d'Avignon. Cours 350 kilom.

DURANCY (Céleste), cantatrice dramatique française, née en 1746, morte à Paris en 1780. A peine âgée de treize ans, elle débuta à la Comédie-Française dans le rôle de Dorine de *Tartuffe*; trois ans après, elle passait à l'Opéra, retrait à la Comédie en 1766, et enfin, l'année suivante, repassait à l'Opéra. Elle était laide, mais aussi bonne actrice que cantatrice habile. Parmi les ouvrages dans lesquels elle se distingua, il faut citer *Hippolyte et Aricie*, *Médée*, *Alceste*, *Castor et Pollux*, *le Devin du village*, *Orphée*, *Ernelinde*, *Verste*, etc.

DURAND (dom), bénédictin normand, né en 1012 au Neubourg (diocèse d'Evreux), mort en 1089. Admis dans l'ordre de Saint-Benoit, au monastère de Sainte-Catherine de Rouen, il y fut le confère de Nicolas, fils de Richard III, duc de Normandie, depuis abbé de Saint-Ouen. Le duc Guillaume le Bâtard nomma, en 1059, Durand abbé de Saint-Martin de Troarn, près de Bayeux, et, devenu roi d'Angleterre, le mit au nombre de ses conseillers. Durand écrivit, contre l'hérétique Bérenger, un traité *Du corps et du sang de Jésus-Christ*. Il était très versé dans la théologie, la philosophie et la musique.

DURAND de Pernes, troubadour du XIII^e siècle. Il exerçait le métier de tailleur dans la petite ville de Perocès (Vaucluse); il est l'auteur d'un serivente très violent (publié dans les *Gedichte der Troubadours*, de Maha, n° 56), relatif aux événements de 1242, où il déplore que la révolte des barons méridionaux contre Louis IX n'ait pas réussi, et où il reproche durement leur malice à Jacques I^{er} d'Aragon et à Henri III d'Angleterre. Il est probablement identique à un Durand, « tailleur de Carpentras », auteur d'un serivente politique à peu près contemporain de la pièce précédente.

DURAND, nommé aussi *Duranti* ou *Durantis* (Guillaume), évêque de Mende, né à Puimisson, près de Béziers, en 1237, mort à Berne en 1296. Elève, à Lyon, du dominicain Henri Suze, il se rendit à Bologne, où il enseigna le droit. Le pape Clément IV le nomma auditeur de rote. Grégoire X l'envoya au concile de Lyon (1274) et le fit gouverneur du patrimoine de saint Pierre. La rigueur qu'il déploya contre les habitants de Forli, rebelles au saint-siège, l'ayant rendu odieux aux Italiens, il retourna en France, fut quelque temps doyen du chapitre de Chartres, et devint, en 1287, évêque de Mende. En 1295, il refusa l'archevêché de Ravenne, que lui offrait Boniface VIII. Envoyé par ce pape en mission dans l'île de Chypre, il mourut à son retour. Durand de Mende occupa un rang distingué parmi les canonistes et les liturgistes. Ses principaux ouvrages sont le *Speculum judiciale*, qui lui a valu le surnom de *Speculator*, et le *Rationale divinorum officiorum*.

DURAND (Guillaume), surnommé **Doctor resolutissimus**, philosophe de l'école scolastique, né à Saint-Pourçain (Auvergne), à une époque indéterminée du XII^e siècle, mort vers 1333. Il était entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique et y avait acquis une réputation de savoir qui le fit appeler à Rome auprès du pape Jean XXII. Il remplit pendant quelque temps les fonctions de maître du sacre palais et revint plus tard en France, où il fut évêque du Puy en 1318, et, en 1326, évêque de Meaux. Comme philosophe, il était nominaliste, probablement disciple d'Occam; Durand de Saint-Pourçain avait cependant commencé par être thomiste. On a de lui : *In sententias theologicas Petri Lombardi commentarium libri quatuor* (1306); *De origine jurisdictionis sive de jurisdictione ecclesiastica et de legibus* (1506); *De statu animarum nantarum postquam resolutæ sunt a corpore*, opusculum sup-

DURAND Bernard, juriconsulte français, né à Chalon-sur-Saône vers 1556, mort en 1621. Il fut avocat au parlement de Bourgogne (1583). Ses principaux ouvrages sont : *De casu pro premissis de la ville de Chalons en assemblee des états de Bourgogne* (1602); *Privileges accordés*

aux habitants de Chalons par les rois de France et les ducs de Bourgogne (1604). — Son petit-fils, JOSEPH DURAND, né à Chalon en 1643, mort à Dijon en 1710, fut avocat général au parlement de Bourgogne. Il a composé un *Mémoire pour justifier que les héritages du duché de Bourgogne sont présumés de franc alleu*, inséré dans la « Coutume de Bourgogne », et édité les *Instituts ou Droit coutumier du duché de Bourgogne* (1697), ouvrage de son grand-père. — Son fils, BERNARD DURAND, né à Chalon en 1631, mort en 1726, a composé un petit poème : *Description des bains d'Aix en Savoie*.

DURAND (dom Léopold), architecte français, né à Saint-Michel (Lorraine) en 1666, mort en 1746. Après avoir été avocat et avoir étudié l'architecture, il entra dans l'ordre des bénédictins (1701). Ce fut lui qui fit les plans du château de Commercy, des abbayes de Moyen-Moustier, de Saint-Avond et d'Épinal, du prieuré de Chateaufort. Une chute qu'il fit en visitant les travaux du château de Commercy (1708) l'obligea à résigner les fonctions de prieur de Saint-Léonard (Luxembourg), auxquelles il avait été appelé. Dom Durand a laissé de nombreux écrits, qui attestent la variété de ses connaissances. Nous rappellerons, notamment : *Traité historique des eaux et bains de Plombières* (1748); *Recueil sur l'architecture; Plans de diverses églises; Description des temples de Chine; Termes de l'art et architecture militaires; De la construction des voûtes; Jeux et combats des Grecs; Recueil sur les théâtres des anciens*; etc.

DURAND (David), ministre protestant français, né à Saint-Pargoire (Hérault), vers 1680, mort à Londres en 1763. Reçu ministre à l'âge de vingt-deux ans et nommé chapelain d'un régiment de réfugiés au service de la Hollande, il fut fait prisonnier en Espagne par le duc de Berwick. Durand parvint à s'échapper et revint à Rotterdam; enfin, il partit pour Londres, vers 1714. Il avait été admis à la Société royale de Londres, distinction qu'il mérita par de nombreux ouvrages, notamment : *la Vie et les Sentiments de Lucilio Vanini* (1717); *Histoire de la peinture ancienne, extraite de l'Histoire naturelle de Pline*, liv. XXIV, avec le texte latin corrigé et éclairci par des remarques nouvelles (1725); *Histoire du XIV^e siècle* (1725-1729); *Histoire naturelle de l'or et de l'argent, extraite de Pline le naturaliste*, liv. XXXIII, (1729); *Projet d'une édition complète des ouvrages philosophiques de Cicéron* (1740); etc.

DURAND (Jacques), peintre français, né et mort à Nancy (1699-1767). Venu à Paris en 1714, il y prit les leçons de Nattier, puis partit pour l'Italie, où, grâce à une pension que lui fit Léopold, duc de Lorraine, il passa huit ans à perfectionner son talent. En quittant Rome, il revint à Nancy (1727), et décora la coupole de la chapelle funéraire des ducs de Lorraine. Ses œuvres représentent, pour la plupart, des sujets historiques.

DURAND (Jacques-François), pasteur et théologien protestant français, né à Semale, près d'Alençon, en 1727, mort à Lausanne en 1816. Professeur d'histoire ecclésiastique à Lausanne et chargé ensuite du cours de morale chrétienne, qu'il professait jusqu'à sa mort, Durand a écrit : *Abrégé des sciences et des arts* (1762); *L'Esprit de Saumur, ouvrage utile à toutes les familles chrétiennes* (1767); l'abbé Pichon y fit quelques modifications et le publia sous le titre de : *Principes de la religion et de la morale, extraits des ouvrages de J. Saumur*, 1768; *le Bon fils ou la Piété filiale* (1803).

DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint), juriconsulte français, né à Saint-Rémi (Provence) en 1729, mort à Aix en 1814. Avocat au parlement d'Aix, il fut député aux états généraux de 1789. À l'Assemblée constituante, il fit partie du comité ecclésiastique, rédigea, avec Martineau, le rapport sur la constitution civile du clergé et proposa le premier, à la requête de l'acteur Talma, l'institution d'un mariage civil distinct du mariage religieux. Il siégea à la Convention, et, lors du procès de Louis XVI, vota pour le bannissement perpétuel. Membre du conseil des Anciens, il devint ensuite conseiller à la cour impériale d'Aix. Avant la Révolution, il avait fait paraître plusieurs ouvrages de droit canonique, où il développait les principes du gallicanisme. Le plus important est intitulé : *les Libertés de l'Eglise gallicane* (1776-1776).

DURAND (Jean-Baptiste-Léonard), voyageur français, né à Uzerebas (Corrèze) en 1742, mort en Espagne en 1812. Il fut avocat au parlement de Bordeaux, consul de France à Cagliari (Sardaigne), puis, pendant dix-huit mois (1785-1786), directeur de la *compagnie de la Gomme* au Sénégal. En cette qualité, Durand rendit de réels services au commerce français et exécuta d'intéressantes excursions dans l'intérieur du pays. Durand a publié, en 1802, un très estimable *Voyage au Sénégal*.

DURAND (Jean-Baptiste-Vincent, baron), général français, né à Besançon en 1753, mort en 1829. Il se rendit, en 1781, en Amérique, où il se distingua lors de la guerre de l'Indépendance; à son retour, il fut fait prisonnier par les Anglais. Mis en liberté, il fut nommé capitaine. A la Révolution, Durand se jeta dans le parti de la réaction, émigra en 1791 et lutta sous les ordres du prince de Condé jusqu'en 1800. Rentré en France, il dirigea jusqu'en 1814 le dépôt de mendicité de Besançon. Maréchal de camp sous Louis XVIII, il fut retiré comme lieutenant général honoraire.

DURAND (Jean-Nicolas-Louis), architecte, né à Paris en 1760, mort à Thiais en 1834. Il était fils d'un cordonnier. Après avoir travaillé quelque temps chez un sculpteur et chez un architecte, il prit des leçons de Boullée, architecte du roi, suivit en même temps les cours de l'Académie d'architecture. Lors de la création de l'Ecole centrale des travaux publics (Ecole polytechnique), Durand fut appelé à professer l'architecture. On a de lui : *Recueil et parallèle des édifices de tous genres anciens et modernes* (1800); *Recueil des leçons d'architecture données à l'Ecole polytechnique* (1801), avec 64 planches; *Précis graphique du cours d'architecture* (1821), avec 34 planches.

DURAND (Charles-Etienne), architecte et ingénieur français, né à MontPELLIER en 1762, mort à Nîmes en 1840. Professeur d'architecture pour les états de Languedoc à dix-huit ans, il fut nommé, en 1788, inspecteur des travaux de cette province et fit exécuter diverses constructions importantes; entre autres, le pont de Ners, près d'Alais. Pendant la Révolution, il entra dans le corps des

ponts et chaussées, devint ingénieur de première classe en 1805. On lui doit la construction de l'importante chaussée du Rhône, entre Tarascon et Beaucaire (1812), la restauration de la Maison Carrée de Nîmes et d'une partie de l'amphithéâtre de cette ville, plusieurs églises et les temples de Calvisson, de Vauvert, etc. Durand a publié : *Description des monuments antiques du midi de la France* (1819).

DURAND (Asher BROWN), graveur et peintre américain, né à Jefferson (Etat de New-Jersey) en 1796, d'une famille de protestants français, mort en 1874. Il s'occupa d'abord de travaux industriels et se fit connaître par sa gravure du tableau de Trumbull, *la Déclaration de l'indépendance*, à laquelle il travailla pendant trois ans. Depuis lors, il fut constamment occupé à la reproduction de tableaux de maîtres américains. Comme peintre de paysage, Durand se fait surtout remarquer par ses soins minutieux qu'il apporte à son travail. Nous rappellerons, parmi ses paysages : *le Matin et le Soir de la vie* (pendants); *Lac au soleil couchant*; *Forêt vierge* (1853); *Dans les bois* (1854); *Monts Franconia* (1858); *les Chutes de Catskill* (1859). Parmi ses tableaux de genre et d'histoire, on remarque : *Harvey Bireh et Washington*; *Souvenirs d'un vieillard*; *Capture du major André*. Durand a été l'un des fondateurs de l'Académie nationale de dessin, et en fut élu président.

DURAND (Hippolyte BAUDEL), juriconsulte et homme politique français, né à Versailles en 1805, mort à Nevers en 1861. Nommé par le gouvernement provisoire, en 1848, commissaire du département de Seine-et-Oise, il y fut élu représentant du peuple à la Constituante, et il se montra hostile au nouveau régime qu'il avait aidé à naître; il vota presque constamment avec la droite et appuya la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il entra au barreau de Nevers. Il a écrit : *Général Hoche, souvenirs et correspondance* (1832); *De la nécessité de réviser la loi sur la vente des biens immeubles* (1845); *Mémoire sur l'organisation du crédit foncier en France* (1856); etc.

DURAND (Hippolyte-Louis), architecte, né à Paris en 1807, mort à Tarbes en 1882. Elève de Lebas et de Vandy, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts (1822), où il remporta le prix départemental (1830). De 1833 à 1845, Durand exposa à divers Salons des dessins d'architecture. Il a construit une salle de spectacle à Moulins, un grand nombre d'églises. Durand a pris part à la fondation de la Société centrale des architectes. Il a édifié aussi le château de Monte-Cristo, pour Alexandre Dumas, et la villa Eugénie à Biarritz.

DURAND (Pierre-Bernard), botaniste français, né à Montpinçon (Calvados) en 1814, mort à Caen en 1853. Il devint, en 1844, pharmacien en chef des hospices de Caen, où il professa la médecine et la pharmacie. Nous citerons, parmi ses écrits : *Exposition du règne végétal* (1840).

DURAND (Joseph-Pierre, dit Durand de Gros, et connu encore sous le pseudonyme de PHILIPS), physiologiste et philosophe français, né à Gros, près de Rodez (Aveyron), en 1826. Socialiste militant, il prit part aux journées de Février; il dut s'expatrier à la suite du coup d'Etat de 1851. En Angleterre, où il se retira, il eut connaissance des expériences de suggestion hypnotique qui se faisaient en Amérique sous le nom d'électrologie, et, sous le pseudonyme de PHILIPS, se mit à propager par des conférences la nouvelle doctrine. Il alla ensuite en Amérique, où il termina les études médicales qu'il avait dans sa jeunesse commencées à Montpellier. Rentré à Paris en 1860, après l'amnistie, il reprit ses démonstrations publiques et ses publications sur l'hypnotisme. Esprit original, caractère énergique, ennemi des sectes battus, on peut le considérer comme un précurseur des écoles de la Salpêtrière et de Nancy. Ses principaux ouvrages, où les tendances philosophiques enlèvent, malheureusement, sur la rigueur des observations, sont : *Electrodynamisme vital ou les Relations physiologiques de l'esprit et de la matière* (1855); *Cours de bradisme ou hypnotisme nerveux* (1860); *Essai de physiologie philosophique* (1866); *les Origines animales de l'homme écrites par la physiologie et l'anatomie comparatives* (1871); *le Merveilleux scientifique* (1894).

DURAND (Marie-Auguste), compositeur et éditeur de musique français, né en 1830 à Paris. Elève du Conservatoire, il fut organisateur des églises Saint-Ambroise, Sainte-Geneviève, Saint-Roch et Saint-Vincent-de-Paul. Il s'efforça de vulgariser l'orgue-harmonium, et, dans ce but, fit plusieurs voyages à l'étranger. Comme compositeur, Durand s'est fait connaître par deux messes, de nombreux morceaux pour harmonium, des morceaux de danse, etc. Il a fait aussi la critique musicale dans divers journaux.

DURAND (Emile), professeur et compositeur français, né à Saint-Brieuc en 1830. Il fit de bonnes études au Conservatoire et obtint, en 1853, le second prix de Rome à l'Institut. Il se livra ensuite à l'enseignement et devint professeur de solfège, puis d'harmonie au Conservatoire. Il a composé de jolies mélodies vocales et deux opérettes : *l'Elisir de Cornélius* (1868), et *l'Astronomie du Pont-Neuf* (1869), ainsi que deux ouvrages théoriques de valeur : un *Traité d'harmonie*, qui a pris place dans l'enseignement du Conservatoire, et un *Traité de composition musicale*.

DURAND (Godefroy), dessinateur, né à Dusseldorf, de parents français, en 1832. Il fit ses études à Paris et prit des leçons de peinture de Léon Cogniet. Toutefois, c'est comme dessinateur qu'il s'est fait connaître. Il collabora à de nombreux journaux d'illustration, et il a illustré des romans de « Voleur », *les Grandes époques de la France*, de Marguerite et Hubault; *la Vie de Jésus*, de Renan; *la Guerre au Maroc*, de Ch. Yriarte, etc.

DURAND (Eugène-François-Joseph), juriconsulte français et homme politique, né à Tinténiac (Ille-et-Vilaine) en 1838. Agrégé en 1864, il fut nommé, en 1868, professeur en titre de code civil à la Faculté de Rennes. En 1877, il fut élu député par l'arrondissement de Saint-Malo, réélu en 1881. En 1883, il fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, dans le cabinet Ferry. Réélu en 1885, il ne se présenta pas en 1889, et fut nommé, cette année, conseiller à la Cour de cassation. On doit à Durand : *Etude sur les sociétés végétaliennes en droit romain et sur les sociétés en commandite en droit français* (1862); *Des officiers considérés au point de vue des transactions privées et des intérêts de l'Etat* (1863); *Des donations déguisées* (1874); etc.

DURANDAL ou plus correctem. **DURENDAL** (ran), nom de l'épée de Roland, dans les chansons de geste.

— **ENCYCL.** Il a été donné du mot « Durandal » bien des étymologies, toutes incertaines; ce qui est sûr, c'est que la forme la plus ancienne, attestée par les rédactions étrangères de nos poèmes et l'inscription de la statue de Roland qui est au porche de Véronne, est *Durendari*. D'après la légende. Durandal est, comme la plupart des autres épées illustres, l'œuvre du forgeron Galand (le Wieland mythique des épées germaniques); elle fut conquise par Roland sur le jeune Éaumont, fils de l'emir Agolant, ou, d'après une autre tradition, elle lui fut donnée par Charlemagne, à qui un ange avait ordonné de la remettre au meilleur de ses capitaines. Dans la *Chanson de Roland*, le héros, se sentant mourir, lui adressa un touchant adieu et essaya en vain de la briser sur le roc.

DURAND-BRAGER (Jean-Baptiste-Heuri), peintre et dessinateur français, né à Belnoë, près de Dol, en 1811, mort à Paris en 1879. Après plusieurs campagnes au long cours, il entra dans l'atelier du peintre Eugène Isabey. Bientôt après, il parcourut l'Europe entière, l'Algérie, le Sénégal et presque toute la côte atlantique d'Afrique. En 1840, Durand-Brager fut attaché à l'expédition chargée de rapporter en France les cendres de Napoléon 1^{er}, sur laquelle il publia un in-folio, avec texte et pièces officielles, intitulé : *Sainte-Hélène, translation du cercueil de Napoléon 1^{er}*, etc. Il rentra en France à la fin de 1843 et peignit le *Combat de la frégate française Niémen contre les frégates anglaises Arethusa et Amethyst* (musée de Bordeaux). L'année suivante, le gouvernement lui commanda deux grandes toiles : le *Bombardement de Mogador et la Prise de l'île de Mogador*. Après la prise de Sébastopol, il fit partie de l'expédition de Kinburn. Il a peint, sur cette guerre, vingt et un tableaux, qui figurent au musée de Versailles. Il exécuta, peu après, pour l'empereur de Russie, une grande toile du *Combat de Sinop*, l'une des plus remarquables qui ait produites. En 1866, Durand-Brager peignit le panorama : la *Bataille de Lissa* pour l'empereur d'Autriche. En 1869, il exécuta pour Versailles : le *Deuxième combat entre les batteries japonaises et les escadres alliées*. Durand-Brager a publié : *la Marine française; la Marine du commerce*; une suite d'*Études de marine; Types et physionomie des armées d'Orient*; etc.; enfin, il faudrait encore citer une grande quantité de tableaux, dont les plus importants sont : *le Naufrage du baleinier Solidor*; une *Vue d'Eupatoria*, au musée de Nantes; *Évasion des prisonniers français du ponton de la Vieille-Castille dans la rade de Cadix*; une *Marée basse*, au musée de Laval.

DURAND-CLAYE (Charles-Léon), ingénieur, né à Paris en 1830. Ancien élève de l'École polytechnique, il devint ingénieur en chef, professeur des cours de routes et de chimie appliquée (1854) et directeur du laboratoire à l'École des ponts et chaussées, enfin inspecteur général (1891). On lui doit : *Chimie appliquée à l'art de l'ingénieur* (1885); *Routes et chemins vicinaux* (1885), avec Léopold Marx; etc.

DURAND-CLAYE (Alfred-Augustin), ingénieur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1841-1888). Ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur, il fut attaché, en 1866, au service de la ville de Paris et chargé d'étudier la question des eaux d'épuration et de l'assainissement de la Seine. Partisan du « tout à l'égoût », il fit exécuter les travaux d'épuration à Gennevilliers. Il devint professeur à l'École des beaux-arts et à l'École des mines et ingénieur en chef. Ses principaux ouvrages sont : *Situation de la question des eaux d'épuration et de leur emploi agricole en France et à l'étranger* (1873); *Assainissement de la Seine* (1876); *Assainissement de Paris* (1884); *Installations d'écoulements directs à l'égoût* (1885); *l'Assainissement intérieur et extérieur de la ville de Berlin* (1885); *Hydraulique agricole et génie rural* (1890). Un monument, dû au sculpteur Boucher, lui a été érigé à Asnières en 1891.

DURAND-DESORMAUX (Ferdinand), magistrat et philosophe français, né à Saint-Julien (Yonne) en 1840, mort à Briçon (Yonne) en 1931. Il fut substitué à Bar-sur-Seine et à Arcis-sur-Aube, puis conseiller général de l'Yonne et juge à Rambouillet (1872). Démissionnaire en 1876, il fut chef de cabinet au ministère de la justice, mais il abandonna ces fonctions au Seize-Mai. Après l'élection de Grévy à la présidence, Durand-Desormaux fut nommé directeur du personnel au ministère de la justice (7 févr. 1879). En 1880, il fut nommé conseiller d'État. Ses ouvrages ont été publiés après sa mort : *Réflexions et pensées* (1884), avec une étude de Ch. Yriarte sur la vie, le caractère et les travaux de l'auteur; les autres, intitulés : *Études philosophiques, Théorie de l'action et Théorie de la connaissance* (1884).

DURANDÉE n. f. Bot. Syn. de RAPHANUS.

DURAND-FARDEL (Charles-Louis-Maxime), médecin français, né et mort à Paris (1815-1899). Ses ouvrages sont consacrés à l'étude des maladies chroniques et des eaux minérales. Il faut citer : *Traité clinique et pratique des maladies des vieillards* (1854); *Traité thérapeutique des eaux minérales* (1857); *Dictionnaire général des eaux minérales* (1859-1860), en collaboration avec Lo Bret et Lefort. Ce savant était un fin lettré qui, dans les dernières années de sa vie, s'était pris de passion pour la littérature italienne et avait fait une étude spéciale de Dante et de son œuvre. Il a publié sur ce sujet : *Dante Alighieri* (1893); *Dante Alighieri : une Vue du paradis* (1891); *la Divine Comédie*, traduction (1891); *l'Amour, dans la Divine Comédie* (1895); *La Personne de Dante dans la Divine Comédie, étude psychologique* (1896); *Dante et Béatrice dans la Vita nuova* (1897); *Dante Alighieri : La Vita nuova*, traduction (1897).

DURAND-MOLARD (Martin), publiciste français, né à Châtillon-sur-Chalonnay en 1771, mort à Nantes en 1831. Il collabora, à Paris, à la « Gazette universelle » et aux « Nouvelles politiques » (1792), feuilles qui combattaient à outrance la Révolution. Forcé de se cacher pendant la Terreur, Durand-Molard devint, après le 9 Thermidor, rédacteur du « Courrier républicain »; il prit part à l'insurrection des sections au 18 vendémiaire, parvint encore une fois à se cacher et fut condamné à la peine de mort par contumace (1795). Malgré cette condamnation, il dirigea, deux ans plus tard, la feuille royaliste « l'Européen politique et littéraire ». Proscrit le 18 fructidor de la même année, Durand-Molard se réfugia à Lyon. Après le 18-Brumaire, il entra dans l'administration de Bonaparte. Lors de la rentrée des Bourbons en

1814, il fut secrétaire général à la Martinique, et revint en France en 1827. Ses principaux écrits sont : *Antidote à la proclamation du Directoire*, dialogue (1799); *Recueil des ordonnances coloniales en Code de la Martinique* (1807); *Essai sur l'administration intérieure des colonies* (1814).

DURAND-MORIMBEAU (Henri), dit Henri des Houx, publiciste français, né à Paris en 1848. A sa sortie de l'École normale supérieure, après un très court passage dans l'enseignement, il entra dans le journalisme. Il écrivit d'abord dans la « Défense » de Dupanloup. Il fonda ensuite la *Civilisation* (1881), puis alla rédiger le « Journal de Rome » qui, défendant le pouvoir du pape, entraîna pour lui une condamnation à un mois de prison et 500 francs d'amende. De retour en France, des Houx publia, en 1886, un très curieux volume de souvenirs, intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*. L'ouvrage fut condamné par la congrégation de l'Index (1886), et l'auteur fit acte de soumission; vint ensuite *Ma prison*, puis la *Triple-Alliance, le Comte de Chambord, le Comte de Paris, Jérôme l'Ecclé* (1899), etc.

DURANDO (Jean), général italien, né à Mondovi en 1804, mort à Florence en 1869. Il était lieutenant au régiment de Coni en 1830, lorsque la découverte d'une conspiration le fit destituer. Il passa au service des gouvernements libéraux du Portugal, puis de l'Espagne. Rentré à Rome en 1842, il fut chargé d'organiser et commander la petite armée romaine. Au moment des événements de 1848, Durando franchit le Pô, pour venir au secours des provinces vénitennes. N'ayant pu empêcher la jonction de l'armée napoléonienne avec Radetzky et forcé de se renfermer dans Vicence, Durando, après une énergique résistance, y souscrivit à une capitulation honorable. Durando offrit ensuite son épée au roi de Sardaigne, qui lui confia, en 1849, le commandement de la première division du corps expéditionnaire sarde, avec lequel Durando prit une part active aux batailles de Mortara et de Novare. Il fit ensuite la campagne de Crimée. En 1859, il commandait la division piémontaise, qui prit une part importante à la bataille de Solferino. Après la guerre, il fut nommé général d'armée et, en outre, sénateur depuis 1860.

DURANDO (Jacques), général et homme d'État italien, frère du précédent, né à Mondovi (Piémont) en 1807, mort à Rome en 1869. D'abord avocat, Durando, à la suite d'une conspiration libérale (1831), passa en Belgique, puis en Portugal, puis en Espagne, où il se mit au service de la cause constitutionnelle. En 1843, il quitta l'Espagne après la disgrâce d'Espartero, et revint en Piémont, où il écrivit son livre de la *Nationalité italienne*, qu'il alla faire imprimer à Paris, et qui lui fit interdire le retour dans son pays. Rentré en Piémont en 1847, il fut, en 1848, nommé général et envoyé à la tête d'un corps de volontaires lombards, sur la frontière du Tyrol, où il repoussa avec succès les attaques des Autrichiens et se maintint jusqu'à ce que l'armée piémontaise eût évacué la Lombardie. Nommé lieutenant général, il assista à la bataille de Novare, en qualité d'aide de camp du roi Charles-Albert (1849). Pendant les années qui suivirent, il appuya à la Chambre des députés la politique du comte de Cavour, fut ministre de la guerre (1856), puis ambassadeur à Constantinople, de 1856 à 1861. De retour à Turin, il siégea au Sénat, lorsqu'en avril 1862 Rattazzi l'appela au ministère des affaires étrangères. Après l'affaire d'Aspromonte, il rédigea une note célèbre sur la question romaine. Il rentra ensuite au Sénat, où il siégea jusqu'à sa mort.

DURANGITE (jit) — du Durango, n. de localité p. f. Arséniate naturel d'alumine, soude, fer et manganèse. (La durangite est rouge orangé, et cristallise en prismes rhomboïdaux obliques.)

DURANGO, ville du Mexique, capitale de l'Etat de ce nom, sur le versant oriental de la sierra Madre, au centre d'un riche district minier; 27.000 hab.

DURANGO, un des vingt-sept Etats composant la république fédérative du Mexique. Capit. *Durango*; villes principales : San-Juan-del-Río, Nazas, Mapimi. Les cultures y sont peu prospères; elles disparaissent même complètement au Nord-Est (désert ou bolson de Mapimi); mais les richesses minières y sont très grandes. Sur les 135.000 kilom. carr. qu'il couvre, vivent 170.000 hab.

DURANGO, ville d'Espagne (prov. Basques [Biscaye]), près du *Durango*, affluent du Nervion; 3.700 hab. Fabriques de tissus, de soles en caoutchouc, de balustrades en fer; chaudronnerie et de cuivre. Ch.-l. d'un partido peuplé de 50.000 hab.

DURANT (ran), ANTE adj. Qui dure, qui est durable. Peu us.

DURANT (ran — rad. *durer*) prép. Pendant, dans le temps de : *Agir dans la passion, c'est mettre à la voir DURANT la tempête.* (Boauchêne.) « Pendant tout le temps, toute la durée de. (Prise dans ce sens, la préposition se place après son complément, dans certaines locutions toutes faites) : *Avoir la jouissance d'un usufruit sa vie DURANT.* « Dans l'espace, dans l'étendue de : *DURANT tout le chemin. DURANT tout un livre.* « *Durant que, Dans le temps que.* (Vioux.)

— **SYN.** *Durant, pendant.* *Pendant* exprime une simultanéité moins complète que *durant*; il suffit qu'une chose arrive à l'un des instants compris dans une durée beaucoup plus longue, pour qu'on puisse dire qu'elle est arrivée pendant cette durée. *Durant* marque une simultanéité qui comprend tous les instants : on habite la campagne *durant* l'été, c'est-à-dire tant que l'été dure.

DURANT (Gilles), sieur de la Bergerie, poète français, né à Clermont en 1551, mort à Paris vers 1615. Il fut avocat au parlement de Paris, et Pasquier le met au nombre des neuf juristes qui travaillèrent à la réforme de la *Coutume de Paris*. Ses *Œuvres* (Paris, 1591) se composent d'un assez grand nombre d'odes, d'épigrammes, de sonnets, de chansons, complaintes, madrigaux, et de plusieurs imitations des *Psalms* de David; sa meilleure production est : *A Mademoiselle ma commère sur le trespas de son aye, pamphlet badin dirigé contre les ligueurs et qu'on trouve souvent joint à la satire Menippée.* Le naturel et la facilité sont les qualités de la poésie de Gilles Durant, d'ailleurs froide et hirsée de jeux de mots.

DURANT (Samuel), théologien protestant français, né vers 1580, mort en 1620. Fils d'un bourgeois de Paris réfugié à Genève, il fut tour à tour ministre chapelain du land-

gravo de Hesso et de la sœur de Henri IV, et ministre de l'église de Charenton. Il fut député au synode national de Saint-Maixent, en 1609; à l'assemblée politique de Saumur en 1611, et, en 1615, à l'assemblée politique de Grenoble. Elu modérateur du synode de Charenton (1623). Durant se montra d'une sévérité excessive pour les arméniens. Il a laissé *Défense de la confession des Eglises réformées de France* (1617); *Méditations pour les Eglises réformées de France sur les afflictions de ce dernier temps* (1622).

DURANTE n. f. Genre de verbénacées, tribu des verbénées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. (Les durantes sont des arbrisseaux à ramifications axillaires multiples, à fleurs irrégulières hermaphrodites, avec un calice tubuleux à cinq dents inégales. Le fruit est un drupe.)

DURANTE (Pierro), poète italien, des xv^e et xvj^e siècles. Il est l'auteur d'un poème en 24 chants, intitulé : *Libro chiamato Landra* (1508), dont les héros appartiennent au cycle de Charlemagne. Ce poème a été imité par Verzeo, dans ses *Aventures amoureuses et guerrières de Léandre* (1608).

DURANTE (Francesco), musicien italien, né à Frattamaggiore, près de Naples, en 1634, mort à Naples en 1755. Il fut professeur de composition à Naples. Il faut surtout citer, parmi ses élèves : Pergolèse, Piccini, Sacchini, Paisiello, etc. Comme compositeur, il ne s'est exercé que dans la musique religieuse et la musique instrumentale. On lui doit des messes, un *Te Deum*, des *Magnificats*, d'assez nombreux motets, des quatuors d'instruments à cordes, des sonates et un concerto de piano, puis de nombreux solfèges et *partimenti* pour le service de ses classes.

DURANTHON (Antoine), homme d'État français, né en 1736 à Mussidan (Dordogne), décapité à Bordeaux en 1793. D'abord procureur général du parlement de Bordeaux, il devint, à la Révolution, procureur-syndic de la Gironde et garde des sceaux en 1792. La confiance que lui avait témoignée Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur et condamner à mort.

DURANTI (Jean-Etienne DURAND, dit), magistrat français, né et mort à Toulouse (1534-1589). Elu capitoul en 1563 par ses concitoyens, nommé avocat général près le parlement de Toulouse par Charles IX vers 1568, il reçut de Henri III la charge de premier président du même corps en 1581. Il se montra digne de ces hautes fonctions, non moins par l'intégrité de son caractère que par sa fidélité au roi au milieu de l'effervescence formidable créée par les agitateurs de la Ligue. Visé tout spécialement par ceux-ci, il échappa plusieurs fois à des tentatives d'assassinat dirigées contre sa personne; il devint enfin victime de la fureur de ses ennemis. Son corps mutilé fut accroché au pilori, avec le portrait du roi placardé dans le dos. Paul Delarochette a retracé cette funeste tragédie dans un de ses plus beaux tableaux, qui se trouvait à l'ancienne Cour des comptes, fut brûlé sous la Commune, en 1871.

DURANTI DE BONREUEIL (Joseph), orateur français, né à Aix en 1662, mort à Paris en 1756. Il se livra à l'enseignement et publia : *les Œuvres de saint Ambroise sur la virginité* (1729); *Paraboles des martyrs*, de saint Chrysostome (1735); *Lettres de saint Ambroise* (1741); etc.

DURANTIN (Aimé-Adrien-Arnaud), auteur dramatique français, né à Seuil en 1818, mort à Paris en 1891. Il collabora à divers journaux, débuta au théâtre par de petites pièces, sous le pseudonyme de VILLEVERT, puis, seul ou avec des collaborateurs, il fit jouer un assez grand nombre de pièces, entre autres : *le Dshonneur posthume* (1842); *les Spéculeurs* (1846); *les Gaietés champêtres* (1852); *les Comédiens de salon* (1859). Il fit jouer en 1866, sous le voile de l'anonymat, au Gymnase, *Héloïse Paranequet* (1866), comédie en quatre actes, qui avait été refaite par Alexandre Dumas fils. Cette pièce ayant eu du succès, Durantin en réclama la paternité. On lui doit aussi des romans et *Histoire d'Héloïse Paranequet* (1882), au sujet des modifications apportées à sa pièce par A. Dumas, avec qui il se brouilla.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort à Paris en 1866. En 1810, il fut inscrit au barreau de Paris; l'année suivante, il fut reçu docteur. Il fut nommé, après concours, professeur de procédure civile à la Faculté de Paris, en 1820; puis, en 1822, il permuta avec un de ses collègues pour avoir une chaire de droit civil. On doit à Duranton : *Traité des contrats et obligations en général* (1819); *Cours de droit français suivant le Code civil* (1825-1837).

DURANTY (Louis-Émile-Edmond), journaliste et romancier français, né et mort à Paris (1833-1880). Il a été, avec son maître Champfleury, le principal représentant de cette école qui, dès le milieu du xix^e siècle, mena campagne contre les romantiques et leur conception de l'art. Presque toutes les idées dont a procédé, depuis, le naturalisme, non celui de Flaubert, mais celui de Zola, nous les trouvons dans ses articles du « Réalisme », petite revue éphémère, à laquelle il collabora activement. On a de lui six romans, publiés de 1860 à 1878. Mentionnons le *Malheur d'Henriette Gérard* (1860), qui est le premier en date et aussi le meilleur. Ils se recommandent par l'exactitude de l'analyse. Ce qui nuist le plus à Duranty, c'est, sans doute, une certaine sécheresse de composition, et, dans le style, son mépris de toute virtuosité. Non point qu'il écrive mal, mais il s'est trop peu soumé de bien écrire. On a de lui, outre ses romans : *Théâtre des Marionnettes du jardin des Tuileries* (1862), recueil de petites pièces humoristiques, où il y a beaucoup d'esprit et de verve. Sa réputation est certainement inférieure à son mérite.

DURAS, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Marmande, sur une haute colline commandant la vallée du Drot, affluent droit de la Garonne; 1.634 h. Château du xv^e siècle. Siè. o l'un d'uché érigé en 1689 pour Jacques-Henri de Durfort, maréchal de France. — Le canton a 15 comm. et 8.150 hab.

DURAS (Jacques-Henri DE DURFORT, duc DE), maréchal de France, né en 1625, mort en 1701. Pendant la deuxième Fronde (1651), il fut nommé lieutenant général par le prince de Condé, et reconnu en cette qualité lorsqu'il fit sa paix avec la cour (1657). Il servit en Italie et dans les Pays-Bas, et fut nommé gouverneur de la Franche-Comté, à la conquête de laquelle il avait contribué, puis maréchal de France en 1675 et duc et pair en 1689.

DURAS (Guy-Aldonce DE DURFORT DE), duc de Lorges, maréchal de France, frère du précédent et beau-père de Saint-Simon, né en 1630, mort en 1702. Lieutenant général sous les ordres de Turenne, son courage et sa présence d'esprit sauvèrent l'armée, lorsque son chef fut tué. Vainqueur à Pfortzheim, il empêcha Mantouocculi d'envahir l'Alsace et reçut, en récompense de ses services, le bâton de maréchal, avec le titre de duc et pair.

DURAS (Louis DE DURFORT DE), comte de Ferversham et lieutenant général, frère des précédents (1638-1709). Il passa au service de Charles II, roi d'Angleterre. fut nommé ambassadeur à Paris à la paix de Nimègue, puis vice-roi d'Irlande et généralissime des armées de Jacques II. Duras battit et fit prisonnier le duc de Monmouth, à Sedgemore. Il avait sous ses ordres Churchill, qui s'illustra sous le nom de « duc de Marlborough ».

DURAS (Jean-Baptiste DE DURFORT, duc DE), maréchal de France, né en 1684, mort à Paris en 1770, fils du maréchal Jacques-Henri. Colonel en 1697, il se distingua en Allemagne, en Flandre et en Espagne, devint lieutenant général en 1720, maréchal de France en 1751, et gouverneur de la Franche-Comté en 1755.

DURAS (Emmanuel-Félicité DE DURFORT, duc DE), maréchal de France et académicien, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort à Versailles en 1789. Il fut aide de camp de Villars, en 1731, et fit ses premières armes en Italie. On l'envoya en ambassade en Espagne, en 1752. Il fut nommé pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi, en 1757. Gouverneur de la Franche-Comté, il devint, en 1775, maréchal de France et membre de l'Académie française, où il succéda à Du Bellay. Le duc de Duras fut maréchal de France sans avoir commandé l'armée, et membre de l'Académie française sans avoir rien écrit. C'était un courtisan accompli. Sa qualité de premier gentilhomme de la chambre lui donnait la surveillance des théâtres royaux. Il fut un jour vivement attaqué par l'avocat Lioguet qui dans le journal de celui-ci ; on envoya au maréchal, qui n'avait rien répondu au journaliste, le quatrain suivant :

Monsieur le maréchal, pourquoi cette réserve,
Lorsque Lioguet hausse le ton ?
N'avez-vous pas votre bâton ?
Au moins qu'une fois il vous serve.

DURAS (Amédée-Bretagne-Malo, duc DE), petit-fils du précédent, né en 1771, mort à Versailles en 1838. Il donna des témoignages de dévouement à Louis XVI de 1789 à 1791, émigra sous la Révolution, et reçut de Louis XVIII, avec le grade de maréchal de camp, les titres de premier gentilhomme de sa chambre et de pair de France. En 1830, il se retira à Versailles.

DURAS (Claire DE KERSAINT, duchesse DE), femme du précédent, née à Brest en 1778, morte à Nice en 1828. Elle était fille du comte de Kersaint, amiral, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, qui fut guillotiné en 1793. Claire de Kersaint passa avec sa mère en Angleterre où elle épousa le duc de Duras, avec lequel elle resta en France après le 18-Brimaire. Sous la Restauration, le salon de M^{me} de Duras devint un des plus brillants. Elle a publié deux romans : *Ourika* (1823) et *Edouard* (1825), qui ont eu, en leur temps, une grande réputation, mais auxquels le naturel fait un peu défaut. On a aussi de M^{me} de Duras : *Pensées de Louis XIV* (1827); *Réflexions et prières inédites* (1839).

DURAVEL, comm. du Lot, arrond. et à 29 kilom. de Cahors, sur le Lot; 1.972 hab. Ch. de f. Orléans. Haut fourneau. Produits réfractaires. Eglise romane. Autrefois place très forte ou la garnison de Cahors, désespérant de défendre contre les Anglais la vaste enceinte de cette ville, se retira sous le règne de Charles V ; elle y brava avec succès toutes les forces envoyées pour l'assiéger.

DURAZNO, départ. de la république de l'Uruguay, entre le rio Negro et son affluent, le rio Yi; 28.700 hab., sur 14.315 kilom. carr. Ch.-l. *Durazno*, sur le rio Yi; 6.500 hab.

DURAZZO (la *Dyrrachium* des Romains), ville de l'Albanie (Turquie d'Europe), dans la baie de *Durazzo*, sur l'Adriatique; 200 maisons à peine, ville déchéue, mais bon port où les vapeurs font escale. Ruines romaines, byzantines, turques. Durazzo fut, sous les Romains, le centre des communications entre l'Italie (par Brindisi) et la Grèce.

DURAZZO ou DURAS (Charles DE), roi de Naples. V. CHARLES III.

DURAZZO, famille génoise, dont les principaux membres furent : le doge JACQUES (1573-1575); le doge PIERRE (1619-1621); le doge CÉSAR (1665-1667); le doge PIERRE II (1685-1687), qui répara les ruines de Gênes bombardée par les Français; le doge VINCENT (1709-1711); le doge JEAN-ETIENNE (1734-1736), et le doge MARCELLIN (1767-1769), qui céda la Corse à la France.

DURBACH, bourg de l'Allemagne (gr.-duché de Bade (cercle d'Odenbourg)), sur le *Durbach*, affluent du Rhin; 2.300 hab. Distilleries de kirsch; récolte et commerce de vin.

DURBAN, ch.-l. de cant. de l'Ande, arrond. et à 32 kil. de Narbonne, sur la Berre, en amont du confluent du Berrou; 910 hab. — Le canton a 13 comm. et 5.823 hab.

DURBAN, ville maritime de l'Afrique australe, la plus importante de la colonie anglaise de Natal. Elle compte 17.920 hab., alors que Pietermaritzburg, capitale de la colonie, n'en a que 12.307. Durban doit son importance à son faubourg maritime : *Port-Natal*, situé à 2 kilom. de l'agglomération urbaine proprement dite, à laquelle il est relié par un chemin de fer. Durban est le point de départ d'une ligne ferrée de pénétration, qui va se joindre aux réseaux de l'Orange et du Transvaal.

DURBAR n. m. Audience solennelle, sorte de cour plénière, tenue dans l'Inde anglaise par le gouverneur général ou par les anciens souverains indigènes. Un *darbar* qui a laissé un souvenir profond est celui que tint lord Lytton à Delhi, en janvier 1877, lorsque la reine Victoria fut proclamée impératrice de l'Inde.)

DURBEC (*dur* — de *dur*, ou *bee*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux coaristres, famille des fringillidés, tribu des loxinés, comprenant six espèces propres à l'hémisphère boréal.

— ENCycl. Les *durbecs* sont caractérisés par leur bec bombé, à mandibule supérieure crochue, leurs tarses courts et forts, leurs ailes assez longues.

L'espece d'Europe est le *durbec vulgaire* (*pinicola* ou *corythus enucleator*), long de 0^m 20, d'un rouge vineux marqué de blanc et de noir, qui habite les forêts du nord de l'Europe et de l'Asie, où il vit par paires, mais se réunit l'hiver en grandes bandes. Les autres durbecs sont répandus dans l'Amérique du Nord (*pinicola Canadensis*) et dans la région himalayenne (*pinicola subhemachala*). Une espèce habite l'Afrique occidentale (*pinicola Burtoni*, du Cameroun).



Durbec.

DURCAL, comm. d'Espagne (Aodalousie (prov. de Grenade)), sur le rio de Durcal, affluent du rio Grande, au pied de la Sierra Nevada; 2.600 hab. Moulins à huile, minoteries, distillation d'eaux-de-vie, fabriques de savon et de pâtes alimentaires.

DURCET, comm. de l'Orne, arrond. et à 23 kilom. de Domfront, près du ruisseau de Gines, sous-affluent de l'Orne par la Rouvre; 467 hab. Elevage.

DURCET (sè) n. Race bovine due aux travaux du marquis de Torcy, propriétaire à Durcet (Orne) : *Un, Une durcet.* ■ Pl. DES DURCETS.

— Adjectif : *Un bœuf durcet.*

— ENCycl. Cette race a été créée par voie de métissage entre les races normande, schwitz et durham. Par ses formes, elle se rapproche beaucoup de la race durham; cependant, elle a conservé des traces des variétés normande et schwitz. Elle a les membres plus longs et plus osseux que le durham, l'encolure trop épaisse et trop lourde, et la poitrine encore trop étroite. Elle fournit de la bonne viande; mais elle est impropre à donner du lait et à travailler. On ne sait pas encore à quel point cette race peut être utile pour améliorer le bétail.

DURCIR (*dur*) v. a. Rendre dur : *La gelée durcit le sol.* — Fig. Hébéter, paralyser : *Il y a des gens qui glaçant et durcissent votre imagination.* (A. Karr.) ■ Endurcir, fortifier : *Durcir un jeune homme au travail.* (Vieilli.)

— v. n. Devenir dur : *Les œufs, plongés dans l'eau bouillante, durcissent.*

— *Se durcir*, v. pr. Devenir dur, gagner en dureté : *Les bois se durcissent en séchant.* ■ Etre durci : *Il faut que certains bois se durcissent au feu.*

— SYN. Durcir, endurecir. Le premier de ces verbes marque simplement l'action de rendre dur; le second exprime la même action comme produisant son effet peu à peu, par degrés, avec un progrès lent. La brique se durcit rapidement au feu. La plante des pieds s'endurcit quand on marche habituellement nu-pieds.

— ANTON. Amollir, attendrir, dedurcir, malaxer, mortifier, ramollir.

DURCISSEMENT (*si-se-man*) n. m. Action de rendre dur : *Le durcissement du plâtre gâché est très rapide.* ■ Action de devenir dur : *Le durcissement des os s'opère avec l'âge.* (Buff.) ■ Etat de ce qui est durci : *Œufs dont le durcissement est incomplet.*

DURCISSEUR (*si-seur*), EUSE adj. Qui durcit.

DURDAT-LAREQUILLE, comm. de l'Allier, arrond. et à 13 kilom. de Montluçon, non loin du ruisseau de Nêris; 2.138 hab. Ch. de f. économique de Varennes à Marcillat. Houille, huilerie, fabrique de sabots.

DURDENT (René-Jean), écrivain français, né à Rouen en 1776, mort à Paris en 1819. D'abord peintre et élève de David, il ne tarda pas à se consacrer à la littérature. Il écrivit des romans, des épopées, des ouvrages d'histoire, d'un style facile, mais peu soigné, et aujourd'hui tout à fait oubliés. On peut citer *Austérité* (1806), poème en deux chants; des ouvrages descriptifs comme *Promenades de Paris ou Collection de vues pittoresques et de jardins publics* (1812); des compilations historiques : *Histoire de la Convention nationale de France* (1817); *Histoire littéraire et philosophique de Voltaire* (1818); des articles à la « Biographie universelle »; etc.

DUREAU DE LA MALLE (Jean-Baptiste-Joseph René), littérateur français, né à Saint-Dominque en 1742, mort à Langis (Orne) en 1807. Il fut lié avec les principaux écrivains de son temps, devint membre du Corps législatif en 1802 et entra à l'Académie française, en 1804. Il a publié des traductions de Tacite, de Salluste et de Tite-Live.

DUREAU DE LA MALLE (Adolphe-Jules-César-Auguste), érudit français, fils du précédent, né et mort à Paris (1777-1857). Il s'occupa d'abord d'art et de poésie et publia des traductions en vers de *Françoise de Rimini*, le célèbre épisode de Dante (1798), et des *Argonautiques* de Valerius Flaccus (1811). Après son entrée à l'Académie des inscriptions (1818), il fit paraître un poème de dix mille vers : *Bayard ou la Conquête du Milanais* (1823), puis se consacra à des travaux d'archéologie, de géographie et d'histoire : *Recherches sur la patrie et l'origine des animaux domestiques et des plantes utiles* (1825); *Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de régence d'Alger* (1837); *Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger* (1838); etc. Ses études d'archéologie et d'histoire ancienne ont été réunies et publiées par lui, sous le titre de *Economie politique des Romains* (1840).

DURÉE n. f. Action de durer, permanence de l'existence : *En France, les abus sont comme les rois : ils s'y légitiment par leur durée.* (E. de Gir.) ■ Temps pendant lequel dure un objet; existence considérée sous le rapport de sa permanence : *Rien n'est plus incertain que la durée de la vie de chacun de nous.* ■ Qualité de ce qui dure, durabilité : *L'accroissement insensible est le véritable signe de la durée.* (J. de Maistre.)

— Absol. Temps, succession des instants : *La durée n'est pas en absolu, car elle n'est qu'une relation.*

— Fam. Etre de durée, durer, être propre à durer longtemps : *L'offe qui sera de durée.*

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure des morceaux de musique. ■ On dit aussi VALEUR. V. NOTE, SILENCE.

— SYN. Durée, temps. *Durée* rappelle toujours l'idée des choses qui existent pendant une suite de moments ; on dit : la *durée* d'un règne, d'une maladie, etc.; et, lors même qu'on ne désigne pas la chose dont l'existence est ainsi mesurée, l'esprit aperçoit d'une manière vague les choses dont l'existence se prolonge et se mesure. *Temps* est plus abstrait : il exprime la *durée* en elle-même ; il en fait une chose distincte fort difficile à définir, il est vrai, mais que tous le monde comprend aisément, comme on comprend l'espace.

DURELIN (orig. inconnue) n. m. Nom forestier d'une variété de chêne à grandes et longues feuilles, que l'on appelle aussi *chêne rouvre* ou *large*.

DUREMENT adv. Avec dureté, sans ménagement : *Traiter quelqu'un durement.* ■ D'une manière austère : *Vivre durement.* ■ Violemment, avec une excessive énergie : *Frapper durement.* ■ D'une manière très saillante et vigoureuse : *Les muscles doivent être durement exprimés.* (Buff.)

DURE-MÈRE n. f. Anat. Membrane la plus résistante et la plus extérieure des trois méninges. ■ Fam. Cerveau, tête, dans le sens figuré d'esprit. ■ Pl. Des DURE-MÈRES.

— ENCycl. La *dure-mère* enveloppe l'axe cérébro-spinal, depuis le crâne jusqu'à la partie moyenne du canal sacré. Sa portion inférieure ou rachidienne a la forme d'un cylindre creux. Sa portion crânienne ressemble à une sphère creuse, présentant à l'intérieur quatre prolongements : la faux du cerveau, qui sépare les deux hémisphères cérébraux; la tente du cervelet, située entre le cerveau et le cervelet; la faux du cervelet, qui sépare les deux lobes cérébelleux, et la tente de l'hypophyse, qui s'étend horizontalement au-dessus de la selle turcique et de la glande pituitaire.

DÜREN (le *Marcodorum* des Romains), ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin]), sur la Reer; 15.000 hab. Industrie active : fabrication de draps, fonderies de fer, fabriques d'objets d'acier, tanneries, distilleries, papeteries. Belle église dédiée à sainte Anne et remarquable par son orgue, son maître-autel de marbre et sa chaire de bois artistiquement sculptée. Ville très ancienne, Düren appartient à la France, de 1794 à 1814.

DURÈNE n. m. Hydrocarbure C¹¹H¹⁶(CH³)⁴, isomère des cimènes et résultant de la substitution de quatre groupes méthyle à quatre atomes d'hydrogène du benzène. Syn. TÉTRAMÉTHYLBENZÈNE, DUROL.

— ENCycl. Les trois tétraméthylhéozènes prévus par la théorie ont été préparés, ce sont : le *durène*, fusible vers 80°; l'*isodurène*, hydrocarbure liquide à la température ordinaire; le *prehnitène*, qui fond à — 4°.

DURENQUE, comm. de l'Aveyron, arr. et à 26 kil. de Rodez, sur la *Durenque*; 985 hab. Scierie de bois, moulins.

DURÉROL n. m. Chim. Composé que l'on obtient en formant le dérivé monosulfoné du durène, en le mettant en fusion avec la potasse et en précipitant par l'acide chlorhydrique.

DURER (lat. *durare*; de *durus*, dur) v. n. Continuer à exister, être d'une manière persistante : *Le siège de Troie dura dix ans. La beauté physique est éphémère, la beauté morale peut durer toujours.* ■ Fam. Continuer à vivre : *Plitique qui ne DURERA pas longtemps.* ■ Faire durer, Prolonger.

— Absolum. Etre d'une façon permanente; continuer à être : *L'univers dure, donc il est bien fait.* (V. Cousin.) ■ Avoir une longue durée : *Tout ce qui doit DURER est lent à croître.* (Bonald.) ■ Se conserver, garder ses qualités : *Les vins des plaines humides ne DURENT pas.* ■ Vivre : *L'espérance de l'immortalité ne sert pas peu à nous faire DURER ici-bas.* (Michelet.) ■ Par anal. Paraître long, en parlant du temps : *Presque toujours les heures nous DURENT.* ■ Par ext. Résister, se maintenir : *L'envie ne dure pas contre la médiocrité.* (De Custine.) ■ Resister, attendre plus longtemps : *Je ne saurais plus DURER sans vous écrire.* (Bussy-Rab.) ■ Demeurer, rester : *Enfant qui ne savait DURER à place.* ■ Continuer à vivre, à habiter, à être dans les mêmes relations : *Qui pourrait DURER avec un jaloux ?*

— Fam. Ne pouvoir durer de ou à, Ne pouvoir résister plus longtemps : *NE POUVOIR DURER DU MAL de dents. NE PAS DURER à un travail.* ■ Ne pouvoir durer dans sa peau, Etre pris d'un tourment inquiet. ■ Faire vie, Faire feu qui dure, Ménager ses ressources, son argent ou sa santé :

Qui veut voyager loin ménage sa monture;
Buions, mangeons, dormons, et faisons feu qui dure.
RACINE.

— Loc. prov. : *Il est bien neuf, il durera longtemps.* Se dit d'un aiais qui n'a pas vu le monde.

DÜRER (Albert), le plus grand peintre de l'Allemagne, né et mort à Nuremberg (1471-1528). Fils d'un habile orfèvre, il apprit le métier paternel et y fit preuve d'un talent précoce; mais, bientôt, il obtint, en 1486, d'entrer à l'école de Michel Wollgemuth, où il resta trois ans. Il visita les diverses parties de l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie.



A Dürer, d'après lui-même.

De retour à Nuremberg en 1494, il épousa Agnès Frey, femme d'une rare beauté, mais dont le caractère avare et jaloux lui causa les plus grands tourments. Il était lui-même fort beau. Au commencement de 1506, Dürer séjourna en Italie, où ses estampes avaient porté sa réputation. Il s'arrêta à Venise, où il se lia avec le vieux Giovanni Bellini. L'empereur Maximilien I^{er}, Charles-Quint et son frère Ferdinand I^{er}, témoignèrent de la plus haute estime.

Dürer partit en 1520 dans les Pays-Bas. Les artistes d'Anvers, de Gand, de Bruges, de Bruxelles, et les municipalités même le fêterent à l'envi. A Malines, la récente Marguerite d'Autriche, le traita d'abord avec la plus grande bienveillance, mais il tomba bientôt en disgrâce. Le roi de Danemark, Chris-

tian II, le retint pour lui faire son portrait. De retour en Allemagne, il se mit à l'œuvre. C'est alors qu'il fit les sublimes figures d'*Apothèmes* que l'on voit à Munich (1526), et qui trahissent l'influence de Luther.

Dans les dernières années de sa vie, Albert Dürer consacra ses forces dans un travail incessant, auquel le contraignait sa femme et mourut à la peine.

Albert Dürer fut à la fois peintre, graveur, sculpteur et architecte. Comme peintre, il n'a exécuté qu'un assez petit nombre de tableaux. Parmi ses premiers ouvrages, on cite les trois portraits qu'il fit de son père (galerie Northumberland; musée de Munich; Offices). La plus ancienne des grandes pages de ce maître est un retable de la pinacothèque de Munich (1498 en 1499), dont le panneau central représente la *Nativité*. Dans le même musée figure une *Pièta*, datée de 1500. A cette date remonte aussi l'*Hercule attaquant les Harpes* (Nuremberg). Le musée de Vienne possède une *Vierge allaitant l'Enfant* (1503), et les Offices, une *Adoration des rois* (1504), pour Frédéric le Sage, électeur de Saxe. Citons encore : la *Fête du Rossaire*, peinte à Venise en 1506, aujourd'hui à Prague; l'*Adoration de la Trinité* (Vienne), un de ses chefs-d'œuvre; la *Vierge et l'Enfant* (1512); *Michel Wohlgemuth* (1516) [Munich]; les apôtres *saint Philippe et saint Jacques*, peintore à la détrempe sur toile (1516) [Florence]; les portraits de *Charlemagne* et de l'*empereur Sigismund*, à l'hospice Landau; une *Pièta*, à Nuremberg; etc. Mais Dürer, médiocre coloriste, fut surtout un dessinateur de génie. Richesse d'imagination, science théorique et habileté pratique sont réunies dans ses dessins et dans ses estampes, auxquels on ne pourrait reprocher qu'une tendance naturaliste trop accentuée. Ses dessins sont exécutés à la plume ou aux deux crayons, relevés par l'aquarelle ou par un fond de papier teinté. Nous citons : deux *Têtes d'apôtres*, deux *Têtes de jeunes filles* et une *Résurrection* (1510); la *Passion*, en 12 feuilles, appartenant à la collection de l'archiduc Albert, et le beau portrait de vieillard, daté de 1520, que possède le Louvre.

Graveur, son habileté pratique égale la richesse de ses inventions. Citons, parmi ses œuvres gravées sur bois : quinze gravures représentant des scènes de l'*Apocalypse*; la *Grande Passion*, suite de 12 planches; la *Petite Passion*, suite de 37 planches; etc. Dans la gravure au burin sur métal, cuivre, fer ou étain, Albert Dürer a exécuté une quantité de chefs-d'œuvre, parmi lesquels on distingue la *Mélancolie*, le *Cheval de la Mort*, la *Grande Fortune* ou la *Némésis*; etc.

Comme sculpteur, Albert Dürer a fait un grand nombre de petits ouvrages de ronde bosse et de médaillons. On cite la *Prédication de saint Jean-Baptiste* (Braswick); *Adam et Eve* (Gotha); le *Christ en croix* (Munich); les *Trêves mille vierges*, sculpture en agathe (Vienne); etc. Ses travaux d'architecture consistent en quelques dessins et en un *Traité sur les fortifications* (avec 19 planches), publié en Allemagne en 1517, et à Paris en 1531 (*De urbis, arcibus, castellesq; condendis et munitis*). Il publia, en outre, une *Instruction pour mesurer au compas et à la règle* (1525), et *Quatre livres des proportions du corps humain* (1528). Ce dernier ouvrage a été traduit en français par L. Meigret (Paris, 1557).

DÜRER (PORTRAITS D'ALBERT). Dürer a laissé de lui plusieurs portraits. Le plus ancien est celui qu'il fit en 1498 [musée des Offices]. Dürer est vu jusqu'à la ceinture, la tête de trois quarts, coiffée d'un haut bonnet rayé de noir et de blanc, d'où s'échappent de longues boucles de cheveux. Le musée de Munich possède un portrait de Dürer, vu de face, daté de 1500. Il a placé sa propre image dans deux de ses tableaux les plus importants : l'*Ascension* et l'*Adoration de la Trinité*.

André Stark a gravé, en 1629, un portrait de Dürer en prenant pour modèle un tableau peint d'après nature en 1520, par Thomas Vincidor de Bologna (de Bologno). Albert Dürer a gravé lui-même sur bois, en 1527, son portrait de profil.

Il existe en Allemagne plusieurs statues de Dürer, et la ville de Strasbourg possède un buste de marbre sculpté par Schoenowerk (1853). Théobald von Oer a peint *Albert Dürer recevant à Venise la visite de Giovanni Bellini* (Dresde); J. Jacob, *Albert Dürer querellé par sa femme* (1839); G. Renoux, *Albert Dürer dans son atelier* (1842); etc.

DU RESNEL (Jean-François DU BELLAY), littérateur français, né à Rouen en 1692, mort à Paris en 1761. Ancien oratorien, il devint abbé de Sept-Fontaines et fut membre de l'Académie des inscriptions (1733) et de l'Académie française (1742). On a de lui des traductions de Pöpe, six *Dissertations* insérées dans les « Mémoires de l'Académie des inscriptions », etc.

DURET, ETTE (rê, rê) adj. Un peu dur : Une poularde DURETTE.

— o. m. Nom vulgaire donné à l'éralbe à feuilles d'osier, à cause de la dureté de son bois. || Variété de pomme à chair dure et peu sucrée.

DURET (Louis), médecin français, né à Bagé-la-Ville en 1527, mort à Paris en 1580, précepteur d'Achille de Harlay, docteur en médecine en 1552, professeur au Collège royal en 1568, médecin de Charles IX et de Henri III. Admirateur d'Hippocrate, il abandonna les doctrines des Arabes et des galénistes. Ses principaux ouvrages sont : *Hippocratès magni cœlestis prænotiones* (1588); *In Hippocratès librum de humoribus purgandis* (1631). — Son fils JEAN DURET, né à Paris en 1563, mort en 1629, lui succéda comme professeur au Collège de France. Ce fut un fougueux ligueur. Il disait de la Saint-Barthélemy : « La saignée est bonne en été comme en printemps », et de Henri IV, qu'il fallait lui « donner des pilules éscarieuses », par allusion aux coups de poignard dont César avait été percé. Il trouva dans la conspiration de Mantes, ourdie contre les maréchaux de Bouillon et de Biron. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis le nomma son premier médecin. Son principal ouvrage est un *Advis sur la maladie* (1619), relatif au traitement de la peste.

DURET (Jean), juriconsulte français, né à Moulins vers 1540, mort au commencement du xvii^e siècle. Il fut avocat du roi au présidial de Moulins. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité des peines et amendes extrait des anciennes loix de Solon, Dracon, etc., avec la pratique française* (1572), plusieurs fois réédité; *Harmonie et conférence des magistrats romains avec les officiers français, tant laiz qu'ecclésiastiques* (1574); *Commentaires aux coutumes du duché de Bourbonnais* (1584).

DURET (François-Joseph), statuaire français, né à Valenciennes en 1732, mort à Paris en 1816. Élève de Gillis, il devint membre de l'Académie de Saint-Luc. Il a exécuté quelques œuvres admirables, entre autres : l'*Empereur Napoléon* (1806); *Sapho inspirée par l'Amour*; *Ovide écrivait l'Art d'aimer*; *Essai sur le mariage d'Hippolyte à la vie*; la *France protégeant l'Instruction nationale*; *Psyché caressant l'Amour sans le connaître*; le fronton de l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris; etc.

DURET (François-Joseph), dit Francisque-Joseph, statuaire français, né et mort à Paris (1804-1865), fils du précédent. Il fut élève de son père et du baron Bosio, et remporta le prix de Rome en 1823. Rentré en France depuis longtemps déjà, il n'exposa qu'en 1831 une *Tête d'expression*, la *Mabec* et *Mercur* inventeur de la lyre. En 1833, Duret exposait une figure d'un caractère plus personnel : *Jeune pêcheur dans la tarantelle*. Cette production fut acclamée comme un chef-d'œuvre, mais fut surpassée par le *Danseur napolitain* (1838). En 1839, l'éminent statuaire envoyait au Salon le *Vendangeur improvisant sur un sujet comique*. Ensuite, Duret produisit une série de sculptures officielles : *Philippe de France*, *Dunois*, le *cardinal de Richelieu*, une *Vénus* couronnant une des fontaines de Hittorff, aux Champs-Elysées; un *Saint Gabriel* et un *Christ colossal* (église de la Madeleine, à Paris), le fronton du nouveau Louvre : la *France protégeant ses enfants*. Cette œuvre capitale, terminée en 1855, est d'un grand style, d'un admirable arrangement. Citons encore les *Deux vieillards* de bronze qui veillent à l'entrée du tombeau de Napoléon, aux Invalides. En 1855, Duret obtint une grande médaille d'honneur. Il était membre de l'Institut depuis 1843. Son tombeau, décoré par Eug. Guillaume et Lequesne, est au Père-Lachaise.

DURET (Anne-Cécile-Dorise D'HERBES-SAINT-ALBIN, dite Saint-Aubin, dame), cantatrice française, née à Lyon en 1755, morte à Paris en 1862. Elle était la fille de Mme Saint-Aubin, actrice de l'Opéra-Comique. Élève d'abord de Tarehi, puis de Garat au Conservatoire, elle débuta, en 1804, à l'Opéra-Comique avec un succès éclatant, bien qu'elle fut médiocre comédienne. Elle quitta ce théâtre au bout de quelques mois, pour épouser un jeune violoniste, Marcel Duret; mais elle y reentra en 1808; elle devint l'interprète favorite de Nicolo en jouant *Cendrillon*, *Lully* et *Quinault*, le *Billet de loterie*, *Jeanot et Colin*, *Cimarosa*, l'*Intrigue au sérail*. Mais elle fit d'autres créations, dans *Rien de trop*, la *Vicime des arts*, le *Charme de la voix*, l'*Homme sans façon*, les *Ambergistes de qualité*, les *Deux maris*, etc. Mme Duret se retira en 1820. — Son mari, MARCEL DURET, obtint un premier prix de violon au Conservatoire en 1803. Il faisait encore partie de l'orchestre de l'Opéra en 1830. Il écrivit la musique d'un ouvrage en un acte : la *Leçon d'une jeune femme*, qui fut représenté sans grand succès à l'Opéra-Comique, en 1815.

DURET (Théodore), littérateur et publiciste français, né à Saïetes en 1838. Candidat malheureux de l'opposition en 1863, dans sa ville natale, il consigna le résultat de ces élections et leurs conséquences dans des *Lettres sur les élections* (1863). Il s'occupait de beaux-arts, et publia les *Peintres français en 1867* (1867). Il fonda à Paris, en 1868, un journal républicain, la *Tribune*, auquel collaborèrent Glais-Bizoin, Hérod et Eugène Pelletan. Il a publié, de plus, les *Peintres impressionnistes* (1878), et, sous le titre de *Critique d'avant-garde* (1885), une série d'études sur les artistes et les philosophes contemporains.

DURETÉ n. f. Propriété de ce qui est dur, de ce qui offre de la résistance à être divisé : La DURETÉ du diamant, de l'acier. || Défaut d'un aliment qui n'est pas suffisamment tendre : La DURETÉ des viandes. || Défaut d'un objet qui n'est pas suffisamment mou : La DURETÉ d'un lit. || Défaut de moelleux dans sa son, défaut d'un son qui est trop rude, trop sec, pas assez coulé : Prononciation juste, mais qui a trop de DURETÉ. || Nature d'un objet qui le rend insupportable ou dar à supporter : La DURETÉ d'un mal. || Difficulté : Les marchands crient toujours contre la DURETÉ du temps.

— Fig. Rudesse, défaut de sensibilité : Vous ne savez pas jusqu'où va la DURETÉ de certaines personnes. (PASC.) || Façon d'agir rude, sévère : Menier ses enfants avec DURETÉ. || Au plur. Action, parole d'une sévérité outrée : Supporter patiemment des DURETÉS. Dire des DURETÉS à quelqu'un.

Fam. *Dureté d'oreille*, Difficulté à entendre, demi-surdité.

— Métall. Résistance qu'offrent les métaux à la traction, au choc, à la compression.

— B.-arts. Défaut d'harmonie, de moelleux dans les contours : La DURETÉ des lignes, du crayon. || Cruidité, défaut de douceur dans les couleurs, produit par leur opposition trop vive.

— Littér. Rudesse, défaut de douceur dans le style.

— Méd. *Dureté du ventre*. V. VENTRE. || *Une dureté*. Une tumeur dure.

— Escvrl. Miner. La dureté est la résistance que peut opposer un corps à une pointe d'acier avec laquelle on essaye de le rayer ou ligne droite. Le diamant est le plus dur des minéraux, parce qu'il les entame tous sans être entamé par aucun. On a étudié la dureté soit dans les masses amorphes, où elle présente peu d'intérêt, soit dans les corps cristallisés; cette étude a donné, sur la structure des cristaux, des notions précieuses. Quand on cherche à déterminer la dureté des cristaux, on s'aperçoit aisément que, comme les autres caractères physiques, elle ne se montre pas au même degré dans tous les sens, c'est-à-dire que la dureté du cristal en expérience est différente suivant la direction que l'on attaque. Toutefois, les variations que l'on observe sont généralement excessivement faibles, et, dans bien des cas, des instruments délicats (seloromètres) ne sont pas de trop pour les constater. Les variations de dureté se manifestent dans trois cas différents : d'abord sur les faces différentes d'un même cristal, comme on l'a depuis longtemps constaté dans les cristaux de disthène, de même que dans ceux de gypse, où les faces les plus tendres sont en même temps celles où le façonnage est le plus facile; en second lieu, sur la même face, mais dans des directions différentes : les cubes de fluorure (fluorure naturel de calcium) en offrent un exemple; leur dureté est moindre parallèlement aux arêtes que dans le sens des diagonales, et, dans certains échantillons, si l'on représente par 1 la première dureté, la seconde est égale à 2; enfin, des variations s'observent encore sur la

même face et sur la même ligne, suivant qu'on raje dans un sens ou dans le sens opposé.

— Métall. Pour établir l'échelle de *dureté* des métaux, on prend comme terme de comparaison l'acier de cémentation, et on représente sa dureté par 100. L'ordre de dureté des métaux est le suivant : fer épuré, 88; fer recuit, 42; cuivre épuré, 58; cuivre recuit, 38; laiton épuré, 78; laiton recuit, 46; or fin recuit, 37; argent fin recuit, 37; platine recuit, 38; zinc, 34; étain, 11; et plomb, 4.

— ANTON. Fiaccidité, mollesse.

DUREY de Noinville (Jacques-Bernard), littérateur et magistrat français, né à Dijon en 1683, mort à Paris en 1768. Il fut conseiller au parlement de Metz (1726), et président au grand conseil de cette ville. En 1733, il devint associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il constitua une reute de 400 livres destinée à récompenser les meilleurs mémoires sur l'histoire des sciences et des lettres en France. Il a publié les ouvrages suivants : *Histoire du théâtre de l'Académie royale de musique en France*, depuis son établissement jusqu'à présent (1753); *Recherches sur les fleurs de lis et sur les familles qui avaient droit de les porter dans leurs armes* (1757); *Histoire du conseil et des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi*, depuis le commencement de la monarchie française jusqu'à présent (1755); etc. On lui doit aussi un recueil manuscrit contenant des *Mémoires sur les traités et ambassades de la Porte*, acquis pour le Dépôt des affaires étrangères.

DUREY de Meinières (Jean-Baptiste-François), érudit magistrat, né et mort à Paris (1705-1785). Il fut président de la deuxième chambre des enquêtes au parlement de Paris, et se mêla activement aux luttes provoquées par les réformes de Maupeou. Il avait réuni une immense collection de documents juridiques, historiques et littéraires, dont une grande partie est à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque du Sénat. On lui doit plusieurs ouvrages : *Indication sommaire des principes et des faits qui prouvent la compétence de la puissance séculière pour punir les évêques coupables de crimes publics* (1755); *Histoire de la détention du cardinal de Retz* (1755); *Conversations avec M^{me} de Pompadour* (1757). On lui attribue une collaboration aux « Mémoires secrets ».

DUREY de Sauroy (Joseph), marquis DU TERRAIL, neveu de Durey de Noinville, né en 1712, mort en 1770. Il obtint tout jeune le grade de maréchal de camp. Il est l'auteur des ouvrages suivants : le *Masque*, roman (1759); la *Princesse de Gonzague*, roman (1766); *Laquis*, tragédie (1754); le *Déguisement de l'amour*, comédie en un acte; d'autres pièces restées en manuscrit.

DUREY de Morsan (Joseph-Marie), écrivain français, né en 1717, mort à Genève en 1795. Il publia : *Testament politique du cardinal Alberoni*; *Anecdotes pour servir à l'histoire de l'Europe* (1757); *Traité succinct de morale ou Lois immuables* (1778), et plusieurs pièces dramatiques.

DURFELDTITE n. f. Sulfo-autoniure naturel d'argent, plomb et manganèse, trouvé au Pérou dans une gaugne de quartz. (Il se présente en masses cristallines, d'éclat presque métallique, de structure un peu fibreuse et appartenant au système orthorhombique.)

DURFEY ou **D'URFEY** (Thomas), auteur dramatique anglais, né à Exeter en 1653, mort en 1723. Il appartenait à une famille littéraire : son oncle était Honoué d'Urfé, auteur de *l'Astrée*. Il se distingua d'abord comme chansonnier, puis il s'occupa du théâtre. Son œuvre dramatique se compose surtout d'adaptations; les sujets de ses pièces sont empruntés à Shakspeare, Chappain, Marston, Beaumont et Fletcher, Shirley, Dryden. Les plus connues sont : les *Sœurs intrigantes* (1676), comédie; la *Princesse insultée* (1682), tragi-comédie imitée de *Cymbeline* de Shakspeare; la *République des femmes* (1686), tragédie imitée du *Voyage sur mer* de Fletcher; et le *Mari malgré lui* (1693), comédie.

DURFORT, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Moissac; 1.111 hab. Jadis siège d'une seigneurie importante.

DURFORT DE LORGES (Gni-Michel DE), duc DE RANDAN, maréchal de France. V. RANDAN.

DURFORT DE CIVRAC (Henri, comte DE), homme politique français, né à Beaupréau (Maine-et-Loire) en 1812, mort à Paris en 1884. Il s'est occupé de travaux agricoles dans ses grandes propriétés de Maine-et-Loire. Élu député au Corps législatif en 1852 comme légittimiste, il échoua en 1857 et 1863, et ne fut réélu qu'en 1869. Il vota contre la guerre franco-allemande. Élu à l'Assemblée nationale par le département de Maine-et-Loire en 1871, il combattit le ministère de Broglie, sur la question des mines. Il fut élu député de Cholet en 1876, 1877 et 1881.

DURFORT-BOISSIÈRES (Sarraï-Alphonse-Marie-Armand-Emmanuel-Louis, comte DE), général français, né en 1753, mort près de Nogent-le-Rotrou en 1822. Officier au régiment de Chartres-cavalerie, maréchal de camp en 1791, il fut chargé par Louis XVI d'une mission auprès de l'empereur d'Autriche. Il devait faire connaître à celui-ci, par l'intermédiaire du comte d'Artois, la situation du roi de France. Le projet échoua. Durfort émigra, et servit dans l'armée des princes. Il devint lieutenant général en 1814, suivit Louis XVIII à Gand, et prit sa retraite en 1815.

DURGA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mégalodontides, comprenant des coquilles ovales, allongées, épaisses au sommet, à valves égales, avec grands crochets. (L'espèce type de ce genre fossile est la *durga Nicolasi*, du corallien.)

DURGAN n. m. Pêch. Nom vulgaire que, dans quelques parties de la France, on donne au poisson appelé *barbeau* et *barbillon*.

DURGANDA n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduvidés, comprenant des formes asiatiques de taille moyenne, remarquables par le prolongement fourchu de la tête. (Le type de ces rédués à longues antennes velues, à cuisses renflées, est le *durganda rufa*, rouge, avec les élytres en partie noirs, qui habite Java.)

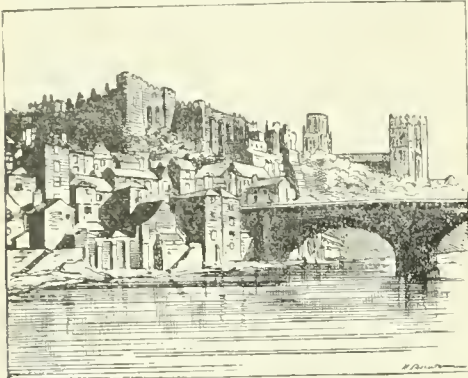
DURHAM, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord); 18.000 hab. Ch.-l. *Durham* (10.420 hab.). — Comté d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur la rive gauche du Hunter; 15.300 hab. Ch.-l. *Musclebrook*.

DURHAM, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario), à l'E.-N.-E. de Toronto, sur la rive nord du lac Ontario; 1.666 kil. carr.; 37.350 hab.

DURHAM — DURMENT

DURHAM (COMTÉ DE), comté du nord de l'Angleterre, sur la mer du Nord, compris entre les rivières Tyne et Tees. Superf. 2.620 kilom. carr.; pop. 1.016.560 hab. A l'ouest, c'est un pays fortement accidenté, de pâturages et de marécages. A l'Est, c'est une plaine ondulée, vaste et fertile. Durham, Sunderland, South-Shields, Hartlepool sont les cités principales.

DURHAM, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, située sur une éminence, comme son nom primitif l'indique (*Durholm*, hauteur dans une île); 15.000 hab. C'est une ville industrielle : filatures, fabrique de tapis. Cathédrale du XI^e siècle, monument superbe d'architecture normande; ruines du château construit par Guillaume le



Château et cathédrale de Durham.

Conquérant. Université fondée par Cromwell en 1646, dissoute après la Restauration et rétablie en 1833. Collège fondé par Henri VIII. A la bibliothèque, manuscrits de l'histoire ecclésiastique du Bède le Vénérable. L'antiquaire Smith, qui en a publié l'édition la plus savante, est né à Durham.

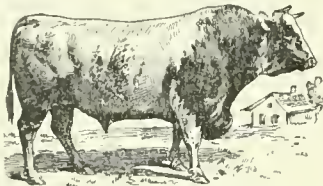
DURHAM (*ram*) n. Race bovine anglaise, élevée pour la boucherie : *Un*, *Une* DURHAM.

— Adjectif : *Un bœuf* DURHAM.

— ENCYCL. En France, où on la désigne aussi sous le nom de « courtes-cornes », la race *durham* a acquis, comme dans son pays d'origine, la plus grande réputation comme race précoce de boucherie. Elle est originaire des bords de la Tees, rivière qui coule entre les comtés de York et de Durham.

Les durhams de pur sang, inscrits au *Herd-Book* anglais, sont les descendants d'un troupeau créé, de 1770 à 1810, par Charles Colling, qui avait été initié par Bakewell aux procédés méthodiques de nutrition grâce auxquels on peut réaliser, chez les animaux d'élevage ce qu'on appelle la « précocité ».

Le *durham* est d'un aspect tout à fait caractéristique : à l'état taillé, il a le corps taillé carrément, le dos formant une large table, la culotte n'étant point proéminente comme dans les bonnes races françaises de boucherie (Limousin, charolais). Entre cuir et chair, se forme une couche assez épaisse de graisse. Les jambes sont très fines, l'ossature de la tête également fine, celle-ci relativement petite. L'encolure s'unit à l'épaule, sans saillie notable. Les chevilles osseuses des cornes sont aplaties, fortement arquées en avant. La peau est molle. Le poil est fin, de couleur tantôt rouge, tantôt blanche, tantôt rouanée, suivant les variétés et suivant les modes et les époques. En France, on a opéré de nombreux croisements avec les durhams, notamment dans le Maine et le Nivernais. Quelquefois, grâce au croisement continu, la race anglaise s'est purement et simplement substituée à la race indigène, sauf, par atavisme, quelques retours individuels vers celle-ci. Tel est le cas qui s'est produit pour la race durham-manceille (Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire), toujours considérée, mais à tort, comme une population de mélys.



Bœuf durham.

DURHAM (John George LAMSTON, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Durham en 1792, mort des tipes de Wight en 1840. Libéral, il manifesta d'abord ses opinions en faveur de pays étrangers qui lui paraissaient sacrifiés à l'esprit de la Sainte-Alliance. Cependant, c'est au point de vue de la réforme parlementaire que son action devait être puissante. Envoyé aux Communes par son comté natal, il y fut un des principaux champions du mouvement réformiste. En 1828, il fut élevé à la pairie, sous le titre de « baron Durham ». En 1830, il entra dans le cabinet Grey, comme lord du sceau privé. Il élabora, de concert avec lord John Russell, sir James Graham et lord Duncan, le fameux bill de réforme parlementaire qui fut adopté par les deux Chambres. En 1833, lord Durham fut forcé, par son mauvais état de santé, de quitter le ministère; peu après, il fut nommé comte et fut chargé de missions diplomatiques et du gouvernement du Canada (1838).

DURHAM (Joseph), sculpteur anglais, né et mort à Londres (1821-1875), élève de John Francis et de Baily. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il exécuta le buste de *Jenny Lind*, buste qui obtint beaucoup de succès. Dix ans plus tard (1851), au concours ayant été ouvert pour l'érection d'un monument commémoratif de l'Exposition universelle de Londres, Durham présenta un projet qui fut adopté. Depuis cette époque, il s'est placé au nombre des bons sculpteurs de l'Angleterre. Ses principales œuvres sont : *Herminie*; *Alastor* (1856); *Paul et Virginie* (1857); *le Destin de la génie* (1858); *Chasteté* (1860); *Allez dormir* (1861); etc. Durham était, depuis 1868, membre de l'Académie royale des beaux-arts.

DURICH (Vaslav Michol), philologue tchèque, né et mort à Turin (Bohême) (1732-1802). Il professa la théo-

logie et l'hébreu à l'université de Prague. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de slavo-bohemica sacri codicis versione* (1777); *Bibliotheca slava antiquissimi dialecti communis* (1795).

DURIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *durie*. — Une *DURIEE*.

— n. f. pl. Groupe d'hépatiques, ayant pour type le genre *duriee*. — Une *DURIEE*.

DURIÉE n. f. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des hépatiques, tribu des ricciées, qui habitent l'Algérie.

DURIER (Louis-Émile), avocat et publiciste, né à Paris en 1828, mort en 1890. Avocat à Paris, il accepta par libéralisme de défendre plusieurs accusés politiques. En 1864, il fut compris dans l'affaire des Treize. En 1871, il fut nommé secrétaire général du ministère de la justice et, en 1872, conseiller d'Etat en service extraordinaire. En 1873, il reprit sa place au barreau. En 1887, il fut élu bâtonnier. Outre les procès politiques qui le locèrent, il plaida les affaires de la duchesse de Chaunes, de l'incendie de l'Opéra-Comique, de Chambige, d'Erckmann-Chatrian, des nihilistes russes, etc.

DURIU (Jean-Louis-Marie-Engène), administrateur et écrivain français, né à Nîmes en 1800, mort en 1874. Il fonda, en 1824, un recueil périodique intitulé *le Memorial des percepteurs*, puis fut nommé chef de la section administrative des communes au ministère de l'intérieur (1847), inspecteur général des hospices et des établissements d'utilité publique, et, après la révolution de 1848, directeur des cultes. Il a publié divers ouvrages de comptabilité municipale et hospitalière. Il a comédien collaboré à une comédie intitulée : *le Mari de la veuve* (1842), qui est restée au répertoire du Théâtre-Français.

DURILLON (*ll* mill. — rad. *dur*) n. m. Pathol. Callosité qui se produit aux pieds ou aux mains, par le durcissement accidentel de la peau.

— Techo. Défaut dans un cacon de carabine, provenant de ce que le métal a pris en ce point une dureté plus grande, par suite du manque d'homogénéité : *Un DURILLON expose l'arme à éclater*. Il Daps une carrière de marbre, Sorte de rocher très dur noyé au milieu de la masse du marbre : *Le DURILLON nuit à la régularité de la taille et du polissage*.

— ENCYCL. Pathol. Le *durillon* résulte de la superposition de plusieurs lames de l'épiderme, endurcies par une pression habituelle ou le contact répété de corps très chauds. On observe les durillons aux talons, au gros orteil sur le côté interne de son articulation avec le premier os métacarpien, aux genoux chez les couvreurs et les carrelers, et enfin à la paume des mains chez les forgerons et tous les hommes qui exercent des travaux très rudes. Ceux des mains sont, le plus ordinairement, désignés sous le nom de *calus*, et ceux du gros orteil sous celui d'*oignons*. Le durillon diffère du cor en ce qu'il ne présente pas de tubercule central et n'est que rarement douloureux. Quelquefois, le durillon acquiert une épaisseur qui rend sa présence très gênante, et, si la pression de ce qui l'a occasionné continue, ce qui est le plus ordinaire, il finit par provoquer une inflammation de la peau sous-jacente, puis une suppuration qui le détache et entraîne sa chute. D'autres fois, quand la pression n'a plus lieu, il s'use en quelque sorte en s'exfoliant, et s'efface. Dépassez toujours le niveau de la peau, sans jamais s'enfoncer dans son épaisseur comme les cors, et acquirant beaucoup de dureté, les durillons gênent, comme le feraient des corps étrangers. Dans la paume des mains, ils nuisent au tact, qu'ils émoussent, qu'ils rendent obtus et même nul; mais ils rachètent cet inconvénient par l'avantage de rendre les mains moins sensibles, plus dures et plus résistantes aux travaux pénibles. Aux pieds, ils protègent la peau contre les pressions et les frotements des chaussures, et empêchent qu'elle ne s'excorie et ne s'enflamme par l'effet des longues marches; mais ils finissent toujours par y prendre un accroissement trop considérable, et alors, nécessairement comprimés par les chaussures, ils transmettent à la peau la compression qu'ils éprouvent et développent la douleur. Le traitement des durillons est fort simple : les soustraire, si cela se peut, à la cause qui les entretient; les ramollir au moyen de bains émollients, de cataplasmes de même nature, d'emplâtres de savon; les enlever couche par couche avec un bon canif ou un bistouri, en évitant toutefois d'arriver jusqu'au derme et de l'entamer; enfin, les user avec une pierre ponce ou une lime douce, tels sont les indications qui leur présente et les moyens de les remplir. Quand ils provoquent, comme nous l'avons dit, une inflammation suivie de suppuration, quelques jours de repos, des émollients et des soins de propreté suffisent ordinairement pour remédier à ce léger accident. V. CALLOSITÉ.

DURILLONNER (*ri-llo-né* [ll mill.] — rad. *durillon*) v. n. Devenir dur. (Inus.)

Durillonné, ée part. pass. Contenant des durillons : *Une carabine DURILLONNÉE*.

Se durillonner, v. pr. Prendre des durillons : *Métal qui SE DURILLONNE*.

DÜRINGSFELD (Ida DE), baronne DE REINSBERG, femme de lettres allemande, née à Militsch (Silésie) en 1815, morte à Stuttgart en 1876. Elle apprit plusieurs langues, débuta à quinze ans par des poésies, puis écrivit des romans, des nouvelles, etc. Ida de Düringsfeld doit surtout sa réputation à ses remarquables romans. On y trouve de la finesse d'observation, un talent réel de composition et un style d'une rare élégance. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Poésies* (1835), publiées sous le nom de THICIA; *l'Étoile d'Andalousie* (1838); *le Château de Goczyn* (1841); *Esquisses du grand monde* (1842-1846); *Madeleine* (1844); *Dans la terre natale* (1843); *les Femmes de Byron* (1845); *Marguerite de Valois et son temps* (1847); une *Pension sur le lac de Genève* (1850); *Roses de Bohême* (1851), recueil de légendes et de chants populaires, traduit en allemand; *Chants de Toscane* (1858); *Niko Veliki* (1856); *Kawqinchof* (1858); *Milena* (1863); *les Littérateurs* (1863); etc. On lui doit encore des relations de voyages et *De l'Escaut jusqu'à la Meuse* (1861), dans lequel elle trace un tableau du mouvement intellectuel en Flandre depuis 1830; *le Proverbe considéré comme cosmopolite* (1863); *Vocabulaire des proverbes* (1872-1875); etc.

DURION n. m. Bot. Syn. soit de *DURION*, soit de *DURIONE*.

DURION n. m. Genre de plantes, de la famille des malvacées.

— ENCYCL. Le genre *durion*, voisin des fromagers (*bombax*), appartient à la série des sterculiacées. Il ne comprend qu'une espèce (*durio Zibethinus*), grand arbre dont le port rappelle celui de l'orme et qui habite les forêts de l'archipel indien et de Malacca. Ses feuilles sont alternes, entières et coriaces. Ses fleurs, régulières, contiennent un ovaire à cinq loges multiovulées. Son fruit, de la grosseur d'un petit melon,



Durion et son fruit.

est vert, globuleux, dur et hérissé de fortes épines à l'extérieur, rempli intérieurement d'une pulpe comestible, de couleur crème, dont la civette et les indigènes sont très friands, et qui contient quelques graines ovoïdes; la saveur de cette pulpe, très complexe, rappelle à la fois celle des légumes et de la crème; elle passe pour avoir des effets apéritifs, carminatifs et sudorifiques.

DURIONE n. f. Bot. Fruit du durion.

DURISSIME (lat. *durissimus*, superl. de *durus*, dur) adj. Par plaisant. Très dur, dans tous les sens de ce mot.

DURISSIME n. f. Nom donné à l'épée de Guillaume Taillefer, comte d'Anjou, à cause de la solidité de la trempe de cette arme.

DURIUSCULE (*scul* — dimin. de *dur*) adj. Par plaisant. Un peu dur, dans les divers sens du mot, notamment en parlant d'objets difficiles à diviser et particulièrement d'une viande coriace : *Chapon DURIUSCULE*. Vers *DURIUSCULES*. *Pouls DURIUSCULE*. (Mol.)

DU RIVAII (Aymar), seigneur de LA RIVALIÈRE, diplomate, juriconsulte et écrivain dauphinois, né à Saint-Marcellin (Isère) en 1491, mort vers 1558. Il étudia le droit tout à tour à Avignon, à Pavie, à Casal, revint en Dauphiné à la fin du règne de Louis XII et publia : *Civitatibus historia juris sive in XII Tabularum leges commentariorum libri V* (1515) et *Historia juris pontificii* (1527). Le premier de ces ouvrages lui valut, en 1521, un siège au parlement de Grenoble. Il remplit deux missions diplomatiques près du duc de Savoie, en 1529 et 1548. Il rédigea, vers la fin de sa vie, un traité précieux pour l'histoire et l'archéologie régionales, publié en 1854 par Terrebaube sous le titre de *De Allobrogibus libri novem*.

DURIVAL (Nicolas LUTTON), historien français, né à Commercy en 1723, mort à Heillecourt en 1795. Il fut greffier du conseil d'Etat de Lorraine, lieutenant de police, administrateur municipal pendant la Révolution. Durival a publié des travaux estimés sur sa province natale, notamment : *Table alphabétique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Lorraine et du Barrois* (1748); *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois* (1753); *Description de la Lorraine et du Barrois* (1778-1783). — JEAN DURIVAL, diplomate et écrivain militaire français, frère du précédent, né à Saint-Aubin en 1725, mort à Heillecourt en 1810. Il fut secrétaire du conseil d'Etat du roi Stanislas, premier secrétaire des affaires étrangères de France (1766) et ministre de France en Hollande. On a de lui : *Détails militaires* (1758); *Essai sur l'infanterie française* (1760); etc. — CLAUDE DURIVAL, frère des précédents, né à Saint-Aubin en 1728, mort en 1805, fut également secrétaire du conseil d'Etat de Stanislas. A publié : *Mémoires et tarifs sur les grains* (1757) et *Mémoire sur la culture de la vigne* (1777).

DURIVIER (Jean), graveur belge, né à Liège en 1687, mort à Paris en 1761. Il se rendit de bonne heure en France, où ses travaux remarquables lui valurent d'être nommé graveur du roi. Si son style n'est pas toujours d'une pureté et d'une élégance irréprochables, ses œuvres, néanmoins se distinguent par la correction du dessin et par une touche vigoureuse et hardie. On cite, parmi ses meilleures médailles : *Mars et Vénus*, avec leurs attributs; *Pierre I^{er}*; etc.

DURKHEIM, ville d'Allemagne (Bavière [Palatinat]), au débouché d'une vallée du Hardt, arrosée par l'Isenach; 6.080 hab. Fondée dès le VI^e siècle, elle fut pillée par les Espagnols en 1632, par les Français en 1674, 1689 et 1794. Ses bains d'eau saline y attirèrent pendant l'été beaucoup d'étrangers. Durkheim est dominée par les ruines du couvent de Limburg.

DURKHEIM (Émile), sociologue français, né dans les Vosges en 1858. Elève de l'École normale, agrégé de philosophie, il s'adonna aux études sociologiques à la suite d'une mission en Allemagne, et fut chargé, en 1887, d'un cours de science sociale et de pédagogie créé pour lui à la faculté des lettres de Bordeaux. Reçu docteur es lettres en 1893, il est devenu professeur en titre. Outre des études remarquées publiées dans la « Revue philosophique », on lui doit des ouvrages estimés : *De la division du travail social* (1893); *les Règles de la méthode sociologique* (1894); *le Suicide* (1897). Il a fondé et dirigé, depuis 1898, *l'Année sociologique*.

DURLACH ou **DOURLACH** (en lat. *Turris ad Lacum*), ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur la Pfalz et au pied du Turmberg; 8.240 hab. Manufactures de tabac; fabriques de vinaigre, faïence, colle forte; brasseries. Récolte et commerce de céréales, vins, fruits. Cette petite ville fut autrefois la résidence des margraves de Bade-Durlach; elle fut brûlée, en 1688, par les Français. Le 25 juin 1849, les Prussiens y attaquèrent sans succès les insurgés badois. Le beau château, appelé Karlshurg et transformé en caserne, renferme diverses antiquités romaines. On jouit d'une vue magnifique, du haut de la tour qui s'éleva sur le Turmberg.

DURMENT (*man*) n. m. Nom que les ouvriers métallurgistes donnent à une pièce horizontale, de bois ou de métal, qui soutient les jumelles d'un bocard.

DURMENTOU (*man*) n. m. Nom que l'on donne, dans une large catalane, à une pièce de fonte maintenant en place l'empoise des tonneaux des cylindres lamineurs.

DURMERSHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Baden]), sur le Feder, affluent du Rhin; 2.650 hab. Féculerie, distillerie.

DÜRHNOLZ, bourg d'Autro-Hongrie (Moravie [cercle de Znaim]), sur la Thaya, affluent de la March ou Morava; 3.050 hab. Commerce de vins, de grains et de fruits.

DÜRNTEN, bourg de Suisse (canton de Zurich), près de la Jonca, tributaire du lac de Zurich; 2.480 hab. Filature et tissage de coton et de soie.

DUROC (Géraud-Christophe-Michel), duc DE FRIUL, général français, né à Pont-à-Mousson en 1772, tué à Mackersdorf en 1813. Sorti de l'École de Brienne dans l'artillerie en 1792, il se lia avec Bonaparte au siège de Tolon, et ne le quitta plus. Il le suivit dans sa première guerre d'Italie (1796), où lui-même se distingua à l'affaire de Gradisca (Frioul), puis en Egypte, où il prit part aux batailles de Salakhieh, Aboukir, Jaffa et Saint-Jean d'Acre. Général de brigade après le 18-Brunnaire, il fit la campagne de Marengo. À l'avènement de l'Empire, en 1804, Durroc fut promu général de division et grand maréchal du palais. Doué d'une très grande souplesse d'esprit et investit de la pleine confiance de Napoléon I^{er}, il fut, depuis cette époque, chargé d'une série de missions auprès de divers cabinets européens. Il combattit, à Ansterlitz, à la tête d'une division de la garde, puis à Essling et à Wagram. En 1813, à la fin de la journée de Wurtzen, il se trouvait aux côtés de Napoléon, à l'entrée du village de Mackersdorf, lorsqu'un boulet perdu le frappa mortellement. Napoléon conserva du Durroc un souvenir ineffaçable. A Sainte-Hélène, il fit un legs considérable à la famille du maréchal. Louis-Philippe fit déposer les restes de Durroc aux Invalides, à côté de ceux de Napoléon.



Durroc.

DUROI ou **DUROS** (*roi*) n. m. Tissu de laine d'origine anglaise, lisse, ras et sec, dont l'usage était autrefois très répandu pour la confection des vêtements. (On le fabriquait notamment à Amieus.)

Du Roi (Jean), botaniste de Brunswick (1741-1785). Il a publié de nombreux ouvrages, en particulier : *Observations botaniques sur les arbres de l'Amérique septentrionale*. (Linné lui a dédié le genre *duroie*.)

DUROIE n. f. Bot. Syn. de AMAIOLA.

DUROL n. m. Chim. Syn. de DURÈNE.

DUROLLET ou **DUROLLET** (Marie-François GANDLEBLANC, bailli ou marquis), auteur dramatique français, né à Normanville (Eure) en 1716, mort à Paris en 1786. Il fut officier dans les gardes françaises. Cet écrivain médiocre, bien que spirituel, a écrit les livrets de deux opéras : *Epithème en Autide* (1774), et *Alceste* (1776), dont Glück fit d'immortels chefs-d'œuvre. On a encore de lui : *Lettre sur les drames-opéras* (1776), et *les Danaïdes*, tragédie lyrique (1781).

DURONIA, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), près du *Durone*, affluent du Trigno; 2.300 hab.

DUROSNEL (Antoine-Jean-Auguste-Henri, comte), général français, né et mort à Paris (1771-1819). Il débata en 1783, comme enfant de troupe. Colonel en 1799, général après Austerlitz, il fit encore les campagnes d'Iéna (1806), de Pologne (1807), d'Espagne (1808), d'Autriche (1809). Napoléon le créa comte et le prit comme aide de camp. Blessé et fait prisonnier à Essling, il fut rendu à la liberté en 1811, et prit part aux campagnes de Saxo et de France. Tenu à l'écart par la Restauration, il devint, en 1832, aide de camp de Louis-Philippe. Élu député de Seine-et-Marne en 1830, il entra, en 1837, à la Chambre des pairs.

DUROSOY (Barnabé FARMIAN DE ROSOY, dit), écrivain français, né et mort à Paris (1745-1792). Littérateur fécond, mais médiocre, il écrivit des ouvrages philosophiques, des poèmes, des tragédies, des comédies, des livrets d'opéras, etc., publia les *Annales de la ville de Toulouse*, puis fonda, en 1789, la *Gazette de Paris*, dans laquelle il défendit jusqu'à sa mort les idées monarchistes. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il eut l'idée de publier dans son journal une liste de royalistes, dont il faisait partie et qui se proposaient comme otages si l'on rendait au roi la liberté. Arrêté après le 10-Août, il fut condamné à mort et exécuté.

Du Roure (Joachim de Beauvoir, sire), capitaine français, né en 1577, mort en 1628, est le plus illustre membre d'une noble famille du Viennois, dont les principales branches ont donné les barons de Beaumont, les marquis de Grisauc, les sires de Brison. Lieutenant du duc de Lesdiguières en Savoie (1595), on le trouve converti au protestantisme, prenant part, en 1610, aux guerres de religion dans le midi de la France. En 1614, il épousa la fille du baron de Privas et, en 1620, il tint la campagne à la tête des réformés de Nîmes. Revenu en Vivarais, il s'empara de plusieurs villes, et gagna le surnom de *brave Brison*. Mais, en 1626, il opéra sa soumission entre les mains de son ancien général Lesdiguières, et le roi le nomma maréchal de camp. Ses coreligionnaires, furieux, le firent assassiner.

Du Roure (Scipion de Beauvoir-Grimoard, comte), cousin du précédent, né en Vivarais en 1610, mort en 1669. Il assista au siège de La Rochelle en 1628, fut du parti de Montmorency en 1632 contre la cour, puis, rentré en grâce, colonel en Espagne et en Italie, il prit part, sous les ordres de Harcourt, aux batailles de Casal et de Turin. Lieutenant général en Flandre, il y combattit l'arrogant rebelle

et fut nommé gouverneur de Montpellier, puis de Pont-Saint-Esprit. — Louis-Pierre-Scipion, son fils, né en 1645, mort en 1733, favori de Louis XIV, épousa Marie de Gaust d'Artigny, fille d'honneur de Madame, succéda à son père dans tous ses emplois, combattit, en Allemagne, dans l'armée de Luxembourg, et, après la paix de Nimègue, revint dans son gouvernement de Languedoc. Il y reprima la révolte des camarads.

Du Roure (Louis-Henri-Scipion Beauvoir-Grimoard, comte), révolutionnaire français, né à Marseille en 1763, mort en 1822. Il appartenait à la famille des précédents. À la Révolution, il se rendit à Paris, devint membre de la Commune. Il fut membre de la commission chargée d'examiner la conduite du ministre Rolland, joua un rôle actif le 31 mai 1793. Il était absent de Paris au 9-Thermidor, et évita ainsi la guillotinerie. Condamné, après le 18-Brunnaire, à la déportation aux îles Seychelles, il échappa à cette mesure. Il vécut depuis lors à Paris, dans une position peu brillante. Il avait publié plusieurs éditions du *Maître d'anglais* de William Cobbet, avec lequel il engagea même une polémique assez vive.

Duroy ou **Derooy** (Henri) [en lat. *Regius*], médecin hollandais, né et mort à Utrecht (1598-1679). Il professa son art dans sa ville natale et introduisit dans la théorie de la médecine les idées de Descartes, avec qui il se bronla. Ses principaux écrits sont : *Physiologia* (1641); *Fundamenta physica* (1647), où il reproduisit presque textuellement le *Traité des animaux* de Descartes, ce qui amena sa broiaille avec ce dernier; *Fundamenta medicinae* (1647); *Philosophia naturalis* (1651); etc.

Duroy (Jean-Michel), conventionnel, né à Bernay (Eure) en 1753, décapité à Paris en 1795. Il fut avocat, magistrat, puis député suppléant à l'Assemblée législative, et membre de la Convention. Il siégea à la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, combattit les girondins, fut envoyé en mission dans son département, et contribua à la répression du fédéralisme. À son retour dans l'Assemblée, en septembre 1793, il défendit les officiers qui ou destitués comme ex-nobles. Il réclama, en pleine Terreur, l'entière liberté des opinions sur les opérations du comité de Salut public. Après le 9-Thermidor, il combattit la réaction, et, le 1^{er} prairial an III, lors de l'envahissement de l'Assemblée, il se joignit à la Montagne pour appuyer les demandes du peuple. Duroy fut décrété d'accusation, traduit devant une commission militaire, et condamné à mort ainsi que ses amis. Comme eux, il essaya de se suicider, et fut porté tout saignant sur l'échafaud.

Durozoire (Charles), historien et publiciste français, né et mort à Paris (1790-1844). Royaliste, il fut, en 1815, attaché à la rédaction du « Journal général de France ». En 1817, il fut nommé examinateur des livres près la direction de la librairie, ensuite professeur d'histoire au collège Louis-le-Grand, et joignit à cette chaire, en 1823, la suppléance au Collège de France, du cours de Lacroze, dont il devint le collaborateur à la « Gazette de France ». Il publia un certain nombre d'ouvrages, notamment : *le Dauphin, fils de Louis XV, père de Louis XVI et de Louis XVIII ou Vie privée des Bourbons depuis 1725 jusqu'en 1789* (1815); *Description géographique, historique et routière d'Espagne* (1823); *Eloge historique de Pie VI, avec l'histoire politique et religieuse de l'Europe sous son pontificat* (1825); *Notice historique et littéraire sur les historiens du département du Nord et particulièrement sur Froissart, Monstrelet et Commines* (1827); *Relation historique, pittoresque et statistique du voyage de S. M. Charles X dans le département du Nord* (1828); des traductions dans la Collection Panckouke; etc.

Durr (Guillaume), peintre allemand, né à Willingen (gr.-duché de Bade) en 1815, mort à Monich en 1890. Elevé de l'Académie de Vienne, puis de Kuppelwieser, il se rendit à Rome en 1840, et se joignit au groupe des peintres religieux de Dusseldorf. La maladie le contraignit à revenir dans sa patrie, en 1843. En 1852, il fut nommé peintre de la cour de Bade, et s'établit à Fribourg-en-Brisgau. Parmi ses œuvres, qui ont rarement paru dans les expositions, on doit citer *l'Ascension du Christ*, dans l'église évangélique de Fribourg; *les Quatre évangélistes*; *Saint Laurent* (église de Kenzingen); *le Sermon de saint Gall* (galerie de Carlsruhe); *Le Christ béni les enfants*; *la Puell*, image colossale dans l'église de Schliengen. On lui doit aussi de nombreux cartons pour des peintures de vitraux et des dessins humoristiques pleins de charme. Parmi ses portraits, celui du botaniste Alex. Braun, de Berlin, mérite une mention.

Dürrenstein ou **Dürnstein**, ou **Tyrnstein**, village d'Autro-Hongrie (Basse-Autriche), sur le Danube; 600 hab. Ruines du château au Richard Cœur de Lion fut détenu pendant quinze mois. Le 11 novembre 1805, victoire de 5.000 Français, commandés par le maréchal Mortier, sur plus de 30.000 Russes, sous les ordres de Kutusov.

Durrieu (Aotoine-Simon, baron), général français, né à Grenade (Landes) en 1775, mort à Saint-Sever en 1862. Volontaire en 1793, il était capitaine l'année suivante. Il fit les campagnes d'Italie et d'Egypte, et devint colonel après Wagram. Il fit la campagne de 1812, et reçut le grade de général de brigade pour sa belle défense de Glogau, en 1813. Après l'abdication de l'Empereur, il se rallia à Louis XVIII, qui le créa baron (janv. 1815) et le nomma directeur du personnel au ministère de la guerre. Le général Durrieu n'en suivit pas moins Napoléon à Waterloo. Chef d'état-major du maréchal Maison pendant l'expédition de Morée, il devint général de division à l'issue de la campagne. Sous le gouvernement de Juillet, il fut député de Saint-Sever de 1834 à 1845, date à laquelle il entra à la Chambre des pairs.

Durrieu (Xavier), journaliste et homme politique français, né à Castillon (Ariège) en 1817, mort à Barcelone en 1868. Il collabora au « Siècle », à la « Revue de Paris », à un grand nombre de journaux et de revues. Après la révolution de 1848, Durrieu fonda, avec Blanqui, la *Société républicaine centrale*. Bientôt après, le département de l'Ariège l'envoya à l'Assemblée constituante, où il siégea à la Montagne. Au 2-Décembre, Durrieu fut arrêté et condamné à la déportation, puis à l'exil. Il se rendit alors en Angleterre, puis en Espagne. On a de lui le *Coup d'Etat de Louis Bonaparte* (1852).

DÜRRENSZEL, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur l'Enz, affluent du Neckar; 2.900 hab. Manufacture de tabacs. Vignobles.

DURSLEY, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), au pied des Symonds hills; 2.270 hab. Carrière de pierre fouillée; fabrique de draps; papeterie.

DURST (Auguste), peintre français, né à Paris en 1842. Elève de Hébert et Bonnat, il s'est consacré à la peinture champêtre. Ses *Poules* (1882), ses *Dindons* (1883) ont fondé sa réputation. Citons encore la *Sieste*, toile décorative, où se voit au premier plan, dans l'ombre, un grouillement de poules, poulets, poussins, coqs et dindons. Un succès sérieux accueillit le *Réveil* (1885) : on y voyait une fermière s'éveillant et s'étirant, au milieu de ses poules, qui prennent leurs ébats sur l'herbe ensoleillée. À des dates plus récentes, il a exposé : *Au bord de l'étang, Pommiers en fleurs*, etc. Des œuvres de Durst se trouvent aux musées de Pau, du Bayona et de Saint-Louis (Missouri).

DURTAL (en lat. *Duristallum*), ch.-l. du canton de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kil. de Baugé, sur le Loir; 3.065 hab. Château inachevé, datant du xv^e siècle, avec un bâtiment (côté du pont) du xvi^e siècle. Église Saint-Pierre (xii^e s.); église Notre-Dame reconstruite récemment dans le style du xiii^e siècle. A Bouillant, source ferrugineuse carbonatée. — Le canton a 8 comm. et 10.666 hab.

Duru (Henri-Alfred), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1829-1889). Ecrivain plein de verve et d'esprit, il a écrit, en collaboration avec Chivot, dont le nom devint presque inséparable du sien, une centaine de vaudevilles, comédies et opérettes, dont beaucoup ont eu un très grand succès. Il a fait aussi des pièces, soit seul, soit avec Chivot, Clairville, Labiche, Saint-Aignan, Choler, etc. Citons, parmi les plus applaudies : *Fleur de thé* (1868); *le Carnaval d'un merle blanc* (1869); *Doit-on le dire ?* (1872); *la Botte à Bibi* (1876); *Madame Fawart* (1879); *les Braccorini* (1879); *la Mascotte* (1881); *le Truc d'Arthur* (1882); *le Grand Mogol* (1884); *les Noces d'un réserviste* (1885); etc.

DURUFLÉ (Louis-Robert-Parfait), poète français, né à Elbeuf en 1742, mort près de Rouen en 1793. Il était historiographe de la maison de Monsieur. On lui doit des odes, des stances : *Servilius et Brutus, après la mort de César*, héroïde (1767); *Siège de Marseille par le comte de Bourbon* (1774); etc. Il fut, en outre, un des collaborateurs du « Journal encyclopédique », de 1769 à 1793.

DURUOF (Claude-Jules Durouf, dit), aéronaute, né à Paris en 1841, mort à Erquelines (Belgique) en 1899. Habile ingénieur constructeur, il fit de nombreux voyages aériens. En 1870, pendant le siège de Paris, il fut chargé, avec Nadar, de construire des ballons et de créer la poste obsidionale. Avec son ballon *Neptune*, il franchit le premier les lignes allemandes, atterrit près d'Yverl, et reçut la mission d'organiser des compagnies d'aéroliers. Après la guerre, il continua ses ascensions, dans lesquelles il montra une intrépidité et un sang-froid hors ligne. La plus célèbre est celle qu'il fit avec sa femme à Calais, en 1874. Entraîné dans la mer du Nord, il parvint à descendre près d'un chasse-marée, qui recueillit les aéronautes sur le point d'être engloutis. Durouf fit de nouvelles ascensions, dans un but scientifique.

DURUTTE (Joseph-François), général français, né à Douai en 1767, mort à Ypres en 1837. Engagé volontaire en 1792, il servit à l'armée du Nord, et se signala à Jeninmapes et Houdchoote. Général de brigade en 1799, il fut promu général de division en 1803. Son amitié pour Moreau l'ayant fait tenir à l'écart, il ne reparut sur les champs de bataille qu'en 1809; il se signala à Wagram. Commandant de la place de Metz en 1814, le général Durutte la défendit victorieusement contre une armée de 40.000 Russes. Il quitta le service après la bataille de Waterloo, où il avait perdu une main.

DURUTTE (François-Camille-Antoine, comte), compositeur et musicographe français, né à Ypres en 1803, mort à Paris en 1881. An sortit de l'École polytechnique, il fut envoyé à l'École d'application de Metz. Son amour pour la musique lui fit donner sa démission. Elève du Barbereau, il se livra à la composition, et s'occupa avec ardeur de questions théoriques. Il publia, en 1855 : *Esthétique musicale*. *Technie*, ou *Lois générales du système harmonique*, auquel, vingt ans plus tard, il donna une suite : *Résumé élémentaire de la Technie harmonique et complément de cette « Technie »*, suivi de *l'Épousé de la loi de l'enchaînement dans la mélodie, dans l'harmonie et dans leur concours* (1876). Durutte a écrit, outre un opéra-comique en un acte, le *Violon de Crémone*, représenté à Metz en 1865, cinq autres opéras restés inédits, une symphonie, des messes, etc.

DURUY (Victor), historien français, né et mort à Paris (1811-1894). Fils d'ouvrier, il sortit de l'École normale, fut professeur d'histoire à Reims et à Paris. Inspecteur de l'Académie de Paris en 1851, et maître de conférences à l'École normale, il fut nommé, sur le désir de Napoléon III, qu'il avait aidé dans ses recherches sur la *Vie de César*, inspecteur général et professeur à l'École polytechnique. De 1863 à 1869, il fut ministre de l'instruction publique, et nullo administration ne fut plus active. Elle fut aussi la plus hardie qu'ait connue le second Empire.

L'agrégation et la classe de philosophie furent rétablies. Il introduisit dans les classes l'enseignement de l'histoire contemporaine, supprima la bifurcation. (V. ce mot.) Il créa, dans les lycées et collèges, l'enseignement spécial qui ne comportait pas d'études grecques et latines, et fonda, dans les bâtiments de l'ancien abbaye de Cluny, une *École normale d'enseignement spécial*. Beaucoup d'écoles primaires nouvelles furent ouvertes. Les cours d'adultes reçurent une vigoureuse impulsion. Le ministre provoqua la loi du 10 août 1867 sur les écoles de hameau, les classes de filles, et proposa la gratuité. À la fin de 1867, Duruy créa des conférences spéciales aux jeunes filles. Ces diverses mesures parurent suspectes à beaucoup de catho-



Victor Duruy.

liques. Durny dut quitter le ministère en 1869. En 1873, il entra à l'Académie des inscriptions; en 1879, à l'Académie des sciences morales; en 1884, à l'Académie française.

On doit à Durny un grand nombre d'ouvrages : *Géographie politique de la république romaine et de l'Empire* (1833); *Géographie historique du moyen âge* (1839); *Géographie historique de la France* (1840); *Atlas de la géographie universelle* (1844); *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination*; etc. En même temps, il dirigeait une *Histoire universelle* à l'usage des classes, dont il composait lui-même plusieurs volumes. En 1861, l'Académie française couronnait son *Histoire grecque* en deux volumes. Mais le véritable titre de Duruy, en tant qu'historien, est sa grande *Histoire du peuple romain* en sept volumes illustrés. Duruy a encore publié une *Histoire grecque* (1887-1889) en trois volumes illustrés, sur le même plan que l'*Histoire romaine*.

DURUY (Albert), publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1844, mort à Villeneuve-Saint-Georges en 1887. Elève de l'École normale, secrétaire de son père devenu ministre, il se distingua pendant la guerre de 1870. Ancien rédacteur du « Peuple français », resté bonapartiste, il fonda, en 1876, le journal la *Nation*, défendit les idées impérialistes jusqu'à la mort du prince impérial, puis se livra à des travaux d'érudition. Ses principaux ouvrages sont : *L'Instruction publique et la Révolution* (1882); *Hoche et Marceau* (1885); *L'Armée royale en 1789* (1888).

DURUY (Georges), historien et romancier, frère du précédent, né à Paris en 1853. Elève de l'École normale, puis de l'École française de Rome, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, il professa l'histoire à Alger, puis, à Paris, au lycée Henri-IV. Il fut ensuite nommé professeur à l'École polytechnique. Il a publié divers ouvrages pour les classes : *Histoire sommaire de la France jusqu'à Henri IV* (1880); *Histoire sommaire de la France depuis Henri IV jusqu'à nos jours* (1881); *Histoire de Turenne* (1880); *Petite histoire populaire de la France* (1881); *Biographies d'hommes célèbres*, pour les écoles primaires; *Pour la France : patriotisme, esprit militaire* (1881). Il a fait œuvre d'historien dans : le *Cardinal Carlo Carafa* (1883); et dans la publication des *Mémoires de Barras* (1895-1896). G. Duruy s'est aussi essayé avec succès dans le roman : *Andrée* (1884); *le Garde du corps* (1885); *L'Unisson* (1887); *Victoire d'âme* (1888); *Fin de rêve* (1889), témoignent d'une fine observation des mœurs contemporaines et d'un idéal élevé. Il a donné au théâtre une pièce en quatre actes, avec préface : *Ni Dieu ni maître* (1890).

DURVAL (Jean-Gilbert), poète dramatique français du XVIII^e siècle. Il fut l'émule du grand Corneille, avec lequel il eut la prétention de lutter. C'était un ennemi déclaré de l'unité de temps en matière théâtrale. Outre des odes, on lui doit des tragi-comédies incolores : *les Travaux d'Ulysse* (1631); *Agarithe* (1639).

DURVILLE n. f. Bot. Genre d'algues, de la famille des fucacées, comprenant une seule espèce, qui vit dans les mers du Chili.

— ENCYCL. Ce beau genre d'algues est caractérisé par un stipe cylindrique assez gros, fixé aux rochers et s'évasant en une fronde conifère ou en éventail. L'unique espèce connue habite les côtes du Chili. Elle acquiert d'énormes dimensions, car on a mesuré des individus qui avaient 5 mètres de longueur, avec des lanières de la grosseur du bras. Elle est comestible.

DURY n. m. Toile de coton écrû, qui se fabrique dans les Indes.

DURY (Jean), en latin *Duraeus*, théologien écossais, du XVIII^e siècle. Il passa sa vie à tenter de réunir les diverses communions protestantes et les diverses communions chrétiennes. Ses principaux ouvrages sont : *Consulatio theologica super negotio pacis ecclesiasticae* (1641); *A summary discourse concerning the work of peace ecclesiastica* (1641); *Manière d'expliquer l'Apocalypse par elle-même, comme il conviendrait d'expliquer toute l'Écriture pour en avoir la véritable intelligence* (1674).

DU RYER (André), sieur de MALEZAIS, orientaliste français, né à Marcigny (Saône-et-Loire) vers 1580, mort vers 1660. Consul de France en Égypte, il quitta cette contrée vers 1630 pour se rendre à Constantinople, et fut chargé, en 1632, par le sultan Amurat IV d'une mission auprès de la cour de France. Du Ryer possédait parfaitement le turc et l'arabe. On a de lui les ouvrages suivants : *Rudimenta grammatices linguae turcicae* (1630 et 1633); traduction de quelques extraits de *Gulistan* ou *L'Empire des roses*, de Saadi (1634); *l'Alcoran de Mahomet, traduit de l'arabe en français* (1647); *Dictionnaire turc-latin*, ouvrage resté manuscrit.

DU RYER (Pierre), poète, auteur dramatique et traducteur français, né et mort à Paris (1606-1658). Il fut secrétaire de César de Vendôme, membre de l'Académie française et historiographe de France. Outre des traductions dont la moins faible est celle de *Cicéron* (1652), on lui doit un grand nombre de comédies, de tragi-comédies et de tragédies tombées dans l'oubli. La plus remarquable de ses œuvres est la tragédie intitulée : *Sévole* (1616).

DURYLANE n. m. Sel dérivant de l'acide durylique. Syn. *CUMYLATE*.

DURYLBENZOYLE n. m. Acétone C²H(C²H³)-CO-C²H³, qui prend naissance lorsqu'on ajoute du chlorure d'azurine à une solution de dural dans le chlorure de benzoyle, la température étant de 120 degrés.

DURYLE n. m. Radical hydrocarboné univalent, provenant de la suppression, dans le durène, d'un atome d'hydrogène détaché du noyau benzénique. Sa formule est C²H³-C²H³.

DURYLIQUE (*lik*) adj. Se dit d'na acide C²H(C²H³)²CO²H, dérivé du durène par transformation d'un des groupes méthyle en groupe acide C²H³. Syn. de *CUMYLQUE*.

DU SAIX (Antoine), poète français, né à Bourg en Bresse en 1505, mort en 1579. Il fut ambassadeur du duc de Savoie. Son principal ouvrage, *L'Espéron de discipline pour inviter les humains aux bonnes lettres* (1532), est une sorte de système complet d'éducation en vers.

DUSANOVAC, comm. de Serbie (district de Krajina); 2.500 hab.

DUSARÉS, dieu des anciens Arabes ou Nabatéens, dont le culte s'introduisit en Italie à l'époque impériale. C'était

un dieu solaire, que les Grecs assimilèrent à Dionysos. Il était adoré sous la forme d'une pierre dressée ou simplement équilibrée.

DUSART (Cornelis), peintre et graveur hollandais, né et mort à Harlem (1660-1704). Il eut pour maître le célèbre Adriaan van Ostade, dont il adopta le genre. Il s'adonna principalement à la traduction de scènes triviales. Dusart a laissé quelques gravures de sa composition. Rappelons, entre autres : une *Fête de Village*; un *Cordonnier*; un *Chirurgien pansant le bras d'une femme*; un *Chirurgien pansant un pied*; etc.

DUSAULCHOY DE BERGEMONT (Joseph-François-Nicolas), poète et publiciste français, né à Toul en 1761, mort en 1835. Il fut rédacteur de la « Gazette d'Amsterdam » pendant plusieurs années, puis obtint un emploi à la trésorerie des guerres, à Paris. La Révolution trouva en lui un adepte fervent. Collaborateur de Camille Desmoulins au journal « Les Révolutions de France et de Brabant », il n'en fut pas moins emprisonné pendant la Terreur et recouvra la liberté après le 9-Thermidor. Il prit alors la rédaction d'une feuille hollandaise, « le *Batave* », puis du « *Journal de Paris* ». Il y resta jusqu'en 1827. Esprit fin et délicat, écrivain élégant, Dusaulchoy a publié, en outre : *Almanach du peuple* (1792); *Mon agonie à Saint-Lazare sous la tyrannie de Robespierre* (1795); *Soirées de famille* (1817); *le Tyranneur* (1817), et quelques volumes de poésies.

DUSAULT (Denis), appelé parfois *Du Sault*, bourgeois de Bayonne. Pendant plus de quarante ans, il remplit de nombreuses missions auprès des royaumes d'Alger, Tunis et Tripoli; négocia sept traités de paix et retourna plus de 1.500 Français de l'esclavage. Gouverneur des *Concessions d'Afrique*, il fit preuve, dans les circonstances les plus difficiles, d'une fermeté et d'une intelligence remarquables. Obligé par ordre du roi, en 1688, de quitter le Bastion de France pendant la guerre d'Alger, il se retira provisoirement à Tunis; puis, cet ordre ayant été révoqué, il revint auprès des Algériens pour convenir du traité de paix signé avec le maréchal d'Estroës. Sur les conseils de Dusauly, très écouté à la cour, la colonie du Bastion de France fut réunie à celle du cap Nègre. — Ses frères et neveux ayant également rendu à la France des services appréciables, des lettres de noblesse furent accordées à la famille, en 1721.

DUSAULX (Jean-Joseph), littérateur et homme politique, né à Chartres en 1728, d'une famille de robe, mort à Paris en 1799. Destiné à la magistrature, il étudia le droit et fut reçu avocat. Mais la littérature l'attirait. Pour vivre, il fit l'acquisition d'une charge de commissaire de la gendarmerie. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne du Hanovre. En garnison à Nancy, il y occupa ses loisirs

à traduire Juvénal, fut admis à l'Académie de cette ville et devint l'ami de l'ex-roi de Pologne Stanislas, duc de Lorraine. Guéri avec peine de la passion du jeu, il publia son livre : *De la passion du jeu* (1779). Il était lié avec Mably, Condillac, Barthélemy, Collé et Jean-Jacques Rousseau. Ce dernier l'ayant accusé d'être un espion des ennemis qu'il se supposait, Dusauly répondit par un écrit intitulé : *De mes rapports avec Rousseau et de notre correspondance active* (1798). Il fit quelques voyages dont il a laissé d'agréables relations. En 1789, il entra dans

la vie politique. Le 14 juillet 1789, il est à l'Hôtel de Ville comme électeur. En 1790, placé à la tête du comité de la Bastille, il publie son histoire : *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*. Le 6 juin 1791, il est nommé député à l'Assemblée législative pour la section des Tuileries. Envoyé par ses électeurs à la Convention nationale, il y fait partie du groupe des girondins, vote, lors du procès de Louis XVI, l'appel au peuple et le bannissement. Le 2 juin 1793, il se range de lui-même parmi les girondins, et c'est Marat qui le sauve en l'appelant « vieux radoteur ». Mais, le 3 octobre, il est emprisonné aux Madelonnettes, puis à Port-Libre, avec soixante-douze autres députés. Il n'en sort que trois mois après le 9-Thermidor. En 1795, il est envoyé au conseil des Anciens. Président de cette assemblée, il est emprisonné de nouveau, à la suite du coup d'État de fructidor. A sa sortie de prison, vieux, malade, sans ressources, il obtient la place de second bibliothécaire à l'Arsenal. Une cruelle maladie l'emporta, en 1799. Il laissait la réputation d'un homme de bien, courageux, loyal et bon, d'un écrivain instruit et d'un traducteur élégant et fidèle.

DUSBOURG (Pierre DE), prêtre et chevalier de l'ordre Tontonique. Il a écrit la plus importante chronique sur son ordre (*Chronicon terrae Prussiae*) qui va jusqu'en 1326, date à laquelle son auteur a dû mourir. Elle a été publiée par Hartknoch en 1679, puis en 1861 par Tôppen dans les *Scriptores rerum Prussicarum*.

DUSCH (Jean-Jacques), poète et littérateur allemand, né à Celle, dans le pays de Lünebourg, en 1725, mort à Altona en 1787. Il s'adonna à l'enseignement à Altona, et devint conseiller de justice (1780). Ses *Œuvres poétiques complètes* (1765-1767) sont moins remarquables par le souffle poétique et par l'imagination que par la profondeur de la pensée. On lui doit, entre autres ouvrages : *Lettres morales, en prose poétique, devant servir à former le goût* (1764), livre longtemps classique; *Lettres pour former le cœur* (1759), qui ont été traduites en français; un roman : *Histoire de Charles Ferdinand* (1776), qui reparut en 1785 sous le titre : *le Financé des deux fiancées*.

DUSCH (Alexandre DE), diplomate et homme politique badois, né à Neustadt-sur-Ilardt (Bavière) en 1789, mort à Heidelberg en 1876. Il remplit diverses négociations diplomatiques et passa à Francfort, en 1838, en qualité de ministre plénipotentiaire près la Diète germanique. Il fut ministre des affaires étrangères, de 1843 à 1848. A cette époque, il se prononça contre la constitution élaborée par l'Assemblée nationale de Francfort. Lorsque, en mai 1849,

la république fut proclamée à Bade, Dusch se réfugia en Prusse et ne revint qu'en 1850, après le rétablissement du grand-duc sur son trône. Député de Heidelberg, il fut délégué au parlement d'Érfurt. Il a publié, en 1852, la *Pathologie des révolutions, le Royaume de Dieu, l'Etat et l'Eglise*.

DUSCHEK (François), pianiste et compositeur, né en 1736 à Chotiborck (Bohême), mort à Prague en 1799. Fixé à Prague, il s'y fit applaudir comme pianiste et forma d'excellents élèves; entre autres, Vincent Mascheck et Jean Wittassek. On connaît de lui un certain nombre de sonates de piano et un joli recueil de chansons. — Sa femme, JOSEPHINE DUSCHEK, née à Prague vers 1756, morte à Londres en 1823, fut fameuse comme cantatrice et virtuose sur le piano et sur la harpe.

DUSCHEK (François), homme politique hongrois, né à Radovesnic (Bohême) en 1797, mort à Csorukowecz en 1873. Au moment de la révolution de 1849, il était vice-président de la Chambre des finances. Kossuth le détermina à prendre le sous-secrétariat des finances du gouvernement révolutionnaire. Il se retira avec lui à Debreczin. En 1849, il accepta le portefeuille des finances, dans le ministère de Szemere. Mais les Russes étant arrivés à l'appel de l'Autriche, Kossuth se vit contraint de remettre le pouvoir entre les mains de Georgey. Duschek versa au gouvernement autrichien le trésor hongrois.

DUSE (Eleonora), actrice italienne, née à Vigevano en 1859. Fille d'un comédien, elle parut tout enfant sur la scène, joua, à partir de 1881, avec un succès toujours grandissant, sur les principaux théâtres d'Italie, et se plaça au premier rang des artistes dramatiques de son pays; elle étendit sa réputation à l'étranger en jouant le répertoire italien et français dans des tournées en Espagne, aux Etats-Unis, à Vienne (1882), à Londres (1893), en Allemagne, en Scandinavie (1895), en Russie (1896), et elle vint donner à Paris, en 1897, au théâtre de la Renaissance, des représentations de *la Dame aux camélias*, de *Magda*, de *la Locandiera*, de *la Femme de Claude*, etc., qui la consacrèrent grande artiste. Elle joua, depuis, en Italie et à l'étranger. Elle épousa l'acteur Checchi, dont elle se sépara. On doit louer en elle une comédienne de premier ordre, d'une originalité tranchée, joignant à une extraordinaire mobilité de la physionomie l'éclat du regard, le charme de la voix, et sachant obtenir des effets d'émotion vive par un jeu simple et naturel, qui donne la sensation de la réalité et de la vie.

DU SEIGNEUR (Jean-Bernard), sculpteur français, né et mort à Paris (1808-1866). Il étudia sous Dupaty, Bosio et Cortot. Vers 1830, désertant l'école classique, il chercha dans le moyen âge chevaleresque et chrétien des inspirations nouvelles. Il faisait partie du cénacle qui se groupait autour de Victor Hugo. Ses débuts au Salon de 1831, un *Roland enchaîné et furieux*, le firent remarquer (Exposition universelle de 1855). Il exécuta successivement la *Camaraderie*, une *Larme pour une goutte d'eau*, la *Conversion de saint Augustin*, pour l'église de Notre-Dame-des-Victoires; *saint Michel vainqueur de Satan*, un *Dagobert I^{er}*. Du Seigneur prit, par la suite, une direction toute mystique et se consacra presque exclusivement à la décoration des églises. Voici, dans ce genre, les travaux les plus importants qu'il a laissés : *la Vierge et l'enfant Jésus* (Bordeaux); *le Crucifiement de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, pour l'église Saint-Roch; *sainte Agnès*, pour la Madeleine; *saint Pierre*, à Notre-Dame-des-Victoires; *saint Léonard*, pour la tour Saint-Jacques. Il est aussi l'auteur de nombreux bustes. C'était aussi un écrivain de mérite. Il a donné, dans « le Moyen âge et la Renaissance », de Paul Lacroix et Seré, plusieurs chapitres sur *la Sculpture du IV^e ou XVI^e siècle*. Il a noté *l'Histoire de la peinture*, d'Eméric David; etc.

DUSENBACH, pèlerinage célèbre de l'Alsace, situé près de Ribeauvillé, fondé en 1221, où se rendaient jadis annuellement et en grande pompe la corporation des musiciens, dont les sires de Ribeauvillé étaient les rois.

DU SERRE, gentilhomme verrier de Dieulefit. Il fut un des prophètes qu'on vit s'élever en Languedoc et en Dauphiné, au commencement du XVIII^e siècle. C'est à la faveur d'une exaltation accrue par le danger que naquirent les prédications, chez les protestants, après la révocation de l'édit de Nantes. Ces prédicateurs se donnèrent le titre de prophètes. Du Serre fut un des premiers. Il avait lu le livre de Jurien : *De l'accomplissement des prophéties*; son imagination s'était surexcitée; il se crut appelé à évangéliser les pâtres des montagnes de son pays; il rassembla autour de lui les plus jennes et sut tellement échauffer leur enthousiasme qu'en peu de temps on compta un grand nombre de prophètes. Du Dauphiné, la contagion passa dans le Languedoc. Les folles qu'il réunissait étaient si considérables que Bavielle dut envoyer des troupes contre elles.

DUSES (de *dusii* [forme employée par saint Augustin]). — Le nom celtique de ces esprits signifiait probablement *les méchants* n. m. pl. Myth. celt. Génies malfaisants, auxquels les Gaulois rendaient un culte. — *Un duse*.

— ENCYCL. Les Gaulois reconnaissent des esprits de deux espèces : l'une blanche et bonne, l'autre noire et malfaisante, toutes deux attachées à l'homme dès l'instant de sa naissance. Les *duses* étaient l'espèce malfaisante. Un *duse*, au Finistère, est un lutin. Il y a une grande analogie entre ce mot et celui de *dews*, qui, chez les Persans, désigne les génies malfaisants et corrompus.

DUSEVEL (François-Hyacinthe-Guy), archéologue français, né à Doullens en 1796, mort à Senarpont (Somme) en 1881. C'était un ancien avocat, qui collabora à divers recueils et publia : *Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens* (1820); *Histoire de la ville d'Amiens* (1848); *Description historique et pittoresque du département de la Somme* (1836), avec Scribe; *Archives de Picardie*; *Histoire*,



Duse.



Dusauly.

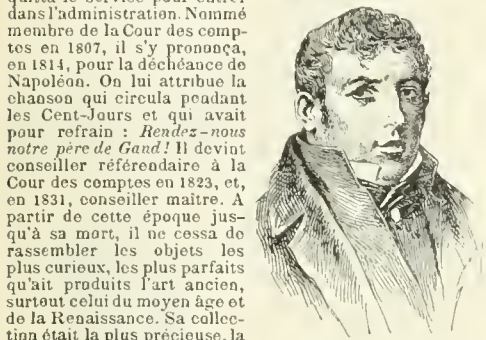
littérature, beaux-arts (1811); *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville de la Picardie et de l'Artois* (1844-1846); etc.

DUSNIK-DONJI, comm. de Serbie (district de Toplica); 2.040 hab.

DUSNOK ou **DUSNOCH**, comm. d'Autro-Hongrie (Hloagrie [comitat de Pest]); 3.400 hab.

DUSOLIER (François-Alexis-Alcide), littérateur et homme politique français, né à Nontron (Dordogne) en 1836. Il étudia le droit à Paris, puis s'adonna à la littérature et écrivit dans divers journaux et revues, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes d'ETIENNE MAURICE et de JEAN DE LA MARTRILLE. Il devint sous-préfet de Nontron en 1870, puis secrétaire de Gambetta en province, fut élu député de Nontron en 1881, sénateur de la Dordogne en 1885, questeur du Sénat en 1889. C'est un écrivain délicat, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Ceci n'est pas un livre* (1860); *Nos gens de lettres* (1864); *Portraits littéraires et pittoresques* (1867); *Politique pour tous* (1869); *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1^{er} février 1871* (1874); etc.

Du SOMMERARD ou **DUSOMMERARD** (Alexandre), archéologue français, né à Bar-sur-Aube en 1779, mort en 1842. Il partit comme volontaire en 1793, prit part à la guerre de la Voadée, fit la campagne d'Italie en 1800, et quitta le service pour entrer dans l'administration. Nommé membre de la Cour des comptes en 1807, il s'y prononça, en 1814, pour la déchéance de Napoléon. On lui attribue la chanson qui circula pendant les Cent-Jours et qui avait pour refrain : *Remdez-nous notre père de Gand* ! Il devint conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1823, et, en 1831, conseiller maître. A partir de cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa de rassembler les objets les plus curieux, les plus parfaits qu'il produisit l'art ancien, surtout celui du moyen âge et de la Renaissance. Sa collection était la plus précieuse, la plus complète qui existait en France. En 1832, il loua, pour la loger, l'hôtel de Cluny, maison gothique d'une exquisite pureté de style. Après la mort de Du Sommerard, l'Etat fit l'acquisition de toutes ces richesses archéologiques et du monument où elles étaient déposées (29 août 1843) [V. CLUNY]. Depuis, on y a réuni le palais des Thermes, qui est contigu. Du Sommerard n'était pas seulement un amateur de goût, mais un savant antiquaire. On lui doit l'ouvrage suivant, qui complète celui de Séroux d'Agincourt : *Les Arts au moyen âge* (1839-1843), son ouvrage capital. Il a encore laissé : *Histoire de la ville de Provins* (1822); *Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes* (1834).



Du Sommerard.

Du SOMMERARD ou **DUSOMMERARD** (Edmond), archéologue français, fils du précédent, né et mort à Paris (1817-1885). Il accompagna son père dans son dernier voyage en Italie, et l'aida dans la composition de son grand ouvrage : *Les Arts au moyen âge*. En 1842, il devint conservateur du musée de Cluny, dont il contribua à accroître les collections. Nommé, après la guerre, commissaire général de la section française aux expositions de Londres (1871) et de Vienne (1872), il sut revendiquer pour son pays une place égale à celles qu'avaient obtenues les autres nations. En 1882, il fut nommé membre libre de l'Académie des beaux-arts. On lui doit des *Notices sur l'hôtel de Cluny et le Catalogue général du musée des Thermes et de Cluny*.

DUSSAC, comm. de la Dordogne, arr. et à 49 kilom. de Nontron, près de la Loue; 1.037 hab. Gisements de fer. Fabriques de chaux, de conserves, de sabots; moulins.

DUSSARD (Hippolyte), économiste français, né à Morez (Jura) en 1798, mort à Nyer (Pyrénées-Orientales) en 1876. De 1843 à 1846, il fut rédacteur en chef du « Journal des économistes », puis devint directeur de l'exploitation commerciale du chemin de fer de Paris à Rouen. Lorsque la révolution de Février éclata, Dussard adhéra aux institutions nouvelles et fut nommé préfet de la Seine-Inférieure et l'un des membres du conseil d'Etat élus par l'Assemblée constituante. En 1849, il fut chargé par le ministre Dufaure d'une mission en Angleterre. Outre de nombreux articles, Dussard a publié : *De l'état financier de l'Angleterre et des mesures proposées par les whigs et les Tories* (1842); *L'Exposition universelle de Londres* (1851); *Le Crédit et la Production agricole*; etc. On lui doit, en outre, une édition des *Ouvrages de Turgot*, annotés.

DUSSAUD (François), physicien suisse, né à Genève en 1870. Docteur en sciences, il professa, à partir de 1892, la physique à la faculté des sciences de sa ville natale, fut nommé inspecteur de l'instruction publique en 1895 et élu, cette même année, député. Outre des mémoires, on doit à ce savant des inventions ingénieuses et pratiques : le photographe pour sourds, le cinématographe pour aveugles, le téléphone haut parleur, le téléphone enregistreur, etc.

DUSSAULT (François-Joseph), littérateur français, né et mort à Paris (1769-1824). Il collabora à l'« Oratoire du peuple » de Féron, au « Véridique », sous le Directoire, et, ensuite au « Journal des Débats » jusqu'en 1818. Il devint, en 1820, conservateur de la bibliothèque Sainte-Genève. Dussault s'adonna surtout à la critique littéraire et y fit preuve de goût et de modération. On lui doit, notamment, un recueil de ses articles du « Journal des Débats », sous le titre de *Annales littéraires* (1821).

DUSSEK (Jean-Louis), pianiste et compositeur, fils d'un organiste, né à Czaslau (Bohême) en 1761, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1812. Tout en cultivant la musique, il fit ses humanités chez les jésuites. Organiste à Malines, à Borg-op-Zoom, il se fit entendre à Amsterdam, et devint, à La Haye, professeur du stathouder. Il voyagea beaucoup ensuite, se fit applaudir à Bologne, à Saint-Petersbourg, à Paris, à Milan, et enfin à Londres, où il se fit, et fonda un commerce de musique, qui fut pour lui un désastre. Obligé de fuir ses créanciers, il repartit à Hambourg, où

une intrigue amoureuse l'entraîna jusqu'en Danemark. Enfin, fatigué d'une vie aventureuse, il retourna, en 1808, à Paris, où il s'établit, ayant accepté de diriger les concerts du prince de Talleyrand. Son talent était alors dans tout son épanouissement. Dans les dernières années de sa vie, son ombonpoint était devenu si excessif qu'il passait au lit la plus grande partie de son temps. L'our

... sortit de la torpeur où le plongeait cette existence, il faisait un effrayant consommation de liqueurs et de stimulants qui déterminèrent sa mort. Virtuose au style ample, au jeu délicat, il se fit remarquer, comme compositeur, par l'heureux choix des motifs, par le charme mélodique et par une harmonie nourrie et savoureuse. Parmi ses œuvres, on compte douze concertos et cent quarante-deux sonates de piano seul ou accompagné, des trios, quatuors et quintettes, des fantasias, airs variés, etc. On connaît aussi de lui une messe solennelle, plusieurs oratorios allemands, deux opéras joués sans succès en Angleterre, enfin une grande méthode de piano. — Son frère, François-Benoît Dussek, né à Czaslau en 1766, fut également habile sur l'orgue, le violon et le violoncelle, devint maître de chapelle de la comtesse de Lützw, qui l'emmena avec elle en Italie. Pendant son séjour en Italie, il fit représenter plusieurs opéras : *Il Fortunato Successo*; *la Feudataria*; *Umpostore*; *Malrimonio e divorzio in un sol giorno*; *Uncantissimo*; etc. Plus tard, il alla se fixer à Laybach, où il devint organiste de la cathédrale.



Dussek.

DUSSELDORF (successivement, dans l'histoire, *Dasseldorpe*, *Duseldorf*), ville d'Allemagne (Prov. du Rhin), ch.-l. de présidence et de cercle, jadis capitale du duché de Berg, au confluent de la Dussel et du Rhin; 145.000 hab. Ses différents quartiers sont : *Altstadt* (Vieille Ville) aux rues tortueuses, puis *Neustadt* (Nouvelle Ville), construite de 1690 à 1716, *Karlstadt* (1767), *Friedrichstadt* et quelques faubourgs dont *Pempelfort*, le quartier des artistes, à l'aspect moderne. Les remparts, démolis après 1801, sont remplacés par des jardins publics. Parmi les curiosités : le vieux marché, avec la statue équestre de Jean-Guillaume, docteur du Palatinat; l'église Saint-Lambert (XIV^e s.), avec les tombeaux des deux derniers ducs de Clèves; l'hôtel de ville (1567); etc.

L'industrie et le commerce sont fort importants : métallurgie, machines, wagons, tissus, cuirs, alcools, meubles. La ville doit sa prospérité à sa position sur le Rhin, au point où cessent définitivement les montagnes et où convergent les routes d'Allemagne, de Belgique, de Hollande, au milieu d'un pays riche en charbonnages et couvert des agglomérations industrielles les plus actives de l'Allemagne : Dortmund, Essen, Eselberfeld et Barmen, Crefeld, etc., peu distantes les unes des autres. Point de jonction de plusieurs lignes ferrées, port excellent pour les navires de petit tonnage. — Dusseldorf est la patrie du peintre Pierre de Cornelius (1783-1867); du philosophe F.-H. Jacobi (1743-1819); du poète Henri Heine et de l'écrivain Varnhagen von Ense (1785-1858).



Armes de Dusseldorf.

— *Histoire*. Dusseldorf est citée pour la première fois en 1159; elle obtint sa charte municipale en 1288. De 1795 à 1801, elle fut occupée par la France; ensuite, elle appartint à la Bavière, qui la céda, en 1806, à la France. Napoléon, après avoir successivement augmenté l'étendue de l'ancien territoire de Berg, en fit la capitale du grand-ducé de ce nom. En 1815, elle fut jointe à la Prusse.

DUSSELDORF (PRÉSENCE DE), une des cinq présidences entre lesquelles est divisée la Province du Rhin [Allemagne], et qui en forme la partie septentrionale; 1.973.000 hab. Superf. 5.473 kil. carr., subdivisée en vingt-quatre cercles. Ch.-l. *Dusseldorf*.

DUSSELDORF (ÉCOLE DE), école de peinture qui a tenu un rang éminent dans l'histoire de l'art européen. En 1767, l'électeur Charles-Théodore fonda à Dusseldorf une académie de peinture. Tournée en décadence, surtout après le transport à Munich de la précieuse galerie de tableaux fondée par l'électeur Jean-Guillaume, elle fut réorganisée en 1819, sous la direction de Pierre Cornelius, qui réunit autour de lui une foule d'élèves de talent : Sturmer, Stilke, Goetzenberger, Hermann, Anschütz, Schorn, Eberle, Förster, Ruben, Kaulbach, etc., et qui orienta l'école vers une peinture grandiose, mais d'un classicisme froid. Il fut remplacé, en 1824, par le professeur Maser, puis, en 1826, par Guillaume Schadow, qui amena ses élèves de Berlin : Charles-Frédéric Lossing, Hubner, Hildebrandt, Sohn, Köhler, Mucke, Bendemann. Sous sa direction, l'académie devint un centre artistique brillant : Schadow penchait exclusivement vers l'art religieux et catholique de l'Italie. Le nombre des élèves augmentait sans cesse, il se forma, dans l'école, des sections rivales. En 1831, Schadow fonda une classe de paysage, dirigée par Schirmer. En 1832, il fut remplacé par Edouard Bendemann, qui établit, en 1864, une école de sculpture, à la tête de laquelle fut placé Auguste Wittig. Après Bendemann, le professeur Deger fit triompher dans l'académie les tendances de l'école dite « aazaréenne ». A l'école de Dusseldorf se rattachent encore Knauss (à ses débuts), André et Oswald Achenbach, Vautier, etc.

DUSSEN, comm. des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentr.), arrond. de Bois-le-Duc; 2.900 hab.

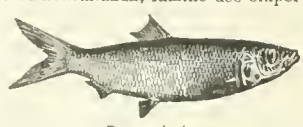
DUSSEUX (Louis-Etienne), historien et géographe français, né à Lyon en 1815, mort à Versailles en 1891. Il fut répétiteur, puis professeur d'histoire à l'École de Saint-Cyr (1850). On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *L'Art considéré comme symbole de l'art social* (1838); *Essai historique sur l'invasion des Hongrois en*

Europe et spécialement en France (1838); *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail* (1839-1840); *Essai sur l'histoire de l'érudition orientale* (1842); *Géographie historique de la France ou Histoire de la formation du territoire français* (1843); *Nouvelles recherches sur la vie et les ouvrages d'Eustache Lesueur* (1852); *Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1869* (1869); *Histoire générale de la guerre de 1870-1871* (1872); *Lettres intimes de Henri IV* (1876); *le Château de Versailles, histoire et description* (1881); *le Siège de Belfort* (1882); *L'Armée en France. Histoire, organisation depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (1884); *Etude biographique sur Colbert* (1886); etc.

DUSSLINGEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur le Steinbach, affluent du haut Neckar; 1.936 hab. Chaudronnerie mécanique, fabrique de ciment, brasserie.

DUSSON (François), seigneur de BON-REPOS, marié et diplomate français, né dans le comté de Foix, mort en 1719. Sous-lieutenant de galère en 1671, il fut commissaire général de la marine en 1676, intendant général des armées navales en 1679, lecteur de la chambre du roi en 1685, et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques en Angleterre, de 1685 à 1689. Lieutenant général, il devint ambassadeur en Danemark et en Hollande. En 1699, Dussoa fut nommé conseiller de la marine.

DUSSUMERIA (*mu-é* — de *Dussumier*, n. pr.) n. m. Genre de poissons physostomes abdominaux, famille des clupéidés, comprenant des petites formes voisines des élops et des butyrius, et qui ressemblent à des sardines, avec la queue très fourchue. (On connaît quelques espèces de *dussumeria* qui habitent l'Océan Indien et la mer du Japon. L'espèce la plus commune est le *dussumeria micropus* ou sardine à tête pointue du Malabar, qui apparaît en été, par bancs énormes, dans les parages du sud de l'Inde.)



Dussumeria.

DUSTMANN (Marie-Louise MEYER, dame), cantatrice allemande, née à Aix-la-Chapelle en 1831. Elle débuta en 1848 à Vienne, au théâtre de Josefstadt, puis fut appelée à Cassel. Elle se produisit ensuite à Dresde, à Prague, puis, en 1856, fut engagée à l'Opéra impérial de Vienne, où elle se faisait applaudir tour à tour dans *Iphigénie*, *Armide*, *Don Juan*, *les Huguenots*, *Faust*, *Jessonda*, *Lohen-grin*, *Tannhäuser*, *les Maîtres chanteurs*, mais surtout dans le *Fidèle de Beethoven*. En dehors du théâtre, elle n'avait pas, dit-on, son égale dans l'exécution des *Lieder*, et elle était admirable dans l'oratoire. Elle prit sa retraite en 1876.

DUTAILLY (Didier-Edme-Rodolphe-Gustave), botaniste français et homme politique, né à Meuvy (Haute-Marne) en 1846. Docteur en sciences et professeur de botanique à la faculté des sciences de Lyon en 1880, il a publié de nombreux mémoires.

DUTAILLYEA (*tu-ill-é* [U ml.]) n. m. Genre de plantes créé par Baillon pour un arbuste de la Nouvelle-Calédonie. (Le *dutailleya trifoliata* a les feuilles opposées, les fleurs grandes, tétramères, réunies en cymes.)

DUTCHESS, comté des Etats-Unis (New-York); 78.000 h., sur 2.100 kilom. carr. Ch.-l. *Poughkeepsie*.

DUTE n. m. Ancienne monnaie de cuivre qui avait cours autrefois dans le Pays-Bas, et qui valait 1 cent., 25. « On dit aussi DUTEN ».

DUTEIL (Jean-Philippe, baron), général français, né dans le Dauphiné en 1722, mort à Lyon en 1794. Il servit dans l'artillerie, fit les campagnes d'Italie, de Flandre, d'Allemagne, était colonel en 1776, maréchal de camp en 1784, et commanda l'école d'Auxonne. A la Révolution, Duteil embrassa le parti de la cour; Louis XVI le nomma lieutenant général et inspecteur d'artillerie en 1791. Il envoya ses quatre fils rejoindre l'armée de Condé. Quant à lui, il fut arrêté à Lyon et condamné à mort comme traître à la patrie. Napoléon n'oublia pas, dans son testament, qu'il avait eu à Valence des relations d'amitié avec la famille Duteil, et lui laissa 100.000 francs.

DUTEIL (Jean), général français, frère du précédent, né dans le Dauphiné en 1738, mort à Ancy-sur-Moselle en 1820. Il servit dans l'artillerie; lieutenant-colonel au début de la Révolution, il en adopta les principes. Général de division en 1793, il reçut le commandement de l'artillerie envoyée au siège de Toulon; mais il se démit pour aller commander l'artillerie des Alpes, et fut remplacé par Bonaparte. Au Consulat, il commanda la place de Metz, et prit sa retraite en 1813. On lui doit plusieurs ouvrages de tactique.

Du TEMPLE (Jean-Louis-Antoine RIVALLON DE LA CROIX), marin et savant français, né à Châteauneuf-sur-Loire en 1819, mort en 1889. Il était capitaine de frégate en 1862. Directeur de l'École des mécaniciens de Brest, il se spécialisa dans l'étude des applications de la vapeur à la navigation. Il fut nommé général de brigade auxiliaire pendant la guerre franco-allemande et commandant du département de la Nièvre, qu'il défendit énergiquement contre l'invasion. Louis Du Temple fut admis à la retraite en 1875. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Cours complet de machines à vapeur* (1860), et *les Sciences usuelles et leurs applications* (1873).

Du TEMPLE (Jean-Mario-Félix DE LA CROIX), marin et homme politique français, né en 1823 à Lorris (Loiret), mort en 1890. Admis à l'École navale en 1838, il était lieutenant de vaisseau en 1858. Pendant la guerre de Crimée, il coopéra au siège de Kinburn sur la batterie flottante *Dévastation*, commanda une compagnie de fusiliers marins pendant la guerre d'Italie, puis un bataillon au Mexique, où il se distingua devant Puebla. Il fut promu capitaine de frégate en 1864. Pendant la guerre franco-allemande, Du Temple fut d'abord mis à la tête d'une colonne chargée d'opérer entre Mantonon et Dreux, puis, à l'armée de la Loire, il commanda la 2^e brigade de la 3^e division du 21^e corps. élu, en février 1871, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, il siégea à l'extrême droite et se fit remarquer par l'aigreur de ses opinions royalistes et catholiques. Il contribua à la chute de Thiers, puis, en 1871, au renversement du ministère de Broglio. Il ne so

représenta pas en 1876 et fut traité, la même année, comme capitaine de frégate.

DUTEMS (Jean-François Hugues, plus connu sous le nom de), historien français, né à Beugoc (Franche-Comté) en 1745, mort à Paris en 1811. Docteur en Sorbonne, il fut nommé professeur d'histoire et de morale au Collège de France en 1782. Réfugié en Suisse pendant la Révolution, il se rendit en Italie, revint en France en 1801 et y vécut de ses écrits. Outre des articles de journaux, il a publié, entre autres ouvrages : *le Clergé de France ou Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, etc., du royaume* (1774-1775); *Histoire de Jean Churchill, duc de Marlborough* (1808).

DUTENS (Louis), philologue et numismate français, né à Tours, de parents calvinistes, en 1730, mort à Londres en 1812. S'étant rendu en Angleterre, il y apprit les mathématiques, les langues de l'Orient et celles des principaux Etats de l'Europe, devint secrétaire de Stuart Mackenzie, ministre anglais à Turin, obtint le riche prieuré d'Elson et devint historiographe du roi. Très attaché au protestantisme, il combattit vivement les catholiques et les philosophes de son siècle. Il a laissé : *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes* (1766-1812), livre d'une érudition profonde; *le Tostin* (1769), philippique contre Voltaire et Rousseau; *Dissertations sur quelques médailles grecques et phéniciennes* (1773-1776); *Moyens de réunion de toutes les Eglises chrétiennes* (1781); *Mémoires d'un voyageur qui se repose* (1806), son autobiographie.

DUTENS (Joseph-Michel), ingénieur français. Neveu du précédent, né à Tours en 1765, mort en 1848. Il fut ingénieur en Lorraine, puis dans l'Eure. Devenu ingénieur en chef du département du Léman en 1805, il prit part aux travaux de la route du Simplon. Il fut chargé, en 1818, d'étudier le système de navigation intérieure de l'Angleterre. On lui doit : *Mémoires sur les travaux publics de l'Angleterre* (1819); *Histoire de la navigation intérieure de la France* (1820); *Analyse raisonnée des principes de l'économie politique* (1804); *Philosophie de l'économie politique* (1835); *Description topographique de l'arrondissement communal de Louviers* (1800); *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France en 1815 et en 1835* (1842).

DUTERT (Ferdinand-Charles-Louis), architecte français, né à Douai en 1845. Admis à l'Ecole des beaux-arts, il eut pour maître Lebas, et, en 1869, il obtint le grand prix de Rome. Pendant son séjour en Italie, Dutert s'occupa d'une façon toute particulière



Dutert.

études archéologiques. De retour à Paris, il fut nommé auditeur au conseil général des bâtiments civils et inspecteur des travaux de la reconstruction de l'Hôtel de ville, à Paris (1875). Cette même année, il repartit au Salon avec le *Forum romain sous les Antonins restauré, le Forum triangulaire de Pompéi, et des Etudes de décorations antiques*. Depuis lors, Dutert a exposé : *Projet d'une Académie de commerce* (1876) et *Porte San-Spirito, à Rome; Arc de Titus, à Rome* (1877). Enfin, le jury d'admission de l'Exposition universelle de 1878 a reçu de lui les quatre sujets suivants : le *Forum romain sous les Antonins*, *Etudes de décorations antiques*; le *Palais public des Césars sur le mont Palatin* et une *Académie de commerce*. Sous ce titre : le *Forum romain et les Forums de Jules César, d'Auguste, etc.* (1876), Dutert a publié un ouvrage qui sera consulté avec autant de fruit par les architectes que par les archéologues. En 1886, il obtint le 1^{er} prix au concours pour la construction de l'Exposition universelle de 1889, et, par suite, en fut nommé l'architecte.

DUTERTRE ou **DU TERTRE** (Jean-Baptiste), dominicain et voyageur français, né à Calais en 1610, mort à Paris en 1687. Engagé d'abord dans la marine hollandaise, il visita le Groenland, et fit ensuite, dans les rangs de l'armée française, la campagne de 1632. En 1635, il prit l'habit de dominicain et fut envoyé en mission aux Antilles, où il séjourna pendant seize ans (1640-1656). Un gentilhomme français, nommé de Cérillac, ayant conçu le projet de coloniser l'île de la Grenade, y envoya le P. Dutertre avec plusieurs autres religieux. Après deux tentatives infructueuses et beaucoup de tribulations, le P. Dutertre dut rentrer en France. Il mourut dans le couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris. Il a laissé une *Histoire générale des Antilles habitées par les Français* (1667-1671).

DUTERTRE (le Père), jésuite français, né à Alençon en 1677, mort à Paris en 1762. Professeur au collège de La Fleche, il enseigna d'abord avec passion les théories du P. Malebranche. Ses supérieurs lui ayant infligé un blâme et interdit l'enseignement de la philosophie, il se détacha de ses opinions et publia, pour les combattre, la *Réfutation d'un nouveau système de métaphysique, proposé par le P. Malebranche* (1715), ouvrage où abondent, d'ailleurs, les critiques ingénieuses. Le P. Dutertre a écrit encore, contre Boursier, le *Philosophe extravagant* (1716), et des *Entretiens sur la religion* (1720).

DUTERTRE (Jean), corsaire français, né à Lorient, mort en 1811. Son principal champ d'opérations fut la mer des Indes, aux alentours de l'île de France. C'est le 2 février 1781 que le « Moutier » enrégimenta pour la première fois le nom de Dutertre, dans le récit d'un combat naval sur les côtes du golfe de Bengale. Monté sur le *Malaric*, de 12 canons, avec un équipage d'une centaine d'hommes, Dutertre entra l'audace d'aborder un vaisseau de la compagnie des Indes, la *Princesse-Royale*, armé de 30 canons, et il réussit à le ramener à l'île de France. Dans la même croisière, il s'empara de dix-neuf autres bâtiments, tous plus puissants que le *Malaric*, et quelques-uns richement chargés. En septembre 1800, il amena encore sept autres navires anglais. Enfin, un jour arriva le *Malaric*, attaqué par un grand vaisseau anglais, le *Phœnix*, qui amenait son pavillon, et son vaillant capitaine ne fut prisonnier. Il fut libéré à la paix d'Amiens. Dutertre reprit ses courses, en 1804 et 1805,

avec une nouvelle ardeur; puis il entra dans la marine de l'Etat et devint lieutenant de vaisseau.

DUTERTRE ou **DU TERTRE** de **UTEUIL**, auteur dramatique français, né vers 1810, mort à Paris en 1877. Il fut quelque temps directeur de l'Ambigu-Comique et secrétaire général de l'Opéra-Comique. On lui doit des comédies, des drames, des livrets d'opéras-comiques, entre autres : les *Brigands de la Loire* (1842); *Plus heureux qu'un roi* (1846); *la Forme de Primerose* (1851); *les Joueurs de cartes* (1867); etc.

DUTEN (dout'-ghèn') a. m. Ancienne monnaie de billon du Danemark, qui valait 20 centimes enviro de monnaie française actuelle.

DUTHÉ (Resalie), courtisane, née à Paris en 1752, morte en 1820. Blonde, à la figure agélique et fraîche, mais sans talent ni esprit, elle faisait partie du corps de ballet, à l'Opéra, lorsque le duc de Durtot se prit de passion pour elle, et la mit à la mode. Elle devint la maîtresse du marquis de Genlis, du jeune duc de Chartres, du comte d'Artois (plus tard Charles X) et d'autres grands seigneurs, se montra insatiable, afficha un luxe effréné, et parut un jour à Longchamp dans un carrosse attelé de huit chevaux blancs. La Duthé résida quelque temps à Londres, où elle amassa beaucoup d'argent, et revint à Paris en 1816. Vanleo a fait d'elle un beau portrait.

DUTHEIL (Nicolas-François), homme politique français, né vers 1760, mort en 1822. Il était chef du bureau de l'intendance, à Paris, au moment où éclata la Révolution; en 1790, il émigra. Chargé par les frères du roi d'une mission secrète près de Louis XVI, emprisonné au Temple, il fut arrêté; mais il parvint à se sauver. Retiré en Angleterre, il fut, durant l'Empire, un des agents les plus actifs des Bourbons.

DU TILLET (Jean), sieur de LA BUSSIÈRE, historien français, mort en 1570. Greffier au parlement de Paris, il publia divers ouvrages d'érudition : *Recueil de guerres et de traités de paix entre les rois de France et d'Angleterre, depuis Philippe I^{er} jusqu'à Henri II* (1588); *Sommaire de la guerre faite aux Albigeois* (1590); *Mémoires et avis sur les libertés de l'Eglise gallicane* (1594); *Recueil des rangs des grands de France* (1602).

DU TILLET (Jean), frère du précédent, évêque français, mort à Paris en 1570. Il fut évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux. Un de ses frères s'étant enfilé en Allemagne, pour rejoindre Calvin, son ancien précepteur, il se mit à sa poursuite et le fit revenir en France, après l'avoir ramené à la foi catholique. De tous les ouvrages de Du Tillet, le plus remarquable est une *Chronique des rois de France*, publiée en latin en 1543 et en français en 1549.

DU TILLET (Louis), ami, élève et protecteur de Calvin, frère des précédents. Chanoine d'Angoulême et curé de Claix, en Angoumois. Du Tillet fut le premier prêtre qui osa prêcher publiquement, en France, les doctrines de la Réforme. Calvin, qui avait été son précepteur, se réfugia chez lui en 1534. C'est à sa demande qu'il composa de courtes *Ehortations*, que le curé lisait au prône pour accoutumer peu à peu le peuple à la nouvelle doctrine. Lorsque Calvin dut s'enfuir, Dutillet le suivit en Allemagne. Il en fut ramené par son frère Jean. Il mourut brouillé avec Calvin.

DUTILLEUL (Eugène), littérateur et publiciste français, né à l'île Maurice en 1808. Il visita l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, la Belgique, puis il se fixa à Paris et fut nommé avocat au conseil du ministère de la guerre. Il a collaboré à divers journaux et publié : *Histoire des corporations religieuses en France* (1846); *Précis historique et philosophique sur Napoléon I^{er}* (1855); *Histoire du parlement* (1864).

DUTILLEUX (Constant), peintre français, né à Douai en 1807, mort à Paris en 1865. Il étudia la peinture à Paris, où il prit des leçons d'Innocent; puis il s'adonna au paysage. En 1849, il exposa pour la première fois, en envoyant deux tableaux : *Ruines et Paysage*. Depuis lors, il a exposé : *Nature morte* (1850); *la Route de Barbison à Fontainebleau, Rochers du bas Breau* (1857); *les Dunes près de Dunkerque* (1859); *Etude sous bois, Souvenir de la forêt* (1864); etc.

DU TILLIOT ou **DU TILLOT** (Jean-Baptiste LUCOTTE), archéologue français, né et mort à Dijon (1668-1750). Outre des mémoires et plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui : *Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des fous, qui se faisait autrefois dans plusieurs églises* (1741).

DUTOIT (Jean-Philippe), appelé souvent **Dutoit-Membrini**, théologien et pasteur protestant suisse, né à Moudon (Vaud) en 1721, mort à Lausanne en 1793. Après avoir réussi dans la prédication, il dut, pour des raisons de santé, renoncer au ministère actif en 1759. Vers 1762, il entra en relations avec le comte de Fleischbein, chef des quietistes d'Allemagne. Il lui gagna des adhérents dans la Suisse romande, et, après la mort du comte (1774), devint son successeur comme « directeur des âmes intérieures ». Son activité lui valut de nombreuses tracasseries. Il professait une admiration de disciple pour M^{me} Guyon, dont il a publié les écrits en une édition complète (1767-1791). Il avait des tendances théosophiques très prononcées. Ses principaux ouvrages sont : *Sermons de Théophile* (1764); *De l'origine, des usages, des abus, des quantités et des mélanges de la raison et de la foi* (1790), et des réimpressions d'ouvrages mystiques.

DUTORT (M^{me}), femme auteur française, qui vivait vers la fin du xvi^e siècle et au commencement du xviii^e, et qui est morte, croit-on, en 1720. Elle a publié, dans les recueils périodiques de son temps, de la prose et des vers; mais ce n'est point par ses vers ou sa prose qu'a survécu son nom, c'est par le madrigal galant et spirituel que Fontenelle écrivit au bas de son portrait :

C'est ici madame Dutort,
Qui la voit sans l'aimer à tort;
Mais qui l'entend et ne l'adore
A mille fois plus tort encore.
Pour celui qui fit ces vers-ci,
Il n'eut aucun tort, Dieu merci.

DUTOT, économiste français du xviii^e siècle. Il était caissier de la compagnie des Indes, fermée par Law. On a de lui : *Riflexions politiques sur les finances et le commerce* (1738); il a été réimprimé dans le tome 1^{er} de la « Collection des principaux économistes » (1843). Dutot

analyse clairement, dans cet ouvrage, le système de Law et les causes de sa chute.

DUTOUR (Etienne-François), théologien et physicien français, né et mort à Riom (1711-1784). Il fut membre correspondant de l'Académie des sciences. On a de lui : *Vita Christi et concordia evangelistarum* (1782) et un grand nombre de mémoires sur des questions de physique, publiés dans les « Mémoires de l'Académie des sciences », de 1746 à 1784.

DUTREMBLAY de **RUBELLES** (Antoine-Pierre, baron), poète, auteur dramatique et fabuliste français, né à Paris en 1745, mort en 1819. Il devint conseiller de la Chambre des comptes en 1765, et conseiller maître dix ans après. Il adhéra aux idées de 1789, et fut, en 1791, membre du directoire du département de Paris. Louis XVI le nomma ensuite commissaire de la trésorerie nationale. Il fut employé à l'armée d'Italie pour les finances, administrateur de la loterie (1797), directeur général de la caisse d'amortissement. La Restauration le maintint dans ces fonctions. Ses apologues furent publiés sans nom d'auteur, en 1806. On trouve dans ces fables, d'une versification facile et élégante, une philosophie aimable et des observations pleines de justesse. On cite, en outre, de Dutremblay, quelques petits ouvrages dramatiques, écrits en collaboration : *A bas les diables!* (1799); *le Bureau d'adresses* (1800); *Deux et deux font quatre* (1800); etc. Il a laissé en manuscrit un *Recueil de contes* et un *Dictionnaire analytique de législation, etc.*, qui resta inachevé.

DUTREUIL de **RHINS** (Jules-Léon), marin et explorateur français, né à Saint-Etienne en 1846, assassiné à Tong-mou-ndo (aux confins de la Chine et du Tibet), en 1894. Il fut reçu, en 1870, capitaine au loog cours; puis fut désigné, en 1876, comme commandant d'un des bâtiments de guerre dont la France faisait cadeau à l'empereur d'Annam. En 1877, il revint en France et s'occupa d'utiliser les précieux documents géographiques qu'il avait recueillis pendant son séjour en Annam. En 1882, il est en Egypte, au moment de la révolte d'Arabi; en 1883, il exécute au Congo un bon levé du cours de l'Ogoué; puis il reprend ses études sur l'Asie centrale et se prépare, par la rédaction de son bel ouvrage sur le Tibet et les régions limitrophes, à l'exploration géographique qu'il entreprend à partir de 1891 en compagnie de Grenard. Par Tachkent, le Ferghana, l'Alaï, Kachgar, il gagne Khotan, d'où il pousse des reconnaissances du côté des hauts plateaux, vers les sources du Yang-tse-kiang, vers le Ladak, où il s'avance jusqu'à Loh; en



Dutreuil de Rhins.

1893-1894, il traverse l'empire chinois, et vient périr à Tong-mou-ndo, sous les coups d'une bande de brigands. Du moins, son compagnon de route, Grenard, a-t-il pu recouvrer les notes scientifiques de Dutreuil de Rhins et les publier sous le titre de *Mission scientifique dans la haute Asie* (1897-1899). Dutreuil de Rhins avait personnellement publié avant son départ, outre de nombreuses notices scientifiques : *le Royaume d'Annam et les Annamites* (1879); *l'Asie centrale : Tibet et régions limitrophes* (1889), et des cartes de l'Indo-Chine orientale (1881); du *cours de l'Ogoué* (1884); etc.

DUTREY (Gabriel-Fort), humaniste français, né à Bordeaux en 1792, mort à Paris en 1870. Il fut professeur, recteur dans diverses académies, et inspecteur général. On a de lui : *Nouvelle grammaire de la langue latine* (1839), souvent rééditée; *Grammaire élémentaire de la langue latine* (1839); etc.

DUTRIEUX (Pierre), médecin et voyageur belge, né à Tournai en 1848. Il a été professeur d'ophtalmologie au Caire, et a accompagné l'expédition Cambier dans l'intérieur de l'Afrique (1877-1878). On a de lui : *l'Ophthalmologie égyptienne* (1877); *la Question africaine au point de vue commercial* (1880); *le Choléra et les Quarantaines* (1884); *Souvenirs d'une exploration médicale dans l'Afrique intertropicale* (1885); *Aperçu de la pathologie des Européens dans l'Afrique intertropicale* (1885).

DUTROA (mot indou) a. f. Plante de l'Inde, très vénéneuse, dont la graine, prise intérieurement, cause, dit-on, une sorte de surexcitation joyeuse, et fait perdre la raison et la mémoire. (C'est un datura.)

DUTROCHET (René-Joachim-Henri), physiologiste et physicien français, né en 1776 au château de Néon, en Poitou, mort à Paris en 1847. Médecin en chef de l'hôpital de Burgos sous le roi Joseph, il fut atteint du typhus et revint, en 1809, s'établir à Château-Renaud. Les principaux travaux de Dutrochet sont relatifs à l'évolution de l'œuf des oiseaux, aux enveloppes fœtales. Nommé, en 1817, membre correspondant de l'Académie des sciences, il finit par se fixer à Paris en 1831. On a de lui de nombreuses publications dans le « Journal de physique » et surtout dans les « Mémoires du Muséum », en particulier : *Recherches sur l'accroissement et la reproduction des végétaux; Nouvelles recherches sur l'endosmose et l'exosmose*; etc.

DUTRONCHET (Etienne), poète français, né vers 1510, mort à Rome vers 1585. Il fut greffier de Bresse, secrétaire de la reine mère (1567), puis secrétaire du baron de Féral, qui le suivit à Rome. Il a laissé : *Lettres missives et familières* (1569), où l'on trouve quelques détails importants pour l'histoire du temps; *Finances et trésor de la plume française* (1570); *Discours académiques florentins appropriés à la langue française* (1576); etc.

DUTRONNE de **LA COUTURE** (Jacques-François), médecin, né et mort à Paris (1749-1814). Il a publié, entre autres ouvrages : *Précis sur la canne et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel* (1790), écrit estimé; *Vues générales sur l'importance des colonies* (1790).

DUTROU (Jules-Laurent), architecte, né à Paris en 1819, mort en 1885. Élève de l'Ecole des beaux-arts, il fut nommé, en 1849, inspecteur des travaux du chemin de fer de Paris

Lyon. En 1853, Dutrou fut attaché comme architecte inspecteur principal à la construction du palais et des annexes élevés pour l'Exposition universelle de 1855. Depuis lors, il organisa les diverses expositions qui eurent lieu dans ce palais et fut nommé (1863), en remplacement de Viol, architecte en chef du palais de l'Industrie.

DUTROULEAU (Auguste-Frédéric), médecin français, né en 1808, mort à Brest en 1872. Il fut médecin en chef de la marine. Son principal ouvrage est un *Traité des maladies des Européens dans les pays chauds* (1850).

DUTTLINGER (Jean-Georges), jurisconsulte et homme politique badois, né à Lembach en 1781, mort en 1841. Il étudia à l'université de Heidelberg, devint avocat en 1815, et, en 1820, professeur à l'université de Fribourg. Député du grand-duché de Bade, puis conseiller aulique en 1830, il prit une part active au mouvement qui, à partir de 1831, poussa le gouvernement badois dans la voie du libéralisme. Il était président de la Chambre des députés badois lorsqu'il mourut. Duttlinger jouissait d'une influence politique considérable dans l'Allemagne du Sud. On lui doit des *Recherches sur les origines du droit badois* (1822).

DUTTLEHEIM, village de la Basse-Alsace (cercle d'Erstein), sur la Bruche; 1.366 hab. Faisait partie du département du Bas-Rhin.

DUTTWELER, village d'Allemagne (Bavière [Palatinat]); 620 hab. Houillères dont l'une constitue le *Brenneberg* (Mont qui brûle). Il y a plus d'un siècle, on exploitait en ce lieu une carrière d'alun. Tout à coup, des flammes jaillirent du terre. On les éteignit en y jetant des débris de bois; mais, depuis lors, il s'échappe du même endroit une vapeur chaude qui s'épaissit quand le temps est pluvieux ou humide et dont la chaleur est suffisante pour cuire des œufs. On suppose qu'un banc de houille, situé au-dessous de cet entonnoir, qui s'agrandit chaque année, a pris feu spontanément.

DUUIT (Eugène), écrivain français, né à Marseille en 1806, mort à Rouen en 1886. Très riche, il réunit une magnifique collection de gravures, et publia deux ouvrages très estimés : le *Manuel de l'amateur d'estampes* (1831-1834), dont il ne parut que quatre volumes, et l'*Œuvre complet de Rembrandt*, décrit et commenté (1881), avec un album gr. in-plano, véritable monument élevé à ce grand artiste.

DUUMVIR (*du-om-vir* — mot lat.; de *duo*, deux, et de *vir*, homme) n. m. Magistrat romain qui exerçait une charge conjointement avec un autre. Par anal. Personnage exerçant avec un autre une autorité politique voisine de la dictature : *Robespierre et Saint-Just furent de véritables duumvirs*.

— Encycl. Tarquin le Superbe créa les duumvirs sibyllins, pour garder les livres sibyllins, les interpréter et faire les cérémonies qu'ils prescrivaient; leur nombre fut porté à dix, puis à quinze. Les duumvirs perduellions étaient des magistrats extraordinaires créés dans des cas exceptionnels; tels furent ceux qui l'on nomma pour juger Horace, lorsqu'il eut tué sa sœur Camille. Les duumvirs capitales étaient chargés de juger les accusés ordinaires. Leurs jugements étaient susceptibles d'appel; le peuple prononçait en dernier ressort. On avait aussi institué des duumvirs navales, chargés de faire construire les vaisseaux, de les entretenir, et d'équiper les flottes.

Dans les provinces, les duumviri *jure dicundo* (ou *quinquennales*) étaient des magistrats municipaux, nommés par le sénat parmi les décurions, qui avaient, outre la présidence du sénat et l'administration de la cité, une juridiction criminelle pour les délits peu graves et une juridiction civile limitée.

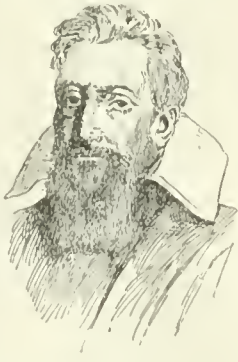
DUUMVIRAL, **ALE**, **AUX** (*du-om'*) adj. Qui se rapporte aux duumvirs ou au duumvirat : *Une magistrature duumvirale*.

DUUMVIRAT (*du-om'*, *ra*) n. m. Dignité des duumvirs : *Conférer le duumvirat*. Exercice des fonctions de duumvir : *Durant leur duumvirat*.

— Par anal. Autorité politique, exercée simultanément par deux personnes.

DUVA. Mythol. scand. La plouguse, personnification de la vague agitée, qu'on dit fille d'Ægor (l'Océan) et de Itaa (la Mer), réclamant sa part dans le sacrifice de la vie humaine et des trésors engloutis sous les flots.

DU VAIR (Guillaume), prêtre, magistrat, ministre, philosophe, né à Paris en 1556, d'un gentilhomme auvergnat, procureur général de la reine Catherine de Médicis, mort à Tonnac en 1621. Conseiller au parlement en 1586, premier président du parlement de Provence en 1599, garde des sceaux en 1616, évêque de Lisieux en 1617 et, peu après, créé comte par Louis XIII. Du Vair est plus intéressant en sa carrière littéraire qu'en sa belle carrière politique. Orateur estimé, traducteur non méprisable du *Manuel d'Épicète*, de quelques *Discours* de Démocrite et de Cicéron, des *Œuvres* de saint Basile, auteur de l'*Exhortation à la vie civile*, du *Traité de l'éloquence française*, de *Méditations sur les psaumes* et de *Poésies*. Du Vair fut qualifié par haine du fanatisme et de l'Église par haine de l'intolérance. Il fut l'ami de Péiresce, de Pasquier, de Barclay. Il a exposé ses idées philosophiques dans le *Traité de la constance*, où il sépare la religion de la philosophie; dans la *Sainte philosophie*, ouvrage un peu confus, où il cite pélo-méto Yarron et saint Jérôme, Tertullien et Théostius; dans la *Philosophie morale des stoïques*, à laquelle Charron a emprunté la meilleure partie des livres I et II de la *Sagesse*, et où il préche le culte de la raison, établit que le souvenir bien est de vivre selon la nature et, partant de l'idée de finalité universelle, fait de la moralité humaine l'acceptation réfléchie de la fin propre de l'homme. Du Vair accompagnait Louis XIII au siège de Nérac, lorsqu'il mou-



Du Vair.

rut à Tonnac. Son corps fut ramené à Paris et inhumé dans l'église des Bénédictins.

DUVAL (Pierre), évêque français, né vers 1510, mort à Vincennes en 1564. François I^{er} lui confia la surveillance de l'éducation du Dauphin et le nomma évêque de Séz (1539). Il a publié en vers le *Triomphe de la vérité* (1559), et, en prose, les *Traité de la Grandeur de Dieu* (1553); *De la sagesse et du bonté de Dieu* (1558). C'est à tort que plusieurs auteurs le confondent avec un autre Pierre Duval, poète du même siècle.

DUVAL (Nicolas), magistrat français, mort en 1568. Il fut conseiller au parlement de Paris, puis à celui de Rennes. Très attaché aux doctrines protestantes, dans le premier poste, il fallut partager le sort de son collègue et ami Anné Da Bourg; dans le second, il fut assassiné au commencement de la troisième guerre civile. Il est l'auteur du traité de jurisprudence *De rebus dubis et questionibus in jure controversis tractatus* XX dédié au chancelier de L'Hospital et publié en 1564.

DUVAL (André), doyen de la faculté de théologie de Paris, né à Pontoise en 1564, mort à Paris en 1638. Docteur en Sorbonne, il fut nommé, par Henri IV, professeur royal de théologie, en 1598. Il combattit énergiquement le syndic de Sorbonne, Richer, qui poussait les principes gallicans jusqu'à leurs conséquences extrêmes. Ses principaux ouvrages sont : le *Feu d'Helie pour tarir les eaux de Siloh* (1603), réponse au ministre protestant Du Moulin; et le traité latin de *L'Autorité suprême du pontificat romain* (1614), contre les assertions de Richer.

DUVAL (Guillaume), philologue et médecin français, neveu du précédent, né à Pontoise vers 1572, mort à Paris en 1646, professa la philosophie au Collège royal de France et fut médecin du roi. Ses principaux ouvrages sont : *Historia monogramma sive Pictura linearis sanctorum medicorum et medicarum* (1643); *Phytologia sive Philosophia plantarum* (1647).

DU VAL DE DAMPIERRE (Henri, comte), général français, né au château de Hans (Champagne) en 1580, mort en 1620. Il servit en Autriche, battit les Turcs et les Transylvains en 1604, et se distingua à la guerre de Trente ans. En 1619, il empêcha, avec 500 cavaliers, le comte de Thurlo de s'emparer de Vieone, repoussa à plusieurs reprises Bethlen-Gabor, et fut tué en voulant reprendre Presbourg à ce général.

DUVAL (Jean-Baptiste), orientaliste et antiquaire français, né à Auxerre, mort à Paris en 1632. Il devint secrétaire interprète du cabinet du roi pour les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : *L'École française pour bien apprendre à parler et à écrire selon l'usage du temps* (1604); *Recueil de poésies latines* (1616); *Dictionaryum latino-arabicum Davidis regis* (1632).

DUVAL (Jean), poète français, né à Paris au commencement du xvi^e siècle, mort en 1680. C'était un excellent prédicateur qui prit part aux troubles de la Fronde et fit paraître, sous le voile de l'anonymat, plusieurs écrits contre Mazarin. Nous citerons de lui : *Triolets du temps* (1649); et *le Parlement burlesque de Pontoise* (1652).

DUVAL (Pierre), géographe français du xvi^e siècle, né à Abbeville en 1618, mort à Paris en 1683. Élève de son oncle, Nicolas Sanson, il professa lui-même la géographie, et reçut le titre de « géographe royal ». Ses cartes étaient estimées; ses ouvrages : *Recherches curieuses des annales de France* (1646), *Abregé du monde* (1648-1650), *Tables géographiques de tous les pays du monde* (1651), *le Monde ou Géographie universelle* (1658), *la Sphère ou Traité de géographie* (1659), *Cartes et tables pour la géographie ancienne* (1665), etc., furent très appréciés à leur époque.

DUVAL (Valentin JAMERAY), numismate français, né à Arthenay (Yonne) en 1695, mort à Vienne (Autriche) en 1775. Domestique de forme, il put, grâce à la protection du duc de Lorraine, faire des études chez les jésuites du Pont-à-Mousson et visiter la France, l'Italie et les Pays-Bas. Pendant ce temps, Duval s'était particulièrement attaché à l'étude des antiquités et de la numismatique. De retour en Lorraine, il devint professeur d'histoire à Lunéville. Après la mort du duc Léopold, il suivit son fils, le duc François, à Florence, en 1729. Lorsque ce prince, qui avait épousé Marie Thérèse (1736), devint empereur d'Allemagne, Duval se rendit à Vienne, en 1748, on qualité de directeur et conservateur du cabinet des médailles et de la bibliothèque impériale. Ses principaux ouvrages sont : *Numismata cimeli cæsareæ regis Austriae Vindobonensis* (1541-1555); *Monnaies en or et en argent qui composent une des parties du cabinet de l'empereur* (1759-1769); *Œuvres de Duval* (1784).

DUVAL (Pierre), prêtre et moraliste français, né à Bréauté en 1730, mort en 1797. Il professa la philosophie, puis devint professeur du collège d'Harcourt, et recteur de l'Université en 1777 et 1786. On lui doit : *Essais sur différents sujets de philosophie* (1767); *Réflexions sur le livre intitulé « le Système de la nature »* (1770).

DUVAL (Pierre-Jean), industriel et économiste français, né et mort au Havre (1731-1800). On a de lui : *Mémoire sur le commerce et la navigation du Nord* (1760).

DUVAL (Charles-François-Marie), homme politique français, né à Rennes en 1750, mort à Huy (Belgique) en 1829. Il était conseiller du roi, assesseur de la maréchessse de Rennes avant la Révolution. Député à l'Assemblée législative, il prit part à l'insurrection du 10 août 1792; réélu à la Convention, il y vota la mort de Louis XVI, contribua à la chute des girondins, à celle de Robespierre, et combattit avec vigueur la réaction qui suivit thermidor. Il continua, avec Antonelle et Vatar, à soutenir les institutions républicaines dans le « Journal des hommes libres », qui fut supprimé au 18 Brumaire. Membre du conseil des Cinq-Cents, il en sortit en 1797. De 1804 à 1844, il fut chef du bureau des contributions indirectes. La loi de janvier 1816 contre les régicides l'obligea à s'expatrier.

DUVAL (Jacques-Read), chirurgien français, né à Argentan (Normandie) en 1758, mort à Paris en 1854, devint membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches historiques sur l'art du dentiste chez les anciens* (1791); *l'Odontologie considérée dans ses rapports avec d'autres maladies* (1803).

DUVAL (Charles-Alexandre-Amaury PINEUX-DUVAL, dit *Amaury*), archéologue français, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1838. En 1785, il fut nommé secrétaire de l'ambassade de France à Naples, et profita de son séjour en Italie pour étudier l'antiquité. Un peu plus tard, étant secrétaire à la légation française à Rome, il faillit y être massacré, dans l'émeute où Basseville perdit la vie. Il abandonna la diplomatie pour se livrer entièrement à l'archéologie. Duval devint (1808) chef du bureau des beaux-arts au ministère de l'intérieur, membre de l'Institut (1811) et de l'Académie des inscriptions (1816). Il avait créé précédemment, avec Ginguéné et Chamfort, la *Décade philosophique*. Ses principaux ouvrages sont : *Des sépultures chez les anciens et les modernes* (1801); *Précis de la méthode d'éducation de Pestalozzi* (1804); *Paris et ses monuments*; *Dissertations et notes sur le théâtre des Latins*, en collaboration avec son frère Alexandre; avec Daunou : continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins; *Monuments des arts du dessin chez les anciens et les modernes*, recueillis par Decea et expliqués par Am. Duval (1829).

DUVAL (Alexandre-Vincent PINEUX-DUVAL, dit *Alexandre*), auteur dramatique français, frère du précédent, né à Rennes en 1767, mort à Paris en 1842. Il eut une vie agitée, fut marin, secrétaire de la députation de Bretagne, ingénieur, dessinateur, acteur au théâtre du Palais-Royal et à la Comédie-Française, directeur du théâtre Lavoisier (1808), puis de l'Odéon, et administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Il fut élu, en 1812, membre de l'Académie française. Comme auteur dramatique, Alexandre Duval a excellé dans la peinture des mœurs de son temps. Ses intrigues sont fortement nouées, son dialogue est plein de naturel et de traits comiques et son style est facile, original, mais souvent incorrect. On lui doit une soixantaine de comédies, drames et opéras, dont beaucoup eurent un très vif succès. Nous citerons, entre autres : le *Défenseur officieux* (1795); *la Manie d'être quelque chose* (1795); *les Héritiers* (1796); *la Jeunesse de Richelieu* (1796); *Maison à vendre*, musique de Dalayrac (1800); *Edouard en Ecosse* (1802), drame qui fut interdit et le força à s'exiler pendant une année; *Guillaume le Conquérant* (1803), également interdit; *le Tyran domestique* (1805); *la Jeunesse de Henri V* (1806); *Joseph*, musique de Méhul (1807); *la Manie des grandeurs* (1817); *la Fille d'honneur* (1818); *le Faux Bouhonne* (1821); *la Princesse des Ursins* (1826); etc. Ses *Œuvres complètes* (1822-1829) contiennent quelques pièces interdites par la censure. On lui doit aussi le *Misanthrope du Marais* (1832), roman, et divers écrits, notamment : *De la littérature dramatique* (1833) et le *Théâtre français depuis cinquante ans* (1838), ardentes critiques du romantisme dont il était un adversaire acharné.

DUVAL (Henri-Charles PINEUX-DUVAL, dit *Henri*), frère des deux précédents, littérateur français, né à Rennes en 1770, mort en 1847. Il fit partie de l'administration des États de Bretagne, fut, en 1797, secrétaire de Ginguéné à l'ambassade de Turin, puis devint sous-chef au bureau des beaux-arts. Il a publié, entre autres ouvrages : *Essai sur la critique* (1807); *Choix d'anecdotes anciennes et modernes* (1824); *Gambodoro ou le Jeune Aventurier* (1825); *Histoire de Charles VI* (1842); etc. Il est le père du peintre Amaury-Duval.

DUVAL (Georges-Louis-Jacques), vaudevilliste français, né à Valognes en 1772, mort à Paris en 1853. Il était sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il a composé, seul ou en société, plus de soixante-dix pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Clément Marot* (1799); *Monsieur Valetour ou la Propriété sous les sceaux* (1805); *une Journée à Versailles* (1814). On lui doit aussi deux ouvrages, qui abondent en anecdotes piquantes : *Souvenirs de la Terreur*, de 1788 à 1793 (1811); *Souvenirs thermidoriens* (1843).

DUVAL LE CAMUS (Pierre), peintre français, né à Lisieux en 1790, mort à Saint-Cloud en 1854. Elève de David, il se consacra à la peinture de genre. Cotardiste a été, pendant plusieurs années, maire de Saint-Cloud et attaché à la maison de la duchesse de Berry. Citons de lui : *la Partie de piquet des invalides* (1819); *le Départ pour la chasse*, *le Pain bénit* (1827); *le Retour de Pécole*, *l'Afit aux canards* (1831); *le Retour de la ville* (1835), au musée d'Orléans; *les Amours vendéennes* (1837); *la Bénédiction des orphelins* (1842); *les Prélices de la moisson* (1844); *Bains de Trouville* (1858); etc. On doit, en outre, à Duval Le Camus un grand nombre de portraits.

DUVAL (Vincent), médecin français, né à Saint-Marlon, près de Pont-Audemer, en 1796, mort en 1876. Docteur à Paris en 1820, il se consacra surtout à l'étude de l'orthopédie. Sa méthode d'extension intermittente pour les difformités de la taille eut peu de succès; il n'en fut pas de même de son traitement du « pied bot ». Scarpa avait justement attribué à cette difformité une origine musculaire, et, suivant cette théorie, Delpech l'avait traitée par la section du tendon d'Achille. Duval pratiqua de nouveau la section du tendon, en y ajoutant une bonne contention orthopédique, pour empêcher le retour de la déformation. Il a laissé : *Traité pratique du pied bot* (1839); *Aperçu des principales difformités du corps humain* (1839).

DUVAL (Charles-Jérôme-Alphonse), architecte français, né à Beauvais en 1800, mort à Paris en 1876. Duval débuta par des constructions pittoresques, chalets, manèges, parcs, etc. Il construisit les villas du parc de Maisons-Lafitte, le château de la Jonchère, l'hôtel Mouron, l'hôtel Van Beckou, l'hôtel de la tragédienne Rachel. Paris doit à Ch. Duval des édifices d'un genre tout différent, entièrement nouveau et qu'il a su réaliser avec bonheur. Ce sont d'immenses salles de cafés ou de cafés-cozacs; un pavillon chinois, exécuté pour le compte de Mérimot-Ali, en 1852, et qui montrait déjà les tendances d'un esprit naturellement porté vers l'art oriental; la construction du palais chinois de Ba-ta-claa, sur le boulevard Voltaire, édifice d'un profil étrange et contourné. Mais, dans d'autres constructions moins bizarres, le grand café Parisien, le café du Delta, l'Éldorado, surtout dans le Casme et dans l'Alcazar, Duval a montré la même abondance d'idées. On lui doit encore le pavillon du Tir national, à Vincennes, et, au Havre, un Alcazar qui a été accueilli par des éloges mérités.

DUVAL (Charles-Edmond-Raoul), magistrat et homme politique français, né en 1807 à Amiens, mort à Paris en 1893. Il entra dans la magistrature comme substitut à Laon, occupa ensuite divers postes. Procureur du roi à

Nantes en 1846, il fut révoqué par le gouvernement provisoire de 1848. Réintégré, en 1849, procureur général à Dijon, il devint premier président de la cour de Bordeaux, en 1851. Révoqué en janvier 1871 par Crémieux, comme ayant fait partie des commissions mixtes après le coup d'État de décembre, il fut rétabli sur son siège, deux mois plus tard, par un décret de l'Assemblée nationale, et réintégré en 1873. Elu sénateur de la Gironde, en 1876, il échoua au renouvellement triennal de 1879, et reprit, dès lors, définitivement dans la vie privée.

DUVAL (Pierre-Louis), boucher, né en 1811 à Montligny (Seine-et-Oise), mort à Paris en 1870. Il rendit son nom populaire en créant dans cette ville douze restaurants économiques (devenus depuis plus nombreux), appelés *bouillons Duval*, parce qu'on n'y vendit d'abord que du bouillon et du bœuf. Le service y est fait par des femmes.

DUVAL (Jules), publiciste français, né à Rodez (Aveyron) en 1813, mort en 1870. Avocat, puis magistrat, il fut, pendant quelque temps, directeur du journal « *l'Écho d'Oran* », en Algérie. De retour en France, Duval s'est fixé à Paris et a collaboré à plusieurs journaux et revues. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Mémoire philologique et littéraire sur les proverbes patois du Rouergue et sur les divers dialectes de la langue romane* (1844); *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIX^e siècle* (1862); *Réflexions sur la politique de l'empereur en Algérie* (1866); *Notre pays* (1867); *Un Ouvrier vengeur, René Caille* (1868); *Mémoire sur Antoine de Montchretien*, auteur du premier traité d'économie politique (1869); *Notre planète* (1871), ouvrage posthume.

DUVAL LE CAMUS (Jules-Alexandre), peintre français, fils de Pierre Duval Le Camus, né et mort à Paris (1814-1878). Il eut d'abord pour maître son père, puis il fut élève de Paul Delaroche et de Drolliog. Toutefois, ses débuts révélèrent encore l'influence paternelle. Ainsi, le *Tobie et l'Ange*, qui parut en 1842, pourrait être attribué à Pierre Duval Le Camus. *Le Chasseur perdu*, les *Petits déjeuners*, *Rousseau écrivain* (« *Héloïse* », qui sont de 1846, ont encore un peu de ce lyrisme bizarre, dont la nouvelle école a fait justice; mais, à l'Exposition de 1853, où le peintre avait envoyé les *Deux chasseurs et l'Ours*, et *l'Heure du berger*, toute trace de ce genre faux et maugérien avait disparu. La peinture de Duval était déjà saine et sans prétention; *Macbeth et les sorcières*, le *Christ au tombeau*, deux tableaux qui parurent au Salon de 1855, vinrent affirmer plus sérieusement encore les progrès de l'artiste. Citons avec éloge le *Poste avancé de routiers*, une des bonnes peintures qui figurèrent au Salon de 1859. Les *Trois cruches à une fontaine*, *l'Aumône de la mer*, les *Adieux*, du Salon de 1861, valurent à l'auteur un succès mérité; ce sont peut-être ses trois meilleurs ouvrages. Parmi les dernières compositions de cet artiste, il faut citer le *Martyre de saint Laurent* (1867) et plusieurs tableaux de genre, qui n'ont pas figuré aux expositions : *Giottto dans la campagne de Rome*; une *Halte à Sorrente*; *Souvenir de Bretagne*; *Berger dans la campagne de Rome*; etc.

DUVAL (Alison), actrice, née à Paris vers 1824. Elle joua très jeune, dans de petits théâtres, puis entra en 1842 au Palais-Royal, où son jeu leste et déléuré, sa voix mordante, sa verve spirituelle et endiablée, lui valurent d'éclatants succès dans les rôles de bonnes, de grisettes et les rôles travestis. Après avoir fait de nombreuses créations à ce théâtre, elle passa aux Variétés, puis aux Bouffes, et parut enfin à l'Ambigu (1883), où elle créa un rôle dans *Pot-Bouille*. Peu après, elle quitta la scène.

DUVAL (Emile-Gustave-Ferdinand), avocat et administrateur français, né à Paris en 1829. Il publia quelques articles de journaux. Ses relations avec Dufaure et avec Thiers lui valurent d'être nommé, en 1871, préfet de la Gironde. Dans ces fonctions administratives, il fit preuve de tact et de modération. Après le renversement de Thiers, il fut appelé, en 1873, à la préfecture de la Seine; dans ce poste, il sut se montrer administrateur, et conserva ces fonctions sous différents cabinets.

DUVAL (Edgar-Raoul), magistrat et homme politique français, né à Laon en 1832, mort à Monte-Carlo en 1887. Fils de Charles-Edmond-Raoul Duval, il entra dans la magistrature comme substitut à Nantes, et devint avocat général. Démissionnaire au 4 septembre 1870, il s'enrôla dans les éclaireurs de la Seine-Inférieure. Elu par ce département à l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1871, Raoul Duval prit place au centre droit et se signala par son opposition et ses attaques contre Thiers et les orléanistes. Il devint un des principaux chefs du parti bonapartiste, et vota contre la constitution républicaine en 1875. Réélu à Louviers en 1876, il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, fonda la *Nation*, journal impérialiste, mais s'abstint lors du vote de confiance demandé par les partisans du Seize-Mai. Il se rejeta à la Chambre qu'en 1884, comme député de l'Eure. Il se rallia à la République modérée; il avait projeté la formation d'un nouveau groupe, dit de « droite républicaine », lorsque la mort le surprit.

DUVAL (Joseph-César), homme politique français, né à Saint-Julien (Haute-Savoie), en 1841. Pharmacien dans sa ville natale, il fut élu député en 1883 par la Haute-Savoie, réélu en 1885 et en 1889. Duval a publié plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire locale de son arrondissement : *Un Curé de Collonge-sous-Salève, il y a cent ans* (1875); *Ternier et Saint-Julien*, essai historique sur les hagiologies de Ternier et Gaillard (1879); *Procès de sorcières à Viry, 1534-1548* (1881); *L'Administration municipale de la commune et du canton de Viry, de l'an I à l'an VIII de la République française* (1883).

DUVAL (Emile-Victor, dit le général), un des chefs militaires de la Commune de 1871, né à Paris en 1841. Ouvrier fondeur, il se fit affilié à l'Internationale, fut condamné de ce chef à deux mois de prison, en 1870. Il prit une part active à la révolution du 4-Septembre, après laquelle il devint colonel de la 13^e légion de la garde nationale. En 1871, Duval, membre du Comité central, fut nommé commandant militaire de la préfecture de police, puis général, par le Comité, et élu membre de la Commune. Chargé de marcher contre l'armée de Versailles, il attaqua la redoute de Châtillon. Cerné avec un millier de fédérés, il fut fait prisonnier et amené au général Vinoy, qui le fit fusiller au carrefour de la route de Bicêtre.

DUVAL (Mathias-Marie), médecin français, né à Grasse (Var) en 1844, fils de Duval-Joué. Procureur à la faculté

de Strasbourg, puis agrégé, professeur à la faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine en 1882, Mathias Duval s'est surtout occupé d'études anatomiques et de recherches embryologiques. On lui doit, entre autres mémoires originaux : *Structure et usages de la réline* (1873); *Recherches sur l'origine réelle des nerfs crâniens* (« *Journal de l'anatomie* », 1876-1880); *Études sur la spermatogénèse* (« *Revue des sciences naturelles de Montpellier* », 1879-1880); *Étude sur la ligne primitive de l'embryon* (« *Annales des sciences naturelles* », 1879); *la Corne d'Ammon, morphogénie et embryologie* (« *Archives de neurologie* », 1881); *De la formation du blastoderme dans l'œuf d'oiseau* (« *Annales des sciences naturelles* », 1884); et de bons ouvrages didactiques : *Manuel du microscope* (1873); *Cours de physiologie* (1872), fréquemment réédité; *Précis de technique microscopique et histologique* (1878); *Manuel de l'anatomiste* (1883), en collaboration avec le Dr Ch. Morel; *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (1885); *le Darwinisme* (1885); *l'Anatomie générale et son histoire* (1886); *Éléments d'histoire* (1896).

DUVAL (Georges), publiciste français, né à Paris en 1847. Il fut reçu à l'École navale en 1863. Il collabora à un grand nombre de journaux, et se montra auteur dramatique et romancier fécond. On lui doit, entre autres : *Madame Mascarrille*, pièce en vers (1874); *le Tour du monde en 80 minutes*, revue en trois actes (1875); *Aux quatre coins*, en un acte (1876); *Artistes et cabotins* (1878); *Histoire de la littérature révolutionnaire* (1879); *la Morte galante*, roman (1880); *les Petites Abraham* (1880); *Voltaire chez Houdon*, comédie en un acte et en vers (1880); *Vauluisant et Boulevard* (1881); *un Amour sous la Révolution* (1881); *le Miracle de l'abbé Dulac* (1882); *le Premier Amant* (1883); *Vieille histoire* (1884); *les Orphelins d'Amsterdam* (1884); *le Carnaval parisien* (1884-1889); *Laurette* (1885); *l'Homme à la plume noire* (1886); *un Coup de fusil* (1886); *Paris qui rit* (1886); *le Tonnelier* (1887); *Mai 1871; une Virginité* (1887); *Coquin de printemps*, vaudeville en trois actes avec Jaime (1888).

DUVAL (Eugène-Emmanuel-Amaury), peintre français. V. AMAURY-DUVAL.

DUVAL-JOUÉ (Joseph), savant et écrivain français, né à Boissy-Lamberville (Eure) en 1810, mort à Montpellier en 1883. Il fut professeur, puis inspecteur d'académie. On lui doit plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire naturelle, la philosophie et l'histoire, notamment : *Traité de logique ou Essai sur la théorie de la science* (1843); *Études sur le peltée des fougères* (1854); *Des comparaisons historiques et de leur importance dans l'étude critique des espèces végétales* (1871); *Étude historique des cyperus de France* (1874); *Histoire populaire de Montpellier* (1878); *Montpellier pendant la Révolution* (1879-1881); etc.

DUVAL-LEROY (Nicolas-Claude), physicien et astronome français, né à Bayeux vers 1750, mort à Brest en 1810. Il fut professeur de mathématiques et membre correspondant de l'Académie des sciences. Nous citerons, parmi ses écrits : *Instruction sur les baromètres marins* (1784); *Courtes réflexions sur quelques points de la constitution d'un État* (1789); *Traduction (supposée) d'un manuscrit portugais sur le mariage des prêtres* (1790), où il attaque vivement le célibat ecclésiastique; *Éléments de navigation* (1802); etc.

DUVALIE (li) n. f. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des hépatiques, tribu des marchandiées, dont l'espèce type habite l'Allemagne. Le Genre d'asclepiadées-stapéliées, comprenant une dizaine d'espèces de plantes charnues, grasses, qui croissent au Cap et dans les environs.

DUVAU (vo-a) n. m. Genre de la famille des térébinthacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux, qui croissent au Chili et dans la Polyoésie.

DUVAUCÉL (Alfred), naturaliste et voyageur français, né en 1792, mort à Madras en 1824. Il quitta le service au début de la Restauration, se tourna vers l'histoire naturelle, et pour maître Cuvier, qui avait épousé sa mère, fut nommé, en 1817, naturaliste du roi, et reçut une mission scientifique dans l'Inde. Avec le naturaliste Diard, il explora le Bengale, une partie de l'archipel indien, le Sylhet, et alla mourir de la fièvre à Madras. Il a enrichi les collections publiques françaises d'un grand nombre de plantes, d'animaux rares, de médailles, de manuscrits. Cuvier a publié, dans les « Mémoires de l'Académie des sciences », une Notice sur les voyages de Duvaucel (1824).

DUVAUCHEL (Léon), littérateur et poète, né à Paris en 1850. Il a collaboré à des journaux et des revues, et s'est fait connaître comme poète par des poésies touffues et très gracieuses et viriles : *le Médailion* (1875); *la Clef des champs* (1881), et par des poésies patriotiques. Romancier de talent, il a publié : *la Mousnière* (1886); *le Tournier* (1888); *le Portrait* (1890); *le Livre d'un forestier* (1893); *Chez nous* (1895); *M'zelle* (1895); *l'Hortillonne* (1897).

DUVAUX (Antoine-Jules), peintre de batailles, né à Bordeaux en 1818, mort à Paris en 1884. Élève de Charlet, il a su mettre de l'humour, du sentiment, presque de la fantaisie dans ce genre de peinture. On cite principalement de lui : *Charge de cuirassiers à Vabry, l'Attaque du plateau de la Haie-Sainte, Episode de l'assaut de Sébastopol*, au musée de Versailles. Duvaux a reproduit en plusieurs eaux-fortes connues, soit des dessins originaux, soit les plus importants morceaux de son œuvre. Ses plus récents envois au Salon furent : *le Quinze août à la place Vendôme, Bataille de Gravelotte, Episode du combat de Loigny, Episode de la journée du 6 août 1870*, etc.

DUVAUX (Jules-Yves-Antoine), professeur et homme politique français, né à Nancy (Meurthe) en 1827. Agrégé ès lettres, Duvaux fut professeur à Saintes, à Montpellier et à Nancy. Il fut élu membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle en 1871. Après le renversement de Thiers, il démissionna. En 1876, il fut élu député de Nancy. Réélu en 1881, il fut sous-secrétaire d'État sous Jules Ferry, ministre de l'instruction publique; il obtint lui-même ce portefeuille dans le cabinet Duclerc (1882), le conserva dans le cabinet Fallières (1883), et ne se représenta pas aux élections générales.

DUVEAU (Louis-Jean-Noël), peintre français, né à Saint-Malo en 1818, mort à Paris en 1867. Élève de Léon Cogniet. Ses deux premiers tableaux obtinrent un succès mérité : *le Lendemain d'une tempête en Bretagne*, et *les Émirants bretons arrêtés par des républicains*. Il faut citer encore de lui : *Pêcheurs naufragés*, et surtout la

Mort d'Agrippine. Les sujets où palpite une passion vraie sont ceux qu'il interpréta le plus heureusement : *le Breteau vide*, *le Retour du pardon de sainte Anne de la Palud*, *la Messe en mer*, tableau charmant, plusieurs fois gravé, tiennent la place d'honneur dans son œuvre. Duviau a décoré l'église de Saint-Servais.

DUVENÈDE (Marc VAN), peintre flamand, né et mort à Bruges (1674-1729). Il se rendit en Italie, où il resta six années, prit à Rome des leçons de Carle Maratte, puis retourna dans sa patrie, se fit connaître par des tableaux qui rappellent la manière de son maître, sa touche hardie et vigoureuse. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *le Martyre de saint Laurent et Sainte Claire donnant l'habit de son ordre à des jeunes filles*.

DUVERDIER (Antoine, seigneur de VAUFRIVAS), magistrat et littérateur français, né à Montbrisson (Loire) en 1544, mort à Duacne, près Lyon, en 1600. Il fut conseiller du roi, homme d'armes de la compagnie du sénéchal de Lyon, contrôleur général de cette ville et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Duverdière, qui avait réuni un grand nombre de livres rares, est surtout connu comme bibliographe. Son principal ouvrage a pour titre : *Bibliothèque d'Antoine Duverdière, contenant le catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en français, avec le supplément latin du même Duverdière à la bibliothèque de Gessner* (1586), que consultent tous les bibliophiles. Il a publié, en outre : *Prosographie ou Description des personnes insignes, etc.*, avec les effigies d'aucuns d'iceux (1573), où l'on trouve des renseignements encore précieux. — Son fils CLAUDE, né à Lyon vers 1566, mort en 1649, fut un poète médiocre. Il a laissé quelques écrits, entre autres deux petits poèmes : *Rien et le Luth*.

DUVERDIÈRE (Gilbert SAULNIER), écrivain français, mort à la Salpêtrière, à Paris, en 1686. Il fut historiographe de France et composa de nombreux ouvrages qui ne purent l'arracher à la misère. Parmi ses écrits, depuis longtemps oubliés, on cite : *l'Exacte Description de l'état présent de la France* (1654); *des Abrégés de l'histoire des Ottomans, de l'histoire d'Espagne, de l'histoire d'Angleterre, etc.*; *le Roman des romans* (1626); *les Amants jaloux ou le Roman des dames* (1631); etc.

DUVERGER (Eugène), imprimeur français, né à Lille en 1801, mort à Paris en 1863. Il fonda à Paris une imprimerie, puis, après la révolution de 1830, fut appelé à diriger l'imprimerie royale. Ses efforts ont eu surtout pour but le perfectionnement des impressions musicales. Le système de typographie de la musique qu'il imagina consistait en une série complète de types sans portées. Il a publié un *Spécimen des caractères de musique gravés, fondus, composés et stéréotypés par les procédés de E. Duverger* (1834), ouvrage d'une exécution des plus remarquables.

DUVERGER (Alexandre-Jacques VÉRON-), juriconsulte français, né et mort à Paris (1818-1892). Nommé professeur suppléant à la faculté de droit de Paris en 1851, il fut chargé de faire un cours de droit constitutionnel qui devait commencer le 2 décembre. Ce jour-là, eut lieu le coup d'État, et le cours ne fut jamais fait. En 1855, on lui confia le cours d'introduction générale à l'étude du droit. En 1858, il fut nommé professeur en titre de code civil, et il conserva cette chaire jusqu'en 1888. On doit à Duverger : *De l'effet de la transcription relativement aux droits du vendeur* (1865); *Observations sur le mémoire de M. Rathie, intitulé : Revision du code Napoléon* (1868); *De la condition politique et civile des femmes* (1872); *l'Athéisme et le Code civil* (1888).

DUVERGER (Théophile-Emmanuel), peintre français, né à Bordeaux en 1821. Il fit lui-même son éducation. Observateur sagace, Duverger a exécuté, dans la peinture de genre, de nombreuses petites toiles, remarquables par la finesse de l'expression et le charme de la composition. Citons de lui : *la Gamelle du grand-père*, *l'Attente*, *les Dames de charité*, *les Derniers Sacrements*, *les Bohémiens*, *la Paralytique*, *le Laboureur et ses enfants*, qui prit place au Musée du Luxembourg; *Quand les chats n'y sont pas*, *les souris dansent*; *l'Aiguille de la grand-maman*; *la Bénédiction du pain à Ecoeur*; *Allant aux champs*; etc.

DU VERGIER OU DU VERGER DE HAURANNE (Jean), abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581, mort à Paris en 1643. Après avoir commencé ses études dans son pays natal, il se rendit à Louvain, où il fut l'élève de Juste Lipsius. Vers 1604, il se lia étroitement avec un de ses condisciples, nommé Jansénius. Tous deux quittèrent Louvain pour se rendre à Paris et de là à Bayonne (1611), où ils menèrent une vie très retirée, se livrant avec ardeur à l'étude de saint Augustin. Du Vergier devint chanoine de la cathédrale de Bayonne, et Jansénius principal d'un collège. En 1617, le premier revint à Paris, le second retourna à Louvain, mais ils demeurèrent unis par un commerce de lettres. En 1620, Du Vergier fut nommé par l'évêque de Tours, de La Rochepozay, abbé du monastère de Saint-Cyran. C'est sous cette dénomination qu'il fut désormais connu. En 1622, il devint l'ami d'Arouald d'Andilly et, l'année suivante, se fixa à Paris. Dans un voyage à Péronne, il conféra longuement avec Jansénius sur l'ouvrage que ce dernier méditait et qui devait être si fameux sous le nom de *Augustinus*. C'est vers 1623 que l'abbé de Saint-Cyran entra en relations avec la mère Marie-Angélique Arnould, abbesse de Port-Royal des Champs. Toutefois, il ne prit définitivement la direction de cette maison qu'en 1633. Il avait déjà une grande réputation de science et d'austérité. Richelieu lui offrit, outre plusieurs riches abbayes, les évêchés de Bayonne et de Clermont. Il refusa, pour se consacrer à la direction spirituelle d'un groupe d'adeptes qu'il avait réunis. Cependant la singularité de ses doctrines, propagées secrètement, commença à inquiéter Richelieu. Le cardinal disait de lui qu'il était « plus dangereux que six armées ». C'est dans cette persécution qu'il sévit bientôt contre lui. Le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté à 2 heures du matin et conduit au donjon de Vincennes, d'où il eut sortit qu'après la mort de Richelieu, le 6 février 1643. Sa mort suivit de quelques mois sa dévotion. Sa doctrine qui, durant sa vie, ne fut connue que d'un petit nombre d'initiés, eut ensuite un grand retentissement : c'est le *jansénisme*. Beaucoup de ses ouvrages sont restés manuscrits; parmi ceux qui ont été imprimés, il faut citer : *Théologie familière* (1642); *Lettres chrétiennes et spirituelles* (1645).

DUVERGIER DE HAURANNE (Jean-Marie), homme politique français, né à Rouen en 1771, mort à Paris en

1831. Il servit d'abord dans la marine, et était négociant dans sa ville natale quand ses compatriotes l'envoyèrent, en 1815, à la Chambre des députés. Il y resta jusqu'en 1823, et s'y fit remarquer à la fois par son dévouement à la royauté constitutionnelle et par son aversion pour le parti des ultras. De 1819 à 1824, il siégea encore à la Chambre et s'y rapprocha insensiblement de l'opposition libérale. Sa tâche, en 1821, le fit rentrer dans la vie privée ; il servit alors la cause libérale par des livres de polémique et du droit constitutionnel.

DUVERGIER (Jean-Baptiste-Marie), jurisconsulte français, né et mort à Bordeaux (1792-1877). Avocat à Paris en 1821, il fut bâtonnier en 1844 et 1845, puis il fut nommé directeur des affaires civiles au ministère de la justice. Il entra au conseil d'Etat en 1835 et devint président de section en 1866. Duvergier fut garde des sceaux du 17 juillet 1869 au 2 janvier 1870, puis il entra au Sénat. On lui doit : *Collection des institutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et de l'Amérique* (1821-1823). Dès 1824, il commença la publication de sa *Collection des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du conseil d'Etat de 1788 à 1824* (1824-1828 ; 2^e édit. continuée jusqu'en 1830 (1834-1838)). Depuis 1830, la collection s'est augmentée d'un volume par année. On lui doit encore : *L'Effet rétroactif des lois* (1845), puis, enfin, la publication avec notes et la continuation de l'ouvrage de Toullier : *le Droit civil français suivant l'ordre du code*. Ce travail n'a pas été terminé et forme sept volumes.

DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper), homme politique et écrivain français, fils de Jean-Marie Duvergier de Hauranne, né à Rouen en 1798, mort à Herry (Cher) en 1881. Il collabora au « Globe » (1823) et devint un des chefs du parti doctrinaire. Envoyé à la Chambre des députés en 1831 par l'arrondissement de Sancerre, il soutint d'abord la politique ministérielle, puis se jeta dans l'opposition, dont il formula le programme dans son livre sur *les Principes du gouvernement représentatif et leur application* (1838). Il contribua à renverser le ministère Molé, se lia avec Thiers, et fit, après 1840, une guerre acharnée au cabinet Guizot. Chef du centre gauche, il prit une part active au mouvement réformiste, lança un opuscule retentissant sur *la Réforme parlementaire et la Réforme électorale* (1846), organisa la campagne des banquetts, et fut envoyé, en 1848, par le Cher à l'Assemblée constituante. Recrétant, un peu tardivement, la chaîne de la monarchie qu'il avait contribué à ébranler, il siégea à droite et fit partie du Comité de constitution. Il entra à l'Assemblée législative en 1850. An 2-Décembre, il s'associa à la protestation de ses collègues et subit une détention de cinq semaines et un exil de huit mois. Rentré en France, il consacra ses loisirs à une grande *Histoire du gouvernement parlementaire en France de 1814 à 1848* (1857-1872), qui lui ouvrit, en 1870, les portes de l'Académie. Après le 4-Septembre, il se rallia ouvertement à la République, mais ne put réussir aux élections sénatoriales de 1876. Il a publié, outre son grand ouvrage, quelques vaudevilles, œuvres de sa jeunesse, des discours et des rapports, et de remarquables articles à la « Revue des Deux Mondes ».

DUVERGIER DE HAURANNE (Léon-Prosper-Ernest), homme politique et écrivain français, fils du précédent, né à Paris en 1843, mort à Trouville en 1877. Il voyagea d'abord en Amérique, prit part aux luttes de l'opposition libérale contre l'Empire, et se distingua comme capitaine des mobiles du Cher à la bataille de Beaune-la-Rolande (nov. 1870). Député du Cher à l'Assemblée nationale, il se rallia à la République, siégea au centre gauche, combattit l'Ordre moral (1873-1874) et fut élu par l'arrondissement de Sancerre à la Chambre des députés. Après le 16-Mai, il fut un des 363 députés républicains qui refusèrent leur confiance au cabinet de Broglie.

DUVERNET (Théophile IMATIGÉON), littérateur et pamphlétaire français, né à Ambert en 1734, mort à Paris en 1796. Il était ecclésiastique lorsqu'il se rendit à Paris, où il fréquenta les encyclopédistes ; il partagea leurs idées au point de voir une *Histoire des jésuites*, à l'instigation de Voltaire. Il publia ensuite : *Réflexions critiques et philosophiques sur la tragédie au sujet des lois de Mino* (1773) ; *Correspondance de Voltaire avec son trésorier* (l'abbé Moussinot), puis *Monsieur Guillaume ou le Disputeur* (1781), pamphlet factieux dirigé contre Linguet, d'Espréménil et Maurepas, qui le fit jeter à la Bastille. Rendo à la liberté, il publia une *Vie de Voltaire* (1786), qui eut beaucoup de succès. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, mais n'en fut pas moins incarcéré aux Carmes, où il mourut. On lui doit, outre les ouvrages cités, une *Histoire de la Sorbonne* (1790).

DUVERNEY (Joseph GÉRARD), anatomiste français, né à Fours (Loire) en 1648, mort à Paris en 1730. Il s'établit à Paris où il mit l'anatomie à la mode, entra à l'Académie des sciences en 1674, fut nommé professeur d'anatomie au Jardin du roi en 1679 et donna des leçons au Dauphin, fils de Louis XIV. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de l'organe de la voix* (1683), ouvrage fort estimé ; *Traité des maladies des os* (1751) ; *Œuvres anatomiques* (1761). On lui doit plusieurs découvertes anatomiques, notamment celle du ganglion ophthalmique ; les sinus occipitaux postérieurs ont retenu son nom.

DUVERNEY (Joseph PÂRIS, dit), financier français. V. PARIS.

DUVERNOIA (vêr'-no-ya) n. f. Genre d'acanthacées, tribu des gonardusées. (La seule espèce connue est la arbrisseau originaire du cap de Bonne-Espérance.)

DUVERNOIS (Clément-Aimé-Jean-Baptiste), publiciste et homme politique français, né et mort à Paris (1836-1879). Des l'âge de vingt ans, il écrivit dans les journaux. En 1859, il fut élu député des Hautes-Alpes au Corps législatif. Il fut alors choisi par Napoléon III pour lui servir d'intermédiaire auprès d'Émile Ollivier. Mais il ne tarda pas à rompre avec le chef du ministère, et, quand celui-ci fut renversé à la suite des premiers désastres militaires, Clément Duvernois reçut le portefeuille de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Palikao. Après le 4-Septembre, il se retira en Angleterre. Il devint ensuite directeur d'une société financière, la *Banque territoriale d'Espagne*, qui cröna bientôt, laissant un déficit de près de 3 millions de francs. A la suite de cette affaire, l'ancien ministre de l'Empire fut condamné à deux ans de prison. Il a publié,

entre un certain nombre de brochures sur l'Algérie, une *Histoire de l'intervention française au Mexique*.

DUVERNOY (Frédéric), corniste français, né à Montbéliard en 1765, mort à Paris en 1838. En 1788, il se fit entendre au Concert spirituel, puis entra à l'orchestre de la Comédie-Italienne, et, quelques années après, devint cor solo dans celui de l'Opéra, puis professeur de cor au Conservatoire depuis sa fondation jusqu'en 1815. Duvernoy a publié, pour le cor, un certain nombre de compositions.

DUVERNOY (Charles), clarinettiste français, frère du précédent, né à Montbéliard en 1766, mort à Paris en 1845. Il entra comme première clarinette au théâtre du Monsieur, puis à l'Opéra-Comique, et y tint son emploi avec succès jusqu'en 1824. Nommé professeur à la fondation du Conservatoire, il y resta jusqu'en 1802. Il a publié quelques compositions pour la clarinette.

DUVERNOY (Charles-François), fils du précédent, né et mort à Paris (1796-1872). D'abord instrumentiste, il débuta comme chanteur à l'Opéra-Comique en 1830, alla tenir ensuite en province l'emploi de premier ténor, puis, en 1843, entra à l'Opéra-Comique. Nommé professeur de déclamation lyrique au Conservatoire en 1851, il fut, en 1856, chargé de la direction du pensionnat des chanteurs dans cet établissement jusqu'à sa suppression.

DUVERNOY (Henri-Charles-Louis), pianiste et compositeur français, frère du précédent, né à Paris en 1820. Élève du Conservatoire, il obtint, en 1848, le second prix de Rome à l'Institut. La même année, il était nommé professeur de solfège au Conservatoire. Organiste dans divers temples protestants, il s'est occupé de la réforme du chant des psaumes et cantiques dans les églises réformées. Il a ainsi publié, avec son oncle Georges Kuhn, un *Nouveau choix de psaumes et de cantiques harmonisés à quatre voix et composés en partie* ; puis une suite de ce travail, avec Duprato ; puis, encore avec Kuhn, un *Solfège des chanteurs* ; et enfin, seul, un *Solfège à changements de clefs et un Solfège artistique*. Pour le piano, Duvernoy a publié une cinquantaine de morceaux de genre écrits avec goût et clégance.

DUVERNOY (Victor-Alphonse), pianiste et compositeur français, fils de Charles-François, né à Paris en 1842. Il obtint, au Conservatoire, le premier prix de piano en 1855. Il fit entendre un concerto de piano, noe suite d'orchestre, une scène lyrique intitulée *Cléopâtre*, et obtint, en 1880, le prix de la ville de Paris, pour un poème dramatique intitulé *la Tempête*. Il a fait représenter à Liège, en 1892, *Sardanapale*, opéra en trois actes, et à l'Opéra, en 1896, un second ouvrage, *Hellé*, dont le succès fut médiocre. Il fut nommé professeur d'une classe de piano au Conservatoire.

DUVERNOY (Georges-Louis), anatomiste et zoologiste français, né à Montbéliard en 1777, mort en 1855. Pharmacien à l'armée des Alpes pendant un an (1799-1800), puis associé par Cuvier, en 1803, à la rédaction de ses *Leçons d'anatomie comparée*, il occupa ensuite successivement la chaire de zoologie à la faculté des sciences comme adjoint (1809), celle d'histoire naturelle à Strasbourg (1827), enfin, la chaire d'histoire naturelle des corps organisés au Collège de France (1837), en remplacement de Cuvier. L'anatomie comparée doit à ce savant une partie des progrès qu'elle a faits, depuis le commencement du xix^e siècle. Outre un grand nombre de mémoires, on a de Duvernoy : *Leçons sur l'histoire naturelle des corps organisés* (1839 et 1842) ; nouvelle édition de *Leçons d'anatomie comparée de Cuvier* (1835-1845), avec atlas.

DUVERT (Félix-Auguste), vaudevilliste, né et mort à Paris (1795-1876). Soldat, puis employé d'administration, il commença, en 1823, à écrire pour le théâtre. Ecrivain fécond, plein de verve et d'esprit, il a écrit, le plus souvent en collaboration avec son genre Lauzanne, avec Xavier et autres, environ cent soixante pièces. Parmi celles qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *Heur et malheur* (1831) ; *les Cabinets particuliers* (1832) ; *Prosper et Vincent* (1833) ; *Renauldin de Caen* (1836) ; *la Laitière et les Deux chasseurs* (1837) ; *le Mari de la dame de cour* (1837) ; *la Famille du fauiste* (1840) ; *les Intimes* (1840) ; *la Soeur de Joazeur* (1840) ; *l'Onélette fantastique* (1842) ; *l'Homme bûché* (1843) ; *Riche d'amour* (1845) ; *le Marchand de marrons* (1846) ; *Ce que femme veut* (1847) ; *le Supplice de Tantalus* (1850) ; etc. Son *Théâtre choisi*, avec notice de Sarcey, a été publié (1876-1878).

DUVET (vê — altér. de *duvet* ; du bas lat. *duva*, duvet, d'orig. gornia.) n. m. Plume très légère, qui couvre, au-dessous des autres plumes, le corps des oiseaux, particulièrement des oiseaux aquatiques : *Le DUVET de l'éider s'appelle édréon. Les matelas en DUVET sont élastiques, mous et chauds.* Plumes encore peu développées des jeunes oiseaux : *Serins qui n'ont encore que le DUVET.*
— Par ext. Matelas de duvet : *Coucher sur le DUVET.*

LA, parmi les douceurs d'une tranquille silence,
Règne sur le duvet une heureuse indolence.

BOILEAU.

— Par anal. Poils fins, doux, d'apparence cotonneuse, qui poussent sur certaines parties des végétaux, et particulièrement sur certains fruits : *Le DUVET de la pêche, des coings.* Poils fins et courts qu'ont en naissant les quadrupèdes, et qui subsistent sous les poils plus forts du pelage. Poils doux et fins qui poussent au visage des adolescents : *Leveur ombre d'un duvet délicat.* *Duvet de cachemire.* Poil fin des chèvres du Cachemire, avec lequel on fabrique les cachemires des Indes.

— Fig. Sentiment délicat, frais et naïf : *Ceux à qui a manqué cette sollicitude d'une mère, ce premier duvet et cette fleur d'une affection tendre.*... (Ste-Beuve.)
— En T. de teint. Crabière de cochenille.

— ÉCYCL. *Le duvet*, qui se distingue de la plume par l'absence de tige rigide, forme une masse cotonneuse qui emmagasine l'air dans ses mille interstices, et le rend ainsi mauvais conducteur de la chaleur. Aussi l'emploie-t-on pour la fabrication des édréons, couvre-pieds, manchons, etc.

Le duvet le plus recherché est celui de l'éider, qui donne lieu à une industrie très importante dans la Norvège, l'Islande, les îles Féroé et l'Amérique du Nord ; celui du cygne est remarquable par sa blancheur immaculée et il atteint aussi des prix très élevés. Le canard domestique et le canard sauvage sont également mis à

contribution, mais la plus grande partie du duvet est fournie par l'oie (Allemagne du Nord, Russie, Hongrie). Le duvet le moins précieux est celui du l'autruche, qui est utilisé pour la fabrication de certains chapeaux spéciaux, comme les tricoteurs, et, dans la filature, pour la hière des draps fins.

DUVET (Jean DROUOT, dit), graveur français, né à Langres en 1485, mort après 1561. Il fut orfèvre et graveur dans sa ville natale. Il nous reste de lui soixante-six pièces, d'une exécution sommaire, mais qui sont recherchées des amateurs pour leur ancienneté. Les plus curieuses sont : *Adam et Ève* ; *Moïse* ; *David vainqueur de Goliath* ; *le Martyre de saint Sébastien* ; *Jésus chassant les vendeurs du temple*. Duvet est désigné fréquemment sous le nom de *Maitre à la licorne*, parce qu'il reproduisit cet animal dans la plupart de ses compositions ; il signait ordinairement I. D. et parfois JOANNES DUVET.

DUVETÉ, ÊE adj. Qui est couvert de duvet : *Oiseaux DUVETÉS. Pêches DUVETÉES.* Qui affecte la forme, l'apparence du duvet : *Le plumage du cormoran diffère de celui du corbeau en ce qu'il est DUVETÉ et d'un noir moins profond.* (Buff.)

DUVETEUX (teû), EUSE adj. Qui ost de la nature du duvet : *Pelage DUVETEUX.* Qui a beaucoup de duvet : *Oiseau DUVETEUX. Pêche DUVETEUSE.*

DUVEYRIER (Charles), littérateur français, né et mort à Paris (1803-1866), frère de Anne-Honoré Duveyrier, dit Mélesville. Avocat, il embrassa la doctrine saint-simonienne, qu'il alla propager en Belgique, puis en Angleterre, collabora aux journaux de la nouvelle école, et fut coadonné à une acadé de prison pour un article sur la femme publié dans « le Globe » (1832). Après la dispersion des saint-simoniens, Duveyrier, ruiné, écrivit une quinzaine de pièces pour le théâtre (1834-1845). Il fonda ensuite une société de publication, qui sombra en 1848, et créa le journal *le Crédit*, puis, sous l'Empire, se jeta dans le mouvement industriel. Comme auteur dramatique, on lui doit des vaudevilles, des comédies, des drames, des livrets d'opéras, pour la plupart en collaboration avec son frère, Scribe et autres. Citons : *Michel Perrin* (1834) ; *la Marquise de Senneterre* (1837) ; *Oscar ou le Mari qui trompe sa femme* (1842) ; *le Toréador* (1849) ; *les Vêpres siciliennes*.

DUVEYRIER (Anne-Honoré-Joseph), dit Mélesville, auteur dramatique français. V. MELESVILLE.

DUVEYRIER (Henri), voyageur français, né à Paris en 1802, mort à Sèvres en 1892. Il était fils de Charles Duveyrier. (V. plus haut.) Dès 1859, il commença à voyager, après s'être mis à l'école de Barth, et débuta par explorer le Sahara algérien et tnaïson (1859-1860), puis s'enfonça dans le Sahara et entra en relations avec les Touareg du Nord, chez lesquels il séjourna pendant plusieurs mois, et dont il ramena plusieurs chefs à Paris (1861-1862). C'est pour cette exploration, dont il a publié le récit en 1864. (*Exploration du Sahara, les Touareg du Nord*), que Duveyrier reçut, en 1863, la grande médaille de la Société de géographie. Il a, depuis lors, fait quelques excursions sur les côtes des pays musulmans du Maghreb, et a, en particulier, accompagné le capitaine Roudeur lors de son exploration des chotts algéro-tunisiens (1874). Sa collaboration au « Bulletin de la Société de géographie » a été très importante jusqu'à sa mort. Outre son ouvrage sur les Touareg du Nord, on lui doit des ouvrages sur la Tunisie (1881) ; *la Confédération musulmane de Sidi-Mohammed Ben-Ali-Es-Senousi et son domaine géographique* (1884) ; une *Liste des positions géographiques en Afrique (continent et îles)*, dont le 1^{er} fascicule a seul paru (1884) ; la rédaction (en collaboration avec Manoir) de trois volumes de l'*Année géographique* (1878-1880).

DUVIEUGET, poète français du xvii^e siècle. Il est auteur d'un volume de vers intitulé : *Diversités poétiques* (1632), où il se montre original jusqu'à l'extravagance, et qu'on dirait de l'école de Saint-Amant, s'il ne paraissait avoir composé ses *Diversités poétiques* longtemps avant de les avoir fait imprimer, et avant que Saint-Amant eût publié les siennes. Outre des odes, des sonnets, des épîtres, le recueil de Duvieuget contient un mauvais tragédies intitulée : *les Aventures de Polyandre et de Bazohé*.
Pour donner une idée de la manière de ce poète extravagant, citons cette strophe de son ode sur l'Hiver :

Les ondes couvrent la prairie ;
Tout pleure le beau temps qui fuit ;
Les brouillards font du jour la nuit
Le ciel a la dysenterie ;
Les bois ainsi que les roseaux
Sont ensevelis sous les eaux ;
La mer devient universelle,
Et va jusqu'à tel point monter,
Que les valets de Jupiter
Y pourraient laver sa vaisselle.

DUVILLARD DE DURAND (Emmanuel-Etienne), économiste français, né à Genève en 1755, mort à Paris en 1832. Il descendait de protestants français, réfugiés en Suisse. En 1773, il obtint, à Paris, un emploi dans les finances, fut nommé membre correspondant de l'Institut (1796), fit partie du Corps législatif de 1799 à 1802, et fut, en 1805, chargé de la statistique de la population au ministère de l'intérieur. On a de lui : *Recherches sur les rentes, les emprunts et les remboursements* (1787) ; *Plan d'une association de prévoyance* (1790) ; *Analyse de l'influence de la petite vérole sur la mortalité à chaque âge* (1806). Dans cet ouvrage se trouve une *Table de mortalité*, aujourd'hui vieillie, mais qui a été la première dressée.

DUVILLERS (François-Joseph), architecte et ingénieur français, né près de Tournay, en 1807. Il termina à Paris son instruction, qu'il avait commencée à Ath, s'adonna particulièrement à la géologie, à la botanique, à la chimie, à l'arboriculture, puis il fit une étude toute spéciale de la perspective et du paysage appliqués à l'art des jardins, et devint un ingénieur paysagiste des plus distingués. Il a publié d'intéressants ouvrages, parmi lesquels : *les Parcs et jardins*.

DUVIQUET (Pierre), écrivain et homme politique français, né à Clamecy en 1765, mort à Paris en 1835. D'abord maître de quartier au collège Louis-le-Grand, il se fit recevoir avocat, et fut nommé substitut du procureur général de Nevers ; il fut arrêté comme suspect en 1793. Mis en liberté grâce à Fouché, il fut envoyé à l'armée des Alpes, puis à la Commission de surveillance républicaine, à Lyon. élu au conseil des Cinq-Cents (1793), il défendit

les institutions républicaines. Après le 18-Braimare, il redevint magistrat, puis professeur. Il remplaça avec succès le critique Geoffroy aux « Débats ». Il avait publié une édition d'Ilorace et de Marivaux commentées.

DUVIVIER, comm. d'Algérie (prov. de Constantine), arrond. et à 60 kilom. de Bône, près de l'oued Melah, affluant de la Seybouse; 1.440 hab.; ainsi nommée du général Duvivier.

DUVIVIER (Jeaq), graveur en médailles, né à Liège en 1687, mort en 1761. Ses travaux remarquables lui valurent d'être nommé graveur du roi, d'être logé au Louvre et de faire partie de l'Académie de peinture et de sculpture (1718). Ses œuvres du moins se distinguent par la correction du dessin et par une touche vigoureuse. On cite, parmi ses médailles : *Mars et Vénius*, avec leurs attributs; *Pierre I^{er}*; *Pierre de Gouges*, *Berthollet-Flemlat*, etc.

DUVIVIER (Pierre-Simon-Benjamin), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1730, mort en 1819. Il exécuta un grand nombre de médailles, remarquables par la fidélité des portraits. L'Académie de peinture le reçut parmi ses membres en 1776, et l'Institut lui ouvrit ses portes en 1806. Ses médailles les plus célèbres représentent *Louis XV*, *Louis XVI*, *le prince de Condé*, *le cardinal de la Roche-Aymon*, etc.

DUVIVIER (Franciade-Fleurus), général français, né à Ronen en 1794, tué à Paris en 1848. En 1814, il prit part, avec ses camarades de l'Ecole polytechnique, à la défense de Paris contre les Alliés. Lieutenant d'artillerie la même année, il devint capitaine de génie en 1822. Envoyé à Tunis en 1825, comme instructeur des troupes du bey, il fit partie de l'expédition d'Alger en 1830. C'est en Algérie qu'il fit presque toute sa carrière militaire. Sa belle conduite aux deux sièges de Constantine lui valut, en 1839, le grade de maréchal de camp. Il contribua à la victoire du col de Mouzaia et défendit héroïquement Médéah contre Abd-el-Kader (1840). Élu député à la Constituante de 1848, il fut, peu après, nommé général de division et commandant en chef de la garde mobile. Il périt en défendant l'Hôtel de ville de Paris contre les insurgés de Juin. Écrivain militaire distingué, il a publié, entre autres ouvrages : *Observations sur la guerre de la succession d'Espagne* (1830); *Solution de la question d'Afrique* (1845).

DUVOISIN (Jeaq-Baptiste), évêque de Nantes, né à Laugres en 1744, mort à Nantes en 1813. Élevé à Saint-Sulpice, il fut promoteur de l'officialité de Paris, grand vicaire et chanoine de Laon. Emigré en 1792, il se réfugia en Angleterre, puis dans le duché de Brunswick. Il entra en France en 1802, et fut nommé évêque de Nantes. Napoléon, lui témoignant une grande confiance : il l'appela son « oracle » et son « flambeau » en matière religieuse. Placé, avec trois autres évêques, auprès de Pie VII à Savone et à Fontainebleau, il s'efforça, à plusieurs reprises et une dernière fois à son lit de mort, d'obtenir de l'Empereur la liberté du pape captif. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *L'Authenticité des livres du Nouveau Testament* (1775); *L'Authenticité des livres de Moïse établie et défendue contre les incrédules* (1778); *Démonstration évangélique* (1800, 1802, 1805).

DUVOISIN-CALAS (Alexandre), littérateur français, petit-fils de Calas par sa mère, mort à Chartres en 1832. Il devint receveur des droits réunis à Chartres, en Belgique, puis se fixa à Paris. Il a publié des romans, des chansons et des pièces de théâtre. Ses romans : *Adolphe de Valheim* (1802); *Firmin* (1803); *Wilhelmina* (1813), ont de l'intérêt et un bon moral. Ses chansons ont paru sous le titre de : *un Chansonnier des casernes* (1822).

DUX, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême district de Tœplitz); 10.150 hab. Bonneterie, poterie, sucrerie, verrerie. Château des comtes de Wallenstein, avec riche bibliothèque, belle galerie de tableaux, collection d'armes et cabinet d'histoire naturelle. Ch.-l. d'un district peuplé de 36.000 hab.

DUKITE (*ksit*) — de *Dux*, n. de localité) n. f. Résine fossile analogue au succin, trouvée à Dux, en Bohême.

DUYCKINCK (Evert Augustus), écrivain américain, né et mort à New-York (1816-1878). Il fonda le *Monde littéraire* (1847), et publia une *Encyclopédie de littérature américaine* (1863), ainsi que divers ouvrages, notamment : *Histoire de la guerre de l'Union* (1865); *Galerie de portraits des Américains célèbres* (1866); *Histoire du monde depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1870).

DUYSE (Prudent van), poète et archéologue flamand, né à Termonde en 1805, mort en 1859 à Gand, où il était archiviste. Il a publié un nombre considérable de poésies de tout genre, et a beaucoup contribué à répandre le goût de la langue flamande. Ses poésies, un peu emphatiques, sont répandues dans des revues. Un certain nombre ont paru dans deux recueils : *Poésies nationales et la Feuille de trèfle*. On lui doit aussi : *Histoire de la poésie néerlandaise depuis le xv^e siècle*, qui fut couronnée par l'Institut des Pays-Bas.

DUZERVILLE, comm. d'Algérie (départ. de Constantine), arrond. et à 12 kilom. de Bône, près de la Meboudja et de la Seybouse; 3.307 hab. Centre agricole et viticole.

DVĀPARA-YOUGA n. m. Troisième période ou âge de la mythologie indienne, qui correspond à l'âge d'airain des Grecs. Pendant ce *yougâ*, dont la durée est de 2.400 ans divins ou 804.000 années terrestres, la perfection et la vertu des deux premiers âges vont en décroissant. La terre, stérilisée, ne donne plus spontanément de fruits; l'humanité, aveuglée, s'enfonce dans les ténèbres de l'ignorance grandissante, malgré les enseignements des maîtres religieux suscités par les dieux, et des dieux eux-mêmes, descendus des cieux pour rétablir la justice sur la terre.

DVARKA, DVARAKA, ou DWARKA. Géogr. V. DOVĀRĀKA.

DVĀDJA adj. Deux fois né, régénéré (titre auquel ont droit les hommes des trois premières castes de l'Hindouisme, brahmanes, kchatryas et vaïçyas après avoir reçu l'initiation et l'investiture du cordon sacré.) V. BRAHMANE, BRAHMANISME, et CORDON SACRÉ.

DVINA ou DUNA OCCIDENTALE / *Dvina* est une orthographe allemande, fleuve de la Russie nord-occidentale, qui commence à 370 kil. S.-S.-E. de Saint-Petersbourg, sur

le plateau marécageux de Valdaï, à 15 kilomètres des sources du Volga. Elle coule vers le S.-O., puis tourne au N.-O. près de Vitobsk; elle baigne Polotsk, Danabourg, Riga, et se perd dans le golfe de Riga (Baltique), à 12 kilomètres de cette ville. Cours 1.024 kilom. Navigable aux vapeurs sur 113 kilomètres.

DVINA ou DUNA SEPTENTRIONALE, grand fleuve de la Russie du Nord, dans les gouvernements de Vologda et d'Arkhangelsk. Elle se forme à Velikiï-Oustiong, par la réunion de la Gonkhona (573 kilom.) et du long (439 kilom.). Elle se double, à droite, de la Vycthogda (1.027 kilom.), le Vag (500 kil.), la Pinega (623 kil.), baigne Arkhangelsk et se perd dans la mer Blanche par quatre bras. Cours 1.725 kilomètres.

DVĪPA n. m. Mot sanscrit qui veut dire *continent*. — *ENCYCL.* La cosmogonie indienne divise la terre en sept *dvipas* circulaires concentriques, séparés les uns des autres par des océans d'eau salée, de jus de canne à sucre, de vin, de beurre clarifié, de lait caillé, d'eau douce. (Le *dvipa* central est le *Djamboudvīpa* [l'Inde], au milieu duquel se dresse le mont Mérou, la montagne sainte qui soutient le ciel et sert de demeure aux dieux.)

DVORAK (Anton), compositeur tchèque, né à Mulhausen, près Kralup (Bohême) en 1841. Il fit exécuter, en 1873, un hymne dont le succès fut tel qu'il lui valut pendant plusieurs années une pension du gouvernement. Dvorak, devenu le protégé de Liszt, se mit à travailler avec ardeur, et fut nommé professeur de composition au Conservatoire de Prague. Il renonça, en 1892, à cette fonction pour accepter la direction du Conservatoire national de New-York. En 1899, il revint en Europe, où sa renommée avait encore grandi durant son absence.

Dvorak est un compositeur original et fécond, et son talent s'est exercé dans les genres les plus divers. Il a fait représenter plusieurs opéras tchèques : *le Roi et le Charbonnier* (1874); *Wanda* (1876); *le Paysan* (1878); *la Tête dure* (1881); *Dimitri* (1882); *Jacobin* (1889). Il a fait exécuter un *Stabat Mater* (1883); le *Psaume 149*, pour chœur et orchestre; *la Française du spectre*, cantate (1885); *Saint Ludmila*, oratorio (1886); trois poèmes symphoniques : *der Wassermann*, *die Mittagsheize*, *der Goldene Spinnrad*. On lui doit encore des symphonies, des concertos, des quatuors; divers morceaux pour orchestre (dauses et rhapsodies slaves, etc.); danses nationales bohèmes, pour piano; enfin, une quantité de morceaux pour piano, ainsi que des chœurs et des *lieder*.

DWER (EL-), comm. d'Égypte (gouv. d'Assiout); 6.200 hab. Ch.-l. de district.

DWERGAR n. m. Demi-dieu de la mythologie scandinave, dont la voix est l'écho des forêts.

DWERNICKI (Joseph), général polonais, né à Varsovie en 1779, mort à Lopatin (Galicie) en 1857. Il servit sous les ordres de Poniatowski en 1800, à la tête de volontaires qu'il avait équipés. Il fut nommé officier de la Légion d'honneur pendant la campagne de Saxe et colonel. Après la chute de l'Empire, Dwernicki retourna en Pologne. L'empereur Alexandre le mit à la tête d'un régiment de lanciers; il était général de brigade en 1830. Lors de la révolution polonaise, il forma un corps de 5.000 hommes; il défendit la rive gauche de la Vistule contre les Russes. En 1831, il battit Geismar à Stoczek, Kreutz à Nova-Wies, ce qui lui valut le grade de général de division. Chargé de lever la Volhynie et d'organiser la résistance, il battit à Boromel le général Rüdiger (1831); mais, cédant devant les renforts, il se replia en Galicie. Sur l'ordre de Metternich, fait prisonnier avec son petit corps d'armée, il ne fut relâché qu'après la prise de Varsovie. Il a laissé quelques écrits.

DWICÉSIUM (*zi-om'* — du sanscrit *dwī*, deux, et de *ćesium*) n. m. Chim. Nom donné par Mendelëeff à un corps qui, dans sa classification naturelle, viendrait après le césium et l'ékacésium. (Son poids atomique serait 175.)

DWIGHT (Timothée), théologien presbytérien américain, né à Northampton (Massachusetts) en 1752, mort en 1817. Il fut, à peine âgé de vingt ans, nommé professeur au collège de Yale, à New-Haven, devint, en 1777, auxiliaire dans l'armée américaine. En 1798, il fut nommé président du collège de Yale. On a de lui : *la Conquête de Chanaan*, poème épique (1774); *Voyages dans la Nouvelle-Angleterre et dans l'Etat de New-York* (1823). Ce dernier ouvrage renferme des particularités sur l'histoire, les mœurs des Indiens; il contient, en outre, sur la topographie et la statistique de l'Amérique des renseignements très importants.

DWINGELO, comm. des Pays-Bas (prov. de Drenthe [arrond. de Meppel]); 2.200 hab.

DWYGYFYLCHI, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Carnarvon]), au pied du mont Penmaeubach; 2.500 hab. Exploitation de cuivre.

DYADE (du gr. *dyas*, ados, dualité) n. f. Philos. État imparfait dans lequel, selon les pythagoriciens, toute une être qui se sépare de Dieu.

— *ENCYCL.* La *dyade* a été inventée par Pythagore. Le nombre est ce qui met l'ordre et l'harmonie en toutes choses et qui les rend intelligibles. Mais il ne suffit pas pour expliquer le monde. Il faut le compléter par la notion de l'infini, indéterminé, indéfinissable, matière que la vertu du nombre élève à l'existence. Il faut donc poser d'une part l'unité, principe d'être et de connaissance, et d'autre part la pluralité infinie, qui n'est rien sans la participation de l'unité. C'est la dyade de l'unité et de l'infini. Platon a repris l'expression pythagoricienne de dyade, mais en la transformant : par « dyade indéterminée du grand et du petit », il entend la notion de quantité pure.

DYADIQUE adj. Philos. Sya. de BINAIRE.

DYAL (du lat. *dies*, jour) n. m. Archéol. Roue d'horloge, qui faisait son tour complet en un laps de vingt-quatre heures. (Expression du *xiv^e s.*, que l'on trouve dans les poésies de Froissart [1393] :

Et ce dyal est la roue (journal) (journalière)
Qui en un jour naturel seulement
Se meut et fait un tour précisément.

DYARCHIE (du gr. *duo*, deux, et *archos*, chef) n. f. Gouvernement simultané de deux rois : *La DYARCHIE de Sparte*. Le Pays gouverné simultanément par deux rois.

DYARCHIQUE (*chik'*) adj. Qui se rapporte à la dyarchie : *Un gouvernement DYARCHIQUE.*

DYARQUE (*ark'* — du gr. *duarchos*, de *duo*, deux, et *archos*, chef) n. m. Chacun des deux rois qui gouvernent simultanément dans une dyarchie.

DYAS (*di-ass* — du gr. *duo*, deux) n. m. Géol. Nom donné par Marcou et Geinitz à l'étage permien de la Saxe, à cause de sa double division en zschstein et grès rouge.

DYASPINEL n. m. Comm. V. DIASPINEL.

DYBVAAG, comm. de Norvège (bailliage de Nedenes); 5.420 hab.

DYCE (Alexandre), critique et commentateur écossais, né à Edimbourg en 1798, mort à Londres en 1869. Il fut pasteur, puis s'adonna à la littérature à Londres. Dyce prit une grande part à la belle édition aldrine des anciens poètes anglais, en commençant par *Malone* (1831), en terminant par *Shakspeare* (1857). On lui doit aussi une édition des œuvres de R. Bentley, des remarques sur *Shakspeare*, etc., et un ouvrage anonyme devenu populaire : *Recueil des entretiens de Samuel Rogers* (1856). En mourant, il légua au South-Kensington Museum sa belle collection de livres rares, manuscrits, peintures, dessins, etc.

DYCE (William), peintre anglais, né à Aberdeen en 1806, mort à Streatham en 1884. Il étudia la peinture à l'académie d'Edimbourg et se fit connaître par des portraits et par un tableau représentant *Bacchus nourri par les nymphes* (1827), et par des cartons exécutés d'une façon magistrale. Ses cartons valurent à leur auteur la commande de peintures murales pour les nouvelles salles de séances du Parlement. Il exécuta pour la Chambre des lords la *Consécration de l'archevêque Parker* et un *Baptême d'Ethelbert*, qui est considéré comme son meilleur ouvrage. En 1848, il fut élu membre de l'Académie royale. Il a publié d'intéressants travaux sur la musique d'église et sur l'électromagnétisme.

DYCK (Floris van), peintre hollandais, né à Harlem en 1577. Il a exécuté avec un égal talent des peintures historiques devenues fort rares et des tableaux représentant des fruits. On cite de lui : *Agar chassée* et *Agar présentée à Abraham*.

DYCK (Anton van), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1599, mort à Blackfriars, près de Londres, en 1641. Dès l'âge de dix ans, il fut placé dans l'atelier de Henri Van Balen; et, quelques années après, entra dans celui de Rubens. Vers 1618, il commença à produire des tableaux où l'influence de Rubens se fait sentir. Il fit aussi des portraits remarquables. Sa réputation se répandit jusqu'en Angleterre, où il fit un premier voyage vers le commencement de 1621 et fut employé au service du roi Jacques 1^{er}.

En 1622, Van Dyck partit pour l'Italie. Il se trouvait à Gênes en 1623. A Rome, il peignit le portrait du cardinal Bentivoglio, aujourd'hui au palais Pitti et un de ses chefs-d'œuvre. A Florence, Van Dyck exécuta pour l'église de Monte-Cavallo une *Adoration des mages* et une *Ascension*. Il se rendit à Marseille en juillet 1626, passa à Aix, à Paris, et retourna à Anvers vers la fin de la même année. Après son retour, les tableaux se multiplièrent rapidement : *Extase de saint Augustin* (Anvers, 1628); *la Vierge, entre saint Pierre et saint Paul*, présentant l'enfant Jésus à sainte Rosalie, et *le Mariage mystique de la Vierge avec le bienheureux Herman de l'ordre des prémontrés* (auj. à Vienne); *le Crucifiement* (Malines); *l'Élévation de la croix*, autre chef-d'œuvre (Courtray); *le Christ en croix* (1629), pour l'église des dominicains d'Anvers. De 1627 à 1632, Van Dyck peignit quelques-uns de ses plus beaux portraits : ceux de l'abbé Scaglia et de l'évêque Malderas, d'Antoine Triest, de François de Mouchaud, du duc Wolfgang de Neubourg, de Frans Snyder, de Van der Geest, du financier Van der Wouwer. C'est à cette époque qu'il fit les portraits des principaux artistes amateurs et littérateurs de son pays, et en confia la reproduction sur cuivre à d'habiles graveurs. Ses planches furent sous le nom des *Cent portraits*. Il en grava lui-même un certain nombre. En 1632, Van Dyck s'embarqua pour l'Angleterre, sur l'invitation du comte d'Arundel. Charles 1^{er} le nomma son premier peintre, et le créa chevalier en 1632. Vers le commencement de l'année 1640, Van Dyck fit à Anvers un court séjour et retourna à Londres, où la révolution avait dispersé la famille royale. Van Dyck ne survécut pas longtemps à ses protecteurs Charles 1^{er} et le comte de Stafford; il fut enterré dans l'église de Saint-Paul, près du tombeau de Jean de Gand.

Van Dyck est, après Rubens, le plus grand artiste de l'école flamande. Rubens fut l'initiateur, le créateur; Van Dyck l'imita, l'apôtre, qui pénétra la flamme du génie du maître. C'est surtout dans ses nombreux portraits de grandes dames et de grands seigneurs anglais que Van Dyck a fait preuve de cette élégance, de cette noblesse, de cette grâce, de toutes ces merveilleuses qualités de style et d'exécution qui ont fait de lui le plus distingué, le plus aristocratique des peintres. Sous ce rapport et sous beaucoup d'autres, Van Dyck n'a rien de flamand.

Il faut citer encore de Van Dyck : à Anvers, le *Portement de croix* (Saint-Paul), le *Christ en croix* (Saint-Jacques), le *Christ au tombeau*, le *Christ en croix* et le *Christ déposé de la croix* (musée); à Bruxelles, le *Martyre de saint Pierre*, *Silène ivre*, *saint Antoine de Padoue*, *saint François en extase*; à Bruges, une *Sainte famille*; au Louvre, la *Vierge et l'Enfant*, la *Vierge aux donateurs*, le *Christ pleuré par la Vierge et par les anges*, *saint Sébastien*, *Venus demandant à Vulcain des armes pour Enée*, *Renauld et Armide*, le portrait de Charles 1^{er}, ceux des enfants de ce prince, les portraits d'Isabelle d'Autriche, de Mouchaud (équestre), du nègre (en buste), du président Richardot, du duc de Richmond, de Van Dyck lui-même et divers autres portraits; à la National Gallery, le portrait de Rubens, *saint Ambroise refusant d'admettre dans*



Dvorak.

l'église l'empereur Théodose, une étude de *chevaux*; à Hampton-Court, les portraits de Charles I^{er}, du duc de Buckingham, de Marguerite Lemon, maîtresse du peintre, *L'Amour et Psyché*, *Samson et Dalila*, divers portraits de femmes; à Windsor: les portraits de Charles I^{er} et de la reine Henriette, du peintre Snellinx, de la duchesse de Richmond, de lady Veotia Digby, des fils du Buckingham, le portrait équestre de Charles I^{er}, etc.; à Dulwich College, une *descente de croix*; etc.

DYCK (PORTRAIT D'ANTON VAN). Van Dyck a fait de lui-même un assez grand nombre de portraits. Celui de ces portraits qui est le plus connu fait partie de la collection iconographique du musée des Offices. L'artiste s'est peint à l'âge de trente ans environ. Possédait encore des portraits de Van Dyck peints par lui-même. Le Louvre, le musée de Munich, la collection du duc de Craf-ton, la collection de la reine d'Angleterre, etc. Van Dyck a gravé lui-même son portrait à l'eau-forte, avec une délicatesse admirable; la planche a été terminée par Jacques Nells. Un portrait de Van Dyck par Rubens fait partie de la galerie de la reine d'Angleterre. Un autre, peint par Ad. Haanemann, se voit au musée de Vienne.



Van Dyck, peint par lui-même (Louvre).

DYCK (Philippe VAN), dit le **Petit Van Dyck**, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1679, mort à La Haye en 1752. Elève d'Arnold Boonen, il s'établit à Middlebourg et joignit à son talent de peintre le métier lucratif de marchand de tableaux et de curiosités. Dans ce double commerce, l'artiste sut acquiescer une immense fortune. Un peintre si riche ne pouvait être qu'un grand peintre, et ses ouvrages se vendaient au poids de l'or. Philippe Van Dyck est représenté au Louvre par deux tableaux: *Abraham renvoyant Agar et son fils Ismaël*, et *Sarah présentant Agar à Abraham*. La galerie de La Haye renferme trois tableaux plus heureux: une *Dame devant sa toilette*, *Judith avec la tête d'Holoferne*, et *un Homme taillant une plume*.

DYCK (Ernest-Marie-Hubert VAN), chanteur belge, né à Anvers en 1861. D'abord étudiant en droit, puis journaliste, rédacteur du «L'Escaut» à Anvers, de «la Patrie» à Paris, il fut engagé par Lamoureux pour ses concerts et s'y fit applaudir pendant cinq ans dans la musique de Wagner. Lorsque Lamoureux donna à l'Eden-Théâtre une représentation de *Lohengrin*, Van Dyck fut chargé de rôle de Lohengrin. Son début à Bayreuth, en 1888, fut retentissant, et le jeune chanteur fut aussitôt engagé à Vienne, où il joua en allemand: *Parsifal*, *Lohengrin*, *L'Or du Rhin*, *les Maîtres chanteurs*, puis *Faust*, *Héroïs* et *Juliette*, *Manon*, et enfin *Werther*, qu'il créa. Il continua à chanter chaque année à Bayreuth, où il était devenu le ténor wagnérien par excellence. A Covent-Garden, son succès ne fut pas moins complet. Et lorsque, à Paris, l'Opéra monta successivement *Lohengrin*, *la Walkyrie* et *Tannhäuser*, Van Dyck vint chanter à ce théâtre les rôles de Lohengrin, de Siegmund et de Tannhäuser.

DYCKIE (di-ki) n. f. Genre de plantes, de la famille des broméliacées.

— ENCYCL. Les *dyckies* sont des herbes vivaces, à feuilles radicales laucolées, à hampe simple, portant des épis multiflores et des bractées denticulées épinesces. Elles sont originaires des montagnes du Brésil.

DYCKMANS (Joseph-Laurent), peintre belge, né à Liège en 1811, mort à Anvers en 1888. Elève de Thielmann et de Wappers, il s'est fait connaître par de petits tableaux de genre, très achevés, qui tiennent de la manière de Miéris et de celle de Meissonier, avec le coloris chaud de l'école flamande. Il fut professeur titulaire à l'académie d'Anvers, de 1841 à 1854. Parmi ses tableaux, rappelés: *la Leçon paternelle*, *la Partie de dames*, *les Héritiers de la grand'mère*, *le Mendiant aveugle*, une de ses œuvres capitales, au musée des maîtres contemporains à Anvers; *Dame brodant*; *la Veuve du marin*, considérée comme son chef-d'œuvre (galerie de Bom, à Anvers); *L'Anniversaire de la grand'mère*, au South-Kensington Museum à Londres; *Vieille femme priant*; *Jeune bergère*; etc.

DYCTIONIENS n. m. pl. Zool. Syn. de DYALOSPONGIES.

DYER (John), poète anglais, né à Aberglawney (comté de Caermarthens) en 1700, mort à Kirkby-on-Band en 1758. Il abandonna l'étude du droit pour la peinture et la poésie, parcourant en artiste l'Angleterre et l'Italie, puis devint pasteur. Ses *Œuvres*, comprenant trois poèmes: *the Groggar Hill* (1727); *the Hums of Home* (1749); et *the Fleece* (1754) ont été réunies après sa mort (1761).

DYER (sir Edward), poète anglais, né vers 1540, mort en 1607. Après avoir voyagé sur le continent, il vint, en 1566, à la cour d'Elisabeth, qui l'accueillit avec faveur, le chargea de missions diplomatiques aux Pays-Bas et en Danemark, et le nomma, en 1596, chancelier de l'école de la Jarrolière. Il a composé des odes, des madrigaux, des poésies pastorales. Une grande partie de ses œuvres est perdue.

DYER (George), écrivain anglais, né et mort à Londres (1755-1841). Il a collaboré au «New Monthly» et au «Gentleman's Magazine», et écrit diverses poésies; mais il est surtout connu comme archéologue. Il collabora à l'édition des classiques latins de Valpy. Il a publié: *Histoire de l'université et des collèges de Cambridge* (1814); *Vie du révérend Robert Robinson* (1766); etc.

DYER (Thomas Henry), historien anglais, né à Londres en 1804, mort en 1888 à Bath. Associé d'une maison de commerce dont l'émancipation des esclaves amena la ruine, il se tourna vers l'érudition. On a de lui, outre un grand nombre d'articles de revues et d'encyclopédies: *Vie de Cablin* (1850); *Histoire de l'Europe moderne* (1861); *Histoire de Rome* (1865); *Pompeii* (1867); *Histoire des rois de Rome* (1868); *Athènes ancienne* (1873).

DYIERRN (Georges, baron DE), poète et écrivain allemand, né à Glogau en 1848, mort à Rothembourg (Silésie) en 1878. Il renouça à la carrière judiciaire pour s'adonner à la littérature. On a de lui des poésies, des nouvelles, etc. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Fribourg-en-Brisgau (1872-1882).

DYHRN (Coorad-Adolphe, comte DE), né à Reesewitz (Silésie) en 1803, mort en 1869. Il s'adonna à l'économie rurale. Elu membre de la diète de Silésie (1844), il se distingua par ses idées libérales, ce qui l'empêcha d'être réélu. En 1847, il siégea à la diète générale, et s'y rangea dans le parti libéral. Elu, en 1848, à l'Assemblée nationale de Francfort, Dyhrn fut le champion de l'unité allemande. Il fit partie des deux Chambres prussiennes, et devint un des chefs les plus éminents de son parti. Il fut membre héréditaire de la Chambre des seigneurs, depuis 1854 jusqu'à sa mort.

DYKE (de l'angl. *dyke*, digue) n. m. Epauement de roche éruptive ou volcanique, ayant tout d'abord rempli sous forme de filon les cassures d'un terrain préexistant, et qui apparaît ensuite comme une muraille isolée, après la destruction du terrain par la dénudation. (L'existence d'un *dyke* est donc due à sa plus grande résistance contre l'action des agents atmosphériques.)

DYKMAN (Pierre), antiquaire suédois, mort à Stockholm en 1718. Il a publié plusieurs ouvrages estimés: *De la manière de compter des anciens Suédois et Goths* (1688); *Madame Charles qui ont régné en Suède* (1708); *Observations historiques sur les monuments runiques* (1723).

DYLE (la) (lat. *Thilia*), rivière de Belgique, affluent du Ruppel. Elle prend sa source dans la province de Brabant, arrose Louvain et Malines, et se joint à la Nèthe pour former le Ruppel, après un cours de 86 kilom. Une partie de ses eaux, dérivées, alimentent le canal de Louvain.

DYLE (DÉPARTEMENT DE LA), ancien département français, de 1794 à 1814 (ch.-l. *Bruxelles*). Il comprenait 3 arrondissements: Bruxelles, Louvain et Nivelles.

DYMANES. Hist. anc. V. l'art. suiv.

DYMAS, fils d'Égimios, frère d'Hyllos et de Pamphyles, ancêtre éponyme et mythique de la tribu dorienne des Dymanes.

DYMASUS (zuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des cérambycinés, comprenant des grands capricornes allongés, à antennes dépassant le corps, à élytres striés et pubescents. (On connaît six espèces de *dymasus* habitant la Malaisie [*dymasus micaceus*, Boréoe; *dymasus lineatus*, Poulou Penang; *dymanus strigosus*, Ceylan; etc.]; ils sont d'un gris verdâtre.)



Dymasus (gr. d'un tiers).

DYMI, comm. de Grèce (nomarchie Achate-et-Elide); 7.500 hab.

DYMOND (Jonathas), écrivain et philosophe anglais, né à Exeter en 1796, mort en 1828. Ses attaches à devenir l'interprète des vœux de la Société des Amis. On lui doit: *Hechreles sur la légitimité de la guerre au point de vue chrétien* (1823); et *Essai sur les principes de la morale et sur les droits et devoirs politiques et privés de l'humanité* (1829), ouvrage dont Southey a fait un grand éloge.

DYMPHNE (sainte), vierge et martyre (virg. s.). Fille d'un roi païen d'Irlande, qui, dit-on, avait conçu pour elle une passion incestueuse, elle reçut le baptême et s'enfuit en Brabant, où elle fonda un monastère. Son père, ayant découvert sa retraite, la tua de sa propre main, ainsi que le saint ermite Gerbois qui, après l'avoir convertie, l'avait accompagnée. Une petite ville, nommée Ghèle, s'éleva autour de son tombeau. — Fête le 15 mai.

DYNACTINOMÈTRE (contract. du gr. *dynamis*, force, *aktis*, *inos*, rayon, et *metron*, mesure) n. m. Photogr. Instrument inventé par Claudet en 1851, et destiné à mesurer la puissance des rayons qui résultent à la fois de l'intensité de la radiation lumineuse et de la puissance de l'objet.

DYNAMÈ (du gr. *dynamis*, force) n. m. Unité de travail, correspondant à 1.000 kilogrammètres.

DYNAMÈNA (mê) n. f. Genre de campanulaires, famille des sertiularidés, comprenant des animaux marins, propres aux régions boréales, et groupés en petites colonies ramifiées. (*la dynamena pumila*, des mers du nord, peut être prise comme type de ces sertiularies.)

DYNAMÈNE n. f. Genre de crustacés isopodes, famille des spherioidés, comprenant de petits animaux marins, de couleurs vives, encore mal connus, qui habitent l'océan Atlantique septentrional. (On croit que les dynamènes sont de jeunes mâles de *nesara*, ou des femelles du même genre. Ainsi, la *dynamene montana*, des mers du nord, serait la femelle de la *nesara bidentata*, etc.)

DYNAMÈNE n. f. Planète télescopique, n° 200, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1879.

DYNAMÈTRE n. m. Méc. et phys. Syn. de DYNAMOMÈTRE.

DYNAMÈTRIE n. f. Méc. Syn. de DYNAMOMÈTRIE.

DYNAMÈTRIQUE adj. Méc. Syn. de DYNAMOMÈTRIQUE.

DYNAMIDE (du gr. *dynamis*, force) n. m. Atome matériel, contenu d'atomes d'éther qui se groupent autour de lui sans obéir à la gravitation générale.

Dynamides (LE SYSTÈME DES), par le docteur Redtenbacher. Cet ouvrage a ouvert la voie des découvertes scientifiques qui ont permis d'établir la théorie de la chaleur et de l'électricité.

DYNAMIE (mi — du gr. *dynamis*, force) n. f. Méc. Unité de force proposée, en 1887, par de Froyinet et qui n'est autre que la force nécessaire pour communiquer dans

l'unité de temps (1 seconde), à la masse d'un kilogramme, une accélération égale à l'unité de longueur (1 mètre).

— Méc. Nom des phénomènes moribides attribués par l'école dynamique à l'excess de force vitale.

DYNAMIOLOGIE (ji — du gr. *dynamis*, force, et *logos*, traité) n. f. Traité sur les forces considérées abstraitement.

DYNAMIQUE (mik' — du gr. *dynamikos*, même sens) adj. Relatif à la force: *Unité dynamique*. || *Etat dynamique*. Etat d'un corps en mouvement. || *Cheval dynamique*. Se dit quelquelfois dans le même sens que *cheval-vapeur*.

— Electr. *Electricité dynamique*. V. COURANT.

— Philos. *Théorie dynamique*. Dynamisme.

DYNAMIQUE (mik' — même étymol. qu'à l'art précéd.) n. f. Partie de la mécanique qui traite des relations entre les causes du mouvement, ou forces, et les systèmes matériels auxquels ces forces sont appliquées.

— ENCYCL. Méc. Les premières notions de *dynamique* ont été établies par Galilée, en 1638. Cette science repose sur un certain nombre de principes, qui, au contraire de ceux de la géométrie, ne sont ni évidents ni susceptibles d'être soumis au contrôle du raisonnement ou de l'expérience directe. Ces principes justifiés par l'exactitude de leurs conséquences sont au nombre de trois principaux: 1° *Principe de l'inertie*. Tel qu'il est énoncé par Galilée, il consiste plutôt en une définition de la force: « Un point matériel ne peut modifier de lui-même son état de repos ou de mouvement, c'est-à-dire que, s'il est en repos ou en état de mouvement rectiligne et uniforme, il y restera tant qu'une cause, ou force, ne vient à agir sur lui »; 2° *Principe de la composition* (ou de l'indépendance) *des effets des forces*. Entendu par Galilée, il peut s'énoncer: « Le mouvement d'un point matériel animé déjà d'une vitesse initiale et soumis d'ailleurs à l'action de forces quelconques F, F', F'', pouvant elles-mêmes varier à chaque instant suivant des lois quelconques, est celui que l'on obtient en composant entre eux tous les mouvements de chacune des forces qui agissent sur lui, et le mouvement rectiligne uniforme qui résulterait de la vitesse initiale si aucune force n'agissait. » (Ce principe permet de réduire la question complexe du mouvement produit par un ensemble de causes à la question plus simple du mouvement produit par une seule cause); 3° *Principe de l'égalité entre l'action et la réaction*. Énoncé par Newton, il avait déjà été mis en pratique par Huyghens: « Un point matériel A, recevant d'un autre point matériel B une certaine action f nécessairement dirigée suivant AB dans un sens ou dans l'autre, le point B éprouve de la part de A une action réciproque f dirigée suivant la même droite, mais en sens contraire. »

D'Alembert, en 1743, permet de ramener les questions de *dynamique* à des questions de statique en énonçant que: « A chaque instant, il y aurait équilibre entre les forces agissant réellement sur un ensemble de points matériels en mouvement, et les forces d'inertie des divers points du système, si celles-ci venaient à agir ». En 1788, dans sa *Mécanique analytique*, Lagrange indique le moyen de ramener d'une façon uniforme toutes les questions de *mécanique* à un problème de calcul différentiel ou intégral en introduisant la théorie des liaisons et du travail virtuel. Les formules de Lagrange sont désignées sous le nom de « Equations de la *dynamique* ».

DYNAMIQUEMENT (ke) adv. Mécaniquement; au point de vue de la mécanique.

DYNAMISER (SE) [rad. *dynamique*] v. pr. Se concentrer, prendre le caractère d'une force active.

DYNAMISME (missin' — du gr. *dynamis*, force) n. m. Philos. Système philosophique, qui ne reconnaît dans les éléments matériels que des forces dont l'action combinée détermine l'évolution et les autres propriétés des corps.

« Force active d'un être organisé: *Ce n'est point une opinion que la dualité du DYNAMISME de l'homme; c'est un fait général déduit de l'expérience journalière*. (LORDA.)

— ENCYCL. Philos. Le *dynamisme* est le caractèreistique de tout système qui, d'une façon générale, considère dans les êtres la force plutôt que la substance. On peut trouver une tendance inconsciente au dynamisme dans la pensée de Thalès, qui mettait l'âme dans les choses matérielles; par exemple, dans l'animisme. Il apparaît plus clairement chez Anaxagore qui, sous le nom de *noûs* (sôcle), possède une véritable force organisatrice, et chez l'école pythagoricienne, à qui l'existence de la matière ne suffit pas pour expliquer le monde. Il gagne encore plus de terrain avec Platon, chez qui la matière n'a pas d'existence réelle. Mais il se formule surtout chez Aristote, dont le système est un type complet de dynamisme: au sommet des choses, la pensée se pensant elle-même; à tous les degrés de l'être, un effort pour se réaliser, sans l'attrait de la perfection. Le stoïcisme est encore une forme de dynamisme, mais moins profonde et moins métaphysique.

— Au moyen âge, les entités ou substances abstraites se substituent à la considération de la force. Bacon reste à la surface des phénomènes physiques. Descartes s'approfondit pas la nature des substances. C'est avec Leibniz que le dynamisme reparait avec éclat. Le monde est composé de monades en nombre infini, c'est-à-dire de forces simples; il y a partout de l'esprit et de la vie; c'est agir; l'être c'est qu'en tant qu'il agit. Le dynamisme a reparu au XIX^e siècle avec Herbart, et surtout Lotze en Allemagne; Maine de Biran, Janet, Ravaisson, Renouvier, Fouillée, en France; Secrétan, en Suisse; etc.

— Le dynamisme n'est pas seulement la conclusion préférentielle des métaphysiciens. Il semble être de plus en plus l'aboutissement des sciences, même des sciences physiques, chimiques et physiologiques avec Holmholtz, Donders, Du Bois-Reymond, Berthelot, Claude Bernard. Pour eux, l'idée de matière semble se résoudre de plus en plus en celle de force.

DYNAMISTE (missin') n. m. Partisan du dynamisme.

— Adjectif. Qui a le caractère du dynamisme: *Philosophie DYNAMISTE*.

DYNAMITE (du gr. *dynamis*, force) n. f. Explosif dont il existe un grand nombre de variétés ayant comme caractère commun d'être à base de nitroglycérine, laquelle est un liquide explosif obtenu par l'action de l'acide azotique sur le glycérol.

— ENCYCL. Chim. Un explosif liquide plus ou moins analogue avait déjà été trouvé dès le commencement du XV^e siècle, mais il ne fut jamais utilisé, en raison même

de son état physique. La nitroglycérine ne l'eût sans doute jamais été non plus, surtout pour les usages militaires, si le Suédois Nobel n'avait eu l'idée de donner à ce liquide explosif une forme plus commode en le mélangeant avec une substance poreuse, susceptible d'en absorber une grande quantité en produisant une espèce de pâte plus ou moins consistante. Nobel choisit, pour cela, une sorte de silice formée par des charpades d'infusoires microscopiques, et appelée en allemand *Kieselguhr*, dont on trouve des gisements considérables dans le Hanovre. Mais on peut en employer également d'autres. En France, c'est surtout avec une substance siliceuse appelée *randanite*, parce qu'on la trouve aux environs de Randan, dans le Puy-de-Dôme, qu'on a fabriqué la *dynamite*, dont on a constitué trois types de puissance différente, suivant la quantité de nitroglycérine qu'on fait absorber par une quantité déterminée de substance siliceuse.

Ainsi, le type n° 1 contient 75 p. 100 de nitroglycérine, le type n° 2 en contient 50 p. 100, et le n° 3, 30 p. 100 seulement.

C'est le type n° 1 qui fut adopté pour l'armée. La dynamite militaire se compose exactement de : 75 parties de nitroglycérine, 20,8 de randanite, 3,8 de silice de Vierzon et 0,4 de magnésie. On la prépare en introduisant la silice, préalablement tamisée, dans des récipients en fer-blanc, puis en versant dessus la nitroglycérine et opérant avec une spatule le mélange, qu'on achève ensuite au moyen de rouleaux en bois qu'on fait passer sur la pâte, après l'avoir étendue sur des lames de plomb. Cette pâte est molle, grisâtre et huileuse. Sa densité est d'environ 1,5.

En principe, la dynamite ne détone pas par simple inflammation, au moins à l'air libre. En pareil cas, elle ne fait même que brûler ou fuser lentement, au lieu de délagrer comme la poudre ordinaire. Toutefois, il y a des exemples de détonations survenues en pareil cas et de graves accidents causés au cours même d'expériences exécutées pour faire voir cette propriété de la dynamite.

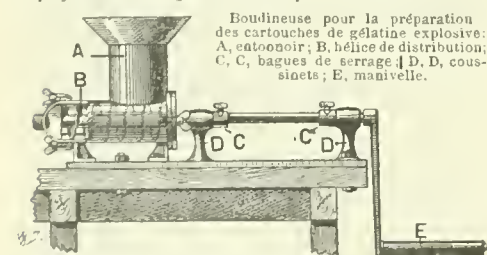
Mais, en général, la dynamite ne détone que sous l'effet d'une autre détonation, et c'est d'une amorce au fulminate de mercure qu'on se sert habituellement pour obtenir cette détonation première. D'ailleurs, un choc violent, comme celui d'une balle de fusil, peut également la faire détoner. Et c'est là un inconvénient sérieux pour l'emploi de la dynamite à la guerre.

Elle en présente d'autres encore, tels que celui de se décomposer dès qu'elle est exposée à une température de 40° et de se congeler à 8° au-dessus de zéro. Il est vrai que, même congelée, elle ne cesse de détoner sous l'action du fulminate de mercure.

Enfin, si la dynamite a l'avantage de pouvoir être employée sous l'eau, dans laquelle elle est peu soluble, elle a l'inconvénient d'être vénéneuse. La peau l'absorbe assez facilement, et il en peut résulter de graves indispositions ; aussi ne doit-on que le moins possible la toucher avec les mains nues et surtout en éviter le contact avec les écorchures qu'on peut avoir aux doigts.

La dynamite fait partie de la catégorie d'explosifs dits *brisants*, et qui, à ce titre, ne peuvent être employés pour le chargement des armes à feu, mais seulement pour charger des mines, détruire des obstacles, etc. Ce n'est qu'à ces deux usages que la dynamite a pu être employée dans l'armée, où elle sert surtout à confectionner des pétards, dont un certain nombre, disposés autour d'un tronc d'arbre, par exemple, ou d'une pile de pont, etc., permettent de les couper souvent d'un seul coup. Pour le chargement des projectiles creux, au contraire, on a jamais pu se servir de la dynamite, parce qu'elle est trop peu stable et que le choc au départ, donné au projectile par la charge de poudre, suffirait à la faire éclater dans l'âme du canon. Du reste, la dynamite a été remplacée dans l'armée française par la mélinite, dont la puissance, à poids égal, est sensiblement la même et qui, au point de vue de la stabilité, de la sécurité dans les transports, etc., lui est bien supérieure.

Mais, en dehors de la dynamite, dont nous venons de parler, appelée aussi *dynamite à la silice*, on a *base inerte*, il existe une autre sorte de dynamite, dite *base active*, et dont l'une des variétés constitue la *dynamite-gomme* ou *gelatine explosive*, employée à des usages militaires par différentes armées.



Boudineuse pour la préparation des cartouches de gelatine explosive : A, entonnoir ; B, hélice de distribution ; C, C, bagues de serrage ; D, D, coussinets ; E, manivelle.

Pour préparer la dynamite à base active, on est parti de cette idée que, la nitroglycérine produisant par sa détonation de l'oxygène libre, il y aurait avantage à la mélanger, non plus avec une substance inerte, comme la silice, mais avec une substance active, c'est-à-dire pouvant se combiner avec cet oxygène, ce qui devait augmenter la puissance du mélange, et ce qui en a, en même temps, accru la stabilité. De nombreuses substances actives ont été ainsi essayées, telles que le charbon de bois, la bouille, le salpêtre, la sciure de bois, etc. Et on a obtenu de la sorte plusieurs variétés de dynamite, connues sous les noms les plus divers, tels que : *dynamite au charbon*, *forcite*, *ébastrite*, *dualine*, *poudre Hercule*, etc. La meilleure,

ou du moins la plus généralement employée, est celle obtenue par le mélange de la nitroglycérine et du collodion.

La *dynamite-gomme* ou *gelatine explosive* ainsi obtenue est moins susceptible de détoner par le choc que la dynamite à base inerte. Aussi doit-on recourir à une amorce de fulmicoton sec, au lieu de fulminate de mercure, pour faire détoner les pétards de rupture confectionnés avec cette substance, dont on se sert dans quelques armées. La sensibilité au choc diminue encore par l'addition d'un peu de camphre au mélange. C'est grâce à diverses améliorations de ce genre qu'on a pu essayer, aux Etats-Unis, d'employer cette substance pour le chargement des projectiles creux, projectiles qu'on n'a pu, d'ailleurs, arriver à lancer avec quelque sécurité qu'en se servant de canons spéciaux appelés, du nom de leur inventeur, *canons Zolmsky*, et où la charge de poudre est remplacée par de l'air comprimé.

— Admin. Par dérogation à la loi du 13 fructidor an V, qui réserve à l'Etat la vente de la poudre et de ses succédanés, la dynamite et les explosifs à base de nitroglycérine peuvent être, depuis la loi du 8 mars 1875, complétée par le règlement d'administration publique du 24 août même année et le décret du 28 octobre 1882, fabriqués dans des établissements privés, moyennant le paiement d'un droit maximum de 2 francs par kilogramme, dont la perception est assurée au moyen de l'exercice. Mais ces établissements dangereux, ne peuvent se créer sans une autorisation du gouvernement, accordée après l'accomplissement des formalités d'enquête. Les fabricants sont assimilés, comme les débitants, aux débitants de poudre. Ils doivent verser un cautionnement de 50.000 francs par usine. Les contraventions sont punies d'un emprisonnement de no mois à un an et d'une amende de 100 à 10.000 francs. Le gouvernement se réserve le droit d'interdire la fabrication, de supprimer des dépôts ou des débits, sur avis rendu par le conseil d'Etat, les parties entendues, et sans indemnité pour celles-ci. Des règlements spéciaux régissent la conservation, la vente et le transport de la dynamite. Enfin, les dynamites étrangères ne peuvent être introduites en France sans l'autorisation gouvernementale et le paiement d'un droit de 2 fr. 50 c. par kilogramme ; par contre, la dynamite française destinée à l'exportation est exemptée de l'impôt.

DYNAMITER v. a. Faire sauter, tuer, etc., au moyen de la dynamite ou d'une autre explosif.

DYNAMITERIE (rè) n. f. Fabrique de dynamite.

DYNAMITEUR n. m. Fabricant de dynamite. « Soldat chargé d'exécuter les opérations de rupture et de destruction par la dynamite. » Partisan ou auteur d'attentats commis à l'aide de la dynamite. (On dit quelquefois **DYNAMITARD**.)

DYNAMITIERE n. f. Magasin de dynamite. (L'établissement et l'usage de ces magasins sont régis par les décrets des 24 août 1875 et 22 oct. 1882.)

DYNAMIUS, moine et hagiographe français, né en 551 à Arles, mort en 601. Gouverneur des possessions de Childbert I^{er} en Gaule, il donna successivement pour successeurs à saint Ferréol : le préfet Albin et le diacre Marcel, qu'il maintint par la force sur le siège épiscopal d'Uzès contre l'évêque Théodore. Mais, dans la suite, touché de repentir, il montra un grand zèle pour les intérêts du saint-siège, et mérita les éloges du pape saint Grégoire le Grand. Il se retira dans un monastère, où il mourut. Outre des poèmes religieux loués par Fortunat, et aujourd'hui perdus, Dynamius avait composé une *Vie de saint Marime*, évêque de Riez, dont un abrégé a été inséré dans les *Actes des saints* des Bollandistes, au 27 janvier.

DYNAMO (du gr. *dunamis*, force) n. f. Electr. Nom donné communément, par abréviation, à la machine dynamo-électrique.

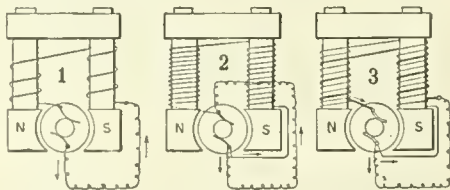
— ENCYCL. Les *dynamos* sont des machines transformant l'énergie mécanique en énergie électrique et basées sur les propriétés électro-magnétiques des courants.

Une dynamo comprend essentiellement un système de conducteurs électriques soumis aux variations d'un flux électro-magnétique et devenant, par suite, le siège d'une force électromotrice d'induction. Dans ces machines, le flux est produit par un ou plusieurs électro-aimants qui prennent le nom d'*inducteurs* ; le système de conducteurs, siège des phénomènes d'induction, s'appelle *induit*. La variation de flux est produite soit par le mouvement relatif de l'induit et de l'inducteur (dynamo à induit tournant et à inducteur fixe, dynamo à induit fixe et à inducteur tournant), soit par la variation de réluctance du circuit magnétique (dynamo à fer tournant).

Suivant la forme du courant produit, on distingue les dynamos à courants alternatifs ou *alternateurs* et les dynamos à courants continus.

Il y a une variété considérable de types de dynamos ; on peut, néanmoins, les classer suivant la forme générale de leurs induits. On a ainsi les machines à anneau, les machines à tambour, les machines à disques. V. **INDUIT**.

Les alternateurs qui se construisent couramment donnent soit des courants alternatifs simples, soit des courants diphasés, soit des courants triphasés, suivant le mode



1. Dynamo en série ; 2. Dynamo en dérivation ; 3. Dynamo-compound.

d'enroulement adopté pour l'induit et la manière de recueillir la force motrice induite. L'inducteur d'une dynamo ne peut être alimenté que par un courant ayant toujours le même sens ; aussi les alternateurs sont-ils toujours complétés par une dynamo à courant continu ou un organe redressant une certaine partie du courant alternatif.

Les dynamos à courant continus sont souvent spécifiées par la manière adoptée pour l'enroulement des inducteurs ;

on a ainsi les dynamos-séries, dans lesquelles le courant entier produit passe dans le fil des inducteurs ; elles sont surtout employées pour les transports de force ou comme moteurs. Dans les dynamos-shunts, les extrémités du fil de l'inducteur aboutissent aux bornes de la machine ; elles sont utilisées pour l'éclairage, pour la charge des accumulateurs. Les dynamos-compound participent des deux précédentes ; les inducteurs possèdent deux enroulements : l'un en série traversé par le courant donné par la machine, le deuxième en dérivation sur les bornes de la machine ; elles sont très employées pour l'éclairage, en raison de la constance de voltage qu'elles permettent d'obtenir.

— *Principe du fonctionnement.* On sait que lorsqu'une bobine de fil ayant une surface totale S pour toutes les spires tourne dans un champ uniforme d'intensité H avec une vitesse angulaire ω, la force électromotrice développée est :

$$e = H S \omega \sin. \omega t,$$

t étant le temps compté à partir du moment où la bobine est normale à la direction du champ. D'ailleurs, si cette force électromotrice est appliquée à un circuit de résistance R ayant un coefficient de self-induction L, l'intensité du courant qui traverse ce circuit est

$$i = \frac{H S \omega}{\sqrt{R^2 + \omega^2 L^2}} \sin. (\omega t - \varphi),$$

φ étant donné par :

$$\text{tang } \varphi = \frac{L}{R}.$$

Le courant alternatif ainsi produit est d'autant plus en retard sur la force électromotrice que la constante de temps $\frac{L}{R}$ du circuit est plus grande ; l'intensité ne devient

nulle que lorsque le cadre fait un angle φ avec le plan perpendiculaire au champ.

En faisant arriver les extrémités de la bobine à deux bagues isolées sur lesquelles frottent deux balais, on obtient dans le circuit extérieur un courant alternatif.

Pour avoir un courant ayant toujours le même sens, il suffit de remplacer les deux bagues par un commutateur. Le plus simple est formé d'un tube métallique isolé de l'axe de rotation sur lequel il est fixé, et fendu en deux parties égales dans le sens de la longueur ; chaque partie est reliée à une extrémité du fil induit et les balais sont disposés sur un diamètre de telle façon qu'ils portent sur la fente, quand l'intensité du courant est nulle.

— *Puissance d'une dynamo.* La puissance d'une dynamo s'obtient en faisant le produit de sa tension par l'intensité maximum pour laquelle elle est prévue. La tension étant exprimée en volts et l'intensité en ampères, la puissance sera évaluée en watts ; si l'on veut l'obtenir en chevaux, il suffit de diviser le nombre de watts par 736. Ainsi, une dynamo de 110 volts et 150 ampères a une puissance de 16.500 watts ou 22 ^{ch}/₄.

— *Rendement des dynamos.* On distingue deux sortes de rendements : le rendement électrique et le rendement industriel. Le premier est le rapport de la puissance utile dépensée dans le circuit extérieur à la puissance électrique totale produite par le générateur. Le second est le rapport de la puissance utile à la puissance mécanique dépensée sur l'arbre de la dynamo.

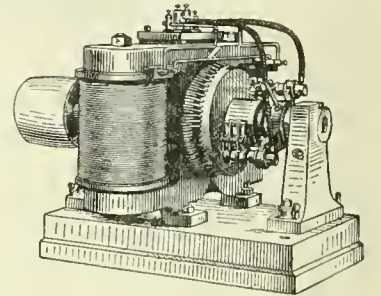
On construit actuellement des dynamos d'un rendement industriel de 95 p. 100.

DYNAMO-ELECTRIQUE adj. Electr. V. **DYNAMO**.

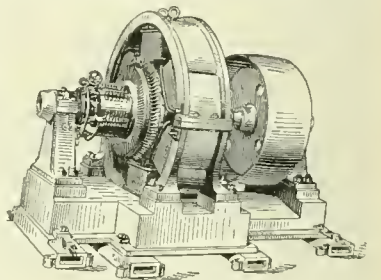
DYNAMOGE (moy) — du gr. *dunamis*, force) n. f. Techn. Matière explosive, inventée par l'ingénieur autrichien Pétry. (Elle a été essayée dans les cartouches d'armes portatives ; elle échauffe moins le canon que la poudre noire, donne moins de fumée et imprime au projectile une vitesse initiale beaucoup plus considérable.)

DYNAMOGÉNIE (jé-ni) — du gr. *dunamis*, force, et *génésis*, génération) n. f. Physiol. Action biologique, normale ou pathologique, par laquelle une activité physiologique est soudainement ou presque soudainement augmentée. (Brown-Séquard.) Anton. **INDUITION**.

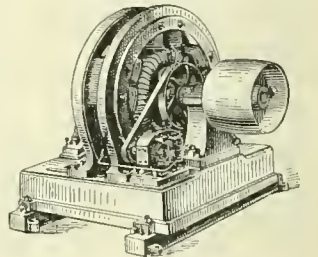
— ENCYCL. Brown-Séquard produisit pour la première fois la théorie de la *dynamogénie* et de l'*inhibition*, à



Dynamo à courant continu bipolaire.



Dynamo à courant continu multipolaire.



Dynamo à courants alternatifs.

Boston, en 1871, dans un cours professé à l'Institut Lowell. Le point de départ de ses recherches fut l'observation d'une jeune fille qui tombait en extase, dit-il, à huit heures du matin, au son d'une cloche, et restait pendant douze heures en prière sur la pointe des pieds, jusqu'à la cloche de la prière du soir. Outre cette dynamogénie, il y avait, chez la même malade, une inhibition de certaines facultés : perte de la connaissance, de la sensibilité.

Brown-Sequard dit avoir vu souvent des personnes avoir une augmentation prodigieuse de la puissance des sens (sauf la vue), de la sensibilité thermique, du tonus musculaire, de quelques facultés mentales; puis, l'inhibition ou l'épuisement succédant à la dynamogénie, elles tombaient brusquement dans un état de torpeur profonde. Il est remarquable qu'il existe presque toujours une relation intime entre la dynamogénie et l'inhibition; mais on ne sait pas encore exactement si l'équivalence des forces négatives est rigoureuse. Dans ses cours du Collège de France, Brown-Sequard a exposé le résultat de ses recherches expérimentales sur la doctrine qui lui est parvenue de la dynamogénie et de l'inhibition.

DYNAMOGRAPHE (du gr. *dunamis*, force, et *graphein*, écrire) n. m. Physiq. Dynamo-mètre enregistreur.

— ENCYCL. Les dynamographes mesurent l'action musculaire avec une exactitude beaucoup plus grande que les dynamomètres, car ils en ontent les moindres variations, variations continuelles et indépendantes de la volonté du sujet. Le dynamographe le plus pratique est une sorte de dynamomètre à ressort, composé d'une forte armature en fer, terminée à chaque extrémité par un anneau. On adapte à l'un d'eux la puissance à enregistrer, et on fixe l'autre à une masse résistante, un anneau scellé dans un mur, ou bien on tient les anneaux de chaque main. Un des anneaux est fixé à la tige d'un piston, maintenu en équilibre dans un cylindre placé entre les branches de l'armature, par deux ressorts à boudin, dont un, beaucoup plus puissant que l'autre, résiste à l'effet de traction. De l'autre côté du piston, la tige prolongée aboutit à une membrane de caoutchouc, fermant une sorte de caisse à l'extrémité du cylindre; toute traction sur la tige du piston attire la membrane et raréfie l'air de la caisse. Les variations de la traction produisent donc des alternatives de compression et de dilatation de l'air confiné dans cette boîte, constituant une sorte de soufflerie dont l'action se transmet à travers un tube ou caoutchouc jusqu'à un appareil chargé d'inscrire ces variations sur un papier enveloppant un cylindre tournant. Le diagramme tracé s'écarte d'autant plus de sa base horizontale que l'effort de traction développé est plus grand. On gradue l'instrument en le soumettant à des efforts dont la puissance est connue. Pour les efforts variant de 1 à 36 kilogrammes, ses indications sont très exactes.

DYNAMOLOGIE (*ji* — du gr. *dunamis*, force, et *logos*, discours) n. f. Mécan. Science théorique des forces; traité sur cette matière.

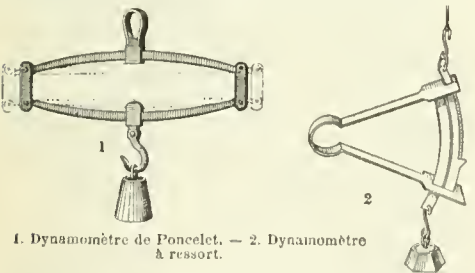
DYNAMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la dynamologie; *Méthode DYNAMOLOGIQUE*.

DYNAMOMAGNÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la dynamique du magnétisme.

DYNAMOMÈTRE (du gr. *dunamis*, force, et *mètron*, mesure) n. m. Mécan. Nom générique des appareils destinés à l'évaluation et à la comparaison des forces ou de leurs travaux. Syn. **DYNAMÈTRE**.

— Phys. Instrument employé pour mesurer le grossissement des lunettes. (Dans ce sens, on écrit plus souvent, mais à tort, **DYNAMÈTRE**.)

— ENCYCL. Mécan. On distingue, en pratique, deux espèces de dynamomètres, suivant que ces appareils indiquent seulement la mesure des forces, ou qu'ils in-



scrivent automatiquement le travail mécanique de ces forces. Tous ont comme point de comparaison des forces le kilogramme.

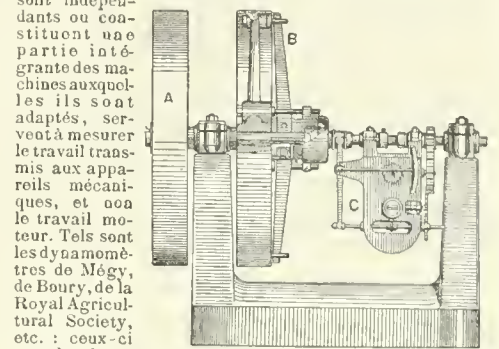
Il existe un très grand nombre de dynamomètres, faisant partie de la première série. Le ressort qui constitue le dynamomètre épouse, du reste, des formes très variées: tantôt celle d'une lame d'acier repliée sur elle-même; tantôt celle d'un ressort à boudin comme dans le dynamomètre de Leroy; tantôt, enfin, celle de deux lames d'acier légèrement cintrées tournant l'une vers l'autre leur concavité et réunies par deux tiges articulées à leurs extrémités, comme dans le dynamomètre de Poncelet; etc.

Les dynamomètres de la seconde catégorie, appelés *dynamomètres enregistreurs*, indiquent la série continue des divers valeurs par lesquelles passe, pendant un temps donné, un effort variable. Ces appareils se divisent en dynamomètres de traction, dynamomètres de compression et dynamomètres de rotation, sont munis de dispositifs spéciaux enregistrant, au moyen d'un style, les déplacements proportionnels à l'effort mesuré.

Les dynamomètres de traction s'emploient plus particulièrement sur les lignes de chemins de fer pour mesurer la résistance d'un train. Ceux de ces appareils qui sont le plus communément en usage dans les compagnies de chemins de fer français sont les dynamomètres de Morin, de Desdoutins et de Digeon. En Angleterre et en Amérique, on emploie de préférence le dynamomètre de Dudley.

Les dynamomètres de compression, dont l'appareil chromatique de Wertheim est le type, servent à mesurer d'une façon très exacte la pression qui s'exerce entre deux corps.

Les dynamomètres de rotation servent à mesurer le travail moteur transmis par un arbre qui tourne. Il en existe de nombreux types, que l'on ramène à deux classes: dynamomètres de transmission et dynamomètres d'absorption ou freins dynamométriques. Les premiers, qui se subdivisent en dynamomètres séparés et dynamomètres directs, selon qu'ils

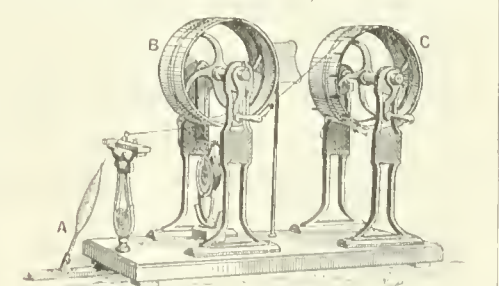


Dynamomètre de rotation, de Digeon. A, poulie recevant le mouvement du moteur; B, poulie agissant par flexion sur l'objet dont on veut connaître la résistance; C, appareil enregistreur de la flexion.

Les dynamomètres de transmission ou freins dynamométriques mesurent le travail ou l'absorbant, au lieu de la transmettre. Parmi ceux-ci, nous citerons les appareils de Taarines, de Neer, de Perry, de Valet, de Digeon, d'Hamilton, de Latchinoff, etc.

Les dynamomètres d'absorption ou freins dynamométriques mesurent le travail ou l'absorbant, au lieu de la transmettre. Parmi ceux-ci, nous citerons les appareils de Prooy, d'Anderson, d'Emery, de Marcel Déprez, d'Amos, d'Easton et d'Anderson, de Carpentier, de Brauer, etc.; les uns sont à courroie et les autres à engrenages.

Ajoutons en terminant que, dans l'industrie textile, on fait également usage de dynamomètres pour vérifier l'élasticité et la force des fils de lin, de coton ou de soie.



Dynamomètre pour textiles: A, bobine de fil à essayer; B, poulie enrouleuse; C, poulie dynamométrique.

Enfin, on expérimente la résistance des cordages, des draps, des toiles, des tissus, en employant encore des dynamomètres.

Méd. On se sert, en médecine, pour apprécier la contractilité musculaire, d'un dynamomètre spécial. Cet instrument est surtout employé pour préciser le

DYNAMOGRAPHE — DYNE

diagnostic des maladies musculaires, des paralysies, des novrites, etc.

DYNAMOMÉTRIE (*tri*) n. f. Evaluation et comparaison des forces, à l'aide du dynamomètre.

DYNAMOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport au dynamomètre ou à la dynamométrie; *Mesure DYNAMOMÉTRIQUE*.

DYNAMOMÉTRIQUEMENT (*ke*) adv. Suivant la mesure des forces.

DYNAMOSCOPE (*skop'* — du gr. *dunamis*, force, et *skopein*, examiner) n. m. Méd. Instrument que l'on place entre sa propre oreille et le doigt ou toute autre partie du corps de la personne auscultée, dans la dynamoscopia.

— ENCYCL. Le dynamoscope consiste en un cylindre de liège ou d'aluminium terminé à une extrémité par un cône qui s'introduit dans l'oreille de l'observateur et, à l'autre, par un godet ou une surface arrondie, suivant qu'on veut explorer un doigt ou un point du corps.

DYNAMOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *dunamoscopé*) n. f. Méd. Mode d'auscultation, ayant pour but de faire apprécier les forces du malade, et porter un pronostic sur la maladie.

— ENCYCL. Ce système d'auscultation, établi par Collogue et qui n'a pas été admis dans la pratique médicale, repose sur l'expérience décrite par Robin de la manière suivante: « Si l'on place un des doigts de la main d'un homme dans le conduit auditif, on entend un bruit continu, très semblable à un bourdonnement; à ce bruit s'ajoutent, par intervalles irréguliers, des crépitations bien distinctes du bruit de bourdonnement; ce sont des sortes de pétilllements. » Les bourdonnements et les pétilllements sont plus sensibles lorsqu'on se sert d'un corps intermédiaire (dynamoscope) au doigt observé et au conduit auditif; les meilleurs conducteurs sont le liège, l'aluminium, l'argent. Les bruits entendus appartiennent bien réellement au sujet en exploration, et non à l'oreille de l'observateur; car, si l'on appuie le dynamoscope contre un corps inerte, ou si l'on introduit dans le godet de l'instrument le doigt d'un cadavre, on ne perçoit aucun bruit. Suivant l'auteur, le bourdonnement ou dépendrait ni de la circulation ni de la chaleur animale; il serait le résultat de l'action organique, et la connaissance des bruits normaux et anormaux observés par cette méthode constituerait un bon moyen d'apprécier l'état des forces d'un malade et même de distinguer avec certitude la mort apparente de la mort réelle.

DYNASTE (*nasst'* — du gr. *dunastés*, même sens) n. m. Hist. anc. Nom donné aux membres de certaines oligarchies grecques (Corinthe, Thèbes, Thessalie). Nom donné aux chefs de tribus ou petits souverains de certains pays, comme la Thrace et l'Illyrie. Au moyen âge, Souverain ou seigneur dépendant d'un suzerain: *La maison d'Horn était connue dès le XI^e siècle parmi les petits DYNASTES des Pays-Bas.* (St-Sim.)

— Mythol. Nom donné par les Grecs à certains dieux d'Égypte, qui avaient autrefois régné sur le pays. Surcoom de Zeus.

DYNASTE (*nasst'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des dyastinés, comprenant d'énormes scarabées propres aux régions chaudes de l'Amérique, et qui sont les géants de l'ordre.

— ENCYCL. Les mâles des dyastinés ont le corselet armé d'une longue corne horizontale, velue en dessous, formant



Dynastes hercule: 1. Mâle; 2. Femelle.

pinco avec une autre placée sur le front. On en connaît cinq espèces, dont la plus remarquable est le scarabée hercule des Antilles (*dyastes hercules*), noir brillant avec les élytres olivâtres, qui atteint 16 à 18 centimètres de long.

DYNASTIE (*sté* — du gr. *dunasteia*, puissance) n. f. Suite de souverains d'une même famille: *Les DYNASTIES égyptiennes. La DYNASTIE capétienne.*

— Par anal. Suite de personnes exerçant une influence de même genre: *Galilée continue cette DYNASTIE de grands hommes qui avait commencé par le Dante.* (Quimet.)

DYNASTINÉS (*sti*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, comprenant des scarabées de taille souvent gigantesque et répandus sur tout le globe, particulièrement dans les régions tropicales, avec les genres *megacerus*, *strategus*, *xenodorus*, *golafa*, *dyastes*, *xylotrupes*, *chaleosoma*, *megalosoma*, etc. — Un DYNASTINÉ.

— ENCYCL. Quatre genres représentent les *dynastinés* en Europe: *pentodon*, *tennotryphichus*, *oryctes* et *phyllognathus*. La tête et le corselet des mâles sont, chez les dyastinés, armés de protubérances ou de longues cornes; les larves vivent dans le terreau des vieux arbres décomposés.

DYNASTIQUE (*stik'*) adj. Polit. Qui se rapporte à la dynastie: *Le parti DYNASTIQUE. Journaux DYNASTIQUES. Opposition DYNASTIQUE.*

— n. m. Partisan des principes dynastiques, et spécialement des partisans de la dynastie des Bourbons: *Après la démocratie, il ne restera guère à glaner aux DYNASTIQUES.* (Proudh.)

DYNE (du gr. *dunamis*, force) n. f. Mécan. Unité de force, dans le système de mesure CGS (centimètres, grammes, secondes).

— ENCYCL. La dyne est la force qui, agissant pendant

une seconde sur 1 gramme-masse, lui imprimerait une accélération de 1 centimètre. L'accélération de la pesanteur à Paris étant de 980,888 ou 980,81 environ, le poids de 1 gramme à Paris (c'est-à-dire la force exercée en ce lieu par la pesanteur sur la masse du gramme) est environ neuf cent quatre-vingt-une fois plus grand que la dyne. La valeur de la dyne en gramme-poids est donc environ le neuf cent quatre-vingt-unième partie du poids d'un gramme, un peu plus d'un milligramme. Cette unité est extrêmement petite et on ne peut guère faire usage que de ses multiples : la *kilodyne*, qui vaut un peu plus d'un gramme (1 gr. 019), et la *mégadyne*, qui vaut un peu plus d'un kilogramme (1 kil. 019). L'avantage de la dyne sur le gramme comme unité de force est que les étalons du gramme-poids devraient avoir des masses variables, suivant les latitudes. Il est préférable de prendre le gramme pour unité de masse; les étalons du gramme-masse sont alors identiques en tous les points de la terre, comme ceux des deux autres unités fondamentales : le centimètre de longueur et la seconde de temps.

DYNAMÈNE (*mé-né*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des droméidés, comprenant des crabes voisins des dromies, et dont on connaît quelques espèces des mers chaudes. (Le type de ces petits crabes plats et carrés, qui ont seulement la cinquième paire de pattes relevée sur le dos, est le *dynamène hispida* des Mascareignes.)

DYNOW, ville d'Autro-Hongrie (Galicie), sur le San, affluent de la Vistule; 2.900 hab. Fabriques de toiles; foires renommées pour le gros bétail. Ruines d'un ancien château fort.

DYNTER (Edmond *œ*), chroniqueur flamand, né vers 1375, dans la localité dont il porta le nom, près de Bois-le-Duc, mort à Bruxelles en 1448. Il fut l'homme de confiance d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, qui le chargea, comme ambassadeur, des missions les plus importantes. Il devint secrétaire de Philippe le Bon. Après la mort de sa femme, Edmond de Dynter embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine de Saint-Pierre, à Louvain. Il a laissé une *Chronique des ducs de Brabant*, précieuse pour tous les événements auxquels il a lui-même été mêlé; elle s'arrête en 1442; elle a été publiée par de Ram (1854-1860).

DYOPLAX (*plaks*) n. m. Paléont. Genre de reptiles hydro-sauriens, famille des dromosauridés, comprenant des formes voisines des *ætosaurus*, connues par des empreintes de l'argile triasique. (Le type de ces petits crocodiles à museau long et étroit est le *dyoanax areolatus*, long de 62 centimètres, du grès keuperien de Stuttgart.)

DYOSTYLE (*stil*) — du gr. *duo*, deux, et *stulos*, colonne) n. m. Façade formée de colonnes accouplées, comme est la façade principale du Louvre.

DYPLITITE n. f. Nom donné par Shepard à un phosphore de fer, de nickel et de manganèse, entrant pour 0,25 à 2,25 dans la composition de certaines météorites.

DYPSIS (*psiss*) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, de petite taille et ressemblant à des roseaux. (Les cinq ou six espèces connues habitent Madagascar.)

DYRODÈRE ou **DYRODERES** (*dé-rèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, comprenant une seule espèce d'Europe. (Le *dyroderes marginatus* est remarquable par son corselet dilaté, membraneux. Cette punaise d'un brun jaunâtre, ponctuée de noir, variée de blanc, est répandue dans le sud de l'Europe.)

DYRRACHIOS. Myth. gr. Fils de Poseidon et de Melissa. Il ajouta un port à la ville d'Épidamne, en Illyrie, et lui donna le nom de *Dyrrachion* ou *Dyrrachium*. Cependant, les habitants regardaient comme le fondateur de leur cité Héraklès, que Dyrrachios avait appelé à son aide, en lui promettant de lui céder une partie de son royaume.



Monnaie de Dyrrachios.

DYRRACHIUM, ville de l'ancienne Illyrie, chez les Tarentins, nommée d'abord Epidamne. Son port, en face de Brundisium, était surtout fréquenté par les voyageurs qui passaient de Greco en Italie. Auj. *Durazzo*.

DYS (*diss* — du gr. *dus*, difficilement), préfixe péjoratif qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui implique l'idée de peine, difficulté, malheur, et aussi de privation, négation, etc.

DYSANALYTE n. f. Niobate naturel de chaux. Variété de pyrochlore.

DYSARES, dieu des Arabes avant l'adoption du Coran, que les uns assimilent au Baucius des Grecs, les autres au Soleil. Le simulacre de ce dieu était une pierre noire, peut-être la pierre céleste, *al Hadjar al Agrab*, qui est encore aujourd'hui vénérée à la Caaba de La Mecque.

DYSTAR, ville d'Écosse (comté de Fife), sur la côte septentrionale du golfe de Forth; 3.000 hab. Haulte aux environs, mines de fer. Fabriques de clous, forges et forgeries. Chantiers de constructions navales. Culture et préparation du chanvre. Commerce autrefois important.

DYASTER (*za-stér*) n. m. Paléont. Genre d'oursins spatangulés, famille des *dysasteridés*, voisins des *collyrites*, en différant par leur appareil apical moins allongé en avant. (Les espèces sont abondantes dans le jurassique supérieur et le crétacé inférieur; la plus typique est le *dyster granulosis*, du jurassique.)

DYASTERIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes dont le genre *dyster* est le type. (Syn. *collyritidés*.) — Un *DYASTERIDÉ*.

DYSAULÈS. Myth. gr. Frère de Kéleos, roi mythique d'Éleusis. Il fut chassé par lui d'Éleusis, et se retira chez

les Phlésiens, qu'il initia aux mystères éléusiniens. Il fonda auprès de Phlionte une ville qu'il appela Céléé, du nom de son frère. Il fut le père de Triptolème et d'Euboleus.

DYSCHÉZIE (*shé-zé* — de *dys*, et du gr. *khézein*, aller à la selle) n. f. Détérioration difficile.

DYSCHIROGNATHA (*shé*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, tribu des tétragnathinés, comprenant des petites araignées fauves et brunes avec des points nacrés, et dont on connaît d'assez nombreuses espèces, habitant les régions tropicales. (L'espèce type, la *dyschirognatha Bedoti*, est de Bornéa; une autre, la *dyschirognatha tenera*, vit au Japon.)

DYSCHIRIUS (*shé-ri-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des cliniviés, comprenant de petites formes bronzées, habitant les terrains humides et sablonneux, où elles creusent des galeries.



Dyschirius (gr. 4 fois).

— ENCYCL. Les *dyschirius* font la chasse aux staphylins du genre *bledius*, dont ils détruisent les larves; leurs nombreuses espèces sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal; une des plus communes, en France, est le *dyschirius globosus*, long de 2 millimètres et demi.

DYSCHORISTE (*sho-rissst*) n. m. Genre d'acanthacées, tribu des ruellidées. (Les *dyschoristes* sont de petites plantes frutescentes, à feuilles petites, à fleurs axillaires, dont les cinq espèces croissent à Madagascar, dans l'Afrique septentrionale et l'Inde orientale.)

DYSCHROÏE (*shro-t* — de *dys*, et du gr. *khroa*, peau) n. f. Pathol. Altération de la couleur de la peau.

DYSCHROMATEUX (*shro, teù*), **EUSE** [de *dys*, et du gr. *khroma*, atos, couleur] adj. Méd. Qui s'accompagne d'anomalies dans la distribution du pigment : Le vitiligo est une dermatose **DYSCHROMATEUSE**.

DYSCHROMATIQUE (*shro, tik*) — de *dys*, et du gr. *khroma*, atos, couleur] adj. Qui est d'une mauvaise couleur, d'une couleur anormale. || Qui produit l'altération de la couleur.

DYSCHROMATOPE (*shro*) adj. et n. Qui est atteint de dyschromatopsie.

DYSCHROMATOPSIE (*shro* — de *dys*, et du gr. *khroma*, atos, couleur, et *opsis*, vision) n. f. Vision incomplète ou anormale des couleurs. V. DALTONISME.

DYSCLASIE (*diss-si, zi* — de *dys*, et du gr. *kinésis*, mouvement) n. f. Méd. Difficulté de mouvements, paralysie incomplète.

DYSCLASITE (*shla-zit*) n. f. Zéolithe calcifère, contenant 27 p. 100 de chaux et 18 p. 100 d'eau, et dont la formule est égale à H⁺Ca Si⁺O⁻. Syn. de *ORÉNITE*.

DYSCOLIE (*diss-sô-li* — de *dys*, et du gr. *kolia*, ventre) n. f. Difficultés dans les évacuations alvines, constipation.

DYSCOLE (*shol*) — du gr. *duskolos*, difficile, quinteux] adj. Qui est d'une humeur difficile. (Peu us.)

— n. m. Scolast. Argumentateur qui s'égare dans des opinions bizarres ou hardies.

DYSCOLUS (*sho-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des sphodrinés, comprenant des formes assez petites, allongées, élégantes, métalliques ou rousses, avec les élytres bleus.

— ENCYCL. On connaît un grand nombre d'espèces de *dyscolus*; toutes ressemblent à des colopes et habitent, comme eux, les régions chaudes du globe, mais en diffèrent par l'échancrure du menton, munie d'une forte dent médiane. Citons le *dyscolus ruficeps*, qui habite la Malaisie et l'Inde; long de 10 millimètres, il est rouge et bleu.

DYSCRASE (*shkraz*) n. f. Antimoineur naturel d'argent, ainsi appelé par Beudant, à cause de la facilité avec laquelle ses métaux constituants se séparent.

— ENCYCL. La *dyscrase*, ou argent antimonial, est d'un blanc argentin métallique. Sa formule est Ag⁺Sb, son poids spécifique 9,4 à 10 et sa dureté 3,5. La *dyscrase* est fusible au chalumeau et soluble dans l'acide azotique. La proportion d'argent qu'elle contient varie de 72 à 84 p. 100.

DYSCRASIE (*shkra-zé* — de *dys*, et du gr. *krasis*, constitution) n. f. Pathol. Mauvais tempérament des humeurs, mauvaise constitution.

DYSCRASIÈRE (*shkra-zi-é*) v. a. Rendre dyscrasique.

DYSCRASIQUE (*shkra-zik*) adj. Pathol. Qui concerne la dyscrasie. Qui tient à la dyscrasie : *Maladie dyscrasique*.

DYSCRASITE (*shkra-zit*) n. f. Antimoine naturel d'argent. Syn. de *DYSCRASE*.

DYSDÈRE ou **DYSDERA** (*diss-dé*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *dysderinés* et du groupe des *dysdériés*, comprenant des araignées rouges et blanches, assez grandes, dont on connaît quarante-cinq espèces.



Dysdère (gr. 4 fois).

— ENCYCL. Répandues surtout en Europe, les *dysdères* sont représentées, aux environs de Paris, par deux espèces : *dysdera erocata* et *dysdera erythra*. Cette dernière, longue de 10 à 15 millimètres, est commune partout sous les pierres, les mousses, où elle demeure blottie dans la fourraie sayeuse.

DYSDÉRIDÉS (*diss*) n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, caractérisée par quatre stigmates très apparents, six yeux séparés du bord antérieur du front par un étroit bandeau, et les chélicères robustes, à long crochet. (Les *dysdéridés* se répartissent en deux tribus : *dysdérinés* et *ségestrinés*.) — Un *DYSDÉRIDE*.

DYSDERINA (*diss-dé*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des onopidés, comprenant des araignées dont l'abdomen est cuirassé de plaques dures, et qui comptent de nombreuses espèces réparties depuis l'Orient méditerranéen jusqu'à Philippines, et dans l'Amérique du Sud. (L'espèce type est la *dysderina principalis*, des Antilles. Toutes les *dysderina* sont de petite taille, ressemblent à des acariens et vivent dans les débris végétaux.)

DYSDÉRINÉS (*diss*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des *dysdérinés*, comprenant des araignées allongées, à pattes robustes et courtes, de taille moyenne, rondes ou brunes, avec l'abdomen blanc ou gris soyeux. (Cette tribu se subdivise en trois groupes : *rhodées*, *holisés*, *dysdériés*; ce dernier renfermant les genres les plus typiques.)

DYSDERQUE (*diss-dèrk*) ou **DYSDERCUS** (*diss-dèrk-kuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des lycgédés, tribu des pyrrolorinés, comprenant des punaises sans ocelles, à bec très long.

— ENCYCL. Les *dysderques* sont voisins des physopelles; en on connaît une cinquantaine d'espèces, habitant les régions chaudes du globe. Tels sont les *dysdercus albiventris*, du Mexique; *dysdercus cingulatus*, de Malaisie; *dysdercus Kenigi*, de l'Inde. Ce dernier, long de 15 millimètres, testacé et noir, est rayé de blanc en dessus.

DYSECÉE (*sh-sé* — de *dys*, et du gr. *akouein*, entendre) n. f. Surdité accidentelle, totale ou partielle.

DYSENTERIE (*di-san, ri* — de *dys*, et du gr. *entéron*, intestin) n. f. Maladie infectieuse, caractérisée par des ulcérations du gros intestin, des évacuations fréquentes, douloureuses et sanguinolentes. || On écrit quelquefois, mais à tort, **DYSENTERIE**.

— ENCYCL. Pathol. La *dysenterie* s'observe surtout dans les pays chauds, à la saison des pluies, et dans les climats tempérés, en été et en automne; elle est très rare dans les régions septentrionales; elle se distingue par des ulcérations plus ou moins profondes du gros intestin, suivant la gravité des cas; dans la *dysenterie* grave, la muqueuse se décolle, le tissu cellulaire s'infiltre de pus, se gangrène et s'élimine par lambeaux, d'où les évacuations fréquentes, sanguinolentes, accompagnées de douleurs vives, d'épreintes, de ténésme. Les autres symptômes sont l'amaigrissement rapide, l'altération des traits, la sécheresse de la peau, le refroidissement des extrémités, le pouls fréquent, petit et souvent irrégulier. Le rhumatisme, certaines affections cutanées peuvent en outre compliquer la *dysenterie* chronique. D'après les recherches de Lösch et de Kartalis, un rhizopode, *Amoeba coli*, est la cause de la *dysenterie* et aussi de l'abcès du foie, qui lui est consécutive.

Au point de vue du pronostic et du traitement, il faut distinguer la *dysenterie chronique* des pays chauds, qui résiste à tous les traitements, de la *dysenterie aiguë sporadique*, qui est presque toujours bénigne et cède facilement aux purgatifs, à la diète et aux lavements légèrement opiacés. La *dysenterie aiguë épidémique*, qui se montre dans les agglomérations nombreuses, mal nourries, surmenées, souffrant de l'humidité, exige, en outre des mesures prophylactiques les plus énergiques, le calomel à doses fractionnées, l'ipéca, et un régime sévère (lait, eau albumineuse, etc.).

— Apic. Chez les abeilles, la *dysenterie* est une maladie qui se déclare ordinairement pendant l'hiver et quelquefois à l'automne. Elle a pour cause l'alimentation forcée ou un manque d'aération, et se reconnaît à l'accumulation des excréments dans la ruche, qui exhale alors une odeur fétide. Il faut nettoyer et aérer.

— Art vétér. La *dysenterie* est une diarrhée plus ou moins mêlée de sang. Comme symptôme secondaire, la *dysenterie* se voit quelquefois, mais bien rarement, chez le cheval et les ruminants, mais elle n'existe guère, comme maladie proprement dite, que chez le chien, où elle est assez fréquente. Chez cet animal, il y a une *dysenterie* bénigne, c'est-à-dire que la diarrhée simple est très fréquemment teintée de quelques filets de sang, sans que, pour cela, elle soit bien grave, et elle cède à des moyens simples : blanc d'œuf, pilules d'extrait de ratahnia et bismuth de 10 centigrammes, 3 ou 4 par jour. Mais, assez souvent, chez ce carnassier domestique, le sang est la partie dominante de la diarrhée, et il est quelquefois presque pur. Alors, on a affaire à une véritable *dysenterie*, à laquelle le chien succombe si l'on n'arrive pas à temps pour arrêter cette véritable hémorragie intestinale. Pour obtenir ce résultat, on donnera des lavements d'une infusion de feuilles de ronce additionnés de 6 à 10 gouttes de laudanum, et des pilules d'extrait de ratahnia et d'ergatine Bonjean de 5 centigrammes pour une pilule; 2 à 3 pilules par jour.

DYSENTÉRIQUE (*di-san, rik*) n. f. Pathol. Qui a rapport à la *dysenterie* : *Évacuations dysentériques*.

DYSESTHÉSIE (*zèss, zi* — de *dys*, et du gr. *nisthésis*, sensation) n. f. Pathol. Altération de la sensibilité.

DYSGÉNÉSIE (*diss-jé, zi* — de *dys*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Pathol. Difficulté dans les fonctions de la génération.

— Hist. nat. Variété d'homogénéité, dans laquelle les méris dont l'union reste stérile deviennent féconds par des alliances avec un des types des deux espèces mères. (Les produits méris de second rang paraissent demeurer stériles; il ne peut donc pas, en ce cas, se fonder une race nouvelle.)

DYSGÉNÉSISQUE (*diss-jé, zik*) adj. Physiol. Qui se rapporte à la *dysgénéisie*.

DYSGRAPHIE (*diss, fi* — de *dys*, et du gr. *graphein*, tracer) n. f. Vice de conformation d'un organe.

DYSHAPHIE (*sh-fi* — de *dys*, et du gr. *aphé*, toucher) n. f. Pathol. Altération du tact.

DYSHARMONIE (*di-sar, ni* — de *dys*, et *harmonie*) n. f. Troubles survenant dans les fonctions de certains appareils organiques qui ne sent pas lésés directement, par suite d'une espèce de solidarité qui existe entre eux et d'autres appareils pathologiquement affectés.

DYSHÉMIE (*di-sé-mi* — de *dys*, et du gr. *haima*, sang) n. f. Altération du sang.

DYSITHAMNUS (*am-nuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentiostres, famille des thamoophilidés, qui est

exactement un sous-genre de *thamnophilus*, comprenant des formes trapues, à bec court et courbé vers la pointe.

— ENCYCL. On connaît un douzain d'espèces de *dysithamnus* : ce sont de petits oiseaux gris verdâtre, habitant l'Amérique tropicale. Tels sont les *dysithamnus semicinctus*, de la Nouvelle-Grenade, et *plumbeus*, du Brésil.



Dysithamnus.

DYSLALIE (diss — de *dys*, et du gr. *lalein*, parler) n. f. Difficulté à parler.

DYSLOCHIE (diss, ché — de *dys*, et du gr. *lochis*, lochies) n. f. Obstétr. Diminution des lochies ou difficulté de leur établissement.

DYSLUITE (diss) n. f. Aluminate naturel de zinc, qui paraît représenter une variété ferro-manganésifère du gabbite, avec 42 p. 100 d'oxyde de fer et 7,6 d'oxyde de manganèse.

DYSLYTE n. f. Chim. Syn. de **DYSLUITE**.

DYSLYSINE (diss) n. f. Chim. Composé qui se forme par élimination d'eau de l'acido cholalique.

DYSLYTE n. f. Chim. V. CITRACONIQUE.

DYSMÉNIE (diss — de *dys*, et du gr. *méné*, menstrues) n. f. Pathol. Difficulté, trouble dans l'écoulement des menstrues. V. **DYSMÉNORRÉE**.

DYSMÉNORRÉE (diss, no-ré — de *dys*, et du gr. *méné*, menstrues, et *rhéin*, couler) n. f. Troubles du flux menstruel, ordinairement douloureux.

— ENCYCL. La *dysménorrhée* est idiopathique ou symptomatique. La première s'observe surtout dans les premières époques de la menstruation, alors que la fonction n'est pas encore bien établie, surtout chez les hystériques. La *dysménorrhée* symptomatique peut être la conséquence de causes très variées, soit générales, soit locales. Toutes les maladies utérines amènent des troubles dans la menstruation. Les névroses, les troubles de la nutrition, diabète, obésité, anémie, chlorose, etc., sont aussi des causes de *dysménorrhée*; on obtient parfois de bons résultats de l'administration des emménagogues.

DYSMÉNORRHÉIQUE (diss, ré-ik') adj. Qui a rapport à la *dysménorrhée*. : *Symptômes* **DYSMÉNORRHÉIQUES**.

DYSMNÉSIE (diss, zé — de *dys*, et du gr. *mnésis*, mémoire) n. f. Affaiblissement ou perversion de la mémoire.

DYSDO n. f. Genre de plantes, de la famille des composées-bélianthées, dont on connaît vingt espèces américaines. ■ On dit aussi **DYSDOIE**.

DYSDODIE (di — de *dys*, et du gr. *ozein*, sentir) n. f. Pathol. Fétidité, mauvaise odeur due à une sécrétion : La *DYSDODIE* de la bouche, des fosses nasales, de l'aisselle, des pieds.

— Bot. V. **DYSDOIE**.

DYSDODIUS (di-uss) n. m. Genre d'insectes hémiptères bétéroptères, famille des aradidés, comprenant des punaises à corselet élargi en croissant, à abdomen lobé et débordant les élytres. (On connaît quelques espèces de *dysdodius*, propres aux régions chaudes de l'Amérique; toutes sont de taille moyenne, brunes ou rousses : tel est le *dysdodius lunatus*, vulgairement appelé punaise-araignée, de la Guyane, long de 15 millimètres.)

DYSDODYLE (du gr. *dusodés*, puant, et *hulé*, matière) n. m. Combustible fossile, charbonneux ou bitumineux. (C'est une variété schisteuse et flexible de lignite.) ■ On l'appelle aussi **HOUILLE POPYRACÉE**.

DYSOPHYLLE n. f. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des mentholidées, qui croît à Java.

DYSOPIE (pi — de *dys*, et du gr. *opsis*, aspect, œil) n. f. Affaiblissement de la vue. ■ On dit aussi **DYSOPSIE**.

DYSOPSIS (psiss) n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, voisins des mercuriales. (La seule espèce connue est une petite herbe couchée, à fleurs monoïques apétales, originaire du Chili.)

DYSOREXIE (ré-ksé — de *dys*, et du gr. *orexis*, appétit) n. f. Perte ou affaiblissement de l'appétit.

DYSOSMIE (zo-smé — de *dys*, et du gr. *osmé*, odeur) n. f. Perte ou affaiblissement de l'odorat.

DYSOXYLON n. m. Bot. Syn. de **ÉPICRARIIS**.

DYSPEPSIE (spé-pé — de *dys*, et du gr. *pépsis*, coccion) n. f. Pathol. Difficulté, embarras dans la digestion. Anton. **DYSPÉPSIE**.

— ENCYCL. Méd. La *dyspepsie* est l'ensemble des troubles digestifs qui peuvent exister sans altération anatomique de l'estomac. C'est une maladie fréquente à tous les âges, sauf pendant l'adolescence, où elle est presque inconnue. Comme causes principales de la dyspepsie, on doit incriminer l'alimentation par excès ou par insuffisance, les boissons alcooliques, l'absence de travail musculaire, certaines diathèses : arthritisme, névrosisme ou chloroanémie, des troubles circulatoires liés à des maladies du foie, de l'intestin ou de l'utérus; et enfin, chez les femmes, l'abus du corsot.

La lenteur de la digestion est le principal symptôme; peu de temps après l'ingestion alimentaire, le dyspeptique éprouve une sensation de plénitude, du gonflement au creux épigastrique, puis, parfois, des éructations acides qui peuvent aller jusqu'à vomissement. L'appétit est capricieux; certains aliments sont mieux digérés, mais cette digestibilité est variable avec chaque malade. On observe encore des vertiges, des palpitations cardiaques, etc.

L'étude des symptômes, suivant que les troubles portent sur la sensibilité, la contractilité ou les sécrétions stomacales, permet de décrire : la *dyspepsie douloureuse* ou *gastralgie*, la *dyspepsie atonique* et la *dyspepsie par altération du suc gastrique*. La thérapeutique s'inspire de cette classification; car, après avoir dicté les règles hygiéniques qui dérivent de l'étiologie, elle doit être surtout symptomatique.

Aux crampes, aux crises cardiaques, on opposera l'opium ou la belladone, le bromure, la valériane. Dans la dyspepsie atonique, ou rostronduera les aliments aqueux

et on augmentera la contractilité musculaire par les amers. Dans la dyspepsie par troubles sécrétoires, l'analyse du suc gastrique viendra en aide à l'examen du médecin et permettra de distinguer l'apopsie, l'anachlorhydrie ou l'hyperchlorhydrie, et, suivant les cas, l'acido chlorhydrique ou les alcalins seront indiqués.

DYSPEPSIQUE ou **DYSPEPTIQUE** (spé-psik' [ou plik']) adj. Pathol. Qui a rapport à la dyspepsie : *Des symptômes dyspeptiques*. ■ Qui est atteint de dyspepsie.

— Substantif : Un, Une **DYSPEPSIQUE** (ou **DYSPEPTIQUE**).

DYSPERMASIE (spér', zé — de *dys*, et du gr. *sperma*, sperme) n. f. ou **DYSPERMATISME** (spér', tissm') n. m. Écoulement ralenti ou difficile du sperme.

DYSPERMATIQUE (spér', tik') adj. Qui est atteint de dyspermasie : Un sujet **DYSPERMATIQUE**.

DYSPHAGIE (sfa-ji — de *dys*, et du gr. *phagein*, manger) n. f. Difficulté dans la déglutition.

DYSPHANIE (sfu-ni) n. f. Genre de plantes, de la famille des salsolacées, tribu des chenopodies, qui habite l'Anstrahlo.

DYSPHASIE (sfa-zé — de *dys*, et du gr. *phasis*, élocution) n. f. Diminution plus ou moins complète de la faculté d'employer le langage conventionnel, qui provient d'une altération ou d'une lésion des centres encéphaliques. (Il faut citer la *dysphasie motrice*, qui est la difficulté d'exprimer ses pensées, de la *dysphasie sensorielle*, qui est la difficulté de comprendre celles des autres, par les signes conventionnels du langage.) V. **APHASIE**.

DYSPHONIE (sfon-ni — de *dys*, et du gr. *phôné*, voix) n. f. Trouble dans la formation des sons de la parole, par suite d'une lésion soit de l'appareil phonateur (langue, lèvres, larynx), soit des centres nerveux correspondants, dans la paralysie générale, la sclérose en plaques, etc. (On désigne aussi quelquefois sous le nom de « dysphonie » l'affaiblissement de la voix qui se montre dans certaines angines et le croup.)

DYSPHORIE (sfo-ri — du gr. *dusphoros*, qui supporte difficilement) n. f. Méd. Etat de malaise.

DYSPNÉE (spné — de *dys*, et du gr. *pnein*, respirer, souffler) n. f. Difficulté de respirer.

— ENCYCL. Il ne faut pas confondre la *dyspnée*, qui est toujours un signe pathogénomique, et l'*anhéliation*, qui n'est qu'une accélération momentanée des mouvements respiratoires, par suite d'un exercice violent, d'une émotion forte. La *dyspnée*, qui est, ou peut être, toujours toxique, puisqu'elle accumule dans le milieu intérieur l'acide carbonique et les toxines volatiles qui doivent s'éliminer par la voie pulmonaire, se caractérise non seulement par la fréquence des mouvements respiratoires, mais aussi par la difficulté de ces mouvements, qui nécessite la mise en jeu de tous les muscles inspireurs, et par la douleur que le malade éprouve aux insertions du diaphragme. La *dyspnée* s'observe toutes les fois que l'hématose ne peut se faire convenablement, quelles que soient les causes de cette insuffisance d'oxygénation et d'élimination pulmonaire conséquente. On la rencontre donc non seulement dans les maladies du larynx, dans le croup, dans la bronchite et la broncho-pneumonie, dans la pleurésie et l'asthme, dans l'empyème, les maladies de la plèvre (pleurésie sèche ou avec épanchement), mais aussi dans certaines cardiopathies et surtout dans les lésions centrales, dans la compression des poumons, qui résulte de la dilatation, du tympanisme, de l'ascite, des tumeurs volumineuses, de la grossesse, et enfin dans la chlorose et l'anémie, dans les convalescences des maladies graves, dans les névroses et certaines vésanies. En dehors de certains palliatifs, le traitement de la *dyspnée* est toujours subordonné à celui de la cause. V. **APNÉE**, et **ORTHOPNÉE**.

DYSPNÉIQUE (spné-ik') adj. Pathol. Qui a rapport à la *dyspnée*.

DYSPONTEUS ou **DYSPONTIOS**. Myth. gr. Fils de CÉNONOMAOS ou de PÉLOPS. Il donna son nom à la ville de Dyspontium, en Elide.

DISPROPHÉON (spro — de *dys*, et du gr. *prophérein*, énoncer) n. m. Littér. anc. Accumulation vicieuse de mots peu harmonieux.

DYSPROSIMUM (spro-zé-om' — du gr. *dusprosodos*, d'un abord difficile) n. m. Chim. Métal découvert par Lecq de Boisbaudran dans l'holmine.

— ENCYCL. Jusqu'en 1886, on voyait dans l'holmine l'oxyde d'un sel métall. l'holmium; à cette époque, Lecq y a constaté, au moyen de l'analyse spectrale, la présence de deux métaux. Conservant à l'un d'eux l'ancien nom d'holmium, il a nommé l'autre *dysprosium*.

DYSENTERIE n. f. **DYSENTERIQUE** adj. Pathol. V. **DYSENTERIE**, **DYSENTERIQUE**.

DYSSNITE n. f. Espèce minérale, résultant de l'altération de la rhodonite.

DYSSOCHROME (krom') n. m. Genre de solanacées-atropées. (Les *dyssochromes* sont des plantes suffruticoses, à grandes fleurs verdâtres, originaires du Brésil.)

DYSSYMMÉTRIE (tri — de *dys*, et *symétrie*) n. f. Défaut de symétrie.

DYSSYMMÉTRIQUE (trié' — rad. *dissymétrie*) adj. Qui manque de symétrie : *Disposition dyssymétrique*.

— En T. de méd. Qui n'affecte que l'un des côtés du corps, qu'un organe, sans affecter la partie symétrique : *Névrite dyssymétrique*.

DYSSYNTHRITE n. f. Silicato hydraté naturel d'alumino. Variété de pagadito.

DYSTÉOLOGIE (diss, ji — de *dys*, et *téologie*) n. f. Étude des organes manqués et avortés des plantes et des animaux.

DYSTHANASIE (tiss — de *dys*, et du gr. *thanatos*, mort) n. f. Difficulté à mourir, longue et douloureuse agonie. (Ins.)

DYSTHYMIE (sti-mé — du gr. *dusthymia*, même sens) n. f. Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

DYSTOCIE (sto-sé — de *dys*, et du gr. *tokos*, enfantement) n. f. Accouchement laborieux. Syn. **DYSTOIE**.

— ENCYCL. On comprend sous le nom de *dystocie* toutes les difficultés qui peuvent survenir pendant l'accouchement.

mont. La dystocie présente, par conséquent : 1° la difficulté simple ; 2° l'impossibilité d'accoucher.

La dystocie peut tenir à la mère, au fœtus ou aux annexes; de là la division en *dystocie maternelle*, *dystocie fœtale* et *dystocie due aux annexes*.

Les difficultés et les impossibilités qui constituent la dystocie peuvent tenir, soit à un obstacle des organes pelviens, soit à un état dynamique qui s'oppose à l'expulsion du produit de la conception. Les obstacles provenant des organes pelviens sont : 1° les vices de conformation du bassin; 2° les vices de conformation des parties molles; 3° enfin, les grossesses compliquées. Les vices de l'état dynamique qui peuvent mettre obstacle à l'accouchement sont : 1° l'inertie et la lenteur des contractions utérines; 2° leur excès d'énergie; 3° les différentes espèces de rigidité du col; 4° les déviations utérines et les déplacements; 5° les ruptures de l'utérus et du vagin; 6° les thrombus du conduit vagino-vulvaire; 7° la résistance du périnée.

Les principales causes de dystocie fœtale sont : 1° excès du volume du fœtus; 2° présentations ou positions vicieuses; 3° précocités ou direction vicieuses des membres; 4° inclusions parasitaires; 5° fœtus multiples, adhérents ou isolés.

Les difficultés dues aux annexes du fœtus se présentent soit pendant l'accouchement, soit pendant la délivrance. Les causes qui entravent l'accouchement sont : 1° la brièveté du cordon; 2° son excès de longueur. Celles qui s'opposent à la délivrance ou qui la compliquent sont : 1° l'adhérence du placenta; 2° son enclenchement, son volume ou la rupture du cordon; 3° la rétention du placenta; 4° l'invagination de l'utérus avec prolapsus utérin.

DYSTONIE (diss, ni — de *dys*, et du gr. *tonos*, ton) n. f. Pathol. Altération de la tonicité des tissus.

DYSTOS, comm. de la Grèce moderne, dans l'île d'Eubée (arrond. de Karistia); 5.900 hab. Ch.-l. *Aliveri*.

DYSTRE (distr') n. m. Chronol. anc. Dixième mois (mars) de l'année macédonienne. ■ Mois du calendrier syro-macédonien.

DYSTROPHIE (diss, fi) n. f. Trouble de la nutrition de divers tissus de l'organisme, en particulier de la peau et des muscles, caractérisé surtout par l'atrophie consécutive. Les dystrophies reconnaissent comme cause principale une maladie des nerfs; quelquefois, cependant, on doit les rapporter à un trouble circulatoire.

DYSTROPHÉUS (stro-ft-uss) n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauroïdes, du groupe des stégosaures, fossiles dans le trias de l'Amérique du Nord. (On n'a pu établir, d'après leurs débris, la forme exacte de ces animaux gigantesques. L'humérus seul mesure 76 centimètres de long.)

DYSURIE (ri — de *dys*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Difficulté d'uriner. ■ On dit quelquefois **DYSURÉSIE**.

— ENCYCL. La *dysurie*, qu'elle soit lente, pénible ou douloureuse, s'observe dans un très grand nombre de maladies; mais ce terme ne doit pas s'entendre d'une altération du filtre rénal, d'une modification de l'excrétion urinaire (v. **ANURIE**, **OLIGURIE**, **SÉPHATIE**, **REIN**, etc.); il ne peut s'appliquer qu'à une difficulté de la miction. La dysurie reconnaît pour cause, quand elle est lente, l'hypertrophie de la prostate, les rétrécissements du canal de l'urètre, et l'habitude déplorable qu'ont certaines personnes de retenir longtemps leurs urines; quand elle est spasmodique ou irrégulière, les contractions anormales de la vessie et du col vésical, sous l'influence d'altérations nerveuses, ou bien la présence de calculs urinaux. La dysurie irrégulière est même souvent un des symptômes les plus sûrs de la présence, dans la vessie, de calculs ou d'autres corps étrangers; quand elle est douloureuse, elle est caractéristique des maladies et lésions de la vessie et de l'urètre, et spécialement de la cystite et de la gonorrhée ou blennorrhagie. Dans tous les cas, le traitement de la dysurie est subordonné à celui de la cause.

DYSURIQUE (rik') adj. et n. m. Qui se rapporte à la dysurie, qui en est atteint.

DYTIICIDÉS (si) n. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant des animaux aquatiques de taille très variable, ordinairement plats, et dont les pattes postérieures sont aplaties en forme de rames. — Un **DYTIICIDE**.

— ENCYCL. Les *dyticiidés* sont des carabiques adaptés à la vie aquatique; leurs formes sont ramassées et courtes, leur tête engagée dans le corselet jusqu'aux yeux; les mâles ont les tarses antérieurs dilatés en cupules adhésives et les élytres lisses, tandis que, chez les femelles, ceux-ci sont souvent largement striés. Les larves allongées, en fuseau, ont une forte tête plate, avec de grandes mandibules en faucille. Les dyticiidés sont très carnassiers et dévorent toutes sortes de bêtes aquatiques, même les petits poissons; ils quittent l'eau par les chaudes nuits d'été et volent très lestement, mais marchent mal. Répandus sur tout le globe, abondants surtout dans l'hémisphère nord, ils comptent des représentants fossiles dans le wealdien, le crétacé et le tertiaire. On subdivise les dyticiidés en trois tribus : *hydroporinés*, *dyticiidés*, *laccophilinés*.

DYTIICINÉS (si) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des *dyticiidés*, caractérisé par l'échancrure apparente et renfermant les plus grands représentants des dyticiidés, avec les genres : *dytique*, *copélate*, *ayabe*, *colymbète*, *ilybius*, *hydaticque* et *cybister*. — Un **DYTIICINÉ**.

DYTIQUE (tik') ou **DYTIQUE** (kiss) orthogr. vicieuse : *DYTIQUE* n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *dyticiidés*, comprenant de grosses formes aplaties, verdâtres en dessus, rousses ou jaunes en dessous, et qui habitent les eaux douces et courantes.



Dytique et sa larve (red. de Moitte)

— ENCYCL. Répandues dans l'hémisphère nord, les nombreuses espèces de *dytiques* comptent, en Europe, neuf représentants, dont lo

plus grand est le *dyticus latissimus*, du nord de la France et des Vosges, qui vit dans les grands étangs et les rivières; les *dyticus marginalis* et *circumflexus*, plus petits, sont communs partout.

DYVEKE ou **COLUMBELLE**, favorite de Christian II, roi de Danemark, née vers 1490, morte en 1517. Fille d'une Hollandaise aubergiste à Bergen (Norvège), elle plut à Christian, prince royal, qui l'emmena en Danemark avec sa mère, et la conserva auprès de lui, même après son mariage avec Isabelle, sœur de Charles-Quint, en dépit des réclamations de ce dernier. Sa mort subite fut suivie du supplice de Torben-Oxe, accusé d'avoir aimé, puis empoisonné la belle favorite.

DZAGPA n. m. Lacet ou corde à nœud enlaid, dont sont armés beaucoup de bodhisattvas et de dieux bouddhistes du Tibet. (Cette corde leur sert, d'après la légende, soit à retenir les êtres auxquels ils veulent enseigner la loi religieuse, soit à lier les démons, afin de les mettre dans l'impossibilité de nuire.)

DZAL n. m. Neuvième lettre de l'alphabet arabe. Il signe numérique arabe, valant 700.

DZAO-GONGUEN MIO-HÔ, dieu bouddhiste japonais, à l'aspect démoniaque; divinité bienfaisante, malgré son apparence, et qui n'est autre que le Bouddha Çakya-mouni lui-même. Protecteur du mont Yossimo, dans la province d'Yamato, où, selon une croyance superstitieuse, il a établi sa résidence et se montre souvent aux ermites et aux pèlerins.

DZAOUDZI, ancien ch.-l. de la colonie française de Mayotte (îles Comores), bâti sur un flot de la côte orientale. A cause de sa salubrité relative et de son excellente rade, ce point, qui était jadis la résidence du sultan de Mayotte, avait été choisi comme centre des services de la colonie; à l'heure actuelle, il est abandonné.

DZATI ou **ZATI** (Aïwas el-Roumi), poète turc, né à Carisie (Mysie), mort à Constantinople en 1546. Il commença par être cordonnier dans sa ville natale, mais il ne tarda pas à se rendre dans la capitale, où il vécut de ses poésies. Bajazet II lui assigna une pension de 3.000 aspres, à condition qu'il écrivit trois *casidehs* par an. Sélim I^{er} éleva bientôt cette pension à 11.500 aspres; mais sa mauvaise conduite la lui fit retirer; il vécut, depuis ce temps, d'astrologie et de charlatanisme, et s'adonna complètement à sa passion pour le vin. On a de lui un *divan* de 1.600 *ghazels* et de 400 *casidehs*, qui a été imprimé à Constantinople en 1841. Ce poète ne dédaignait point de plagier ses contemporains.

DZËTA n. m. Sixième lettre de l'alphabet grec, qu'on désigne plus souvent sous le nom de *zêta*.

DZHIBAI TCHINREG [« sacrifice de paix »] n. m. Holo-causte que l'on offre à Mëlha, le dieu tibétain du feu (en sanscrit *Agni*), afin d'obtenir sa protection contre les maux de toutes sortes. (Ce sacrifice se célèbre régulièrement après un décès, par suite de la croyance que les formules magiques (*dhâranis*) de l'officiant ont le pouvoir de rassembler tous les péchés du défunt dans le fourneau à holocauste, où ils se consomment en même temps que les offrandes.)

DZIALOSZYN, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Kalisz]), sur la rivière Warta; 3.200 hab. Manufacture de tabac. Commerce de laines et de cuirs.

DZIALYNSKI, famille polonaise, qui tire son nom du village de Dzialyn (gouv. de Plock), et à laquelle appartient : IGNAÏEK (1754-1797). [Il se dévoua à la cause de Kosciuszko et fut l'un des principaux chefs du mouvement qui aboutit à l'insurrection de 1794]; — ADAM-TITUS, écrivain, né à Posca en 1795, mort en 1861. [Lorsque Napoléon eut reconstruit le grand-duché de Varsovie, Titus accompagna à Paris son père, qui était ambassadeur en France. Il acheva son éducation à Prague. Il se distingua tout d'abord comme ingénieur, mais il doit surtout sa réputation à ses nombreuses recherches historiques. Il forma

une grande bibliothèque nationale et, au cours de ses voyages, réunit une immense collection de documents relatifs à l'histoire de la Pologne. En 1830, il combattit pour l'indépendance de son pays. Il fut nommé membre de l'assemblée d'Erftuth (1849), où il protesta contre les traités de 1815. On a de lui : *Histoire du roi Michel* (1836); *Epistola, legationes, etc.*; *Sigismundi Primi, regis Poloniae* (1852-1860); — JEAN, patriote polonais, fils du précédent, né en 1832, mort au château de Kornik (gr.-duché de Posen) en 1880. [Il épousa, en 1857, la princesse Isabelle Czarotorska, et devint, en 1862, membre de la Chambre des députés de Berlin. En sa qualité de chef du parti aristocratique de la Pologne prussienne, il prit une part active à l'insurrection qui éclata en 1863. Une visite domiciliaire faite en son château par la police prussienne fit découvrir la preuve de sa coopération au soulèvement. Il réussit à s'enfuir et gagna le royaume de Pologne, où il se battit vaillamment. Il se réfugia ensuite à Paris. Accusé de haute trahison, condamné à mort par contumace, il obtint la révision de son procès, et fut acquitté. Avec lui s'éteignit un des grands noms de la Pologne.]

DZIEDOSZYCKI (Stanislas), écrivain polonais, né en 1665, mort en 1730. Député à la diète de Cracovie en 1696, il fut chargé de missions diplomatiques en Italie et en Turquie, et devint, en 1764, chancelier du royaume. Savant et spirituel, son éloquence était si entraînante que Zaluski l'appelle « le Démosthène polonais ». On a de lui, notamment : *Traité sur l'élection des rois de Pologne*.

DZIEKONSKI (Thomas), pédagogue et écrivain polonais, né à Lonza en 1790, mort à Varsovie en 1875. Il enseigna la littérature et la langue polonaises, l'histoire, la géographie, les langues latine, grecque, française, allemande, dans les écoles du gouvernement, à Tarnow, à Kalisz, et enfin au lycée de Varsovie, dont il fut recteur. On a de lui beaucoup d'ouvrages classiques, scientifiques et littéraires, entre autres : *Traité sur l'enseignement primitif et préparatoire des enfants et sur l'utilité de l'éducation publique* (1831-1838); *Vie de Napoléon* (1841); *Vie des maréchaux français sous Napoléon* (1843); *Histoire de l'Angleterre* (1845-1847); *Histoire de France* (1845); *Histoire de l'Espagne* (1851); *Tableau du monde* (1843); *les Mivartes du monde primitif* (1857). — Son fils, JEAN-DUCCONNÉ **DZIEKONSKI**, publiciste, né à Kalisz en 1816, mort à Paris en 1853, fonda, en 1843, *l'Hirondelle*, *la Cloche littéraire*, etc. Il a écrit, entre autres ouvrages, un roman historique intitulé : *Sendziwoj* (1845).

DZIERZKOWSKI (Joseph), romancier polonais, né à Xawerow, en Galicie, en 1807, mort à Lemberg en 1865. En 1831, il servit comme volontaire dans le bataillon du vaillant patriote Dwornicki. Parmi ses ouvrages les plus importants, nous citerons : *le Prestidigitateur* (1845); *le Roman de la vie sociale* (1842); *Tableaux de la vie et du royage* (1846); *le Salon et la Rue* (1847); *la Cravache de l'honneur* (1848); *la Famille dans le salon* (1847); *les Deux jumeaux*; *le Roi des mendians* (1856); *Esquisses* (1855); *la Couronne d'épines* (1855); *la Trouaille* (1854); *le Parvessur* (1856); *le Trésor* (1856); *le Cœur d'une femme*; *Universel Hebmanski* (1859), traduit en allemand par Segel; *le Songe dans la vie* (1859). En 1860, on a représenté sur le théâtre de Lemberg son drame intitulé : *l'Étincelle de la poésie*.

DZIERZON (Jean), naturaliste et apiculteur allemand, né à Lobkowitz (Silésie), en 1811. Il étudia la théologie et fut curé de Karlsmarkt. Il a étudié surtout les mœurs des abeilles, et il a donné son nom à une méthode d'apiculture nouvelle. On a de lui : *Théorie et pratique du nouvel ami des abeilles* (1848); *Élevage rationnel des abeilles* (1861). Il est fondateur du journal *l'Ami des abeilles de Silésie*.

DZIGUETAI n. m. Nom sous lequel les Tatars désignent une espèce de cheval de petite taille, originaire de l'Hindoustan, et qui est l'hémionne.

DZOHARA, une des divinités des Arabes, antérieurement à l'islam, et qui a été identifiée à Vénus.

DZOHL, un des dieux des Arabes, antérieurement à l'islam, et qu'on a identifié à Saturne.

DZONG-MING. Géogr. V. TSOUNG-MING.

DZOU -'L-CADAH (*ouverture de la trêve*) n. m. Onzième mois de l'année musulmane.

DZOU-'L-HIDJDAH (*temps du pèlerinage*) n. m. Douzième mois de l'année musulmane.

DZOUNG, traduction, en tibétain, du terme sanscrit *dhâranî*, par lequel on désigne des formules mystiques ou magiques qui passent pour exercer un pouvoir irrésistible sur les dieux et les démons. V. DHÂRANI.

DZOUNGARIE, vaste région de l'Asie centrale, limitée, d'ordinaire, au N., par le grand Altaï, au S., par le Tian-Chan, à l'E., par le lac Balkach et à l'O., par les hauteurs qui bardent, dans le Djasa-Kton-Khaan, le désert de Gobi. (Entre ces limites, la Dzoungarie a une superficie équivalente à environ deux fois celle de la France. Mais ce nom ne désigne qu'une région naturelle, et nullement une division politique. La Dzoungarie, en effet, appartient à la Russie dans sa partie occidentale [gouv. de Sémipalatinsk et de Sémiretchensk] et à la Chine dans sa partie orientale [Mongolie du nord-ouest, district du Tarbagataï, district du Kouldja].)

La Dzoungarie est une vaste dépression qui mène, entre les deux puissants systèmes de l'Altaï et du Tian-Chan (7.300 m.), de la Mongolie au Turkestan, d'Asie en Europe; ainsi s'explique son importance historique. C'est la fameuse porte mongale par où, du IV^e au X^e siècle, passa un flot continu de tribus turques. Cette dépression est divisée en un certain nombre de bassins clos : celui du lac Balkach, où se jette l'Ili, formé de plusieurs rivières nées au S. des monts Boro-Khoro, et qui passe non loin de Kouldja, puis à Iliak; le bassin alpestre de l'Issik-Koul (1.615 m.), entre les monts Talgar (4.500 m.) et Khan-Tengri (7.300 m.); le bassin de l'Ala-Koul; celui du Zaïsan-Nor, que le Tarbagataï sépare du précédent, et que traverse l'Irtych supérieur; celui du Kyzil-Touz, où se jette le Tès, et que domine le Tannon-Ola. D'une façon générale, cette vaste région peut se diviser en trois parties distinctes : les plaines de l'ouest, vers le Balkach, steppes salées ou déserts de sable; les vallées basses, cultivables et où réussiraient les céréales, mais qui sont encore presque incultes, malgré la venue de quelques colons russes et la présence, au printemps et en automne, des nomades kirghiz; au Sud et au Nord, enfin, les rebords montagneux, véritables régions alpestres où alternent pâturages et forêts. Partout, d'ailleurs, le climat est rigoureux; les chaleurs, l'été, sont excessives; l'hiver, on subit des froids de — 24°. La population, très clairsemée, se compose, du côté russe, de Kirghiz, de Cosaques et de colons paysans; du côté chinois, des Dzoungars, restes de la horde mongole qui a donné son nom au pays, de Kalkas qui sont aussi des Mongols, et de Dzoungars musulmans.

— *Histoire*. La Dzoungarie, après avoir été le théâtre de longues luttes entre Dzoungars, Mongols, Turcs et Chinois, devint, en 1756, la possession de ces derniers. Mais, dès 1831, une partie de la grande horde qui s'étendait jusque dans l'ouest de ce pays se soumit aux Russes; ceux-ci, en 1841, fondaient, à l'E. du Balkach, Semiretchinskaja, et, en 1851, établissaient une factorerie à Kouldja; en 1855, ils étaient au pied du Tian-Chan et y élevaient le fort de Veranoï; enfin, en 1871, à la suite de la révolte des Dzoungars contre la Chine (1864), ils occupèrent Kouldja. En 1882, il est vrai, ils rétrocédèrent cette ville à la Chine, et la frontière russo-chinoise était délimitée.

DZURKOW, comm. d'Autro-Hongrie (Galicie [cercle de Kolomen]); 2.230 hab.

DZUROW, comm. d'Autro-Hongrie (Galicie [cercle de Kolomen]); 2.600 hab.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DES TROIS PREMIERS VOLUMES DU « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ »

911

MM.
ABLYS DE JOURDAIN (Paul), homme de lettres.
AGUNET (M), licencié ès lettres, interne des hôpitaux de Paris.
AJEN DE L'ISLE, homme de lettres.
ALBER (Edouard), prestidigitateur.
ALLIER (Raoul), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.
ANDRÉ (Émile), publiciste, rédacteur au *Journal*.
ANDRÉ (Léonce), pasteur de l'Église réformée.
ANDRÉ (Louis), substitut au tribunal de la Seine.
AUDOLLENT (Auguste), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
AUZOU (Émile), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'École Lavoisier.
AVRIL (Paul), artiste dessinateur.
BARY (Paul), chef des travaux pratiques à l'École de physique et de chimie de Paris.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.
BAUMGART, administrateur de la Manufacture nationale de Sévres.
BELLOC (Émile), président de la Société d'aquiculture et de pêche.
BÉNAUD (Agricole), artiste dessinateur.
BERJOT, conseiller à la cour d'appel de Grenoble.
BERNARD (Augustin), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, docteur ès lettres.
BERNARD (Félix), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
BERNARD (François), professeur d'économie politique à l'École d'agriculture de Montpellier.
BERNÉDE (Arthur), auteur et critique dramatique.
BERTILLON (Alphonse), docteur en médecine, chef du service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police.
BERTRIN (abbé Georges), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris.
BESSOU (Antonin), artiste dessinateur.
BLÉRIOT (Alphonse), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.
BLOCHET (E.), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
BOISSONNADE (R.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
BONDOIS (Paul), professeur agrégé d'histoire au lycée Buffon.
BONNEAU (Alcide), homme de lettres.
BORDAS (Léon), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille.
BOUCHENY (Gaston), licencié ès sciences physiques et mathématiques.
BOURGONNIER, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au lycée d'Orléans.
BOURNON (Fernand), archiviste paléographe.
BOYER (Jacques), licencié ès sciences.
BREDIN (A.), licencié ès lettres, professeur au collège de Langres.
BRESSON (Louis), pasteur de l'église walloise à Rotterdam.
BRONGNIART (Charles), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.
BRUN (Pierre), docteur ès lettres, enseignant au lycée de Grenoble.
BRUN, artiste dessinateur.
CANTACUZÈNE, docteur en médecine, attaché à l'Institut Pasteur.
CARRÉ (Henri), professeur d'histoire à l'Université de Poitiers.
CART (Théophile), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri-IV et à l'École libre des sciences politiques.
CART (Louis-William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.
CASTANIER (Prosper), homme de lettres.
CASTETS (Henri), homme de lettres.
CHIARTIER (Henri), artiste peintre et dessinateur.
CHAUMETON (Georges), professeur de mathématiques au collège Chapal.
CHAUVEAUD (Gustave), chef des travaux pratiques de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
CHÉLARD (Raoul), homme de lettres.
CLÉMENT (Vincent), docteur en médecine.
CLIGNY (Adolphe), agrégé de l'Université, ancien élève de l'École normale supérieure.
COLIN (Elicot), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nevers.
COMBES (Paul), publiciste.
COQUELIN (Louis), licencié ès lettres.
COSTER (Adolphe), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.
CROUZET (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.

MM.
DAGUILLON (Auguste), docteur ès sciences, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
DELACOUR, attaché à la bibliothèque Mazzaire.
DELAUVAUD (Louis), secrétaire d'ambassade.
DELCOUR, juge au tribunal civil de Romorantin.
DELONGLE (J.-L.), maître des requêtes au Conseil d'État.
DESSERTENNE (Maurice), artiste dessinateur.
DESVALLINES (Jean), publiciste.
DEVAULX (Émile), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.
DEVILLAIRE (Charles), homme de lettres.
DIEHL (Charles), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy.
DU FIEF, secrétaire général de la Société de Géographie de Bruxelles.
DUFOUR (Léon), docteur ès sciences.
DUJARRIC (Gaston), publiciste, capitaine au long cours.
DUMAS (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
DUPAU (Georges), docteur en médecine, attaché à l'hospice de Charenton.
DURASSIER (Edouard), chef des Archives au ministère de la Marine.
DUVAL (Gaston), attaché à la bibliothèque de l' Arsenal.
ÉBRAY (Alcide), publiciste, rédacteur au *Journal des Débats*.
ENOCH, agrégé des lettres.
FAGNAN (E.), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
FARGES (Louis), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.
FAUCHER-GUDIN, artiste dessinateur.
FAURE (Maurice), vice-président de la Chambre des députés.
FAUCHILLE (Paul), docteur en droit, directeur de la *Revue générale de droit international public*.
FOREST (J.), ornithologiste.
FOURNEAU (Henry), pasteur.
FOVEAU DE COURMELLE, licencié ès sciences physiques et naturelles, docteur en médecine.
FROIDEVAUX (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des lettres.
FUNCK-BRENTANO (Frantz), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l' Arsenal.
GAILLARD (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas.
GAIN (Edmond), maître de conférences à l'Université de Nancy.
GAUSSERON (H.-B.), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
GAUTIER (Jules), inspecteur de l'Académie de Paris.
GIRARD (Alphonse), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Montpellier.
GIRAULT (Arthur), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.
GIRON, publiciste.
GODARD (Léon), docteur ès sciences, professeur au collège Sainte-Barbe.
GOD (Arthur), ingénieur-conseil.
GOOD, docteur en médecine, interne des hôpitaux de Paris.
GRASSET (Eugène), artiste dessinateur.
GRETERIN (René), professeur de littérature.
GUILLEMONAT (Auguste), licencié ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, préparateur au Collège de France, docteur en médecine.
GUY (Camille), agrégé de géographie et d'histoire, chef du service géographique au ministère des Colonies.
GUYOT (Yves), ancien ministre des Travaux publics.
HAMEL (Augustin), agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas.
HARBULOT (M.), docteur en droit.
HAUMANT (E.), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
HAURIGOT (Georges), homme de lettres.
HAUSSMANN (Jacques), ancien directeur au ministère des Colonies.
HÉBERT, préparateur à la Faculté de médecine.
HENRIET (Jules), membre de la Société de géographie de Marseille.
HÉROU (Albert), lieutenant de vaisseau, professeur à bord de l'*Phéacide*.
HUSTIN (A.), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
JAMAS, artiste dessinateur.
JARRY (Raymond), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
JEANROY, professeur de littérature du moyen âge, à l'Université de Toulouse.
JOACHIM, agrégé de géographie et d'histoire, professeur au lycée de Châteauroux.
JOANNIS (Alexandre), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
JOLY (Henri), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

MM.
JOUIN (Henry), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des beaux-arts.
KARPE, professeur d'allemand à l'École alsacienne.
KERGOMARD, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Tours.
KILIAN, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, vice-président de la Société géologique de France.
KONT (J.), professeur au collège Rollin.
KREUTZBERGER, artiste dessinateur.
LAFFITTE (Louis), licencié ès lettres.
LALAUZE (Alphonse), artiste peintre et dessinateur.
LAPAUZE (Henry), publiciste, rédacteur au *Gaulois*.
LARDENNOIS (Henri), docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux de Reims.
LAUBADÈRE (de), artiste dessinateur.
LAUMONIER, docteur en médecine, directeur du Dispensaire de Belleville.
LEAUTEY (Eugène), ancien chef de division au Comptoir d'escompte de Paris.
LEBLANC (Réné), inspecteur général de l'enseignement primaire.
LEBLOND (René), artiste dessinateur.
LE DANTEC (Félix), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences, chargé de cours à la Sorbonne.
LEDOS (Gabriel), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
LEHEUP, ingénieur des manufactures de l'État.
LEJEAL (Gustave), publiciste.
LEJEAL (Léon), professeur au collège de Melun.
LE MARCHAND, lieutenant-colonel d'artillerie.
LEMOULT (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
LESNE (Pierre), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
LÉVY (Albert), dessinateur cartographe.
L'HÔPITAL (Charles), agrégé d'histoire et de géographie.
LIBONIS (Léon), artiste dessinateur.
LICHTENBERGER (André), docteur ès lettres.
LOEYV, artiste dessinateur.
LOT (Ferdinand), archiviste paléographe.
LOTH (G.), professeur au lycée Carnot, à Tunis.
LUGOL (Paul), professeur au lycée de Clermont-Ferrand.
MACHAT (Joseph), professeur agrégé de géographie et d'histoire.
MAINDRON (Maurice), homme de lettres.
MALOTET (A.), docteur ès lettres, professeur au lycée de Valenciennes.
MALUSKI, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de mathématiques au lycée de Lyon.
MARCHEIX, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.
MARIE (A.), médecin consultant à l'hôpital Necker, attaché à l'Institut Pasteur.
MARLET (Léon), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat.
MAROTEL, répétiteur à l'École vétérinaire d'Alfort.
MARSILLON (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures.
MARTIN (Joanny), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
MARTIN (Maurice), publiciste, rédacteur au *Vélo*.
MASCART (Jean), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences.
MASPERO (Gaston), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
MAURY (Lucien), homme de lettres.
MEGIN (Pierre), vétérinaire de l'armée, membre de l'Académie de médecine.
MELLION (Adrien), sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture.
MENANT (D.), membre de la Société asiatique.
MENANT (Joachim), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
MICHEL (Georges), économiste.
MILLOT (Adolphe), artiste dessinateur.
MILLOUE (L. de), conservateur du musée Guimet.
MOLINIÉ (Marcel), licencié ès sciences.
MONCEAUX (Paul), docteur ès lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV.
MONNOT (Pierre), homme de lettres.
MONTAGNON (Émile), procureur de la République à Autun.
MOREAU (Georges), capitaine au long cours.
MOREAU (Lucien), licencié ès lettres.
MORILLOT (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.
NERLINGER (Ch.), archiviste paléographe.
NEUSCHOTZ DE JASSY, homme de lettres.
NICOT, ancien directeur de l'École normale.
NIENGLAWSKI (Gaston), préparateur à la Faculté des sciences de Paris.

MM.
OLIVIER (Édouard — Ned Noll), capitaine d'infanterie de marine, attaché au service géographique du ministère des Colonies.
OSSIP-LOURIÉ, homme de lettres.
OZENFANT, professeur au lycée Montaigu.
PAGNON (A.), licencié ès lettres.
PELLISSIER (Eugène), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Rochefort.
PELLISSIER (Georges), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.
PÉRALTA (marquis de), ministre plénipotentiaire de Costa-Rica.
PÉRIER (Jean), attaché au ministère des Affaires étrangères.
PERRIN (Élie), professeur à l'école Jean-Baptiste-Say.
PERRIN (Paul), licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques, ingénieur électricien.
PETIT (Maxime), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
PETIT-DUTAILLIS, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Lille.
PICQUENARD (Ch.), licencié ès lettres.
PINGAUD (Albert), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.
PIQUET (F.), maître de conférences d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Lille.
POIRIER (Philippe), docteur en médecine, licencié ès sciences mathématiques et physiques.
POISSON (Jules), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
PONTHIERE (Émile), licencié ès lettres.
POUGIN (Arthur), critique musical.
RAINAUD, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen, docteur ès lettres.
RAMON FERNANDEZ DE ARTEAGA, attaché à la Légation des États-Unis mexicains, à Paris.
RECLUS (Onésime), géographe.
RÉGAMEY (Frédéric), artiste dessinateur.
REGELSPERGER (Gustave), docteur en droit.
RENAULT (Bernard), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.
ROBIN (Auguste), publiciste.
ROCHEBLAVE (Samuel), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École nationale des beaux-arts.
ROLLET (Paul), professeur de mathématiques à l'École des arts et métiers d'Aix.
ROUVIER (Gaston), publiciste, rédacteur au *Temps*.
SAINT-PAUL (Yves), homme de lettres.
SAMUEL (René), bibliothécaire au Sénat.
SAUGON (L.-P.), publiciste.
SILVESTRE DE SACY (Gabriel), sous-chef du secrétariat du parquet de la Cour des comptes.
SIZERANNE (Maurice de La), secrétaire général de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.
SOLLIER (Félix), sous-inspecteur de l'enregistrement.
STEEG (T.), agrégé de philosophie, professeur de philosophie à l'École alsacienne.
STRZYMSKI, professeur au lycée Montaigu.
TERRER (Henry), licencié ès lettres.
TERRIBLE (Remy), licencié en droit, élève breveté de l'École supérieure des postes et télégraphes.
TERTRIN, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
THOMAS (Albert), sinologue, élève diplômé de l'École des langues orientales et vantes.
THOMAS (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
TOMASZKIEWICZ, architecte.
TONNOT, dessinateur heraldiste.
TREFFEL (Georges), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie.
TRÉMAUX DE ROCHEBRUNE, docteur en médecine, assistant de zoologie au Muséum.
VAN DRIESTEIN, graveur heraldiste.
VERNEAU (D.), professeur d'ethnographie à l'École normale, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
VEYSÈRE (M.), publiciste, lauréat de l'Institut.
VIDAL (Léon), professeur à l'École nationale des arts décoratifs.
VIOLLETTE (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
VOULQUIN (Gustave), publiciste.
WALTER-JOURDE (J.), homme de lettres.
WELSHINGER (Henri), chef du service des procès-verbaux du Sénat.
YVERNES (Maurice), sous-chef de bureau de la statistique judiciaire au ministère de la Justice.
ZABOROWSKI, bibliothécaire de la Société d'anthropologie.
ZIMMERMANN (Paul), homme de lettres.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME

Cible, par le 1^{er} LE MARCHAND.
Ciborium, par M. JOUIN et M. ROCHE-BLAVE.
Cicatrisation, par M. F. LE DANTEC.
Ciceron, par M. A. BAUDRILLART.
Cid (*Hist.*), par M. Alcide BONNEAU; (*Litt. franc.*), par M. Louis COQUELIN.
Cidre (*Hist. et Techn.*), par M. GAIN.
Ciel (*Astron.*), par M. MASCART; (*Hist. et Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Cierge (*Bot.*), par M. BRONGNIART; (*Liturg.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Cigare, par M. LEHEUP.
Ciguë (*Bot.*), par M. BRONGNIART.
Cimarsosa, par M. ARTHUR POUGIN.
Cimbres, par M. FERDINAND LOT.
Ciment, par M. CHARLES MARSILLON.
Cimetière, par M. FERNAND BOURNON.
Cimier, par M. MAURICE MAINDRON.
Cinématique, par M. PAUL ROLLET.
Cinématographe, par M. GASTON NIEWENGLÓWSKI.
Cinétogénèse, par M. F. LE DANTEC.
Cinna, par M. Louis COQUELIN.
Cipaye, par M. D. MENANT et le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Circassie, par M. GASTON ROUVIER et M. E. BLOCHET.
Circé, par M. PAUL MONCEAUX.
Circonceion (*Hist.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Chir.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Icon.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Circonférence, — **Circonscrite**, par M. GASTON BOUCHENY.
Circonstance (*Droit*), par M. DELACOUR.
Circulation (*Physiol.*), par M. GUILLEMONAT et M. MAINDRON; (*Biol.*), par M. DAGUILLO.
Cire, par M. TERTRIN et M. DAGUILLO.
Cirque (*Ant.*), par M. BAUDRILLART; (*Temps mod.*), par M. DUJARRIC.
Ciseaux (*Arch.*), par M. MAINDRON; (*Techn.*), par M. Ca. MARSILLON.
Cisèleur, par M. MAURICE MAINDRON.
Cité (*Hist.*), par M. PAUL MONCEAUX et M. GUST. REGELSPERGER.
Citrique, par M. HÉBERT.
Civa, — **Civaïsme**, par M. Louis DE MILLOUÉ.
Civilisation, par M. T. STEEG.
Clairaut, par M. GASTON BOUCHENY.
Clair-obscur, par M. H. JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
Clairvaux, par M. l'abbé BERTRIN.
Clairville, par M. HENRI CASTETS.
Clapet, par M. CHARLES MARSILLON.
Clapissou, — **Clarinette**, par M. ARTHUR POUGIN.
Claque, par M. GEORGES HAURIGOT.
Clarendon, par M. René SAMUEL.
Classe (*Adm. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Classification, par M. RAOUL ALLIER.
Classique (*Litt.*), par M. Louis COQUELIN; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Claude, par M. André BAUDRILLART.
Clavecin, par M. ARTHUR POUGIN.
Clavicule, par le Dr Ph. POIRRIER.
Clef, par M. M. MAINDRON; (*Archit.*), par M. H. JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE; (*Droit*), par M. VIOLLETTE; (*Mus.*), par M. POUGIN.
Clématite, par M. C. BRONGNIART.
Clément (*Les papes*), — **Cierge**, par M. l'abbé BERTRIN.
Cléopâtre, par M. A. BAUDRILLART.
Clermont-Ferrand, par M. CHARLES PIQUEENARD.
Cleveland, par M. René SAMUEL.
Clèves (S. de), par M. RAOUL ALLIER.
Clichage, par M. Ch. DEVILLAIRE.
Client (*Antiq. rom.*), par M. G. REGELSPERGER.
Clientèle, par M. Louis ANDRÉ.
Climatologie, par M. JEAN MASCART.
Climatothérapie, par le Dr LAUMONIER.
Clisson (*Géogr.*), par M. GAILLARD; (*Hist.*), par M. PETIT-DUTAILLIS.
Clive, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Cloaque, par M. A. BAUDRILLART.
Cloche (*Hist. et Adm.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Archéol.*), par M. MAINDRON; (*Techn.*), par M. MARSILLON.
Clocher, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Cloître, — **Cloître Les**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Closerie des Genêts, — **Cocarde**, par M. GEORGES HAURIGOT.
Clou (*Technol.*), par M. MARSILLON.
Clouvis, par M. YVES SAINT-PAUL.
Club, par M. Alcide ÉBRAY; (*Club athl.*), par M. CHARLES ROBIN.
Cluny (*Géogr.*), par M. HENRI GAILLARD; (*Abbaye*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Musée*), par M. GUST. LEJEAL; (*Théâtre*), par M. H. CASTETS.

Coalition (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Ec. pol.*), par M. Yves GUYOT.
Cobalt, par M. MARCEL MOLINIE.
Cobden, par M. GEORGES MICHEL.
Cobéa, — **Coca**, par M. BRONGNIART.
Cocaïne (*Chim.*), par M. BOUCHENY; (*Thérap.*), par le Dr LAUMONIER.
Cochenille (*Zool.*), par M. MAINDRON; (*Comm.*), par M. Ca. MARSILLON.
Cochinchine, par M. Ed. OLIVIER.
Cocon (*Entom.*), par M. MAINDRON; (*Technol.*), par M. MARSILLON.
Cocotier, par M. Ch. BRONGNIART.
Code, par M. YVERNES; (*Justice milit.*), par le lieutenant-col. LE MARCHAND.
Codéine, par M. MARCEL MOLINIE.
Codex, par M. le Dr LAUMONIER.
Codicille, par M. REGELSPERGER.
Codification, par MAURICE YVERNES.
Coelenterés, par M. MAINDRON.
Cœllo, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Cœur (*Anat. hum., Physiol., Méd.*), par M. AUGUSTE GUILLEMONAT; (*Anat. comp.*), par M. MAURICE MAINDRON.
Cœur (Sacré), par M. l'abbé BERTRIN.
Cœur (Jacques), par M. FUNCK-BRENTANO.
Coiffe (*Art. milit.*), par M. le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Archéol. et Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON.
Coffret (*Archéol.*), par M. G. LEJEAL.
Cognac, par M. OZENFANT.
Cognassier, par M. Ch. BRONGNIART.
Coiffure, par M. G. LEJEAL. M. MAINDRON et le 1^{er} COL. LE MARCHAND.
Coïn, — **Coke**, — **Colle**, par M. Ch. MARSILLON.
Col, — **Collier**, par M. GUST. LEJEAL.
Colbert, par M. Yves SAINT PAUL.
Coleoni, par M. DELACOUR.
Coléoptères, par M. M. MAINDRON.
Coleridge, par M. STRYIENSKI.
Coligny, par M. Léon MARLET.
Colique (*Pathol.*), par M. le Dr LAUMONIER; (*Art. vét.*), par M. MÉGNIN.
Colis, par M. Remy TERRIBLE.
Colisée, par M. André BAUDRILLART.
Collectif, par M. AJEN DE L'ISLE.
Collection, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Collectivisme, par M. J. WALTER-JOURDE.
Collège (*Hist. et législ.*), par M. GUST. LEJEAL; (*Art.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Collet (*Archéol.*), par M. MAINDRON; (*Bot.*), par M. DAGUILLO.
Collot d'Herbois, par M. L.-P. SAUGON.
Cologne, par M. CAMILLE GUY.
Colomb, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Colombe (*Icon.*), — **Colonne**, — **Colosse**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Colombie (*Géogr.*), par M. A. BREDIN; (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.
Colombier (*Hist.*), par M. MELLION; (*Art milit.*), par le 1^{er} COL. LE MARCHAND.
Colonnat (*Grèce*), par P. MONCEAUX; (*Rome*), par M. G. REGELSPERGER.
Colonel, par le lieutenant-colon. LE MARCHAND.
Colonie (*Zool.*), par M. F. LE DANTEC.
Colonisation, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Colonna, par M. DELACOUR.
Colorado, par M. BREDIN.
Colorant, par M. PAUL LEMOULT.
Colportage, par M. M. VIOLLETTE.
Colza, par M. EMILE DEVAULX.
Combat (*Art milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Icon.*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Combattant (*Dr.*), — **Comices**, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Comble, par M. CHARLES MARSILLON.
Combustion (*Chim.*), par M. JARRY.
Comédie (*Antiq. et France*), par M. Louis COQUELIN; (*Italie. Espagne. Angleterre. Allemagne*), par M. Alcide BONNEAU.
Comédie humaine, par M. A. HAMEL.
Comenius, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Comète, par M. JEAN MASCART.
Comines, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
Commandant, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Commandements (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Commerçant, par M. Louis ANDRÉ.
Commerce (*Hist.*), par M. GUSTAVE LEJEAL; (*Econ. polit.*), par M. LEAUTEY et M. FRANÇOIS BERNARD; (*Dr.*), par Louis ANDRÉ; (*Minist., Office et Conseil*), par M. André MELLION.
Commissaire (*Art milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Dr.*), par M. A. HUSTIN.
Commission, par M. GUSTAVE LEJEAL, M. VIOLLETTE, M. A. GIRAULT et M. E. LEAUTEY

Commode (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART.
Communauté (*Histoire ecclési.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Commune (*Hist.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Dr. admin.*), par M. SILVESTRE DE SACY; (*Dr. col.*), par M. ARTHUR GIRAULT.
Commune de Paris, par M. ADRIEN MELLION.
Communes (*Chambres des*), par René SAMUEL.
Communio, par M. l'abbé BERTRIN.
Communisme, par M. J. WALTER-JOURDE.
Commuteur, par M. GASTON BOUCHENY.
Comores, par M. Ed. OLIVIER.
Compagnie (*Adm. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. A. GIRAULT.
Compagnies (Grandes), par FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
Compagnonnage, par M. A. HUSTIN.
Compas, par M. JEAN MASCART.
Compétence, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND et M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Compiègne, par M. HENRI GAILLARD.
Composées, par Ch. BRONGNIART.
Composite, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Compressibilité, par M. PAUL LUGOL.
Comptabilité, par M. LEAUTEY et M. SILVESTRE DE SACY.
Compte, par M. Eugène LEAUTEY.
Compteur, par M. MARSILLON.
Comté, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
Comte (Auguste), par M. R. ALLIER.
Conception (*Hist. rel. et Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Iconogr.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Concert (*Iconogr.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Concile, — **Conclave**, — **Concordat**, par M. l'abbé BERTRIN.
Concini, par M. FUNCK-BRENTANO.
Concombre, par M. BRONGNIART.
Conciergerie, — **Concorde** (*Place de la*), par M. FERNAND BOURNON.
Concours (*Agric.*), par M. EMILE DEVAULX; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Enseign.*), par M. GUSTAVE LEJEAL.
Concurrence (*Biol.*), par M. Félix LE DANTEC; (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Polit.*), par M. J. WALTER-JOURDE.
Condé (*Les*), par M. Yves SAINT-PAUL.
Condition (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Biol.*), par M. Félix LE DANTEC; (*Math.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Phil.*), par M. RAOUL ALLIER.
Conditionnel, par M. Louis COQUELIN.
Condorcet, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Conductibilité, par M. PAUL BARY.
Cône, par M. GASTON BOUCHENY.
Confédération Germanique et de l'Allemagne du Nord, par M. Alcide ÉBRAY.
Conférence (*Dr. des gens*), par M. JEAN PERIER; (*Enseign.*), par M. GUSTAVE LEJEAL, et par M. GEORGES PELLISSIER; (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Confession (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Littér.*), par M. PELLISSIER.
Confirmation (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Confit, par M. G. REGELSPERGER.
Confucius, par Louis DE MILLOUÉ.
Congélation (*Enol.*), par M. Pierre MONNOT; (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER.
Congo (*Fl.*), par M. JOACHIM; (*Etat indépendant*), par M. Du FIEF; (*Francis*), par M. JOACHIM.
Congregation, par M. l'abbé BERTRIN.
Congrès, par M. A. HUSTIN.
Conifères, par M. A. DAGUILLO.
Conjoint (*Dr.*), par M. GUST. LEJEAL.
Conjonctive, — **Conjonctivite**, par le Dr LAUMONIER.
Conjugaison (*Gramm.*), par M. L. COQUELIN; (*Biol.*), par M. Félix LE DANTEC.
Conjugués (composés) (*Chim.*), par M. MARCEL MOLINIE.
Connecticut, par M. L'HOPITAL.
Connétable, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
Connexion (*Philos.*), par M. R. ALLIER; (*Géom.*), par M. J. MASCART.
Conscience (*Psychol. et Mor.*), par M. RAOUL ALLIER.
Consecration (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN.

Conseil (*Hist. et Conseil des Ministres*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Conseil d'Etat*), par M. J.-L. DELONCLE; (*Admin.*), par M. G. SILVESTRE DE SACY; (*Admin. colon.*), par M. A. GIRAULT; (*Inst. publ.*), par M. NICOT; (*Adm. milit.*), par le 1^{er} COL. LE MARCHAND; (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Conservatoire (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Conserves, par M. CHARLES MARSILLON et le 1^{er} COL. LE MARCHAND.
Consistoire, par M. l'abbé BERTRIN et M. RAOUL ALLIER.
Consommation (*Econ. et fin.*), par M. FRANÇOIS BERNARD; (*Sociétés*), par M. G. LEJEAL.
Constant de Rebecque, par M. Louis COQUELIN.
Constant (Benjamin), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Constantin (*I, II, III*), par M. A. BAUDRILLART; (*de IV à XII*), par M. Ch. DIEHL.
Constantine (*Géogr.*), par M. RAINAUD; (*Hist.*), par M. A. MELLION.
Constantinople (*Géogr.*), par M. ONSIME RECLUS; (*Hist.*), par M. GUSTAVE LEJEAL; (*Empire latin*), par M. PETIT-DUTAILLIS; (*Conciles*), par M. l'abbé BERTRIN.
Constellation, par M. J. MASCART.
Constitution, par M. G. REGELSPERGER.
Construction (*Archit.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Conseil, — **Consultation**, par M. G. REGELSPERGER.
Consulat, par M. PAUL BONDOIS.
Contagion, par M. le Dr LAUMONIER.
Conte, par M. Alcide BONNEAU.
Contes (*Litt. franc.*), par MM. JEAN-ROY, BRUN, MORILLOT, HAURIGOT; (*Litt. angl.*), par M. STRYIENSKI; (*Litt. allem.*), par M. KARPE.
Conti (*Les*), par M. Louis FARGES.
Continent, par M. CAMILLE GUY.
Continuité (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER; (*Mathém.*), par M. BOURGONNIER; (*Dr. intern.*), par M. PAUL FAUCHILLE.
Contraction (*Physiol.*), par M. le Dr LAUMONIER; (*Hydraul.*), par M. PAUL ROLLET.
Contrat, par M. REGELSPERGER.
Contrevention, par M. DELCOUR.
Contrebasse, par M. ARTHUR POUGIN.
Contrefaçon, par M. Louis ANDRÉ.
Contrepoint, par M. ARTHUR POUGIN.
Contribution (*Fin.*), par M. J.-L. DELONCLE; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Hist.*), par M. L.-P. SAUGON; (*Législ. milit.*), par le 1^{er} COL. LE MARCHAND.
Contrôleur (*Adm. et Monn.*), par M. HUSTIN; (*Art milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Controverse, — **Convulsionnaire**, par M. l'abbé BERTRIN.
Convalescence, — **Convalescent**, **Convulsion**, par le Dr LAUMONIER.
Convention (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Convention nationale, par M. PAUL BONDOIS.
Convergence (*Phys.*), par M. JARRY.
Conversion (*Zool.*), par M. RAOUL ALLIER; (*Astron.*), par M. JEAN MASCART; (*Dr.*), par M. REGELSPERGER; (*Fin.*), par M. F. BERNARD.
Convoi (*Adm. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Cook (James), par M. A. GIRARD.
Coordination, par M. F. LE DANTEC.
Coordonnées, par M. G. CHAUMETON.
Copal, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
Copenhague, par M. CAMILLE GUY.
Copernic, par M. JEAN MASCART.
Copie (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*B.-Arts*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Coppée, par M. AJEN DE L'ISLE.
Copte, — **Coptos**, par M. G. MASPERO.
Coq (*Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON; (*B.-Arts et Icon.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Coquelin, par M. HENRI CASTETS.
Coquereil, par M. RAOUL ALLIER.
Coquille (*Archéol. et Zool.*), par M. MAURICE MAINDRON.
Cor (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Corail (*Géol.*), par M. AUGUSTE ROBIN; (*Techn. et Pêche*), par M. CHARLES MARSILLON.
Coralline, par M. HÉBERT.
Coran, par M. EMILE BLOCHET.
Corbeau (*Zool.*), par M. MAINDRON; (*Archit.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Art milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.

Corday (Charlotte), par M. A. MEL-LION.
 Corde (Techn.), par M. CHARLES MAR-SILLON; (Acoust.), par M. L. GO-DARD; (Geom.), par M. G. CHAUME-TON; (Mus.), par M. A. POUGIN.
 Cordelier (Hist. relig.), par M. l'abbé BERTRIN; (Club), par M. SAUGON.
 Cordon (Anat.), par le Dr POIRRIER.
 Cordoue, par M. I. HOPITAL.
 Corée (Géogr.), par M. G. ROUVIER; (Hist.), par M. ALBERT THOMAS.
 Corindon, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Corinthe, par M. LÉON LEJEAL.
 Corinthien, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Cornaro (Les), par M. DELACOUR.
 Corne (Zool. et Archéol.), par M. MAU-RICE MAINDRON; (Antiq.), par M. GUS-TAVE LEJEAL.
 Corne, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
 Corneille (Pierre), par M. GEORGES PELLISSIER.
 Corneille (Thomas), par M. MO-RILLOT.
 Cornélius — Cornelius Nepos, par M. A. BAUDRILLART.
 Corniche, — Corrége, — Cortone, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Corolle, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Corossol, par M. CH. BRONGNIART.
 Corporation, par M. YVES GUYOT.
 Corps (Art milit.), par le Dr LÉ MAR-CHAND; (Chimie), par M. BOUCHENY.
 Correction (Dr.), par M. LOUIS ANDRÉ; (Math.), par M. GASTON BOUCHENY.
 Corrélation, par M. F. LE DANTEC.
 Corrèze, par M. EMILE AUZOU.
 Corsaire, par M. G. REGELSPERGER.
 Corse, par M. ONÉSIME RECLUS.
 Corset (Archéol.), par M. G. LEJEAL.
 Cortès, par M. ALcide BONNEAU.
 Cortez, par M. HENRI FROIDEVAUX.
 Coryza (Pathol.), par le Dr POIRRIER.
 Cosaque, par le Dr LÉ MARCHAND.
 Cosinus, par M. GEORGES CHAUMETON.
 Cosmétique, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES.
 Cosmogonie (Astron.), par M. JEAN MASCART; (Relig.), par M. l'abbé BERTRIN.
 Cosmologie, par M. RAOUL ALLIER.
 Costa-Rica, par le marquis de PE-RALTA.
 Costume (Orient et Grèce), par M. MON-CEAUX; (Romains et Gaulois), par M. A. BAUDRILLART; (Moyen âge et temps modernes), par M. MAUR. MAINDRON; (Ecclés.), par M. l'abbé BERTRIN; (Mil-it., etc.), par M. G. LEJEAL.
 Cote, par M. A. HUSTIN.
 Côte (Anat.), par le Dr Ph. POIRRIER; (Géogr.), par M. CAMILLE GUY; (Art milit.), par le Dr LÉ MARCHAND; (Dr. adm.), par M. A. HUSTIN.
 Côte d'Ivoire, par M. Eo. OLIVIER.
 Côte-d'Or, par M. PIERRE MONNOT.
 Coter, par M. ELIE PERRIN.
 Côtes-du-Nord, par M. EMILE AUZOU.
 Coton, par M. CHARLES MARSILLON.
 Cotlabe, par M. PAUL MONCEAUX.
 Cotte, par M. MAURICE MAINDRON.
 Couche, par M. EMILE DEVAULX.
 Couchier (Astron.), par M. JEAN MAS-CART; (Soc. Arts), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (Histoire), par M. YVES SAINT-PAUL.
 Coucy (Château de), par M. H. GAIL-LARD.
 Conde (Anat. et Chir.), par le Dr POIR-RIER; (Phys.), par M. ROLLET.
 Couder, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Couleur (Phys.), par M. LÉON GODARD; (Beaux-Arts), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (Botan.), par le Dr GUILLEMONAT; (Symbol.), par M. GUSTAVE LEJEAL; (Techn.), par M. CHARLES MARSILLON.
 Coulisse (Bours.), par M. A. HUSTIN.
 Couleure, par M. PIERRE MONNOT.
 Counnani, par M. GEORGES HAURIGOT.
 Coup (Dr.), par M. G. REGELSPERGER.
 Coupe, par M. MONCEAUX et M. MAIN-DRON.
 Coupole (Archit.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (Art milit.), par le lieutenant-col. LE MARCHAND.
 Cour (Archit.), par M. JOUIN et M. RO-CHÉBLAVE; (Appel et Assises), par M. BERJOT; (Martiale), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Ethol. et Féod.), par M. FUNCK-BRENTANO et M. G. REGELSPERGER; (Monnaies, Comptes), par M. HUSTIN; (Prébôtals), par M. SAUGON.
 Courajod, par M. PAUL VITRY.
 Courant (Électr.), par M. P. PERRIN; (Météor. et Hydrogr.), par M. JEAN MAS-CART.
 Courbe (Géom.), par M. G. CHAUMETON.
 Courbet (G.), par M. HENRY JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
 Courbure, par M. MALUSKI et M. BOU-CHENY.
 Courler de Méré, par M. L. COQUELIN.
 Couronne (Archéol.), par M. PAUL MON-CEAUX, M. A. BAUDRILLART, M. MAURICE MAINDRON, M. FUNCK-BRENTANO et M. J. KONTF; (Ordres), par M. GUSTAVE LEJEAL.

Cours (Enseign.), par M. NICOT; (Bours. et Monn.), par M. HUSTIN.
 Course (Hist.), par M. A. BONNEAU; (Physiol.), par le Dr LAUMONIER.
 Courtage, — Courtier, par M. HUSTIN.
 Courtisane (Grèce), par M. P. MON-CEAUX; (Rome), par M. A. BAU-DRILLART; (M. âge et T. modernes), par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO, M. P. BRUN, M. L. MARLET, M. R. SA-MUEL; (Orient), par M. EM. BLOCHET.
 Courtoise (Poésie), par M. F. PIQUET.
 Cousin (Jean), — Cousin (Les), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
 Cousin (Victor), par M. ALLIER.
 Cousteau, par M. MAURICE MAINDRON.
 Couture, par M. M. VEYSSÈRE.
 Couvent, par M. l'abbé BERTRIN.
 Couvert, — Couverture (Archéol.), par M. G. LEJEAL; (Techn.), par M. MAR-SILLON.
 Couveuse, par M. CH. MARSILLON et le Dr GUILLEMONAT.
 Covariant, par M. GASTON BOUCHENY.
 Coxaigie, par le Dr GUILLEMONAT.
 Coypu (Les), — Coysevox, — Crana-ch, par M. HENRY JOUIN et M. SA-MUEL ROCHEBLAVE.
 Crabe, — Crapaud, par M. MAINDRON.
 Cracovie, par M. ONÉSIME RECLUS.
 Craie, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Cramps, par le Dr FOVEAU DE COUR-MELLES.
 Crâne (Anat. et Méd.), par le Dr H. LAR-DENNOIS; (Anat. comp.), par le Dr GUILLEMONAT.
 Cranologie, par le Dr VERNEAU.
 Cratère (Antiq.), par M. PAUL MON-CEAUX; (Géol.), par M. AUG. ROBIN.
 Cravate, par M. GUSTAVE LEJEAL.
 Création (Phil.), par M. RAOUL ALLIER; (Théol.), par M. l'abbé BERTRIN; (Icon.), par M. HENRY JOUIN et M. SA-MUEL ROCHEBLAVE.
 Crèche (Hist. relig.), par M. l'abbé BER-TRIN; (Admin.), par le Dr GUILLE-MONAT.
 Crédit, par M. HUSTIN et M. FRANÇOIS BERNARD.
 Crémieux, — Criée, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
 Cremona, par M. KERGOMAR.
 Crêpe, — Creusot (Le), par M. CHARLES MARSILLON.
 Crépuscule, par M. JEAN MASCART.
 Créqui (Les), par M. PIERRE BRUN et M. HENRI CARRÉ.
 Cresson, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Crésus, par M. PAUL MONCEAUX.
 Cretace, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Crète, par M. JOSEPH MACHAT.
 Crétonisme, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Creuse, par M. EMILE AUZOU.
 Crevette, par M. MAURICE MAINDRON.
 Cri (Mœurs et Cout.), par M. GEORGES HAURIGOT; (Art milit.), par M. MAU-RICE MAINDRON et le Dr LÉ MAR-CHAND.
 Crime (Droit), par M. GUSTAVE RE-GELSPERGER; (Milit.), par le Dr LÉ MARCHAND; (Littér.), par M. GEORGES PELLISSIER.
 Crimée (Géogr.), par M. ONÉS. RECLUS; (Guerre), par M. ADRIN MELLON.
 Crise (Pathol.), par le Dr POIRRIER; (Econ. polit.), par M. GUSTAVE LEJEAL.
 Criticisme, par M. RAOUL ALLIER.
 Critique (Phil.), par M. ALLIER; (Reli-gion), par M. l'abbé BERTRIN; (Hist.), par M. STEEG; (Critiq. philol. et littér.), par M. COQUELIN; (Dramat.), par M. PELLISSIER; (d'Art), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (Musiq.), par M. A. POUGIN.
 Créatie - Slavonie, par M. JOSEPH MACHAT et M. KONTF.
 Crochet (Techn.), par M. M. VEYSSÈRE.
 Croisades, par M. PETIT DUTAILLIS.
 Croisement (Biol.), par M. F. LE DANTEC.
 Croissance (Physiol.), par le Dr LAU-MONIER; (Bot.), par le Dr GUILLE-MONAT.
 Croissant (Archéol.), par M. MAURICE MAINDRON; (Ordres), par M. GASTON DUJARRIC.
 Croix (Arch. et Blas.), par M. MAURICE MAINDRON; (Hist. et Relig.), par M. l'abbé BERTRIN; (Icon.), par M. H. JOUIN et SAMUEL ROCHE-BLAVE; (Ordres), par M. GASTON DU-JARRIC.
 Cromwell, par M. C. STRYIENSKI.
 Cromwell (Drame et préface), par M. L. COQUELIN.
 Croquel, — Croupe, par M. CHARLES MARSILLON.
 Croquis, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Crosse (Littér.), par M. l'abbé BER-TRIN; (Jeu), par M. MARSILLON.
 Crotanique, par M. A. HEBERT.
 Cruelle énigme, par M. G. HAURIGOT.
 Crustacés, par M. MAURICE MAIN-DRON.
 Cryoscope, par M. PAUL BARY.
 Cryptographie, par M. GUST. LEJEAL.
 Cuba, par M. CAMILLE GUY.
 Cubital, — Cubitus, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Cudworth, par M. RAOUL ALLIER.
 Cul, par M. ARTHUR POUGIN.

Cuir, par M. CHARLES MARSILLON.
 Cuirasse (Archéol.), par M. MAURICE MAINDRON; (Art milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Mar.), par M. ALBERT HÉROU.
 Cuirasse, par M. ALBERT HÉROU.
 Cuirassiers, — Culasse, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Cuisine (Econ. dom.), par M. ALcide BONNEAU; (B.-arts), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
 Cuisse, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Cuivre (Hist.), par M. MAURICE MAIN-DRON; (Minér.), par M. AUG. ROBIN; (Chim. et Metall.), par M. R. JARRY; (Hyg. et Toxicol.), par le Dr LAU-MONIER.
 Cujas, par M. G. REGELSPERGER.
 Culte, par M. l'abbé BERTRIN.
 Cumes, par M. L.-P. SAUGON.
 Cumulus, par M. JEAN MASCART.
 Cunaxa, par M. PAUL MONCEAUX.
 Cunéiforme, par M. JOACHIM MENANT.
 Cuprite, par M. AUG. ROBIN.
 Curare, par le Dr LAUMONIER.
 Curatelle, — Curateur, par M. GUS-TAVE REGELSPERGER.
 Cure (Méd.), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES.
 Cure, — Cure, par M. l'abbé BERTRIN.
 Curel, par M. GEORGES PELLISSIER.
 Curie (Antiq.), par G. REGELSPERGER.
 Cuscute (Bot.), par M. AUG. DAGUIL-LON; (Agric.), par M. EMILE DE-VAULX.
 Custine, par M. H. WELSCHINGER.
 Cuvage, par M. PIERRE MONNOT.
 Cuvier, par M. MAURICE MAINDRON.
 Cyanhydrique, — Cyanogène, par M. MARCEL MOLINIÉ.
 Cyanose, par le Dr GUILLEMONAT.
 Cyanure, par M. MARCEL MOLINIÉ.
 Cybèle, — Cyclope, par M. PAUL MONCEAUX.
 Cycle (Astron.), par M. JEAN MASCART (Biol.), par M. FÉLIX LE DANTEC (Litt.), par M. LOUIS COQUELIN (Math.), par M. GASTON BOUCHENY (Phys.), par M. RAYMOND JARRY.
 Cyclique (Géom.), — Cycloïde, par M. GASTON BOUCHENY.
 Cyclone, par M. JEAN MASCART.
 Cygne (Ornith.), — Cynocéphale, par M. MAURICE MAINDRON.
 Cylindre (Géom.), par M. GASTON BOU-CHENY; (Mécan.), par M. CHARLES MARSILLON; (Archéol.), par M. GUS-TAVE LEJEAL; (Relig. hind.), par M. L. DE MILLOUÉ.
 Cymbalum mundi, par M. LOUIS COQUELIN.
 Cyprien, — Cyrille, par M. l'abbé BERTRIN.
 Cyrano de Bergerac, par M. P. BRUN.
 Cyrus, par M. PAUL MONCEAUX.
 Cystite, par le Dr GUILLEMONAT.
 Cytozoaires, par M. FÉLIX LE DANTEC.
 Czartoryski, par M. C. STRYIENSKI.
 D (Paléogr.), par M. GABRIEL LEDOS; (Phoné.), par M. LOUIS COQUELIN.
 Dacie, par M. RAOUL CHÉLARD.
 Dacier (ies), par M. PAUL MORILLOT.
 Dactylographie, par M. CHARLES MAR-SILLON.
 Daghestan, par M. GASTON ROUVIER.
 Dagobert I^{er}, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
 Daguerra, — Daguerréotypie, par M. GASTON NIEWENGLOWSKI.
 Dahomey, par M. EDOUARD OLIVIER.
 Daim, par M. MAURICE MAINDRON.
 Dais, par M. HENRY JOUIN et M. SA-MUEL ROCHEBLAVE.
 Dakota, par M. le Dr VERNEAU.
 Dalai-Lama, par M. L. DE MILLOUÉ.
 Dalayrac, par M. ARTHUR POUGIN.
 Dalberg, — Dalmatie, par M. RAOUL CHÉLARD.
 Dalou, par M. H. JOUIN et M. S. RO-CHÉBLAVE.
 Dalrymple (ies), par M. René SA-MUEL.
 Dalton, par M. GASTON BOUCHENY.
 Daltonisme, par le Dr A. GUILLE-MONAT.
 Dames (Géogr.), par M. G. ROUVIER.
 Dame (Mœurs et cout.), par M. FRANZ FUNCK-BRENTANO; (Jeu), par M. CH. MARSILLON.
 Dame blanche (Op.-com.), par M. A. POUGIN.
 Dames illustres, — Dames galan-tes, par M. LÉON MARLET.
 Damien, — Damnation, par M. l'abbé BERTRIN.
 Danemark (Géogr.), par M. ONÉSIME RECLUS; (Armée), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (Hist.), par M. MAU-RY; (Litt.), par M. BRUN; (Archit., etc.), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (Mus.), par M. A. POUGIN.
 Dangeau (ies), par M. L. COQUELIN.
 Danicheff (ies), par M. G. HAURIGOT.
 Daniel, par M. l'abbé BERTRIN.
 Danso (Histoire), par M. A. POUGIN; (Ironogr.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
 Dante, par M. ALcide BONNEAU.
 Dante (Œuvres d'art), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Danton, par M. LOUIS DELAUAUD.

Dantzig (Géogr.), par M. RAOUL CHÉ-LARD; (Siège), par M. A. MELLION.
 Danube, par M. RAOUL CHÉLARD.
 Dardanelles, par M. ONÉSIME RECLUS.
 Darius (Les), par M. PAUL MONCEAUX.
 Darwinisme, par M. F. LE DANTEC.
 Date (Chronol.), par M. FR. FUNCK-BRENTANO; (Droit), par M. MON-TAGNON.
 Dation, par M. DELCOUR.
 Dattier, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Daubigny, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
 Daudet, par M. G. PELLISSIER.
 Daou, par M. PAUL BONDOIS.
 Dauphin (Hist.), par M. FR. FUNCK-BRENTANO.
 Dauphine, par M. ONÉSIME RECLUS.
 David, par M. l'abbé BERTRIN.
 David (Louis), par M. ROCHEBLAVE.
 David d'Angers, par M. H. JOUIN.
 David (Félicien), par M. A. POUGIN.
 Davis (Jefferson), par M. R. SAMUEL.
 Davout (Louis), par M. DELAUAUD.
 Davy (Humphry), par M. G. BOU-CHENY.
 Dayaks, par le Dr VERNEAU.
 Dbu-tchan, par M. L. DE MILLOUÉ.
 Débâcle (Hydr.), par M. A. ROBIN.
 Débat (Polit.), par M. A. HUSTIN; (Dr.), par M. L. ANDRÉ; (Hist., Litt.), par M. JEANROY.
 Débauché, par M. ABLYS DE JOUR-DAIN.
 Débilité, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Débiteur, par M. DELCOUR.
 Débrosses (Salomon), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
 De Brogues, par M. PIERRE BRUN.
 Décade (Phil.), par M. R. ALLIER; (Litt. ital.), par M. ALcide BONNEAU; (Litt. lat.), par M. A. BAUDRILLART.
 Décagone, par M. G. BOUCHENY.
 Décameron, par M. ALcide BONNEAU.
 Décamps, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Décapodes, par M. M. MAINDRON.
 Décazes, par M. LOUIS DELAUAUD.
 Décembre (Deux), par M. P.-L. SAUGON.
 Décentration, par M. G. LEJEAL.
 Décès, par M. LEJEAL et M. POIR-RIER.
 Déchant, par M. ARTHUR POUGIN.
 Décharge, (Electr.), par M. G. BOU-CHENY.
 Déchéance, par M. A. HUSTIN.
 Déchirure, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Decius (Les), par M. A. BAUDRIL-LART.
 Déclaration (Adm.), par M. G. RE-GELSPERGER; (du clergé), par M. l'abbé BERTRIN; (des Droits de l'homme), par M. A. HUSTIN; (de guerre), par M. PAUL FAUCHILLE.
 Déclinaison (Gramm.), par M. LOUIS COQUELIN; (Astron. et Magnét.), par M. G. BOUCHENY.
 Décoration (Ameubl.), par M. M. MAIN-DRON; (Archit.), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (Hist., Dr.), par M. HUSTIN.
 Découverte, par M. FROIDEVAUX.
 Décubitus, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Décurion, par M. BAUDRILLART.
 Dédale, par M. PAUL MONCEAUX.
 Dédicace (Litt.), par M. COQUELIN; (Liturg.), par M. l'abbé BERTRIN.
 Dédution (Log.), par M. R. ALLIER; (Mus.), par M. ARTHUR POUGIN.
 Défense (Dr.), par M. LOUIS ANDRÉ; (Art milit.), par le Dr LÉ MARCHAND; (Nationale), par M. HUSTIN.
 Deffand (M^{re} du), par M. COQUELIN.
 Defi, par M. MAURICE MAINDRON.
 Défillement, par le Dr LÉ MARCHAND.
 Définition, par M. RAOUL ALLIER.
 Dégénération, — Dégénérescence, par M. FÉLIX LE DANTEC.
 Degraissage, par M. MARSILLON.
 Degré (Algèbre et Géod.), par M. G. BOU-CHENY; (Mus.), par M. ADEN DE L'ISLE.
 Dégurgissement, — Délal, par M. DELCOUR.
 Deisme, — Délibération, par M. R. ALLIER.
 Delacroix, — Delaroche, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Delambre, par M. GASTON BOUCHENY.
 Délation, par M. LOUIS ANDRÉ.
 Delavigne, — Dellie, par M. PAUL MORILLOT.
 Délégué, par M. HUSTIN.
 Delibes, par M. A. POUGIN.
 Delirium tremens, — Délire, par le Dr DUPAU.
 Délit, par M. GUST. REGELSPERGER et M. LOUIS ANDRÉ.
 Délivrance (Chir.), par le Dr Ph. POIR-RIER.
 Delorme (Philibert), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Delos, — Delphes, par M. E. COLIN.
 Delta (Géol.), par M. AUGUSTE ROBIN.
 Deluge, par M. YVES SAINT-PAUL.
 Dème (Hist. gr.), par M. MONCEAUX; (Biol.), par M. FÉLIX LE DANTEC.
 Demeure (Pathol.), par le Dr DUPAU; (Dr.), par M. DELCOUR.
 Démon (Myth.), par M. MONCEAUX; (Icon.), par M. JOUIN et ROCHEBLAVE.

Demetrius (Les), — Démôsthène, par M. P. MONCEAUX.
 Demeure (*Dr.*), par M. REGELSPERGER.
 Demi-Vierges, par M. G. HAURIGOT.
 Démocratie, par M. T. STEEG.
 Démocratie, — Démonstration, par M. Raoul ALLIER.
 Démonomanie, par le Dr DUPAU.
 Démonstratif, par M. COQUELIN.
 Dénaturation, par M. PIERRE MONNOT.
 Dénai, par M. H. MONTAGNON.
 Denier (*Monnaie*), par M. G. LEJEAL; (*Relig. cath.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Relig. prot.*), par M. R. ALLIER.
 Denis (saint), par M. l'abbé BERTRIN.
 Denon, par M. ALcide BONNEAU.
 Dénouement, par M. Louis COQUELIN.
 Densité, par M. PAUL BARY.
 Dent (*Anat., Pathol.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art vét.*), par M. P. MEGNIN.
 Dentelle, par M. M. VEYSSÈRE.
 Denys (l'Ancien et le Jeune), par M. PAUL MONCEAUX.
 Départ (*B.-arts*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Département, par M. SILVESTRE DE SACY.
 Dépêche (*Dr. des gens*), par M. PAUL FAUCHILLE; (*Postes*), par M. RÉMY TERRIBLE.
 Dépens, par M. DELCOUR.
 Dépense (*Phys.*), par M. PAUL ROLLET.
 Dépit amoureux, par M. COQUELIN.
 Dépopulation, par M. FR. BERNARD.
 Déport, par M. A. HUSTIN.
 Dépôt (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Milit.*), par le Dr LE MARCHAND; (*Enol.*), par M. PIERRE MONNOT.
 Député (*Polit.*), par M. A. HUSTIN.
 Député (*Litt.*), par M. PELLISSIER et M. GEORGES HAURIGOT.
 Derby (Lord), par M. ALcide ÉBRAY.
 Dérivée, par M. GEORGES CHAUMETON.
 Dermatologie, — Dermatosé, par le Dr LAUMONIER.
 Derriche, par M. ÉMILE BLOCHET.
 Desaix, par M. L.-P. SAUGON.
 Desargues, par M. GASTON BOUCHENY.
 Désaugiers, — Deshoulières, par M. PAUL MORILLOT.
 Desaveu, par M. ÉMILE MONTAGNON.
 Descartes, par M. HENRI JOLY.
 Descendance, par M. F. LE DANTEC.
 Descente (*Druid.*), par M. Louis ANDRÉ.
 Deschamps (Eust.), par M. BONNEAU.
 Deschamps (Emile et Antony), par M. PAUL MORILLOT.
 Deschanel, par M. HENRI CASTETS.
 Desert, par M. ONÉSIME RECLUS.
 Désertion, par le Dr LE MARCHAND.
 Desgenettes, par M. AGUINET.
 Desir, par M. Raoul ALLIER.
 Desmarets de Saint-Sorlin, par M. Louis COQUELIN.
 Desmond, par M. C. STRYIENSKI et M. LEON MARLET.
 Desèze, — Desmoulins (Camille), par M. Louis DELAUAUD.
 Despotisme, par M. Théodore STEEG.
 Dessiccation (*Bot.*), par M. AUGUSTE DAGUILLON; (*Chim.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Pharm.*), par le Dr POIRRIER.
 Dessin, — Dessus de porte, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Destin (*Mythol.*), par M. MONCEAUX; (*Philos.*), par M. R. ALLIER.
 Destinée, — Déterminisme, par M. Raoul ALLIER.
 Detente (*Arme*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mée.*), par M. CHARLES MARSILLON.
 Détention, par M. Louis ANDRÉ.
 Déterminant (*Math.*), par M. G. CHAUMETON; (*Biol.*), par M. LE DANTEC.
 Detroit (*Geogr.*), par M. O. RECLUS; (*Dr.*), par M. FAUCHILLE; (*Anat.*), par le Dr POIRRIER.
 Dette, par M. A. HUSTIN.
 Deucalion, par M. P. MONCEAUX.
 Deuil, par M. G. LEJEAL.
 Deux-Roses, par M. A. MELLION.
 Deux-Sèvres, par M. ÉMILE AUZOU.
 Deva, par M. L. DE MILLOUÉ.
 Deux-Siciles, par M. DELAUAUD.
 Développable, — Développée, par M. ELIE PERRIN.
 Développement (*Géom.*), par M. ELIE PERRIN; (*Biol.*), par M. LE DANTEC; (*Photog.*), par M. NIEWENGLOWSKI.
 Devenir, — Devoir, par M. R. ALLIER.
 Deviation (*Astron.*), par M. JUAN MASCART; (*Art vétér.*), par M. PIERRE MEGNIN; (*Ballistique*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Chir.*), par le Dr POIRRIER; (*Mar.*), par M. ALBERT HÉROU.
 Devise, par M. MAURICE MAINDRON.
 Devonien, par M. AUG. ROBIN.
 Devonshire (comtes et ducs de), par M. RENE SAMUEL.
 Dextrine, par M. MARCEL MOLINIÉ.
 Dey, par M. G. LOTH.

Diabète, par le Dr GUILLEMONAT.
 Diable (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Icon.*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
 Diaconesse, — Diacre, par M. l'abbé BERTRIN.
 Diagramme (*Bot.*), par M. M. DAGUILLON.
 Dialecte, par M. Louis COQUELIN.
 Dialectique, par M. Raoul ALLIER.
 Dialogues (*de Platon*), par M. MONCEAUX; (*des Orateurs*), par M. A. BAUDRILLART; (*de Renan*), par M. Raoul ALLIER.
 Dialurique, — Diastase, par M. G. BOUCHENY.
 Dialyse, par M. Léon GODARD.
 Diamagnetisme, — Diasporamètre, par M. JEAN MASCART.
 Diamant (*Minér.*), par M. ROBIN; (*Ind.*), par M. MARSILLON; (*Hist.*), par M. G. LEJEAL et M. SILVESTRE DE SACY.
 Diamètre, (*Géom.*), par M. BOURGONNIER; (*Astron.*), par M. J. MASCART.
 Diane (*Myth.*), par M. P. MONCEAUX; (*de France, de Poitiers*), par M. Léon MARLET; (*Les Deux Diane*), par M. G. HAURIGOT.
 Diaphragme, par le Dr POIRRIER.
 Diathèse, par le Dr LAUMONIER.
 Diatomées, par M. AUG. DAGUILLON.
 Dickens, par M. CASIMIR STRYIENSKI.
 Dictature, par M. A. BAUDRILLART.
 Dictionnaire, par M. A. BONNEAU.
 Diderot, par M. ÉMILE PONTHEVRE.
 Didon (*Mythol.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
 Didot (Les), par M. GASTON DUVAL.
 Dieppe, par M. HENRI GAILLARD.
 Dies iræ, par M. l'abbé BERTRIN.
 Dièse, par M. AJEN DE LISLE.
 Diète (*Méd.*), par le Dr FOUVEAU DE COURMELLES; (*Hist.*), par M. NERLINGER.
 Dieu (*Philos.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Symb.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
 Dieu, par M. ENOCH.
 Diffamation, par M. Louis ANDRÉ.
 Diffraction, — Diffusion, par M. L. GODARD.
 Digestion (*Physiol.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Physiol. végét.*), par M. AUG. DAGUILLON; (*Biol.*), par M. FÉLIX LE DANTEC; (*Art vétér.*), par M. PIERRE MEGNIN.
 Dignité, par M. ABLYS de JOURDAIN.
 Dilapidation, par M. A. HUSTIN.
 Digue, par M. CH. MARSILLON.
 Dijon, par M. PIERRE MONNOT.
 Dilatation (*Méd.*, etc.), par le Dr POIRRIER; (*Phys.*), par M. JEAN MASCART.
 Dimanche, par M. l'abbé BERTRIN et M. L. ANDRÉ.
 Dime, — Diocèse, par M. l'abbé BERTRIN.
 Dime royale, par M. GEORGES MICHEL.
 Dimension, par M. G. BOUCHENY.
 Dimorphisme (*Cristall.*), par M. L. GODARD; (*Biol.*), par M. LE DANTEC; (*Bot.*), par M. DAGUILLON.
 Diocletien, par M. A. BAUDRILLART.
 Diogène de Syracuse, — Diogène d'Apollonie, par M. H. JOLY.
 Dion (Les), — Dionysos, par M. PAUL MONCEAUX.
 Diphtérie, par le Dr CANTACUZÈNE.
 Diplomate, par M. PAUL FAUCHILLE.
 Diplomatique, — Diplôme, par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
 Dipsomanie, par le Dr DUPAU.
 Diptyque, par M. MAURICE MAINDRON.
 Directeur (*Géom.*), par M. G. BOUCHENY.
 Directoire (*Adm.*), par M. HUSTIN; (*Hist.*), par M. Louis DELAUAUD.
 Disciple, — Discipline (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN.
 Disciple (Le), par M. G. PELLISSIER.
 Discorde, par M. PAUL MONCEAUX.
 Discours (*Hist.*), par M. HUSTIN; (*Rhét. et Littér.*), par M. COQUELIN.
 Disjonction (*Biol.*), par M. LE DANTEC.
 Dispense (*Dr. can.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Adm. mil.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Disque (*Antiq.*), par M. MONCEAUX; (*Ch. de f.*), par M. MARSILLON.
 Dissection, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Dissociation (*Chim.*), par M. JARRY.
 Dissolution (*Géol.*), par M. AUGUSTE ROBIN; (*Chim.*), par M. R. JARRY; (*Polit.*), par M. HUSTIN.
 Dissonance, par M. ARTHUR POUGIN.
 Distance (*Math.*), par M. BOUCHENY.
 Distillation (*Ind.*), par M. CHARLES MARSILLON et M. PIERRE MONNOT; (*Phys.*), par M. RAYMOND JARRY; (*Dr.*), par M. SILVESTRE DE SACY.
 Distributeur, par M. MARSILLON.
 Distribution (*Hydraul. Méc.*), par M. CH. MARSILLON; (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER.

Divan, par M. E. BLOCHET, G. LOTH et NEUSCHOTZ.
 Divertissement (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Chor. et Mus.*), par M. POUGIN.
 Divination (*Antiq. et Dr.*), par M. BAUDRILLART.
 Divine Comédie, par M. A. BONNEAU.
 Divisibilité, par M. G. BOUCHENY.
 Division (*Math. alg.*), par M. GASTON BOUCHENY; (*Méd.*), par le Dr POIRRIER; (*Agric.*), par M. ÉMILE DEVAULX; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Divorce, par M. Yves SAINT-PAUL.
 Djaïnisme, par M. L. DE MILLOUÉ.
 Dmitri (Les), par M. ALcide BÉRAY.
 Docimasia, par M. P. MONCEAUX.
 Docteur, — Doctrine, par M. l'abbé BERTRIN et M. Yves SAINT-PAUL.
 Doge, par M. DELACOUR.
 Dogmatique, — Dogme, par M. l'abbé BERTRIN.
 Dogmatisme (*Philos.*), par M. ALLIER; (*Méd.*), par le Dr Ph. POIRRIER.
 Dogue, par M. MAURICE MAINDRON.
 Dohna, par M. Raoul CHELARD.
 Doigt, par le Dr Ph. POIRRIER.
 Dôle, par M. Léon LEJEAL.
 Dolet (Et.), par M. P. CASTANIER.
 Dolgorouki (Les), — Domat, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
 Dolomieu, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Domaine, par M. F. SOLLIER.
 Dombasle, par M. ÉMILE DEVAULX.
 Domestication, par M. E. DEVAULX.
 Domicile (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Dominican, — Dominique (Saint), par M. l'abbé BERTRIN.
 Dominicaine (Républicque), par M. ONÉSIME RECLUS.
 Dominical (Calendrier), par M. JEAN MASCART.
 Dominiquin, — Donatello, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Domitien, par M. A. BAUDRILLART.
 Don (*Relig.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Dr.*), par M. FÉLIX SOLLIER.
 Donation, par M. FÉLIX SOLLIER et M. GUSTAVE REGELSPERGER.
 Donizetti, par M. ARTHUR POUGIN.
 Donjon, par M. MAURICE MAINDRON.
 Don Juan (*personnage*), par M. ALcide BONNEAU; (*de Molière*), par M. MORILLOT; (*de Byron*), par M. CASIMIR STRYIENSKI; (*de Mozart*), par M. ARTHUR POUGIN.
 Don Quichotte, par M. A. BONNEAU.
 Dordogne, par M. ÉMILE AUZOU.
 Doré, par M. HENRY JOUIN, et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Doria, par M. A. DELACOUR.
 Dorien, par M. PAUL MONCEAUX.
 Dorique, par M. HENRY JOUIN, et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dortmund, par M. Raoul CHELARD.
 Dorure, par M. CHARLES MARSILLON.
 Dorval, par M. ARTHUR POUGIN.
 Dostoievsky, par M. OSSIP-LOURIÉ.
 Dot (*Dr.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Adm. milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Dotation, par M. HUSTIN.
 Douane, par M. JEAN PERIER.
 Douanier, par le Dr LE MARCHAND.
 Double (*Mythol.*), par M. GASTON MASPERO.
 Doubs (*Rivière*), par ONÉSIME RECLUS; (*Départ.*), par ÉMILE AUZOU.
 Doucet, par M. HENRI CASTETS.
 Douche, par le Dr FOUVEAU DE COURMELLES.
 Douglas (Les), par M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.
 Douleur (*Pathol.*), par M. le Dr POIRRIER; (*Psychol.*), par M. R. ALLIER.
 Dov, — Drake (Fréd.), par M. HENRY JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
 Drachme, par M. GUSTAVE LEJEAL.
 Dragon, par M. PAUL MONCEAUX.
 Dragée, par M. CHARLES MARSILLON.
 Dragon, par M. MAURICE MAINDRON.
 Dragon (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Dragonnade, par M. CASTANIER.
 Dragonnier, par M. A. DAGUILLON.
 Drainage (*Agric.*), par M. ÉMILE DEVAULX; (*Lég.*), par M. HUSTIN.
 Drake (Francis), par M. FROIDEVAUX.
 Drame (*Litt.*), par M. PIERRE BRUN; (*Litturg.*), par M. l'abbé BERTRIN.
 Drap (*Manuf.*), par M. CHARLES MARSILLON; (*Archéol.*), par M. MATRICE MAINDRON.
 Drapeau, par M. MAURICE MAINDRON, M. GUSTAVE LEJEAL, et le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Draperie, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dresde, par M. Raoul CHELARD.

Dressage, par M. ÉMILE DEVAULX et M. ALcide BONNEAU.
 Droit, par M. GUST. REGELSPERGER; (*Anat.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Géom.*), par M. GASTON BOUCHENY.
 Dromadaire (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Drôme, par M. ÉMILE AUZOU.
 Drouyn de Lhuys, par M. FARGES.
 Droysen, par M. PAUL MONCEAUX.
 Druides, par M. G. REGELSPERGER.
 Drury-Lane, par M. A. POUGIN.
 Druse, par le Dr VERNEAU.
 Droz (Fr.), par M. T. STEEG.
 Dryden, par M. C. STRYIENSKI.
 Dualisme, par M. l'abbé BERTRIN.
 Dubau, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dubufe (Les), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dubois (Guillaume), par M. CASTANIER.
 Dubois (Paul), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dubois (Théodore), par M. ARTHUR POUGIN.
 Duc, par M. CHARLES DIEHL, M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO et M. MAURICE MAINDRON.
 Duc (*Ornith.*), par M. MAURICE MAINDRON.
 Duc (*Archit.*), — Du Cerceau, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Du Camp, par M. HENRI CASTETS.
 Du Cange, par M. GABRIEL LEDOS.
 Ducas, par M. CHARLES DIEHL.
 Ducis, par M. PAUL MORILLOT.
 Duclos, par M. Louis COQUELIN.
 Ducrot, — Duguay-Trouin, par M. A. MELLION.
 Dudley (Les), par M. LEON MARLET.
 Duel, par M. GUSTAVE VOULQUIN.
 Dufaure, par M. A. HUSTIN.
 Dufferin, par M. ALcide ÉBRAY.
 Dufour (Guill.-Henri), par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
 Du Guesclin, par M. PETIT-DUTAILLIS.
 Du Jardin (Karel), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dumas (Les Alexandre), par M. CROUZET.
 Dumas (Jean-Baptiste), — Dulong, par M. GASTON BOUCHENY.
 Dumas (Adolphe), par M. MAURICE FAURE.
 Dumont d'Urville, par M. H. FROIDEVAUX.
 Dumoulin (Charles), par M. GUST. REGELSPERGER.
 Dumouriez, — Duperré (Amiral), par M. ADRIEN MELLION.
 Dune (*Format.*), par M. GEORGES TREFFEL; (*Plantat.*), par M. ÉMILE DEVAULX; (*Législ.*), par M. A. HUSTIN.
 Dunkerque, par M. A. MALOTET.
 Dunois, par M. G. LEDOS.
 Duns Scot, par M. Raoul ALLIER.
 Dupanloup, — Duperron, par M. l'abbé BERTRIN.
 Dupetit-Thouars (Les), — Duquesne, par M. ADRIEN MELLION.
 Dupin (Les), — Dupuy de Lôme, par M. GUSTAVE LEJEAL.
 Duplex, par M. HENRI FROIDEVAUX.
 Dupont de Nemours, par M. GEORGES MICHEL.
 Dupont de l'Eure, par M. PAUL BONDOIS.
 Dupont (Pierre), par M. GEORGES HAURIGOT.
 Dupuyren, par M. M. AGUINET.
 Durham (*Agric.*), par M. ÉMILE DEVAULX.
 Duroc, par M. ADRIEN MELLION.
 Duruy, par M. ANGRÉ BAUDRILLART.
 Dusaulez, par M. L.-P. SAUGON.
 Dussek, par M. ARTHUR POUGIN.
 Dutreuil de Rhins, par M. HENRI FROIDEVAUX.
 Du Vair (Guill.), par M. PIERRE BRUN.
 Du Vergier de Hauranne, par M. l'abbé BERTRIN.
 Dyck (Van), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Dynamique, par M. PAUL ROLLET.
 Dynamisme, par M. Raoul ALLIER.
 Dynamite (*Chim.*), par le Dr LE MARCHAND; (*Adm.*), par M. A. HUSTIN.
 Dynamo, par M. PAUL PERRIN.
 Dynamomètre, par M. CHARLES MARSILLON.
 Dysenterie (*Path.*), par le Dr LAUMONIER; (*Vétér.*), par M. P. MEGNIN.
 Dyspepsie, par le Dr GUILLEMONAT.
 Dzoungarie, par M. GASTON ROUVIER.



AE Larousse, Pierre
25 Nouveau Larousse illustré
L34
t.3

Robarts

For use in
the Library
ONLY

**PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET**

For use in
the Library
ONLY

**UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY**

